Ar magourioù hag ar magerezed : un dachenn nevez evit dazont ar yezh ? (1998-2016)

Stéphanie Le Pelleter

▶ **To cite this version:**

Stéphanie Le Pelleter. Ar magourioù hag ar magerezed : un dachenn nevez evit dazont ar yezh ? (1998-2016). Linguistics. 2017. dumas-01564786

HAL Id: dumas-01564786

https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01564786

Submitted on 19 Jul 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Université européenne de Bretagne

UNIVERSITÉ RENNES 2

Equipe de recherche CRBC

Master Recherche Breton et Celtique

Ar magourioù hag ar magerezed : un dachenn nevez evit dazont ar yezh? 1998-2016

Stéphanie LE PELLETER

Sous la direction de : Hervé LE BIHAN

2017

TRUGAREKADENNOU

Bed ar vugaligoù ha bed ar skritur skiantel, ken disheñvel met ken dedennus da zizoleiñ.
Ur master, daou vloavezhiad met ur redadenn wir a seblant bezañ hep fin a-wechoù,
daoust bezañ entanus.

Sikour kalz tud em eus bet em labour, gant ur youl wir, o tapout ur mare
daoust d'an implij amzer alies revec'hiet.

Mil mersi neuze :
-d'am rener kounskrid, Herve Bihan, evit e alioù hag e skoazell.

Evit an amzer o deus tapet a-benn respont din hag o degemer, da

-Lena Louarn, besprezidantez Rannvro Breizh e karg eus yezhoù Breizh
-Vefa Guenegan, kargadez a gefridi evit ar brezhoneg, Ti-kêr Kemper
-Claire Figlarek, skoazellerez-vamm e Roazhon
-izili Burev Magouri Bruz : Catherine Dupont, Erwan Galard ha Sandrine Madec
-Katell Leon, prezidantez Youn ha Solena
-Gregor Mazo, rener Divskouarn
-Solange Creignou, besprezidantez Kuzul departamant Penn ar Bed e karg eus
ar politikerezhioù evit an dud oadet hag an dud nammet, dileuriadez evit ar brezhoneg
-Yannig Robin, maer Plougerne, ezel burev krouiñ Divskouarn
-Erwan Olier, eilrener KGT 56 e karg eus Obererezh sokial gant ar gevelerien, war e leve
-Laëtitia Crezé, prezidantez Neizhig
-Meriadeg Vallerie ha Visant Roue, Ofis publik ar brezhoneg
-Christian Derrien, maer Langonned
-Alain Le Dem, kenbrezidant Babigoù Breizh
-Marie-Pierre L'Hour, skoazellerez-vamm e Trelez
-Aurelie Le Brun, Servij yezhoù Breizh, Rannvro Breizh
-Ronan Al Louarn, Penn servij yezhoù Breizh, Rannvro Breizh
-Anna Dourlent, skoazellerez-vamm e Naoned
-Karine Bardy, skoazellerez-vamm e Plouzane

-Yann-Bêr Thomin, maer Landerne (1989-2000), kuzulier Rannvro Breizh (1997-2010)

-Skipailh ar gevredigezh Skol An Emsav, Roazhon

-Maïna Guillou-Le Roux, renerez al liesdegemer Ti Poupigoù, Bear

-Noemie Cueff, skoazellerez-vamm, raktres TSM e bro-Leon

TAOLENN

Trugarekadennoù.....p.2

Digoradur p.7

I. Ar stern lezennadurel.....p.13

A. Degemer ar vugale.....p.13

B. Ar sikourioù arc'hant.....p.15

C. Ar politikerezhioù yezh.....p.17

II. Un dachenn nevez o tiorren.....p.25

A. Divskouarn, ur youl genurzhiañ.....p.25

B. Babigoù Breizh, ur gwastadour.....p.41

C. Raktresoù magourioù dre soubidigezh pe zivyezhek.....p.50

D. Ar magerezed.....p.61

III. Harzoù met ivez faktorioù diorren.....p.67

A. Harzoù.....p.67

B. Faktorioù diorren.....p.71

C. Skoliata o tont.....p.78

Klozadur.....p.80

STAGADENNOU

Stagadenn 1 : Réussir son projet de crèche...avec la CAF
Stagadenn 2 : Indicateur n°3-5 : indicateur sur l'emploi des femmes
Stagadenn 3 : Le fondateur des crèches en France
Stagadenn 4 : Atersadenn Lena Louarn (Rannvro Breizh)
Stagadenn 5 : Atersadenn Solange Creignou (Departamant Penn-ar-Bed)
Stagadenn 6 : Atersadenn Jean-Pierre Thomin (Rannvro Breizh/Divskouarn)
Stagadenn 7 : Synthèse politique Finistère 2014
Stagadenn 8 : Evaluation politique Finistère 2014
Stagadenn 9 : Brastres an departamant evit ar brezhoneg 2016-2021
Stagadenn 10 : Raktres an departamant 2016-2021
Stagadenn 11 : Rapport d'actualisation de la politique linguistique 2012
Stagadenn 12 : Culture et langue bretonnes : déclaration solennelle de la ville de Quimper
Stagadenn 13 : Culture et langue bretonnes : déclaration solennelle de la ville de Quimper 2
Stagadenn 14 : Culture et langue bretonnes : déclaration solennelle de la ville de Quimper 3
Stagadenn 15 : Culture et langue bretonnes : déclaration solennelle de la ville de Quimper 4
Stagadenn 16 : Atersadenn Vefa Guenegan (Ti-Kêr Kemper)
Stagadenn 17 : Atersadenn Yannig Robin (Ezel burev krouiñ Divskouarn)
Stagadenn 18 : Atersadenn Gregor Mazo (Divskouarn)
Stagadenn 19 : Levr-henchañ MELT
Stagadenn 20 : Atersadenn Erwan Olier (Babigoù Breizh/KGT)
Stagadenn 21: Atersadenn Alain Le Dem (Babigoù Breizh)
Stagadenn 22 : «Crèche en breton, c'est la crispation.»
Stagadenn 23 : «Véronique Aulnette. Suspension des subventions de la CAF!»
Stagadenn 24 : Atersadenn Katell Leon (Youn ha Solena)
Stagadenn 25 : Atersadenn Laëtitia Crezé (Neizhig)
Stagadenn 26 : Kinnig Neizhig
Stagadenn 27 : Kinnig Neizhig 2
Stagadenn 28 : Kinnig Neizhig 3
Stagadenn 29 : Kinnig Neizhig 4
Stagadenn 30 : Kinnig Neizhig 5
Stagadenn 31 : Kinnig Neizhig 6

Stagadenn 32 : Kinnig Neizhig 7
Stagadenn 33 : Kinnig Neizhig 8
Stagadenn 34 : Kinnig Neizhig 9
Stagadenn 35 : Kinnig Neizhig 10
Stagadenn 36 : Atersadenn Magouri Bruz
Stagadenn 37 : «Demande de rendez-vous» Magouri Bruz
Stagadenn 38 : Atersadenn Claire Figlarek (magerez)
Stagadenn 39 : Atersadenn Karine Bardy (magerez)
Stagadenn 40 : Atersadenn Anna Dourlent (magerez)
Stagadenn 41 : Atersadenn Marie-Pierre L'Hour (magerez)
Stagadenn 42 : Atersadenn Noemie Cueff (raktres TSM)
Stagadenn 43 : Atersadenn Christian Derrien (Maer Langoned)
Stagadenn 44 : Décret N° 2007-230 du 20 février 2007
Stagadenn 45 : Décret juin2010_ tableau comparatif
Stagadenn 46 : La langue bretonne dans le marché du travail en 2012
Stagadenn 47 : Goulennaoueg Ti-Poupigoù
Stagadenn 48 : Hentad skoliata bugale Babigoù Breizh 1
Stagadenn 49 : Hentad skoliata bugale Babigoù Breizh 2

Digoradur

Abaoe krouidigezh Diwan (1977) eo aet war-raok emdroadur ar gevredigezh ken eo deuet da vezañ pouezus an amzer etre ar familh hag ar skol. Er par-se emañ ar magourioù, just a-walc'h, pa ginnigont ober war-dro ar vugale vihan a-raok ar skoliata da vat (da lâret eo al liamm etre ar vuhez familh hag ar skoliata).

Met ivez ar skoazellerezed-mamm, anvet alies c'hoazh magerezed, reizhiad doare diwall anavezet mat en istor ar gevredigezh.

Ar magourioù zo ur reizhiad doare diwall kalz kozhoc'h eget ar pezh a c'hell bezañ soñjet.

E gwirionez, e 1844 eo e oa bet digoret ar vagouri gentañ e Pariz d'ar 14 a viz Du 1844 gant Firmin Marbeau a-benn skoazell al labourerezed. Un ijinadenn liammet gant istor sokial Bro-C'hall da vare an Dispac'h industriel, diorroet tamm-ha-tamm goude.

D'ar mare-se, evel just, ne oa ket kaoz c'hoazh eus ar brezhoneg. En XIXvet kantved e oa ar brezhoneg yezh pennañ ar boblañs e Breizh : 84 % eus poblañs Breizh-Izel a gaoze brezhoneg ha ne veze ket implijet ar galleg e 556 kumun eus Breizh-Izel [1]. Met goude an daou vrezel bed oa kouezhet en e boull niver ar vrezhonegerien : E 1952 ez eus 26,67 % eus poblañs Breizh-Izel a ne ouie ket ar brezhoneg [2]. E 1992 e chome 323000 den a gaoze brezhoneg e Breizh[3]. Hag e 2007 ne chome ket nemet 5,5 % eus poblañs Breizh pemp departamant a ouie ar brezhoneg.[4]

Memes tra e oa bet bepred emsavioù, strolladoù politikel pe sevenadurel a zifenn ar brezhoneg adal an XIXvet kantved. Goude an eil brezel bed, pa oa kouezhet en e boull implij ar yezh e Breizh e oa lañset tamm-ha-tamm intruduoù a-benn adreiñ d'ar brezhoneg ur plas er vuhez foran. Kroget gant tud a youl vat, dre gentelioù-noz da gentañ eo bet diorroet war an dachenn ekonomikel ha micherel abaoe.

E 1984 oa lañset evit ar wech gentañ, er gelaouenn « Bremañ »[5] mennozh sevel lec'hioù degemer evit ar re vihan-tout, e brezhoneg, gant Mikaël Madeg hag Olier Ar Mogn, anvet « kelc'hioù diwall babigoù » pe « magourioù ». Chom a raio « magouri » ar ger pennañ goude.

1 Enklask V. Duruy e 1864 e « La pratique du breton de l'Ancien Régime à nos jours », Fañch Broudic, PUF, 1995, P51

2 Enklask F. Gourvil e 1952 e « La pratique du breton de l'Ancien Régime à nos jours », Fañch Broudic, PUF, 1995, P183

3 Enklask Insee, 1992 e e « La pratique du breton de l'Ancien Régime à nos jours », Fañch Broudic, PUF, 1995, P197.

4 Enklask TMO, Régions/F. Broudic 2007, e « Parler breton au XXIe siècle, Fañch Broudic, Emgleo Breiz, 2009 », P64

5 «Bremañ », niverenn 37, miz Here 1984 ha niverenn 38, miz Du 1984

DIBRES HA DIVENOZ

Penaos mont war-raok ? Penaos lakaat an dud e-barzh ar jeu ? Emskiantekaat Pobl Vreizh, kwa.Feiz! (Hag e ranker kaout.) ! Bet daou venoz o tareviñ dousik e park va zamm spered. Met diegi mont pelloc'h am eus evit c'hoazh, setu ma vefe tud intereset, ne lakaan ket a gopirait warno ha ne lavarin ket eo me en deus bet anezho da gentañ. Ha forzh penaos , n'on ket sur rak gwall zivemor on ivez.

kannadigou -parrez

Peogwir emaon e Bro Leon o chom, hag emaon, em eus klasket penaos e vefe maoien da lakaat ar gazetenn c'hall anavezetañ e tro amañ, Telebramm he lesanv, da voulañ brezhoneg. Met ur gazetenn brevez eo, ken prevez ha ma 'z eo kleuz va amezeg Tenenan pe garzh va amezegez pelloc'hik Hervelina (o anvioù gwir). Hag enep-breizhek eo spered he ferc'henn.

Neuze 'vat em eus soñjet en un doare all da ginnig d' hon c'henvroiz a Vreizh-Izel danvez lenn e brezhoneg, kement o sachañ o evezh war ar binvidigezh a zo eno.

Gouzout a ra an holl leoniz petra a vez lennet ar muiañ e Bro Leon : doareoù an Ankou, an "avis de décès" ma keroc'h. Ha goude, petra 'vez lennet ar muiañ er gazetennse, dreist-holl keleier ar barrez pa 'z eus, pe da vihanañ e vez graet un tamm sell outo. A-hend-all... e chom hep bezañ lennet ar pep brasañ diouzh ar gazetenn. Setu pa n'eus ken ugent linennad vrezhoneg ar sizhun warni, en ur c'horn ! Ne vezont ket gwelet zoken, moarvat.

Mat, un dra all a zo hag a veze kavet forzhik ur poent zo bet hag eo ar c'hannadigoù parrez (pet emsaver yaouank e Bro Leon a oar e oa hini Treglonou an hini gwellañ tout ?). Hag abaoe un nebeud bloavezhioù e vez krog kannadigoù parrez da vezañ embannet adarre, e meur a lec'h, nemet gant an tiez-kêr en dro mañ. Traoù berr-tre, alies, ur follennad pe ziv.

Ar re-mañ, keleier resis ar barrez warno, peur e vo dastumet al lastez ha divizoù politikel all uheloc'h c'hoazh, a vez lennet koulz lavaret gant an holl er barrez.

Du-mañ e Sant Tonan hon eus "Mouez Sant Tonan", un anv brezhoneg, met galleg tout a-hend-all. Ha meur a hini all evel-se a zo.

Daoust ha ne vefe ket tu lakaat brezhoneg e-barzh ? Aesoc'h e rankfe bezañ,e meur a barrez da vihanañ, eget war gazetennoù bras ha ledan o mererezh ?

Daoust ha ne vefe ket po -subl kaout ur seurt emglev etre skrivagnerien 'zo (adarre !)evit sevel un doare bank kozh a bennadoù brezhoneg, pe divyezhek zoken evel ma veze gant Chakesper war Westorch, a vefe gellet embann dindan meur a anv, da skouer hini un den eus ar barrez...

Ne rankfe ket bezañ kudennoù rannyezh neuze, ha pep hini a c'hellfe cheñch enno ger pe c'her evit tostaat ouzh parlant e vro. Ha notennoù e traoñ ar pajennoù ez eus tu da lakaat ivez.

kelc'hiou diwall babigou

Ar menoz-mañ a zo deuet diwar en em soñjal war ar mod diskoulm da reiñ d'ur gudenn: divrezhoneg naet e vez ar peb brasañ holl eus ar vugale a vez degaset d'ar skolioù mamm Diwan. Ha pa vefent degemeret d'o daou vloaz eo kreñv kenañ dija pouez ar galleg e spered bugale ken yaouank-se. Ha ken skañv m'eo pouez ar brezhoneg er gevredigezh ne zeuer ket a-benn bepred da vrezhonekaat mat an holl vugale-se a-raok fin ar skol-vamm, zoken warlerc'h tri bloavezh-skol.

Da heul emdroadur ar gevredigezh e vez gwelet aliesoc'h aliesañ familhoù e lec'h ma labour ar vamm kerkoulz hag an tad war-dro ur vicher diavaez-ti bennak. Klasket e vez ur vagerez neuze, ar pezh a zo diaes mat da gaout. Hag a-hend-all eo anavezet kaer ez eus kalz re nebeut a blasoù evit an ezhommoù a zo er frammoù ofisiel, sañset dezho plediñ gant an ezhomm-mañ.

Kavet vez kerent nevez ivez o devez startijenn awalc'h da sevel frammoù nevez met ne reont ket war o zro epad meur a vloavezh peurliesañ, daou d'ar muiañ tout evit pep bugel, ha ral eo ar familhoù bras en devezhiziv. Setu ma kouezh alies ar frammoù "emsaver"-se.

D'ar re a glask ur vagerez vrezhonek eo diaesoc'h c'hoazh, alies,eget ma ne rafent van ebet ouzh ar yezh Krog eo emsaverien e kêrioù 'zo da anaout un nebeudig re ha da reiñ o anv an eil re d'ar re all. Met kalz "magerezed" n'int ket merc'hed avicher, alies ne reont nemet tra m'o devez bugale vihan ounan da skouer.

Mat, deomp dezhi hardizh. Ma vefe an emsav un arme urzhiet mat, ha me jeneral warni, setu petra a lakafen anezhi d'ober: sevel ur c'hel -c'hiad stank a gelc'hioù diwall babiged, bugale vihan araok an oad dezho da vont d'ar skolioù-mamm. Hag evitse e savjen ur skol vagerezed a bae ne c'houlennont ket e pe yezh e vez kaozeet ouzh ar vugale en oad-se !

Moarvat e vefe aesoc'h sevel kelc'hioù evelse hag o derc'hel en o sav e-keñver arc'hant, eget n'eo ar skolioù e lec'h ma ya koulz lavaret holl startijenn an dud da glask arc'hant.

Ha pa vez kaozeet ur yezh da vugale en oadoù-se gant unan a vez war o zro muioc'h eget ar gerent o unan alies, pe da vihanañ kement, (met paotred a c'hellfe ober ivez eveljust) hollvrezhonek.

Un "toull" a zo eno, un ezhomm er gevredigezh dre vras. Reolennoù resis a zo ivez, met yalc'hadoù ha sikourioù moneiz da heul. Hag ar stummañ magerezed n'eo ket unan hir-kenañ, setu e vefe gellet lakaat muioc'hig a bouez war live ar yezh komzet eget na vez gellet ober gant danvez skolaerien DIWAN.

Ha neuze ez eus un diforc'h a-bouez gant ar skolioù Diwan. E Bro-Frañs eo boas an dud da gas o bugale d'ar skolioù hep paeañ. Met evit lakaat diwall o bugale int kustum da baeañ, ha lod kaer anezho a vez sikouret dre arc'hant evit-se, setu ma vez aesoc'h. Hag ar c'hefioù on prest da bariañ deoc'h e ouezint brezhoneg ken abred ha galleg, ha brezhoneg gwelloc'h.

Hag un dra all. Lavaromp e vefe savet rouedadoù ha kelc'hioù bras awalc'h, ne gredan ket e vefe diaes kavout babiged a-walc'h d'o rantabilizañ. Kavet 'vez muioc'h a dud kontant da gas o bugale d'ur skol-vamm Diwan eget d'ur skol derez kentañ, seul aesoc'h a se c'hoazh evit ur c'helc'h-diwall.

Evit ar wech kentañ e vefe kemeret ar gudenn tre diwar ar gwrizioù ha n'eo ket pa vez diwanet dija ar blantenn ! Perak ne vefe ket graet "Kelc'hioù an Had" anezho end eeun ?

Ur vicher da sevel a zo enno penn da benn, ur vicher hollvrezhonek.Hag ur wir skol evel-se a c'hellfe kaout marteze yalc'hadoù a-bell evit loc'hañ,diwar re an departamantoù betek re an UNESCO.

Met an holl a oar n'eo ket un arme an Emsav, eürusamant, hag eo un huñvreer hag ur glabouser a zo ac'hanon !

Añfin, ma vefe intereset tud 'zo da sellet a-dostoc'h, trawalc'h goulenn digant labourerien sosial ar reolennoù war dro an diwall-bugale. Un dosier anezho em boa roet da dud Diwan. Met tri mil gemeret e lec'h all ez int dija o-unan. Dipitus.

Ha gwir eo ivez, eo aesoc'h kaout menozioù, eget kregiñ e-barzh al labour, hen anzav a ran !

Mikael Madeg

G.S. Arabat ober ur "c'hraou" eus ur c'helc'h evelse e brezhoneg. Liv Nedeleg hag ar mabig Jezuz a vez gant "crèche" e galleg. Met evit ur brezhoneg e vez c'hwez ar c'haoc'h chatal da heul "kraou", dreist-holl !

CHOLORI

CHOLORI, ar gazetenn viziek evit ar vugale etre 5 ha 10 vloaz : CHOLORI ur gazetenn leun a vuhez hag a zudi a-hed 16 pajennad c'hoarioù, labourioù dorn, istorioù, kontadennoù, rimadelloù ha rekipeoù keginañ.

CHOLORI, ur gazetenn enni pennadoù a-bep seurt savet evit ar vugale. KOUMANANTIT BUAN : 120 lur evit ar bloaz, 70 lur evit 6 miz. Ha kasit ar c'houmanant da : A.Simon -Krec'hienn- 29260 PLOUIDER gant ur chekenn graet e anv AN HERE.

Mammenn : « Bremañ », niverenn 37, miz Here 1984

MAGOURÏOU BREZHONEK

Luc'hskeudenn Le Rennais

Pa vo bet renket an afe-rioù-mañ e chomo c'hoazh un dra all : bezañ aotreet da zigeriñ gant an D.D.A.S.S. Ur medisin PMI eo a zeuio. Hemañ a savo ur gevrat, da vezañ adwelet bep bloaz.

Aotreet ar vagouri ? Mat ar jeu, neuze ! Kef ar sko-rennoù Desevel Bugale a roio deoc'h ur sikour a 26 lur dre zevezh ha dre vugel hag ur skorenn ispisial da aveiñ ho magouri a-wechouigoù.

N'eus ken ober war-dro ar vugale, lakaat anezho da ziorren eürus hag e yezh ar vro...

Un hunvre ?

N'eo ket. Evel m'ho peus lennet n'eo ket ken spontus -se ar pezh a zo d'ober. Ar pep diaesañ n'eo ket leuniañ paperachoù ha kaout daremprе-doù gant ar melestradure-zhioù. Ar vuhez pemdeziek WAR -LERC'H an digoradur an hini eo ! Met se zo hon afer, ne-keta ? Dav deomp gouzout pe-tra 'fell deomp e gwirionez, hag OBER.

Daou chomlec'h evit e-chuiñ : hini an A.C.E.P. da gentañ, a c'hello sikour a-c'hanoc'h e pep kefver (le-zenn, melestradurezh, ar-c'hant, pedagogiezh) : ACEP, 18, rue de Châtillon, 75014 Pariz - Pellgomz: 542.23.54.

Hag hini Bremañ, anave-zet mat ganeoc'h, emichañs ! Bez e c'hellfe ar gazetenn sikour an dud d'en em anave-zout, ha marteze respont d'ar c'houlennoù all evit kas an traoù war-raok. Mil-laouen e vefe, kredapl, skipailh Bre-mañ da reiñ un taol skoazell d'ar strivadeg-mañ.

Olier ar Mogn.

notenn : magouri evel merouri (mereuri), kereouri, kevelou-ri, hag all...

Gant evezh em eus lennet pennad Mikael Madeg di-war-benn ar pezh a anv "Kelc'hioù-diwall babigoù". Ur "vagouri" a ran-me eus al lec'h-se.

Met n'eo ket evit "Korn ar petra-din-me" e skrivan hiziv ! Prederiet ez on ez-personel gant ar gudenn peo-gwir e vin tad a-raok pell. Ha me d'en em c'houlenn pe-naos herzel ouzh lanv ar gal-leg. (E Breizh-Uhel emaon o chom ouzhpenn !). Un diskoulm a-zoare e vefe krouiñ "Kel-c'hioù an Had".

Displeget eo bet mat-ure peseurt gounid a vefe evit ar vugale hag evit ar gerent en afer. C'hoant am eus diskouez en tamm pennad-mañ gant pe-seurt hent e ranker mont evit tizhout ar pal.

Peseurt magourïoù ?

Meur a seurt magourioù a zo, dezho doareoù disheñvel da vont en-dro, hervez ar mod m'int bet krouet hag o fal pedagogel.

Ar seurt a zerefe ar gwellañ ouzh stad an traoù e Breizh, a vefe, moarvat, ar "crèches parentales", magou-rioù krouet, lakaet da vont en-dro, meret, gant ar gerent o-unan.

Penaos e vo savet ar magourïoù brezhonek ?

Bez'emañ ar menoz e penn ur bern tud dre Vreizh a-bezh. Hag an ezhomm zo 'tont anatoc'h-anatañ. Un deiz ben-nak, un tu bennak er vro, e vo tud a lavaro : "Dav de-zhi !" Petra o devo d'ober ? Peseurt diaesterioù a vo ?

An dra gentañ da gaout eo ur strollad kerent. Tadoù ha mammoù ar memes pal ganto, prest da reiñ amzer ha..., karantez ! zoken, ha n'eo ket arc'hant hepken ! Dav d'ar gerent en em glevet mat, peo-gwir e fiziint o bugale, an eil re d'ar re all. Pouezu-soc'h c'hoazh e vo d'an traoù bezañ sklaer hag an hent eeun pa vo kaoz eus magourioù bre-zhonek. Va soñj din-me, da skouer, eo ne zlefe bezañ de-gemeret nemet bugale tud a gomz brezhoneg dija pe MENNET START d'hen ober e berr-am-zer. Un doare e vo da chom hep kaout ar c'hudennoù di-ziskoulm a gaver e klasoù zo eus skolioù DIWAN.

Sañset eo dav d'ar ge-rent dont ingal d'ober war-dro ar vugale. Betek-hen ez eo tud a zo war vicherioù "ispisial" dreist-holl o deus lañset seurt magourioù eta : kelennerien, tud war o c'hont pe medisined h.a...

Arabat ankounc'haat ivez ez eo ar gerent a ra war-dro derc'hel ar vagouri kempenn, prientiñ ar boued, h.a... Tu 'zo d'en em renkañ e meur a vod, forzh penaos, hag an dra -se ne zlefe ket bezañ ur skoilh.

Ma, setu, kejet ho peus gant mignoned, pe tud a zeuio da vezañ mignoned !, prest da gregiñ e-barzh, ganeoc'h. Dav deoc'h neuze, aozañ un emvod, prederiañ asambles ha sevel ur raktres mont en-dro : an eurioù digeriñ ha serriñ, piv a vo diouzh tro ha peur, ar pezh 'vo lakaet ar vugale d'ober, pegement e kousto da bep hini.

Ul lec'h a ranker kavout war-lerc'h. Ensellet e vo gant "SERVICE DE PREVENTION" ar Prefedi. Ar servij-mañ a roio an aotre-digeriñ. Digant ho kuzul-kêr ho pezo goulen-net al lec'h evel just. En ur sammañ krouidigezh ur vagouri e tisammit ar servijoù-kêr hag e lakait anezho da espern gwenneien zoken ! N'eo ket an aluzenn a c'houlennit eta !

Un impljad aotreet e ranker kaout

Ret e vo war-lerc'h ka-vout un implijad(ez), pe meur a hini, hanter-amzer pe amzer leun. Ret e vo d'an danvez-implijad(ez) bezañ bet stum-met war unan eus ar micherioù -mañ :"diorroer, diwallerez-vugale (puéricultrice),pe skoazellerez-diwallerez, sko-laer(ez) skol-vamm, harperez-mammoù, klañvdiour, amiegez, labourerez-tiegezh.

Hag ur brezhoneger(ez) e ranko bezañ ouzhpenn evi-doc'h ! Ur goulenn, keit ha m'emaomp ganti, daoust hag en defe ar gwir unan bennak bet skolaer(ez) en ur skol Diwan da vezañ implijet en ur va-gouri. Daoust hag aotreet (pe darbennet) e vefe gant Servi-joù ar Prefedi ?

Arc'hant

Setu, lipet mat eo ho teuliad. Arc'hant a ranker kavout bremañ.

Pep familh a bae he sko-denn. N'eo ket trawalc'h. Skorennoù da lañsañ ha da a-veiñ (équiper) ar vagouri a vez roet gant ar "Fondation de France" (na kaerat anv da sikour ur vagouri brezhonek!) Renerezh Departamant al La-bour, ar c'huzulioù-kêr.

CHOLORI

CHOLORI, ar gazetenn viziek evit ar vugale etre 5 ha 10 vloaz ! CHOLORI ur gazetenn leun a vuhez hag a zudi a-hed 16 pajennad c'hoarioù, labourioù dorn, istorioù, kontadennoù, rimadeilloù ha rekipeoù keginañ.

CHOLORI, ur gazetenn enni pennadoù a-bep seurt savet evit ar vugale. KOUMA-NANTIT BUAN : 120 lur evit ar bloaz, 70 lur evit 6 miz. Ha kasit ar c'houmanant da : A.Simon -Krec'hienn- 29260 PLOUIDER gant ur chekenn graet e anv AN HERE.

Mammenn : « Bremañ », niverenn 38, miz Du 1984

Dek vloaz goude oa bet lañset ar raktres kentañ, e Landerne, gant ar rouedad kevredigezh ADELE (Association de développement pour la jeune enfance dans le Léon). Pal ar raktres oa sevel ur vagourig gant 13 bugel, diwallet gant tud a vicher e pep magouri all, e-lec'h ma vefe implijet ar brezhoneg en ur mod divyezhek. Ma oa bet kavet al lec'h ha ma oa skoazellet ar raktres gant Ti-Kêr Landerne, ne oa ket bet posubl da skipailh ar raktres lakaat anezhañ da vont da vat peogwir ne oa ket bet kavet tud a vicher a gaoze brezhoneg.

Une mini-crèche bilingue à Landerneau

Yann Ruellan, président du réseau ADELE et Olivier Calarnou.

Immersion dans la langue bretonne dès le premier âge : tel se résume le projet du réseau associatif ADELE (association de développement pour la jeune enfance dans le Léon). Il envisage d'ouvrir, en février à Landerneau, la première mini-crèche associative bilingue.

Yann Ruellan et Olivier Calarnou n'ont pas choisi ce lieu d'implantation au hasard. Landerneau bénéficie en effet de deux filières d'enseignement, en développement dans le public comme à Diwan. Avant de parler le breton dans la conservation courante, le nourrisson sera donc bercé par lui. « La langue devient alors le support des liens affectifs », expliquent les promoteurs qui assurent que le bilinguisme précoce développe l'intelligence et prédispose à l'apprentissage d'autres langues.

La mini-crèche accueillera treize bambins de 3 mois à 3 ans dans une maison particulière louée en ville. Cinq personnes diplômées prendront en charge les petits. Elles devront, bien entendu, parler le breton. Pour parfaire leurs connaissances linguistiques, des formations sont prévues.

Favorable à cette initiative, le maire apportera le soutien financier de la ville. Conseil général, CAF (dans le cadre du contrat-enfance) et MSA seront sollicités pour l'investissement et le fonctionnement.

Pour tous renseignements, contacter Olivier Calarnou, 3, rue de l'Elorn à Landerneau. Tél : 98.85.25.41.

Mammenn : Telegramme Landerne, 2 a viz Du 1994

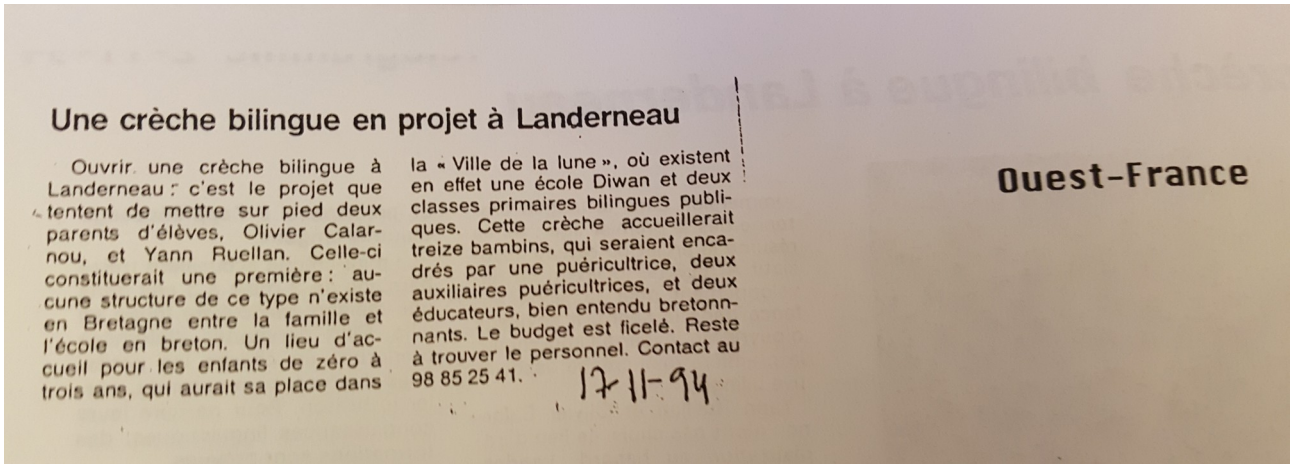

Une crèche bilingue en projet à Landerneau

Ouvrir une crèche bilingue à Landerneau : c'est le projet que tentent de mettre sur pied deux parents d'élèves, Olivier Calarnou, et Yann Ruellan. Celle-ci constituerait une première : aucune structure de ce type n'existe en Bretagne entre la famille et l'école en breton. Un lieu d'accueil pour les enfants de zéro à trois ans, qui aurait sa place dans la « Ville de la lune », où existent en effet une école Diwan et deux classes primaires bilingues publiques. Cette crèche accueillerait treize bambins, qui seraient encadrés par une puéricultrice, deux auxiliaires puéricultrices, et deux éducateurs, bien entendu bretonnants. Le budget est ficelé. Reste à trouver le personnel. Contact au 98 85 25 41.

17-11-94

Ouest-France

Mammenn : Ouest-France Landerne, 17 a viz Du 1994

E fin ar bloavezhioù 1990 eo e oa bet lañset tachenn ar vugaligoù e brezhoneg evit gwir.

Goude un taol-arnod a implij ar brezhoneg en ur vagouri e Lesneven e fin ar bloavezhioù 1990, tud a vicher ar vugaligoù zo en em strollet a-benn diorren implij ar brezhoneg er magourioù, met ivez gant ar magerezed hag ar familhoù. Da heul oa bet krouet ar gevredigezh Divskouarn e 2005.

Ur garta oa bet lañset da heul, e miz Du 2007, a-benn reiñ ur framm d'ar pleustroù micherel. Kroget gant 5 magouri eus Bro Leon eo erruet e fin 2016 da 51 magouri, 13 magerez, 13 strollad magerez ha 3 strollad familh e Breizh pemp departamant.

E memes mare, ur raktres magouri dre soubidigezh e brezhoneg zo bet lañset, gant krouidigezh ar gevredigezh Babigoù Breizh e Gwened e 2007 ha da heul, ar vagouri gentañ dre soubidigezh, Kerbihan, e 2011. Raktresoù all a zo bet abaoe, kaset da benn dija pe get, e Bruz, St-Ervlan ha Roazhon.

Piv oa ha piv eo oberourien ar raktresoù? Petra oa ha petra eo hoc'h abegoù? Gant peseurt faktorioù eo bet kaset da benn ar raktresoù, pe gorrekaet? Penaos oa bet degemer raktres Babigoù Breizh e penn-kentañ ar bloavezhioù 2000 gant ar gevelerien? (Rannvro, KGT, GMB, familhoù...) ? Ha bremañ, penaos eo degemeret ar rakresoù ganto? Hag-eñ ez eus liammoù gant an hentadoù divyezhek ha gant Diwan? Petra e vez graet gant ar familhoù da vare choaz ar skol ? Daoust hag-eñ e servij dizoleiñ abred ar brezhoneg d'ar vugale ? Daoust hag-eñ eo ar vugaligoù un dachenn nevez evit dazont ar brezhoneg?

Tachenn ar vugaligoù e brezhoneg zo, e-keñver ar studioù skol-veur, ul labour nevez. Neuze eo bet graet ar studi gentañ-mañ gant roadennoù arnodel : atersadennoù, goulennaouegoù, testennoù lezenn, testennoù politikerezh yezh, raktresoù pedagogel magourioù, raktresoù degemer magerezed, pennadoù kazetennoù ha roadennoù ar c'hevredigezhioù. N'eo ket pal ar studi-mañ nemet klask kinnig tachenn ar vugaligoù e brezhoneg.

Er studi e vo implijet ar ger « magerezed » kentoc'h eget « magered » peogwir eo bet sinet karta Divskouarn ar magerezed gant maouezed hepken.

Goude bezañ kinniget stern lezennadurel degemer ar vugale e vo kinniget an dachenn, a zo, a-benn ar fin, nevez a-walc'h, e-keñver ganedigezh hag istor ar raktresoù. Met ivez ar magerezed a labour e brezhoneg, abegoù o choaz met ivez o doare da labourat e-keñver ar brezhoneg. Termenet e vo al labour-se d'ar magourioù ha d'ar magerezed, ar familh o vezañ ul labour a bouez e-unan. Echu e vo o tielfennañ harzoù diorren ar brezhoneg a-raok ar skoliata betek bremañ met ivez ar faktorioù skoazell e-keñver an diorren hag evel just skog an dachenn war choazioù skoliata ar familhoù.

I. Ar stern lezennadurel

E brezhoneg pe en ur yezh all e chom degemer ar vugale un dachenn meret gant reolennoù resis. Ma oa, abaoe kantvedoù, magerezed hag adalek an naontekvet kantved, magourioù e vez bremañ meur a zoare posubl a-benn degemer ar re vihan a-raok ar skoliata.

A. Degemer ar vugale

Ar vugaligoù, e-keñver an degemer, a sell ouzh ar mare etre fin ehan brazezded ar vamm ha penn-kentañ ar skoliata. E Bro-C'hall, 61 % eus ar vugale dindan 3 bloaz zo diwallet an darn vrasañ eus an amzer gant o zad pe o mamm. Hent all e vo ar skoazellerez-vamm (19%) ha goude al lec'h degemer bugaligoù (13%)[6].
Meur a zoareoù diwall a zo e Bro-C'hall, setu ar re e-lec'h ma vo kavet brezhoneg, eus an tañva d'ar soubidigezh :

- ar vagouri

Ar vagouri gentañ e Bro-C'hall zo bet digoret e Pariz gant Firmin Marbeau e 1844, deuet da vezañ eilmaer kentañ arondisamant Pariz dek vloaz a-raok, a faote dezhañ skoazell ar micherourezed. [7]
Gallout a ra degemer betek 60 plas[8]. Bugale eus daou viz hanter da dri bloaz a vo degemeret. Strollet eo ar vugale hervez an oad. Melestret e vo gant ur gevredigezh, ur strollegezh tiriadel pe un embregerezh. Gall a raio bezañ degemeret ur bugel en ur mod boas, hervez un implij-amzer.
E-keñver ar renerezh, ur medisin(ez) pe ur babigour(ez) gant 3 bloaz skiant-prenet (eus 21 da 60 plas) a vo dre ret, pe, adal 20 plas pe dindan, ur babigour(ez) pe un desaver bugaligoù gant 3 bloaz skiant-prenet.
E-keñver ar skipailh, ret e vo ivez bezañ gant un den a vicher evit pemp bugel a ne gerzhont ket hag un den a vicher evit eizh bugel a c'hell kerzhout, eilbabigourien enno.[9]

6 Enklask « Mode de garde et d'accueil des jeunes enfants en 2013 », DREES
7 « Brive Mag', N°221, P19, « Le fondateur des crèches en France »
8 Mellad R2324-25, Kod ar yec'hed foran
9 Mellad R. 180-22, Kod ar yec'hed foran

- ar vikromagouri

Nevez a-walc'h eo ar frammad-se. Aotreet int bet gant dekred an 20 a viz C'hwevrer 2007. Gall a ra bezañ degemeret betek 10 plas. Reolennoù disheñvel, resis ha strizh met aesoc'h eget evit ar magourioù a zo e-keñver barregezhioù micherel ar c'hoskor a zo.

E-keñver ar renerezh, un den-dave teknik a vo dre ret, a vo pe medisin(ez), pe babigour(ez), pe desaver bugaligoù.

E-keñver ar skipailh, un den a vicher a vo trawalc'h betek tri bugel, unan all a vo afer adal pevar. Nemet evit an den-dave teknik, un TGM Bugaligoù a vo trawalc'h a-benn labourat en un vikromagouri.

- ar magerezed

Doare diwall kozhañ hag anavezet ar muiañ. Stummadurioù micherel hir ha devezhioù stummadur a zo bremañ evit tud a vicher ar vugaligoù da labourat war ar brezhoneg hervez ezhommoù o danvez.

Mammenn : http://stumdi.com/node/1455

(22/05/17)

- an ti skoazellerezed-mamm (TSM)

E 2010, gant mouezhiañ testennoù lezenn nevez e-keñver ar vugaligoù e oa bet posubl krouiñ tiez skoazellerezed-mamm[10]. Posubl eo bremañ da skoazellerezed-mamm (etre 2 ha 4) degemer bugale (betek 16, hervez gratadur pep skoazellerez-mamm) er memes lec'h.
Un dileuriadur degemer a c'hell bezañ sinet etre ar skoazellerez-vamm hag ar gerent a-benn aotre unan pe meur a skoazellerezed-mamm all a labour en TSM da ziwall ar bugel. Aesoc'h eo neuze evit ar skoazellerezed-mamm da aozañ an implij-amzer degemer, evit ar familhoù met ivez evito.

- an erlec'h skoazellerez-vamm (ESM)

Ul lec'h titouriñ hag eskemmoù etre ar familhoù hag an dud a vicher eo an erlec'h skoazellerez-vamm. Meret eo gant ur strollegezh tiriadel, ur greizenn obererezh sokial, ur gevredigezh, hag all. Un animatour(ez) zo, den a vicher eus ar vugaligoù a vuhez al lec'h.
Ar familhoù a c'hell bezañ titouret war an doareoù diwall. Stalioù eskemmoù pe desavadurel a c'hell bezañ ivez.

- an arsav-diwallerezh

Degemeret eo bugale dindan 6 vloaz en ur mod amzeriat pe a-wezhiadoù. Meret eo an arsav-diwallerezh en ur mod prevez pe gant ur strollegezh tiriadel.

- al liesdegemer

Ul lec'h degemer kemmesk eo al liesdegemer. Degemeret eo ar vugale e leun amzer pe darnamzer, hervez ar plasoù hag ezhommoù ar familhoù.

B. ar sikourioù arc'hant

Krouiñ ul lec'h degemer a c'hell bezañ un hent hir ha luziet. Skoazellet hag arc'hantaouet e c'hell bezañ ar strollegezhioù tiriadel, an embregerezhioù hag ar c'hevredigezhioù gant ar C'hef Goproù-Tiegezh a-benn krouiñ ha kas en-dro lec'hioù degemer bugale dindan 6 vloaz. Met reolennoù strizh a zo en eskemm .

10 Lezenn niverenn 2010-625 (09/06/2010)

- Prizioù reoliet evit ar familhoù

Pa vez skoazellet ur raktres lec'h degemer stroll gant ar C'hef Goproù Tiegezh e vez ret d'ar skipailh choaz etre daou zoare didermenañ priz ar pourchas : Ar Pourchas Servij Unik pe ar Pourchas Degemer Ar Bugelig. Ur c'hendivizad a vo etre mererien al lec'h degemer stroll hag ar C'hef Goproù Tiegezh. Pal ar PSU hag ar PDAB eo aesaat monedusted evit an holl hag ar c'hemmesk sokial el lec'hioù degemer bugaligoù.

Krouet eo bet ar PSU a-benn skoazell al lec'hioù degemer stroll aotreet. Ur skoazell mont en-dro eo a zo par da 66 % eus koust eurvezhiad degemer ur bugel betek un harz merket gant ar c'hef goproù-tiegezh e diavaez ar priz paeet gant ar familhoù.

Klokaat a ra perzhiadegezh arc'hant ar familh. Ar gwanañ e vo gounidigezh ar familh, ar pouezusañ e vo pourchas ar C'hef Goproù Tiegezh.[11] Gant ar PSU, n'eo ket paeet gant ar familhoù nemet ar pezh a chom da vezañ paeet ganto.

Gant ar PSU e vo ret d'al lec'hioù degemer stroll klask gwerzhañ plasoù d'ar strollegezhioù tiriadel. Neuze int liammet gant kumunioù ar plasoù ha ne c'hell ket bezañ degemeret bugale eus kumunioù all.

Ur reizhiad disheñvel eo ar PDAB, a zo rannet e tri fourchas : ur skoaziadenn evit ganedigezh ar babig, ur skorenn diazez a c'hello bezañ paeet betek ma vo tri bloaz ar bugel. Hag ivez ur pourchas a vo paeet betek ma vo ur bloaz ar bugel kentañ, pe betek ma vo tri bloaz ar bugel ma n'eo ket an hini kentañ evit ar re a baouez da labourat pe ur pourchas evit skoazell ar familhoù a labour o tigreskiñ koust an doare diwall.

Posubl eo d'ar familhoù kaout ar PDAB ma z 'eo diwallet o bugel gant ur skoazeller(ez)-(m/)vamm, ur (g)ward(ez) er gêr, un gevredigezh, un embregerezh aotreet pe ur vikromagouri.

Ret eo d'ar familh paeañ da gentañ al lec'h degemer pe an implijad(ez) ha resevet eo bep miz goude ar pourchas. Met e-keñver orin ar familh, n'eus strishadur ebet.

11 « La PSU, Prestation de Service Unique », CAF Maine-et-Loire, 2015

- Pennstur hollvedelezh ar C'hef Goproù-Tiegezh

Un diazezadur prevez eo ar C'hef Goproù-Tiegezh gant ur c'harg a servij publik. Neuze eo ret d'an implijidi lakaat de pleustr lezennoù ha pennaennoù ar Republik. War dachenn an aferioù sokial e labour ar C'hef Goproù-Tiegezh. Pal an diazezadur zo skoazell ar familhoù a-benn harpañ ar c'hemmesk sokial. Hag evel eo al laikelezh ur bennaouenn greiz e talvoudoù ar Republik eo ivez e reolennoù ar C'hef Goproù-Tiegezh. Ur politikerezh resis a zo neuze evel just, a-benn termeniñ an oberioù a c'hell bezañ skoazellet.

Anavezet eo ar pourchasoù a c'hell bezañ roet d'ar familh. Pourchasoù a bep seurt a zo a-benn skoazell ar familhoù da gentañ, met ivez an boblañs dre vras, e meur a zachenn resisoc'h : ar vugaligoù, ar yaouankiz, ar c'henempraň micherel ha sokial hag al lojeiz. Neuze, evit ar boblañs eo posubl kaout ur sikour arc'hant evit ar familh evel just, met ivez evit ar vugale nammet, klañv, an dud dilabour a ne c'hellont ket bezañ digollet gant ar Pol Implij, dre ar C'horvoder Kengred Oberiant. Gall a ra bezañ ur skoazell gwirel d'ar familhoù, dre ur sikour pa vez ket paeet ul leve-bevañ dleet.

Ma 'z eo roet pourchasoù d'ar familhoù nemet hervez saviadoù ha danvez madoù ar familh, ur sikour arc'hant a c'hell bezañ ivez d'an embregerezhioù a labour war dachenn ar vugaligoù, kevredigezhioù ha strollegezhioù tiriadel a seven raktresoù pe servijoù a zo e peder zachenn labour ar C'hef Goproù-Tiegezh.

Met neuze, a-benn bezañ sikouret, ret e vo d'an dalc'herien sevel ar raktres hervez pennaouennoù ar C'hef Goproù-Tiegezh. Da skouer :

-Digeriñ ar raktres d'an holl boblañs.
-Didermenañ ur feurbriz hervez korvoder ar familh.

E-keñver ar raktresoù e brezhoneg e teu war-wel neuze ur skoilh a c'hell luzietaat an hent.

C. ar politikerezhioù yezh

Bepred ez eus bet en istor Breizh ha Bro-C'hall stourmerien a zifenne ar brezhoneg. Goude an

eil Brezel Bed eo bet votet lezennoù a-benn aotren kelenn ar yezhoù rannvroel e Bro-C'hall, met ret eo gortoz betek fin ar bloavezhioù 1990 a-benn kaout politikerezhioù yezh gwir o tiorren.

- An testennoù kentañ e Bro-C'hall goude an eil Brezel Bed

E 1951, gant al lezenn Deixonne e oa posubl da aozañ ur c'helenn diret eus ar brezhoneg, eus an euskareg, eus ar c'hataloneg hag eus an okitaneg. E 1970, gant un dekred[12] e vo aotreet ar yezhoù rannvroel er vachelouriezh. Gant al lezenn Haby e 1975 e oa bet posubl da gaout ur c'helenn eus ur yezh rannvroel e-kerz tout an amzer-skol.
D'ar 4 a viz Here 1977 oa bet sinet Karta sevenadurel Breizh etre ar Stad, ar Rannvro hag ar pemp departamant eus Breizh istorel. Gant an destenn-mañ e oa anzavet sevenadur Breizh gant ar Stad en ur mod ofisiel. Krouet e vo goude, e 1978 ar C'huzul Sevenadur Breizh hag e 1981 an Ensavadur sevenadurel Breizh, gant ar Rannvro Breizh ha Kuzul Departamant Liger-Atlantel. Adal ar mare-se eo bet posubl d'ar c'hevredigezhioù kaout yalc'hadoù evit sevenadur Breizh dre vras, gant Rannvro Breizh.

Goude oa chomet e Rannvro Breizh ar sikour arc'hant evit ar brezhoneg mesket gant ar sevenadur dre vras, betek fin ar bloavezhioù 1990. Daoust da se, politikerien zo o deus levezonet kalz politikerezh ar Rannvro e-keñver yezhoù Breizh.

- Jean-Yves Cozan

Ganet e Brest e 1939, met genidik eus Enez-Eusa oa Jean-Yves Cozan un den anavezet ha priziet e Breizh. Kannad Penn ar Bed etre 1986 ha 1997, kuzulier-departamant Enez-Eusa etre 1978 ha 2015, kuzulier-rannvro etre 1986 ha 1988, ha goude etre 1998 ha 2004. Liammet oa gant an UDF hag al Luskad demokratel.
Difennet en deus kalz sevenadur Breizh hag ar brezhoneg. Pouezus eo bet e krouidigezh ar rouedad skolioù Diwan ha peurgetket ar skolaj Diwan kentañ er Releg-Kerhuon . Gantañ ivez eo bet kresket ar sikour arc'hant roet d'ar c'hevredigezhioù. Marvet eo e 2015 e Kemper.

12 N° 70-650, 10 a viz Gouhere 1970

- Yann-Bêr Thomin

Ganet e 1949 e Landerne, anavezet ha priziet eo ivez Yann-Bêr Thomin e Breizh a-bezh. Maer Landerne etre 1989 ha 2008, kuzulier-departamant Penn ar Bed etre 1987 ha 1994, kuzulier-rannvro etre 1988 ha 1992, goude etre 1997 ha 2010. Unan eus krouerien ar gouel Kann-al-Loar e Landerne eo ivez.
Skoazellet en deus kalz ar raktresoù kentañ e brezhoneg er magourioù, e Landerne met ivez krouidigezh ar gevredigezh Divskouarn. A-raok dilennadeg rannvro 2004 e oa bet lakaet e penn ar komision politikerezh yezh, krouet gant Jean-Yves An Drian ha lakaet e pleustr etre 2004 ha 2010 gant Yann-Bêr Thomin, goude bezañ gounezet an dilennadeg gant Jean-Yves An Drian.
Levezon politikerien zo a zo bet pouezus a-benn lakaat ar raktresoù e-keñver ar brezhoneg da vont war-raok. Met hep youl hollek eo chom bresk ar raktresoù. Setu perak eo bet lakaet e pleustr politikerezhioù gwir e-keñver ar brezhoneg, e derezioù disheñvel strollegezhioù tiriadel Breizh.

- Karta « Ya d'ar brezhoneg »

N'eo ket « Ya d'ar brezhoneg » ur politikerezh met ul label krouet gant Ofis publik ar brezhoneg.

Lañset d'ar 5 a viz Here 2001 e Karaez gant 178 aozadur eus ar gennad prevez, digoret oa bet d'ar c'humunioù e 2004 ha d'ar frammoù etrekumunel e 2006.

Reiñ ur plas d'ar brezhoneg en oberezhioù an aozadurioù eo pal al label. Meur a live a zo, gant oberoù da choaz e pep hini.

Bremañ ez eus 754 aozadur, 189 kumun ha 15 diazezadur publik a genlabour etrekumunel.
Daoust d'ar garta chom bezañ ur politikerezh gwir e c'hell broudañ an oberourien publik ha prevez da werediñ evit ar brezhoneg.

- Politikerezh Ti-Kêr Kemper

D'an 8 a viz C'hwevrer 2008 oa bet resevet live 1 karta « Ya d'ar brezhoneg » gant Ti-Kêr Kemper ha goude, al live 2 d'ar 16 a viz Mae 2012. Ur youl a oa neuze dija gant Ti-Kêr Kemper da reiñ ur plas d'ar brezhoneg.

Ur c'henstroll « Brezhoneg War Wel », strollad kevredigezhioù ha stourmerien e Kemper en deus levezonet al labour graet tro-dro d'ar brezhoneg.

Les chantiers à mener selon le collectif Brezhoneg War Wel

Publié le 14/05/2016 à 03:02

Écouter

Facebook Twitter Google+

Lire le journal numérique

N.C.

« Revendication portée par le collectif »

Le collectif Brezhoneg War Wel (*Le breton visible*), qui réunit des militants et des associations qui oeuvrent au quotidien en faveur de la langue bretonne à Quimper et Quimper communauté, est satisfait du recrutement par la Ville d'une chargée de mission (*lire ci-dessus*). **« C'est la concrétisation d'une initiative citoyenne. C'est une oeuvre collective »**, affirme Bruno Coray, au nom du collectif qui prend sa part dans ce recrutement. **« Il aura fallu tout de même attendre un an la déclaration solennelle et une autre année pour la mise en oeuvre »**, pondère le porte-parole.

Le breton à l'école

Réuni vendredi, le collectif a listé cinq priorités qui illustrent **« l'ampleur des chantiers à mettre en oeuvre »**. Le premier concerne l'ouverture d'un deuxième site bilingue public à Quimper, à l'école Émile-Zola, à la rentrée 2016. Le projet est porté par la Ville et l'office de la langue bretonne : **« Le cadre est posé. Le curseur de quinze élèves inscrits n'existe plus,** rappelle Rémi Toulhoat, de Div Yezh Kemper. **La balle est dans le camp du maire. L'enjeu est aujourd'hui politique »**, estime-t-il, même si la décision finale revient bien à l'Éducation nationale. Diwan compte aussi recevoir le soutien de la Ville. L'association cherche des locaux à Ergué-Armel, où elle ouvrira un troisième site à la rentrée 2017 : **« Un calendrier serré »**, commente Yann Guillamot, du comité de soutien.

Le breton dans la ville

Autre chantier à mener rapidement : **« Il faut que nos jeunes puissent lire et entendre du breton dans la ville, dans les bus, sur les panneaux d'affichage... »** Le collectif juge que la **« signalétique est aléatoire et incohérente »**. S'appuyant sur l'exemple du tout nouveau pôle Max-Jacob, Alan Foricher estime **« qu'on n'est pas allé au bout de la démarche »**.

Des « fiches actions »

Organiser l'appareil municipal et communautaire, asseoir une politique du visible et de l'audible dans l'espace public... Dans un document remis en juin 2012 à cinq élus quimpérois, le collectif a compilé des « fiches actions ». Il va désormais le distribuer à l'ensemble des élus et le rendre public sur le site Facebook : https public://2016/05/16 /les-chantiers-mener-selon-le-collectif-brezhoneg-war-wel.jpgwww.facebook.com /brezhonegkemper

Mammenn : Ouest-France Kemper, 14/05/2016

D'ar 5 a viz Mezheven 2015, un « disklêriadur solenn a-berzh Kêr Kemper » oa bet votet e-keñver ar brezhoneg ha sevenadur Breizh.

Hag e 2016 oa bet tutaet ur gargadez a gefridi evit ar brezhoneg, Vefa Guenegan, a zo he labour d'ober al liamm etre tout ar raktresoù e-keñver ar brezhoneg e Ti-Kêr Kemper hag Kemper Breizh-Izel, ar gumuniezh tolpad-kêrioù. Un dra a aotre ur sell hollek war an oberioù kroget ha neuze ur c'hempoell enno.

Hep linenn vudjed resis memes tra eo ret dezhi labourat gant tout ar servijoù en ur mod treuz. Un dra a c'hell bezañ luziet a-benn kas ar raktresoù war-raok dre berzh gallout diviz implijidi ha dilennidi ar servijoù, tud a n'eo ket ar brezhoneg ar renk a-raok a-berzh o labour diazez. Ivez, ret e vo lakaat ar brezhoneg e-barzh linennoù budjed o vont gwashoc'h-gwashañ gant digresk an debarzhadurioù.

Met un hent aesoc'h en tu all, gant un skeudenn welloc'h e-keñver ar brezhoneg a seblant bezañ, hervez Vefa Gwenegan, gant implijidi ha dilennidi Ti-Kêr Kemper.

- Brastres departamant Penn ar Bed 2016-2021

Abaoe muioc'h a dregont vloaz e skoazell an oberoù evit ar brezhoneg gant Departamant Penn-ar-Bed. Met bepred e oa hervez youl an implijidi hag an dilennidi, hep bezañ kenurzhiet. Ne oa testenn ebet a-benn lakaat an oberioù da vezañ ur redi evit ar servijoù. Ganet eo e 2014 ar youl da briziañ tout al labour graet e-keñver ar brezhoneg. Ur gomision zo bet savet, bleinet gant Fañch Broudig. Gant ar briziadenn-se eo bet komprenet an afer da genaozañ ur brastres liesvloaziek. Heñchadurioù kentañ zo bet choazet.

Treuzkas ar yezh oa an heñchañ kentañ. Ar yezh er vuhez sokial oa an eil a-benn lakaat ar brezhoneg da vezañ ur yezh vev ha pas ur yezh kelennet hepken. Sevenidigezh ar brastres oa an trede heñchañ.

Da heul, strolladoù labour a zo krouet, gant dilennidi hag oberourien eus pep dachenn a ra war-dro ar brezhoneg, met ivez tud a ne oa ket ar brezhoneg ur renk a-raok, hervez o labour, da skouer gant servijoù ar gwarez ar mammoù hag ar vugale, pe servijoù an hentoù, hag all.

Strolladoù labour hag o deus bet kendalc'het betek miz Meurzh 2016.
Goude, d'an 20 a viz Here 2016 oa bet votet a-unvouezh brastres kentañ an Departamant Penn-ar-Bed e-keñver ar brezhoneg, a yelo betek 2021. Ur poellgor heuliañ a vo bep bloaz a-benn priziañ ar brastres.

Hervez Solange Creignou, skeudenn ar brezhoneg evel ur « glad » zo o cheñch, o welout ar raktresoù o tiorren, degemer ha selaou an dilennidi e-keñver ar raktresoù. Met ivez, posubl eo hervezi d'en em harpañ ouzh testennoù broadel evel an Emglev evit dazont Breizh a-benn lakaat an traoù da vont war-raok. »

- Politikerezh Rannvro Breizh

Ma oa abaoe pell oberioù evit ar brezhoneg er Rannvro, peurgetket gant an Aotrou Cozan ha gant an Aotrou Thomin oa e 2004 eo ganet politikerezh yezh kentañ Rannvro Breizh. Ha bepred e oa oberioù ar brezhoneg gwelet e komision ar sevenadur.

D'ar 4 a viz Here 1977 memes tra e oa bet sinet Karta sevenadurel Breizh etre ar Stad, ar Rannvro ha departamantoù Breizh istorel. Gant se oa bet krouet e 1978 ar C'huzul sevenadurel Breizh hag, e 1981, Ensavadur sevenadurel Breizh. Adal ar mare-se oa bet posubl da gaout skodennoù gant ar Stad evit yezhoù ha sevenadur Breizh. Ur gwask a oa ivez gant kevredigezhioù ha stourmerien, dre vanifestadegoù.

Mennozh ur politikerezh yezh gwir hag hollek zo bet kinniget da gentañ gant Yann-Bêr Thomin goude dilennadeg rannvro 1998 da Jean-Yves An Drian. E miz Gouhere 2002 oa bet lakaet gantañ, e sell dilennadeg rannvro 2004, Yann-Bêr Thomin e penn ur gomision politikerezh yezh. Goude bezañ gounezet an dilennadeg gant Jean-Yves An Drian oa bet votet ar politikerezh yezh a un vouezh d'ar 17 a viz Kerzu 2004 gant ar C'huzul-rannvro ha kaset oa bet da benn betek 2010 gant Yann-Bêr Thomin.

E 2010 oa gounezet an dilennadeg rannvro gant Jean-Yves An Drian en-dro ha Lena Louarn gantañ. Evit ar wech gentañ oa bet krouet ur vesprezidantelezh e karg eus yezhoù Breizh. Goulennet he doa da vezañ bremañ er gomision « Deskadurezh, stummadur ha labour » peogwir e oa an tachennoù diazez a-benn labourat. Krouet oa bet ivez ur servij yezhoù Breizh,

gant tri den o labourat e leun amzer evit ar politikerezh yezh.

Hervez Lena Louarn, skeudenn ar brezhoneg oa, er Rannvro, kentoc'h goapaus e-keñver an dud o kaozeal brezhoneg enno, pa oa erruet. Kavout a ra dezhi ne oa ket tapet en ur mod sirius, nemet gant Jean-Yves An Drian. Met dilennidi all a oa kat da gaozeal e brezhoneg (Daniel Gilles, Gérard Lahellec…). Met ar santimant zo ganti eo deuet tamm-ha-tamm da vezañ boutin da dilennidi ar Rannvro ha d'an implijidi. Hag implijidi zo a zo kat da labourat e brezhoneg.

II. un dachenn nevez o tiorren

Abaoe ar bloavezhioù 90 eo deuet da vezañ ar vugaligoù un dachenn o tiorren. Meur a gevredigezh zo bet krouet a-benn kas ar raktresoù da benn, kement el lec'hioù degemer stroll ha gant ar skoazellerezed-mamm. Un dachenn a zo, gant skoazell ar strollegezhioù, muioc'h-mui micherelaet.

A. Divskouarn, ur youl genurzhiañ

Ar gevredigezh gentañ eo Divskouarn war dachenn ar vugaligoù e brezhoneg. D'ar 28 a viz 2015 e oa fest 10 vloaz Divskouarn e Plouguerne. Un dro da eskemm diwar-benn un hent hir met frouezhus evit ar re vihan tout hag o familh.

- Orin ar gevredigezh

E 1998 oa bet implijet ur vaouez gant magouri Landerne a-benn reiñ abadennoù tañva d'ar brezhoneg d'ar re vihan, diwar mennozh maer Landerne, Yann-Bêr Thomin, a faote dezhañ ober bruderezh da hentad divyezhek brezhoneg-galleg ar gêr.

Un nebeud mizioù goude, Yannig Robin, babigour, en deus bet c'hoant, goude bezañ lennet ur pennad en Telegram diwar-benn skiant-prenet magouri Landerne, d'ober gant ar brezhoneg en e labour. Da vare un emwel enfredañ, e 2000, e magouri Gouenoù en deus kinniget e raktres e-keñver ar brezhoneg. Tutaet evel rener en deus bet tro da ginnig ar brezhoneg, gant ar youl da labourat dre genemglev gant skipailh ar vagouri.
Kroget evel ma oa posubl gant un implijadez a ouie un tamm brezhoneg ha gantañ eo deuet da

vezañ ur raktres frammet ha skrivet e raktres pedagogel ar vagouri, gant skoazell enklaskerien evel Gilbert Dalgalian. Diazez ar raktres ne oa ket ar brezhoneg, met ar madoberioù evit ar bugel hag al liamm sokial a c'hellfe bezañ gant ar brezhoneg. A-benn kas ar raktres da benn e oa bet kinniget eurvezhioù stummadur war ar brezhoneg d'an implijidi ivez, hag emvodoù zo bet aozet gant ar familhoù, a-benn displegañ ar raktres dezho. Ma oa a-enep familhoù zo e penn-kentañ eo cheñchet tamm-ha-tamm o mennozh.

Goude ez eus bet eskemmoù gant tud a vicher div vagouri all, eus Plouguerne ha Lannilis. E memes mare e oa ur goulenn o kreskiñ gant ar familhoù, e-keñver ar brezhoneg. Ganet eo neuze ar c'henstroll « Brezhoneg er vagouri ». Ul labour a zo bet kroget a-benn soñjal e penaos kinnig ar brezhoneg e lec'hioù all. Ha faote a rae d'ar c'henstroll ledanaat ar raktres d'ar magerezed ha d'ar familhoù, evel n'eo ket ar magourioù an doare diwall pouezusañ e Bro-C'hall.

Ur goulenn a oa gant familhoù e-keñver ar brezhoneg er magourioù, met ivez goude, peogwir eo ganet an hentad divyezhek brezhoneg-galleg publik e Gouenoù eus ur goulenn gant kerent a oa o bugale e magouri ar gêr. Met ret e oa respont ivez d'ar goulenn e-keñver ar brezhoneg a-raok ar skoliata o kreskiñ. Ne oa ket posubl da dud ar c'henstroll lakaat ar raktres da vont war-raok muioc'h, evel e oa re bouezus al labour gant tud a youl vat hepken. Neuze eo ganet ar gevredigezh Divskouarn.

- Ganedigezh Divskouarn

E miz Mae 2005 oa bet ar c'henstrollad « Brezhoneg er vagouri » e darempred gant Yann-Bêr Thomin er C'huzul-rannvro. Gant e skoazell oa bet lañset en ur mod ofisiel, d'ar 5 a viz Du 2005, e Ti ar Vro Karaez, ar gevredigezh Divskouarn. Er burev krouiñ oa Yannig Robin, prezidant (rener magouri Gouenoù d'ar poent-se), Yannig Bigouin (rener ekomirdi Plougerne d'ar poent-se), Izabel Thomas (animatourez d'ar poent-se) ha Erwann Denez (rener An Oaled d'ar poent-se). Meur a zen a oa o bugale e skolioù Diwan.

E-pad ur bloavezh ez eus bet labour war ar palioù diazez ha war grouidigezh ur post labour. Ur skodenn mont en-dro a zo bet roet dezho ivez.

Ul labour kentañ zo bet graet etre fin 2005 ha fin 2006, gant emvodoù gant Ofis publik ar brezhoneg ha Gwarez ar mammoù hag ar vugale eus Penn-ar-Bed. Evel e oa tud a vicher ar vugaligoù an darn vrasañ eus izili Burev Kentañ Divskouarn int bet tapet en ur mod sirius. Evel se eo bet posubl dezho krouiñ ur rouedad ensavadel, pouezus-tre evit labour ar gevredigezh.

Ur bloaz goude, d'ar 1a a viz Kerzu 2006 oa bet tutaet Gregor Mazo, deuet da rener Divskouarn. Gant sikour arc'hant ar Rannvro oa bet krouet ar post kentañ. Adal ar mare-se e oa bet posubl da gaout un den o labourat e leun amzer e diorren ar gevredigezh.

Hag e miz Meurzh 2010 e oa bet tutaet Virginie Pronost, deuet da vezañ diorroerez tiriadel ha pedagogel, a-benn kreñvaat ar skipailh. Aesoc'h e oa dezho neuze respont d'ar goulennoù o tont eus pemp departamant Breizh istorel.

- <u>Palioù ar gevredigezh</u>

A-raok krouidigezh ar gevredigezh e oa sklaer ar palioù dija : labourat war ar brezhoneg a-raok ar skoliata, war bep tachenn : ar magourioù, ar magerezed hag ar familhoù hag aozañ ur rouedad tud a vicher e pep dachenn.
Ur raktres karta oa dija, levezonet gant ar garta « Ya d'ar brezhoneg », a-benn frammañ ar rouedad tud a-vicher, reiñ ur sell sklaer diwar ar pezh a vez graet ganto e-keñver ar brezhoneg.

Evel e oa liammoù gant ar magourioù dija e oa bet lañset d'ar 27 a viz Du 2007 karta gentañ Divskouarn, karta ar magourioù. Ul label eo, roet d'ar magourioù a ra gant ar brezhoneg.
4 live a zo :

-*Al live 1* : Tañva d'ar brezhoneg, pa vez aozet mareoù reoliek e brezhoneg, ur wech an amzer.

-*Al live 2* : Pa vez brezhoneg ur wech d'an nebeutañ er vagouri, ha pa vez aozet oberioù all ouzhpenn e brezhoneg.

-*Al live 3* : Pa vez implijet ar brezhoneg bemdez er vagouri, gant daou zen a labour er vagouri

d'an nebeutañ.

-*Al live 4* : Pa vez graet gant ar brezhoneg en ur mod dre soubidigezh. Ret eo d'an holl skipailh gouzout ar brezhoneg, yezh vuhez ar vagouri eo.

Heuliet eo ar magourioù a zo er rouedad, ur wech bep bloaz d'an nebeutañ, a-benn bezañ skoazellet.

E 2010 oa bet lañset ur garta all, evit ar magerezed, gant tri live :

-*Al live 1* : Kizidikaat, evit aozerien abadennoù reoliek tañva d'ar brezhoneg evit ar magerezed, pe evit magerezed a ya d'un abadenn tañva gant ar vugale.

-Al live 2 : Evit ar re a ra bemdez gant ar yezh gant ar vugale, memes ma n'eo ket ar yezh nemeti.

-Al live 3 : Dre soubidigezh. Evit ar magerezed a ra gant ar brezhoneg bemdez, pa vez yezh bennañ ar vagerez.

E-keñver ar familhoù ez eus dija, abadennoù tañva a zo aozet, gant kevelerien. Ur pal pouezus-tre eo ar familhoù ivez evel just : gant ar rouedad tud a vicher krouet gant skipailh Divskouarn eo posubl dezho kelaouiñ ar familhoù a faot dezho kavout ur m(/v)ager(ez) pe ur framm a ra gant ar brezhoneg. Met ivez, posubl eo dezho skoazell ar familhoù a faot dezho ober gant ar brezhoneg er gêr gant o bugale.

Découverte du breton en famille à l'école Notre Dame de Redon

Tañva eus ar brezhoneg er familh e skol Itron Varia

séance de découverte du breton pour les tout-petits (0-6 ans)
et leurs parents, frères et soeurs
à l'école Notre Dame

mercredi 30 novembre 2016
de 10H à 11H
Réservation conseillée au
02 99 71 60 40

Comptines, histoires, chansons, rondes simples... De 0 à 6 ans. Pour enfants, professionnels et parents bretonnants ou non!

DIVSKOUARN:
www.divskouarn.fr
diorroer@divskouarn.fr/ 06 49 22 86 72
(inscriptions et infos)
Avec la participation de **DIHUN BRO REDON**

Mammenn : Dihun Bro Redon/Divskouarn

- Skoazell ar strollegezhioù tiriadel

Meur a strollegezh tiriadel a sikour Divskouarn, kement e-keñver an arc'hantaouiñ hag e-keñver ar skoazell ensavadel :

-Rannvro Breizh : Sikouret eo ar gevredigezh abaoe ar ganedigezh gant ar Rannvro. Buan a-walc'h goude krouidigezh Divskouarn eo bet posubl d'ar gevredigezh krouiñ ur post kentañ gant ur gevrad sikouret rannvroel, hag unan all 4 bloaz goude. Met ar sikourioù arc'hant roet dre ar c'hevradoù sikouret rannvroel zo graet a-benn krouiñ ur post ha roet int e-pad pevar bloaz, a-benn lezel an amzer d'ar gevredigezh da gavout an arc'hant evit padout. Ur skoaziadenn mont en-dro a vez roet bep bloaz d'ar gevredigezh gant ar Rannvro ivez, a c'hell bezañ roet bep bloaz.
Ar sikour arc'hant a vez roet evel e labour Divskouarn war diriad a-bezh ar rannvro.

-Kuzul-departamant Penn-ar-Bed : Buan a-walc'h goude ganedigezh ar gevredigezh eo bet arc'hantaouet ar gevredigezh, evel e oa dija ul labour diazez e magourioù Penn-ar-Bed. Ha savet eo bet liammoù kreñv etre an Departamant ha Divskouarn e-keñver ar vugaligoù. Koulzadoù kehentiñ diwar-benn an divyezhegezh evit ar familhoù zo bet aozet meur a wech, gant an Departamant, liammet gant ar Rannvro. Bep gwech eo bet kevelet Divskouarn.

-An departamantoù all : Evel e labour Divskouarn e pemp departamant ar rannvro istorel e c'hell bezañ sikouret ar gevredigezh gant an departamantoù all.

- MELT

Da vare krouidigezh Divskouarn e oa ur rouedad gouarnamantoù broadel ha rannvroel ha skolioù-meur ha kevredigezhioù eus Europa, the Network to Promote Linguistic Diversity (NPLD).

Lakaat poblañs broioù Europa da gompren gwelloc'h talvoudegezh liesdoare ar yezhoù ha eskemm diwar-benn ar pleustroù mat eo palioù pouezusañ ar rouedad.

Rannvro Breizh a oa ezel eus ar rouedad NPLD (Bremañ eo Ofis publik ar brezhoneg a zo

kannad evit Breizh).
Eus ar rouedad-se e oa ganet ur raktres all «MELT » (Multilingual Early Language Transmission), etre nebeutoc'h a gevelerien : Breizh, Friz, Finland (e-keñver ar svedeg) ha Kembre (e-keñver ar c'hembraeg).

Savet gant ar Gomision Europa e oa padet ar raktres etre miz Du 2009 ha miz Here 2011.

Palioù ar raktres MELT a oa :

- ✔ Anavezout ar pleustroù mat war deskiñ ar yezh ha metodologiezh ar soubidigezh
- ✔ Lakaat barregezhioù ar re vihan da greskiñ
- ✔ Reiñ d'ar re vihan un deskadurezh ziazez greñv
- ✔ Reiñ titouroù d'ar gerent diwar-benn an divyezhegezh
- ✔ Kreñvaat ar c'humuniezhoù yezh hag harpañ al liesdoare-yezh ha sevenadurel

Ur brezegenn etrevroadel oa bet d'ar 6 miz Here 2011 e Brusel.

Skipailh Divskouarn en deus kemeret perzh er raktres hag ur sikour arc'hant a zo bet gant Europa, liammet gant ar raktres, a-benn kreñvaat labour ar skipailh.

Dafar pedagogel zo bet krouet da heul, peurgetket ur « sturlevr micherel evit degemer bugale dindan 4 bloaz e div yezh », divyezhek galleg-brezhoneg.

- <u>Eus ur strollad lec'hel d'ur gevredigezh dave e Breizh pemp departamant</u>

Goude labour ur strollad tud a vicher ar vugaligoù lec'hel eus 4 magouri eus Bro-Leon (« Dorn-ha-Dorn » e Gouenoù, « A La Rue Béole »e Konk-Kerne, « La Farandole » e Landerne ha « Tamm-ha-Tamm Plougerne ») e penn-kentañ ar bloavezhioù 2000, e oa bet krouet ar gevredigezh Divskouarn.

Ur pal sklaer a oa dija goude krouidigezh ar gevredigezh : diorren ar brezhoneg a-raok ar

skoliata war an teir zachenn : ar magourioù, ar skoazellerezed-mamm hag ar familh.

Liammoù ensavadurel kreñv zo bet buan a-walc'h gant Rannvro Breizh met ivez gant kuzul-departamant Penn-ar-Bed ha Servij Gwarez ar mammoù hag ar vugale an departamant Penn-ar-Bed.
Sklaer e oa diouzhtu da skipailh Divskouarn e oa ret micherelaat ar gevredigezh. Neuze, un implij kentañ, Gregor Mazo, oa bet tutaet e fin 2006 hag e 2010, Virginie Pronost.

Goude bezañ kemeret perzh er raktres MELT etre 2009 ha 2011 eo bet posubl da skipaih ar gevredigezh Divskouarn bezañ dija gant ul live kentañ a brizidigezh e-keñver an divyezhegezh a-raok ar skoliata, met ouzhpenn-se gant ur skeudenn welloc'h evel e oa posubl dezho ober gant logo ar Gomision Europa.

Ul label kentañ oa bet krouet e 2007, ar garta Divskouarn evit ar magourioù, ha da heul, unan all evit ar magerezed, e 2010.

E 2007, bloaz kentañ karta Divskouarn ar magourioù, 4 magouri o deus sinet ar garta, nemet e Penn-ar-Bed.

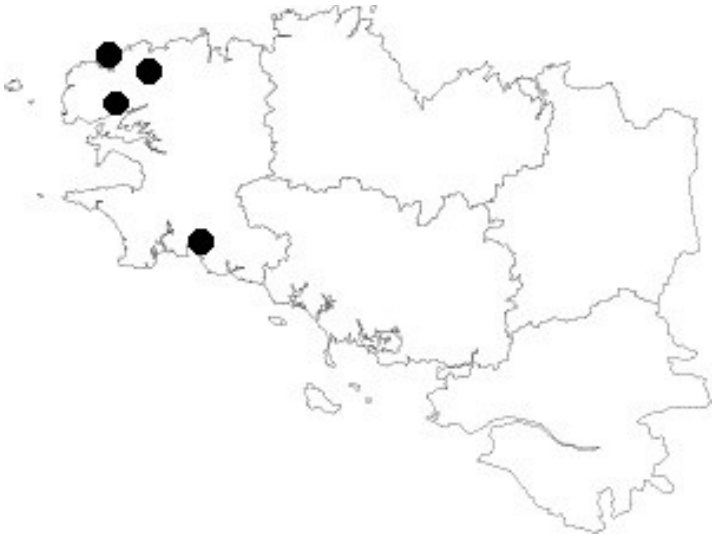

E fin 2016 e oa bet sinet ar garta gant 24 magouri.

	NIVER A VAGOURIOU O DEUS SINET AR GARTA DIVSKOUARN ABAOE 2007				
	LIGER-ATLANTEL	*MOR-BIHAN*	*PENN-AR-BED*	*IL-HA-GWILEN*	*AODOU-EN-ARVOR*
2007			4		
2008			1		1
2009		1			
2010			1		1
2011			1		
2012			3		
2013			4		
2014		1			
2015			4		
2016		2			
HOLLAD		4	18		2

Mammenn : Sifroù Divskouarn, miz Kerzu 2016

Eus ar sifroù se, e Penn-ar-Bed, 6 magouri zo gant al live 2 hag unan gant al live 3.
Nebeud-tre a vagourioù o deus sinet ar garta o deus paouezet gant ar brezhoneg abaoe .

Abadennoù tañva a vez aozet grant frammoù ivez hep bezañ sinet ar garta :

✔ Abaoe 2010, abadennoù tañva reoliek e frammoù bugaligoù Penn-ar-Bed hanter-paeet gant ar c'huzul-departamant a vez aozeet ivez gant frammoù.
Ur c'henlabour eo etre Divskouarn, kenurzhier ar c'houlzad, Kuzul-departamant Penn-ar-Bed, an frammoù, a bae ar peurrest ha kevredigezhioù stummadur : Sked e bro Vrest, An Oaled e peurrest bro Leon, KLT e bro Montroulez ha Mervent e Kerne.

E-pad ar bloavezh-skol 2014-2015 e oa bet dasparzhet 22 rannad gant 30 abadenn e Penn-ar-Bed, e Plougastell-Daoulaz, Brest, Kemper, Tremeven, Molan, Mezpaol...

✔ Gant frammoù ha kevelerien all (an hentadoù divyezhek, Diwan, tiez-kêr o deus sinet ar garta « Ya d'ar brezhoneg »..) e vez aozeet abadennoù tañva ivez: 5 en Aodoù-en-Arvor abaoe 2013, 3 er Mor-Bihan abaoe 2011 ha 6 en Il-ha-Gwilen abaoe 2012.
An eil label, karta Divskouarn ar skoazellerezed-mamm zo bet krouet e 2010.
Diouzhtu eo bet sinet ar garta gant 4 magerez hag ur gevredigezh magerezed e Penn-ar-Bed.

E 2010, bloaz kentañ karta Divskouarn ar magerezed, 5 skoazellerez-mamm o deus sinet ar garta, nemet e Penn-ar-Bed.

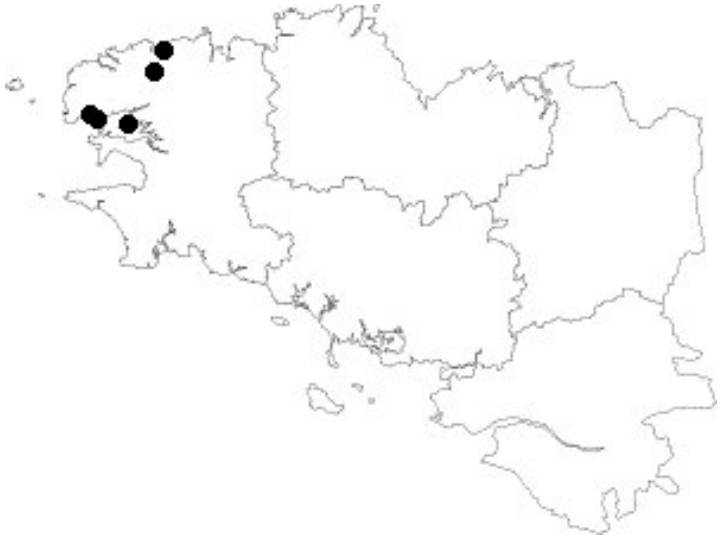

E fin 2016 e oa bet sinet ar garta gant 12 magerez eus tri departamant (Mor-Bihan, Penn-ar-Bed ha Liger-Atlantel).

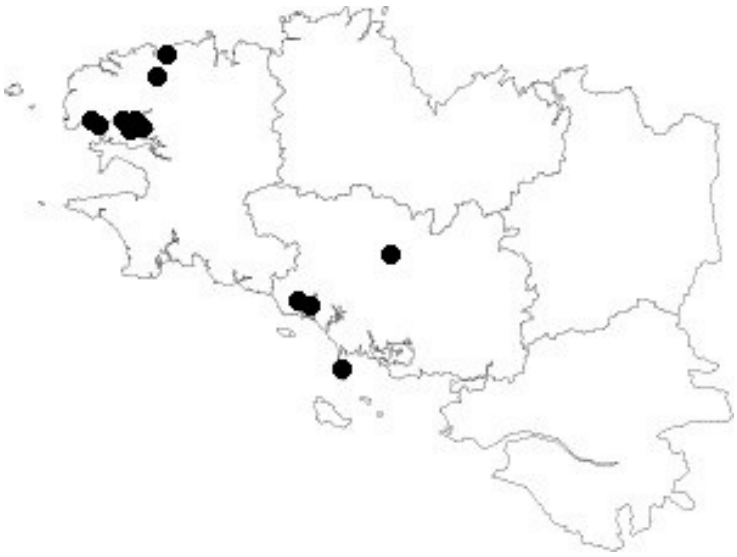

	NIVER A VAGEREZED O DEUS SINET AR GARTA DIVSKOUARN ABAOE 2010					
	LIGER-ATLANTEL	*MOR-BIHAN*	*PENN-AR-BED*	*IL-HA-GWILEN*	*AODOU-EN-ARVOR*	*LIGER-ATLANTEL*
2010			5			
2011						
2012						
2013		1	3			
2014		1				
2015						
2016		2				1
HOLLAD		4	8			1

Abaoe 2010 oa bet sinet ar garta Divskouarn gant 12 magerez.

Ouzhpenn ar vagerezed eo posubl d'ar strolladoù pe d'ar c'hevredigezhioù magerezed sinañ ar garta Divskouarn.

E 2010 e oa bet sinet ar garta gant ur gevredigezh magerezed e Penn-ar-Bed.
E 2013 e oa bet sinet ar garta gant un erlec'h kerent skoazellerezed-mamm e Penn-ar-Bed.

Ivez,hep bezañ sinet ar garta, abadennoù tañva a vez aozet gant frammoù bugaligoù, dre ar c'houlzad keveleriezh etre Divskouarn, ar C'huzul-departamant, kevredigezhioù stummadur ha frammoù bugaligoù e Penn-ar-Bed. Met ivez en un erlec'h kerent skoazellerezed-mamm en Aodoù-en-Arvor hag en un erlec'h skoazellerezed-mamm hag ur vagouri diegezhel er Mor-Bihan (abaoe 2016).

- An dafar pedagogel

Goude bezañ kemeret perzh er raktres MELT (Multilingual Early Language Transmission) eus ar Gomision Europa eo bet diorroet dafar pedagogel gant skipailh Divskouarn evit ar frammoù ezel.

-Ur sturlevr, 98 pajenn ennañ. Goude daou vloazvezh ar raktres MELT eo bet dastumet an holl labour graet gant skipailhoù ar broioù/rannvroioù a oa e-barzh ar jeu :

➔ Rannvro Breizh, gant ar gevredigezh Divskouarn.
➔ Folkhälsana, un AMG (aozadur e-maez-gouarnamant) svedek eus Finland hag a labour war dachenn ar servijoù skoazell sokial hag ar prederioù yec'hed.
➔ E Friz (Izelvroioù) : Fryske Akademy.
➔ E Kembre (Rouantelezh-Unanet) : Ar « Welsh Language Board»/Mudiad Meithrin.

-Skouarnig, ur vargodenn a-benn broudañ ar re vihan-tout d'ober gant ar brezhoneg.

-Ur valizennad dafar pedagogel a-benn skoazell ar frammoù a aoze abadennoù (kartennoù gant frazennoù « Ouzh taol ! » …, ur c'heriaoueg gant fichennoù, ul levr rimadelloù…

-Al lec'hienn Internet, e-lec'h ma vez kavet dafar pedagogel ouzhpenn (rimadelloù, kanaouennoù…

Ur sikour arc'hant gant ar Redadeg a zo bet gounezet gant skipailh Divskouarn a-benn sevel ar

valizenn.

Malizenn Skouarnig : brezhoneg er magourioù

© Divskouarn

Da gou uzh taol !

Ul lodenn eus an traoù a gaver e-barzh Malizenn Skouarnig.

Emañ ar gevredigezh Divskouarn o paouez lakaat dont er-maez ur valizennad dafar evit sikour ober gant ar brezhoneg er magourioù. Un harp a-feson e vo evit mont pelloc'h c'hoazh.

Un nav c'hant bugel bennak o devez tro da glevet brezhoneg hiziv an deiz e magourioù Breizh. Bez' e c'hall bezañ un tañva hepken, evit al lodenn vrasañ anezho, pe ur vagouri hollvrezhonek evel hini Babigoù Breizh e Gwened. Gant Divskouarn e oa bet kemeret perzh er raktres europat MELT (Treuzkas Liesyezhek ar Yezhoù Abred) asambles gant teir yezh all, ar frizeg, ar svedeg hag ar c'hembraeg. Kavout an doareoù gwellañ da ziorren implij yezh ar vro en un endro kontrol a oa ar pal. Savet e oa bet ur sturlevr evit tud a vicher war dachenn ar re vihan. Chom a rae da bourchas dafar dezho avat.

SKOUARNIG DIC'HALLEK

Unan eus an erbedadennoù a oa kaout un dudenn na oar kaozeal ha kompren nemet ar yezh a venner deskiñ d'ar vugale. E Kembre e c'hoari ar vugale gant Dewin (strobineller). E Breizh ez eo gant Skouarnig ez eont atav e brezhoneg pa ne gompren ket galleg. A bouez bras eo e vefe krouet ur seurt darempred etre ar vugale hag ar vargodenn. Bez' e c'hall an holl prenañ ar vargodenn Skouarnig hec'hunan, evit kontañ istorioù diouzh an noz, da skouer, a-raok mont da Gêrhun. Pelloc'h ez eo aet skipailh Divskouarn avat, o kinnig ur valizennad dafar evit sikour da vat an ober gant ar brezhoneg gant ar re vihanañ.

UR VALIZENN LEUN A DRAOÙ ENNI

A-drugarez d'ur skoazell digant ar Redadeg ez eus bet gallet lakaat fardañ 100 malizenn enno tammoù dafar a bep seurt. Kavet e vo da gentañ un toullad frazennoù da skritellañ, a seurt gant "ouzh taol !", ha troiennoù all hag a zistro ingal e buhez ur vagouri. Kavet e vo ivez ur c'heriaoueg e stumm fichennoù dre demoù, talvoudus-bras evit an dud a vicher n'int ket bet atav kustum d'ober war-dro bugaligoù e brezhoneg pe na vestroniont ket geriaoueg o micher e brezhoneg.

Kement ha deskiñ un toullad gerioù diazez ez eus bet fardet kartoù-skeudennoù, ha c'hoari dilhad Skouarnig a vo aes ha plijus da implijout.

Anv ebet a vagouri hep rimadelloù, anat deoc'h. Kavet e vo eta ivez er valizenn al levr kaer a oa bet embannet gant TES, *1, 2, 3, rimadelloù a ri* gant ur CD.

Ha kement ha sikour an dud a vicher ez eo bet lakaet ar *Sturlevr micherel evit degemer bugale* er valizenn ivez.

UL LEC'HIENN GENROUEDAD

E lec'hienn Divskouarn e c'haller kavout ul lodenn gouestlet penn-da-benn da valizenn Skouarnig ivez. Enni ec'h adkaver ul lodenn eus ar pezh zo er valizenn en ur stumm niverel, troidigezhioù pe enrolladennoù.

Mard oc'h dedennet gant malizenn Skouarnig e vo mat deoc'h goulenn buan rak n'eus bet gallet lakaat fardañ nemet 100 skouerenn anezhi. An hanter a vo profet d'ar magourioù o deus sinet karta Divskouarn. Hanter-kant skouerenn zo da werzhañ eta. Hanter-kant euro eo priz an tamm met bez' e c'haller ivez prenañ elfennoù anezhi hepken, ar vargodenn (20 €) pe ar c'hartoù (15 €) da skouer.

Ur skoazell brizius e vo malizenn Skouarnig er magourioù met ivez d'an tadoù ha d'ar mammoù a zesav o bugale e brezhoneg hep kaout ar chañs da gaout ur vagouri ma reer gant ar brezhoneg nepell diouzh o lec'h annez.

Olier ar Mogn

Evit gouzout hiroc'h : WWW.DIVSKOUARN.FR

Mammenn : « Bremañ », niv. 388, miz C'hwevrer 2014

Ha tamm-ha-tamm e vez savet gant skipailh Divskouarn dafar pedagogel ouzhpenn.

Mammenn : Virginie Pronost, Divskouarn

- Un aozadur stummañ ofisiel

Abaoe 2015 eo enrollet Divskouarn digant Renerezh-rannvro an embregerezhioù, ar c'hevezañ, ar beveziñ, al labour hag an implij (REREKBLI) evel pourchasour stummadurioù micherel dibaouez.

Bremañ eo kat Divskouarn da ginnig stummadurioù micherel, e-keñver pedagogiezh brezhoneg ar vugaligoù.

Kevelerezhioù a zo bet krouet gant aozadurioù stummañ (evit an) oadourien, a gas Divskouarn da vezañ un dave e-keñver brezhoneg ar vugaligoù. Neuze, Divskouarn a gemer perzh bremañ e meur a stummadur evel an TGM bugaligoù (gant ar CLPS ha Mervent) pe gant Stumdi, evit stummadurioù micherel evit ar magerezed da skouer.

Met kinnig a ra Divskouarn ivez stummadurioù hec'h-unan, war danvezioù resis a c'hell servij

d'an dud a vicher : krouiñ dafar pedagogel evit ar re vihan, ar rimadelloù, geriaoueg ar re vihan…

- Liammoù gant an hentadoù divyezhek ha Diwan

E kêrioù zo eo bet aozet tañva d'ar brezhoneg e magourioù a-benn skoazell hentadoù ar gêr : E Landerne gant Yann-Bêr Thomin da skouer.

Er c'hontrol e oa ganet hentad publik divyezhek Gouenoù e penn-kentañ ar bloavezhioù 2000 eus ur goulenn gant familhoù a oa o bugel e magouri ar gêr, e-lec'h ma oa bet lañset brezhoneg gant Yannig Robin.

Hep ober liammoù istorel all diwar-benn an hentadoù divyezhek ha Diwan hag ar magourioù eo posubl deomp soñjal e c'hell bezañ ur skoazell evit an hentadoù bezañ tost eus ur vagouri e-lec'h ma vez graet gant ar brezhoneg.

Kontet eo en daolenn da heul tout ar c'humunioù e-lec'h ma vez graet gant ar brezhoneg mod pe vod en ur vagouri d'an nebeutañ, memes ma n'eo ket bet sinet karta Divskouarn ar magerezed.

NIVER A GUMUNIOU E-LEC'H MA VEZ KAVET D'AN NEBEUTAN UN HENTAD SKOL HAG UR VAGOURI E-LEC'H MA VEZ GRAET GANT AR BREZHONEG (e Miz Kerzu 2016)				
Penn-ar-Bed	Mor-Bihan	Liger-Atlantel	Il-Ha-Gwilen	Aodoù-en-Arvor
20	7	0	5	5

Mammenn : Divskouarn

E-keñver ar magerezed eo posubl deomp gwelout ar skoazell a c'hell bezañ an nester etre ar vagerezed a ra gant ar brezhoneg mod pe vod hag an hentadoù divyezhek.

Kontet eo en daolenn da heul tout ar c'humunioù e-lec'h ma vez graet gant ar brezhoneg mod

pe vod en ur vagouri d'an nebeutañ, memes ma n'eo ket bet sinet karta Divskouarn ar magerezed.

NIVER A GUMUNIOU E-LEC'H MA VEZ KAVET D'AN NEBEUTAN UN HENTAD SKOL HA TI UR VAGEREZ E-LEC'H MA VEZ GRAET GANT AR BREZHONEG (e Miz Kerzu 2016)				
Penn-ar-Bed	Mor-Bihan	Liger-Atlantel	Il-Ha-Gwilen	Aodoù-en-Arvor
12	3	1	5	0

Mammenn : Divskouarn

NIVER A GUMUNIOU E-LEC'H MA VEZ KAVET D'AN NEBEUTAN UR VAGOURI HA TI UR VAGEREZ E-LEC'H MA VEZ GRAET GANT AR BREZHONEG HEP HENTAD DIVYEZHEK PE DIWAN (e Miz Kerzu 2016)				
Penn-ar-Bed	Mor-Bihan	Liger-Atlantel	Il-Ha-Gwilen	Aodoù-en-Arvor
12	2	0	3	3

Mammenn : Divskouarn

- Palioù ar bloavezhioù o tont

O keñveriañ gant ar palioù e 2005 eo posubl deomp soñjal eo bet staliet dija diazezoù evit tachenn ar magourioù hag ivez evit ar magerezed.

Hervez renez Divskouarn, ar pezh a vank eo tachenn ar familhoù. « Esaeet hon eus labourat met evit ar poent, n'hon eus ket savet un doare da labourat da vat. N'hon eus ket un ostilh evel ma 'z 'eus karta Divskouarn, evit ar magourioù, karta Divskouarn evit ar magerezed, dispositivoù arc'hantaouiñ evel hini Penn-ar-Bed hag all. Evit ar familhoù, n'hon eus ket un doare diazezet da vat evit mont war-raok.»

Neuze, goude bezan diazezet mat ar palioù kentañ e vo labouret muioc'h en dazont war

dachenn ar familhoù. En ur mod resisoc'h e faotfe d'ar gevredigezh sikour an dud, kuzuliañ anezho, lakaat anezho da c'houzout ar pezh a zo, demokratelaat martehe an danvez skiantel a zo war an dra-mañ, penaos desevel ur bugel en ur yezh vihan. Hervez Gregor Mazo e vank danvez dezho.

Ur pal all pouezus a zo gant ar gevredigezh : mont war-raok ivez e peurrest Breizh. Hervez rener Divskouarn, labour ar gevredigezh zo « loc'het mat e broioù zo, da skouer e santomp ez a war-raok er Mor-Bihan abaoe un nebeut bloavezhioù, kostez Roazhon ivez, memes tra. E Liger-Atlantel eo nevez met bez 'z eus traoù a za pell a-walc'h o tifoupañ, evel «Youn ha Solena». E Bro-Dreger hon eus komeñset pell 'zo met mont a ra goustad-kenañ hag en Aodoù-an-Arvor dre vras ivez. Neuze n'hon eus ket tout ar peadra evit mont war-raok evel m'hon eus bremañ gant ar bloavezhioù e Penn-ar-Bed. Se zo ur pal ivez, mont war-raok e broioù all, hag evit gallout skignañ aesoc'h. Ur pal pedagogel ivez eo labourat muioc'h war emrenerezh yezhel ar magourioù peogwir omp deuet a-benn da lakaat brezhoneg, da vont e-barzh ur bern magourioù dre animatourien deus an diavaez, se zo extra met e-keñver treuzkas yezhel e chom dister. 'pezh vije mat eo gwelet muioc'h-mui a vagourioù o kaout brezhoneg bemdez, ma n'eo ket bezañ e brezhoneg tout evel just, met memes tra, tamm-ha-tamm, gwelet an dud oc'h en em stummañ, gwelet ar vagouri o tuta brezhonegerien evit ma teufe ar brezhoneg...kaout muioc'h a blas e-barzh al lec'hioù-se.»

B. Babigoù Breizh, ur gwastadour

Raktres mikromagouri gentañ dre soubidigezh, ret eo bet da skipailh dalc'herien raktres Babigoù Breizh «difraostañ» an dachenn e-keñver ar gevelerien ensavadel. Met ivez reizhañ meur a skoilhoù.

- Ganedigezh ar gevredigezh

Tro 2006 e oa kalz raktresoù e bed kevredigezhioù bro Gwened. E memes mare e oa ar gouarnamant e soñj e dont en-dro war skoliata ar vugale dindan tri bloaz.

Ivez e oa diaes da familhoù skol Diwan Gwened kavout plasoù e magourioù kêr.

Ur strollad kerent ha tud kevredigezhioù bro Gwened, peurgetket Frédéric Ledouble ha Jean-Jacques Page, kenbrezidanted skol Diwan Gwened d'ar mare-se o deus soñjet e oa ar mare mat a-benn harpañ ar brezhoneg a-raok ar skoliata.
Buan a-walc'h e oa deuet ivez tud a vicher e kuzul-merañ ar gevredigezh, peurgetket Fabienne Couëpel, desaverez bugaligoù ha renerez magouri, deuet da vezañ prezidantez ar gevredigezh e-pad meur a vloaz.

Dija a-raok krouidigezh ofisiel ar gevredigezh e oa bet krouet liammoù etre Babigoù Breizh hag an ensavadurioù ofisiel : E miz Mae 2006 e oa deuet e darempred skipailh ar gevredigezh gant ar C'hef Goproù-Tiegezh a-benn kinnig ur raktres liesdegemer.
Diskleriet oa bet ar gevredigezh d'an 3 a viz Ebrel 2007 (kazetenn ofisiel 05/05/2007).

Ur raktres magouri dre soubidigezh zo ganet neuze. Met ne oa ket gant Babigoù Breizh al pal nemetañ da grouiñ ur vagouri hepken. Daou bal a zo gant ar gevredigezh : Merañ magouri dre soubidigezh Gwened en un tu hag en tu all, bezañ ur c'hevredad diorren magourioù dre soubidigezh e Breizh istorel.

Liammoù zo bet krouet buan ivez gant ar gevredigezh Divskouarn.

- Darempredoù luziet gant ar c'hef goproù-tiegezh e penn-kentañ

Luziet eo bet al liammoù gant ar c'hef goproù-tiegezh e penn-kentañ.
E miz C'hwevrer 2007 e oa bet nac'het ur skoazellañ ar postadurioù gant ar c'hef goproù-tiegezh peogwir e oa yezh ar raktres ar brezhoneg, ar pezh a vire familhoù a ne faote ket dezho e vefe bet diwallet o bugale er yezh da vezañ degemeret.
Brudet eo bet an afer, dre ar vediaoù ha dre ar bolitikourien e-pad meur a sizhun. E miz

Meurzh 2007 eo bet divizet gant Babigoù Breizh kas an teuliad dirak al lez-varn velestradurel gant skoazell an alvokad Gilbert Collard.

Da heul eo bet goulennet gant ar C'hef Goproù da Vabigoù Breizh kinnig ar raktres evel unan divyezhek. Cheñchet eo bet neuze a-benn diskouez e oa posubl da zegemer familhoù a faotfe dezho e vefe degemeret o bugale e galleg ivez.

E penn-kentañ miz Ebrel 2008 e oa bet resevet gant kuzul-merañ Divskouarn ul lizher a-benn reiñ da c'houzout dezho e oa bet votet gant ar C'hef Goproù Tiegezh ur skoazellañ ar postadurioù.
Met ma oa bet reizhet an afer yezh etre ar gevredigezh hag ar C'hef Goproù Tiegezh e chome da Vabigoù Breizh kavout an arc'hant ret a-benn klokaat budjed ar raktres, ouzhpenn kavout ul lec'h kevatal a-benn reseviñ an aotre digeriñ.

- Choaz ar prizioù

D'an holl skipailhoù merourien lec'hioù degemer bugaligoù eo ret choaz, a-benn bezañ skoazellet gant ar C'hef Goproù Tiegezh, etre div reolenn e-keñver priz an degemer : ar PSU pe ar PDAB.

Prizioù digor d'ar muiañ a dud e faote da Guzul-Merañ Babigoù Breizh. Neuze, choazet eo bet ar PSU ganto. Met evel evit ar PDAB e vez redioù a c'hell luzietaat diaraogoù ar raktres. Gant ar PDAB eo posubl da zegemer tud eus pep kêr, met gant ar PDAB eo ret « gwerzhañ » plasoù d'un embregerezh pe d'ur strollegezh tiriadel.

Un harz bras eo bet evit merourien Babigoù Breizh.

D'ar mare-se ivez, a-benn aesaat an traoù e-keñver ar budjed eo tremenet ar raktres eus ur vagouri gant ugent plas da ziv vikromagouri dek plas e pep hini.

6 plas zo bet miret gant Ti-kêr Gwened. Ur plas a oa bet miret gant ti-kêr Pleskob
e penn-kentañ a-raok prenañ ur plas ouzhpenn da heul. Met ma oa bet ur plas gant ti-kêr Sant-Teve eo bet paouezet gant ar gouestl e 2015/2016.

Pa vez miret plasoù gant un ti-kêr e c'hell bezañ roet evel tout ar plasoù all meret gant ar gumun. Neuze ne vez ket choazet al lec'h degemer gant ar familhoù evit ar brezhoneg.

Er c'hontrol, ne vez ket posubl da dud a n'int ket o chom e kumunioù a n'o deus ket miret plasoù lakaat anv o bugel er vikromagouri meret gant Babigoù Breizh.
Neuze eo pouezus-tre evit budjed ar gevredigezh kaout trawalc'h a gevelerien.

- Kavout al lec'hioù

Digeriñ ur vagouri pe ur vikromagouri ne c'hell ket bezañ graet en ur mod skañv. Reolennoù resis a zo a-benn kaout an aotre da zigeriñ, e-keñver ar surentez, degemer ar vugale, barregezhioù an implijidi…

Evel just, etre ur vagouri hag ur vagouri, diforc'hioù zo a c'hell lakaat an traoù da vezañ aesoc'h.

E-keñver raktres Babigoù Breizh e oa bet eeunaet dija o rannañ ar vagouri e daou raktres mikromagouri. Aesoc'h e oa deuet da vezañ a-benn kavout ul lec'h e-keñver ar ment met ivez, neuze, e-keñver barregezhioù an implijidi.
Da vare krouidigezh ar gevredigezh Babigoù Breizh e oa raktresoù saverezh gant daou ziazezadur publik industriel ha kenwerzhel, Bretagne Sud Habitat ha Vannes Golfe Habitat. Ha pal sokial BSH ha VGH oa par gant hini raktres Babigoù Breizh.

Daou ranndi nevez savet zo bet kavet, unan en annez « Kerbihan », e karter Conleau e Gwened hag unan all, straed May-Renault e Gwened ivez.

Ma oa bet staliet an div vikromagouri, gant eizh plas miret hepken, n'eo ket bet posubl d'ar gevredigezh kendalc'h gant an daou lec'h. E-pad meur a viz e oa bet feurmet an daou lec'h gant Babigoù Breizh kaout bugale en eil mikromagouri. Neuze eo bet kavet un adkemer evit mikromagouri ar straed May-Renault e penn-kentañ 2016.

- Tuta tud a vicher divyezhek

Labourat en ur vagouri e brezhoneg pe e galleg a c'houlenn da gentañ, barregezhioù micherel da gentañ evel just. Tro 2010 e oa ar gevredigezh Divskouarn a laboure dija memes tra war raktresoù dafar pedagogel ha posubl oa da skipailh ar gevredigezh kuzuliañ tud dedennet gant tachenn ar vugaligoù.

Met ne oa ket stummadur micherel ebet c'hoazh a-benn stummañ implijidi ur vagouri war ar brezhoneg evit ar vugaligoù. Neuze eo bet an tuta un poent luziet all evit kuzul-merañ Babigoù Breizh.
Unan a oa e kuzul-merañ Babigoù Breizh, Fabienne Couëpel, a zo deuet da brezidantez ar gevredigezh e-pad ur mare, oa desaverez bugaligoù ha renerez ur vagouri. Graet he deus war-dro tuta renerez ar vikromagouri a-benn kaout ur sell micherel war skipailh an implijidi.
Ne oa ket divyezhek ar renerez e penn-kentañ, met deskiñ a rae ar brezhoneg. An dud all tutaet a gaoze mat brezhoneg dija.

E miz Gouere 2011 e oa bet kavet Gwenael Warbesson, deuet da renerez ar vikromagouri Kerbihan, abaoe meur a viz, met mankout a rae c'hoazh an animatourien titlet (gant an TGM Bugaligoù) ha divyezhek. Kavet int bet goude.

Ivez, a-benn diorren pal all ar gevredigezh, ur rouedad magourioù e brezhoneg e Breizh istorel e oa bet tutaet ur gargadez a ziorren e fin 2011/penn-kentañ 2012, gant sikour arc'hant ar Rannvro. Kudennoù gant an den o deus sparlet evit meur a vloaz ar pal-mañ.

- Digoradur e 2011

Magouri Kerbihan a oa bet digoret en ur mod ofisiel a-benn ar fin d'an 3 a viz Here 2011.

Ma oa bet reizhet an diaesterioù brasañ (afer yezh degemer ar vikromagouri gant ar C'hef Goproù Tiegezh, kavout lec'hioù kevatal, tuta tud a vicher divyezhek, kavout ar gevelerien kentañ) e chome bresk stad an traoù.

8 plas oa miret d'ar mare-se, gant teir strollegezh tiriadel : tiez-kêr Gwened, Pleskob ha

Sant-Teve. Met ne oa ket an hanter eus ar plasoù a oa bet miret. Chom a rae plasoù e mikromagouri Kerbihan, ha ne oa ket bet prenet plas ebet eus an eil mikomagouri a ne oa ket digoret c'hoazh.

Mardi 20 Septembre 2011 **Le Télégramme**

Crèches Babigoù Breizh.
Il reste encore des places

Les deux premières microcrèches bilingues breton-français vont ouvrir dans les prochaines semaines. L'association Babigoù Breizh invite les maires de l'agglo à acheter des places.

Une nouvelle microcrèche bilingue ouvrira sur le site de la rue Renault, mi-novembre.

C'est au rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitation flambant neuf, situé tout près de la chambre des métiers, rue Renault, que l'une des deux microcrèches des Babigoù Breizh va prendre ses quartiers vers la mi-novembre.

Il s'agira de la seconde structure du genre à ouvrir ses portes à Vannes puisque celle de Conleau (résidence Ker Bihan) aura déjà commencé à fonctionner à compter du 3 octobre prochain. C'est dire si les échéances approchent à grand pas pour l'association à l'origine de ce projet centré sur le bilinguisme breton/français.

« Nous continuons à démarcher les collectivités et les entreprises, explique Fabienne Couëpel, présidente des Babigoù Breizh. Pour l'instant, six enfants sont inscrits à la microcrèche de Conleau laquelle dispose au total de dix places. Celle de la rue Renault en proposera dix autres. Il existe des demandes de parents qui habitent à l'extérieur de Vannes, mais pour accueillir leurs enfants, il faut que les communes où ils résident achètent des places ».

« J'encourage les autres maires de l'agglo »

Un appel relayé hier par le maire de Vannes, David Robo. « La ville a fait l'acquisition de six places qui seront attribuées aux familles. J'encourage les autres maires de l'agglomération à avoir la même démarche », insiste-t-il, non sans oublier de rappeler que Vannes est la ville de Bretagne où l'on scolarise le plus grand nombre d'enfants dans les filières d'enseignement faisant la part belle à la langue bretonne (Dihun, Div Yezh et Diwan).

« Ces deux microcrèches sont ouvertes à toutes les familles, qu'elles soient brittophones ou non, et quel que soit le choix de la scolarisation », rappelle Fabienne Couëpel, la présidente des Babigoù Breizh qui a reçu les agréments de la Protection maternelle et infantile et de l'Agence régionale de la santé.

Précision de la Caisse d'allocations familiales

Hormis le soutien de la ville de Vannes, le projet a reçu également le soutien financier ou matériel de la Région Bretagne, du conseil général du Morbihan, de Bretagne Sud Habitat, de Vannes Golfe Habitat et de l'Office de la langue bretonne (Ofis ar Brezhoneg). Sans oublier la Caisse d'allocations familiales du Morbihan, principal financeur. Son président, Norbert Helluy, a profité de sa présence hier sur le chantier de la seconde microcrèche pour souligner que « les parents qui ne souhaitent pas que leur enfant suive des activités en breton doivent pouvoir obtenir le même service en français au sein de ces crèches ». Un point qui ne devrait pas cependant pas poser de grandes difficultés dans la pratique « étant donné que le personnel embauché est bilingue », notent les responsables interrogés.

> Pratique

Inscriptions et achat de places : Babigoù Breizh, tél. 02.97.61.42.07 ; courriel : babigoubreizh@laposte.net

Mammenn : Telegramme 20/09/2011

- Goulenn ar familhoù

Ma n'eo ket al lec'h degemer bugaligoù an doare diwall pouezusañ e Bro-C'hall[13] e chom ur goulenn bras a blasoù magourioù : e-keñver an doareoù diwall, e 2008, e oa priziet e vanke etre 300000 ha 500000 a blasoù.[14].

Er c'hêrioù bras evel Gwened, raktresoù evel hini Babigoù Breizh a c'hell respont d'ar goulenn, en ur mod dedennusoc'h evit ar familhoù, evel eo ur vikromagouri un treuzemglev etre ul lec'h degemer sederaus evit ur bugel bihan-tout hag an afer darempred evitañ.

Met ivez, e-keñver ar brezhoneg, un hentad divyezhek a zo e pevar skol ha daou skolaj e Gwened. Ouzhpenn se ez eus ur skol hag ur skolaj Diwan. Etre tout, 78 bugel a studie ar brezhoneg en un hentad divyezhek pe Diwan e 2011[15].

Trawalc'h a c'houlennoù familh a oa gant kuzul-merañ Babigoù Breizh. Met un harz a oa evit pep familh a faote dezho kaout ur plas : ret e oa dezho bezañ o chom en ur gêr a oa keveler gant Babigoù Breizh.

Ha ne oa ket afer d'ar c'humunioù bezañ dedennet gant an divyezhegezh pe ar brezhoneg a-benn mirout ur plas. Da skouer, e Pleskob, goude an dilennadeg kêr e 2014, skipailh nevez ar c'huzul-kêr en deus choazet da virout ur plas ouzhpenn e magouri Kerbihan evit abegoù ekonomikel.

E gwirionez e faote d'ar C'huzul-kêr diorren doareoù diwall evit kêriz Pleskob. Marc'had-matoc'h e oa dezho mirout ur plas ouzhpenn e Kerbihan, e leun amzer, eget ur plas e Pleskob evit pevar devezh.

- Choaz ar gerent da vare ar skoliata

Reizhiad ar PSU a lak an Tiez-Kêr keveler da choaz doare dereiñ ar plasoù.
Goude e vo choazet ar familhoù a c'hello bezañ degemeret o bugel er vikromagouri.

13 DREES, « Mode de garde et d'accueil des jeunes enfants en 2013 », N°896, Here 2014
14 Centre d'analyse stratégique, La note d'analyse, Genver 2012
15 Ofis publik ar brezhoneg

Neuze, pa vez degemeret ur bugel e mikromagouri Kerbihan, ne vez ket diwar interest ar familh.

Abaoe digoradur mikromagouri Kerbihan eo bet heuliet choazioù skoliata ar familhoù a oa en oad da vont d'ar skol gant skipailh ar vikromagouri.
Kinniget eo en daolenn da heul sifroù ar choazioù skoliata ar familhoù a zo o bugale aet d'ar skol goude bezañ bet e mikromagouri Kerbihan.

Daoust dezhañ chom bezañ resis a-walc'h e-keñver an argemmennoù a c'hell levezonet choazioù ar familhoù (yezhoù kaozet er gêr, interest ar familhoù evit ar brezhoneg a-raok o bugel bezañ degemeret e mikromagouri Kerbihan, amzer chomet er vikromagouri, pellder ti/labour ar gerent…) eo posubl deomp kaout ur sell kentañ dedennus.

Ar ger divyezhek a zo implijet evit an hentadoù brezhoneg-galleg.

« Keloù ebet » a sinifi n'eo ket bet lâret da skipailh magouri Kerbihan e peseurt skol eo bet lakaet ar bugel goude.

« Lec'h all unyezhek » a sinifi eo bet lakaet anv ar bugel en ur skol er-maez eus tolpad-kêr Gwened.

	CHOAZIOU SKOLIATA AR FAMILHOU GOUDE KERBIHAN					
	2012	2013	2014	2015	2016	Hollad
Keloù ebet	2		1	1		4
Lec'h all unyezhek	1			1		2
Tolpad-kêrioù unyezhek		1		1	2	4
Tolpad-kêrioù divyezhek		1				1
Gwened unyezhek publik	1	1	2		1	5
Gwened Div Yezh		2	4	4	1	**11**
Gwened Diwan		1	6		2	**9**
Gwened Dihun		1		1		2
Gwened unyezhek prevez			1	1	2	4
						42

Mammenn : Babigoù Breizh

Abaoe digoradur mikromagouri Kerbihan eo bet lakaet ar muiañ a vugale en hentadoù

Div Yezh ha Diwan (20 war 42 bugel aet d'ar skol).

- Palioù ar gevredigezh er bloavezhioù o tont : an diorren

Pemp bloaz goude digoradur magouri Kerbihan eo bet kavet kempouez budjed ar vikromagouri, goude bezañ lezet an eil lec'h. Eizh plas a zo miret, gant Tiez-Kêr Gwened ha Pleskob. Met chom a ra bresk ar c'hempouez.

Ret eo d'ar c'huzul-merañ neuze diorren rouedad ar gevelerien. Ur pal pouezus eo dezho.
Met n'eo ket an hini nemetañ.

E 2007, pa oa bet disklêriet ar gevredigezh e oa daou bal gant Babigoù Breizh : Digeriñ ur magouri, a zo deuet div vikromagouri, met ivez diorren ur rouedad magourioù dre soubidigezh e Breizh istorel.

E gwirionez, dre berzh ar skoilhoù a zo bet abaoe krouidigezh ar gevredigezh, n'eo ket bet posubl dezho labourat en ur mod efedus war ar pal-se, o vezañ tud a youl vat. Ul labour leun amzer eo.

Koulskoude eo bet krouet liammoù gant raktresoù magourioù dre soubidigezh all, da skouer Youn ha Solena.

Met goude bezañ stabilhet stad an traoù e-keñver ar vikromagouri Kerbihan eo bet lañset tuta ur c'h(/g)argad(ez) a ziorren nevez a-benn kas ar pal war-raok.

C. Raktresoù magourioù dre soubidigezh pe zivyezhek

Meur a raktres a zo bet abaoe kroudigezh ar gevredigezh «Babigoù Breizh», ur raktres mikromagouri e Bruz, «Magouri Bruz», ur raktres mikromagouri all e St-Ervlan, «Youn ha Solena», hag ur raktres magouri divyezhek e Roazhon, «Neizhig». Un hent disheñvel-tre a zo bet abaoe gant pep raktres.

- Youn ha Solena

➢ **Orin ar gevredigezh**

N'eo ket nevez mennozh ur vagouri e bro Naoned. Dek vloaz zo, div vaouez, Isabelle Guillou ha Marie-Christine Stevant, unan diouto o labourat e bed ar vugaligoù e galleg. Ne oa ket met ur soñj diframmet d'ar mare-se, met darempredoù zo bet memes tra etrezo ha Divskouarn, met ivez gant skipailh o zi-kêr.

Dre ma ne oant ket bet skoazellet kalz, n'eo ket aet war-raok ar raktres. Met tro seizh vloaz zo e oa bet ar memes mennozh gant Katell Leon, kelennerez war ar brezhoneg d'ar mare-se. Darempredoù he deus bet gant Divskouarn ivez. Met o vezañ he-unan a-benn labourat war mennozh ar vagouri ne oa ket aet war-raok ar raktres.

E 2010 ez eus bet un emdroadur e testennoù ar vugaligoù. Adal ar mare-se[16] e oa posubl da digeriñ lec'hioù degemer bihanoc'h, gant nebeutoc'h a vugale ha nebeutoc'h a ziaesterioù a-benn lakaat ar raktres da vont war-raok.
E 2013 e oa bet adlañset ar raktres gant Katell Leon, goude eskemmoù gant ur vaouez all, Claire Auger, liammet gant ar skol Diwan. Er vro e oa dija kentelioù noz evit an dud deuet, ur skolaj Diwan, skolioù-mamm ha kentañ derez e brezhoneg. Evit ar strollad oa ar vugaligoù un dachenn nevez da zisfrostañ.
Liammoù zo bet krouet ivez gant ar gevredigezh Babigoù Breizh, a-benn eskemm.

16 Dekred 2010-613 (07/06/2010)

Ha gant an testennoù lezennel nevez e oa posubl dezho kas ar raktres war-raok.
Disklêriet e oa bet ar gevredigezh Youn Ha Solena d'ar 25 à viz Here 2013.
Neuze eo bet lañset ar raktres mikromagouri dre soubidigezh.

- **Al lec'h kavet diouzhtu**

Abaoe miz Gwengolo 2008 ez eus e Sant-Ervlan ur greizenn sevenadurel anvet « Yezhoù ha Sevenadur ». Kevredet eo gant ar greizenn sevenadurel meur a gevredigezh : ar Greizenn Dafar Sevenadurel Keltiek, Kentelioù an Noz, Skolaj Diwan a zo annezidi « Yezhoù ha Sevenadur ». Ur skol Diwan a zo bet krouet eno e 2016 ivez.

Kevredigezhioù all zo izili « Yezhoù ha Sevenadur » : an Ajañs sevenadurel breizhek 44, ar Falz 44, Dastum 44...Gant un diorren pouezus e-pad meur a vloaz eo bet komprenet e oa re vihan al lec'h kentañ, straed ar Breolimer. Skoazellet eo al lec'h gant meur a strollegezh tiriadel.

Anavezet e oa ar raktres dilojañ e 2013, daoust ma ne oa ket sklaer c'hoazh al lec'h ha deiziad an dilojañ. Ur pal diorren a oa ivez gant ar raktres dilojañ. Staliañ kevredigezhioù hag obererezhioù nevez a oa posubl. Unan eus abegoù adlañsañ ar raktres magouri eo, deuet d'ur raktres mikromagouri.

Kavet eo bet ul lec'h a-benn degemer « Yezhoù ha Sevenadur » en ur skol gozh e St Ervlan, bali an Angevinière. War 14000 M2 e oa posubl da staliañ raktresoù nevez, peurgetket ur skol Diwan nevez hag mikromagouri Youn ha Solena.

Ivez ez eus bet buan a-walc'h e kuzul-merañ Youn ha Solena un tisavourez, ur skoazell vras evit aozañ diabarzh al lec'h.

- **Ar goulenn sokial**

Ezhommoù bras a blasoù degemer stroll a vez e pep lec'h e Bro C'hall, abaoe meur a vloaz. Neuze e oa anavezet e oa ur goulenn evit ar vikromagouri.

Ivez e oa staliet mat al lec'h rakwelet, e-kichen ahelioù-hent tro-kêr, rouedadoù treuzdougen a-stroll ha kreizennoù obererezhioù ekonomikel pouezus Sant-Ervlan. Ur poent dedennus-tre evit ar familhoù, pa vez ret tremen kalz amzer war an hent a-raok ha goude an devezh labour, dreist-holl er c'hêrioù bras.

Met gant raktres dilojañ « Yezhoù ha Sevenadur » eo bet komprenet ivez e vefe ivez ur poent bras endro ar vikromagouri. Gant tout ar c'hevredigezhioù annezidi er greizenn sevenadurel pe izili (KDSK, Kentelioù an Noz, Dastum 44…), ur skol hag ur skolaj Diwan e oa anat da skipailh Youn ha Solena e vefe gant implijerien al lec'h ar goulenn brasañ.

- **Choaz ar PAJE**

Evel gant pep raktres magouri e oa ret da skipailh Youn ha Solena ober ur choaz, e-keñver reolennoù ar C'hef Goproù Tiegezh, a-benn aozañ taolennioù-feurioù ar familhoù, etre ar Pourchas Degemer Ar Bugelig hag ar Pourchas Servij Unik.

E penn-kentañ e oa Kuzul-Merañ Youn ha Solena e sell en aozañ feurbrizioù ar familhoù hervez ar PSU. Ur choaz evit gounit ar familhoù, a-benn kreñvaat pal sokial ar vikromagouri, evel e chom izeloc'h perzhiadegezh arc'hant ar familhoù.

Miret e oa bet plasoù gant daou Di-Kêr, met an hanter hepken eus ar plasoù, hep bezañ sinet kenemglev ebet. Ur skoilh pouezus evit skipailh ar c'huzul-merañ neuze.

Ivez e oa ur goulenn pouezus gant implijerien ar greizenn sevenadurel « Yezhoù ha Sevenadur », met ne oa ket an dud o vevañ o chom er c'hêrioù a oa o Zi-Kêr prometet da sinañ ur c'henemglev gant ar vikromagouri.

Neuze, gant reizhiad ar PSU ne vefe ket bet posubl da skipailh ar vikromagouri asantiñ an holl familhoù dedennet.
Goude meur a viz hag enklaskoù kevelerien skort eo bet choazet dre ur votadeg reizhiad ar PDAB, a-benn gallout digeriñ ar vikromagouri hep re a zale.

- **Liammoù aes gant ar c'hef goproù-tiegezh**

Ar C'hef Goproù Tiegezh a vez ur c'heveler ensavadurel pouezus e bed ar vugaligoù, dreist-holl e-keñver raktresoù lec'hioù degemer stroll.

Ma oa bet luziet al liammoù etre ar gevredigezh Babigoù Breizh ha ar C'hef Goproù-Tiegezh e-keñver ar yezh degemer, un degemer mat a zo bet evit raktres Youn ha Solena. Evel ne oa ket tud a vicher ar C'huzul-Merañ eo bet skoazellet gant ar C'hef Goproù Tiegezh e-keñver meur a zanvez teknikel a-hed an hent.

Gant ar goulenn plasoù degemer stroll bras hag an testennoù votet tro 2010, da skouer diwar-benn krouidigezh ar mikromagourioù[17] eo bet posubl da aesaat diazezadur lec'hioù degemer stroll nevez met ivez, liesaat ar c'hinnigoù.

Met ivez, abaoe meur a vloaz eo deuet da vezañ an divyezhegezh un interest o kreskiñ. Gant pouez an eskemmoù etrebroadel eo bet komprenet gant ar familhoù talvoudegezh an divyezhegezh evit dazont micherel o bugale.

Hag an enklaskoù e-keñver madelezh an divyezhegezh evit ar vugale zo o kreskiñ abaoe penn-kentañ ar bloavezhioù 2000, skignet gant kevredigezhioù ha tud a vicher a labour evit diorren an divyezhegezh er familhoù.[18]

Setu perak eo bet diorroet an niver a vagouri pe vikromagouri divyezhek pe dre soubidigezh, e yezhoù estren : saozneg evel just, met ivez alamaneg, italianeg, spagnoleg, sinaeg, met ivez e yezhoù rannvroel : brezhoneg, bearneg, euskareg, okitaneg…

Neuze e seblant bezañ ur raktres magouri divyezhek pe dre soubidigezh e brezhoneg un afer boutin, daoust ma c'hell chom ur skeudenn welloc'h gant ar raktresoù divyezhek pe dre soubidigezh gant ur yezh estren eget gant ur yezh rannvroel.

17 Dekred 2010-613 (07/06/2010)

18 Kevredigezhioù Dulala, Divskouarn, Le Café Bilingue...

➢ **Kavout tud a vicher**

E 2016 eo bet tutaet implijidi ar vikromagouri, pa oa deuet da vezañ fetisoc'h ar raktres. Posubl eo bet da Guzul-Merañ Youn Ha Solena kavout tud a vicher divyezhek, titlet gant an TGM Bugaligoù. Desket e oa bet ar brezhoneg dre ar skol ganto.

Met diaesoc'h eo bet a-benn kavout un den dave teknikel a oa brezhoneger ivez. Kavet eo bet ur vaouez yaouank, a oa echu gant he studioù abaoe n'eus ket pell. Ne ouie ket ar yezh c'hoazh met kroget he deus da dapout kentelioù brezhoneg ha graet e vo ur stummadur micherel c'hwec'h miz a-benn dont da vezañ divyezhek.

➢ **Palioù ar gevredigezh er bloavezhioù o tont**

E miz Kerzu 2016 e oa bet kemennet er c'hazetennoù deiziad ofisiel ar vikromagouri, d'ar C'hentañ a viz C'hwevrer 2017.

Evel just eo stabilhaat en dazont, stabilhaat stad ar vikromagouri pal kentañ ar gevredigezh Youn ha Solena. Dija ez eus ur goulenn a seblant prometiñ un dazont mat d'ar vikromagouri.

Met raktresoù zo dija gant skipailh ar gevredigezh. Abaoe penn-kentañ ar raktres e faote d'ar skipailh krouiñ liammoù etre ar vikromagouri ha frammoù all ar c'harter : levraoueg, rouedad skoazellerezed-mamm...

- Neizhig

Orin ar gevredigezh

Ganet eo raktres Neizhig da vare krouidigezh skol Diwan Keryann e Roazhon e 2014.
Ma vez alies ur gudenn kavout ul lec'h a-benn krouiñ ur vagouri pe ur vikromagouri e oa ar wech-mañ deuet ar mennozh d'ul lec'h dizimplij a oa e memes batis hag ar skol Diwan nevez.

Deuet e oa ar mennozh da Fulup Travers (Ofis Publik ar Brezhoneg) ha Virginie Pronost (Divskouarn). D'ar 17 a viz Kerzu 2014 e oa bet aozet ganto un emvod foran, gant perzhidi a oa familhoù met ivez tud a vicher.

Da heul, d'an 22 a viz Genver 2015 e oa bet krouet ur strollad labour gant ur skipailh a zo deuet da vezañ dalc'herien ar raktres ha d'an 9 a viz Meurzh 2015 e oa bet aozet emvod-meur krouiñ ar gevredigezh, disklêriet d'ar prefeti d'ar 15 a viz Meurzh.

A-c'hin raktres Babigoù Breizh pe Youn ha Solena eo Neizhig ur raktres divyezhek.

Ar goulenn sokial

Abaoe dekvloaziadoù ez eus ur plas pouezus evit ar brezhoneg e Roazhon. Ma n'eo ket Roazhon tachenn ar brezhoneg ken abaoe kantadoù a vloavezhioù eo kreñch ar rouedad kevredigezhel sevenadurel abaoe pell: krouet e oa bet e 1934 Kelc'h Keltiek Roazhon, Emglev sevenadurel breizhek e 1976 (Deuet da vezañ Skeudenn Bro Roazhon), Skol an Emsav e fin ar bloavezhioù 1960...

Gant eizh skol a ginnig hentadoù divyezhek pe dre soubidigezh e Roazhon, ur skolaj hag ul lise a ginnig un hentad divyezhek, mui an hentad e skol-veur Roazhon 2 e c'hellomp lâr e staliet mat ar brezhoneg e skolioù ar gêr.

War dachenn ar magourioù ez eus memes tra e Roazhon abadennoù tañva d'ar brezhoneg e teir magouri, gant ar gevredigezh Divskouarn, abaoe 2014. Met james e oa bet ur raktres magouri divyezhek pe dre soubidigezh abaoe 2005, gant ar gevredigezh Skoazell Diwan Bro Roazhon.
Ivez e oa bet resevet kalz goulennoù gant Virginie Pronost gant tud Roazhon e-keñver un

degemer bugaligoù e brezhoneg. Ar pezh a lakae an holl skipailh da soñjal e oa ur goulenn splann e-keñver ur raktres magouri e brezhoneg.

Evel e pep kêr eo pouezus an afer plasoù degemer stroll. E 2015, 2296 goulenn plasoù en ur vagouri-kêr e oa bet, 962 a oa bet asantet.[19] Splann eo neuze an afer a chom da vezañ dic'hoantet. Ha gall a ra bezañ ur c'hinnig e brezhoneg ur respont ouzhpenn d'ar goulenn e endro sevenadurel Roazhon.

Roazhon

Ouest-France
Mercredi 6 juillet 2005

Skoazell prépare une crèche parentale en breton

Le comité Skoazell se donne pour mission de soutenir l'école Diwan.

Après un sommeil de quelques années, le comité Skoazell, qui se donne pour mission de soutenir l'école Diwan de Rennes, a relancé ses activités. Constitué pour permettre aux bénévoles qui ne sont pas parents d'élèves de participer à la vie de l'école, ce comité travaille sur deux projets : la création d'un collège Diwan en Haute-Bretagne, « **à mi-chemin entre Rennes et Nantes ou à Redon** » et la création d'une crèche parentale en breton. « **Cette crèche pourrait voir le jour l'an prochain ou l'année d'après si nous trouvons des locaux aux normes proches de l'école Diwan, boulevard du Portugal** », expliquent les promoteurs du projet qui ont déjà enregistré 23 pré-inscriptions pour une vingtaine de places.

■ **Contact.** Jef Monnier, tél. 06 76 12 50 01.

Mammenn : Ouest-France, 06/07/2005

Choaz ar PSU

E-keñver taolennoù-feurioù ar prizioù paeet gant ar familhoù eo bet choazet ar PSU gant Burev Neizhig. Gant ar reizhiad-mañ eo ret da skipailh ar gevredigezh kavout kevelerien a-benn mirout trawalc'h a blasoù : embregerezhioù pe tiez-kêr.

19 http://metropole.rennes.fr/pratique/infos-demarches/enfance-education/accueil-des-moins-de-3-ans/ (01/06/2017)

Liammoù gant Ti-Kêr Roazhon

Diouzhtu goude krouidigezh ar gevredigezh ez eus bet un emgav kentañ gant Ti-Kêr Roazhon, evit izili burev Neizhig da ginnig o raktres.

Resevet mat eo bet ar raktres gant an Ti-Kêr. E gwirionez, ur raktres magouri liammet gant ar brezhoneg a oa dija ganto, lakaat e-barzh raktres diorren karter nevez Ar C'hourouz. Met kudennoù saotradur o doa lakaet en arvar ar raktres kentañ. Hini ar gevredigezh Neizhig zo bet un dro vat neuze da lakaat ar raktres magouri da vont war-raok memes tra evit Ti-Kêr Roazhon.

Ivez e oa bet sinet live 2 karta «Ya d'ar brezhoneg» gant Ti-Kêr Roazhon e miz C'hwevrer 2014. Gouestlet e oa an Ti-Kêr e muioc'h a oberioù evit diorren ar brezhoneg er vuhez foran.
Ur c'henlabour zo bet lakaet war-sav neuze etre ar gevredigezh Neizhig ha Ti-Kêr Roazhon.

Ur gudenn lec'h zo bet kentoc'h. An hini kentañ a oa e soñj a zo bet miret gant ur gevredigezh all buan a-walc'h. Prometet eo bet gant Ti-Kêr Roazhon da gavout ul lec'h a-benn staliañ ar vagouri, met luziadennoù o deus daleet enklask al lec'h.

E fin 2016, ma oa lec'hioù e sell, ne oa ket bet votet en ur mod ofisiel an dereiñ gant an Ti-Kêr c'hoazh.

Liammoù aes gant ar c'hef goproù-tiegezh

Da heul krouidigezh ofisiel ar gevredigezh ez eus bet darempredoù gant KGT Il-ha-Gwilen.
E doare raktres Youn ha Solena eo bet resevet mat raktres Neizhig ganto e-keñver ar yezh implijet.

Palioù ar gevredigezh er bloavezhioù o tont

E miz Mae 2017 e oa bet kemennet er c'hazetennoù e oa bet kavet ul lec'h e su Roazhon
a-benn staliañ ar vagouri. Ma ne oa ket bet kemennet un deiziad digoradur resis e oa bet kemennet e vo e-kerz trimiziad kentañ 2018, gant 16 plas degemer.

- Magouri Bruz

Orin ar gevredigezh

D'ar C'hentañ a viz Here 2011 e oa bet sinet karta «Ya d'ar brezhoneg» gant Philippe Caffin, maer Bruz. A-raok ar sinadur ez eus bet, diwar goulenn skipailh an ti-kêr, strolladoù-labour kêriz, tud kevredigezhioù ha dilennidi Bruz.
Eus ar strolladoù-mañ eo ganet meur a raktresoù, ha kevredigezhioù nevez. Da gentañ «Bruzhoneg», disklêriet d'an 3 a viz Gouhere 2012 a zo he fal da harpañ yezhoù ha sevenadur Breizh e Bruz ha tro-dro.[20]

Met ivez, dre ur raktres magouri a oa ivez e oa ganet ar gevredigezh «Magouri Bruz» a oa he fal da grouiñ ha meran ul lec'h degemer bugaligoù divyezhek brezhoneg-galleg[21]. Disklêriet eo bet «Magouri Bruz» d'ar 17 a viz Ebrel 2013.

Choaz ar PSU

Furm ur vikromagouri a oa bet choazet gant skipailh ar raktres. Pal ar skipailh a oa da zigeriñ ar vikromagouri d'ar muiañ a dud. Neuze e oa bet choazet da aozañ feurbrizioù ar familhoù hervez ar PSU. Met gant ar reizhiad-mañ e oa ret dezho kavout meur a gevelerien a-benn mirout plasoù degemer.

Ar goulenn sokial

Poblañs Bruz zo o kreskiñ abaoe meur a vloaz (13181 k e 1999, 16855 e 2013, 17154 e 2015...[22]), sikouret gant pouez ekonomikel kêrbenn Roazhon. Met ivez gant ur boblañs yaouank (4595 familh e 2013, 3206 kêriad dindan 15 vloaz e 2013).

Neuze e oa ur plas evit ur raktres magouri nevez e Bruz. Met ivez e oa e Bruz abaoe 2003 un hentad divyezhek brezhoneg-galleg, kresket betek pemp klas (Ur skolaj hag ul lise gant un hentad divyezhek publik zo e Roazhon, met ivez un departamant brezhoneg er skol-veur). Ur goulenn oa e-keñver ar brezhoneg a-raok ar skoliata eus familhoù an hentad, a-benn «klokaat»

20 Kazetenn Ofisiel 14/07/2012
21 Kazetenn Ofisiel 04/05/2013
22 Insee

an hentad.

Skoilhoù pouezus

Goude krouidigezh eo bet kinniget ar raktres mikromagouri d'an Ti-Kêr, eskemmoù a zo bet hag ur gouestl skoazell a oa bet gant Philippe Caffin, maer Bruz e 2013, met hep oberioù fetis.

Koulskoude e oa bet dilennadegoù kêr e miz Meurzh 2014 ha ne oa ket bet dilennet Philippe Caffin en-dro. Ur skipailh dilennidi nevez zo bet dilennet hag Auguste Louapre zo deuet da vezañ ar maer nevez.

Liammoù nevez a oa da grouiñ etre skipailh Magouri Bruz hag an dilennidi nevez. Ma 'z int bet selaouet, n'eus ket bet ur skoazell gant skipailh nevez an ti-kêr. Ur skoilh pouezus eo bet evit skipailh Magouri Bruz e-keñver arc'hantaouiñ ar vikromagouri.

War ar memes tro e oa bet votet abaoe 2010 an testennoù lezenn nevez e-keñver al lec'hioù degemer stroll, peurgetket diwar-benn krouidigezh ar mikromagourioù. Kalz raktresoù nevez zo bet posubl gant an testennoù nevez, gant kevredigezhioù met ivez gant embregerezhioù.

Unan a zo bet e memes mare hag hini Magouri Bruz, a oa prest, hep goulenn skoazell an Ti-Kêr a zo bet asantet ganto. Ne zeue ket ar skoilh eus yezh ar raktres met eus furm ar raktres. Raktresoù prevez ouzhpenn zo bet diorroet abaoe.

Ur skoilh pouezus all a zo bet gant skipailh «Magouri Bruz». E gwirionez, a-benn digeriñ ur vikromagouri eo ret d'an dalc'herien raktres kavout ul lec'h azasaet. Ar pezh n'eo ket bet posubl d'ar skipailh.

Da heul eo bet paouezet ar raktres.

Palioù skipailh ar gevredigezh en deiz a hiziv

Prest eo vefe skipailh Magouri Bruz da dreuzkas ar raktres d'ur skipailh nevez a faotfe dezho adlañsañ an traoù.

D. ar magerezed

Ouzhpenn un diorren er magourioù eo posubl da welout abaoe fin ar bloavezhioù 1990 magerezed o labourat e brezhoneg, e derezioù disheñvel. Ma 'z eo sur e oa dija magerezed oc'h ober gant ar brezhoneg gant ar re vihan a-raok eo dreist-holl abaoe lañsañ karta Divskouarn ar magerezed e vez posubl deomp kaout ur sell resisoc'h eus o labour.
Setu da heul pemp skouer, nevez pe kosoc'h a-benn klask kaout ur sell kentañ war ar magerezed hag ar brezhoneg.

- Pemp poltred, ur vicher

A-benn klask kaout ur sell kentañ diwar-benn labour ar magerezed eo bet tapet pemp skouer disheñvel. Tud o vont da gregiñ gant al labour kement a tud a vicher abaoe bloavezhioù. Graet e vez er studi-mañ gant ar ger «magerezed», maouezed hepken neuze, peogwir n'eus skouer mager ebet evit ar mare.

Skouer kentañ : Anna D., Naoned

Desket he deus ar brezhoneg dre gentelioù noz ha stajoù, abaoe 2008.

Magerez eo abaoe miz Gwengolo 2015. Faot a rae dezhi ober gant ar brezhoneg bemdez hag hervezi e oa ar brezhoneg un dalvoudegezh ouzhpenn evit he labour. Ober a ra war-dro ur babig evit poent. Familhoù all a vo goude.
En he darempred gant ar familhoù eo bet kinniget ar brezhoneg dezho, met n'eo ket bet graet bruderezh diwar-benn ar yezh. Bep gwech eo bet degemeret mat gant ar familhoù, n'eus ket bet enebiezh. Soñj a rae d'ar familhoù e vefe mat evit ho pugel.

Dre soubidigezh e labour Anna. Deskiñ a ra gerioù nevez tamm-ha-tamm. Ober a ra ivez gant ar brezhoneg er-maez gant ar babig. N'he deus ket klevet displegoù gant tud all evit poent.

Sinet he deus karta Divskouarn ar magerezed a-benn kaout skoazell gant Divskouarn, met ivez evit stourm ar brezhoneg, diskouez plas ar brezhoneg e Liger-Atlantel ha diskouez eo posubl labourat e brezhoneg gant ar re vihan tout.

An tri hentad a zo e Naoned.

Eil skouer : Marie-Pierre L., Treflez

Klevet he deus brezhoneg e-pad he bugaleaj gant he zud kozh hag un tad kuñv a ne gaoze ket nemet brezhoneg. Goude, etre 1996 ha 2000 he doa desket ar brezhoneg he unan dre levrioù, da heul dre kentelioù noz, etre 2001 ha 2003. Hag e 2008 he doa heuliet ur stummadur hir.

Labourat a ra evel magerez abaoe nav bloaz. Pouezus a oa dezhi labourat e brezhoneg, «peogwir e oa yezh ar vro ha yezh va zud-kozh».

Dont a ra ar familhoù e darempred ganti peogwir e ouiont e labour e brezhoneg.

Degemer a ra ur bugel e brezhoneg hag ur bugel all e galleg. Bemdez e kaoz brezhoneg ha galleg outo. Bemdez ez eus un abadenn kanaouennoù e brezhoneg hag e galleg. Ober a ra e brezhoneg ivez er-maez. Un tamm souezhet eo an dud er-maez o klevout anezhi er-maez, met displeg fall ebet zo bet graet betek bremañ.

Ar vugale a zo bet diwallet gant Marie-Pierre zo bet lakaet en un skol Diwan goude.

Tro-war-dro Treflez ez eus an tri hentad, da zek kilometr.

Trede skouer : Noemie C., Bro Leon

Desket he deus ar brezhoneg pevar bloaz zo e Skol An Emsav e Roazhon.
E-keñver ar yezh e lâr eo «yezh va bro, yezh va mamm ha va mammoù gozh ivez». E bro Maroko eo bet o chom, e-lec'h he deus desket un tamm tamazigh, ar pezh hag en deus levezonet anezhi da zeskiñ brezhoneg ivez. Kaozeal a ra d'he bugel e brezhoneg un tammig ivez.

N'eo ket magerez c'hoazh met ur raktres ti skoazellerezed-mamm zo ganti.
Labourat a ra en ur skol Diwan abaoe tri bloaz evel kelennerez-skol vakataerez. Plijet eo oc'h ober gant ur yezh all el labour. Ar sentimant he deus e mod se da gas ar yezh war-raok, un

doare da stourmañ eo eviti.

Faot a ra dezhi krouiñ un ti skoazellerezed-mamm abaoe daou vloaz, a-benn kaout ul lec'h e brezhoneg penn-da-benn a-raok ar skol ha brasaat bed ar soubidigezh.

Klask a ra kavout tud all a-benn labourat ganti.

Pevare skouer : Karine B., Plouzane

Desket he deus ar brezhoneg trizek vloaz zo. Met dija e oa ul liamm familh gant ar brezhoneg ganti, dre he zad-kozh a gaoze brezhoneg gant e c'hoaz. Tad-kozh Karine ne faote ket dezhañ kaozeal e brezhoneg d'e vugale, abalamour d'ar skol, e-lec'h ma oa bet graet traoù fall d'ar re a gaoze brezhoneg. Ar pezh hag en doa lakaet da soñjal e oa fall da gaozeal e brezhoneg. Gant mamm-gozh Karine e kaoze brezhoneg kuit da vezañ komprenet gant ar vugale. A-enep Diwan e oa tad-kozh Karine. Bepred he deus bet c'hoant Karine da zeskiñ ar yezh.

Desavet eo bugale Karine e galleg ganti da gentañ, peogwir he deus desket ar brezhoneg goude ganedigezh he bugale (a zo 16 vloaz ha 14 vloaz). Met kaozeal a ra e brezhoneg un tamm ganto memes tra.

Labourat a ra evel magerez abaoe seizh vloaz. Kroget eo bet da vare ur mare diaes gant Karine. Dilabour oa, ur mare diaes er vuhez prevez ivez, peogwir oa marv he zud hag he zud-kozh e berr amzer hag en doa lakaet anezhi da santout ur seurt «toull». Gant se he doa kroget da dapout kentelioù-noz ha goude ur stummadur hir war ar brezhoneg, e 2008/2009.
Da vare ar stummadur eo deuet Gregor Mazo, rener Divskouarn, da ginnig ar gevredigezh hag an divyezhegezh. Setu penaos eo deuet da Garine ar c'hoant da labourat evel magerez e brezhoneg.

Ne vez ket graet bruderezh diwar-benn ar brezhoneg gant Karine met kinnig a ra ar brezhoneg d'ar familhoù. Labouret he deus gant daouzek familh abaoe ar penn-kentañ. Ur familh all a oa deuet e darempred ganti evit ar brezhoneg, met n'eo ket bet posubl dezho labourat asambles evel oa re zisheñvel o doare da sevel bugale. Hent all eo bet resevet mat kinnig Karine gant ar familhoù, nemet gant ur familh a oa eus ur rannvro all. Ne faote ket da dad ar familh e vefe

degemeret e vugel e brezhoneg evel e oa eus ur rannvro all. Choazet eo bet gant Karine da vroudañ ar familh-se da vont e darempred gant magerezed all peogwir e faote dezhi labourat e brezhoneg hag hervezi e vefe bet diaes dezhi degemer bugale e yezhoù disheñvel.

Karine a gav dezhi eo diaes dezhi labourat he-unan e brezhoneg, evel n'eo ket gwall vroudet neuze da vont er yezh.

Ober a ra Karine gant ar brezhoneg e mareoù lidel (mont da gousk, kanaouennoù...). Pa ya Karine da bourmen gant ar vugale e ya gant magerezed all, a gaoz galleg hepken hag a soñj dezho e c'hall lakaat ar vugale a-gostez oc'h ober ganto en ur yezh all pa vez tud a ne gaozont ket er yezh all.

E-keñver skoliata ar vugale a zo bet diwall gant Karine hag a zo er skol bremañ, an darn vrasañ zo en hentad divyezhek ar gêr.

E Plouzane ez eus un hentad divyezhek publik.

Pempvet skouer : Claire F. , R.

Desket oa bet ar brezhoneg ganti e 2011, dre gentelioù noz da gentañ ha da c'houde gant ur stummadur hir e 2012.
Labourat a raio evel magerez adal penn-kentañ 2017, gant ur babig da gentañ, mui unan ouzhpenn adal miz Gwengolo 2017. He merc'h a vo ganti e penn-kentañ ivez.
Claire a faote dezhi labourat e brezhoneg evit plijadur ar yezh, met ivez peogwir e soñj dezhi eo ar brezhoneg ur varregezh ouzhpenn.

N'eo ket graet bruderezh e-keñver ar brezhoneg gant Claire, met kinnig a ra d'ar familhoù degemer o bugel er yezh. Betek bremañ eo bet resevet mat ar c'hinnig gant ar familhoù.
Ne vo ket tout an devezh e brezhoneg met graet e vo gant ar brezhoneg da vare mareoù lidek. Ha graet e vo gant dafar e brezhoneg (levrioù, malizenn Divskouarn...).

An tri hentad a zo e Roazhon.

- Mont e brezhoneg : abegoù disheñvel

N'eo ket ar pemp skouer amañ a-us diskouezus eus an holl magerezed a labour e brezhoneg evel just. Met gallout a reont reiñ titouroù dija diwar-benn choaz ar magerezed d'ober gant ar brezhoneg ha diwar-benn o labour.

Dont a ra a-wel meur a abeg eus choaz ober gant ar brezhoneg gant ar magerezed : ar stourmerezh evit ar brezhoneg met ivez un interest evit al liesyezhegezh. Ivez e seblant bezañ evit lod ul liamm trivliadel gant ar yezh, ur c'hoant da adkavout un tamm pouezus e buhez an den, daoust ma ne seblant ket bezañ un afer hiraezh memes tra.

- Ober gant ar brezhoneg, met e doareoù a bep seurt

Eus ar pemp skouer a-us e c'hellomp gwelout ne vez ket graet gant ar brezhoneg e memes mod gant an holl. Gall a ra bezañ implijet ar brezhoneg a-hed an devezh pe evit mareoù lidek.

Implij a brezhoneg e doareoù disheñvel e seblant bezañ evit abegoù a bep seurt : ar barregezhioù yezh, ar c'hoant d'ober gant plijadur ar yezh, hep gwask war al live yezh. Met ivez, ar santimant da vezañ digenvezet e-keñver ar yezh, an diouer a eskemmoù e brezhoneg gant oadourien all.

- Skeudenn ar brezhoneg gant ar familhoù ha gant an dud bemdez

Dre vras e seblant bezañ gwelet mat gant ar familhoù hag an dud all an degemer e brezhoneg. E skouer ebet eo bet klevet displegoù fall e-keñver ar yezh, evel ma c'halle erruout ugent vloaz zo c'hoazh. Ma seblant chom enebiezh pe anken evit abegoù e-keñver al liesyezhegezh pe peogwir n'eus liamm ebet etre tud zo hag ar brezhoneg (tud eus ur rannvro all) e seblant bezañ echu gant dismegañs ar yezh he-unan.

- Levezon war skoliata ar vugale

Ne c'hellont ket ar skouerioù kinniget a-us diskouez deomp ma 'z eus ul levezon etre an degemer e brezhoneg gant ar magerezed ha choaz ar skoliata goude (Nemet div vagerez war

pemp a labour abaoe meur a vloaz). Met choaz skoliata ar familhoù a zo levezonet ivez gant kalz faktorioù (chomlec'h, cheñchamant er vuhez familh, labour ar gerent...). Gwelout a reomp memes tra, evit an div vagerez a labour e brezhoneg abaoe meur a vloaz un niver pouezus a vugale o vont goude d'ur skol e-lec'h ma vez kavet un hentad divyezhek pe dre soubidigezh.

III. harzoù met ivez faktorioù diorren

N'eo ket kalz triwec'h vloaz a-benn kaout ur sell gwir diwar-benn un dachenn studi, gant kalz raktresoù lañset abaoe nebeutoc'h a zek vloaz. Met dija e c'hellomp gwelout harzoù tachenn ar vugaligoù brezhonek met ivez faktorioù a seblant skoazell an diorren.

A. harzoù

- Kavout ul lec'h

E-keñver ar pevar raktres magourioù pe vikromagourioù a zo bet betek bremañ eo posubl deomp dija gwelout an diaester da gavout ul lec'h dereat. Daoust ma 'z eo aesoc'h gant ur raktres mikromagouri o vezañ ma 'z eo n'eus ket kement a redioù e c'hell chom luziet.

A-benn respont d'ar reolennoù, kement e-keñver ar surentez hag ar yec'hedoniezh hag an aezamant eo ret kavout ul lec'h e-lec'h ma c'hello bezañ staliet :

✔ lec'hioù bevañ, lec'hioù kousk ha lec'hioù evit ar predoù, met ivez privezioù ispisial evit ar re vihan tout.
✔ salioù teknikel ;
✔ ur gegin diouzh an normoù ;
✔ lec'hioù evit ar c'hoskor ;
✔ ul lec'h evit ar c'harrigoù-bount ;
✔ ul lec'h diavaez staliet evit ar re vihan tout ;
✔ ul lec'h degemer ar familhoù.

Hag evel just eo ret staliañ al lec'hioù evito da vezañ diraezus d'ar re nammet.

Reolennoù ret met a c'hellont luzietaat ur raktres.

Gant Babigoù Breizh ez eus bet raktresoù savidigezh e memes mare gant feurmerien sokial. Neuze, e-keñver ar poent-mañ eo bet aesaet.

Gant Magouri Bruz eo bet luziet-tre. Evel ne oa ket bet posubl dezho bezañ skoazellet gant skipailh an ti-kêr ha gant kevezerezh embregerezhioù prevez eo bet re luziet dezho kavout ul lec'h dereat.

Gant Youn ha Solena eo bet aesaat an traoù gant raktres dilojañ Yezhoù ha Sevenadur. Eus ul lec'h kavet, e-lec'h ma oa posubl dezho staliañ obererezhioù nevez eo bet adlañset ar raktres mikromagouri.

Ha gant Neizhig, ur gudenn zo bet e memes mare an diskoulm. Da lâret eo, gant skoazell an Ti-Kêr eo bet posubl dezho kavout ul lec'h publik, aesoc'h da staliañ. Met ivez, gant an holl gevredigezhioù hag obererezhioù a zo en ur gêr vras evel Roazhon eo ret da skipailh an ti-kêr gallout respont d'an holl goulennoù e memes doare.
Evit ur gevredigezh, a zo, alies-tre, gant ur budjed berr, daoust da skodenn ar c'hef goproù tiegezh, e seblant luziet-tre da gavout ul lec'h dereat hep skoazell ur strollegezh tiriadel. Met n'eo ket an harz nemetañ a c'hell luzietaat ur raktres.

- Kavout kevelerien

Gant pep dalc'her raktres lec'h degemer stroll e vo ret choaz etre daou reizhiad a-benn krouiñ feurbriz skodenn ar familhoù : ar pourchas degemer ar bugelig (PDAB) pe ar pourchas servijoù unik (PSU).

Gant ar PDAB e vo keroc'h ar priz paeet gant ar familhoù, peogwir e vo ret dezho paeañ da gentañ an hollad, a-raok bezañ daskoret gant ar c'hef goproù tiegezh, hervez korvoder ar familh. Met gant ar reizhiad-mañ e c'hello bezañ degemeret an holl familhoù, distag d'o chomlec'h.

Er c'hontrol, gant ar PSU ne vo ket paeet gant ar familh nemet ar sammad a chom da baeañ ganto. Met ar PSU a sinifi e vo miret plasoù gant embregerezhioù pe strollegezhioù tiriadel. Neuze ne c'hello ket bezañ degemeret er vagouri pe er vikromagouri nemet tud liammet gant an embregerezh pe gant ar strollegezh tiriadel.
Gant Babigoù Breizh, Magouri Bruz ha Neizhig eo bet choazet reizhiad ar PSU. Met gant Babigoù Breizh n'eo ket bet kavet trawalc'h a gevelerien, pe kevelerien zo o deus paouezet o

gouestl, ar pezh a zo bet un harz evit stabilded ar gevredigezh.

- Tud a vicher divyezhek, met da gentañ tud a vicher

Kalz micherioù a zo e bed ar vugaligoù : skoazeller(ez)-mamm, eilbabigour(ez), babigour(ez), desaver(ez) bugaligoù, medisin(ez)...met ivez gwazour(ez) kempenn, keginer(ez)...
Micherioù a c'houlenn evel just barregezhioù ha diplomoù resis : TGM Bugaligoù, diplomoù micherel evit an eilbabigourien, ar babigourien, an desaverien bugaligoù, ar medisined...

N'eo ket trawalc'h da gaozeal brezhoneg evit gallout bezañ den a vicher ar vugaligoù.
En holl raktresoù a oa bet betek an tuta e wellomp e oa luziet da gavout tud a vicher divyezhek. Met diforc'hioù zo etre ar micherioù. Ma 'z eo bet posubl d'an holl skipailhoù kavout tud gant an TGM Bugaligoù eo bet kalz luzietoc'h e-keñver ar postoù desaverien bugaligoù.

Gant Babigoù Breizh ha Youn ha Solena eo bet tutaet atebegezed teknikel a ne oant ket brezhonegerezed met kroget eo bet gant stummadurioù yezh goude.

- Bezañ o-unan : magerezed

Labour ar magerezed, dre anien, zo c'hoazh embreget da gentañ e ti ar vagerez. Ma vo alies troioù dezho da gejañ gant magerezed all da vare abadennoù, pourmenadennoù e vo an darn vrasañ eus an amzer al labour er gêr, hep eskemmoù gant oadourien all.

Gwasoc'h c'hoazh gant ar magerezed a labour e brezhoneg. Ma vez kavet e Penn ar Bed kêrioù gant meur a vagerez a labour e brezhoneg (Plougastell, Plouzane), en darn vrasañ deus ar c'herioù all e vo a-skign ar re all.

Neuze e vo kalz luzietoc'h dezho eskemm e brezhoneg pe diwar-benn al labour e brezhoneg.
Ha pa vez magerezed a ya da bourmen gant kenseurted a gaoz galleg hepken e c'hell bezañ luziet dezho ober gant ar brezhoneg er-maez.
Evel e vez gwelet gant skouer Karine B. E c'hell bezañ anken pe rakvarnioù e-keñver al liesyezhegezh. Ar pezh a c'hell bezañ un harz evit ar vagerez da gendalc'h d'ober gant ar

brezhoneg er-maez hag a c'hell levezon implij ar yezh goude gant ar vugale.

- Youl ar skipailhoù : an tañva

E-maez eus ar raktres magourioù pe mikromagourioù a zo liammet diouzhtu gant ar brezhoneg e vez gwelet ur stabilded bouezus eus ar magourioù pe mikromagourioù a ra gant ar brezhoneg.
Gallout a ra dont ar c'hoant d'ober gant ar brezhoneg en ur (vikrom)/vagouri eus meur a zoare: ar skipailh, ma 'z eus unan e-barzh a oar ar brezhoneg pe a zo dedennet gant ar brezhoneg, ur goulenn gant familhoù, kinnig Divskouarn a zo deuet e darempred gant ar skipailh pe an dilennidi e karg eus ar (vikrom)/vagouri, ...

Pa vo ar goulenn eus tud a n'int ket e skipailh al lec'h degemer bugaligoù eo ret bezañ luziet da lakaat ar raktres da vont war-raok ma n'eo ket dedennet ar skipailh e penn-kentañ.

Ur skouer vat a zo gant raktres abadennoù tañva d'ar brezhoneg e mikromagouri Langoned (56). Dalc'het eo bet ar raktres gant maer ar gumun, Christian Derrien, a zo ivez e karg eus ar bugaleaj hag ar yaouankiz eus e gumuniezh-kumunioù.

Dre berzh ur goulenn plasoù degemer stroll evit ar vugaligoù e oa bet savet tro 2013 div vikromagouri, unan en Ar Faoued, kumun tost eus Langoned ha da c'houde e Langoned dres, meret gant ar gumuniezh-kumunioù. E 2015 e oa ar soñj da lañsañ tañva pe gizidikaat d'ar brezhoneg e mikromagouri Langoned.

Kinniget eo bet an tañva da gomision bugaleaj-yaouankiz ar gumuniezh-kumunioù, met nac'het eo bet gant reizhadurioù ekonomikel, peogwir e oa ur mare anken e-keñver debarzhadurioù ar Stad. Hervez Christian Derrien e oa rakvarnioù e-keñver ar brezhoneg ivez gant izili al ar gomision.
Kinniget eo bet gant maer Langoned ur wech all da lakaat priz an tañva da vezañ paeet gant Kumun Langoned. Ne oa ket posubl da izili ar gomision nac'hañ ar raktres ken. Met daleet eo bet gant skipailh ar vikromagouri evel ne oant ket gwall vennet, daoust d'an eskemmoù. E fin ar bloavezh 2016 eo bet kemennet d'ar maer e vo lañset ar raktres er vikromagouri, triwec'h miz goude ar c'hinnig kentañ.

B. faktorioù diorren

Ma 'z eus skoilhoù abaoe 1998 war hent tachenn ar vugaligoù e c'hellomp gwellout ivez elfennoù o deus skoazellet diorren tachenn ar vugaligoù e brezhoneg.

- Lezennoù ha politikerezhioù o deus sikouret

E-keñver ar brezhoneg dre vras, met ivez ar vugaligoù e brezhoneg, ez eus daou bolitikerezh o deus skoazellet diorren an dachenn :

1. politikerezh yezh Rannvro Breizh

Savet gant Yann-Bêr Thomin ha lañset gant Jean-Yves An Drian goude bezañ gounezet dilennadeg rannvro 2004 e oa ar wech gentañ e oa krouet ur besprezidantelezh e karg eus yezhoù ar rannvro. Abaoe 2010 eo Lena Louarn a zo besprezidantez e karg eus ar polikerezh yezh.

Gant ar politikerezh yezh eo bet posubl da ledanaat ober ar Rannvro e-keñver ar brezhoneg met ivez ar gallaoueg. Ma oa a-raok lakaet e-barzh ar sevenadur eo bet posubl gant ar politikerezh yezh da gaout muioc'h a arc’hant ha muioc’h a dud o labourat evit ar politikerezh yezh.

Met ivez, gant ar politikerezh yezh eo bet kroget gant ul labour a-dreuz-kiz e meur a zachenn. Posubl e oa neuze stagañ ar brezhoneg da dachennoù a-vremañ (stummadur, dudi, ...).

2. politikerezh yezh Departamant Penn-ar-Bed

Savet eo bet da c’houde priziadenn politikerezh an departamant e 2014. Liammet eo bet an holl servijoù departamant el labourioù prientiñ, met ivez an dilennidi hag oberourien ar c'hevredigezhioù, a-benn kaout ul sell hollek.
Daou bal a oa pennañ a oa gant politikerezh an departamant : treuzkas ar yezh, met ivez an implij. Ar youl a oa da wellout ar yezh en ur mod bev e kontrol politikerezhioù a oa ur pal glad gantañ.

Gant politikerezh yezh departamant Penn-ar-Bed e posubl deomp gwelout ez eus bet ul labour a ampleg oberourien sevenadurel met ivez micherel, distag eus mennozhioù politikel pe sevenadurel an dud. Ur politikerezh a-dreuz-kiz eo a c'hell implijout arc'hantaouiñ foran ledanoc'h neuze.

3. Karta «Ya d'ar brezhoneg»

Ma n'eo ket ur politikerezh, nag ul lezenn «Ya d'ar brezhoneg» evel just e vez gwelet e c'hell bezañ ur benveg dedennus a-benn diorren oberioù e-keñver ar brezhoneg, peurgetket e tachenn ar vugaligoù.

Kroget gant ar c'houlzad Ya d'ar brezhoneg d'ar 5 a viz Here 2001 e Karaez e oa 178 aozadur eus ar gennad prevez o kemer perzh enni. Goude-se e oa bet digoret d'ar c'humunioù e 2004 ha d'ar frammoù etrekumunel e 2006.

Pevar live zo. Ret eo d'an aozadurioù a sin ar garta reiñ ur plas d'ar brezhoneg da-geñver o obererezhioù, alies dre oberoù. Broudañ a ra an aozadurioù publik pe brevez neuze da lakaat ar brezhoneg war-wel e doareoù disheñvel. E Roazhon da skouer, skoazell raktres ar gevredigezh Neizhig zo un ober pouezus e-keñver ar garta.

Bremañ ez eus 758 aozadur, 190 kumun ha 15 diazezadur publik a genlabour etrekumunel o deus sinet ar garta.

4. Lezennoù nevez war dachenn ar vugaligoù

E fin ar bloavezhioù 2010, gant an diouer pouezus a zoareoù diwall e oa bet votet lezennoù nevez a-benn liesaat ar c'hinnig met ivez aesaat krouidigezh lec'hioù degemer bugaligoù nevez.

D'ar 7 a viz Du 2006 e oa bet kinniget ur «steuñv Bugaligoù» gant ministr dileuriet evit ar familh, Philippe Bas. Gant ar steuñv e oa rakwelet gwevnadur reolennadur an doareoù diwall. Gant dekred an 20 a viz C'hwevrer 2007[23] eo aesaet tuta tud a vicher ar vugaligoù. Da skouer,

23 Dekred n° 2007-230 (20/02/2007)

ma oa ret da rener ul lec'h degemer ar vugaligoù bezañ pe ur medisin pe ur babigour gant pemp bloaz skiant-prenet. Gant an dekred nevez eo goulennet tri bloaz skiant-prenet ha posubl eo d'an desaverien bugaligoù bezañ renerien ivez.
Ouzhpenn se e oa posubl da dri lec'h degemer dindan ugent plas gant pep hini bezañ gant ur rener(ez) etre tout. Hag ivez e oa posubl da zigeriñ mikromagourioù gant nav plas degemer (stignad-arnod). E 2010 e oa bet klokaet ar cheñchamantoù. Gant dekred ar 7 a viz Even 2010[24] eo tremenet an niver a blasoù degemer en ur vikromagouri eus nav da zek plas. Ha posubl eo da gaout tud a vicher gant an TGM Bugaligoù kentoc'h eget babigourien pe eilbabigourien da skouer.

Reolennoù nevez o deus skoazellet neuze diorren raktresoù kevredigezhel oc'h aesaat tuta an dud a vicher ha furm al lec'h degemer.

- Ur goulenn sokial o kreskiñ

Goude diorren an hentadoù divyezhek ha Diwan e vez gwelet bremañ ur goulenn sokial e-keñver ar vugaligoù. Ma n'eo ket posubl da reiñ sifroù resis eus abegoù pouezusañ ar goulenn eo posubl deomp sevel dija ur roll eus ar c'haozioù a vez gwelet ar muiañ :

-A-benn ober bruderezh evit an hentadoù skol e brezhoneg
-Un interest e-keñver al liesyezhegezh
-Un interest e-keñver ar brezhoneg, liammet ur c'hoant stourm sevenadurel pe bolitikel
-Ul liamm trivliadel gant ar brezhoneg liammet gant istor familh an dud

- Stummadurioù nevez

Goude tregont vloaz krouidigezh an hentad Diwan hag an hentadoù divyezhek brezhoneg-galleg Div Yezh ha Dihun e oa tud yaouank a oa kat da gaozeal brezhoneg en meur a zachenn labour.
Ma oa da gentañ ar c'helenn a oa an dachenn bouezusoc'h evit ar vrezhonegerien yaouank eo deuet da vezañ ledanoc'h an tachennoù micherel a oa ar brezhoneg ur varregezh bouezus dezho.

24 Dekred n° 2010-613 (07/06/2010)

E 2012 e oa bet priziet e oa 1300 implij leunamzer[25] a oa ar brezhoneg ur varregezh ret dezho. Ma oa 79,7% eus ar vicherourien a oa kelennerien e oa ar brezhoneg ur varregezh e gennadoù all: melestradurezh (1,5%), sevenadur (2,8%)...

Gant ar goulenn sokial o kreskiñ eo bet komprenet e oa afer da grouiñ stummadurioù micherel nevez.

E 2014 eo bet krouet un TGM Bugaligoù kentañ e Gwened gant an AREP Breizh, liammet gant ar c'hevredigezhioù Stumdi ha Mervent, met ivez an Opcalia, un aozadur kemparek dastumer aotreet. Evit ar gwazourien arbennik ar skolioù-mamm e oa bet krouet, met ivez ar skoazellerezed-mamm ha tud a vicher all a laboure gant ar re vihan.

Abaoe eo deuet ar gevredigezh Divskouarn da vezañ ivez un aozadur pourchas stummadurioù dibaouez. Kevelerezhioù a zo aozet war dachenn ar vugaligoù bremañ etre aozudurioù stummañ.

25 Ofis publik ar brezhoneg

Création d'un CAP petite enfance bilingue

Vannes - 02 Juillet

écouter

Les responsables du projet ont annoncé, hier, l'ouverture de la formation. |

Facebook 12 Twitter Google+ Achetez votre journal numérique

Une formation au métier d'agent spécialisé d'écoles maternelles en classe bilingue (breton) ouvrira à Vannes, en septembre.

Dès la rentrée, le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) petite enfance bilingue ouvrira ses portes à Vannes. **« Cette formation est ouverte à toutes les personnes qui se destinent aux métiers de la petite enfance en breton : agent spécialisé des écoles maternelles, mais aussi assistantes maternelles, éducatrices de jeunes enfants, agents territoriaux… »,** précise Lena Louarn, vice-présidente du conseil régional de Bretagne, et présidente de l'office public de la langue bretonne.

Double compétence

Ce nouveau projet est né de l'envie d'améliorer le niveau de langue des enfants. Le réseau Arep Bretagne travaille sur le projet depuis un an, en partenariat avec des organismes de formation (les associations Stumdi et Mervent) et Opcalia, un organisme qui finance la formation des salariés.

« Les filières bilingues de l'enseignement catholique connaissent aujourd'hui une croissance de 3 à 4 % par an. Il était important de proposer cette formation, car le domaine de la petite enfance est une voie d'avenir », indique Yann Verney, coordinateur régional pour l'enseignement bilingue catholique.

La formation sera également dispensée dans deux autres villes : Morlaix et Douarnenez. Elle s'organisera sous forme de modules. Douze semaines seront consacrées à l'apprentissage du breton et quatre semaines à la préparation du CAP petite enfance.

Quatorze journées sur la thématique de la petite enfance en langue bretonne viendront combler l'apprentissage.

À l'issue de leur cursus, les personnes disposeront d'un double diplôme : le CAP petite enfance et le DCL (diplôme de compétences en langues).

Mammenn : Ouest-France 02/07/2014

- Labour pouezus ar c'hevredigezhioù war ar pemp departamant

Betek fin ar bloavezhioù 1990 e oa aozet an darn vrasañ eus ar c'hevredigezhioù gant tud a youl vat. Gant pouez un implij e budjed ur gevredigezh, ur budjed bresk an darn vrasañ eus an amzer, ne oa ket posubl d'ar c'huzulioù-merañ kaout tud a vicher a-benn diorren oc'h oberezhioù.

E 1997 e oa bet krouet ar c'hevradoù implij yaouank evit an dud dilabour dindan 26 vloaz hag an dud etre 26 ha 30 vloaz a ne oa ket posubl dezho bezañ digollet gant ar gevredigezh evit an implij en industriezh hag er c'henwerzh. Pal ar c'hevradoù se, a oa paeet da 80% gant ar Stad, a oa o fal krouiñ oberezhioù a dalvoudegezh sokial. Paouezet int bet e fin 2002.

Gant Rannvro Breizh ivez eo bet krouet an implijoù kevredigezhel a laz rannvroel. Skoazell diorren raktresoù ekonomikel ha micherelaat ar c'hevredigezhioù eo pal ar Rannvro. Posubl eo neuze da guzul-merañ ur gevredigezh bezañ arc'hantaouet e-pad meur a vloaz a-benn krouiñ kevradoù didermen.

Gant ar stignadoù skoazell-se eo bet posubl d'ar c'hevredigezhioù krouiñ implijoù a-benn kas ar raktresoù da benn war hir dermen. N'eo ket pal raktresoù ar c'hevredigezhioù oberezhioù gennad ar c'henwerzh. Neuze, ne c'hellont ket bezañ aozet gant palioù arc'hantus. Pouezus-tre eo bet sikour arc'hant ar Velestradurezh e diorren an implijoù kevredigezhel neuze. Hag hep implijoù kevredigezhel ne vefe ket bet posubl d'an dud a youl vat diorren ar raktresoù o-unan.

- Interest ul labour a-dreuz-kiz

Alies e oa sikouret ar raktresoù e-keñver ar brezhoneg gant arc'hantaouiñ foran gouestlet d'ar sevenadur pe d'ar glad. Budjedoù a zo alies, bihan a-walc'h ha ne c'hell ket bezañ liammet gant tachennoù all abalamour da reolennoù ar Velestradurezh.

Abaoe meur a vloaz e vez gwelet cheñchamantoù. Daoust ma 'z eo c'hoazh graet kalz oberioù evit ar yezh he-unan e vez gwelet ivez ar brezhoneg o tapout plas e tachennoù all. Dre al labour, gant ar brezhoneg o tont da vezañ ur varregezh talvoudus ouzhpenn. Da skouer e vez aozet gant kevredigezhioù stummañ foromoù war an implij.

Mammenn : Stumdi

Dre ar Velestradurezh ivez, gant dilennidi pe atebeien melestradurel a lak ar brezhoneg e linennoù budjed ledanoc'h pe disheñvel-tre eus ar pezh a oa graet a-raok (sevenadur, glad...). Met dreist-holl, dre an dilennidi a sav politikerezhioù hollek e-keñver ar brezhoneg, ar pezh a lak ar politikerezh da vezañ efedusoc'h.

C. skoliata o tont

Siwazh e vank deomp sifroù hollek a-benn priziañ levezon degemer ar re vihan tout war choazioù-skol ar gerent. Ivez, n'eo ket aes da studiañ ar pezh a c'hello levezon choazioù ar gerent e-keñver skoliata o bugale. Met, dre skouerioù ar studiadenn-mañ e c'hellomp kaout elfennoù respont dija.

- Faktorioù ar skoliata

Doareoù diwall disheñvel a vez graet gant ar gerent pa ne vez ket diwallet ur bugel gant ar familh : ur vagerez, ur vagouri, ur vikromagouri, un arsav-diwallerezh ...

Pa vez ret d'ar gerent ober ur choaz diwar-benn an doare-diwall ez eus meur a abeg a lak ar familhoù d'ober ur choaz pe unan all : ma 'z eo posubl dezho kaout ur plas en ul lec'h degemer, nester lec'hioù labour ar gerent pe nester al lec'h annez, ar vagerez, ma seblant bezañ barrek pe ma 'z eo posubl d'ar gerent ha d'ar vagerez labourat hervez ar memes reolennoù e-keñver ar bugel...

Ha pa vez goude an eur da choaz ur skol e c'hell bezañ memes tra a-benn choaz ur skol, ma n'eo ket gwashoc'h c'hoazh (Ret eo soñjal er gwask a c'hell bezañ gant familhoù zo a-benn kavout ar skol burzhudus a lako o bugel da zont a-benn studioù uhel-tre evit lod.)

Neuze, ne c'hell ket bezañ tapet evel un tuadur don ar skouerioù roet er studiadenn-mañ evel just. Met ar skouerioù-mañ a ziskouez memes tra ar pezh a c'hellfe bezañ levezon degemer ar re vihan tout e brezhoneg war choazioù ar familhoù e-keñver ar skoliata.

E-keñver ar raktresoù dre soubidigezh, n'eus ket nemet Babigoù Breizh a c'hell bezañ ur skouer, ar re all (Youn ha Solena, Neizhig...) o vezañ re «yaouank» a-benn reiñ titouroù diwar-benn skoliata ar vugale a zo bet degemeret er vikromagouri.

Digoret en ur mod ofisiel e miz Here 2011 ez eus bet 42 bugel a zo aet d'ar skol goude bezañ bet degemeret e mikromagouri ar gevredigezh. Gant Babigoù Breizh e oa bet choazet reizhiad ar PSU. Neuze n'eo ket bet choazet ar vikromagouri-se gant ar gerent, met choazet eo bet ar

familhoù kaset da vikromagouri Babigoù Breizh gant kevelerien ar gevredigezh o doa miret ar plasoù. E 5 bloaz ez eus bet kazi an hanter da gregiñ gant un hentad Div Yezh (11) pe Diwan (9). Er c'hontrol, 15 bugel zo aet d'un hentad unyezhek.

E Gouenoù e oa bet lañset brezhoneg er vagouri gant Yannig Robin, deuet da rener ar vagouri e penn kentañ ar bloavezhioù 2000. Ne oa ket ur choaz gant ar familhoù da zont evit ar brezhoneg (magouri dindan reizhiad ar PSU) met digoret eo bet an hentad divyezhek Div Yezh eus goulenn familhoù goude.

E liesdegemer Bear ez eus div wech 30 mn bemdez abadennoù e brezhoneg, mui meur a zen a vicher a gaoz brezhoneg. Sinet eo bet karta Divskouarn ar magourioù e 2008. Abaoe ar mare-se eo bet lakaet meur a vugale e hentadoù divyezhek, e Kawan ha Bear, hag er skol Diwan Gwengamp.

E keñver magerezed ar studi e c'hell bezañ skouerioù Marie-Pierre L ha Karine B, ar re all o vezañ kroget gant al labour abaoe nebeud amzer.

Marie-Pierre L. : Labourat a ra evel magerez abaoe nav bloaz. Dont a ra ar familhoù e darempred ganti peogwir e ouiont e kaoz Marie-Pierre brezhoneg. Da vare ar skoliata eo bet choazet gant ar gerent da gas ar vugale d'ur skol Diwan.

Karine B. : Labourat a ra evel magerez abaoe seizh vloaz. Ne zeu ket ar familhoù e darempred ganti evit ar brezhoneg met kinnig a ra ar brezhoneg. Gant un daouzek familh bennak he deus labouret ha kazi an holl vugale zo aet d'un hentad divyezhek (un hentad publik a zo e kêr Karine). Ar re n'int ket zo aet d'ur skol all evit abegoù all.

Neuze, ma ne oa ket ar brezhoneg ur choaz gant holl familhoù ar studi e vez gwelet elfennoù a c'hell broudañ da soñjal ez eus ul liamm etre an degemer e brezhoneg ha choaz ar skol gant ar familhoù.

Klozadur

Ma 'z eo bet ar c'helenn dre soubidigezh pe zivyezhek ur stourm hag un hent ken luziet ha frouezhus abaoe 1977 eo deuet tachenn ar vugaligoù da vezañ abaoe 1998 un dachenn nevez evit ar brezhoneg, o tiorren tamm-ha-tamm.

Un dachenn deuet da vezañ micherelaet buan a-walc'h, gant skoazell tud a-vicher ar vugaligoù met a youl vat war ar raktresoù.

Ur gevredigezh, Divskouarn, a zo bet krouet e 2005 a-benn diorren ar brezhoneg a-raok ar skoliata. Kroget gant ur rouedad skipailhoù Bro Leon eo bremañ ur c'heveler pouezus en departamant Penn ar Bed, met ivez un dave e Breizh istorel hag ur skouer e rannvroioù all diwar-benn ar vugaligoù e yezhoù rannvroel all. Gant labour an daou c'hoprad ez eus bremañ brezhoneg, e derezioù disheñvel, e 51 magouri e Breizh istorel, met ivez gant 13 magerez.

Tri raktres dre soubidigezh, Babigoù Breizh, Magouri Bruz, Youn ha Solena hag ur raktres divyezhek, Neizhig, a zo aet war-raok evit an darn vrasañ (Nemet Magouri Bruz a zo paouezet evit ar mare), daoust d'ar skoilhoù.

Politikerezhioù yezh gwir, hollek, dalc'het gant dilennidi mennet a faot dezho adlañsañ ar brezhoneg er vuhez foran, o labourat gant an holl oberourien, daoust d'ar mennozhioù disheñvel ha d'an interestioù disheñvel, a zo bet savet.

Ha dija, merkerien a seblant diskouez ul levezon eus an degemer bugaligoù e brezhoneg war ar choazioù skoliata graet gant ar familhoù goude.

Evel just, ne c'hell bezañ ar studiadenn-mañ nemet ur c'hinnig kentañ eus an dachenn, met gant ar spi e vo ur bazenn gentañ e studi un dachenn a seblant dija bezañ frouezhus ha bouezus evit dazont ar brezhoneg.

LEVRLENNADUR

-BLANCHET, Philippe, *La linguistique de terrain, méthode et théorie. Une approche ethno-sociolinguistique de la complexité*, Rennes, PUR, 2012 [1ère éd. 2000]
-BROUDIC, Fañch, *La pratique du breton de l'Ancien Régime à nos jours*, PUR, 1995
-BROUDIC, Fañch, *Parler breton au XXIe siècle,* Emgleo Breiz, 2009
-ELEGOET, Fañch, *Le recueil d'une histoire de vie*, Tud ha bro, Coop Breizh, 1998

WEBLENNADUR

-*Divskouarn [en linenn],* kevredigezh Divskouarn, 2005-2017 [14/06/2017], digor war http://www.divskouarn.fr/
-*Insee [en linenn],* Insee, 13 a viz Here 2016 [14/06/2017], digor war https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1908
-*Le Peuple breton.bzh [en linenn],* Le Peuple breton, 2017, 22 a viz Mae 2015 [14/06/2017], Première visite du centre culturel breton Yezhoù-ha-sevenadur à Saint-Herblain, digor war http://lepeuplebreton.bzh/2015/05/22/premiere-visite-du-centre-culturel-breton-yezhou-ha-sevenadur-a-saint-herblain/
-*Ouest-France [en linenn],* Ouest-France, 16 a viz Kerzu 2016 [14/06/2017], Dans la microcrèche, les enfants parleront breton, digor war http://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/saint-herblain-44800/dans-la-microcreche-les-enfants-parleront-breton-4669850
-*Rannvro Breizh [en linenn],* Rannvro Breizh [14/06/2017], Aide régionale, aide au développement des emplois associatifs, digor war http://www.bretagne.bzh/jcms/preprod_28329/fr/aide-au-developpement-des-emplois-associatifs
-*Yezhoù ha Sevenadur [en linenn],* Yezhoù ha Sevenadur [14/06/2017], 2010-2014 : construire un centre culturel breton, digor war http://centreculturelbreton.free.fr/projet_fr.html

➔ Diverradenn

Abaoe krouidigezh Diwan (1977) eo aet war-raok emdroadur ar gevredigezh ken eo deuet da vezañ pouezus an amzer etre ar familh hag ar skol. Er par-se emañ ar magourioù, just a-walc'h, pa ginnigont ober war-dro ar vugale vihan a-raok ar skoliata da vat (da lâret eo al liamm etre ar vuhez familh hag ar skoliata).
Ma z'eo anavezet mat an hentadoù divyezhek brezhoneg-galleg hag ar c'helenn dre soubidigezh Diwan, a-c'hin, dizoleiñ ar brezhoneg a-raok ar skol zo un dachenn nevez e-keñver al labourioù skol-veur.

Goude un taol-arnod a implij ar brezhoneg en ur vagouri e Lesneven e fin ar bloavezhioù 1990, tud a vicher ar Vugaligoù zo en em strollet a-benn diorren implij ar brezhoneg er magourioù, met ivez gant ar magerezed hag ar familhoù. Da heul oa bet krouet ar gevredigezh Divskouarn e 2005.
E memes mare, ur raktres magouri dre soubidigezh e brezhoneg zo bet lañset, gant krouidigezh ar gevredigezh Babigoù Breizh en 2007 ha da heul, ar vagouri gentañ dre soubidigezh, Kerbihan, e 2011.
Piv oa ha piv eo oberourien ar raktresoù? Petra oa ha petra eo ho abegoù? Gant peseurt faktorioù eo bet kaset da benn ar raktresoù, pe gorrekaet? Penaos oa bet degemer raktres Babigoù Breizh e penn kentañ ar bloavezhioù 2000 gant ar gevelerien? (Rannvro, KGT, GMB, familhoù...) ? Ha bremañ, penaos eo degemeret ar rakresoù ganto? Hag-eñ ez eus liammoù gant an hentadoù divyezhek ha gant Diwan? Daoust hag-eñ eo ar Vugaligoù un dachenn nevez evit dazont ar brezhoneg?

Goude ur stad an traoù a-vremañ kentañ eus an dachenn, a vo termenet d'ar magourioù ha d'ar magerezed (Ar familh o vezañ ul labour a bouez e-unan) e klasko ar c'hounskrid-se ober e wellañ da respont d'an holl goulennoù-se, a-benn kregiñ da ziskouez heuliad pouezus ar Vugaligoù evit dazont ar brezhoneg.

➔ Résumé

Si les filières bilingues breton-français et l'enseignement par immersion en breton sont maintenant bien connus, à l'inverse, la découverte du breton avant l'école est un terrain qui n'a, jusqu'à présent, jamais fait l'objet d'un travail universitaire.

Suite à une première expérience d'emploi du breton en crèche à Lesneven, des professionnels de la Petite Enfance se sont rassemblés afin de développer l'utilisation du breton non seulement dans les crèches, mais également auprès des assistantes maternelles et des familles. Ce qui a mené à la création de l'association Divskouarn en 2005.
Parallèlement, des projets de crèches immersives ou bilingues breton sont apparus, le premier avec la création de l'association Babigoù Breizh en 2007, qui a mené à l'ouverture de la première crèche immersive en breton en 2011.
Qui sont les acteurs à l'origine des projets? Quelles étaient les motivations de ces acteurs? Quels sont les facteurs qui ont permis de mener à bien les projets aboutis, ou qui ont freiné ceux qui ne le sont pas encore? Comment ces projets ont-ils été perçus par les différents partenaires (Région, CAF, PMI, parents...) au début des années 2000? Et maintenant? Existe-t-il des liens avec les filières bilingues breton-français et avec Diwan? Peut-on envisager la petite enfance comme un nouveau terrain pour l'avenir de la langue bretonne?

Après un premier état des lieux actuel du terrain, qui sera limité aux crèches et aux assistantes maternelles (La famille représentant un travail conséquent en lui-même), ce mémoire s'attachera à répondre à toutes ces questions. Il permettra ainsi de présenter l'enjeu majeur que représente la petite enfance pour l'avenir de la langue bretonne.

ALLOCATIONS FAMILIALES

Réussir votre projet de micro-crèche ... avec la Caf

Sécurité sociale
La Vie en Plus

Préface

Pour la période 2013-2017, l'État et la Caisse nationale des Allocations familiales, représentant le réseau des Caf, se sont fixés le projet ambitieux de développer les modes d'accueil par la création de 100 000 solutions d'accueil collectif.

Il s'agit d'un enjeu de société primordial : permettre aux familles de concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle, et contribuer au développement harmonieux et à l'épanouissement des jeunes enfants.

Votre projet de micro-crèche s'intègre pleinement à cette perspective. C'est pourquoi vous pouvez compter sur votre Caf pour vous accompagner.

Le présent guide vous aidera à cerner les différentes étapes à respecter pour favoriser la réussite de votre projet. Élaboré avec le concours des Caf de l'Aisne, des Alpes-Maritimes, de l'Essonne, de la Haute-Garonne, des Hauts-de-Seine, du Maine-et-Loire et du Pas-de-Calais, ainsi qu'avec les partenaires, il rassemble les nombreuses informations dont vous aurez besoin, il vous apportera des réponses concrètes et favorisera la réussite de votre projet de micro-crèche.

Grâce à cette mobilisation collective, la concrétisation de votre micro-crèche permettra dans les prochains mois d'offrir à des familles un mode d'accueil de qualité à proximité de leur domicile ou de leur lieu de travail. Les familles pourront ainsi conduire leur vie professionnelle tout en étant parent.

Sommaire

Étape 1. L'environnement de la petite enfance 5

1.1. Les compétences à acquérir 7

1.2. Les principales références juridiques 7

1.2.1 Le cadre réglementaire des micro-crèches 7

1.2.2 Les textes relatifs aux locaux 8

1.2.3 Les textes relatifs aux règles d'hygiène alimentaire 8

1.2.4 Les textes se rapportant au personnel 9

1.2.5 Les textes se rapportant aux financements Caf 9

1.2.6 Les ressources complémentaires à votre disposition 9

Étape 2. La prospection d'un territoire d'implantation 11

2.1. La rencontre avec les acteurs et le rôle des institutions 12

2.1.1 La caisse d'Allocations familiales (Caf) 12

2.1.2 Le conseil départemental 12

2.1.3 La Mutualité sociale agricole (Msa) 13

2.1.4 Les communes ou intercommunalités 13

2.2. La réalisation d'une étude de besoins 14

2.2.1 Les données à recueillir 14

2.2.2 L'analyse des besoins 14

2.3. La réalisation d'un avant-projet 15

Étape 3. La planification du financement 17

3.1. Le choix du statut et du mode de gestion 18

3.1.1 La gestion par des personnes morales publiques ou privées 18

3.1.2 Le choix du mode de gestion 18

3.2. La recherche d'un local ou d'un terrain adapté 19

3.3. La recherche de partenaires financiers et l'actualisation du plan d'investissement 20

3.3.1 Les différents partenaires financiers mobilisables 20

3.3.2 Le montant de la subvention d'investissement attribuable par la Caf 20

3.3.3 Le reste à charge du promoteur 21

3.3.4 Les démarches auprès de votre Caf 21

3.4. L'actualisation du budget de fonctionnement 22

3.4.1 Le choix entre la Psu ou la Paje 22

3.4.2 Actualiser le budget prévisionnel de fonctionnement 24

3.4.3 Prévoir un fonds de trésorerie 25

Étape 4. L'organisation du fonctionnement de la structure 27

4.1. Le recrutement du personnel 28

4.1.1 Le référent technique 28

4.1.2 Les autres membres de l'équipe 28

4.2. Les documents à produire sur l'organisation de la micro-crèche 29

4.2.1 Le projet d'établissement 29

4.2.2 Le règlement de fonctionnement 30

4.2.3 Le contrat d'accueil 30

4.2.4 Le dossier d'inscription à compléter par la famille 30
4.2.5 Les protocoles 31

Étape 5. Les préalables à l'ouverture 33
5.1. La demande de financement Ppicc 34
5.2. La construction ou la rénovation des locaux 34
5.3. L'information des familles 35

Étape 6. L'ouverture 37
6.1. Les autorisations 38
6.2. Les démarches auprès de la Caf 38
6.2.1 Les démarches ouvrant droit à la Psu ou permettant aux familles de bénéficier de la Paje 38
6.2.2 Demander l'habilitation Cafpro pour les gestionnaires ayant opté pour la Psu 39
6.2.3 S'inscrire sur le site mon-enfant.fr 39
6.2.4 Se connecter au portail Caf partenaires pour les gestionnaires ayant opté pour la Psu 39
6.3. L'inauguration 39

Étape 7. Le suivi et le contrôle de l'activité 41
7.1. Le suivi financier effectué par votre Caf 42
7.1.1 Le suivi financier 42
7.1.2 Le contrôle 42
7.2. L'optimisation du fonctionnement de votre micro-crèche 42
7.2.1 L'analyse de l'adaptation des contrats aux besoins des familles 43
7.2.2 L'analyse de l'optimisation de la gestion de la micro-crèche 43
7.3. La veille sur le territoire et le suivi du projet 45

Les sept étapes pour bien réussir son projet 46

Annexes 48
Annexe 1 Glossaire 49
Annexe 2 Le détail des éléments à recueillir pour réaliser l'étude de besoins 50
Annexe 3 L'élaboration du programme architectural 54
Annexe 4 Modalités de calcul de l'aide à l'investissement 55
Annexe 5 Les prix plafonds Psu 56
Annexe 6 Modalités de calcul des aides au fonctionnement 57
Annexe 7 Fonctions du référent technique 59
Annexe 8 Aide à l'élaboration du projet d'établissement 60
Annexe 9 Aide à l'élaboration du règlement de fonctionnement 62
Annexe 10 Exemple de protocoles à établir 63

ÉTAPE 1
L'environnement de la petite enfance

Une micro-crèche est un établissement d'accueil collectif destiné aux enfants âgés de moins de 6 ans

L'article R.2324-17 du Code de la santé publique (Csp), issu du décret 2010-613 du 7 juin 2010, définit les micro-crèches comme des « établissements d'accueil collectif dont la capacité est limitée à 10 places ». Une équipe de professionnels y assure l'accueil, dans des locaux adaptés et aménagés pour le bien-être et la sécurité des enfants. Structure de petite taille, la micro-crèche complète souvent des accueils existants et semble mieux adaptée à des territoires, où la création de structures dites « traditionnelles » ne se justifierait pas au regard des besoins recensés.

L'accueil du jeune enfant en micro-crèche est soumis à des règles précises d'ouverture, de fonctionnement, de financement public et au respect des normes de qualité et de sécurité.

Aussi, si vous souhaitez créer une micro-crèche, informez-vous, dans un premier temps, sur ces règles et procédures. Recherchez, par ailleurs, la documentation permettant d'appréhender le domaine de la petite enfance, afin d'en maîtriser les enjeux et privilégier ainsi un accueil de qualité, dans le respect et le bien-être de l'enfant et du personnel. Prendre le temps de s'entourer de professionnels qualifiés et recueillir l'ensemble des informations seront pour les partenaires et les financeurs des garanties de fiabilité et de pérennité de votre projet.

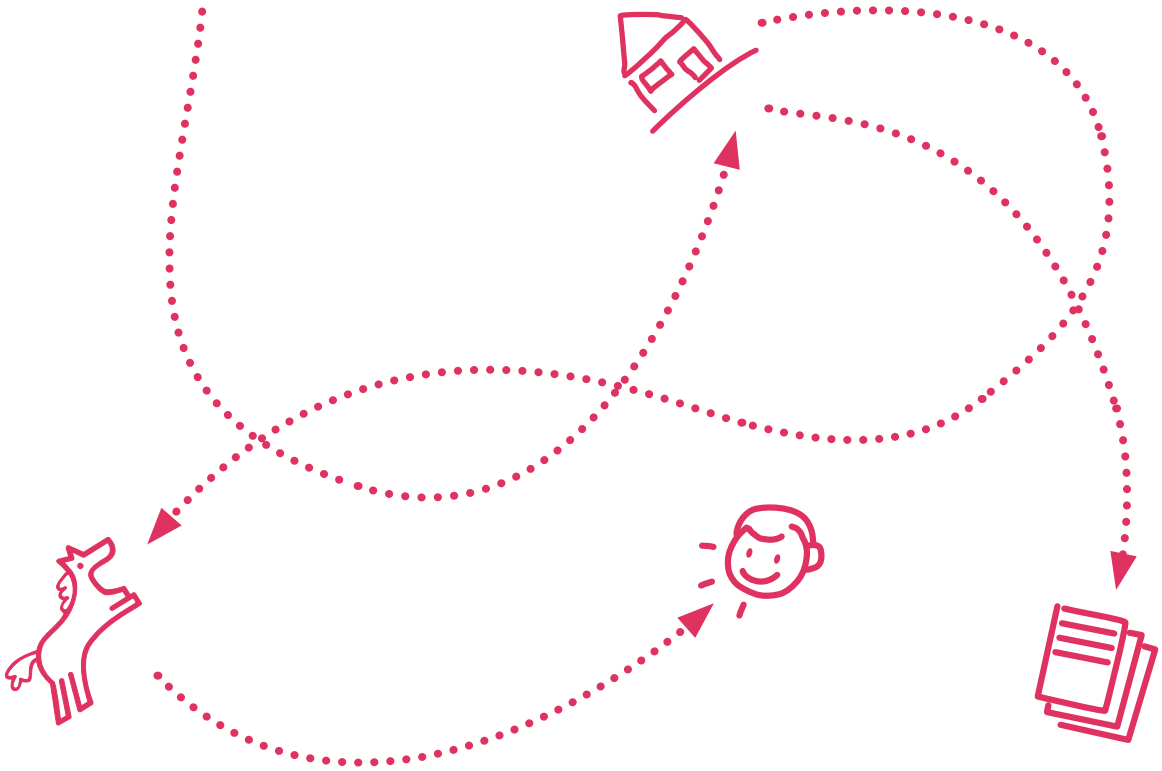

1.1. Les compétences à acquérir

Pour mener au mieux votre projet, il est important de maîtriser un certain nombre de compétences ou de vous entourer de personnes disposant de connaissances dans les domaines suivants :

- en analyse socio-économique et démographique, pour mener à bien l'étude des besoins ;
- en droit, comptabilité et gestion, pour le montage d'un projet pérenne ;
- en architecture, pour la définition et le suivi de la conduite des travaux sur les locaux ;
- dans le secteur de la petite enfance, pour assurer l'interface avec les précédents domaines.

Il est également conseillé de rencontrer un porteur de projet ayant déjà créé sa structure, ainsi que des professionnels de la petite enfance, afin de mesurer les implications et les enjeux de ce domaine d'activité. Ces rencontres vous permettront également d'obtenir des conseils.

1.2. Les principales références juridiques

Au fil du montage du projet, vous devrez mettre en application les textes législatifs et réglementaires régissant les micro-crèches.
Le présent guide recense les principaux textes applicables que vous pourrez consulter *via* un lien internet. Les textes référencés ci-après constituent une base juridique à connaître *a minima*. Cette liste n'est donc pas exhaustive.

1.2.1 Le cadre réglementaire des micro-crèches

Les premiers textes à consulter sont issus du Code de la santé publique (Csp) articles **L.2324-1 à L.2324-4**. Ils posent le cadre de la création d'un établissement d'accueil du jeune enfant (Eaje) selon le type de gestionnaire et définissent le rôle des services Pmi du conseil départemental dans le suivi des Eaje.

Le Csp comporte des articles portant sur :
- les missions des Eaje : **Art. R.2324-16 et R.2324-17** ;
- la procédure d'autorisation de l'avis de fonctionnement : **Art. R.2324-18 à R.2324-24** ;
- les normes relatives au fonctionnement : **Art. R.2324-25 à R.2324-32** ;
- les normes relatives au personnel : **Art. R.2324-33 à R.2324-45**. L'article **R.2324-36-1** concerne uniquement les micro-crèches ;
- les dispositions particulières : **Art. R.2324-46 à R.2324-48**.

Ils sont complétés par les textes suivants :
- **arrêté du 26 décembre 2000** relatif aux personnels des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;
- **décret n°2009-404 du 15 avril 2009**, **Art. D.214-7** et suivants du Code de l'action sociale et des familles (Casf) relatifs au revenu de solidarité active (Rsa) concernant l'obligation d'accueil des enfants de familles en insertion sociale et professionnelle.

D'autres textes relatifs aux locaux, personnels et conditions de travail sont à consulter pour avancer dans la conception de votre projet.

1.2.2 Les textes relatifs aux locaux

L'article R.2324-28 du Csp précise que les locaux et leur aménagement doivent permettre la mise en œuvre du projet d'établissement. Toute nouvelle construction doit satisfaire aux dispositions du Code de la construction et de l'habitation et des textes en vigueur.

En qualité de gestionnaire, vous êtes tenu de respecter les règles qui s'imposent à toute construction publique, issues des textes suivants :

- le Code civil précise les règles de voisinage sur les parcelles contiguës ou fonds voisins ;
- le Code de la construction et de l'habitation : notamment **l'article L.111-8-3**, qui précise les règles de sécurité publique : prévention des accidents corporels, risques incendie, accessibilité aux personnes porteuses de handicap (**Art. L.111-7, 7-1 et 7-3**, ainsi que **l'Art. R.111-19-1 et suivants**) et obligations en termes de maîtrise de la consommation énergétique.

La micro-crèche est un établissement recevant du public (Erp) de type R, généralement de niveau 5, au sens de ce code (**Art. R.123.2 à R.123.55**). De ce fait, elle doit se soumettre au règlement de sécurité contre l'incendie ;

- le Code de l'environnement définit les règles et les procédures de prévention des risques de pollution liés aux sols, aux matériaux de construction et au bruit ;
- le Code de l'urbanisme fixe les règles liées à l'implantation du local dans l'espace public, aux constructions en vis-à-vis, à la protection des sites et monuments classés. Ce code définit les procédures de demande et d'instruction de l'autorisation de construire, la délivrance du permis de construire ou l'autorisation préalable de travaux ;
- le règlement sanitaire départemental concerne les conditions d'habitabilité. Les articles à parcourir sont notamment le titre III (dispositions applicables aux bâtiments autres que ceux à usage d'habitation et assimilés), section I (aménagement des locaux) et section II (ventilation).

1.2.3 Les textes relatifs aux règles d'hygiène alimentaire

Les micro-crèches veillent à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui leur sont confiés. L'application des règles d'hygiène tient donc une place importante dans la prévention des maladies transmissibles en collectivité.

Plusieurs textes encadrent la fourniture des repas :

- **l'arrêté du 8 octobre 2013** ;
- **le règlement européen Ce 852/2004** relatif à l'hygiène des denrées alimentaires et/ou le règlement **Ce 853/2004** fixant les règles spécifiques aux denrées d'origine animale ;
- **l'arrêté du 21 décembre 2009** ;
- **la loi n° 2010-874** du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche (titre 1er) ;
- **le décret n° 2012-145** du 30 janvier 2012 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis en Eaje.

EN SAVOIR +

Vous pouvez également vous référer :

- **aux recommandations nutritionnelles sur le site economie.gouv.fr ;**
- **au recueil de recommandations de bonnes pratiques d'hygiène à destination des consommateurs, validé par l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), qui vous apportera des informations sur les repas fournis par les parents (anses.fr).**

Pour tout complément d'information, vous pouvez également vous rapprocher de la direction départementale de la protection des populations (service de la sécurité et de la qualité des denrées alimentaires).

1.2.4 Les textes se rapportant au personnel

Selon **l'article 776** du Code de procédure pénale, vous devrez vous assurer que les personnes recrutées respectent les dispositions prévues par les textes suivants du Code de la santé publique :

- **Art. L.133-6** ;
- **Art. R.2324-33** ;
- **Art. R.2324-36-1**.

Par ailleurs, pour les vaccinations obligatoires ou recommandées, vous veillerez à l'application des articles **L.3111-4** et **L.3112-1** du Code de la santé publique.

1.2.5 Les textes se rapportant aux financements Caf

Les services de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) mettent à disposition, sur le site caf.fr, les textes relatifs aux financements directement accordés aux gestionnaires d'établissement d'accueil de jeunes enfants :

Pour les aides à l'investissement :

- la circulaire relative au plan pluriannuel d'investissement pour la création de crèche (Ppicc) ;
- la lettre circulaire 2013-148 relative au plan de rénovation des Eaje (Pre).

Pour les aides au fonctionnement :

- la circulaire 2014-009 relative à la prestation de service unique (Psu) ;
- la lettre circulaire 2013-152 relative au fonds de rééquilibrage territorial.

Tous ces textes sont consultables sur caf.fr : **www.caf.fr/qui-sommes-nous/textes-de-reference/circulaires**.

1.2.6 Les ressources complémentaires à votre disposition

La conduite de projet de création d'une micro-crèche nécessite donc une bonne connaissance du domaine législatif, ainsi qu'une maîtrise des enjeux et du contexte de l'accueil du jeune enfant.

Pour aller plus loin, outre les textes législatifs référencés et consultables sur le site **www.legifrance.gouv.fr.**, d'autres documents sont à votre disposition :

- les publications de la Cnaf **www.caf.fr/etudes-et-statistiques** ;
- les publications du Haut conseil de la famille **www.hcf-famille.fr** ;
- les publications de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) **www.drees.sante.gouv.fr**.

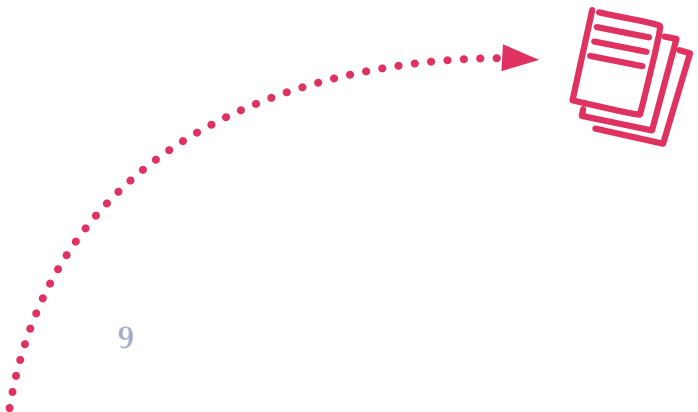

La liste des ouvrages et documents complémentaires à lire

La liste des questions à poser lors de mon prochain rendez-vous avec mes référents

ÉTAPE 2

La prospection d'un territoire d'implantation

2.1. La rencontre avec les acteurs et le rôle des institutions

La création d'une micro-crèche s'inscrit dans une dynamique territoriale prenant en compte l'ensemble des acteurs locaux et institutionnels. Aussi un projet de micro-crèche s'élabore-t-il en concertation avec des partenaires.

2.1.1 La caisse d'Allocations familiales (Caf)

Votre **caisse d'Allocations familiales** concourt à la conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale. Elle est un acteur incontournable de la politique d'accueil du jeune enfant. Elle accompagne le développement d'équipements collectifs destinés aux familles, en offrant :

- **un accompagnement technique**

La Caf est un interlocuteur privilégié et incontournable pour l'élaboration du diagnostic de besoins et accompagne le portage technique des projets. Un référent Caf suit et évalue les projets de micro-crèches notamment sur l'étude de besoins, le dimensionnement, le montage et la programmation du projet, ainsi que sur l'élaboration des budgets ;

- **un soutien financier**

Votre Caf peut accorder des subventions d'investissement pour la création de nouveaux établissements. Elle contribue également au fonctionnement d'une micro-crèche avec la prestation de service unique (Psu) qui vous est directement versée ou par le versement d'une prestation à la famille (le complément de libre choix du mode de garde (Cmg) structure de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)) ;

- **un suivi et un contrôle**

Enfin, dans un souci de bonne utilisation des fonds publics, votre Caf contrôle les micro-crèches qu'elle finance directement.

Pour les coordonnées des services à contacter, voir en fin de document.

2.1.2 Le conseil départemental

Le conseil départemental est, entre autres, chargé de la protection de l'enfance. Son président et le service départemental de protection maternelle et infantile (Pmi), qui lui est rattaché, assurent le suivi des établissements et services d'accueil des enfants âgés de moins de 6 ans. Dans ce cadre, ils délivrent :

- **un avis technique**

Le service de Pmi émet un avis sur la faisabilité du projet au vu de l'étude, de l'emplacement et de la sécurisation du local, du projet d'établissement (notamment le projet éducatif), du recrutement des professionnels (en nombre et en qualification), ainsi que de la mise en place des protocoles d'hygiène et de sécurité ;

- **une autorisation ou un avis d'ouverture**

Le président du conseil départemental, sur avis du médecin départemental de service de Pmi, délivre une autorisation ou un avis d'ouverture (voir partie 6.1.) ;

- **un soutien financier**

Enfin, certains conseils départementaux accordent également des subventions d'investissement et/ou de fonctionnement à des projets de micro-crèches.

Pour les coordonnées des services à contacter, voir en fin de document.

2.1.3 La Mutualité sociale agricole (Msa)

La Mutualité sociale agricole (**http://www.msa.fr/lfr/contacter-une-msa**) contribue au développement de l'accueil du jeune enfant pour les ressortissants du régime agricole (salariés et exploitants). La Msa est en rapport étroit avec la Caf et offre :

- **un accompagnement technique**

Sur certains territoires, notamment les territoires ruraux, la Msa est un interlocuteur privilégié de l'élaboration du diagnostic de besoins participatif. Elle accompagne la réflexion des porteurs de projets aux côtés des Caf et des Pmi ;

- **un soutien financier**

La Msa apporte un financement complémentaire à celui de la Caf afin de consolider la phase de démarrage pour favoriser la pérennité de la micro-crèche. Ces projets soutenus répondent à des critères tels que : qualité de la réponse, accessibilité à toutes les familles, etc.

Pour les coordonnées des services à contacter, voir en fin de document.

2.1.4 Les communes ou intercommunalités

Les communes ou les intercommunalités mènent une politique de développement petite enfance cohérente et dynamique en fonction des besoins de la population.
Elles peuvent être promoteurs et gestionnaires d'équipements ou soutenir des projets. Elles assurent :

- **un accompagnement technique**

Les communes ou intercommunalités sont souvent dotées d'un référent petite enfance. Ce dernier met en œuvre, en lien avec les acteurs locaux et institutionnels – notamment la Caf –, la politique petite enfance définie par les élus.
Il suit l'évolution des besoins du territoire et apporte un appui technique aux décisions des élus. Il est un acteur incontournable dans le montage de votre projet ;

- **une autorisation**

La Pmi sollicite l'avis de la commune ou de l'intercommunalité pour un avis sur l'implantation d'une micro-crèche (procédure obligatoire).
Dans ce cadre, ces dernières délivrent le permis de construire et l'autorisation d'ouverture au public, attestant la sécurité et l'accessibilité des locaux (voir partie 6.1.) ;

- **un soutien financier**

Certaines communes ou intercommunalités développent une politique de soutien des services petite enfance et financent les personnes morales de droit privé, gestionnaires d'Eaje implantés sur leur territoire.

PRÉCONISATIONS ET FACTEURS DE RÉUSSITE

Que vous soyez une entreprise, une association, voire une collectivité territoriale, une rencontre avec l'ensemble des partenaires est indispensable pour présenter votre projet et vous faire connaître.

2.2. La réalisation d'une étude de besoins

L'étude de besoins est une étape primordiale dans le montage d'une micro-crèche. Elle doit déterminer l'existence de besoins pérennes et non couverts en modes d'accueil, sur une intercommunalité, une commune ou un quartier. Elle doit également permettre de définir comment la micro-crèche s'articulera avec les autres offres du secteur (assistantes maternelles, crèches, etc.).

Elle est tout à la fois :

- une photographie d'un territoire (commune, communauté de communes, zone d'emploi, etc.) à un instant donné ;
- une projection (perspectives d'évolution du bassin de vie et développements planifiés de modes d'accueil du jeune enfant) ;
- et une analyse quantitative et qualitative mobilisant différents acteurs : les élus, la Caf, la Msa, le conseil départemental, les professionnels de la petite enfance – relais assistants maternels (Ram), Eaje, maison d'assistants maternels (Mam) –, ainsi que les acteurs locaux : (centre social, lieux d'accueil enfants-parents (Laep), école maternelle, etc.).

2.2.1 Les données à recueillir

Il convient de recueillir les données relatives à :

- l'environnement politique ;
- l'environnement géographique ;
- les données démographiques ;
- l'environnement socio-économique ;
- le descriptif des offres d'accueil.

Le détail de ces items, ainsi que les partenaires à contacter sont décrits en annexe 2.

2.2.2 L'analyse des besoins

Une fois ces données recueillies, l'évaluation quantitative sera complétée d'éléments qualitatifs.
Une analyse plus fine des besoins repérés peut être réalisée par une enquête auprès de la population, des réunions publiques ou des tables rondes.
Les conclusions de l'étude doivent conforter l'adéquation entre l'offre, les besoins et les moyens mobilisables.

PRÉCONISATIONS ET FACTEURS DE RÉUSSITE

La composition du groupe de travail chargé du diagnostic partagé est un facteur clé de la réussite de votre micro-crèche. Celui-ci implique, dès la conception du projet, l'ensemble des acteurs concernés. Sa composition pourra évoluer au fil des étapes de votre projet.
Enfin, le porteur de projet doit se placer dans une position d'objectivité et de neutralité vis-à-vis de la démarche. L'analyse des éléments recueillis lors du diagnostic ne doit pas servir à justifier un choix, mais bien à définir le sens du projet et à obtenir les éléments nécessaires à l'élaboration de l'avant-projet. Dès ce stade du projet, le dispositif local d'accompagnement (Dla) peut être mobilisé. Il s'adresse aux structures sociales créatrices d'emploi (associations, coopératives, notamment).

2.3. La réalisation d'un avant-projet

À l'issue des rencontres avec les partenaires et du diagnostic, il est possible de commencer à élaborer l'avant-projet. Celui-ci formalise par un écrit :

- les objectifs du projet social et éducatif ;
- les publics accueillis (critères de priorité, notamment par rapport au lieu d'habitation, tranches d'âge) ;
- l'organisation : la capacité d'accueil, l'amplitude d'ouverture, la préparation des repas, la modulation éventuelle de l'agrément, etc.
- le lieu d'implantation et la zone d'influence visée ;
- le statut juridique du gestionnaire et le mode de gestion ;
- la qualification du personnel ;
- la tarification envisagée ;
- une ébauche du plan d'investissement et du budget de fonctionnement ;
- le calendrier prévisionnel d'élaboration du projet, des travaux et d'ouverture de la structure.

Le groupe de travail soumet l'avant-projet aux partenaires et le fait évoluer en fonction de leurs remarques.

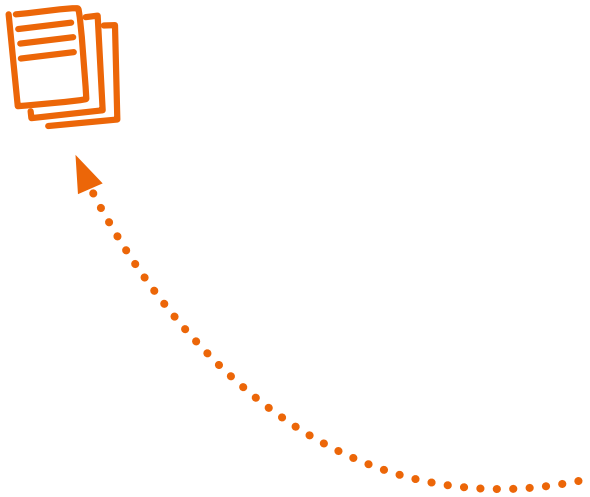

Les rendez-vous à prendre

Partenaire	Noms	Coordonnées	Dates	Informations à demander
Caf				
Conseil départemental				
Msa				
Commune ou Epci				
Autres				

Les documents à apporter pour mes prochains rendez-vous avec mes partenaires

- L'étude de besoins
- L'avant-projet

ÉTAPE 3
La planification du financement

3.1. Le choix du statut et du mode de gestion

3.1.1 La gestion par des personnes morales publiques ou privées

Dans tous les cas, pour déposer une demande de financement auprès de la Caf et d'autres institutions, le porteur de projet doit être une personne morale. Il peut s'agir :

- d'une collectivité territoriale : commune, intercommunalité, département ou région ;
- d'un organisme à but non lucratif (association, comité d'entreprise, fondation, mutuelle, etc.) ;
- d'une entreprise du secteur marchand ;
- d'un établissement public en tant qu'employeur (hôpital, par exemple).

BON À SAVOIR

La gestion par une association

L'association doit être déclarée à la préfecture dont dépend son siège pour obtenir la capacité juridique (par exemple, pour pouvoir signer un bail, une convention de financement ou ouvrir un compte bancaire ou postal en son nom propre). Un extrait de ses statuts doit être publié au Journal officiel des associations et fondations d'entreprise (Joafe). La brochure n° 068 éditée par la direction des journaux officiels fournit tous les renseignements relatifs aux associations.

Par ailleurs, les micro-crèches associatives doivent – sauf exception – appliquer la convention collective nationale « acteurs du lien social et familial » (Alisfa).

La gestion par une entreprise privée

Différentes formes juridiques sont possibles. Il appartient au porteur de projet de décider du statut de la société. À titre d'exemple, il est possible de citer :

- la société à responsabilité limitée (Sarl) ;
- l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (Eurl) ;
- la société par actions simplifiée (Sas).

Le montant de l'apport personnel, la composition des organes délibérants, le nombre d'associés et la responsabilité du porteur sont variables et définis par les statuts.

L'inscription au registre du commerce et des sociétés (Rcs), tenu par le greffe du tribunal de commerce, est obligatoire.

3.1.2 Le choix du mode de gestion

Différentes situations peuvent se présenter.

1. Certaines micro-crèches accueillent principalement les enfants d'une ou plusieurs communes. Elles peuvent être gérées :

- soit directement par la collectivité territoriale : celle-ci alloue alors les budgets de fonctionnement et emploie les salariés de la micro-crèche ;
- soit par une personne morale de droit privé, en l'occurrence :
  - par un porteur qui présente son projet à la collectivité et qui peut alors bénéficier d'une subvention de fonctionnement,
  - ou par un transfert de gestion : la commune ou l'intercommunalité peut en effet opter pour une mise en concurrence des opérateurs.

Trois principaux modèles sont envisageables :

- le marché public de prestation de services ;
- le marché public avec délégation totale ;
- la délégation de service public.

2. D'autres, en revanche, accueillent principalement les enfants des salariés d'une entreprise ou d'une administration. Elles peuvent être gérées directement par l'entreprise ou par une personne morale de droit privé. Le chef d'entreprise ou le comité d'entreprise peut aussi décider :
- de déléguer la gestion de sa structure (notamment lorsqu'il est propriétaire des locaux),
- ou d'acheter des places à un prestataire de service.

3.2. La recherche d'un local ou d'un terrain adapté

La recherche d'un terrain à construire ou d'un local à aménager constitue l'étape suivante.

L'article R.2324-28 du Code de la santé publique prévoit que *« les locaux et leur aménagement doivent permettre la mise en œuvre du projet d'établissement. Les personnels doivent pouvoir accomplir leurs tâches dans les conditions satisfaisantes de sécurité, d'hygiène et de confort, en portant aux enfants une attention constante et en organisant de manière adaptée à leurs besoins les repas, le sommeil, les soins corporels et les activités de jeu et d'éveil »*.

Pour répondre à cette obligation, les locaux comportent généralement :
- des espaces de vie, de sommeil et de repas, ainsi que des sanitaires pour les enfants ;
- des locaux techniques séparés, une buanderie/lingerie ;
- une cuisine répondant aux normes en vigueur des services vétérinaires, en fonction de son utilisation ;
- un vestiaire, une salle de repos et des sanitaires pour le personnel ;
- un espace poussettes ;
- un espace extérieur, aménagé pour les jeux des enfants ;
- un espace pour l'accueil des parents.

Les locaux doivent être accessibles aux personnes porteuses de handicap.
Il n'existe pas de réglementation sur les normes de superficie ou de configuration des locaux. Mais les services de Pmi conditionnent leur avis ou autorisation de fonctionnement au respect de leurs prescriptions. Il importe donc de les connaître.

Si vous aménagez un local, il convient, avant la signature du bail :
- d'organiser une visite avec les services de Pmi, la commune (ou l'intercommunalité) et la Caf ;
- de solliciter les autorisations nécessaires pour effectuer les travaux, notamment celle de votre propriétaire, si le local est loué.

BON À SAVOIR

Attention, si le local est soumis aux règles de la copropriété, il est recommandé de recueillir l'accord de l'assemblée générale pour l'implantation d'une micro-crèche, avec inscription dans un procès-verbal. Pour cela, il est conseillé de rencontrer les différents propriétaires, afin de les écouter et de les rassurer.
Par ailleurs, veillez à négocier avec votre propriétaire un bail de longue durée.

À partir de cette étape – que vous aménagiez ou construisiez un local –, il est recommandé de réaliser un programme architectural. Pour plus de détails, vous pouvez vous reporter à l'annexe 3.
Une fois une entente établie sur la base du programme et des plans, vous pourrez :
- déposer auprès de la mairie un permis de construire ou une déclaration de travaux ;
- démarrer la construction ou l'aménagement de vos locaux (sous réserve des autorisations).

PRÉCONISATIONS ET FACTEURS DE RÉUSSITE

Il est recommandé d'avoir recours à un architecte. Il existe des architectes spécialisés dans le domaine de la petite enfance. Il conviendra d'évaluer avec celui retenu la durée des travaux, afin de prévoir la date d'ouverture de la micro-crèche et d'ajuster le rétroplanning.

3.3. La recherche de partenaires financiers et l'actualisation du plan d'investissement

À ce stade de votre projet, vous devez avoir une idée précise des dépenses à engager pour construire et/ou aménager vos locaux.
Il convient donc d'actualiser le plan d'investissement élaboré dans le cadre de l'avant-projet et de mobiliser les partenaires financiers.

3.3.1 Les différents partenaires financiers mobilisables

Différents partenaires sont susceptibles de vous apporter un soutien financier (liste non exhaustive) :
- la caisse d'Allocations familiales ;
- la commune et/ou l'Epci (établissement public de coopération intercommunale) ayant la compétence petite enfance sur le lieu d'implantation de la micro-crèche ;
- le conseil départemental ;
- la Mutualité sociale agricole ;
- les réserves parlementaires ;
- le conseil régional ;
- les fondations et des partenaires privés ;
- les entreprises ;
- le Fonds social européen[1].

Il est impératif de prendre contact avec ces acteurs locaux afin de connaître leurs responsabilités sur le territoire choisi et les démarches à effectuer.
Le financement pourra également relever de vos fonds propres et ou d'un prêt bancaire.

3.3.2 Le montant de la subvention d'investissement attribuable par la Caf

Le versement, par la Caf, d'une subvention d'investissement pour la création d'une micro-crèche – par le biais du plan pluriannuel d'investissement pour la création de crèches (Ppicc) – n'est pas automatique.

1. La délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (Dgefp) est autorité de gestion pour les projets nationaux ou interrégionaux. Les directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (Drtefp), sous l'autorité des préfets de région, sont chargées des projets menés à l'échelon local, départemental ou régional.

Il dépend des moyens financiers disponibles au moment de votre demande. Le projet doit, par ailleurs, répondre aux critères définis par **la lettre au réseau Cnaf** en vigueur. Notez que les micro-crèches accolées ne sont pas éligibles au Ppicc.
Afin de développer une offre homogène sur les territoires et dans un souci d'équité, la subvention versée peut être majorée si votre projet fonctionne en intercommunalité et/ou s'implante sur des territoires où :

- le taux de couverture en modes d'accueil est inférieur à la moyenne départementale ;
- le potentiel financier du territoire est faible.

Ainsi, le niveau de financement des projets est compris entre 7 400 et 17 000 euros par place, comme décrit ci-dessous :

<table>
<tr><th rowspan="2">Montant par place nouvelle</th><th colspan="7">Montant bonus</th></tr>
<tr><th>Bonus « approche territoriale »</th><th>Bonus « rattrapage des besoins non couverts »</th><th>Bonus « intercom-munalité »</th><th colspan="4">Bonus « potentiel financier »</th></tr>
<tr><td rowspan="2">7 400 €</td><td rowspan="2">2 000 €</td><td rowspan="2">1 600 €</td><td rowspan="2">• 400 € si projet porté par plusieurs communes
• 800 € si l'Epci a la compétence « petite enfance »</td><td colspan="4">Bonification de 1 000 € à 5 200 € en fonction du potentiel financier (Pf) du territoire</td></tr>
<tr><td>5 200 € si Pf < 420</td><td>4 000 € si Pf > 420 et < 459,99</td><td>3 000 € si Pf > 460 et < 497,99</td><td>2 000 € si Pf > 498 et < 580,99</td><td>1 000 € si Pf > 581 et < 977,99</td></tr>
</table>

Tous ces éléments sont communicables par votre Caf.

3.3.3 Le reste à charge du promoteur

Une partie de la dépense reste toujours à la charge du promoteur. Celle-ci peut provenir d'un emprunt, d'un financement d'une fondation, etc. La Caf finance le projet dans la limite d'un plafond de 80 % de la dépense dite « subventionnable ».
Pour les promoteurs qui ont la possibilité de déduire la Tva sur les investissements, le montant de ce plafond sera calculé sur la dépense hors taxe. Dans le cas contraire, ce plafond sera « toutes taxes comprises ».

Toutes les dépenses n'entrent pas dans les dépenses subventionnables. Elles se limitent en effet aux dépenses amortissables et excluent les frais d'architecte et de maîtrise d'œuvre. En revanche, les dépenses liées au mobilier et à l'informatisation de la micro-crèche sont prises en compte.
Les modalités de calcul de l'aide à l'investissement sont détaillées en annexe 4.

3.3.4 Les démarches auprès de votre Caf

Les délais et les procédures d'instruction des demandes de Ppicc sont propres à chaque Caf. Vous devez donc contacter votre référent Caf avant de constituer votre demande de subvention.
Laisser la possibilité aux Caf de faire un lien sur le site de la Caf pour télécharger les dossiers.

PRÉCONISATIONS ET FACTEURS DE RÉUSSITE

L'estimation du droit au Ppicc est établie sur la base des devis fournis. N'hésitez pas à mettre vos fournisseurs en concurrence et n'oubliez aucune dépense, car la subvention ne sera pas réévaluée.

3.4. L'actualisation du budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement, élaboré dans le cadre de l'avant-projet, devra être réactualisé en fonction de l'évolution du projet.

3.4.1 Le choix entre la Psu ou la Paje

3.4.1.1 Le mode de fonctionnement en Psu

La Psu (prestation de service unique) est une aide au fonctionnement, **versée directement au gestionnaire** par la Caf et/ou la Msa pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans.
Le choix de la Psu implique de vous conformer au mode de tarification établi par la Cnaf (selon le barème national des participations familiales) pour le calcul de la facturation des familles.
Les personnes morales de droit privé doivent trouver un tiers financeur (collectivité territoriale ou entreprise), car le financement de la Caf et des familles ne couvrira pas la totalité des dépenses de fonctionnement.

Le montant de la facturation aux familles
Le montant de la participation familiale est défini par un taux d'effort, appliqué aux ressources de la famille et modulé en fonction du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales. La Lettre circulaire Cnaf 2014-009 détaille ces modalités de calcul. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre référent Caf.
Un outil de simulation des montants facturés aux familles est disponible sur le site **mon-enfant.fr/web/guest/calcul-prix-accueil**.

Le calcul et le versement de la Psu
Le montant de la Psu qui vous est versé varie en fonction du niveau de service rendu aux familles, comprenant :
- la fourniture des repas et des couches ;
- l'adaptation aux besoins réels des familles (mesurée notamment par un faible écart entre les heures facturées et les heures utilisées par les familles).

Les modalités de calcul et les montants horaires de Psu sont précisés en étape 7 de ce document.
Le versement de la Psu s'effectue généralement en deux temps : 70 % au maximum sous la forme d'un ou plusieurs acomptes, et le solde à réception des pièces justificatives prévues par la convention de financement.

Les autres financements mobilisables en complément de la Psu
Deux autres dispositifs gérés par la Caf peuvent être sollicités :

- **le contrat enfance et jeunesse (Cej)**

Il s'agit d'un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la Caf et une collectivité, un Epci ou un employeur non éligible au crédit impôt famille (Cif) pour une durée maximale de quatre ans.
Le signataire du Cej s'engage à participer au financement de la micro-crèche :
- soit directement en assurant la gestion,
- soit indirectement en versant une subvention au gestionnaire.

Il pourra percevoir la prestation de service enfance et jeunesse (Psej), sous réserve d'un accord de la Caf.
Son montant est de 55 % du reste à charge plafonné.
Ce dispositif ne peut être contractualisé que si la micro-crèche bénéficie de la Psu ;

• **le fonds de rééquilibrage territorial**

Si votre micro-crèche est implantée sur un territoire considéré comme prioritaire par votre Caf, vous pouvez bénéficier d'une aide complémentaire au fonctionnement. Cette bonification financière peut vous être attribuée pour les places d'accueil nouvellement créées. Elle varie entre 300 et 1 400 euros par place et par an. Les enveloppes financières disponibles sont limitatives. L'octroi de ce fonds n'est donc pas systématique et est limité dans le temps. Il n'est par ailleurs ouvert qu'aux micro-crèches fonctionnant en Psu. Pour savoir si votre projet de micro-crèche se situe sur un territoire défini comme prioritaire, **contactez votre Caf**.

3.4.1.2 Le mode de fonctionnement en Paje Cmg micro-crèche

Le complément de libre choix du mode de garde (Cmg) de la Paje est une aide au financement des modes d'accueil, versée directement aux familles pour leur(s) enfant(s) de moins de 6 ans (attention, la prise en charge par la Cnaf est plus faible après 3 ans révolus).

Le montant de la facturation aux familles

Si une subvention vous est accordée au titre du Ppicc, vous devrez mettre en place une tarification modulée en fonction des ressources des familles. Cette tarification comprend la fourniture par votre structure des repas et produits d'hygiène, notamment les couches. Vous devez être vigilant à ce que la tarification proposée favorise l'accessibilité à toutes les familles, y compris les plus modestes.

Le calcul et le versement de la Paje Cmg

Outre les conditions générales pour bénéficier des prestations familiales, il existe des conditions spécifiques pour bénéficier de la Paje Cmg :

1. l'enfant doit fréquenter la micro-crèche au moins seize heures dans le mois ;
2. la tarification horaire doit être inférieure à :
   - 11 euros/heure entre le 1er septembre 2015 et le 31 août 2016,
   - 10 euros/heure à partir du 1er septembre 2016.

La facturation est établie par le gestionnaire à la fin de chaque mois de garde. Une fois la facture acquittée par les parents, le Cmg est versé à la famille par la Caf, sur production d'une attestation mensuelle complétée et signée à la fois par la famille et par le gestionnaire.

Le montant de la Paje Cmg dépend des revenus de la famille, ainsi que du nombre d'enfants à charge et de leur âge.

Dans tous les cas, le reste à charge des familles est toujours, *a minima*, de 15 % de la facturation de l'accueil. Toutefois, si la famille a recours à plusieurs modes d'accueil pour son enfant, le montant de la Paje tiendra compte de l'ensemble de ses dépenses.

Exemple de facturation aux familles en mode Psu et Paje

Situation de la famille :

• Une famille de deux enfants, dont un enfant de moins de 3 ans, souhaite inscrire son enfant en micro-crèche.

Contractualisation sur la base de 126h/mois (tarif avant déduction d'impôt)		**Ressources de la famille**			
		Personne seule au Rsa	**Une seule activité (15 600 €)**	**Couple bi-actif disposant de revenus de 27 600 €**	**Couple bi-actif disposant de revenus de 72 000 €**
Psu	Tarif horaire (fixé par la Cnaf)	0,26 €	0,52 €	0,92 €	2,40 €
	Reste à charge de la famille	33 €	66 €	116 €	303 €
Paje	Exemple de tarif horaire	6,5 €	7 €	7,50 €	8 €
	Reste à charge de la famille après versement du Cmg	123 €	133 €	219 €	398 €

PRÉCONISATIONS ET FACTEURS DE RÉUSSITE

La famille pourra se connecter sur le site mon-enfant.fr pour faire une simulation et télécharger l'imprimé de demande de Paje : www.caf.fr/aides-et-services/les-services-en-ligne/estimer-vos-droits.
Pour les micro-crèches Psu, la famille peut également simuler le montant à payer sur www.mon-enfant.fr/web/guest/calcul-prix-accueil.

BON À SAVOIR

Le choix du mode de gestion conditionne les financements Caf que vous recevrez pour votre micro-crèche. Ainsi, si vous optez pour la Paje, la Psu, le fonds de rééquilibrage territorial et la prestation de service enfance et jeunesse ne pourront alors être versés.
Si vous optez pour la Psu, un financement complémentaire à celui de la Caf et des familles est nécessaire.

3.4.2 Actualiser le budget prévisionnel de fonctionnement

Une fois ce choix fait, vous pourrez actualiser :

les recettes

En dehors des participations familiales, les autres subventions dépendent :

- du mode de fonctionnement Psu ou Paje ;
- du territoire d'implantation (fonds de rééquilibrage territorial uniquement en complément de la Psu) ;
- des partenaires qui souhaitent participer au fonctionnement ;

les charges de fonctionnement

La nature des charges relève généralement :

- des charges de personnel liées à l'encadrement des enfants, à l'entretien des locaux et au poste de référent technique, qui représentent généralement entre 70 et 80 % du budget ;
- des frais de formation ;
- des charges du local : loyer, assurance, eau, électricité et/ou gaz, taxes ;
- du matériel d'animation et des jeux d'éveil ;
- du matériel administratif : fournitures, téléphone, documentation, etc. ;
- du matériel de change ;
- des repas, de l'eau ;
- des déplacements du personnel.

Pour illustrer cette partie, les modalités de calcul des aides au fonctionnement sont décrites en annexe 6.

BON À SAVOIR

Dans certains cas, des mises à disposition de locaux ou de personnel sont possibles. Il conviendra de les valoriser dans votre budget en charges et en recettes, car ceci peut avoir un impact sur le montant de la subvention versée.
Vous trouverez des indicateurs vous permettant d'analyser et d'optimiser le fonctionnement de votre micro-crèche en partie 7 du présent guide.

3.4.3 Prévoir un fonds de trésorerie

Il est impératif de disposer de fonds propres mobilisables pour assurer le règlement des travaux et le début de l'activité. En effet, il vous faudra alors payer les fournisseurs et les salariés, avant d'encaisser les paiements des familles et les autres financements.
Par ailleurs, certaines dépenses ne sont pas prises en charge par la Caf, notamment si vous êtes une entreprise ou une association. Il s'agit, par exemple, des cautions pour le local, des frais d'agence immobilière, des frais d'enregistrement auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (**Inpi**) ou du greffe du tribunal de commerce pour la création de sociétés, etc.
Il est parfois possible de négocier avec le propriétaire une franchise pour le paiement des loyers et de décaler le versement de quelques mois, ce qui permet de constituer une trésorerie. Si ce n'est pas possible, il convient de provisionner le montant des loyers en amont du fonctionnement de la micro-crèche.

PRÉCONISATIONS ET FACTEURS DE RÉUSSITE

Pour garantir l'équilibre financier et permettre l'accès du service à l'ensemble des familles, vous pouvez solliciter, outre les financements de la Caf, les autres partenaires financiers cités au point 3.4.1.
Par ailleurs, sous certaines conditions, des projets peuvent bénéficier de garanties pour accéder à un emprunt bancaire ou à des prêts solidaires (www.franceactive.org).
Enfin, si vous avez plusieurs activités en tant que gestionnaire, une comptabilité analytique sera parfois nécessaire.

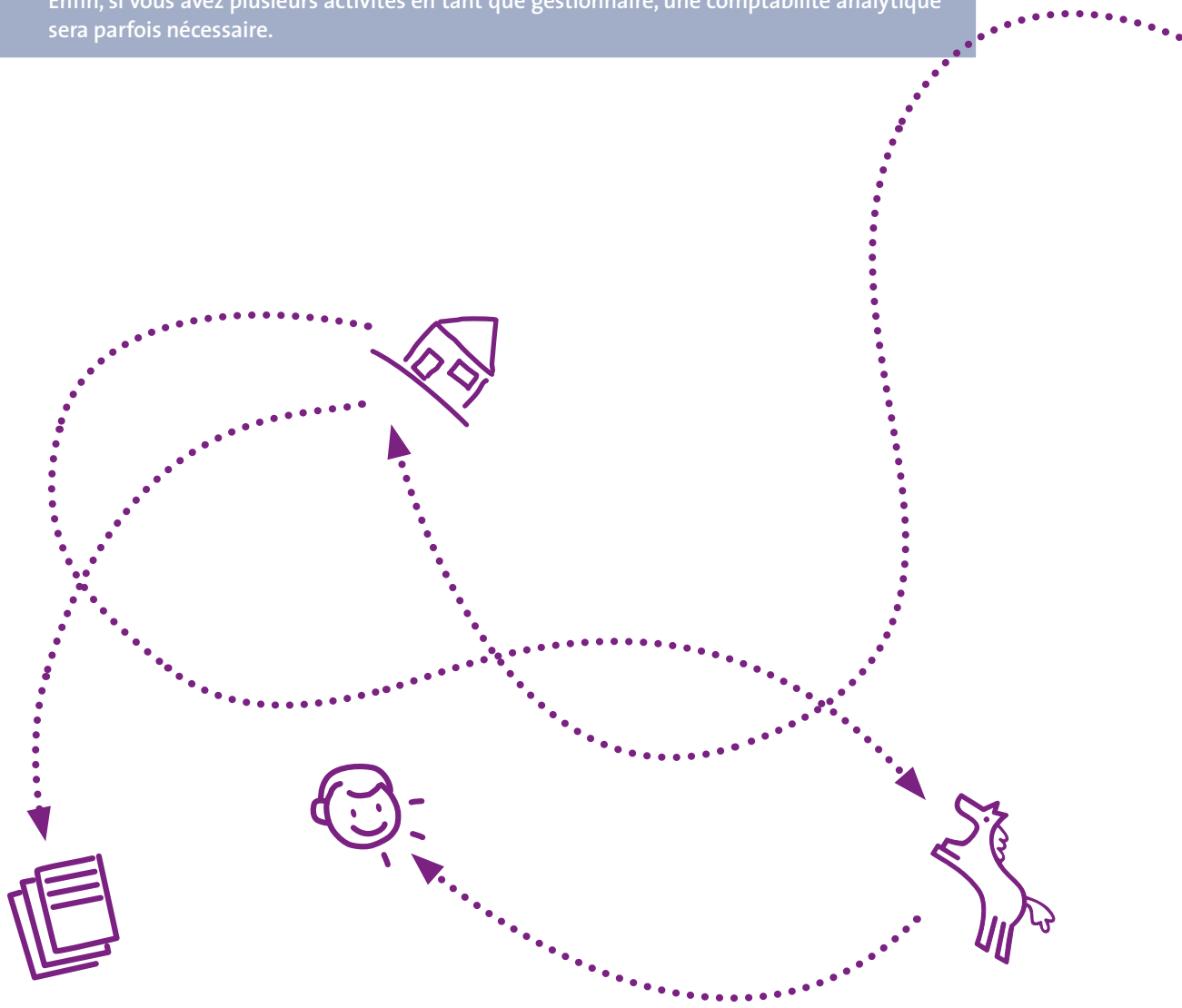

Mémo

- **Statut et mode de gestion choisis :**

- **Adresse du local ou du terrain :**

- **Date de la visite ou de la validation des plans :**
- **Date de dépôt du permis de construire ou autorisation de travaux :**
- **Partenaires financiers contactés et résultats :**

- **Actualisation du plan d'investissement et du budget de fonctionnement faits le :**
- **Reste à faire…**

ÉTAPE 4

L'organisation du fonctionnement de la structure

4.1. Le recrutement du personnel

4.1.1 Le référent technique

Le recrutement d'un référent technique, en amont de l'ouverture, vous permettra de travailler étroitement avec lui sur :

- l'organisation de la micro-crèche ;
- les documents à produire en vue de l'obtention des autorisations (règlement de fonctionnement, projet d'établissement, protocoles, etc.) ;
- l'aménagement des locaux à prévoir en lien étroit avec l'organisation de l'accueil ;
- la communication sur le projet et les partenariats à mettre en place autour de la structure ;
- la rédaction des fiches de postes et le recrutement des autres membres du personnel.

Cette personne doit être titulaire d'une des qualifications mentionnées aux articles **R.2324-34, R.2324-35 ou R.2324-46** du Code la santé publique (c'est-à-dire puéricultrice ou éducateur de jeunes enfants). Si ce n'est pas le cas, le gestionnaire s'assure du concours régulier d'une personne titulaire de l'une de ces qualifications.
La Pmi préconise généralement une durée minimum de travail hebdomadaire pour assurer la mission du référent technique. Il vous appartient de vous rapprocher de ses services pour la connaître. Le référent peut également participer à l'encadrement des enfants sur le reste de son temps de travail, si sa qualification le lui permet.
Lorsqu'une même entité gère plusieurs micro-crèches et que la capacité totale de ces établissements est supérieure à vingt places, le gestionnaire est tenu de désigner un directeur dans les conditions prévues aux articles **R.2324-34 à R.2324-37-1** et **R.2324-46** du Code de la santé publique.

Dès le début de l'activité, le référent technique, en étroite collaboration avec le gestionnaire :

- assurera le suivi technique de l'établissement et de la mise en œuvre du projet d'accueil ;
- accompagnera et coordonnera l'activité des personnes chargées de l'encadrement des enfants.

Les principales fonctions du référent technique sont décrites à l'annexe 7.

PRÉCONISATIONS ET FACTEURS DE RÉUSSITE

Les parents et les partenaires ont besoin d'être assurés du professionnalisme de l'équipe présente auprès des enfants. Une équipe pluridisciplinaire apportera la garantie d'un accueil de qualité et veillera à les rassurer.
Les missions du gestionnaire ne sont pas interchangeables avec celles du référent technique. La coordination de ces deux acteurs est primordiale pour une gouvernance pérenne.

4.1.2 Les autres membres de l'équipe

Le reste du personnel peut, en revanche, être recruté ultérieurement. Pour cela, il conviendra de prendre connaissance du **décret n°2010-613 du 7 juin 2010**.

L'encadrement des enfants peut être assuré :

- par des professionnels titulaires des diplômes de puéricultrice, éducateur de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture, psychomotricien ou infirmier ;
- par du personnel justifiant d'une certification de niveau V au moins, enregistrée au répertoire national de certifications professionnelles, et de deux années d'expérience professionnelle ou d'une expérience professionnelle de trois ans comme assistant maternel agréé.

Pour respecter le taux d'encadrement minimum requis, deux personnes répondant à ces exigences devront être présentes à tout moment lorsqu'il y a plus de trois enfants présents dans la micro-crèche.
Les professionnels doivent fournir un certificat médical d'aptitude (vaccinations obligatoires et recommandées à jour), les diplômes requis, un curriculum vitae et un extrait de casier judiciaire (B2).

Enfin, il n'y a pas d'obligation de nommer un médecin rattaché à la micro-crèche, mais cela peut être souhaitable.

Au-delà des tâches liées à l'encadrement des enfants, vous devrez aussi prévoir le volume horaire nécessaire à la gestion :
- des tâches ménagères et des repas ;
- de l'absentéisme (maladie, congés, etc.).

4.2. Les documents à produire sur l'organisation de la micro-crèche

Le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement sont des documents obligatoires pour le fonctionnement de la micro-crèche et en conditionnent l'ouverture.
Définis par les **articles R.2324-29** et **R.2324-30** du Code de la santé publique, ils sont soumis pour validation à la Pmi et constituent une partie des pièces justificatives pour le bénéfice des aides financières de la Caf. Il est donc important de leur transmettre ces documents pour remarques, avant validation par le conseil municipal, le conseil communautaire ou le conseil d'administration de la Caf.

4.2.1 Le projet d'établissement

Le projet d'établissement permet :
- d'organiser les pratiques et le fonctionnement de la structure ;
- de communiquer sur les missions et les moyens de les réaliser ;
- de s'assurer que le personnel, le gestionnaire et les parents ont bien chacun leur place dans le fonctionnement quotidien de la structure.

Plus précisément, il répond aux questions :
- **POUR QUI ?** au travers du projet social expliquant comment la micro-crèche s'intègre dans son environnement géographique, social, économique et démographique.
- **POURQUOI ?** au travers du projet éducatif précisant les dispositions prises pour assurer l'accueil, les soins, le développement, l'éveil et le bien-être des enfants. Il est important que ce projet éducatif soit un support d'échanges avec les parents.
- **COMMENT ?** au travers du projet pédagogique, qui précise les moyens déployés pour atteindre les objectifs fixés en termes d'aménagement de l'espace, d'organisation des groupes d'enfants et de réponses aux besoins de l'enfant (soin, sommeil, alimentation, jeux, stimulations, etc.).

Il doit être porté à la connaissance des familles et des partenaires. Pour plus de détails, vous pouvez vous reporter à l'annexe 8.

PRÉCONISATIONS ET FACTEURS DE RÉUSSITE

Le projet d'établissement est un outil évolutif à retravailler régulièrement avec les équipes pour fédérer les professionnels, les dynamiser et donner du sens à leurs pratiques.
Ces évolutions doivent s'appuyer sur les nouveaux besoins des familles.
Il vous appartient de garantir la mixité sociale et l'accueil effectif des enfants de familles en situation de pauvreté.
Organiser périodiquement des temps d'échanges individuels et collectifs avec les parents permettra d'adapter au mieux le projet d'établissement.

4.2.2 Le règlement de fonctionnement

Ce document permet aux parents, aux partenaires et à l'équipe de comprendre comment va fonctionner la structure.
Pour plus de détails, vous pouvez vous reporter à l'annexe 9.

4.2.3 Le contrat d'accueil

Trois types d'accueil sont définis dans la lettre circulaire relative à la Psu :

- l'accueil régulier correspond à des besoins qui sont connus à l'avance et ont un caractère récurrent ;
- l'accueil occasionnel correspond à des besoins connus à l'avance, ponctuels, mais non récurrents ;
- l'accueil d'urgence correspond à un besoin imprévisible. Il s'agit du cas de l'enfant n'ayant jamais fréquenté la structure et pour lequel les parents souhaitent bénéficier d'un accueil en « urgence ».

Pour l'accueil régulier, un contrat est établi afin de formaliser l'engagement conjoint du gestionnaire et de la famille.
Il précise, *a minima*, pour les micro-crèches fonctionnant en Psu :

- les besoins d'accueil (nombre d'heures par jour, nombre de jours par semaine et nombre de semaines dans l'année) ;
- les absences prévues par la famille et les périodes de fermeture de l'équipement ;
- le montant de la participation financière de la famille.

Ce contrat est signé par les parents et le représentant de l'établissement, et doit être mis à jour chaque année.

4.2.4 Le dossier d'inscription à compléter par la famille

Aucun texte n'établit la liste des pièces nécessaires au dossier d'inscription, mais il est d'usage de demander les éléments suivants :

- copie du livret de famille ;
- justificatif d'identité de l'adulte confiant l'enfant ;
- éventuelle ordonnance du tribunal (autorité parentale, garde d'enfant) ;
- documents relatifs à la santé de l'enfant ;
- coordonnées des parents et des personnes autorisées à reprendre l'enfant ;
- autorisation liée au droit à l'image ;
- autorisation à donner les soins d'urgence ;
- autorisation de sortie ;
- numéro d'allocataire Caf ou justificatif d'appartenance à un régime particulier.

PRÉCONISATIONS ET FACTEURS DE RÉUSSITE

Lire le règlement de fonctionnement et le contrat d'accueil avec chaque famille et lui faire signer ces documents permet d'expliquer les engagements réciproques et, notamment le mode de calcul de la participation financière.

À chaque changement (d'horaires, de jours de fermeture, etc.), le règlement de fonctionnement ou ses annexes doivent être mis à jour, datés, signés et envoyés aux partenaires.

Pour les structures bénéficiant de la Psu, il est impératif que le contrat d'accueil puisse – le cas échéant – être révisé (modification des contraintes horaires de la famille, contrat inadapté aux heures de présence réelles de l'enfant) en cours d'année, à la demande des familles ou du référent technique. De même, une période d'essai est recommandée. Celle-ci permet aux familles et à l'établissement de s'assurer que les horaires du contrat d'accueil conviennent aux deux parties.

Si les parents de l'enfant accueilli sont séparés, un contrat peut être établi avec chacun des parents, en fonction de sa situation familiale.

La Caf peut vous permettre d'accéder à Cafpro. Grâce à cet outil informatique, vous pouvez calculer facilement les participations familiales sans vous référer à l'avis d'imposition de l'année N-1.

4.2.5 Les protocoles

Afin de garantir les conditions nécessaires à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants confiés, des protocoles sont à établir pour la restauration, l'hygiène générale et la santé des enfants.

Le référent technique accompagne la mise en place de ces protocoles. Ces derniers doivent être écrits et facilement accessibles au personnel (classeurs, affichage).

Pour plus de détails, vous pouvez vous reporter à l'annexe 10.

PRÉCONISATIONS ET FACTEURS DE RÉUSSITE

L'application des règles d'hygiène tient une place essentielle dans la prévention des maladies transmissibles en collectivité. Elles doivent être appliquées au quotidien aux enfants et aux adultes, même en dehors d'infection déclarée.

Pensez à établir un plan de nettoyage en fonction du niveau de contamination de chaque zone, de son usage et du contact avec les denrées alimentaires, la peau, etc.

Le personnel de restauration doit être formé à l'hygiène alimentaire (méthode Haccp). Le service de restauration collective doit être déclaré au préfet (services vétérinaires).

Pensez également à :

- définir les modalités de recours à un éventuel médecin, soit par l'intermédiaire du médecin traitant de l'enfant, soit en mutualisant les moyens avec une autre structure ;
- formaliser des protocoles médicaux de façon claire et détaillée (en cas de fièvre, d'accueil d'enfant allergique, de détresse respiratoire, de maladie, etc.) ;
- formaliser un protocole spécifique lorsqu'une personne seule accueille un à trois enfant(s) et que se produit une situation d'urgence vis-à-vis d'un des enfants ;
- former tout le personnel d'encadrement des enfants aux gestes de premiers secours.

Point d'étape

- **Le projet d'établissement est réalisé** ☐ **oui** ☐ **non**
- **Le règlement de fonctionnement est réalisé** ☐ **oui** ☐ **non**
- **Le contrat d'accueil est réalisé** ☐ **oui** ☐ **non**
- **Le dossier d'inscription est réalisé** ☐ **oui** ☐ **non**
- **Les protocoles sont réalisés** ☐ **oui** ☐ **non**

ÉTAPE 5
Les préalables à l'ouverture

5.1. La demande de financement Ppicc

Vous devez adresser votre dossier complet à la Caf avant le début des travaux. Il sera étudié par votre référent Caf, qui émettra un avis et soumettra votre dossier aux administrateurs pour décision finale. Le mode de fonctionnement de la structure, la qualité de l'étude de besoins et la pérennité du projet sont des éléments déterminants dans cette décision. Dans tous les cas, il convient de ne pas ouvrir la structure avant que le dossier soit examiné par le conseil d'administration de la Caf. Rapprochez-vous de votre caisse pour obtenir des compléments d'information et conduire ce projet en partenariat.

L'avis de la Caf vous sera notifié, accompagné d'une convention, si votre projet a obtenu un accord de financement.
Cette convention doit impérativement être signée dans l'année suivant la décision des administrateurs de la Caf et les travaux finalisés dans les 36 mois suivant la signature de cette convention.

5.2. La construction ou la rénovation des locaux

La construction, comme la rénovation, nécessitent des délais incompressibles d'instruction des demandes, variables en fonction du projet. Pour les optimiser, rapprochez-vous au plus tôt des services de l'urbanisme. Pensez à prendre une assurance dès l'acquisition du terrain, des locaux ou la signature du bail. N'oubliez pas également de solliciter le médecin de Pmi pour organiser une visite de chantier pendant la phase des travaux.
Durant la période des travaux, une signalétique indiquant que l'établissement est subventionné par la Caf devra être apposée et visible du public.

PRÉCONISATIONS ET FACTEURS DE RÉUSSITE

Il est conseillé d'ouvrir la structure en septembre, afin de disposer de toute la période estivale pour procéder à l'aménagement des locaux et commencer les pré-inscriptions des familles. Pensez également à solliciter en amont la municipalité, afin de prévoir une signalétique routière adaptée pour que les parents trouvent facilement les locaux.

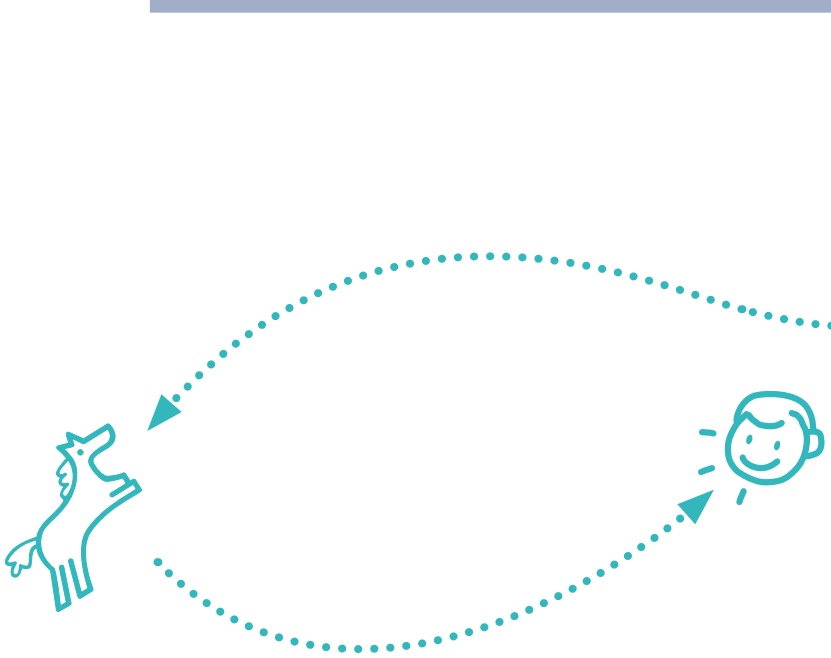

5.3. L'information des familles

Pour garantir une bonne occupation de la micro-crèche et avant même qu'elle soit accessible au public, il convient de commencer à informer les parents de l'ouverture d'une nouvelle structure.

Plusieurs moyens sont généralement utilisés :
- l'apposition d'une pancarte sur la porte du futur local annonçant l'ouverture prochaine de la structure ;
- l'impression de prospectus (flyers) et leur distribution dans les lieux fréquentés par les jeunes parents – centres de Pmi, relais assistants maternels (Ram), mairie, associations de parents, etc. –, mais aussi dans les boîtes à lettres d'habitants du quartier d'implantation de la micro-crèche ;
- la publication d'une annonce dans le journal de la ville ;
- l'utilisation des sites internet destinés aux parents à la recherche de modes de garde comme mon-enfant.fr ; la création d'une page de publicité sur les réseaux sociaux, etc.

N'oubliez pas que les partenaires mobilisés pour l'étude de besoins peuvent être des vecteurs de communication de votre projet (Ram, coordinatrice petite enfance, Caf, Pmi, etc.).

Si vous êtes une personne de droit privé, vous pouvez également demander à la commune d'implantation si elle prévoit d'organiser un forum petite enfance avant la date d'ouverture de la structure. Cela vous permettra de vous faire connaître, voire de procéder aux pré-inscriptions.

PRÉCONISATIONS ET FACTEURS DE RÉUSSITE

Les micro-crèches optant pour la Paje doivent informer les parents de l'importance de déposer au plus vite, dès le premier mois de garde, une demande de Cmg structure à la Caf, car cette prestation n'est pas rétroactive.

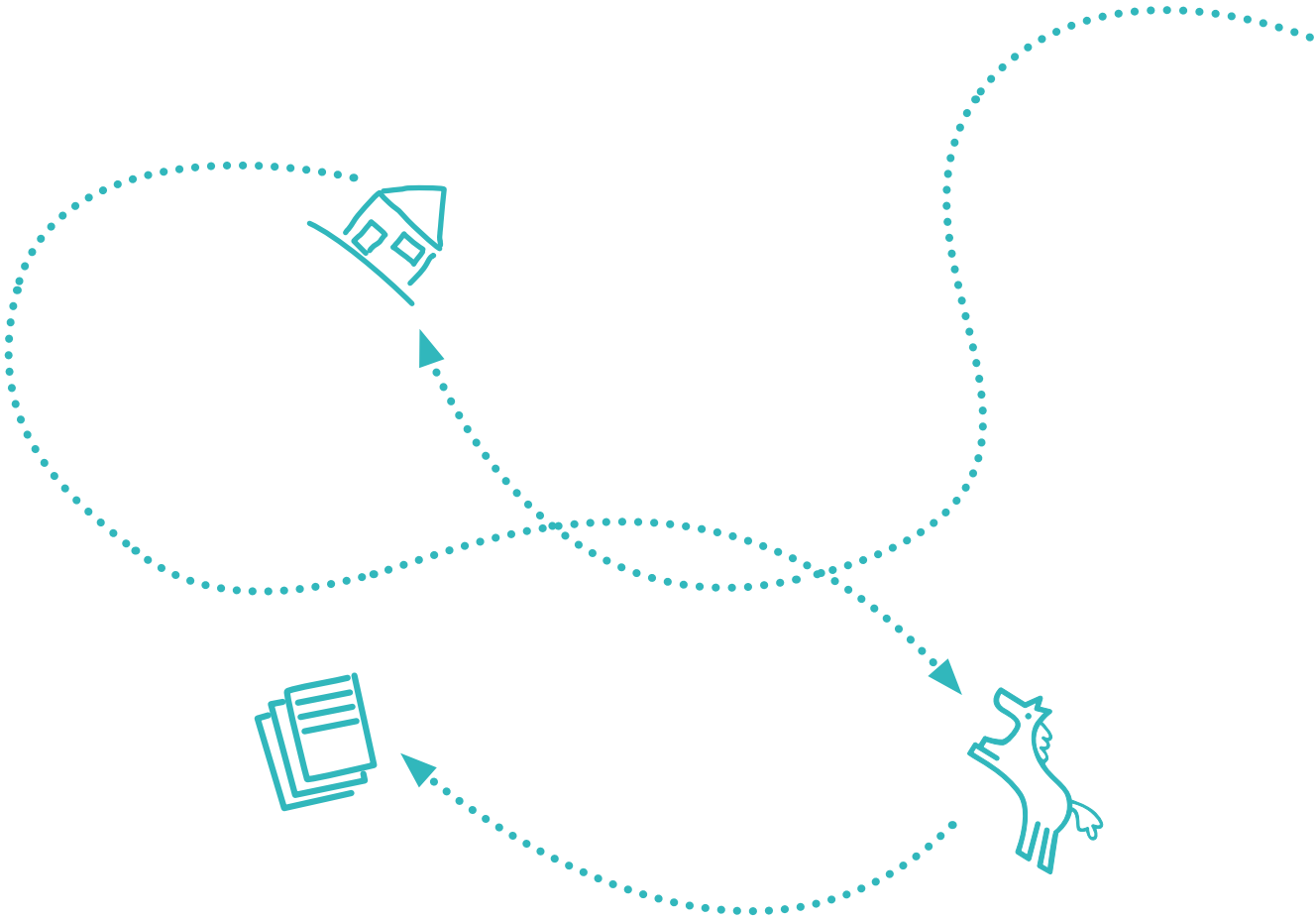

Mémo

Liste des personnes à contacter pour informer de l'ouverture de la structure :

Organisme	Nom	Coordonnées	Date du contact

À faire :

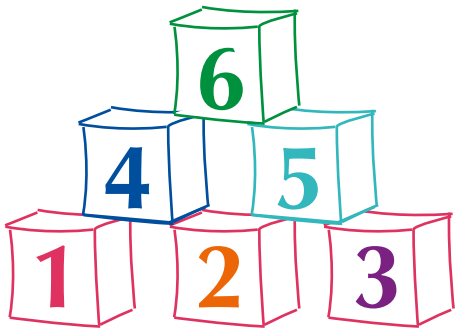

ÉTAPE 6
L'ouverture

6.1. Les autorisations

Une fois les travaux réalisés, l'ouverture de votre micro-crèche est subordonnée à :
- l'avis de la commission consultative de sécurité et d'accessibilité ;
- la décision d'ouverture au public du maire de la commune d'implantation, au vu de l'avis de la commission de sécurité et d'accessibilité, car l'équipement est classé établissement recevant du public (Erp) ;
- la déclaration à la direction départementale de la protection des populations, lorsque les repas sont préparés au sein de l'établissement.

L'avis ou l'autorisation de fonctionnement peut ensuite être demandé (voire en parallèle) au président du conseil départemental. Pour cela, vous devez lui adresser un dossier de demande comprenant les pièces indiquées à **l'article R.2324-18** du Csp.

BON À SAVOIR

Le dossier est réputé complet lorsque, dans un délai d'un mois à compter de sa réception, le président du conseil départemental n'a pas fait connaître au demandeur les informations manquantes ou incomplètes.
Conformément au Code de la santé publique (article R.2324-19, le président du conseil départemental émet un avis ou une autorisation d'ouverture dans un délai de trois mois à réception du dossier complet. À défaut, l'avis ou l'autorisation est réputé acquis.

Par ailleurs, conformément aux règles de la commission nationale de l'informatique et des libertés (**Cnil**), les utilisateurs de données personnelles ont des obligations concernant la sécurité des fichiers, la confidentialité des données, la durée de conservation des informations, l'information des personnes concernées et la finalité du traitement des informations.
Les fichiers informatiques ou papiers mis en œuvre pour la gestion de la structure doivent faire l'objet d'une déclaration de conformité à la Cnil.
Le **site de la Cnil** vous permettra de connaître précisément ces obligations et de faire votre déclaration en ligne.

6.2. Les démarches auprès de la Caf

6.2.1 Les démarches ouvrant droit à la Psu ou permettant aux familles de bénéficier de la Paje

Le gestionnaire de l'équipement doit impérativement informer la Caf de la date d'ouverture de son établissement et lui fournir :
- pour les établissements et services gérés par une personne physique ou morale de droit privé : l'autorisation délivrée par le président du conseil départemental et l'avis du maire ;
- pour les établissements et services publics : la décision de la collectivité publique intéressée et l'avis du président du conseil départemental.

Si votre équipement opte pour la prestation de service unique (Psu), vous devez formaliser votre demande auprès de votre Caf, donner les informations et envoyer les pièces justificatives demandées.
Après étude et validation du dossier, la Caf vous enverra une convention de financement. Celle-ci ne pourra excéder quatre ans et sera renouvelée par demande expresse, sous condition du respect de la réglementation. La signature de la convention conditionne le versement de la Psu.

Si votre équipement opte pour le fonctionnement en mode Paje Cmg structure, vous devez adresser l'autorisation de fonctionnement à votre Caf. Les parents devront, par la suite, envoyer le formulaire de demande de Cmg co-signé par vous pour pouvoir bénéficier de la Paje, afin que la Caf vérifie :

- l'autorisation de fonctionnement de votre micro-crèche ;
- la situation de la famille.

6.2.2 Demander l'habilitation Cafpro pour les gestionnaires ayant opté pour la Psu

Cafpro est un outil disponible sur le site **caf.fr**. Il vous permet d'accéder aux informations nécessaires au calcul du montant à facturer aux familles. Il est sécurisé, respecte les règles de confidentialité et a fait l'objet d'un avis favorable de la Cnil.
Pour y avoir accès, vous devez solliciter au préalable une habilitation auprès de votre Caf et signer une convention de service Cafpro et Msa « télé-services », si besoin.

BON À SAVOIR

Les habilitations sont strictement personnelles et non cessibles. Elles donnent accès à des informations confidentielles et sont donc soumises au respect de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée.
En signant la demande d'habilitation, vous vous engagez à ne pas transmettre vos codes, ainsi que les informations auxquelles vous aurez accès.

6.2.3 S'inscrire sur le site mon-enfant.fr

Pensez également à vous référencer sur **mon-enfant.fr**. Service gratuit mis en œuvre par les Allocations familiales, il recense l'ensemble des modes d'accueil, présente leurs tarifs et aide les parents dans les formalités à accomplir. Il vous permettra de faire connaître votre micro-crèche.
Pour toute question, votre Caf pourra vous renseigner.

6.2.4 Se connecter au portail Caf partenaires pour les gestionnaires ayant opté pour la Psu

Ce portail vous permettra de :

- déclarer en ligne, *via* des formulaires normalisés, vos données d'activité (prévisionnelles, actualisées et réelles) et vos données financières (prévisionnelles et réelles) ;
- suivre l'avancement du traitement de vos déclarations ;
- visualiser immédiatement une estimation de vos droits à la prestation de service unique ;
- accéder à des statistiques comparatives avec les moyennes nationales et locales.

6.3. L'inauguration

Dans le cadre de la programmation de l'inauguration de votre structure, il est indispensable de vous mettre en contact avec les services communication des partenaires financeurs.
Avant le jour de l'inauguration, la signalétique indiquant que l'établissement est subventionné par la Caf devra être apposée et visible du public.

Suivi des autorisations

	Date de dépôt	Date de réception de la décision
Avis de la commission consultative de sécurité et d'accessibilité		
Décision d'ouverture au public du maire de la commune d'implantation		
Avis de la direction départementale de la protection des populations ou de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations		
Avis ou autorisation délivrée par le conseil départemental		
Pièces justificatives en vu de l'obtention de la Psu à la Caf		
Conventions de financements et habilitations portail partenaires signées		
Convention Cafpro		
Convention mon-enfant.fr		

Date de déclaration auprès de la Cnil :

L'inauguration

Date d'ouverture :
Date d'inauguration :
Les invités :

Partenaires / Nom	Présence confirmée	Excusé

À faire :

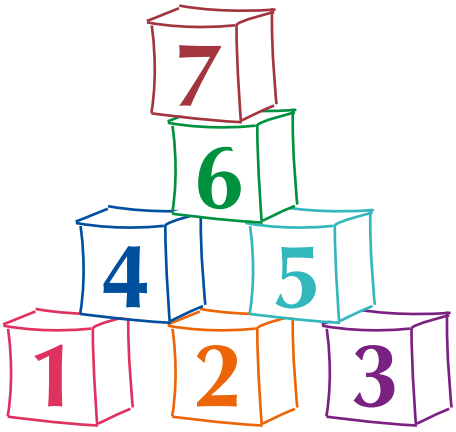

ÉTAPE 7
Le suivi et le contrôle de l'activité

7.1. Le suivi financier effectué par votre Caf

7.1.1 Le suivi financier

• **Le versement du solde Ppicc**

Un acompte du montant Ppicc accordé peut vous être versé au cours des travaux, sur production des pièces justificatives demandées dans la convention de financement.

Une visite de fin de travaux est effectuée par la Caf. Le solde de la subvention pourra ensuite être versé au vu des dépenses acquittées.

BON À SAVOIR

Attention, vous devrez produire – dans un délai de douze mois suivant la fin des travaux ou l'ouverture de l'équipement – les pièces justificatives demandées. À défaut, la subvention allouée ne pourra vous être versée et vous en perdrez le bénéfice.

Par ailleurs, en signant la convention de financement Ppicc, vous vous engagez à ne pas modifier la destination sociale de la micro-crèche pendant une période de dix ans à compter de la date d'ouverture. Dans le cas contraire, vous devrez rembourser ce financement, au *prorata temporis* de la période non conforme.

• **Le versement de la Psu**

Le montant de la Psu versée est évalué équipement par équipement.

Ainsi, un gestionnaire qui gère plusieurs structures peut avoir des montants de Psu différents. Celui-ci se calcule ainsi :

Psu = (nb d'heures facturées x 66 % du prix de revient plafonné - participations familiales) x taux de ressortissants du régime général + (3 heures[2] x nb de places x montant de la Psu x taux de ressortissants du régime général)

Pour plus de détails, vous pouvez vous référer aux annexes 5 et 6.

• **Le versement de la Psej**

Si votre structure est inscrite dans le contrat enfance et jeunesse (Cej), un bilan annuel sera réalisé. Un montant de Psej sera versé au signataire du Cej en fonction de l'atteinte des objectifs contractualisés.

7.1.2 Le contrôle

La Caf peut exercer un contrôle afin de vérifier la justification des dépenses effectuées, de s'assurer de la fiabilité des données fournies et du respect des engagements contractuels.

7.2. L'optimisation du fonctionnement de votre micro-crèche

Afin d'optimiser les financements versés par la Caf, il convient de vous familiariser avec les indicateurs et les modalités de calcul des prestations de service décrits ci-après.

Une bonne compréhension vous permettra de mesurer l'impact de la gestion quotidienne de votre structure sur le niveau de financement qui vous est accordé.

Plusieurs ratios vous permettent d'analyser le fonctionnement de votre micro-crèche.

2. Ces trois heures par place correspondent à un forfait annuel relatif au temps de réunion et de concertation des équipes.

7.2.1 L'analyse de l'adaptation des contrats aux besoins des familles

Il convient de distinguer plusieurs notions.

• **Les actes (ou heures) réalisés**
Ils correspondent au nombre d'heures de présence effective de l'enfant dans l'équipement. Le nombre d'actes réalisés dépend de la capacité d'accueil de l'établissement.

• **Les actes (ou heures) facturés**
Ils correspondent au nombre d'heures facturées à la famille.

• **Le taux de facturation**
À un niveau individuel comme à l'échelle de la structure, comparer l'écart entre les heures de présence réelles et facturées permet de vérifier si les contrats sont adaptés aux besoins des familles. Le suivi du ratio ci-dessous est donc primordial.

$$\text{Taux de facturation} = \left(\frac{\text{nb heures facturées}}{\text{nb heures réalisées}}\right) \times 100$$

Si ce ratio augmente, cela sous-tend que les besoins et les pratiques des familles ne coïncident pas totalement avec les contrats. Il convient donc de les revoir.
Ce ratio impacte votre montant de Psu, puisqu'il constitue un des indicateurs retenus pour déterminer le montant du prix de revient plafonné (voir annexe 6).

7.2.2 L'analyse de l'optimisation de la gestion de la micro-crèche

Il convient de distinguer plusieurs notions.

• **La capacité théorique d'accueil**
La capacité théorique d'accueil correspond au nombre total d'heures d'accueil qui pourraient être assurées si toutes les places disponibles dans votre micro-crèche étaient occupées pendant l'intégralité du temps d'ouverture proposé dans l'année.
Elle constitue un ratio intermédiaire pour calculer les taux d'occupation.

Capacité théorique = nb de places agréées x amplitude d'ouverture annuelle[3]

BON À SAVOIR
Afin d'optimiser le fonctionnement de votre micro-crèche, n'hésitez à vous rapprocher de votre référent Pmi, qui pourra vous renseigner, notamment, sur la possibilité de pratiquer l'accueil en surnombre en application de l'article R.2324-27 du Code de la santé publique. Certains logiciels de « pointage » permettent une analyse par dossier des taux de facturation et des motifs d'absence. Cette fonctionnalité vous permettra d'optimiser au mieux votre Psu.

• **Les taux d'occupation**
Le taux d'occupation de l'établissement correspond au rapport entre le nombre d'actes et la capacité théorique. Deux taux d'occupation sont utilisés :
- le taux d'occupation financier permet d'apprécier le fonctionnement optimum de votre micro-crèche.

3. Amplitude journalière x nombre de jours de fonctionnement dans l'année.

Lorsque ce taux est inférieur à 70 %, le montant de la prestation de service enfance jeunesse (Psej) est diminué ;
- le taux d'occupation réel est utilisé pour analyser le fonctionnement de la structure et vérifier qu'elle est optimisée.

Ces taux se calculent comme suit :
- *le taux d'occupation réel = (nombre d'actes réalisés/capacité théorique) x 100*
- *le taux d'occupation financier = (nombre d'actes facturés/capacité théorique) x 100*

• **Les prix de revient**

Le prix de revient horaire permet de :
- connaître le coût horaire de l'accueil d'un enfant ;
- mieux estimer les dépenses prévisionnelles de l'équipement ;
- situer l'établissement par rapport au prix plafond de la Cnaf ;
- estimer le montant des prestations de service versées par la Caf.

Comme pour les taux d'occupation, il existe deux prix de revient qui se calculent comme suit :
- *Prix de revient réel = total des charges issu du compte de résultat/nombre d'actes réalisés.*

Il est utilisé pour le calcul de la Psu ;
- *Prix de revient financier = total des charges issu du compte de résultat/nombre d'actes facturés.*

Il est utilisé pour le calcul de la Psej.

Les prix de revient utilisés pour le calcul de la Psu et de la Psej sont plafonnés :
- entre 6,89 euros et 7,60 euros pour la Psu, selon le niveau de service, au titre de l'année 2015 (voir annexe 5),
- à 7,22 euros pour la Psej.

BON À SAVOIR

L'Atlas Eaje 2013 publié par la Cnaf indique que le prix de revient financier moyen d'une micro-crèche fonctionnant en Psu est de 8,42 euros/heure.
Aussi, l'écart entre le prix de revient de votre structure et le prix de revient plafond Psu conditionne-t-il votre reste à charge et donc la part de financement à trouver.
Par ailleurs, si votre prix de revient dépasse un seuil, appelé seuil d'exclusion et fixé à 15,19 euros/heure en 2015, la Caf peut ne plus vous verser la Psu. Vous devez donc veiller à analyser votre fonctionnement, notamment lorsque votre prix de revient augmente rapidement ou dépasse la moyenne nationale.

7.3. La veille sur le territoire et le suivi du projet

Une fois la structure ouverte, il convient d'évaluer chaque année son fonctionnement. Cela vous permettra de vérifier si le service que vous proposez répond aux besoins et de l'adapter si nécessaire. Les critères d'évaluation sont :

- l'adéquation du service aux besoins des familles, en termes de fréquentation ;
- la réalité du partenariat et son efficience ;
- la prise en compte des besoins des enfants, en termes d'éveil et de développement ;
- l'accessibilité du service à l'ensemble des familles du territoire ;
- la viabilité économique du service, de l'équipement.

PRÉCONISATIONS ET FACTEURS DE RÉUSSITE

Votre participation aux comités de pilotage (ou aux commissions petite enfance) organisés par la collectivité permet d'assurer le suivi du projet, de l'évaluer et de réajuster, si besoin, son fonctionnement.

Une veille sur la satisfaction et sur la réponse de la structure aux besoins des familles et du territoire est à programmer annuellement *via* une enquête. Vous pouvez aussi mettre en place une commission parents/professionnels une ou deux fois par an. Enfin, pensez à définir annuellement un plan de formation pour le personnel, afin d'adapter les pratiques aux situations rencontrées.

Les sept étapes pour bien réussir son projet

Et, pour finir, un petit rappel des sept étapes à ne pas manquer pour mener à bien son projet de micro-crèche :

Étape 1. Maîtriser l'environnement de la petite enfance : pas question de se lancer sans étudier le cadre juridique des micro-crèches, qu'il s'agisse des textes relatifs aux locaux, au personnel, à l'hygiène alimentaire, aux financements Caf, etc. Étudier aujourd'hui pour mieux réussir demain !

Étape 2. Prospecter son territoire d'implantation : rencontres avec les acteurs de la petite enfance et les décideurs locaux, recueil et analyse de données statistiques, élaboration d'un avant-projet, etc. : autant de démarches préalables, qui conditionnent le succès du projet.

Étape 3. Planifier son financement : pas de projet sans financement ! Aussi est-il important de bien choisir son statut et son mode de financement (Psu ou Paje), de rechercher un local ou un terrain adapté et de trouver des partenaires financiers – à commencer par la Caf –, tout en ajustant son plan de financement au fil de l'avancement du dossier.

Étape 4. Organiser le fonctionnement de la structure : une étape clé pour le succès ! Elle passe par le recrutement du référent technique et du reste du personnel, et par l'élaboration de différents documents (projet d'établissement, règlement de fonctionnement, contrat d'accueil, protocoles, etc.)

Étape 5. Préparer les préalables à l'ouverture : il s'agit, bien sûr, de la construction ou de la rénovation des locaux, mais aussi de l'information des familles sur cette nouvelle offre de service. Savoir faire, c'est bien, mais faire savoir, c'est un plus certain !

Étape 6. Réussir l'ouverture : une micro-crèche est un établissement recevant du public (Erp), qui obéit à des règles strictes. Il faut donc obtenir un certain nombre d'autorisations, mais aussi mener les démarches auprès de la Caf pour la Psu ou la Paje. Jusqu'au jour J : celui de l'inauguration...

Étape 7. Suivre et contrôler l'activité : le suivi financier, comme le contrôle exercé par la Caf, sont autant de garants de la pérennité de la structure. Et, au fil des mois, il faut savoir tirer parti de l'expérience pour évaluer et optimiser le fonctionnement de la micro-crèche.

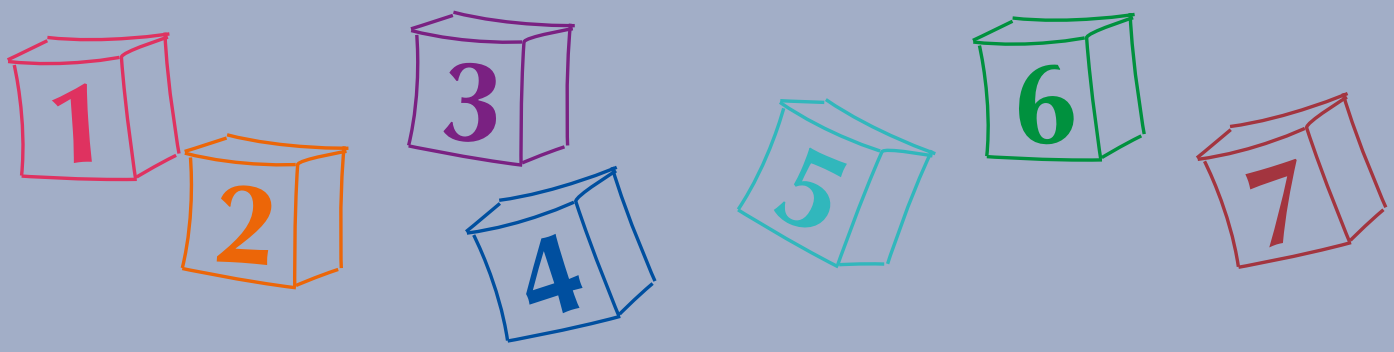

Les informations de votre département

Les contacts :

Les financements locaux et leurs conditions d'attribution :

Les normes Pmi départementales :

Partie libre :

Annexes

Annexe 1. Glossaire

Acteurs du lien social et familial (Alisfa)
Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (Dgefp)
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh)
Caisse d'Allocations familiales (Caf)
Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf)
Code de l'action sociale et des familles (Casf)
Code de la santé publique (Csp)
Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil)
Complément de libre choix du mode de garde (Cmg) de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)
Contrat à durée déterminée (Cdd)
Contrat à durée indéterminée (Cdi)
Contrat enfance et jeunesse (Cej)
Crédit impôt famille (Cif)
Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (Drtefp)
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (Eurl)
Établissement recevant du public (Erp)
Établissement d'accueil de jeunes enfants (Eaje)
Établissement public de coopération intercommunale (Epci)
Hazard Analysis Critical Control Point/Analyse des dangers pour leur maîtrise (Haccp)
Institut national de la propriété industrielle (Inpi)
Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
Maison d'assistant maternel (Mam)
Mutualité sociale agricole (Msa)
Plan de rénovation des Eaje (Pre)
Plan pluriannuel d'investissement pour la création de crèche (Ppicc)
Prestation de service enfance jeunesse (Psej)
Prestation de service unique (Psu)
Prestation partagée d'éducation de l'enfant (Prepare)
Protection maternelle et infantile (Pmi)
Registre du commerce et des sociétés (Rcs)
Revenu de solidarité active (Rsa)
Société à responsabilité limitée (Sarl)
Société par actions simplifiées (Sas)
Taxe sur la valeur ajoutée (Tva)

Annexe 2. Le détail des éléments à recueillir pour réaliser l'étude de besoins

Environnement politique

Afin d'appréhender l'organisation du territoire en matière de petite enfance et d'identifier les décideurs, il convient de définir :

- sur quel territoire souhaitez-vous implanter votre micro-crèche (commune ou intercommunalité) ?
- est-ce la commune ou l'intercommunalité qui détient la compétence petite enfance ? Qui est l'élu chargé de la petite enfance ? S'il s'agit de l'intercommunalité, quelles sont les communes qui la composent ?
- existe-t-il une commission chargée de la mise en place d'une politique de la petite enfance, de l'attribution des places d'accueil collectif ? Qui préside ces commissions ?
- existe-t-il un contrat enfance et jeunesse (**Cej**) ? (**voir partie 3.4.1**)
- quels sont les partenariats développés dans le champ de la petite enfance et de la jeunesse ?

Pour obtenir ces informations, vous pouvez vous adresser aux représentants de l'intercommunalité ou de la commune, ainsi qu'à votre référent Caf ou Msa.

Environnement géographique

Afin d'implanter au mieux la micro-crèche, il est important de s'interroger sur les points suivants :

- sur l'accessibilité de la structure :
  - le projet sera-t-il implanté en milieu rural, urbain, péri-urbain ? Quelle est la densité de la population, sa répartition sur le territoire ? L'habitat est-il concentré, dispersé, en hameaux, en lotissement ? Quelle est la typologie de l'habitat : immeubles, logement social, logement en accession à la propriété ? Quels sont les enjeux de mobilité, ainsi que les principaux axes de circulation ?
- sur les besoins spécifiques des familles et leur impact sur les financements des partenaires :
  - l'implantation envisagée se situe-t-elle en zone prioritaire *politique de la ville*, zone de *revitalisation rurale*, zone prioritaire de *rééquilibrage territorial* ciblée par la Caf ?
  - quel est le potentiel financier du territoire d'implantation[4] ?
- sur l'ouverture à d'autres habitants que ceux de la commune et sur les projets à venir :
  - quelle est l'attractivité des différentes communes du territoire et leur zone d'influence ?
  - existe-t-il des projets immobiliers ? Si oui, quelle est la part de logements de type F3 et plus, prévue par rapport au nombre de logements construits ?
  - existe-t-il une étude des déplacements quotidiens domicile/travail et domicile/école sur le secteur ? Si oui, identifie-t-elle :
    - la durée moyenne des trajets ?
    - la localisation des principaux lieux de travail ?
    - les modes de transports utilisés pour s'y rendre (train, voiture, covoiturage, bus) ?
    - l'existence de liaisons inter-quartiers et inter-communales par transports collectifs ?
    - les conséquences sur les territoires limitrophes ?

Pour obtenir ces informations, vous pouvez rechercher les études publiées sur le **site de l'Insee**, ou questionner les élus et référents petite enfance sur l'existence d'enquêtes locales.
Il existe, par ailleurs, dans les communes ou intercommunalités, des documents de prospectives, tels le plan local d'urbanisme (Plu) ou le schéma de cohérence territorial (Scot), qui permettent d'avoir une vision d'ensemble du territoire pour les années à venir (les axes de développement du territoire, les projets d'aménagement, etc.).

4. Le potentiel financier est un élément de mesure de la richesse théorique d'une commune. Il est égal au potentiel fiscal (somme des bases brutes d'imposition de l'année N-1 des 4 taxes par le taux moyen national N-1 de chacune de ces taxes), auquel est ajoutée la dotation forfaitaire de la Dgf (dotation globale de fonctionnement) provenant de l'État, perçue par la commune en N-1. Ce potentiel financier permet ainsi de prendre en compte l'ensemble des ressources stables d'une collectivité. Outre la capacité de la collectivité à mobiliser des ressources fiscales (potentiel fiscal) s'ajoute la richesse tirée par ces collectivités de certaines dotations versées par l'État de manière mécanique et récurrente, et qui sont un élément essentiel pour équilibrer leur budget.

Dans la même optique, si vous travaillez en étroite collaboration avec la commune, la connaissance de l'existence des diagnostics Cej vous sera utile.
Lors des rencontres avec les communes ou les intercommunalités concernées, il est intéressant d'interroger aussi bien les élus que des techniciens, car ils peuvent avoir des visions complémentaires des projets de territoire.
Enfin, la Caf peut également vous renseigner sur les zones prioritaires de rééquilibrage territorial.

BON À SAVOIR
L'évolution du nombre de logements sur le territoire entraîne l'arrivée de nouvelles familles avec des jeunes enfants, qui sollicitent la collectivité en matière d'équipement petite enfance.

Données démographiques

L'identification du profil des familles du territoire permet de vérifier s'il existe un besoin suffisant pour réaliser votre projet et adapter au mieux votre fonctionnement. Il convient d'identifier les caractéristiques :

- de l'ensemble de la population :

Quel est le nombre d'habitants, la répartition par tranches d'âge ? Quel est le nombre de naissances domiciliées par an et son évolution sur les trois dernières années ? Quelle est l'évolution générale de la population (vieillissement, rajeunissement, population nouvelle) ? Quel est le solde migratoire des trois dernières années ?

Pour obtenir ces informations, vous pouvez rechercher les études publiées sur le site de l'Insee, ou questionner les élus et coordinateurs petite enfance ;

- des allocataires Caf et Msa :
  - familles allocataires : quel est le nombre d'allocataires, le nombre de personnes couvertes, le nombre de familles nombreuses avec enfants de moins de 3 ans, le nombre d'allocataires monoparentaux avec enfants de moins de 3 ans, le nombre de familles avec un enfant de 0 à 2 ans révolus, le nombre d'allocataires bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) pour des enfants de moins de 6 ans, le nombre d'allocataires avec des enfants de moins de 3 ans bénéficiant du Rsa ?
  - enfants allocataires : quel est le nombre d'enfants de moins de 6 ans sur le territoire et leur répartition par tranches d'âge et par commune, le nombre d'enfants de moins d'un an selon leur rang de naissance, le nombre d'enfants de moins de 3 ans sous le seuil de bas revenu ?
  - activité des allocataires : quel est le taux de chômage, le taux de parents actifs avec enfants de moins de 3 ans, le taux d'activité général et celui des femmes, le taux de parents actifs occupés avec des enfants moins de 3 ans, le nombre d'enfants dont le parent unique ou les deux parents travaillent, le nombre d'enfants dont les parents bénéficient du complément de libre choix d'activité à taux plein, à taux partiel ou de la prestation partagée d'éducation de l'enfant (Prepare) ?
  - ressources des allocataires : quelle est la répartition des allocataires selon les tranches de Ruc (revenu par unité de consommation) ? Quel est le nombre d'enfants de moins de 3 ans sous le seuil de bas revenu ? Quel est le nombre de familles allocataires bénéficiant de la prestation (Paje) complément de mode de garde à domicile, structure ou assistant maternel ?

Pour obtenir ces informations, vous pouvez questionner votre référent Caf ou Msa, ainsi que les services de Pmi et le référent petite enfance de la commune.

BON À SAVOIR

La présence de jeunes couples implique une augmentation des besoins en modes d'accueil. Un territoire avec un taux d'évolution positif des naissances implique des besoins croissants en modes d'accueil.
Afin d'évaluer la tendance pour les années à venir, il est pertinent de prendre en compte le rang de naissance des enfants de moins d'un an. Un taux élevé de premières naissances confortera les besoins en modes d'accueil.
Enfin, les prestations de service et les prestations familiales de la Caf et de la Msa ne sont versées qu'à leurs ressortissants. Si votre structure est implantée sur un territoire où le nombre de ces allocataires est faible (notamment en zone frontière), ceci aura un impact sur le budget de fonctionnement de votre projet.

Environnement socio-économique

Au-delà des habitants du territoire, vous pouvez choisir d'ouvrir votre structure aux salariés qui y travaillent. Aussi est-il important d'identifier si le territoire attire des salariés extérieurs au secteur d'implantation de la micro-crèche ou s'il se situe sur un axe desservant une zone d'activité. Dans ce cas, le profil et les besoins de la population active doivent être identifiés, afin de définir au mieux les amplitudes d'ouverture. Ainsi, il est opportun de déterminer :

- quels sont les secteurs d'activité économique dominants (primaire, secondaire, tertiaire), les différents pôles d'activités, les entreprises et leur localisation, les projets économiques pouvant avoir une influence sur votre projet (création ou fermeture d'entreprise) ;
- plus finement, il est intéressant d'identifier si les salariés ont des horaires atypiques (horaires décalés, travail le week-end, etc.), le profil de la population active : professions et catégories socioprofessionnelles, niveau de ressources, nature des emplois (Cdi, Cdd, temps partiel, etc.).

Pour obtenir ces informations, vous pouvez rechercher les études publiées sur le site de l'Insee ou questionner les chambres de commerce, les élus et les référents petite enfance sur l'existence d'enquêtes locales.

Offres d'accueil

Une fois la demande et les besoins identifiés, il convient d'étudier l'offre d'accueil existante et à venir pour vérifier l'opportunité de créer une micro-crèche :

- L'offre d'accueil collectif :
  - quel est le lieu d'implantation, la nature et le nombre de places des Eaje présents sur le territoire ?
  - quel est l'âge des enfants accueillis ?
  - quel est le nombre d'enfants inscrits en Eaje ?
  - quel est le nombre d'enfants de moins de 3 ans utilisant une structure Paje ?
  - quelle est l'origine géographique de ces enfants ?
  - quel est le type de contrat d'accueil le plus courant (occasionnel, régulier à temps complet, régulier à temps partiel, urgence) ?
  - quels sont les taux d'occupation réels des Eaje ?
  - existe-t-il des listes d'attente ?
  - existe-t-il des projets de création d'Eaje et quels sont-ils (implantation, nombre de places, etc.) ?

- L'offre d'accueil individuel :
  - quel est le nombre total d'assistants maternels et le nombre en activité, le nombre total de places, le nombre de places disponibles, le nombre d'assistants maternels proches du départ à la retraite (plus de 55 ans), le nombre moyen d'enfants accueillis par assistant maternel, le nombre d'enfants gardés par un assistant maternel sur la commune de garde, le nombre d'enfants gardés par un assistant maternel hors de la commune de garde ?
  - quel est le nombre d'enfants de moins de 3 ans gardés par un assistant maternel (bénéficiaires du Cmg assistant maternel) ?
  - quel est le nombre d'enfants de moins de 3 ans gardés par une garde à domicile (bénéficiaires du Cmg garde d'enfants à domicile en emploi direct) ?

- L'offre liée à la scolarisation des enfants :
  - existe-t-il des classes passerelles[5] et/ou des classes accueillant des enfants de 2 ans ?
  - quel est le nombre d'enfants concernés ?

- Existence de projets liés à la petite enfance et/ou à la parentalité :
  - quel est le taux de couverture en modes d'accueil des enfants de moins de 3 ans sur le territoire ?

Pour obtenir ces informations, vous pouvez consulter le schéma départemental des services aux familles ou vous adresser au relais d'assistant maternel, à la mairie, aux gestionnaires Eaje, à l'Éducation nationale, au service de Pmi du conseil départemental, ainsi qu'à votre référent Caf.

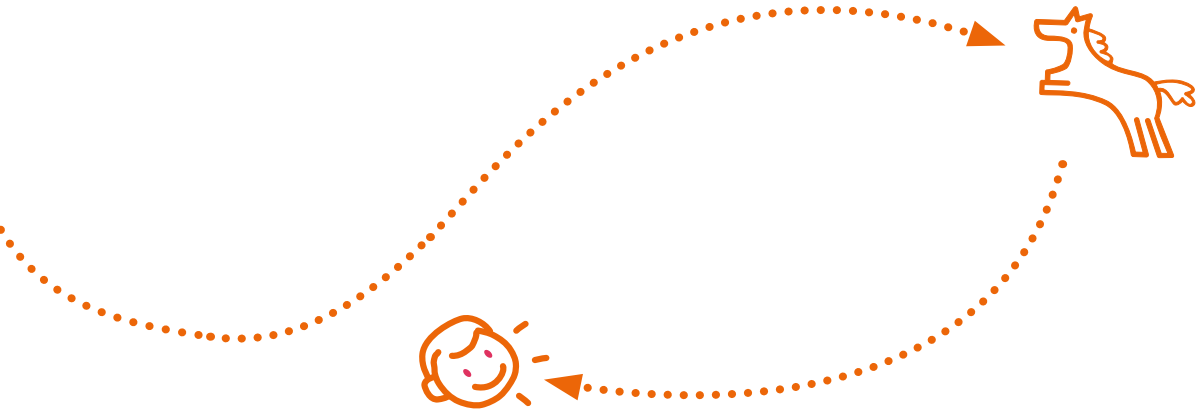

5. Les classes passerelles accueillent les enfants de 2 à 3 ans dans une école maternelle. Ces classes ont pour but de faciliter l'entrée de l'enfant à l'école.

Annexe 3. L'élaboration du programme architectural

Le programme est un document de référence recommandé pour :
- le maître d'ouvrage (celui qui imagine le projet) ;
- les prestataires choisis (l'architecte, le maître d'œuvre, les artisans, etc.) ;
- et tous les partenaires impliqués avant, pendant et après le projet de construction ou de rénovation.

L'étude de faisabilité

Cette étude fixe les clauses d'un engagement mutuel sur des points déterminants, tels le nombre de places d'accueil à créer, l'organisation fonctionnelle de la structure, les délais et les coûts de réalisation.
L'étude de faisabilité doit répertorier les contraintes réglementaires qui s'imposent à la construction du projet (bâtiment et terrain). Elle comporte une analyse portant notamment sur la faisabilité :
- fonctionnelle : organisation intérieure, répartition des différentes fonctions de l'accueil, répartition des enfants en groupes, etc.
- technique et architecturale : proposition de réponses techniques aux contraintes réglementaires (urbanisme, plan d'occupation des sols, accès etc.) imposées au terrain et à la réalisation de l'établissement, dimensions approximatives des surfaces construites ou aménagées, nature des aménagements et installations à prévoir, etc.
- financière : estimation du montant des travaux et de l'acquisition du site, évaluation des dépenses d'exploitation, etc.
- chronologique : calendrier des études et de la réalisation des travaux.

La réalisation de cette étude exige de nombreuses prises de contact avec les services administratifs des collectivités territoriales (les services instructeurs des dossiers de construction, permis de construire ou déclaration préalable, tels qu'ils figurent au Code de l'urbanisme, etc.).

La formalisation du programme

À l'issue de l'étude, le programme architectural sera détaillé et élaboré sous la forme d'un écrit. Cette étape est indispensable, afin de réaliser un local adapté. Le programme définit dans le détail chaque espace, vérifie techniquement chaque élément, pièce par pièce. Il comporte tous les éléments nécessaires à la mise au point du projet.

Annexe 4. Modalités de calcul de l'aide à l'investissement

Les caractéristiques du projet et du territoire

- Le projet : aménagement d'un local existant pour une micro-crèche de dix places par un gestionnaire associatif, subventionné par une seule commune en zone prioritaire 1.
- Le taux de couverture est inférieur à la moyenne départementale.
- Le potentiel financier de la commune d'implantation est de 720 euros.

Le plan d'investissement présenté (en euros)

Dépenses		Recettes	
Travaux : changement fenêtres, radiateurs, aménagement toilettes + changes + cuisine	98 200	Caf (Ppicc)	120 000
Mobilier et jeux enfants (intérieur et extérieur)	38 500	Autres financeurs	24 000
Mobilier personnel + informatique	13 500	Apport personnel (ex. : prêt)	13 700
Frais d'architecte	7 500		
Total dépenses	*157 700*	*Total recettes*	*157 700*

Le détail du calcul du droit à Ppicc (en euros)

BUDGET	a	**Coût total du programme initial** (avec frais d'architecte et maîtrise d'œuvre)	157 700
	b	**Dépenses subventionnables** (hors frais d'architecte et maîtrise d'œuvre)	150 200
	c	**Montant des recettes prévisionnelles** (hors Ppicc et emprunt)	24 000
	c	**Montant Ppicc sollicité**	120 000
DROIT	d	**Calcul droit théorique** [nb places x mt place (socle+bonus)] 7 400 € au titre du socle de base + 2 000 € au titre du module approche territoriale + 1 600 € au titre du module rattrapage des besoins non couverts + 1 000 € au titre du module potentiel financier correspondant à un potentiel financier de 720 € par habitant (soit 10 places x 12 000 €/place)	120 000
	e	**Calcul montant plafond** (= 80 % de b)	120 160
	f	**Subvention avant réajustement** (plus petit entre d et e)	120 000
	g	**Montant du réajustement** à opérer afin de ne pas dépasser 100 % des recettes [a-(c+f)]	0

Le montant de l'aide Ppicc présenté aux administrateurs de la Caf sera de 120 000 euros.

Annexe 5. Les prix plafonds Psu

Les prix plafonds (en euros par heure réalisée) sont fixés, jusqu'en 2017, de la façon suivante :

Taux de facturation	Prix plafonds Psu 2014	2015	2016	2017
taux de facturation[6] <= 107 %, couches et repas fournis	7,23	7,60	7,98	8,37
taux de facturation <= 107 %, sans couches ou repas[7]	7,10	7,31	7,53	7,75
taux de facturation > 107 % et <= 117 %, couches et repas fournis				
taux de facturation > 107 % et <= 117 %, sans couches ou repas	6,96	7,03	7,10	7,17
taux de facturation > 117 %, couches et repas fournis				
taux de facturation > 117 %, sans couches ou repas	6,89	6,89	6,89	6,89

Attention, si le prix de revient réel de votre micro-crèche est inférieur au prix plafond indiqué dans le tableau ci-dessus, la Psu est alors calculée sur la base de 66 % du prix de revient réel.

Ainsi, le niveau maximum du montant « Psu + participation familiale », en euros par heure, sera de :

Taux de facturation	(Psu + participation familiale)/heure 2014	2015	2016	2017
taux de facturation <= 107 %, couches et repas	4,77	5,02	5,27	5,52
taux de facturation <= 107 %, sans couches ou repas	4,69	4,82	4,97	5,12
taux de facturation > 107 % et <= 117 %, couches et repas				
taux de facturation > 107 % et <= 117 %, sans couches ou repas	4,59	4,64	4,69	4,73
taux de facturation > 117 %, couches et repas				
taux de facturation > 117 %, sans couches ou repas	4,55	4,55	4,55	4,55

6. Le taux de facturation = nb heures facturées/nb heures réalisées
7. Le cas « sans couches ou repas » correspond à trois situations :
- fourniture des repas sans les couches,
- fourniture des couches sans les repas,
- non fourniture des couches et non fourniture des repas.

Annexe 6. Modalités de calcul des aides au fonctionnement

Caractéristiques de fonctionnement

- Micro-crèche de dix places, gérée par une collectivité, ouverte du lundi au vendredi de 8 h à 19 h, 232 jours par an et avec un taux d'occupation estimé à 70,5 % la première année (fonctionnement en année pleine).
- Capacité théorique = nb de places agréées x amplitude d'ouverture annuelle = 25 520 heures.
- Estimation du nombre d'heures réalisées[8] : 17 000 heures.
- Taux d'occupation réel = (nombre d'heures réalisées/capacité théorique) x 100 = 66,6 %.
- Estimation du nombre d'heures facturées[9] : 18 000 heures.
- Frais de fonctionnement : 160 000 euros.
- Estimation des participations facturées aux familles : 26 100 euros.
- Fourniture des couches et des repas assurée.
- Taux de ressortissants du régime général : 100 %.
- La commune d'implantation se trouve sur une zone prioritaire Zp3.
- La collectivité assure la gestion de la micro-crèche et a signé un Cej avec la Caf.

Étape 1 : Estimation du montant de la Psu

a	Prix de revient réel de la structure : total des dépenses de fonctionnement annuelles de la structure/nombre d'heures réalisées estimées.	Prix de revient réel = 160 000 / 17 000 h = 9,41 €/h
b	Calcul du taux de facturation : nb heures facturées/nb heures réalisées.	Taux de facturation = 18 000 h / 17 000 h = 106 %
c	Prix de revient retenu (mini entre A et le montant du prix plafond Cnaf - cf. tableau précédent).	La micro-crèche fournissant les couches, les repas et ayant un taux de facturation inférieur à 107 % ; le prix plafond de référence est en 2016 à de 7,98 €/h.
d	Calcul du montant de la Psu unitaire : 66 % du prix de revient plafond ou du prix de revient réel, si ce dernier est inférieur au plafond.	Comme le prix de revient réel est supérieur au prix plafond, alors on retient le prix de revient plafond pour le calcul de la Psu. La Psu unitaire = 66 % x 7,98 € = 5,27 €
e	Calcul du montant de la Psu pour la structure (nb heures facturées aux familles x Psu unitaire) - montant des participations familiales] x % régime ouvrant droit + (3 h x nb de places x montant de la Psu x taux de ressortissants du régime général).	68 918 €
f	Calcul du montant de la Psu minorée[10] (nbre heures facturées aux familles x Psu unitaire minorée) - montant des participations familiales] x % régime ouvrant droit + (3 h x nb de places x montant de la Psu minorée x taux de ressortissant du régime général)	55 936 €

8. Les actes réalisés correspondent au nombre d'heures de présence effective de l'enfant dans l'Eaje. Il s'agit d'une mesure du service rendu aux familles.
Le nombre d'actes réalisés dépend de la capacité d'accueil de l'établissement.
9. Les actes facturés correspondent au nombre d'heures facturées à la famille.
10. Afin de ne pas pénaliser les collectivités, le fonds de rééquilibrage territorial perçu et la bonification Psu liée à la fourniture des couches, repas et aux taux de facturation seront neutralisés pour le calcul de la Psej.

Étape 2 : Estimation du montant de la Psej

a	Prix de revient financier de la structure Total des dépenses de fonctionnement annuelles de la structure/nombre d'heures facturées estimées.	Prix de revient financier = 160 000 € / 18 000 h = 8,89 €/h
b	Prix de revient plafond Cnaf pour le Cej.	7,22 €/h
c	Prix de revient retenu (mini entre A et B).	7,22 €/h
d	Montant charges plafonnées (C x heures facturées).	7,22 € x 18 000 h = 129 960 €
e	Recettes de la structure[11] : participation familiale + Psu minorée (G) + subvention européenne.	26 100 € + 55 936 € + 6 000 € = 88 036 €
f	Reste à charge plafonné (D-F).	129 960 € - 88 036 € = 41 924 €
g	Montant de la Psej = G x 55 % + revalorisation année en cours (125,13 %).	41 924 x 55 % = 23 058 € 23 058 x 125,13 % = 28 853 €

Étape 3 : Estimation du montant du fonds de rééquilibrage territorial

Subvention versée à la collectivité par la Caf : 10 places x 300 euros = 3 000 euros.

Étape 4 : Estimation de la dépense réelle de la collectivité

La dépense réelle de la collectivité sera de 33 129 euros.
La Caf finance 79 % du coût de fonctionnement de la micro-crèche.

Montant total des charges	**160 000 €**
Charges du personnel	128 000 €
Repas et couches	15 300 €
Autres charges	16 700 €

Recettes	**160 000 €**
Participation des familles	26 100 €
Prestation de service unique (Psu)	68 918 €
Psej versée à la collectivité par la Caf	32 982 €
Fonds de rééquilibrage territorial	3 000 €
Subvention de la collectivité versée	32 000 €
Subvention européenne	6 000 €

ATTENTION !
La collectivité va verser 55 982 euros de subvention à l'équipement en année N et sera remboursée en N+1 de 28 853 euros correspondant à la Psej (des acomptes peuvent préalablement être versés en année N).

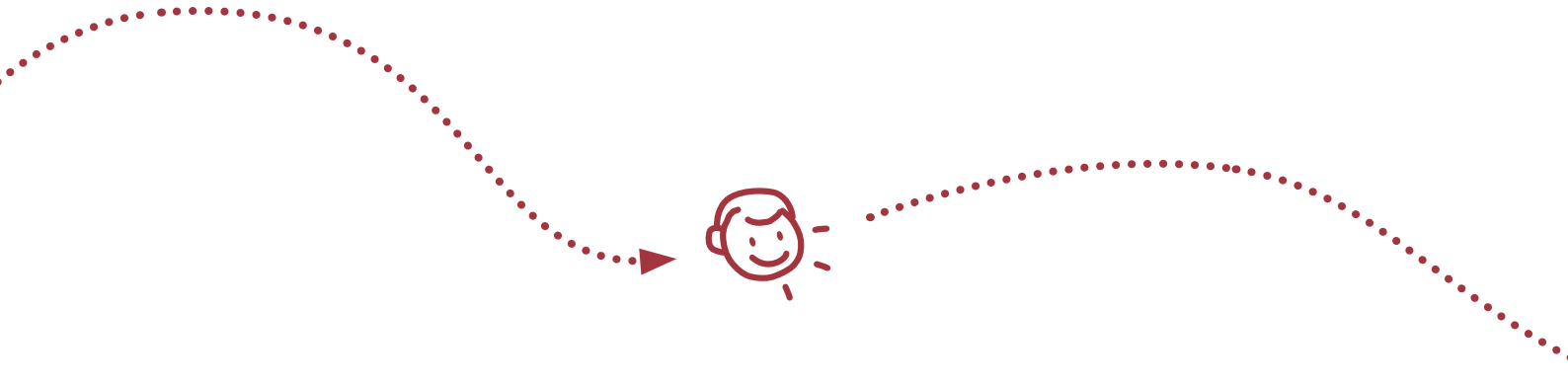

11. Afin de ne pas pénaliser les collectivités, le fonds de rééquilibrage territorial perçu et la bonification Psu liée à la fourniture des couches, des repas et aux taux de facturation sont neutralisés.

Annexe 7. Fonctions du référent technique

Au sein d'une micro-crèche, le référent technique assure un ensemble de fonctions :

- coordonner l'ensemble des actions et s'assurer que les pratiques sont conformes au projet d'établissement ;
- rédiger le règlement de fonctionnement et s'assurer de sa bonne application ;
- élaborer et mettre à jour le projet d'établissement avec l'équipe ;
- rédiger et mettre en œuvre les différents protocoles (soins, hygiène, conduite à tenir en situation d'urgence) ;
- organiser le fonctionnement de la structure ;
- planifier la présence des professionnels auprès des enfants (planning, suppléance en cas d'absence, etc.) ;
- assurer le suivi technique de la structure (matériel, fournitures etc.) ;
- suivre le budget de la structure ;
- organiser des temps d'accompagnement et de management des professionnels (réunion, analyse des pratiques, évaluation des compétences et des besoins de formation, etc.) ;
- être le garant de la qualité de l'accueil des enfants ;
- prévoir une organisation spécifique, au besoin, pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique ;
- veiller à l'association des parents à la vie de la micro-crèche ;
- établir un bilan d'évaluation ;
- rendre compte de l'activité et du fonctionnement de la structure aux partenaires institutionnels et au gestionnaire.

Annexe 8. Aide à l'élaboration du projet d'établissement

Le respect du Code de la santé publique exige que le projet d'établissement comporte, *a minima*, les informations suivantes :

1. un projet éducatif précisant les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, l'éveil et le bien-être des enfants.
Il doit servir de fil conducteur à l'unité éducative de l'équipe.
Il représente l'expression des valeurs éducatives. Il est porteur de la qualité de l'action.
Il est garant de la place de chacun : professionnels, enfants, parents.
Il vise à répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant :
- besoin affectif, besoin de reconnaissance, besoin de sécurité ;
- besoin d'activité, de découverte, de jeu et d'expression ;
- besoin de contacts sociaux avec les adultes et ses pairs.

Il doit répondre aux questions :
- de quoi a-t-on besoin ?
- de qui a-t-on besoin ?
- comment vont s'articuler les différents moyens ?

Le projet éducatif est évalué : les indicateurs de l'évaluation sont inscrits dans le projet. Ils répondent aux questions :
- pourquoi ?
- pour qui ?
- auprès de qui ?
- évaluer quoi ?
- comment évaluer, avec quels outils ?
- quand évaluer ?

L'évaluation permet d'ajuster les pratiques auprès des enfants et des parents, le travail d'équipe et d'engager de nouvelles actions. Faire vivre le projet éducatif limite « la routine ». Il devient alors un support de réflexion permanent sur l'adaptation de la pédagogie envers les enfants et leurs parents.

2. un projet social, précisant notamment les modalités d'intégration de l'établissement ou du service dans son environnement social et les dispositions prises pour la mise en œuvre du droit prévu par le dernier alinéa de l'**article L.214-2** et de l'**article L.214-7** du Code de l'action sociale et des familles.
Le projet social situe l'établissement dans un cadre politique, économique, social, partenarial, en référence à l'état des lieux réalisé. Il doit prendre en compte les caractéristiques et les besoins de la population pour mieux adapter l'offre d'accueil.
Il traduit la fonction de l'établissement : mixité, intégration, prévention des inégalités.
Il indique les personnes et partenaires qui ont participé à la conception et à l'élaboration du projet social. Il reprend les modalités d'élaboration du projet social (réunions de travail, questionnaires, brainstorming etc.).
Il explique le choix de l'implantation de la structure dans l'environnement en fonction des logements, des autres équipements d'accueil, des pôles d'attraction administratifs et commerciaux, des voies de communication, des moyens de transport.
Le projet social doit également apporter des informations sur les éléments suivants :
- évolutions démographiques et tendances du territoire d'implantation de la structure (offre d'accueil, données socio-économiques, habitat, cadre de vie, besoins de garde recensés sur le territoire) ;
- interactions avec les différentes structures environnantes (liens à développer avec les services ou structures existants : établissements d'accueil du jeune enfant, Ram, accueils de loisirs, écoles, bibliothèques, maisons de retraite, etc.) ;

- les autres partenariats (les partenaires, les actions communes, les financements, les instances mises en place) ;
- participation des familles à la vie de la structure (place donnée aux parents dans l'élaboration du projet d'établissement, place laissée à leurs propositions) ;
- principaux axes du projet social (en fonction des éléments précédents, définir deux ou trois objectifs sociaux) ;
- évaluation du projet social (objectifs et indicateurs retenus).

3. les prestations d'accueil proposées, en précisant notamment les durées et les rythmes d'accueil.

4. les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique.

5. la présentation des compétences professionnelles mobilisées.

6. [ce paragraphe concerne les services d'accueil familial]

7. la définition de la place des familles et de leur participation à la vie de l'établissement ou du service.

8. les modalités des relations avec les organismes extérieurs.

En complément des dispositions décrites ci-dessus, afin de garantir le suivi administratif, il convient de joindre les informations suivantes :

- les caractéristiques administratives de la structure : nom, coordonnées, nom du référent technique, date d'ouverture, date d'autorisation ou d'avis Pmi, nombre de places, gestionnaire (type et coordonnées), zone d'influence, etc.
- les caractéristiques fonctionnelles : jours et heures d'ouverture, accueil d'urgence, horaires atypiques, accueil particulier, fourniture des repas, modalités de tarification, etc.
- les valeurs et les principes dans lesquels s'inscrit le projet (lesquels, qui les portent ?) et le projet pédagogique ;
- le projet pédagogique.

Il permet aux professionnels de poser et d'analyser leurs pratiques et d'en comprendre les enjeux. Il constitue la traduction concrète du projet éducatif dans la pratique quotidienne. Il porte sur l'organisation des espaces de vie, de l'accueil des enfants, des activités pédagogiques en direction des différentes tranches d'âge accueillies. Le projet pédagogique doit décrire :

  - les modalités d'accueil de l'enfant et de ses parents,
  - l'organisation des locaux,
  - l'organisation des groupes,
  - la gestion du temps,
  - les activités proposées,
  - le choix des règles de vie,
  - les moyens mis en place pour atteindre les objectifs.

- mise en œuvre, suivi et évaluation du projet d'établissement.

Annexe 9. Aide à l'élaboration du règlement de fonctionnement

Le règlement de fonctionnement précise les modalités d'organisation et de fonctionnement. Il définit les actions et les responsabilités, les éléments contractuels entre les familles et le service.

Le Code de la santé publique exige de fournir, *a minima*, les informations suivantes :

- les fonctions du directeur ou du responsable technique ;
- les modalités permettant d'assurer, en toutes circonstances, la continuité de la fonction de direction, dans les conditions fixées à l'**article R.2324-36-1** du Code de la santé publique ;
- les modalités d'admission des enfants ;
- les horaires et les conditions d'arrivée et de départ des enfants ;
- le mode de calcul des tarifs ;
- les modalités du concours du médecin, ainsi que, le cas échéant, de la puéricultrice ou de l'infirmier attachés à l'établissement ou au service, et des professionnels mentionnés à l'**article R.2324-38** du même code ;
- les modalités de délivrance de soins spécifiques, occasionnels ou réguliers, le cas échéant, avec le concours de professionnels médicaux ou paramédicaux, extérieurs à la structure ;
- les modalités d'intervention médicale en cas d'urgence ;
- les modalités d'information et de participation des parents à la vie de l'établissement ou du service.

Les dispositions du règlement de fonctionnement doivent décrire les conditions d'accessibilité définies au sixième alinéa de l'**article L.214-2** du Code de l'action sociale et des familles, ainsi que les dispositions de l'**article L.214-7** du même code.

Par ailleurs et afin de renseigner les partenaires sur la mise en œuvre de la réglementation applicable, il convient d'indiquer :

- les caractéristiques de la structure : nature de l'établissement (micro-crèche), dénomination, adresse, nombre d'enfants accueillis, âge des enfants, identification du gestionnaire (nom et adresse), horaires et jours d'ouverture et de fermeture (congés, journées pédagogiques) ;
- les modalités de l'accueil occasionnel, régulier et d'urgence ;
- pour les modalités d'admission des enfants (voir paragraphe 3 *supra*), il convient de préciser les pièces à fournir, les conditions d'admission relatives aux enfants porteurs de handicap et/ou de maladies chroniques, ou aux enfants dont les parents sont bénéficiaires de minima sociaux ;
- la période d'adaptation : quelle est sa durée ? Comment est-elle effectuée ? Est-elle facturée ? Selon quelles modalités ? Peut-elle être renouvelée et dans quels cas ?, etc. ;
- les conditions de révision du contrat, ainsi que les modalités de dénonciation (départ définitif des enfants : prévoir un préavis) ;
- pour le mode de calcul des tarifs (voir paragraphe 5 *supra*), il convient de préciser aussi les modalités de facturation aux familles, ce que comprend le tarif (couches, lait, repas, soin d'hygiène, etc.), les modalités de recouvrement si la famille ne paie pas sa facture, les absences déductibles, les délais de préavis pour annulation ;
- le personnel, avec le détail de chaque type de poste et les missions incombant à chacun ;
- les modalités de remplacement en cas d'absence d'un membre du personnel ;
- la définition des missions confiées aux professionnels intervenant ponctuellement au sein de la structure (ex. : médecin référent) ;
- la description d'une journée type (activités, temps de repas, repos, accueil des familles, etc.) et des activités exceptionnelles ;
- les conditions d'arrivée et de départ quotidiens des enfants, les personnes habilitées à récupérer l'enfant, la procédure mise en place si la famille arrive après la fermeture de la micro-crèche ou si l'enfant est malade.

Annexe 10. Exemple de protocoles à établir

Le référent technique doit définir, avec son équipe, les procédures de prévention des dangers et établir des fiches de traçabilité concernant :

La restauration

Pour chaque étape de fabrication et de distribution des denrées alimentaires, il convient d'aborder :

- la réception et le déconditionnement ;
- la préparation ;
- la désinfection et le nettoyage de la cuisine, des réfrigérateurs ;
- la conduite à tenir en cas de toxi-infection alimentaire (Tiac) ;
- la surveillance des températures (aliments, réfrigérateurs) ;
- la préparation des biberons.

Pour mémoire, les aliments ne doivent subir aucune rupture de la chaîne du froid ou du chaud : thermomètres dans les réfrigérateurs ou à l'extérieur, avec relevé quotidien de la température, rangement immédiat de tous les produits alimentaires, contrôle à cœur de la température des aliments.

La préparation des biberons doit être effectuée selon des règles d'hygiène rigoureuses.

L'hygiène générale

Nettoyage et désinfection des locaux

Le plan de nettoyage est consigné par écrit et affiché. Il doit être inséré dans un classeur comportant les documents suivants :

- plan des locaux et descriptif des équipements ;
- produits utilisés, assortis de leur fiche de sécurité ;
- nom du fournisseur ;
- procédure de nettoyage ;
- autocontrôles effectués (prélèvements des surfaces).

Le plan de nettoyage doit être facilement consultable par les personnes chargées du nettoyage.

Lavage du linge

Désinfection des jouets

Hygiène du personnel et des enfants

Pour le personnel, il convient d'aborder :

- le lavage des mains et la coupe des ongles ;
- l'usage de serviettes en papier à usage unique, distributeurs automatiques de savon, robinets à commande non manuelle (obligatoire pour le personnel de cuisine).

Pour les enfants :

- le lavage des mains ;
- la santé des enfants (à établir par le médecin référent, en lien avec le référent technique).

Administration de médicaments

Il convient d'aborder :

- la conduite à tenir en cas d'urgence ;
- la conduite à tenir en cas de problèmes de santé : fièvre, diarrhée, convulsion, accident, malaise, etc.
- la maladie contagieuse ;
- l'évacuation d'urgence.

BON À SAVOIR

L'organisation de ces données se présente en général sous forme de tableau, signé par le référent technique.

Réalisation : Mission information et communication de la Cnaf, PCA, Parimage - Édition : mai 2016 - Crédits photos : photothèque Cnaf

Indicateur n° 3-5 : Indicateur sur l'emploi des femmes

Sous-indicateur n° 3-5-1 : Taux d'emploi des femmes et des hommes âgés de 20 à 64 ans

Finalité : Le sous-indicateur illustre les progrès réalisés vers l'objectif d'emploi de la stratégie UE 2020, en référence au Conseil européen de mars 2010, visant une croissance économique « intelligente, durable et inclusive » d'ici 2020. Lors de ce Conseil, il a en particulier été considéré que le but général de ces mesures était d'augmenter le taux d'emploi global de l'Union européenne à 70 %. Sur la base de ces recommandations, la France s'est fixé un objectif spécifique dans le cadre du programme national de réforme de la France 2011-2014 : atteindre un taux d'emploi des femmes de 70 % en 2020.

Résultats : Les résultats du sous-indicateur pour la France sont disponibles jusqu'à l'année 2011 :

Année	2000	2004	2006	2008	2009	2010	2011	Objectif 2020
Femmes	60,3 %	63,5 %	63,8 %	65,5 %	64,9 %	64,7 %	64,6 %	**70 %**
Hommes	75,6 %	75,7 %	74,9 %	75,5 %	74,1 %	73,7 %	73,8 %	
Total	**67,8 %**	**69,5 %**	**69,3 %**	**70,4 %**	**69,4 %**	**69,1 %**	**69,1 %**	**75 %**

Source : Eurostat.

S'établissant à 64,6 % en 2011, le taux d'emploi féminin en France est en légère baisse depuis 2008 alors qu'il connaissait une progression ininterrompue depuis plusieurs années. Cette évolution est à rapprocher de la crise financière et économique qui a touché la France fin 2008. En ce qui concerne les hommes, le taux d'emploi reste relativement stable depuis 2000, oscillant entre 74,9 % et 76,1 %. Il connaît néanmoins, en 2009, une baisse plus importante que pour les femmes, imputable également à la crise.

Le différentiel de taux d'emploi entre hommes et femmes s'établit à 9,2 points en 2011. Il est stable depuis 2009, alors qu'il diminuait continuellement depuis 2000 (-5 % par an en moyenne entre 2000 et 2009).

Le taux d'emploi des femmes de 64,6 % en 2011 situe la France légèrement au-dessus de la moyenne européenne (62,3 % pour l'Union à 27 membres) contrairement au taux d'emploi des hommes (le taux de 73,8 % demeure inférieur à celui de 75 % de l'Union).

Le taux d'emploi des femmes est le plus élevé dans les pays du nord de l'Europe, notamment en Suède et au Danemark avec plus de 7 femmes sur 10 en emploi. Le taux d'emploi des femmes est moins élevé dans les pays du Sud et de l'Est de l'Europe avec moins de 60 % des femmes en emploi, à l 'exception de quelques pays tels que le Portugal et les pays baltes qui affichent un taux d'emploi féminin supérieur à la moyenne européenne.

Taux d'emploi des 20-64 ans en Europe en 2010

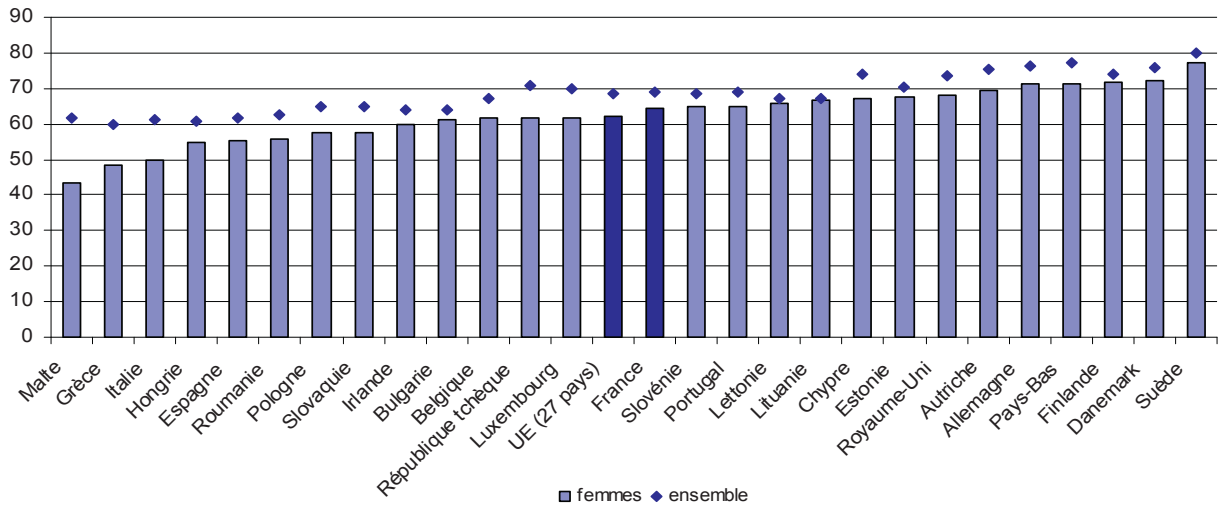

Source : Eurostat
Champ : personnes de 20 à 64 ans

Construction de l'indicateur :

Les classes d'âges visées par l'engagement européen sont constituées des personnes âgées de 20 à 64 ans. Le taux d'emploi est obtenu en divisant le nombre de personnes occupées âgées de 20 à 64 ans par la population féminine totale de la même tranche d'âge, globalement et par genre. Ces indicateurs sont dérivés de l'enquête communautaire sur les forces de travail (EFT), qui couvre l'ensemble de la population vivant dans des ménages privés. Au sens de cette enquête, la population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence et pendant une heure au moins, ont accompli un travail pour une rémunération ou un profit ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes.

Précisions méthodologiques :

Les données proviennent d'Eurostat. L'enquête communautaire sur les forces de travail (EFT) sur laquelle se fonde l'indicateur ne couvre pas le champ des personnes vivant dans des ménages collectifs (pensions, cités universitaires, établissements hospitaliers). Les notions de taux d'emploi obtenues grâce à l'enquête sont uniformisées au niveau européen afin de présenter des valeurs comparables d'un pays à l'autre. Elles peuvent toutefois différer des notions usuellement retenues par les instituts statistiques des États membres et entraîner de ce fait des écarts avec les sources nationales. La comparaison des taux d'emploi des différents pays présente par ailleurs une limite importante dans la mesure où ces taux sont construits par agrégation de valeurs sensiblement variables selon l'âge alors que les situations démographiques des pays de l'Union peuvent différer.

Sous-indicateur n° 3-5-2 : Taux d'emploi des femmes et des hommes selon le nombre et l'âge des enfants

Finalité : Ce sous-indicateur indique que, selon le sexe et la configuration familiale, les taux d'emploi peuvent fortement se différencier

Résultats : Les résultats du sous-indicateur sont disponibles jusqu'à l'année 2011.

		2006		2008		2009		2010		2011		Objectif
		Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	
Ensemble		**65,3%**	**77,5%**	**66,8%**	**77,8%**	**66,3%**	**76,8%**	**66,3%**	**76,6%**	**66,3%**	**76,7%**	
Sans enfant		59,4%	66,5%	60,0%	66,3%	59,5%	65,2%	59,3%	65,7%	59,5%	66,2%	
Le plus jeune est âgé de moins de 3 ans	**1 enfant**	67,8%	90,7%	72,8%	92,1%	68,6%	90,0%	68,9%	89,3%	69,2%	89,8%	
	2 enfants	53,3%	91,4%	58,1%	92,8%	60,4%	92,2%	60,0%	90,6%	59,6%	90,9%	**Augmen-tation**
	3 enfants ou plus	30,5%	88,6%	38,4%	88,4%	35,2%	86,4%	37,3%	85,0%	36,2%	85,1%	
Le plus jeune est âgé de 3 ans ou plus	**1 enfant**	73,4%	82,3%	74,0%	83,1%	73,5%	83,4%	73,9%	82,2%	73,2%	81,6%	
	2 enfants	78,0%	90,7%	80,8%	92,1%	80,4%	90,8%	80,5%	91,4%	80,7%	91,1%	
	3 enfants ou plus	61,4%	87,3%	65,4%	89,4%	64,9%	88,6%	65,0%	87,0%	66,0%	87,4%	

Source : INSEE, enquêtes Emploi, traitement DREES.
Champ : France métropolitaine, personne de référence et éventuel conjoint de 15 à 64 ans.

Les taux d'emploi féminins varient fortement avec le nombre et l'âge des enfants Alors que les taux d'emploi masculins sont beaucoup moins sensibles à la configuration familiale.

Le taux d'emploi des mères décroît avec le nombre d'enfants à charge :

- lorsque la famille comprend au moins un enfant de moins de trois ans, le taux d'emploi des femmes décroît dès le deuxième enfant mais surtout avec le troisième enfant. Ainsi, en 2011, alors que le taux d'emploi des mères d'un enfant s'élève à 69,2 %, celui des mères de deux enfants est de 59,6 % et celui des mères de trois enfants ou plus s'établit à 36,2 % ;
- les taux d'emploi des mères n'ayant que des enfants de plus de 3 ans sont plus élevés que lorsqu'un enfant de moins de 3 ans est présent. Le taux d'emploi des mères de deux enfants de plus de 3 ans est supérieur à celui des mères d'un enfant de plus de 3 ans (80,7 % contre 73,2 % en 2011). En revanche, le taux d'emploi des mères ayant au moins trois enfants retombe à 66,0 %.

A nombre d'enfants identique au sein de la famille le taux d'emploi des mères croît avec l'âge des enfants. Ainsi, en 2011, le taux d'emploi des femmes ayant un seul enfant est de 69,2 % lorsqu'il a moins de 3 ans et de 73,2 % lorsqu'il a 3 ans ou plus. Les différences sont encore plus importantes à partir du 2ème enfant. Le taux d'emploi des femmes de 2 enfants est de 59,6 % lorsque le plus jeune a moins de trois ans et de 80,7 % lorsque le benjamin a passé son troisième anniversaire. De même, pour les familles de trois enfants ou plus, le taux d'emploi féminin est de 36,2 % lorsque le plus jeune des enfants a moins de trois ans, et de 66,0 % s'il a plus de trois ans. Ce phénomène peut s'expliquer par la scolarisation des enfants en maternelle, qui permet à davantage de mères de reprendre une activité, et par la diminution des aides à compter des 3 ans de l'enfant : en effet, certaines prestations de la PAJE (allocation de base, complément de libre choix d'activité, complément mode de garde) ne sont plus servies ou diminuent lorsque le benjamin a 3 ans ou plus.

Il est à noter que les hommes et femmes sans enfant à charge ont des taux d'emploi faibles en raison de la population prise en compte dans ce sous-indicateur (les 15-64 ans) : les proportions de personnes jeunes et âgées parmi la population des 15-64 ans, structurellement plus inactives, sont plus élevées dans cette catégorie.

Construction de l'indicateur :

Les données utilisées dans cet indicateur sont issues des enquêtes Emploi de l'INSEE. Le champ recouvre les personnes âgées de 15 à 64 ans, qu'elles soient personnes de référence du ménage ou conjoint.

Compte tenu de la finalité de l'indicateur, à savoir l'obtention d'une ventilation des taux d'emploi des hommes et des femmes par type de famille, les enfants âgés de 15 ans et plus vivant avec leurs parents sont exclus du champ même s'ils travaillent.

Le taux d'emploi d'une classe de la population est obtenu en divisant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi par le nombre total d'individus dans la classe.

Est considérée comme enfant toute personne célibataire qui n'est pas en couple avec une personne de son ménage, ayant un parent (père ou mère) dans son ménage, et n'étant pas elle-même parent (père ou mère) d'une personne de son ménage.

Sous-indicateur n° 3-5-3 : Taux d'activité des femmes selon le nombre et l'âge des enfants

Finalité : Ce dernier sous-indicateur a pour objectif d'analyser les effets du nombre et de l'âge des enfants à charge sur la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle en étudiant les taux d'activité qui reflètent la participation des hommes et des femmes au marché du travail, qu'ils soient en emploi ou au chômage.

Résultats : Les résultats du sous-indicateur sont disponibles jusqu'en 2011

		2006		2008		2009		2010		2011		Objectif
		Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	
Ensemble		**71,4%**	**82,7%**	**71,9%**	**82,1%**	**72,3%**	**82,2%**	**72,4%**	**82,2%**	**72,5%**	**82,4%**	
Sans enfant		64,8%	72,3%	64,4%	71,2%	64,9%	71,5%	64,6%	71,9%	65,1%	72,4%	
Le plus jeune est âgé de moins de 3 ans	**1 enfant**	77,1%	97,0%	79,7%	97,3%	77,2%	96,8%	78,8%	97,0%	78,6%	96,8%	
	2 enfants	57,6%	96,5%	63,0%	97,1%	64,7%	96,8%	65,7%	97,3%	64,7%	97,4%	
	3 enfants ou plus	34,9%	95,8%	42,8%	95,7%	39,3%	95,5%	42,1%	94,6%	41,4%	94,9%	
Le plus jeune est âgé de 3 ans ou plus	**1 enfant**	80,3%	86,2%	79,8%	86,5%	80,3%	87,3%	80,5%	86,2%	80,1%	86,0%	
	2 enfants	84,3%	94,3%	85,9%	94,8%	86,0%	94,8%	86,5%	95,0%	86,6%	94,6%	
	3 enfants ou plus	69,4%	93,4%	72,0%	93,3%	73,0%	93,8%	73,6%	93,0%	74,5%	93,6%	

Augmen-tation

Source : INSEE, enquêtes Emploi, traitements DREES.
Champ : France métropolitaine, personne de référence et éventuel conjoint de 15 à 64 ans.

Si les taux d'activité sont plus élevés que les taux d'emploi pour chacune des catégories examinées, les évolutions observées sur les taux d'activité sont globalement comparables à celles des taux d'emploi :

- des taux d'activité plus faibles pour les femmes que pour les hommes ;
- une baisse du taux d'activité des mères lorsque la famille s'agrandit : cette baisse est observée dès le deuxième enfant lorsque le plus jeune des enfants est âgé de moins de trois ans et à compter du troisième enfant lorsque le benjamin est âgé de plus de trois ans ;
- des taux d'activité féminins croissants avec l'âge des enfants et, inversement, des taux d'activité masculins décroissants avec l'âge des enfants, à nombre d'enfants donné au sein de la famille.

Par ailleurs, les taux d'activité féminins sont globalement plus élevés lorsque la mère est en couple, en particulier quand le plus jeune enfant est âgé de moins de trois ans, et corrélativement plus faibles quand elle est isolée.

L'écart entre le taux d'activité et le taux d'emploi des femmes, reflet du chômage féminin, est plus faible lorsqu'elles ont au moins 2 enfants dont le plus jeune est âgé de moins de 3 ans que dans les autres configurations familiales. Ce phénomène pourrait s'expliquer pour partie par l'existence du complément de libre choix d'activité (CLCA) de la PAJE. Les mères percevant cette prestation ne sont en effet pas considérées comme faisant partie de la population active. C'est également le recours à cette prestation qui pourrait expliquer que la comparaison des taux d'activité et des taux d'emploi mette en évidence un chômage des femmes plus fréquent, à nombre d'enfants identique, lorsque le plus jeune est âgé de plus de 3 ans que lorsqu'il a moins de 3 ans. En effet, lorsque le plus jeune enfant est âgé de plus de 3 ans, le CLCA ne peut plus être perçu, ce qui inciterait une partie des femmes qui en étaient bénéficiaires à revenir vers le marché du travail, sans nécessairement pouvoir toutes reprendre un emploi.

Construction de l'indicateur :

Ces indicateurs sont issus des enquêtes Emploi de l'INSEE. Le champ recouvre les personnes âgées de 15 à 64 ans, personnes de référence ou conjoint.

Compte tenu de la finalité de l'indicateur, à savoir l'obtention d'une ventilation des taux d'activité des hommes et des femmes selon le nombre d'enfants à charge et leur âge, les enfants âgés de 15 ans et plus vivant avec leur parents sont exclus du champ même s'ils font partie des actifs. Est considérée comme enfant toute personne célibataire qui n'est pas en couple avec une personne de son ménage, ayant un parent (père ou mère) dans son ménage, et n'étant pas elle-même parent (père ou mère) d'une personne de son ménage.

Le taux d'activité féminin est obtenu en divisant le nombre de femmes actives (actives occupées et chômeuses) de 15 à 64 ans par la population féminine totale de la même tranche d'âge. La population active occupée regroupe l'ensemble des personnes qui ont un emploi. Les personnes au chômage sont les personnes âgées de 15 à 64 ans au chômage au sens du Bureau international du travail, c'est-à-dire, sans travail durant la semaine de référence, disponibles pour travailler, activement à la recherche d'un emploi au cours des quatre semaines précédentes ou ayant trouvé un emploi débutant au cours des trois mois suivants.

Le fondateur des **crèches en France**

Jean-Baptiste Firmin Marbeau naît à Brive (rue Majour) le 18 mai 1798, d'un père négociant. Elève au collège des Doctrinaires, il passe toute son enfance à Brive, avant de partir à Paris faire des études de droit et devenir, en quelques années, docteur en droit.

Il achète une importante étude d'avoué près le tribunal de première instance de la Seine. Il se marie, et son fils naît en 1825.

A Paris, il découvre aussi les conditions de vie de la classe ouvrière. Sa principale préoccupation est alors de combattre les injustices sociales, administratives ou politiques qui le chagrinent.

Mais surmené, il doit vendre son étude en 1831 pour prendre du repos. Une fois rétabli, il suit des cours à la Sorbonne et au Collège de France, et s'inscrit comme avocat à la Cour royale.

Devenu adjoint au maire du 1er arrondissement de Paris en 1834, il fonde la première crèche en 1844, structure d'une douzaine de « berceaux ». Il se consacre alors pendant plus de quarante ans aux œuvres philanthropiques, s'intéressant en particulier à l'enfance. Il est d'ailleurs connu à Paris et dans les capitales européennes sous le nom de « Marbeau-des-Crèches ».

Il est également l'auteur de plusieurs publications, dont une en 1834 : *Politique des intérêts ou essai sur les moyens d'améliorer le sort des travailleurs sans nuire aux propriétaires ; de concilier l'ordre avec la liberté, la stabilité avec le progrès*, signé « par un travailleur devenu propriétaire ». Son but est de pratiquer la charité sous toutes ses formes et d'être utile à ses semblables. Il est ainsi, entre 1847 et 1872, à l'origine de nombreux tracts et brochures répandant ses idées humanitaires sur les nourrices, les enfants abandonnés, le travail dans les prisons, l'interdiction de la mendicité… C'est lors de ses visites aux « salles d'asile » où des nourrices gardent les enfants des travailleuses dans des conditions d'hygiène déplorables, qu'il va découvrir les conditions de vie de ces populations.

En 1847, il fonde la Société des crèches parisiennes. Avec le soutien de l'Eglise catholique, les établissements se multiplient : en 1875, plusieurs dizaines de villes françaises possèdent une crèche (il en existe 90 exactement) et elles se développent également à l'étranger.

Mais il n'oublie pas Brive : il participe en 1841 à l'élévation de monuments en l'honneur du maréchal Brune et du docteur Majour ; en 1850, il intervient pour diminuer les impôts du département, et il préside pendant cinq ans l'Association corrézienne de Paris fondée par Léon de Jouvenel. Travaillant infatigablement en faveur de l'enfance et des œuvres de bienfaisance, il meurt brusquement le 10 octobre 1875 à Saint-Cloud. Son fils Eugène Marbeau, conseiller d'Etat et officier de la Légion d'honneur lui-même, continuera son œuvre.

Texte et images : archives municipales.

Vue à l'angle de l'avenue de la gare (actuelle avenue Jean-Jaurès) et de l'avenue Firmin-Marbeau. Carte postale, 37 Fi 146, archives municipales de Brive.

Buste de Firmin Marbeau, signé Adam Salomon, milieu du XIXe siècle. Coll. Musée Labenche, inv. 88.52.5. *Photographie D. Courrèges.*

Une avenue et un groupe scolaire portent son nom : l'école Firmin-Marbeau est construite en 1908, et l'avenue Firmin Marbeau (ci-dessus) relie la place de la République à l'avenue Jean-Jaurès.

(1) Lena Louarn, 05/01/17

L.:«Evit kemer an istor e oa bet goulennet gant An Drian e vefe gant an Aotrou Thomin a oa kuzulier rannvro d'ar c'houlz se. E 2004, ne oa nemet skoazelloù boutin e-diabarzh ar sevenadur. Da lâret eo e veze mesket yezh ha sevenadur. Da lâret eo, se a rae ur spered glad.»

S.: «A-raok dija...»

L.: «A-raok ya, gant J-Yves Cozan. A-raok oa dija, met ne oa ket ur politikerezh yezh. Ne oa nemet skoazelloù.N'eo ket memes tra.»

S.: «Ya, war ar sevenadur dre vras.»

L.: «Ya, n'eo ket memes tra. Me a c'houlenne evel ar re all pa oan e KSB hag e Skol An Emsav e c'houlennen evel just yalc'hadoù hag, evit an istor, ma 'peus c'hoant, dont a ra ar yalc'hadoù kentañ, da vare Yvon Bourges, a-zivout Karta sevenadurel Breizh. Ne oa ket dreist ordinal met evit ar wech kentañ e veze skoazellet kement ar yezh hag ar sevenadur, da lârout eo ar brezhoneg hag ar sevenadur breizhek gant ar Rannvro.»

S: «A deuet oa 'benn ar fin ar c'hoant da skoazell ar sevenadur dre vras d'ar garta ?»

L.: «Bez e oa an arc'hant se a oa e gwirionez, da gentañ ur skoazell er bloavezhioù kentañ.Tri bloaz. Ar bloavezhioù kentañ oa Stad/rannvro a zegase ur seurt golo arc'hant a veze dasparzhet etre ar c'hevredigezhioù breizhek.Sevenadur breizhek pe yezh hag an dra-se oa bet fiziet zoken, an dasparzh ar bloavezhioù kentañ evit lod, da Skol Uhel ar Vro d'ar c'houlz se. Bremañ n'eus ket ken deus an ICB, nemet ur gevredigezh vihan. Hag hent all, memes tra, met tennet eo bet holl o galloudoù diganto. Goude tri bloaz, ar Stad , ne reont mui netra, deoc'h d'en em zibab.»

S.: «Hervez an dud evel just...»

L.: «Setu. Neuze, se oa dindan Yvon Bourges a oa prezidant rannvro Breizh, d'ar c'houlz se, ar bloavezhioù 80. Ha neuze ez eus bet manifestadegoù, peogwir ne veze ket roet arc'hant ken, ket a-walc'h..Geo, a veze roet, met ket a-walc'h, met, evit ar wech gentañ e c'helle ar c'hevredigezhioù brasañ, evel Skol An Emsav da skouer, kaout ur post. Forzh penaos, an holl dud zo bet a youl-vat betek, ar pezh a vez anvet «implijoù yaouank». Ha, neuze, diwar se, pa 'z eo erruet Josselin de Rohan eo erruet ivez Jean-Yves Cozan a oa ur beg bras, hag ur stourmer kalet. Da lâret eo ne blije ket dezhañ e vefe roet urzhioù dezhañ. Eñ en doa graet dija ul lodenn vat e kuzul departamant Penn-ar-Bed, er bloavezhioù 90, ha sikouret en doa kalz Diwan evit sevel ar skolaj kentañ er Relek-Kerhuon. Hag, erruet er Rannvro, evit 6 bloaz, da lâret eo etre 1998 ha 2004, aze 'neus kroget da sikour muioc'h ar c'hevredigezhioù breizhek. Met ar yezh a chome atav e-barzh ar sevenadur. Da lâret eo, ne c'helle ket diorren en un doare skiantel ha politikel. Lodenn ar brezhoneg a sell eus pep tra. Ne oa ket ur politikerezh yezh. Skoazelloù zo bet gant Jean-Yves Cozan d'ar c'houlz-se, koulskoude, muioc'h. Aze eo bet santet e-keñver an embann, e-keñver ar c'hleweled ha tout, reiñ a rae muioc'h eget na oa gant Bourges ha Josselin de Rohan. Pa 'z eo erruet Jean-Yves An Drian e 2004, aze en deus bet kalz skoazell eus stourmerien hag a zeue deus bed ar brezhoneg. Setu, evitañ oa a-bouez diskouez e rae un dra bennak. Promesaoù «campagne» niveret a oa. Anat e oa e veze graet goulennoù diwar-benn dazont ar brezhoneg. Setu, pa oa bet bodet ar c'huzul eo bet lakaet da votiñ e dalc'h e veze anzavet yezhoù Breizh...Setu, ar brezhoneg hag ar gallaoueg. D'an nebeutañ oa anzavet an div yezh, setu. Ar parlant, lakaomp, hag ar yezh skrivet. Neuze eo bet kroget da ziazezañ ur

politikerezh yezh o klask diorren ar c'helenn etre ar penn-kentañ ha 2010. Aze o deus kroget da skouer, ar skoazell a oa bet krouet ar bloaz diwezhañ evit reiñ c'hoant pe sikour tud yaouank da vont war-zu ar c'helenn divyezhek.

S.: « Sikouret oa bet ar c'hevredigezhioù all dija?»

L.: «Ya. Sikouret oa bet marteze un tamm muioc'h ar c'hevredigezhioù...pe a oa chomet stabilh goude Jean-Yves Cozan, pe kendalc'het oa bet war an hent-se gant an Aotrou Thomin. D'am soñj en doa ivez labouret kalz war ar radio hag ar genrouedad brezhonek. Aze ez eus bet ur skoazell ouzhpenn ha krouet Brudañ ha Skignañ.Da lâret oa krog, m'ho peus c'hoant, d'en em frammañ. Hag e 2010 eo erruet an dilennadegoù. Me a zo bet dilennet hag eo bet krouet evit ar wech kentañ e Bro-C'hall, ur vesprezidantelezh evit ar politikerezh yezh. Ha ne oa neblec'h all e Bro-C'hall Se oa youl Jean-Yves An Drian. Da lâret eo, deuet eo d'am welet, daou vloaz a-raok. Me oa renerez Skol An Emsav, Bremañ ha bet oan bet e KSB e-pad, koulskoude Ha d'ar c'houlz-se, neuze, deuet eo eñ da lâret din «J'ai besoin de quelqu'un pour porter le projet d'une politique linguistique et si, c'est en mon pouvoir, je créerai un poste de vice-présidence.» Ne ouie ket c'hoazh peogwir, bez oa marteze, emglevioù d'ober gant ar Re C'hlas, gant an UDB ha tout. Ha, deuet eo a-benn, hag en em adkavet em eus deus an deiz d'egile trede besprezidantez Kuzul Rannvro Breizh ha n'em boa morse graet, e gwirionez, politikerezh diabarzh. Neuze, dilezet ' m eus ma fostoù-labour peogwir, evidon-me, ur c'harg evel-se war pemp departamant ouzhpenn, peogwir e oa un emglev gant al Liger-Atlantel...

S.: «(...)Dija d'ar mare-se?»

L.: «Da lâret eo e oa bet krouet gantañ une commission mixte me gav din e

oa anvet ya...B4/Loire-Atlantique. Ha dre se oa emvodoù gant Patrick Mareschal d'ar c'houlz-se, hag a oa prezidant Kuzul Departamant Liger Atlantel. Setu, emglevioù oa e-keñver ar glad, e-keñver an endro, e-keñver ar sevenadur hag ar yezh.

S.: «Ha petra oa, 'benn ar fin, skeudenn ar brezhoneg gant an dilennidi d'ar mare-se?»

L.: «Pa z'on erruet, pa 'm eus kroget da gaozeal brezhoneg en trepas e oa bet lâret «Non mais attend, on comprend pas!»(...) Bremañ an holl a zo boaz. Lakaet em eus 6 vloaz. Ar skeudenn a oa goapaus, da lâret eo «Bon bah c'est bon avec ton breton!».

S.: «'oa ket tapet en ur mod sirius d'ar mare-se?»

L.: «Ne oa ket, nann. Ne oa ket, nemet gant An Drian.»

S.: «Ha pa oa erruet An Drian e oa bet gwelloc'h an traoù?»

L.: «Me, ne oan ket aze evit gwelet, met gouzout a ran e veze goapaet An Aotrou Thomin a-wechoù gant dilennidi all. Ar fed komz brezhoneg peogwir, me 'meus adkavet amañ, pa 'z on erruet, besprezidant ar sport, n'emañ mui amañ, Daniel Gilles hag a oa bet eo Skol An Emsav gwechall, goude en UDB, ha goude er PC. Ha neuze, pa 'm eus gwelet anezhañ, me zo aet e brezhoneg gantañ peogwir, dek vloaz oa bet e Skol An Emsav memes tra, er bloavezhioù 70/80. Ha Gérard Lahellec a oar mat-tre ar brezhoneg ivez. Deus Plufur eo ha plijus-tre eo kaozeal brezhoneg outañ.»

S.: «Ha kaozeal 'rae galleg hepken amañ 'benn ar fin?»

L.: «Tout!»

S.: «Tout an dud?»

L.: «Tout!»

S.: «'oa ket ur yezh...»

L.: «..boutin. Ha bremañ eo boutin. Da lâret eo, dec'h 'meus degemeret Babigoù Breizh hag an emvod zo bet penn-da-benn e brezhoneg. 8 oamp aze, ne oa nemet brezhoneg. Ar pellgomzadennoù zo bet e brezhoneg. Ar santimant eo bremañ eo naturel evito ez afen e brezhoneg en trepas pe en ur burev pe o vont war-raok.»

S.: «Met da vare an Aotrou Cozan e c'hallfe bezañ bet gwashoc'h. Klevet 'peus kaozeal deus penaos oa d'ar mare-se? Pa oa An Aotrou Cozan pe pa oa An Aotrou Thomin, ne oa den ebet o kaozeal, martehe oa ur skeudenn fall gant ar brezhoneg?»

L.: «E-keñver, ma 'peus c'hoant, zoken kas lizhiri ha tout gant ar sekretourezed e brezhoneg, n'eus mui kudenn ebet. Me a skriv evel just. Bon, poan o deus da gompren traoù zo. Neuze, al labour pennañ oa diskouez e oa ur yezh evel ar re all hag e oa tud a implij e bed al labour, peogwir, e penn-kentañ 'veze c'hoarzhet, ha bremañ eo naturel e-touez an holl, pezh a gont hag ar vesprezidanted all pe ar c'habined a zegemer an traoù..»

S.: «Ok.»

L.: «Peogwir, p'en deus kroget Yann-Bêr Thomin d'ober war-dro ur seurt politikerezh yezh, «un embryon» e galleg, da lâret eo, o tiframmañ, o tiwanañ e oa, bez e oa atav 'barzh bodad ar sevenadur. Da lâret e veze gwelet tout an traoù, sevenadur n'eo ket nemet breizhek met ar sevenadur, lazh-seniñ Breizh, ar c'hoariva dre vras mui sevenadur breizhek mui ar brezhoneg. Da lâret eo ne oa ket anv deus ar gallaoueg tamm ebet aze. Ouzhpenn e oa anvet «expression gallèse» e penn-kentañ. Ne oa ket ur goulenn sokial evel ma 'vez bremañ marteze gant kevredigezhioù zo. Ha neuze pa 'z on erruet, an devezh kentañ em eus goulennet un emgav gant

An Drian hag em eus lavaret dezhañ «Ecoute, bon, tout ça, c'est bien, je suis maintenant élue, je vois l'ampleur du travail, j'espère être à la hauteur de cette politique, mais pour faire une politique linguistique, il faut qu'elle soit autonome. Je ne peux pas imaginer être vice-présidente et en même temps être dans la commission culture. Se zo bet ur sakr kren-douar, e diabarzh mont endro melestradurel evel just met zoken gant an dilennidi all!»

S.: «Ya..»

L.: « Mais c'est de la culture!» «Ar c'habined ha tout...»

S.: «Ya, ar cheñchamantoù e spered an dud...»

L.: «Ya ha lavaret 'm eus «Et en plus, j'aimerais sortir de la commission culture parce que c'est la 5e roue de la charrette et moi je veux que ce soit reconnu en tant que politique linguistique. On m'a mis vice-présidente aux langues de Bretagne en 2010, c'est une responsabilité, et à partir de ce moment-là, je veux que ce soit reconnu à part entière.» Ha neuze, lâret 'neus «Comment veux-tu être reconnue parce qu'il n'y a pas de commission large?» Lavaret 'm eus «Je veux aussi un service.» Ha neuze em eus ur «servij yezhoù Breizh». Neuze, lâret 'neus «Oui, mais alors, comment on fait?» Lâret 'm eus «Bah écoute, pour moi, le nerf de la guerre, c'est la transmission, l'éducation, la formation et l'enseignement. Donc je me vois plus dans la commission «formation/éducation ». Mais avec mon propre service, comme le vice-président aux universités et aux hautes études. Il est dans la commission «formation/éducation», mais il a son propre service. Bernard Pouliquen, hag a zo bet evit an eil prantad besprezidant ar skolioù-meur, hag ar studioù uhel. Ha lâret 'neus «Ok, ça marche!»

S.: «Mat e oa!»

L.: «E-pad ar bloavezh 2010 em eus tremenet tost 6 miz o tegemer an holl dud a oa skoazellet gant ar Rannvro. Da lâret eo, ur penndevezh evit pep hini. Ar skolioù ivez, pep tra, ar C'haec, an deskadurezh,Diwan, Div Yezh, mui gwelet ar rektor.»

S.: «Ya, d'am soñj met diaesterioù a zo bet a bep seurt 'benn ar fin gant ar skeudenn a oa d'ar mare-se a-benn lakaat ar politikerezh da vont war-raok?»

L.: «D'am soñj e ouien dija e oa diorroet mat ar brezhoneg en-dro a-drugarez d'an teir hentenn hag a-drugarez d'ar stummadurioù a veze kroget gant Stumdi dija. An hini kentañ 6 miz. Pa 'z on erruet, Skol An Emsav a rae ivez memes tra. Bez oa 5 kreizenn stummadur evit an dud deuet, tout an dra-se a ziskoueze koulskoude d'an dilennidi e oa ur goulenn sokial ha ret e oa respont d'ar goulenn-se. Hag, pa 'meus kinniget ober ur politikerezh diorroet muioc'h ha frammet gwelloc'h e-keñver kement ar re vihan, ar skol, an deskadurezh dre vras, ar stummadur, ar c'hleweled, ar radio/tele, an embann, ar c'hoariva hag a groge da ziorren en-dro gant strolladoù bihan e pep lec'h e Breizh ha tout en deus merzet, gant teknologiezhioù nevez ivez, en deus merzet e oa tu da vont war-raok.»

S.: «Just a-walc'h, pegoulz e oa bet kroget ar C'huzul-Rannvro, pe just a-walc'h, ar Servij, da labourat war tachenn ar Vugaligoù? Etre tout?»

L.: «Deuet eo tamm-ha-tamm. Da lâret eo, abaoe pell, gant kalz a c'hevredigezhioù ha tud ha stourmerien ha tud boutin a gaoze brezhoneg e oa ur preder war ar re vihan. Kroget e oa bet, gwir eo, er bloavezhioù 80/90 gant kreizennoù dudi.»

S.: «Dija oa ul liamm etre ar C'huzul rannvro...?»

L.: «Ket. Me oa e Skol An Emsav ha, da skouer, e Skol An Emsav hon doa

krouet ur greizenn dudi. E St-Brieg e oa bet krouet ur greizenn dudi gant ar breudeur Ar Menn, met stag ouzh Diwan St-Brieg. Hag evel eo bet gwelet e oa un ezhomm. Enfin, ne oa ket bet gwelet, met d'an nebeutañ e oa tud a oa gouest d'en ober. Ha, diwar-se eo deuet ar preder. Etre 2004 ha 2010 eo bet ganet ar gevredigezh Divskouarn e bro Leon. Ha fellout a rae dezho neuze ledañ mennozh e vefe lakaet brezhoneg e-barzh ar magourioù. Neuze, kroget o deus gant bro Leon (...) ha kroget eo bet da gaout ur skoazell gant ar C'huzul rannvro.»

S.: «Kroget pa oa bet goulennet gant Divskouarn da gaout ur skoazell.»

L.: «Ya, ur skoazell o deus bet diouzhtu gant ar Rannvro.»

S.: «Ha d'ar mare-se oa bet kroget da labourat war an dachenn-se...»

L.: «Ya, war an dachenn-se, setu, etre 2004 ha 2010. Ar pezh a oa mat e oa tu da gaout postoù skoazellet gant ar Rannvro, e-pad 4 pe 5 bloaz. Da lâret eo e veze roet ur sammad arc'hant d'ar gevredigezh a groue postoù, lavaret «nevez» gant ar pal lakaat da badout ar post. Roet 'veze d'ar gevredigezh 50000 euro hag aze em boa neuze, ar chañs da vezañ 'barzh bodad dibab ar postoù-se ha goude em eus kavet e oa teknik-kenañ ha goulennet 'meus digant Ronan Al Louarn, a oa deuet da vezañ penn-servij, mont d'an emvodoù-se peogwir oa gouest da heuliañ ar goulenn, da lâret eo an teuliad ha difenn ar postoù dirak an dilennidi all. Setu, ar postoù-se o deus sikouret kalz hag unan evel se oa bet krouet neuze e Divskouarn.»

S.: «Ya, Gregor Mazo oa.»

L.: «Setu ha goude Virginie. Hag ar postoù-se a oa ur skoazell evel just evit Divskouarn peogwir ne c'helle ket chom atav war chouk tud a youl-vat. Tout ar c'hevredigezhioù e Breizh, forzh penaos, o deus kroget gant nemet stourmerien ha tud a youl-vat ha tamm-ha-tamm eo bet krouet

postoù..»

S.: «Ya, pouezus eo evit an dazont..»

L.: «Pouezus evit an dazont. Bon, abaoe Karta Sevenadurel Breizh, forzh penaos eo aze eo bet diazezet gwelloc'h ar c'hevredigezhioù hag ar re startañ ha pennekañ d'am soñj o deus kendalc'het hag, da lâret eo, ar pemp kreizenn stummadur : Stummdi, Skol An Emsav...Skol An Emsav a oa ganet e 1969. E 1971 oa bet disklaeriet er prefeti, nemet e-pad 20 vloaz e oent en-dro gant tud a youl vat. Forzh penaos, pa veze ezel un den deus Skol An Emsav oa ret dezhañ dija ober div gentel ar sizhun hag ur sizhun staj, da reiñ. Hag e veze paeet ar boued hag ar bod.»

S.: «Dija oa mat.»

L.: «Setu, ne oa ket fall.D'am soñj, tout ar pezh a zo o tont amañ e Kuzul rannvro Breizh bremañ eo diwar youl an dud diazezet e Breizh hag o deus bet c'hoant mont war-raok ha tamm-ha-tamm eo bet merzet gant an dilennidi.»

S.: «Ne oa ket ar choaz ken gant an dilennidi...»

L.: «Ne oa ket ken. Ret e oa, evit kaout mouezhioù, evit lod, met ivez e oa ur goulenn sokial. Ur vanifestadeg a oa bet e penn-kentañ ar bloavezhioù 2000, ur vanifestadeg vras aozet gant KSB, e-lec'h ma oan renerez d'ar c'houlz se, ha bez oa bet koulskoude ouzhpenn 20000 den er straed evit goulenn ur statud d'ar brezhoneg. Se a ra efed!»

S.: «Sur eo...»

L.: «Neuze, ar Rannvro 'noa komprenet. Ar Rannvro a oa a-du. Ar Stad ne blede ket.»

L.: «Met, memes tra eo bet degemeret an teir hentenn, a zo heuliet bremañ

gant an Deskadurezh Stad ha sikouret eo bet kalz Diwan da ziorren ivez, gant ar C'huzul Rannvro. Aze, dres oa ivez, neuze, Divskouarn a rae e labour, diorroet eo, frammet gwelloc'h, ijinet al label evit magourioù. Neuze e oa, al live diazez oa : degemer tud ur wech pe ziv ar sizhun evit kanaouennoù ha rimadelloù e brezhoneg, tud diavaez. An eil pal oa stummañ tud e brezhoneg e diabarzh hag an trede pal 'vefe implijet ur vagerez pe ur mager, brezhoneger pe brezhonegerez evit labourat e diabarzh ar vagouri. Hag ar pevare pal a oa kaout ur vagouri penn-da-benn e brezhoneg. Tout an dra se a c'houlenne nerzh ha tout, setu perak eo bet implijet Virginie ouzhpenn, evit labourat war an darempredoù hag an diorren ha kizidikaat d'ar brezhoneg tud ar vugale. Ha diwar se, pa 'z on bet dilennet me eo erruet ur raktres all, deus bro Wened, un nebeut kerent ha tud all a ne oant ket kerent dre ret hag o deus lavaret din «Ni a garfe krouiñ ur vagouri met dre soubidigezh.» Gwelet em boa anezho dija pa oan renerez Skol An Emsav e oant deuet da welet ac'hanon evit gouzout petra ober. Me 'meus lâret «Me, ne c'hellan nemet aliañ ac'hanoc'h da vont war-raok, met evit se, kit da welet ar Rannvro.» Met ne oant ket frammet a-walc'h evit mont da welet. Pa 'z on bet dilennet, 'meus lâret dezho «Prest on da sikour met ret eo deoc'h bezañ graet al labour a-raok. Setu o deus bet ar chañs da gaout skoazell ur vamm Diwan a oa pevar bugel ganti hag a oa renerez magourioù publik.»

S.: «Hag ur c'hendivizad a zo bet votet e 2015 diwar-benn ar politikerezh yezh...»

L.: «Ya, da lâret eo eo kendivizad Stad/Rannvro...»

S.: «Hag e oa bet lakaet tachenn ar vugaligoù 'barzh met daoust hag-eñ oa bet lakaet en hini a oa a-raok? 'Oa ket bet kroget a-raok?»

L.: «Nann, ket evit ar Vugaligoù. Da heul Divskouarn eo erruet Babigoù Breizh ha deuet int a-benn da sevel hag e pemp bloaz int deuet a-benn da gempouezhañ ho mont en-dro, e diabarzh ar vagouri. Babigoù Breizh zo ur gevredigezh hag a c'hell kaout izili all, da lâret eo 'vo Neizhig, ar raktres e Roazhon ha neuze, bremañ, Youn ha Solena.»

(07), Voix 08, Departamant Penn-ar-Bed (Solange Creignou), 24/01/17

Stéphanie Le Pelleter : «Quand a été lancée la politique linguistique du Département?»
Solange Creignou : «Je n'ai pris qu'en 2015, au moment des élections départementales. Avant, je n'étais pas en charge de la langue bretonne. Je suis élue depuis 2011, et il y avait déjà des actions, pas dans le cadre d'un schéma, puisqu'il n'existait pas, mais des actions, portées par la langue bretonne, sur le bilinguisme précoce.»
Stéphanie Le Pelleter : «Il y avait déjà peut-être des choses qui avaient été votées à ce sujet?»
Solange Creignou : «Il y avait déjà des accompagnements qui étaient faits par le biais de Divskouarn, qui est un petit peu notre opérateur petite enfance sur le département pour le bilinguisme.»
Stéphanie Le Pelleter : «Vous avez des liens depuis déjà un sacré moment avec eux, depuis le début je crois?»
Solange Creignou : «Oui, depuis le début. Et le schéma les conforte d'ailleurs dans cette position d'acteur privilégié de la petite enfance pour le breton sur le département. Et ça existait déjà avant 2015, tout particulièrement depuis 2009. Divskouarn a été créée en 2005, donc le Département s'est retourné pratiquement dès le début vers Divskouarn pour voir comment est-ce qu'on pouvait mettre en place quelque chose qui touche la toute petite enfance.»
Stéphanie Le Pelleter : «Savez-vous comment les liens ont été créés, qui a pris contact avec qui?»
Solange Creignou : «Je ne pourrai pas vous dire, je n'étais pas à l'origine. Je sais que c'était une volonté du Département de porter le breton de manière large, et à tous les âges de la vie, y compris dans la toute petite enfance, puisque c'est là que ça commence justement.»
Stéphanie Le Pelleter : «En terme d'image, au niveau des élus, selon vous, quelle est leur opinion à l'égard du breton? Y a-t-il une image passéiste?»
Solange Creignou : «Je pense que c'est en train de s'inverser, cette image qu'il y avait encore, il y a quelques années, cette image d'une langue plutôt patrimoniale. Les choses sont à mon sens, en tout cas moi j'y crois fortement, en train de s'inverser et on voit bien le développement des filières bilingues partout, qui sont portées par les parents, par les corps enseignants et surtout aussi, en même temps, avec les élus puisqu'on sait bien que quand on démarre une filière bilingue, il faut que le conseil municipal et le maire soient porteurs, sinon, elle a peut de chances d'aboutir, toute seule en tout cas. Et je pense que les choses sont en train d'évoluer. Il y a une dynamique à mon sens qui se crée, on a une meilleure écoute aussi, je le sens. Au niveau des élus, il y a une meilleure écoute. Au niveau de l'Inspection Académique également, les choses sont en train de s'inverser. Le fait que ça ait été inscrit dans le Pacte d'avenir pour la Bretagne porte également ses fruits. C'est-à-dire qu'on peut s'appuyer sur ce Pacte d'avenir pour la Bretagne pour faire valoir aussi le droit du breton à être la langue des Bretons. Je trouve qu'il y a une évolution.»
Stéphanie Le Pelleter : «Au niveau du Finistère, on voit qu'il y a un accompagnement plus important...»
Solange Creignou : «Le Département a toujours accompagné, depuis longtemps déjà. Ce qui a précédé le schéma, c'est l'évaluation de nos politiques en faveur de la langue bretonne puisqu'on faisait beaucoup de choses, mais c'était très éparpillé, très peu coordonné. Il y a peu de transversalité également, c'était plutôt une politique qui n'était pas structurée. Une fois qu'on a fait l'évaluation, ça nous a permis de voir également tout ce qu'on faisait pour le breton, dont on ne se rendait pas forcément compte en fait puisqu'on le faisait par à coup, de manière destructurée, sans lien...»
Stéphanie Le Pelleter : «Peut-être qu'au niveau budgétaire, c'était....»
Solange Creignou : «C'était noyé pltutôt dans la masse également.»
Stéphanie Le Pelleter : «D'accord.»
Solange Creignou : «Et donc cette évaluation a permis de se rendre compte qu'on faisait beaucoup de choses mais qu'on avait besoin de valoriser, de structurer, de rendre transversal aussi les choses, que le breton ne soit pas uniquement vu du côté «Service de la langue bretonne» mais plutôt pour

donner une visibilité et une crédibilité au breton également, que ça devienne un outil transversal dans l'ensemble des politiques du conseil départemental. Le schéma aussi avait cette vocation-là de valoriser tout ce qui était fait par le Département, de mettre l'accent sur deux éléments essentiels : la transmission de la langue, c'est-à-dire tout ce qui est lié à l'enseignement et à la transmission de tout petit jusqu'à l'enseignement pour adultes, l'apprentissage et la transmission, et puis après, la pratique, puisqu'il ne suffit pas de transmettre, l'usage après en fait, la pratique dans la vie de tous les jours, que le breton ne soit pas seulement une langue d'enseignement, qu'il soit aussi une langue de tous les jours, qu'on puisse l'utiliser dans les services publics, qu'on puisse l'utiliser au conseil départemental, qu'on puisse l'utiliser sur les routes et que les panneaux soient bilingues.
Il y avait des choses qui étaient faites, mais comme il n'y avait pas de schéma, comme il n'y avait pas de délibérations, comme on ne s'était pas engagé, ça ne s'imposait pas forcément aux directions. C'était un petit peu au bon vouloir aussi, en tout cas pour les services du Département. C'était plutôt au bon vouloir, de la sensibilité de chacun, de porter ou pas cette idée-là ou cette politique-là. Rien n'était inscrit, il n'y avait pas eu de délibérations en ce sens. Le fait de structurer le schéma, de définir aussi, et je pense que c'est aussi toute la valeur de ce travail, ensemble, mais pas uniquement le Conseil départemental, puisqu'on a construit ce schéma avec tous les acteurs du breton du département, qui ont répondu présents, qui ont été très présents toute l'année sur tous les ateliers...»
Stéphanie Le Pelleter : «Donc aussi bien les associations que les élus...»
Solange Creignou : «On avait fait très large. Toutes les personnes qui oeuvrent pour la langue bretonne sur le département avaient été invitées. On a eu beaucoup de monde et on a eu une centaine de personnes qui ont suivi l'ensemble des ateliers, par petits groupes, en fonction des thématiques qu'ils avaient choisi, pour faire des propositions. En sachant que, bien évidemment, on ne peut pas retenir toutes les propositions, mais trouver un consensus après sur celles qu'il nous semblait important de retenir et de mettre en avant.»
Stéphanie Le Pelleter : «D'accord. Et c'est suite à ces réunions, à ces ateliers qu'a été mis en place le schéma...»
Solange Creignou : «Ca s'est fait sur un an, et avec des groupes de travail. On l'a voté en 2016, donc sur 2014/2015, jusqu'à mars 2016, à peu près. Le gros du travail a été fait sur 2015. 2014, on était plus dans l'évaluation, puisqu'il nous fallait un point de départ. Donc on a eu la première évaluation de ce qui était fait déjà et ça nous a permis de voir les manques aussi, là où on avait des progrès à faire, on avait des marges de progression ou il y avait des choses qu'il fallait mettre plus en avant, qu'il fallait peut-être plus accentuer, peut-être moins s'éparpiller...Enfin voilà, l'évaluation nous a permis aussi de dégager les premières orientations. A partir de ces orientations-là, on a lancé les invitations à l'ensemble du monde bretonnant, ou en tout cas intéressé par la langue bretonne...»
Stéphanie Le Pelleter : «Avec des liens peut-être avec l'université de Brest?»
Solange Creignou : «Il y a eu, il me semble, des personnes de l'université qui étaient présentes aux ateliers. Et puis, à partir de là, sur les grandes orientations qu'on avait défini, transmettre, au sens large, c'était l'orientation une. La deuxième, c'était le breton dans les pratiques sociales, pour que ce soit une langue vivante, et non pas une langue juste d'enseignement. Et puis le troisième point, suivre et évaluer ce schéma aussi, tout au long de sa vie, puisque c'est un schéma qui va jusqu'en 2021, donc, le suivre, avec un comité de pilotage tous les ans qui regardent comment on avance puisqu'on peut l'écrire et ne rien en faire, l'écrire, le voter et dans cinq ans se retrouver... «Comment est-ce qu'on fait après pour mettre en oeuvre les axes et les délibérations du schéma?» C'est-à-dire avec un comité de suivi qui, tous les ans, va se réunir, ou deux fois par an, pour regarder les actions : concrètement, où on est? Est-ce qu'elles sont à faire? Est-ce qu'elles sont lancées? Est-ce qu'on a déjà un premier recul? Pour avoir une évaluation et trouver les marges de progression pour le futur schéma j'espère.»
Stéphanie Le Pelleter : «D'accord. Et du coup, vous avez suivi du début à la fin ce travail?»
Solange Creignou : «Ce travail, oui.»
Stéphanie Le Pelleter : «Il y avait déjà quelqu'un avant qui était délégué?»
Solange Creignou : «Il y avait déjà quelqu'un avant qui était déléguée à la langue bretonne. C'est elle qui a lancé l'évaluation.»

Stéphanie Le Pelleter : «D'accord. Donc c'était cette personne-là qui avait souhaité globaliser le travail?»
Solange Creignou : «C'était une volonté aussi, je pense, du président Maille et ensuite de la présidente, de se rendre compte de ce que faisait le Département pour le breton et de regarder les possibilités de progression, d'amélioration, de valorisation, et aussi, de faire des choix délibérés, plutôt que de faire des choses qui étaient venues au fil du temps, de manière ponctuelle. L'initiation est venue d'une demande, à un moment donné, de parents, de ci et ça, donc voilà, l'initiation, c'est une chose, les filières bilingues, c'est autre chose, Diwan, c'est autre chose, l'apprentissage des adultes, c'est encore autre chose.»
Stéphanie Le Pelleter : «Et où est-ce que le Département peut se mettre dans tout ça?...»
Solange Creignou : «Voilà. Les choses étaient arrivées petit à petit, de manière ponctuelle, des briques qui s'étaient ajoutées sans forcément avoir...C'était un peu comme si on avait eu un mur qui s'était construit dans tous les sens et à un moment donné, il y avait des trous à combler. Et à un moment donné, l'idée, c'était de se dire «On met tout à plat, on regarde tout ce qu'on fait. Avec ça, on définit vers où on veut aller, et à partir de là, on travaille sur les trois orientations qu'on a défini après l'évaluation, comment est-ce qu'on peut les mettre en oeuvre et qu'est-ce qu'on retient pour les mettre en oeuvre.»
Stéphanie Le Pelleter : «On voit qu'il y a eu un travail global avec des bons liens entre les acteurs, mais est-ce qu'il n'y a pas eu des difficultés pour mettre en place certaines choses, pas forcément des mauvaises volontés d'élus, mais pour la cohésion des activités?»
Solange Creignou : «Il y avait également, au sein de ce travail sur le breton, qui avait été fait, un comité de pilotage élu qui a suivi tous les travaux aussi également. Il y avait les groupes de travail qui travaillaient chacun sur des thèmes qu'ils avaient choisi, deux ou trois thèmes, deux ou trois questions. Ils faisaient remonter un certain nombre de propositions. Il y avait après un premier comité de pilotage technique qui regardait la faisabilité des propositions qui étaient remontées et puis qui faisait des premières propositions de choix, et puis il y avait aussi un comité de pilotage élu qui s'appuyait sur ce travail des comités techniques et des groupes de travail pour faire des propositions de dispositifs et d'orientations derrière après.»
Stéphanie Le Pelleter : «Donc tout ce groupe d'élus, ça permettait aussi une fluidité qui permettait des bonnes relations avec les associations comme le rectorat.»
Solange Creignou : «Tout à fait. Dans ce groupe d'élus, il y avait aussi bien des représentants de la majorité départementale que de l'opposition et le schéma a été voté à l'unanimité.»
Stéphanie Le Pelleter : «Ce n'est pas tous les jours qu'on voit un travail pareil!»
Solange Creignou : «Tout à fait! Donc ça voulait dire que quelque part, on avait trouvé un consensus qui satisfasse tout le monde et qui permette d'avancer sur un certain nombre d'éléments forts qu'on a souhaité mettre en avant.»
Stéphanie Le Pelleter : «Et par rapport à la petite enfance, c'est vrai que c'est un point d'ancrage qui était là depuis le début en fait. Mais c'est un point parmi d'autres ou non?»
Solange Creignou : «Alors c'est un point sur lequel on a apporté des propositions nouvelles, par rapport à ce qui existait déjà. Donc on a conforté Divskouarn dans son rôle de porteur, quelque part, de la politique petite enfance du breton sur le département. Ca me semblait important parce que le travail qu'ils font est remarquable et qu'ils sont aussi maintenant très bien identifiés par les professionnels de la petite enfance, donc, c'est quelque chose qui marche, il faut conforter et s'appuyer dessus. Après, on a regardé avec eux et avec les professionnels parce que, il y avait aussi dans ces groupes de travail, des professionnels du Conseil départemental, de toutes les directions. C'était intéressant aussi d'avoir leur point de vue à elles qui sont vraiment des professionnelles de la petite enfance et pas de la langue, du tout. Des personnes pour qui le breton, c'est quelque chose d'assez vague et sûrement pas prioritaire dans toutes les préoccupations qu'elles ont. Je prends la PMI par exemple, leur préoccupation première, ça n'est pas la langue, elles en ont plein d'autres. Mais malgré tout, les services se sont mobilisés, les routes pareil, les collèges, toutes les directions du Conseil départemental se sont mobilisées pour avoir des représentants dans ces groupes de travail, dans ce comité technique et pour suivre l'ensemble des travaux. Donc c'est vrai que ça

amène aussi à avoir une approche du breton dans la collectivité qui sera différente puisque portée par l'ensemble des directions et non plus par la direction «culture/langue bretonne».
Stéphanie Le Pelleter : «Il n'y avait donc pas d'opposition et tout le monde s'est mobilisé».
Solange Creignou : «Voilà, tout à fait. Auparavant, il n'y avait pas d'opposition, je pense des services non plus, mais pas forcément non plus d'envie je pense. Ils avaient d'autres choses à penser. Cette volonté que le Département, par le biais de sa présidente et du président Maille avant, a fait valoir cette transversalité, le breton, c'est l'affaire de tous dans le département, c'est-à-dire de tous les finistériens et, par la même, de toutes les personnes qui travaillent au sein du Conseil départemental, qu'on s'occupe des routes ou de l'enfance ou de la culture ou des personnes âgées, comme moi par exemple, ou des personnes handicapées...Ca devait être transversal.»
Stéphanie Le Pelleter : «D'accord. Et pour toutes les personnes qui ont travaillé au sens général sur ce schéma, quel est le but pour dans cinq ans? Est-ce qu'il y a des objectifs particuliers?»
Solange Creignou : «On s'est donné un certain nombre d'objectifs bien évidemment, par exemple, sur les crèches, c'est d'augmenter le nombre de crèches bilingues. Après, il y a une graduation. L'idée, c'est de proposer le plus largement possible à l'ensemble des crèches, qu'elles soient associatives, municipales ou privées, une proposition en langue bretonne. Cela afin de toucher le maximum de crèches, le maximum de parents également. Et là, on va mettre en place, avec la PMI, dans tous les carnets de santé, quatre pages qui sont réservées à chaque Département pour la communication qu'il souhaite mettre en avant.»
Stéphanie Le Pelleter : «D'accord. Donc il n'y aurait pas les soucis qu'il y a eu pour le livret de famille par exemple, les oppositions au bilinguisme...»
Solange Creignou : «Non, puisque le carnet de santé reste un outil national en français, le même pour tout le monde. Mais à l'intérieur, il y a quatre pages, pour chaque Département. La PMI a pour habitude de mettre un certain nombre de messages sur la prévention, l'allaitement, des messages qu'ils veulent faire passer, qui leur semblent importants. Donc nous, on va s'appuyer sur ces pages libres pour pouvoir mettre une double page sur le bilinguisme précoce et le breton.»
Stéphanie Le Pelleter : «Et il y avait aussi une autre action qui avait été faite à destination des maternités...»
Solange Creignou : «Tout à fait, avec un petit CD qui avait été diffusé.»
Stéphanie Le Pelleter : «Avec des renseignements sur le bilinguisme précoce...»
Solange Creignou : «Voilà, tout à fait.»
Stéphanie Le Pelleter : «C'était déjà un peu dans la même logique...»
Solange Creignou : «Voilà. L'idée, c'est de toucher le maximum de personnes en se disant «Bah oui, pourquoi pas, une crèche bilingue breton, puisqu'on est dans le Finistère et que le breton, c'est la langue du Finistère par excellence. Même si c'est la langue de la Bretagne, c'est dans le Finistère qu'elle est le plus parlé et qu'il y a le plus de locuteurs. Donc il nous semblait important de pouvoir toucher au maximum les gens.»
Stéphanie Le Pelleter : «Vous souhaiteriez que des projets de type «Babigoù Breizh» arrivent dans le Finistère? Des crèches qui soient vraiment immersives ou plus peut-être des animations?»
Solange Creignou : «Les choses sont assez variables déjà sur le département, moi sur ma collectivité par exemple, on a une crèche. J'ai souhaité qu'elle soit bilingue, donc je l'ai mis dans le cahier des charges, donc aujourd'hui, le breton est présent par le biais de Divskouarn bien sûr, par le biais d'un réseau de bénévoles qui s'est mis en place pour venir compléter ce que peut amener Divskouarn par du chant, des contes en breton aux tout-petits et puis la crèche a fait l'effort d'embaucher une personne qui parle breton.»
Stéphanie Le Pelleter : «D'accord. Sur quelle commune?»
Solange Creignou : «Saint-Thégonnec.»
Stéphanie Le Pelleter : «D'accord. Et vous souhaiteriez que d'autres crèches suivent le même modèle?»
Solange Creignou : «Je pense que c'est important. Après, chaque crèche et chaque collectivité fait ses choix, et c'est tout à fait respectable quels qu'ils soient mais, sans aller peut-être jusqu'à l'immersion complète, je pense que d'avoir une personne qui parle breton au sein de la crèche, ça

amène à un bain linguistique de l'enfant en français et en breton qui peut être assez conséquent, de manière hebdomadaire finalement.»
Stéphanie Le Pelleter : «D'accord. Donc vous souhaiteriez qu'il y ait quand même au minimum un référent dans le plus possible de crèches?»
Solange Creignou : «C'est plus facile pour avoir ce bilinguisme. Si on ne fait que des interventions ponctuelles, on est plus dans l'initiation. Mais il vaut mieux l'initiation que rien.»
Stéphanie Le Pelleter : «Et au niveau des finances, puisque par rapport au schéma, il doit y avoir une ligne budgétaire qui doit être engagée, est-ce qu'il n'y a pas des réticences du fait des coupes budgétaires, des baisses? Les gens sont quand même prêts?»
Solange Creignou : «En tout cas, au niveau du Département, ça a été voté à l'unanimité sur l'enveloppe qui était proposée donc je pense qu'il y a une réelle prise de conscience des élus du Finistère, en tout cas du Département, pour les communes, je ne peux pas me prononcer, de cette appartenance de la langue à notre histoire, du besoin qu'on a de s'en emparer pour qu'elle ne meure pas justement, et pour qu'elle ne devienne pas quelque chose sous cloche, mais qu'elle continue à vivre. Et je pense que ça, c'était vraiment présent au sein des discussions, en tout cas entre élus du Département.»
Stéphanie Le Pelleter : «De ce que j'entends, c'est plus la langue bretonne, pas forcément une envie d'ouverture aux langues?»
Solange Creignou : «C'est les deux, en fait. Le bilinguisme, pour les tout-petits, on sait que ça apporte quelque chose, peu importe la langue. Le fait de parler deux langues tout petit, de baigner dans deux langues tout petit, ça favorise la construction intellectuelle pour l'apprentissage d'autres langues derrière après. Ca, c'est les linguistes qui le disent, ça n'est pas moi. Et puis, le breton parce que c'est la langue d'ici et que ça va aussi avec le souhait du Département de sauver cette langue quelque part aussi, sinon on aurait fait de l'anglais. On a parfois de remarques, dans les filières bilingues, c'est un peu pareil. Moi j'ai eu quelques parents qui m'ont dit «Mais pourquoi vous avez fait une filière bilingue breton/français?»
Stéphanie Le Pelleter : Par rapport aux parents justement, est-ce que vous avez des retours?»
Solange Creignou : «Sur les parents qui ont inscrits, par exemple, je prends le cas de chez moi, puisque c'est celui que je connais le mieux. Ils ne l'ont pas fait parce que la crèche est bilingue, mais parce que c'est pratique, c'est juste à côté de chez eux. Si c'est bilingue, tant mieux, c'est un plus, voilà. C'est plus vécu comme ça.»
Stéphanie Le Pelleter : «Les retours des parents sont bons?»
Solange Creignou : «Les retours sont bons, oui.»
Stéphanie Le Pelleter : «Gregor Mazo m'avait indiqué qu'une étude avait été faite par rapport aux parents, en 2014. Est-ce que ça vous parle?»
Solange Creignou : «Dans le cadre de l'évaluation peut-être. Je ne peux pas vous en dire plus. L'idée, toujours dans le cadre de la petite enfance, c'était aussi de dire «Qu'est-ce qui freine les structures pour envoyer leur personnel se former, par exemple au breton, pour avoir une personne bretonnante dans une structure, quel frein on peut essayer de lever?» et un des freins qui était marqué, c'était de dire «La structure qui envoie une personne se former, elle paye la personne pendant qu'elle est en formation, elle paye la formation et elle paye le remplaçant. Donc c'est triple peine quelque part et parfois c'est vraiment un frein.» Donc l'idée, c'était de dire «On peut accompagner peut-être les structures qui envoient quelqu'un en formation.»
Stéphanie Le Pelleter : «Puisqu'il y a des soutiens financiers qui sont mis en place de toute façon dans ces cas-là...»
Solange Creignou : «Voilà.»
Stéphanie Le Pelleter : «Et du coup, les équipes suivent sans difficultés? Elles sont confiantes?»
Solange Creignou : «On espère. On va voir justement.»
Stéphanie Le Pelleter : «Les retours de ce côté-là sont bons pour le moment?»
Solange Creignou : «Oui, plutôt, pour l'instant. Donc on va voir. Maintenant, dans les faits, est-ce qu'il y aura beaucoup de crèches par exemple qui feront l'effort d'envoyer une personne en formation?»

Stéphanie Le Pelleter : «Et donc, vous me disiez, il va y avoir une évaluation annuelle de la politique?»
Solange Creignou : «Le comité de suivi va se réunir annuellement oui, pour voir où on est, sur l'ensemble des actions qu'on a souhaité mettre en oeuvre, pour qu'on puisse suivre vraiment et voir là où il faut qu'on mette l'accent, s'il y a des freins, pourquoi les choses ne se font pas, parce que, quand on met en place des dispositifs, on espère les mettre pour le mieux, mais parfois, après, concrètement, sur le terrain, on se rend compte que finalement, ça ne marche pas, et pourquoi ça ne marche pas, parce qu'on n'a pas pensé à ça, ça ou ça. Donc il faut aussi être capable d'être assez réactif, de corriger si on voit qu'il y a des choses qu'on aurait bien aimé voir se mettre en place et qui ne se mettent pas en place et si on trouve les freins qui bloquent, faire en sorte qu'on puisse les lever.»

(14), Voix16, Jean-Pierre Thomin, 03/03/17

Jean-Pierre Thomin : «Mennozh ar magourioù e brezhoneg a zo diwanet e Landerne. Ar vagouri e Landerne a oa bet savet er bloavezhioù 87 pe 88, met 'oa ket anv tamm ebet d'ar mare se d'ober gant ar brezhoneg. Atav on bet dedennet gant al labour tro-dro d'ar vugale. An tu kreñv a-raok oa ket gwalldroet war an dra-se. Harpet 'moa anezho. Darempredoù mat hon oa hag er bloavezh 96, ma ne fazian ket, pe 97, kaset 'moa ma mab diwezhañ er skol ha kregiñ a rae gant ar CP. An holl vugale o doa lakaet oc'h anv oa ahe hag a-gleiz tout, ur vaouez oa en em gavout gant he merc'h, o c'houlenn digant ar skolaer, e galleg «Amañ 'ma' ar c'hlas divyezhek?» «Ya, ar c'hlas CP.» rak, d'ar mare-se, ar c'hlasoù divyezhek a oa 'barzh ur skol kentañ derez ha ne oa ket er skol-vamm. «Kas a ran ma merc'h.» «Ah, 'm eus ket he anv war ar roll. Daoust hag heuliet he deus un hentenn divyezhek er skol-vamm?» «Ah, un hentenn divyezhek a zo er skol-vamm ivez?» Memes strollad skolioù...» «'ouien ket. 'oa ket lavaret netra din gant renerez ar skol-vamm.» Hag ar skolaer da lâr «Siwazh, amañ, tout ar vugale a oar ar brezhoneg. Ha hi ne oar mann ebet. Setu n'hellan ket degemer anezhi.» Hag ahe 'm eus bet pistig 'm eus tra, o lâr «N'eo ket posubl...» Da gentañ, emzalc'h ar gelennerien oa ket reizh, e-keñver ar vugale. Hag en tu all penaos ober evit kizidikaat ar vugale? Ar soñj 'm eus bet «Met ma tremenfemp dre ar vagouri, da lavaret eo un nebeud tud memes tra a laka ar vugale 'barzh ar magourioù. Ma mije bet graet bruderezh un tammig. Setu on bet e darempred gant tud ar vagouri. Kavet eo bet mat ar mennozh. Kavet eo bet ur plac'h hag a zeu div pe deir eurvezh ar sizhun, da gizidikaat ar vugale. Ha diwar-se ez eus bet ur c'hresk war an dud o lakaat o bugale 'barzh. Kroget o doa dija...setu penaos oa bet graet. Ha da c'houde ez eus tud hag a zo aet kalz pelloc'h hag en o zouez Yannig Robin. E Gouesnou 'neus graet ur vagouri divyezhek. E Landerne oa un tammig kizidikaat.»

Stéphanie Le Pelleter : «Un abadenn bep sizhun oa dija? Un eurvezh? Un dra resis a oa dija?»

Jean-Pierre Thomin : «Ya, n'ouzon ket ken. Etre un eurvezh ha teir eurvezh ar sizhun e oa, un tamm kizidikaat dija. Met dreist-holl e oa evit ma ouife ar gerent e oa klasoù divyezhek e Landerne hag tu oa lakaat ar vugale, ha ret e oa, zoken, lakaat anezhe azalek ar skol-vamm, ma n'eo ket war-lerc'h. Ar raktres magourioù e brezhoneg zo deuet deus ar fed se. Plan politikerezh yezh a zo bet votet e miz Kerzu 2004.»

Stéphanie Le Pelleter : «Ar wech kentañ oa e oa ur politikerezh yezh gwir?»

Jean-Pierre Thomin : «Ya, e 2004.»

Stéphanie Le Pelleter : «'benn ar fin, pa oa erruet An Drian?»

Jean-Pierre Thomin : «Ya. Neuze, petra oa bet lakaet e-barzh : treuzkas familhoù..»

Stéphanie Le Pelleter : «Faot a rae deoc'h kaout diouzhtu an dachenn-se war ar politikerezh?»

Jean-Pierre Thomin : «Ya peogwir, normalamant, ur yezh a vez desket er gêr. Sed ar yezh 'm eus graet, ma bugale a zo bet desavet gant an div yezh, ma gwreg a gomz e galleg ha me 'm eus atav komzet brezhoneg d'ar vugale, en un doare naturel. Se zo diaes, bez eus kelennerien brezhoneg hag a gomz galleg d'ar vugale. Neuze, pouezañ war an dra-se, hag en un doare resis hon oa lakaet ar mennozh «sikour diorren implij ar brezhoneg er pezh a zo deus ar vugaleaj : magourioù, CLSH, kampoù-vakañsoù...»

Stéphanie Le Pelleter : «Faot a rae deoc'h 'benn ar fin aozañ ar politikerezh tro-dro d'ar skol ivez?»

Jean-Pierre Thomin : «Ar mennozh a oa simpl a-walac'h : betek ar mare-se e veze graet traoù evit ar brezhoneg, met ne oa ket ur sell hollek ha ne oa ket ur sell war hir dermen. Sed ar pezh oa ezhomm evit ar yezh. Ar C'hembreiz o deus graet an dra-se, an Euskariz ivez, ar C'hatalaniz ivez. Palioù da dizhout ha petra ober evit tizhout ar palioù-se, n'eo ket sikour an den-mañ-den evel se. Ha ma soñj oa ivez, hag a zo atav, strollañ, rak e Breizh siwazh ez eus kalz re a dud a chom en o c'horn, oc'h ober traouigoù bihan. N'eo ket e mod se ez a an traoù. Ret eo strollañ an dud evit ma vint kreñvoc'h. Ar pezh zo c'hoarvezet eo just goude bezañ votet ar politikerezh yezh eo deuet d'am welet Yannig Robin. Tud all oa gantañ.»

Stéphanie Le Pelleter : «Krouet oa bet Divskouarn dija d'ar mare-se, pe ar strollad «Brezhoneg er vagouri»?»

Jean-Pierre Thomin : «'oa ket. Pemp magouri a oa d'ar mare-se, e penn-kentañ 2005, e Bro Leon nemetken. Ha deuet eo Yannig Robin gant tud all d'an 9 a viz Mae 2005. Deuet int da welout ac'hanon o c'houlenn sikour ar Rannvro. Lâret 'm eus dezho «Ne welan ket penaos e c'hellfe ar Rannvro sikour pep magouri. A-benn ar fin, ar magourioù a vez paeet gant ar gerent, ar C'HAF hag ho kumunioù. Ar pezh a zo ezhomm e oa kreñvaat ar rouedad, ha bremañ, n'ouzon ket pet magouri zo ganto...Lavaret 'm eus dezho «Savit ur gevredigezh ha klaskit digeriñ e lec'hioù all rak, klevet a rin, ma n'eo nemet e Bro Leon 'vo kavet un tammig diaes gant dilennidi Breizh a-bezh, reiñ arc'hant evit un taol esañs just e goueled Leon, tu kornod bro Leon.»
Stéphanie Le Pelleter : «'benn ar fin e faote da Yannig Robin kaout arc'hant evit sikour en ul lec'h ha c'hwi a faote deoc'h lakaat an traoù da vont war-raok.»
Jean-Pierre Thomin : « Neuze 'm eus roet ur yalc'had dezho, d'ar gevredigezh Divskouarn, pa 'z eo bet savet. Lavaret 'm eus dezho «Bez ho po ur yalc'had mont en-dro ha klask a rin kaout evidoc'h ivez ur post kevredigezhel sikouret gant ar Rannvro. Setu penaos eo bet implijet Gregor. Dre labour Gregor o deus gellet sikour tud all da zigeriñ un tammig e pep lec'h ha bremañ, deuet eo ar gevredigezh da vezañ solut. Hag un dra all a zo bet graet eo, d'ar mare-se hon oa savet gant ar C'hembreiz ar raktres NPLD. N'ouzon petra e teu da vezañ, 'm eus keloù ebet ken, oa bet savet arc'hant Europa war eskemmoù etre broioù bihan. Savet oa fin gant ar C'hembreiz oa e penn an traoù peogwir ne oa ket bet lavaret «difenn ar yezhoù bihan» met evit difenn «al liesseurted yezh, a seblant kalz ledanoc'h. E gwirionez oa Euskariz, Kataloniz, Bretoned, Iwerzhoniz, tud ivez deus Finlande ha deus Friz...Ahe, evel just oa ur sapr diforc'h etre Euskadi, Katalonia pe bro-Gembre, lec'h ma eo ofisiel ar yezh...Ouzhpenn, kalz buhezekoc'h ar yezh evel amañ. Aet int war raktresoù yezh ha yec'hed da skouer. 'benn ar fin oa tu ober traoù evit ar re gozh hag evit ar re yaouank. Hag ahe oa bet savet ar raktres MELT. Soñjet hon eus fiziout ar raktres MELT e Divskouarn evit meur a abeg, met dreist-holl gant ar soñj kreñvaat Divskouarn. Arc'hant a zeue deus Europa evit sikour ur post, da lavaret eo e oa kreñvaat skipailh tud a vicher e Divskouarn. Deus un tu all, pa ya Gregor da welout tud o lavaret dezho «Setu Divskouarn, ha ni zo karget gant Unvaniezh Europa d'ober war-dro.» N'eo ket ur gevredigezh «plouked» o tont da welet ur maer. Al label Europa, dreist-holl e Breizh. Se zo tud sirius!» Ret eo prouiñ, n'eo ket diwar penn an dud. Se 'neus sikouret kalz da ziorren Divskouarn, da lavaret eo, da greñvaat ar rouedad magourioù. Miliadoù a vugale a zo tremenet e-barzh Divskouarn. Un tañva deus ar yezh a-raok mont d'ar skol a zo bet ganto. Oc'h erruout er skol, ar brezhoneg n'eo ket ur yezh estren. Ar raktres all a oa e oa an treuzkas e familhoù, penaos sikour ar gerent da grediñ kaozeal rak, 'benn ar fin, n'eo ket diaes, n'eus nemet kaozeal. Met ret eo mont dreist ur voger ivez. Petra a lavaro an dud ho pro? Mont a ra war-raok memes tra.»
Stéphanie Le Pelleter : «Dre ar Rannvro 'benn ar fin, 'oa ket bet diaes da lakaat an traoù da vont war-raok, da gaout arc'hant?»
Jean-Pierre Thomin : «Nann. Aet on war listenn Jean-Yves An Drian e 98. Er C'huzul Rannvro oan aet dija a-raok, met 'barzh an tu bihan, ha chomet on en tu bihan, n'eo ket bet gounezet er bloavezh hag e penn-kentañ...neuze on aet ahe e komision ar sevenadur. Cozan a oa eilprezidant ha 'noa bet kudennoù bras gant De Rohan war-lerc'h, un enebiezh zo etre an daou hag un nebeut war-lerc'h ar votadegoù. C'hwitet oa bet gant An Drian met pas deus kement-se. Fiziañs em boa gounit ar wech da heul. Me 'm eus lâret dezhañ «E-touez an traoù a zo d'ober ha n'eo ket bet graet betek bremañ eo sevel ur politikerezh yezh.» Lâret 'neus din «Ya, martehe.» Keloù ebet abaoe. Hag e fin miz Even pe e penn-kentañ miz Gouhere 2002 omp bet bodet tout e Lanvollon evit un emvod reiñ lañs d'al labour evit ar votadegoù Rannvro a vefe bloaz hanter war-lerc'h. Lavaret 'neus deomp «Kinnig a reomp sevel komisionoù, strolladoù labour, lakaat unan e penn pep hini, dezho da labourat da brientiñ ar program. Goulenn a ran diganeoc'h leuskel ac'hanon da lenn tout ar roll 'm eus savet ha da c'houde 'vo komzet. Hag ar pevarzekvet oa «komision politikerezh yezh, Yann-Bêr Thomin». Souezhet on bet abalamour, etre 98 ha 2002, da lâret eo, pevar bloaz, n'hon oa komzet a-raok met dalc'het oa bet gantañ ar mennozh. Bodet 'm eus tud a anavezen, savet hon oa e Penn ar Bed ur rann e brezhoneg er PS. Dilennidi e oa ha tud dedennet gant ar brezhoneg, tud un tammig deus an tu all. Jean Normand zo orin deus Penn ar Bed met kuzulier Rannvro oa e Roazhon d'ar mare-se. Ha prezidant Rennes Metropole eo bet. Bremañ eo war e leve. Un nebeud tud evel se, ha Didier Le

Buan a zo bet e penn listenn St-Brieg e votadegoù diwezhañ. E-pad tost d'ur bloaz hanter hon eus pleustret, hon eus kejet gant tout ar c'hevredigezhioù sevenadur, ar re a veze dedennet atav gant ar brezhoneg. An emvodoù oa peurviañ e Landerne. Bep miz e veze un emgav gant tud kevredigezhioù a bep seurt, dre rummadoù: ar skolioù,an embannerien, a bep seurt...Savet hon eus ur plan politikerezh yezh a zo bet moullet hag a zo bet kinniget e miz Kerzu 2003 e Landerne. An Drian oa ahe, Marylise Le Branchu hag a oa eil war al listenn a oa ivez. Komzet hon eus gant an dud. E-barzh, ne oa koulz lavaret netra war ar gallaoueg abalamour, tud ar gallaoueg a-benn ar fin n'ho deus ket respontet, n'int ket deuet. Ur wech omp bet anvet, karget da sevel ar politikerezh yezh ha prometaet oa bet gant An Drian e vije votet bloavezh kentañ ar mandat. Nemet, tremen deus ur c'hinnig kampagn d'ur plan degemerabl gant an dud, rak evel-just 'vez tagadennoù war an tu a-enep. Ar pal a oa ganin a oa e vije votet a un vouezh. Neuze oa ret diharzañ an traoù, tennañ traoù n'o doa netra da welet e-barzh. Goude ar votadegoù hon eus gwelet an dud en-dro ha kaozeet ganto, ahe, tud ar gallaoueg a zo deuet. War an diazez, n'eo ket bet cheñchet. Evel just oa bet kinniget d'An Drian. A-du oa ha kinniget eo bet en un emvod e Pondi. E miz Du pe Kerzu 2004 ha votet eo bet d'ar 17 a viz Kerzu a un vouezh. Ar pezh oa dreist abalamour, forzh pelec'h ez aen e c'hellen lavaret «Ar C'huzul a-bezh a zo a-du.».

Stéphanie Le Pelleter : «'oa ket re ziaes da lakaat an dud da vezañ a-du war an dra-se?»

Jean-Pierre Thomin : «Kompliket a-walac'h eo bet. Zoken e strollad ar socialisted abalamour e oa bet tud hag a zo savet a-enep 'vel Jean-Jacques Urvoy, Sylvie Robert, Jean-Claude Lessard ha tud all...ha lavaret 'm eus dezho «Ar plan-se, oc'h bet anvet warnañ, embannet eo bet...» «N'hon eus ket lennet!» «Ya met anvet oc'h bet o prometiñ an dra-se d'an dud.» «Ha Jean-Yves 'neus lakaet e anv war ar raktres-se..» Ha Le Drian 'neus lavaret «Sklaer eo. Ne ouzañvin ket ne vo ket votet a-du gant hini ebet eus ar strollad. Neuze an hini ne voto ket a vo skarzhet. Neuze, o welet e veze votet gant ar PS, gant an UDB, ar re C'hlas, gant ar PC, an tu dehou n'o deus ket kredet votiñ a-enep ha neuze o deus votet a-du. Neuze, ne lavarin ket e oa an holl entannet gant ar raktres, nemet ar pezh a gont eo ar fedoù, votet eo bet a un vouezh. Hag e-pad c'hwec'h bloaz 'm eus lavaret «Ar C'huzul a-bezh a zo a-du.»

Stéphanie Le Pelleter : «Ur goulenn 'moa diwar-benn Olivier Calarnou. Soñj 'peus deus an Aotrou se? Klevet 'moa kaozeal deus ur raktres a oa pa oac'h maer Landerne. Ur raktres magouri a oa bet asantet ganeoc'h, e 1984.»

Jean-Pierre Thomin : «Ar pezh zo, d'ar mare-se, klasket o deus ober ha n'o deus ket kavet implijidi.»

Stéphanie Le Pelleter : «Met war an arc'hant e oa bet posubl deoc'h skoazell anezho?»

Jean-Pierre Thomin : «Evel just, justement, ar pezh zo diaes da gompren. Klasket 'm eus displegañ d'an dilennidi, ne goust ket kement-se ober gant ar brezhoneg. N'eo ket paeet muioc'h ar c'helenner divyezhek eget ar re unneyezhek. Ne goust ket an disterañ gwenneg ouzhpenn d'ar Stad. D'ur gumun, lakaat brezhoneg war an teulioù, war ar paper, war al lizhiri, pa 'vez graet diouzhtu, ne gousk ket keroc'h, ar memes priz eo. Kalz traoù evel se, lakaat bugale en ur vagouri divyezhek pe unnyezhek a goust memes tra. N'eus ket muioc'h a dud. Ar pezh a vanke d'ar mare-se e oa tud stummet evit kemer ar postoù.»

CONSEIL GÉNÉRAL
Finistère
Penn-ar-Bed

DOCUMENT DE SYNTHÈSE

Les évaluations publiques
du Conseil général du Finistère

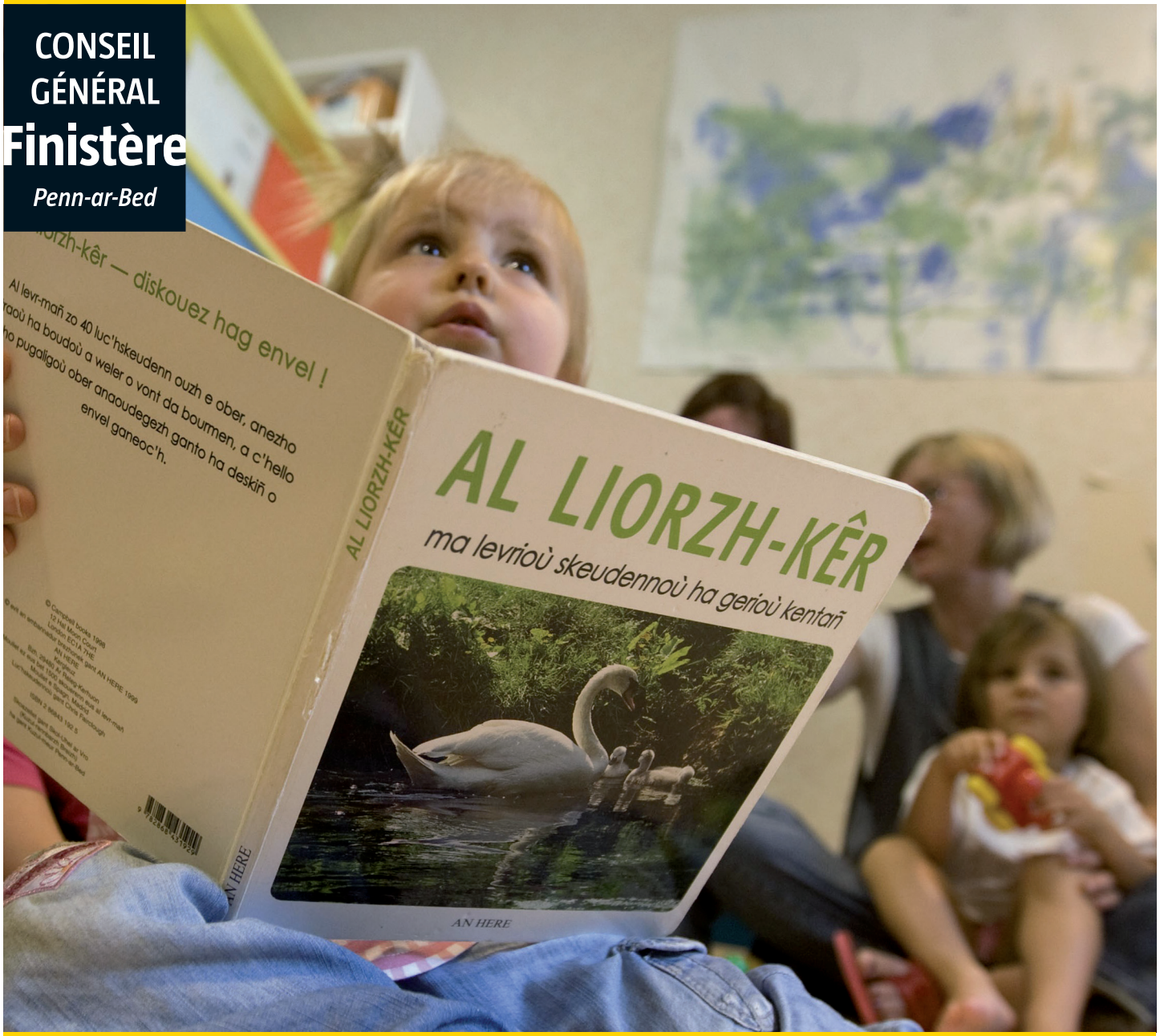

2014

La promotion de la langue bretonne

Bilan et enjeux pour l'avenir

L'évaluation : une exigence de transparence Vers un débat citoyen

Le Conseil général du Finistère a fait de l'évaluation de ses politiques publiques un incontournable de son action. Cette exigence est permanente au sein de ses services pour mesurer les effets des actions engagées par le Département auprès de ses publics. Le Conseil général a souhaité aller plus loin en engageant un programme d'évaluations sur deux politiques départementales en 2014 : la promotion de la langue bretonne et le 3ème schéma gérontologique « Bien vieillir en Finistère ».
C'est une démarche originale et nouvelle qui porte une triple exigence :

- une expertise indépendante, un regard extérieur porté sur la politique,
- un choix délibéré et volontariste de mettre en débat l'action publique,
- un engagement à diffuser très largement les travaux effectués.

Le Conseil général ne s'évalue pas lui-même.

Pour conduire l'évaluation sur la politique du Conseil général en matière de promotion de la langue bretonne, un comité d'évaluation a été constitué. Il est composé de représentants d'usagers, d'associations, de partenaires, de représentants du Conseil général, élus et services. L'originalité de cette évaluation est bien le croisement d'un regard extérieur et d'une expertise interne à la collectivité, alimentée par des études et des auditions conduites auprès des acteurs et des publics concernés.

La Présidence du comité d'évaluation a été confiée à Fañch Broudic, journaliste et ancien présentateur des émissions en langue bretonne sur la télévision régionale publique.

24 propositions pour la langue bretonne

Sans occulter les contraintes budgétaires et le contexte d'évolution des collectivités locales, le comité d'évaluation a retenu 24 propositions sur les domaines aussi variés que le bilinguisme précoce, l'initiation dans les écoles primaires à la langue bretonne, l'enseignement bilingue en Finistère ou l'opération intergénérationnelle « Quêteurs de mémoire ».

Ce document est une synthèse des travaux du comité d'évaluation et de ses préconisations.

Une évaluation participative

Un comité d'évaluation qui croise des points de vue pluriels :

- Les représentants associatifs (Mervent, KLT, Div Yezh, Diwan Breizh)
- Les partenaires institutionnels (Inspection académique, OPLB, Direction de l'enseignement catholique)
- Les experts scientifiques (Université de Rennes)
- Les représentants du Conseil général (élus et services)

Des auditions et enquêtes auprès des usagers et des partenaires de mai à août 2014 :

- Les crèches et les relais Parents assistants maternels
- Les familles fréquentant une crèche avec activités de bilinguisme français - breton
- Les professeurs des écoles prenant part à l'initiation au breton
- Les collégiens ayant choisi l'option breton au collège
- Les structures ayant participé à l'opération « Quêteurs de mémoire »

Le soutien du Conseil général du Finistère à la langue bretonne : une longue histoire

L'intérêt du Conseil général du Finistère pour la langue bretonne remonte à plus d'un siècle.

Au début du XX^{e} siècle, le breton est la langue majoritaire dans le Finistère : plus de 80 % des habitants s'expriment habituellement en breton et la moitié d'entre eux sont des monolingues de langue bretonne, ignorant donc le français.

En 1903, le Conseil général contribue notamment avec les autres départements bretons à la création de la première chaire de celtique à l'université de Rennes. Le Conseil général formule plusieurs vœux et soutient les actions en faveur de la langue, dans un contexte où l'usage de la langue bretonne recule.

Au cours du siècle dernier, la situation va évoluer très rapidement, surtout à l'issue de la Seconde Guerre mondiale. On comptabilise toujours à ce moment-là 1100 000 bretonnants en Basse-Bretagne. C'est à ce moment que les jeunes parents font massivement le choix d'élever leurs enfants en français, et non plus en breton comme ils l'avaient été eux-mêmes. L'usage du breton va décroître fortement, de 85 % en une soixantaine d'années.

Les années 70 et 80 marquent un tournant pour les actions de promotion de la langue, avec la création du réseau Diwan et des filières d'enseignement bilingues dans l'enseignement public et privé.

À partir de la décentralisation de 1982, le Conseil général du Finistère construit une politique volontariste de promotion de la langue bretonne, dans deux directions : le soutien à l'enseignement et à ses réseaux, la présence du breton dans l'espace public et dans la vie sociale.

À partir de 2000, son cadre d'interventions se formalise et des moyens d'animation de la politique sont pourvus. Pour le soutien aux réseaux d'enseignement, des conventions triennales d'objectifs sont notamment mises en place.

Une politique partenariale

Le Conseil général intervient en lien avec la Région Bretagne et l'Etat pour la transmission de la langue bretonne et le développement de son usage dans la vie de tous les jours (convention additionnelle au CPER 2007-2013). Ses interventions traduisent un rapprochement et une complémentarité de ses interventions avec celles de la Région Bretagne. Sur 30 actions mises en place par le Conseil général du Finistère, 17 sont également soutenues par le Conseil régional de Bretagne. Ces financements partagés se montent en 2013, à 2 487 180 € pour la Région et 2 257 987 € pour le Département.

Durant la période 2004-2013, le Conseil général a également investi d'autres champs d'actions (petite enfance, soutien de l'Office de la Langue bretonne, aide accrue pour les radios, les ententes de pays et les centres de formation pour adultes, augmentation forte du budget consacré à l'initiation dans les classes primaires publiques...).

Dans la même période, pour adapter les réponses aux besoins et aux moyens disponibles, des dispositifs ont aussi été révisés à la baisse voire supprimés (aide à la recherche, activités de loisirs, aide à l'acquisition pédagogique versée aux communes lors de l'ouverture d'une classe bilingue, aide à l'édition de livres scolaires pour l'enseignement du breton).

La langue bretonne aujourd'hui dans le Finistère

- Plus de 110 000 locuteurs en langue bretonne vivent dans le département, soit 57 % du nombre total de locuteurs déclarés sur la Bretagne.
- 10 fois moins de bretonnants parmi les moins de 40 ans que parmi les plus de 60 ans : ces derniers représentent désormais 70 % de la population locutrice.
- Plus de 2,2 millions d'euros de soutien à la promotion de la langue bretonne apportés par le Conseil général.

LES CONSTATS DU COMITÉ D'ÉVALUATION

- **Un concours financier qui a cru et s'est maintenu dans le temps.**
- **Un cadre stratégique à conforter,** en lien avec l'État et la Région Bretagne.
- **Des relations avec les acteurs à inscrire** dans la durée (contractualisation), la transparence et la mesure des bénéfices pour les publics (évaluation).
- **Une diversité, voire une dispersion des actions** mais une concentration des moyens sur l'enseignement.
- **Des modalités et des critères d'interventions à préciser avec la Région, les communes et leurs groupements.**

DES CHANTIERS POUR L'AVENIR : LES PRÉCONISATIONS DU COMITÉ D'ÉVALUATION

- Engager l'adoption d'un **schéma départemental pluriannuel en faveur de langue bretonne** définissant les objectifs propres du Conseil général du Finistère et complémentaires des démarches de promotion linguistique au plan régional et national.
- **Clarifier les interventions régionales et départementales et celles impliquant les communautés de communes ou les communes.**
- **Mener une réflexion sur la place du breton dans l'institution.**

Le budget du Conseil général pour sa politique de promotion de la langue bretonne (évolution 2004-2013)

En dix ans, le budget global alloué à la politique langue bretonne a augmenté de 175 000 euros. La part consacrée à l'enseignement a augmenté de 270 000 euros, la part dédiée aux pratiques sociales a baissé de 95 000 euros.

À la lecture du tableau ci-dessous, on constate une grande diversité des actions du Conseil général du Finistère, même si les ¾ des moyens sont alloués au développement de l'enseignement de la langue.

Les ¾ des moyens sont consacrés à l'enseignement de la langue

	2004	2013
DEUX AXES POUR LA POLITIQUE DE PROMOTION DE LA LANGUE BRETONNE		
Encourager l'initiation et l'enseignement de la langue bretonne	1 473 243 €	1 742 298 €
Soutenir les projets inscrivant le breton dans les pratiques sociales	609 121 €	515 689 €

Source : Conseil général du Finistère

Encourager l'initiation et l'enseignement de la langue bretonne

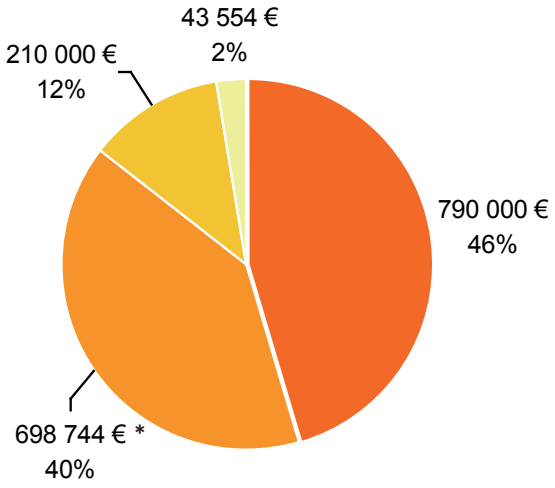

Source : Conseil général du Finistère - Budget 2013

Soutenir les projets inscrivant le breton dans les pratiques sociales

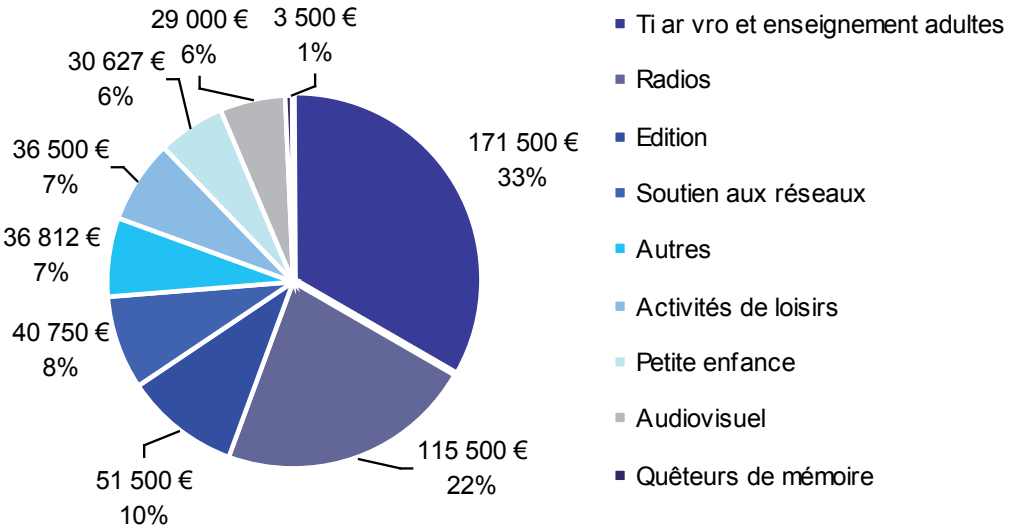

Source : Conseil général du Finistère - Budget 2013

Le soutien à l'enseignement du breton

Une croissance forte…

Les années 1980 : le soutien à Diwan

La première subvention du Conseil général à l'association Diwan date de 1982. Pour le Conseil général, l'implication est forte notamment durant les premières années de fonctionnement de chaque nouvelle école.

Les années 1990 : le soutien aux filières bilingues publique et catholique

À compter du milieu des années 1980, Diwan n'est plus le seul réseau à dispenser un enseignement en breton. Dans l'enseignement public, la première classe bilingue s'ouvre en 1983 à Saint-Rivoal dans les Monts d'Arrée. L'enseignement privé catholique ouvre la sienne en 1990. À compter de ce moment, le Conseil général du Finistère va contribuer au financement des trois réseaux (public, privé catholique et Diwan) au titre de l'enseignement du breton et il va élargir son soutien aux actions visant au développement d'un environnement bilingue.

À partir de 1998, les interventions en faveur du développement de l'enseignement du et en breton s'inscrivent dans le cadre de conventions d'objectifs triennales désormais systématisées avec les trois réseaux (public, catholique, et pour la première fois Diwan en 1998). L'incidence financière totale s'élève à 865 900 € en 2000 et 1643 700 € en 2012 (à périmètre constant), ce qui représente presque **un doublement du budget engagé sur une période de 12 ans**.

Cet effort a accompagné la progression des effectifs scolarisés : le nombre d'élèves a beaucoup augmenté dans le département, puisque le public a multiplié ses effectifs par plus de 3, le privé par 2, quand Diwan augmentait les siens d'un quart.

À la rentrée scolaire 2014, le Finistère est le premier département pour l'enseignement bilingue breton/français

Avec un total de 7377 inscrits dans les trois réseaux, de la maternelle au baccalauréat, le Finistère représente près de la moitié du nombre total des élèves bilingues des académies de Rennes, Nantes et Paris réunies, soit 46,55 %.

C'est dans l'enseignement public que le nombre d'élèves bilingues est le plus élevé : les effectifs finistériens sont de 3 334 élèves, soit 48,41 % de tous les élèves bilingues breton/français du public dans les trois académies concernées

Dans le Finistère, les écoles et établissements Diwan en attirent pour leur part 2 078, soit 53,76 % du nombre total d'élèves du réseau.

On compte enfin 1965 élèves dans l'enseignement privé catholique du Finistère, soit 38,55 % du total de ses effectifs bilingues.

LES CONSTATS DU COMITÉ D'ÉVALUATION

- **Un déséquilibre géographique** pour le primaire et le secondaire, notamment au détriment du Centre Ouest Bretagne. Le nord-ouest du département concentre l'essentiel des implantations.
- **L'absence de prise en charge par l'État des nouveaux postes d'enseignants pour le réseau Diwan,** entraînant des charges importantes pour les collectivités.
- Les difficultés de transition **entre le primaire et le secondaire,** surtout présent dans le bilingue public et privé.

DES CHANTIERS POUR L'AVENIR : LES PRÉCONISATIONS DU COMITÉ D'ÉVALUATION

- Appuyer une réflexion en étant présent dans les instances académiques pour adapter la **carte scolaire** des réseaux bilingues, en vue d'assurer une meilleure répartition de l'offre d'enseignement, améliorer la transition entre les cycles et adapter l'offre de transports pour les élèves.
- Renforcer **le suivi des conventions établies entre les associations et le Conseil général, dans un objectif d'efficacité et de transparence.**
- Améliorer la lisibilité du dispositif **des bourses individuelles pour les formations longues en langue bretonne** et assurer un suivi des personnes bénéficiaires.
- Réfléchir à la mise en place d'une nouvelle aide pour **l'acquisition d'équipements et de matériels pédagogiques à l'occasion d'une ouverture d'école bilingue.**
- Renforcer **la coopération avec les communes et des intercommunalités,** et réfléchir à des financements partagés pour l'aide au fonctionnement des classes bilingues dans le cadre des politiques contractuelles du Conseil général (contrats de territoires).

Sensibiliser et initier à la langue et la culture dans les écoles primaires publiques

Dans le courant des années 90, dans certaines écoles monolingues publiques et catholiques, quelques heures d'enseignement sont consacrées à la langue et à la culture bretonnes. L'enseignement catholique assure une initiation au moyen d'enseignants itinérants à partir de 1990. Pour l'enseignement public, une convention est établie en 1995 entre le Conseil général, l'inspection académique et le Greta de Quimper, qui favorise la venue d'intervenants extérieurs dans les établissements scolaires.

À partir de la rentrée de septembre 2000, le Conseil général permet qu'une initiation à la langue et la culture bretonne soit proposée dans les écoles primaires publiques. Quatre structures associatives du département (An Oaled, KLT, Mervent, Sked) assurent désormais cette mission, dans le cadre de conventions de mandatement avec le Conseil général (subventionnement).

Aujourd'hui dans le Finistère, 7 700 élèves acquièrent les bases du breton et de sa culture d'attache.

Ce dispositif s'est traduit par une forte augmentation du nombre d'écoles concernées (de 2,2 % des effectifs en 1999-2000 à 17 % en 2006-2007), ce qui amène le Département à s'associer pour le financement du dispositif avec les communes à partir de 2007, puis avec la Région Bretagne à partir de 2010. Actuellement, près de 7 700 enfants sont concernés par l'initiation à la langue bretonne, soit 13,6 % de l'effectif primaire public total. L'incidence budgétaire de cette action est de 600 000 € en 2013, dont un peu plus de la moitié à la charge du Conseil général.

Une forte augmentation du nombre d'écoles concernées : de 2,2 % des effectifs en 1999-2000 à 17 % en 2006-2007.

Les écoles publiques bénéficiant de l'initiation en 2013

	Maternelle	Primaire	Total
Nombre d'écoles publiques dans le Finistère	347	340	687
Nombre d'écoles publiques bénéficiant de l'initiation	99	66	165

Source : Office public de la langue bretonne

LES CONSTATS DU COMITÉ D'ÉVALUATION

- **Une progression importante du nombre d'écoles et de jeunes** concernés depuis la mise en place du dispositif, même si on constate une stagnation depuis 2004.
- **Un dispositif qui bénéficie davantage aux élèves des cycles 1 et 2,** moins au cycle 3.
- Une **disparité territoriale forte** : le dispositif bénéficie en majorité aux élèves du Pays de Brest et du Pays de Cornouaille.
- **Un dispositif reconnu et salué** par les élèves et la communauté éducative.
- **Des candidatures nouvelles des écoles au dispositif,** mais liées à un facteur de motivation et non à un cadre pédagogique institué.
- **La nécessité de recours à des intervenants extérieurs et des acteurs associatifs** faute de pouvoir s'appuyer sur les professeurs des écoles qui ne sont pas formés à cela.
- **Une faible continuité entre l'initiation en primaire et l'option breton au collège.**

DES CHANTIERS POUR L'AVENIR LES PRÉCONISATIONS DU COMITÉ D'ÉVALUATION

- **Promouvoir à l'horizon 2020 un plan de développement de l'initiation au breton en primaire,** afin de mobiliser et de coordonner toutes les ressources existantes.
- **Augmenter le nombre d'élèves de cycle 3 bénéficiant de l'initiation.**
- **Encourager le lien entre le breton en cycle 3 et l'option breton au collège.**
- **Missionner l'Office public de la langue bretonne pour l'élaboration d'un document d'information présentant l'intérêt de l'étude du breton** à l'école parallèlement à celle d'une langue étrangère.
- Étudier **les modalités d'une généralisation de l'initiation, y compris au plan national.**

Favoriser le breton dans l'espace public et la vie sociale

Le breton pour les tout petits

Depuis 2009, des actions de communication ont été portées par la Région, le Département du Finistère et l'association Divskouarn, pour sensibiliser les jeunes parents à l'atout que représente un apprentissage bilingue précoce en français-breton. En parallèle, une offre de breton pour les plus petits se développe dans les lieux d'accueils de la petite enfance du département.

Sur l'ensemble de la Bretagne, environ 1200 enfants sont aujourd'hui concernés par le bilinguisme précoce. Près de 70 % sont des Finistériens : à la rentrée de septembre 2014, ce sont 824 enfants du département qui bénéficient d'actions autour du bilinguisme précoce français/breton. Ce chiffre est en constante évolution.

Des actions en breton sont actuellement menées dans 24 crèches ou haltes garderies, soit dans 20 % des 118 structures collectives existant sur le département, et dans 13 Relais Parents Assistants Maternels (RPAM). Elles sont plus ou moins régulières et vont du simple éveil à l'immersion en breton.

Évolution du nombre d'enfants concernés par le bilinguisme précoce en Finistère de 2010 à 2014

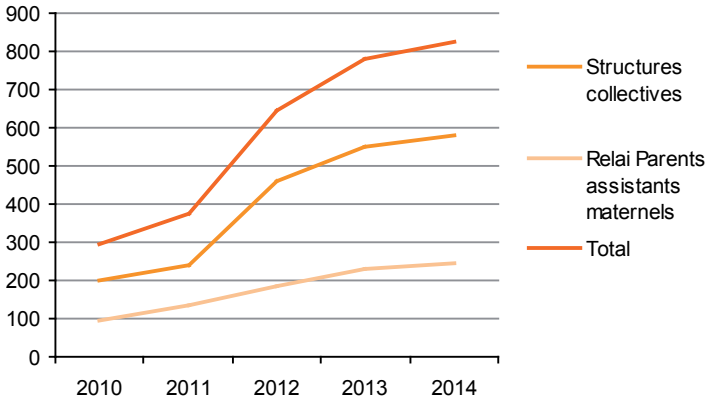

Source : Divskouarn

Quêteurs de mémoire en Finistère

De 2004 à 2013 le Conseil général a initié et piloté un projet intergénérationnel dénommé « Quêteurs de mémoire / Klaskerien ha treizherien soñjoù ». L'objectif était de proposer des occasions aux jeunes apprenants (élèves, collégiens, lycéens, étudiants, jeunes actifs suivant une formation au breton) de conforter leur connaissance du breton au contact de locuteurs premiers (autrement dit des bretonnants de naissance ou ayant acquis la langue dès leur enfance) ou de locuteurs de très bon niveau.

Cet objectif culturel rencontrait une autre politique du Conseil général visant à favoriser les projets intergénérationnels en maintenant du lien social localement sur le territoire.

7 éditions annuelles ont été organisées et financées de 2004-2005 à 2012-2013, réunissant jusqu'à une soixantaine de projets locaux et 1 600 participants dans tout le Finistère.

Les porteurs de projets étaient des établissements scolaires, des centres de formation, des associations, des établissements d'accueil pour personnes âgées, des mairies (plus rarement). Le rôle du département était de coordonner, conseiller, promouvoir et financer partiellement les projets locaux. Cette opération a été « mise en sommeil » en 2014.

LES CONSTATS DU COMITÉ D'ÉVALUATION

- Une **progression constante et un dispositif reconnu pour le bilinguisme précoce**, même si l'offre demeure limitée.
- **Quêteurs de mémoire,** une opération innovante qui a favorisé fortement les échanges et tissé du lien social, en dépit d'une participation inégale des acteurs selon les éditions.

DES CHANTIERS POUR L'AVENIR : LES PRÉCONISATIONS DU COMITÉ D'ÉVALUATION

- **Pérenniser et consolider l'engagement pour le bilinguisme précoce.**
- **Mieux informer les habitants et former les acteurs à la langue bretonne.**
- **Impulser une nouvelle opération « Quêteurs de mémoire »,** avec un Conseil général animateur, des collectivités territoriales et des réseaux d'enseignements investis au travers des politiques territoriales contractualisées avec le Département ou des conventions d'objectifs.

Contacts :

- **Comité d'évaluation**
  Fañch Broudic,
  Président
  fanch.broudic@brezoneg.com

- **Conseil général du Finistère**
  Mission d'appui à la mise en œuvre du projet stratégique (Mamops)
  Nolwenn Colin
  nolwenn.colin@cg29.fr

En savoir plus :

- Le rapport complet de l'évaluation
  www.cg29.fr – rubrique « brezhoneg »

CONSEIL GÉNÉRAL Finistère
Penn-ar-Bed

Conseil général du Finistère
Direction générale des services
Mission d'appui à la mise en œuvre du projet stratégique

32 boulevard Dupleix
CS 29029 – 29196 Quimper Cedex

Tél. 02 98 76 20 20

www.cg29.fr

Conseil général du Finistère - Direction de la communication – Crédit photographique : F. Betermin – Impression : Service imprimerie CG 29 – Décembre 2014

IMPRIM'VERT

CONSEIL GÉNÉRAL
Finistère
Penn-ar-Bed

Décembre 2014

Rapport d'évaluation de la politique de promotion de la langue bretonne

Président du comité d'évaluation : Fañch Broudic

Sommaire

Le mot du Président 5

Introduction 11

Partie1 :
Contexte et historique de la politique de promotion de la langue bretonne 15

Partie 2 :
Le bilinguisme précoce français / breton 41

Partie 3 :
L'initiation dans les écoles primaires publiques 69

Partie 4 :
L'enseignement bilingue 105

Partie 5 : 129
Le dispositif « Quêteurs de mémoire »

Annexes 143

L'Observatoire de l'opinion du Finistère – Extrait de résultats

Grilles d'entretien et enquêtes

Depuis de nombreuses années, le Conseil général du Finistère s'est engagé dans une politique affirmée de soutien à la langue bretonne : initiation, enseignement bilingue ou immersif, édition, rencontres intergénérationnelles, radios, associations, signalétique routière…

C'est en Finistère que vivent la moitié des locuteurs bretons, c'est notre département qui y consacre le plus de moyens.

Nous avons souhaité mener une évaluation de cette action de soutien et de promotion de la langue.

Evaluer revient à s'inscrire dans une démarche de progrès. Evaluer revient aussi à organiser un dialogue permanent avec les Finistériens et l'ensemble des acteurs publics ou privés.

Cette démarche d'évaluation a été élaborée à partir d'un débat constructif et d'un croisement de regards entre experts, décideurs, partenaires et bénéficiaires de nos actions. Je remercie Fanch Broudic, Président du Comité d'évaluation, journaliste et expert reconnu de la langue bretonne, ainsi que l'ensemble des membres du Comité.

Cette évaluation vise à mesurer les effets produits par nos actions et l'état d'avancement des objectifs fixés. Elle nous aide à repérer les forces et les points d'amélioration. Elle nous permettra de préciser, pour l'avenir, les conditions de la poursuite de cette politique.

Il ne s'agit pas d'un aboutissement, mais d'une étape qui répond à une exigence de démocratie et à une volonté de transparence.

Pierre Maille
Président du Conseil général du Finistère

Le mot du Président

On m'a souvent demandé : « mais pourquoi donc faites-vous des émissions en breton à la télévision ? » La première réponse que j'ai pris l'habitude de fournir était tout simplement d'énoncer un constat : « il y a des gens qui le parlent dans leur vie de tous les jours, qui aiment bien le parler et qui apprécient aussi d'entendre et de voir d'autres le parler. » Une telle réponse n'épuise pas la question, mais elle avait l'intérêt de faire référence à une réalité difficilement contestable : on parle effectivement dans cette région une autre langue que le français.

Les recherches que j'ai pu mener depuis une trentaine d'années montrent, certes, que la pratique sociale du breton n'a cessé d'évoluer dans le temps, que le nombre de locuteurs s'est considérablement réduit depuis le milieu du XX^{e} siècle et que la plupart d'entre eux l'utilisent désormais bien moins que le français. Mais il a simultanément acquis une visibilité inattendue – d'aucuns diraient inespérée, même s'ils la considèrent insuffisante - dans l'enseignement, dans les médias, sur internet, pour la création culturelle…

Une reconnaissance plus forte en région qu'au niveau national

Le breton bénéficie aujourd'hui d'une officialisation de fait. *A minima* de la part de l'État : l'adoption en 2008 de l'article 75-1 de la Constitution n'assure aux langues régionales qu'une reconnaissance institutionnelle de principe. Par contre, la loi de refondation de l'école a conforté en 2013 l'assise juridique sur laquelle peut se développer leur enseignement. Pour autant, l'État ne montre toujours aucun empressement à ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, même si l'Assemblée nationale s'est prononcée en ce sens. Les langues de France sont depuis longtemps en attente d'un statut que leur reconnaîtrait la loi.

Localement, la donne est tout à fait différente puisque la langue bretonne bénéficie désormais au sein de la région d'une légitimation bien plus forte qu'au niveau national. C'est il y a dix ans, le 17 décembre 2004, que le Conseil régional de Bretagne a adopté à l'unanimité un plan de politique linguistique qui « reconnaît officiellement, aux côtés de la langue française, l'existence du breton et du gallo comme langues de Bretagne[1]. » Les départements et les communes, voire les intercommunalités, s'impliquent également, quoique de manière variable, pour la mise en œuvre d'actions diverses en faveur de la langue. Bien qu'elle ne soit pas forcément perçue comme telle, c'est ce qu'il faut bien définir comme une politique linguistique. Différentes collectivités territoriales – la région surtout - y concourent, en fonction de leurs moyens et de leurs possibilités financières, mais aussi en rapport avec la demande qu'exprime la société.

Il ne s'agit pas d'établir un palmarès qui n'aurait guère de sens, mais le Conseil général du Finistère est sans aucun doute celui qui s'implique le plus fortement pour la promotion de la langue bretonne. Comme cela ne fait pas partie de ses compétences ordinaires, c'est de sa

[1] Cette reconnaissance n'est cependant pas sécurisée sur un plan juridique, puisque les régions ne peuvent pas voter de loi. Le plan de politique linguistique de la région a fait l'objet d'une actualisation en 2012.

part un choix délibéré, qui s'est imposé progressivement. La part de budget qu'il y consacre est relativement modeste, mais il représente beaucoup pour les acteurs de terrain. C'est la raison pour laquelle il a souhaité qu'il soit procédé à une évaluation de sa politique de promotion du breton. Si les collectivités territoriales doivent désormais s'astreindre à de telles évaluations de leurs politiques publiques, il n'est pas anodin que soit précisément celle-là qu'a voulu mener le Conseil général du Finistère parmi les premières.

Les 24 préconisations du Comité d'évaluation

Un Comité d'évaluation, composé d'une vingtaine de membres[2] a donc été mis en place à la demande de la collectivité pour procéder à l'évaluation de cette politique linguistique. Il a pu appuyer sa réflexion sur l'exploration et l'analyse des archives du Conseil général lui-même, sur les enquêtes originales qui ont été menées, ainsi que sur l'audition d'un certain nombre d'acteurs et d'experts. Par contre, il n'a pas pu prendre connaissance à temps du sondage de l'Observatoire de l'opinion[3] du Finistère réalisé à l'automne 2014 par l'institut CSA.

Le Comité s'est réuni à trois reprises. Je dois dire que les échanges en son sein ont toujours été sereins et que les conclusions ont été adoptées sur la base d'un réel consensus, alors que des divergences d'appréciation se sont parfois exprimées, et c'est naturel.

Assez vite, l'option retenue a été celle d'un premier focus sur le contexte et l'historique de la politique « langue bretonne » du Conseil général du Finistère, qui n'avait jamais fait l'objet d'une restitution jusqu'à présent. Comme l'évaluation a pour objet de produire un bilan de l'action du département dans le domaine de la langue bretonne, elle ne pouvait porter concrètement que sur ce qui a fait l'objet de ses interventions au cours des dix dernières années[4]. Elle ne pouvait non plus traiter dans le détail de l'ensemble de ces interventions. Le choix a dès lors été fait de concentrer l'évaluation sur les quatre thématiques qui ont mobilisé le plus de moyens de la part du département sur la période considérée[5] : le bilinguisme précoce, l'initiation, l'enseignement bilingue et l'opération « Quêteurs de mémoire ».

En conclusion de chacune de ces analyses, sont présentés des constats en termes de forces et de faiblesses. Et un certain nombre de préconisations : au nombre de 24 au total, elles se présentent comme des recommandations à destination de la collectivité territoriale – et éventuellement à celle de ses partenaires et interlocuteurs. C'est à la collectivité et aux élus qui la composent qu'il appartiendra de les apprécier et de leur donner suite ou non, et en quels termes.

[2] Voir, infra, la liste des membres.
[3] L'Observatoire de l'opinion est conduit par le CSA pour le compte du Conseil général du Finistère. Les résultats du sondage et une première analyse sont publiés en annexe de ce rapport.
[4] Ceci explique que n'ont pas pu être pris en compte les dossiers que m'ont transmis des structures telles que Blaz Produktion en vue de la formation à la langue bretonne de personnels intervenant dans les EHPAD, par exemple, ou Stumdi pour ce qui est des formations longues en langue bretonne. Ces dossiers ont été transmis pour étude aux services compétents du Conseil général.
[5] Faute de pouvoir le faire à temps, d'autres actions n'ont pas été évaluées : les aides aux radios associatives en langue bretonne ou aux centres de formation longue en langue bretonne, par exemple.

Remerciements

Je voudrais, in fine, exprimer ma reconnaissance à Pierre Maille, président du Conseil général du Finistère, et à Maryvonne Blondin, conseillère générale déléguée à la langue bretonne, pour la confiance qu'ils m'ont témoignée en me demandant de présider le Comité d'évaluation.

Je me félicite de la collaboration active que j'ai pu établir dans cette entreprise avec Nolwenn Colin, chargée d'évaluation des politiques publiques au département, pour l'aboutissement de cette évaluation dans les délais impartis. Nous avons rédigé ce rapport à quatre mains, avec le concours de Samuel Lerestif pendant son stage de l'été dernier.

Je remercie enfin tous ceux qui ont à un moment ou à un autre été sollicités : les membres du Comité d'évaluation pour leur participation, cela va de soi, les personnes qui ont été auditionnées, et… tous les autres. L'Office public de la langue bretonne a notamment répondu avec diligence et efficacité aux demandes qui lui ont été transmises.

Fañch Broudic

Président du Comité d'évaluation

COMITE D'EVALUATION

Président

Monsieur Fañch Broudic
Journaliste et chercheur associé au Centre de recherche bretonne et celtique (CRBC)

Représentants du Conseil général du Finistère

Madame Maryvonne Blondin,
Conseillère générale de Quimper II, Déléguée à la langue bretonne et à la coopération décentralisée

Madame Anne Prou,
Cheffe de la Mission d'appui à la mise en œuvre du projet stratégique (MAMOPS) / Direction générale des services

Madame Nolwenn Colin,
Chargée d'évaluation des politiques publiques (MAMOPS)

Membres du comité d'évaluation	
M. Guy BERTHOU	Direction de l'Enseignement Catholique du Finistère
M. Gilbert BICREL	Direction de l'Enseignement Catholique du Finistère
M. Rémi BONJOUX	Conseil général du Finistère, Directeur de la Culture, du Sport, de la Jeunesse (DCSJ)
Mme Delphine BOURDAIS	Conseil général du Finistère, Cabinet du Président
Mme Erell COUPIER	Conseil général du Finistère, chargée de mission langue bretonne (DCSJ)
Mme Anna-Vari CHAPALAIN	Directrice de Diwan Breizh
M. Gérard DANIELOU	Conseiller général de Plouzévédé
M. Claude GUIAVARC'H	Conseiller général de Lannilis
M. Fulup JAKEZ	Directeur de l'Office public de la langue bretonne
Mme Soazig AC'H	Conseil général du Finistère (DCSJ)
M. Lukian KERGOAT	Maitre de conférences, Université Rennes 2
M. Kristian LE MENER	Directeur de Kerne Leon Treger
M. Gregor MAZO	Directeur de Divskouarn
M. Yannig MENGUY	Directeur de Mervent
M. David REDOUTE	Co-Président de Div Yezh Breizh
Mme Gwénola SOHIER-ROPARS	Inspection académique du Finistère en charge de la langue bretonne
Mme Marie VINCENT	Conseil général du Finistère, Directrice générale adjointe des solidarités

Personnes rencontrées	
Mme Catherine ADAM	Doctorante, chargée de cours, Université de Bretagne Occidentale
M. Paol AR GOV	Association Kerne Leon Treger
Mme Sylvaine AUBOUIN	Conseil général du Finistère, Directrice de la Protection maternelle et infantile
M. Kristian BRAS	Association Blaz Produktion
M. Guy BERTHOU	Direction de l'Enseignement Catholique du Finistère
M. Jean Philippe BUISSON	Conseil général du Finistère, Direction des collèges
M. Christian CADIOU	Conseil général du Finistère, Direction des déplacements
Mme Judith CASTEL	Secrétariat de Div Yezh
M. Jean Yves COZAN	Conseiller général d'Ouessant
Mme Anna-Vari CHAPALAIN	Directrice de Diwan Breizh
M. Arnaud GOAPPER	Association Mervent
M. Fulup JAKEZ	Directeur de l'Office public de la langue bretonne
M. Bernez KERE	Association Mervent
M. Daniel KERNALEGENN	Ancien secrétaire de Diwan Breizh, Président de Radio Kerne
M. Patrick LAMOUR	Direction de l'Enseignement catholique du Finistère
M. Anthony LE CROM	Coprésident de Div Yezh
M. Ronan LE LOUARN,	Conseil régional de Bretagne, chef du service Langues de Bretagne
M. Gregor MAZO	Directeur de Divskouarn
M. Yannig MENGUY	Directeur de Mervent
M. David REDOUTE	Coprésident de Réseau Div Yezh.
Mme Gwénola SOHIER-ROPARS	Inspection académique du Finistère en charge de la langue bretonne
M. Mark MASSON	Conseil général du Finistère, chargé de mission Langue bretonne de 2000 à février 2014
M. Jean Pierre THOMIN	Ancien Maire de Landerneau Ancien Conseiller régional

Si quelque nom avait été omis par mégarde, que les intéressés veuillent bien excuser les auteurs du rapport et prendre contact avec eux.

Introduction

1. L'évaluation de la politique de promotion de la langue bretonne : pourquoi ?

Depuis une trentaine d'années, le Conseil général du Finistère s'est engagé pour la promotion de la langue bretonne. Avec près de la moitié des locuteurs résidant sur son territoire, il a été l'une des collectivités territoriales de Bretagne à s'être fortement mobilisée sur cette question. Dès 1980, l'enseignement bilingue français breton apparaît comme un axe privilégié de cette politique.

En 2013, le Finistère affecte aux actions liées à la langue bretonne un budget de près de 2,2 millions d'euros, largement supérieur à celui des autres départements bretons. Après trois décennies de mise en œuvre, il est temps de dresser un bilan des effets de cette politique.

Il convient de souligner auparavant que la politique « langue bretonne » ne fait pas partie, à proprement parler, des compétences ordinaires du Conseil général. Les actions qu'il mène et qu'il soutient en ce domaine relèvent donc de sa part d'un choix délibéré et d'une politique volontariste.

Dès lors, l'évaluation de la politique de promotion de la langue bretonne du département du Finistère vise, d'une part à s'assurer de ses effets sur les bénéficiaires – et à en mesurer l'efficacité - et d'autre part à identifier les marges de manœuvre et des pistes en vue de la poursuivre.

Cette politique se décline en deux axes majeurs :
- Encourager l'initiation et l'enseignement de la langue bretonne
- Soutenir les projets inscrivant le breton dans les pratiques sociales.

Le périmètre de l'évaluation a été défini lors du premier comité d'évaluation. S'il est apparu nécessaire de disposer d'une approche globale de l'intervention du Conseil général sur la promotion de la langue bretonne (partie 1), plusieurs thématiques ont retenu l'attention du comité. Un éclairage approfondi est produit sur les thématiques suivantes :
- le bilinguisme précoce français/breton (partie 2)
- l'initiation au breton dans les écoles primaires publiques (partie 3)
- l'enseignement bilingue (partie 4)
- le dispositif « Quêteurs de mémoire » (partie 5).

2. L'état d'esprit de l'évaluation, inspiré de la charte de la Société Française de l'Évaluation

Depuis 2010, le Conseil général du Finistère s'est engagé dans l'évaluation de ses politiques publiques. Inscrite dans le projet stratégique 2010-2014 de la collectivité, la généralisation de la pratique de l'évaluation est une réalité pour l'ensemble des secteurs d'intervention du Conseil général. Elle a d'abord été engagée par le biais du suivi annuel des objectifs de ces politiques, à travers notamment le bilan annuel du projet stratégique. Il s'agit maintenant d'engager une nouvelle étape et de procéder à une évaluation ex-post, c'est-à-dire une évaluation que l'on réalise après que les politiques concernées ont été mises en œuvre.

L'évaluation de la politique de promotion de la langue bretonne est une opportunité d'expérimentation de méthode pour le Conseil général du Finistère. C'est la première fois que l'évaluation d'une politique arrivée à maturité est conduite par la collectivité. Elle revêt dès lors

une importance particulière dans la mesure où elle peut contribuer non seulement à la définition d'une méthodologie, mais aussi à l'adoption d'objectifs que partageraient tous les acteurs concernés, que ce soit les élus et les agents du département, ses partenaires et plus largement la société tout entière. Il s'agit d'une certaine manière de l'émergence d'une culture de l'évaluation au sein de la collectivité territoriale.

Membre de la Société française de l'évaluation (SFE), le Conseil général du Finistère a pour ambition de respecter les principes figurant dans la « Charte de l'évaluation ». Le projet a pour exigence de poser les bases d'une évaluation

- participative, prenant en compte le regard des partenaires, des citoyens,
- distanciée, avec l'implication de personnes qualifiées,
- utile au débat public.

Le dispositif d'évaluation s'est attaché à concrétiser ces ambitions.

Les sept principes de la Charte de la Société Française de l'Evaluation

Pluralité : L'évaluation s'inscrit dans la triple logique du management public, de la démocratie et du débat scientifique. Elle prend en compte de façon raisonnée les différents intérêts en présence et recueille la diversité des points de vue pertinents sur l'action évaluée, qu'ils émanent d'acteurs, d'experts, ou de toute autre personne concernée.

Distanciation : L'évaluation est conduite de façon impartiale. Les personnes participant au processus d'évaluation à titre professionnel informent les autres partenaires de tout conflit d'intérêt éventuel. Le processus d'évaluation est conduit de façon autonome par rapport aux processus de gestion et de décision. Cette autonomie préserve la liberté de choix des décideurs publics.

Compétence : Les personnes participant au processus d'évaluation à titre professionnel mettent en œuvre des compétences spécifiques en matière de conception et de conduite de l'évaluation, de qualité de la commande, de méthodes de collecte de données et d'interprétation des résultats. Elles ont le souci d'améliorer et de mettre à jour leurs compétences, notamment en référence à celles en usage dans la communauté internationale de l'évaluation.

Respect des personnes : Les personnes participant au processus d'évaluation à titre professionnel respectent les droits, l'intégrité et la sécurité de toutes les parties concernées. Elles s'interdisent de révéler l'origine nominative des informations ou opinions recueillies, sauf accord des personnes concernées.

Transparence : La présentation des résultats d'une évaluation s'accompagne d'un exposé clair de son objet, de ses finalités, de ses destinataires, des questions posées, des méthodes employées et de leurs limites, ainsi que des arguments et critères qui conduisent à ces résultats. La diffusion publique des résultats d'une évaluation est souhaitable. Les règles de diffusion des résultats sont établies dès le départ. L'intégrité des résultats doit être respectée, quels que soient les modalités ou les supports de diffusion retenus.

Opportunité : Une évaluation doit être décidée lorsqu'elle est susceptible de – et organisée afin de – produire des résultats à l'égard des finalités mentionnées au préambule de la charte : compte rendu démocratique, efficacité de la dépense, apprentissage organisationnel, facilitation d'évaluations ultérieures.

Responsabilité : La répartition des rôles entre les différents acteurs de l'évaluation est établie dès le départ de façon à ce que toutes les fonctions de celle-ci soient bien prises en charge (définition du mandat, pilotage du processus, enquêtes et analyses, formulation du jugement et des recommandations éventuelles, diffusion des résultats). Les personnes et institutions participant au processus d'évaluation mobilisent les moyens appropriés et fournissent les informations nécessaires à la conduite de l'évaluation. Elles sont conjointement responsables de la bonne application des principes énoncés dans cette charte.

2.1 Une évaluation participative

Le comité d'évaluation

La conduite de travaux d'évaluation de la politique « langue bretonne » a été confiée à un comité d'évaluation. Pluridisciplinaire, ce dernier a accompagné l'évaluation sur toute la durée de la démarche. Élus, représentants des usagers, personnes qualifiées, services du Conseil général ont siégé au sein du Comité d'évaluation. Au total, le comité a réuni plus d'une vingtaine de personnes[1].

La démarche d'évaluation s'est déroulée sur l'année 2014. Le Comité d'évaluation s'est réuni à trois reprises :

- la première réunion s'est tenue le 28 février 2014. En début de processus, il a permis de présenter la démarche de l'évaluation et son état d'esprit, de définir son périmètre et les questions à prendre en compte. La méthodologie de l'approche qualitative, basée sur des enquêtes et des entretiens, a été précisée.

- la seconde réunion a eu lieu le 10 juillet 2014. Un bilan d'étape a été partagé au sein du comité et les premiers résultats des enquêtes et entretiens ont permis de dégager des premières pistes de réflexion.

- la troisième session est intervenue le 24 octobre 2014. Elle avait pour objet de présenter les résultats des travaux et de mettre au débat les propositions à formuler.

Les entretiens et rencontres

Pour apporter un éclairage au comité d'évaluation, des auditions ont été menées auprès de partenaires et d'experts. Ainsi, des responsables d'associations, des élus et partenaires impliqués dans la mise en place de la politique de promotion de la langue bretonne ont été entendus. Ces temps ont été l'occasion d'échanges individuels.

Le recueil du point de vue des bénéficiaires

Au printemps 2014, une attention particulière a été portée sur le recueil du point de vue des bénéficiaires.

Des entretiens téléphoniques ont été menés auprès de crèches et de relais parents assistants maternels (RPAM) pour mieux appréhender les apports du bilinguisme précoce. Le lien entre bilinguisme précoce et scolarisation bilingue a été étudié. Une enquête auprès des familles fréquentant ces lieux d'accueil a été organisée dans ce sens.

Les professeurs des écoles publiques du premier degré prenant part au dispositif d'initiation à la langue bretonne ont été mobilisés par le biais d'une enquête. L'enjeu était de mesurer la fluidité du parcours des élèves bénéficiant d'une initiation et de repérer les points d'amélioration possible du dispositif en place. Pour compléter cette approche, des collégiens de 5e ayant choisi l'option breton ont été interrogés sur les raisons qui ont guidé leur décision.

Enfin, des entretiens téléphoniques auprès d'une douzaine de structures ayant participé à l'opération « Quêteurs de mémoire » ont permis de dégager les points forts et les pistes d'amélioration éventuelle du dispositif. Des échanges d'expériences avec le département du Morbihan et des Hautes-Pyrénées sont venus enrichir les débats.

[1] Certains membres du Comité n'ayant participé qu'à l'une de ses réunions, ils ont été remplacés ou représentés aux autres.

2.2. Une évaluation distanciée, mobilisant des compétences

Une présidence du Comité d'évaluation indépendante

Dans un souci de distanciation, la présidence du Comité d'évaluation a été confiée à Fañch Broudic, journaliste, ancien responsable des émissions en langue bretonne à France 3 Ouest et chercheur associé au Centre de recherche bretonne et celtique (CRBC, UBO, Brest). Docteur-es-lettres, il a consacré sa thèse à l'évolution de la pratique du breton de l'Ancien Régime à nos jours (Presses universitaires de Rennes, 1995). À la demande du Recteur de l'Académie de Rennes, il a rédigé en 2010 un rapport sur l'enseignement du et en breton. Il a contribué, sous la direction du Professeur Kremnitz, à la parution en 2013 de l'Histoire sociale des langues de France, qui présente un état des lieux des langues régionales, de celles de l'outre-mer et de l'immigration.

L'évaluation ex-post, une fonction au sein de la Direction générale des Services

Le projet d'évaluation est animé par la Mission d'Appui à la Mise en Œuvre du Projet Stratégique (MAMOPS) rattachée à la Direction générale des services du Conseil général du Finistère. La MAMOPS veille à la coordination du projet, en assure la méthodologie et participe à la rédaction du présent rapport. Elle rend compte de l'avancement du projet d'évaluation.

La mobilisation de l'office public de la langue bretonne

Pour mener à bien l'évaluation, l'observatoire des pratiques linguistiques de l'Office Public de la Langue Bretonne (OPLB) a été sollicité. Cartographies et données statistiques ont permis de nourrir le rapport. L'expérience acquise par l'observatoire sur la méthodologie d'enquêtes a été mise à profit dans le cadre du projet d'évaluation.

L'observatoire de l'opinion

Le Conseil général organise tous les deux ans un sondage auprès d'un échantillon de Finistériens. En 2014, l'enquête a pris en compte les problématiques de la langue bretonne. Les résultats sont présentés en annexe à ce rapport.

2.3. Une évaluation utile au débat et rendue publique

À l'invitation du Président du Conseil général, le rapport d'évaluation est présenté par le Président du Comité d'évaluation au cours de la séance plénière consacrée au Débat d'orientation budgétaire, le 18 décembre 2014. L'ensemble des travaux, le rapport et les synthèses sont accessibles sur le site Internet du Conseil général : www.cg29.fr.

CONSEIL GÉNÉRAL
Finistère
Penn-ar-Bed

Partie 1 - Contexte et historique de la politique de promotion de la langue bretonne

1. Une politique construite au fil de l'eau

L'intérêt du Conseil général du Finistère pour la langue bretonne remonte à plus d'un siècle. En 1903, il contribue ainsi financièrement et avec les autres départements bretons à la création de la première chaire de celtique à l'université de Rennes. L'année précédente, il avait adopté un vœu de protestation contre la décision du Président du Conseil de l'époque, Émile Combes, d'interdire la prédication et l'enseignement du catéchisme en breton. Il en adoptera bien d'autres par la suite, au cours de l'entre deux guerres, puis dans la seconde moitié du XXe siècle, pour réclamer en particulier l'enseignement du breton.
C'est en 1982 que sont promulguées en France les premières lois de décentralisation (dites lois Deferre) qui suppriment la tutelle des préfets sur les départements. C'est à compter de ce moment que le Conseil général du Finistère entreprend d'esquisser ce qui ne se définit pas encore vraiment comme une politique de promotion de la langue bretonne sur son territoire. Cette politique va en effet se construire progressivement au gré des sollicitations des acteurs de terrain, en les accompagnant financièrement dans leurs actions. Mais elle apparaît clairement comme une politique volontariste de la part de la collectivité territoriale.

1.1 Le contexte sociolinguistique

Si le Conseil général du Finistère juge nécessaire de se préoccuper de la question de la langue bretonne, c'est bien évidemment parce que cette langue se parle, se lit et s'écrit sur son territoire. Le département ne représente pas à lui seul toute la zone bretonnante : cette dernière, qu'on identifie à la Basse-Bretagne, inclut également la partie occidentale des deux autres départements limitrophes, les Côtes d'Armor et le Morbihan. Dans la première moitié du XVe siècle, les administrateurs du duché de Bretagne tentent plus ou moins de s'adapter à la division linguistique. Mais à l'époque contemporaine, aucune collectivité territoriale, aucune structure administrative ni le moinde échelon technique n'ont jamais correspondu à la zone bretonnante dans son intégralité.

La question de la langue bretonne n'a donc pendant longtemps été prise en compte qu'à l'échelon national (quand elle l'a été) et à celui de chacun des départements concernés. C'est avec l'émergence de la région et le renforcement du champ de son intervention qu'elle est devenue une préoccupation d'intérêt régional, tant et si bien que le Conseil régional de Bretagne a adopté pour la toute première fois en 2004 un plan de politique linguistique. Pour autant, les départements et notamment celui du Finistère conduisent toujours diverses actions sur le terrain en faveur du breton et adoptent chaque année un certain nombre de mesures en ce sens.

1.1.1 Historique

Le Finistère, comme toute la Basse-Bretagne, a été jusqu'à une époque assez récente un département dans lequel l'usage du breton était majoritaire, pour ne pas dire exclusif. Lorsqu'au nom de l'administration impériale Coquebert de Monbret effectue en 1806 la première enquête officielle sur les langues de France, il considère tout simplement comme bretonnants tous ceux qui résident à l'ouest de la limite linguistique.

Un siècle plus tard, en 1902, le préfet du Finistère, Henri Collignon, reconnaît qu'il est « exact qu'un grand nombre d'enfants de la campagne ne connaissent pas suffisamment le français… Quant aux hommes qui ont atteint la quarantaine, dans la grande majorité des communes du département, la langue bretonne est la seule qui soit connue d'eux ». Au début du XXe siècle, le breton est largement

la langue majoritaire dans le Finistère : plus de 80 % des habitants s'expriment habituellement en breton et la moitié d'entre eux sont des monolingues de langue bretonne, ignorant donc le français.

Au cours du siècle dernier, la situation va évoluer très rapidement, surtout aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale. On comptabilise toujours à ce moment-là 1 100 000 bretonnants en Basse-Bretagne. Mais c'est au même moment que les jeunes parents font massivement le choix d'élever leurs enfants en français, et non plus en breton comme ils l'avaient été eux-mêmes. Personne n'anticipe vraiment les conséquences de ce choix. Comme aucune politique positive n'est réellement menée dans le même temps pour ce qui est de l'enseignement du breton par exemple, on doit aujourd'hui faire le constat que le nombre de locuteurs a diminué, sur l'ensemble de la Basse-Bretagne et donc dans le Finistère aussi, de 85 % en une soixantaine d'années. Le breton est depuis déjà quelques décennies une langue minoritaire sur son propre territoire.

1.1.2 L'état des lieux actuel

Le dernier sondage réalisé en 2007 sur la pratique sociale du breton donne à connaître le nombre de locuteurs (scolaires compris) en fonction de la zone géographique que l'on définit :

- sur l'ensemble du territoire de la Bretagne, il peut être estimé à 206 000 personnes.
- En Basse-Bretagne, il descend pour la première fois sous le seuil des 200 000 bretonnants, puisqu'il n'est plus que de 182 000 personnes : c'est une diminution historique.
- C'est en Finistère que les bretonnants sont les plus nombreux, puisque plus de 110 000 vivent dans le département. Ce chiffre correspond à 57 % du nombre total de locuteurs déclarés sur la Bretagne.

Ces estimations sont basées sur des taux constatés

- de 13 % des personnes de 15 ans et plus, interrogées en Basse-Bretagne et déclarant qu'elles parlent très bien ou assez bien la langue
- de 1 % des personnes interrogées en Haute-Bretagne, ayant le même profil.

Une autre donnée majeure que les sondages, et singulièrement celui de 2007, ont mises en évidence tient au fait que la pyramide des âges de la population bretonnante est largement inversée par rapport à celle de la population dans son ensemble : il y a dix fois moins de bretonnants parmi les moins de 40 ans que parmi les plus de 60 ans, au point que ces derniers représentent désormais 70 % de la population locutrice. Quand les 20-39 ans représentent près du tiers de la population de la Basse-Bretagne, ils ne constituent quant à eux que 5 % du total de bretonnants dans la zone concernée.

Les jeunes générations sont donc les moins bien représentées parmi les locuteurs. Le taux de ces derniers au sein de chaque tranche d'âges fournit un autre éclairage sur la démographie linguistique en Basse-Bretagne :

- Dans celle des 20-39 ans, le pourcentage de locuteurs n'est plus que de 2 %, alors qu'il s'élevait à 5 % à la fin des années 1990.
- Dans celle des 40-59 ans, il s'est réduit à 10 %, par rapport aux 21 % qu'il représentait en 1997.

Or ces deux générations représentent d'une part celle en âge aujourd'hui d'avoir des enfants et d'autre part celle de leurs parents. Ces derniers sont nés au milieu du XXe siècle, c'est-à-dire au moment où les familles ont généralement fait le choix de ne plus élever leurs enfants en breton. Certains l'ont quand même appris, mais ils ont ensuite fait du français la langue de leur foyer, et c'est donc en français qu'ils ont élevé leurs propres enfants. C'est de ce moment qu'il faut dater l'arrêt de la

transmission familiale du breton, pour l'essentiel. Le phénomène s'est ensuite accentué à chaque génération : on se retrouve actuellement à la troisième génération faisant suite à l'abandon du breton comme langue première (ou langue maternelle) des enfants autour des années 1950.

C'est l'une des raisons – sinon la raison majeure - pour lesquelles diverses initiatives ont été prises dans le dernier quart du XXe siècle pour contrer l'interruption de la transmission intergénérationnelle de la langue. C'est désormais à l'école qu'on demande d'apprendre le breton aux enfants qui l'ignorent le plus souvent en y arrivant.

1.2 Les années 1980 : le soutien à Diwan comme amorce de l'intervention du Conseil général en faveur de la langue bretonne

1.2.1 L'émergence d'un enseignement en breton

C'est dans les années 1980 que le Conseil général du Finistère choisit d'apporter concrètement un soutien à la langue et à la culture bretonnes. À cette date, elles sont toujours ressenties et vécues dans de nombreux foyers comme les éléments constitutifs de leur héritage culturel et linguistique. Après le « renouveau musical » des années 1960-70 (la relance du fest-noz par Loeiz Ropars, la notoriété des sœurs Goadec et des frères Morvan, le succès d'Alan Stivell, la nouvelle chanson bretonne avec Glenmor, Tri Yann…) et le début d'un vaste mouvement de collectage d'airs et de chants traditionnels à l'instigation de Dastum, la culture bretonne est portée par la dynamique du spectacle vivant. Elle est confortée par un mouvement revendicatif militant qui se manifeste selon diverses modalités et qui se prolonge jusqu'à aujourd'hui.

Concernant la langue bretonne, elle n'est pratiquement plus transmise aux nouvelles générations dans le cadre familial depuis les années 1950. Mais on ne perçoit pas encore les effets de cette interruption de la transmission : les premiers travaux de sociolinguistique et les premiers sondages font toujours état d'une connaissance et d'une pratique du breton bien établies. D'après le sondage effectué à l'initiative de RBO (Radio Bretagne Ouest) en 1983, dans le Finistère principalement, 55 % des personnes interrogées le comprennent et 31 % le parlent, ce qui correspond à des populations estimées de 650 000 locuteurs passifs et de 360 000 locuteurs actifs.

L'enseignement de la langue fait l'objet au même moment de demandes réitérées. Ce n'est pas qu'il n'existe pas quelques possibilités en la matière, mais il reste marginal : on pouvait, par exemple, passer une épreuve facultative de breton au baccalauréat. La loi Deixonne, votée en 1951, en avait autorisé pour la première fois l'enseignement facultatif, mais aucune impulsion significative n'a jamais été donnée en ce sens, même si divers instituteurs ont su en tirer parti. Sous la Ve République, les propositions de loi régulièrement déposées en faveur des langues régionales restent sans suite. Les circulaires Haby en 1976 et Savary surtout en 1982 représentent de réelles ouvertures, mais pas à la hauteur des attentes formulées par les associations militantes.

L'idée d'un enseignement parallèle émerge progressivement. "Skol ar yaou" – une école du jeudi d'initiation à la langue bretonne – a ainsi fonctionné à Brest de 1969 à 1971 au bénéfice d'un certain nombre d'enfants. L'inititative la plus significative et pérenne tient à l'ouverture de la première école Diwan en 1977, avec 7 enfants, à Lampaul-Ploudalmézeau. On doit à l'implication de leurs parents et au recrutement de leur premier instituteur d'avoir opté dès le départ pour un enseignement par

immersion en vue de l'apprentissage du breton par des enfants dont ce n'est pas en général la langue première.

1.2.2 La création de Diwan

Les écoles Diwan se développent et s'étendent progressivement à partir du Finistère, au point de constituer un réseau de 12 écoles en deux ans. Elles se définissent comme un réseau associatif reposant sur les principes de gratuité, de laïcité et d'ouverture à tous, autogéré par les parents eux-mêmes. Pour fonctionner, ces écoles ont tout à créer : tout en suivant les programmes de l'Éducation nationale, elles doivent recruter, former et payer des enseignants et des personnels non-enseignants, concevoir des outils pédagogiques, rechercher des locaux, se faire connaître et reconnaître par les pouvoirs publics. Les conditions financières sont difficiles, dans la mesure où Diwan fonctionne de facto comme une école de statut privé : c'est l'association elle-même qui assume et gère les ouvertures d'écoles et assure la rémunération de ses enseignants et autres salariés.

Le militantisme et l'implication des parents d'élèves ne suffisent pas à assurer l'autofinacement de la structure, les aides des collectivités territoriales non plus. Diwan entre dans une dialectique de négociation/contestation vis-à-vis de l'État et mobilise l'opinion publique à l'occasion de petites et de grandes manifestations. En déficit permanent et n'étant pas à jour de ses cotisations sociales, il se retrouve en redressement judiciaire en 1993. Il réclame son intégration au sein de l'Éducation nationale, mais la démarche bute sur de multiples obstacles. Après une première convention assurant la prise en charge d'une cinquantaine de postes d'enseignants par le ministère, Diwan passe finalement sous le régime de la loi Debré en 1994.

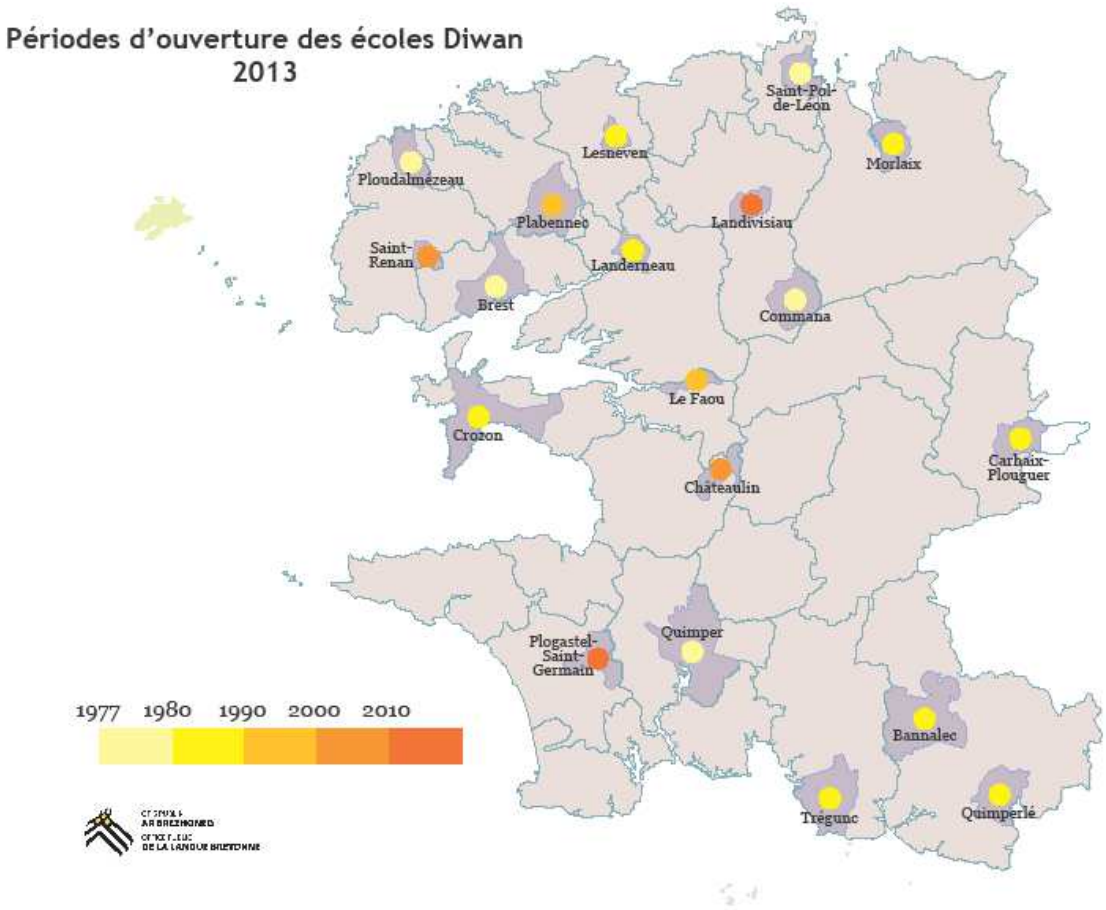

C'est de la période des difficultés de Diwan que date l'intervention du Conseil général en faveur de la langue bretonne. Jean-Yves Cozan, conseiller général d'Ouessant depuis 1978, est un défenseur déterminé de l'association au point qu'il sera par ailleurs surnommé « le député Diwan ». Selon lui, il s'agit de « soutenir ceux qui ne rentrent pas dans la norme, ceux qui sont différents. Il faut les soutenir parce que le pouvoir en place ne leur permet pas d'être eux-mêmes[1] ». La délibération la plus ancienne retrouvée dans les archives du Conseil général mentionne le versement d'une subvention à l'association Diwan en 1982[2]. Par la suite, les aides au fonctionnement qui lui sont attribuées augmentent au fur et à mesure de l'ouverture de nouvelles classes.

Pour le Conseil général, l'implication est forte notamment durant les premières années de fonctionnement de chaque nouvelle école. Les subventions versées augmentent au fil des années, passant de 50 000 F (environ 13 000 € aujourd'hui) à 700 000 F en 1988 (près de 170 000 € aujourd'hui)[3]. Les difficultés financières du réseau sont prises en compte par le Conseil général du Finistère, le Conseil régional de Bretagne et par quelques municipalités qui lui accordent des aides et mettent parfois des locaux à sa disposition.

En 1994, le montant attribué à l'enseignement Diwan est de 750 000 F (153 800 € aujourd'hui). L'association KSDS œuvrant pour la formation des maîtres bénéficie de 1 300 000 F[4] (267 000 € aujourd'hui).

1.3 Les années 1990 : vers une diversification du champ d'intervention

À compter du milieu des années 1980, Diwan n'est plus le seul réseau à dispenser un enseignement en breton. Dans l'enseignement public, la première classe bilingue s'ouvre en 1983. L'enseignement privé catholique ouvre la sienne en 1990. À compter de ce moment, le Conseil général du Finistère va contribuer au financement des trois réseaux (public, privé catholique et Diwan) au titre de l'enseignement du breton et il va élargir son soutien aux actions visant au développement d'un environnement bilingue.

1.3.1 La création des filières bilingues publique et catholique

Tirant parti des nouvelles possibilités ouvertes par la circulaire 82-261 du 21 juin 1982, dite « circulaire Savary », l'Éducation nationale ouvre une classe bilingue à titre expérimental dès 1983 dans le centre Finistère, à Saint-Rivoal, en plein cœur des Monts d'Arrée. L'enseignement y a été dispensé depuis le début en breton et en français selon le principe de la parité horaire : la moitié du temps scolaire se déroule donc en breton, l'autre moitié en français. Toutes les classes bilingues qui se sont ouvertes depuis au sein de l'école publique fonctionnent sur les mêmes bases : le breton y est dès lors une langue d'enseignement au même titre que le français. La classe est prise en charge par un instituteur (aujourd'hui professeur des écoles) ayant lui-même la maîtrise du breton, outre celle du français.

Les ouvertures de nouvelles classes bilingues se sont faites au début et elles se font toujours aujourd'hui en fonction de divers paramètres tels que la demande parentale, la conformité aux

[1] Entretien avec Jean-Yves Cozan, le 7 janvier 2014.
[2] Délibération du 27 janvier 1982. Association ayant pour but la diffusion de la langue et de la culture bretonnes.
[3] La conversion des francs en euros est calculée à l'aide du convertisseur de l'INSEE, lequel permet d'exprimer, sur la période 1901-2013, le pouvoir d'achat d'une somme en euros ou en francs d'une année donnée en une somme équivalente en euros ou en francs d'une autre année, corrigée de l'inflation observée entre les deux années. Voir le site : http://insee.fr/fr/themes/
[4] Délibération 1415 du 15 février 1994.

dispositions définies par le Rectorat de l'académie, la disponibilité d'enseignants compétents. Il n'existe pas de carte scolaire bilingue dans le premier degré : en accord avec l'Inspection académique du Finistère, l'Office public de la langue bretonne effectue le travail de prospection et de communication en vue de la création de nouveaux sites. Par contre, dans le second degré, l'enseignement bilingue est structuré sur la base d'une organisation en pôles : un certain nombre d'écoles primaires bilingues s'implantent dans la proximité d'un collège lui-même bilingue de manière à favoriser la continuité du bilinguisme tout au long de la scolarité. Plusieurs collèges proposent la même continuité vis-à-vis d'un lycée bilingue jouant à son tour le rôle de pôle à leur égard.

En 1989, l'Éducation nationale a mis en place un dispositif pour le développement des langues et cultures régionales. Sur sollicitation de l'Inspection académique, le Conseil général du Finistère accorde cette année-là une aide financière pour l'acquisition d'ouvrages et de matériel pédagogique à l'enseignement public bilingue[5] à hauteur de 100 750 F (soit 23 400 € aujourd'hui). Plus globalement, s'appuyant sur l'argument du caractère intercommunal des classes bilingues, le Département apporte des aides pour la construction et les grosses réparations de locaux scolaires du 1er degré et l'équipement de ces classes bilingues[6].

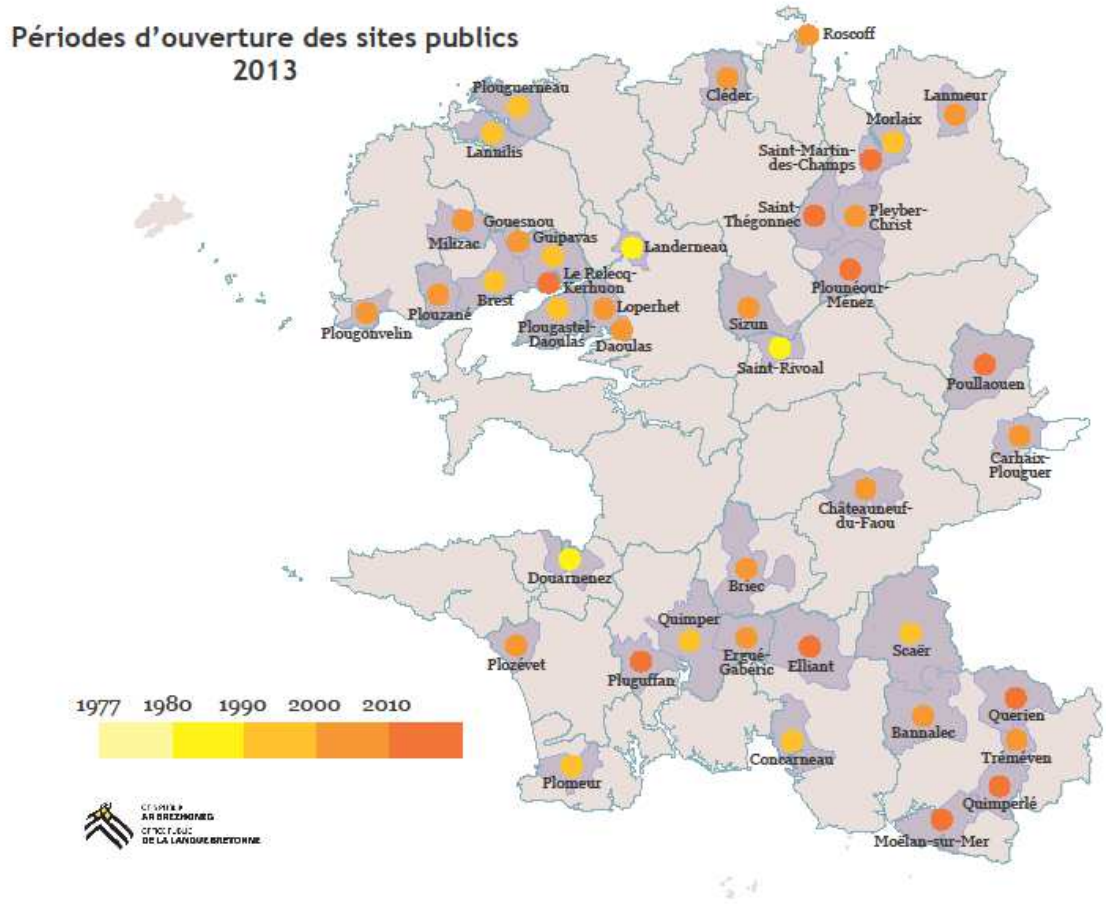

En 1990, l'enseignement catholique ouvre à son tour une première classe bilingue à Guissény. Le Conseil général du Finistère adopte un plan triennal devant s'étendre de 1990 à 1993 en faveur de

[5] Délibération 1413 de janvier 1989. Demande de subvention pour l'enseignement du breton.
[6] Entretien avec Jean-Pierre Thomin, conseiller général de Landerneau de 1987 à 1994, le 18 février 2014.

l'enseignement privé catholique d'un montant de 1 800 000 F annuels sur trois ans[7] (404 700 € aujourd'hui). L'objectif est de lui donner des moyens à parité avec l'enseignement public en vue du développement d'une filière bilingue dans le réseau catholique.

Dans le primaire, le Conseil général finance des postes d'itinérants intervenant aux côtés des enseignants dans 150 classes, avec du matériel pédagogique adapté (700 000 F, soit 157 4000 € aujourd'hui). Dans le secondaire, il soutient la mise en place de centres de documentation régionale. Des heures de breton sont également inscrites dans le programme scolaire de 15 collèges (pour un montant de 1 176 000 F, soit 264 400 € aujourd'hui). 75 % de cette somme sont intégrés dans la dotation annuelle des collèges (forfait d'externat).

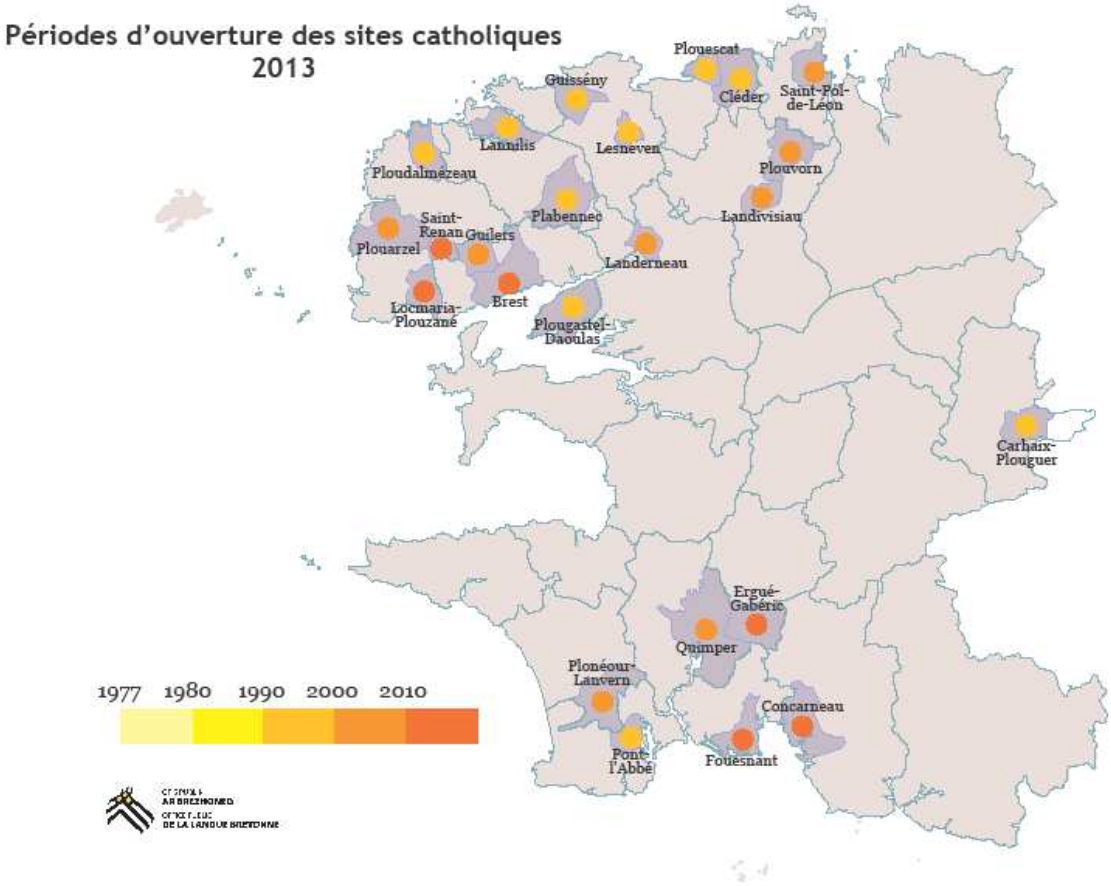

La formation aux enseignants bilingues est un enjeu fort pour le maintien et le développement de l'enseignement du et en breton. Dès 1994, l'association Keizenn Stummañ an Danvez Skolaerien (KSDS – Centre de formation des instituteurs) formant les enseignants des trois réseaux, puis le centre Kelenn (créé en 1997 et dédié aux futurs enseignants de Diwan) sont soutenus financièrement par le Conseil général. Des bourses sont attribuées aux candidats à une formation d'enseignement bilingue ou à des stages de perfectionnement.

[7] Délibération 1390 du septembre 1990. Langue et culture bretonne dans l'enseignement.

1.3.2 Le Finistère : premier département pour l'enseignement bilingue breton/français

Selon les résultats provisoires de la dernière rentrée scolaire (septembre 2014), le Finistère confirme son statut de premier département pour le nombre d'élèves scolarisés en bilingue, de la maternelle au baccalauréat, tous réseaux confondus. Avec un total de 7 377 inscrits dans les trois réseaux, il représente près de la moitié du nombre total des élèves bilingues des académies de Rennes, Nantes et Paris réunies, soit 46,55 %.

- C'est dans l'enseignement public que le nombre d'élèves bilingues est le plus élevé : les effectifs finistériens sont de 3 334 élèves, soit 48,41 % de tous les élèves bilingues breton/français du public dans les trois académies concernées
- Dans le Finistère, les écoles et établissements Diwan en attirent pour leur part 2 078, soit 53,76 % du nombre total d'élèves du réseau.
- On compte enfin 1 965 élèves dans l'enseignement privé catholique du Finistère, soit 38,55 % du total de ses effectifs bilingues.

1.3.3 La sensibilisation et l'initiation dans les écoles primaires

Dans certaines écoles monolingues publiques et catholiques, quelques heures d'enseignement sont consacrées à la langue et à la culture bretonnes. L'enseignement catholique assure une initiation au moyen d'enseignants itinérants à partir de 1990.

Pour l'enseignement public, la convention de 1995 entre le Conseil général, l'inspection académique et le Greta de Quimper prévoit que l'initiation au breton soit assurée par des enseignants bretonnants ou par des intervenants extérieurs. En réalité, cette action est mise en œuvre presqu'exclusivement par des intervenants extérieurs salariés du GRETA de Quimper et elle est intégralement financée par le Conseil général.

1.3.4 Contribution à la mise en place d'un environnement bilingue dans le Finistère

1.3.4.1 La signalisation bilingue

Parallèlement, la mise en place d'une signalisation routière bilingue dans le Finistère est arbitrée. Une concertation a lieu avec le Conseil général des Côtes-d'Armor qui, le premier, a mis en place des panneaux de signalisation bilingue sur la voierie. Les panneaux d'entrée d'agglomération sont financés pour toutes les communes du Finistère, puis les panneaux directionnels sur routes départementales sont installés au fur et à mesure des remplacements et sur les voies nouvelles[8].

Deux arguments sont avancés pour éclairer le vote de l'assemblée délibérante du Conseil général. D'une part, il s'agit de promouvoir l'identité culturelle forte du Finistère et de donner de la visibilité à la langue bretonne dans l'espace public. D'autre part, le Conseil général estime que c'est une mesure économiquement préférable au remplacement périodique des panneaux monolingues volontairement dégradés par les militants bretons réclamant l'égalité de prise en compte des deux langues pour la signalisation routière.

[8] Entretien avec Jean Pierre Thomin, ibidem.

1.3.4.2 Le soutien à l'édition, aux radios

Dès 1982, des aides ponctuelles ont été accordées par le Conseil général en soutien à l'édition. C'est à partir de 1991 qu'un fonds d'aide à l'édition est voté en vue de soutenir l'édition de publications en langue bretonne.

Les radios locales associatives assurant des émissions en langue et culture bretonnes bénéficient d'une subvention à partir de 1997[9] : c'est l'année de création de Radio Kerne, première radio de catégorie A[10] entièrement bretonnante, suivie en 1998 par Arvorig FM.

1.4 À partir de 2000 : l'intervention du Conseil général se formalise

Le Conseil général décide, à partir de 2000, d'énoncer des objectifs stratégiques pour son intervention dans le domaine linguistique et de structurer et formaliser davantage ses dispositifs. Son action en faveur de la langue bretonne prend alors de l'ampleur, tant pour ce qui est du volume financier que pour le panel des actions soutenues. Il s'agit d'une part de soutenir l'enseignement du et en breton, et d'autre part de promouvoir la langue dans la vie sociale. Dans un premier temps, c'est un chargé de mission vacataire qui suit le dossier « langue bretonne » au sein du Conseil général, avant que la collectivité ne décide en 2000 la création d'un poste de fonctionnaire territorial à cet effet.

1.4.1 Des conventions d'objectifs triennales pour le soutien à l'enseignement du et en breton

A partir de 1998, les interventions en faveur du développement de l'enseignement du et en breton s'inscrivent dans le cadre de conventions d'objectifs triennales désormais systématisées avec les trois réseaux (public, catholique, et pour la première fois Diwan en 1998). Selon ces conventions, l'objectif premier du Conseil général est de favoriser l'accès du plus grand nombre à la langue bretonne, sur la base du volontariat et du libre choix des familles, dans le respect du pluralisme en ce qui concerne les méthodes pédagogiques. L'incidence financière totale s'élève à :

- 865 900 € en 2000
- 1 643 700 € en 2012 (à périmètre constant)
- ce qui représente presqu'un doublement du budget engagé sur une période de 12 ans.

1.4.2 Un renforcement de l'initiation du breton dans les écoles primaires publiques

À partir de la rentrée de septembre 2000, le Conseil général demande qu'une initiation à la langue et la culture bretonne soit proposée dans les écoles primaires publiques. L'objectif recherché est de tenter d'éviter que ne se crée une dichotomie au sein d'une même génération d'élèves dans le département :

[9] Délibération 1419, juin 1997. Demandes de subventions de diverses radios locales associatives pour émissions en langue et culture bretonnes.

[10] Radio de catégorie A : radios associatives, non commerciales, tirant leurs principales ressources de subventions privées ou publiques (FSER). Les ressources publicitaires ne peuvent dépasser 20 % de leurs produits. Plus précisément, produits dits "courants" (hors subvention, notamment).

- ceux scolarisés dans les différentes filières de l'enseignement bilingue, qui doivent acquérir une bonne maitrise du breton parlé, lu et écrit à la fin de leur scolarité
- ceux qui n'auraient aucune notion de la langue et la culture de leur région d'origine ou de résidence.

Afin de permettre au plus grand nombre possible de jeunes Finistériens d'acquérir un socle de connaissances de la langue et de la culture bretonnes, une sensibilisation est proposée de manière plus large et systématique dans les écoles dont l'équipe enseignante en fait la demande.
Le Conseil général du Finistère convainc l'Inspection académique de recourir à des associations spécialisées qui font habiliter des animateurs-techniciens. 4 structures associatives du département (An Oaled, KLT, Mervent, Sked) assurent désormais cette mission, dans le cadre de conventions de mandatement avec le Conseil général (subventionnement).

Ce montage a permis une forte augmentation du nombre d'écoles concernées (de 2,2 % des effectifs en 1999-2000 à 17 % en 2006-2007), ce qui amène le Département à s'associer pour le financement du dispositif avec les communes à partir de 2007, puis avec la Région Bretagne à partir de 2010. L'incidence budgétaire de cette action est de 600 000 € en 2013[11], dont un peu plus de la moitié à la charge du Conseil général.

Outre le programme « langue bretonne », d'autres interventions sont financées :

- les programmes concernant les collèges et l'enseignement : fonctionnement des collèges Diwan, aides aux projets pédagogiques, aides aux associations de parents d'élèves et à l'UGB (Union des enseignants de breton), aides à la construction et aux grosses réparations d'écoles bilingues publiques (taux majoré)
- les programmes concernant l'enseignement supérieur : aide au Centre de recherche bretonne et celtique (UBO, Brest).

1.4.3 Promotion de l'utilisation du breton dans la vie sociale et les expressions culturelles

L'Assemblée départementale décide en 2000 d'intégrer les interventions en faveur des manifestations culturelles et du spectacle vivant dans les politiques culturelles ordinaires, considérant que « le soutien à la langue bretonne ne peut pas, en effet, se résumer à ses usages "culturels" et [que] l'accessibilité aux formes traditionnelles et contemporaines de la culture bretonne ne peut être conditionnée à la maîtrise de la langue. Mener de front les deux ambitions, mener de front les deux politiques contribuent à l'intégration, déterminante, progressive et universalisante de la langue bretonne et de la culture bretonne dans une politique publique[12] ».

Il apparaît au travers de cette décision une volonté de distinguer la langue bretonne des expressions culturelles dont elle est traditionnellement le vecteur dans la prise en compte politique du fait régional, tout en renforçant l'effort financier global du département sur les dispositifs linguistiques. Certains dispositifs sont maintenus dans le programme « langue bretonne », d'autres ressortent des programmes en faveur des collèges, de l'enseignement supérieur, des sports et des déplacements (signalisation routière). Au total, en 2000, l'implication du Conseil général en faveur de la langue et la culture bretonnes s'élève à 15 685 200 F (2 976 000 € aujourd'hui).

[11] Cette somme est le cumul des aides qu'attribuent respectivement le Conseil général du Finistère, la région Bretagne et les communes. Se reporter, infra, au chapitre concernant l'initiation.
[12] Délibération 2000-CG01-081 27 et 28 janvier 2000. Animation culturelle et socio-culturelle – Programmation 2000.

Domaines d'intervention du Conseil général en faveur d'un environnement bilingue en Finistère Année 2000		
Interventions	**Programmes langue bretonne**	**Autres programmes**
Enseignement du breton aux adultes (Stumdi, Roudour, Mervent…)	Soutien au fonctionnement des organismes de cours du soir et de formation professionnelle	
Ententes de pays (Ti ar Vro Kemper, Ti ar Vro Lesneven, Sked, KLT)	Soutien au fonctionnement	
Collectage et valorisation du patrimoine linguistique	Soutien au fonctionnement et au projet (Dastum, Spered ar Yezh…)	Spectacle vivant (BAS) : musique et danse (dans le cadre de conventions d'objectifs)
Soutien aux structures régionales	Programme langue bretonne (Conseil culturel de Bretagne, association Ofis ar Brezhoneg)	
Loisirs pour les enfants (An Oaled, UBAPAR…)	Soutien au fonctionnement et aides au lancement de nouveaux séjours de vacances	Formation de cadres et séjours scolaires pédagogiques : aides à la nuitée des centres de vacances accueillant des séjours en breton
Édition et promotion de la lecture	Soutien au fonctionnement, aide à l'édition d'ouvrages pour les adolescents, aide aux concours littéraires (Kuzul ar Brezhoneg, Emgleo Breiz, Keit Vimp Bev, Féa…)	
Médias et audiovisuel	Soutien à la production et à la diffusion d'émissions radiophoniques, aides à l'acquisition d'équipements radiophoniques des radios de catégorie A, aides aux projets sur Internet, aides à la production audiovisuelle	
Théâtre	Soutien au fonctionnement de troupes de théâtre	Programme de la politique départementale en faveur du spectacle vivant, théâtre : aides à la création et la diffusion, soutien au fonctionnement
Sports et jeux		Sports, animations et manifestations sportives : aides aux manifestations (Randorade, Tro Menez Are), aides au fonctionnement des fédérations (FALSAB, Gouren, Ti Ar Gouren)
Signalisation et toponymie	Aides aux enquêtes toponymiques et aides à la mise en place de la signalisation routière des communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	Routes départementales : signalisation bilingue lors des remplacements de panneaux et sur les nouveaux tronçons. Communication : parcours signalétique des bâtiments du Conseil général

Source : Conseil général du Finistère

1.4.4 Les nouveaux champs d'action du Conseil général

1.4.4.1 L'intergénérationnel

De 2004 à 2013 le Conseil général a initié et piloté un projet intergénérationnel dénommé « Quêteurs de mémoire / Klaskerien ha treizherien soñjoù ». L'objectif était de proposer des occasions aux jeunes apprenants (élèves, collégiens, lycéens, étudiants, jeunes actifs suivant une formation au breton) de conforter leur connaissance du breton au contact de locuteurs premiers (autrement dit des bretonnants de naissance ou ayant acquis la langue dès leur enfance) ou de locuteurs de très bon niveau. Cet objectif culturel rencontrait une autre politique du Conseil général visant à favoriser les projets intergénérationnels maintenant du lien social localement sur le territoire.

7 éditions annuelles ont été organisées et financées de 2004-2005 à 2012-2013, réunissant jusqu'à une soixantaine de projets locaux et 1 600 participants dans tout le Finistère. Les porteurs de projets étaient des établissements scolaires, des centres de formation, des associations, des établissements d'accueil pour personnes âgées, des mairies (plus rarement). Le rôle du département était de coordonner, conseiller, promouvoir et financer partiellement les projets locaux.

Le concept a tout de suite rencontré l'adhésion des enseignants et plus tard celui des professionnels de l'animation auprès des personnes âgées et des associations locales, notamment dans le champ du patrimoine. Les retombées média furent conséquentes et durables (reportages TV – régionale et nationale -, radios, PQR, presse spécialisée), en particulier grâce à un partenariat avec Le Télégramme.

Cette opération a été mise en sommeil en 2013, suite à la décision du Conseil général de supprimer l'enveloppe d'aides aux projets.

1.4.4.2 La petite enfance et la sensibilisation au bilinguisme précoce

Le bilinguisme pour les petits, un grand atout pour la vie
En Bretagne, les petits n'appellent pas toujours un chat un chat

À l'aide des aphorismes ci-dessus, une campagne de communication sur le thème du bilinguisme précoce auprès des parents de jeunes enfants et des professionnels de ce secteur a été menée par le Conseil général du Finistère et le Conseil régional de Bretagne, avec la collaboration et le relais de l'association Divskouarn (Les oreilles), entre fin 2009 et fin 2012.

L'objectif des deux collectivités territoriales était de sensibiliser les futurs parents et les familles ayant de jeunes enfants en âge pré-scolaire à l'intérêt d'introduire ou de renforcer auprès de l'enfant la présence d'une forme de bilinguisme : le bilinguisme français/breton. D'autre part, le parti pris était de vulgariser les connaissances sur les capacités acquisitionnelles maximales du bébé et du jeune enfant de moins de 5 ans concernant les langues et de promouvoir les initiatives favorisant l'apprentissage d'une 2ème langue aux côtés de la langue première ou maternelle. Ces initiatives devaient prendre place dès avant l'âge de la scolarité pour faciliter aussi l'apprentissage futur d'autres langues vivantes et le développement de capacités dans d'autres disciplines (comme les mathématiques ou les disciplines artistiques par exemple). Pour ces raisons, le discours s'adressait à la fois aux familles intéressées par le breton, mais aussi aux familles d'origine étrangère pratiquant dans leur foyer une autre langue que le français et le breton.

Les modalités ont été les suivantes :

- octobre 2009 – septembre 2011 : diffusion par la PMI (Protection maternelle et infantile) aux femmes enceintes d'une plaquette avec DVD, disponible en français et en breton, à 20 000 exemplaires par mailing postal et diffusion d'une plaquette auprès des professionnels de la petite enfance, de maternité et de pédiatrie
- 2012 : diffusion à 10 000 exemplaires d'un livret d'information aux familles venant d'avoir un enfant, « Information à destination de parents d'enfants de 0 à 4 ans en Finistère », avec des bonus vidéo et des pdf téléchargeables grâce à des QR Codes. Ce document était disponible en 6 langues.

À cela se sont rajoutées des actions de communication auprès de la presse, des réunions publiques avec spectacle et intervention de spécialistes dans le département, la création par Divskouarn d'un site Internet et son animation.

Un troisième volet, non réalisé pour l'heure, consiste en la production d'un CD musical de berceuses en langue bretonne interprétées par des artistes de renom. L'association Divskouarn, en partenariat avec l'artiste Lucia Farella, a repris ce projet à son compte en 2013.

2. L'approche financière

Sur dix ans, le budget global alloué à la politique langue bretonne a augmenté de 175 000 euros.
L'équilibre entre le volet "enseignement" et le volet "pratiques sociales" a été modifié : la part enseignement a augmenté de 270 000 euros pendant que la part dédiée aux pratiques sociales a baissé de 95 000 euros.

La politique de promotion de la langue bretonne a évolué sur la période 2004-2013 :

- Le Conseil général a étendu son champ d'intervention en faveur de la petite enfance.
- Il contribue au budget de l'Office public de la Langue bretonne depuis 2010, à hauteur de 40 000 € chaque année.
- Il a renforcé son action auprès des radios émettant en langue bretonne avec un budget en augmentation (+ 79 % entre 2004 et 2013).
- L'appui aux Ti ar Vro (Ententes de pays) et aux centres de formation pour adultes a également été renforcé sur la période, ainsi que le budget alloué à l'initiation dans les classes primaires publiques (+61 % entre 2004 et 2013).

D'autres pans d'activité ont été revus à la baisse ou supprimés :

- Le soutien financier à la recherche a fortement diminué.
- Il en a été de même pour les activités de loisirs.
- Certains dispositifs ont été interrompus à l'exemple de l'aide à l'acquisition pédagogique versée aux communes lors de l'ouverture d'une classe bilingue.
- L'aide à l'édition de livres scolaires et de matériel pédagogique pour l'enseignement du breton a également été arrêtée.

Évolution du budget du Conseil général pour sa politique de promotion de la langue bretonne[13]

	2004	2009	2013
Encourager l'initiation et l'enseignement de la langue bretonne			
Enseignement bilingue dont :	1 012 340 €	1 050 123 €	1 043 554 €
- Diwan	**700 000 €**	**754 323 €**	**790 000 €**
- Centre de formation Kelenn	30 000 €	33 000 €	31 500 €
- Yezh ha Sevenadur	**240 000 €**	**240 000 €**	**210 000 €**
- Bourses individuelles DESK	42 340 €	22 800 €	12 054 €
Initiation dans les écoles primaires publiques	**434 000 €**	**596 000 €**	**698 744 €**
Ouverture de classes bilingues (aide à l'acquisition de matériels pédagogiques)	26 903 €	8 050 €	-
Sous total	1 473 243 €	1 654 173 €	1 742 298 €
Soutenir les projets inscrivant le breton dans les pratiques sociales			
Soutien aux réseaux (OPLB[14] et NPLD[15])	4 524 €	2 500 €	40 750 €
Petite enfance	-	15 000 €	30 627 €
Activités de loisirs	73 672 €	45 150 €	36 500 €
Ti ar vro et enseignement pour adultes dont :	**125 019 €**	**178 500 €**	**171 500 €**
- Ti ar vro	53 774 €	76 000 €	69 500 €
- Centres de formation (Stumdi, Roudour et Mervent)	71 245 €	102 500 €	102 000 €
Radios	**64 533 €**	**121 500 €**	**115 500 €**
Audiovisuel	43 450 €	70 120 €	29 000 €
Connaissance, recherche	161 500 €	56 000 €	-
Édition (fonctionnement des structures et projets)	58 500 €	74 019 €	51 500 €
Quêteurs de mémoire	-	6 124 €	3 500 €
Divers (édition d'ouvrages scolaires, manifestations)	37 700 €	2 000 €	4 989 €
Prestations	65 €	-	964 €
Investissement	40 158 €	27 563 €	30 859 €
Signalisation bilingue	40 158 €	15 109 €	30 859 €
Divers (radios, étude de faisabilité)	-	12 454 €	-
Sous total	609 121 €	598 476 €	515 689 €
TOTAL	**2 082 364 €**	**2 252 649 €**	**2 257 987 €**

Source : Conseil général du Finistère. Les postes en gras signalent les 5 postes principaux dont il sera question infra.

Plusieurs remarques peuvent être formulées sur la base de ce tableau et du graphique qui suit. Si l'on s'en tient aux crédits votés pour l'année 2013, il apparaît que

- 5 principaux postes de dépenses peuvent être identifiés parmi celles que fait le Conseil général pour sa politique de promotion de la langue bretonne. Ce sont : Diwan, Yezh ha sevenadur (enseignement privé catholique), l'initiation, les Ti ar Vro et centres de formation pour adultes, les radios.
- En 2013, ces cinq postes représentent un montant de 1 985 744 €, soit 88 % du montant total de la politique.
- Les domaines d'intervention les plus gros consommateurs de crédits concernent l'initiation et l'enseignement bilingue.

[13] Sur ce tableau, comme sur le suivant, les montants indiqués sont ceux qui ont été votés en temps réel par le Conseil général du Finistère. Ils n'ont donc pas été recalculés pour tenir compte de l'inflation.
[14] Office public de la langue bretonne.
[15] NPLD est l'acronyme anglais de Network to Promote Linguistic Diversity. C'est un organisme travaillant dans le champ de la politique et de la planification linguistiques au bénéfice notamment des langues régionales, à travers l'Europe. Le département du Finistère a rejoint ce réseau. Site internet (en anglais) : http://www.npld.eu

- À elles seules, les subventions versées à Diwan, Yezh ha sevenadur et à l'initiation représentent 1 698 744 €, soit 75 % des dépenses totales.
- Celles qui sont attribuées pour le fonctionnement du réseau Diwan constituent près de 35 % du budget global de la politique « langue bretonne ».
- Celles finançant l'initiation au breton dans l'enseignement primaire public comptent pour - 31 %.
- Les autres postes de dépenses concernent les actions dans les secteurs de la petite enfance et des activités de loisirs pour la jeunesse, l'édition, la signalisation bilingue et quelques autres. L'impact de ces différentes dépenses sur le budget total « langue bretonne » est de 12 %.

Il est indubitable que le Conseil général du Finistère finance un nombre important d'actions diversifiées dans le cadre de sa politique de promotion de la langue bretonne. La majeure partie des aides qu'il attribue se concentre cependant autour de 5 actions, voire autour de 3, dans la mesure où les subventions versées à Diwan, à Yezh ha sevenadur et pour l'initiation représentant les trois-quarts du montant total.

Répartition des 5 principaux postes de dépenses du Conseil général pour la politique de promotion de la langue bretonne (année 2013).

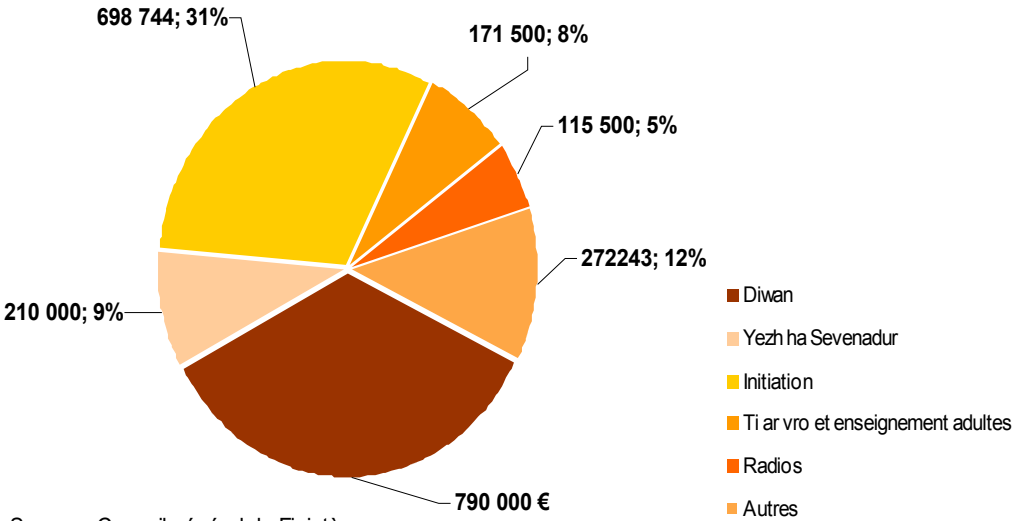

Source : Conseil général du Finistère

3. Une politique avant tout partenariale

3.1 Le rapprochement des interventions de la Région Bretagne et du Département du Finistère

3.1.1 La convention additionnelle au CPER sur le bilinguisme

À la suite de l'élaboration du Contrat de plan État-Région 2002-2006, une convention spécifique sur le bilinguisme[16], annexée au document cadre, a été discutée par l'ensemble des partenaires (État représenté par le secrétaire général pour les affaires régionales et le Rectorat, Région Bretagne, départements). Le Conseil général du Finistère apportait une contribution à cette convention et il s'est efforcé, suite à sa signature en mars 2002, de mettre en adéquation les décisions de la collectivité avec les objectifs de la convention.

Sur la durée d'exécution de la convention (5 ans) et sur ses objectifs spécifiquement, le Conseil général a engagé une somme totale de 7 496 200 € de crédits. Ces crédits ont été en progression chaque année, évoluant de 1 266 115 € en 2002 à 1 734 688 € en 2006. Ces sommes correspondent au financement d'actions rattachées au programme « langue bretonne », mais sans exclusive.

À la suite de cette convention, des discussions ont été engagées pour élaborer une nouvelle convention additionnelle au Contrat de projets État-Région pour la période 2007-2013. Des difficultés sur le volet enseignement n'ont pas permis de trouver immédiatement un accord entre le rectorat et la Région, ce qui a retardé la signature de la convention : de ce fait, le Conseil général du Finistère n'a pas pu s'appuyer sur ce document. La convention additionnelle pour la transmission de la langue bretonne et le développement de son usage dans la vie de tous les jours sur la période 2007-2013 a finalement été signée par l'État, la Région, les Conseils généraux et les universités bretonnes le 3 février 2012.

3.1.2 Des champs d'intervention communs

Le tableau ci-après synthétise l'action du Conseil général du Finistère et présente les actions menées en 2013 en partenariat avec le Conseil régional de Bretagne, dans le cadre de la convention additionnelle au CPER.
Sur 30 actions mises en place par le Conseil général du Finistère, 17 sont également soutenues par le Conseil régional de Bretagne : il s'agit d'actions strictement semblables ou d'actions similaires, ayant les mêmes finalités. Ainsi, les deux collectivités conduisent des actions communes en partenariat et elles les co-financent.

[16] Convention additionnelle au contrat de plan État-Région sur le bilinguisme français-breton, signée le 4 mars 2002 par les diffrénts partenaires.

Les actions co-financées Budget 2013	CG29	CR Bretagne	
		Sur le Finistère	Sur les 4 départements
Encourager l'initiation et l'enseignement de la langue bretonne et en breton			
Enseignement bilingue **dont :**	1 043 554 €	1 131 725 €	1 729 625 €
- Diwan	790 000 €	*1 021 725 €*	1 021 725 €
- Centre de formation Kelenn	31 500 €	50 000 €	60 000 €
- Yezh ha Sevenadur	210 000 €	60 000 €	200 000 €
- Bourses individuelles DESK	12 054 €		447 900 €
Initiation dans les écoles primaires publiques	698 744 €[17]	100 000 €	100 000 €
Sous total	**1 742 298 €**	**1 231 725 €**	**1 829 625 €**
Soutenir les projets inscrivant le breton dans les pratiques sociales			
Soutien aux réseaux (OPLB et NPLD)	40 750 €		929 922 €
Petite enfance	30 627 €	69 650 €	142 300 €
Activités de loisirs	36 500 €	55 179 €	60 804 €
Ti ar vro et enseignement adultes **dont :**	171 500 €	548 500 €	947 046 €
- Ti ar vro	69 500 €		
- Centres de formation (Stumdi, Roudour et Mervent)	102 000 €	548 500 €	
Radios	115 500 €	332 000 €	509 400 €
Audiovisuel	29 000 €		366 000 €
Édition (fonctionnement des structures et projets)	51 500 €	189 146 €	294 220 €
Quêteurs de mémoire	3 500 €		
Divers (édition ouvrages scolaires, manifestations)	4 989 €	60 980 €	304 900 €
Prestations	964 €		
Investissement	30 859 €		800 000 €
Sous total	**515 689 €**	**1 255 455 €**	
Total	**2 257 987 €**	**2 487 180 €**	

Source : Conseil général du Finistère, Conseil régional de Bretagne.

Remarques : il convient de noter que les montants renseignés sur ce tableau pour le Conseil régional de Bretagne correspondent, sur la colonne « sur le Finistère » à ses interventions dans le seul département du Finistère, et sur la colonne « sur les 4 départements » à celles qu'il réalise dans l'ensemble des 4 départements de la région. Lorsque la colonne « sur le Finistère » n'est pas renseignée, c'est que les données ne sont pas disponibles, alors même que la région peut aussi intervenir dans le Finistère pour ces lignes budgétaires. C'est notamment le cas pour les bourses DESK ou pour les aides attribuées à l'OPLB. L'office public de la langue bretonne, financé principalement par la région, emploie ainsi 12 agents dans le Finistère, soit près de la moitié de ses effectifs. Les Ti ar vro et les radios associatives bretonnantes du Finistère (Radio Kerne, Arvorig FM) reçoivent également des subventions de la région.
Le directeur de l'OPLB, Fulup Jakez, considère que sur les près de 7 millions d'euros que la région Bretagne consacre à sa politique linguistique, il ne paraît pas inconcevable d'estimer qu'au moins 60% de cette somme est investie dans le Finistère (observation transmise le 10 octobre 2014).

Les actions menées en 2013 conjointement par le Conseil général du Finistère et par le Conseil régional de Bretagne peuvent donner lieu aux observations suivantes :

- la grande majorité des actions appuyées par le Conseil général fait également l'objet d'un co-financement par le Conseil régional.
- La capacité d'intervention de la région apparaît bien plus importante que celle du département, puisque le budget qu'elle affecte à la politique linguistique sur l'ensemble des

[17] Ce montant intègre la contribution propre du Conseil général du Finistère, celle des communes concernées et celle du Conseil régional de Bretagne. Les règles de la comptabilité publique ne permettent pas de les identifier autrement sur ce tableau.

quatre départements s'élève en 2013 à 6 746 000 € en fonctionnement[18], soit approximativement le triple de celui du Conseil général du Finistère[19]. Pour autant, les interventions respectives du Conseil général du Finistère et du Conseil régional de Bretagne dans le département se situent quasiment au même niveau : l'importance de celle de la région s'explique par le montant qu'elle attribue à Diwan et au lycée de Carhaix (qui représente 41 % de l'aide régionale à la langue bretonne sur le Finistère).

- Les sommes globales engagées par l'une et l'autre collectivité en faveur de l'enseignement bilingue (enseignement du et en breton) sont sensiblement équivalentes. Quand la région attribue un peu plus de 1 000 000 € à Diwan dans le Finistère, le département lui verse près de 800 000 €
- Le Conseil général s'implique beaucoup plus fortement sur le dispositif relatif à l'initiation, ayant pour but la sensibilisation à la langue bretonne en milieu scolaire.
- Pour ce qui est des projets inscrivant le breton dans les pratiques sociales, les budgets engagés par la région sont, en général, incomparablement supérieurs à ceux du département, sur diverses lignes spécifiques : réseaux, centres de formation, radios, édition.

Les graphiques des pages suivantes présentent une synthèse de la politique de promotion de la langue bretonne au Conseil général du Finistère pour les deux volets de cette politique :

- L'objectif « Encourager l'initiation et l'enseignement de la langue bretonne »
- L'objectif « Soutenir les projets inscrivant le breton dans les pratiques sociales ».

[18] Source : DAJECI_SEVAL_ RAP 2013_Situation au 28 mai 2014-2.pdf
[19] Sans prendre en compte le volet investissement, qui s'élève à 800 000 € à la Région.

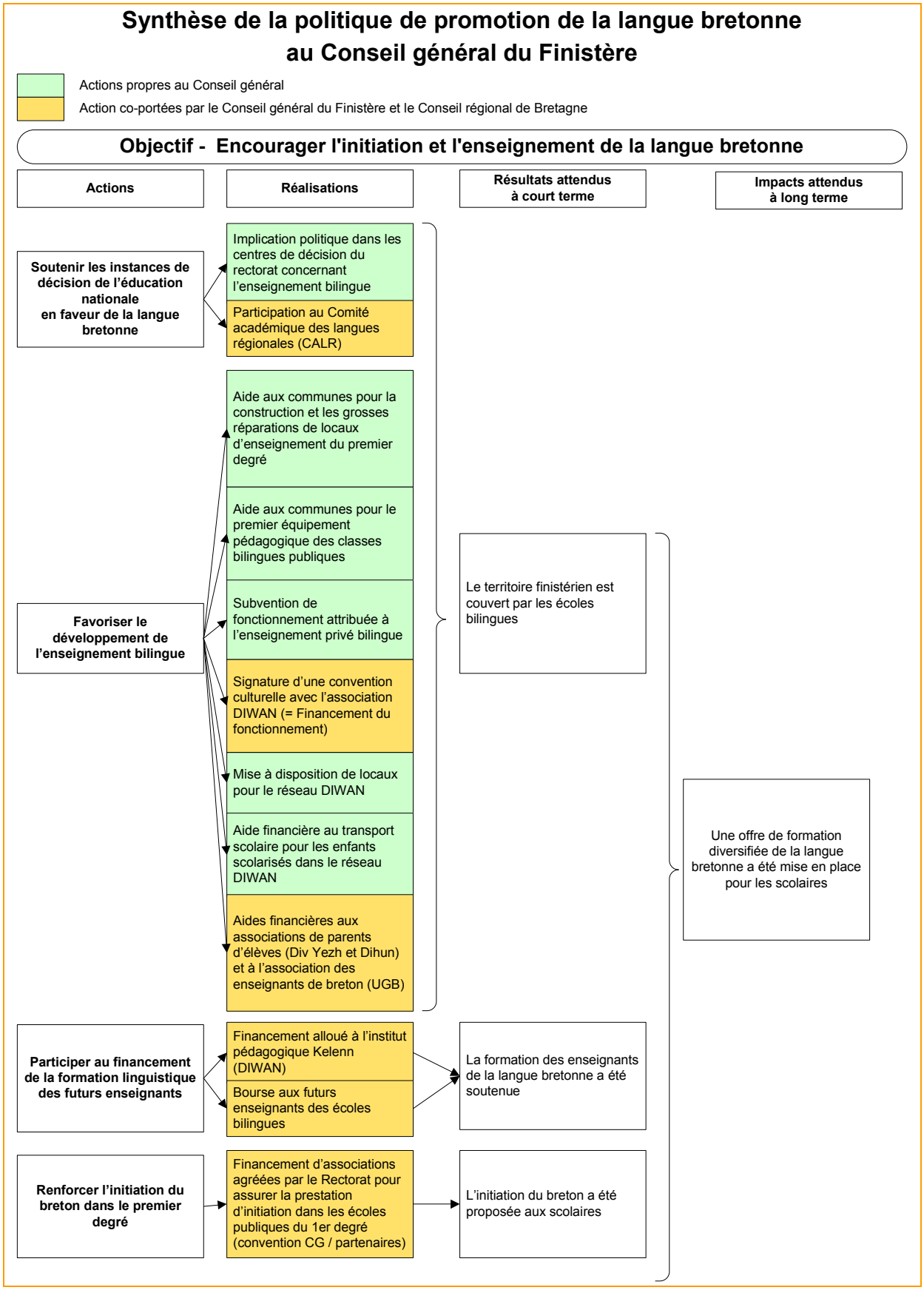

Source : Conseil général du Finistère

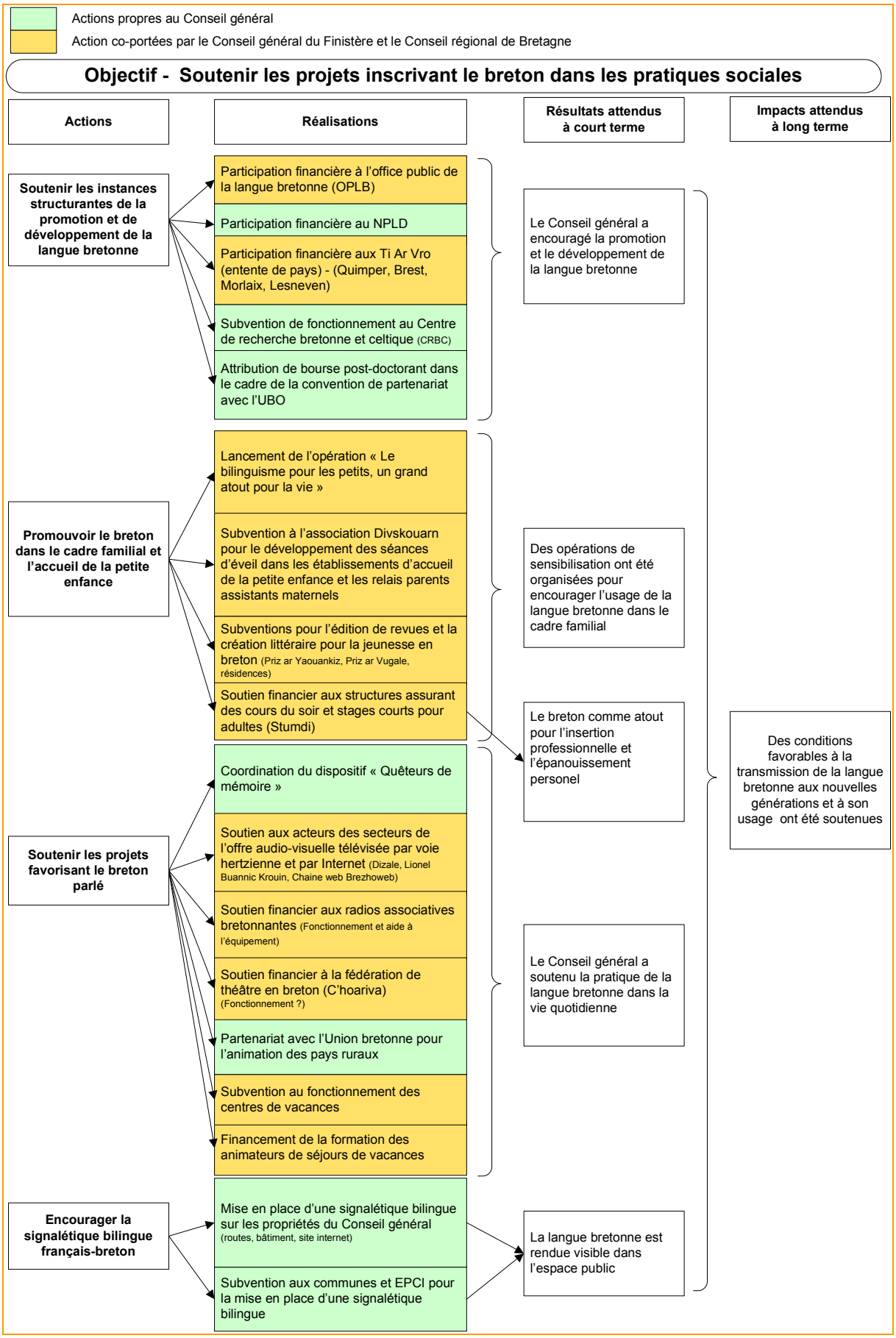

Source : Conseil général du Finistère

4. Conclusions

Le département du Finistère est le plus bretonnant de France, et cela tient à ses spécificités :

- géographique, puisqu'il se situe à l'extrême pointe occidentale de la Bretagne et qu'il est assez bien connu comme étant un « penn ar bed »
- historique, puisqu'il est le seul des départements situés en Basse-Bretagne à se trouver en totalité dans la zone traditionnelle de pratique de la langue
- sociolinguistique, puisqu'aujourd'hui encore il concentre près de 60 % du nombre total des bretonnants de toute la Bretagne.
- Dans le domaine de l'enseignement enfin, le Finistère est le département qui compte le plus grand nombre de classes et le plus grand nombre d'élèves bilingues. Il est le seul département à proposer, par le biais de l'initiation, une découverte de la langue bretonne à plusieurs milliers d'autres élèves.

4.1 Analyse et perspectives

Il n'est donc pas surprenant que le Conseil général du Finistère manifeste une attention particulière à l'égard de la langue propre de la Bretagne, qui, de fait, a toujours été parlée, lue et écrite sur son territoire. S'il a progressivement mis en œuvre une politique départementale en faveur de cette langue à compter des années 1980, cette dernière n'en apparaît pas moins comme une politique volontariste, qui ne relève pas de ses compétences obligatoires. Pour autant, personne ne peut contester que la politique qu'il mène pour la promotion de la langue bretonne est d'intérêt départemental, et personne ne comprendrait aujourd'hui qu'il ne s'en préoccupe pas. Le budget qu'il y consacre – près de 2 260 000 € - représente un montant appréciable, correspondant à 0,20 % environ de son budget annuel[20].

Si, depuis un peu plus de trente ans, on observe une montée en charge progressive des interventions du département du Finistère dans le domaine de la langue bretonne, ces interventions n'ont pendant longtemps été engagées qu'en fonction de la demande sociale et des sollicitations émanant du terrain. C'est à partir du moment où Diwan demande et obtient du département des aides pour l'ouverture de nouvelles classes – qu'elle ne pouvait pas obtenir de l'État – que la politique « langue bretonne » du département commence à prendre de la consistance, avant de se diversifier dans les années 1990, puis de se structurer à compter des années 2000 en fonction des objectifs que définit la collectivité territoriale elle-même.

L'intérêt de cette structuration est qu'elle est aisément identifiable tant par les partenaires qui sollicitent l'aide du département que – dans une moindre mesure, probablement – par les citoyens. Elle se décline sur la base de deux objectifs bien distincts : d'une part, les actions visant à conforter l'acquisition de la langue selon diverses modalités (enseignement, etc.) ; d'autre part, le soutien à des activités liées à la pratique sociale du breton. La volonté clairement exprimée du Conseil général du Finistère de favoriser l'accès du plus grand nombre à la langue bretonne doit également être soulignée : même si l'on parle moins le breton aujourd'hui qu'on ne le faisait hier et que l'évolution du nombre des locuteurs devrait, selon toute vraisemblance, rester négative encore longtemps, la réaffirmation de ce principe est fondamentale.

[20] Plusieurs autres postes budgétaires se situent à un niveau comparable : l'accueil de la petite enfance, le fonds de solidarité pour le logement, l'adaptation du logement neuf et ancien, le soutien à la vitalité économique des centres-bourgs, l'aide pour les équipements culturels et socioculturels, l'aide au mouvement sportif…

Le soutien à l'enseignement du et en breton sur la base de conventions triennales est sans doute exigeant, puisqu'il suppose de l'anticipation de la part des structures qui y prétendent. Une telle projection à une échéance relativement maîtrisable ne peut être que bénéfique pour les structures concernées comme pour la collectivité territoriale : chacun dispose ainsi de repères sur les projets qui seront concrètement mis en œuvre sur la période concernée. Le soutien à ces structures, tout comme aux autres associations aidées par le Conseil général pour le développement de leurs actions en faveur de la langue bretonne, devrait cependant s'accompagner d'une plus forte exigence de transparence pour ce qui est de l'emploi des sommes qui leur sont attribuées : il n'y aucune raison pour que les bénéficiaires d'aides publiques parfois importantes ne produisent pas annuellement un bilan circonstancié des activités qu'ils ont pu développer grâce à cet apport. La collectivité a toute légitimité à le demander : ces informations lui sont précieuses pour bien maîtriser ses dépenses en fonction des évolutions constatées et décider d'éventuelles inflexions.

Le Conseil général du Finistère pourrait par ailleurs utilement songer à aller au-delà de ces conventions triennales : pourquoi ne pas songer à définir un véritable schéma départemental, qui serait lui aussi pluriannuel et définirait les objectifs propres du département dans le domaine de sa politique « langue bretonne » ? D'autres départements, comme le Tarn, l'ont déjà fait pour l'occitan[21]. Le Finistère, en raison de sa spécificité au regard de la langue bretonne, aurait toute légitimité à l'envisager. Ce schéma tiendrait forcément compte du plan de politique linguistique adopté par ailleurs par la région[22]. Il permettrait au département de s'impliquer plus nettement lors de l'élaboration du CPER (Contrat de projets État Région). Il pourrait également contribuer à la clarification souhaitable et à une meilleure répartition des interventions des différentes collectivités (État, région, département, communautés de communes, communes) en faveur de la langue bretonne.

Un dernier point pourrait enfin être pris en compte : il s'agit de l'emploi du breton au sein du Conseil général lui-même. Le nombre d'élus ayant la maîtrise du breton parlé est en diminution à chaque élection : ils sont souvent sollicités par les médias audiovisuels de langue bretonne. Le département n'a sans doute jamais songé à identifier ceux de ses collaborateurs qui seraient bretonnants[23]. Un état des lieux relatif à l'usage qu'il pourrait faire du breton en interne comme en externe ne serait pas sans intérêt.

4.2 Les constats et les préconisations

Les tableaux suivants prennent en compte l'état des lieux produit ci-dessus et signalent ce qui peut apparaître comme les points faibles et les points forts de la politique linguistique du Conseil général. Sont ensuite énoncés les enjeux de cette politique et quelques préconisations d'ordre général, même s'il n'est pas aisé de formuler ces dernières dans le contexte d'incertitude lié à l'annonce de la suppression à terme des départements. Quel que soit le choix du législateur pour l'avenir, la question est d'une certaine manière posée de savoir d'ores et déjà quelle doit être l'implication des différentes collectivités territoriales sur un dossier dont la complexité est évidente.

[21] Conseil général du Tarn, Schéma départemental de développement de l'occitan, 2012-2018, juin 2012, 53 p.
[22] Conseil régional de Bretagne. « Une politique linguistique pour la Bretagne – Rapport d'actualisation, mars 2012, 90 p.
[23] En dehors, cela va de soi, de la chargée de mission « langue bretonne ».

Les constats

Les forces	Les faiblesses
- Une politique qui s'est adaptée aux besoins et un dispositif qui ne s'est réellement mis en place au fil des années qu'en raison de la demande formulée par les acteurs de terrain. - La traduction de la politique langue bretonne dans deux objectifs du projet stratégique du Conseil général. - Le fait que 5 postes budgétaires principaux aient été identifiés, donnant de la lisibilité et de la visibilité à la politique du Conseil général en la matière. L'accent mis sur les aides à l'enseignement (bilingue et initiation) et à la formation. - La reconnaissance du département comme collectivité intervenant au plus près du terrain - Le co-financement de multiples interventions à la fois par le Conseil général du Finistère et le Conseil régional de Bretagne	- Des interventions quelque peu dispersées, définies à chaque fois dans une certaine urgence ou pour maintenir des équilibres entre réseaux - Des activités liées à la pratique sociale du breton dans le domaine culturel ou social qui, ne relevant pas de la formation ou de l'enseignement, bénéficient d'une moindre attention et d'un moindre soutien de la part de la collectivité territoriale. - Les critères assez peu explicites des interventions co-financées à la fois par le Conseil général et par le Conseil régional - Des capacités financières contraintes - L'incertitude conjoncturelle sur le devenir de la collectivité départementale

Les enjeux

- Mieux définir les objectifs et les modalités de la politique "langue bretonne" du Conseil général du Finistère
- Assurer la pérennité de cette politique dans le temps et sur l'ensemble du territoire départemental
- En améliorer la visibilité et la lisibilité.

Les préconisations

1. Engager l'adoption d'un schéma départemental pluriannuel en faveur de langue bretonne définissant les objectifs propres du Conseil général du Finistère. Ce schéma serait complémentaire du plan de politique linguistique défini au niveau de la région[24] et devrait être pris en compte lors de l'élaboration du CPER (Contrat de projets État Région). D'une portée transversale au sein du Conseil général, il aurait pour but de rendre plus lisible l'intervention de la collectivité départementale pour sa politique de promotion de la langue bretonne. Il devrait s'accompagner d'une plus forte exigence de transparence de la part des bénéficiaires d'aides publiques et d'initiatives de la part de la collectivité pour mieux faire connaître son implication dans le domaine de la langue bretonne.

2. Clarifier les interventions régionales et départementales et celles impliquant les communautés de communes ou les communes, soit par la mutualisation des moyens, soit par un partage des rôles, soit encore par un transfert de certaines actions entre Département, Région et communautés de communes.

3. Mener une réflexion sur la place du breton dans l'institution.

[24] Conseil régional de Bretagne. « Une politique linguistique pour la Bretagne – Rapport d'actualisation, mars 2012, 90 p.

CONSEIL GÉNÉRAL
Finistère
Penn-ar-Bed

Partie 2 - Le bilinguisme précoce français/breton

La politique de bilinguisme précoce français/breton vise à promouvoir la langue bretonne chez les tout-petits. L'intérêt des parents et des professionnels pour le bilinguisme précoce dès la naissance s'appuie sur diverses études scientifiques dans le domaine du développement cognitif des jeunes enfants. Par ailleurs, la sensibilité de nombreux jeunes parents à la langue bretonne en tant que patrimoine et langue de communication contribue à la consolidation du bilinguisme dans le Finistère.

L'évaluation a ici pour but de mesurer les retombées du dispositif du bilinguisme précoce, notamment sur la scolarisation future des enfants.

Pour ce faire, au-delà de l'analyse des sources documentaires disponibles au Conseil général du Finistère, des enquêtes et des entretiens ont été menés auprès de quelques structures d'accueil de la petite enfance menant des actions en breton, tout comme auprès de familles ayant un enfant dans ces structures.

1. Synthèse

Les actions visant à lier la langue bretonne et la petite enfance ont vu le jour au tournant des années 2000 dans le Finistère. Quelques années plus tard, en 2005, se crée l'association Divskouarn [Les oreilles] en vue de promouvoir le bilinguisme précoce. Le soutien du Conseil général se concrétise à compter de 2009 au travers d'une campagne de sensibilisation et par le versement de subventions à l'association Divskouarn pour favoriser le développement de son activité. Depuis, le Conseil régional de Bretagne lui a également apporté son soutien.

Le bilinguisme précoce se traduit notamment par des actions en breton dans les crèches et relais parents assistants maternels (RPAM) volontaires. Ces actions peuvent être assurées par le personnel titulaire en interne ou par des intervenants extérieurs, mis à disposition par des associations telles que Mervent ou Sked. Aujourd'hui, 24 structures collectives (crèche, halte-garderie, ou les deux) sur les 118 du département sont concernées par le bilinguisme précoce. De même, 13 relais parents assistants maternels (RPAM) sur les 36 que compte le Finistère proposent des activités similaires. Le dispositif étant récent, ce nombre pourrait augmenter dans les années à venir. Des campagnes de sensibilisation menées auprès des parents et des professionnels de la petite enfance peuvent également contribuer à l'augmentation de la demande.

Les structures interrogées voient trois intérêts majeurs à la pratique du bilinguisme précoce :

- L'aspect linguistique et culturel, tenant à la découverte de la langue bretonne et de la culture qui lui est associée, et par là même à celle du patrimoine de la Bretagne.
- L'éveil des enfants grâce à la découverte d'une autre langue que le français, apportant une ouverture vers de nouvelles sonorités.
- L'aspect cognitif, l'apprentissage précoce d'une langue pouvant grandement faciliter l'apprentissage futur d'autres langues.

Ces structures restent cependant fortement dépendantes du concours que leur apportent des associations extérieures et ne voient pas, pour la plupart d'entre elles, comment elles pourraient mener en interne et dans un délai proche ces actions autour du breton.

Les familles sondées, quant à elles, ont majoritairement émis un avis positif sur ces actions. En effet, plus de 70 % d'entre elles estiment que les actions menées autour du breton dans la crèche de leurs enfants sont importantes, voire très importantes. Il apparaît de plus que, lorsque les parents sont intéressés par une scolarisation bilingue pour leurs enfants, les activités d'éveil au breton conduites dans la crèche ont un rôle déterminant dans leur choix, dans la moitié des cas.

La politique de bilinguisme précoce recueille l'assentiment général de tous ceux qu'elle implique, qu'ils en soient les acteurs ou les partenaires. Le bilinguisme français/breton avant la scolarisation tend dès lors à se développer, mais divers aspects restent à préciser ou à améliorer. Alors qu'il pourrait se révéler un objectif difficile à tenir, atteindre l'autonomie des crèches dans la conduite des actions en breton est notamment un point d'une importance cruciale.

2. L'origine du dispositif de bilinguisme précoce français/breton

2.1. Historique

La première initiative liant la langue bretonne à la petite enfance remonte à 1998 et au recrutement volontariste d'une personne à la crèche de Landerneau en raison de ses connaissances en breton. Au début des années 2000, plusieurs crèches situées dans le nord Finistère (Gouesnou, Lannilis, Plouguerneau, Lesneven) ont proposé du breton au sein de leur structure. Un collectif s'est alors formé, ayant pour objectif d'organiser des rencontres intercrèches et de mutualiser les expériences.

L'intérêt des parents à l'égard du bilinguisme précoce s'est, par la suite, manifesté de façon croissante, aboutissant à la création d'un réseau de personnes motivées. L'idée de créer un outil qui puisse devenir un organe de référence et de soutien aux initiatives en faveur du breton dans le secteur de la petite enfance et les fédérer a été l'étape suivante. C'est en 2005 qu'a été mise sur pied l'association Divskouarn [Les oreilles], aujourd'hui présente dans les cinq départements de la Bretagne historique.

C'est à partir de 2008 que le Conseil général du Finistère entreprend de soutenir ces initiatives venant du milieu associatif en apportant des financements à l'association Divskouarn et en lançant une campagne de sensibilisation autour du bilinguisme précoce.

2.2. Le contexte sociolinguistique

Mais pourquoi a-t-il fallu enclencher ainsi des actions en faveur du bilinguisme précoce et construire depuis une quinzaine d'années tout un réseau pour en structurer le développement ? Cette question renvoie à l'histoire de la pratique sociale du breton, aux données actualisées qui sont disponibles et aux acquis de la sociolinguistique en la matière[1]. L'une des données majeures en la matière a trait à l'interruption de la transmission intergénérationnelle de la langue au milieu du XXe siècle. On en est à la troisième génération après l'abandon du breton comme langue première (ou langue maternelle) des enfants il y a une soixantaine d'années.

Le sondage de 2007 met cependant en évidence une nouvelle donne parmi les 15-19 ans : le taux de locuteurs, après être tombé à 1 % en 1997, repasse à 4 % comme il l'était en 1990. Ce phénomène est probablement dû au développement de la scolarisation bilingue depuis bientôt 40 ans. Ceci explique également qu'un certain nombre de jeunes parents, issus eux-mêmes des filières d'enseignement bilingue, choisissent à nouveau d'élever leur enfant en breton, même quand leur conjoint n'est pas bretonnant.

Mais la très grande majorité des nouveaux parents ignorent le breton et ne sont donc pas en capacité de transmettre directement à leur nouveau-né une langue qu'ils ne pratiquent pas eux-mêmes. Cette rupture de la transmission du breton ne concerne cependant pas que les parents : elle touche également les actifs que leur profession met en contact avec la jeunesse, et donc les personnels de la petite enfance aussi.

[1] Se reporter aux données présentées dans la synthèse I, relative au contexte historique.

C'est à partir de ces constats qu'ont été ouvertes dans un premier temps les premières classes bilingues à compter de 1977, puis qu'a été lancé il y a une quinzaine d'années tout un mouvement visant à la promotion du bilinguisme précoce.

3. L'intervention du Conseil général en matière de bilinguisme précoce

Le Conseil général prend en compte la promotion de la langue bretonne en appuyant les actions de sensibilisation aux sonorités de la langue bretonne dès le plus jeune âge. Comme le breton n'est plus guère la langue première des enfants à compter de la naissance, une telle sensibilisation doit nécessairement se conduire dans un cadre extra-familial. Cette façon de procéder présente de multiples avantages. La langue bretonne peut dès lors être perçue comme légitime aux côtés du français dans les relations avec les jeunes enfants et au sein de la famille. De plus, un bilinguisme précoce effectif peut favoriser le développement cognitif du jeune enfant et l'acquisition du langage, puis, ultérieurement, contribuer aux apprentissages scolaires et professionnels.

La politique départementale en faveur du bilinguisme précoce se décline en deux actions phares :

- une campagne de sensibilisation « le bilinguisme pour les petits, un grand atout pour la vie ».
- le soutien à la pratique du breton dans les structures de la petite enfance.

La mise en œuvre de ces actions repose sur un partenariat avec l'association Divskouarn.

3.1. La campagne de sensibilisation

Le Conseil général a lancé dès 2009 une campagne de sensibilisation visant à promouvoir le bilinguisme précoce. Elle présente une double particularité :

- elle fait la promotion de toutes les langues, parmi lesquelles le breton
- elle s'adresse à tous les futurs parents.

Cette campagne s'est déroulée en plusieurs étapes.

- La première phase a consisté en l'envoi – à deux reprises - de brochures (tirées à chaque fois à 10 000 exemplaires[2]) aux foyers attendant un enfant et en l'organisation de réunions locales d'information : cette première phase a été enclenchée en 2009.
- La deuxième phase s'est traduite en 2012 par la conception, la fabrication et la diffusion – à 10 000 exemplaires - d'un nouveau livret d'information à destination des jeunes parents, accompagné de contenus vidéos et d'informations sur internet et les réseaux sociaux. Pour ce faire, le Conseil général du Finistère, en collaboration avec le Conseil régional de Bretagne, a poursuivi son partenariat avec Divskouarn, en impliquant la Direction Protection Maternelle et Infantile (DPMI). Des réunions d'information ont également permis de relayer le message sur l'intérêt du bilinguisme précoce dans les territoires.
- La troisième et dernière phase[3] devait se traduire par la réalisation d'un troisième support de communication conçu comme un outil d'éveil : il s'agissait d'un CD musical de berceuses

[2] Ce chiffre de 10 000 correspond approximativement au nombre annuel de naissances dans le département du Finistère.
[3] État des lieux établi en lien avec le directeur de Divskouarn, à la date du 4 septembre 2014.

conditionné sous une jaquette invitant les parents à s'interroger sur l'intérêt que pourrait présenter la langue bretonne pour leur enfant et sur le parti qu'il pourrait en retirer. Ce support devait initialement être produit par le Conseil général lui-même et diffusé par l'association Divskouarn. Cette dernière a repris l'ensemble du projet à son compte (en tirant parti d'une aide attribuée par le Conseil général du Finistère) en vue de la prochaine diffusion du CD auprès des parents et des professionnels de la petite enfance.

Ces trois actions, bien que ponctuelles à chaque fois, se caractérisent par le fait qu'elles se poursuivent depuis bientôt une quinzaine d'années, mais aussi par le fait qu'aucun dispositif n'a été prévu pour en mesurer l'impact éventuel. Il est donc bien difficile d'en évaluer a posteriori les retombées. Il apparaît néanmoins que ces campagnes de sensibilisation n'ont pas eu les effets escomptés[4].

3.2. L'intervention dans les crèches

3.2.1. Le lien entre le Conseil général du Finistère et l'association Divskouarn

L'association, créée en 2005, est l'acteur principal, sinon unique, du bilinguisme précoce dans le Finistère. Elle a pour objectif de promouvoir et développer l'usage de la langue bretonne avant la scolarisation auprès des familles, dans les lieux d'accueil de la petite enfance et dans le secteur des assistant(e) s maternel (le) s. Le Conseil général « mandate » et finance Divskouarn pour développer le bilinguisme dans les crèches et les relais parents assistants maternels (RPAM).

En 2009, une convention d'objectifs et de moyens (COM) a été signée entre le Conseil général du Finistère et l'association Divskouarn. La collectivité territoriale, par le service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), a une responsabilité dans le domaine de l'accueil de la petite enfance (assistantes maternelles et établissements collectifs) et elle s'implique dans les actions de développement de la langue bretonne. Elle a donc légitimité à soutenir des initiatives telles qu'envisagées par Divskouarn. La convention de 2009 prévoit le versement à l'association d'une subvention de fonctionnement.

Les activités prises en compte par le Conseil général au titre de la convention sont les suivantes :

- La réalisation d'actions d'information, de sensibilisation et de promotion sur l'ensemble du Finistère auprès de tous les publics concernés par la thématique de la langue bretonne pour la petite enfance.
- L'accompagnement, l'appui à l'ingénierie auprès des structures.
- La mise en œuvre progressive d'animations en langue bretonne à destination des jeunes enfants et des professionnels de la petite enfance.

Cette première convention valait pour une période de trois ans s'étendant de 2009 à 2011 et elle avait pour but d'accompagner Divskouarn dans la poursuite de ses objectifs. Le montant de la subvention accordé dans le cadre de cette convention a été voté chaque année par les instances délibérantes du Conseil général.

[4] Si ce n'est quelques retours téléphoniques de la part de structures de la petite enfance, selon le directeur de Divskouarn (8 septembre 2014).

Le budget de l'association a progressé en corrélation avec le développement de ses activités. Il en a été de même pour la participation du Conseil général. Cette dernière est passée de 6 000 € en 2009 à 13 000 € en 2010, puis à 45 560 € en 2011[5].

La convention a fait l'objet d'un renouvellement en 2012. Celui-ci s'est traduit par l'attribution par le Conseil général d'une subvention de 27 720 € en 2012 et de 30 267 € en 2013.

Le Conseil général du Finistère contribue au financement des animateurs extérieurs intervenant dans les crèches et les Relais Parents Assistants Maternels (RPAM) à hauteur de 50 %. L'aide attribuée est valable pour une durée de trois ans : une fois cette période passée, les crèches comme les RPAM doivent trouver elles-mêmes les ressources nécessaires pour devenir autonomes et poursuivre leurs activités en faveur du bilinguisme précoce. L'idée est d'initier et de faciliter la mise en place de nouvelles activités en breton et de préparer, pendant les trois ans de financement, la pérennité des activités menées auprès des enfants.

Par ailleurs, l'association Divskouarn bénéficie d'une aide du Conseil régional au titre du fonctionnement et de l'emploi associatif.

3.3. Activités de Divskouarn

L'association Divskouarn s'est définie plusieurs missions : animation du réseau, coordination des interventions dans les structures, promotion de l'intérêt du bilinguisme précoce, formation des personnels, etc. Elle s'occupe des relations avec les prestataires et avec les crèches : elle repère les associations prestataires et démarche les crèches pour les inciter à prendre part au dispositif. Elle a un rôle de coordination et d'intermédiaire : c'est elle qui perçoit les subventions du Conseil général en vue de la rémunération des intervenants extérieurs, qui facture les structures de petite enfance faisant appel à ces intervenants (crèches, PRAM) et règle les fédérations (telles que Sked, Mervent, an Oaled) qui sont les employeurs directs des intervenants.

Divskouarn est en quelque sorte la plaque tournante de cet écosystème un peu complexe, mais ne dispose pas en propre de ressources pour le faire fonctionner. Pour ce qui est des ressources humaines, elle fait appel aux fédérations de culture bretonne dans chaque pays (Sked, Mervent, an Oaled…), lesquelles assurent le recrutement des intervenants et sont de facto leur employeur. Quant aux moyens budgétaires, elle les réunit grâce à la subvention que lui verse le Conseil général du Finistère à cet effet et grâce à la contribution des structures (crèches, RPAM) bénéficiant de ces interventions. Comme indiqué supra, l'aide du Conseil général contribue pour 50 % aux charges (salaires et charges sociales) liées à l'emploi des intervenants extérieurs (sur la base d'un accord préalable établi chaque année avec la collectivité), les structures contribuant elles-mêmes à hauteur de 50 % de la dépense[6].

[5] Délibération du 10 mai 2012.
[6] Le coût horaire lié à l'emploi d'un intervenant extérieur en bilinguisme précoce s'élève à 62 €, financé à parts égales par la structure concernée et à l'aide de la suv-bvention du Conseil général du Finistère.

Les deux chartes de Divskouarn

Pour développer au mieux la langue bretonne, deux chartes ont successivement été adoptées par Divskouarn.
La première, en 2007, concerne **les structures d'accueil de la petite enfance.** Les structures signataires se doivent de respecter certaines obligations. Quatre niveaux de certification sont identifiés :

- Niveau 1 : éveil. Il s'adresse aux crèches dans lesquelles sont programmées des interventions régulières utilisant le breton.
- Niveau 2 : sensibilisation. Ce sont des crèches dans lesquelles les interventions sont prévues au minimum une fois par semaine. Différentes autres actions doivent également être menées, par exemple pour la formation.
- Niveau 3 : communication. Le breton est considéré comme une langue de vie. Deux professionnels au moins utilisent le breton au quotidien.
- Niveau 4 : immersion. Toute l'équipe parle breton et c'est la langue principale de la crèche.

La deuxième charte, approuvée en 2010, concerne **les assistant(e) s maternel (le) s** qui utilisent le breton. La charte est structurée à partir de trois niveaux :

- Niveau 1 : sensibilisation. Il s'adresse aux organisateurs de séances régulières d'éveil au breton pour les assistant(e) s maternel (le) s d'un secteur donné ou aux assistant(e) s maternel (le) s qui participent à ce genre de séance avec les enfants dont ils ont la charge.
- Niveau 2 : breton au quotidien. Ce niveau s'adresse aux assistant(e) s maternel (le) s utilisant le breton tous les jours, mais pas de manière exclusive.
- Niveau 3 : immersion. Le breton est la langue principale de l'assistant(e) maternel (le) pour l'accueil de l'enfant.

Une crèche utilisant le breton dans le cadre de son fonctionnement n'est pas dans l'obligation de signer cette charte.
Concrètement, les actions menées peuvent aller de simples histoires, comptines et chants en breton à l'accueil et l'encadrement en breton.
Les structures peuvent mener ces actions en interne – quand elles le peuvent et qu'elles disposent du personnel compétent - ou faire appel à des associations extérieures telles que Mervent, Sked, An Oaled ou KLT[8].

Divskouarn tente de développer davantage la pratique du breton dans le secteur de la petite enfance sur la base des deux chartes qu'elle a adoptées, l'une concernant les structures d'accueil (crèches, RPAM…), l'autre par rapport aux intervenants (personnels titulaires ou intervenants externes). Le nombre de structures signataires de la charte Divskouarn est en augmentation.

[8] Délibération 10 mai 2012.
[10] Information communiquée par le directeur de Diskouarn, par courriel en date du 4 septembre 2014.

4. Le bilinguisme précoce en chiffres

Sur l'ensemble de la Bretagne, environ 1 200 enfants sont aujourd'hui concernés par le bilinguisme précoce. Près de 70 % sont des Finistériens : à la rentrée de septembre 2014, ce sont 824 enfants du département qui bénéficient d'actions autour du bilinguisme précoce français/breton[10]. Ce chiffre est en constante évolution.

Depuis le lancement du bilinguisme précoce en 2010, le nombre total d'enfants concernés est passé de 296 en 2010 à 824 en 2014 (graphique 1). La progression la plus importante a eu lieu en 2012, puisque les effectifs ont augmenté cette année-là de 72 %. À la rentrée de 2014, elle est de 5 %.

Des actions en breton sont actuellement menées dans 24 crèches ou haltes garderies, soit dans 20 % des 118 structures collectives existant sur le département, et dans 13 Relais Parents Assistants Maternels (RPAM) sur un total de 36 RPAM. Elles sont plus ou moins régulières et vont du simple éveil à l'immersion en breton. Si la charte de Divskouarn prévoit bien qu'une crèche puisse fonctionner en immersion, en pratique aucune de celles du Finistère ne le fait à présent. Par contre, plusieurs ont des professionnels qui utilisent le breton au quotidien.

Graphique 1 : Évolution du nombre d'enfants concernés par le bilinguisme précoce en Finistère de 2010 à 2014

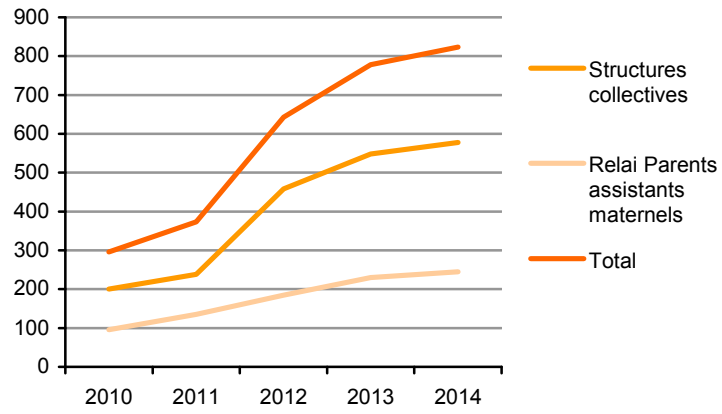

Source : Divskouarn

4.1 Un bilinguisme précoce concernant avant tout les structures des pays de Brest et de Cornouaille

De manière générale, la mise en œuvre du bilinguisme précoce français/breton reste peu développée dans le département. Il existe donc une réelle marge de progression, sur la base d'objectifs partagés et en fonction de moyens à définir, en vue de promouvoir une pratique plus importante de la langue bretonne au niveau de la petite enfance (cartes 1 et 2).

Carte 1 : Le bilinguisme précoce dans les crèches en 2014

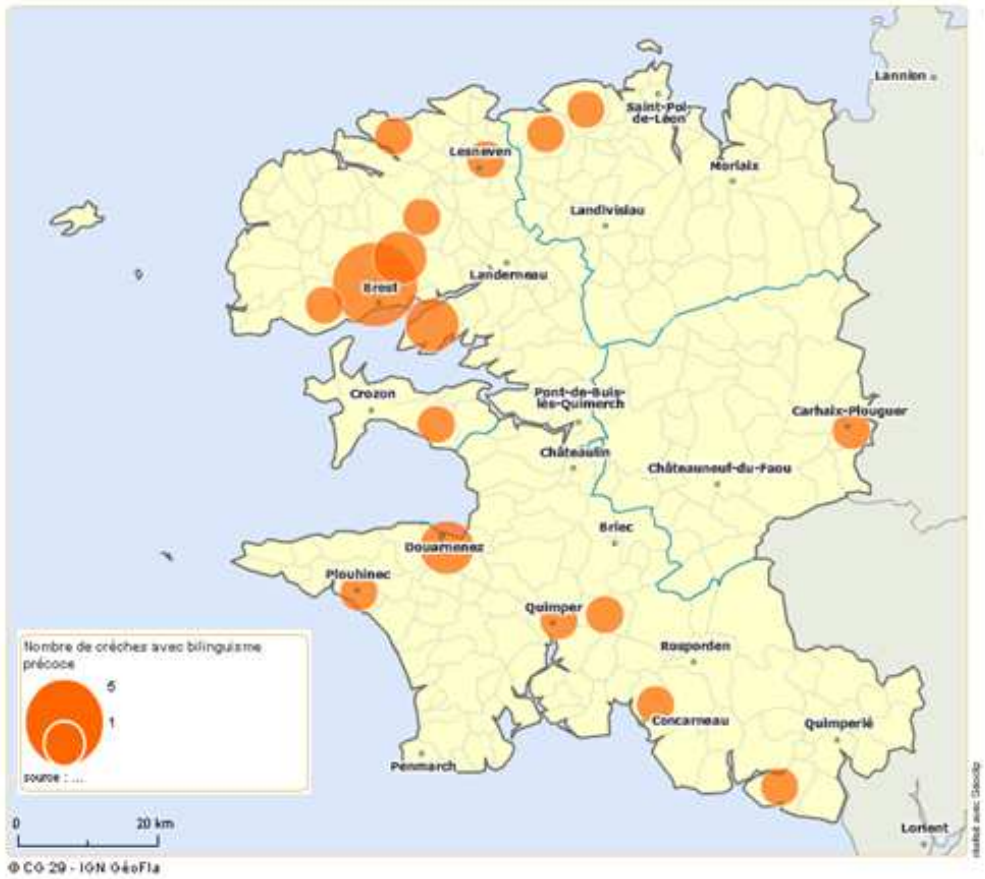

Carte 2. Le bilinguisme précoce dans les RPAM en 2014

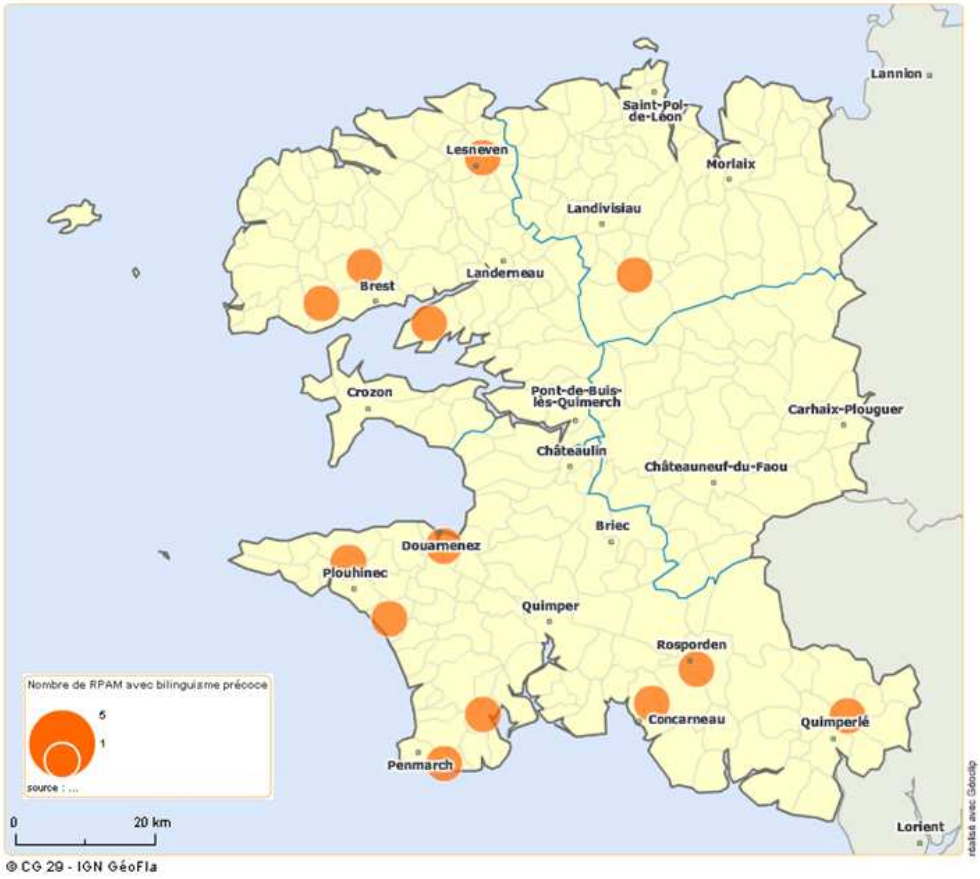

C'est dans les pays de Brest et de Cornouaille que les actions autour du bilinguisme précoce sont les plus développées. Dans celui de Brest, ce sont les crèches qui sont les plus mobilisées : 13 sur les 24 concernées se situent sur ce territoire. À l'inverse, en Cornouaille, ce sont davantage les RPAM : 8 sur les 13 concernés se situent sur ce territoire.

L'offre d'éveil, de sensibilisation, de communication ou d'immersion en breton avant la scolarisation est faible dans les pays de Morlaix et de Centre Ouest Bretagne : trois crèches et un RPAM seulement proposent ces services. Une disparité territoriale s'observe donc dans les actions autour du bilinguisme précoce.

4.2 Des structures qui s'appuient majoritairement sur des intervenants externes

Si elles veulent mener des actions en breton, les crèches et RPAM peuvent décider de prendre part ou non au dispositif Divskouarn.

- Si la crèche ou le RPAM assure les actions en breton en interne avec le concours de son personnel bilingue, il peut se dispenser de faire appel au dispositif de séances d'éveil, mais il ne peut bénéficier de l'accompagnement de Divskouarn.
- S'ils n'ont pas de compétences en interne, ce sont des intervenants extérieurs qui le feront, ce qui implique de rentrer dans le dispositif Divskouarn.

Sur l'ensemble des 37 structures (crèches et RPAM) dans lesquelles des actions autour du bilinguisme précoce sont menées, 26 font appel à un intervenant extérieur, soit 70 % d'entre elles : c'est donc la majorité de ces établissements qui ne disposent pas eux-mêmes de personnels sachant le breton et qui ne sont donc pas en mesure d'assurer ces actions en interne faute de personnel bilingue en leur sein.
Ces intervenants sont au nombre d'une dizaine sur l'ensemble du département et ils sont recrutés et employés par les fédérations de pays (Mervent, Sked, an Oaled).

4.3 Quelles pratiques du breton dans les crèches et relais parents assistants maternels ?

La signature par les structures d'accueil de la charte Divskouarn traduit leur engagement à mener des actions en breton.
Sur un total de 24 crèches menant de telles actions (graphique 2), 17 sont signataires de la charte et font ainsi l'objet d'une certification[11]. 16 se situent au niveau 1, soit le niveau d'éveil ou de sensibilisation, impliquant des interventions régulières utilisant le breton. Aucune n'est représentée au niveau 2 et une seule se situe au niveau 3. Pour cette dernière, cela veut dire que le breton y est la langue courante d'échange puisque deux professionnels au moins le parlent.
Pour les RPAM, la tendance est inverse : seuls 2 relais sur 13 sont signataires de la charte Divskouarn et fonctionnent avec des assistant(e) s maternel (le) s participant à des séances d'éveil et de sensibilisation au breton.

[11] Selon le directeur de Divskouarn (le 4 septembre 2014), les structures non signataires ont bénéficié de l'aide de l'association pour leur lancement, mais elles préfèrent tester une période probatoire avant de s'engager sur une charte.

Graphique 2 : Nombre d'établissements signataires de la charte Divskouarn

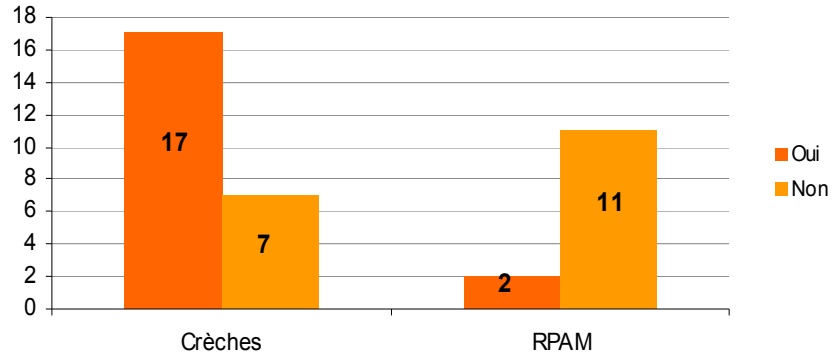

Source : Divskouarn

5. L'approche financière des dispositifs liés au bilinguisme précoce français/breton

5.1 Une politique de partenariat mobilisant les Conseils généraux et le Conseil régional de Bretagne

Les actions autour du bilinguisme précoce français/breton sont multiples : les financeurs le sont également.

L'association Divskouarn bénéficie de financements de diverses collectivités territoriales pour la conduite de ses actions. Le Conseil général du Finistère lui verse une subvention annuelle à hauteur de 30 000 € environ, dans le cadre de la convention triennale d'objectifs et de moyens. Les trois autres Conseils généraux bretons lui apportent une aide financière sensiblement moins élevée. Selon l'association, elle n'a obtenu en 2014 aucune autre subvention d'un autre conseil général.
À cela s'ajoute l'intervention du Conseil régional de Bretagne, tant pour ce qui relève du fonctionnement que pour le financement d'un emploi associatif : les deux lignes budgétaires représentent plus de 50 000 € au prévisionnel 2014.

Dans le Finistère, le conventionnement qui lie l'association Divskouarn au département pour les interventions dans les structures de la petite enfance prévoit que le financement est assuré à hauteur de 50 % par le Conseil général et de 50 % également par les structures dans lesquelles sont menées les actions. L'aide de la collectivité se veut incitative, pour encourager les crèches et les RPAM (Relais parents assistants maternels) à se lancer dans des actions d'éveil et de sensibilisation au breton.

Le financement de la campagne de sensibilisation menée sur le thème « Le bilinguisme pour les petits, un grand atout pour la vie » a été assuré conjointement par le Conseil général du Finistère et par le Conseil régional de Bretagne.

Si le positionnement du Conseil général s'est révélé décisif pour le lancement et pour l'accompagnement des premières opérations liées au bilinguisme précoce, le concours du Conseil

régional a permis de consolider et d'étendre le dispositif. La contribution de la Région concourt donc significativement à son développement.

5.2 Une implication croissante du département du Finistère

Le tableau 1 présente une synthèse des aides attribuées depuis 2009 par le Conseil général du Finistère en faveur de l'utilisation de la langue bretonne dans le secteur de la petite enfance.

Tableau 1 : L'implication financière du Conseil général du Finistère

Année	2009	2010	2011	2012	2013
Divskouarn	6 000 €	13 000 €	45 560 €	27 720 €	30 267 €
Campagne de communication	4 325 €	17 440 €	26 734 €	-	-

Source : Conseil général du Finistère

Remarque. Sur les 45 560 € de subvention versés à Divskouarn en 2011, près de la moitié, soit 22 000 €, étaient dédiés à la campagne d'information réalisée cette année-là (sur Internet et cadeau de naissance).

Le suivi des dépenses engagées de 2009 à 2 013 en faveur du bilinguisme précoce n'est pas aisé. D'après les éléments disponibles, le budget consacré à cette politique est en augmentation, passant de 10325€ en 2009 à 30267€ en 2013.

6. Retour de questionnaires : l'avis des familles et des structures de la petite enfance

Outre la connaissance des pratiques de bilinguisme précoce et des données relatives au dispositif mis en place, il a paru nécessaire de collecter quelques données reflétant le point de vue des usagers et celui des structures de la petite enfance en tant que principaux bénéficiaires du dispositif. Des enquêtes par questionnaire ont donc été diffusées à cet effet.

6.1. La mise en place des actions autour du bilinguisme précoce : le retour des crèches et RPAM

Éléments méthodologiques

Il existe dans le Finistère 24 crèches et 13 RPAM dans lesquelles sont menées des actions autour du bilinguisme précoce.
Le panel sélectionné pour l'enquête est de 11 crèches (soit près d'une sur deux) et de 5 RPAM (soit plus d'un sur trois) : 16 structures ont donc été sollicitées ou interrogées au total. Le panel a été constitué en fonction :

- de la répartition géographique des structures (avec à la base une prédominance des établissements dans les pays de Brest et de Cornouaille)
- de la présence ou non d'une filière bilingue dans la commune
- du statut de la crèche ou du RPAM (association, communauté de commune ou municipale).

Le questionnaire portait notamment sur les actions menées dans les crèches et RPAM autour du bilinguisme précoce et l'intérêt que manifestaient ces structures vis-à-vis des actions en langue bretonne.
Les structures ont été sondées par contact téléphonique par des agents du Conseil général, durant la période du 21 mai au 5 juin 2014.

6.1.1 Ancienneté dans le dispositif

Graphique 3 : Depuis combien de temps mettez-vous en place des actions autour du bilinguisme précoce ?

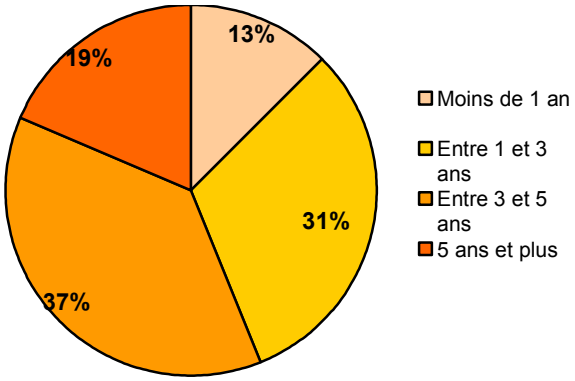

Source : Enquête Conseil général du Finistère

Il apparaît qu'un peu plus de la moitié des structures interrogées (57 %) a entamé la démarche depuis plus de 3 ans (graphique 3). Est-ce à dire que le mouvement pourrait s'être ralenti depuis ? De fait, seules 3 nouvelles structures ont été ouvertes à la rentrée 2014, alors que le Conseil général avait donné son accord pour le subventionnement de 5. Le nombre d'enfants concernés n'a dès lors progressé que de 5 % cette année, alors qu'il avait toujours été supérieur à 20 % jusqu'à présent.

6.1.2 Motivations et modalités

Graphique 4 : A l'origine, qu'est-ce qui vous a poussé à vous engager dans ces actions ?

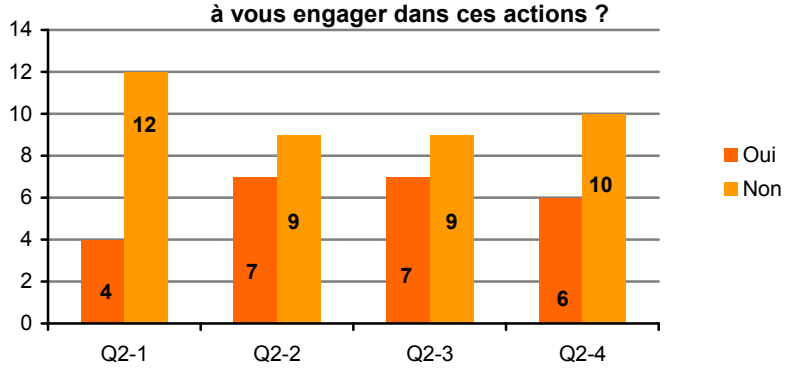

Avec pour modalités de réponse :

Q2-1 : « Les parents ont été demandeurs »
Q2-2 : « L'équipe a été à l'initiative »
Q2-3 : « Vous avez été sollicité par une association »
Q2-4 : « Autres »

Source : Enquête Conseil général du Finistère

C'est à l'initiative de l'équipe elle-même que près de la moitié des structures (soit 7 sur 16) se sont engagées dans des actions en faveur du bilinguisme précoce (graphique 4). Aussi nombreuses sont celles qui l'ont fait parce qu'elles ont été sollicitées à cet effet par une association.
Les autres ne l'ont envisagé que parce qu'elles ont été incitées à le faire par un élu local ou parce qu'elles pouvaient bénéficier d'une aide financière de la part du Conseil général à hauteur de 50 %[12].

[12] Les réponses multiples étaient possibles.

6.1.3 Fonctionnement

Dans la très grande majorité des structures (soit 12 sur 16), l'éveil au breton est assuré par un intervenant extérieur (graphique 5). Dans 4 cas, il est réalisé par le personnel de la crèche ou le RPAM en interne[13].

Graphique 5 : De quelle manière l'éveil au breton est-il assuré ?

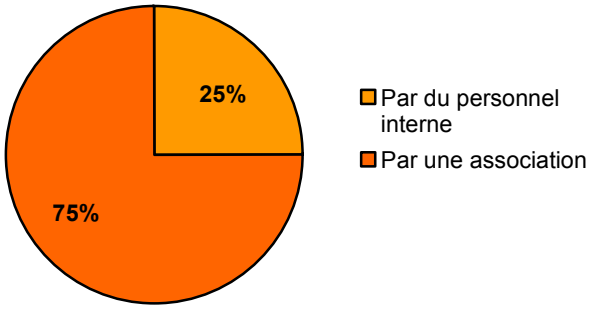

Source : Enquête Conseil général du Finistère

Par ailleurs, la corrélation est assez nette entre la manière dont l'éveil au breton est assuré (selon qu'il s'agit de personnel interne ou externe) et le type d'actions menées :

- Quand le personnel parle le breton en interne (4 cas sur 16), l'accueil, l'encadrement et certains temps de vie (change, repas, etc.) sont assurés en breton. Les pratiques peuvent varier d'un site à l'autre et en fonction du nombre de personnels locuteurs. Lorsque ces derniers parlent le breton, ils s'adressent en cette langue à tous les enfants de la crèche, sauf (rares) objections des parents. Il est préférable qu'il y ait plus d'un agent bretonnant. Les personnels sont cependant confrontés à un environnement majoritairement francophone[14].

- Quand ce sont des intervenants qui viennent de l'extérieur s'adresser en breton aux enfants à des plages horaires prédéterminées, les actions sont assurées avant tout dans un but d'éveil et de sensibilisation, sous la forme de comptines, de chants et d'histoires en breton : leur temps de présence est forcément moindre que celui des personnels en poste, puisqu'il se limite à une heure par séance. La périodicité des interventions est variable, d'une heure hebdomadaire à deux heures mensuelles.

La prestation liée au bilinguisme précoce se révèle donc d'une nature radicalement différente en fonction de la compétence majeure de l'intervenant, qui est soit professionnelle, soit linguistique, rarement les deux cumulées. Si la sensibilisation des tout jeunes enfants au breton est assurée par des personnels constamment présents sur place (crèche ou RPAM) et sachant le breton, ils peuvent bien évidemment instituer avec les enfants concernés (et en fonction de la demande parentale) une relation de vie qui peut même s'étendre jusqu'à un usage permanent, voire exclusif, de la langue. Les intervenants extérieurs n'étant présents que ponctuellement, ils ne peuvent pas construire une relation de même nature avec les enfants.

[13] Il convient de noter que dans 3 cas sur 16 une action bénévole vient compléter l'éveil au breton déjà assuré par du personnel interne ou extérieur.
[14] Témoignage du directeur de Divskouarn, 4 septembre 2014.

La quasi-totalité des répondants (14 sur 16) précise que des comptines et chants en breton sont assurés de toute façon auprès des enfants : c'est le niveau de réponse le plus élevé obtenu dans le cadre de l'enquête.

6.1.4 La dépendance à l'égard des ressources externes

Les réponses précédentes ont mis en évidence une forte dépendance des structures impliquées en faveur du bilinguisme précoce à l'égard d'intervenants d'origine externe. Il importait dès lors de les sonder sur leur capacité à assurer elles-mêmes à moyen terme et en interne ces actions autour du breton. Les réponses se répartissent de la manière suivante (graphique 6) :

- 9 structures, soit plus de la moitié, ne pensent pas pouvoir le faire
- 4 pensent qu'elles pourront les assurer
- 3 n'ont pas répondu car elles assurent déjà ces actions en interne uniquement[15].

La principale raison évoquée par les structures ne se voyant pas assurer à terme ces actions en interne est l'absence de personnel compétent en langue bretonne. Des formations longues à la langue bretonne pourraient bien sûr être proposées aujourd'hui aux salariés, mais il s'avère délicat de les envisager pour diverses raisons : refus des personnels concernés, problème de ressources humaines (une formation longue induit la perte d'un agent sur plusieurs mois, qu'il faudrait remplacer de surcroît), ou tout simplement parce qu'elles n'ont pas été envisagées pour le moment.
Par ailleurs, 8 structures déclarent avoir rencontré des difficultés pour mettre en œuvre les actions autour du bilinguisme précoce. Les principales raisons évoquées tiennent au manque de bénévoles, l'absence de créneaux disponibles pour la formation du personnel, la nécessité de recruter éventuellement un remplaçant…
Dans un cas précis, un Relais Parents Assistants Maternels (RPAM) fait état d'un autre type de difficulté, liée au fait qu'il intervient sur 8 communes différentes. Ce qui pose problème ici, c'est la rigidité des horaires d'éveil en breton qui sont proposés à des moments précis de la semaine.

Graphique 6 : Pensez-vous pouvoir à terme assurer les actions autour du breton en interne ?

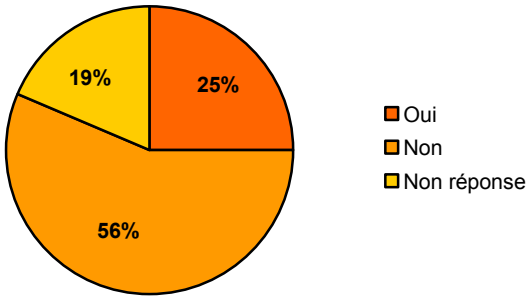

Source : enquête Conseil général du Finistère

[15] En réalité, les structures qui mènent ces actions en interne sont au nombre de 4, mais l'une d'entre elles est aidée par un bénévole, d'où ce chiffre de 3.

6.1.5 Une fonction incitative

Dans quelle mesure le bilinguisme précoce peut-il influer sur les choix de scolarisation future ? Sur les 16 structures interrogées (graphique 7),

- 10 ont vu certains de leurs enfants s'orienter vers l'une des filières bilingues (à l'exception de Diwan), le nombre d'enfants concernés pouvant varier de 1 à 15.
- Dans 1 structure, aucun enfant ne s'est dirigé vers une filière bilingue.
- 5 ne savent pas : ce sont souvent des RPAM qui ne sont pas en relation directe avec les parents.

Les structures sondées ont rencontré des difficultés pour répondre à cette question car il n'y a pas de suivi précis du devenir des enfants. Les éléments présentés font ainsi appel à la mémoire de la personne interrogée.

Graphique 7 : Certains des enfants ayant quitté votre structure pour débuter leur scolarité se sont-ils orientés vers une filière bilingue ou le réseau Diwan ?

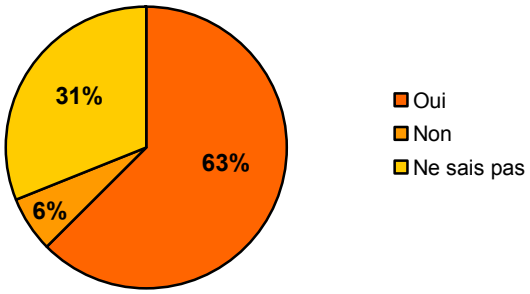

Source : Enquête Conseil général du Finistère

6.1.6 Les trois principaux intérêts du bilinguisme précoce, selon les structures

Les principales réponses données à la question ouverte « Quel(s) intérêt(s) voyez-vous à la pratique du bilinguisme précoce ? » peuvent être regroupées en trois types de réponse :

- Ouverture à une autre langue, à d'autres sonorités, l'éveil des enfants (12 structures sur 16 ont évoqué cette idée).
- Avantages au niveau de l'aspect cognitif, avec l'apprentissage de nouvelles langues dans le futur qui est facilité (9 structures sur 16).
- Aspect culturel, le bilinguisme français/breton peut faire découvrir la culture bretonne aux enfants (6 structures sur 16).

Il est également mentionné par 4 structures que le bilinguisme précoce peut être un premier pas, un tremplin, vers une scolarisation en filière bilingue par la suite.

6.1.7 Des perspectives d'évolution

Trois suggestions principales ressortent des entretiens qui ont été menés, mais chacune implique de lever les obstacles qui bloquent le système dans l'immédiat :

- Les personnes interrogées sont conscientes que si davantage de membres du personnel parlaient le breton, ils pourraient l'utiliser plus régulièrement avec les enfants et ainsi tendre à en faire une langue du quotidien. Il faudrait dans cette hypothèse ou former les personnels en poste en breton ou pouvoir recruter de nouveaux agents ayant aussi une compétence en langue bretonne (ou… l'un et l'autre).

- Une autre piste possible reviendrait à demander des interventions plus nombreuses de la part des associations prestataires. Mais celle-ci suppose d'accroître le nombre d'heures des intervenants extérieurs et d'augmenter mécaniquement le coût de leurs interventions.

- Un autre point envisagé vise à mieux associer les parents à la démarche et à les informer davantage, dans le but de leur faire mieux comprendre ce qui se fait dans la crèche et l'intérêt du bilinguisme précoce français/breton. Une information sur les possibilités de cours de breton pour adultes pourrait être mise à la disposition des parents dans les structures mobilisées dans les actions visant le bilinguisme précoce.

6.2 La mise en place des actions autour du bilinguisme précoce : le retour des familles

Éléments méthodologiques

Dans le Finistère, les crèches dans lesquelles sont menées des actions autour du bilinguisme précoce sont au nombre de 24, et les RPAM sont au nombre de 13. En pratique, 11 crèches et 5 RPAM ont été interrogés pour recueillir leur perception du bilinguisme précoce (voir supra).

Pour enquêter auprès des familles elles-mêmes, des questionnaires ont été adressés à 9 de ces crèches, qui devaient les redistribuer et les remettre aux parents. 300 familles environ étaient concernées. Les familles avaient en moyenne un mois pour répondre à cette enquête, les questionnaires étant envoyés aux crèches fin mai et devant être retournés au Conseil général avant le 7 juillet,
Il n'a pas été adressé de questionnaires aux RPAM, ces structures ayant peu de contact direct avec les parents.

63 questionnaires nous ont été retournés, le taux de retour est ainsi de 21 %. Cependant, le taux de réponse est souvent faible avec cette technique de diffusion : les enquêteurs ne contactant pas directement les individus, ces derniers n'ont pas de réelles incitations à répondre.

6.2.1 Profil des familles interrogées

Les familles ayant répondu au questionnaire fréquentent des crèches dans les pays de Brest (46 %), de Cornouaille (24 %) et du Centre Ouest Bretagne (30 %). En revanche, aucune famille ne l'a fait dans le pays de Morlaix (graphique 9).
La première caractéristique que révèlent les réponses est le niveau de fréquentation régulier de la crèche par les enfants des familles interrogées : 68 % d'entre eux y vont de 4 à 5 jours par semaine (graphique 8). Les actions autour du breton ont donc potentiellement plus d'impact pour eux que pour ceux qui ne se rendent à la crèche que quelques jours par mois.

Graphique 8 : A quelle fréquence votre enfant va-t-il à la crèche ?

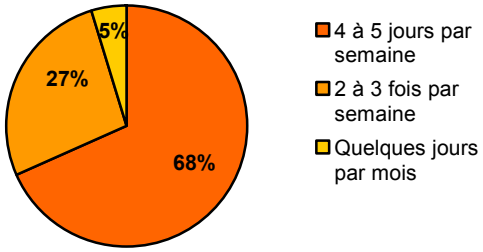

Graphique 9 : Où se situe la crèche que vous fréquentez ?

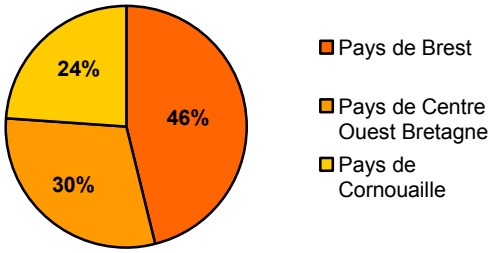

Source : Enquête Conseil général du Finistère

La seconde caractéristique qui apparaît nettement est le très faible niveau de connaissance du breton par les parents ayant rempli le questionnaire : c'est seulement dans 3 % des cas que la mère est à même de s'exprimer en breton. Dans 2 % des cas, c'est le père qui est bretonnant[16]. Cela veut dire a contrario que 95 % des parents ne le sont pas. L'actuelle génération de jeunes parents ignore massivement la langue. Le phénomène est moins flagrant pour la génération des grands-parents, puisque l'un au moins des grands-pères des enfants est locuteur dans 29 % des cas, et il en est de même pour les grands-mères dans 25 % des cas.

Les proportions sont un peu du même ordre pour ce qui est de l'entourage familial : autres membres de la famille, voisins, amis… (graphique 10). Par contre, ce sont 38 % des familles qui ne côtoient personne sachant le breton dans leur entourage. Plus du tiers des familles inscrivant leurs enfants dans une crèche proposant des activités en breton n'ont donc aucun contact avec la langue bretonne[17].

Graphique 10 : Dans votre entourage

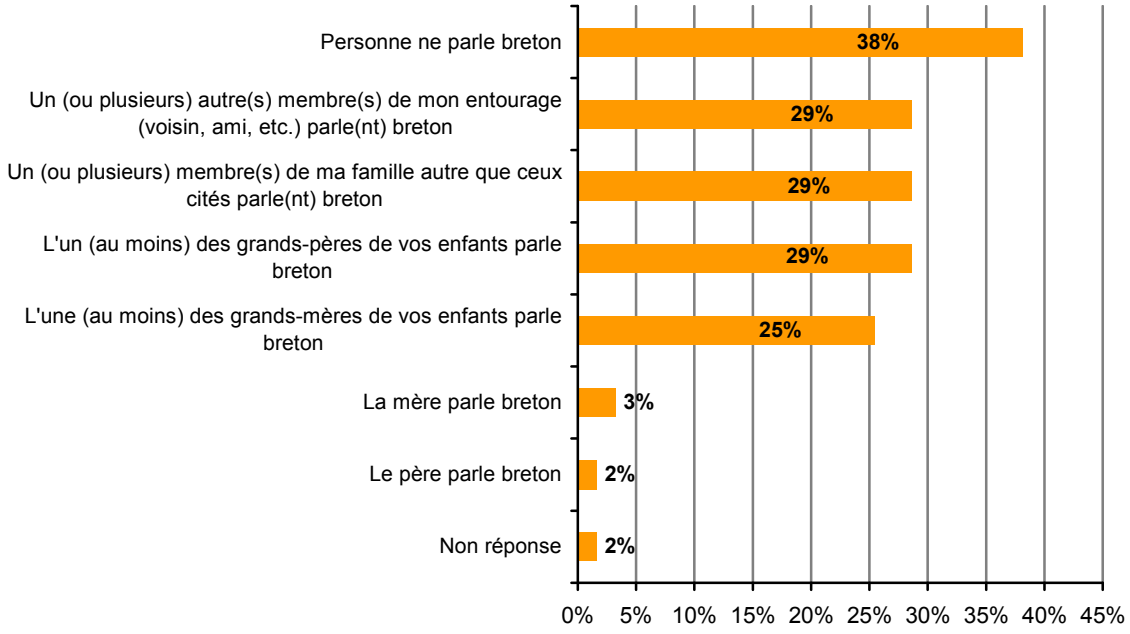

Source : Enquête Conseil général du Finistère

[16] La trame du questionnaire ne permet pas de déterminer le pourcentage de familles dans lesquelles les parents seraient tous deux locuteurs.

[17] Les réponses multiples étant possibles, le total des réponses est supérieur à 100 % dans le graphique ci-dessous.

6.2.2 La motivation initiale des parents et les critères de choix de la structure

La très grande majorité des parents sondés a connaissance des activités en breton menées dans la crèche de leur enfant (92 %) : la communication des crèches vis-à-vis de l'éveil au breton qu'elles proposent peut être considérée comme efficace (graphique 11).
Pour autant, ces actions en breton au sein de la crèche n'ont été un élément déterminant du choix de la structure que dans 13 % des cas (graphique 12). D'autres considérations ont primé, de toute évidence : la plupart des parents ont probablement choisi de confier leur enfant à la crèche la plus proche de leur domicile ou celle dans laquelle il restait des places disponibles. Si l'éveil au breton ne revêt pas une importance décisive dans le choix de la crèche, il peut néanmoins être perçu comme un « bonus » par les parents.

Graphique 11 : Avez-vous connaissance des activités d'éveil au breton organisées dans la crèche de vos enfants ?

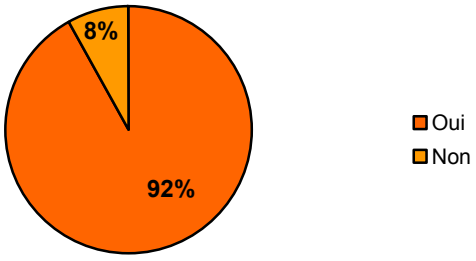

Graphique 12 : L'éveil au breton proposé à la crèche a-t-il été un élément important dans le choix de la structure de garde de vos enfants ?

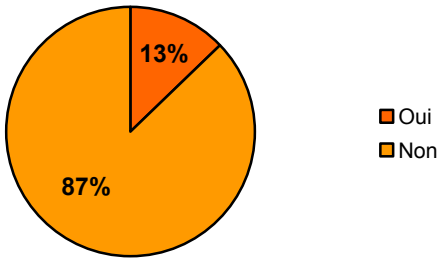

Source : Enquête Conseil général du Finistère

6.2.3 Un large consensus en faveur de l'éveil au breton

La majorité des familles interrogées accorde un intérêt à l'éveil au breton proposé dans les crèches. En effet, plus de 12 % des parents estiment que ces activités sont très importantes et près de 60 % estiment qu'elles sont importantes.
Le taux de satisfaction par rapport à ces activités est 7 fois plus important que la motivation initialement exprimée : alors qu'un peu plus de 10 % seulement des familles considèrent les activités en breton comme un élément déterminant dans le choix de la crèche de leur enfant, 70 % les apprécient comme importantes ou très importantes (graphique 13). Le breton ne détermine donc pas vraiment le choix de la structure, mais il recueille l'approbation de la plupart des parents en cours de route, ne suscitant apparemment pas de rejet.

Graphique 13 : Selon vous, la mise en place de ces activités en breton est-elle :

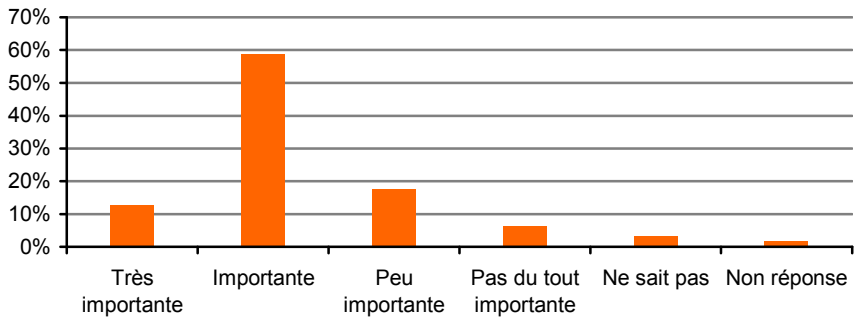

Source : enquête Conseil général du Finistère

L'éveil au breton est dès lors perçu comme un « plus » et comme un acquis : au sein des familles ayant répondu au questionnaire, il fait l'objet d'un large consensus.

- Plus de 80 % d'entre elles considèrent en effet qu'une telle initiative contribue à perpétuer l'usage de la langue bretonne au fil des générations et de transmettre la culture bretonne.
- 85 % estiment que l'éveil renforce la capacité de l'enfant à apprendre d'autres langues lors de sa future scolarisation
- 92 % pensent qu'il a l'intérêt de mettre les enfants au contact d'une langue autre que le français.

Il apparaît que les familles ont globalement une opinion favorable concernant les activités menées autour du breton dans les crèches (graphique 14). Les aspects positifs liés à la sensibilisation au breton dans les crèches font l'objet d'une approbation de la part de 80 % au moins des familles interrogées. À l'inverse, les aspects négatifs qu'elle pourrait engendrer dès le plus jeune âge sont réfutés par autant de parents, soit 80 % de ceux ayant répondu au questionnaire. À titre d'exemple,

- 92 % des familles ne pensent pas que la sensibilisation au breton puisse conduire à une mauvaise maîtrise de la langue maternelle
- 82 % contestent l'idée selon laquelle ces activités ne représenteraient aucun intérêt particulier.

Graphique 14 : Pensez-vous que le bilingusime précoce français - Breton :

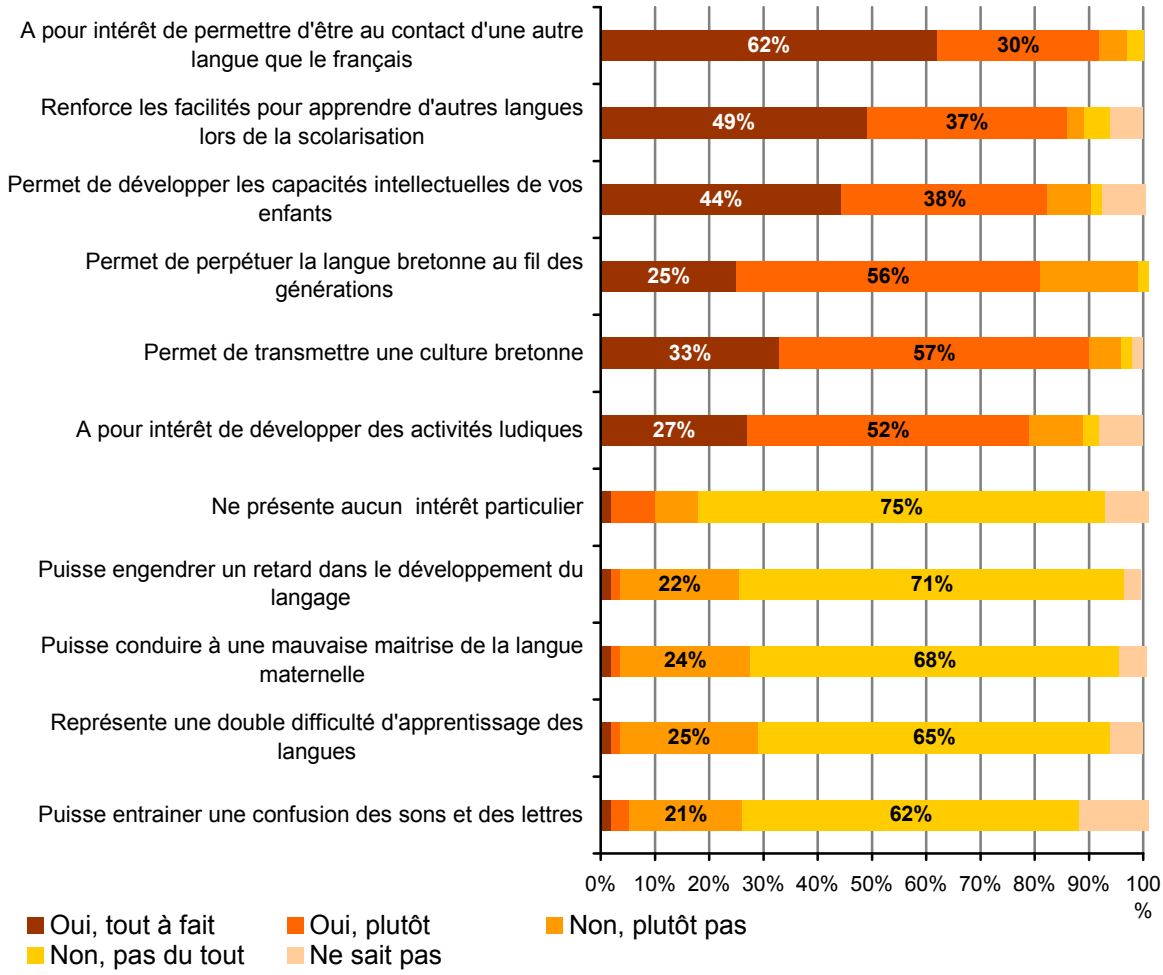

Source : Enquête Conseil général du Finistère

6.2.4 Le lien entre le bilinguisme précoce et la scolarisation future

Comment les parents envisagent-ils, au moment de l'enquête, les perspectives de scolarisation future de leurs enfants ? Les réponses obtenues se répartissent en trois catégories (graphique 15) :

- 35 % envisagent d'inscrire leur enfant dans une filière bilingue
- 48 % n'envisagent pas de le faire et opteront donc pour une école dite "monolingue"
- 18 % sont indécis.

Un bon tiers des parents ayant des enfants dans les structures de la petite enfance se déclarent disposés à les inscrire dans une école bilingue : si toutes ces intentions étaient concrétisées, le bilinguisme précoce deviendrait potentiellement un facteur de développement considérable pour l'enseignement bilingue. Pour certaines familles, l'éveil au breton dès la crèche apparaît clairement comme une première approche de la langue bretonne et il est perçu comme étant concrètement utile en vue de la scolarisation future.

Pour d'autres cependant, ces activités restent un éveil et elles ne comptent pas aller plus loin dans la démarche d'apprentissage du breton par leur enfant. Ces familles restent le groupe le plus important, puisque la moitié des parents s'y retrouvent, confirmant ainsi que le bilinguisme précoce n'a été pour

eux qu'un élément accessoire dans le choix de la crèche. Ceux-là vont donc s'orienter sans surprise vers une scolarisation "classique" dans une filière monolingue.
Pour les familles, une scolarisation à Diwan paraît, d'autre part, moins attractive que le bilinguisme en général (graphique 16). Sur l'ensemble des parents ayant répondu au questionnaire, en effet,

- 10 % comptent scolariser leur enfant dans la filière Diwan
- 78 % n'envisagent pas cette option
- 13 % sont sans opinion au moment de l'enquête.

Pour le réseau Diwan, ce résultat reste cependant prometteur : il peut lui aussi conforter ses effectifs à partir des structures ouvertes au bilinguisme précoce. Les parents manifestent une préférence plus marquée pour les filières bilingues de l'enseignement public ou de l'enseignement privé catholique. Au-delà, l'enquête ne fournit pas de clés pour comprendre les choix des uns et des autres.

Graphique 15 : Envisagez-vous de scolariser votre enfant en classe bilingue ?

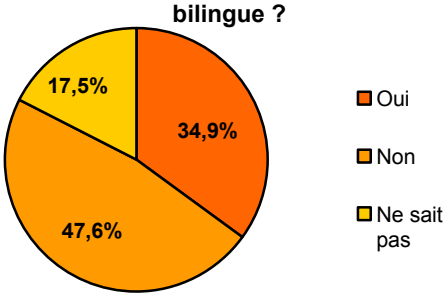

Graphique 16 : Envisagez-vous de scolariser votre enfant dans le réseau Diwan ?

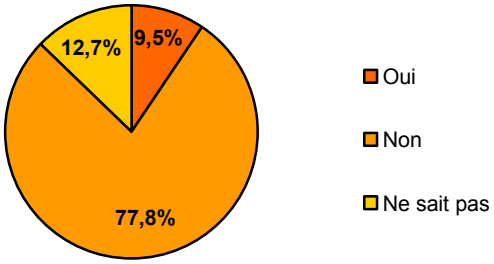

Source : Enquête Conseil général du Finistère

Une question complémentaire permet d'apprécier l'impact du bilinguisme précoce dans les choix effectués. Quand une scolarisation bilingue est envisagée par les parents, les activités en breton organisées dans les crèches ont joué dans 50 % des cas un rôle déterminant. Ces actions peuvent donc inciter les parents à opter pour la filière bilingue, alors même qu'ils n'en avaient peut-être pas eu l'idée avant de fréquenter la crèche. Dans le cas inverse, l'éveil au breton peut tout simplement les conforter dans leur volonté initiale de scolarisation bilingue en faisant disparaître certaines hésitations.

L'éveil au breton à la crèche peut être considéré, de fait, comme un tremplin vers une future scolarisation bilingue (graphique 17). Il convient tout de même de rester prudent par rapport à cette affirmation : 46 % des parents ont répondu négativement à la question. Les réponses obtenues se partagent en réalité entre deux pôles d'importance équivalente : celles qui reconnaissent un rôle déclencheur au bilinguisme précoce et celles qui ne le font pas.

Graphique 17 : Si oui, les activités d'éveil au breton menées dans la crèche de vos enfants ont-elles eu un rôle déterminant dans votre choix ?

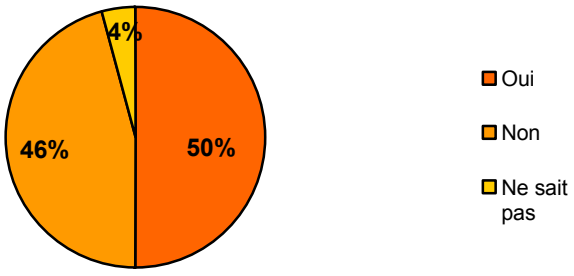

Source : Enquête Conseil général du Finistère

Parmi les parents non intéressés par l'inscription de leur enfant dans un réseau bilingue ou n'ayant pas encore pris de décision, un certain nombre est attiré par l'initiation à la langue bretonne au primaire ou par l'option breton au collège. Ainsi (graphique 18),

- 44 % se déclarent intéressés par l'initiation au breton en primaire
- et 28 % par l'option breton au collège.

Il faut comprendre ces réponses comme une simple déclaration d'intention : il est plus que probable que les parents ayant des enfants en bas âge à la crèche n'ont pas projeté à ce point dans l'avenir les choix qu'ils feront des années plus tard par rapport à l'étude du breton par leurs enfants : sinon, ils auraient opté pour des choix plus engageants dans l'immédiat. Mais ces réponses témoignent d'une aspiration des parents à ce que les bases du breton soient inculquées aux enfants, sans pour autant aller jusqu'à une scolarisation bilingue.

Un pourcentage non négligeable de familles, en revanche, ne se déclare pas intéressé au moment de l'enquête ni par l'initiation à la langue bretonne en primaire (26 %) ni par l'option breton au collège (31 %) pour leur enfant (graphique 19). L'apprentissage de la langue bretonne n'est pas une préoccupation première de ces parents. Et elle ne l'est guère davantage pour le pourcentage important de familles qui se disent encore indécises par rapport à ces éventualités qui ne se présenteront que quelques années plus tard.

Graphique 18 : Si l'enseignement bilingue ne retient pas votre attention, seriez-vous intéressés à ce que votre enfant suive une initiation à la langue bretonne en primaire ?

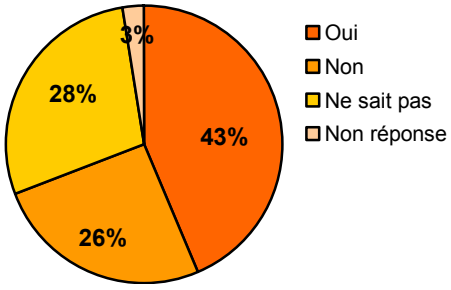

Graphique 19 : Si l'enseignement bilingue ne retient pas votre attention, seriez-vous intéressés à ce que votre enfant suive une option breton dans le secondaire ?

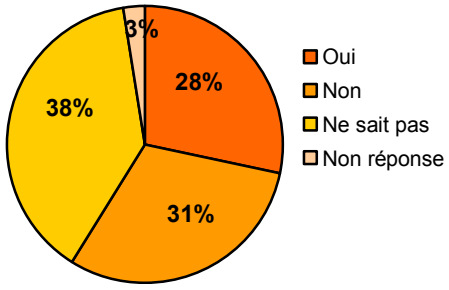

Source : Enquête Conseil général du Finistère

6.2.5 Une éducation bilingue envisageable même si la famille ne pratique pas la langue

57 % des familles ayant répondu au questionnaire (graphique 20) estiment qu'une éducation bilingue est envisageable même si elles-mêmes ne pratiquent pas la langue bretonne. Selon elles, cet apprentissage est possible grâce à l'école, notamment. L'institution scolaire est repérée comme pouvant jouer un rôle primordial dans l'apprentissage de la langue par des enfants n'ayant pas grandi ou ne grandissant pas dans un univers bretonnant à la maison.
Le rôle des parents est dans certains cas mentionné. Ils peuvent aider l'enfant à l'apprentissage en s'intéressant à son travail, en lui faisant réviser ses leçons, et cela peut se faire même sans de réelles connaissances de la langue.

La scolarisation bilingue peut également être une motivation pour les parents de se mettre eux-mêmes à apprendre la langue, via des cours du soir par exemple, pour accompagner l'enfant dans cette éducation.
La majorité des familles, même si elles ne pratiquent pas la langue, admet tout à fait la possibilité de l'éducation bilingue. Il est vrai cependant qu'un enfant ayant un parent connaissant le breton aura certainement plus de facilité pour apprendre la langue qu'un autre dont les parents sont des monolingues (sous-entendu de langue française).

Graphique 20 : Pensez-vous qu'une famille ne pratiquant pas la langue bretonne a la capacité de proposer à son enfant une éducation bilingue français - breton ?

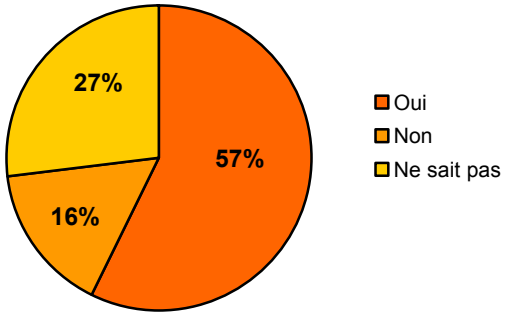

Source : Enquête Conseil général du Finistère

7. Conclusions et préconisations

La présente évaluation concernant le bilinguisme précoce s'est appuyée d'une part sur une recherche documentaire dans les archives du Conseil général, d'autre part sur des enquêtes par questionnaire menées tant auprès des structures que des familles concernées. Les éléments collectés peuvent être considérés comme signifiants, bien que le taux de retour de la part des parents ait été relativement faible.

7.1. Un objectif à partager

La première remarque que l'on peut formuler concerne le concept de bilinguisme précoce. Il paraît aller de soi que le français est de fait la langue première de la quasi-totalité des enfants et que c'est du bilinguisme français/breton qu'il est question ici. En même temps, le Conseil général du Finistère a défini en 2009 qu'il s'imposait de promouvoir toutes les langues, le breton étant l'une d'entre elles.

Par ailleurs, l'apprentissage dès le plus jeune âge d'une langue – en l'occurrence le breton – est à chaque fois présenté et perçu comme devant faciliter l'apprentissage ultérieur d'autres langues. Mais quel est précisément l'objectif poursuivi ? S'agit-il de conduire à terme les tout-petits à une réelle connaissance de la langue bretonne en rapport avec leur âge ? Ou l'éveil à la langue régionale n'aurait-il pour objet que d'orienter les enfants vers d'autres langues ? Pour éviter toute désillusion, il serait judicieux d'engager une réflexion sur la finalité du bilinguisme précoce et sur l'argumentaire à mettre en avant à l'égard des familles. Si le dispositif de bilinguisme précoce est surtout une ouverture destinée à sensibiliser les professionnels comme les familles, il faudrait peut-être mieux l'expliciter.

La deuxième remarque qui s'impose tient à la nature des actions qui sont menées sous l'appellation de bilinguisme précoce. Il apparaît que les personnels titulaires des crèches (et ceux des RPAM selon des modalités différentes), de par le contact permanent qu'ils établissent avec les tout-petits, sont en mesure d'établir avec eux une relation durable qui ne peut être que bénéfique pour l'acquisition d'une langue seconde (le breton dans le cas présent), en fonction de l'usage qu'ils en font.

Il apparaît également que des intervenants extérieurs ne prenant part que ponctuellement au fonctionnement de la structure ne peuvent s'impliquer au même niveau : ils ne peuvent songer qu'à une sensibilisation qui ne peut pas avoir la même portée. L'exposition à la langue bretonne qu'ils assurent auprès des enfants, se situant au niveau d'une sensibilisation périodique, ne peut avoir le même impact qu'une présence permanente, même si elle peut jouer un rôle incitatif en vue d'une scolarisation bilingue ultérieure.

Or les personnels ayant la double compétence « petite enfance » et « langue bretonne » sont très peu nombreux, au point que les trois quarts des structures concernées fonctionnent avec le concours d'intervenants extérieurs. Le recrutement de personnels ayant cette double compétence doit donc être défini comme un objectif prioritaire. Des campagnes d'information ciblées et valorisant les métiers de la petite enfance[18] doivent être menées en direction des futurs bacheliers bilingues, les engageant à s'orienter après le bac vers ces professions. Il faut en même temps être conscient qu'elles ne peuvent produire d'effet qu'à moyen terme.
Des formations adaptées devraient également être proposées aux personnels en place dans les crèches, leur donnant éventuellement la possibilité d'accéder à une formation longue à la langue bretonne. Il y aurait lieu de procéder à un recensement de ceux qui seraient volontaires, puis de réunir les conditions permettant d'accéder à leur demande, notamment au travers des structures adéquates, notamment le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

Une autre difficulté tient à la pérennisation de la politique de bilinguisme précoce dans les structures qui ont choisi de l'adopter. Le Conseil général du Finistère a défini dès le départ qu'il apporterait son soutien financier pour une période de lancement de trois ans : dans un contexte budgétaire contraint, c'est la marque d'une politique incitative et c'est la garantie que de nouvelles crèches pourront accéder au dispositif à l'avenir.

Pour autant, la moitié des structures interrogées ne pense pas pouvoir financer elles-mêmes leurs actions autour du breton. Il est vrai qu'elles ne le financent au départ qu'à hauteur de 50 %, et ce pendant une période de 3 ans : au terme de ces 3 ans, elles doivent mettre en place un autofinancement de 100 %. Or, pour atteindre cet objectif, elles ne peuvent pas non plus aisément envisager de recruter, soit parce qu'elles n'ont tout simplement pas de poste à pourvoir, soit qu'il y a peu de personnels bilingues formés et disponibles sur le marché du travail[19].

Pour éviter l'arrêt du dispositif de bilinguisme précoce, ne pourraient-elles pas anticiper et s'engager dans la recherche de financements complémentaires ou de substitution ? Des contacts pourraient être pris auprès d'autres collectivités territoriales (région, communes, communautés de communes…) et

[18] On ne peut ignorer que ces campagnes d'information seront en concurrence directe avec celles visant les professions d'accompagnement du 3e et du 4e âge, ainsi que les métiers de l'enseignement ou des médias, notamment. Il faut admettre en outre que tous les lycéens bilingues n'ont pas vocation à s'engager dans une profession nécessitant l'usage du breton. Le marché du travail "langue bretonne" est sous tension depuis déjà quelques années, au risque de la fracture. Il pourrait le rester encore longtemps.
[19] L'association Disvkouarn accueille cependant chaque année 3 à 4 stagiaires dans le cadre d'une formation longue en breton, titulaire d'un CAP petite enfance ou ayant le projet de le passer.

d'organismes sociaux. Pourraient également être mises en place des actions de soutien, voire de financement participatif de la part de la société civile. Le bilinguisme précoce a tout à gagner à devenir un objectif partagé par de multiples partenaires et par la société tout entière.

À cet égard, l'ouverture de crèches et RPAM bilingues dans un certain nombre de zones blanches que sont pour l'instant le pays de Morlaix et le Centre Ouest Bretagne notamment, si une demande s'exprime en ce sens, pourrait concourir à une meilleure répartition du dispositif de bilinguisme précoce sur l'ensemble du département.

7.2 Constats et enjeux

Les tableaux qui suivent présentent une synthèse des constats, des enjeux et des préconisations relatives au bilinguisme précoce.

Les constats	
Les forces	**Les faiblesses**
- Un dispositif récent touchant un public en progression chaque année, malgré un ralentissement constaté à la rentrée 2014. - Le retour positif des structures dans lesquelles sont menées des actions autour du bilinguisme précoce. - Les deux chartes adoptées successivement par Divskouarn concernant d'une part les structures et d'autre part les personnels de la petite enfance et visant à promouvoir la pratique du bilinguisme précoce. - Le retour positif des familles sur ce dispositif, même dans le cas le plus fréquent où elles n'ont aucune connaissance préalable de la langue bretonne. - Un bilinguisme précoce pouvant influer sur le choix de scolarisation ultérieur en faveur de l'enseignement bilingue.	- Un dispositif présent dans un nombre limité de crèches du Finistère (un peu plus d'une vingtaine). - Peu de personnels titulaires bilingues dans les crèches et difficultés à en recruter. - Une implication faible des parents, ceux-ci ne percevant pas forcément l'intérêt du bilinguisme précoce français/breton. - Un choix du mode de garde par défaut sur des critères autres que le bilinguisme précoce. - Des structures dépendant majoritairement de ressources externes et ne se voyant pas en mesure d'assurer à terme ces actions en interne. - Une gestion complexe de l'ensemble du dispositif autour de la plaque tournante qu'est l'association Divskouarn et impliquant de multiples partenaires.

Les enjeux

- Assurer la pérennité du dispositif en faveur du bilinguisme précoce, dans le cadre d'un projet partagé entre les promoteurs du bilinguisme précoce, les familles et les différentes institutions pouvant contribuer financièrement à son fonctionnement et à son développement.

- Recruter du personnel bilingue ayant la double compétence à la fois professionnelle dans le secteur de la petite enfance et linguistique pour ce qui est de la pratique du breton, de sorte que les structures deviennent à terme autonomes dans leurs activités autour du breton.

Les préconisations

1. Clarifier les objectifs attendus de la politique de bilinguisme précoce en lien avec la Direction de Protection maternelle et infantile.

2. Simplifier le processus de fonctionnement et de financement de l'ensemble du dispositif lié au bilinguisme précoce.

3. Communiquer sur l'intérêt du bilinguisme précoce chez les tout-petits auprès des parents.

4. Offrir des conditions favorables pour assurer l'éveil au breton par des moyens internes aux structures :

> Recenser les personnels des crèches désireux d'apprendre le breton et réunir les conditions leur permettant d'accéder à des formations appropriées. Mettre en place des projets de formation longue à la langue bretonne en lien avec le CNFPT ou d'autres structures.

> Définir comme objectif prioritaire le recrutement de personnels ayant la double compétence « petite enfance » et « langue bretonne ».

> Valoriser les métiers de la petite enfance, au travers de campagnes d'information ciblées, auprès des lycéens suivant une scolarisation bilingue.

5. Diffuser auprès des parents concernés par le bilinguisme précoce une information sur les écoles maternelles et primaires bilingues situées à proximité de leur domicile.

CONSEIL GÉNÉRAL
Finistère
Penn-ar-Bed

Partie 3 - L'initiation dans les écoles primaires publiques

L'initiation à la langue bretonne consiste à transmettre aux enfants des classes primaires monolingues des bases en breton et des connaissances sur la culture bretonne par le biais d'interventions hebdomadaires d'associations extérieures.

1. Synthèse

Le dispositif d'initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires publiques a vu le jour en 1995, et s'est formalisé davantage à partir de 1999. Le principe ici est de permettre aux enfants des classes monolingues[1] d'acquérir des bases en breton et des connaissances sur la culture bretonne par le biais d'interventions hebdomadaires dans les classes concernées.
Trois acteurs financent aujourd'hui ce dispositif :

- le Conseil général à hauteur de 50 %,
- les communes ayant une école prenant part au dispositif à hauteur de 33 %,
- et le Conseil régional à hauteur de 17 %.

Actuellement, près de 7 700 enfants sont concernés par l'initiation à la langue bretonne, soit 13,6 % de l'effectif primaire public total. Ce chiffre à connu de fortes variations depuis 2004 mais atteint au final un niveau quasiment similaire (forte augmentation des effectifs entre 2004 et 2006, puis forte baisse à partir de 2007-2008 jusqu'à 2012).

Bien que l'ensemble des écoliers du primaire soient concernés par ce dispositif, celui-ci bénéficie davantage aux élèves des cycles 1 et 2. Le nombre d'élèves du cycle 3 touchés par l'initiation a en effet diminué de moitié depuis 2004.

Par ailleurs, une disparité territoriale est observée avec une initiation bénéficiant en majorité aux élèves du Pays de Brest et du Pays de Cornouaille.

Les professeurs des écoles interrogés émettent majoritairement un avis positif sur l'initiation à la langue bretonne. Tous sont d'accord pour reconnaître qu'elle permet un éveil à la langue bretonne mais également à l'apprentissage d'une autre langue. Elle permet aussi selon plus de 80 % d'entre eux une maîtrise du vocabulaire breton et selon plus de 70 % une sensibilisation à leur identité. Cette initiation apporte par ailleurs une ouverture culturelle et une découverte de nouvelles méthodes d'apprentissage, les interventions en breton étant réalisées par des prestataires extérieurs.

En revanche, aucun lien n'apparaît entre l'initiation à la langue bretonne en primaire et l'option de breton au collège. Cette dernière peut être perçue comme étant dans la continuité de l'initiation, permettant aux élèves de poursuivre leur sensibilisation à la langue régionale. Pourtant, 79 % des collégiens sondés suivant l'option breton au collège n'ont pas bénéficié d'une initiation au primaire, montrant ainsi l'absence de corrélation.

Au final, le nombre d'élèves bénéficiant de l'initiation stagne depuis 2004, et l'objectif des 18 000 élèves annoncé par le Conseil général est loin d'être atteint.

Un regain d'intérêt pour le dispositif est perceptible avec une demande d'heures d'initiations formulée par les classes en constante augmentation depuis l'année scolaire 2012-2013 (alors qu'elle diminuait

[1] Il existe ici un problème de terminologie : s'il est assez aisé de qualifier les filières et classes « bilingues » par leur appellation, l'emploi du terme « monolingue » pour nommer celles qui ne le sont pas n'est pas réellement approprié. Il désigne en l'occurrence les classes ou écoles fonctionnant selon les règles habituelles de l'Éducation nationale, dont la langue d'usage est fonctionnellement le français, et qui proposent également l'apprentissage de langues étrangères ou régionales.

depuis 2007-2008). D'ailleurs, pour l'année scolaire 2014-2015 et pour la première fois depuis que le dispositif existe, la demande émise par les écoles ne pourra probablement pas être entièrement satisfaite, le nombre des heures financées étant inférieur à celui des heures demandées.

2. L'origine du dispositif d'initiation au breton

Dans les écoles primaires publiques, le dispositif d'initiation a vu le jour en 1995 avec une convention tripartite entre le Conseil général, l'Inspection Académique et le Greta de Quimper (centre de formation pour adultes). Des intervenants extérieurs, salariés du Greta, assurent alors l'initiation dans les classes primaires publiques. Ce dispositif, intégralement financé par le Conseil général, ne touche à l'époque que peu d'écoles.

À partir de 1999, le dispositif sur l'initiation prend une autre dimension et repose sur une convention triennale entre le Conseil général, l'Inspection académique et les quatre associations prestataires actuelles. L'ambition est de généraliser l'initiation à la langue et à la culture bretonne dans les écoles primaires publiques. L'objectif affiché par le Conseil général est d'atteindre les 18 000 élèves bénéficiant de l'initiation dans le Finistère.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la circulaire du Ministère de l'Éducation Nationale n° 2001-166 du 5 septembre 2001 relatif au développement de l'enseignement des langues et cultures régional à l'école, au collège et au lycée. Il est réaffirmé dans cette circulaire « la possibilité de dispenser un enseignement des langues et cultures régionales tout au long de la scolarité dans les régions où celles-ci sont en usage ».

L'évaluation proposée ici a pour but d'analyser ce que retirent les élèves de l'initiation et d'interroger leur parcours.

Pour ce faire, au-delà d'une analyse de documents disponibles au Conseil général, des questionnaires ont été adressés aux professeurs des écoles dont la classe propose l'initiation à la langue bretonne et aux collégiens suivant l'option breton en 5ème.

3. Les modalités de mise en œuvre du dispositif

3.1 Les modalités pratiques

La mise en place de cours d'initiation se fait à l'initiative de l'école et après acceptation de l'Inspection Académique. La liste des écoles bénéficiant du dispositif, ajustée chaque année, n'est définitive qu'après validation par les services départementaux de l'Éducation nationale après concertation avec les associations partenaires.

La mise en œuvre de cette action pluriannuelle est inscrite dans le projet d'école, selon des modalités précisées par convention entre l'école, le Conseil général et l'Inspection académique. Ainsi, les interventions s'exercent sur la base du groupe classe et concernent tous les élèves des classes inscrites dans le dispositif, à raison d'une heure par semaine et par classe, et de 30 séquences par an.

Sur le plan linguistique, les contenus d'activité par cycle figurent dans un référentiel permettant d'assurer la continuité des apprentissages. Le contenu de l'initiation est défini par l'Éducation Nationale et la Région Bretagne en ce qui concerne les objectifs de maîtrise linguistique à atteindre en fin de cycle 3. Cet objectif implique pour l'école un engagement de trois ans dans le dispositif, en respectant une continuité pluriannuelle d'au moins deux ans auprès de chaque élève.

Quatre prestataires interviennent pour le compte du Conseil général : Mervent, Sked, An Oaled et KLT. Depuis juillet 2012, ces structures sont agréées par l'Éducation nationale et leurs intervenants sont habilités par une commission pédagogique les autorisant à enseigner dans les écoles.

En fonction du nombre de projets, des volumes horaires demandés, des effectifs concernés, et de la capacité des associations à répondre à la demande, la répartition des interventions entre les associations peut évoluer d'une année sur l'autre.

Le Conseil général intervient dans ce dispositif par le biais de subventions accordées aux associations prestataires. Il finance ainsi 50 % du coût des cours d'initiation depuis 2007 (100 % avant cette date). Depuis 2010, les parties prenantes du dispositif sont :

- le Conseil général du Finistère,
- le Conseil régional de Bretagne,
- l'Inspection Académique,
- les communes,
- les prestataires associatifs.

3.2 L'évolution de la gouvernance

3.2.1 Année 2000 : une volonté du Conseil général de développer l'initiation

À la rentrée de septembre 2000, le Conseil général demande que l'initiation à la langue bretonne se développe plus fortement. Le but est de permettre à l'ensemble des enfants finistériens d'acquérir des bases en langue et en culture bretonnes et ainsi d'éviter une dichotomie trop importante entre les élèves des classes bilingues et ceux des classes monolingues. Il y a à cette époque trois types de partenaires : le Conseil général, l'Inspection académique et les associations prestataires. Le dispositif, alors financé intégralement par le Conseil général, fait également l'objet d'un portage politique fort.

3.2.2 Année 2005 : la sortie des écoles primaires privées du dispositif

À partir de 2005, l'enseignement catholique via l'association Yezh ha Sevenadur fait le choix d'arrêter l'initiation dans les écoles primaires catholiques pour mobiliser les moyens financiers sur la mise en place d'une filière bilingue privée. Les fonds alloués par le Conseil général sont alors utilisés pour financer des postes d'accompagnement (correspondant aux ATSEM dans le public) dans la filière bilingue du privé[2].

À compter de ce moment, le dispositif d'initiation est centré exclusivement sur les écoles primaires de l'enseignement public.

[2] Se reporter au chapitre de la synthèse concernant l'enseignement bilingue.

3.2.3 Année 2007 : les communes participent au financement du dispositif

En 2006, le Conseil général arrive au constat qu'il ne peut plus être le seul financeur. La forte demande pour l'initiation de la part des parents et des écoles combinée à la volonté du Conseil général d'atteindre à moyen terme 18 000 élèves ayant accès à cette initiation en sont les causes principales. Un cofinancement est ainsi demandé aux communes dont une école prend part au dispositif. La participation s'est faite de manière progressive pour atteindre, en 2009, 50 % de la part des communes (15 % en 2007 et 30 % en 2008).

3.2.4 Année 2010 : l'appui de la Région

Le Conseil régional de Bretagne vient, en 2010, participer financièrement au dispositif. Il diminue ainsi la part du financement qu'apportaient jusqu'alors les communes, la participation du Conseil général restant à hauteur de 50 %. La Région montre ainsi sa volonté de voir l'initiation se renforcer et se développer et permet de stabiliser la demande en heures d'initiation des écoles qui avait baissé de manière conséquente depuis 2007. L'implication financière de la Région est d'environ 17 % : 33 % restent donc à la charge des communes[3].

3.2.5 Année 2013 : une modification du partenariat avec les associations

Le conventionnement avec les prestataires associatifs a changé en 2013. Les marchés publics ont été remplacés par des mandatements dans le cadre de conventions de subventionnement. Le Département intervient désormais en financement, aux côtés de la Région Bretagne et des communes concernées. Dans ce cadre, des associations agréées par le Rectorat en tant qu'associations complémentaires de l'enseignement public (Mervent, Sked, KLT, An Oaled) interviennent dans les écoles à la demande de la DASEN (Direction académique des Services de l'Éducation nationale) et bénéficient pour ce fait de subventions.

Pour des raisons de simplification des démarches de ces associations, le Conseil général perçoit les participations financières de la Région Bretagne et des communes à la hauteur de la moitié des subventions qu'il attribue lui-même. Il verse les montants prévus aux quatre associations pour cette activité[4]. Ainsi, la maîtrise d'ouvrage est confiée à la DASEN, le Conseil général étant l'un des financeurs du dispositif. C'est ce dernier qui assure la coordination des financements.

4. Le public concerné par le dispositif d'initiation

4.1 Des effectifs qui varient fortement sur la période, mais qui sont au final quasiment les mêmes en 2004 et 2013

Avec près de 7 700 élèves suivant une initiation à la langue bretonne, les effectifs sont stables entre 2004 et 2013. On ne peut cependant pas parler de stabilité sur l'ensemble de la période.
En effet, après avoir connu une hausse de plus de 14 % entre 2004 et 2006, les effectifs ont fortement diminué entre 2007 et 2013, de près de 13 %. Cette diminution correspond au moment où le Conseil général a demandé une participation financière aux communes ayant des classes concernées par l'initiation : ce changement a pu en conduire certaines à sortir du dispositif.

[3] Délibération du Conseil général du Finistère en date du 5 mars 2012, expliquant le fonctionnement concret du dispositif.

[4] Délibération du 31 janvier 2014.

La réforme Darcos de 2008 a également pu amplifier cette régression en réduisant la semaine de cours des élèves de primaire de 26 à 24 heures. L'initiation n'ayant pas une durée précise et n'étant pas un cours inscrit dans l'emploi du temps (les professeurs doivent trouver des créneaux horaires disponibles dans leurs autres cours), elle a certainement pâti de cette baisse du volume horaire.

Pour 2013, les statistiques de l'initiation sont les suivantes :

- près de 8 000 enfants des écoles publiques du Finistère concernés, soit environ 13,5 % de l'ensemble des 59 000 élèves scolarisés dans les écoles maternelles et primaires du département (enseignement public). Comme indiqué supra, l'enseignement privé catholique ne propose plus l'initiation.
- 115 écoles réparties sur 78 communes. Ces écoles représentent 27 % des écoles maternelles et primaires du département.
- un total de 339 heures hebdomadaires d'initiation dispensées sur l'ensemble du département, à raison de 30 semaines par année scolaire[5].

Graphique 1 : Evolution des effectifs suivant une initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires publiques du Finistère entre 2004 et 2013

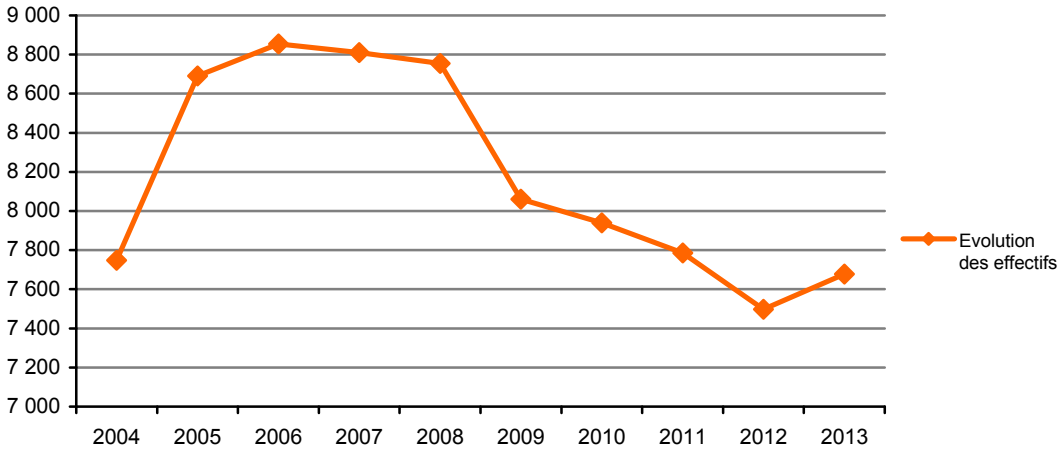

Source : Office Public de la Langue Bretonne

4.2 Une baisse des effectifs liée à la diminution du nombre de classes participant à l'initiation

La baisse des effectifs prenant part à l'initiation débute en 2007 et se confirme à partir de 2008 : elle peut être directement corrélée à la diminution du nombre de classes participant au dispositif. Le solde est en effet de 4 classes en moins entre 2007 et 2008. La baisse d'effectifs la plus importante est constatée entre 2008 et 2009, dans la mesure où ce sont 41 classes et 693 élèves de moins qui prennent part au dispositif.

[5] An Oaled, KLT, Mervent, Sked. *Dispositif d'initiation au breton dans les écoles primaires publiques du Finistère. Une évolution nécessaire à sa pérennisation* », 2013, 14 p.

Graphique 2 : Evolution du nombre de classes primaires publiques finistériennes prenant part à l'initiation entre 2004 et 2013

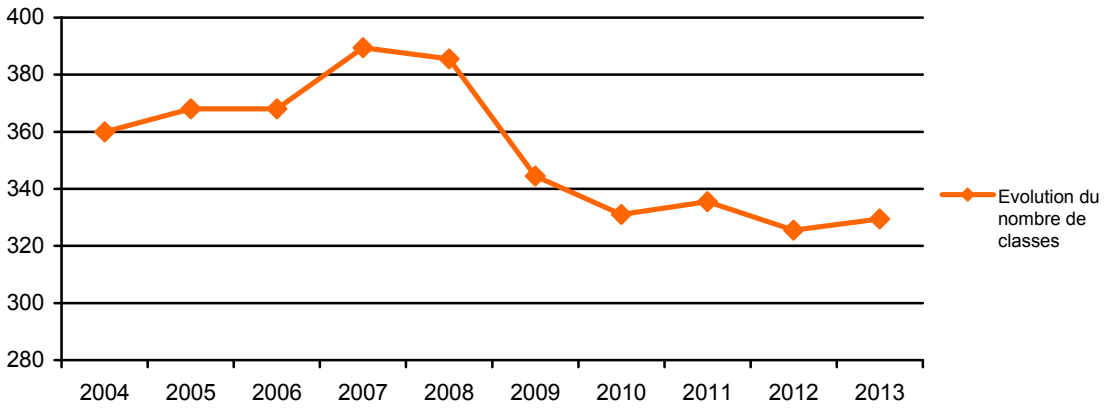

Source : Office Public de la Langue Bretonne

4.3 Une forte baisse des effectifs à partir du cycle 3

Le nombre d'élèves des classes primaires publiques suivant une initiation à la langue bretonne augmente entre 2004 et 2013 pour les cycles 1 et 2[6]. Il diminue en revanche de plus de 50 % pour le cycle 3[7]. Même si la baisse globale des enfants ayant de l'initiation dans les classes primaires publiques est faible, les élèves du cycle 3 sont fortement touchés par ce phénomène. Ils sont à la fois ceux qui ont connu une forte diminution mais également ceux dont le nombre suivant ce dispositif d'initiation est le plus faible.

Une explication plausible à cela est l'introduction d'une langue vivante obligatoire dispensée dans la majorité des cas à partir du CE1, c'est-à-dire à la fin du cycle 2 (depuis 2007). Pour le cycle 3, l'introduction d'une langue vivante obligatoire s'est faite à partir de 2002 pour les CE2, 2003 pour les CM1 et 2004 pour les CM2 avec l'application d'un programme transitoire, devenu définitif à partir de 2008 (Bulletin Officiel du 22 août 2002). Conjugué à des matières dont la difficulté s'accroît à partir du CE2 (mathématiques, français), le temps libre pour pratiquer l'initiation au breton s'en voit réduit, et est ainsi parfois abandonné.

[6] Le cycle 1 correspond à la petite et moyenne section. Le cycle 2 correspond à la grande section, au CP et au CE1.
[7] Le cycle 3 correspond au CE2, au CM1 et au CM2.

Graphique 3 : Comparaison par cycles des effectifs suivant une initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires publiques du Finistère en 2004 et en 2013

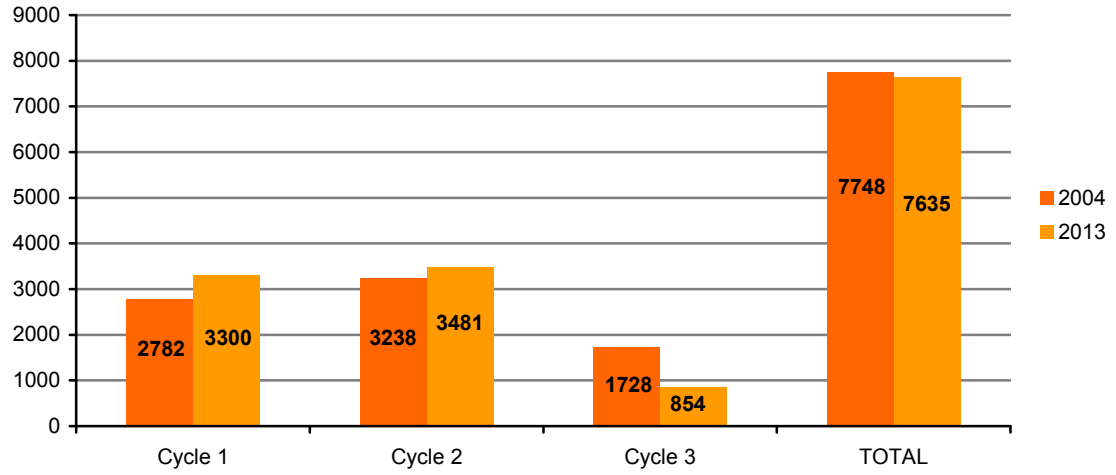

Source : Office Public de la Langue Bretonne

4.4 La diminution des effectifs débute en réalité dès le CE1

De la petite section au CP, le nombre d'élèves bénéficiant de l'initiation augmente en moyenne de 20 % entre 2004 et 2013. La rupture se fait en CE1 (dernière année de cycle 2) avec en 2013 des effectifs divisés presque par deux par rapport au CP.

C'est aussi à partir de ce niveau que le nombre d'élèves diminue entre 2004 et 2013 avec une chute de 35 % pour le CE1 et de 50 % pour les CE2, CM1 et CM2. Le facteur explicatif pourrait être, comme exposé au point précédent, l'introduction d'une langue vivante obligatoire à partir du CE1.

Au final, l'initiation à la langue bretonne semble surtout bénéficier aux élèves de maternelle. En effet, même si une rupture est constatée entre CP et CE1, une autre se produit également entre grande section et CP, c'est-à-dire à l'entrée en école élémentaire : le nombre d'élèves suivant l'initiation à la langue bretonne baisse de 40 % entre la grande section et le CP en 2013.

Graphique 4 : Comparaison par niveau des effectifs suivant une initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires publiques du Finistère en 2004 et en 2013

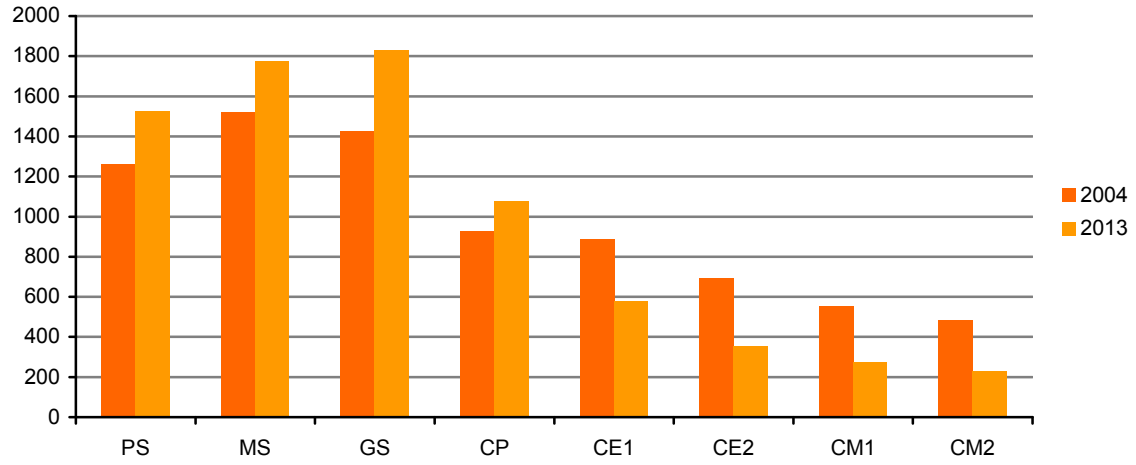

Source : Office Public de la Langue Bretonne

4.5 Une part des élèves bénéficiant de l'initiation pouvant encore être améliorée, notamment pour le cycle 3

21,4 % des élèves de cycle 1 et 16,9 % des élèves de cycle 2 suivent une initiation à la langue bretonne en 2013. En revanche, seulement 4,3 % des élèves de cycle 3 bénéficient de cette initiation. Cela confirme qu'une rupture se produit bel et bien à partir du cycle 3.
Au total, 13,6 % des élèves des écoles primaires finistériennes suivent une initiation à la langue bretonne en 2013. Ce résultat n'atteint pas pour le moment l'objectif des 18 000 élèves bénéficiant d'une initiation affiché par le Conseil général en 2007. La marge de progression reste ainsi relativement importante.

Tableau 1 : Pourcentage d'élèves bénéficiant de l'initiation dans le nombre total d'élèves du primaire public en 2013

	Cycle I	Cycle II	Cycle III	Total
Elèves bénéficiant de l'initiation dans les classes primaires publiques	3 300	3 481	854	7 635
Population scolaire publique	15 455	20 565	19 985	56 005
Elèves bénéficiant de l'initiation / total élèves primaire public	**21,4%**	**16,9%**	**4,3%**	**13,6%**

Source : Office public de la langue bretonne

4.6 Un changement de public entre 2004 et 2013

En 2004, 9,2 % des élèves finistériens de cycle 3 bénéficient d'une initiation. En 2013, ce chiffre n'est plus que de 4,3 %, soit près de 1 000 élèves de moins. À l'inverse, une plus grande proportion des élèves de cycle 1 prend part à des cours d'initiation : 21,4 % en 2013 contre 15,2 % en 2004.

Un changement de public s'est donc produit entre 2004 et 2013 avec la diminution de la part des élèves de cycle 3 suivant une initiation au profit des élèves de cycle 1. Les activités s'orientent de plus en plus vers des élèves de pré-élémentaire, au détriment d'élèves plus âgés de cycle 3.

Ce changement dans le public concerné, et notamment la baisse des élèves du cycle 3 bénéficiant de l'initiation, peut engendrer un problème de continuité dans l'apprentissage du breton. Le lien entre breton au primaire et breton au collège est en effet affaibli si la majorité des élèves suivant l'initiation sont en cycle 1 ou 2.

Graphique 5 : Part des effectifs scolaires bénéficiant de l'initiation

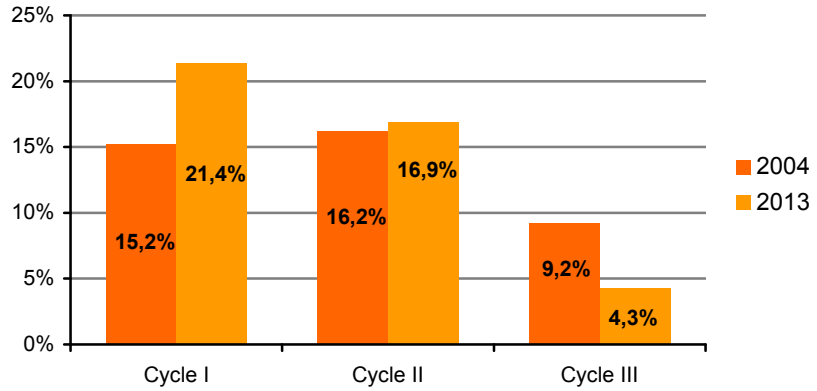

Source : Office Public de la Langue Bretonne

4.7 Une disparité territoriale dans l'offre d'initiation à la langue bretonne

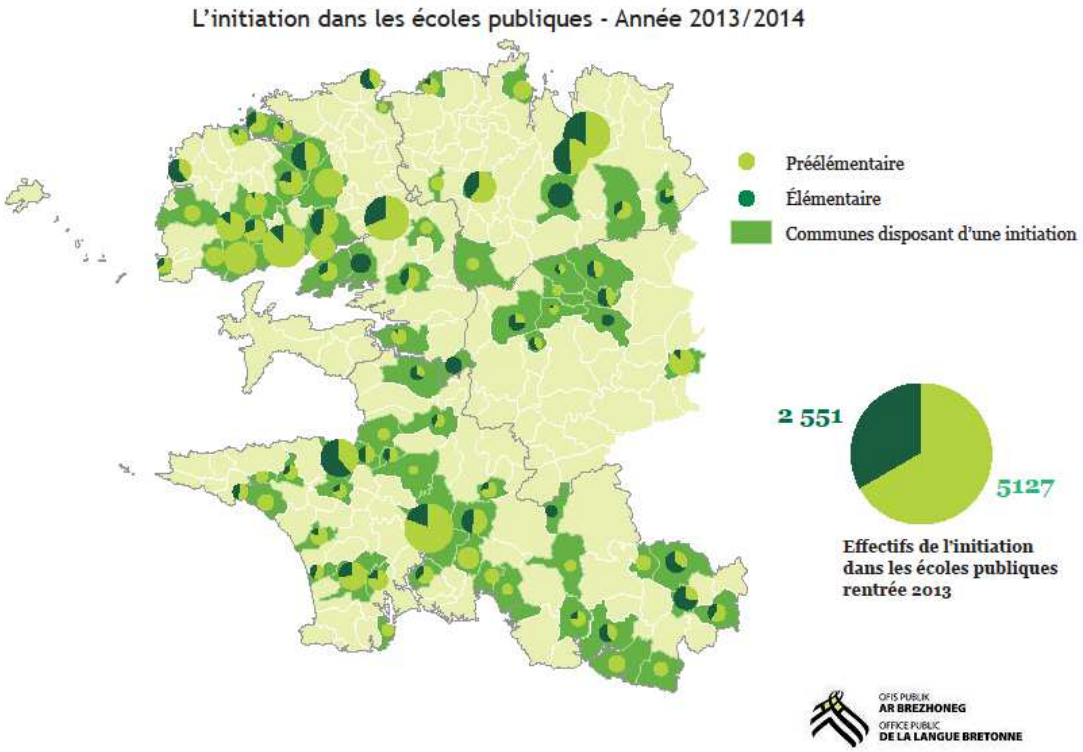

Il existe une forte disparité territoriale dans l'offre d'initiation à la langue bretonne. Les pays de Brest et de Cornouaille regroupent la majeure partie des communes dans lesquelles de l'initiation est proposée. En effet, sur les 78 communes finistériennes prenant part à l'initiation, 60 sont situées dans ces deux pays. À l'inverse, dans les pays de Morlaix et de Centre Ouest Bretagne, l'initiation est concentrée sur moins de 20 communes, ce qui est peu comparativement aux deux autres territoires.

Conséquence de cette répartition géographique : plus de 3 élèves sur 4 bénéficiant de l'initiation résident dans les pays de Brest et de Cornouaille. Moins de 25 % se situent ainsi sur les deux pays restant, ce qui accentue les disparités territoriales. Les élèves des écoles primaires publiques

finistériennes n'ont donc pas tous la même probabilité d'accéder à de l'initiation au breton du fait d'une implantation inégalement répartie des écoles prenant part au dispositif.

4.8 La demande croissante des écoles pour mettre en place l'initiation

Deux périodes peuvent être repérées :

- de 2007-2008 à 2010-2011 : la demande d'heures d'initiation de la part des écoles baisse fortement. Le phénomène est corrélé à la demande de participation financière adressée aux communes concernées. La demande baisse à mesure que s'accroît la demande de cofinancement[8]. Elle est au plus bas pour l'année 2010-2011 avec 327,5 heures demandées contre 389,5 en 2007-2008.

- de 2010-2011 à 2014-2015 : la demande d'heures d'initiation augmente globalement sur la période. Une explication plausible tient à l'intervention financière du Conseil régional qui s'enclenche en 2010 et vient ainsi alléger la part des communes. La participation de ces dernières passe de 50 % à 33 %, ce qui a pu les convaincre d'augmenter leurs demandes d'heures d'initiation.

Jusqu'à aujourd'hui, c'est le Conseil général du Finistère qui donne son accord et qui finance l'ensemble des heures demandées par les écoles, à hauteur de 50 %. L'enveloppe globale dédiée au dispositif de l'initiation s'élevait à près de 600 000 € pour l'année scolaire 2013-2014. L'année 2014-2015 se caractérise par une forte hausse du nombre d'heures d'initiation sollicitées par les écoles : pour donner une suite favorable à l'ensemble des demandes qui lui avaient été présentées, le Département a dû puiser dans d'autres budgets.

Graphique 6 : Evolution du nombre d'heures d'initiation demandées par les écoles

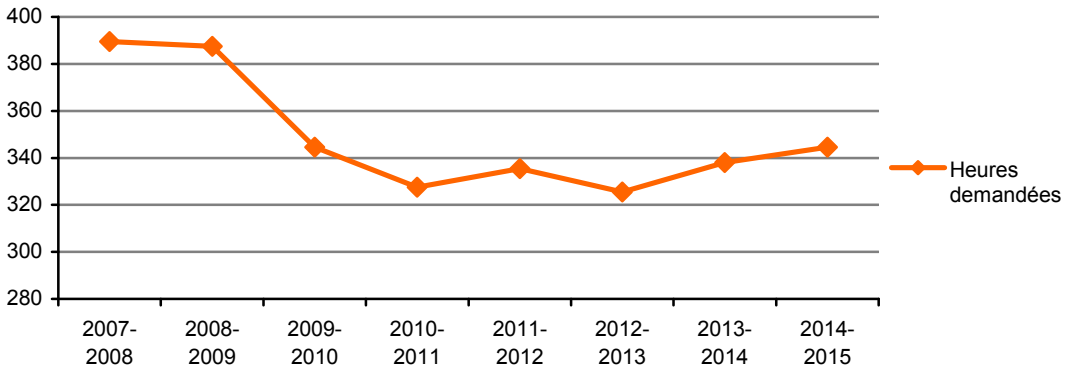

Source : Inspection Académique

4.9 Le dispositif de l'initiation au breton : un effet d'entraînement sur les filières bilingues ?

Comme l'enseignement primaire public est le seul réseau, dans le Finistère comme dans l'académie de Rennes, à proposer tant l'enseignement bilingue que l'initiation au breton, il n'est pas sans intérêt d'observer la manière dont se côtoient les deux offres d'apprentissage du breton. Il apparaît que sur 687 écoles publiques du département,

- 83 accueillent une filière bilingue (soit 12 %)
- 165 bénéficient de l'initiation (soit 24 %).

[8] Pour rappel, le financement demandé aux communes est de 15 % en 2007, 30 % en 2008 et 50 % en 2009.

- 28 écoles publiques bénéficiant de l'initiation accueillent aussi au moins une classe bilingue.

Ainsi, plus d'un tiers des écoles publiques ayant une filière bilingue prend également part au dispositif d'initiation. Il semble exister un lien entre initiation et filière bilingue. Mais on ne peut induire aucun effet d'entraînement de l'une vers l'autre. Certes, certaines écoles ont pu mettre en place l'initiation après avoir ouvert une classe bilingue, pour que l'ensemble des élèves de l'école aient au minimum des bases en breton et pour éviter ainsi qu'une trop forte disparité ne se crée entre « les bilingues » et « les autres ».

Par ailleurs, le nombre d'écoles bénéficiant de l'initiation est deux fois plus important que celui des écoles ayant ouvert une classe bilingue. Cet écart serait peut-être moins important si un réel effet d'entraînement opérait entre initiation et classe bilingue.

Tableau 2 : Nombre d'écoles publiques bénéficiant de l'initiation et ayant au moins une classe bilingue en 2013

	Préélémentaire	Elémentaire	Total 1er degré
Nombre d'écoles publiques dans le Finistère	347	340	687
Nombre d'écoles publiques accueillant une filière bilingue	43	40	83
Nombre d'écoles publiques bénéficiant de l'initiation	99	66	165
Nombre d'écoles publiques bénéficiant de l'initiation et ayant au moins une classe bilingue	17	11	28

Source : Office public de la langue bretonne

5. Le budget de l'initiation

Le budget global que consacrent les collectivités territoriales concernées au paiement des associations conventionnées intervenant dans les écoles primaires publiques au titre de l'initiation, dans le cadre des conventions qu'elles ont établies entre elles, s'élève à 596 700 euros pour l'année scolaire 2013-2014. Un peu plus de 50 % de cette somme est budgétée par le Conseil général du Finistère, le reste étant partagé entre le Conseil régional (environ 17 %) et les communes concernées (environ 33 %).

Une certaine stabilité des coûts est constatée sur la période, d'une part du fait d'une stabilisation du nombre d'heures d'initiation demandées par les écoles, d'autre part du fait de coûts qui n'augmentent pas.

Tableau 3 : Le budget de paiement des associations prestataires dispensant l'initiation dans les classes primaires publiques

Années scolaires	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Coût total (en euros)	**596 610**	**584 641**	**596 700**
Dont			
- Conseil général	314 007	307 725	310 658
- Conseil régional	100 000	100 000	99 696
- Communes	182 603	176 916	186 346

Source : Conseil général du Finistère

Le montant du dispositif par élèves bénéficiant de l'initiation est d'environ 77 euros sur la période. Plus de 40 euros sont à la charge du Conseil général, qui reste fortement impliqué dans ce dispositif.

Tableau 4 : Le budget de l'initiation par élève

Année scolaire	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Coût total (en euros)	**596 610**	**584 641**	**595 800**
- Dont Conseil général	314 007	307 725	309 758
Elèves bénéficiant de l'initiation	7 785	7 497	7 678
Coût total par élève	76,64	77,98	77,60
Coût CG par élève	**40,34**	**41,05**	**40,34**

Source : Conseil général du Finistère

6. Dans la continuité de l'initiation : l'option breton au collège

L'option breton du collège peut être perçue comme étant dans la continuité de l'initiation. En effet, cette dernière permet aux élèves du primaire de s'éveiller à la langue et à la culture bretonnes et d'en acquérir les bases. Cette sensibilisation peut les inciter à suivre ultérieurement des cours de breton dans le secondaire pour en poursuivre l'apprentissage. À ce stade, l'option breton est « la » solution qui s'offre à eux, la filière bilingue n'étant plus réellement accessible qu'à ceux qui ont déjà fréquenté une classe bilingue dans le primaire.

Dans le second degré, l'option de breton varie selon les niveaux :

- de la 6e à la 3e, elle consiste en des cours d'initiation : entre 1 et 2 heures hebdomadaires. L'enseignement porte sur la langue mais aussi sur la culture.
- En classe de 4e et de 3e, le breton peut être enseigné comme langue vivante ou en option : ente 1 et 3 heures hebdomadaires.
- Au lycée, on peut le choisir comme 2e ou 3e langue vivante.

6.1 Des effectifs en légère hausse entre 2006 et 2013

Le nombre d'élèves du second degré suivant l'option breton, dans le public et dans le privé catholique, augmente légèrement entre 2006 et 2013, en passant de 3 490 à 3 873, soit une hausse de 11 %.

Les effectifs stagnent, voire baissent légèrement dans le public : la diminution est de - 4 %.

Ceux du second degré catholique, quant à eux, augmentent de 22 % sur la période. Les élèves suivant l'option breton sont de manière générale plus nombreux dans le privé catholique que dans le public.

Graphique 7 : Evolution des effectifs suivant l'option breton dans le second degré public et catholique

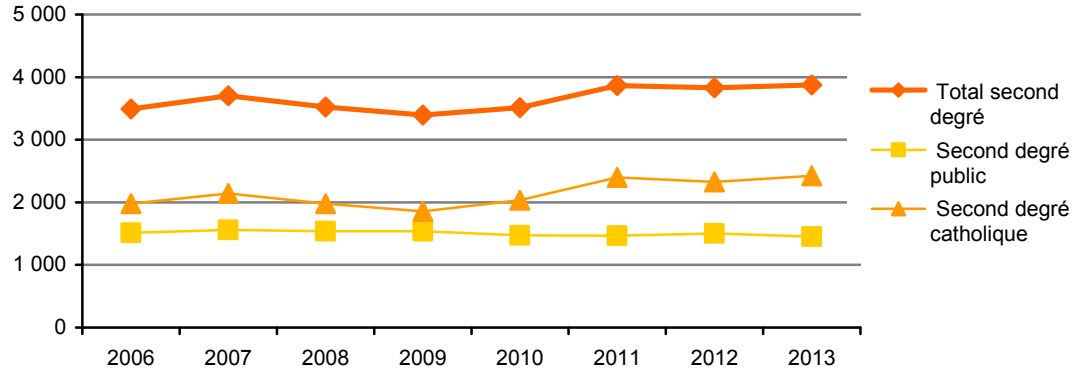

Source : Office Public de la Langue Bretonne

6.2 Une option principalement suivie au collège, très peu au lycée

Que ce soit en 2006 ou en 2013, dans le privé catholique ou dans le public, les élèves suivant l'option breton sont avant tout des collégiens. Ils représentent dans tous les cas plus de 90 % des effectifs totaux, ce chiffre atteignant même les 97 % dans le privé catholique en 2013. Cette tendance se vérifie pour toutes les années constituant la période 2006-2013

Tableau 5 : Répartition des élèves suivant l'option breton suivant qu'ils soient au collège ou au Lycée

	2006		2013	
	Public	Privé	Public	Privé
Collège	1 390	1 862	1 380	2 346
Lycée	121	117	71	76
Totaux	1 511	1 979	1 451	2 422

Source : Office Public de la Langue Bretonne

6.3 Des élèves plus nombreux en 6ème

Les élèves suivant l'option breton se trouvent principalement en 6ème, que ce soit dans le public ou dans le privé. Ceux du public sont près de 600 à suivre l'option de breton en 2013, quand ils sont près de 1 000 dans le privé catholique. Le différentiel entre le privé et le public est conséquent, notamment pour la 6 ème. Les effectifs du privé sont en moyenne 1,6 fois plus élevés que ceux du public.
L'écart constaté entre les deux réseaux s'explique par le fait que l'option breton est désormais rendue obligatoire pour les élèves de 6ème dans une très grande majorité des collèges privés finistériens. L'enseignement privé catholique a en effet choisi de développer l'apprentissage du breton au collège au bénéfice des élèves n'intégrant pas une filière bilingue, l'objectif visé étant d'assurer une certaine complémentarité entre le bilingue et l'enseignement optionnel.

L'initiation à la langue bretonne n'existant plus dans le primaire privé catholique, l'option breton joue en quelque sorte un rôle d'initiation et de découverte pour des élèves n'ayant pas encore pratiqué ni étudié la langue. Il le fait aussi dans l'enseignement public, à la différence près qu'il ne s'agit pas d'une option obligatoire. Les deux systèmes, quels que soient leurs effectifs en 6ème, sont d'ailleurs confrontés à un même problème pédagogique important : les élèves suivant l'option breton peuvent à la fois venir de filières bilingues du primaire (et avoir donc déjà une bonne connaissance la langue),

de classes monolingues avec initiation (si l'enfant vient du public) et de classes monolingues sans aucune initiation (aussi bien dans le public que dans le privé). Des disparités de niveaux importantes sont ainsi constatées, certains élèves (en difficulté) considérant le rythme d'apprentissage de la classe trop soutenu, et d'autres (de bon niveau) le considérant trop lent.

Les élèves du privé comme ceux du public, après avoir découvert l'option de breton en 6ème (qu'elle soit obligatoire ou non), peuvent par la suite décider de la poursuivre ou non. Beaucoup abandonnent : en 4ème, les effectifs sont deux fois moindres, dans le privé comme dans le public.

Graphiques 8 et 9 : Répartition par classes des élèves du privé (à gauche) et du public (à droite) suivant l'option breton au collège pour 2006 et 2013

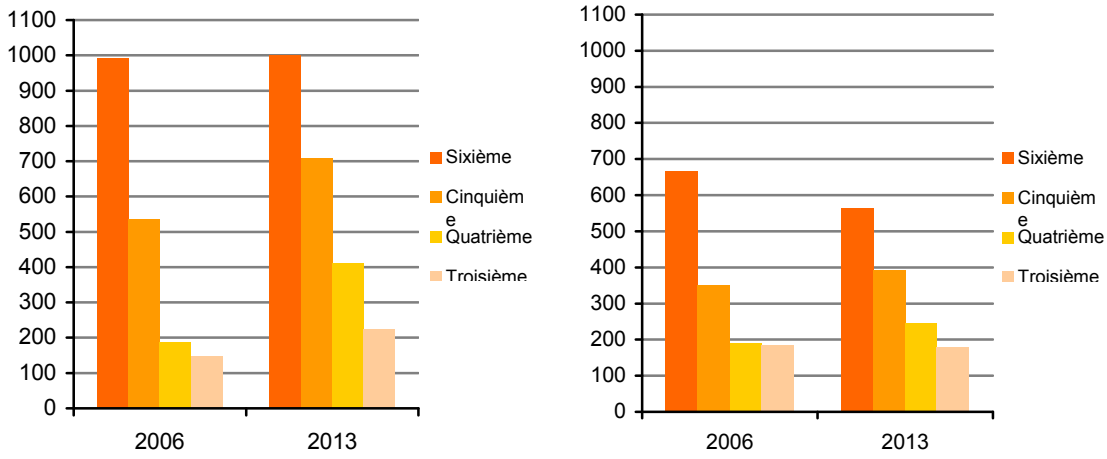

Source : Office Public de la Langue Bretonne

6.4 La répartition géographique de l'option breton dans les collèges et lycées

Carte 2 :

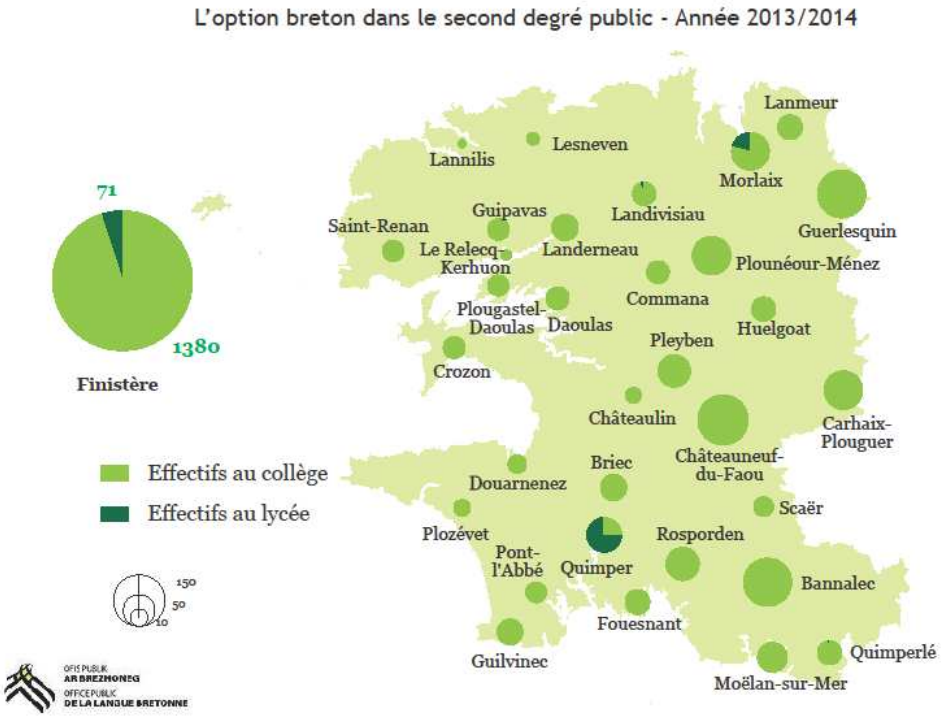

L'offre de l'option breton est mieux répartie sur le territoire finistérien dans le public (carte 2). Les quatre pays du département sont équitablement dotés en collèges dispensant cet enseignement. L'option breton au lycée se concentre néanmoins sur deux uniques villes pour le public (Quimper et Morlaix). Les collégiens du réseau public sont plus nombreux dans les zones rurales.

Carte 3 :

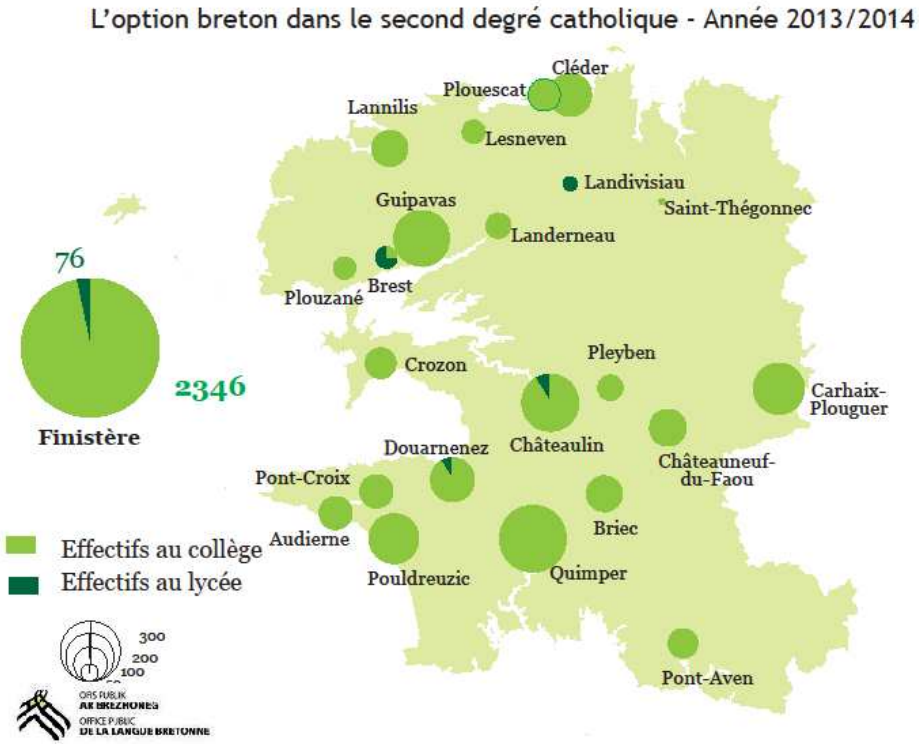

À l'inverse, des disparités géographiques s'observent pour l'option breton dans les collèges et lycées privés catholiques. Les collèges qui la proposent sont moins nombreux que dans le public. Ceux qui offrent l'option breton ne sont pas répartis égalitairement sur le territoire finistérien. Les pays de Morlaix et du Centre Ouest Bretagne disposent de moins de collèges privés dispensant l'option breton que ceux de Brest et de Cornouaille. Pour les collèges, l'offre se concentre avant tout sur Carhaix-Plouguer, Châteauneuf-Du-Faou et Cléder. Pour les lycées, elle se concentre sur une seule ville : Landivisiau.

Dans le privé, les effectifs se localisent principalement dans les villes les plus peuplées. Les cohortes les plus nombreuses de l'enseignement catholique se trouvent dans le pays de Cornouaille, qui regroupe plus de la moitié des élèves suivant des cours de breton en option dans l'enseignement catholique, Quimper étant la ville où les effectifs sont les plus élevés. Les pays de Morlaix et de Centre Ouest Bretagne regroupent moins de 25 % des effectifs suivant l'option breton au collège et au lycée.

7. Que retirent les élèves de l'initiation ?

7.1 Le regard de l'Inspection académique sur les apports de l'initiation au breton

L'Inspection académique du Finistère a réalisé en mai 2012 une évaluation des acquis des élèves.

Zoom sur la méthode d'évaluation utilisée

Présentation

L'évaluation a été conçue par un groupe de travail départemental constitué d'une inspectrice de l'Éducation nationale chargée de mission pour le breton et de deux conseillers pédagogiques.
Pour cette évaluation, il a été décidé d'évaluer les compétences de compréhension et de production orales, soit les trois premières activités langagières décrites dans le Bulletin Officiel de l'Éducation National du 27 septembre 2007.
Les élèves évalués appartiennent à des classes de grande section et de CE1, ce sont donc des élèves de cycle 2. Ils ont par ailleurs tous suivis trois années d'initiation. 11 classes ont été évaluées pour un total de 138 élèves : 70 en grande section et 68 en CE1.
Parmi les champs lexicaux mentionnés dans le Bulletin Officiel du 27 septembre 2007, quatre ont été retenus pour les CE1 : le corps humain, les couleurs, les animaux, la nourriture, et trois pour les grandes sections : le corps humain, les couleurs, les animaux.

Épreuves

L'évaluation se compose de six items répartis en trois groupes :

- Comprendre, réagir et parler en interaction orale
  - item 1 : « comprendre des mots familiers au sujet de moi-même » (savoir se présenter brièvement)
  - item 2 : « possède un répertoire élémentaire de mots isolés et d'expressions relatifs à des situations concrètes particulières » (en relation avec des noms d'animaux familiers).
- Comprendre l'oral
  - Item 3 : « peut comprendre des consignes et indications simples » (en relation avec le schéma corporel)
  - Item 4 : « connaissance des couleurs »
- Parler en continu
  - Item 5 : « peut réciter un texte mémorisé » (des comptines notamment)
  - Item 6 : « la prononciation d'un répertoire très limité d'expressions et de mots mémorisés est compréhensible » (aspect phonologique)

L'étude a abouti à une conclusion relativement positive, les résultats obtenus étant globalement bons. Les scores sont parfois en deçà de ce qui était attendu, mais cela ne signifie pas que les élèves n'ont pas d'acquis, notamment parce qu'il semble que la réactivation des savoirs des années précédentes soit déficitaire. L'importance, dans ces acquis, de la continuité des trois ans d'initiation est également soulignée.

Des disparités sont constatées entre les classes, selon que les thèmes évalués ont été abordés plus ou moins récemment.

Plusieurs enseignements pédagogiques ont pu être retirés de l'étude :

- Quand le travail de reprise des différents objectifs langagiers est mené d'une année sur l'autre, il n'y a pas de perte : ce qui a été appris et revu, sous des formes diverses, reste en mémoire.

- Les élèves retiennent mieux la poésie que la prose.

- Il est indispensable de décontextualiser les éléments langagiers à acquérir, c'est-à-dire faire en sorte que les supports qui aident à la découverte d'une chanson et à sa compréhension (images, marionnettes…) disparaissent quand la chanson est comprise et apprise.

- Il faut vérifier que les élèves soient capables de chanter seuls, sans l'intervenant.

- La phonologie et la musique de la langue bretonne doivent être placés en priorité (avant la syntaxe et le vocabulaire). Il faut que les élèves ressentent, à l'intonation, à l'accentuation d'une syllabe, qu'ils entendent et reproduisent du breton. Or à l'observation, il s'avère que si les phonèmes spécifiques sont correctement restitués, la longueur des syllabes n'est pas prise en compte.

- Il faut garder à l'esprit que l'apprentissage à cet âge passe nécessairement par le plaisir, et que celui-ci est essentiel à la mémorisation.

7.2 Le point de vue des professeurs des écoles

7.2.1 Le profil des écoles concernées

Les professeurs interrogés enseignent principalement dans des écoles des pays de Cornouaille et de Brest, et dans près de 60 % des cas, uniquement dans des classes de cycle 1. Comme vu plus haut, ce sont en effet les élèves de ce cycle qui bénéficient le plus de l'initiation.

Graphique 10 : Sur quel territoire se situe l'école dans laquelle vous enseignez ?

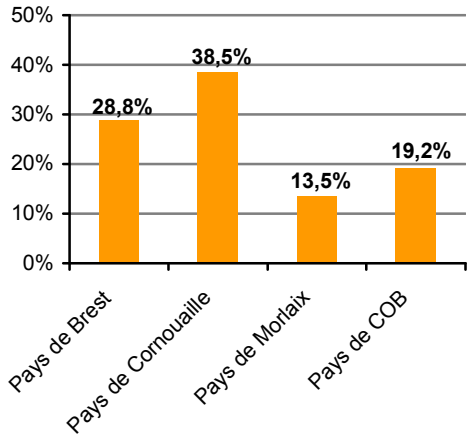

Graphique 11 : Pour l'année 2013-2014, vous enseignez dans :

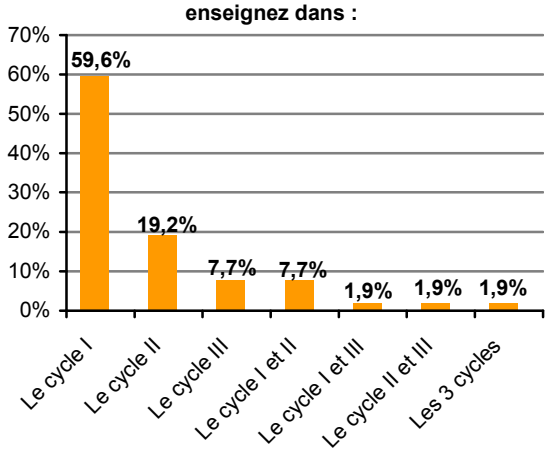

Source : Enquête Conseil général du Finistère

Par ailleurs, la démarche d'initiation est dans la majorité des cas engagée depuis plus de 5 ans (62 %). D'après 75 % des professeurs sondés, leur classe bénéficie de l'initiation depuis au moins 3 ans. Le dispositif est donc généralement présent depuis plusieurs années dans l'école et ne représente pas une démarche nouvelle.

De plus, la continuité pédagogique de l'initiation est le plus souvent actée dans les écoles concernées (88 %). Cette continuité se fait avant tout de la petite à la grande section (67 %), c'est-à-dire en pré-élémentaire. La continuité tout au long de la scolarité primaire reste relativement rare (12 %). Cela

rejoint les observations précédentes : ce sont avant tout des élèves de pré-élémentaire qui bénéficient de l'initiation.

Graphique 12 : Depuis combien de temps la démarche d'initiation au breton est-elle engagée dans votre classe ?

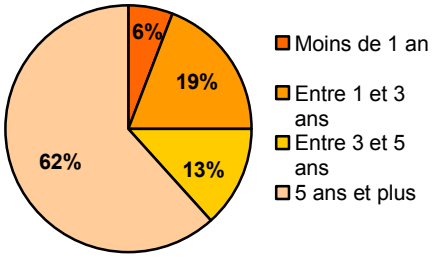

Graphique 13 : Y a-t-il une continuité pédagogique de l'initiation au breton dans l'école ?

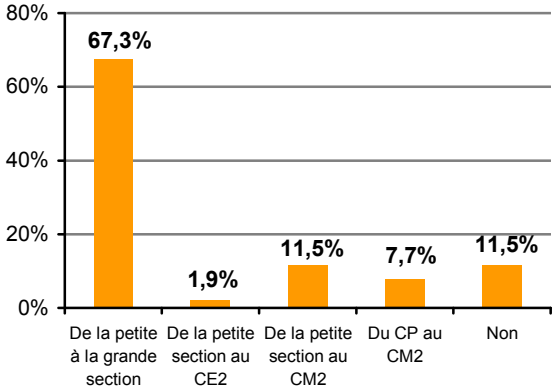

Source : enquête Conseil général du Finistère

7.2.2 À l'initiative des enseignants

Trois principales motivations ayant incité les professeurs à intégrer la démarche d'initiation dans leur classe et dans le projet d'école, peuvent être repérées :

- l'intérêt d'un ou de plusieurs enseignants pour le sujet : 69 % des professeurs ayant répondu à l'enquête ont sélectionné cette réponse. L'intérêt de l'enseignant à l'égard de l'initiation paraît primordial pour lancer la démarche. Il peut en effet inciter directement le directeur de l'école comme les élus à se lancer dans le dispositif.

- l'opportunité offerte par la commune, avec 59 % des enseignants ayant choisi cette modalité. Depuis 2007, le financement de la commune est obligatoire pour qu'une école puisse prendre part au dispositif d'initiation. Si une commune est disposée à s'impliquer et à financer sa part pour l'initiation, c'est un élément incitatif important pour que les écoles prennent part au dispositif.

- la continuité pédagogique : 58 % des professeurs sondés ont coché cette réponse. Faire bénéficier une nouvelle classe de l'initiation permet d'assurer la continuité pédagogique de l'éveil au breton sur plusieurs années, pour le rendre plus efficace, avec un meilleur apprentissage de la part des élèves.

En revanche, la présence d'une filière bilingue dans l'école et l'appel à candidature de la DSDEN semblent des éléments peu déterminants dans le choix de la mise en place d'une initiation : respectivement, ce sont 15 % et 10 % des enseignants qui ont renseigné ces modalités.

Graphique 14 : Quelles ont été les motivations à intégrer la démarche d'initiation à la langue bretonne dans le projet d'école ?

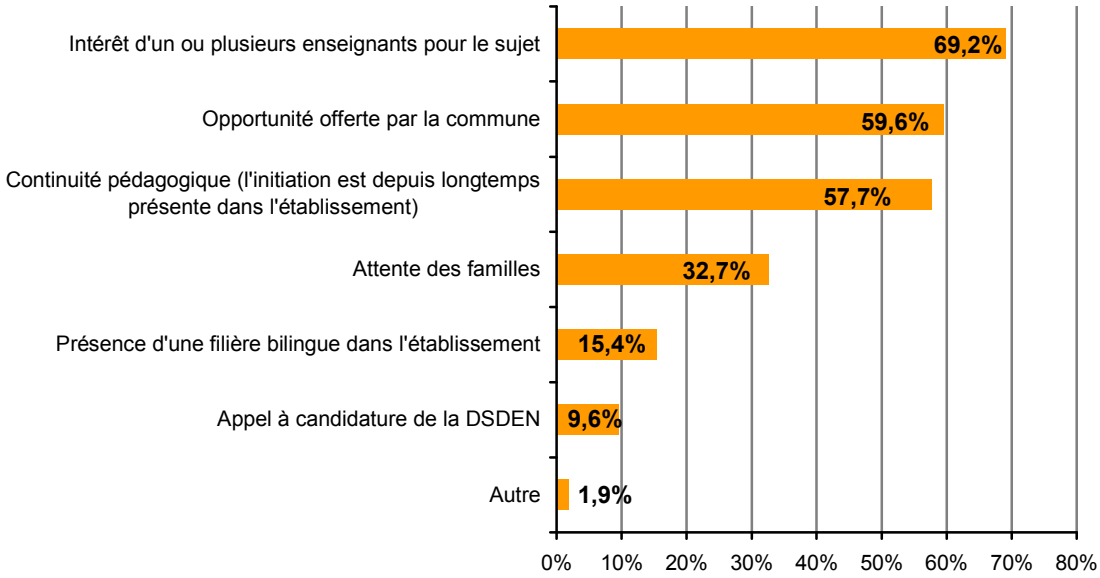

Source : enquête Conseil général du Finistère

7.2.3 La vision positive des enseignants

Les enseignants ont une vision majoritairement positive de l'initiation et des avantages qu'elle peut apporter. La totalité des professeurs interrogés estiment qu'elle contribue à un éveil à la langue bretonne comme à l'apprentissage d'une autre langue. Avec l'initiation, les élèves se confrontent à des sonorités différentes de celles du français, apprennent les bases du breton et forgent leur capacité future à assimiler une autre langue que le français.

L'initiation conduit également à une maîtrise du vocabulaire breton, selon 85 % des enseignants sondés et à une sensibilisation des élèves à leur identité, d'après 71 %.

La meilleure connaissance de l'environnement quotidien des élèves que peut apporter l'initiation fait quant à elle moins l'unanimité, avec 56 % de réponses positives.

Seuls 2 % des enseignants interrogés sont d'avis que les élèves ne retirent rien de particulier de l'initiation.

Graphique 15 : Selon vous, que retirent les élèves de l'initiation ?

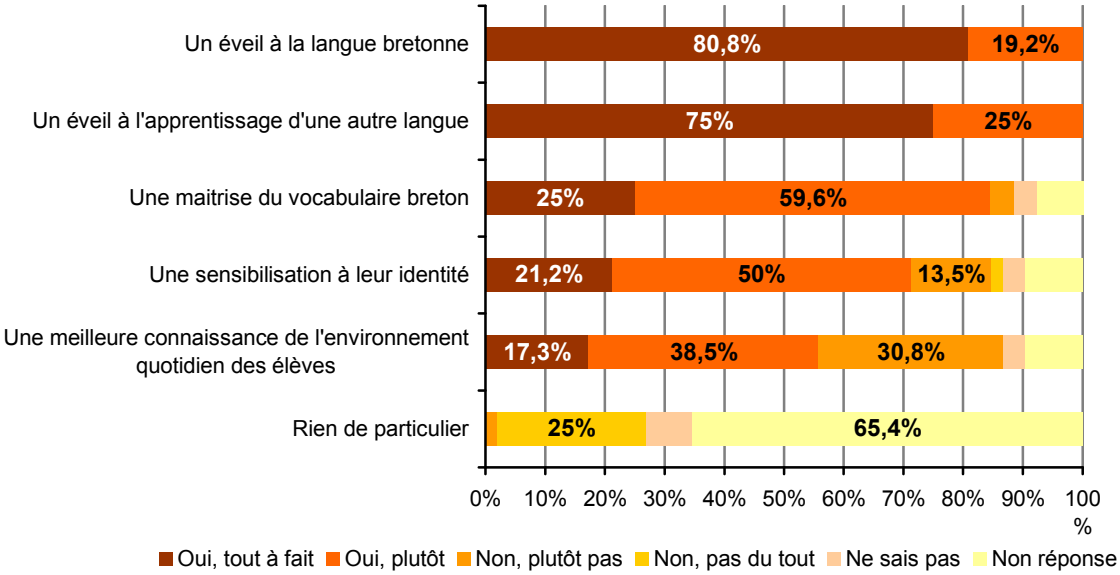

Source : Enquête Conseil général du Finistère

Une question ouverte était enfin posée dans les termes suivants : « En tant qu'enseignant, qu'apporte, selon vous, ce temps d'initiation au breton au projet de la classe, voire de l'école ? » Les réponses obtenues peuvent être regroupées en plusieurs catégories :

- ouverture culturelle : l'initiation permet aux élèves de découvrir la culture et le patrimoine de leur région. Elle permet de reconnaître certains écrits (panneaux, affiches, etc.) se trouvant dans l'environnement direct et quotidien des enfants.

- ouverture à une autre langue : l'initiation fait découvrir aux élèves de nouvelles sonorités, une langue autre que le français. C'est un éveil à l'apprentissage d'une autre langue avec des facilités probables dans le futur pour assimiler une langue étrangère.

- ouverture à de nouvelles méthodes d'apprentissage, pouvant être abordées sous un autre angle, avec de la danse (bretonne…), du chant, des comptines, des marionnettes, etc. Cela permet aux enfants de casser la routine de la semaine et d'entrer en relation avec un autre enseignant que celui avec lequel ils ont un contact habituel.

7.2.4 Une mise en place sans difficulté

La mise en place d'activités d'éveil au breton dans les classes des enseignants ayant répondu à l'enquête s'est faite dans 77 % des cas sans difficulté particulière. On peut en déduire que l'organisation de l'intervention des associations prestataires convient aux attentes des écoles.

Les 23 % rencontrant ou ayant rencontré des difficultés évoquent différentes raisons :

- des difficultés financières liées au coût de l'initiation, qui peuvent entraîner le refus, par la commune, de contribuer à l'ouverture de nouvelles classes à l'initiation.

- des difficultés organisationnelles, que ce soit au niveau de l'emploi du temps ou au niveau du groupe classe, avec des effectifs parfois trop importants et donc non propices à l'apprentissage d'une langue.

Graphique 16 : Y a-t-il des difficultés particulières à la mise en place de l'initiation au breton ?

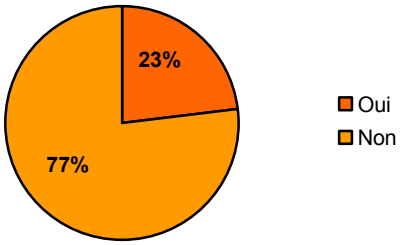

Source : Enquête Conseil général du Finistère

7.2.5 Une initiation qui concernerait surtout le cycle 1

90 % des enseignants estiment que l'initiation a vocation à ne concerner que le cycle 1. Ce pourcentage de ceux qui le préconisent aussi pour le cycle 2 s'élève cependant à 56 % pour le cycle 3 à 52 %. Une continuité pédagogique sur l'ensemble du primaire ne paraît donc appropriée qu'à la moitié des professeurs. En revanche, faire bénéficier les élèves du cycle 1 d'une initiation semble faire la quasi-unanimité auprès des enseignants sondés.

Il faut cependant nuancer : le taux de non-réponses pour les items « cycle 2 » et « cycle 3 » est relativement important et supérieur au taux de réponses négatives. Il est ainsi difficile d'avancer des conclusions nettes sur ce point.

Graphique 17 : Selon vous, l'initiation au breton a-t-elle vocation à concerner tous les cycles de l'école primaire ?

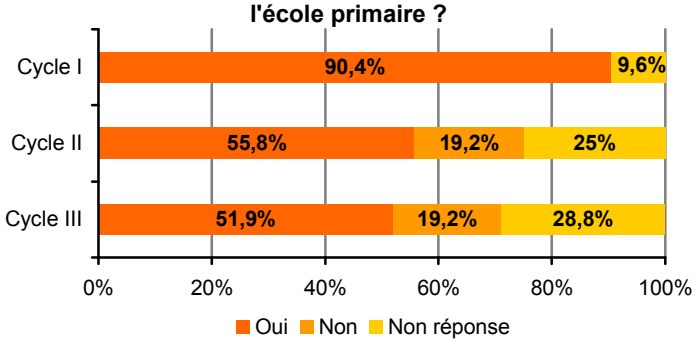

Source : Enquête Conseil général du Finistère

7.2.6 La coexistence initiation au breton et langue étrangère

La majorité des enseignants sondés sont d'avis que la coexistence de l'initiation au breton et de l'apprentissage d'une langue étrangère présente un intérêt et 50 % d'entre eux ne pensent pas qu'elle puisse poser des difficultés. La principale raison évoquée est la « gymnastique intellectuelle » que peuvent faire les enfants à cet âge. Ils peuvent plus facilement passer d'une langue à l'autre, et cela présente un intérêt pour l'apprentissage d'autres langues dans le futur.

Cependant, 33 % des enseignants déclarent que cette coexistence peut poser problème. La principale raison invoquée est d'ordre pratique, pour l'organisation des emplois du temps, déjà très chargés. L'initiation doit s'incorporer dans les 24 heures de cours par semaine, ce qui réduit l'espace-temps disponible pour un programme déjà bien fourni. Par ailleurs, dans certaines classes telles que le CP ou le CE1, les élèves ont déjà de nombreuses connaissances relativement complexes à apprendre.

Les enseignants réticents craignent que l'initiation au breton représente une surcharge de travail pour leurs élèves et que la coexistence de l'initiation et d'une langue étrangère puisse entraîner une confusion entre les deux langues.

Graphique 18 : Selon vous, la coexistence d'une initiation au breton et d'un enseignement en langue étrangère vous semble-t-elle présenter un intérêt ?

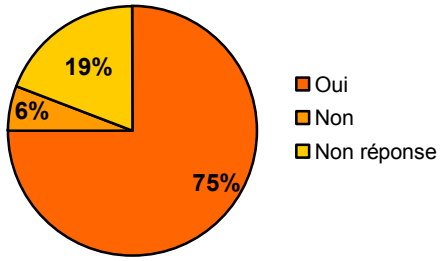

Graphique 19 : Selon vous, la coexistence d'une initiation au breton et d'un enseignement en langue étrangère vous semble-t-elle poser des difficultés ?

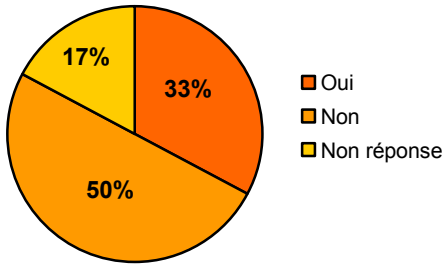

Source : Enquête Conseil général du Finistère

Éléments méthodologiques

Les questionnaires ont été adressés à l'ensemble des écoles primaires publiques finistériennes dans lesquelles l'initiation à la langue bretonne était proposée. Le questionnaire devait être rempli par le directeur d'école ou par les enseignants des classes bénéficiant de cette initiation.
Une seule réponse par école pouvait être envoyée, même pour les écoles comprenant plusieurs classes bénéficiant de l'initiation.
Les écoles privées ne prenant pas part au dispositif d'initiation, elles n'étaient pas concernées par ce questionnaire.
52 écoles sur 114 ont répondu, soit un taux de retour de près de 46 %. Ce taux n'est pas optimal mais apparaît assez représentatif.

7.3 Le retour des collégiens suivant l'option breton en 5ème

7.3.1 Un entourage bretonnant

Seulement 20 % des élèves sondés et suivant l'option breton n'ont aucun membre de leur entourage parlant la langue. C'est donc le cas pour 80 % d'entre eux. Mais ce sont rarement les parents eux-mêmes qui pratiquent le breton : dans 9 % des cas c'est la mère et le père dans 13 % des cas. Les locuteurs sont davantage les grands-parents ou des membres de l'entourage autres que la famille.

L'environnement sociolinguistique de l'élève a donc une incidence sur le choix de scolarisation et l'inscription en option breton.

Le rôle des grands-parents peut être important. Ce sont souvent des locuteurs dont la langue première est le breton, pouvant le parler dans l'entourage familial. Cela peut susciter une curiosité chez l'enfant qui peut souhaiter découvrir la langue par l'entremise de l'option. Près de la moitié de ceux qui ont répondu au questionnaire a au moins un grand-père et/ou une grand-mère parlant le breton.

Graphique 20 : Dans mon entourage :

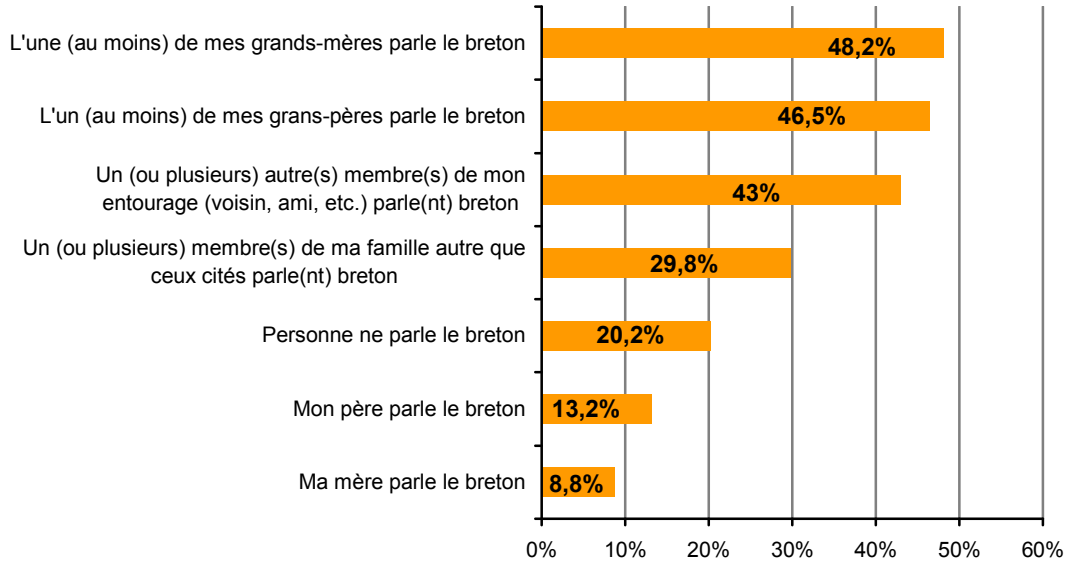

Source : Enquête Conseil général du Finistère

7.3.2 Les antécédents des élèves

79 % des élèves ayant répondu au questionnaire n'ont pas bénéficié d'initiation à la langue bretonne dans le primaire. Le lien entre initiation et option breton n'existe donc, par déduction, que pour 21 % d'entre eux. C'est un pourcentage faible. L'initiation n'étant pas choisie par l'élève mais par l'école, certains enfants désireux de découvrir le breton, sans pour autant intégrer une classe bilingue, n'ont pas forcément pu le faire en primaire. L'option breton au collège est donc une opportunité, même s'ils n'ont pas encore appris ni pratiqué la langue durant leur scolarité.

Par ailleurs, 14 % des élèves sondés ont préalablement fréquenté une école bilingue dans le primaire. Ce pourcentage n'est pas insignifiant. Il confirme que la majorité de ceux qui choisissent l'option n'a connu ni l'initiation ni l'enseignement bilingue avant la 6ème. Il indique aussi que ceux qui proviennent du bilingue ont préféré le quitter pour diverses raisons (distance par rapport au collège bilingue, orientation, relation personnelle au breton…). L'option de breton leur paraît alors un moyen de ne pas perdre leurs acquis et de poursuivre d'une autre manière l'apprentissage de la langue.

Graphique 21 : As-tu eu une initiation à la langue bretonne au primaire ?

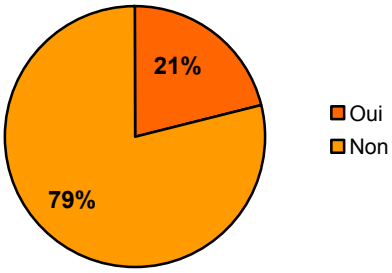

Graphique 22 : As-tu fréquenté une classe bilingue en primaire ?

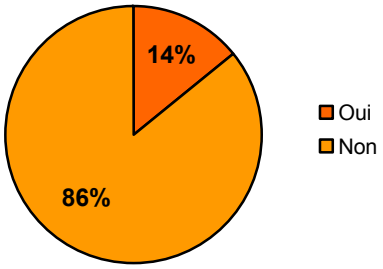

Source : Enquête Conseil général du Finistère

7.3.3 Les raisons du choix de l'option

Plus de 50 % des élèves ayant choisi l'option breton l'ont fait par désir d'étudier cette langue. En revanche 20 % ne se sont pas inscrits de leur propre gré : ce sont leurs parents qui ont pris la décision.

La volonté d'apprendre une autre langue que le français et l'envie de découvrir la culture et la musique bretonnes ont été renseignées respectivement à hauteur de 28 % et de 26 %.

La réponse « autre » a été choisie par 36 % des élèves, ce qui en fait le deuxième item le plus sélectionné. Cette réponse recouvre souvent un côté « intéressé » (compréhensible au demeurant) par rapport à l'option. En effet, 25 % des élèves ayant répondu « autre » disent avoir également choisi l'option breton pour augmenter leur moyenne et obtenir plus de points au brevet.

Graphique 23 : Peux-tu expliquer pourquoi tu es inscrit en option breton ?
- Réponse à choix multiples -

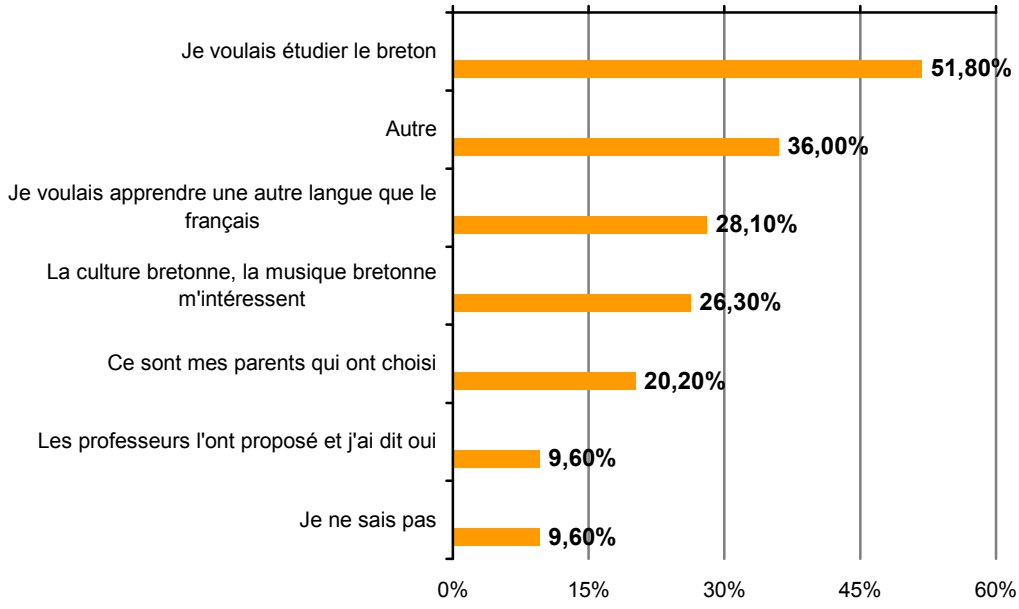

Source : Enquête Conseil général du Finistère

7.3.4 L'option breton jusqu'au brevet, pas au-delà

57 % des élèves ayant répondu au questionnaire comptent poursuivre l'option breton jusqu'au brevet. Cela peut s'expliquer, comme on l'a vu, par leur envie de gagner des points supplémentaires pour l'obtention du diplôme.

En revanche, seul 7 % des élèves souhaitent la poursuivre jusqu'au baccalauréat, quand 40 % ne l'envisagent pas et que 53 % sont encore indécis.

L'option breton semble donc être une opportunité de découverte de la langue, d'initiation en quelque sorte, utile pour le brevet, mais pas au-delà. Si la majorité des élèves ne songent à continuer après le collège, c'est peut-être parce que cela pourrait devenir trop contraignant au niveau de l'emploi du temps. Mais cela peut tenir à d'autres considérations, liées aux représentations qu'ils se font de la langue.

Graphique 24 : As-tu l'intention de continuer l'option breton jusqu'au brevet ?

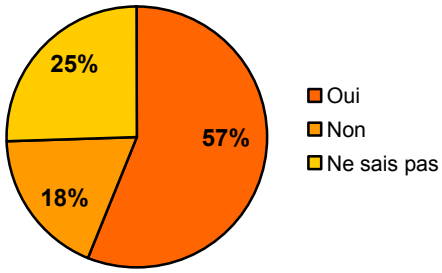

Graphique 25 : As-tu l'intention de continuer l'otpion breton jusqu'au baccalauréat ?

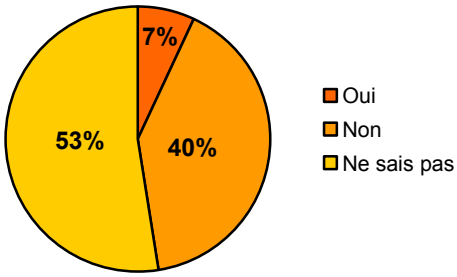

Source : Enquête Conseil général du Finistère

7.3.5 Ce que pensent les élèves du breton

Le breton est perçu par la majorité des élèves (90 %) comme étant la langue de la Bretagne. Il y a ainsi un certain facteur identitaire, la langue bretonne est une caractéristique spécifique de la région, elle fait partie du patrimoine breton.

Par ailleurs, 64,9 % des élèves estiment que la langue bretonne est à sauvegarder, et ce même si seulement 43,8 % sont attachés à cette langue. Il y a donc une certaine conscience de la part des élèves de la situation du breton, et du possible rôle qu'ils ont à jouer pour perpétuer cette langue en voie de disparition. Néanmoins, seulement 27,2 % pensent que la langue bretonne a de l'avenir, contre 51,7 % estimant le contraire. Le caractère « précaire » du breton et de son maintien apparaît ici. Une majorité estime ainsi que la langue bretonne est sur le déclin, voire amenée à disparaître.

Plus de 60 % des élèves disent que le breton est une langue facile à apprendre, mais seulement 24,6 % pensent qu'il est facile de trouver des gens avec qui le parler. Il y a donc une rupture entre le cadre scolaire, où il est possible de parler le breton, et l'entourage proche des élèves (pères et mères), qui n'est pas souvent bretonnant. Malgré tout, près de la moitié des élèves interrogés pensent que le breton est une langue utile, même s'il est difficile de trouver des gens avec qui le parler en dehors du cadre scolaire.

Graphique 26 : Ce que je pense du breton

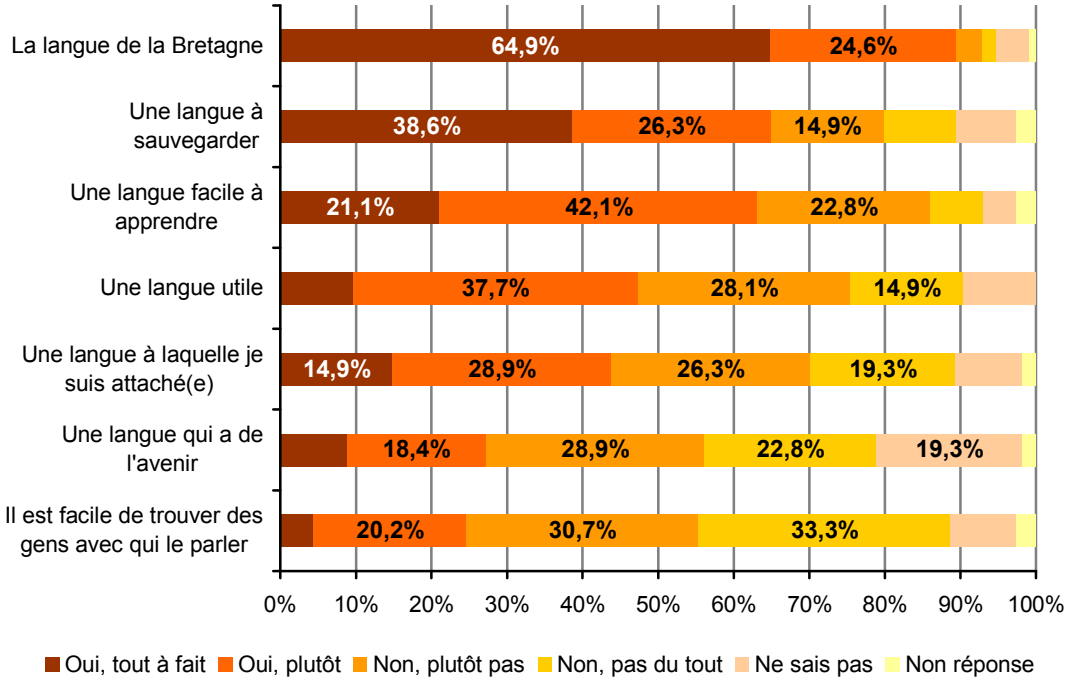

Source : Enquête Conseil général du Finistère

Éléments méthodologiques

Les questionnaires ont été envoyés à l'ensemble des collèges publics du Finistère dans lesquels une option breton est proposée. Le Rectorat s'est chargé de leur diffusion auprès des collèges. Ils s'adressaient iniquement aux élèves de 5ème suivant l'option, et ont été distribués dans les classes par les professeurs enseignant cette matière.

L'objectif premier de l'enquête était de détecter un lien éventuel entre initiation à la langue bretonne au primaire et option breton au collège. Les écoles privées ne proposant pas l'initiation, les collèges privés n'étaient pas concernés.

7 collèges sur 30 concernés par l'option breton en 5ème ont répondu, soit un total de 114 élèves sur 392. Les collèges ayant répondu sont ceux de :

- Lanmeur
- Landivisiau
- Daoulas
- Châteauneuf-du-Faou
- Bannalec
- Moëlan-sur-Mer
- Rosporden

Le taux de retour est de 23 % au niveau des collèges et de 29 % au niveau des élèves. Au vu de la méthode de diffusion du questionnaire et du délai de réponse à respecter. Le taux de réponses n'est pas optimal, mais elles sont exploitables.

7.4 Le point de vue des associations prestataires sur le dispositif

Les 4 associations ont réalisé en 2013 un bilan collectif du dispositif de l'initiation dans les écoles primaires publiques[9]. Elles mettent en exergue plusieurs éléments clés :

- **Un dispositif créateur d'emplois.**

La croissance rapide de l'activité d'initiation dans les années 2000 a conduit les associations à recruter des intervenants et à mettre en place une politique intensive de formation de ses salariés sur le plan pédagogique et linguistique. Ainsi, les quatre associations représentent à elles seules une soixantaine d'emplois, montrant ainsi l'importance de ce dispositif et la forte demande qu'il suscite.

- **Un dispositif bien accueilli par les enfants.**

Les différentes évaluations réalisées par l'Inspection académique ont fourni un retour ce que pensaient les enfants de l'initiation. L'impact de l'activité se fait sentir chez les élèves par un plaisir exprimé pour l'activité par des mots et des chansons, réinvestis à l'école par l'équipe enseignante ou en dehors du cadre scolaire. L'importance des liens avec les locuteurs de l'entourage est également notée. Il y a un intérêt clairement exprimé par les enseignants, enfants et parents quant à l'initiation.

- **Un dispositif basé sur le volontariat des écoles.**

Ce dispositif organise un accès minimum à la langue bretonne pour les enfants dont les parents n'ont pas fait le choix d'une scolarité bilingue. Il dépend toujours des orientations de l'équipe pédagogique de l'école, voire de l'enseignant concerné. S'il y a des changements dans l'équipe, l'initiation au breton peut être remise en cause.

- **Une difficulté à assurer une continuité de l'initiation dans la durée.**

La règle de l'initiation pour les enfants pendant trois années consécutives n'est pas toujours respectée, en particulier lorsque la commune décide de revoir sa participation ou d'y mettre un terme avant l'échéance. Dans d'autres cas, c'est l'école qui ne souhaite pas poursuivre son implication dans le dispositif jusqu'à terme.

- **Des contraintes organisationnelles pour les structures intervenantes.**

De plus en plus, l'initiation est majoritairement destinée aux élèves de maternelle. Pour les structures associatives, ce glissement vers le public plus jeune n'est pas neutre :

- Les interventions ne sont pas possibles en début d'après-midi, ce temps étant dédié au repos des enfants.
- Les frais de déplacement sont accrus, puisque le nombre d'heures effectuées par les associations dans une même école est réduit.
- La gestion du temps de travail des intervenants s'en trouve complexifiée.

Tous ces éléments attestent, selon les associations prestataires, de la fragilité du dispositif tel qu'il est défini aujourd'hui et de la précarité dans laquelle est maintenue la soixantaine d'emplois qu'elles ont créés.

[9] An Oaled, KLT, Mervent, Sked. *Dispositif d'initiation au breton…,* op. citat.

8. Conclusions

Le Finistère est le seul département à avoir mis en place une initiation à la langue bretonne au bénéfice des élèves de maternelle et de primaire qui ne sont pas scolarisés dans une filière bilingue.
Le terme « initiation » dit bien ce qu'il veut dire : il ne s'agit pas d'un cours de breton à proprement parler. L'objectif n'est pas non plus de parvenir à l'acquisition de la langue au niveau de ce que proposent les filières d'enseignement bilingue par d'autres méthodes. Mais puisque les écoles concernées doivent la proposer pour une durée minimale de trois ans, ce n'est pas un apprentissage éphémère : il vise au contraire à développer la capacité des élèves à accomplir des tâches communicatives concrètes. Il s'agit donc bien d'une sensibilisation à une langue que parlent plusieurs dizaines de milliers de Finistériens autour d'eux et donc d'une découverte qui ne les intéresse pas moins.

8.1 Analyse et perspectives

Le Conseil général du Finistère a engagé le programme d'initiation avec la volonté de favoriser l'accès du plus grand nombre à la langue bretonne. Pendant les premières années, il a supporté seul les coûts liés à la mise en place et au développement du dispositif : c'est un indice fort de sa motivation.

Le Conseil régional de Bretagne et les communes l'ont rejoint désormais, ce qui contribue d'une manière décisive à le conforter[10]. Le dispositif présente en outre l'intérêt d'associer d'autres partenaires, au premier rang desquels l'Inspection académique, cela va de soi, mais aussi des associations partenaires sans lesquelles il ne pourrait pas être mis en œuvre.

L'initiation au breton est normalement assurée dans leur classe par les professeurs des écoles eux-mêmes, s'ils ont la formation adéquate, notamment le Diplôme de Compétence en Langue (DCL) breton niveau 4 au minimum. Si les compétences suffisantes n'existent pas au sein de l'école ou si des raisons d'organisation pédagogique posent un souci en interne, l'enseignement du breton est assuré par des enseignants extérieurs dûment qualifiés. C'est dans ce cadre que la Direction Départementale de l'Éducation Nationale (DDEN) met en place une convention de partenariat avec des prestataires associatifs agréés.

Pourquoi s'impose-t-il de faire ainsi appel à des intervenants extérieurs pour assurer l'initiation dans les classes volontaires pour la proposer ? La raison majeure tient au fait que les professeurs des écoles concernés ignorent tous le breton aujourd'hui – ce qui n'était pas le cas il y a déjà quelque temps - et qu'ils ne sont donc pas en mesure de l'utiliser dans leur classe. On est ici en présence de la fracture historique déjà décrite dans d'autres textes : on en est aujourd'hui à la deuxième, voire à la troisième génération après la rupture de la transmission intergénérationnelle du breton au milieu du XXe siècle. En d'autres termes et le contexte historique et sociolinguistique étant ce qu'il est, il n'est pas surprenant que les enseignants en activité ne savent pas plus le breton que les parents de leurs élèves.

Le Conseil général conventionne donc des associations prestataires, au nombre de quatre, réparties sur le département, et ce sont ces dernières qui recrutent et rémunèrent les intervenants, tout en

[10] Le point de vue des associations qui dispensent l'initiation est différent : elles considèrent « la multiplicité des financeurs » comme l'un des facteurs ayant provoqué l'érosion du nombre de classes participant au dispositif et évoquent dès lors « un développement contrarié » depuis 2007.

prenant en charge leurs frais de déplacement. Elles assurent également leur formation, sur la base de la pédagogie et des outils spécifiquement adaptés qu'elles ont élaborés et mis au point pour chaque type de classe. Les intervenants tout comme les associations elles-mêmes font l'objet d'un agrément par l'Éducation nationale.

Ce sont environ 60 emplois qui sont actuellement concernés par cette activité. Statistiquement, le nombre moyen d'élèves par intervenant est d'environ 130.
Le dispositif paraît fonctionner aujourd'hui dans l'intérêt des élèves qui en bénéficient et à la satisfaction des enseignants concernés. Un certain nombre d'autres observations peuvent cependant être formulées.
Le présent rapport n'a pas à se prononcer sur les orientations ou les choix que font les institutions concernées en matière d'enseignement ou de pédagogie. On peut néanmoins regretter que l'enseignement privé catholique se soit retiré d'un dispositif qui présente tout de même l'avantage de mettre très tôt les enfants en contact avec la langue de leur région.

Une difficulté majeure à laquelle est désormais confronté le dispositif de l'initiation est qu'il se trouve en concurrence frontale avec la réglementation imposant un autre apprentissage linguistique aux élèves de cycle 3 et de fin de cycle 2[11]. La totalité des écoles concernées optent pour l'acquisition d'une langue étrangère de grande diffusion (généralement l'anglais), alors qu'elles auraient également la possibilité de choisir la langue régionale. Le fait qu'elles ne le fassent pas est en lui-même significatif. La majorité des enseignants semble pourtant considérer que l'initiation au breton et l'apprentissage d'une langue étrangère ne s'opposent pas et peuvent donc se conforter. Dans la pratique, ce n'est pas ce choix que font toutes les écoles. Le cycle 3 se caractérise donc par une interruption dommageable entre le dispositif d'initiation suivi jusque-là et l'entrée au collège, où l'option breton devient un nouveau choix possible au moment de l'entrée en 6ème. Toutes les classes de cycle 3 n'abandonnent pas l'initiation, mais les effectifs concernés sont divisés par deux entre 2004 et 2013.

On observe que, d'après leur propre témoignage, parmi les élèves de 5ème ayant choisi l'option breton au collège, le taux de ceux qui avaient connu le dispositif de l'initiation en primaire est relativement faible, à hauteur de 1/5. L'interruption du dispositif en cycle 3 est-elle un facteur d'explication ? Les raisons peuvent être multiples.

L'objectif initialement affiché était que 18 000 élèves du département soient concernés par le dispositif de l'initiation. Il n'est actuellement atteint qu'à hauteur de 44 %. Peut-il être réactivé aujourd'hui ? Il ne pourrait l'être que si plusieurs conditions sont réunies. Il suppose un fort développement de la demande de la part des enseignants et des écoles. Les associations prestataires souhaitent que la communication soit développée pour mieux faire connaître l'initiation au breton auprès des écoles (publiques) et plus largement auprès de l'ensemble des Finistériens. Une information ne serait pas superflue, de toute façon : la diffusion d'un document présentant l'intérêt de l'étude du breton parallèlement à celle d'une langue étrangère serait un outil utile, à destination des enseignants (PE et PLC) comme des parents d'élèves.

Mais un développement ne peut s'improviser et s'étalerait forcément sur plusieurs années. Il induit une mobilisation équivalente de moyens : il impliquerait notamment de plus que doubler le nombre

[11] À terme, l'initiation à une langue étrangère pourrait devenir de plus en plus précoce.

des intervenants tout comme le budget que consacrent les collectivités territoriales au dispositif de l'initiation. Dans le contexte de pénurie d'enseignants qualifiés de breton dont sont aujourd'hui bien conscients les promoteurs de l'enseignement bilingue comme les décideurs, le recrutement d'un nombre important de nouveaux intervenants ferait accroître les tensions actuelles sur ce « marché ». Ce qui nécessiterait de prendre des dispositions spécifiques.

Pour ce qui est de leurs moyens, les collectivités territoriales sont toutes concernées par la baisse des dotations budgétaires que leur a annoncée l'État pour les trois prochaines années. Le département du Finistère l'est donc aussi, tout comme la région Bretagne et les communes. Or, les effectifs du dispositif de l'initiation étant repartis à la hausse en 2014, le Conseil général du Finistère a déjà dû puiser dans d'autres budgets pour accéder à toutes les demandes qui lui avaient été présentées – et les autres collectivités ont suivi. Sauf à définir ce dispositif comme un objectif prioritaire, pourra-t-il renouveler plusieurs fois une telle opération, au détriment dans ce cas d'autres interventions ? Il lui appartient assurément d'en décider et de procéder aux arbitrages nécessaires. Mais à défaut d'y consentir, on ne peut ignorer les contraintes budgétaires qui s'annoncent.

Diverses pistes d'aménagement ou de développement du dispositif de l'initiation peuvent cependant être inventoriées, en tenant compte toutefois de deux types de préoccupations différentes :
- Il s'agit certes de savoir de quelle manière un plus grand nombre d'élèves pourrait intégrer le dispositif.
- Mais il s'agit aussi de faire en sorte que le moins possible d'élèves le quittent à la fin du cycle 2 ou au cours du cycle 3.

Les quatre associations prestataires ont demandé en 2013 que l'on aille bien au-delà du dispositif actuel et de généraliser l'initiation à l'ensemble des écoles primaires publiques et privées du Finistère (hors filières bilingues). Sous cette forme, l'enseignement du ou en breton deviendrait en quelque sorte obligatoire en primaire, sauf avis contraire des parents, et serait intégré à l'horaire scolaire à raison d'une heure par semaine. Les associations sont conscientes de l'ampleur de la tâche et prennent soin d'indiquer que la généralisation serait progressive : elle commencerait la première année par la classe de CE2 avant de concerner graduellement l'ensemble du cycle 3 « en fonction des moyens en personnels formés ». Une telle généralisation ne peut effectivement pas être improvisée, car elle requiert de mobiliser des moyens importants sur le plan budgétaire et en termes de ressources humaines (formation et recrutement d'un grand nombre d'intervenants). Les associations précisent que le financement de ce dispositif d'un nouveau type[12] leur paraît devoir être à la charge de l'Etat[13].

D'autres conditions sont à réunir pour la mise en œuvre effective de la généralisation. Ce n'est pas le Conseil général du Finistère qui peut décider de valider un projet ainsi conçu : il suppose en effet que soient adoptées de nouvelles dispositions d'ordre législatif ou réglementaire, dans la mesure où la loi de refondation de l'école ne prévoit qu'un enseignement « facultatif » des langues régionales[14]. On peut également penser qu'il ne concernerait pas le seul département du Finistère ni peut-être même le

[12] Ce projet s'apparente aux modalités d'enseignement du corse dans les écoles de Corse (définies par une loi spécifique) et il s'en différencie, dans la mesure où il préconise qu'une heure hebdomadaire de breton alors que le corse bénéficie de trois heures par semaine.
An Oaled, KLT, Mervent, Sked. Dispositif d'initiation au breton, ... op. citat.
[13] Si l'Etat n'assumait pas sa mission, on ne peut exclure tout à fait que les prochaines lois de décentralisation attribuent cette nouvelle compétence à une collectivité territoriale qui peut être la région, d'autant que cette dernière en Bretagne demande un droit à l'expérimentation en matière de langue et de culture bretonnes. Se poserait alors la question du financement de cette compétence par la région et des moyens qui lui seraient affectés pour l'assurer.
[14] *Apprendre et enseigner les langues régionales dans l'école de la République.* Téléchargeable sur education.gouv.fr, 27 p.

seul cas du breton. Il demande donc qu'un consensus soit dégagé en sa faveur et que soient réunies les conditions politiques permettant son adoption et sa mise en œuvre au niveau national.
Dans cette attente, et de manière à optimiser la transition entre le primaire et le collège, il serait opportun qu'une concertation entre les partenaires concernés se mette en place, selon des modalités à définir, pour assurer la continuité du dispositif d'initiation y compris jusqu'à la fin du cycle 3. Cette évaluation devra tenir compte des réticences que formulent certains enseignants quant à la coexistence d'un enseignement de langue étrangère et d'une initiation à la langue bretonne, et prendre en compte, probablement, la quotité de moyens disponibles.

De manière générale, il serait utile pour la collectivité territoriale autant que pour les autorités académiques de disposer d'une visibilité à moyen terme sur la mise en œuvre globale du dispositif d'initiation. Étant donné son importance, il y aurait lieu de définir un plan de développement ciblant les publics concernés à l'horizon 2020, par exemple : combien d'élèves concernés ? Combien d'écoles ? Quels publics prioritaires ?

Un dernier point mérite sans doute qu'on y réfléchisse. Il s'agit de mettre les élèves du primaire davantage en contact avec la langue bretonne. Pourquoi des activités périscolaires en breton ne pourraient-elles pas être proposées aux élèves, qu'ils bénéficient ou non de l'initiation ? Les TAP sont un temps d'activités organisé et pris en charge par la commune en prolongement de la journée de classe. Ces activités visent à favoriser l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives, etc. Il ne s'agit pas de substituer des TAP à l'inititation[15], mais bien de mettre en place des activités complémentaires : on peut penser à la découverte ludique de sports, de jeux ou d'activités musicales en breton (basket, natation, lutte, jeux traditionnels ou non, instruments de musique…) induisant l'usage de la langue dans le cadre d'échanges communicationels. La mise en place de telles activités devrait s'engager dans la concertation entre tous les partenaires concernés.

[15] Les associations concernées par l'initiation s'y opposeraient formellement. Les arguments qu'elles avancent sont de plusieurs types :
- elles souhaitent que soient fixés des objectifs ambitieux en matière d'enseignement de la langue en cycle 3
- elles considèrent que l'initiation ne peut se faire que sur le temps scolaire
- les créneaux dévolus aux TAP étant concentrés en fin d'après-midi, elles rencontreraient de grandes difficultés pour salarier des collaborateurs à temps plein, avec un risque de précarisation des emplois.

8.2 Constats et préconisations

Les constats	
Les forces	**Les faiblesses**
- Un retour majoritairement positif des écoles prenant part au dispositif - Un bon retour des professeurs des écoles - Une demande des écoles à nouveau en augmentation - Des structures prestataires performantes et des intervenants agréés les uns et les autres par l'Inspection académique - Le nombre élevé des intervenants Peu de difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'initiation	- Un dispositif qui n'est activé que selon la motivation des écoles (inscrit ou non dans le projet d'écoles) - Peu de PE en mesure d'assurer eux-mêmes l'initiation - Chute des effectifs en cycle 3 - Un dispositif reposant sur des structures associatives pouvant être confrontées à certaines fragilités - Un lien assez ténu entre initiation au primaire et option breton au collège - Une implication variable des communes pour le financement du dispositif

Les enjeux
- Proposer tout au long de la scolarité un parcours d'initiation à la langue bretonne dans l'enseignement public, à l'école pré-élémentaire et élémentaire - Consolider le dispositif d'initiation au niveau du cycle 3.

Les préconisations

1. Définir en lien avec l'inspection académique un plan de développement de l'initiation à l'horizon 2020.
2. Augmenter le nombre d'élèves de cycle 3 bénéficiant de l'initiation. Encourager le lien entre le breton en cycle 3 et l'option breton au collège.
3. Favoriser la mise en contact du plus grand nombre d'élèves de primaire avec la langue bretonne selon diverses modalités (TAP, etc.).
4. Missionner l'Office public de la langue bretonne pour l'élaboration d'un document d'information présentant à l'intention des enseignants et des écoles l'intérêt de l'initiation au breton parallèlement à l'apprentissage d'une langue étrangère, dans le primaire. Le missionner également pour la rédaction d'un argumentaire à destination des communes sur l'importance de l'initiation et sur l'intérêt de contribuer à son financement.
5. Mener une étude de faisabilité pour repérer les conditions, les moyens budgétaires et les ressources humaines à réunir en vue d'une généralisation progressive de l'initiation, éventuellement dans le cadre d'une expérimentation. Soutenir ce processus au niveau national.

CONSEIL GÉNÉRAL
Finistère
Penn-ar-Bed

Partie 4 - L'enseignement bilingue

L'enseignement bilingue français breton dans le Finistère est assuré par trois filières :

- *Celle de l'enseignement public*
- *Celle de l'enseignement privé catholique*
- *Celle de l'enseignement associatif Diwan.*

Il est proposé aux familles dès la maternelle et jusqu'au lycée.
Dans le cadre de l'évaluation, il s'agit d'analyser en quoi le Conseil général du Finistère a contribué au développement des réseaux bilingues.

Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

« Art. L. 312-10.-Les langues et cultures régionales appartenant au patrimoine de la France, leur enseignement est favorisé prioritairement dans les régions où elles sont en usage. « Cet enseignement peut être dispensé tout au long de la scolarité selon des modalités définies par voie de convention entre l'État et les collectivités territoriales où ces langues sont en usage. « Le Conseil supérieur de l'éducation est consulté, conformément aux attributions qui lui sont conférées à l'article L. 231-1, sur les moyens de favoriser l'étude des langues et cultures régionales dans les régions où ces langues sont en usage.
« L'enseignement facultatif de langue et culture régionales est proposé dans l'une des deux formes suivantes :
« 1° Un enseignement de la langue et de la culture régionales ;
« 2° Un enseignement bilingue en langue française et en langue régionale.
« Les familles sont informées des différentes offres d'apprentissage des langues et cultures régionales. »
II. — L'article L. 312-11 du même code est ainsi rédigé :
« Art. L. 312-11.-Sans préjudice des dispositions de l'article L. 121-3, les enseignants des premier et second degrés sont autorisés à recourir aux langues régionales, dès lors qu'ils en tirent profit pour leur enseignement. Ils peuvent également s'appuyer sur des éléments de la culture régionale pour favoriser l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des programmes scolaires. »

1. Présentation des filières bilingues dans le Finistère

1.1. Vers une consolidation du maillage de l'offre bilingue entre 2003 et 2013

1.1.1 Dans le primaire

Carte 1.

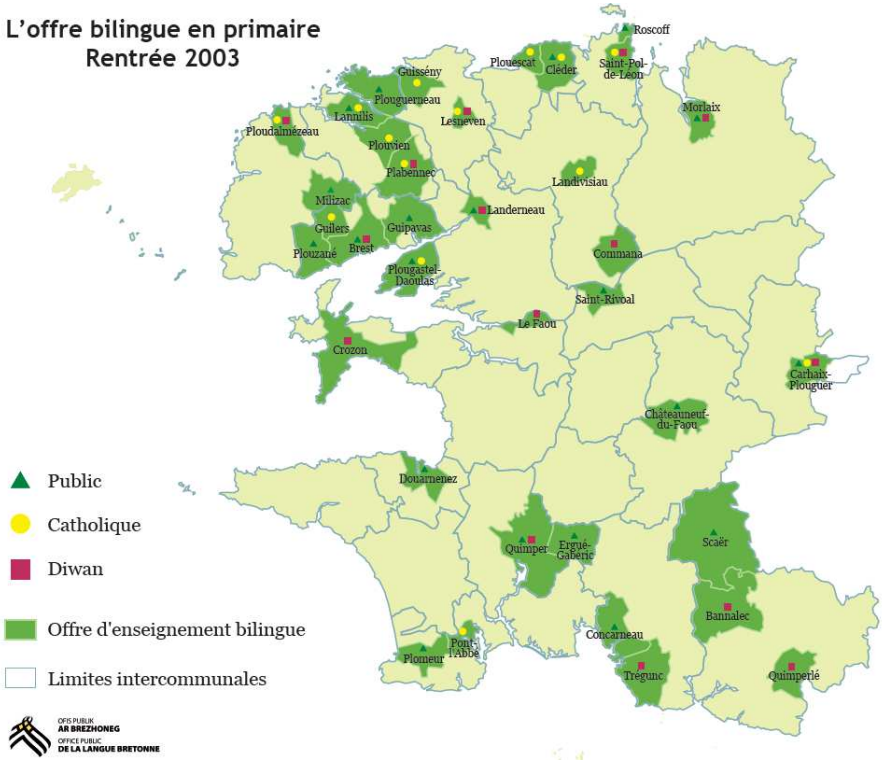

Carte 2.

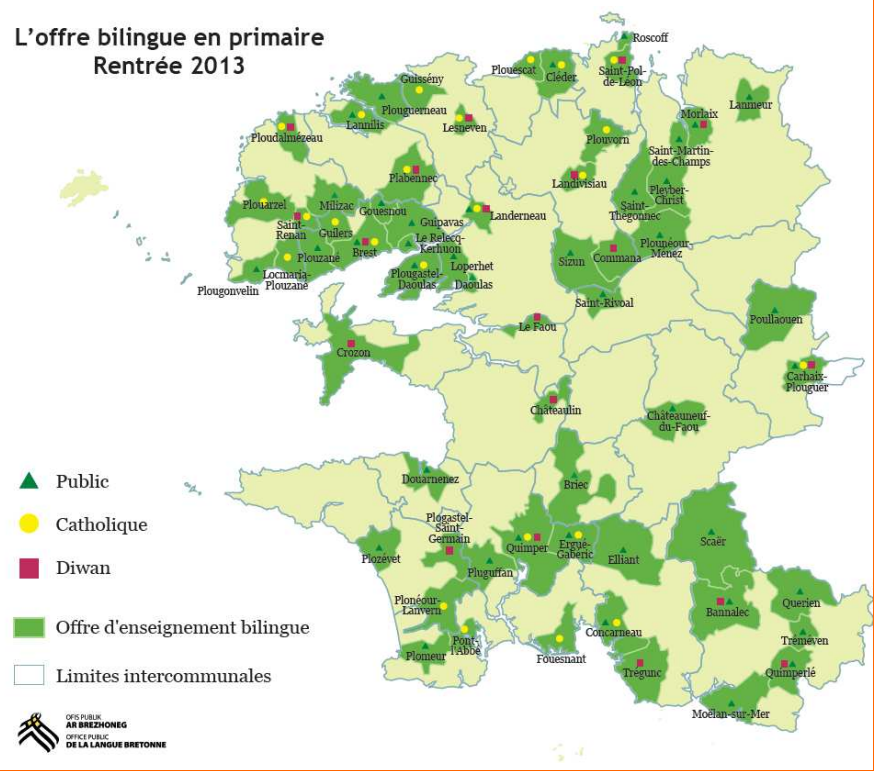

L'offre bilingue dans le primaire a fortement progressé sur le territoire finistérien entre 2003 et 2013. Le nombre de communes disposant de filières bilingues s'est considérablement accru, notamment dans les pays de Cornouaille et de Morlaix. En 2003, les filières bilingues primaires étaient présentes dans 37 communes, elles le sont maintenant dans 62.
Le pays du Centre Ouest Bretagne est le moins bien doté au niveau de cette offre, avec une concentration importante sur la ville de Carhaix-Plouguer dans laquelle les trois réseaux sont présents. L'offre bilingue se caractérise donc par un certain déséquilibre géographique.

1.1.2 Dans le secondaire

Carte 4.

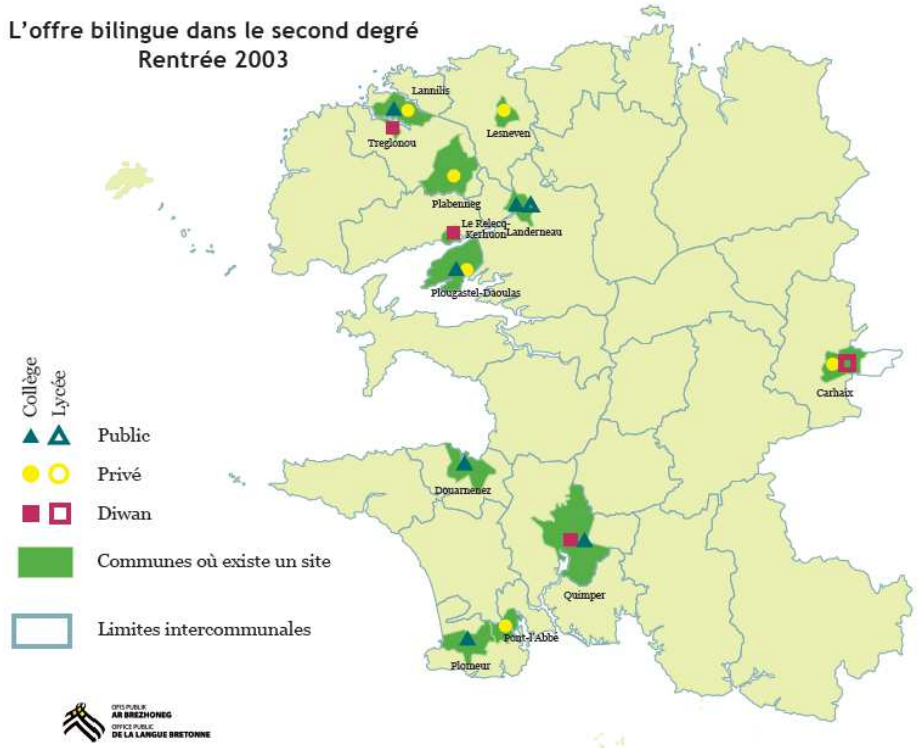

Carte 5.

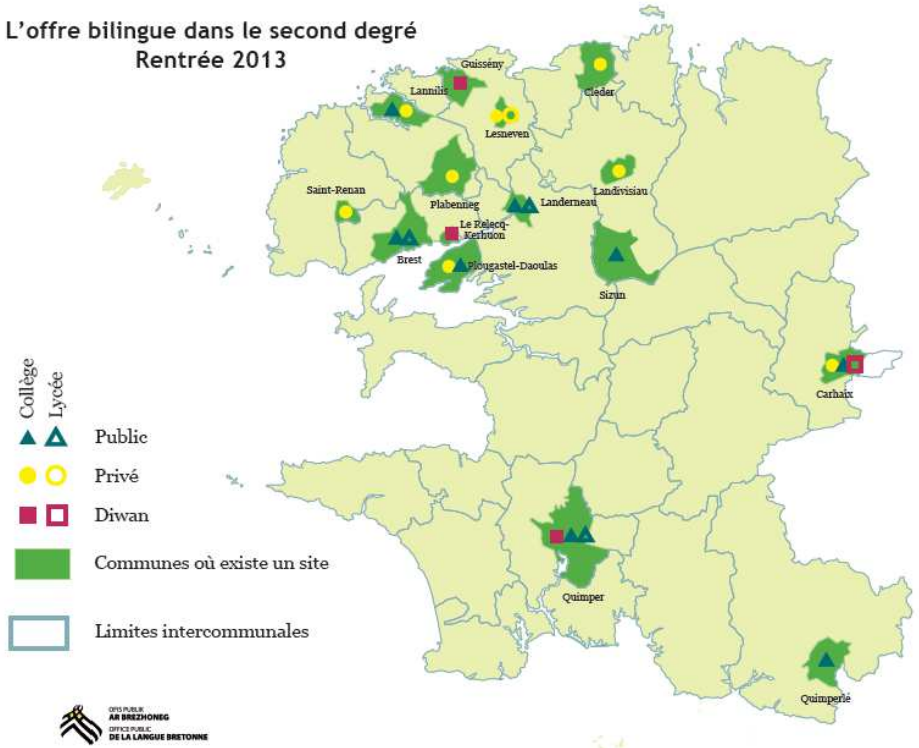

1.2. Une forte augmentation des effectifs

Depuis la rentrée 2014 et tous réseaux confondus, 7 377 élèves finistériens sont scolarisés dans une classe bilingue, que ce soit dans le primaire ou dans le secondaire (chiffre provisoire). Les effectifs et leur évolution diffèrent selon les filières (publique, catholique, Diwan).

Graphe 1 : Évolution des effectifs des filières bilingues dans les trois réseaux entre 2003 et 2013

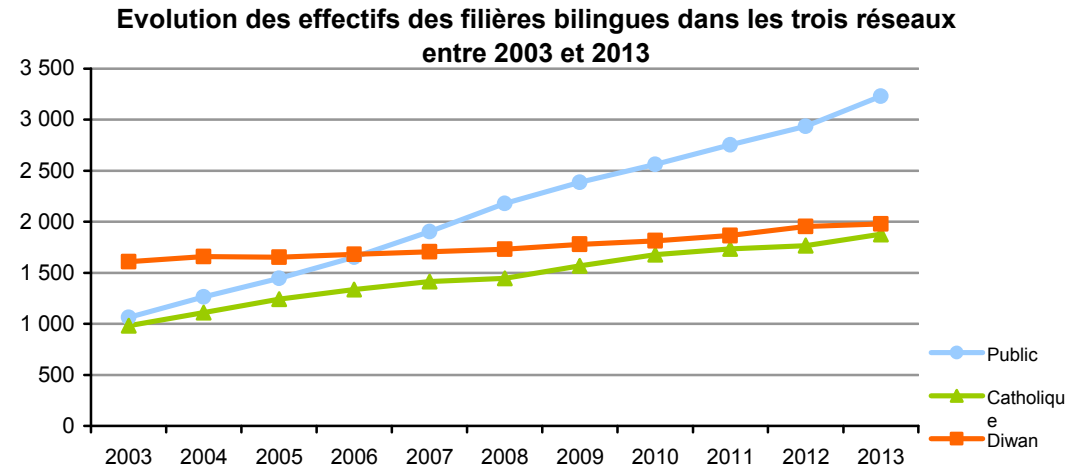

Source : Office Public de la Langue Bretonne

Le nombre d'élèves appartenant à une filière bilingue (premier et second degrés) a fortement augmenté sur la période 2003-2013. La hausse la plus importante se situe dans le réseau public avec des effectifs multipliés par plus de trois. Vient ensuite le réseau privé catholique avec des effectifs multipliés par deux. L'évolution est plus faible pour le réseau Diwan avec une augmentation de 300 élèves environ, soit 23 % de ses effectifs.

Alors que la croissance du nombre d'élèves à Diwan reste modeste entre 2003 et 2013, les réseaux public et privé catholique prennent de l'importance en termes d'effectifs. Aujourd'hui, la filière bilingue publique représente près de la moitié des effectifs totaux, les deux autres filières représentant à parts égales les effectifs restant.

Au total, un accroissement de 93 % des effectifs dans l'ensemble des filières est constaté sur 10 ans, montrant ainsi l'engouement qu'a suscité l'enseignement bilingue au cours de la décennie écoulée.

1.3. Une augmentation centrée sur le premier degré

8 élèves de filière bilingue sur 10 sont scolarisés dans le primaire. La prédominance du primaire est stable dans le temps depuis 2003, les effectifs du premier et du second degré augmentant parallèlement sur la période : entre 2003 et 2013, la hausse est en effet de 93 % pour le primaire et de 96 % pour le secondaire.

Graphe 2 : Évolution de la part des effectifs du primaire et du secondaire dans les effectifs totaux bilingues entre 2003 et 2013

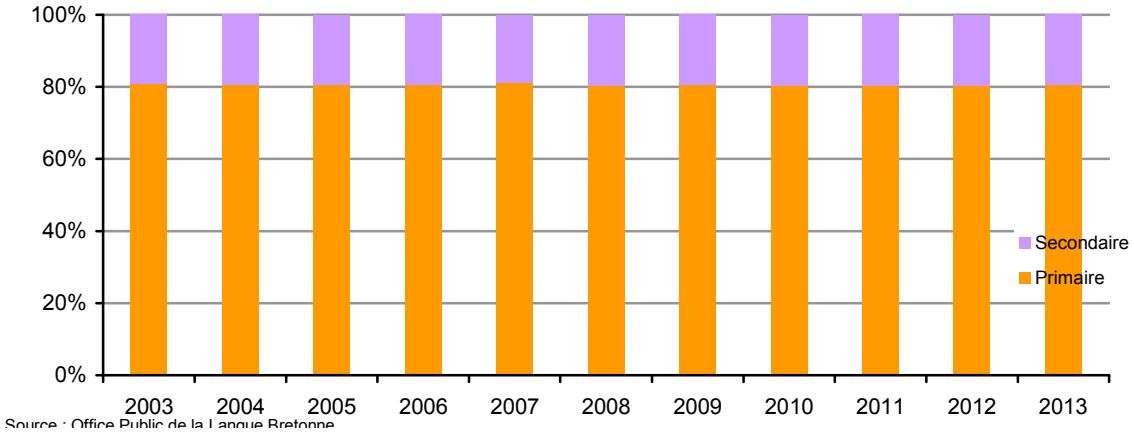

Source : Office Public de la Langue Bretonne

Si les filières bilingues se développent dans le Finistère, on assiste à un décrochage des effectifs à l'entrée au collège. Ainsi, le taux de déperdition entre le primaire et le secondaire reste fort même s'il tend à se réduire, laissant présager un passage dans la filière monolingue en cours de scolarité.

1.4. L'enjeu de la continuité de la scolarité bilingue

1.4.1 Un enjeu fort pour les filières publique et catholique

Entre 2007 et 2013, le taux de continuité de la scolarité bilingue est en légère baisse. Ainsi, en 2013, 66 % des CM2 bilingues du Finistère poursuivent leur scolarité bilingue en 6ème. Ce taux est supérieur à la moyenne bretonne, le Finistère bénéficiant d'un maillage de l'offre plus dense qui favorise la continuité.

Graphe 3 : Évolution du taux de continuité de la scolarité bilingue entre le CM2 et à la 6ème

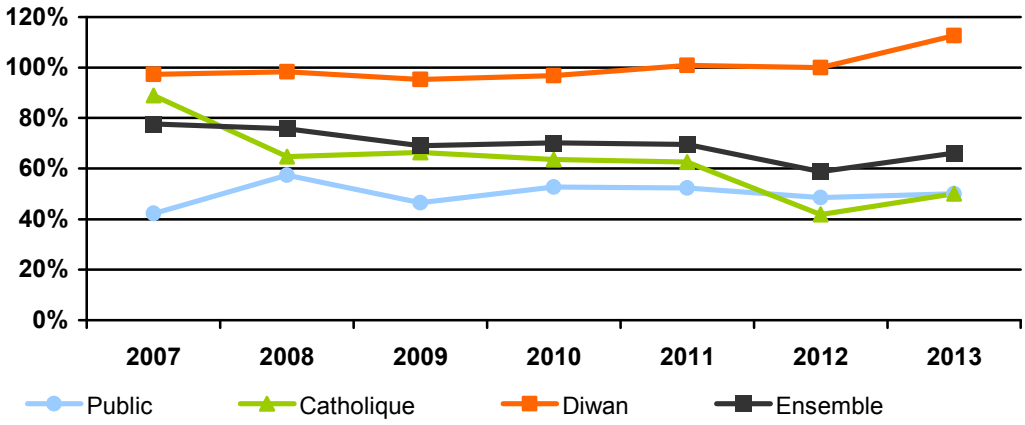

Source : Office Public de la Langue Bretonne

Selon les filières, la continuité de la scolarité entre la fin du 1er degré et l'entrée dans le 2nd degré apparaît comme un enjeu plus ou moins fort. Tandis que les filières publique et privée catholique

enregistrent un taux proche de 50 %, la filière Diwan accueille des élèves à l'entrée en 6ème issus des filières publiques et catholiques, ce qui se traduit par un taux supérieur à 100 %.
Dans le public et le privé, près d'un élève sur deux ne poursuit pas la scolarité bilingue à l'entrée en 6ème. Les décrochages sont donc importants.

1.4.2 Les explications avancées par l'Office public de la Langue Bretonne

Selon l'OPLB, les filières bilingues ne peuvent que perdre des effectifs. L'inscription d'un élève en 6ème bilingue n'est possible que s'il a préalablement suivi une scolarité bilingue. Passé ce niveau, les cohortes ne peuvent connaître que des déperditions. Toute classe voit ses effectifs évoluer au cours du temps (déménagement par exemple), mais si ces variations ont peu d'impact pour les effectifs monolingues, elles peuvent aboutir à des pertes sèches pour le bilingue. L'offre bilingue n'étant pas généralisée, il n'est pas toujours possible de réinscrire l'enfant dans un autre établissement bilingue.
L'organisation des collèges bilingues en pôle joue aussi. Les écoles primaires bilingues dépendent d'un collège de pôle dans lequel est organisée la continuité bilingue, et ce dernier ne correspond pas nécessairement au collège de secteur de la famille. Cela peut constituer un frein à la poursuite de la scolarité bilingue en raison d'une distance accrue du collège par rapport au domicile et formalités administratives à remplir (demande de dérogation nécessaire pour continuer sa scolarité dans un collège autre que celui de secteur).
L'OPLB fait enfin remarquer qu'un effectif minimum est requis pour ouvrir une classe. L'existence d'un seuil d'effectifs pour la continuité peut faire hésiter certains élèves de poursuivre leur scolarité en bilingue. L'Éducation Nationale a posé le critère de 10 élèves en 6ème pour décider de l'ouverture, du maintien ou de la mise en sommeil d'une filière. Ce critère a été introduit par le Rectorat il y a une dizaine d'années ; depuis, plusieurs sites ont fermé ou ont été « mis en sommeil » (Douarnenez, Plomeur, Plougastel-Daoulas, Pont-l'Abbé) et plusieurs projets d'ouverture n'ont pu aboutir (Plouzané, Saint-Martin-des-Champs, etc.).

Des stratégies d'ouvertures de classes propres à chaque filière

Pour le réseau Diwan, la réponse aux demandes et besoins des familles est le critère prépondérant pour l'ouverture de classes. La couverture de zones blanches ne rentre pas réellement en ligne de compte, mais une attention est portée à l'existence ou non de classes bilingues publiques ou privées sur la commune.

Pour le réseau public, l'ouverture de classes dépend de plusieurs critères. La couverture des zones blanches, la notion de pôle avec les collèges et la demande des parents, l'implication de la commune sont les principaux déterminants du choix d'implantation d'une classe bilingue dans le primaire public.

Pour le réseau privé catholique, l'implantation est décidée par la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique. Le critère retenu pour l'implantation des classes bilingues est la proximité géographique d'un collège privé dans lequel une filière bilingue est proposée. Il y a ici une notion de pôle : le collège assurant une filière bilingue doit être « alimenté » par un nombre minimum d'écoles proposant également cette filière.
L'Office Public de la Langue Bretonne contribue à une répartition harmonieuse des sites bilingues publics et catholiques.

2. L'intervention du Conseil général en faveur de l'enseignement bilingue

L'intervention du Conseil général s'inscrit dans le cadre du code de l'éducation. Il soutient les trois filières bilingues, avec des modes d'intervention différenciés. Son action s'articule autour de deux orientations :

- Aider à la structuration d'un enseignement de qualité : appui financier au fonctionnement des associations, intervention sur la formation des enseignants, aide à la conception et l'achat des supports pédagogiques
- Offrir des conditions de réussite d'enseignement : aide aux communes pour mettre à disposition des locaux, organisation des transports scolaires.

Les partenaires du Conseil général du Finistère

Par son action, le Conseil général s'inscrit dans une démarche globale de soutien à la transmission et pour l'usage de la langue bretonne. D'autres collectivités (Conseil régional de Bretagne, Conseils généraux des Côtes d'Armor, Morbihan, Loire Atlantique, Ille-et-Vilaine, les communes) se mobilisent également.

La **convention additionnelle au contrat de plan État-Région sur le bilinguisme français/breton** de 2002-2006, puis de 2007 à 2013, est une illustration des partenariats existant entre collectivités et l'État. Cette convention vise un objectif commun : celui de « la préservation, [de] la transmission et [du] développement de la langue bretonne, élément important de la spécificité et de la richesse sociale et culturelle de la Bretagne[1] ».

2.1. L'aide à la structuration d'un enseignement bilingue de qualité

2.1.1. L'appui financier au fonctionnement des associations

2.1.1.1 La convention culturelle pluriannuelle avec Diwan Breizh

Depuis les années 1990, le Conseil général a mis en place des conventions culturelles pluriannuelles avec Diwan Breizh.

Ces conventions poursuivent plusieurs objectifs :

- permettre le maintien ou la revitalisation de l'usage de la langue bretonne d'autant plus qu'elle est minoritaire sur son propre territoire
- accompagner le projet linguistique de l'association Diwan visant à créer des contextes de communication où les jeunes s'expriment en breton pendant et en dehors du temps scolaire.

[1] Délibération du 2 mai 2002.

L'association Diwan

L'association Diwan a été créée en 1977 pour assurer, selon ses statuts, « la promotion de la langue et la culture bretonnes chez les enfants et les adolescents, en soutenant et en encourageant les pratiques éducatives et culturelles dans lesquelles la langue bretonne est la langue véhiculaire principale ».
Elle fonctionne comme une confédération des associations locales de parents et des comités de soutien à l'action de Diwan qui sont liés à elle par des relations contractuelles.

Par ces conventions, le Conseil général vise à soutenir la création de nouveaux sites, dans la mesure où ils ne peuvent bénéficier de contrat d'association avec le service public de l'Éducation nationale qu'à l'issue d'une période probatoire de 5 ans de fonctionnement. Durant les 5 premières années, les enseignants ne peuvent donc pas être rémunérés par l'État et sont donc à la charge de l'association Diwan Breizh elle-même. Les coûts de fonctionnement étant conséquents, le Conseil général soutient les projets d'ouverture portés par les familles et le comité de soutien.
Depuis la première convention en 1998, la convention culturelle a été révisée à trois reprises : en 2005, 2009 et 2012. Chaque année, un avenant financier est défini entre le Conseil général et Diwan Breizh.

Graphe 4 : Évolution des subventions allouées au fonctionnement de Diwan Breizh

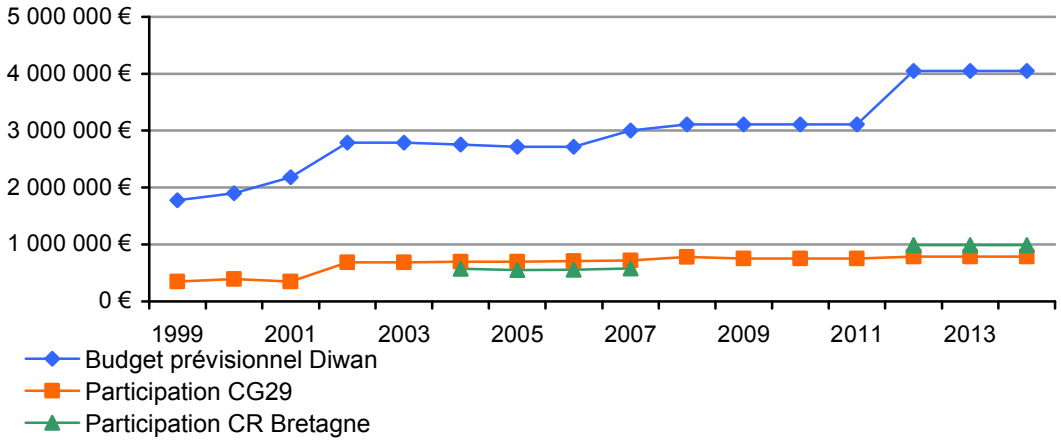

Source : Conseil général du Finistère – Délibérations

Si le département n'est pas la seule collectivité à participer au développement du réseau Diwan, il n'en reste pas moins que son niveau d'implication est le plus élevé jusqu'en 2012, date à laquelle le Conseil régional de Bretagne se mobilise davantage. La mise en place de la convention additionnelle au CPER[2] signée en 2002 entre les Conseils généraux, le Conseil régional de Bretagne et le Rectorat de l'académie de Rennes a contribué à consolider les financements de Diwan qui passent ainsi de 350 000 € versés par le Conseil général du Finistère en 2001 à 690 000 € en 2012. Cette subvention tend par ailleurs à compenser l'annulation de l'intégration de Diwan au sein de l'Éducation nationale en 2001. Les charges inhérentes à son maintien sous statut privé conduisent le Conseil général du Finistère à engager l'effort nécessaire pour pérenniser la filière par immersion.

[2] Contrat de plan État – Région.

Tableau 1. Les subventions attribuées par le Conseil général au regard des élèves scolarisés

Type de convention	Participation CG29 (en €)	Part du CG dans le budget global Diwan	Effectif Diwan dans le Finistère	Participation du CG29 par élève (élève)
Convention culturelle 1998 (année 1999)	347 584	19,6	-	-
Convention additionnelle au CPER 2002	689 000	24,7	-	-
Convention culturelle 2005	700 000	25,8	1 653	423
Convention culturelle 2009	754 323	24,3	1 780	424
Convention culturelle 2012	790 000	19,5	1 978	404

Source : Conseil général du Finistère

Globalement, sur la période 2003-2013, les subventions au fonctionnement de Diwan évoluent peu : entre 700 000 € et 800 000 €, alors que le budget de l'association a continué à augmenter : il a été multiplié par 1,45 entre 2003 et 2013. En 2002, le Conseil général intervient à hauteur de 25 % du budget prévisionnel de l'association. À partir de 2012, son intervention passe sous la barre des 20 %. Elle équivaut, chaque année, à plus de 400 € par enfant scolarisé dans le réseau par immersion.

2.1.2 La convention avec Yezh ha Sevenadur, au service de l'enseignement bilingue privé catholique

Le Conseil général du Finistère subventionne l'association Yezh ha Sevenadur, dont la finalité est de promouvoir et d'organiser la diffusion et l'enseignement de la langue bretonne auprès des structures. À l'origine, les sommes perçues étaient destinées au développement de l'initiation au breton dans les écoles primaires privées. En 2005, les autorités diocésaines décident de les affecter aux classes primaires bilingues. Les besoins en personnels bilingues non enseignants (équivalents des ATSEM dans l'enseignement public) se sont accrus avec le développement des ouvertures de classes bilingues dans le premier degré. En 2014, chaque classe maternelle bénéficie donc d'un personnel bilingue, en complément du professeur des écoles. La subvention était de 300 000 € en 2003. Elle est de 210 000 € depuis 2010.

Tableau 2. Les subventions attribuées par le Conseil général au regard des élèves scolarisés

Année	2003	2007	2010	2011	2012	2013
Participation CG29 (en €)	300 000	300 000	210 000	210 000	210 000	210 000
Effectifs du 1er degré catholique bilingue	874	1 212	1 412	1 438	1 492	1 602
Participation du CG29 par élève (élève)	343,2	247,5	148,7	146	140,7	131,1

Source : Office Public de la Langue Bretonne

La participation par élève du Conseil général du Finistère a été divisée par plus de deux en l'espace de 10 ans. De 343,20 € par élève en 2003, elle passe à 131,10 € en 2013. Cette baisse résulte de l'effet conjugué d'une diminution des subventions accordées par le Conseil général et de l'augmentation du nombre d'élèves dans le premier degré catholique bilingue. Ce deuxième effet est d'ailleurs prépondérant, avec des effectifs multipliés par près de deux entre 2003 et 2013.

2.1.3 L'aide au fonctionnement de l'association des parents d'élèves Div Yezh

Div Yezh bénéficie d'une subvention annuelle de fonctionnement de 11 500 €.

2.2. L'appui à la création d'un vivier d'enseignants bilingues

Cette action s'inscrit dans le cadre de la convention additionnelle au Contrat de plan État-Région. Le Conseil général du Finistère et le Conseil régional de Bretagne interviennent conjointement, mais sur des publics différenciés, en vue de favoriser l'émergence d'un vivier d'enseignants bilingues.

2.2.1 Le centre de formation Kelenn

Le centre de formation Kelenn a ouvert ses portes en 1997 et est devenu Institut supérieur de formation pédagogique en 1998. Il est affilié à l'Institut Supérieur des Langues de la République Française et conventionné avec l'Université de Perpignan[3].

Il assure la formation initiale et continue des enseignants et animateurs du réseau d'établissements Diwan. Il organise la préparation des étudiants aux concours de professeur des écoles ainsi qu'au diplôme professionnel auquel il conduit.

Les objectifs de chaque formation sont multiples :

- Amener les futurs maîtres de Diwan au niveau de compétence linguistique requis pour enseigner en langue bretonne.
- Leur apporter les fondements pédagogiques nécessaires pour mettre en œuvre dans leur classe des pratiques adaptées aux besoins et attentes des élèves et correspondant à leur démarche personnelle.
- Les former à l'enseignement bilingue d'une langue minoritaire et à l'immersion linguistique afin qu'ils deviennent les acteurs du projet éducatif de Diwan et contribuent à son évolution.
- Les préparer à la gestion de toutes les relations qui font la vie de l'école et participent à son - bon fonctionnement.

La formation d'enseignants bilingues étant un enjeu fort pour le maintien et le développement de l'enseignement du et en breton, le Conseil général du Finistère soutient financièrement le centre Kelenn depuis sa création. En 2013, l'aide attribuée est de 31 500 euros[4].

2.2.2 Les aides individuelles à la formation longue durée en langue bretonne

Pour encourager les métiers liés l'enseignement bilingue, le Conseil régional et le Conseil général du Finistère attribuent des aides individuelles aux personnes se formant à la langue bretonne dans un centre agréé. Ces bourses d'études, s'élèvent à 3 000 € pour une formation de 6 mois[5] (dont 1 100 €

[3] Ce conventionnement est en cours de renégoication, depuis les derniers changements liés à la formation des professeurs des écoles.

[4] Délibération du 4 mars 2013.

[5] Délibérations du 26 janvier 2006 et du 10 mai 2012.

versés par le Conseil général du Finistère et 1 900 € par le Conseil régional de Bretagne[6]). Le Finistère est actif dans ce dispositif, puisque c'est le département qui apporte l'aide la plus élevée au regard de celle des autres Conseils généraux.
L'objectif de cette aide est de former un plus grand nombre de personnes à la langue bretonne afin qu'elles soient en capacité de l'enseigner au sein du système scolaire. Les individus souhaitant bénéficier de cette bourse s'engagent à suivre des formations linguistiques intensives d'une durée minimale de 3 mois proposées par les organismes de formation professionnelle tels que Roudour, Stumdi, Kelenn, Mervent, ainsi que les universités.
Sur les deux dernières années, 165 bourses ont été attribuées en Bretagne. Plus d'un sur deux des bénéficiaires de l'aide (54 %) vit dans le Finistère.

Tableau 3. Évolution du nombre de bénéficiaires des bourses individuelles KSDS, puis DESK, depuis 2003

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Finistère	26	19	22	27	39	35	15	9	16

Source : KSDS

Tableau 4. Répartition des bourses individuelles DESK par département

Année	2012	2013
Côtes d'Armor	7	11
Finistère	30	59
Ille-et-Vilaine	4	15
Loire-Atlantique	3	5
Morbihan	17	14
Total cumulé	61	104

Source : Office public de la langue bretonne

[6] Ces bourses d'études correspondent au dispositif DESK du Conseil régional de Bretagne.

Carte 5.

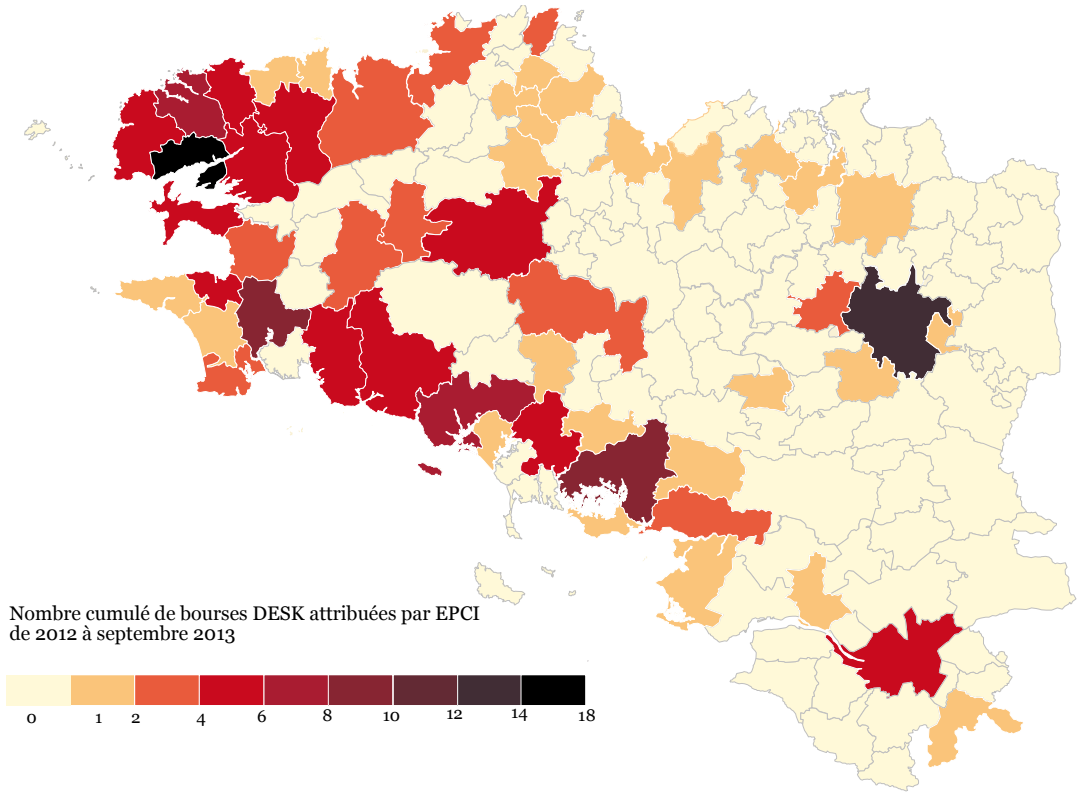

Source : OPLB – Cartographie : OLPB

Actuellement, le suivi des personnes ayant bénéficié de l'aide pour se former à la langue bretonne et devenir enseignant n'est pas organisé. Néanmoins, les responsables des 3 filières considèrent ce dispositif intéressant pour répondre à la pénurie d'enseignants bilingues.

2.3 L'aide à l'acquisition d'équipements et de matériels pédagogiques dans la filière bilingue publique en primaire

Dès 1998, le Conseil général accompagne les communes ou les intercommunalités ayant la charge de l'équipement pédagogique spécifique à l'enseignement du et en breton, dans les écoles primaires publiques bilingues. Il s'agit d'une aide forfaitaire versée aux communes. En 2001, un premier barème est défini selon le nombre de classes ouvertes. Il a été révisé en 2005. Le dispositif a été interrompu à compter de la rentrée de 2012.

Tableau 5. Barèmes fixés par le Conseil général en 2001 et 2005

Ouverture de classes bilingues publiques	2001	2005
1ère ouverture	4 573,47 €	2 300,00 €
2ème ouverture	3 811,23 €	1 725,00 €
3ème ouverture	3 048,98 €	1 150,00 €
4ème ouverture et plus	1 600,00 €	575,00 €

Source : Conseil général du Finistère[7]

[7] Délibérations du 8 novembre 2001 et des 27 et 28 janvier 2005.

Tableau 6. Communes bénéficiant de la subvention d'acquisition d'équipements et de matériels pédagogiques

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Commune bénéficiant de l'aide	6	9	8	5	6	6	3	6	2	2
Budget du dispositif ()	18 519	28 427	26 903	8 050	10 971	11 500	4 600	13 050	4 025	4 300

Source : Conseil général du Finistère

Entre 2002 et 2011, 29 communes du Finistère ont bénéficié de 53 aides. Le suivi ne permet d'identifier le nombre de communes concernées par une première ouverture. On peut néanmoins considérer que cette aide a facilité l'ouverture de sites bilingues dans le département : l'implication du Conseil général, au-delà de l'approche financière, a été perçue par les communes comme un garant et comme un encouragement à ce qu'elles ouvrent des sites bilingues.

Carte 6. Les aides à l'acquisition d'équipements et de matériels pédagogiques attribuées par le Conseil général du Finistère de 2002 à 2011.

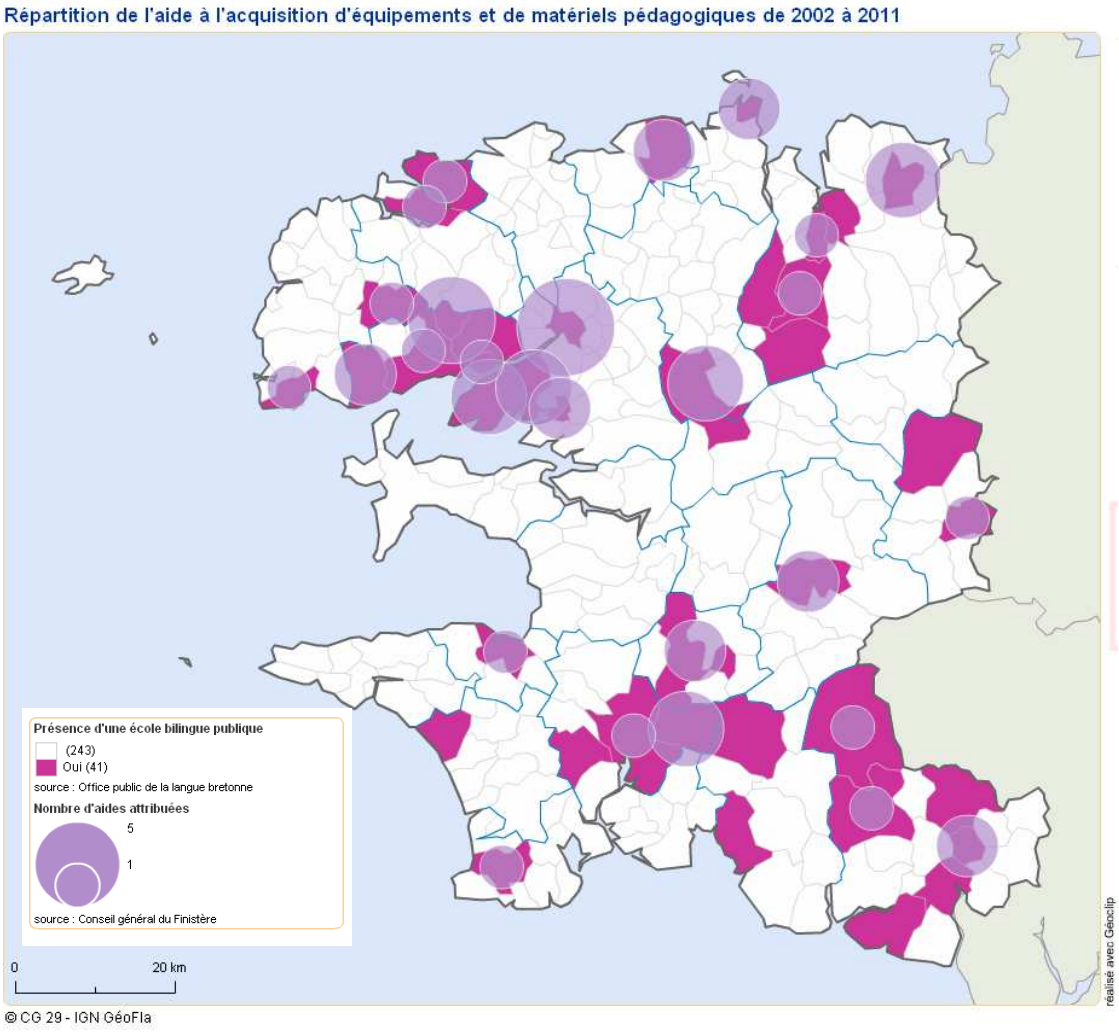

2.4 Offrir des conditions de réussite d'enseignement

2.4.1 L'aide à l'investissement, la construction et les grandes réparations des écoles publiques

Dans le cadre de sa politique de maintien des services publics de proximité, le Conseil général accompagne les communes pour les travaux de construction, d'extension et de réhabilitation dans les écoles. Le dispositif est aménagé pour les sites bilingues puisqu'ils accueillent des enfants de plusieurs communes : toutes les communes disposant d'un site bilingue sont éligibles à ce dispositif. Le critère de taille (inférieur à 2 500 habitants) n'est retenu que pour les sites monolingues. Le taux de subvention et le plafond sont majorés : 30 % de la dépense subventionnable, avec un plafond d'aide de 150 000 €. À noter que le budget consacré à ce dispositif n'est pas comptabilisé dans le budget consacré à la langue bretonne. Il vient donc en complément.

Tableau 7. Communes bénéficiant de l'aide aux travaux dans les écoles bilingues entre 2008 et 2013

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Commune bénéficiant de l'aide	1	2	0	4	0	3
Montant du dispositif	37 282	39 389	0	307 522	0	268 167

Source : Conseil général du Finistère

2.4.2 L'intervention du Conseil général dans les collèges

En 2014, le Finistère compte

- 63 collèges publics
- 48 collèges privés
- et 2 collèges Diwan (localisés sur 3 sites).
- 6 collégiens sur 10 sont scolarisés dans le public en 2013.
- 1 379 collégiens relèvent de la filière bilingue (publique, privée catholique, Diwan).

L'intervention du Conseil général en faveur des filières bilingues s'inscrit dans le cadre du Code de l'éducation. Ainsi, les filières bilingues bénéficient-elles de l'intervention du Conseil général au même titre que les collèges monolingues. Les collèges Diwan sont assimilés au statut de collèges privés.

Les missions du Conseil général dans les collèges

Le département a la charge des collèges publics. À ce titre, il en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement.
Depuis la loi de décentralisation du 13 août 2004, le Conseil général a vu son champ d'intervention s'élargir : il a la responsabilité de l'accueil, l'hébergement, la restauration et l'entretien des collèges publics. Chaque collège public bénéficie d'une dotation de fonctionnement versée par le Conseil général ainsi qu'un soutien financier à l'équipement.

La loi Falloux promulguée en 1850 réglemente l'intervention des collectivités locales dans les collèges privés. Dans ce cadre, le Conseil général peut subventionner les dépenses de d'investissement des collèges privés relatifs aux travaux, mobilier et matériel non informatique à hauteur de 10 % de leur montant autres que celles couvertes par les fonds publics versés au titre du contrat d'association. Pour le matériel informatique, une dotation est également attribuée. En termes de fonctionnement, un forfait d'externat est attribué, composé d'une part matériel et d'une part personnel.

Enfin, le Conseil général intervient de façon volontariste au soutien d'actions éducatives, sportives, culturelles visant l'ouverture des collégiens sur le monde extérieur. Tous les collèges publics et privés sont accompagnés. Une dotation Éducation Physique et Sportive (EPS) est également attribuée aux collèges afin d'assurer l'accès aux équipements sportifs publics permettant la pratique de la discipline.

2.4.3 L'organisation des transports scolaires

Les écoles bilingues étant par nature fréquentées par des enfants de plusieurs communes, les trajets domicile/école constituent un enjeu fort pour la continuité de parcours des élèves dans cette filière.
Depuis 1984, le Conseil général organise, gère et finance les transports scolaires. Il lui revient de mettre en place une offre de ces transports dans une approche départementale. Pour ce faire, il s'appuie sur la sectorisation des établissements scolaires proposée par le Rectorat. Les demandes particulières sont étudiées et prise en compte dans la mesure où elles s'intègrent dans le fonctionnement global de l'organisation des transports.
Dans le Finistère, les transports scolaires s'effectuent par autocar en s'appuyant sur le réseau Penn-ar-Bed (lignes régulières qui fonctionnent toute l'année) et des lignes spécifiquement dédiées aux scolaires (fonctionnant uniquement en période scolaire). Les réseaux de bus des agglomérations[8] viennent compléter l'offre départementale.
Pour les élèves du primaire, les transports scolaires s'inscrivent dans une logique de partenariat avec les acteurs locaux. Pour inciter les communes et intercommunalités à s'impliquer dans l'organisation des transports vers les établissements scolaires primaires, le Conseil général prend à sa charge 70 % du coût du transport lorsqu'elles assurent le rôle d'organisateur local. Cette participation financière est plafonnée en fonction d'un coût maximum par élève et par an de 1 500 € pour les services effectués sur 4 jours dans la semaine et 1 875 € sur 5 jours. La prise en charge des élèves de moins de six ans est subordonnée à la présence d'un accompagnateur pour laquelle une subvention de 2 000 € par an est accordée en complément.

[8] Brest Métropole Océane, Quimper Communauté, Morlaix Communauté, Concarneau Communauté d'Agglomération, Ville de Douarnenez, Ville de Landerneau, Communauté de Communes du Pays de Quimperlé, Poher Communauté.

Carte 7. L'offre de transport proposée aux élèves de primaire en 2013-2014.

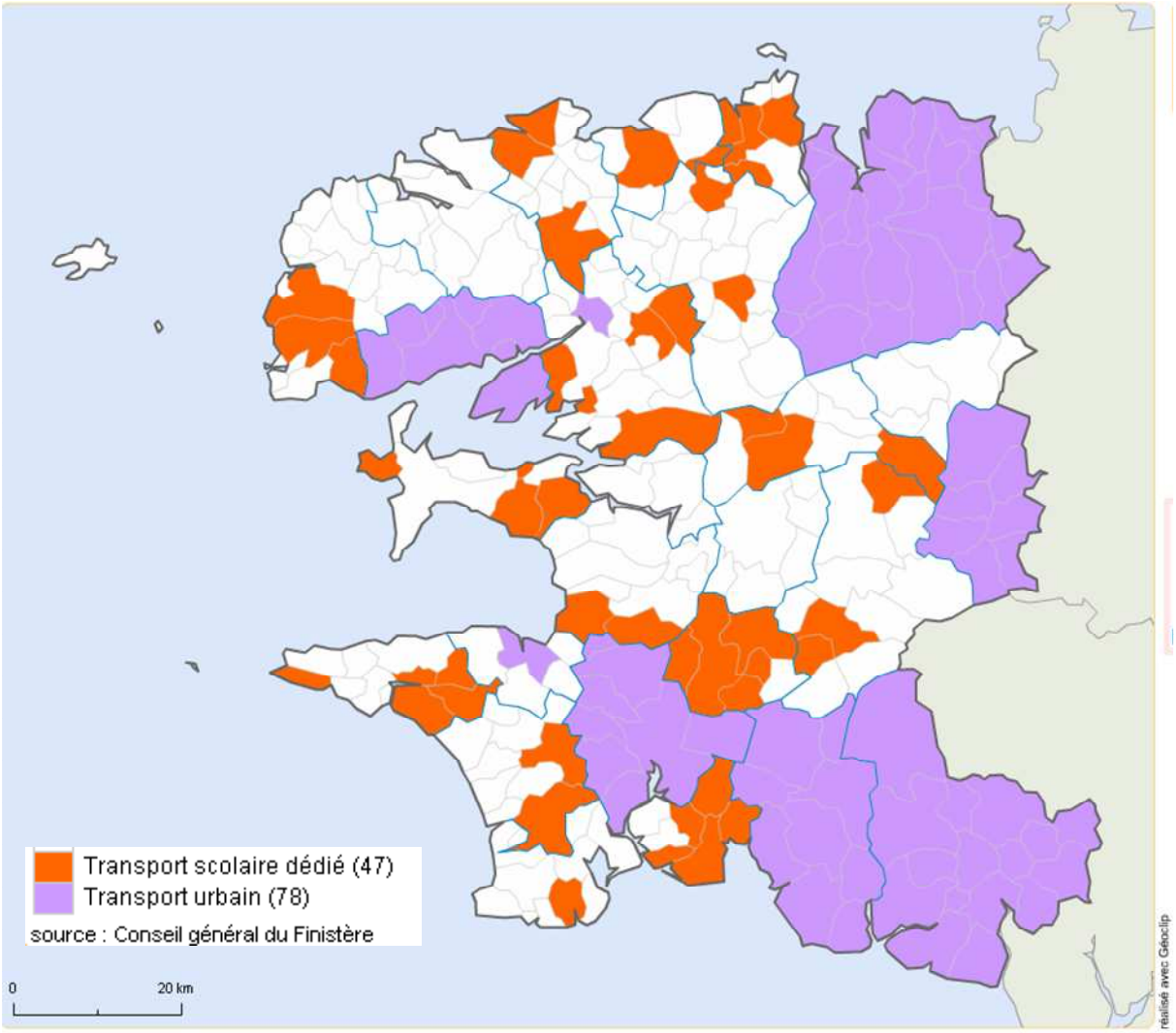

La carte illustre les services de transport portés par des collectivités locales ou des associations et bénéficiant de subventions du Conseil général.

Sur les 283 communes du département, un service de transport pour les primaires existe pour 46 d'entre elles (en régie, via l'intercommunalité, via une association). Le service de transport urbain concerne 78 communes.

2.4.3.1 Le cas des élèves scolarisés à Diwan

Diwan propose un enseignement spécifique, par immersion et son secteur de recrutement est plus large que celui des écoles primaires monolingues. Pour répondre aux problématiques de transport de ses élèves de primaire, une organisation spécifique a été mise en place.

Depuis 2011, le Conseil général n'organise plus directement les transports scolaires du primaire Diwan. Cette gestion est dès lors assurée par Diwan Breizh et les écoles associatives elles-mêmes. Elles contractualisent avec les transporteurs locaux. Pour maintenir un transport pour les écoles primaires de Lesneven, Carhaix, Landerneau, Trégunc et Saint-Pol-de-Léon, le Conseil général fixe la subvention forfaitaire annuelle à hauteur de 150 000 €.

En 2011 et 2012, cette subvention permet, d'une part, d'assurer le transport scolaire des cinq communes citées ci-dessus et, d'autre part, de répondre à un besoin de transport de collégiens depuis Commana, Sizun, Hanvec et Logonna-Daoulas vers le collège Diwan du Relecq-Kerhuon.
En 2013, face aux difficultés rencontrées par l'association Diwan pour pérenniser l'ensemble des lignes de transport, le Conseil général accepte de reprendre la ligne Commana – Le Relecq-Kerhuon à son compte, la fréquentation étant assurée. Cette ligne, jusqu'à présent privée, devient publique et elle est donc mise à la disposition de tous. En contrepartie, la subvention forfaitaire versée à Diwan pour le transport primaire passe de 150 000 à 130 000 €.

2.4.3.2 Le cas des élèves scolarisés en filière bilingue

La filière bilingue est confrontée aux mêmes enjeux de transports que Diwan. Certaines associations de parents d'élèves sont des autorités organisatrices de second rang et organisent les transports scolaires des primaires. Elles s'inscrivent alors dans la politique générale des transports scolaires du Conseil général en bénéficiant de 70 % de subvention.

3. Tableau récapitulatif des aides apportées par le Conseil général à l'enseignement bilingue

Tableau 8. Les aides du Conseil général du Finistère à l'enseignement bilingue

Intervention	Public	Catholique	Diwan
Offrir un enseignement de qualité			
Fonctionnement		Convention Yezh ha Sevenadur	Convention culturelle Diwan Breizh
Association de parents d'élèves	Div Yezh		
Créer un vivier d'enseignants bilingues			Kelenn
	Bourses individuelles DESK		
Acquisition de matériels pédagogiques	Aide financière aux communes – jusqu'en 2011		
Offrir les conditions de réussite de l'enseignement			
Aide aux travaux dans les établissements scolaires	Aide financière aux communes		Aide financière aux communes
Intervention dans les collèges	Compétence obligatoire	Intervention dans le cadre de la Loi Falloux	
Organisation des transports scolaires	Compétence obligatoire		

4. Conclusions

4.1 Analyse et perspectives

Pour l'enseignement bilingue breton/français, le Finistère est aussi le premier département : avec plus de 7 000 élèves inscrits dans l'un des trois réseaux, il scolarise à lui seul 48 %, soit près de la moitié des effectifs bilingues des trois académies concernées[9]. En une dizaine d'années, le nombre d'élèves a beaucoup augmenté dans le département, puisque le public a multiplié ses effectifs par plus de 3, le privé par 2, quand Diwan augmentait les siens d'un quart. Ce n'est pas si surprenant pour qui connaît bien son territoire.

Une autre approche de la performance du Finistère apparaît au regard du taux d'attraction de l'enseignement bilingue par rapport à l'enseignement monolingue. Ce dernier reste largement prédominant, mais les élèves bilingues représentent près de 7 % des effectifs du primaire et plus de 8 % de ceux de maternelle dans le département. On entrevoit que la barre des 10 % pourrait être

[9] Outre celle de Rennes, l'enseignement bilingue breton/français concerne également les académies de Nantes et de Paris.

franchie en maternelle assez rapidement[10] : à ce niveau, la connaissance du breton par les jeunes générations, bien que toujours minoritaire, ne pourrait plus être considérée comme marginale. Il conviendrait d'anticiper cette évolution.

Un focus réalisé par l'Office public de la langue bretonne auprès des anciens lycéens Diwan de Carhaix révèle qu'ils sont au nombre de 411 à y avoir passé le baccalauréat. 53 % ont répondu à l'enquête. 61 % d'entre eux étaient originaires du Finistère et presque tous ont fait ou font actuellement des études universitaires. 72 % vivent maintenant dans les grandes villes de Brest et surtout de Rennes (dont la force d'attraction est supérieure), dans une moindre mesure à Nantes, et ceux qui sont étudiants sont encore plus nombreux à le faire. Au moment d'entrer dans la vie active, ils se répartissent aussi vers d'autres communes. À bac +6, 51 % des Finistériens sont de retour dans leur département d'origine. Mais le pourcentage de ceux qui quittent la Bretagne est élevé : c'est le cas de 25 % des étudiants et de 33 % des actifs. L'étude pronostique que d'ici dix ans, la ville de Rennes comme celle de Brest pourraient compter chacune 400 anciens lycéens de Diwan, ce qui représenterait des groupes importants de brittophones.

Une autre donnée mérite d'être soulignée, concernant le nombre de bourses DESK attribuées à des Finistériens pour leur permettre de s'engager dans une formation longue en langue bretonne, et ceci pour deux raisons au moins. Tout d'abord, ils représentent plus de la moitié des bourses attribuées en 2012 et en 2013. Ensuite, la participation du Conseil général du Finistère à leur financement se situe à hauteur de 36 %, ce qui est peut-être méconnu : il pourrait songer à la valoriser. L'Office public de la langue bretonne a mis au point un outil de suivi des bénéficiaires de bourses DESK : il apparaît que 60 % des allocataires sont affectés sur un poste bilingue ou en formation à l'université pour devenir professeur bilingue.

Ces résultats et ces réalisations occultent cependant une réalité contrastée et des fragilités persistantes :

- un certain déséquilibre géographique pour le primaire, au détriment du Centre Ouest Bretagne. Mais surtout pour le secondaire : en dehors du nord-ouest du département qui concentre de multiples implantations, le nord-est et tout le sud n'affichent d'établissements bilingues que sur les sites de Carhaix, Quimper et Quimperlé. Un rééquilibrage s'impose, ne serait-ce que pour des raisons d'équité entre les territoires et si tant est que s'exprime une demande en ce sens.
- Les écoles Diwan persistent pour leur part à demander la prise en charge par l'État des nouveaux postes d'enseignants qu'entraîne chaque ouverture d'une nouvelle école, sans attendre le délai habituel de 5 ans imposé par la loi Debré. Il va de soi qu'une telle prise en charge devrait correspondre à un cahier des charges à définir (pour ce qui concerne, par exemple, les effectifs ou la carte scolaire de l'enseignement bilingue). Elle est effective depuis plusieurs années dans l'académie de Bordeaux au profit des écoles basques par immersion. Pourquoi ne pourrait-elle pas l'être sur les mêmes bases dans celle de Rennes ? Cette éventualité a déjà fait l'objet d'échanges entre les responsables de Diwan

[10] Source : Office public de la langue bretonne.

et les autorités académiques, mais n'a pas abouti à ce jour. Elle présenterait l'intérêt, non seulement de consolider Diwan dans son domaine d'activité, mais aussi de libérer les collectivités territoriales, et singulièrement le département du Finistère, d'une charge importante qu'elles assument, alors qu'elle incomberait à l'État.

- Un autre déséquilibre flagrant a trait à la transition entre le primaire et le secondaire : les élèves bilingues du primaire représentent à eux seuls 80 % de l'effectif total des filières bilingues. Le constat n'est pas nouveau[11], mais il reste aussi alarmant qu'il y a quatre ans. Quand les collèges et le lycée Diwan attirent plus d'élèves que leur potentiel propre au moment de l'entrée en 6ème, puis en 2nde, c'est l'inverse qui se produit dans le bilingue public comme dans le privé : ils ne parviennent à attirer vers le collège bilingue que la moitié de leurs effectifs du primaire, et la situation continue de s'effilocher par la suite. Les autres partent vers l'enseignement dit « monolingue »… Si la croissance des effectifs du secondaire au cours de la dernière décennie (+ 96 %) n'est guère supérieure à ceux du primaire (+ 93 %), on le doit à cette « fuite des bilingues » qui ont pourtant appris et acquis le breton pendant sept ou huit ans de la maternelle au CM2. Les raisons sont probablement multiples. Ce qui est stupéfiant, c'est que rien ne bouge, ou si peu.

Il n'est assurément pas de la compétence du département du Finistère de se saisir de ce problème : peut-être pourrait-il, dans le cadre de la politique volontariste qu'il mène en faveur de la langue bretonne, apporter sa contribution à une réflexion sur cette question. Il aurait toute légitimité à le faire : les deux axes sur lesquels il fonde son action en faveur de l'enseignement bilingue sont explicites, puisqu'ils visent à la structuration d'un enseignement de qualité et à la mise en place des conditions de réussite de cet enseignement.

À cet égard, il importe de signaler que différents autres points ont été abordés lors des échanges auxquels a donné lieu la présente évaluation :

- Le suivi des conventions établies entre les associations et le Conseil général
- La représentation du Conseil général dans les instances concernées par l'enseignement du et en breton, notamment le CALR (Comité académique des langues régionales).
- La question des transports scolaires desservant les sites bilingues, qui pourraient donner lieu à des ajustements, en concertation avec les associations de parents d'élèves dédiés.
- Les aides à l'acquisition d'équipements et de matériels pédagogiques à l'occasion d'une ouverture d'école bilingue.
- La participation des communes et des intercommunalités au fonctionnement des classes bilingues.

Une recherche universitaire en cours fournit des précisions qui ne sont pas toujours d'évidence concernant les motivations des parents lorsqu'il faut définir la langue de la famille et celle de l'école. Catherine Adam, doctorante à l'UBO, explique ce que peuvent induire ces choix : « Apprendre et parler une langue résulte de choix – familiaux, personnels, sociétaux, politiques, économiques, etc. –, directs ou indirects, plus ou moins conscients qui interviennent, en fonction des individus et des situations, à différentes périodes de la vie. […] Pour le jeune enfant, l'apprentissage d'une langue ou de plusieurs langues ne résulte pas d'un choix personnel motivé et direct. Dans la famille, les parents mettent en place des politiques linguistiques (familiales). […] Ainsi, les parents sans qui

[11] Se reporter à : Fañch Broudic. L'enseignement du et en breton. Rapport à Monsieur le Recteur de l'Académie de Rennes. Brest, Emgleo Breiz, 2010, 281 p.

l'apprentissage et le bon développement des enfants ne pourraient avoir lieu, sont les acteurs principaux de ces choix linguistiques et éducatifs[12]. »

Parmi les familles que l'auteur a contactées pour son étude, 28 résident dans le Finistère. Les premières analyses révèlent plusieurs types de profil de parents, pour lesquels le choix de la langue est motivé par des représentations différentes. Il n'est pas sans intérêt pour la collectivité territoriale de savoir que quelques-uns des parents interviewés décrivent la multiplicité de leurs sources d'information : annonces de portes ouvertes, articles de presse, conférences de spécialistes, y compris… les panneaux de signalisation bilingue ! Une mère de famille sait qu'elle peut obtenir une aide à l'apprentissage du breton, mais elle manque d'information. Cette observation, pour n'avoir été formulée que dans un seul cas, pourrait conduire le Conseil général à une réflexion sur l'amélioration de son dispositif d'information autour des actions qu'il mène en faveur de la langue bretonne.

[12] Catherine Adam. « Élaboration d'une recherche en sociolinguistique sur les représentations parentales et leurs influences : le cas du bilinguisme scolaire breton-français du jeune enfant », in Mannaig Thomas (dir.), *La Bretagne linguistique*, n° 18, CRBC-GRELB, Brest, mars 2014.

4.2 Constats et préconisations

Les constats	
Les forces	**Les faiblesses**
- L'importance de l'enseignement bilingue dans le département en nombre d'élèves et en nombre de sites - La présence des trois réseaux d'enseignement bilingue - Le développement constant de cet enseignement - Une forte demande pour les formations longues d'apprentissage du breton	- Un certain déséquilibre géographique en primaire et surtout dans le secondaire - Le statut non dérogatoire des écoles Diwan à la loi Debré, qui leur impose d'attendre 5 ans avant la prise en charge des salaires par l'État - Le trop faible nombre d'élèves issus des classes bilingues de l'enseignement public ou privé rejoignant un collège bilingue à la sortie du primaire.

Les enjeux

- Poursuivre résolument les deux objectifs qu'a définis le Conseil général du Finistère en matière de langue bretonne : structuration d'un enseignement de qualité et mise en place des conditions de réussite de cet enseignement.
- Veiller à la dynamique de développement de l'enseignement bilingue.
- Conforter l'émergence d'un vivier suffisant d'enseignants bilingues.

Les préconisations

1. Améliorer la lisibilité du dispositif des bourses individuelles pour les formations longues en langue bretonne et dont le nom est commun au dispositif régional. Assurer un suivi du devenir professionnel des personnes en ayant bénéficié.
2. Une implication plus forte du Conseil général dans les instances consultatives et décisionnelles concernant l'enseignement bilingue.
3. Assurer le suivi des conventions établies avec les associations pour garantir le respect des objectifs affichés.
4. Inviter les collectivités territoriales (communes et intercommunalités) à rechercher des coopérations pour faciliter le fonctionnement des filières bilingues (participation au forfait communal). Réactivation d'une subvention pour l'aide à l'équipement pédagogique pour la première ouverture de classe bilingue. Anticiper le développement à venir des écoles bilingues en maternelle et en primaire.
5. Appuyer les demandes de Diwan et accompagner ses démarches en vue de la contractualisation de ses écoles et la prise en charge des enseignants dès l'ouverture d'une nouvelle école.
6. Mise en cohérence des cartes scolaires bilingues et monolingues avec les bassins de vie.
7. Renforcer la prise en compte de la carte scolaire bilingue dans le repérage annuel des besoins en transports scolaires en s'appuyant sur la connaissance de terrain des associations de parents d'élèves. Clarifier et informer sur l'intervention du Conseil général sur les transports scolaires.

CONSEIL GÉNÉRAL
Finistère
Penn-ar-Bed

Partie 5 - Le dispositif « Quêteurs de mémoire »

Dès 2005, le Conseil général a inscrit dans son 1er agenda 21 la priorité de renforcer les liens intergénérationnels en valorisant la langue bretonne. L'idée originale de favoriser les rencontres entre les générations par la langue bretonne a été renouvelée à 8 reprises, par le biais de l'opération « Quêteurs de mémoire » piloté par le Conseil général.

Quelques repères

	Année scolaire
1ère édition	2005-2006
2ème édition	2006-2007
3ème édition	2007-2008
4ème édition	2008-2009
5ème édition	2009-2010
6ème édition	2010-2011
7ème édition	2011-2012
8ème édition	2012-2013

1. Synthèse

Le dispositif « Quêteurs de mémoire », mis en œuvre en 2005 à l'initiative du Conseil général du Finistère, a pour objectif de conforter la pratique de la langue bretonne tout en développant les liens intergénérationnels entre les plus jeunes et les plus âgés. Les quêteurs néobretonnants améliorent leur pratique orale de la langue grâce aux échanges avec des adultes dont le breton est la langue première.

Malgré un nombre de participants variable selon les éditions, l'opération est perçue par les structures comme étant très positive. Elle induit un enrichissement pour l'ensemble des participants et permet aux élèves de confronter leur apprentissage du breton dans le cadre scolaire à la pratique de locuteurs qui en usent (selon des modalités variables, assurément) dans le cadre de leurs échanges habituels. C'est également pour eux une opportunité de percevoir la langue comme une langue d'usage, qui peut être utile à la communication.

Un autre effet induit du dispositif est la création de lien social à l'occasion d'échanges intergénérationnels. La langue bretonne n'est au final qu'un « bonus » dans ce dispositif impliquant des rencontres entre personnes âgées et jeunes apprenants, même s'il apporte aussi des avantages dans le domaine de la langue : meilleure aisance orale, apprentissage d'un vocabulaire différent, sensibilisation d'une vision du monde, etc.

Dans son esprit, le dispositif a par ailleurs touché un plus large public que celui des seuls bretonnants. Certains maires, que le concept sous-tendu par l'opération motivait et alors qu'aucune école bilingue ou Diwan n'était implantée sur leur commune, ont initié des projets intergénérationnels avec des établissements monolingues (autrement dit, de langue française). Dès la mise en œuvre du dispositif, des liens intergénérationnels ont pu se développer en dehors du champ de la langue bretonne.

Le retrait progressif du Conseil général de l'opération « Quêteurs de mémoire » s'est traduit tout d'abord par la cessation du versement de subventions aux structures porteuses de projets pour l'édition 2012-2013, puis par l'arrêt du dispositif pour l'année 2013-2014. Ce retrait n'a pas été compris par les structures concernées. C'est en effet un projet relativement peu coûteux pour le département (comparativement à d'autres politiques de promotion de la langue bretonne) et qui présente un double avantage :

- Le perfectionnement des jeunes apprenants dans leur pratique du breton
- La création de liens intergénérationnels.

Le dispositif « Quêteurs de mémoire », volontairement initié par le Conseil général du Finistère, a été repris depuis dans d'autres départements tels que le Morbihan, les Côtes d'Armor, le Haut-Rhin ou encore les Hautes-Pyrénées. Il fait aujourd'hui l'objet d'une demande de réactivation de la part des structures potentiellement concernées (établissements scolaires, maisons de retraite) montrant ainsi l'engouement qu'il a créé.

2. Rappel des objectifs du dispositif

Attaché à la langue bretonne et à la promotion des échanges intergénérationnels, le Conseil général a expérimenté sur l'année scolaire 2005-2006 le projet « Quêteurs de mémoire en Finistère ». Cette opération s'est poursuivie par la suite afin de développer et de consolider un projet favorisant la mixité générationnelle. L'objectif culturel de promotion de la langue bretonne rencontre ainsi celui de la politique du Conseil général de favoriser les projets intergénérationnels en maintenant du lien social sur le territoire. La langue bretonne, par le biais de ce dispositif, était donc à l'origine davantage une « porte d'entrée » pour favoriser la mise en place de relations intergénérationnelles. Ce dispositif découlait de la volonté politique du département, et non pas d'une demande sociale, comme cela a pu être le cas pour d'autres projets en lien avec la langue bretonne tels que le soutien aux radios, au théâtre ou à l'édition.

Le but de cette opération est de proposer des occasions aux jeunes apprenants de la langue bretonne, les quêteurs (écoliers, collégiens, lycéens et adultes apprenants), de se perfectionner en les mettant en relation avec des bretonnants de naissance, les passeurs (personnes âgées). Cette opération doit permettre de valoriser le breton parlé et de créer des liens intergénérationnels en plaçant les personnes âgées au cœur de ce dispositif de transmission de la langue bretonne. Quêteurs de mémoire est, à son commencement, un projet original car n'existant nulle part ailleurs en Bretagne. Il s'agit alors avant tout d'impulser une dynamique sur les territoires, dans l'idée d'une reprise par les acteurs locaux.

L'évaluation s'attache ici à analyser dans quelles mesures l'opération « Quêteurs de mémoire » a renforcé les échanges intergénérationnels, en quoi cette opération contribue-t-elle à une meilleure transmission du breton au sein des nouvelles générations d'apprenants. Enfin, il s'agit également de comprendre les raisons d'un certain essoufflement du dispositif.

Pour ce faire, au-delà d'une analyse de documents disponibles au Conseil général, des entretiens ont été menés auprès de quelques participants à l'opération[1].

3. Un dispositif qui évolue, une implication du Conseil général qui s'adapte

Trois étapes peuvent être repérées concernant la mise en œuvre du dispositif.

3.1. Le lancement d'un projet innovant : 2005-2009

C'est au cours de l'année scolaire 2005-2006 que se met en place la première édition de « Quêteurs de mémoire en Finistère[2] ». Trois autres éditions suivront, jusqu'en 2008-2009. Le dispositif est innovant et repose sur un appel à projet auprès des établissements scolaires.

[1] Cf. Annexes : Liste des structures sollicitées.
[2] André Le Gac, conseiller général du canton de Daoulas, est à ce moment-là conseiller général délégué à la langue bretonne.

Cette phase se caractérise par le lancement de l'opération et son essoufflement dans le temps. La première édition est celle qui connaît le nombre de participants le plus élevé, avec une fête de clôture qui marqua les esprits. Lors de ces quatre éditions, seuls les établissements scolaires, c'est-à-dire les quêteurs, peuvent être porteurs de projets. Cela peut expliquer en partie le déclin de l'opération :

- un nombre de participants divisé par deux
- le nombre de projets et d'établissements porteurs divisé par près de trois.

Les établissements scolaires, et notamment les écoles primaires, se démobilisent au fil des éditions, par manque de temps dans la majorité des cas.

Lors de ces premières éditions, le Conseil général joue avant tout un rôle de coordination, de communication et d'animation. Mais il intervient également en tant que financeur par le biais d'aides pécuniaires accordées aux structures porteuses de projets.

3.2. Une nouvelle dynamique du dispositif : 2009-2012

Cette phase se caractérise par un accroissement du nombre de participants et un regain d'intérêt pour l'initiative du Conseil général. L'origine de ce phénomène est l'ouverture du dispositif à de nouveaux acteurs tels que les mairies, les établissements pour personnes âgées et les associations culturelles, lors de la cinquième édition. Cette ouverture à d'autres porteurs de projets relance le dispositif avec un nombre de participants multiplié par près de trois entre la quatrième et la cinquième édition.

Durant cette période, les écoles primaires se remobilisent fortement et redeviennent les principaux porteurs de projets. Les établissements scolaires sont encore les structures motrices de l'opération malgré les nouveaux acteurs en présence. On observe une diversification relativement faible des structures porteuses : peu de projets sont portés par les mairies, les établissements pour personnes âgées et les associations. Quant au rôle du Conseil général, il est le même que lors de la phase précédente.

Rappel des modalités du dispositif

Les structures pouvant porter les projets sont variées : écoles, collèges, lycées, centres de formation, associations culturelles, mairies, établissements pour personnes âgées.
Les structures intéressées par le dispositif peuvent présenter un projet au Conseil général. Une liste répertoriant l'ensemble des projets prévus pour l'édition concernée est ainsi créée et des subventions sont accordées à chaque structure porteuse.
Les subventions varient généralement **entre 300 et 500 euros** par projet, en fonction des frais de déplacement prévisionnels et de la présence ou non d'un intervenant extérieur.
Jusqu'alors, le nombre de projets dont le financement a été refusé par le Conseil général est marginal. Ce refus provenait généralement du coût trop élevé du projet : le Conseil général définit une enveloppe globale à respecter pour l'ensemble des opérations liées au dispositif.
Ce dispositif représentait **0,5 ETP** (Équivalent Temps Plein) pour le Conseil général, c'est-à-dire qu'une personne travaillait sur ce projet à mi-temps.

3.3. Une implication différente du Conseil général : 2012-2013

Le Conseil général adopte de nouvelles orientations et se concentre sur l'animation de l'opération, la mise en réseau des partenaires et les actions de médiatisation. Cette réorientation se traduit par un repositionnement du département en faveur de l'ingénierie des projets, avec un arrêt des aides financières attribuées aux structures porteuses de projets.

Cela a été souvent perçu comme la fin de l'opération « Quêteurs de mémoire » avec pour conséquence directe la démobilisation des structures et la chute du nombre de participants.

4. Analyse de la participation au dispositif

4.1. Une participation variable selon les éditions

Deux phases peuvent être identifiées :

Phase 1 : de la 1ère à la 4ème édition (2005- 2009)

Elle correspond à la première phase définie supra et se caractérise par une forte diminution du nombre de participants au fil du temps. L'intérêt porté à l'égard du dispositif semble s'atténuer au fil des éditions.

Les principales raisons paraissent avoir été la lassitude vis-à-vis du projet, le manque de temps et le manque de visibilité du dispositif, connu avant tout dans les écoles. La création d'ateliers lors de la quatrième édition, devant permettre aux professeurs de prendre part au projet sans une charge de travail trop conséquente, n'a pas suscité de nouvel élan.

Phase 2 : de la 5ème à la 7ème édition (2009-2012)

Cette deuxième phase se différencie de la précédente dans la mesure où le nombre des participants augmente sensiblement.

La cinquième édition, caractérisée par l'ouverture de l'opération à de nouveaux porteurs (associations culturelles, mairies et établissements pour personnes âgées), est synonyme d'un nouvel engouement pour le dispositif. Le nombre de participants est en effet multiplié par près de trois entre cette édition et la précédente et il va continuer à augmenter durant les deux années suivantes.

Graphique 1 : Évolution du nombre de participants à l'opération « Quêteurs de mémoire »

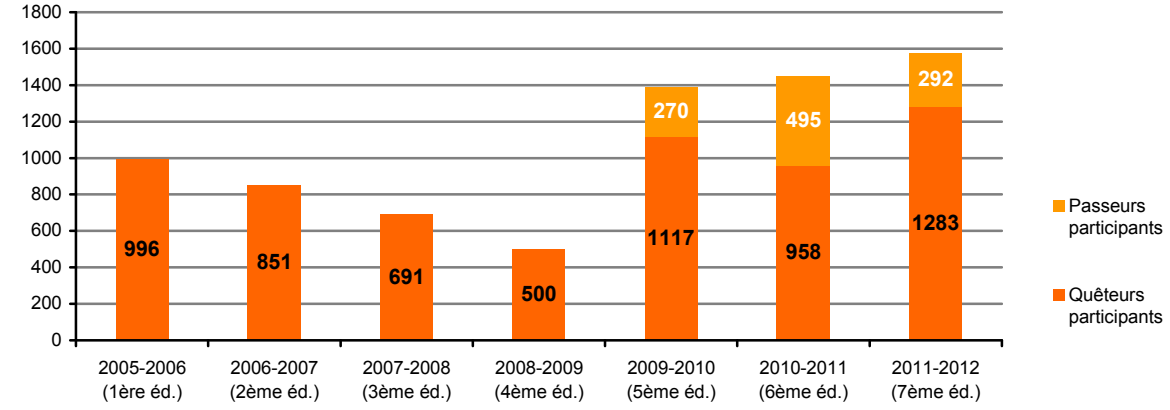

Source : Conseil général du Finistère

NB. Les données concernant la huitième édition ne sont pas disponibles et n'apparaissent donc pas dans l'analyse. Pour les quatre premières éditions, les passeurs ne sont pas répertoriés, le nombre total de participants correspond donc aux seuls quêteurs de mémoire.

4.2. Des structures porteuses et des projets qui diminuent sur la période 2005-2012

L'évolution du nombre de structures porteuses de projets et celle du nombre de projets réalisés suivent globalement la même tendance que celle du nombre de participants. Le déclin est progressif jusqu'à la quatrième édition, puis une nouvelle dynamique s'enclenche du fait de l'augmentation du nombre de projets et de structures porteuses : la croissance est impulsée par l'ouverture de l'opération lors de la cinquième édition.
Globalement, sur la période allant de la première à la septième édition, le nombre de projets et de structures baisse cependant. La lassitude à l'égard du dispositif ou le manque de temps pourraient l'expliquer.
Néanmoins, le nombre de participants augmente sur cette même période. Il y a donc moins de structures et de projets, mais plus de participants (quêteurs et passeurs), ce qui indique un intérêt persistant pour le dispositif.

Graphique 2 : Évolution du nombre de structures porteuses et des projets réalisés

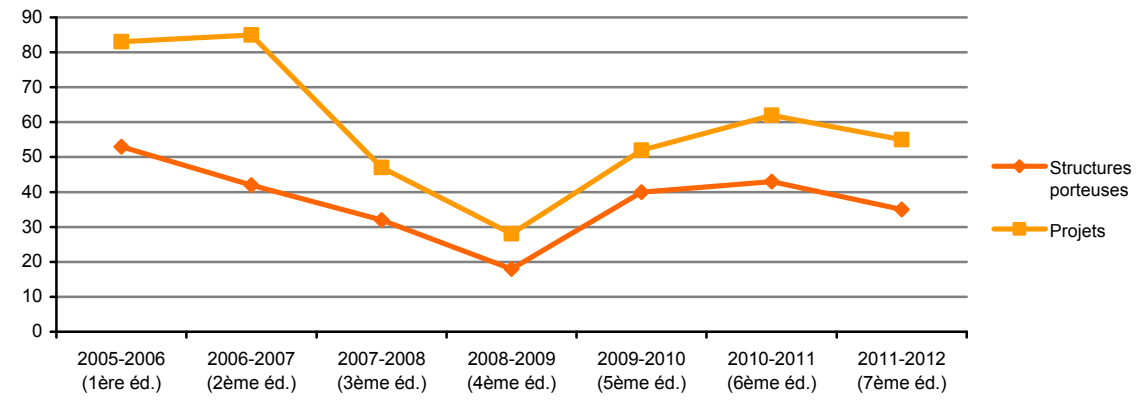

Source : Conseil général du Finistère

4.3. Une prédominance des écoles primaires en tant que porteurs de projets

Autant que l'évolution en elle-même du nombre de structures et de projets, il importe d'observer la nature des structures qui contribuent le plus à l'opération « Quêteurs de mémoire ». Le graphique ci-dessus permet de visualiser le niveau d'implication de ces différentes structures sur l'ensemble de la période 2005-2012.

Jusqu'à la quatrième édition, seuls les établissements scolaires (écoles primaires, collèges, lycées, centre de formation à la langue bretonne) pouvaient être à l'initiative de projets. La chute du nombre de structures porteuses entre la première et la quatrième édition s'explique en très grande partie par la démobilisation forte des écoles primaires : alors qu'elles étaient au nombre de 23 lors de la première édition, elles ne sont plus que 2 lors de la quatrième.

La cinquième édition et le nouvel engouement qu'elle suscite incitent les écoles primaires à s'impliquer de nouveau, ce qui induit une augmentation très forte de leur participation. Cette hausse est cependant éphémère, car les deux éditions suivantes se traduisent à nouveau par une réduction de leur contribution. Elles n'en restent pas moins à un niveau élevé, ce qui fait d'elles les principales porteuses de projets.

La participation des collèges, bien que moins importante que celle des écoles primaires, est forte. Elle baisse cependant de manière conséquente à compter de la quatrième édition et restera à peu de chose près au même niveau jusqu'à la septième édition.

La participation des lycées et des centres de formation est bien moins importante. Il faut tenir compte du fait que ces structures bénéficient d'une implantation bien moindre que les écoles primaires et que les collèges : il n'est donc pas anormal que le nombre de participants soit plus faible, alors que le nombre de projets à leur initiative est relativement important.

L'ouverture qui se produit lors de la cinquième édition amène à une diversification des structures porteuses. Les mairies, associations et établissements pour personnes âgées prennent part au dispositif et sont à l'initiative de projets. Les écoles primaires restent néanmoins les principales structures concernées : elles apparaissent en réalité comme un élément moteur déterminant de l'opération « Quêteurs de mémoire ».

Graphique 3 : Évolution des types de structures porteuses de projets

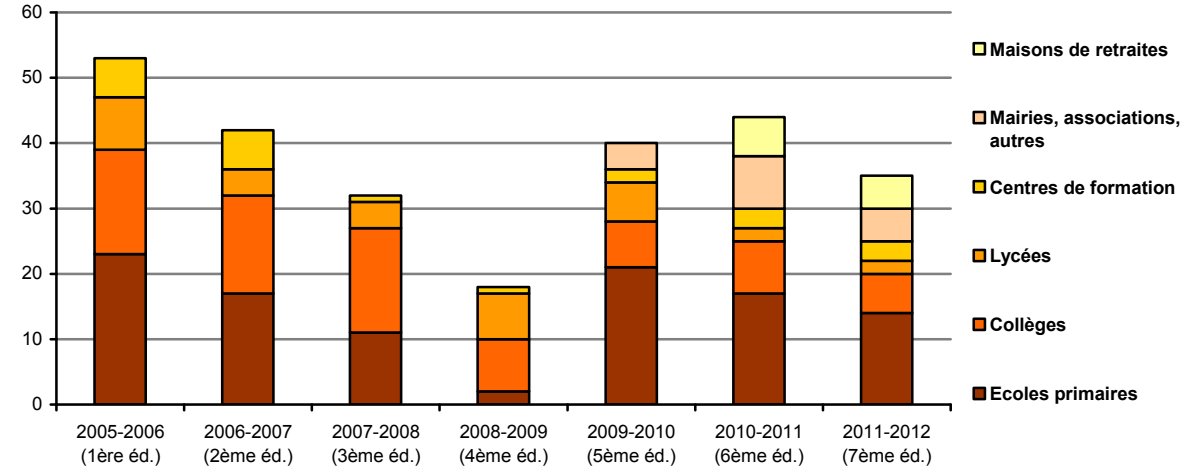

Source : Conseil général du Finistère

4.4. Une concentration des projets sur deux pays pour la septième édition

Carte 1. Répartition géographique des projets pour l'édition 2011-2012

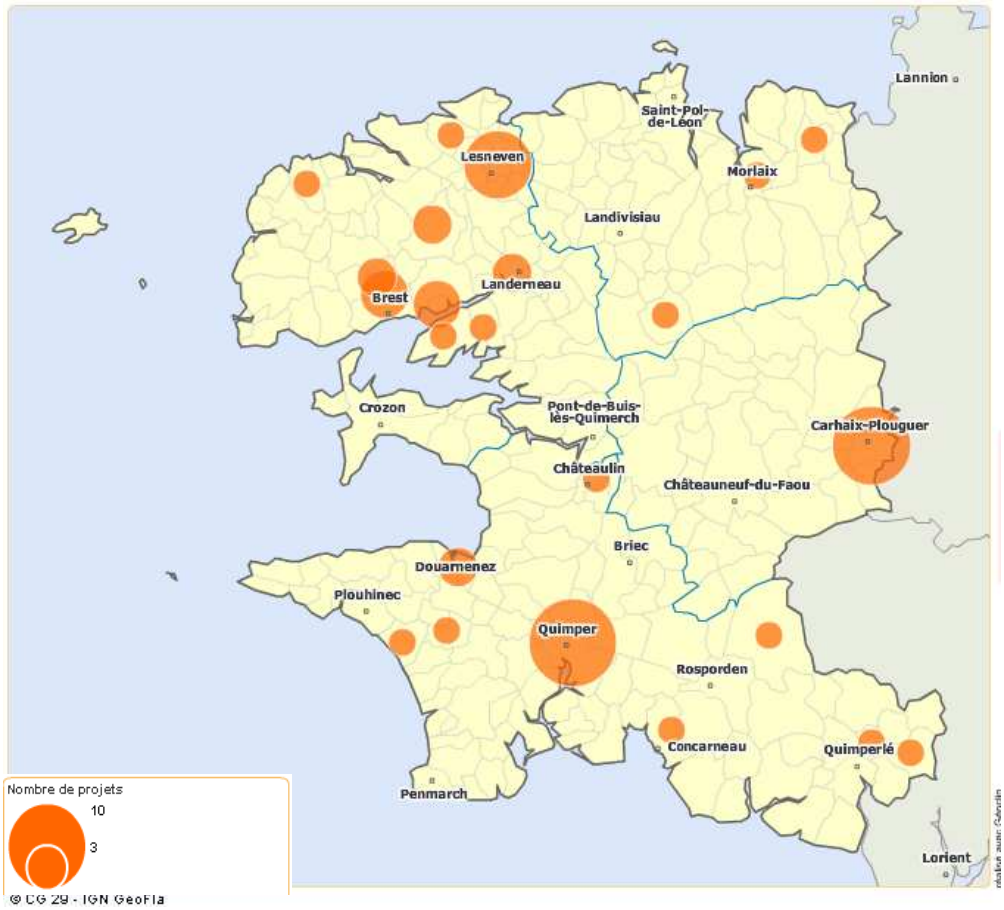

Le report sur la carte du nombre de projets déposés lors de la septième édition en fonction de leur implantation géographique met nettement en évidence leur concentration sur deux pays principalement : celui de Brest en premier lieu, et celui de Cornouaille. En effet, 44 projets sur 55 au total (80 %) se situent sur ces deux seuls territoires. Le pays de Morlaix et celui du Centre Ouest Bretagne ne regroupent quant à eux que 11 projets sur quatre villes. Qui plus est, 8 de ces projets sont initiés par des structures basées sur Carhaix-Plouguer. Les structures des villes de ces deux pays ont peu pris part à l'opération « Quêteurs de mémoire », signalant ainsi une disparité territoriale de ce dispositif.

Par ailleurs, les trois villes de Quimper, Carhaix-Plouguer et Lesneven représentent à elles seules près de la moitié des projets qui ont été menés à bien lors de l'édition 2011-2012.

4.5. Une forte médiatisation de l'opération

Le dispositif « Quêteurs de mémoire » à fait l'objet d'une médiatisation importante : presse écrite (Le Télégramme), télévision (France 3 Bretagne, France 3 Iroise, journal de 13 heures de TF1), radio (France Inter avec l'émission « Carnet de campagne) ont tous abordé ce dispositif par le biais de reportages. L'engouement était fort autour de l'opération.

À noter également le rôle important de l'animateur qui se déplaçait dans les structures et mobilisait les médias. Cette personne a eu un rôle clé dans la participation des structures et dans la médiatisation du dispositif.

5. Analyse financière du dispositif

5.1. Les aides attribuées par le Conseil général

Le montant des crédits attribués chaque année par le Conseil général du Finistère se situe globalement entre près de 23 000 et près de 36 000 €. Selon les années, la subvention versée s'élève en moyenne à un montant de 300 à 500 € par projet.

Tableau 1 : Montant annuel des subventions accordées par le Conseil général pour l'opération « Quêteurs de mémoire »

Édition	1ère	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème
Année scolaire	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13
Montant (en €)	32 000	22 800	27 580	12 160	35 920	25 840	24 130	-

Source : Conseil général du Finistère

La quatrième édition se caractérise par le plus faible montant de subventions accordées : le montant des aides financières allouées est directement lié au nombre de projets déposés. Cette quatrième édition ayant réuni un faible nombre de participants ainsi que de projets, le montant total des subventions s'en est automatiquement trouvé réduit.

Les crédits versés pour la première édition s'élèvent à 32 000 €. Ce montant est relativement élevé en comparaison de celui des éditions suivantes. Les deux tiers de ces crédits étaient liés à des actions de formation des participants et à des actions de communication. Les projets retenus n'ont en réalité absorbé que le tiers restant des crédits affectés à cette première opération.

La huitième édition est, quant à elle, synonyme de l'arrêt des aides attribuées par le Conseil Général avec un repositionnement du département en faveur de l'animation de l'opération, de la mise en réseau des partenaires et des actions de médiatisation.

5.2. La corrélation entre le montant total des subventions et le nombre de projets

L'existence d'une corrélation entre projets réalisés et subventions versées apparaît ici. Plus le nombre de projets est important, plus le montant des subventions totales accordées par le Conseil général l'est. Cette corrélation n'est cependant pas valable pour la deuxième et la sixième édition, qui voient leurs montants de subventions baisser alors que le nombre de projets augmente. Le Conseil général a certainement réduit son enveloppe globale consacrée au dispositif impliquant que le montant moyen versé par projet soit plus faible.

La relation ici présente amène à penser que le nombre de projets et de participants au dispositif dépend avant tout de l'engouement et de la motivation des acteurs à son égard, les subventions accordées dépendant du nombre de projets réalisés (et non pas l'inverse). L'aspect financier reste néanmoins très important : en témoigne la huitième édition, caractérisée par l'arrêt des subventions du Conseil général et pour laquelle le nombre de projets et de participants a été très faible.

Pour autant, le coût de cette politique reste relativement modeste pour le Conseil général. L'opération « Quêteurs de mémoire » représente une part minime du budget alloué à la politique globale de promotion de la langue bretonne, dont le montant dépasse les deux millions d'euros.

Reste à savoir comment a été perçu ce dispositif par les bénéficiaires directs et par les Finistériens dans leur ensemble, ainsi que l'intérêt qu'il présente.

Graphique 4 : Relation entre l'évolution des projets réalisés et l'évolution des subventions accordées par le Conseil général

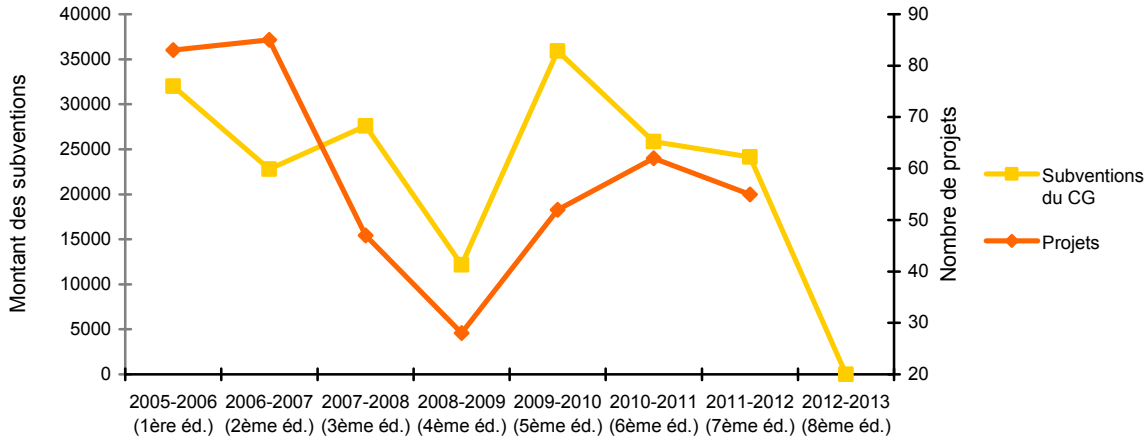

Source : Conseil général du Finistère

6. Le regard des structures impliquées

6.1. « Quêteurs de mémoire » : bien plus qu'un dialogue en langue bretonne

Au total, 10 structures sur 12 interrogées ont au moins participé à deux éditions consécutives (la moyenne se trouve à près de 4). En règle générale, les communes n'ont pas été mobilisées ni sollicitées pour la conduite ou le financement des projets.

6.1.1 Un projet social et humain en langue bretonne

9 structures sur 12 se sont lancées dans le projet afin de permettre aux élèves d'être en contact avec des bretonnants de naissance et dans le but explicite de faire sortir l'apprentissage de la langue bretonne hors du cadre scolaire.

Le dispositif permettait de tisser des liens avec des adultes bretonnants plus ou moins âgés, ce qui s'est traduit en termes de bénéfice pour l'apprentissage et pour la maîtrise de la langue bretonne par les jeunes apprenants. Mais ce n'était pas le seul acquis de l'opération : « Quêteurs de mémoire » est aussi un projet social mettant en avant les personnes âgées et qui permet aux jeunes d'avoir un retour enrichissant sur le vécu, l'expérience et la vie passée des anciens qu'ils rencontrent. Ce sentiment est partagé par plus de la moitié des structures sondées. Le dispositif « Quêteurs de mémoire » est largement perçu comme enrichissant linguistiquement, culturellement et socialement.

L'ensemble des structures interrogées pense que le dispositif était une initiative pertinente de la part du Conseil général. C'est un projet intéressant, enrichissant, permettant de créer des liens intergénérationnels et de sortir le breton du cadre scolaire en l'utilisant comme langue de communication.

6.1.2. La mise en réseau des structures

Le dispositif a apporté dans 50 % des cas une ouverture à la structure, qui l'a fait bénéficier d'une meilleure visibilité ou de reconnaissance. Il a pu atténuer certains préjugés vis-à-vis de la langue bretonne et faire se rencontrer des publics hétérogènes du point de vue générationnel, en raison de la différence d'âges entre les jeunes et les personnes âgées.

L'organisation d'une fête en fin d'édition, comme ce fut le cas lors de la première année du dispositif, est un événement permettant aux structures de se rencontrer. C'est l'opportunité pour elles de présenter leurs travaux devant un public plus large, d'échanger à leur sujet et de pouvoir s'inspirer ultérieurement de projets menés par d'autres structures. Pour les participants les plus jeunes, c'est aussi l'occasion de se rendre compte que d'autres qu'eux sont impliqués dans une démarche analogue. En ce sens, 5 structures sur 12 ont indiqué l'avantage de ce genre d'événement dans l'éventualité d'une relance de l'opération « Quêteurs de mémoire ».

6.2. L'importance des financements du Conseil général

L'évolution de l'implication du Conseil général a eu des conséquences sur les projets portés. 6 structures sur 12 ont mis fin à leur participation à l'opération à compter du moment où le Conseil général a cessé de leur verser une subvention. Cependant, parmi elles, 3 continuent de mettre en place des projets, mais sans en rendre compte au Conseil général.
Au total, malgré l'arrêt du dispositif, 6 structures (parmi celles qui ont répondu à l'enquête) continuent d'initier des projets dans l'esprit de « Quêteurs de mémoire ».

L'ensemble des structures interrogées affirment qu'elles reprendraient certainement part au dispositif s'il faisait l'objet d'une relance par le département. Cependant, 6 d'entre elles ne le feraient que sous condition de financement, essentiel pour assurer les déplacements. Si, par ailleurs, 4 de ces structures estiment que ce financement n'est pas indispensable, il représente tout de même un plus non négligeable. L'aspect financier revêt donc une réelle importance pour les différentes structures qui se sentent concernées par une opération du type de « Quêteurs de mémoire ».

En ce sens, 8 structures sur 12 ont exprimé le souhait que le Conseil général du Finistère rétablisse les aides financières dans l'hypothèse d'une relance. Ces aides sont dans beaucoup de cas indispensables pour assurer les déplacements en groupe d'une classe entière, par

exemple, par car ou en bus. Elles permettent de se rendre plus loin et dans un plus grand nombre de lieux, et de contribuer ainsi à des projets plus aboutis.

Éléments méthodologiques

Des entretiens ont été menés auprès de structures porteuses de projets lors de l'édition 2011-2012. Un panel a été sélectionné en tenant compte du type de structure et de la répartition géographique sur les quatre pays. Le but était d'avoir un échantillon le plus représentatif possible des structures ayant pris part au dispositif « Quêteurs de mémoire ».
Au total, 12 structures sur 35 ont été sondées :

- trois écoles Diwan,
- trois écoles publiques,
- deux collèges Diwan,
- un collège privé,
- un lycée public,
- un établissement d'hébergement pour personnes âgées
- un centre de formation

La majorité des structures interrogées sont des établissements scolaires (10 sur 12, soit 80 % environ), de même que les structures ayant participé à cette édition (plus de 60 %) : une certaine représentativité est donc assurée.

La répartition géographique des structures sondées est la suivante :

- six sont situées dans le pays de Cornouaille,
- trois dans le pays de Brest,
- deux dans le pays de Morlaix
- et une dans le pays de Centre Ouest Bretagne.

Au vu de cette répartition, une certaine représentativité est également assurée au niveau de la localisation des établissements composant l'échantillon.

7. Conclusions

7.1 Analyse et perspectives

L'opération « Quêteurs de mémoire » est une très belle idée originale du Conseil général du Finistère : elle a suscité un réel engouement de la part de ceux qui y ont participé, mais aussi un fort intérêt de la part d'autres départements. Elle a certes connu des périodes de faiblesse, mais l'objectif initial de mettre en contact des enfants, adolescents ou adultes en phase d'acquisition de la langue bretonne avec des locuteurs chevronnés dont c'est la langue première ou à tout le moins celle de leur enfance (au niveau de l'expression orale) est aujourd'hui admis et intégré par tous.

Il est tout de même préférable que la transmission de la langue, même si elle ne se faisait guère plus dans un cadre familial, intervienne dans une forme de continuité intergénérationnelle. En l'occurrence, l'enjeu d'un relationnel intergénérationnel ne se situe pas au seul niveau linguistique. Elle fait comprendre à la jeunesse que le breton n'est pas que la langue de l'école, elle peut aussi être la langue des échanges. Pour peu qu'on prenne garde à ne pas associer le breton à l'image d'une « langue de vieux », - et c'est ainsi que le perçoivent malgré tout un certain nombre d'adolescents -,

s'installent de surcroît une complicité et une estime réciproque entre les générations. « Prat don », un documentaire de 52' réalisé en 2008 par Soazig Daniellou (avec le concours du Conseil général du Finistère), illustre bien la manière dont se tissent ainsi de nouveaux liens entre un groupe d'écoliers et un agriculteur motivé de la région de Bannalec.

Par ailleurs, « Quêteurs de mémoire » a incontestablement eu des retombées positives pour l'image du Conseil général et le souvenir en reste prégnant, comme une lancinante nostalgie. La preuve en est que des actions s'inspirant du même esprit se poursuivent depuis sans publicité et sans moyens. L'idée d'une relance mériterait donc d'être étudiée, sur la base d'un projet à reformater et dans le cadre d'une concertation entre les partenaires concernés. Il y aurait lieu de vérifier l'attente des (plus ou moins jeunes) quêteurs de mémoire, de leurs encadrants et des personnes-ressources susceptibles d'être sollicitées, et quelle peut être l'implication des intercommunalités et des communes, ainsi que celle des associations de parents d'élèves. Sous réserve d'inventaire, le Conseil général pourrait à nouveau jouer pleinement son rôle de fédérateur par rapport à un projet renouvelé.

7.2 Constats et préconisations

Les constats	
Les forces	**Les faiblesses**
- Échanges réussis entre bretonnants de naissance et quêteurs. - Une opération reconnue comme positive par les structures porteuses. - Des retombées et une image positive du Conseil général. - Une innovation qui inspire d'autres départements. - Quelques projets qui se poursuivent sans l'intervention du Conseil général.	- Une implication des participants variable selon les éditions. - Un manque de communication sur le retrait du Conseil général et sur les attendus des partenaires (EPCI, communes). - La faible mobilisation des participants pour poursuivre l'initiative.

Les enjeux
- S'impliquer dans la transmission de la langue bretonne entre les générations. - Être porteur de lien social entre les générations.

Les préconisations
1. Imaginer une nouvelle opération « Quêteurs de mémoire » sur un format renouvelé et repensé. 2. Positionner le Conseil général sur la mutualisation des ressources (actions de communication et médias). Utiliser les pages internet de son site dédiées à la langue bretonne pour valoriser les initiatives de « Quêteurs de mémoire ». 3. Mobiliser les intercommunalités et les communes, via les contrats de territoire, pour contribuer aux besoins éventuels de financement. 4. Inciter le réseau des écoles Diwan, l'assocation Yezh ha sevenadur et l'association de parents d'élèves Div Yezh à s'impliquer. Intégrer l'organisation d'événements fédérateurs (par pays ?) dans les conventions qu'ils signent avec le département.

CONSEIL GÉNÉRAL
Finistère
Penn-ar-Bed

Annexes

Le sondage CSA sur la langue bretonne

Dans le cadre de l'Observatoire de l'opinion du Finistère[1], le Conseil général fait réaliser tous les deux ans un sondage auprès des Finistériens. Celui de cette année coïncidait avec la mise en œuvre de l'évaluation de la politique de promotion de la langue bretonne du Conseil général. Il a été convenu qu'un certain nombre de questions relatives au breton seraient posées dans le cadre du sondage.

Il a été réalisé à l'automne 2014 par l'Institut CSA. Cette fiche reproduit les diapositives réalisées par CSA présentant les résultats de son enquête et en propose une première analyse.

Fiche technique

Sondage Institut CSA/Conseil général Du Finistère réalisé par téléphone du 29 septembre au 3 octobre 2014.

Échantillon représentatif de 1 006 personnes âgées de 18 ans et plus habitant dans le Finistère, constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage) après stratification par le pays croisé par la catégorie d'agglomération.

Lors du terrain d'enquête, l'échantillon a été raisonné au niveau du Pays de manière à avoir une base suffisante d'interviewés à l'analyse pour les Pays de Morlaix et du Centre Ouest Bretagne (200 interviews chacun). Les pays ont été remis à leur poids réel lors du traitement statistique pour l'édition des résultats.

La pratique du breton : analyse

Le résultat le plus significatif concerne le taux de locuteurs : selon le CSA, 18 % des Finistériens parlent le breton. C'est 5 points de plus que le taux constaté sur l'ensemble de la Basse-Bretagne lors du précédent sondage effectué par TMO Régions en 2007 et qui s'élevait à 13 %. Cette même année 2007, TMO affichait un pourcentage de 15 % de bretonnants dans le Finistère, supérieur au chiffre bas-breton.

Est-ce à dire que le nombre de locuteurs aurait augmenté au cours des sept dernières années dans le département, alors que la tendance généralement observée sur le long terme est celle d'une diminution de ce nombre ? Il conviendra de s'interroger sur cet écart positif de 3 points. Il apparaît d'ores et déjà que les deux organismes de sondage n'ont pas la même approche et qu'ils ont formulé leur questionnement en des termes différents :

- la question posée par TMO était : « Parlez-vous breton… très bien, assez bien, quelques mots, pas tu tout ? »
- CSA a sollicité quant à lui les personnes qu'il interrogeait pour savoir si elles parlent le breton « couramment » ou « pas couramment ».

Par déduction, le taux de ceux qui ne parlent pas le breton dans le Finistère (en incluant les locuteurs passifs, qui le comprennent) est aujourd'hui de 82 % d'après CSA. Il était plus élevé sur la Basse-Bretagne en 2007 selon TMO, puisqu'il était de 87 % (incluant ceux qui disaient ne parler que quelques mots).

L'intérêt du sondage CSA est qu'il produit pour la première fois une carte de la répartition géographique des locuteurs :

- Le pays du Centre Ouest Bretagne est le plus bretonnant, avec un taux de 28 %, supérieur de 10 points à la moyenne finistérienne, suivi par le pays de Cornouaille à 23 %.
- Le pays de Morlaix se situe à hauteur de 19 %.

[1] L'Observatoire de l'option est un service du Conseil général du Finistère.

- Celui de Brest affiche le taux le plus bas, avec 11 % de bretonnants seulement sur son territoire.

Les représentations : analyse

Les autres questions posées par le CSA visaient à cerner la perception des Finistériens par rapport à la langue. S'ils sont fortement attachés à leur département, ils sont également largement convaincus – à 87 %, comme le sont d'ailleurs les Bas-Bretons dans leur ensemble depuis une vingtaine d'années - que la langue bretonne représente un patrimoine à conserver. Mais ils ne sont que 23 % à estimer qu'il est un moyen de communication comme les autres. Surtout, 43 % d'entre eux sont convaincus que c'est une langue en voie de disparition, alors que 59 % le perçoivent comme étant un facteur d'identité. Ces pourcentages sont extraits du total des réponses : les taux de première réponse sont bien évidemment plus faibles pour chaque item.

Les Bretons sont dans leur majorité favorables à la signalisation bilingue sur les panneaux routiers ou les bâtiments publics, avec des nuances cependant. D'après le sondage TMO Régions de 2007, ils approuvaient à 75 % (sur l'ensemble des cinq départements) les panneaux routiers bilingues, à 68 % dans les aéroports et les gares et à 55 % sur le lieu de travail. L'approche de CSA est différente puisqu'elle vise à repérer ce que représente la présence du breton sur les panneaux de signalisation routière ou sur les bâtiments publics pour les interviewés : 61 % d'entre eux la considèrent comme étant avant tout un marqueur culturel, et 19 % comme contribuant à l'attraction touristique du département. 3 % seulement en ont une perception positive pour l'orientation, alors que le taux de ceux qui sont convaincus de l'inutilité de cet affichage est 5 fois plus élevé, à hauteur de 16 %.

Les résultats sont beaucoup plus tranchés pour ce qui est de la sensibilisation des élèves de primaire à la langue bretonne : selon CSA, plus des deux tiers, soit 68 % des personnes interrogées, y sont favorables, quand 31 % ne le sont pas. Il s'agit là d'un résultat consensuel de la part de l'ensemble de l'échantillon : les sondages antérieurs ont tous fait état d'une opinion largement favorable, par principe, à l'enseignement du breton.

Les points de vue sont en revanche plus contrastés à l'égard du bilinguisme dans l'administration, plus précisément sur l'intérêt pour le Conseil général de diffuser des documents en breton en plus de ceux en français : 56 % y sont hostiles quand 43 % y sont favorables.

Une dernière question portait, non pas sur les habitudes d'écoute des radios émettant en langue bretonne, mais sur la notoriété de chacune des stations proposant des programmes en breton. Notons tout d'abord que 4 personnes interrogées sur 10 sont incapables de citer le nom d'aucune de ces stations. Le service public est largement reconnu pour ses émissions en breton : si on cumule ceux qui en parlent toujours comme étant RBO et ceux qui connaissent bien l'appellation actuelle de France Bleu Breizh-Izel, il recueille le maximum de citations, soit un total de 51 %.

Parmi les radios associatives émettant en breton exclusivement, 8 % connaissent Radio Kerne dans le sud du département, quand Arvorig FM n'est connue que de 3 % dans le nord. Parmi les radios bilingues, Radio Kreiz Breizh, toute costarmoricaine qu'elle soit, est citée par 6 % des personnes interrogées. Il est vrai qu'elle est, au sens propre, la radio du centre Bretagne.

5 – Des Finistériens « très » attachés à leur patrimoine

Un attachement fort au territoire : deux tiers des habitants se disent « très attachés » au Finistère

Diriez-vous que vous êtes très, plutôt, plutôt pas ou pas du tout attaché à votre département, le Finistère ?

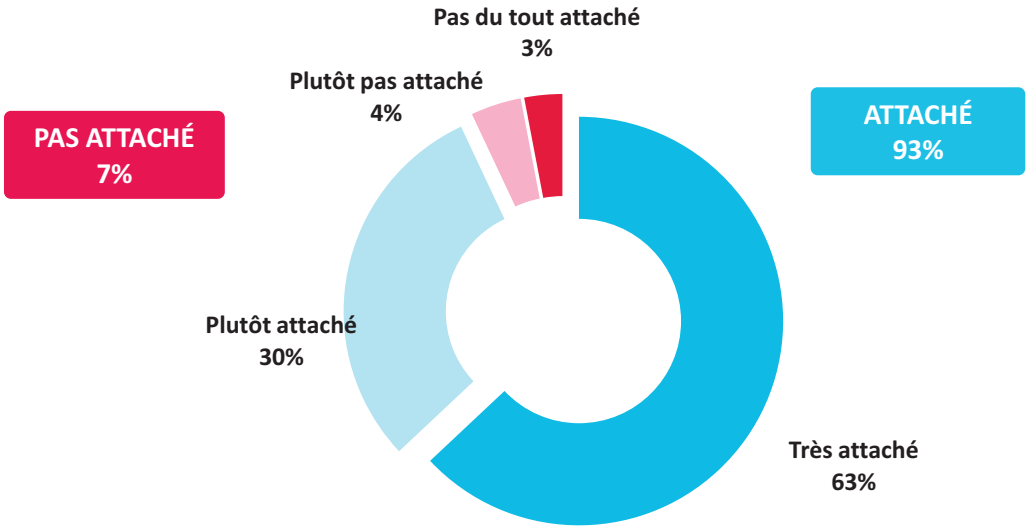

L'attachement au Finistère – détail des résultats

« Attaché » 93%

- 65 ans et plus : **98%**
-Retraités : **97%**
- Habitants depuis plus de 20 ans : **96%**

« Pas attaché » 7%

- 25-34 ans : **15%**
- Habitant depuis moins de 5 ans : **25%**

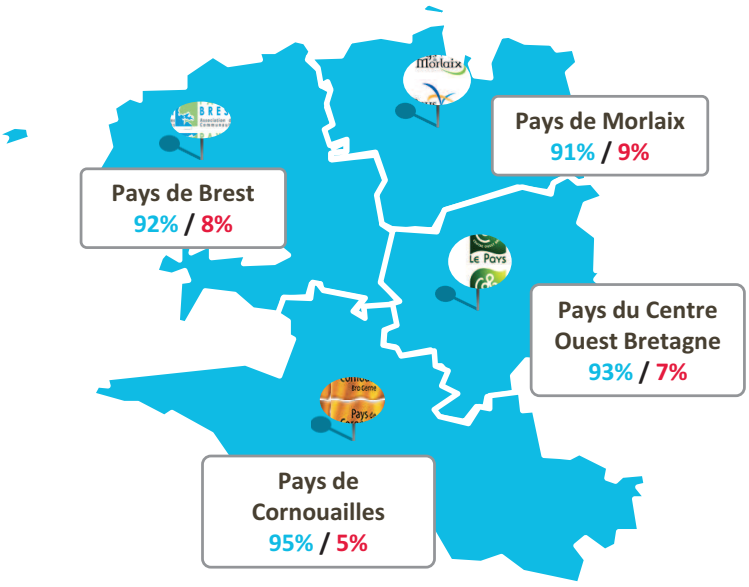

La langue bretonne : un patrimoine à conserver

Selon vous, la langue bretonne c'est avant tout… ? En premier ? Et ensuite ?

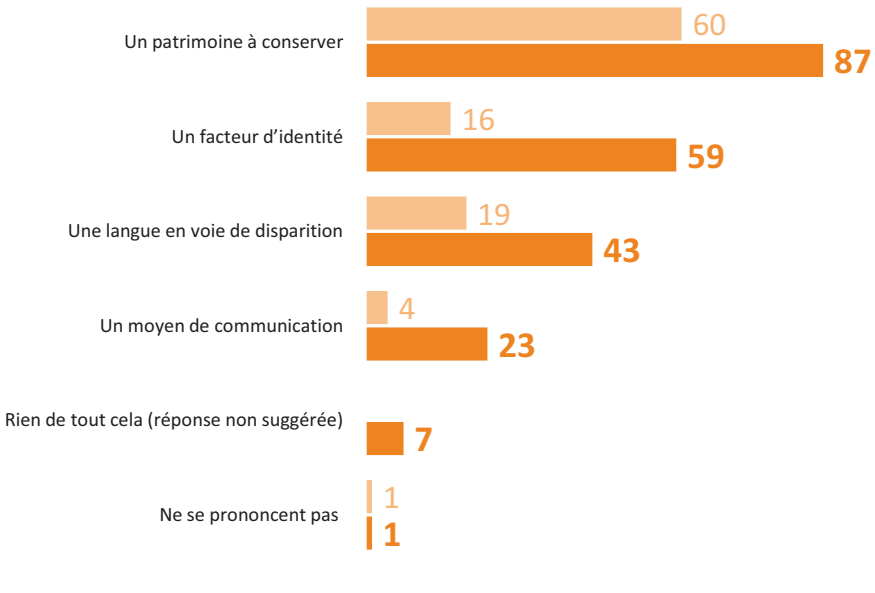

Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner plusieurs réponses.

Près d'un Finistérien sur cinq parle le breton

Parmi les situations suivantes, laquelle correspond le mieux à votre situation personnelle ?

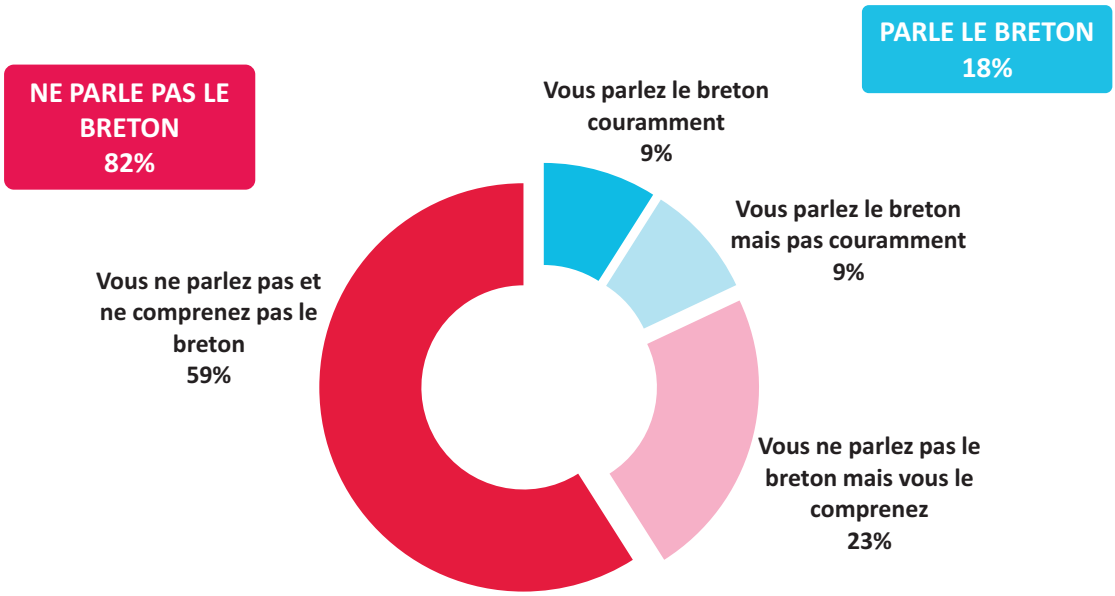

La pratique de la langue bretonne – détail des résultats

« Parle le breton » **18%**

- 65 ans et plus : **36%**
- Retraités : **31%**
- Très attachés au Finistère : **%**

« Ne parle pas le breton » **82%**

- 25-34 ans : **15%**
- Habitant depuis moins de 5 ans : **25%**

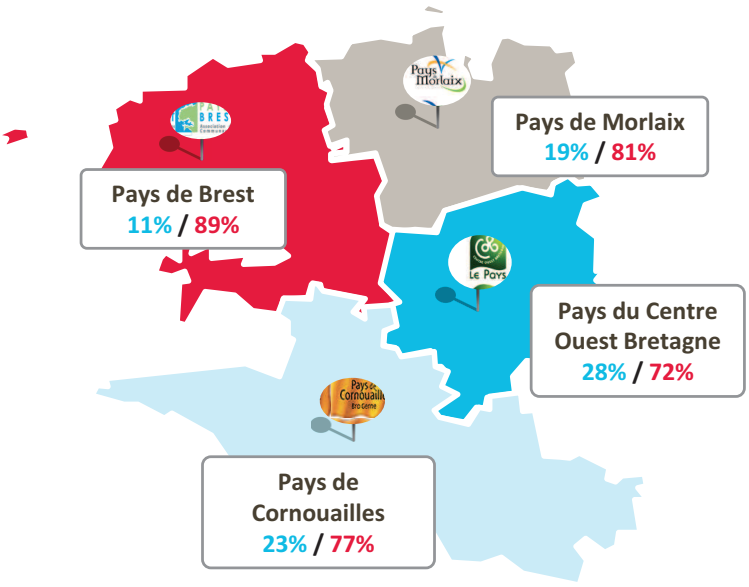

Des avis partagés quant à la diffusion de documents en breton par le Conseil général

Selon vous, les documents diffusés par le Conseil général doivent-ils être proposés en breton en plus du français ?

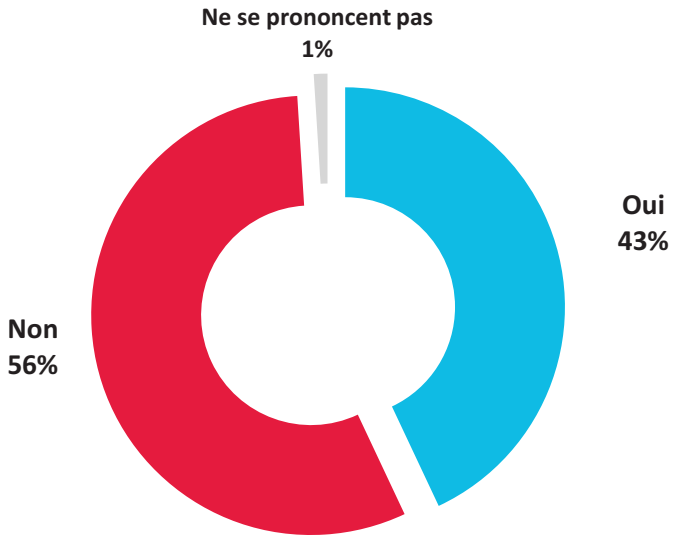

Les indications en breton sont avant tout perçues comme un marqueur culturel

Diriez-vous que les indications en breton sur les panneaux ou sur les bâtiments publics sont avant tout … ?

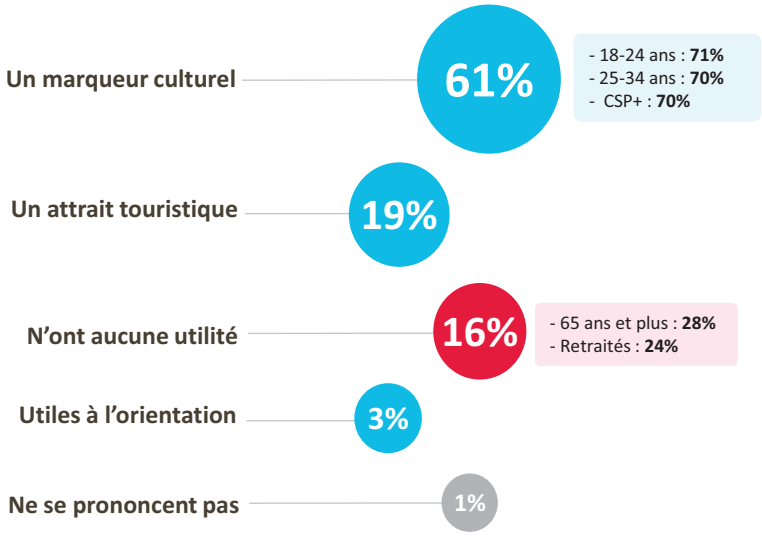

Plus des deux tiers des Finistériens sont favorables à sensibilisation au breton des élèves dès le primaire

Etes-vous favorable à ce qu'une sensibilisation à la langue bretonne soit proposée aux élèves dès le primaire ?

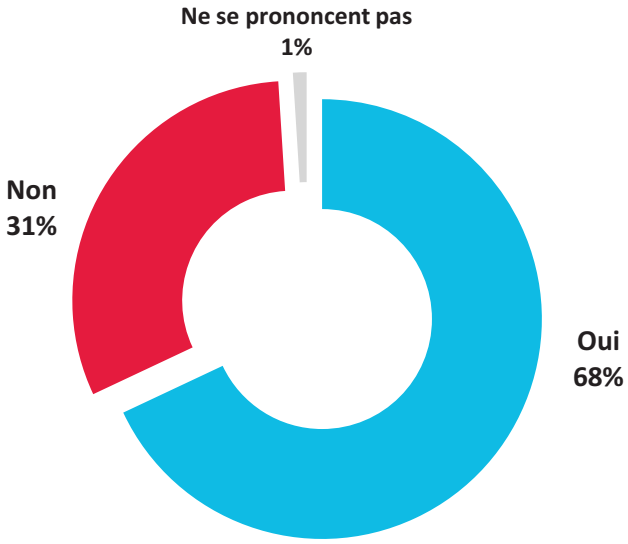

Près d'un habitant sur deux cite spontanément France Bleu Breizh-Izel parmi les radios bretonnes

En Finistère, certaines radios diffusent des programmes en langue bretonne, pouvez-vous me citer le nom d'une ou plusieurs de ces radios ?

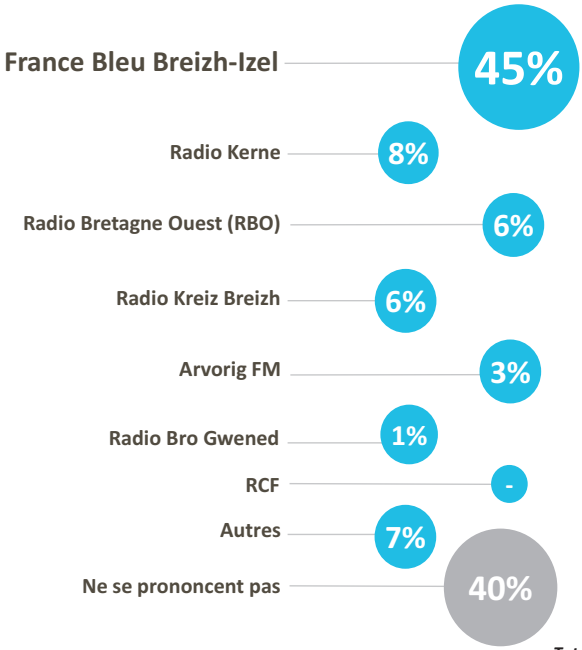

Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner plusieurs réponses.

Entretien téléphonique aux responsables de crèches, RAM et Associations d'Assistantes Maternelles

Date :
Structure :
Durée :
Questionnaire n° :

Le Conseil général du Finistère soutient les actions en faveur du bilinguisme français / breton dès la petite enfance. Nous souhaitons, dans le cadre d'une évaluation de la politique de promotion de la langue bretonne, connaitre votre avis sur ces actions. Ces renseignements sont une base utile pour la poursuite des travaux menés par le Conseil général. Les résultats de l'évaluation vous seront communiqués en décembre 2014.
Au sein du Conseil général du Finistère, Nolwenn COLIN, chargée de l'évaluation de la politique langue bretonne, est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.
Vous pouvez la joindre au 02 98 76 60 54 ou par courriel nolwenn.colin@cg29.fr.

Dans le questionnaire, nous entendons par « bilinguisme précoce », les actions menées dans les structures de la petite enfance (multiaccueil, crèches, RAM) favorisant l'éveil à la langue bretonne.

Question n°1 : Depuis combien de temps mettez-vous en place des actions autour du bilinguisme précoce ?

☐ 01. Moins de 1 an
☐ 02. Entre 1 et 3 ans
☐ 03. Entre 3 et 5 ans
☐ 04. 5 ans et plus

Question n°2 : A l'origine, qu'est-ce qui vous a poussé à vous engager dans ces actions ?

☐ 01. Les parents ont été demandeurs
☐ 02. L'équipe a été à l'initiative
☐ 03. Vous avez été sollicité par une association
☐ 04. Autres : préciser :

Question n°3 : De quelle manière l'éveil au breton est-il assuré ?

☐ 01. Par du personnel interne
☐ 02. Par une action bénévole
☐ 03. Par une association

Question n°4 : Quelles sont les activités concrètes organisées auprès des enfants pour le breton ?

☐ 01. Leur accueil, soins et encadrement sont assurés en breton
☐ 02. Certains temps de vie sont assurés en breton (goûter, change, repas...)
☐ 03. Certaines activités sont assurées en breton (cuisine, jardinage, dessin, jeux...)
☐ 04. Comptines, chants, rondes en breton
☐ 05. Histoires en breton (marionnettes, lectures...)
☐ 06. Autre, merci de préciser

Q5/ Si la présence de la langue bretonne dans votre structure est assurée actuellement par un intervenant extérieur (bénévole ou association), pensez-vous pouvoir à terme, assurer ces actions en interne ?

☐ 01. Oui
☐ 02. Non

Q6/ Pourquoi ?

Q7/ Quel(s) intérêt(s) voyez-vous à la pratique du bilinguisme précoce chez les tout petits ?

Q8/ Avez-vous rencontré des difficultés particulières pour mettre en œuvre les actions autour du bilinguisme précoce ?

☐ 01. Oui
☐ 02. Non

Q9/ Si oui, précisez les difficultés repérées :

Q10/ Selon vous, quelles seraient les pistes de progrès pour améliorer la pratique du bilinguisme précoce ?

Q11/ Combien d'enfants ont quitté votre crèche pour débuter leur scolarité dans le primaire ?

01. A la rentrée de Septembre 2013 ? ☐
02. A la rentrée de Janvier 2014 ? ☐
03. Ne sais pas ☐

Q12/ Parmi ces enfants ayant quitté la crèche, combien se sont orientés vers une filière bilingue ?

01. Dans le public ? ☐
02. Dans le privé catholique ? ☐
03. Dans le réseau Diwan ? ☐
04. Ne sais pas ☐

Questionnaire sur le bilinguisme précoce
Retour des familles

Le Conseil Général du Finistère soutient les actions en faveur du bilinguisme français / breton dès la petite enfance. Nous souhaitons, dans le cadre d'une évaluation de la politique de promotion de la langue bretonne, connaitre votre avis sur ces actions. Les résultats de l'évaluation vous seront communiqués en décembre 2014.

Nous vous remercions d'adresser le questionnaire complété à votre crèche, avant le 1er juillet 2014.

Dans le questionnaire, nous entendons par « bilinguisme précoce », les actions menées dans les crèches favorisant l'éveil à la langue bretonne.

I – Informations générales

Q1/ Depuis combien de temps votre enfant fréquente-il la crèche ?

☐ 01. Moins de 3 mois
☐ 02. 3 à 6 mois
☐ 03. 6 mois à 1 an
☐ 04. Plus d'un an

Q2/ A quelle fréquence votre enfant va-t-il à la crèche ?

☐ 01. Quelques jours par mois
☐ 02. 2 à 3 fois par semaine
☐ 03. 4 à 5 jours par semaine

Q3/ Où se situe la crèche que vous fréquentez ?

☐ 01. Pays de Brest
☐ 02. Pays de Centre Ouest Bretagne
☐ 03. Pays de Cornouaille
☐ 04. Pays de Morlaix

II – Perception vis-à-vis du bilinguisme précoce Français-Breton

Q4/ Avez-vous connaissance des activités d'éveil au breton organisées dans la crèche de vos enfants ?

☐ 01. Oui
☐ 02. Non

Q5/ Pensez-vous que le bilinguisme précoce Français-Breton :

	Oui, tout à fait	Oui, plutôt	Non, plutôt pas	Non, pas du tout	Ne sais pas
01. Permet de perpétuer la langue bretonne au fil des générations	☐	☐	☐	☐	☐
02. Permet de transmettre une culture bretonne	☐	☐	☐	☐	☐
03. A pour intérêt de permettre d'être au contact avec une autre langue que le français	☐	☐	☐	☐	☐
04. Permet de développer les capacités intellectuelles de vos enfants	☐	☐	☐	☐	☐
05. Renforce les facilités pour apprendre d'autres langues lors de la scolarisation	☐	☐	☐	☐	☐
06. A pour intérêt de développer des activités ludiques	☐	☐	☐	☐	☐
07. Ne représente aucun intérêt particulier	☐	☐	☐	☐	☐
08. Puisse entrainer une confusion des sons (à l'oral) et des lettres (à l'écrit)	☐	☐	☐	☐	☐
09. Représente une double difficulté d'apprentissage des langues	☐	☐	☐	☐	☐
10. Puisse conduire à une mauvaise maitrise de la langue maternelle	☐	☐	☐	☐	☐
11. Puisse engendrer un retard dans le développement du langage	☐	☐	☐	☐	☐

Q6/ Selon vous, la mise en place de ces activités en breton est-elle :

☐ 01. Très importante
☐ 02. Importante
☐ 03. Peu importante
☐ 04. Pas du tout importante
☐ 05. Ne sais pas

III– Intentions en termes de scolarisation de vos enfants

Q7/ L'éveil au breton proposé à la crèche, au RAM ou à l'association d'assistante maternelle a-t-il été un élément important dans le choix de la structure de garde retenu pour votre enfant ?

☐ 01. Oui
☐ 02. Non

Q8/ Envisagez-vous de scolariser votre enfant
- en classe bilingue ?

☐ 01. Oui
☐ 02. Non
☐ 03. Ne sais pas

- dans le réseau Diwan ?

☐ 01. Oui
☐ 02. Non
☐ 03. Ne sais pas

Q9/ Si oui, les activités d'éveil au breton menées dans la crèche de vos enfants ont-elles eu un rôle déterminant dans votre choix ?

☐ 01. Oui
☐ 02. Non
☐ 03. Ne sais pas

Q10. Si l'enseignement bilingue ne retient pas votre attention, seriez-vous intéressés à ce que votre enfant suive une autre forme d'apprentissage de la langue bretonne dans la suite de sa scolarité ?

	Oui	Non	Ne sais pas
01. Initiation à la langue bretonne en primaire	☐	☐	☐
02. Option breton dans le secondaire	☐	☐	☐

IV – Vous et le breton

Q11/ Dans votre entourage

☐ 01. Le père parle breton
☐ 02. La mère parle breton
☐ 03. L'un (au moins) des grands - pères de vos enfants parle breton
☐ 04. L'une (au moins) des grands - mères de vos enfants parle breton
☐ 05. Un (ou plusieurs) membre(s) de ma famille autre que ceux cités parle(nt) breton
☐ 06. Un (ou plusieurs) autre(s) membre(s) de mon entourage (voisin, ami, etc.) parle(nt) breton
☐ 07. Personne ne parle breton

Q12/ Pensez-vous qu'une famille ne pratiquant pas la langue bretonne a la capacité de proposer à son enfant une éducation bilingue français-breton ?

☐ 01. Oui
Pourquoi ?
……
……
……
……

☐ 02. Si non,
Pourquoi ?
……
……
……
……

☐ 03. Ne sais pas

Questionnaire sur le dispositif d'initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires publiques du Finistère

I- La démarche d'initiation au breton

Q1/ Depuis combien de temps la démarche d'initiation au breton est-elle engagée dans votre classe ?

01. Moins de 1 an ☐
02. Entre 1 et 3 ans ☐
03. Entre 3 et 5 ans ☐
04. 5 ans et + ☐

Q2/ Pour l'année scolaire 2013/2014, vous enseignez dans :

01. Le cycle I ☐
02. Le cycle II ☐
03. Le cycle III ☐

Q3/ Sur le territoire du :

01. Pays de Brest ☐
02. Pays du Centre Ouest Bretagne ☐
03. Pays de Cornouaille ☐
04. Pays de Morlaix ☐

Q4/ Y a-t-il une continuité pédagogique de l'initiation au breton dans l'école ?

	Oui	Non	Ne sais pas
01. Du CP au CM2	☐	☐	☐
02. De la petite à la grande section	☐	☐	☐
03. De la petite section au CM2	☐	☐	☐

Q5/ Quelles ont été les motivations à intégrer la démarche d'initiation à la langue bretonne dans le projet d'école (plusieurs réponses possibles) ?

01. Intérêt d'un ou plusieurs enseignants pour le sujet ☐
02. Opportunité offerte par la commune ☐
03. Attente des familles ☐
04. Présence d'une filière bilingue dans l'établissement ☐
05. Continuité pédagogique (l'initiation est depuis longtemps présente dans l'établissement) ☐
06. Appel à candidature de la DSDEN (la note annuelle pour le recensement des demandes) ☐
07. Autre, précisez : ☐

II- Votre perception de l'initiation au breton

Q6/ En tant qu'enseignant, qu'apporte, selon-vous, ce temps d'initiation au breton au projet de la classe, voire de l'école ?

Q7/ Selon vous, que retirent les élèves de l'initiation au breton ?

	Oui, tout à fait	Oui, plutôt	Non, plutôt pas	Non, pas du tout	Ne sais pas
01. Un éveil à la langue bretonne	☐	☐	☐	☐	☐
02. Un éveil à l'apprentissage d'une autre langue	☐	☐	☐	☐	☐
03. Une meilleure connaissance de l'environnement quotidien des élèves	☐	☐	☐	☐	☐
04. Une maîtrise du vocabulaire breton	☐	☐	☐	☐	☐
05. Une sensibilisation à leur identité	☐	☐	☐	☐	☐
06. Rien de particulier	☐	☐	☐	☐	☐

III - Pistes de perspectives quant à l'initiation au breton

Q8/ Y a-t-il des difficultés particulières à la mise en place de l'initiation au breton ?

01. Oui ☐
02. Non ☐

Q9/ Si oui, précisez les difficultés repérées :

Q10/ Quelles seraient, selon vous, les solutions pour résoudre ces difficultés ?

Q11/ Selon vous, l'initiation au breton a-t-elle vocation à concerner tous les cycles de l'école primaire ?

	Oui	Non
01. Cycle I	☐	☐
02. Cycle II	☐	☐
03. Cycle III	☐	☐

Q12/ Selon vous, la coexistence d'une initiation au breton et d'un enseignement en langue étrangère vous semble-t-elle présenter un intérêt ou poser des difficultés ?

	Oui	Non
01. Présenter un intérêt	☐	☐
02. Poser des difficultés	☐	☐

Q13/ Pouvez-vous préciser votre point de vue ?

Une fois complété, nous vous remercions de retourner le questionnaire à l'adresse suivante :
nolwenn.colin@cg29.fr

Questionnaire aux collégiens de 5ème ayant choisi l'option breton

Le Conseil Général du Finistère mène actuellement une étude sur les actions qu'il mène en faveur de la langue bretonne. Dans ce cadre, nous te proposons de répondre aux questions suivantes. Les résultats de l'étude seront diffusés en décembre 2014.

Pour répondre aux questions, nous te remercions de mettre une croix dans la case.

Commune du collège :

A. Je comprends le breton à l'oral

01. Bien ☐
02. Assez bien ☐
03. Quelques mots ☐
04. Pas du tout ☐

B. Je parle le breton

01. Bien ☐
02. Assez bien ☐
03. Quelques mots ☐
04. Pas du tout ☐

C. Je lis le breton

01. Bien ☐
02. Assez bien ☐
03. Quelques mots ☐
04. Pas du tout ☐

D. J'écris le breton

01. Bien ☐
02. Assez bien ☐
03. Quelques mots ☐
04. Pas du tout ☐

E. Dans mon entourage

☐ 01. Mon père parle le breton
☐ 02. Ma mère parle le breton
☐ 03. L'un (au moins) de mes grands - pères parle le breton
☐ 04. L'une (au moins) de mes grands - mères parle le breton
☐ 05. Un (ou plusieurs) membre(s) de ma famille autre que ceux cités parle(nt) breton
☐ 06. Un (ou plusieurs) autre(s) membre(s) de mon entourage (voisin, ami, etc.) parle(nt) breton
☐ 07. Personne ne parle le breton

F. A l'école primaire

Dans certaines écoles du Finistère, une initiation au breton est proposée. Elle est assurée par un intervenant qui fait découvrir le breton sur la base de jeux, sketches, chansons en breton.

As-tu eu une initiation au breton à l'école primaire ? ☐ 01. Oui ☐ 02. Non

As-tu fréquenté une classe bilingue en primaire ? ☐ 01. Oui ☐ 02. Non
(la classe bilingue consiste à avoir la moitié des cours en langue bretonne)

G. Au collège. Peux-tu expliquer pourquoi tu es inscrit à l'option breton ?

(Plusieurs choix possibles)

☐ 01. Je voulais étudier le breton
☐ 02. Ce sont mes parents qui ont choisi
☐ 03. Les professeurs l'ont proposé et j'ai dit oui
☐ 04. La culture bretonne, la musique bretonne m'intéressent
☐ 05. Je voulais apprendre une langue autre que le français
☐ 06. Autre, préciser :
☐ 07. Je ne sais pas

H. Les études de breton.

As-tu l'intention de continuer l'option breton :

	Oui	Non	Ne sais pas
01. Jusqu'au brevet ?	☐	☐	☐
02. Jusqu'au baccalauréat ?	☐	☐	☐

I. Ce que je pense du breton

	Oui, tout à fait	Oui, plutôt	Non, plutôt pas	Non, pas du tout	Ne sais pas
01. Une langue utile	☐	☐	☐	☐	☐
02. Une langue à laquelle je suis attaché(e)	☐	☐	☐	☐	☐
03. La langue de la Bretagne	☐	☐	☐	☐	☐
04. Une langue à sauvegarder	☐	☐	☐	☐	☐
05. Une langue qui a de l'avenir	☐	☐	☐	☐	☐
06. Une langue facile à apprendre	☐	☐	☐	☐	☐
07. Il est facile de trouver des gens avec qui le parler	☐	☐	☐	☐	☐

G. Informations personnelles

01. Quelle est ton année de naissance ?

Tu es :

☐ 02. Une fille
☐ 03. Un garçon

04. Commune de résidence

05. Profession du père

06. Profession de la mère

Grille d'entretien sur le dispositif « Quêteurs de mémoire » à destination des structures participantes

Date :
Structure :
Questionnaire n°

Le Conseil Général du Finistère soutient les projets inscrivant le breton dans les pratiques sociales. En ce sens, le dispositif « Quêteurs de mémoire » a été mis en place avec des aides accordées par le département en faveur des structures porteuses participantes. Nous souhaitons, dans le cadre d'une évaluation de la politique de promotion de la langue bretonne, connaitre votre avis sur cette opération à laquelle vous avez pris part. Ces renseignements sont une base utile pour la poursuite des travaux menés par le Conseil général. Les résultats de l'évaluation vous seront communiqués en décembre 2014.
Au sein du Conseil général, Nolwenn COLIN, chargée de l'évaluation de la politique langue bretonne, est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Vous pouvez la joindre au 02 98 76 60 54 ou par courriel nolwenn.colin@cg29.fr.

Q1/ A quelles éditions du dispositif avez-vous participé ?

- ☐ 01. A la première édition (2005-2006)
- ☐ 02. A la deuxième édition (2006-2007)
- ☐ 03. A la troisième édition (2007-2008)
- ☐ 04. A la quatrième édition (2008-2009)
- ☐ 05. A la cinquième édition (2009-2010)
- ☐ 06. A la sixième édition (2010-2011)
- ☐ 07. A la septième édition (2011-2012)
- ☐ 08. A la huitième édition (2012-2013)

Q2/ Qu'avez-vous mis concrètement en place dans le cadre de cette ou de ces opérations ?

Q3/ Pourquoi vous êtes-vous impliqués dans le projet ? Quels intérêts y voyiez-vous ?

Q4/ La commune dans laquelle se trouve votre structure a-t-elle été mobilisée pour le projet ? Si oui, quelles ont été ses actions ?

Q5/ Pour quelles raisons avez-vous mis fin à votre participation à l'opération ? (s'ils ont arrêté leur participation)

Q6/ Quel est votre avis à propos du dispositif « Quêteurs de mémoire » mis en place par le Conseil Général ?

Q7/ Selon vous, quelles seraient les pistes de progrès pour améliorer l'opération « Quêteurs de mémoire » ?

Q8/ Le dispositif « Quêteurs de mémoire » a été mis en vieille par le Conseil Général pour l'année 2013-2014. Si cette opération reprenait l'année prochaine, y prendriez-vous part ?

1. Si oui, pourquoi ?
……
……
02. Si non, pourquoi ?
……
……
03. Ne sais pas
……
……

CONSEIL GÉNÉRAL
Finistère
Penn-ar-Bed

Conseil général du Finistère
Direction générale des services
Mission d'appui à la mise en œuvre du projet stratégique

32 boulevard Dupleix
CS 29029 - 29196 Quimper Cedex

Tél. 02 98 76 20 20

www
.cg29
.fr

Conseil général du Finistère - Photo F. Betermin - Décembre 2014 IMPRIM'VERT®

Finistère
Penn-ar-Bed
LE DÉPARTEMENT

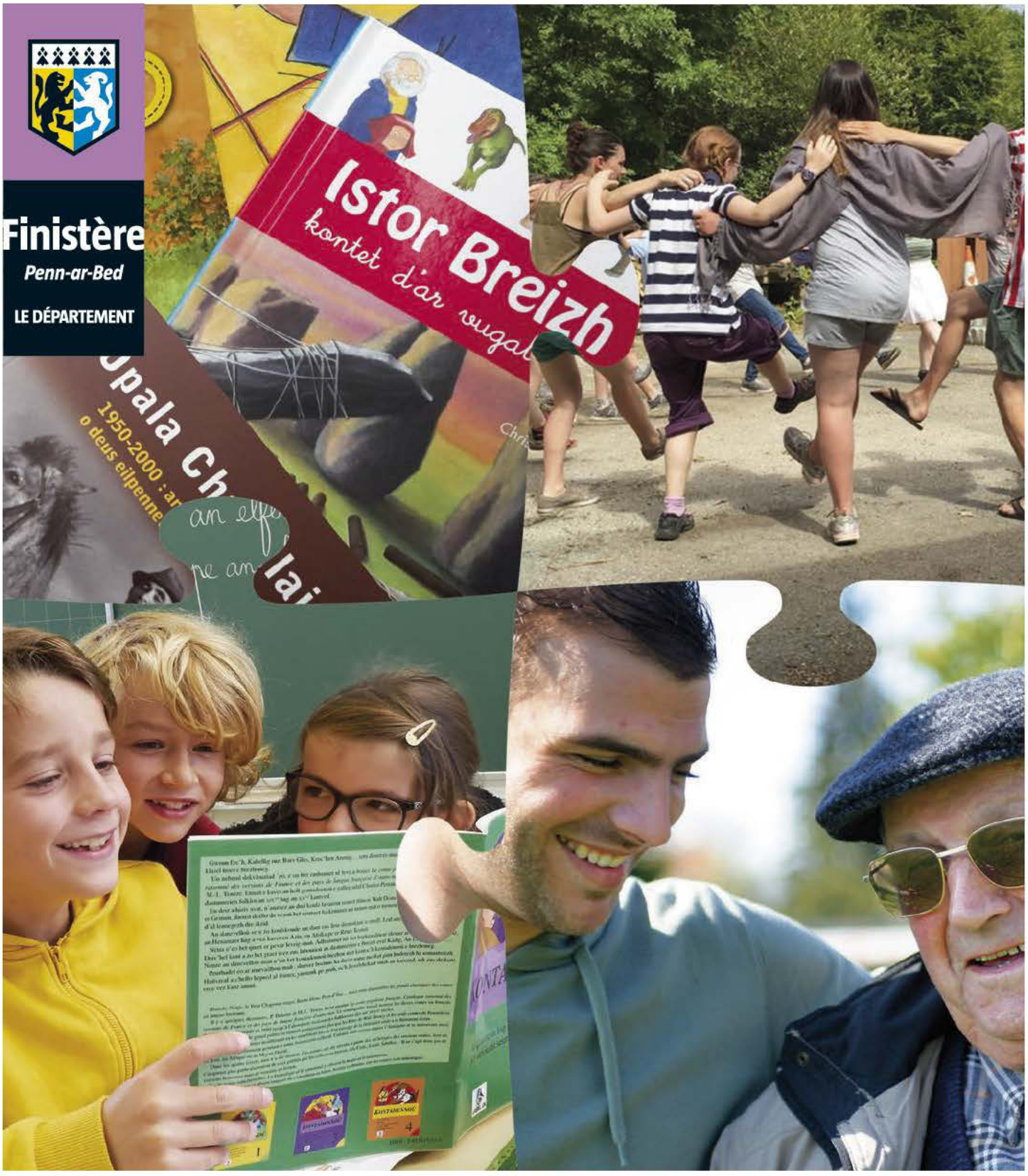

BRASTRES AN DEPARTAMANT EVIT AR BREZHONEG

2016-2021

PENNAD-STUR

« Fellout a ra d'an Departamant reiñ talvoudegezh da yezh ha da sevenadur ar rannvro. Un tregont vloaz bennak zo e harp an deskiñ brezhoneg da dud all dre an deskadurezh ha dre ar pezh a vez graet gantañ er gevredigezh.

Priziet eo bet an traoù a oa bet graet gant un den eus an diavaez. Gant-se ez eus bet gallet sevel diazez ur brederiadeg war ar politikerezh-se en departamant ha kroget e oa an dilennidi, e 2015, da sevel ur brastres war meur a vloaz abalamour da sklaeraat roll an Departamant evit ar brezhoneg.

Ur benveg evit sturiañ ar politikerezh publik eo ar brastres-mañ. Gantañ e fell deomp aesaat an deskiñ brezhoneg da dud all ha lakaat ar yezh-se da vevañ bemdez. Da-heul al labour efedus a oa bet graet gant ar gevelerien en atalieroù ma labourent asambles, ez eus deuet un tamm mat a ginnigoù da voueta hor preder ha da lakaat ar reolennoù a sturio hon obererezh er bloazioù da zont.

Ouzhpenn kas ar brezhoneg war-raok a fell deomp ober gant ar brastres-mañ. Roet ez eus bet ur plas bras dezhañ en hor politikerezhioù kenskoazell : ar pezh a reomp evit ar vugale, ar yaouankizoù, an dud kozh, an dud nammet, ar re a zo o klask o flas er gevredigezh.

Diskouez a ra ar brastres-mañ e fell d'an holl e Penn-ar-Bed sevel ur Departamant digor ha sikourus, liammet ouzh ar bed en-dro dezhañ hag ouzh ar mare m'emañ, ha troet a-zevri ouzh an amzer da zont. »

Nathalie Sarrabezolles,
Prezidantez Kuzul-departamant Penn-ar-Bed

« Pell zo e striv departamant Penn-ar-Bed da sikour ar brezhoneg, ha fellet e oa dezhañ renabliñ ha priziañ ar pezh en doa graet, abalamour da sevel ur brastres-yezh evit ar 5 bloaz da zont.

Hed-ha-hed al labourioù e oa bet implijet ar pezh a oa bet degaset gant oberourien ar brezhoneg da sevel ur brastres lañsus ha hardizh evit mad ar yezh en departamant.

Anv a oa da lakaat ur politikerezh evit ar brezhoneg war-sav, evit gallout deskiñ ar yezh d'ar re yaouank ha d'ar re gozh diouzh un tu, hag evit reiñ talvoudegezh da implij ar brezhoneg er vuhez pemdez diouzh an tu all. Klask a reer ober eus ar brezhoneg ur yezh vev, ur yezh pemdez ha ne vo ket implijet en deskadurezh hepken, d'an niver a gomzerien da greskiñ.

Bremañ e tisoc'h ar c'henlabour-se, graet e-pad bloaz, gant ar brastres-mañ. Chom a ra deomp d'ober dezhañ bevañ gant hor c'hevelerien en departamant. »

Solange Creignou
Besprezidantez er C'huzul-departamant
Dileuriet evit ar brezhoneg

Taolenn

Digoradur 7

1AÑ LODENN : DESKIÑ AR YEZH DA DUD ALL

I. Deskiñ ar yezh 12

A. An deskadurezh divyezhek 12

B. Reiñ un tañva eus ar brezhoneg 14

C. Ar c'hentelioù evit an dud deuet 14

II. An divyezhegezh abred 16

A. Al lec'hioù degemer a-stroll 17

B. Ar skoazellerezed-mamm 18

C. Ar stignad kizidikaat 19

D. An divyezhegezh brezhoneg-galleg e-barzh ar familhoù 19

III. Al liammoù etre ar remziadoù 22

A. Ar sikour d'an dud kozh 22

B. Diorren al liammoù etre ar remziadoù evit ma vo desket gwelloc'h ar yezh gant an eil d'egile 24

C. Anavezout gwelloc'h ha talvoudekaat ar pezh a vez graet gant ar re yaouank 26

2L LODENN: BEVAÑ AR YEZH

I. Broioù hag a ra evit an divyezhegezh 29

A. Panelloù hag endro divyezhek 29

B. Roll an obererien en tiriadoù ha kenurzhiañ anezho 30

II. Diorren implij ar brezhoneg dre ar sevenadur hag an deskadurezh pobl 35

A. Levrioù ha levraouegoù foran 35

B. Raktresoù arzel ha sevenadurel 36

C. Dudioù ha deskadurezh pobl 39

3E LODENN : LAKAAT BRASTRES AN DEPARTAMANT DA DALVEZOUT HAG EVEZHIAÑ ANEZHAÑ

I. Ar brezhoneg en ensavadurioù 42

A. Evezhiañ al lezenniñ 42

B. Kensevel ar politikerezh yezh 42

II. Ar stignadoù 44

III. Evezhiañ-priziañ 45

FICHENNOÙ OBEROÙ ..... 48 betek 62

STAGADENN 1 63

Schéma départem
Finistère
Penn-ar-Bed
LE DÉPARTEMENT

DIGORADUR

E penn kentañ an XX^vet kantved e veze komzet brezhoneg gant an darn vrasañ eus an dud e Penn-ar-Bed. Aet e oa ar jeu en-dro buan-kaer war-lerc'h an Eil Brezel-bed, gant ur cheñchamant krenn abalamour ma ne veze ket komzet brezhoneg ken d'ar vugale er familhoù. Ral a wech e vez ar brezhoneg yezh-vamm ar vrezhonegerien yaouank, pelloc'h. Lakaet eo bet ar brezhoneg e-mesk ar yezhoù « *en arvar bras* » gant an UNESCO.

En deiz hiziv, ar yezhoù rannvroel o devez poan o kavout ur plas e-barzh lezennoù Frañs. Koulskoude e c'hall ar strollegezhioù en em harpañ war testennoù zo evit ren o folitikerezhioù publik. Da skouer, e mellad 75-1 ar vonreizh, abaoe al lezenn da vodernaat ensavadurioù ar V^vet Republik eus miz Gouere 2008, ez eus skrivet « *emañ ar yezhoù rannvroel e-barzh glad Frañs* ». Ne ra ar mellad-se nemet disklêriañ un dra, ne ro gwir difer ebet ha ne zistro ket war ar mellad 2 a zisklêr « *ez eo ar galleg yezh ar Republik* ». Gant elfennoù all e c'haller memes tra diazezañ ur politikerezh yezh lec'hel. Da skouer, al lezenn ATNAR eus ar 7 a viz Eost 2015 en em harp war testennoù etrebroadel, evel an emglev evit gwareziñ ha broudañ liesseurted ar sevenadurioù eus an 20 a viz Here 2005[1]. Votet e oa bet an destenn-se a-unvouezh gant ar Parlamant ha peurwiriekaet e oa bet gant Frañs e 2005. Degas a ra da soñj an traoù-mañ : "*al liesseurted sevenadurel, a vleugn e-barzh an demokratelezh, an habaskter, ar justis sokial hag an doujañs kenetre ar pobloù hag ar sevenadurioù, zo ret-holl d'ar peoc'h ha d'ar surentez war an tachennoù lec'hel, broadel hag etrebroadel* » hag « ***un elfenn pouezus-kaer eus al liesseurted sevenadurel eo liesseurted ar yezhoù*** ».

Gant ar pezh a vez graet a-zevri gant Departamant Penn-ar-Bed abaoe meur a vloaz zo e vez sikouret gwareziñ al liesseurted yezhel ha sevenadurel en Europa hag er bed a-bezh.

Un tregont vloaz bennak zo e sikour ar strollegezh kas ar yezh d'ar re all dre an deskadurezh hag an implij a vez graet eus ar brezhoneg er gevredigezh. E 2014 e oa bet priziet ar politikerezh-se hag e oa bet kavet e oa ret frammañ anezhañ muioc'h ha displegañ gwelloc'h petra a fell deomp ober gantañ, ha penaos.

Ur gwir chañs eo ar brezhoneg evit an Departamant. Gant ar brezhoneg hag an implij anezhañ e c'hall pep hini e Penn-ar-Bed dispakañ e bersonelezh, dre ar garantez a c'hall magañ ouzh ar yezh, hag ivez dre ar binvidigezh sokial ha sevenadurel a vez krouet gant an implij anezhi. A-hend-all, n'eus ket ezhomm ken da brouiñ ar pezh a vez degaset gant an divyezhegezh a-vihanik : sikour a ra ar vugale da ziorren o barregezhioù da anaout, hag aesaat a ra an deskiñ yezhoù all dezho. En tu-hont da se, e toug un identelezh hag e sikour diorren ekonomiezh ha touristerezh ar vro.

Gant ar brastres 2016-2021 a zo bet degemeret gant ar C'huzul-departamant e c'haller frammañ gwelloc'h ar politikerezh evit ar brezhoneg hag ober diouzh ma vo aesoc'h gwelet ar pezh a vez sevenet gant an Departamant, evel ma oa bet aliet gant ar studiadenn a oa bet graet e 2014. Klasket e vo ober en doare ma vo muioc'h a vrezhoneg e-barzh ensavadur an Departamant, a rank bezañ ur skouer evit mont gant al lañs-se.

Ar brastres yezh 2016-2021, frouezh ur c'henlabour

Gant ar startijenn a zo gant oberourien Penn-ar-Bed war dachenn ar brezhoneg, hor boa soñjet e oa ret-holl ober dezho kemer perzh e krouidigezh ar brastres yezh. Setu ma oa bet aozet strolladoù labour goude ma oa bet roet lañs d'an traoù e miz Gwengolo 2015, hag en em vodet e oant ingal. 82 a dud o doa kemeret perzh gant dalc'husted el labourioù-se, ha pemp tem a oa bet lakaet dezho : an deskadurezh ; an divyezhegezh abred ; al liammoù etre ar remziadoù ; ar brezhoneg en tiriadoù ; ar raktresoù sevenadurel, an deskadurezh pobl hag an dudiamantoù. Renet e oa al labourioù diouzh un tu gant ar Poellgor sturiañ, ennañ 11 dilennad eus an Departamant, kadoriet gant Solange Creignou, kuzulierez-departamant dileuriet evit ar brezhoneg, ha diouzh an tu all gant ar Poellgor teknikel, ennañ dileuridi eus pep strollad labour ha dileuridi eus Renerezhioù an Departamant[2]. En holl e oa bet graet 25 emvod eus miz Gwengolo 2015 da viz Mae 2016 evit sevel ar brastres asambles.

(1) Mellad 103 al lezenn ATNAR : « Ar garg a-fet ar sevenadur zo sammet a-gevret gant ar strollegezhioù lec'hel ha gant ar Stad, en ur zoujañ ar gwirioù sevenadurel a gaver en emglev evit gwareziñ ha broudañ liesseurted ar sevenadurioù eus an 20 a viz Here 2005 ».

(2) Gwelet piv a oa er poellgorioù er Stagadenn 1

Pouezus-kaer e oa bet labour an oberourien lec'hel evit an Departamant. Rak daoust ma c'hall ar strollegezh publik harpañ ar brezhoneg gant he dibaboù a-fet ar politikerezh hag an arc'hant, emañ an implij pemdez e dalc'h ar gomzerien hag ar c'hevredigezhioù a ya gant al lañs-se. Digor e oa ar c'haozeadennoù a oa bet evit ar brastres, ha ganto e oa bet gallet frammañ tamm-ha-tamm an traoù a oad o c'hortoz hag ar pezh a c'halle bezañ graet evit diorren politikerezh yezh an Departamant. Prederiet e oa bet a-gevret hag a-zevri war an traoù d'ober e brastres an departamant ha war an urzh ma tleent bezañ graet.

Fellout a ra da Zepartamant Penn-ar-Bed harpañ an oberourien hag ober diouzh ma vo reizh an obererezh publik. Pa vo degemeret brastres an departamant e vo aesaet ar c'hendiviz war an dachenn-se.

Ur politikerezh evit an departamant savet abalamour da glokaat ar politikerezhioù publik all

E mellad L1111-4 kod hollek ar strollegezhioù tiriadel e c'haller lenn kement-mañ : « *Ar c'hefridioù a-fet ar sevenadur, ar sport, an touristerezh, a-fet* ***kas ar yezhoù rannvroel war-raok hag a-fet an deskadurezh pobl zo lodet etre ar c'humunioù, an departamantoù, ar rannvroioù hag ar strollegezhioù o deus statudoù dibar*** ». Kadarnaet eo bet ar gerioù-se gant al lezenn ATNAR pa'z eus skrivet enni emañ ar politikerezhioù da harpañ ar yezhoù rannvroel e-barzh ar c'hefridioù lodet.

Fellout a ra da Guzul-departamant Penn-ar-Bed, gant ar brastres en deus degemeret, bezañ ur sikour ouzhpenn evit an oberoù a c'hall bezañ sevenet gant ensavadurioù all. Abaoe 2004 e anavez Rannvro Breizh, « *ent ofisiel, emañ ar brezhoneg hag ar gallaoueg, e-kichen ar galleg, e-mesk yezhoù Breizh* ». Abaoe 2012, ar C'huzul-rannvro a ziorro ur steuñv yezh a-zevri, ha gwelet a reer an efedoù anezhañ bemdez : ober stummadurioù stank-ha-stank ouzh ar brezhoneg evit ar skolaerien ha tud a vicher ar vugaligoù, skoazellañ ar mediaoù ha gennad ar c'hleweled e brezhoneg, diorren oberoù sevenadurel e brezhoneg, lakaat ar yezh war wel...

Ar strollegezhioù lec'hel all, ar c'humunioù hag an diazezadurioù publik a genlabour etrekumunel, en em ouestl ivez d'ar skoazell evit ar brezhoneg. Alies a vez gwelet an dra-se abalamour m'o deus sinet ar Garta « *Ya d'ar brezhoneg* ». E Penn-ar-Bed ez eo bet sinet ar Garta gant 97 a gumunioù ha 10 a gumuniezhoù-kumunioù pe kumuniezhoù tolpad-kêrioù[3]. Ofis Publik ar Brezhoneg eo a ra war-dro ar Garta-se.

Ofis Publik ar Brezhoneg (OPAB) zo un Diazezadur Publik a Genlabour Sevenadurel (DPKS) hag a oa bet krouet dre un diferad gant ar prefed e miz Gwengolo 2010. Diazezet e oa bet an aozadur-se gant ar Stad, Kuzul-rannvro Breizh, Kuzul-rannvro Broioù-al-Liger ha Kuzulioù-departamant Penn-ar-Bed, ar Mor-Bihan, Aodoù-an-Arvor, an Il-ha-Gwilen hag al Liger-Atlantel. E gefridioù pennañ eo **kas ar brezhoneg war-raok ha diorren an implij anezhañ war an holl dachennoù ma c'hall ur yezh bezañ implijet**. Gant an ensavadur e vez lakaet da dalvezout ar politikerezhioù yezh a vez fiziet ennañ gant ar galloudoù publik a zo izili anezhañ. Kalz a strivoù a vez graet dreist-holl evit frammañ diorroadur an deskadurezh divyezhek. Labourat a ra ivez da stankaat korpus ar yezh ha da reizhañ anezhi dizehan diouzh ar bed a vremañ.

Setu ma'z eo OPAB ar benveg a vez implijet gant strollegezhioù Breizh evit sikour anezho en o folitikerezhioù yezh gant diorroadur an divyezhegezh. Ul labour bras a oa bet graet gant an ensavadur-se evit sevel ar brastres, diouzh un tu da-geñver ar priziadur a oa bet graet e 2014, diouzh an tu all evit frammañ ar brastres ha labourat a-zevri e strolladoù labour niverus.

(3) 47 a ouestl tizhout al live 2 ; 5 al live 3 hag 1 al live 4 (live uhelañ).

Liesseurtaat kefridioù ar yezh

Kadarnaat ha sklaeraat e bolitikerezh publik a ra Kuzul-departamant Penn-ar-Bed pa zegemer ur brastres evit ar brezhoneg war meur a vloaz. Gant ar brastres e c'hall diskouez an hent d'ar politikerezhioù publik ha sturiañ an dibaboù a vo graet er bloazioù da zont. En tu-hont da se e kinnig ar brastres-se ur stern hollek ma c'haller lakaat ar politikerezhioù publik all, en ur c'hendiviz a vo da genderc'hel gantañ a-hed ar bloazioù.

Ne vo ket saveteet ar brezhoneg ma n'emañ ket e-barzh ar gevredigezh a vremañ. Aozet e oa bet un emvod e Strasbourg e miz Meurzh 2016, hag anv a oa bet eus derc'hel ha gwareziñ yezhoù rannvroel Europa. Diskouez a ra a-walc'h klozadur ar c'hendivizoù pegen pouezus eo liesseurtaat kefridioù ar yezhoù :

« *Ret eo d'ar yezhoù kaout meur a gefridi a-benn chom bev ha mont war-raok. Alies o devez ar yezhoù minorelaet ur gefridi pe ziv hepken, da lavaret eo bezañ komzet er skolioù ha kompren e-barzh sevenadur an amzer dremenet evel m'en kaver er mirdioù. Kement-se ne c'hall ket adreiñ buhez d'ur yezh. Ret eo d'ar yezhoù minorelaet kaout meur a gefridi :*

- *ur gefridi evit krouiñ war dachenn ar sevenadur,*
- *ur gefridi evit kaozeal er familhoù,*
- *ur gefridi ekonomikel,*
- *ur gefridi relijiel,*
- *ur gefridi arouezel evit a sell ouzh ar sevenadur, ha kement zo.*

A-dra-sur, ne c'haller ket ober gant ur yezh vinorelaet hepken war hini ebet eus an tachennoù-se, met gallout a ra honnezh kavout ur plas en un aozadur liesyezhek hag a laka anezhi war wel. Forzh penaos e rank ar yezh dont da vezañ « talvoudus » en-dro, da lavaret eo paouez da vezañ studiet eviti hec'h-unan hepken, ha bezañ un doare da zarempredi tud, d'ober traoù, da dizhout talvoudoù hag a zo dreisti. Ret eo lakaat ar yezh en un dra bennak all estreget ar yezh a-benn gallout lakaat anezhi da vont war-raok[4]» .

Evit bastañ d'an ezhomm-se ez eus bet graet teir lodenn e brastres an Departamant : Deskiñ ar yezh da dud all ; Bevañ gant ar yezh bemdez ; Lakaat brastres an Departamant da dalvezout hag ober gantañ.

Deskiñ ar yezh da dud all : sed aze unan eus diazezoù ur politikerezh yezh a-feson. Er brastres-mañ e vo anv eus an dra-se e teir lodenn : **An deskadurezh**, dreist-holl ar skolioù divyezhek digor da dud Penn-ar-Bed, reiñ un tañva eus ar brezhoneg er skolioù, hag erfin ar c'hentelioù evit an dud deuet. An eil tra bouezus evit an Departamant a sell ouzh an **divyezhegezh abred**, dre veur a seurt oberoù. Erfin, deskiñ a reer ar yezh da dud all dre al **liammoù etre ar remziadoù**, ha fellout a ra d'an Departamant startaat anezho.

Mont a ra pleustr ar yezh er gevredigezh d'ober eil diazez ar brastres. Div lodenn zo ennañ. Gant an hini gentañ e tiskouezer roll an **tiriadoù**, ken e-barzh ar politikerezhioù publik a sell ouzh ar panelloù hag ar yezh lakaet war wel, ken e-barzh ar c'hevredigezhioù lec'hel. Sellet a ra an eil lodenn ouzh an **oberoù sevenadurel** ma kaver brezhoneg pe ma c'hallfed lakaat brezhoneg.

Sellet a ra an trede diazez ouzh an doare da lakaat ar brastres da dalvezout, un dra pouezus-bras evit ma ne vo ket anezhañ disklêriadurioù brav hepmuiken. Frouezh ur c'henlabour eo ar brastres-mañ, ha gantañ e fell deomp kinnig oberoù hag a c'hall bezañ graet evit kas ar brezhoneg war-raok e Penn-ar-Bed. Bez' e vo **merkerioù heuliañ**, ha ganto e vo gallet muzuliañ efedoù ar brastres war grenn ha war hir dermen. Evit ma teuy da benn vat **e labouro servijoù ar strollegezh kichen-ha-kichen**.

(4) Emgavioù Strasbourg evit ar yezhoù rannvroel pe minorelaet en Europa, *Maintien et sauvegarde des langues régionales d'Europe – Colloque consacré à l'efficacité des politiques linguistiques*, 16-17 a viz Meurzh 2016, Klozadur ar c'hendivizoù

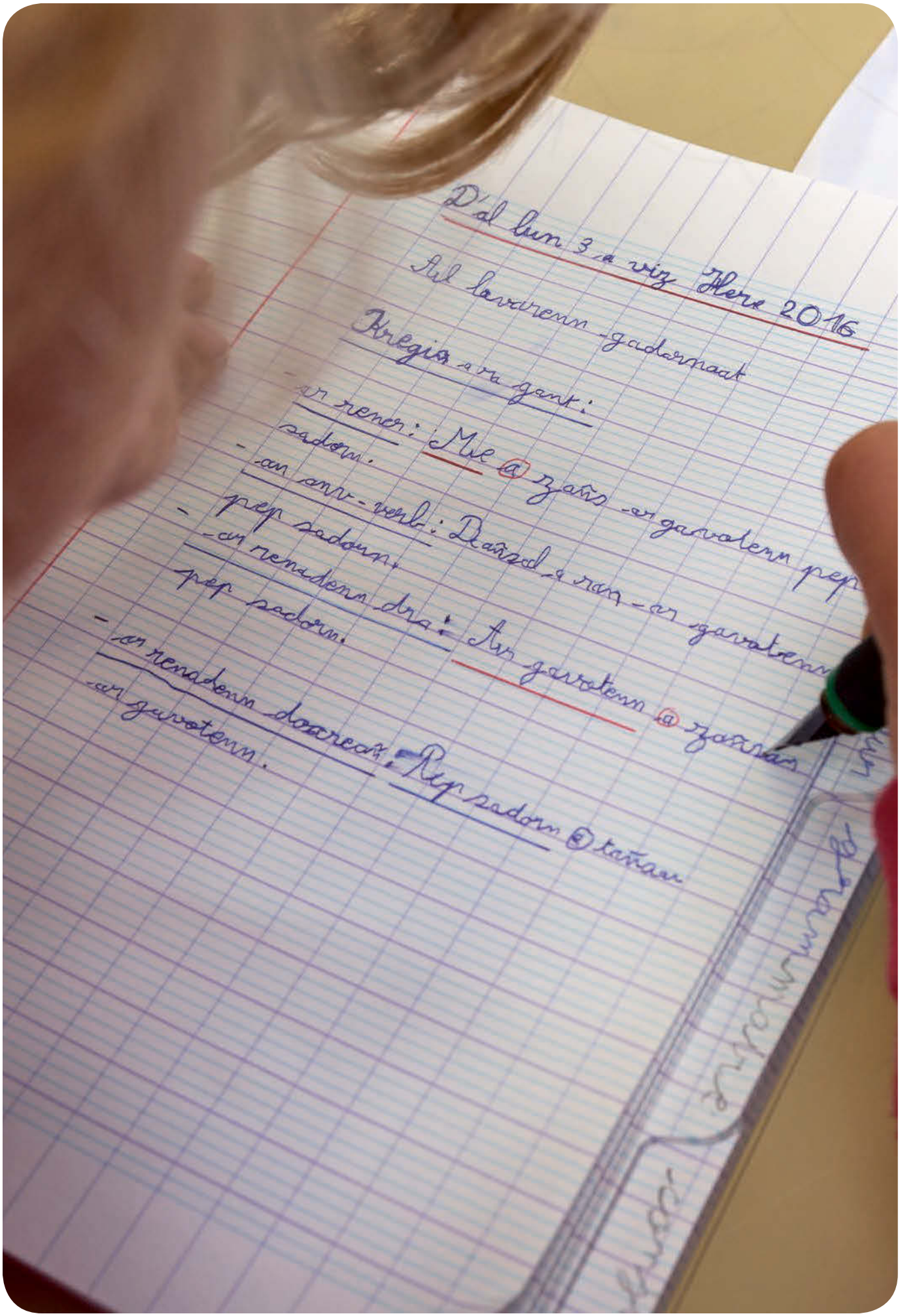
D'd lun 3 a viz Here 2016
Ar lavarenn gadarnaat
Kregiñ a ra gant:
- an anv-verb: Mont @ zoñjal - ar gerioù pep
- an anv-verb: Dañsal a ran - ar gerioù pep sadorn.
- an anv-verb: Tri gerioù @ zoñjal pep sadorn.
- ar renadern dra: An
- ar renadern dra: Re
- ar renadern dra: Re
- ar renadern dra: Re

DESKIÑ AR YEZH DA DUD ALL

1añ lodenn

Petra a zesker ? Da biv deskiñ ? Penaos deskiñ ?

Sed aze goulennoù a glask Departamant Penn-ar-Bed sikour respont dezho gant e bolitikerezh publik. Diazezet eo an deskiñ yezhoù war meur a dra : ar skolioù hag ar c'hentelioù evit an dud deuet, an deskiñ a-vihanik gant ar politikerezhioù a sell ouzh ar vugaligoù, hag erfin an deskiñ a remziad da remziad, a ouzer e oa bet torret e Breizh er bloazioù 1950.

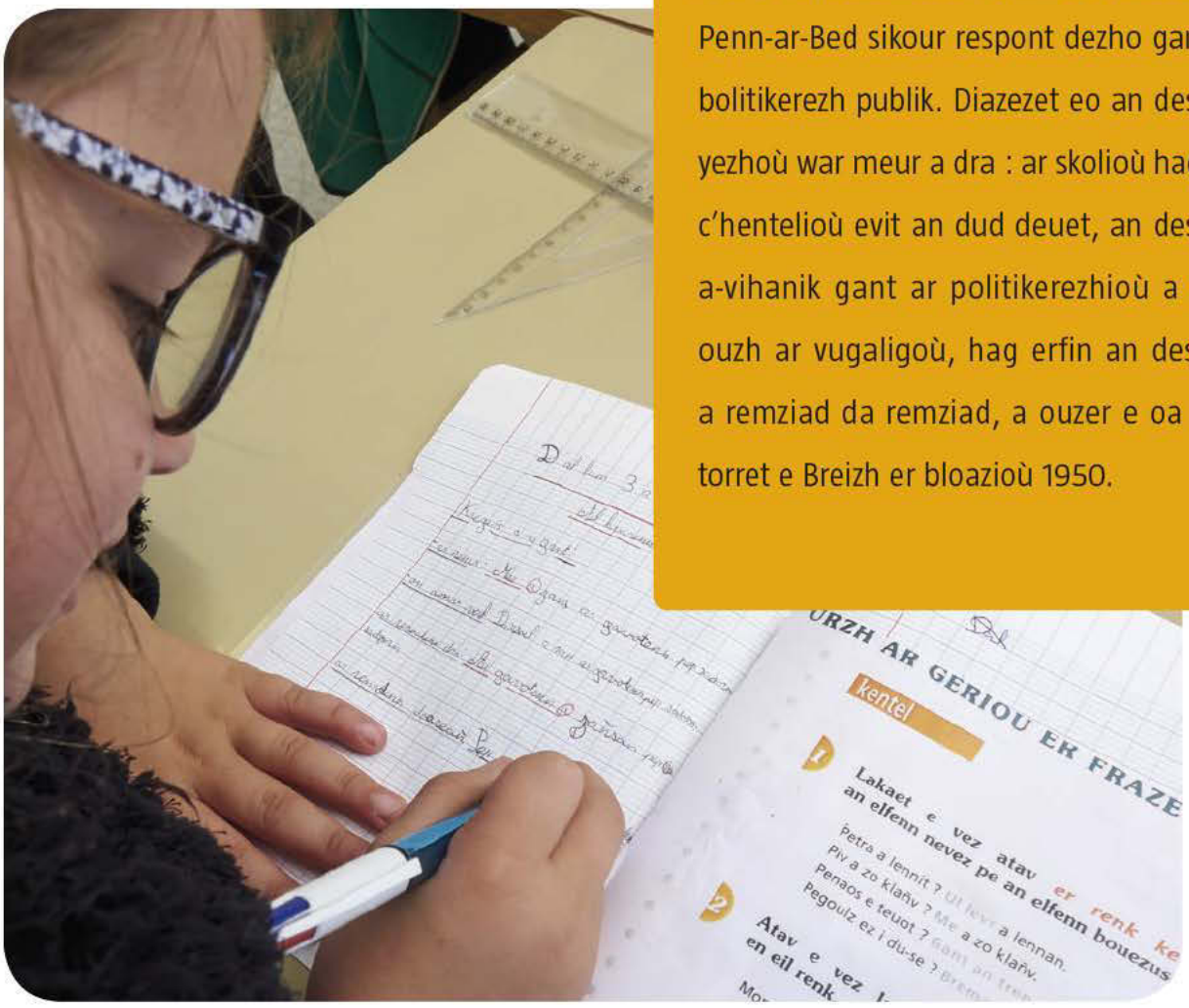

I. Deskiñ ar yezh

Evit gwareziñ ur yezh vev e ranker kaout komzerien, tud barrek da gaozeal er yezh-se. Rak-se e ranker kelenn anezhi. An doare gwellañ da zeskiñ ur yezh, hep striv ebet, a chom kaout anezhi da yezh-vamm. Koulskoude ez eus doareoù all. Gallout a ra ar strollegezhioù publik sikour lakaat un deskadurezh yezhel war-sav, evit ar re yaouankañ kenkoulz hag evit ar re goshañ. Al lodenn gentañ eo an deskadurezh divyezhek, a sell ouzh ar vugale hag ar grennarded etre 2 ha 18 vloaz, oadoù pouezuskaer evit en em stummañ a-fet ar c'horf, ar yezh hag an darempredoù gant ar gevredigezh. Ret-holl eo an deskadurezh divyezhek-se evit deskiñ ar brezhoneg a remziad da remziad. Sellet a ra an eil lodenn ouzh ar stignad da reiñ un tañva eus ar brezhoneg. Ne glask ket hennezh kelenn ar yezh kement-se, met kentoc'h digeriñ spered ar vugale, dezho da vezañ dedennet gant ar brezhoneg. Erfin, an trede lodenn a sell ouzh ar c'hentelioù evit an dud deuet, na c'haller ket tremen hepto evit ma vo un endro divyezhek gant ar remziadoù da zont.

A. An deskadurezh divyezhek

Frammet eo bet deskadurezh divyezhek ar brezhoneg a-hed ar bloazioù. War-lerc'h ma oa bet krouet skolioù gant ar gevredigezh Diwan (1añ skol digoret e Lambaol-Gwitalmeze e 1977), he doa bastet an Deskadurezh-Stad d'an ezhommoù, tamm-ha-tamm, adalek 1982, gant digeriñ klasoù divyezhek, krouiñ un aotreegezh da gelenn brezhoneg ha goude-se ur c'hCAPES daoubennek.

En distro-skol 2015, e Departamant Penn-ar-Bed, e oa 7 762 a skolidi zivyezhek, en o zouez 2 237 er skolioù Diwan, 3 524 en deskadurezh publik ha 2001 en deskadurezh prevez. En holl ez aent d'ober 7% eus ar vugale er skolioù kentañ-derez. Gant-se ez eo gant hon departamant ez eus ar muiañ a lañs war an dachenn-se e Breizh, met pa geñverier ar sifroù gant re departamantoù all e Frañs e weler a-walc'h e c'haller mont war-raok c'hoazh : 37,3% eus skolidi hanternoz Euskadi zo e skolioù divyezhek, 33,2% e Korsika ha 14% en Elzas – mat eo gouzout e kelenner ar c'horseg e klasoù divyezhek abaoe 1996 hag an elzaseg abaoe 1991 hepken.

N'eus ket a-walc'h gant ar feur skoliata divyezhek a zo bremañ e Penn-ar-Bed evit bezañ sur e chomo bev ar yezh er remziadoù da zont. Strivañ a ray Departamant Penn-ar-Bed, asambles gant e gevelerien wellañ – an Deskadurezh-Stad, ar c'hevredigezhioù hag ar strollegezhioù lec'hel – da gas ar yezh war-raok.

1. Kreskiñ an niver a skolidi zivyezhek e Penn-ar-Bed

E-kerzh ar c'hwec'h vloaz a zeu e fell deomp tremen eus 7% a skolidi e skolioù kentañ-derez divyezhek d'ur feur etre 10 ha 15%. Uhel eo ar pal met ober a raimp kement tra a vo ezhomm da dizhout anezhañ. Evit an emglev ouzhpenn Stad-Rannvro diwar-benn an divyezhegezh, ar pal eo e vefe 20 000 a skolidi en hentadoù divyezhek a-benn 2020 (e-skoaz 15 696 hiziv an deiz). Ar strategiezh : kreskiñ an niver a skolioù kentañ-derez evit boueta skolajoù ha liseoù ar poloù divyezhek.

Rak ezhomm zo eus meur a skol evit diazezañ hentadoù solut betek ar c'hlas termen.

Er pleustr, kinniget e vo ur steuñv strategel d'an Deskadurezh-Stad gant an Departamant, war meur a vloaz, evit diorren an deskadurezh divyezhek, evel ma oa bet graet e departamantoù all (Roen-Izel ha Roen-Uhel, Pireneoù-Uhel da skouer). Gant Ofis Publik ar Brezhoneg e vo heuliet ha diorroet an oberoù, ha kenlabouret e vo gant ar c'hevredigezhioù Diwan, Div Yezh ha Dihun.

A-benn gallout kreskiñ an niver a glasoù divyezhek e ranker kreskiñ ivez an niver a gelennerien divyezhek. An Departamant a gemer perzh er stignad *DESK* evit stummañ ouzh ar yezh ar gelennerien divyezhek da zont (tud hag a fell dezho mont da gelenner pe tud hag a zo kelennerien dija, hag a fell dezho labourat e klasoù divyezhek). Reiñ a reer ar yalc'had-se d'an dud unan-hag-unan, ha kenarc'hantet eo gant Rannvro Breizh ha Departamant Penn-ar-Bed, keit ha ma n'eer ket en tu-hont d'ar sammad bloaziek a zo lakaet d'an ober-se. Gant Ofis Publik ar Brezhoneg e vez studiet teuliadoù ar yalc'hourien ha heuliet o labour.

A-hend-all, evit kenderc'hel gant ar skoazell en deus roet abaoe pell zo, hag a zo ret d'an oberourien a labour war an dachenn-se, e fell d'an Departamant harpañ c'hoazh an hentadoù divyezhek Diwan ha prevez katolik gant ar budjedoù a vez votet bep bloaz gant ar vodadeg.

Ur roll pouezus-kaer o deus ar c'humunioù evit degemer klasoù divyezhek, setu ma talc'ho an Departamant da sikour anezho da bostañ arc'hant evit mont war-raok, gant ur sikour brasoc'h abalamour da sevel ha da ingalañ klasoù divyezhek. Ret e vo ivez brudañ gwelloc'h ar sikour-se e-touez an oberourien bublik ha lakaat ar raktresoù-se e-barzh ar C'hevratoù-tiriad etre an DPKE ha Departamant Penn-ar-Bed.

2. Kartenn ar poloù, ha kenderc'hel gant un hentad divyezhek er skolaj

Gant ar priziadur a oa bet graet e 2014 e oa bet diskouezet an torr a zo etre ar skolioù kentañ-derez hag ar skolajoù, a weler ivez e Breizh a-bezh : n'eus nemet 67% eus ar skolidi e Cm2 hag a gendalc'h gant un hentad divyezhek er 6vet klas. Ur c'hemm a weler etre rouedad Diwan (feur kenderc'hel : 113 %[5]) hag ar rouedadoù all (feur kenderc'hel etre 45 ha 55% en hentadoù publik ha prevez katolik). Ret eo dresañ an torr-se, a zo abalamour da veur a dra : ar pell m'emañ ar skolajoù ma c'haller kenderc'hel gant an hentad divyezhek, ar familhoù na fell ket dezho « pounneraat » implij-amzer ar vugale, ar vugale a fell dezho dilezel o choaz d'an oad-se...

Gant Kuzul-akademiezh ar Yezhoù-rannvro (KAYR) e c'hall an Departamant sikour al labour da ziorren hentadoù en eil-derez. E 2016, dre ar strolladoù-labour a oa bet aozet gant ar Rektorelezh, e oa bet gallet degemer ur gartenn nevez eus ar poloù divyezhek, ha rak-se gwelet peseurt skolajoù a c'hallfe bezañ digoret en daou vloaz da zont. Ret e vo adlakaat al labour-se en e reizh ingal.

N'eus ket a-walc'h gant kartenn ar poloù hec'h-unan evit kreskiñ an niver a skolidi zivyezhek. Ret eo kenderc'hel gant ar strivoù da gelaouiñ ar familhoù. Labour an Deskadurezh-Stad eo, evel m'eo merket el lezenn evit addiazezañ ar skolioù er mellad 27 anezhi : « *Kelaouiñ a reer ar familhoù evit a sell ouzh an doareoù da zeskiñ yezhoù ha sevenadurioù rannvroel* ». Sikour a ra an Departamant al labour kelaouiñ-se, gant e vruderezh evit an divyezhegezh. Er priziadur a oa bet graet e 2014 e tiskouezed pegen pouezus eo implijout meur a zoare da gelaouiñ ar familhoù e choaz ar re-se, pa zibabont un hentad divyezhek.

Ar mod all evit gwellaat ar feur kenderc'hel er skolajoù eo en em harpañ war termenadur nevez ar c'helc'hiad 3 (Cm1/Cm2/6^{vet}) : dleet eo dezhañ startaat al liamm gant ar skolajoù, hag e-se suraat kendalc'h an hentadoù divyezhek. Gortoz a reer enta ma vo graet er poloù divyezhek ar pezh a vez graet en Deskadurezh-Stad : ar gweladennoù er skolajoù da skouer. Ret eo d'ar skolidi Cm2 divyezhek gallout skoulmañ liammoù gant o skolaj-dave, evel ma vez kont er skolajoù-tolead evit an hentadoù unyezhek.

Erfin, ret eo prederiañ war an treuzdougen d'ar skol, evel ma oa bet lakaet war wel er priziadur[6]. Darempredet e vez ar skolioù divyezhek gant bugale eus meur a gumun, setu ma'z eo ar beajoù etre ar gêr hag ar skol un dra bouezus evit ar vugale, dezho da genderc'hel gant o hentad. Rak-se, da skouer, e oa bet fiziet aozadur an treuzdougen d'ar skol e lec'hioù er gevredigezh DIWAN. Er Rannvro e vo fiziet ar gefridi-se e miz Genver 2017 abalamour d'al lezenn ATNAR, setu ma vo ret teurel evezh ouzh an doare ma vo treuzkaset an traoù a-zalc'h ouzh an hentadoù divyezhek e Penn-ar-Bed. Un dra all da studiañ e vefe aesaat an darempredoù etre tud ar skolidi, dezho d'ober gant ar c'henweturiñ. Gant-se e c'hallfe ar familhoù bezañ broudet da choaz skolioù divyezhek.

(5) Tizhout a reer ar feur-se gant ar skolidi a oa en unan eus an daou hentad divyezhek all betek ar Cm2 ouzhpenn ar skolidi a chom e-barzh Diwan.

(6) Lodenn 4 eus an Danevell-briziañ pp.120-122

B. Reiñ un tañva eus ar brezhoneg

Diorren an hentadoù divyezhek eo an dra gentañ a fell deomp ober evit deskiñ ar yezh d'an dud all er vro. Padal, arabat eo ober un torr e-touez an dud, etre ar re a oar brezhoneg mat ha re all ne ouifent ket ar soniadoù anezhañ zoken. Se zo kaoz ez eus bet lakaet ur stignad war-sav adalek 1995, da reiñ un tañva eus ar brezhoneg. N'eus nemet e Penn-ar-Bed ez eus eus ar stignad-se. Kinnig a ra 1 eurvezh vrezhoneg da skolidi kentañderez an hentad publik, e-pad an amzer-skol. Kaset e vez an abadennoù-se en-dro gant tud eus an diavaez, aotreet gant pennadurezhioù an Akademiezh.

1. Startaat al liamm gant ar brezhoneg, danvez da zibab er skolaj

Hervez an evezhiadennoù a zo er priziadur eus 2014, ret eo startaat al liamm gant an danvez da zibab kinniget er skolajoù. Gouzout a-walc'h a ra an Departamant ne vo ket aes lakaat an dra-se da dalvezout bepred, rak « kevezerezh » zo en implij-amzer etre an danvez-se hag ar yezhoù bev all a c'haller deskiñ. Fellout a ra dezhañ ma vo diorroet muioc'h ar stignad er c'helc'hiad 3. Diwar-se, e-barzh an emglev gant an Deskadurezh-Stad, hag e-ser respont d'ar goulenn tañva en holl gelc'hiadoù, e kinniger diorren ur politikerezh da reiñ un tañva eus ar yezh e Cm1-Cm2, da vezañ kendalc'het gantañ er 6vet klas.

En deiz hiziv e sell ar stignad ouzh 67% eus ar c'hlasoù-mamm, ouzh 24% eus ar c'helc'hiad 2 hag ouzh 9% eus ar c'helc'hiad 3. Gant an emglevioù a liamm an ensellerezh akademiezh, an Departamant hag ar c'humunioù, e venner cheñch penn d'ar vazh ha dont a-benn d'ober gant ar stignad-se er c'helc'hiad 3 da gentañ-holl. Rak-se e vefe kempoell ar bedagogiezh hag efedus an deskiñ. Erfin, sikour a rafe kement-se ober diouzh ma chomo dedennet muioc'h ar skolidi gant ar yezh, evit ar re a choaz an danvez brezhoneg « yezh vev » en eil derez. Evit an danvez da zibab, ret e vo teurel evezh ouzh adreizhoù ar skolajoù, ar re a zo war ar stern hag ar re da zont.

2. Ur stignad evit an holl

Diazezet eo ar mod arc'hantañ a zo bremañ war ur skodenn gant an Departamant evit 50%, hag ur skodenn gant ar gumun evit 50%, a denner anezhi skodenn Rannvro Breizh (a ya betek-henn d'ober 17% eus ar c'houst hollek, pe war-dro).

Harpet eo ar stignad war goulenn ar skolioù, plijet eo d'ar re a ra o mad anezhañ ha sachañ a ra evezh oberourien hag a zo e-maez an Departamant. Da skouer, en Emglev difer gant ar Stad evit deskiñ yezhoù Breizh, degemeret gant ar C'huzulrannvro e miz Here 2015, e c'haller lenn « *e vo graet fed d'an tañva eus yezh ha sevenadur Breizh [...] a c'haller reiñ e-pad an amzer-skol, evel ma vez kont e Penn-ar-Bed e skolioù publik zo* ».

Er brastres yezh-mañ e kinnig Departamant Penn-ar-Bed :

I. Kenderc'hel gant ar stignad, ha stabilaat doare an Departamant da arc'hantañ anezhañ

II. Goulenn ma vo kinniget ar stignad d'an holl skolidi, e-barzh kefridioù ar Stad, evel m'emañ kont dija e rannvroioù all eus Frañs (Korsika hag Elzas). Kinnig a ray ensavadurioù politikel an Departamant da strollegezhioù all Breizh goulenn an dra-se asambles.

C. Ar c'hentelioù evit an dud deuet

An deskiñ d'ar re yaouank ne dalvez da netra panevet un endro hollek a-du gant ar yezh. Ret-holl eo ar c'hentelioù d'an dud deuet evit tizhout ar pal-se. Ouzhpenn stummañ kelennerien pe kelennerien da zont, evel ma oa bet kontet uheloc'h, e fell d'an Departamant sikour diorren ar c'hentelioù evit an dud deuet, war e dachenn. Evit se e vo graet daou dra :

1. Kas an deskiñ brezhoneg war-raok

Gant se e venner reiñ talvoudegezh d'ar yezh, diskouez ur skeudenn lañsus ha modern anezhi, ken war an dachenn sevenadurel, ken war dachenn an ekonomiezh hag ar gevredigezh. Ret eo da Zepartamant Penn-ar-Bed gallout kinnig oberoù brudañ evit se a-hed ar mizioù hag ar bloazioù. Labourat a ra gant strollegezhioù all ha gant Ofis Publik ar Brezhoneg abalamour da reiñ da c'houzout penaos e vez komzet ar yezh evit gwir er mare-mañ.

A-hend-all e sikour ar C'huzul-departamant an deskiñ d'an dud deuet gant skoaziadennoù evit mont en-dro an aozadurioù stummañ a zo war e dachenn, evel DAO, Sked, KLT, Roudour, Mervent, Stumdi, Kelenn...

2. Sikour an dud a choaz ur stummadur personel stank-ha-stank

Ar c'hentelioù-noz evit an dud deuet, « 1e30 ar sizhun », ne vezont ket a-walc'h bepred evit ar re a fell dezho komz brezhoneg da vat. Setu ez eus bet amprouet ur mod all e Brest e 2015-2016, hag a c'hallfe bezañ kinniget d'an dud a fell dezho lakaat o foan muioc'h ha dont da vezañ brezhonegerien a-feson.

Anv zo eus ur c'hursus 2 pe 4 bloaz, diouzh al live a fell d'an nen tizhout. Gouestlañ a ra an deskidi selaou 3 eurvezh kentelioù ar sizhun, ober pemp devezh staj e-kerzh ar bloaz, hag ivez ur staj ur sizhun soubet er yezh. Emañ an aozadurioù a ginnigo ar c'hursus-se o peurlipat o raktres, asambles gant ar gevredigezh Deskiñ d'an Oadourien (DAO), evit ma vo ar memes doareoù e Penn-ar-Bed a-bezh.

Fellout a ra d'ar C'huzul-departamant mont a-du gant al lañs-se, sikour diorroadur personel tud Penn-ar-Bed ha kinnig ur mod nevez da zeskiñ d'an dud deuet. Hervez divizoù ha n'int ket bet lakaet c'hoazh, e vo roet gant an Departamant ur skoaziadenn bersonel, ur seurt « chekenn-stummañ », d'an dud a yay gant ar c'hursus-se. Lakaet e vo dezverkoù-priziañ e-barzh ar stignad, ha ganto e vo gallet gwelet an efedoù anezhañ war meur a vloaz.

Evit klozañ, mat eo pouezañ war ar fed ne gemero ket an traoù-se plas labour pep hini evit deskiñ. Gallout a ra ar politikerezh yezh sikour deskiñ ur yezh, met « *evit mestroniañ ervat ur yezh e rank an nen poaniañ e-unan e-pad pell* »[7].

(7) Tennet eus klozadurioù ar c'hendiviz gouestlet da efedusted ar politikerezhioù yezh, op.cit

II. An divyezhegezh abred

Diorroet e oa bet an divyezhegezh abred abaoe ar bloazioù 2000 ha muioc'h c'hoazh adalek 2009. Deuet e oa war wel e Penn-ar-Bed, gant kenlabour ar C'huzul-departamant hag an oberourien war an dachenn, dreist-holl ar gevredigezh Divskouarn, krouet e 2005.

Fellout a ra d'ar C'huzul-departamant kenderc'hel gant an diorroadur-se, ha brudañ ur gwel digor eus an divyezhegezh abred. Pa gaser pleustr ar brezhoneg a-vihanik war-raok, e venner ivez ober kemend-all gant al liesyezhegezh. Setu ma vo roet talvoudegezh d'ar yezhoù-mamm komzet gant an dud a orin eus an estrenvro. Aesoc'h e vez deskiñ yezhoù all er skol pa vez desket un eil yezh abred.

Ur gwel digor eus an divyezhegezh abred hon eus eta, met e-barzh brastres yezh an departamant e pouezer war ar brezhoneg peogwir e toug ur sevenadur hag un identelezh dibar d'ar vro. An divyezhegezh abred zo ivez un doare da vagañ karantez ouzh ar yezh, dezhi da vezañ komzet e-maez ar skol kenkoulz all.

Pouezus-kaer eo roll ar C'huzul-departamant war an dachenn-se, dre e gefridi a-fet Gwarez ar Mammoù hag ar Vugale (GMB). Labourat a ra GMB war dachenn an dizarbenn dreist-holl, met sikour a ra ivez diorren raktresoù da zegemer bugaligoù hag ober a ra war-dro an aotren, ar stummañ hag an evezhiañ evit ar skoazellerezed-mamm en Departamant.

Gant priziadur ar politikerezh da gas ar brezhoneg war-raok a oa bet graet e 2014 e oa bet gallet sevel un diagnostik resis eus an oberoù sevenet[8]. Er brastres evit ar bloazioù da zont e talc'her kont eus an traoù d'ober a oa bet aliet ha meneget er priziadur-se, ha talvoudus eo degas anezho da soñj. Lakaet e oa bet daou dra war wel : an hini gentañ e oa « *ober diouzh ma pado ar stignad evit an divyezhegezh abred, e-barzh ur raktres renet asambles gant ar re a gas an divyezhegezh abred war-raok, ar familhoù hag an ensavadurioù a c'hall arc'hantañ ar mont en-dro hag an diorren anezhañ* » ; an eil a boueze war ar ret m'eo « *tuta implijidi barrek war micherioù gennad ar vugaligoù kement ha war ar brezhoneg, d'ar frammoù da zont da vezañ emren en o oberoù evit ar brezhoneg goude ur pennad* ».

Evit bastañ d'an ezhommoù-se ez eus bet aliet pemp tra :

1. Sklaeraat ar pezh a c'hortozer digant politikerezh an divyezhegezh abred, asambles gant Renerezh Gwarez ar mammoù hag ar vugale.

2. Eeunaat ar mont en-dro hag an arc'hantañ evit stignad an divyezhegezh abred en e bezh.

3. Displegañ da dud ar vugale pegen spletus eo an divyezhegezh abred evit ar vugaligoù.

4. Ober diouzh ma vo aes digeriñ ar speredoù d'ar brezhoneg gant ar barregezhioù a zo e-barzh ar frammoù dija :

   - Renabliñ an implijidi a garfe deskiñ brezhoneg er magourioù hag ober en doare ma c'hallint bezañ stummet evel zo dleet.

   - Broudañ ar frammoù da duta da gentañ-penn implijidi a oar brezhoneg hag a oar diouzh micherioù ar vugaligoù war un dro.

   - Reiñ talvoudegezh da vicherioù ar vugaligoù gant koulzadoù kelaouiñ evit al liseidi a zo en hentadoù divyezhek.

5. Kelaouiñ tud ar vugale a sell an divyezhegezh abred outo diwar-benn ar skolioù-mamm hag ar skolioù kentañ-derez a zo tost d'al lec'h m'emaint o chom.

---

[8] Lodenn 2 eus an Danevell-briziañ, pp. 41-68

A. Al lec'hioù degemer a-stroll

Gwelet a reer e vank barregezhioù e-barzh ar frammoù evit diorren an degemer divyezhek brezhoneg/galleg. Rak-se e vo sevenet gant an Departamant hag e gevelerien ur strategiezh war meur a vloaz evit kreskiñ ha gwellaat tamm-ha-tamm ar pezh a ginniger war an dachenn-se.

1. Sevel ur steuñv diorren

Pouezus eo anavezout gwelloc'h ar gennad evit mont war-raok en un doare strategel. Setu e kinniger ma kenlabouro muioc'h an Departamant (servijoù GMB hag ar gefridiezh Brezhoneg), ar gevredigezh Divskouarn hag Ofis Publik ar Brezhoneg. Gant hennezh e vez graet bep pemp bloaz un enklask evit renabliñ ar postoù divyezhek a zo anezho. Kefridi Divskouarn eo kas ar brezhoneg war-raok e-barzh ar frammoù evit ar vugaligoù.

Chom a ra da resisaat penaos e vo graet ar c'henlabour-se, ha da lakaat hennezh e-barzh an emglev war meur a vloaz a zo etre ar C'huzul-departamant hag ar gevredigezh Divskouarn.

2. Gwellaat ar barregezhioù diabarzh war ar yezh

Tizhet e vo ar pal-se gant meur a seurt oberoù :

a) Kas ar stummadur ouzh ar yezh war-raok evit an implijidi

A bep seurt a gaver er vro hiviziken a-fet ar stummañ ouzh ar brezhoneg. Emañ an diaester e c'hoant pe e barregezh ar frammoù da ginnig ar stummadurioù-se d'o implijidi.

Evit ar frammoù publik, ar pezh a vez kinniget gant KBMPT zo un doare da vastañ d'an ezhommoù. War-bouez un deiz ar sizhun, e tap ar stajidi 200 eurvezh stummadur. Trawalc'h eo evit tizhout ul live diazez ha gallout ober un nebeud traoù e brezhoneg (lennadennoù, c'hoarioùigoù, frapadoù pouezus zo e buhez pemdez ar vugale...)[9]. Mat-tre eo ar c'hinnig nevez-se, ha ret eo brudañ anezhañ ha gwelet penaos ez ay en-dro en amzer da zont.

A-hend-all, evit ar frammoù publik ha prevez, e kinniger en departamant a-bezh stummadurioù stank-ha-stank ouzh ar brezhoneg hag a bad 6 miz leunamzer. Efedus eo ar stummadurioù seurt-se hep mar ebet, met diaes e vez evit ar frammoù paeañ ar c'houst anezho : koust ar stummadurioù end-eeun, goproù ar wazourien a vez stummet, koust an erlec'hiañ e-pad ar c'hwec'h miz-se...

Kinnig a ra Rannvro Breizh ur yalc'had 2 500 € d'an dud unan-hag-unan, anvet DESK-Bugaligoù. Ganti e c'haller paeañ ul lodenn eus koust ar stummadur. Graet eo evit an dud a zo o labourat pe da labourat e gennad ar vugaligoù, a-raok ar skol pe e-barzh ar skolioù-mamm.

Gwelet a ra ar C'huzul-departamant pegen diaes e vez evit ar frammoù sammañ koust stummadurioù ar wazourien a zo ouzh o fost dija, setu ma kinnig lakaat ur stignad nevez war-sav, hag a c'hallo paeañ 50% eus koust an erlec'hiañ. Chom a ra da resisaat penaos e vo lakaet ar stignad-se da dalvezout, met digor e vo da 2 framm bep bloaz. Evel-se e c'hoantaer reiñ ton d'an dud ha ober diouzh ma kresko, a vloaz da vloaz, barregezh implijidi Penn-ar-Bed war ar yezh.

E-skeud-se, ar C'huzul-departamant a gemero perzh en oberoù a glasko lakaat an AKDA[10] da gompren pegen talvoudus eo bezañ barrek war ar brezhoneg ha peseurt ezhommoù zo war dachenn ar stummañ dibaouez evit diorren ar gennad micherel-se.

b) Kas an divyezhegezh war-raok e micherioù ar vugaligoù

Ne vo ket a-walc'h gant ar skoazell arc'hant hec'h-unan evit diorren barregezhioù diabarzh ar frammoù a-fet an divyezhegezh abred. Pouezus eo ma vint kavet talvoudus gant ar sternerien a zo o labourat e gennad ar vugaligoù. Setu ma vo kinniget abadennoù, asambles gant Renerezh GMB, evit sachañ evezh ar renerien frammoù war an dra-se. Lakaet e vo ivez an doareoù-labour en emglev etre an Departamant hag ar gevredigezh Divskouarn.

Er memes mod, e venner kas an divyezhegezh abred war-raok da-geñver sizhunvezh ar vugaligoù, aozet bep bloaz, en nevezamzer, gant Kef ar Goproù Tiegezh.

c) Kavout muioc'h a zanvez implijidi

An trede tra d'ober evit gwellaat ar varregezh war ar yezh er frammoù-degemer eo reiñ c'hoant d'ar skolidi zivyezhek da vont war ar micherioù-se. Unan eus kefridioù ar gevredigezh Divskouarn eo brudañ anezho e-touez ar skolajidi hag al liseidi zivyezhek yaouank e Penn-ar-Bed.

Gallout a ra ivez an Departamant sikour an dra-se gant e vruderezh ha dre dalvoudekaat an div varregezh a ranker kaout, war ar vicher ha war ar yezh.

d) Harpañ an dud a vicher

Evit ren ur vicher e div yezh e ranker kaout barregezhioù a-feson da gentañ-penn, hag ivez adlakaat anezho « en o reizh » ingal. Kinniget e vo harpañ tud a vicher ar vugaligoù gant :

- Skignañ binvioù pedagogel, dreist-holl ar Valizenn fardet gant Divskouarn ;

- Skignañ binvioù yezh enlinenn[11] ;

- Reiñ talvoudegezh d'an oberoù, en ur lakaat ar frammoù da sinañ Karta Divskouarn. Labour ar gevredigezh evit evezhiañ ha sikour ar frammoù a vroudo anezho da vont war-raok. C'hoantaat a reer gwelet al live o wellaat a vloaz da vloaz.

(9) Klotañ a ra al live a venner tizhout goude daou vloaz stummañ gant al live B2 e stern europat an deskiñ yezhoù.
(10) AKDA – Aozadur kemparek dastumer aotreet gant ar Stad : framm meret par-ouzh-par, hag a zastum skodennoù an embregerezhioù a zo war e dachenn evit arc'hantañ stummadur micherel dibaouez an implijidi en embregerezhioù a wir prevez.
(11) Da skouer : http://www.dao-bzh.org ; http://edubreizh.com/

B. Ar skoazellerezed-mamm

E Penn-ar-Bed e vez degemeret 3 500 a vugale a-stroll, ha 18 000 gant skoazellerezed-mamm. Rak-se e komprener pegen pouezus eo chom hep leuskel ar gennad-se a-gostez, daoust ma'z eo diaesoc'h, ennañ, kinnig un endro divyezhek d'ar muiañ-niver.

Gant an niveradeg graet gant Divskouarn ez eus bet kavet, hiziv an deiz, 9 skoazellerez-vamm ha 10 erlec'h skoazellerezh-mamm a ra gant ar brezhoneg, pe e vefe ober abadennoù evit reiñ ar yezh da glevet, pe e vefe implijout ar yezh bemdez. War ar gartenn amañ dindan e weler n'int ket ingalet unvan er vro. Ret e vo ober diouzh ma vint diorroet e Penn-ar-Bed a-bezh.

An divyezhegezh abred en EKSM - ***Mammenn kevredigezh Divskouarn-KD 29***

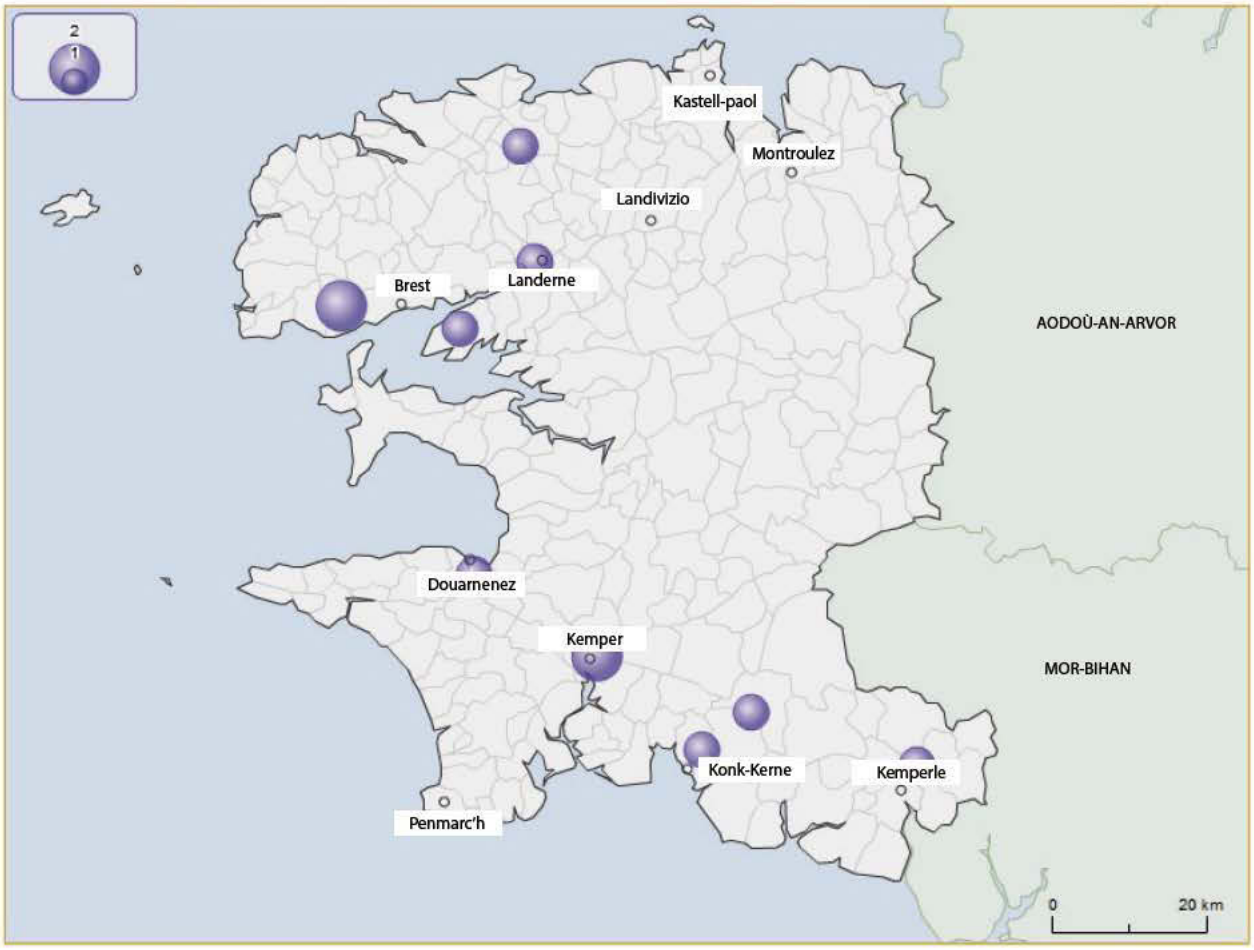

Talvoudekaet e vez an holl draoù-se gant Karta Divskouarn a sell ouzh ar skoazellerezed-mamm hag ouzh an Erlec'hioù skoazellerezh-mamm. Klask a ray ar C'huzul-departamant sikour an oberoù-se ha kas anezho war-raok. Gallout a ra ivez ar c'humunioù hag an etrekumunelezhioù skoazellañ anezho.

Fellout a ra d'an Departamant anavezout gwelloc'h ar pezh a vez graet hag ar pezh a vez gortozet gant ar skoazellerezed-mamm a-fet an divyezhegezh. Evit se e c'haller ober tri zra :

- Kinnig ur c'houlz evit displegañ petra eo an divyezhegezh abred d'an holl skoazellerezed-mamm da-geñver ar stummadurioù ret. Gwall garget e vez an devezhioù-se dija, setu ne vo kinniget ar c'houlz-se nemet d'ar re a gar, e fin ar stummadur. Resisaet e vo penaos e vo lakaet an dra-se da dalvezout en emglev etre an Departamant hag ar gevredigezh Divskouarn.

- Kinnig ivez ur c'houlz evel-se da implijidi GMB, da lavaret eo ar babigourezed (43 en deiz hiziv) a labour gant ar skoazellerezed-mamm war an dachenn.

- Erfin, war grenn dermen, e vo studiet hag-eñ e c'haller derc'hel kont eus ar varregezh war ar yezh (pe eus ar c'hoant da vezañ stummet ouzh ar yezh) pa vo nevezet aotreoù ar skoazellerezed-mamm.

C. Ar stignad kizidikaat

Gant an enklaskoù a oa bet graet e 2014 evit priziañ ar politikerezh publik, e oa bet diskouezet pegen dedennet e veze an dud gant an abadennoù kinniget e frammoù Penn-ar-Bed. Aozet e vez an abadennoù-se e-barzh ur stignad kenurzhiet gant Divskouarn ha kenarc'hantet hanter-hanter gant an Departamant hag ar frammoù a labour warno. Ha pa vefent plijet d'ar familhoù ha d'an dud a vicher, n'eus ket a-walc'h gant an abadennoù-se. Diskouez a rae ar priziadur, e-mesk traoù all, e oa nebeut a frammoù oc'h ober ganto[12] hag e oa diaes dezho bezañ emren el labour-se, daoust ma'z eo an dra-se unan eus palioù ar stignad. En un evezhiadenn all e oa bet graet anv eus tud ar vugale ha ne reont ket kalz a fed d'an divyezhegezh, hag eus an nebeud a liammoù a vez etre an abadennoù-se hag ar skoliata en hentadoù divyezhek a c'hallfe bezañ war o lerc'h.

Gant ar c'hinnigoù graet e brastres yezh an departamant e klasker diskoulmañ ar c'hudennoù-se.

Ober diouzh ma c'hallo ar frammoù bezañ emrenoc'h goude bezañ bet sikouret gant arc'hant ar C'huzul-departamant

Da gentañ-holl, pouezomp war ar fed e klask ar palioù hag an oberoù a zo bet kaoz anezho uheloc'h (II. A ha B) aesaat an emrenerezh-se, ken evit al lec'hioù degemer a-stroll, ken evit an erlec'hioù kerent skoazellerezed-mamm. Da c'houde, dav eo adreizhañ ar stignad a zo bet lakaet war-sav adalek 2010 el lec'hioù degemer a-stroll. Mennout a reer ober en doare ma talvezo skoazell an Departamant da sikour lakaat muioc'h a vrezhoneg e-touez ar vugale. Evit al lec'hioù degemer a-stroll e kinniger eta ma vo kemmet ar stignad abalamour da lakaat ur sikour war-sav hervez ar reolennoù-mañ :

- Skoazell arc'hant 50% e-pad ar 4 bloaz kentañ ;

- Skoazell war zigreskiñ adalek ar 5vet bloaz (30%, da skouer. Resisaet e vo ar feur pa vo lakaet ar stignad nevez war-sav) ;

- E Penn-ar-Bed e vo skoazellet 30 framm degemer a-stroll d'ar muiañ gant an Departamant. Ma vez resevet goulennoù nevez e vo lakaet ar frammoù koshañ e-maez ar stignad e fin ar 6vet bloaz ;

- Roll ar gevredigezh Divskouarn, ouzhpenn kenurzhiañ ar stignad a-fet ar merañ hag an arc'hantañ, eo kinnig ur sikour a-dost d'ar frammoù, dezho da zont da vezañ emren. Gant ar binvioù pedagogel diorroet abaoe meur a vloaz zo, hag ar gevredigezh-se lakaet nevez zo da bourchaser stummadurioù dibaouez, e tlefed gallout tizhout ar pal-se.

Disheñvel eo ar reizhiad kinniget evit an EKSM, abalamour da natur al lec'hioù-se na glaskont ket ober ar memes traoù. Chom a rafe ar stignad evel m'emañ, rak mennout a reer kinnig un oberezh e brezhoneg d'ar skoazellerezed-mamm a gar. Diskouezet ez eus bet uheloc'h doareoù all da gas stummadur an dud a vicher war-raok.

E-skeud-se e tegaser da soñj e c'hall ar frammoù goulenn skoaziadennoù ouzhpenn digant ar c'humunioù hag an DPKE a zo an dra-se en o c'hefridioù.

D. An divyezhegezh brezhoneg-galleg e-barzh ar familhoù

Evel ar c'houlzad kizidikaat a oa bet renet gant Departamant Penn-ar-Bed eus 2009 da 2012, brastres an departamant evit ar bloazioù da zont a glask lakaat binvioù kelaouiñ war-sav evit tud Penn-ar-Bed, dreist-holl evit ar familhoù gant bugale.

Ar c'hinnig pennañ eo lakaat ul lec'h evit an divyezhegezh abred e-barzh ar c'harnedoù-yec'hed. Savet e vez an teulioù-se hervez reolennoù servijoù ar Stad, met leuskel a reer enno peder fajenn d'ar c'huzulioù-departamant. Peurliesañ e vezont gouestlet da oberoù dizarbenn, hag aozet e vezont e doareoù disheñvel hervez an Departamantoù. Kuzulioù-departamant ar Gers hag ar Roen-Izel, da skouer, a ginnig evel-se pajennoù gouestlet d'an divyezhegezh abred galleg-yezh rannvroel. Setu ma kinnig Kuzul-departamant Penn-ar-Bed ober gant an teulioù-se, ha diwar-se reiñ an divyezhegezh abred da welet d'an holl e Penn-ar-Bed.

Brudet e vo an dra-se gant doareoù kelaouiñ all : liketennoù, pennadoù er c'hazetennoù, pennadoù e lec'hienn internet ar strollegezh...

En tu-hont da se, an Departamant a ginnig en em soñjal asambles gant e gevelerien evit embann ur c'harned-yec'hed divyezhek en amzer da zont. Ret e vo kenlabourat gant servijoù ar Stad evit seveniñ al labour-se.

Erfin, graet e vo traoù all asambles gant hor c'hevelerien :

- Kenlabourat evit sevel ha skignañ rimadelloù brezhonek (oberourien : KD 29 ; Divskouarn ; arzourien...)

- Kenlabourat gant ar C'hornioù kerent-bugale (KGT ; Divskouarn ; KD 29)

- Diorren an diwallerezh babiged e brezhoneg (UBBBDM ; Emglevioù-bro ; kevredigezhioù tud ar skolidi)

- Brudañ an deskadurezh divyezhek e-touez ar familhoù a zarempred lec'hioù ma roer brezhoneg da glevet (OPAB ; kevredigezhioù tud ar skolidi ; Divskouarn ; KD 29)

(12) En deiz hiziv, 25 framm stroll diwar ar 118 a zo en departamant, ha 10 erlec'h kerent skoazellerezed-mamm diwar 36.

E-kichen ar « binvioù » a c'hall bezañ pourchaset gant ar galloudoù publik hag ar c'hevredigezhioù, ne ankouaa ket an Departamant roll pouezus-tre ar familhoù a vrezhonegerien a zesk ar yezh d'o bugale. Hiziv an deiz, gant an diouer a stadegoù, ne c'haller ket gouzout penaos e vez kont war an dachenn-se e gwirionez. Koulskoude e c'haller ober studiadennoù gwech ha gwech all, ha ret e vo neuze brudañ anezho e-touez ar braz eus an dud. Ar politikerezh da harpañ ar brezhoneg renet gant Kuzul-departamant Penn-ar-Bed a glask gwellaat endro yezhel ar familhoù a fell dezho reiñ un deskadurezh divyezhek d'o bugale.

Sintezenn ha palioù

Mont a ra gennad ar vugaligoù d'ober ul lodenn bouezus eus ar politikerezh da harpañ ar brezhoneg. Ur mare strategel eo deroù ar bugaleaj evit ar familhoù, rak d'ar c'houlz-se e reont choazoù a denn d'an dibaboù deskadurezh ha d'ar yezhoù a vo komzet gant o bugale. Meur a oberour a labour evit ar vugaligoù, dreist-holl dre gefridi an Departamant war an dachenn-se.

E Penn-ar-Bed, ar c'heveler pennañ eo ar gevredigezh Divskouarn. Gouestlañ a ra an Departamant harpañ anezhi, ha honnezh a ouestl kenderc'hel gant he labour diorren. Ret-holl eo kenurzhiañ an oberoù diouzh ar gwellañ evit lakaat ar c'hinnigoù a zo bet displeget uheloc'h da dalvezout. Gant-se e vo kempouezet ivez ar pezh a vo kinniget war an dachenn. Sinet ez eus bet un emglev war meur a vloaz etre ar gevredigezh-se hag an Departamant, ha gantañ e c'haller reiñ ur stumm d'ar c'hevelerezh-se ha klask tizhout asambles ar palioù a zo bet lakaet. Harpañ a ra Rannvro Breizh ar gennad-se ivez, hag e-se e tiskouez pegen pouezus eo hennezh a-fet ar strategiezh. Erfin, gant arsellva Ofis Publik ar Brezhoneg, e c'haller evezhiañ penaos e emdro an traoù war hir dermen.

En daolenn amañ dindan e tiskouezer gant sifroù ar palioù a venner tizhout a-benn 2020 gant ar politikerezh da harpañ ar brezhoneg e gennad ar vugaligoù.

Ar strollad labour a oa bet aozet pa oa bet savet ar brastres a ginnig kenderc'hel gant e labour, hag en em vodañ ur wech pe ziv ar bloaz evit evezhiañ an oberoù kinniget hag ober kinnigoù all, ma vez ezhomm.

Lec'hioù degemer a-stroll		Sifroù 2015	Palioù 2020
Niver a frammoù ma kaver brezhoneg	Mererezh etrekumunel	3	
	Mererezh kumunel	9	
	Kevredigezhioù	11	
	Gennad prevez	2	
	En holl	**25**	**37**
	% eus ar frammoù	**23 %**	**35 %**
Seurtoù emellerien evit ar brezhoneg	Emellerien diavaez	16	24
	Gopridi eus ar framm hag emellerien diavaez	3	4
	Gopridi eus ar framm	6	9
	En holl	**25**	**37**
Sinerien eus Karta Divskouarn	Live 1	14	25
	Live 2	1	10
	En holl	**15**	**35**
Plas ar brezhoneg e mont en-dro ar framm	Niver a frammoù gant abadennoù kizidikaat	22	30
	Niver a frammoù gant gwazourien divyezhek	3	6
	Niver a frammoù hag a labour dre soubidigezh	0	1
	En holl	**25**	**37**
	Niver a bostoù-labour (KILA)	**18,5**	**27**
Bugale er frammoù-se	**En holl**	**1400**	**2100**
	Dregantad an niver a vugale (dindan 3 bloaz)	**5 %**	**8 %**
Erlec'hioù Skoazellerezed-mamm			
Niver a frammoù ma kaver brezhoneg	Mererezh etrekumunel	4	
	Mererezh kumunel	3	
	Kevredigezhioù	7	
	Gennad prevez	0	
	En holl	**14**	**21**
	% eus ar frammoù		
Seurtoù emellerien evit ar brezhoneg	Emellerien diavaez	12	18
	Gopridi eus ar framm hag emellerien diavaez	1	1
	Gopridi eus ar framm	1	2
	En holl	**14**	**21**
Plas ar brezhoneg e mont en-dro ar framm	Niver a frammoù gant abadennoù kizidikaat	13	18
	Niver a frammoù gant gwazourien divyezhek	1	2
	Niver a frammoù hag a labour dre soubidigezh	0	1
	En holl	**14**	**21**
	Niver a bostoù-labour (KILA)	**3**	**4.5**
Bugale er frammoù-se	**En holl**	**450**	**675**
	Dregantad an niver a vugale (dindan 3 bloaz)	**2 %**	**3 %**
BUGALE EN HOLL FRAMMOÙ-SE	**En holl**	**1850**	**2775**
	Dregantad an niver a vugale (dindan 3 bloaz)	**7 %**	**11 %**

III. Al liammoù etre ar remziadoù

Abaoe ma'z eus paouezet, koulz lavaret, da zeskiñ brezhoneg d'ar vugale e-barzh ar familhoù, abalamour ma veze disprizet er gevredigezh, ez eus un « torr » a-fet ar yezh etre ar remziadoù e-barzh kevredigezh Breizh. Anv zo aze eus pinvidigezh sokial, eus liammoù sevenadurel hag eus karantez etre tud hag a zo o vevañ war ar memes tachenn. Kavout a reer an traoù-se en hor c'hevredigezh dre vras, met skoempoc'h e vezont e Breizh evit ar pezh a sell ouzh ar yezh. Daoust ma soñjer a-wechoù ez eo ur sujed luziet, gouest eo an oberoù a c'haller kinnig da stankaat an deskiñ hag an implij eus ar brezhoneg.

Karget eo Departamant Penn-ar-Bed eus ar genskoazell, hag emañ mad e annezidi e-mesk e gefridioù. Rak-se e seven oberoù evit startaat al liamm etre ar remziadoù abaoe meur a vloaz zo. Evel-se e oa kont, da skouer, gant ar stignad « *Klaskerien ha treizherien soñjoù* » a oa bet diorroet etre 2005 ha 2012, hag a oa bet diskouezet ar perzhioù mat anezhañ gant ar priziadur eus 2014[13].

E-barzh ar brastres-mañ ez eus fellet d'an Departamant respont d'ar goulennoù-mañ : penaos kas an darempredoù etre ar remziadoù war-raok ? Piv lakaat da labourat ? Penaos kregiñ gant oberoù nevez ?... E-barzh teir lodenn emañ ar c'hinnigoù : an hini gentañ a sell ouzh ar sikour d'an dud kozh, an eil a sell ouzh diorroadur an darempredoù etre ar remziadoù, an trede, erfin, a glask kemer ar pezh a vez kinniget gant yaouankizoù Penn-ar-Bed e kont.

A. Ar sikour d'an dud kozh

Sed aze ur gefridi pouezus-kaer eus an Departamantoù. Rak-se e sikour Kuzul-departamant Penn-ar-Bed an dud kozh n'int ket emren ken, er gêr pe e-barzh diazezadurioù. Harpañ a ra ivez ar skoazellerien hag ar c'hevredigezhioù a gas raktresoù war-raok evit lakaat an dud kozh e-barzh ar jeu. Ur c'hendiviz a oa bet diwar-benn ar politikerezh-se, ha savet e oa bet ur programm hag a oa bet degemeret e fin 2015 dre 4vet brastres an dud kozh hag ar skoazellerien (2015-2020). Reiñ a ra ur plas bras d'al liammoù er gevredigezh, d'an oberoù etre ar remziadoù, ha dre vras da gement tra a ya a-du gant mad an dud kozh hag ar skoazellerien. Gant-se ez eus ur plas evit ar brezhoneg ennañ.

Testenioù a-leizh a ziskouez penaos e c'hall ar brezhoneg yac'haat an dud kozh, pa vezont saouzanet pe pa gollont o spered, da skouer. E-barzh he studiadenn[14] e skriv an Doktorez Rannou-Postic « *e teu ar yezh-vamm « war-c'horre » pa goshaer, dreist-holl pa vez kleñvedoù ouzhpenn, se zo kaoz ez eo talvoudus, er mareoù-se, gallout komz ouzh ar glañvourien en o yezh-vamm* ». Er studiadenn e veneger ur renerez diazezadur hag a bouez war an doare ma c'haller broudañ an dud gant implij ar brezhoneg : « *er strolladoù buhezañ all [Ngas : ar re e galleg] e ranker broudañ anezho, sachañ o evezh dalc'hmat, e-skoaz er re-se ez eo ar c'hontrol : ret eo mestroniañ anezho* ». Ha hi ha menegiñ skouer un den « *en em leze da vorvitellat* » hag a oa deuet buhez ennañ en-dro en ur gaozeal brezhoneg gant keginer an diazezadur. Ar pezh a zo bet gwelet e diazezadurioù zo a ziskouez a-walc'h penaos e c'hall an darempredoù bezañ dousaet gant implij ar brezhoneg er vuhez pemdez, penaos e c'haller en em gompren gwelloc'h ha dizarbenn tabutoù a c'hallfe bezañ. Hervez ar studiadenn eus 2006 e vez implijet ar yezh-se gant un toullad tud a vicher evit aesaat ar vuhez pemdez (diskouez a rae ur sontadeg en unan eus an diazezadurioù e oa 50% eus an implijidi zoken oc'h ober, gwech ha gwech all, gant ar brezhoneg). Setu amañ testeni ur glañvdiourez : « *merzet em eus e vez kemeret aesoc'h al louzoù pa ran gant ar ger-se e-lec'h 'médicament'* ». Dre ar pezh a zo bet gwelet e c'haller ivez kompren an diaesterioù a c'hall bezañ pa ne vezer ket evit kaozeal, gant implijidi ha n'ouzont ket a vrezhoneg da skouer. Evel ma lavar ar glañvdiourez-se : « *ma vez komzet brezhoneg [gant an dud-se] ha ma ne c'hall implijad ebet respont dezho e vezont ankeniet ha strafuilhet ; padal, ma c'haller kaozeal brezhoneg ganto e vezont dinec'het ha sioulaet* ».

Erfin, mat eo gouzout n'eo ket e brezhoneg hepken ez eo pouezus komz ouzh an dud kozh en o yezh-vamm. Diskouez a ra Departamant an Tarn perzhioù mat an okitaneg evit ober war-dro ar re gozh evel-henn[15] :

« *Pa'z implijer ar yezh rannvroel :*

- E vez aesoc'h ober anaoudegezh gant an dud a soagner ha bezañ tost dezho, hag e-se e vez aesoc'h ar prederiañ hag ar c'haozeadennoù. Gwelet e vez an okitaneg evel un dra a sell

(13) Danevell da briziañ ar politikerezh da gas ar brezhoneg war-raok, Kuzul-departamant Penn-ar-Bed, miz Kerzu 2014, pp.129-142
(14) Testeni-barregezh war ar c'heriatriezh, « *L'utilisation d'une langue maternelle (le breton) comme aide à la prise en charge non médicamenteuse des pathologies neuropsychiatriques les plus fréquentes en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)* », Catherine Rannou-Postic, miz Kerzu 2006.
(15) Brastres-departamant evit diorren an okitaneg, 2012-2018, degemeret d'an 21 a viz Mezheven gant Kuzul-departamant an Tarn.

ouzh ar vuhez prevez, ha skoulmañ a ra ul liamm etre an hini a soagn hag an hini a vez soagnet, ken e taolont ur sell disheñvel an eil ouzh egile.

- E vez dic'harvaet ar plegennoù skoemp ha sikouret diskoulmañ kudennoù diaes evel ar barradoù reuz pe an digenvez.

- E vez roet talvoudegezh d'an dud kozh en em gav « kelennerien » war ar yezh, ha n'eo ket ken tud da soagnal hepmuiken. Adkavout a ra ar re gozh o roll naturel : deskiñ ar re yaouankoc'h egeto. »

Gant an oberoù kinniget e-barzh ar brastres yezh e venner derc'hel kont gwelloc'h eus ar brezhoneg er politikerezhioù evit an dud kozh. Harpet int, kement ha ma c'haller, war ar steuñv obererezh a oa bet lakaet gant ar 4e brastres evit an dud kozh hag ar skoazellerien. Ouzh an dud kozh e-barzh diazezadurioù dreist-holl e sell an tri zra a zo bet gwelet. Koulskoude, da-heul Kuzuliadeg an arc'hanterien eus ar c'holl emrenerezh, ar C'huzul-departamant en deus graet ur galv da emstrivañ d'ar c'hevredigezhioù ha d'ar servijoù skoazell er gêr evit kas oberoù stroll war-raok abalamour da zizarbenn ar c'holl emrenerezh. Mennadoù hag a c'haller degemer eo implijout ar brezhoneg gant an dud kozh pe krouiñ ur raktres etre remziadoù evit an dud kozh a zo er gêr c'hoazh.

1. Kinnig abadennoù buhezañ e brezhoneg

Evel ma oa bet skrivet uheloc'h ez eus abadennoù brezhonek dija e Penn-ar-Bed, amañ hag ahont. Ret eo d'an Departamant talvoudekaat ar pezh a vez graet dija diouzh un tu, ha sikour ar raktresoù a ya gant an hent-se diouzh an tu all. O vezañ ma'z eo arc'hantet penn-da-benn ar buhezañ en diazezadurioù evit an dud kozh gant an Departamant, e c'hall hennezh tizhout ar palioù-se. Renerezh an Dud Oadet hag an Dud Nammet (RTOTN) ha Renerezh ar Sevenadur, ar Sport hag ar Yaouankizoù (RSSY) a roio talvoudegezh d'an oberoù e brezhoneg hag a glasko diorren anezho.

Harpet eo ar c'hinnigoù-se war ar fichenn 2.8 eus brastres an dud kozh, a glask « Startaat plas ar buhezañ en AHDOD* ha roll al labourerien a-youl vat ». Evit souten ar buhezañ en AHDOD e oa bet graet meur a dra gant an Departamant, da skouer emezelañ el leurenn « Sevenadur a-hed ar vuhez » e fin 2015. Kaset e vez al leurenn-se en-dro gant Strollad ar Vuhezourien er c'heriatriezh. Rak-se e c'hall ar vuhezourien er c'heriatriezh ober o mad eus danvez sevenadurel evit prientiñ abadennoù diouzh ar pezh a vez an dud kozh o c'hortoz. Ret e vo anavezout gwelloc'h ar benveg nevez-se ha gwelet petra a c'hall bezañ kinniget a-fet an implij eus ur yezh-vamm disheñvel diouzh yezh ar muiañ-niver (yezhoù rannvroel, yezhoù an dud a orin eus an estrenvro...). Evit an implijidi a labour e ti an dud e c'hallor arc'hantañ raktresoù, dezho d'ober anaoudegezh gant ar brezhoneg pe da vezañ stummet ouzh ar yezh, e-barzh an emglev-departamant gant Kef Broadel ar Genskoazell evit an Emrenerezh.

2. En em harpañ war labour an dud a-youl vat

Lavaret e vez gant an holl dud a vicher a labour er gennad pegen pouezus eo roll an dud a-youl vat e buhez an diazezadurioù. Hag e Penn-ar-Bed, un darn vras eus an dud-se zo brezhonegerien. Sed aze tud barrek da aesaat an darempredoù ha da sikour an implijidi war dachenn ar yezh.

Er brastres-mañ e venner ober muioc'h ganto. En em harpañ a reor war ar gevredigezh Blaz Produktion, e-mesk re all, rak skiant zo bet prenet ganti war an dachenn-se. Er bloazioù diwezhañ e oa bet lakaet un doare-deskiñ war-sav gant ar gevredigezh-se. Gantañ e c'hall an implijidi deskiñ buan a-walc'h gerioù eus ar vuhez pemdez asambles gant tud kozh. Harpet eo an doare-deskiñ-se war al labourerien a-youl vat e-barzh an diazezadurioù, a oar brezhoneg ha troioù-lavar ar vro.

Gallout a rafe ar raktres bezañ sikouret gant an Departamant, e-barzh e bolitikerezh evit an dud kozh. Ret e vo resisaat penaos e vo lakaet an dra-se da dalvezout e-barzh un emglev kevelerezh etre ar gevredigezh ha Departamant Penn-ar-Bed.

3. Ober diouzh ma c'hallo ar brezhoneg bezañ implijet er vuhez pemdez

Gant an traoù a vez graet bemdez e vez frammet an devezhioù hag an darempredoù etre an dud kozh hag ar skoazellerien. Pouezus eo, evit an Departamant, krouiñ un endro mat evit implij ar brezhoneg en oberoù-se. E-keñver ar pezh a weler en deiz hiziv e komprener pegen mallus eo gwellaat an traoù. Rak nebeutoc'h-nebeut a dud o deus desket brezhoneg war barlenn o mamm : gallout a rafe buhez ar re-se bezañ gwellaet bemdez. Graet e vo daou dra war un dro :

a) Stummañ an implijidi

Evit a sell ouzh ar frammoù publik, kinniget e vez gant KBMPT[16] ur stummadur ouzh ar brezhoneg, gant 200 eurvezh ar bloaz. Sellet a ray an departamant a-dost ouzh bilañs ar

(16) Kreizenn Vroadel ar Velestradurezh Publik Tiriadel

* Annez herberc'hiañ evit en dud oadet dalc'het

stummadurioù-se, dreist-holl evit ar re a zo o labourat gant tud kozh[17]. Evezhiet e vo an traoù asambles gant KBMPT hag Ofis Publik ar Brezhoneg.

Evit reiñ muioc'h a nerzh d'an ober-se ha tizhout muioc'h a dud (an holl frammoù, ha n'eo ket ar re a zo e dalc'h ar strollegezhioù tiriadel hepken), e vo lakaet stummadurioù berr (eus 3 da 5 deiz) war-sav evit an implijidi. Gallout a rafe ar stummadurioù-se bezañ graet gant ar gevredigezh Blaz Produktion. Harpet e vint, pa vo gallet, war labourerien a-youl vat hag a oar brezhoneg. Evel ma oa bet skrivet uheloc'h, e c'hallfent bezañ arc'hantet gant an Departamant ha KBKE. Evit an difraeoù da lakaat anezho da dalvezout (kelaouiñ ar frammoù, en em enskrivañ...), resisaet e vint pa vo lañset ar raktres, ar pezh emaomp e soñj d'ober adalek 2017.

Harpet e vo ar stummadurioù-se war binvioù hag a zo anezho dija, ha dreist-holl, evit Bro-Leon, war al levrig a oa bet embannet e 2009 gant Ti ar Vro Bro-Leon, asambles gant ar C'huzul-departamant hag e-leizh a oberourien eus ar vro, anvet Brezhoneg evit ar re gozh. Kinnig ar ra sketchoù pe kendivizoù diwar-benn buhez pemdez an dud kozh a skoazeller, hag ur c'heriaoueg. Gwerzhet e vez asambles gant daou CD da selaou. Brudet-kaer eo al levrig-se e servijoù geriatriezh ar vro, ha goude m'eo peurwerzhet, e c'houlenner ingal digant Ti ar Vro Bro-Leon pourchas anezhañ. Gallout a rafe bezañ adembannet. Mat eo gouzout, erfin, n'eus ket a-walc'h gant ur c'heriaoueg seurt-se. Mont eus al lenn d'ar gomz a c'hall bezañ diaes, setu ne c'haller ket tremen hep stummadurioù.

b) Reiñ talvoudegezh da implij ar brezhoneg er frammoù

Ne vez ket meizet mat bepred roll ar brezhoneg er vuhez pemdez gant renerezhioù an diazezadurioù pe gant ar servijoù da sikour an dud. Ret eo lakaat anezho da gompren e-barzh an dra-se. Gallout a ray bezañ graet gant ar gevredigezh Blaz Produktion a vefe, asambles gant RTOTA, evit sachañ evezh an dud-se war ar sujed-se.

Ar C'huzul-departamant en deus ivez ur roll da c'hoari en obererezh-se, dre e oberoù kelaouiñ. Pa vo degemeret ar brastres yezh-mañ e vo emsav kaozeal eus an diaesterioù a gaver hag eus an oberoù a ginniger war an dachenn-se. Unan eus kefridioù meur ar C'huzul-departamant eo ar sikour d'an dud kozh, setu ez eo pouezus diskouez an doareoù anezhañ d'an dud a vicher, hag ivez d'an dud dre vras.

B. Diorren al liammoù etre ar remziadoù evit ma vo desket gwelloc'h ar yezh gant an eil d'egile

Nebeutoc'h e oa bet desket brezhoneg d'ar vugale e-barzh ar familhoù adalek ar bloavezhioù 1950. Ur soñj mat eo eta broudañ ar remziadoù da gaozeal asambles. Santet e vez pegen talvoudus eo gant an eil re hag ar re all, ar gomzerien arroutet evel an deskidi. Vad a ra an emgavioù-se d'ar re gozh, evel m'en lenner c'hoazh e studiadenn an Dz Rannou[18], gant testeni ur renerez diazezadur : « *roet e vez talvoudegezh d'an annezidi gant an abadennoù e brezhoneg. Ganto e c'haller diskouez e reer fed dezho, d'ar pezh a ouzont ha d'o roll evit deskiñ ar yezh er gevredigezh*. » Evit an deskidi, ober a reont o mad eus ur bern traoù war dachenn ar yezh, evel ma oa bet skrivet er priziadur eus miz Kerzu 2014[19] : « *komz aesoc'h, deskiñ gerioù all, gwelet ar bed en un doare disheñvel...* ».

An eil re a zesk gwelloc'h ar yezh, hag ar re all en em gav gwelloc'h a-fet ar spered. Met arabat ankouaat e c'hall an emgavioù-se, eeun-hag-eeun, skoulmañ liammoù etre ar remziadoù er gevredigezh. Un den aterset gant an Dz Rannou a ra anv ervat eus an dra-se : « *[...] e-pad an emgavioù, ne ziskouez ket ar re gozh skeudenn un amzer dremenet sonnet. Er c'hontrol, diskouez a reont emaint en amzer vremañ hag en amzer da zont. En em gavout a reont e red an amzer adarre, ha dreset eo an torr etre ar remziadoù* ».

(17) E 2015-2016 e oa bet degemeret 4 den hag a zo o labourat gant tud kozh (ur vuhezourez er c'heriatriezh, un douger predoù evit ur g-KOSG, ur glañvdiourez, hag un adklañvdiourez).
(18) C. Rannou-Postic, Op.cit.
(19) Danevell da briziañ ar politikerezh da gas ar brezhoneg war-raok, Kuzul-departamant Penn-ar-Bed, miz Kerzu 2014, p. 131

En tu-hont d'ar yezh, hag abalamour dezhi, e c'hall an emgavioù-se bezañ frapadoù eus ar c'hentañ. Gwelet a reer an dra-se er film fromus gant Soazig Daniellou, Prad don[20].

Dudiet-kaer e oa bet ar re o doa kemeret perzh er c'houlzad *Klaskerien ha treizherien soñjoù*, renet gant an Departamant eus 2005 da 2012. En danevell-briziañ eus 2014 e raed ivez anv eus ar skeudenn vat a roe eus an departamant hag eus an efedoù war-vat evitañ. Pouezañ a rae ar Poellgor-priziañ war roll an departamant, pa dremen ar yezh a remziad da remziad, ha pa skoulm hennezh liammoù etre ar remziadoù[21] er gevredigezh. Diaes e oa evit an Departamant bezañ oberour ar stignad war-eeun, hag un harz d'ar raktres e oa bet an dra-se. Goude gwelet kement-se e alier er priziadur lakaat ur c'houlzad all *Klaskerien ha treizherien soñjoù* war-sav, gant ur stumm nevez hag adwelet.

Fellout a ra da Guzul-departamant Penn-ar-Bed adluskañ an traoù evit mont war an tu-se. Gwelet ez eus bet tri doare-ober, ha ganto e vo gallet tizhout tud a bep seurt.

1. An oadourien deskidi hag ar « vazhvalaned »

Diazezet eo ar c'hinnig-mañ war al labour a oa bet sevenet gant Sevenadurioù Breizh (SB) e 2014-2015. Gwelet he doa ar gevredigezh-se e oa pouezus evit an dud a zesk brezhoneg kejañ gant brezhonegerien a-vihanik. Setu m'he deus savet un benveg anvet « bazhvalan », evit aesaat an dra-se. Kavet he deus tud gouest da vezañ hanterourien etre an deskidi hag ar vrezhonegerien a-vihanik. En he « diaz roadennoù » ez eus kartennoù eus ar broioù a-fet ar sevenadur, ha gantañ e c'haller ober anaoudegezh gant an dud-se, o deus lavaret e oa mat dezho degemer deskidi[22]. An hanterourien-se a anavez mat o bro hag ar vrezhonegerien a-vihanik o deus c'hoant da gaozeal gant tud hag a zo o teskiñ. Gant ar skiant a zo bet prenet dre an emgavioù etre ar remziadoù e weler mat ar roll a vez c'hoariet gant an hanterourien-se : skoulmañ a reont liammoù, ha sikour an dud d'en em gompren...

Sed aze ur benveg a gaver e Penn-ar-Bed a-bezh, hag a zo da vezañ implijet. Aze e klaskfed tizhout an dud deuet a zo :

- En ur stummadur 6 miz stank-ha-stank (fellout a ra d'ul lodenn vras eus an dud-se mont da gelenner)

- Gant kentelioù-noz, ha dreist-holl ar re o deus choazet doareoù-deskiñ « d'ar bevar-lamm »

- En ur stummadur micherel evel ar re a vez kinniget gant KBMPT (200e / bloaz)

Gallout a rafe SB sturiañ an traoù-se : renkañ obererezh ar frammoù stummañ, skoulmañ liammoù, kenurzhiañ an oberoù gant an Emglevioù-bro... Mat e vefe da Zepartamant Penn-ar-Bed ober un abadenn (ur sizhun pe pemzektez) evit kevrediñ an dud a-fet an emgavioù-se. Sikouret e vefe an traoù gant kelaouiñ an dud, ha gant reiñ arc'hant ivez diouzh an dro, hervez divizoù a chom da lakaat. Bez' e vo ur budjed evit se bep bloaz. Lakaet e vo an traoù da dalvezout tamm-ha-tamm, gant labour un nebeud tud da gentañ evit amprouiñ ar stignad, a-raok digeriñ anezhañ muioc'h. Evit renkañ an emgavioù e 2017 e vo ret ober an difraeoù adalek tri miz diwezhañ 2016.

2. Bugale ar skolioù divyezhek hag ar « Sizhunvezh c'hlas »

Ar Sizhunvezh c'hlas zo un abadenn vroadel a sell ouzh ar retredidi hag ouzh an dud kozh. Termenet eo evel-henn gant ar poellgor broadel karget da lakaat anezhi war-sav : « *Ar 7 devezh-se, bep bloaz, a ya d'ober ur c'houlzad a-feson evit kelaouiñ an dud hag ober dezho kompren ar perzh a vez kemeret gant ar retredidi er vuhez ekonomikel, sokial ha sevenadurel, an diaesterioù en em gav gant an dud kozh, an traoù a vez sevenet gant ar c'hevredigezhioù hag o raktresoù. Un digarez eo ar c'houlzad-se, evit an oberourien a labour ingal gant tud kozh, da aozañ a-hed ar sizhun abadennoù hag a c'hall skoulmañ liammoù etre ar remziadoù en ur bediñ an dud dre vras da gompren e-barzh plas ha roll ar « re gozh » en hor c'hevredigezh* ».

Gant an Departamant e vez renablet ha talvoudekaet an holl draoù a reer e Penn-ar-Bed. C'hoantaat a reer en em harpañ war ar c'houlzad-se evit ma kejo ar remziadoù an eil gant egile, e brezhoneg. Dav e vo d'an Departamant, dre RTOTN, brudañ ar pezh a sell ouzh ar yezh er c'houlzad-se ha lakaat mennadoù nevez da zont war wel. Klokaet e vo an tem broadel a vez bep bloaz gant ar c'hinnig-se.

Gant kement-se e klasker tizhout bugale ar skolioù kentañ-derez dreist-holl. E miz Here e vez ar sizhunvezh-se bep bloaz, setu e vo ret gwelet al labour a zo d'ober gant ar skipailhoù pedagogel a-raok vakañsoù an hañv. Gallout a rafe ar raktres bezañ lañset adalek 2017.

3. Ar skolajidi, krouerien er c'hleweled

Evit ar skolajidi e vo an trede tra a vo graet er c'houlzad *Klaskerien ha treizherien soñjoù* pa vo nevezet. Anv a oa bet uheloc'h er brastres-mañ eus an torr a weler en deskadurezh divyezhek etre ar Cm2 hag ar 6vet klas. Ma kinniger un dra talvoudus ha plijus d'ober d'ar skolajidi e vo nevezet skeudenn ar yezh ha broudet ar re yaouank da genderc'hel da zeskiñ anezhi.

Savet e vo ar stignad asambles gant ar skolajoù (publik, prevez, Diwan) pe ar frammoù eus ar vro ma tegemerer ar re yaouank, hag a zo dedennet gant ar raktres (Lec'hioù Titouriñ ar Yaouankizoù, Tiez-karter...). Ennañ e labouro tud a vicher ar c'hleweled (skingomz, video, internet...), hag ivez an Emglevioù-bro a c'hallo sikour skoulmañ liammoù.

---

(20) *Prat don - Le pré d'Anicet*, Soazig Daniellou, Kalanna Production, 2008, 98 mn. Film savet da-geñver ar c'houlzad « Klaskerien ha treizherien soñjoù e Penn-ar-Bed ».
(21) Danevell-briziañ ar politikerezh da gas ar brezhoneg war-raok, Op.cit. p.142
(22) BCD_bazhvalan. En deiz hiziv e vez graet al labour-se e kornôg Breizh. Diwezhatoc'h e vo graet ivez evit ar gallaoueg, e reter ar rannvro.

Klasket e vo ober kejadennoù etre ar remziadoù e brezhoneg, etre strolladoù komzerien yaouank (krennarded) ha tud kozh gouest da gaozeal eus sujedoù a c'hallfe dedennañ ar strolladoù : ur vicher bennak, ar vuhez pemdez er mare-mañ-mare, darvoudoù istorel, istor ur vuhez ha kement zo.

Evit se e vo ezhomm eus ul labour frammañ a vo sevenet e-kerzh ar bloaz 2017, a-raok reiñ lañs d'an traoù e miz Gwengolo 2018.

C. Anavezout gwelloc'h ha talvoudekaat ar pezh a vez graet gant ar re yaouank

Er pennad-mañ diwar-benn al liammoù etre ar remziadoù, e oa bet anv da gentañ-holl eus ar sikour roet d'ar re gozh gant ar C'huzul-departamant. Echuiñ a ra gant ar sikour a c'hall an Departamant kinnig da re yaouank ar vro. E politikerezh « Yaouankiz » Penn-ar-Bed e kaver asambles obererezh an Departamant ha hini ar strollegezhioù tiriadel, ar Rannvro, ar Stad hag Europa. Klask a ra, e-mesk traoù all, reiñ talvoudegezh da emouestl ha da geodedourelezh ar re yaouank.

Kenderc'hel a ray an Departamant da brederiañ war ar re yaouank e-barzh ar brastres evit ar brezhoneg. Da skouer, an enklask a oa bet graet e 2013 gant ar g-KRTY[23] a c'hallfe bezañ implijet muioc'h. Dav e vo ivez divizout, gant ar gevelerien, penaos e vo kendalc'het gant an enklask-se (petra a glasker gouzout, peseurt standilhon, peseurt bloaz ?...).

A-hend all, an Departamant a dalvoudeka e meur a feson ar raktresoù renet gant ar re yaouank. Evel-se e vo talvoudekaet ar raktresoù renet e brezhoneg pe a ro ur plas d'ar yezh. Evit se e vo graet ul labour kelaouiñ, evit ar re yaouank, asambles gant ar genurzhierien « yaouankiz » eus tiriadoù Penn-ar-Bed.

Erfin, dre ar Font-departamant Skoazelloù da Intrudu ar Yaouankiz (FDSIY), e c'haller reiñ skoaziadennoù da raktresoù zo. Gant-se e c'haller sikour ar pezh a vez graet gant ar re yaouank etre 16 hag 28 vloaz war dachenn ar sport, ar sevenadur, ar geodedourelezh, ar skiantoù, an ekonomiezh hag a-fet an endro hag ar genskoazell, pe e vefe raktresoù renet gant un den hepken pe raktresoù renet a-stroll.

Evit reiñ talvoudegezh d'ar brezhoneg e c'hallfed lakaat ur priz ispisial « brezhoneg » war-sav, da skouer, evit dedennañ tud o deus mennadoù nevez. Prederiet e vo war se asambles gant an dilennidi karget eus politikerezh ar yaouankizoù en Departamant.

(23) Kreizenn-rannvro Titourerezh ar Yaouankizoù. En enklask e weler ez eus 73% eus an dud etre 15 ha 29 bloaz e Penn-ar-Bed a zo un den hag a gomz brezhoneg e-touez o anaoudeien. Gant an enklask-se e venner ivez gouzout ar feur a gomzerien, pegen barrek eo an dud war ar yezh...

BEVAÑ AR YEZH

2l lodenn

Pegoulz ha pelec'h ober gant ar brezhoneg ? Penaos lodañ ar yezh ?
Penaos bevañ ar yezh er broioù ?

Sichenn an eil diazez d'ar brastres-mañ eo ar fed ne vo desket ar brezhoneg gant remziadoù nevez nemet gant ma c'hallo an dud a fell dezho ober gant ar yezh. Ar strollegezhioù tiriadel a sikour staliañ un endro divyezhek ha lakaat anezhañ da vevañ. Dav eo ober diouzh ma c'hallo pep diazad bevañ e Penn-ar-Bed kinnig un endro da aesaat d'an dud ober gant ar brezhoneg. Savet e vez an endro-se asambles gant kevelerien.

D 6
OUIMPER
KEMPER
PONT-AVEN
Centre Hospitalier
Pennospital
Koad Kaer
Hôtel de Ville
Ti-kêr

I. Broioù hag a ra evit an divyezhegezh

Sevel ar brastres yezh zo bet un digarez da vodañ, en-dro d'ar sujedoù-mañ, an holl obererien eus Penn-ar-Bed : Penaos luskat ar vuhez sokiosevenadurel e brezhoneg ? Peseurt plas gant ar brezhoneg el lec'hioù foran ? Peseurt perzh a vo gant an Departamant ? Gant ar c'humunioù hag ar c'humuniezhoù-kumunioù ?

Ar brezhoneg, un dra vat evit an touristerezh hag an ekonomiezh ?...

Dibabet ez eus bet kinnigoù da-geñver ar brastres-mañ abalamour da lakaat an Departamant da gemer perzh, asambles gant an obererien all, da lavaret eo ar c'hevredigezhioù hag ar strollegezhioù tiriadel all.

A. Panelloù hag endro divyezhek

Meur a aozadur a zeu d'emellout war dachenn ar panellerezh (Stad, Rannvro, Departamant, kumunioù, etrekumunelezhioù, tiez an douristed, kevredigezhioù...). Diwar se e weler a bep seurt, en-dro d'ar c'hroashentoù dreist-holl. Gant se e ranker en em soñjal diwar-benn plas an divyezhegezh. Fellout a ra da Guzul-departamant Penn-ar-Bed ober kement a glot gant e gefridioù. E-giz-se e sikouro staliañ ur panellerezh divyezhek asambles gant Rannvro Breizh he deus votet ur garta diwar-benn implij yezhoù Breizh en he mont en-dro hag en he politikerezhioù. Goulenn a ra digant an holl obererien, ar Stad en o mesk, delc'her kont eus an divyezhegezh en tachennoù foran. Er c'hendivizad a-ziforc'h Stad-Rannvro 2015-2020 e lenner neuze « *gant ar panellerezh divyezhek e c'haller kinnig d'ar geodedourien gwelet un endro hag a roio lañs da implij ar brezhoneg, a ray d'an dud anaout ur c'heriaoueg diazez ha da c'houzout hiroc'h war glad al lec'hanvioù* »[24].

E-kerzh ar bloavezhioù diwezhañ ez eus deuet splannoc'h e oa ezhomm da gaout panelloù divyezhek sklaer. Rak diwar an doare m'eo emdroet ar gevredigezh e kaver muioc'h-mui a vrezhonegerien hag o deus studiet o yezh er skol, gant se int troet muioc'h war ar yezh skrivet. Ken gwir all eo evit ar remziadoù da zont. Ret e vo neuze adwelet ar mod ma vez graet an traoù un tregont vloaz zo evit lakaat anezho da glotañ gant ar pezh emeur o c'hortoz hiziv an deiz.

1. Un doare nevez d'an divyezhegezh gant an Departamant

Skrivañ ar brezhoneg e lizherennoù stouet bewech war ar panelloù a vez gwelet muioc'h-mui e-giz un droukziforc'h ha sevel a ra ar vrezhonegerien hag ar c'hevredigezhioù enep an dra-se, evel ma oa degouezhet e-keñver ar skritur "keltiek" gwechall. Muioc'h-mui e ra ar strollegezhioù gant un doare da ginnig hag a glot gant ar standardoù etrebroadel ma vez skrivet an div yezh par-ouzh-par peurliesañ.

Fellout a ra da Departamant Penn-ar-Bed mont gant al lusk-se ha sevel ur garta c'hrafek nevez evit an divyezhegezh abalamour da vont war-zu un doare kevatal da ginnig ar yezhoù. E Brastres ar panellerezh heñchañ ha touristerezh votet e miz Genver 2015, ez eus kaoz eus an divyezhegezh evel ma vez lakaet da dalvezout betek-henn gant an Departamant war an hentoù-departamant, gant ar brezhoneg skrivet e lizherennoù stouet. E 2015 ha 2016 eo bet nevesaet ar panelloù heñchañ ha touristerezh war un toullad mat a hentoù pennañ. Chom a ray ar panelloù nevez-se e-pad meur a vloaz. Merket e vo hon endro er bloavezhioù da zont gant ar pezh a vez divizet hiziv an deiz da-geñver ar brastres yezh. Fellout a ra d'ar C'huzul-departamant avat kregiñ gant doareoù nevez. Da-heul ar brastres yezh e vo votet Karta an divyezhegezh gant ar C'huzul-departamant. Diwar neuze e ranko an holl bolitikerezhioù departamant doujañ dezhi ha gant se e vo kemeret e kont gant ar garta c'hrafek nevez. Evit a sell ouzh ar panellerezh war an hentoù, lakaet e vo kement-se da dalvezout evit ar panelloù heñchañ ha touristerezh, met abalamour da veur a dra (reolennoù, koust...) e kinniger chom hep en ober evit ar panelloù polis hag ar panelloù dibad.

2. Lakaat panelloù divyezhek en holl aveadurioù foran

Abalamour da wellaat e zoareoù d'ober e ouestl an Departamant kreñvaat plas ar brezhoneg el lec'hioù foran ma vez lakaet arc'hant gantañ. Graet e vo koulz en aveadurioù a zo d'an Departamant hag en aveadurioù a vez kenarc'hantet gantañ.

a) An aveadurioù a zo d'an Departamant

Gouestlañ a ra ar C'huzul-departamant, gant ar brastres-mañ, staliañ panelloù divyezhek, gant an div yezh par-ouzh-par, e kement savadur pe aveadur a vez meret gantañ : ti ar C'huzul-departamant hag ar burevioù melestradurel a zo e meur a lec'h, kreizennoù obererezh sokial an departamant, ar skolajoù, ar mirdioù... Evit an treuzdougen, dav e vo resisaat war beseurt tachenn e vo graet ur wech ma vo fiziet ar gefridi-se er Rannvro, a-benn miz Genver 2017. Ma vez meret al leurioù-kenweturañ gant an Departamant bepred, e vo taolet pled da ober gant ar memes doareoù er memes lec'h : anv al lec'h, arrebeuri, arsav bus...

Ret e vo lakaat an divizoù-se e pleustr kerkent ha degemeret ar brastres-mañ, dreist-holl evit a sell ouzh ar raktresoù nevez. Gant karta an divyezhegezh ha karta c'hrafek an Departamant e vo resisaet penaos e vo lakaet an divyezhegezh e pleustr.

[24] Kendivizad a-ziforc'h evit treuzkas yezhoù Breizh ha diorren an implij anezho er vuhez pemdez 2015-2020, rann 2.3.3. Ar servijoù publik.

b) An aveadurioù publik kenarc'hantet gant an Departamant

Lakaet e vez arc'hant evit ar broioù gant Departamant Penn-ar-Bed, dreist-holl da-geñver ar C'hevratoù-tiriad. Gant meur a stignad e c'haller e-giz-se arc'hantañ ostilhoù evit ar sevenadur, ar sport, ostilhoù liezimplij, kempenn ar bourc'hioù. Abalamour da embann splann engouestl Penn-ar-Bed evit ar brezhoneg ne vo skoazellet gant an Departamant nemet an aveadurioù publik a vo staliet enno ur panellerezh divyezhek. Labouret e vo neuze asambles gant renerezh ar servijoù a sello an afer outo evit lakaat pep stignad da cheñch tamm-ha-tamm, ha ret e vo d'an traoù bezañ asantet gant ar C'huzul-departamant bep taol. Ouzhpenn-se e vo broudet ar strollegezhioù d'ober muioc'h-mui gant an divyezhegezh en o c'hehentiñ hag en o frogrammoù oberezhioù.

A-hend-all, an Departamant a sikour ar c'humunioù hag ar c'humuniezhoù-kumunioù da staliañ panelloù divyezhek. Gwelloc'h e vefe ma vefe anavezet hag implijet muioc'h ar stignad skoazellañ ar postadurioù gant ar gevelerien. Ar brastres-mañ zo un digarez da zegas da soñj ez eus eus ar skoazell arc'hant-se evit reiñ lañs d'an divyezhegezh. Mat eo degas da soñj ivez e c'hall Ofis publik ar brezhoneg sikour ar strollegezhioù evit ar pezh a vez ezhomm d'ober da neuze : labour war an anvioù-lec'hioù, reizhañ pe eeunaat an doare-skrivañ. Goulenn a ra an Departamant digant ar strollegezhioù soñjal en anvioù brezhonek pa vez kaoz da reiñ anvioù d'ar straedoù, d'ar c'harterioù pe d'ar c'humunioù nevez.

Dleout a rafe al lusk a zo tapet dre vras gant ar panellerezh divyezhek delc'her d'ober e dreuz, n'eus nemet gwelet ez a war gresk niver ar c'humunioù o deus sinet ar Garta « *Ya d'ar brezhoneg* ».

3. Ar brezhoneg, un dra vat evit an touristerezh

Gant ar panellerezh divyezhek e vez lakaet identelezh Penn-ar-Bed war wel ha kement-se a sikour dedennañ touristed etrezek ennañ. Evit mont pelloc'h war an hent-se e c'hall Penn-ar-Bed talvoudekaat ar yezh muioc'h, e-giz ma vez graet e Bro-Gembre da skouer. Meur a oberezh a c'hallfe bezañ kaset war-raok : stummañ an dud a labour el lec'hioù touristel (*lakaat anezho da zeskiñ brezhoneg pe un tamm diazez eus ar yezh, dreist-holl ar pezh a sell ouzh an anvioù-lec'hioù er vro*), sturlevrioù troioù-bale hag a vo titouroù enno diwar-benn ar brezhoneg, aozañ troiadoù kerzhet pe marc'h-houarn[25]...

Kinniget e vo mont e darempred gant Penn-ar-Bed Touristerezh ha Poellgor-departamant an touristerezh evit lakaat kement-se e pleustr.

B. Roll an obererien en tiriadoù ha kenurzhiañ anezho

Ne c'haller ket kinnig un endro a-feson evit ober gant ar brezhoneg anez c'hoari e meur a zoare. Un oberer e-touez ar re all eo Departamant Penn-ar-Bed, ha gant-se e wel un toullad doareoù da lakaat an degouezhioù ma c'haller komz pe selaou brezhoneg en departamant da vezañ stankoc'h.

Al lañs a zo gant ar vrezhonegerien ne vez ket merzet atav gant an dud na gomzont ket brezhoneg. Unan eus hor palioù eo lakaat skeudenn ar yezh da cheñch, d'ober d'an dud a vefe diseblant gwelet pegen pinvidik eo. Gouest eo an holl obererien war dachenn ar brezhoneg da sikour tizhout ar palse, gant koulzadoù brudañ, klipoù, kinnigoù nevez da vezañ ijinet e lec'hioù dic'hortoz a-wechoù – estreget al lec'hioù ma vez kavet brezhonegerien dija... Ouzhpennet e vo ar c'hinnigoù-se e politikerezh kehentiñ an Departamant.

En tu all da skeudenn ar yezh e ranker kinnig obererezhioù war an holl dachennoù, dreist-holl lec'h ma vev tud Penn-ar-Bed war ar pemdez.

1. Sklaeraat ha kreñvaat roll an emglevioù-bro

An emglevioù-bro, pe « tiez ar vro », zo kevreadoù hag a vod kevredigezhioù war un takad hag a vez termenet gant an izili. Labourat a reont evit reiñ lañs d'ar brezhoneg ha da sevenadur Breizh, gant oberoù war ar pemdez (kreizennoù titouriñ, kentelioù-noz, strolladoù komz...) pe darvoudoù (abadennoù sevenadurel, arvestoù c'hoariva pe sonerezh, festivalioù...). Gant ar c'hevreadoù-se e c'hall ar c'hevredigezhioù ezel kenlodenniñ labourioù zo a-fet merañ, kehentiñ ha kement zo. Digor eo an tiez-se d'an holl, gant se int talvoudus ivez d'an dud a fell dezho gouzout hiroc'h war ar pezh a sell ouzh sevenadur Breizh pe ober un dra bennaket war an dachenn-se.

Mont a ra an emglevioù d'ober rouedadoù brezhonegerien e pep bro (koulz ar vrezhonegerien ampart hag ar re a zo o teskiñ), ar pezh a zo mat evit broudañ an dud da gomz brezhoneg etrezo en un doare naturel – estreget er c'hentelioù.

Klotañ mat a ra ar roll-se gant perzhioù dibar ar brezhoneg, a zo ur yezh a ya meur a rannyezh d'ober anezhi, gant kemmoù

(25) Da skouer, sellet ouzh « Trovelo » aozet gant ti an douristed Lesneven- Aod ar Mojennoù ha Ti ar vro Bro-Leon : Côte des Légendes à vélo ; Présentation Trovelo Ti ar vro

soutil eus an eil bro d'eben. Pa vez aozet oberoù war dachenn ar sevenadur hag ar yezh gant pep emglev-bro en e gornad, e vez roet lañs da holl binvidigezhioù ar brezhoneg.

E-barzh he Rentañ-kont evit ur politikerezh yezh degemeret e 2012 ec'h embann Rannvro Breizh skoazellañ an aozadurioù-se (a oa 12 anezho e Breizh e 2012) evit lakaat o labour war wel evit a sell ouzh reiñ lañs d'ar brezhoneg. Emeur o frammañ an traoù en ur gemer harp war Karta an Emglevioù-bro savet e 2009. Enni e kaver pevar ahel labour ha n'eo ket fall menegiñ anezho amañ :

- **Bodañ ha kelaouiñ** (lec'hioù titouriñ dave diwar-benn ar pezh a vez graet en-dro d'ar brezhoneg er c'hornad)
- **Skignañ** (anaout hag aesaat ar c'hrouiñ e brezhoneg)
- **Skoazellañ** (skoazellañ ar c'hevredigezhioù ezel hag an dougerien raktresoù)
- **Neveziñ** (lec'hioù ma teu war wel raktresoù nevezus hag a c'hall bodañ an dud en-dro dezho)

E Penn-ar-Bed ez eus bet savet meur a emglev-bro a-hed ar bloavezhioù. Kaset e vez oberoù a bep seurt ganto, traoù disheñvel diouzh al lec'hioù ma vezont, diouzh stumm an aozadurioù ha diouzh an dud a vez enno. Gant c'hwec'h anezho e vez gopret un den pe meur a hini. War ar gartenn a zo amañ dindan e weler pelec'h emañ an emglevioù-bro-se.

Sevenadur Breizh ha brezhoneg : tachennad an Emglevioù-bro e Penn-ar-Bed

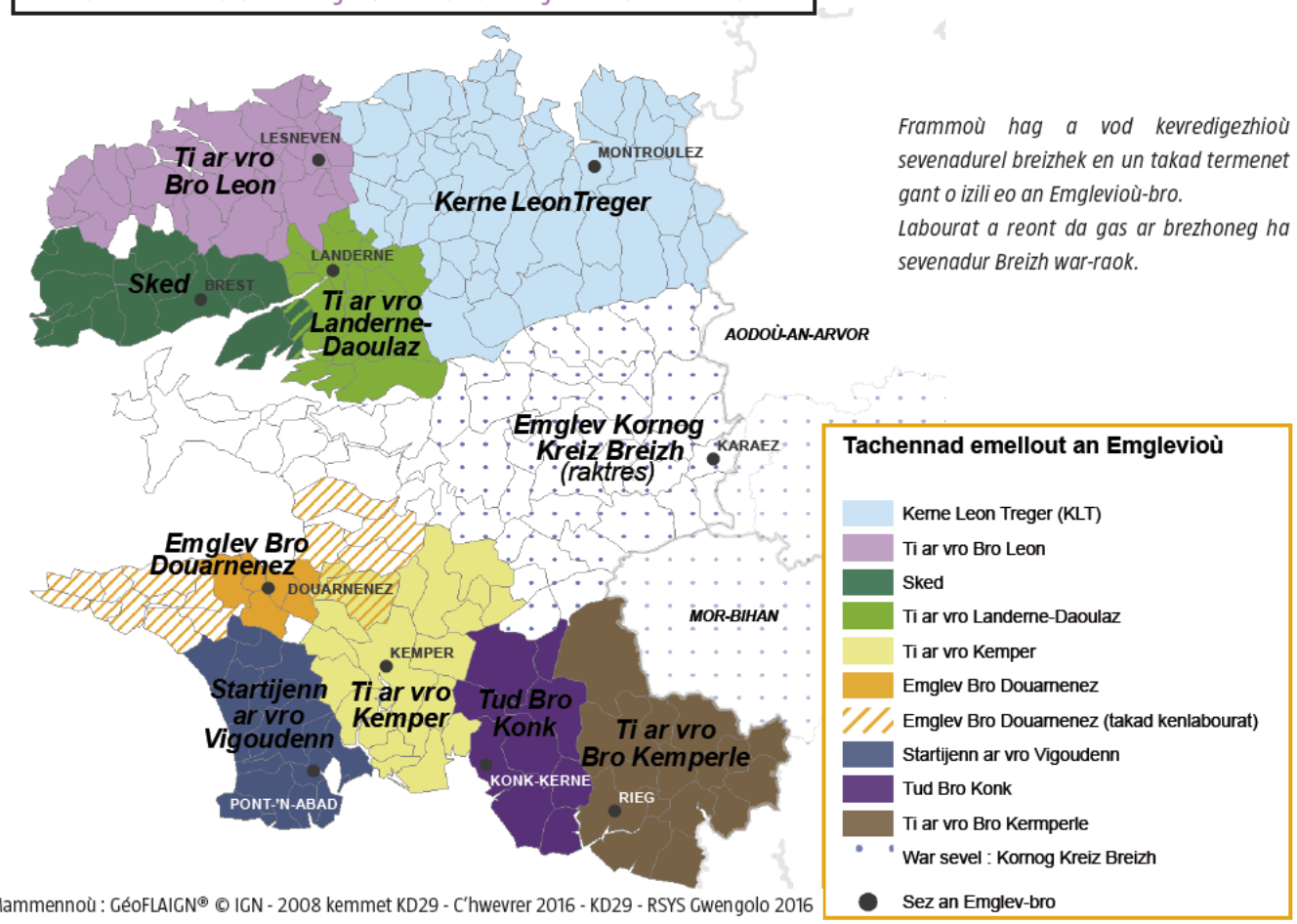

Frammoù hag a vod kevredigezhioù sevenadurel breizhek en un takad termenet gant o izili eo an Emglevioù-bro.
Labourat a reont da gas ar brezhoneg ha sevenadur Breizh war-raok.

Mammennoù : GéoFLAIGN® © IGN - 2008 kemmet KD29 - C'hwevrer 2016 - KD29 - RSYS Gwengolo 2016

Krouidigezh : KD29/Mamops/SIG - Gwengolo 2016.

Skoazellet e vez an emglevioù-bro gant ar C'huzul-departamant abaoe 1998. Talvoudus eo ar c'hevredigezhioù-se rak kinniget e vez ganto obererezhioù evit ar brezhoneg tost ouzh an dud en departamant. Er brastres yezh-mañ e fell d'an Departamant delc'her gant ar skoazelloù-se.

Klask a ra ar c'hevreadoù kas a bep seurt kefridioù da benn. Goulenn a reont avat bezañ heñchet ha kaout ur sell politikel asambles gant an ensavadurioù, an Departamant dreist-holl. Gant ar brastres evit ar brezhoneg e vo gallet kinnig ur framm evit labourat hag ul lec'h ma vo eskemmet soñjoù war hir dermen gant an emglevioù-bro. Diwallet e vo ma kloto an obererezhioù kaset da benn e Penn-ar-Bed gant ar politikerezhioù divizet gant Rannvro Breizh ha gant ar c'humunioù hag ar c'humuniezhoù-kumunioù.

Goulenn a reer digant ar c'hevreadoù-se reiñ lañs da raktresoù hag a lakay skoulmañ liammoù etre an dud, ar c'hevredigezhioù hag ar strollegezhioù en-dro d'ar brezhoneg ha da sevenadur Breizh en ur c'hornad bennak. Er mareoù-mañ ez eus ezhomm, da skouer, da ginnig obererezhioù evit ar familhoù hag ar re yaouank. Gouest eo an aozadurioù-se ivez d'ober traoù asambles gant tiez an douristed, evel ma vez graet gant Ti ar Vro Bro-Leon, lakaomp. Evit echuiñ, broudet e vo ar c'hevreadoù da gemer perzh er bodadoù kendivizout a vez dalc'het (Kuzulioù diorren, bodadoù labour war un tem bennak...). Er c'hevreadoù-se e vez klasket diehan lakaat ar c'hevredigezhioù ezel hag an dud a-youl vat da vont e-barzh ar jeu. Roet e vo fed gant an Departamant d'ar strivoù a vo graet gant an emglevioù-bro evit en em frammañ.

An emglevioù-bro zo kevredigezhioù ha ne vez ket kinniget ganto nemeur a obererezhioù hag a zegas arc'hant, dre-se e vez digempouez o stad alies a-fet arc'hant. Klask a reont memes tra gounit arc'hant estreget gant ar skoazelloù publik (labourat er skolioù da-geñver an obererezhioù troskol, aozañ abadennoù, embann, sevel binvioù pedagogel...).

Termenet eo bet ar skoazelloù roet gant an Departamant

a-hed ar bloavezhioù, diouzh goulennoù an obererien. Fellout a ra da Benn-ar-Bed frammañ muioc'h ar skoazelloù-se hag ivez sklaeraat roll ar c'hevreadoù ha rannañ al labour gant ar strollegezhioù lec'h m'emaint. Setu ma vo kinniget :

- **Enskrivañ ar skoazell d'an emglevioù-bro evit o mont en-dro er C'hevratoù-tiriad**. E-giz-se e vo gallet stabilaat anezho ha lakaat anezho da vezañ anavezet gwelloc'h gant ar c'humuniezhoù-kumunioù hag ar c'humunioù lec'h m'emaint. Talvoudus eo ar c'hevratoù-tiriad evit lakaat an dud da gendivizout en-dro da raktresoù lec'hel.

- **Diazezañ ur stignad skoazellañ hag a gemer meur a dra e kont**, evel ar postoù-labour, an obererezhioù kaset da benn, an dud a sell an obererezhioù outo, ar raktresoù nevezus, ar c'hevelerezhioù... Evit ar re ziwezhañ-se e vo graet ur stignad adnevesaet.

2. Kreskiñ plas ar brezhoneg er mediaoù nes

Gallout klevet brezhoneg er vuhez pemdez e pep lec'h e Penn-ar-Bed, zo unan eus ar palioù a fell d'an Departamant tizhout. Roet ez eus bet lañs d'ur bern traoù er bloavezhioù diwezhañ gant sikour an Deprtamant ha Rannvro Breizh : radioioù lec'hel brezhonek ha kevredigezhel, chadenn skinwel dre Internet ha kement zo.

Aet ez eus un toullad traoù war-raok abaoe 2015 gant ar raktres kleweled breizhat lusket gant ar Stad, ar Rannvro hag ar chadennoù publik ha prevez (TV Roazhon, Tébéo, Tébésud, Frañs 3 Breizh, Brezhoweb...). Gant ar raktres-se e tlefe an obererien, gant ur Gevrat palioù hag araezioù, kenlodenniñ ar pezh a sell ouzh produiñ, skignañ ha brudañ endalc'hoù kleweled.

War un dro e sikour an Departamant ar produiñ hag ar skignañ war dachenn ar radioioù brezhonek. E-giz-se e vez kinniget ur skoazell d'ar radioioù kevredigezhel eus ar rummad A, ouzhpenn skoazell ar Stad a dremen dre ar Font skoazell d'ar radioioù lec'hel. Betek-henn e vez sikouret ar radioioù brezhonek pe divyezhek-mañ : Radio Kerne, Arvorig FM, Radio Kreiz-Breizh. Sikouret e vez ivez ar c'hevread Brudañ ha Skignañ evit al labour a ra a-fet stummañ, kenlodenniñ ha produiñ abadennoù keleier boutin d'ar radioioù kevredigezhel. Roet e vo fed gant an Departamant d'ar radioioù a ray strivoù evit en em frammañ ha d'an niver a eurioù e brezhoneg a vez produet ha skignet. Ret eo ivez skignañ dre Internet abalamour da dizhout muioc'h a dud. D'ar radioioù ha d'o c'hevreadoù eo d'ober ma vo brezhoneg mat gant ar gazetennerien.

3. Kreskiñ niver ar vrezhonegerien el lec'hioù ma vez degemeret tud

Mont a ra niver ar c'hlasoù divyezhek war greskiñ, gwelet e vez muioc'h-mui a familhoù hag a fell dezho lakaat o bugale da

zeskiñ brezhoneg, bountet e vez war an dud vras o dez c'hoant da zeskiñ ar yezh... Diwar se e vez muioc'h-mui a ezhommoù nevez a-fet degemer el lec'hioù foran. Klasket e vo kreskiñ niver ar vrezhonegerien el lec'hioù-se.

Graet e vez dija. Da skouer e c'haller menegiñ ekomirdi Menez Are a ginnig gweladennoù heñchet e brezhoneg a-hed ar bloaz, hag e lec'hienn Internet divyezhek penn-da-benn. Broudañ a reer an holl obererien da duta pe da stummañ implijidi. Pa vez merket « brezhoneg » e roll ar barregezhioù goulennet evit ur c'hemenn labour e vrouder tud hag a oar brezhoneg da lakaat o anv. Evel-just e ranker gwelet ar varregezh war ar brezhoneg e-giz un dra ouzhpenn ar barregezhioù all hag a zo traoù ret evit ar post labour (da skouer ar varregezh « animatour war ar glad » evit mirdioù zo). Broudet, ha sikouret zoken, e vo an ensavadurioù a zo liammet ouzh an Departamant da lakaat kement-se e pleustr.

Rankout a reer ivez reiñ da c'houzout pa vez eus an divyezhegezh el lec'h-mañ-lec'h. Rak an darn vrasañ eus ar vrezhonegerien, hiziv an deiz, ned eont ket e brezhoneg en un doare naturel ouzh ar servijoù. Meur a dra a c'haller implijout : tikedennoù « Komz a ran brezhoneg », pin's bihan, panelloù bihan war ar c'hontouerioù degemer... doareoù e-leizh zo, hag ur bern re all zo da vezañ ijinet ! Brudet e vo an doareoù-se, al lec'hioù hag an dud a ginnig servijoù e brezhoneg, gant Departamant Penn-ar-Bed. Ha just a-walc'h, gant ar porched « brezhoneg » a zo bet goulennet gant meur a oberer, e vo gallet respont d'an ezhommoù a-fet kelaouiñ. Komzet e vo hiroc'h eus ar poent-se pelloc'h er skrid-mañ (II.B).

Gouest e vimp da briziañ ar c'hinnigoù-se a-hed ar bloavezhioù diwar renabl ar postoù labour ma implijer ar brezhoneg, a vez savet gant Ofis publik ar brezhoneg bep c'hwec'h vloaz.

4. Broudañ d'ober gant ar brezhoneg en Departamant

Lakaat ar brezhoneg war wel a dalvez ivez evit an Departamant broudañ an dud ennañ d'ober gant ar brezhoneg. Lañset ez eus bet meur a dra :

a) *Broudañ ar pezh a vez graet dija er servijoù*. E meur a servij en Departamant ez eus tud hag a gomz brezhoneg. Ar re a fell dezho a c'hallo sevel ur « bodad » abalamour da gaozeal brezhoneg etrezo, da ginnig obererezhioù en-dro d'ar brezhoneg, da soñjal war an doare da reiñ ur plas d'ar brezhoneg en o micher... Kinnig a reer neuze renabliñ an dud a vefe kontant da gemer perzh en traoù-se gant sikour Renerezh ar C'hoskor.

b) *Stummañ an implijidi war ar brezhoneg*. Kinnig a reer lakaat ar varregezh-se e steuñv-stummañ 2017-2020. Goude-se e c'hallo an dud bezañ stummet dre KBMPT pe dre stummadurioù diabarzh. Abalamour da c'houzout mat penaos e vo labouret e vo ret, da gentañ, renabliñ ar postoù ma vo ezhomm da c'houzout brezhoneg.

c) *Dedennañ pe stummañ ar guzulierien-departamant*. Kement-se zo bet goulennet gant an dilennidi o-unan ha ret e vo studiañ an afer pelloc'h evit lakaat anezhi e pleustr e-kreiz ar respetad.

d) *Lakaat ar brezhoneg war wel dre ar c'hehentiñ ensavadurel hag an teulioù melestradurel*. Staliet e vo ostilhoù divyezhek nevez gant an Departamant da-geñver ar Garta c'hrafek nevez e 2017 : paper talbennet, kartennoù pediñ, kartennoù-bizit ha sinadurioù elektronek, responterioù er pellgomz, skritelloù, brudañ ar politikerezh yezh... Dav e vo ober ivez ur renabl eus an teulioù melestradurel a c'hallo bezañ kinniget e brezhoneg ouzhpenn an doare gallek.

5. Bezañ digor war ar bed hag ar rannvroioù all e Frañs

Brudañ ar brezhoneg a dalvez, evit Departamant Penn-ar-Bed, reiñ lañs d'ur sevenadur lec'hel digor war ar bed. Anaout e vro hag hec'h istor, kompren he finvidigezh a-fet yezh... diwar an diazezoù-se e c'haller mont davet an dud all a zo e broioù tost pe pell ac'hann ha disheñvel o sevenadur.

Un tamm mat a vloavezhioù zo en deus skoulmet Penn-ar-Bed darempredoù gant broioù all ha krog eo bremañ d'en ober war dachenn ar yezhoù rannvro. Broudet e vez ar raktresoù dreist-holl da-geñver ar c'henlabour a zo dija gant rannvro Chiloé e Chile, Kerne-Veur, Madagaskar... Skoazellet e vo an eskemmoù skiant-prenet pe ar raktresoù a-stroll, dreist-holl pa vo gant ar broioù keltiek all. E-giz-se, da skouer, e oa bet an eskemm etre re yaouank eus Penn-ar-Bed hag eus Kerne-Veur e miz Gouere 2016, gant sikour an UBAPAR.

Evit a sell ouzh Europa emañ an Departamant er rouedad NPLD (Network to Promote Linguistic Diversity) a c'haller gantañ lakaat an obererien eus meur a vro europat da zarempredi an eil re ar re all, ha brudañ al liesyezhegezh en ensavioù europat e Brusel.

Ha da ziwezhañ, gallout a reer skoulmañ darempredoù tostoc'h gant rannvroioù all e Frañs lec'h ma vez kaset politikerezhioù publik en-dro evit ar brezhoneg.

Klozadur hag ar Garta Ya d'ar brezhoneg

Pa gomzer eus « broioù hag a ra evit an divyezhegezh » e ranker ober anv eus an niver a obererien a vez e-barzh ar jeu. Evit bezañ efedus eo ret kaout palioù boutin abalamour da labourat holl war ar memes tu. Da-geñver al labourioù evit sevel ar brastres-mañ ez eus bet kendivizoù frouezhus-tre. Mat e vo klask delc'her d'ar c'hendivizoù-se, paneveto eo diaes d'an obererien kompren an eil re ar re all ha ganto eo efedusoc'h an obererezh publik.

Gouest eo Departamant Penn-ar-Bed, war e dachenn, da reiñ lusk ha da skoazellañ gennadoù zo. Arabat disoñjal kennebeud roll ar c'humunioù hag an etrekumunelezhioù evit reiñ lañs d'ar brezhoneg, evel m'hor boa lavaret uheloc'h. Ur politikerezh youlek a c'haller dougen ha frammañ war an holl liveoù. Er mareoù-mañ emañ an div gêr bennañ e Penn-ar-Bed, Brest ha Kemper, o tiazezañ politikerezhioù hag a vez frammet ha lakaet war wel muioc'h-mui. Deuet mat eo ar c'humunioù bihanoc'h hag an etrekumunelezhioù el luskad-se.

Abalamour da verkañ engouestl an Departamant e kinniger azasaat ar garta Ya d'ar brezhoneg evit delc'her gant an obererezhioù evit kas ar brezhoneg war-raok ha talvoudekaat anezho. Ar garta-se zo ur framm kinniget d'an obererien sokial hag ekonomikel gant Ofis publik ar brezhoneg (OPAB) abalamour da sikour kas obererezhioù war-raok evit mad ar brezhoneg. Evit ar strollegezhioù, kinniget e vez ar Garta hiziv an deiz d'ar c'humunioù ha d'an etrekumunelezhioù e stumm ouzhpenn 50 obererezh da gas da benn. Live an testeniekadur (a ya eus 1 da 4) a vez diouzh niver an obererezhioù a vez kaset da benn gant ar strollegezhioù. Liammet eo an obererezhioù-se ouzh tachenn varregezh ar strollegezhioù ha n'int ket stag holl ouzh kefridioù un departamant. Gant se e vo kinniget d'an OPAB labourat evit azasaat ar roll obererezhioù ouzh an departamant abalamour, da gentañ, da sikour lakaat engouestloù an Departamant da dalvezout en diabarzh, ha goude-se da aesaat kehentiñ war politikerezh yezh Pennn-ar-Bed.

II. Diorren implij ar brezhoneg dre ar sevenadur hag an deskadurezh pobl

Splann eo al liamm etre yezh ha sevenadur, daoust da se eo mat termeniñ resis an diaesterioù a sav en-dro d'ar sujed-se. Gallout a reer loc'hañ ar preder diwar ar goulennoù diazez : peseurt plas ha peseurt roll gant ar brezhoneg er vuhez sevenadurel ? Peseurt plas evit ar brezhoneg en ensavadurioù sevenadurel ? Penaos, dre obererezhioù sevenadurel modern, talvoudekaat ur yezh rannvroel ha lakaat remziadoù nevez d'ober ganti ? Petra a c'hall an Departament ober evit diorren an divyezhegezh ? Petra a c'haller kinnig e brezhoneg war dachenn an dudioù ?... Diwar kement-se e teu kinnigoù a-leizh, a zo bet renket ganeomp e tri rummad : al levrioù hag al levraouegoù foran ; raktresoù arzel an departamant ; an dudioù hag an deskadurezh pobl.

A. Levrioù ha levraouegoù foran

Lañs zo da vat gant an embann e brezhoneg, n'eus ken gwelet ar 110 levr nevez a vez embannet bep bloaz well-wazh. Kinnig a ra Rannvro Breizh meur a stignad evit sikour al lañs-se : skoazellañ an embannerien gevredigezhel e brezhoneg evit o mont en-dro, sikour embann kelaouennoù lennegel, sikour moullañ levrioù brezhonek, gallaouek pe divyezhek, sikour an treiñ lennegel e brezhoneg...

N'eo ket peurvat al lañs-se avat, dreist-holl evit ar pezh a sell ouzh tizhout an dud a glasker dedennañ pe kempouezañ ar c'hontoù. Koulskoude ez eus ur goulenn : kresk ar c'hlasoù divyezhek, tud dedennet gant ar brezhoneg ha sevenadur Breizh... Brastres yezh Penn-ar-Bed eo an digarez da embann splann e skoazeller an dachenn-se ha da dermeniñ obererezhioù da gas da benn.

1. Roll ar rouedadoù levraouegoù foran

Karget eo Departamant Penn-ar-Bed eus ar gefridi Levraouegoù foran ha dre-se eo gouest da bouezañ war an dachenn-se evit klokaat ar pezh a vez graet gant ar c'humunioù hag an etrekumunelezhioù. Kefridi bennañ Levraoueg Penn-ar-Bed (BdF) eo « *digeriñ ar ouiziegezh hag ar sevenadur d'an holl dud eus Penn-ar-Bed hag e pep lec'h en departamant. Gant se e sikour ar c'humunioù hag ar c'humuniezhoù-kumunioù da zigeriñ levraouegoù-mediaouegoù evit diorren o servij lennerezh foran. Respont a ra da ezhommoù an dud a-fet diduamantoù hag ivez a-fet emstummañ, an diorren personel, hep diforc'hiñ an dud abalamour d'o gouenn, d'o reizh, d'o relijion, d'o broad, d'o yezh pe d'o statud sokial* »[26]. Labourat a ra ar BdF gant ur rouedad 244 levraoueg-kêr ; ober a ra war-dro pourchas levrioù ha skoazelloù ar c'hinnigoù a-fet abadennoù sevenadurel. Gant ar skourroù e c'haller respont da ezhommoù ar pevar diazad lennerezh : bro Montroulez (skourr Sant-Seo), bro Brest (skourr Sant-Divi), bro Kornôg-Kreiz-Breizh (skourr Plonevez-ar-Faou), Bro Gerne (skourr Kemper). Ober a ra ar BdF ivez war-dro ar stummañ, koulz evit an dud a vicher hag an dud a-youl vat el levraouegoù.

Da-geñver al labour prientiñ ar brastres ez eus gallet sevel stad an traoù e-keñver ar brezhoneg, ha gwelet e-giz-se e vez graet ha gortozet traoù a bep seurt gant al levraouegoù a vez pourchaset an dielloù dezhe gant Levraoueg Penn-ar-Bed (ne sell ket an dra-se ouzh ar c'hêrioù bras a c'hall ivez kinnig o folitikerezh evit ar brezhoneg, evel ma vez graet gant ar rouedadoù mediaouegoù e Kemper Kumuniezh pe e Brest, lakaomp). Mat e vefe anaout gwelloc'h ar pezh a vez gortozet gant ar rouedad. Levraoueg Penn-ar-Bed eo ar framm en Departamant hag a vefe gouest d'ober war-dro kement-se. Ha pa ranker delc'her gant al labour diagnostikañ e c'haller divizout da-geñver ar brastres-mañ war beseurt tu heñchañ an traoù. Divizet ez eus reiñ lañs d'ar c'hwec'h obererezh-mañ :

- Delc'her gant ar politikerezh evit prenañ kement levr brezhonek a vez embannet, pe prenañ skouerennoù ouzhpenn eus ar memes levr ma vez ezhomm ;
- Broudañ ar mediaouegoù da greskiñ niver an dielloù brezhonek a zo ganto ;
- Lakaat an dielloù brezhonek war wel ;
- Sikour aozañ abadennoù e brezhoneg (lennadennoù, kontadennoù, prezegennoù...) ;
- Kinnig moduloù stummañ nevez gant Levraoueg Penn-ar-Bed war dachenn an embann e brezhoneg ;
- Broudañ ar mediaouegoù ha levraouegoù da duta

[26] Tennet eus Lec'hienn Levraoueg Penn-ar-Bed

implijidi vrezhonek (menegiñ ar varregezh-se er c'hinnigoù-labour) pe da stummañ o implijidi war ar brezhoneg.

Sellet e vo ouzh mont en-dro an obererezhioù-se gant servijoù an Departamant dre ur c'henlabour etre Levraoueg Penn-ar-Bed hag ar gefridi brezhoneg.

2. Lakaat an obererien e darempred an eil re gant ar re all

Meur a zen hag a aozadur a gemer perzh e buhez un oberenn : an aozer, an embanner, ar skigner, ar stalioù, al levraouegoù hag, evit echuiñ, al lennerien. Evit ar brezhoneg, ret eo startaat al liammoù etre an obererien-se. Gouest eo an Departamant, a zo diazezet tost ouzh al lennerien hag an danvez lennerien, da zegas e lod el lusk-se. Klasket e vo solutaat al liamm dreist-holl etre :

- An aozerien hag an embannerien e brezhoneg a zo er vro. Dav e vo gouzout gwelloc'h ar pezh emaint o c'hortoz.
- Al levraouegoù en departamant.
- Skolioù divyezhek Penn-ar-Bed. Aze e c'hallfe bezañ talvoudus klokaat ar c'henemglev keveliñ emaomp e-sell da sinañ gant an Deskadurezh Stad (sellet ouzh lodenn gentañ ar brastres), oc'h ober anv eus ur politikerezh evit prenañ an oberennoù brezhonek.
- An dud hag ar familhoù dedennet gant ar brezhoneg.

Ar soñj a zo gant ar guzulierien-departamant eo gallout kenlabourat gant ur saloñs al levrioù hag a zo anezhañ dija, abalamour da aozañ ennañ un darvoud dibar en-dro d'ar brezhoneg. Prederiet e vo war an afer-se e-kerzh ar bloavezhioù 2017 ha 2018.

Mont a ray ar porched niverel « Lenn », a vo savet gant an DPKS Levrioù ha lennadennoù e Breizh, d'ober ur benveg talvoudus-kenañ evit gwellaat an doare da skignañ an oberennoù brezhonek. Ul lec'hienn Internet digor d'an holl, digoust ha divyezhek e vo. Enni e vo renablet ha lakaet an oberennoù brezhonek war wel : evit pep levr e vo gwelet ar golo, an titl, un diverrañ ha tammoù traoù ouzhpenn e-giz ur pennad komz gant ar skrivagner, lakaomp. Mont a ray ar savenn-se en-dro adalek diskar-amzer 2016.

B. Raktresoù arzel ha sevenadurel

1. Krouiñ ha skignañ oberennoù brezhonek

E Penn-ar-Bed ez eus lañs gant ar raktresoù arzel e brezhoneg, koulz war dachenn an arvestoù bev, pe e vefent gant amatourien pe tud a vicher, ha war dachenn ar sinema. Pouezañ a ra an obererien war ar fed e vez diaes dezho produiñ ha skignañ o oberennoù pa rankont mont dreist rakvarnoù enep pe skoilhoù evit a sell ouzh an arc'hant. Ret eo d'ar galloudoù publik klask penaos kemer ar brezhoneg e kont e-barzh ar politikerezhioù sevenadurel. Fellout a ra d'an Departamant ober kemend-all gant e bolitikerezh youlek evit ar yezh da-geñver e skoazelloù d'an oberoù sevenadurel.

a) Skoazellañ ar c'hrouiñ hag ar skignañ

Ar strolladoù a vicher war dachenn an arvestoù bev na vezont ket sikouret evit o mont en-dro a-hed ar bloaz a c'hall bezañ harpet gant ar C'huzul-departamant da-geñver ar stignadoù da skoazellañ ar c'hrouiñ. Diazezet eo ar stignadoù-se war brizidigezh al labour arzel ha niver an abadennoù a c'hallo bezañ kinniget en departamant hag e lec'h all ivez. Sikouret ez eus bet strolladoù c'hoariva brezhonek e-giz-se, evel Teatr Piba evit e grouidigezh Metamorfoz e 2014. Ur strollad a vicher all, Strollad Ar Vro Bagan, a vez sikouret bep bloaz evit ar mont en-dro.

Abalamour da stabilaat ar skipailhoù ha da ginnig skoazelloù da harpañ al lusk e klasko an Departamant ouzhpennañ ur

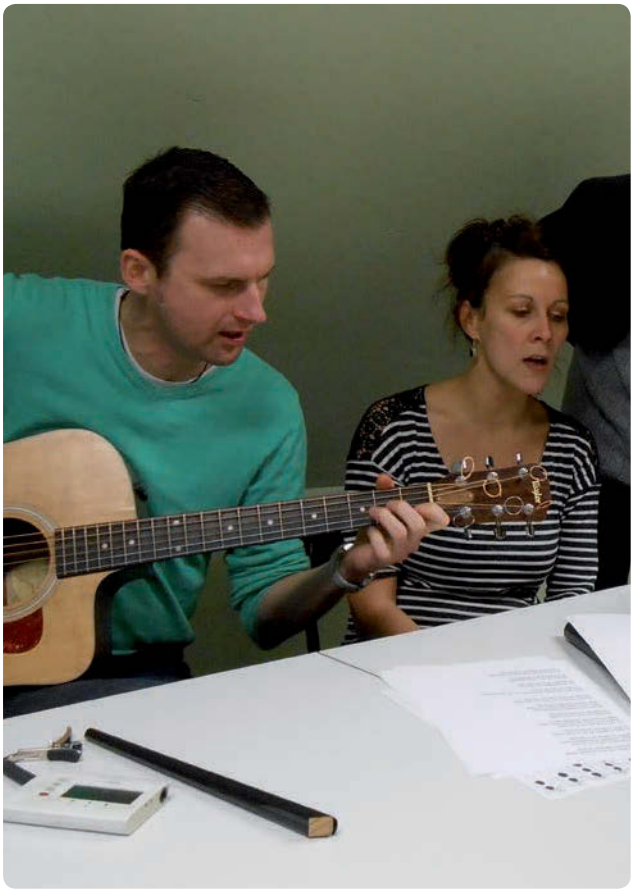

rann gouestlet d'ar brezhoneg er stignad a zo dija. E-giz-se e vo gallet kemer e karg ar c'houst a zeu ouzhpenn, evel an ustitloù, pe diwar sevel pe treiñ oberennoù... Ret e vo azasaat ar stignad neuze.

Gallout a reer soñjal er pezh a sell ouzh ar skignañ e-keñver ar politikerezh yezh. Gwir eo e c'hall an oberennoù brezhonek bezañ gwelet evel traoù « a-gostez » ha dre-se e vez diaes dezho sachañ arvesterien a-leizh. Daoust da se, bez' ez eus teknikoù evit digeriñ an traoù d'ar muiañ a dud (ustitloù, treiñ lodennoù, divyezhegezh...) ha mat e vefe anaout anezho muioc'h. Gallout a ra an Departamant sikour brudañ an teknikoù-se. Evit sikour digeriñ al lec'hioù a zegemer arvestoù bev d'ar c'hompagnunezhoù brezhonek e vo daou dra :

- **Broudañ renerien an ensavadurioù da brogrammiñ abadennoù brezhonek**. Broudet e vo an ensavadurioù a vez arc'hantet gant an Departamant d'en ober ur wech degemeret ar brastres-mañ. Evit al lec'hioù sevenadurel meret gant ar c'humunioù pe an etrekumunelezhioù, goulennet e vo digant ar re o deus sinet ar Garta « Ya d'ar brezhoneg » delc'her kont eus an abadennoù sevenadurel e brezhoneg a vo kinniget.

- **Pa vo adwelet ar stignadoù gant an Departamant e vo studiet ar plas a vo roet d'ar brezhoneg**. Gwelet e vo penaos digreskiñ ar c'houstoù ouzhpenn a zeu diwar implij ar brezhoneg (niver an arvesterien, embann ul levrig...).

An Departemant a sikour ar frammoù a zo o fal diorren ha skignañ an oberoù e brezhoneg, e-giz ar c'hevread C'hoariva hag ar gevredigezh Daoulagad Breizh.

E-pad an atalieroù evit prientiñ ar brastres e oa bet kaoz, gant ar berzhidi, eus un « hunvre » : ul lec'h a-ratozh evit an oberoù arzel e yezhoù minorelaet (yezhoù rannvro eus Frañs, yezhoù an dud deuet eus broioù all...). Goulenn a ra ar C'huzul-departamant digant an obererien klask ul lec'h hag a vefe troet war an tu-se dija. Gallout a rafed neuze diorren an traoù eno. Degas a reer da soñj ivez ez eus ezhomm da glask gouzout piv eo an arzourien e Penn-ar-Bed a labour e brezhoneg. Ne vezont ket anavezet atav gant ar rouedadoù boas war dachenn an arvestoù bev. Ha dav eo gouzout e vo mat lakaat obererien all eus ar re bouezusañ da gemer perzh en traoù, e-giz Rannvro Breizh hag ar Stad (DRAC).

b) Pleustroù a-youl vat ha deskiñ diouzh ar skeudennoù

Evit ar pleustroù a-youl vat, sikouret e vez ar c'hevread C'hoariva ha Ti ar C'hoariva gant an Departamant. Skoazellet e vez ivez ar festival « Teatr brezhonek » a laka ar strolladoù c'hoariva a-youl vat war wel. Evel evit ar c'hoariva a vicher e vez broudet ar c'humunioù da sikour an obererezhioù arzel gant tud a-youl vat.

War un dro eo dav degas da soñj, ha pa vefe anat d'an holl, ez eo ar c'hoariva un doare eus ar c'hentañ evit sikour deskiñ ur yezh. Anez ankouaat ez a an dud hag a gemer perzh er pleustroù-se d'ober danvez arvesterien ! Gant se eo mat d'ar c'hevread C'hoariva hag ar strolladoù a zo ennañ bezañ gouest da ginnig muioc'h a atalieroù c'hoariva digor da dud a bep seurt :

- Bugale ar skolioù. Sikouret e vez ar pleustroù-se gant Rannvro Breizh dre ar stignad « Skol C'hoariva ».

- An dud vras a zo o teskiñ brezhoneg. Ret eo skoulmañ pe startaat liammoù gant ar frammoù a ra war-dro ar stummañ evit an oadourien.

- An holl. Atalieroù a c'hallfe bezañ kinniget asambles gant an emglevioù-bro, diouzh ar pezh e vezer o c'hortoz pe e-sell d'ober el lec'h-mañ-lec'h.

Pal brastres an Departamant evit kelenn an arzoù eo frammañ ar c'hinnig en departamant a-bezh. Ar c'hoariva a-youl vat zo da vezañ kemeret e kont en afer-se ha Ti ar C'hoariva zo e-barzh ar jeu ivez, dreist-holl e-giz kreizenn dafar. Divizet ez eus bet e vefe kemeret perzh gant ar c'hevread C'hoariva en obererezhioù hag er c'hendivizoù gant Ti ar C'hoariva evit a sell ouzh ar brezhoneg.

War a seblant eo diazezet mat bremañ an obererezhioù deskiñ diouzh ar skeudennoù a vez kaset da benn gant Daoulagad Breizh e skolioù divyezhek an teir rouedad. Dav eo d'ar gevredigezh-se lakaat he c'hevelerien lec'hel e-barzh ar jeu evit delc'her gant an hent-se : skolioù, emglevioù-bro, salioù sinema, kevredigezhioù (e-giz Canal Ti Zef e bro Brest)... A-wechoù ivez, pa labourer e-giz-se en ur rouedad, e vezer lakaet diaes a-fet arc'hant, abalamour ma ranker feurmiñ ar salioù hag ar filmoù. Ne vez ket a-walc'h gant skoazelloù an Departamant evit talañ ouzh an diaesterioù-se. Ezhomm a vefe da glask sikourioù ouzhpenn.

A-hend-all e vefe mat diorren an obererezhioù evit ar skolajidi, koulz war dachenn an arvestoù bev ha da-geñver ar raktresoù deskiñ diouzh ar skeudennoù. Evit a sell ouzh deskiñ ar yezh d'ar remziadoù nevez, kaoz a oa bet uheloc'h eus ar pouezus m'eo ar rummad oad-se, hag eno e c'hall an troc'h c'hoarvezout.

2. Kreñvaat plas ar brezhoneg er pleustroù sevenadurel hag el lec'hioù glad

E Penn-ar-Bed e kaver mirdioù, diskouezadegoù, ur glad hep e bar, festivalioù... Dleout a ra al lec'hioù sevenadurel-se reiñ muioc'h a blas d'ar brezhoneg. E 2014 ez eus bet graet ur studiadenn gant an DPKS *Hentoù ar glad e Penn-ar-Bed*[27] ma komzer eus ar pezh a c'haller ober war an dachenn-se : diskouezadegoù divyezhek, sturlevr brezhonek, un degemer

[27] Ensavadur publik hag a zo bodet ennañ Domani Trevare, Maner Kernod, Abati ar Releg, Kastell Keryann hag Abati Daoulaz.

a-ratozh evit ar skolioù divyezhek... Fellout a ra d'an Departamant, gant ar brastres yezh, broudañ al lec'hioù sevenadurel da gemer ar brezhoneg e kont pa vezont o sevel diskouezadegoù. Gallout a ra Ofis publik ar brezhoneg bezañ ur benveg e servij ar frammoù-se.

El lec'hioù a zo d'ar C'huzul-departamant e vo lakaet kinnigoù ar brastres-mañ, ha karta an divyezhegezh evit a sell ouzh ar panellerezh, da dalvezout. Gallet e vo ober un diagnostik resisoc'h evit pep framm abalamour da c'houzout peseurt obererezhioù a gloto ar muiañ.

Evit ar frammoù a vez skoazellet gant an Departamant, broudet e vint d'ober kemend-all dre ar c'henemglevioù keveliñ a vo lakaet enno, tamm-ha-tamm, ar pezh a vez erbedet e-keñver an divyezhegezh galleg/brezhoneg ha tuta pe stummañ an implijidi. Roet e vo skoazelloù d'ar festivalioù gant ma vo staliet panelloù divyezhek el lec'hioù pennañ (degemer, lec'hioù debriñ, tavarnioù, privezioù, kef, leurennoù evit sonadegoù, salioù-prezegenniñ...).

Goulenn a reer ivez digant an obererien war dachenn sevenadur Breizh, e-giz ar c'helc'hioù keltiek, ar bagadoù hag ar skolioù sonerezh hengounel, reiñ ur plas d'ar brezhoneg. Gallout a reer en ober e meur a zoare hag a zeu da glokaat an eil egile : kentelioù brezhoneg evit an izili, abadennoù ur wech dre vare evit deskiñ an diazezoù, panelloù ha skritelloù divyezhek er salioù, kehentiñ divyezhek... Pa vo votet ar skoaziadennoù evit ar mont en-dro e vo kemeret se e kont gant an Departamant.

Broudet e vez ivez ar c'humunioù hag an etrekumunelezhioù d'ober kemend-all e-keñver an obererien sevenadurel a zo enno.

3. Ar c'han hag ar c'hontadennoù, doareoù eus ar re wellañ evit deskiñ brezhoneg d'ar remziadoù nevez

Fellout a ra da Departamant Penn-ar-Bed adlavaret amañ pegen pouezus eo ar c'han hag ar c'hontadennoù evit ober gant ur yezh. Meur a zoare zo da bleustriñ an obererezhioù-se : festoù-noz, lazoù-kanañ, abadennoù en-dro d'ar c'hontadennoù, sonadegoù...

Ar c'hlasoù divyezhek zo lec'hioù eus ar gwellañ evit an treuzkas dre gomz. Dleout a rafe ar gelennerien bezañ broudet, pe sikouret zoken ma vez ezhomm, d'ober gant ar c'han hag ar c'hontadennoù. Gallout a ray an Departamant komz eus se pa vo kendivizoù gant an Deskadurezh-Stad.

Brudañ bep bloaz an dud eus Penn-ar-Bed a vo aet ar maout ganto e Kan ar Bobl a vo un doare da lakaat ar pleustroù-se war wel. Kan ar Bobl zo ur genstrivadeg e Breizh hag a sell ouzh meur a bleustr – kan da zañsal, kan a boz, kontadennoù e brezhoneg, strolladoù sonerezh, daouadoù, lazoù-kanañ ar skolioù...

4. Sevel ur porched web « Brezhoneg »

Daoust ma vez graet ur bern traoù e Penn-ar-Bed eo diaes d'an obererien ha d'an obererezhioù war dachenn ar brezhoneg bezañ anavezet en tu all d'ur rouedad tud hag a oar mat diouzh an afer-se. Ouzhpenn-se o dez poan an nevezvrezhonegerien a-wechoù o kavout tro da gomz brezhoneg. Diwar al labour sevel ar brastres departamant ez eus bet gwelet n'eus ket a-walc'h a ditouroù aes da gavout evit an holl hag ezhomm e vefe en em lakaat en ur rouedad. Evit an Departamant eo dav sevel ur porched web a-ratozh evit talvoudekaat ha kreñvaat implij sokial ar brezhoneg.

Klasket e vo tizhout, da gentañ-penn, ar vrezhonegerien hag an nevezvrezhonegerien (p*egoulz ha pelec'h e c'hallan komz brezhoneg ?*), familhoù ar vugale a zo er c'hlasoù divyezhek (*petra a vez kinniget da'm bugel e-maez ar skol ?*), an aozerien abadennoù hag ar gelennerien (*penaos kavout brezhonegerien eus an diavaez da zont da gejañ gant ar skolidi ?*)...

Peder lodenn bennañ a yafe d'ober ar porched-se :

- Renabl an obererezhioù pad (mirdioù, glad, levrioù ha lennadennoù, natur, touristerezh, bugale-yaouankiz, mediaoù, arzoù bev, deskiñ brezhoneg, servijoù)
- Deiziataer (dudioù, abadennoù, stajoù...) ha kartenn al lec'hioù ma tegouezh an traoù
- Renabl an obererien (arzourien, animatourien, jubennourien...)
- Lizher kelaouiñ ingal

Fellout a ra da Departamant Penn-ar-Bed ma vo savet ur porched seurt-se. Dav eo en em soñjal war ar gevelerien rak mat e vefe kaout ar benveg-se evit Breizh en he fezh. Goulennet e vo digant Rannvro Breizh hag an Departamantoù all kemer perzh er preder.

C. Dudioù ha deskadurezh pobl

Ne c'haller ket deskiñ ur yezh dre ar skol hepken. Un toullad mat a vloavezhioù zo e vez kaset oberoù en-dro war an an tu-se gant kevredigezhioù. E-giz war dachennoù sevenadurel all e vefe mat diskouez muioc'h a anaoudegezh-vat dezho. Gant ar benveg web a zo bet kinniget uheloc'h amañ e vo gallet sevel ar renabl anezho. A-hend-all e c'haller kreñvaat ar rouedad keveliñ etre ar c'hevredigezhioù, ar c'humunioù hag an etrekumunelezhioù, tiez an douristed...

Fellout a ra d'an obererien war dachenn an deskadurezh pobl broudañ ar re yaouank da vont e-barzh ar jeu. Un toullad bloavezhioù zo ez eus eus an DABU hag an DARE[28] e brezhoneg. Kinnig a ra Departamant Penn-ar-Bed reiñ ur skoazell arc'hant d'an dud n'eo ket uhel o live bevañ hag a fell dezho lakaat o anv evit tapout an diplomoù-se. Evit mont pelloc'h ganti e fell d'an obererien ma vefe krouet ar Breved-Stad Buhezañ e brezhoneg. Pouezus-tre eo kement-se evit reiñ lañs d'an dudioù e brezhoneg evit ar vugale. A-hend-all, abaoe 2013 emañ ar Mareoù Oberezhioù Troskol (TAP), lakaet e pleustr da-geñver an implij-amzer nevez er skolioù. Gallout a ra ar mareoù-se bezañ digarezioù da lakaat an holl vugale d'ober anaoudegezh gant ar brezhoneg pe da ginnig oberezhioù brezhonek d'ar skolidi divyezhek. Graet e vez ul labour kenurzhiañ er rannvro gant ar gevredigezh Sevenadurioù Breizh.

Kenurzhiet e vez ar c'hinnigoù evit a sell ouzh kampoù vakañsoù e brezhoneg, evit Breizh a-bezh, gant an UBAPAR[29]. En em gavet ez eus bet kinnigoù a bep seurt er bloavezhioù diwezhañ. E 2015 e oa bet aozet 26 kamp vakañsoù brezhonek e Penn-ar-Bed, lec'h ma oa bet degemeret 337 a vugale eus an departamant, ha re all ouzhpenn. Peurliesañ e vez aozet ar c'hampoù-se gant kevredigezhioù (5 zo e Penn-ar-Bed[30]) met darn anezho a vez gant strollegezhioù ivez (e-giz Kemperle Kumuniezh pe kumun Loperc'hed). Kinniget e vez ur skoazell a-ratozh d'ar c'hampoù vakañsoù e brezhoneg (e 2016 e vez roet 4,60 €/nozvezhiad/bugel) gant an Departamant, evit sikour ha broudañ ar familhoù da enskrivañ o bugale divyezhek evit oberoù seurt-se. Sikouret e vez ivez frammoù zo da vont en-dro. Bras eo an ezhommoù hag ar goulennoù war an dachenn-se. Un dachenn a bouez eo evit reiñ lañs d'ar brezhoneg peogwir e kinniger eno un endro bevañ brezhonek e-pad meur a zevezh. Talvoudus e vefe anaout gwelloc'h ar pezh a soñj an dud o deus kemeret tro eus se (ar re yaouank, ar familhoù) abalamour da zelc'her gwellaat an traoù. A-hend-all e vez diaes bepred aozañ beajoù digustum (skiañ, broioù estren...), gant se e vez goulennet digant ar strollegezhioù lec'hel sikour an oberezhioù-se pa vez anezho. E 2016 en doa gallet Departamant Penn-ar-Bed sikour e-giz-se an UBAPAR da aozañ un eskemm gant re yaouank eus Kerne-Veur. Gallet e oa bet kaout ur yalc'had europat (Erasmus +).

Hag evit echuiñ, e Penn-ar-Bed ez eus 1200 km aodoù ha stêrioù a-leizh, dre-se e kinniger oberezhioù merdeiñ ha sportoù a bep seurt ennañ. Mat e vefe degas an oberezhioù e brezhoneg war-zu an dachenn-se. Gallet e vo adreiñ lañs da oberezhioù zo, evel aozañ stajoù merdeiñ kaset en-dro gant animatourien vrezhonek. E-giz-se e vefe roet ton d'an div varregezh, teknik ha yezh war un dro, ha gallet e vefe reiñ ul lañs nevez d'ar vrezhonegerien, koulz ar re vras hag ar re vihan. Dav eo en em soñjal war an afer-se da-geñver politikerezhioù an Departamant a-fet sport hag asambles gant Merdeiñ e Penn-ar-Bed.

(28) Diplom aotren war ar buhezañ ha Diplom aotren war ar renerezh

(29) Unvaniezh Breizh buhezañ ar broioù diwar ar maez

(30) An Oaled, KLT, EPAL, Ti Menez Are, Emglev Bro Douarnenez...

Al lavarenn gadarnaat
① Lakaat e vez e penn
al lavarenn gadarnaat
an elfenn a vouez brasañ
pe an elfenn nevez.
KONTADENNOU
2
An tour uhel ha tefiva

LAKAAT BRASTRES AN DEPARTAMANT DA DALVEZOUT HAG EVEZHIAÑ ANEZHAÑ

3e lodenn

Penaos lakaat ar brastres da vezañ ur benveg fetis war hir dermen ?
Penaos lakaat anezhañ da dalvezout ?

Gant ur brastres war meur a vloaz e c'hall an dilennidi heñchañ an traoù dre vras ha lakaat o sell da vezañ boutin gant an holl obererien war an dachenn. Goude-se e vez heñchet an oberoù pemdez gant ar framm labour-se. Evit ober kemend-all e talc'ho Departamant Penn-ar-Bed gant e bolitikerezh yezh hag a laka an holl servijoù hag obererien da genlabourat, kinnig a ray stignadoù nevesaet pa vo ezhomm hag ober a ray war-dro evezhiañ ha priziañ e bolitikerezh.

I. Ar brezhoneg en ensavadurioù

A. Evezhiañ al lezenniñ

Meur a oberer hag a strollegezh a ra war-dro ar politikerezhioù evit ar yezhoù rannvro ha ret eo dezho en em ober diouzh stad an traoù e Frañs hag er bed zoken. Gant se e vo an Departamant war evezh evit a sell ouzh emdroadur al lezennoù war an dachenn-se. Evit poentoù zo e vo goulennet digant ar Stad kemer divizoù fetis evit gwareziñ ar yezhoù rannvro.

E mellad 75-1 Bonreizh Frañs e lenner « *ez eo ar yezhoù rannvro ul lodenn eus glad Frañs* ». E-giz m'hor boa skrivet evit kregiñ ne c'haller ket diazezañ politikerezhioù yezh youlek war ar soñj-se. E 1992 e oa bet votet ar Garta europat evit ar yezhoù rannvro pe bihanniver, a zo lakaet da dalvezout abaoe 1998. Betek-henn n'eo ket bet peurwiriekaet gant Bro-Frañs, a ziskouez e-giz-se ur youl kontrol evit ar pezh a sell ouzh gwareziñ ar yezhoù-se enni. Ober a ray Departamant Penn-ar-Bed, asambles gant ar strollegezhioù all, evit ma vo peurwiriekaet ar Garta. War ar memes tro emañ an Departamant o c'hortoz ma vo savet ul lezenn-stern evit ar yezhoù rannvro, d'ar galloudoù publik da c'hallout labourat evit gwareziñ ha diorren ar yezhoù a gomzer en o zakad.

Hag evit echuiñ, ma vefe diazezet ar politikerezh yezh e Penn-ar-Bed gant sikour ar stadegoù e klotfe muioc'h gant an ezhommoù. Hiziv an deiz ne vez ket dalc'het kont eus ar yezhoù a anavez an dud pa vez graet niveridigezh ar boblañs. Gallout a ra dastum an titouroù gant enklaskoù lec'hel. E-giz-se, da skouer, e oa bet ouzhpennet goulennoù diwar-benn ar brezhoneg e 2014 en arsellva ar menoioù a vez kaset en-dro bep daou vloaz gant Penn-ar-Bed. Plijout a rafe da Zepartamant Penn-ar-Bed gallout labourat diwar titouroù nevesaet ingal da-geñver an niveridigezh vroadel. Mont a raimp e darempred gant an EBSSA[31] evit se.

B. Kensevel ar politikerezh yezh

Kadarnaet eo ar skoazell roet d'ar brezhoneg gant ar brastres departamant 2016-2021 da-geñver an engouestl evit « Penn-ar-Bed a sach an dud ». Adkavout a reer an ober youlek-se e politikerezhioù departamant a bep seurt. Gant ar brastres yezh e c'haller diazezañ ur stern evit an obererezh-se ma vo lakaet meur a servij eus ar strollegezh da gemer perzh. Ret e vo d'an holl degas o lod evit lakaat engouestloù an Departamant da dalvezout.

E-se e vo roet lañs d'un toullad obererezhioù er strollegezh ouzhpenn ar stignadoù graet evit an obererezhioù kaset en-dro asambles gant kevelerien diavaez. Kustum eo servijoù ar C'huzul-departamant da labourat war raktresoù resis, gant se e c'hallint en ober aze evit mont holl war-zu ar memes pal.

(31) Ensavadur broadel ar stadegoù hag ar studioù armerzhel

Sintezenn an obererezhioù diabarzh er strollegezh

Ahel labourat	Obererezh	Servij(où)
Kehentiñ	Sevel karta an divyezhegezh	Kehentiñ ha Sevenadur Sport Yaouankiz (DCSJ)*
	Brudañ an divyezhegezh, talvoudekaat ar brezhoneg	Kehentiñ
	Broudañ implij ar brezhoneg er strollegezh	Koskor, Kehentiñ ha DCSJ
	Sikour diazezañ ur porched web «brezhoneg» gant meur a geveler	DCSJ
Divyezhegezh abred	Titouriñ / Sachañ evezh an dud a labour war an dachenn	Gwarez ar Mammoù hag ar Vugale ha DCSJ
	Broudañ an ober, broudañ an dud	Kehentiñ ha DCSJ
Liamm etre ar remziadoù	Titouriñ / Sachañ evezh an dud a labour war an dachenn	Tud war an oad ha Nammidi
Tiriad	Diazezañ un divyezhegezh par-ouzh-par	Kehentiñ, Renerezh an Hentoù hag Aveadurioù Monedone, Savadurioù ha Servijoù Hollek, Renerezh ar Skolajoù, DCSJ, Kefridiezh ar C'henlabourioù Tiriadel
Raktresoù sevenadurel	Kreñvaat plas ar brezhoneg el lec'hioù ma vez degemeret tud	DCSJ - Servij mirerezh ar glad hag ar mirdioù, Mirdi breizhek an Departamant, GIP Mirdi, DPKS Hentoù ar Glad
	Sikour skignañ ha brudañ an embann brezhonek	DCSJ - Levraoueg Penn-ar-Bed
	Talvoudekaat ar raktresoù arzel e brezhoneg	Kehentiñ
Engouestl ar re yaouank	Reiñ plas ha pouez d'ar brezhoneg er raktresoù evit ar yaouankiz	Kefridiezh Yaouankiz
* Emañ ar post karget a gefridi evit ar brezhoneg e-barzh an DCSJ		

II. Ar stignadoù

Lakaet e vez darn eus engouestloù ar brastres da dalvezout gant stignadoù a zo anezho dija pe a vo da sevel.

Lakaet e vo stignadoù zo da cheñch ivez e-kerzh ar mizioù da zont.

En daolenn a gaver izeloc'h ez eus ur renabl eus ar stignadoù a vo kinniget d'ar gevelerien diavaez.

Tem	Stignad	Stad an dra (a zo anezhañ / da sevel / da gempenn)	Rann eus ar politikerezh a zo e kont
Kelenn	Savadurioù kelenn er 1añ derez	A zo anezhañ	Deskadurezh (Ren. Skolajoù)
	Tañva er skolioù 1añ derez publik	A zo anezhañ	Brezhoneg
	Stummañ an danvez kelennerien divyezhek d'an daoulamm - DESK	A zo anezhañ	Brezhoneg
	Sikour ar frammoù da gelenn d'ar re vras	A zo anezhañ	Brezhoneg
	Kentelioù brezhoneg fonnus - Pevarlamm	Da sevel	Brezhoneg
Divyezhegezh abred	Stummañ an dud a zo war ar postoù dija	Da sevel	Brezhoneg
	Deskiñ an diazezoù d'ar re vihanañ	Da gempenn	Brezhoneg/PMI
Liamm etre ar remziadoù	Stummañ an dud a labour en tiez ma vez degemeret tud war an oad	Da sevel	Brezhoneg/PAPH
	Klaskerien ha treizherien soñjoù	Da sevel	Brezhoneg
Broioù	Sikour an Emglevioù-bro	Da gempenn	Brezhoneg
	Sikour ar c'humunioù hag an etrekumunelezhioù da baeañ panelloù divyezhek	A zo anezhañ	Brezhoneg
	Sikour d'ar radioioù kevredigezhel	A zo anezhañ	Brezhoneg
	Sikour an aveadurioù sport ha liezimplij	Da gempenn	Sevenadur ha sport
	Sikour an aveadurioù sevenadurel ha sokiosevenadurel nes	Da gempenn	Sevenadur
	Sikour an hentoù-bale	Da gempenn	Kempenn hag endro bevañ
Oberoù arzel	Sikour ar c'hrouiñ hag ar c'henbroduiñ war dachenn an arz	Da gempenn	Sevenadur
	Sikour al lec'hioù ma vez degemeret arvestoù	Da gempenn	Sevenadur
	Sikour ar festivalioù	Da gempenn	Sevenadur
Engouestl ar re yaouank	Sikour an DABU hag an DARE	A zo anezhañ	Yaouankiz
	Sikour ar c'hampoù vakañsoù brezhonek	A zo anezhañ	Brezhoneg

Merzet ez eus bet, da-geñver al labour priziañ, ne vez ket lakaet an obererezhioù evit ar brezhoneg war wel kalz. Ret e vo neuze kelaouiñ gwelloc'h an dud war ar stignadoù-se, forzh pe doare e vefe : kazetennoù, lec'hiennoù Internet an Departamant, radioioù, rouedadoù sokial...

Bep bloaz e vo divizet war budjed ar stignadoù-se pa vo votet Budjed kentañ bloaziek ar C'huzul-departamant.

III. Evezhiañ-priziañ

Er raktres departamant votet e miz Mezheven 2016 ec'h embann ar C'huzul-departamant, gant ar 7vet « engouestl bras », ar pezh a fell dezhañ ober evit a sell ouzh priziañ raktresoù ha politikerezhioù an Departamant. E-giz-se e vo anavezet an traoù en un doare sklaer abalamour da wiriañ ha berzh a vo bet graet gant ar politikerezhioù publik. Gant an evezhiañ-priziañ e c'haller rentañ-kont eus an oberezhioù ha gwellaat anezho a vloaz da vloaz.

Evit ar brastres-mañ emeur e-sell :

- Da lakaat ur bodad evezhiañ e plas, ennañ an dilennidi a zo er bodad sturiañ evit sevel ar brastres, ar renerezhioù a sell ar brastres-mañ outo, ar gevelerien a zo er bodad teknikel. Bodet e vo ar bodad evezhiañ ur wech pe div wech ar bloaz.
- Da lakaat merkerioù evezhiañ e plas, hag a vo nevesaet ingal.
- Da ebarzhiñ an titouroù a vo bet dastumet e-giz-se en Atlas Penn-ar-Bed pe en un teul bennak all savet gant an Departamant.
- Da reiñ keloù ingal diwar-benn an oberezhioù kaset da benn, dre al lec'hiennoù Internet hag an teulioù a vez embannet gant ar strollegezh

Gallout a ray an Departamant en em harpañ war labour e gevelerien pe war labour an ensavadur Ofis publik ar brezhoneg evit dastum titouroù.

Aesaet e vo lenn hag evezhiañ an oberezhioù gant ar fichennoù-oberezhioù a vo kavet amañ da-heul.

BRASTRES YEZH AN DEPARTAMANT EVIT AR BREZHONEG

Fichennoù oberoù

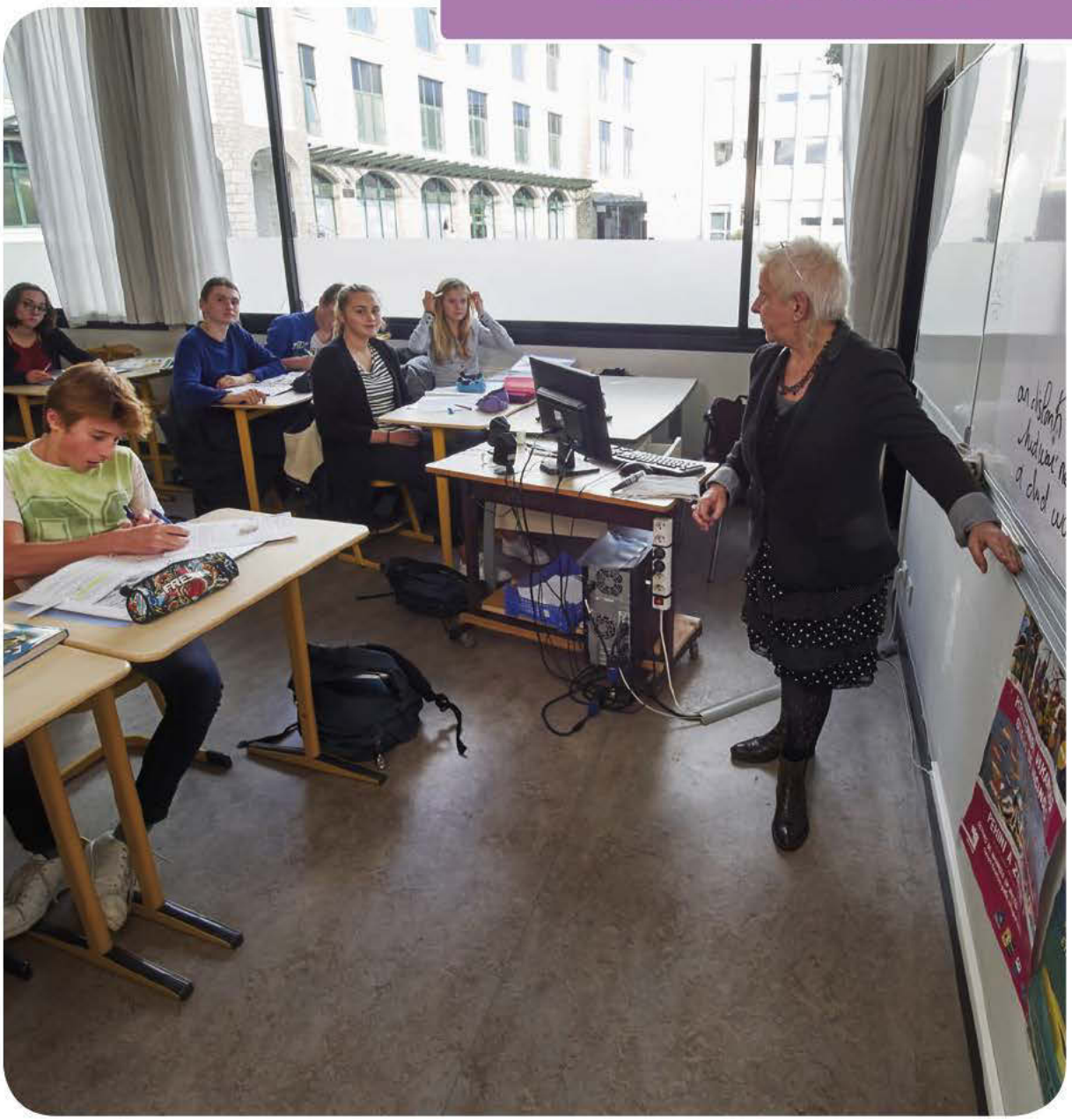

DESKIÑ AR YEZH DA DUD ALL

KELENN AR BREZHONEG

An hentadoù divyezhek

I.1.A

PALIOÙ

Kreskiñ an niver a skolidi zivyezhek e Penn-ar-Bed evit ma chomo bev ar yezh er vro
Tremen eus ur feur a 7 % er c'hentañ-derez d'ur feur etre 10 ha 15 %
Kreskiñ an niver a skolioù divyezhek evit boueta muioc'h ar skolajoù hag al liseoù divyezhek
Aesaat kendalc'h ar studioù en hentadoù divyezhek ar skolajoù

EVIT

Skolidi ha familhoù Penn-ar-Bed

OBEROÙ

- Sevel ur steuñv diorren strategel evit pep hentad, skoulmañ kevratoù gant an Deskadurezh-Stad
- Sikour an hentadoù divyezhek ha rouedad ar skolioù DIWAN
- Sikour muioc'h ar c'humunioù hag an DPKE da bostañ arc'hant evit sevel pe reneveziñ salioù ar c'hlasoù divyezhek
- Skoziadennoù unan-ha-unan d'an danvez kelennerien divyezhek en tri hentad (publik, prevez, Diwan) : stignad DESK
- Sevel ur gartenn eus ar poloù divyezhek, da adwelet bep daou vloaz

MARE

2017-2021

KEVELERIEN

Deskadurezh-Stad
Ofis Publik ar Brezhoneg
Rannvro Breizh
Réseau Diwan Rouedad Diwan
Renerezh-departamant ar Gelennadurezh Katolik
Kevredigezhioù tud ar skolidi

MERKERIOÙ

Niver a skolidi en hentadoù divyezhek (dre hentad)
Kumunioù ha DPKE hag a ginnig un hentad divyezhek
Niver ha sammad ar skoaziadennoù evit ar c'hlasoù divyezhek
Niver a dud gant ar yalc'had DESK ha niver a bostoù divyezhek digoret e Penn-ar-Bed bep bloaz
Mammennoù : Rektoriezh hag Arsellva Ofis Publik ar Brezhoneg (OPAB)

DESKIÑ AR YEZH DA DUD ALL

KELENN AR BREZHONEG

Reiñ un tañva eus ar brezhoneg er skolioù

I.1.B

PALIOÙ

Ober diouzh ma ouio ar muiañ-niver un tamm brezhoneg
Kenderc'hel gant ar stignad, en ur startaat kement ha ma vo gallet al liamm gant ar brezhoneg, danvez da zibab er skolajoù
Kinnig ar stignad d'an holl, gant sikour an Deskadurezh-Stad

EVIT

Bugale ar skolioù publik e Penn-ar-Bed

OBEROÙ

- Neveziñ ar c'hevratoù gant an Deskadurezh-Stad hag ar gevelerien arc'hanterien (kumunioù, Rannvro Breizh)
- Ober gant ar stignad evit skolidi ar c'helc'h 3 dreist-holl

MARE

2016-2021

KEVELERIEN

Deskadurezh-Stad
Kevredigezhioù hag a labour er skolioù
Kumunioù
Rannvro Breizh

MERKERIOÙ

Niver a skolidi er stignad ha liveoù ar re-se
Niver a eurvezhioù kinniget ; niver a skolioù ma reer gant ar stignad ; niver a gumunioù
Mammennoù : KD29 ; RSDDS ; kevredigezhioù a emell eus ar stignad

DESKIÑ AR YEZH DA DUD ALL

KELENN AR BREZHONEG

Ar c'hentelioù evit an dud deuet

I.1.C

PALIOÙ

Kas an deskiñ brezhoneg war-raok ; reiñ talvoudegezh d'ar yezh
Kas ar stummadurioù buan-ha-buan war-raok evit an dud deuet
Gwellaat ar varregezh war ar yezh e-barzh an Departamant

EVIT

An holl e Penn-ar-Bed

OBEROÙ

- Sikour ar frammoù a stumm an dud deuet e Penn-ar-Bed
- Lakaat ur stignad nevez war-sav evit sikour ar stummadurioù evit an dud deuet
- Kelaouiñ an dud ha brudañ ar yezh
- Stummañ ar wazourien diriadel, gant KDMPT da skouer

MARE

2017-2021

KEVELERIEN

Ofis Publik ar Brezhoneg
Deskiñ d'an oadourien (DAO) ; Sked ; KLT ; Mervent ; Roudour ; Stumdi ; Kelenn, KDMPT

MERKERIOÙ

Niver a dud deuet hag a zesk ar yezh
Niver a dud hag a dap an Diplom Barregezh war ar Yezh (DBY)
Mammennoù : Arsellva Ofis Publik ar Brezhoneg (OPAB); DAO

DESKIÑ AR YEZH DA DUD ALL

AN DIVYEZHEGEZH ABRED

Al lec'hioù degemer a-stroll

I.2.A

PALIOÙ

Anavezout gwelloc'h ar pezh a vez graet hag ar pezh a vez gortozet a-fet an divyezhegezh abred
Kas stummadur an implijidi ouzh ar yezh war-raok
Kas an divyezhegezh war-raok

EVIT

Ar familhoù e Penn-ar-Bed

OBEROÙ

- Sikour da stummañ stank-ha-stank an implijidi gant ur skoaziadenn evit an erlec'hiañ (stummadurioù 6 miz).
- Kelaouiñ renerien ar frammoù
- Stummañ ar wazourien diriadel, gant KBMPT da skouer
- Kas an divyezhegezh war-raok e micherioù ar vugaligoù
- Lakaat an dafar pedagogel war wel

MARE

2016-2021

KEVELERIEN

Divskouarn
Ofis Publik ar Brezhoneg
KBMPT hag aozadurioù evit stummañ an dud deuet

MERKERIOÙ

Niver a lec'hioù ma reer gant an divyezhegezh brezhoneg/galleg
Niver a dud a vicher stummet ouzh ar brezhoneg
Niver a sinerien eus Karta Divskouarn ha liveoù tizhet
Niver a renerien frammoù kelaouet
Mammennoù : KD29 ; Divskouarn ; arsellva Ofis Publik ar Brezhoneg (OPAB)

DESKIÑ AR YEZH DA DUD ALL

AN DIVYEZHEGEZH ABRED

Ar skoazellerezed-mamm

I.2.B

PALIOÙ

Anavezout gwelloc'h ar pezh a vez graet hag ar pezh a vez gortozet a-fet an divyezhegezh abred
Kas stummadur yezhel tud a vicher ar vugaligoù war-raok
Kas an divyezhegezh war-raok

EVIT

Ar familhoù e Penn-ar-Bed

OBEROÙ

- Kelaouiñ tud a vicher ar gennad, war-lerc'h ar stummadurioù ret
- Sachañ evezh implijidi GMB
- Kas an divyezhegezh war-raok e micherioù ar vugaligoù
- Brudañ an dafar pedagogel a zo anezhañ bremañ hag a vo en amzer da zont

MARE

2016-2021

KEVELERIEN

Divskouarn
Ofis Publik ar Brezhoneg
KBMPT hag aozadurioù evit stummañ an dud deuet

MERKERIOÙ

Niver a skoazellerezed-mamm hag a ra gant ar brezhoneg
Niver a skoazellerezed-mamm dedennet gant ar sujed
Niver a sinerien eus Karta Divskouarn ha liveoù tizhet
Mammennoù : KD29 ; Divskouarn ; arsellva Ofis Publik ar Brezhoneg (OPAB)

DESKIÑ AR YEZH DA DUD ALL

AN DIVYEZHEGEZH ABRED

Kizidikaat ar vugale hag ar familhoù

I.2.C

PALIOÙ

Lakaat muioc'h a vrezhoneg e-touez ar vugale
Ober diouzh ma vo emrenoc'h ar frammoù
Kas an divyezhegezh war-raok hag ober evit an holl gerent

EVIT

Ar familhoù e Penn-ar-Bed

OBEROÙ

- Kenderc'hel da sikour an abadennoù e brezhoneg ; lakaat ur sikour war zigreskiñ adalek ar 5vet bloaz ha sikour ar frammoù da vezañ emren
- Brudañ an divyezhegezh abred dre ar c'harned-yec'hed
- Startaat al liamm gant ar skolioù divyezhek, diorren an diwallerezh babigoù e brezhoneg, harpañ implij ar brezhoneg e-barzh ar familhoù

MARE

2016-2021

KEVELERIEN

Divskouarn
UBAPAR
KGT, Emglevioù-bro...
Ofis Publik ar Brezhoneg

MERKERIOÙ

Niver a frammoù a sell ar stignad skoazell outo
Niver a frammoù hag a skoazellerezed-mamm a ra gant ar brezhoneg goude ar stignad
Niver a dud a gemer perzh en abadennoù «brezhoneg gant ar familh» aozet e Penn-ar-Bed
Mammennoù : Divskouarn ; arsellva Ofis Publik ar Brezhoneg (OPAB) ; kounskridoù gant studierien...

DESKIÑ AR YEZH DA DUD ALL

AL LIAMMOÙ ETRE AR REMZIADOÙ

Ar sikour d'an dud kozh

I.3.A

PALIOÙ

Kinnig abadennoù buhezañ e brezhoneg d'an dud kozh
Startaat implij ar brezhoneg el lec'hioù m'emañ an dud kozh o vevañ

EVIT

An dud kozh hag implijidi an diazezadurioù

OBEROÙ

- En em harpañ war al lodenn «buhezañ» eus ar brastres «Koshaat mat e Penn-ar-Bed»
- Diorren doareoù da zeskiñ ar yezh evit an implijidi ; en em harpañ war gouiziegezh an dud a-youl vat a-fet ar yezh
- Talvoudekaat an implij eus ar yezh, lakaat renerien an diazezadurioù da gompren e-barzh talvoudegezh ar yezh

MARE

2016-2021

KEVELERIEN

Association Blaz Produktion
KDMPT
Kef Broadel ar Genskoazell evit an Emrenerezh

MERKERIOÙ

Niver a frammoù hag a ginnig abadennoù buhezañ e brezhoneg
Niver a implijidi hag a gomz brezhoneg ouzh an dud kozh
Niver a dud hag a gemer perzh er stummadurioù
Emdroadur an darempredoù sokial ha mad an dud e-barzh an diazezadurioù
Mammennoù : KD 29 ; arsellva Ofis Publik ar Brezhoneg (OPAB) ; KDMPT

DESKIÑ AR YEZH DA DUD ALL

AL LIAMMOÙ ETRE AR REMZIADOÙ

Klaskerien ha treizherien soñjoù

I.3.B

PALIOÙ	**Aesaat an emgavioù e brezhoneg etre ar remziadoù**
EVIT	Ar gomzerien «deskidi» hag ar gomzerien a-vihanik
OBEROÙ	Tri seurt tud : • Tud deuet deskidi - en em harpañ war ar Vazhvalaned, hanterourien evit aesaat an emgavioù en ur c'horn-bro bennak • Bugale ar skolioù kentañ-derez - aozañ emgavioù da-geñver ar Sizhunvezh C'hlas • Skolajidi - kejadennoù evit sevel kelaouadennoù klewelet
MARE	2016-2021
KEVELERIEN	Sevenadurioù Breizh Emglevioù Bro Frammoù stummañ evit an dud deuet Deskadurezh-Stad Frammoù da sikour an dud kozh Kumunioù hag etrekumunelezhioù Oberourien ar c'hleweled
MERKERIOÙ	Niver a raktresoù Pad ar raktresoù Ali ar re a gemer perzh er raktresoù *Mammennoù : KD 29 ; SB ; Aozadurioù stummañ ; skolioù ha skolajoù*

DESKIÑ AR YEZH DA DUD ALL

AL LIAMMOÙ ETRE AR REMZIADOÙ

Talvoudekaat ar pezh a vez graet gant ar re yaouank

I.3.C

PALIOÙ

Anavezout gwelloc'h ha talvoudekaat ar pezh a vez graet gant ar re yaouank e Penn-ar-Bed

EVIT

Ar re yaouank e Penn-ar-Bed

OBEROÙ

- Kenderc'hel gant an enklaskoù diwar-benn ar sujed-se
- Reiñ ur plas d'ar brezhoneg er raktresoù «yaouankiz» e Penn-ar-Bed ; reiñ talvoudegezh d'ar raktresoù «T'as la tchatche» e brezhoneg
- Reiñ talvoudegezh d'ar raktresoù e brezhoneg harpet gant ar Font-departamant Skoazelloù da Intrudu ar Yaouankiz (FDSIY)

MARE

2016-2021

KEVELERIEN

Kenurzhier «yaouankiz» etrekumunel
Kreizenn-rannvro ditouriñ evit ar yaouankiz (KRTY)

MERKERIOÙ

Niver a raktresoù FDSIY kaset da benn e brezhoneg
Niver a filmoù «T'as la tchatche» e brezhoneg
Niver a gomzerien etre 15 ha 29 bloaz
Mammennoù : KD 29 ; KRTY ; TY29

BEVAÑ AR YEZH

BROIOÙ HAG A RA EVIT AN DIVYEZHEGEZH

Panelloù hag endro divyezhek

II.1.A

PALIOÙ	**Gwellaat an divyezhegezh evit kinnig ar memes kalite a-fet titouriñ, koulz e brezhoneg hag e galleg**
EVIT	Tud Penn-ar-Bed ha gweladennerien
OBEROÙ	• Votiñ ur Garta an divyezhegezh er strollegezh • Diazezañ un divyezhegezh gant an div yezh skrivet par-ouzh-par evit panelloù-hent en Departamant • Diazezañ un divyezhegezh gant an div yezh skrivet par-ouzh-par evit aveadurioù foran ar C'huzul-departamant, koulz e-barzh hag er-maez • Reiñ skoazelloù a-berzh an Departamant evit sevel pe nevesaat savadurioù d'ar re a vo staliet enno panelloù divyezhek hepken • Sikour ar c'humunioù hag an etrekumunioù da baeañ panelloù divyezhek • Lakaat ar yezh da vezañ un dra hag a sach an dud war-zu hon departamant
MARE	Votiñ ar Garta : trimiziad kentañ 2017 Panelloù-hent : bep gwech ma vo staliet panelloù nevez Nevesaat ar stignadoù da sikour lakaat arc'hant : adalek Budjed 1añ 2018
KEVELERIEN	OPAB Tud a resev skoaziadoù evit staliañ aveadurioù : kumunioù, DPKE, kevredigezhioù...
MERKERIOÙ	Obererezhioù kaset da benn gant an Departamant evit diorren an divyezhegezh Niver ar c'humunioù skoazellet evit ar panelloù divyezhek Niver ha doare ar raktresoù touristerezh a gemer ar brezhoneg e kont *Mammennoù : KD 29 ; OPAB*

BEVAÑ AR YEZH

BROIOÙ HAG A RA EVIT AN DIVYEZHEGEZH

Roll an obererien en tiriadoù ha kenurzhiañ anezho

II.1.B

PALIOÙ

Kinnig un endro a-feson evit ober gant ar brezhoneg bemdez
Gwellaat skeudenn ar brezhoneg

EVIT

An holl e Penn-ar-Bed
An dud a gomz pe a zo o teskiñ brezhoneg

OBEROÙ

- Sklaeraat ha kreñvaat roll an Emglevioù-bro ; enskrivañ ar skoazell er C'hevratoù-tiriad
- Kreskiñ niver ar vrezhonegerien el lec'hioù ma vez degemeret tud
- Kreskiñ plas ar brezhoneg er mediaoù nes
- Stummañ implijidi an Departamant war ar brezhoneg ; stummañ implijidi ar strollegezhioù tiriadel
- Lakaat ar brezhoneg war wel dre ar c'hehentiñ ensavadurel
- Skoulmañ darempredoù gant rannvroioù all er bed hag e Frañs

MARE

2016-2021

KEVELERIEN

Emglevioù-bro Penn-ar-Bed
Rannvro Breizh
OPAB
KBMPT

MERKERIOÙ

Niver an obererezhioù kinniget e Penn-ar-Bed ; niver an dud a gemer perzh enno
Niver an eurioù brezhonek er programmoù radioioù ha kleweled

BEVAÑ AR YEZH

SEVENADUR HA DESKADUREZH POBL

Levrioù ha levraouegoù foran

II.2.A

PALIOÙ

Skignañ gwelloc'h al levrioù brezhonek

Kreñvaat al liammoù etre an obererien war dachenn al levrioù : aozerien, embannerien, skignerien, lennerien... ha lakaat ar rouedadoù levraouegoù foran e-barzh ar jeu

EVIT

An dud a gomz pe a zo o teskiñ brezhoneg

OBEROÙ

- Delc'her gant ar politikerezh prenañ kement levr brezhonek ha prenañ skouerennoù ouzhpenn eus ar memes levr zoken, ma vez ezhomm
- Broudañ ar mediaouegoù da greskiñ niver an dielloù brezhonek a zo ganto
- Lakaat an dielloù brezhonek war wel
- Aozañ abadennoù dudi e brezhoneg
- Kinnig moduloù stummañ nevez gant Levraoueg Penn-ar-Bed war dachenn an embann e brezhoneg
- Tuta implijidi vrezhonek er mediaouegoù pe stummañ o implijidi war ar brezhoneg ; lakaat ar mediaouegoù en ur rouedad

MARE

2016-2021

KEVELERIEN

Mediaouegoù an departamant
Embannerien war dachenn ar brezhoneg
Levrioù ha Lennadennoù e Breizh
OPAB
Deskadurezh-Stad

MERKERIOÙ

Niver al levrioù embannet e brezhoneg
Niver al levrioù gwerzhet
Niver an abadennoù dudi e brezhoneg a vez kinniget e levraouegoù foran Penn-ar-Bed
Mammennoù : KD 29 ; OPAB ; Levrioù ha Lennadennoù e Breizh ; Rannvro Breizh

BEVAÑ AR YEZH

SEVENADUR HA DESKADUREZH POBL

Raktresoù arzel ha sevenadurel

II.2.B

PALIOÙ

Skoazellañ ar c'hrouiñ hag ar skignañ oberennoù arzel e brezhoneg

Kreñvaat plas ar brezhoneg el lec'hioù sevenadurel e Penn-ar-Bed

Reiñ ton d'ar c'han hag ar c'hontadennoù, doareoù eus ar re wellañ evit deskiñ brezhoneg d'ar remziadoù nevez

Lakaat an obererezhioù war dachenn ar brezhoneg da vezañ anavezet gwelloc'h

EVIT

An holl e Penn-ar-Bed ; brezhonegerien an departamant

OBEROÙ

- Broudañ da brogrammiñ oberennoù brezhonek (arvestoù bev)
- Sikour ar poloù titouriñ, e-giz C'hoariva ha Daoulagad Breizh (kleweled)
- Evit al lec'hioù a zo da Zepartamant Penn-ar-Bed pe liammaet outañ a-fet lezenn (al lec'hioù stag ouzh an DPKS Hentoù ar Glad), staliañ panelloù diouzh Karta an divyezhegezh ha studiañ, diouzh al lec'h-mañ-lec'h, penaos kemer ar brezhoneg e kont er raktresoù
- Evit al lec'hioù a resev skoaziadoù digant ar C'huzul-departamant, broudañ anezho d'ober gant ar brezhoneg, d'an nebeutañ war ar panelloù
- Reiñ ton d'ar c'han ha d'ar c'hontadennoù, digeriñ ar pleustroù-se d'ar muiañ a dud (skolioù ; Kan ar Bobl...)
- Sikour sevel ur porched «brezhoneg» ma vo renablet an obererezhioù e brezhoneg

MARE

2016-2021

KEVELERIEN

Obererien sevenadurel an Departamant

Obererien war ar brezhoneg (porched)

Deskadurezh-Stad

Strollegezhioù

MERKERIOÙ

Niver al lec'hioù sevenadurel ma vez programmet traoù e brezhoneg

Doareoù obererezh kinniget (panelloù / diskouezadeg / gweladennoù heñchet e brezhoneg...)

Niver ar c'hinnigoù ebarzhet er porched web da zont ; lusk tapet gant ar porched, alioù an dud...

Mammennoù : KD 29 ; OPAB ; Rannvro Breizh

BEVAÑ AR YEZH

SEVENADUR HA DESKADUREZH POBL

Dudioù ha deskadurezh pobl

II.2.C

PALIOÙ

Kinnig oberoù estreget ar mareoù skol pe ar mareoù stummañ abalamour d'ober gant ar brezhoneg e degouezhioù a bep seurt

EVIT

Brezhonegerien, koulz bugale ha tud vras

OBEROÙ

- Skoazellañ ar c'hampoù vakañsoù brezhonek diouzh niver an nozvezhiadoù
- Sikour an DABU hag an DARE
- Broudañ da ginnig muioc'h a obererezhioù merdeiñ e brezhoneg
- Broudañ da ziorren ar «Mareoù obererezhioù troskol (MOT)» en-dro d'ar brezhoneg

MARE

2016-2021

KEVELERIEN

Obererien an deskadurezh pobl
Obererien war dachenn ar brezhoneg
Kumunioù, DPKE
Deskadurezh-Stad
Sevenadurioù Breizh (MOT)

MERKERIOÙ

Niver ar c'hampoù vakañsoù a vez aozet
Niver ar vugale a gemer perzh enno
Niver ar MOT liammet gant ar brezhoneg
Mammennoù : KD 29 ; UBAPAR ; Sevenadurioù Breizh

LAKAAT AR BRASTRES DEPARTAMANT DA DALVEZOUT HAG EVEZHIAÑ ANEZHAÑ

Evezhiañ-priziañ

3

PALIOÙ	**Diwall ma vo lakaet ar brastres da dalvezout a vloaz da vloaz, priziañ dibaouez ha kempenn ar brastres diouzh an ezhommoù** **Krouiñ un endro mat evit implij ar brezhoneg**
EVIT	Dilennidi hag implijidi Kuzul-departamant Penn-ar-Bed
OBEROÙ	• Evezhiañ al lezenniñ • Temoù evit enklaskoù sokioyezhoniezh da gas en-dro • Kreñvaat ar c'henlabour etre ar servijoù er C'huzul-departamant • Brudañ gwelloc'h ar pezh a vez graet evit ar brezhoneg • Adwelet pe sevel stignadoù da sikour ar gevelerien, koulz ar c'hevredigezhioù hag an ensavadurioù • Lakaat ur bodad e plas evit evezhiañ ar brastres
MARE	2016-2021
KEVELERIEN	OPAB
MERKERIOÙ	Nevesaat ar merkerioù a zo bet gwelet evit pep tem Evezhiadennoù ar bodad evezhiañ Emdroadur plas ar brezhoneg e Penn-ar-Bed *Mammennoù : KD 29 ; OPAB*

TUD AR BODAD STURIAÑ HAG AR BODAD TEKNIKEL EVIT SEVEL BRASTRES YEZH AN DEPARTAMANT

Stagadenn 1

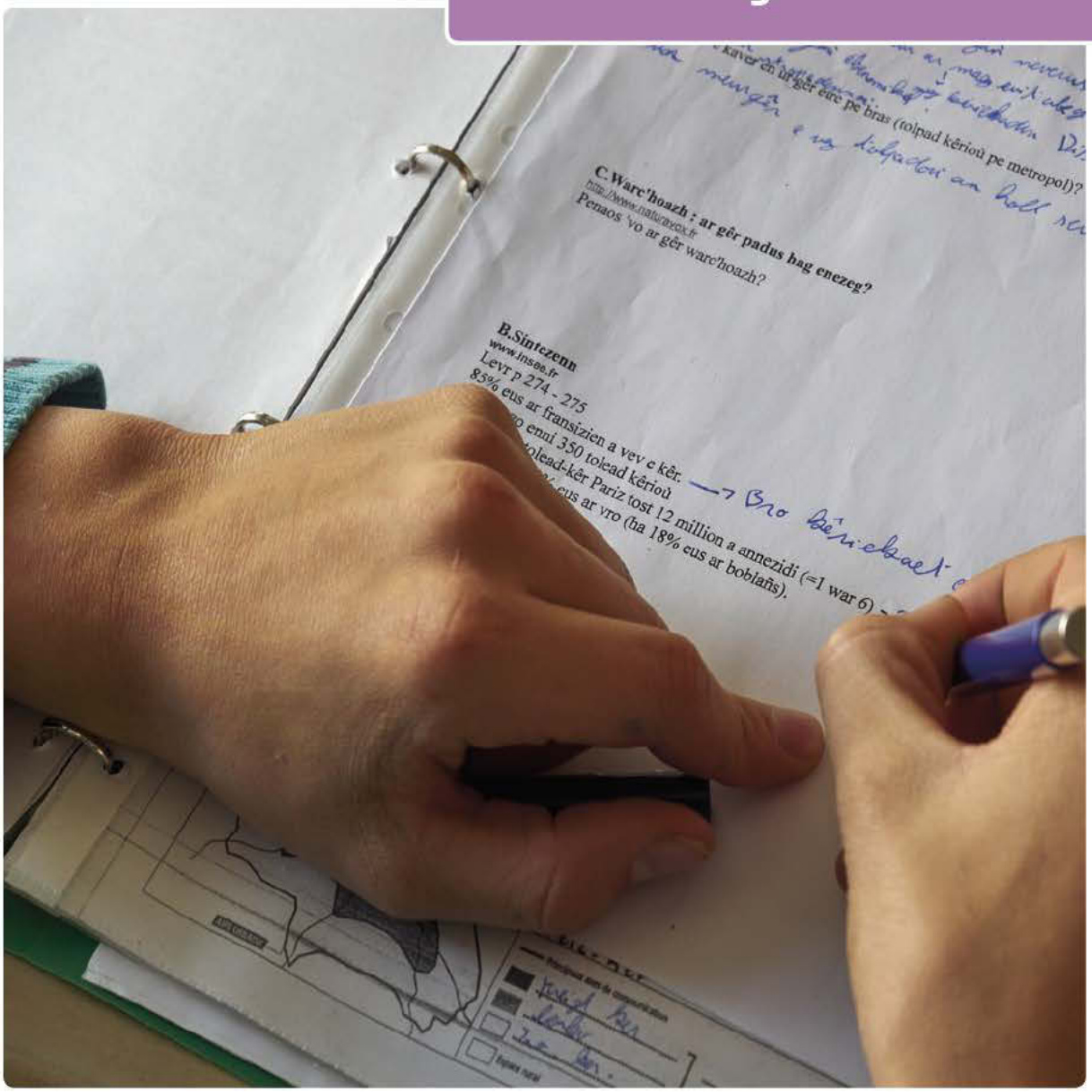

3e
Programm
2012
Geografiezh
LIBERATION

BODAD STURIAÑ

Il kuzulier an Departamant, Solange Creignou e penn ar bodad

ANV	Anv-bihan	ANV	Anv-bihan
CREIGNOU	Solange	PERON	Stéphane
PALLIER	Elyane	GUILLERM	Elisabeth
LE BOURDON	Stéphane	MOULLEC	Yvan
HUON	Joëlle	CHEVAUCHER	Aline
TANGUY	Jean-Marc	NICOLE	Corinne
JAFFRE	Claude		

BODAD TEKNIKEL

Bodad ennañ dileuridi renerezhioù an Departamant ha dileuridi ar strolladoù-labour.

ANV	Anv-bihan	Framm / Renerezh	Strollad-labour
BONJOUX	Rémi	KD29 – Renerezh Sevenadur Sport Yaouankiz	
MAGNANON	Florence	KD29 – Renerezh Sevenadur Sport Yaouankiz – *Servij ar Politikerezhioù Tiriadoù Sevenadur ha Sport*	
COUPIER	Erell	KD29 – Renerezh Sevenadur Sport Yaouankiz – *Servij ar Politikerezhioù Tiriadoù Sevenadur ha Sport – Brezhoneg*	
BOULEY	Jean-Emmanuel	KD29 – Renerezh ar c'hehentiñ	
PROU	Anne	KD29 – Kefridiezh da harpañ lakaat ar raktres strategel da dalvezout	
DEBAVAELERE	Karine	KD29 – Renerezh Ajañsoù Teknikel an Departamant	
CADIOU	Christian	KD29 – Renerezh ar Monedone	
PENON	Guillaume	KD29- Renerezh ar skolajoù	
RYCKELYNK	Fabienne	KD29 – Renerezh Gwarez ar Mammoù hag ar Vugale	
KERNINON	Isabelle	KD29 – Renerezh ar C'hoskor	
LETTY	Pascale	KD29 – Renerezh an dud war an oad hag an dud nammet	
YOUINOU	Tangi	KD29 – Servij ar Politikerezhioù Tiriadoù Sevenadur ha Sport	Strollad sevenadur
AR BRAS	Kristian	Blaz Produktion	Strollad liamm etre remziadoù
LE BIHANNIC	Mikaël	Sevenadurioù Breizh	Strollad liamm etre remziadoù
MAZO	Gregor	Divskouarn	Strollad divyezhegezh abred
JAKEZ	Fulup	Ofis publik ar brezhoneg	Strollad kelenn
MARQUAND pe AN HABASK	Patrice Riwanon	Oaled Landelo UBAPAR	Strollad Broioù hag a ra evit an divyezhegezh
MENGUY	Yannig	Kumun Pluguen	Strollad Broioù hag a ra evit an divyezhegezh

Kuzul-departamant Penn-ar-Bed
Renerezh ar Sevenadur, ar Sportoù hag ar Yaouankiz
32 bali Dupleix
CS 29029 – 29196 Kemper Cedex
Pgz : 02 98 76 20 20
Postel : erell.coupier@finistere.fr

Finistère
Penn-ar-Bed
LE DÉPARTEMENT

finistere.fr

Kuzul-departamant Penn-ar-Bed – Renerezh ar c'hehentiri - kredadoù luc'hskeudennii : KD29, Bernard Galléron, Franck Betermin, Ofis Publik ar Brezhoneg, Roudour, Diwan, Stumdi, UBAPAR, Phovoir – Miz Du 2016

IMPRIM'VERT

Finistère
Penn-ar-Bed
LE DÉPARTEMENT

TOUT commence en FINISTÈRE

RAKTRES AN DEPARTAMANT

2016-2021

Taolenn

2016, ur bloavezh tremen ha kendivizout 4

Ur raktres departamant savet asambles gant tud Penn-ar-Bed 6

Penn-ar-Bed dre ar sifroù 8

Ar pezh a fell deomp evit Penn-ar-Bed 10

7 ENGOUESTL BRAS 12

Penn-ar-Bed kengret ha degemerus 12

Penn-ar-Bed kempouez ha reizh 14

Penn-ar-Bed a sach an dud 16

Penn-ar-Bed kevreet ha digor 20

Penn-ar-Bed da sikour ha da vodañ 22

Penn-ar-Bed nevezus 24

Penn-ar-Bed a skiant-vat 26

AR 5 RAKTRES PENNAÑ 28

Yaouankiz 28

An ingalded Merc'hed-Paotred 30

Ar Raktres Boued en departamant 32

Implijout an teknikoù niverel 34

Digeriñ ar politikerezhioù publik 36

Pegoulz e vo lakaet ar raktres da dalvezout 39

Kredadoù luc'hskeudenniñ : F. Betermin, CAUE, Flyhd J. Basset, B Galeron, 4vents
Empennet ha savet gant : Kuzul-departamant Penn-ar-Bed – Renerezh ar c'hehentiñ
Miz Gwengolo 2016

2016, ur bloavezh tremen ha kendivizout

An adreizh tiriadel : sklaeraat oberezhioù ar strollegezhioù war ar pemdez

Gant an adreizh tiriadel, dre al Lezenn MAPTAM hag al Lezenn NOTRe, eo termenet en-dro kefridioù ar strollegezhioù tiriadel abalamour d'an traoù da vezañ sklaeroc'h hag efedusoc'h.

Degas a ra cheñchamantoù e kefridioù ar C'huzul-departamant : lod anezho zo solutaet, lod all zo roet d'un ensavadur all pe lamet da vat. Mont a ra ar genskoazell sokial hag ar genskoazell etre ar c'humunioù, ar c'humuniezhoù d'ober diazez ar c'hefridioù-se.

Gant se eo d'ar C'huzul-rannvro, diwar vremañ, d'ober war-dro kenurzhiañ ar pezh a sell ouzh al lastez hag an treuzdougen (treuzdougen d'ar skolioù, etre ar c'hêrioù, war-zu an inizi). Delc'her a ra ar C'huzul-departamant, daoust da se, d'ober war-dro kas-degas ar skolidi nammet da-geñver e gefridioù a genskoazell.

Ouzhpenn-se, pa'z eo bet lamet **ar gefridi hollek** digant ar C'huzul-departamant, n'eo ket evit ober war-dro an holl sujedoù na war an holl dachennoù. Da lavaret eo, n'hall ket lakaat e arc'hant nemet en tachennoù bevennet strizh gant al lezennoù.

Ar sevenadur, ar sport, ar yaouankiz, ar brezhoneg, an deskadurezh pobl hag an touristerezh zo **kefridioù rannet**, ar pezh a dalvez e c'hall an holl strollegezhioù, ar C'huzul-departamant hag all, delc'her d'ober war-dro an tachennoù-se.

Luziet an traoù evit ar budjed

Un toullad bloavezhioù zo emañ **an dispignoù evit ar genskoazell sokial**, dreist-holl ar skorennoù kengred broadel hiniennel, o kreskiñ kalz-kalz tra m'emañ ar gounidoù, dreist-holl **an arc'hant a vez roet gant ar Stad**, o vont war zigreskiñ.

Delc'her a reomp d'ober e doare ma vo lakaet ar politikerezhioù publik a zo fiziet ennomp da dalvezout, met war ar memes tro eo ret deomp kavout an tu d'espern ha d'implijout gwelloc'h an arc'hant, kuit deomp da vont en tu all d'hor budjed bevennet strizh hag abalamour da vezañ gouest da respont da ezhommoù nevez ma vez ret.

Gant hor raktres politikel e tiskouezomp ar pezh a lakaomp da dremen da gentañ. Diwar se e vo heñchet hon dibaboù da-geñver an divizoù war ar budjed e fin ar bloaz, da neuze e c'hallimp reiñ lañs da oberezhioù nevez, met ivez lemel oberezhioù zo, paouez ganto pe ampellañ anezho.

Darempredoù nevez etre ar strollegezhioù

Gant al lezenn NOTRe e vez pedet ar strollegezhioù d'en em vodañ evit kendivizout abalamour da sevel un doare da verañ o barregezhioù a-stroll diouzh ar gwellañ ha da ginnig ur servij publik a galite d'an holl.

Evit kas ar cheñchamantoù-se da benn ez eus bet krouet Bodadoù Lec'hel da Briziañ ar Gounidoù hag ar C'hargoù Treuzkaset (CLERCT). Evit ar Rannvro en he fezh emañ Kuzuliadeg tiriadel an oberezh publik (CTAP) a zo bodet enni an holl strollegezhioù eus Breizh a zo ouzhpenn 30 000 a dud o vevañ enno evit lakaat o folitikerezhioù da glotañ an eil re gant ar re all.

Labourat a reomp da vat gant ar spered-se : komz, selaou, tostaat an eil ouzh egile ha lodennañ gant an ensavadurioù all. Fellout a ra deomp degas lañs en doare nevez-se da labourat asambles.

A-hend-all e pouezomp abalamour da lakaat kemer ezhommoù ha perzhioù dibar Penn-ar-Bed e kont.

Brest meurgêr zo unan eus ar pemzek meurgêr a zo e Frañs. Un dra vat eo evit reiñ lañs d'an ekonomiezh war an departamant a-bezh ha sachañ tud ha stalioù betek ennañ. Fellout a ra deomp ma'z ay hon div strollegezh d'en em harpañ an eil war eben, dezho da vezañ solut ha « dorn-ha-dorn » o kas an traoù war raok e Penn-ar-Bed hag e Breizh.

Ar cheñchamantoù evit an Departamant

KEFRIDIOÙ KREÑVAET

> Kenskoazell etre ar broioù

- sevel ur raktres departamant evit gwellaat ar c'hinnig servijoù d'an dud
- reiñ skoaziadoù hag ur sikour teknikel d'ar c'humunioù ha d'an etrekumuniezhoù

> Kenskoazell etre an dud

- an dud war an oad, an nammidi (herberc'hiañ, derc'hel an dud er gêr, sikourioù)
- sikour an dud da gavout o flas er gevredigezh
- familhoù (gwarez ar mammoù hag ar vugale, yec'hed, skoazell sokial d'ar vugale, doareoù da ziwall ar vugale)

KEFRIDIOÙ LAMET

> Diferadenn barregezh hollek

> Reiñ skoazelloù d'an embregerezhioù war-eeun

- nemet evit kemer perzh er reizhiad skoazelloù diazezet gant ar Rannvro war dachenn al labour-douar, ar c'hoadoù hag ar pesketaerezh
- nemet evit skoazelloù zo hag a vez roet d'ar c'henwerzh ha d'an artizanerezh war ar maez (dindan divizoù zo)

KEFRIDIOÙ FIZIET E RANNVRO BREIZH

> Treuzdougen

- treuzdougen tud war an hentoù, nemet e kêr
- treuzdougen d'ar skol (nemet treuzdougen ar skolidi nammet)
- deservij an inizi dre vor
- garioù-mor ha garioù ar c'hirri-boutin

> Lastez

Ar gefridi a sell ouzh steuñviñ ha merañ al lastez

> Porzhioù departamant, evit ul lodenn hepken

Gwelet war bajenn 18

KEFRIDIOÙ HAG A ZO LODENNET BEPRED

> Sevenadur

> Touristerezh

> Sport

> Brudañ ha reiñ lañs d'ar yezhoù rannvro

> Deskadurezh pobl / Yaouankiz

KEFRIDIOÙ HAG A ZALC'HER GANTO

> Skolajoù

> Hentoù

> Treuzdougen ar skolidi nammet

> Danframmoù niverel

> Yaouankiz

> Endro

Takadoù naturel an departamant, gwenodennoù-bale

KEFRIDIOÙ FIZIET E BREST MEUGÊR

> Reiñ skoazelloù Font kenskoazell al lojeiz

> Sikour ar re yaouank en diaezamant « Avenir Jeunes 29 »

> Oberoù dizarbenn a-ratozh evit ar re yaouank hag ar familhoù en diaezamant pe troc'het ganto o darempredoù gant an dud tro-dro dezho

> Merañ ul lodenn eus ar rouedad hentoù-departamant

Ur raktres departamant savet asambles gant tud Penn-ar-Bed

Fellet ez eus deomp goulenn o soñj digant paotred ha merc'hed Penn-ar-Bed a-raok ober hon dibaboù strategel ha sevel hor raktres evit ar C'huzul-departamant.

Digoret e oa bet ur **savenn niverel** etre ar 7 a viz Meurzh hag ar 7 a viz Ebrel hag a oa bet gwelet gant ouzhpenn 8 500 a dud. Enrollet e oa bet tost da 3 500 a respontoù hag a gemennadennoù frank d'ar roll goulennoù a oa enlinenn e-barzh ar savenn-se.

Gant o respontoù, da skouer, e ro tud Penn-ar-Bed da c'houzout deomp e fell dezho ma rafemp muioc'h evit reiñ o flas d'an holl er gevredigezh hag evit aesaat dezho kavout labour (76 %). Evito e vezer sachet war-zu Penn-ar-Bed gant kalite an endro hag abalamour m'eo ur vro gaer (74 %), ha fellout a ra dezho ma vo sikouret ganeomp sevel oberoù a-stroll el lec'h-mañ-lec'h (85 %).

Dalc'het e oa bet, d'an 22 a viz Meurzh, en 8 lec'h disheñvel, **kendivizoù tiriadel** hag a zo bet tost da 300 a dud o kemer perzh enno.

E miz Meurzh hag e miz Ebrel ivez e oa bet **emgavioù gant « testoù meur »** eus Penn-ar-Bed hag o deus gallet degas o anaoudegezh eus ar vro war meur a dachenn ha lavaret an doare ma welont an amzer-da-zont. Klevet int bet unan-hag-unan pe da-geñver taolioù krenn.

A-raok se, e miz Genver hag e miz C'hwevrer, e oa bet pedet implijidi an departamant da lakaat o anv evit kemer perzh en unan eus an **10 bodad labour** a oa kinniget **war bep a sujed disheñvel**. Dalc'het ez eus bet un emvod etre an dilennidi hag an implijidi, dezho da gomz eus an aferioù diabarzh.

Diwar an holl soñjoù hag alioù-se hon eus gallet peurlipat raktres ar guzulierien-departamant ha dre-se termeniñ penaos e vo heñchet hor politikerezhioù evit Penn-ar-Bed warc'hoazh.

3 500 respont
d'ar goulennoù

Genver-Meurzh	7 a viz Meurzh	14 a viz Meurzh	eus ar 15 d'an 18 a viz Meurzh	22 a viz Meurzh	7 a viz Ebrel	Ebrel	Ebrel-Mae	13 a viz Mezheven	23 a viz Mezheven
Goulenn o soñj gant implijidi ar C'huzul-departamant	Kregiñ gant an enklask keodedel	Kendivizoù etre implijidi ha dilennidi ar C'huzul-departamant	Selaou an « testoù meur »	8 kendiviz keodedel	Klozañ an enklask keodedel	taol-grenn gant an « testoù meur »	Sintezenn al labourioù, labour an dilennidi	Kendivizoù etre an dilennidi er bodadoù labour tematek	Votiñ war raktres an departamant

1añ c'hwec'hmiziad 2016

300 a dud o kemer perzh
en 8 kendiviz keodedel

8 500 gwel
war ar savenn niverel

75
test meur bet selaouet

Patrick Poupon,
rener ar Pol Mor
Breizh Atlantel

Marie Martine Lips,
Kambr-rannvro
an ekonomiezh sokial
ha kengret

Sébastien Le Corfec,
unan eus an dud o deus
savet ar West Web Valley

Jessica Pin,
renerez ar gevredigezh
« An Daol Vras »
(Kantin niverel Brest)

Rachid Drif,
rener tiriadel Pol Implij,
Penn-ar-Bed

Annaïg Morvan,
karget a gefridi evit Gwirioù
ar Maouezed hag an Ingalded
e Renerezh-departamant ar
c'henstag sokial eus Penn-ar-Bed

Maurice Lemaitre,
prezidant Sindikad kemmesk
Beg ar Raz

Vincent Simon,
prezidant ar Fédé B

Gwelit o zesteni dre video e-barzh
YouTube

Penn-ar-Bed dre ar sifroù

Ur vro nerzh ganti, filierennoù nevezus ha diaes an traoù enni evit tachennoù zo

E Penn-ar-Bed ez eus war-dro **905 000** a dud. Mont a reont d'ober tost da 28 % eus an dud a zo o chom e Rannvro Breizh, en eil plas war-lerc'h Il-ha-Gwilen. Ar boblañs-se zo mat evit reiñ startijenn d'hon ekonomiezh ha lakaat ar vro da vont war-raok.

Un takad kempouez eo hon departamant, ennañ ur veurgêr, kêrioù bras ha kalzik kêrioù etre. Daou aerborzh zo ennañ, unan anezho eo hini Brest a zo pouez gantañ e Frañs gant ouzhpenn ur milion a veajourien bep bloaz. Daoust da se emañ pell a-walc'h diouzh al lec'hioù pennañ ma vez renet an traoù e Frañs hag en Europa.

Un ekonomiezh lies ha startijenn ganti zo en departamant, lusket gant war-dro 350 000 a dud o labourat ha **42 000** a embregerezhioù, 62 % anezho war dachenn ar servijoù hag an treuzdougen. Bez' ez eus tost da 42 000 a bostoù-labour en industriezh. 36 500 a bostoù labour zo liammet war-eeun ouzh ar **7 000** a stalioù labour-douar hag 11 685 a dud zo war bostoù-labour liammet ouzh ar pesketaerezh (**25 %** eus ar pesketaerezh e Frañs), evit ur pemzek porzh bennak.

Filierennoù zo, dreist-holl war dachenn ekonomiezh ar mor pe ar cheñchamant energiezh, zo er penn a-raok a-fet neveziñ ha brudet-kaer int e Frañs, hag er bed-holl zoken. E tachennoù all eus an ekonomiezh ez eus deuet diaezamantoù frammadurel bras war wel er bloavezhioù diwezhañ. Daoust d'ar cheñchamantoù bras degaset gant an dud a labour war an dachenn, gant sikour ar politikerezhioù publik, eo bresk an traoù bepred. War zigreskiñ ez a ment an tiez-feurm hag an tachennoù labour-douar dre vras, da skouer.

Kement-se a laka kornioù zo, lec'h m'eo diazezet an ekonomiezh war nebeud a obererezhioù, da vezañ breskoc'h.

Ouzhpenn-se en deus an departamant d'ober gant un degouezh fall : ar c'hreizennoù divizout strategel o vont kuit, pa'z eus bet 35 embregerezh o kuitaat anezhañ nevez zo. Emañ ekonomiezh Penn-ar-Bed e dalc'h embregerezhioù diavaez evit **39 %**. Daoust da se e c'haller kaout un tamm fiziañs en amzer-da-zont pa weler, da skouer, eo deuet IFREMER d'en em staliañ da Blouzane.

Sklaer eo petra e vo unan eus dalc'hoù pennoù ar bloavezhioù da zont : **lakaat hon departamant da zedennañ muioc'h, da ziskouez muioc'h a genskoazell, d'an embregerezhioù a zo amañ da chom, hag abalamour da sachañ stalioù nevez, divizerien nevez hag annezidi nevez**. Gallout a ra ar C'huzul-departamant sikour ober kement-se war e dachenn dezhañ asambles gant tud hag aozadurioù all.

Dalc'hoù pouezus evit ar genskoazell ha reiñ plas d'an holl

Gant al live bevañ etre e c'haller muzuliañ pegen pinvidik eo an tiegezhioù : e Penn-ar-Bed eo un tamm nebeutoc'h eget **20 000 €** ar bloaz, e-se emañ el live etre e Breizh.

Talañ a reer muioc'h ouzh an dilabour e Penn-ar-Bed eget e departamantoù all : 9,2 % a dud dilabour (hervez Burev Etrebroadel al Labour) e 4e trimiziad 2015 (9,9 % e Frañs).

Gant ar blegenn diaes m'emañ an ekonomiezh, a laka stalioù labour-douar pe stalioù brudet a-wechoù evel Gad da serriñ, e c'hallfe ar baourentez kreskiñ er vro.

Rak-se, ezhomm a vez bepred eus ar genskoazell ha da reiñ o flas d'an holl er gevredigezh. Bez' ez eus re a dud hag a vev c'hoazh dindan bevenn ar baourentez (war-dro 10,2 % eus an dud e Penn-ar-Bed), hag a zo e dalc'h ar c'horvoderioù sokial izek roet gant ar C'huzul-departamant evit en em zibab en o buhez pemdez. E 2015 e oa **27 071** a diegezhioù hag a douche ar c'horvoder kengred oberiant (RSA), arc'hantet gant ar C'huzul-departamant. Ne ra ar sifr-se nemet kreskiñ.

Neuze eo ret kaout c'hoazh oberoù kenemprañ evit mont enep an diaezamant e-touez an dud. E 2016 e laka an departamant tost da **128 milion a euroioù** evit an RSA hag evit diazezañ politikerezhioù kenemprañ war an tachennoù micherel ha sokial.

A-hend-all e vez lakaet tud zo, hag a zo nammet, a-gostez er gevredigezh. Ret eo deomp mont asambles enep an doare-se da lakaat an dud a-gostez ha degas da soñj pegen talvoudus eo degemer an holl. Gallout a reer lavaret ez eus etre 2 500 ha 4 000 a dud yaouank dindan 20 vloaz hag etre 17 000 hag 20 000 a dud etre 20 ha 70 vloaz o chom er gêr. E 2015 e oa bet touchet ar skorenn d'an oadourien nammet gant **16 162** a dud e Penn-ar-Bed. Sikouret int en o buhez, evit o raktresoù hag o oberoù, gant ar C'huzul-departamant a ziskouez aze e fell dezhañ kenlabourat gant an holl a zo war an dachenn-se.

Ur chañs eo evit an holl ac'hanomp hag evit hor c'hevredigezh a-bezh bevañ pelloc'h-pell. Koshaat diouzh ar gwellañ a ra an darn vrasañ ac'hanomp gant ma vo graet mat war-dro an dud, ha delc'her a reont da gemer perzh er vuhez sokial. Evit un toullad tud avat ez eo koshaat kement hag en em gavout dirak diaesterioù bras. Dre-se ez eus a bep seurt dalc'hoù a bouez evit a sell ouzh ar genskoazell gant ar re goshañ : delc'her d'ur galite bevañ, d'ur plas er gevredigezh, bezañ gouest d'en em zibab o-unan, kemer e kont o dez ezhomm eus an dud all, skoazellañ ar re a sikour anezho, sevel lojeiz graet evit degemer an dud war an oad... Roet e vez ar skorenn bersonelaet evit an emrenerezh (APA) da **18 489** a dud war an oad e Penn-ar-Bed gant ar C'huzul-departamant, a sikour ivez lakaat ar brastres *Koshaat diouzh ar gwellañ e Penn-ar-Bed* da vont en-dro.

Evit reiñ lañs d'an holl dakadoù en un doare kempouez e ranker ober diouzh ma vo ur c'hempouez etre an oadoù. E Penn-ar-Bed avat emañ ar boblañs o vont war goshaat : an oad etre zo **42,1 vloaz** hiziv an deiz, 44,7 e vo a-benn 2030.

En tu all d'ar pezh a sell ouzh sikour an dud e rankomp labourat asambles evit kaout ur c'hempouez etre an oadoù, hag evit en ober e vo ret sachañ tud yaouank ha familhoù war-zu Penn-ar-Bed.

Ar pezh a fell deomp evit Penn-ar-Bed

“Evel m’hor boa lavaret, hiziv e tiskouezomp d’ar Vodadenn ar raktres politikel a ginnigomp lakaat da dalvezout e-kerzh ar pemp bloaz da zont. Diazezet eo ar raktres war soñjoù kreñv ha palioù resis ha savet eo bet gant sikour alioù an holl diwar ar raktres kentañ prientet gant dilennadezed ha dilennidi an Departamant. Daou ahel pennañ a ya d’ober sichenn hon oberoù : ar genskoazell etre an dud hag ar genskoazell etre an takadoù, ar pezh a sell ivez ouzh an doare ma vez sachet an dud war-zu Penn-ar-Bed.

Delc’her a ra ar raktres-mañ d’an diazezoù a oa gant ar raktresoù a vez lakaet da dalvezout ouzhpenn dek vloaz zo ha lakaet e vo e pleustr war grenn dermen ha war hir dermen. Dalc’het e vez kont ennañ eus an traoù nevez emañ an dud o c’hortoz, eus ar cheñchamantoù evit an ensavadurioù, hag evel-just e vo graet pep tra diouzh ar budjed strizh a rankomp doujañ dezhañ.

Gant an engouestloù a vo kinniget hed-ha-hed ar raktres-mañ e weler ivez penaos e fell d’an dilennidi sevel respontoù politikel hag a glot gant perzhioù ha dalc’hoù an Departamant, reiñ da glevet ar pezh a lavar tud Penn-ar-Bed.

Un tamm ouzhpenn bloaz zo bremañ emaomp o labourat evit sachañ evezh ha lusk an dud etrezek hor raktresoù, hor c’hinnigoù, hag ivez evit lakaat anezho da gemer perzh e raktresoù ar re all, d’ober traoù e kevelerezh en un doare solut. Diwar an eskemmoù-se, diwar ar spered digor-se, diwar ar c’henlabour-se e vimp gouest da vont dreist ar skoilhoù a gaver er mareoù-mañ ha n’aimp ket da-heul ar re a glask lakaat ac’hanomp d’en em serriñ warnomp hon-hunan, a glask krignat ac’hanomp ha troc’hañ hon divaskell.”

Nathalie Sarrabezolles,
Prezidantez Kuzul-departamant Penn-ar-Bed

Marc Labbey, prezidant ar Bodad Kenskoazell, Yaouankiz, Familhoù

“ Ur bern traoù pouezus zo e dalc’h evit tud Penn-ar-Bed hag evit o departamant e-keñver ar genskoazell. Re a dud, siwazh, a vez lakaet a-gostez c’hoazh evit abegoù sokial pe abalamour d’ar baourentez. Gant al lezennoù nevez eus 2015 evit an tiriadoù omp kreñvoc’h evel strollegezh nes hag evit a sell ouzh ar genskoazell. Gallout a reomp, en un doare frank, ober war-dro an tachennoù-se, hag en ober a reomp a-hed ar bloaz dija. Gant Raktres an Departamant evit 2016-2021, a zo bet savet ganeomp hep mont re brim, e c’hallimp respont d’an ezhommoù-se en ur mod efedus, d’an holl da gavout o flas er gevredigezh ha da gas o raktres buhez da benn evel ma fell dezho. Kemmesk sokial, lakaat an dud sikouret da vezañ emren, dizarbenn, stourm enep an droukziforc’hioù : ar genskoazell eo diazez hon Departamant hag hini ar Raktres-mañ. ”

Michaël Quernez, prezidant ar Bodad Kenemprañ hag Ekonomiezh

“ Labour-douar, pesketaerezh, touristerezh, reiñ ur plas d’an holl er gevredigezh hag er bed micherel… Chanterioù a bouez zo da zont evit frammañ Penn-ar-Bed. Er raktres-mañ e kinnigomp hentoù nevez a-fet kenlabourat evit kas ar chanterioù-se da benn. Emaomp en un departamant hag a sach an dud war e du, troet etrezek an amzer-da-zont, ennañ tud youlek hag a grog e-barzh an traoù. En hor broioù ez eus plant ha loened a bep seurt hag e-leizh, digor omp war-zu ar mor, liesseurt eo hor glad ha diwar se e c’hallomp sachañ kalz touristed betek amañ.

N’eo ket un dra fall bezañ e « penn ar bed », e penn beg Breizh ; er c’hontrol e c’hallomp e-giz-se klask atav doareoù nevez pa’z omp barrek d’embreger, da grouiñ diwar nerzh tud Penn-ar-Bed, d’en em vodañ ha da skoulmañ darempredoù etrezomp evit ijinañ traoù nevez. Savet eo bet Raktres an Departamant abalamour da zelc’her kont eus al lusk a ra d’hor broioù sachañ tud. Gantañ emeur o soñjal en neveziñ sokial da zont hag e doareoù nevez da labourat asambles, dreist-holl evit ha dre an ekonomiezh sokial ha kengret. Lakaat a ra hor broioù da vezañ muioc’h-mui ul labourva soñjoù, ar pezh a c’hallont bezañ gant o ferzhioù dibar. Ret eo deomp lakaat ar pouez war an nerzh-se rak “Pep tra a grog e Penn-ar-Bed”. ”

Armelle Huruguen, prezidantez ar Bodad Tiriadoù hag Endro

“ Kempouez ar broioù etre ar poloù kêrel hag an takadoù war ar maez a ya d’ober kalon Raktres an Departamant. Ret eo dezhañ doujañ an diorren lec’hel ha delc’her d’al liamm sokial, d’an holl da vevañ mat asambles. Ar genskoazell tiriadel a vez graet eus se. Graet eo ar Raktres-mañ evit kavout diskoulmoù d’an takadoù pell diouzh ar c’hêrioù, lec’h m’eo diaes mont ha dont. Gantañ e vez kreñvaet levezon ar c’hêrioù war an takadoù en-dro dezho. Hervez al lezenn eo roet ar roll pouezusañ d’ar c’huzulioù-departamant evit a sell ouzh kenurzhiañ ar genskoazell-se. Evit ober war-dro ar gefridi-se da vat emañ an Departamant o vont da startaat e genlabour gant ar strollegezhioù lec’hel abalamour da ziorren an diazadoù bevañ. Sur on e teu ar genskoazell etre an takadoù da greñvaat al liammoù sokial. An diskoulmoù a ranko bezañ degaset a sell ouzh ar mont-dont, al lojeiz, aesaat d’an dud mont betek ar servijoù hag ober gant an teknologiezhioù niverel, digeriñ ar sevenadur dezho, ar sport… Gant ar raktres-mañ e fell deomp respont da veur a c’houlenn. Savet eo bet war un dro gant ar Brastres evit Aesaat ar Servijoù d’an Dud a lakaer tud Penn-ar-Bed hag obererien ac’hann e-leizh da gemer perzh ennañ. ”

Roger Mellouët, prezident ar Bodad Danvez, priziañ, arc’hant

“ Emaomp en ur blegenn diaes a-fet arc’hant, poan o dez an dud o kompren pegen pouezus eo roll an Departamant, rak-se eo ret deomp lakaat cheñch hon doareoù da gas an obererezh publik en-dro. Hep mar ebet eo ar ger siriusted a ya d’ober sichenn ar Raktres-mañ. Siriusted gant hon doare da ren hor politikerezh, pa gomzomp gant tud Penn-ar-Bed, pa selaouomp o alioù, hag ivez pa briziomp efed hor politikerezh, deomp d’ober ul labour sklaeroc’h d’an dud hag efedusoc’h. Siriusted ivez e-giz implijerien, e-keñver implijidi an Departamant, pa lakaomp hon doareoù micher ha merañ d’emdreiñ diouzh an ezhommoù. Ur Raktres sirius evit degas brud d’an traoù nevezus graet gant hon implijidi ha gant tud Penn-ar-Bed, evit degas da soñj sklaer petra eo pal ar Servij publik, evit lakaat ar servijoù da labourat asambles, evit gwellaat kalite ar vuhez ouzh al labour. Gant ar Raktres-mañ, muioc’h eget biskoazh, e kemeromp lod en ul labour a-stroll evit ar gevredigezh, evit ar strollegezh, evit an dud hag evit hor broioù. ”

Engouestl bras

Penn-ar-Bed
kengret ha degemerus

Ar c'henemprañ sokial eo reiñ an tu d'an dud a zo en arvar da vezañ paour ha lakaet e-maez ar gevredigezh da gaout peadra da gemer perzh en un doare oberiant er vuhez ekonomikel, sokial ha sevenadurel. Evel-se e c'hall ivez an dud vresk bezañ lod en divizoù a sell ouzh o buhez ha lakaat o gwirioù diazez da dalvezout.

E 2016 hor boa lakaet 466 milion a euroioù evit ar genskoazell sokial, ar pezh a zo 60 % eus hor budjed mont en-dro. Gant ar blegenn m'emaomp hag ar c'hefridioù a zo fiziet ennomp ez omp mennet da zelc'her gant hon oberoù a genskoazell, en ur bouezañ muioc'h c'hoazh war an doujañs evit dibaboù ha frankiz pep hini, evit an neveziñ sokial hag an hent a vez kemeret evit bezañ emren.

Sikouromp paotred ha merc'hed Penn-ar-Bed da dalañ ouzh an diaezamantoù

Ar genskoazell eo kas politikerezhioù oberiant en-dro evit paotred ha merc'hed Penn-ar-Bed en em gav dirak diaezamantoù, forzh pe oad e vefent, ha taolet e vez evezh kalz ouzh ar vugale a zo en arvar pe war-nes bezañ hag ouzh an dud a zo en dienez, en o-unan, pe n'int ket evit en em zibab o-unan, pe c'hoazh an dud nammet.

Asambles gant hor c'hevelerien e kinnigomp d'an holl dud-se degemer ha selaou anezho unan-hag-unan, reiñ alioù dezho evit a sell ouzh o gwirioù, sikour anezho diouzh o ezhommoù evit o raktres buhez, peadra da lakaat anezho da skoulmañ darempredoù, da vezañ emren ha da gavout o flas er gevredigezh.

Aesaomp d'an dud sikouret sevel o raktres buhez

Ret eo deomp lakaat an den e-unan e-kreiz hol labour ha hini hor c'hevelerien. Ar raktres buhez, evit an dud war an oad, an dud nammet, en dienez pe war an hent da gavout o flas er gevredigezh, a vez savet asambles gant an dud o-unan hag ar re a zo en-dro dezho. Diwar ar raktres-se e vez gwelet ha kenurzhiet ar pezh a zo d'ober. Sikour an dud a c'hall bezañ labourat war al lojeiz, ar yec'hed, an deskadurezh hag an dudioù.

Evit ar c'houbladoù, ar familhoù pe ar breuriadoù o deus diaezamantoù, e kinnigomp lec'hioù degemer, ma c'haller komz ha kavout titouroù talvoudus, ar pezh a ranker kaout evit respont da ezhommoù pep hini.

Ar brastresoù *Bevañ asambles* ha *Koshaat diouzh ar gwellañ*. E 2014 hor boa votet ar 4e brastres departamant **« Bevañ asambles »** evit an dud nammet, hag e 2015 ar 4e brastres departamant **« Koshaat diouzh ar gwellañ e Penn-ar-Bed »** evit an dud war an oad. Fellout a ra d'an darn vrasañ eus an dud nammet pe dalc'het bevañ er gêr. Se zo kaoz e klasker da gentañ-penn, gant ar brastresoù-se, ober diouzh ma vo an dud o chom er gêr. Sikouret e vezont kalz gant skoazellerien, gant se e vez kinniget harpañ muioc'h ar skoazellerien-se. Pa vez ret kas unan bennak d'un ti degemer e kinnigomp doareoù lies d'en ober diouzh an degouezh. War un dro gant se ez eus ivez doareoù all da zegemer pe da lojañ estreget mont d'un ti degemer, abalamour da gaout respontoù a-bazennoù diouzh ezhommoù pep hini.

Greomp d'an dud sikouret bezañ emren

Evit sikour anezho da vezañ emren e-pad pell, dreist-holl war dachenn ar c'henemprañ sokial ha micherel, e kinnig ar C'huzul-departamant hag e gevelerien ur skoazell diazezet war ar pezh eo gouest pep den d'ober ha war ar pezh eo youlet d'ober.

Labourat a ra an dud a vicher evit lakaat an dud sikouret da vezañ obererien o raktres buhez.

Steuñv departamant ar c'henemprañ (PDI). E 2016 e reomp war-dro nevesaat ar PDI. Kemeret e vez perzh en afer-se gant dileuridi eus an implijerien. Asambles ganto ha gant ar re a labour war dachenn ar c'henemprañ (evel ar Stad, Pol Implij, CAF, MSA, Kefridiezhoù Lec'hel, aozadurioù evit kenemprañ dre an obererezh ekonomikel) e termenomp tri ahel strategel : aesaat d'an dud bezañ emren ha lakaat o gwirioù da dalvezout, aesaat dezho kavout pe adkavout labour, gwellaat ar c'henlabour etre ar re a labour war an dachenn-se ha gwellaat ar c'hehentiñ.

Lakaet e vo palioù a bouez gant ar PDI hag a vo klasket ganto, da gentañ, delc'her kont eus kement tra a c'hall lakaat tud emaez ar gevredigezh : lojeiz, mont ha dont, yec'hed, deskadurezh diazez. Labouret e vo ivez evit lakaat digeriñ ar servijoù bank hag an ostilhoù niverel d'an holl, evel ar sevenadur, ar sport, an obererezhioù sokial. Reiñ labour eo ar pal pennañ. Labouret e vo muioc'h gant Pol Implij hag an IAE (ensavadurioù merañ embregerezhioù) ha lakaet e vo ar bed ekonomikel muioc'h e-barzh ar jeu, dreist-holl dre an divizoù kenemprañ er marc'hadoù publik.

Evit echuiñ, ret eo d'ar C'huzul-departamant, a implij re yaouank e postoù implijoù an dazont pe re all e stumm kevratoù skoazellet, diskouez ar skouer vat evit a sell ouzh skoazellañ.

> *Ouzhpenn an obererezhioù graet a-ratozh evit an dud war an oad e soñj din e vefe ret sikour an obererezhioù ma vez mesket ar remziadoù tud, kuit d'an dud war an oad d'en em santout lakaet a-gostez hag abalamour d'ar re yaouankañ da dennañ o mad eus skiantprenet an dud koshoc'h, da welet ar gozhni evel ul lodenn eus ar vuhez ha d'asantiñ d'an disheñvelderioù.*
>
> Clotilde, Skaer

Aesaomp al liamm etre pazennoù an hentadoù ha diorroomp an dizarbenn

Fellout a ra d'ar C'huzul-departamant ma vo aes tremen eus an eil pazenn d'eben en hentadoù kinniget evit sikour an dud ha diwall a reomp, gant hor c'hevelerien, na vefe troc'h ebet en hentadoù, pa vez kemeret an dud e karg pe er stignadoù skoazell.

Gant hor c'hoant nad afe ket stad an dud war fallaat ha da vestroniañ gwelloc'h an dispignoù publik, e roomp lañs pe e sikouromp politikerezhioù dizarbenn youlek, dreist-holl evit a sell ouzh solutaat al liamm sokial, ouzh ar gerentelezh, steuñviñ ar genel, « koshaat diouzh ar gwellañ », ar yec'hed, pe c'hoazh talañ ouzh ar boazioù arvarus.

Evit a sell ouzh gwareziñ ar vugale e fell deomp lakaat interest ha raktres pep bugel e-kreiz hol labour. Kerkent ma c'haller e ranker lakaat ar vugale da gemer perzh en dibaboù a sell outo. Sikour a reomp ar gerent hag an obererezhioù dizarbenn abalamour, tamm-ha-tamm, da fiziañ kalz nebeutoc'h a vugale e familhoù all.

Broudomp ar meskaj sokial ha stourmomp enep ar gwallziforc'hioù

Broudañ a reomp an degouezhioù a vez mesket enno tud a bep seurt oad hag a bep metoù sokial, evel al lojeiz lakaomp. Tro a vez e-giz-se da zegas eskemmoù etre an dud a-fet skiantprenet ha servijoù, ha da greñvaat al liammoù etre an holl e Penn-ar-Bed.

Er skolajoù e vroudomp ar meskaj sokial gant ar garg a zo fiziet ennomp evit a sell ouzh ar gartenn skol.

Da-heul ar pezh a reomp evit ar genskoazell e stourmomp enep an holl wallziforc'hioù e Penn-ar-Bed. Stourm enep an dizingalderioù etre ar maouezed hag ar wazed a yay d'ober unan eus raktresoù pennañ ar respetad.

Engouestl bras

Penn-ar-Bed
kempouez ha reizh

Da-geñver ar pezh a fell deomp ober a-fet kengred e klaskomp ivez ur c'hempouez etre ar broioù liesseurt a gaver e Penn-ar-Bed. Etre an arvor hag ar maezioù, etre ar bourc'hioù hag ar veurgêr, ar c'hêriadennoù hag ar c'harterioù, fellout a ra d'ar C'huzul-departamant ma'z aio an traoù war-raok en un doare kempouez e pep lec'h e Penn-ar-Bed. Prederiet omp gant an takadoù lec'h ma'z eus diaesterioù evit an dra-mañ-tra, dreist-holl diaesterioù stag ouzh ar mont-ha-dont. Teuler a reomp evezh da chom hep dispign re a zouaroù ha da wareziñ anezho.

Sikouromp aesaat d'an dud mont e darempred gant ar servijoù publik

Bezañ aes mont e darempred gant ar servijoù publik zo un dra a bouez evit lakaat ar politikerezhioù publik da vont en-dro. Eus ar pep talvoudusañ eo evit al liammoù sokial hag evit dedennañ tud.

Gant ar Brastres departamant evit aesaat d'an dud mont e darempred gant ar servijoù publik, savet gant ar Prefeti hag ar C'huzul-departamant, e vez sellet ouzh an doare ma'z a meur a servij publik ha prevez en-dro. **Ret e vo sevel diskoulmoù, ha sevel anezho a-stroll, evit respont da c'houlennoù paotred ha merc'hed Penn-ar-Bed.**

Mont a ra ar C'huzul-departamant muioc'h-mui war-zu politikerezhioù hag ur mont en-dro diouzh an takad-mañ-takad. Tostaat a ra ouzh an dud hag ouzh o ezhommoù gant oberezhioù nes.

An dud a labour bemdez war dachenn an obererezh sokial er C'huzul-departamant, e-barzh ar renerezhioù nevez evit pep takad, o dez darempredoù bemdez gant an annezidi ha kenlabourat a reont gant ar gevelerien a zo war al lec'h.

Evit a sell ouzh mont-ha-dont hag an danframmoù : hentoù, treuzdougen, porzhioù, mont-ha-dont dous, e vez labouret tost ouzh an dud war ar pemdez gant implijidi an departamant.

An 10 servij hag a rank bezañ 15 munutenn (well-wazh) d'ar muiañ eus ti an dud, hervez ar re o deus respontet :

1. Stalioù-bara
2. Stalioù-boued nes
3. Bilhedaouerioù
4. Skolioù-mamm ha skolioù kentañ derez
5. Apotikerezhioù
6. Magourioù, arsavioù-diwallerezh
7. Servijoù ar post
8. Treuzdougen kêrel
9. Porzhioù-servij
10. Kreizennoù-dudi

Lec'h ma n'eo ket stank ar servijoù publik e sikouromp, asambles gant an etrekumuniezhoù eno, sevel Tiez ar servijoù publik, liesservij ha gant meur a geveler.

War ar maez e talc'homp da sikour ar c'henwerzh hag an artizaned servijoù da chom en o sav abalamour ma tegasont lañs da greiz ar bourc'hioù, servijoù d'an dud, delc'her a reont obererezhioù eno ha krouet e vez postoù labour ganto zoken.

Sikour a reomp an oberoù nevezus, e-giz ar servijoù publik red a zeu da dalañ ouzh an digempouez etre ar broioù ha da gemer gwelloc'h an diorren lec'hel e kont.

Sifroù pouezus

6 100 tiegezh a vez sikouret gant ar Font kenskoazell evit al lojeiz e Penn-ar-Bed

33 lec'h liesservij zo staliet e Penn-ar-Bed dija

3 560 km hentoù-departamant

Kaout ur c'hinnig lojeiz sur hag a glot gant ezhommoù tud Penn-ar-Bed

Abalamour d'an holl dud, par-ouzh-par, da c'hallout kavout lojeiz en departamant a-bezh, **e klaskomp gwellaat koulz niver ha kalite al lojeiz**.

Gant Habitat 29, ar feurmer evit an departamant, e labouromp evit diorren ha gwellaat al lojeiz sokial da feurmiñ gant ur priz izel a-walc'h, evit mont enep an diaezamantoù a-fet energiezh, ha dre vras evit aesaat d'an dud kavout pe mirout o lojeiz. Asambles gant ar strollegezhioù a sell an dachenn-se outo emaomp o labourat evit lakaat al lojeiz nevez pe kozh da glotañ gant ezhommoù tud Penn-ar-Bed ha gant ar palioù a fell d'ar strollegezhioù tizhout.

Lakaet ez eus bet krouiñ ar C'huzul war ar Savouriezh, ar C'hêraozañ hag an Endro (CAUE) gant ar C'huzul-departamant. Kemer a ra perzh e politikerezhioù al lojeiz : sikour ar c'humunioù da dermeniñ o raktresoù, kelaouiñ ha sachañ evezh an dud war kalite ar savouriezh hag ar c'hêraozañ. Reiñ a ra kuzulioù d'an dud pa vezont o lakaat sevel tiez.

Aesaomp d'an dud mont ha dont

> *Ret eo kaout muioc'h a servijoù a-bell hag ivez klask tostaat ar servijoù ouzh al lec'h m'emañ an dud.*
>
> Ur penn embregerezh, Pornaleg-Leskonil.

Ar C'huzul-departamant **zo e-touez ar re a ra war-dro an hentoù er vro ha monedone an dud**. Lakaat a reomp arc'hant evit modernaat ha kempenn an 3 500 km a hentoù-departamant ha krouiñ a reomp leurioù-kenweturañ evit broudañ an dud d'ober gant doareoù mont-ha-dont ha ne zispignont ket re a energiezh.

Savet e vez hentadoù a-ratozh evit broudañ an dud d'ober gant doareoù mont-ha-dont dous. Mat int evit ar mont-ha-dont pemdez hag ivez evit sikour an touristerezh e Penn-ar-Bed.

Sikouromp kreñvaat an oberoù a-stroll hag al liamm sokial

Evit kreñvaat ar genskoazell etre ar broioù e c'hallomp kontañ war nerzh paotred ha merc'hed Penn-ar-Bed a zo gouest da dalañ ouzh an dalc'hoù. Broudañ a reomp an dud ac'hann d'ober traoù er vro ha da sevel rouedadoù. Asambles gant ar c'humunioù hag ar c'humuniezhoù e sikouromp stankaat ha liesaat buhez ar c'hevredigezhioù.

Sikour a raimp dreist-holl an oberoù keododel a-berzh an dud evit talañ ouzh an diaesterioù abalamour ma vezer e takadoù pell pe lakaet a-gostez er gevredigezh.

Gwarezomp an dud

Kefridioù pennañ Servij-departamant an Tanioù-gwall hag ar Sikourioù (SDIS 29) eo dizarbenn, gwareziñ an dud, ar madoù hag an endro, prientiñ an doareoù da wareziñ. Aozañ a ra an doareoù sikourioù prim d'an dud a zo tapet en ur gwallzarvoud bennak, bras pe bihan, hag ivez ar mod ma vez kaset ar c'houzañvidi kuit.
Labourat a reomp asambles gant ar c'humunioù hag ar c'humuniezhoù-kumunioù evit ingalañ ar servij-se en un doare kempouez en departamant abalamour da wareziñ tud Penn-ar-Bed eus ar gwellañ.

Lakaat a raimp ar SDIS da gemer perzh en hon oberoù evit ar re yaouank : ober muioc'h a labour dizarbenn ha broudañ ar re yaouank da vont e-barzh ar jeu evel tud a-youl vat.

Engouestl bras

Penn-ar-Bed
a sach an dud

Un natur miret ha gwarezet, pouez bras ar mor, ur bern seurtoù plant ha loened, ar sevenadur, ar glad pinvidik, ar yezh, startijenn an dud a zo barrek-kenañ d'ober traoù, da grouiñ ha da lakaat o foan a-stroll, kement-se a sikour sachañ an dud war-zu Penn-ar-Bed. Fellout a ra deomp solutaat ar perzhioù mat-se a zegas lañs deomp, ha lakaat anezho war wel.

Krouet e oa bet ar merk « Pep tra a grog e Penn-ar-Bed » e 2011, diazezet eo war lorc'h a-stroll tud an departamant, o spered a genskoazell hag ar fed int tomm ouzh o bro, ar pezh a ra dezho bezañ digor war ar bed. Gant sikour ar merk-se hag e rouedad kannaded ez aimp da vrudañ un departamant digor ha kreñv e identelezh, ur vro ma c'haller ober traoù, ur vro ma reer traoù.

Miromp un endro naturel hag un endro bevañ a galite

Al lec'hioù disheñvel hag ar meteier a bep seurt zo perzhioù eus ar c'hentañ evit degas brud vat war Benn-ar-Bed. Puilh eo an traoù war an dachenn-se en departamant, n'eus ken soñjal emañ ennañ Park Natur Rannvroel Arvorig (PNRA) ha Park Natur Mor an Hirwazh (PNMI), ar park naturel mor broadel kentañ e Frañs.

Gwasket e vez an endro a galite uhel-se ha diwar se e c'hall bezañ breskoc'h-breskañ.

Ober a reomp evit delc'her ar glad naturel hag ar vevliesseurted, ha lakaat anezho war wel. Gant hor c'hevelerien e warezomp an takadoù naturel bresk ha digeriñ a reomp anezho d'an dud en ur ziwall mat, dezho d'anavezout gwelloc'h al lec'hioù-se.

Evit solutaat an endro bevañ kempouez-se e sikouromp ar strollegezhioù a fell dezho gwellaat an doare m'eo kempennet o lec'hioù foran.

A-hend-all e kemeromp perzh er politikerezhioù evit gwellaat kalite an dour. Sikour a reomp dizarbenn ar riskloù, an dourbeuz da skouer, pe e vefe ar stêrioù pe ar mor.

> *C'hoant am eus e vefe lakaet endro dibar hon departamant war wel : ar maezioù, an arvor, an takadoù naturel (evel Menez Are ha Menez C'homm, an traoñiennoù a gaver e-leizh, ouzhpenn an arvor hag an tevennoù), PNRA, an inizi, ar savadurioù, ar sevenadur.*
>
> Daniel, Montroulez

Lakaomp hor glad hag hor sevenadur puilh ha lies war wel

Hervez an UNESCO : *« Ar sevenadur eo an diazez ret evit kement diorren gwirion a vefe. Ret eo d'ar gevredigezh reiñ bec'h da vat evit aozañ, merañ hag arc'hantaouiñ an obererezhioù sevenadurel. Evit en ober e ranker kemer ezhommoù ha diaesterioù pep kevredigezh e kont en ur deuler evezh e vo roet ar frankiz a zo ezhomm evit krouiñ war an dachenn sevenadurel, koulz a-fet danvez hag a-fet soñjoù diazez »*.

Un toullad mat a vloavezhioù zo eo bet heñchet he politikerezhioù sevenadurel gant ar C'huzul-departamant war daou ahel : **reiñ an tu d'an arzourien da grouiñ ha da ziskouez o c'hrouidigezhioù ha digeriñ ar c'hrouidigezhioù-se d'ar muiañ a dud ma c'haller**.

Gant ar sevenadur e c'haller soñjal ar bed ha lakaat an dud da zaremprediñ an eil egile war ar pemdez, hag ouzhpenn-se eo un doare evit an departamant da vezañ anavezet e lec'h all, da sachañ obererezhioù ekonomikel ha touristel war e du, ha degas a ra peadra da fougeal d'an dud a zo o chom e Penn-ar-Bed.

Evit a sell ouzh ar glad e fell d'ar C'huzul-departamant lakaat anavezout hon takad dre Mirdi Breizhek an Departamant hag al lec'hioù dibar m'eo perc'henn warno, dreist-holl an domanioù stag ouzh an diazezadur publik a genlabour sevenadurel « Hentoù ar Glad e Penn-ar-Bed ».

En hon oberoù e fell deomp, war un dro, treuzkas an traoù d'ar remziadoù da zont ha digeriñ al lec'hioù d'an dud ac'hann pe eus lec'h all.

Un departamant disheñvel eo Penn-ar-Bed war dachenn an arzoù bev ha gwelet, gant an traoù a bep seurt, puilh ha startijenn ganto, a vez kinniget ennañ : salioù arvestoù ha skipailhoù arzourien a live broadel hag etrebroadel, festivalioù, krouidigezhioù kleweled, lec'hioù evit diskouez an arz a vremañ.

Evit sevenadur ar skiantoù hag an teknikoù, a gaver en departamant dija, krouet e vo un dra nevez diwar kinnigoù Levr glas Grenelle ar mor : Kreizenn vroadel an tourioù-tan. Savet e vo gant sikour oberiant izili ar Strollad a laz foran.

Dav eo d'ar C'huzul-departamant bezañ oberiant bepred war dachenn ar sevenadur e Penn-ar-Bed, hag evit en ober e rank sikour an arz en departamant ha digeriñ an traoù en un doare par d'an holl. Gallout a raimp ober kemend-all e modoù nevez ha disheñvel abalamour da vont diouzh an ezhommoù nevez ha diouzh an oberoù nevezus.

Lakaomp kreñvaat diorren ar brezhoneg

Evit lakaat ar brezhoneg da vezañ bev-buhezek e Penn-ar-Bed e kasomp un obererezh youlek en-dro.

Broudañ a reomp ar c'hentelioù evit reiñ un tañva pe deskiñ brezhoneg ha sikour a reomp an obererezhioù hag a laka ober gant ar brezhoneg er vuhez sokial abalamour d'ar yezh da vevañ pa'z eo ur merk bev eus identelezh ar vro-mañ.

E 2016 emaomp o sevel ur brastres evit ar yezh hag a vo kinniget gantañ ur steuñv ober evit ar brezhoneg.

> *Muioc'h a vrezhoneg a rankfe bezañ lakaet er vuhez foran.*
>
> Ronan, Kraon

Sifroù pouezus

1200 km aodoù

Ar Park natur mor kentañ krouet e Frañs

Ouzhpenn 3 800 km a wenodennoù-bale renablet

60 % eus ar vrezhonegerien

28 000 a studierien

1500 a glaskerien hag a ijinourien en ensavadurioù publik

Ar 7vet departamant evit a sell ouzh an touristerezh

Gwarantomp ur c'hinnig a-fet enklaskoù ha stummadurioù a live uhel

Degemeret e vez tost da 28 000 a studierien e Penn-ar-Bed. Ennañ ez eus div skol-veur brudet e Frañs, skolioù uhel, skolioù a gelennadurezh uhel ha meur a greizenn enklask ha neveziñ teknologel.

E 2016, diouzh diferadurioù al lezenn NOTRe, **e krogomp da sevel Brastres Departamant ar Skolioù-meur hag ar Skiantoù (SDUS)**.

E Penn-ar-Bed e kaver ivez meur a bol gwellentez, enno meskha-mesk enklaskoù publik ha prevez, neveziñ hag obererezh ekonomikel war dachennoù hag a vo lañs ganto en amzer-da-zont evel ar sevel bigi, ar merdeiñ, an energiezhioù mor nevezadus, ar bevdeknologiezhioù, ar voroniezh, industriezh ar boued, an niverel, ar yec'hed...

Gant obererezhioù an ensavadurioù-se hag a ra traoù eus ar pouezusañ evit kempenn ha diorren an departamant, evit sachañ tud hag embregerezhioù etrezek ennañ, e vez roet lañs d'an neveziñ, degaset barregezhioù nevez, ha broudet e vez ar c'henlabour hag an eskemmoù gouiziegezhioù gant ar rannvroioù hag ar broioù all. An dra-se zo kaoz e sikouromp anezho da-heul ar politikerezhioù diorren hag implij en tiriadoù. En un doare kempoell gant ar pezh a vez graet gant ar Rannvro.

Lakaomp ar pouez war ar mor hag an arvor, ur perzh mat eus ar pouezusañ evit an departamant

Ar 1200 km aodoù eus Penn-ar-Bed a ya d'ober ur c'hard eus hed an aodoù e Frañs a-bezh hag en hon departamant e labour 25 % eus ar glaskerien war dachenn skiantoù ha teknologiezhioù ar mor e Frañs.

E 2016 emaomp o sevel ur strategiezh a-ratozh evit an departamant, e-giz-se e fell deomp kaout un anaoudegezh eus ar mor hag eus an arvor asambles gant an holl a sell an dachenn-se outo, ha lakaat ar mor, a zo stag skeudenn Penn-ar-Bed outañ, da vezañ unan eus ar perzhioù pennañ evit degas brud vat ha reiñ lañs d'an departamant en dekvloazioù da zont. **Er c'heñver-se hon eus embannet an atlas departamant kentañ diwar-benn ar mor hag an arvor.**

War live an departamant e vo graet war-dro merañ, kempenn ha delc'her ar porzhioù pesketa-bageal e ratre e Kerne gant ur sindikad kemmesk. War live ar Rannvro e vo ur Strollad a laz foran (GIP), « Pesketaerezhioù Breizh » e anv, evit kenurzhiañ strategiezh ar Rannnvro war dachenn ar pesketaerezh.

En hon departamant ez eus 233 c'hreizenn ha 508 embregerezh war dachenn ar verdeadurezh. Gant 5^{vet} Levr glas ar verdeadurezh a vo lakaet da dalvezout asambles gant hor c'hevelerien, e fell d'ar C'huzul-departamant diorren an obererezhioù hag ar filierennoù war an dachenn-se hag a zegas lañs d'an ekonomiezh ha d'an touristerezh en hor bro.

Treuzkaset eo bet, hervez al Lezenn NOTRe, ar porzhioù kenwerzh, dresañ ha sevel bigi, hag ar porzhioù ma loc'her da vont d'an inizi. Evit ar pesketaerezh, a zo ur filierenn ekonomikel a-gozh en departamant, ha dreist-holl e Bro-Gerne ma vez produet tost da 25 % eus ar pesketaerezh fresk e Frañs, en deus goulennet ar C'huzul-departamant delc'her gant ar gefridi-se. En em glevet eo gant ar Rannvro hag an etrekumuniezhoù a sell an dachenn-se outo evit merañ an traoù war daou live evit frammañ filierenn ar pesketaerezh.

Rankout a ra Penn-ar-Bed ha Breizh adsevel diazezoù o ekonomiezh, dezhi da vont diouzh doareoù ar c'hantved-mañ a zo o kregiñ ha diouzh perzhioù mat ar vro-mañ !

Kresk glas : rodoù-dour, strad ar mor, treuzdougen skañv dre vor, adperc'hennañ ar morioù, paouez a sellet war-zu diabarzh an douaroù.

Jonathan, Plonger

Sikouromp ar cheñchamantoù rekis e filierenn al labour-douar hag industriezh ar boued

Pouezus-bras eo al labour-douar evit an ekonomiezh e Penn-ar-Bed. Er mareoù-mañ ez eus cheñchamantoù bras evit ar 7 000 atant a zo en departamant. Ar pezh a reomp dreist-holl eo skoazellañ anezho da vont diouzh ar cheñchamantoù-se, da skouer o sikour labourerezed ha labourerien-douar yaouank d'en em staliañ.

Evit aesaat d'an dud prenañ traoù produet er c'hornad ha harpañ ar filierennoù labour-douar dre amañ ez aimp e-barzh ar savenn marc'hadoù publik Agrilocal ma vez lakaet ar brenerien bublik e darempred war-eeun gant ar broduerien lec'hel. Broudañ a raimp ar pretioù stroll (skolajoù, ensavadurioù sokial, pretioù melestradurel) d'ober kemend-all.

Lañsañ a raimp, asambles gant an obererien war al lec'h, ur Raktres Boued evit an Tiriad (sellet ouzh ar pajennoù da-heul : ar 5 raktres pennañ).

Evit ar filierenn en he fezh, klask a reomp lakaat gwellaat an aozioù labour, broudañ d'ober muioc'h gant doareoù hag a zouj an endro, hag evit broudañ an dud da brenañ traoù produet er c'hornad-mañ.

Gant « Labocea », ul labourva publik savet ha meret ganeomp asambles gant kevelerien, e reomp war-dro ur gefridi a yec'hed publik hag evit eveshaat an epidemiezhoù, **abalamour da warantiñ stad vat a-fet yac'husted d'ar sevel loened e Breizh**.

Roomp lañs d'un touristerezh a skiant-vat

Emañ Penn-ar-Bed er 7vet plas e Frañs evit a sell ouzh an touristerezh.

Gant ar Brastres departamant evit diorren an touristerezh e reomp war-dro kennurzhiañ labour an obererien publik ha prevez en departamant a-bezh, koulz en arvor hag en douaroù. Klask a reomp sikour anezho da vezañ an efedusañ ma c'hallont, da ginnig traoù hag a gord gant an ezhommoù, ha da lakaat o labour war wel. Skoazellañ a reomp ar re a ya warzu an neveziñ hag al liesaat ha broudañ a reomp an touristerezh evit an holl.

Hervez ar respontoù, setu ar pezh a laka Penn-ar-Bed da sachañ an dud :

- Kalite an endro hag al lec'hioù kaer ★★★★
- An obererezhioù sevenadur pe sport a vez kinniget stank ★★★
- Al lañs a zo gant an touristerezh ★★★
- Al lañs a zo gant ar merdeiñ ★★★
- Aes ha sur eo mont ha dont war an hentoù ★★★
- Ur rouedad kêrioù bras ha bourc'hioù kempouez ★★★
- Ar stummadurioù hag an aozadurioù enklask a gaver ennañ ★★★
- Al lojeiz ★★★
- Bezañ kevreet ouzh ar rouedadoù niverel uhelgas ha kas uhel-kenañ ★★
- Kavet e vez labour ennañ ★★
- Kenkoazell a c'haller kavout etre ar remziadoù ★★
- Gallout a reer dont betek amañ gant an hent-houarn tizh bras ★

Engouestl bras

Penn-ar-Bed kevreet ha digor

Emaomp en ur gevredigezh hag en em astenn er bed a-bezh, skignet e vez ar c'heleier kerkent ha deuet er-maez betek kornioù pellañ ar blanedenn gant ostilhoù liesvedia gwelloc'h-gwellañ, rak-se eo ret da Benn-ar-Bed chom kevreet ha digor war ar bed. Bezañ digor a dalvez evit maouezed ha gwazed frank en o spered hag en o doare da dapout gouiziegezhioù, koulz hag en ur mod teknikel, evit ar rouedadoù mont-ha-dont ha kehentiñ.

Roomp lañs d'un diorren kempouez eus an niverel

Levezonet eo pep tra en hor buhez pemdez gant an « dispac'h niverel ». Abalamour da zelc'her kont eus ar cheñchamantoù-se ha da sikour tud Penn-ar-Bed d'ober gant ar binvioù-se, e fell deomp lakaat ar pezh a sell ouzh digeriñ an traoù niverel d'an holl da dremen a-raok pep tra (sellet ouzh ar pajennoù da-heul : ar 5 raktres pennañ).

Kreñvaomp ar moneduster war-zu Penn-ar-Bed hag e Penn-ar-Bed

Paneve an deservij mat ne c'hall ket an takadoù mont war-raok. Delc'her a ra ar C'huzul-departamant da reiñ bec'h evit gwellaat ar moneduster e Penn-ar-Bed ha liammañ anezhañ ouzh ar rouedadoù treuzdougen broadel hag etrebroadel. Kemer a reomp perzh evit sevel hag arc'hantaouiñ ar raktresoù.

A-benn 2017 e vo lakaet al linenn hent-houarn tizh bras da vont en-dro e Breizh. E Brest hag e Kemper e vo gallet e-giz-se gounit tost da dri c'hardeur evit an trenioù a zeuio eus Pariz pe ar re a yelo di.

Delc'her a raio ar C'huzul-departamant, asambles gant ar strollegezhioù all e Penn-ar-Bed ha gant Rannvro Breizh, da lakaat ar moneduster war-zu hag e Penn-ar-Bed da dremen a-raok pep tra.

Merket eo ar moneduster evit kornôg Breizh evel unan eus dalc'hoù ar raktres Linenn Nevez Kornôg Breizh Broioù al Liger (LNOBPL) evit ar pemzek vloaz da zont.

A-hend-all e vez graet strivoù gant Penn-ar-Bed ha Rannvro Breizh abalamour da lakaat kregiñ gant al labourioù war al linenn Brest-Kemper ar buanañ ar gwellañ, evel ma oa lavaret gant ar Gevrat Steuñv Stad-rannvro (CPER). Kaset e vint en-dro e 2017. Al linenn-se a ya d'ober un ailhedenn e chadenn an hent-houarn e Breizh.

Evit a sell ouzh an aveadurioù mont-ha-dont e vez adkempennet an hentoù departamant ingal. Asambles gant pep kornad e vez dibabet war beseurt tu e fell deomp mont evit mad an holl.

Roomp d'ar skolajiadezed ha d'ar skolajidi peadra da stummañ o fersonelezh diouzh ar gwellañ

Fellout a ra deomp aesaat da dud Penn-ar-Bed tapout gouiziegezh, rak-se e prederiomp kalz ouzh ar re yaouank a vez degemeret er skolajoù.

Ober a reomp diouzh ma ne vo skoilh ebet evito e-keñver ar gelennadurezh roet dezho hag e-giz-se e sikouromp anezho da zont da vat. Da skouer, lakaat a reomp arc'hant evit ober d'ar savadurioù klotañ gant an doareoù pedagogel nevez, dreist-holl ar re a zo stag ouzh implij an teknikoù niverel.

Ouzhpenn ar salioù kelenn ostilhet mat ha digor d'an dud nammet e taolomp kalz a evezh ouzh al lec'hioù ma tremen buhez ar skolajiadezed hag ar skolajidi war ar pemdez ha lakaat a reomp ar skolajoù da vezañ digor war ar bed a zo en-dro dezho.

Ar C'huzul-departamant a ro skoazell ivez da raktresoù zo hag a vez kaset da benn gant ar skolajoù abalamour da zigeriñ muioc'h speredoù ar re yaouank ha broudañ anezho da gaout ur sell a skiant war an traoù : gevelliñ sevenadurel, agenda 21, kevrennoù sport, raktresoù war ar skolaj hag ar vro lec'h m'emañ ha kement zo.

> *En hor rannvro e plij d'an dud en em gavout asambles, bevañ asambles, hag ar pezh a sell ouzh ar sevenadur zo pouezus-tre en afer-se. Da'm soñj ne c'hall ket ar Genskoazell bezañ paneve an diorren sevenadurel, dreist-holl gant an deskadurezh pobl.*
>
> Christian, Pont-ar-Veuzenn

Digoromp ar sevenadur hag ar sport d'an holl

Ezhomm bras a vez eus ar sevenadur hag eus ar sport, d'an dud da vezañ en o bleud, da vezañ digor war an dud all ha d'ober eskemmoù ganto, evit delc'her al liamm hag ar c'hempouez sokial. **Mont a reont d'ober diazezoù hor c'hevredigezh ha ganto e c'haller mirout ouzh an dud a chom serret warno o-unan.**

Broudañ a reomp da gentañ-penn ar raktresoù a-stroll el lec'h-mañ-lec'h, war dachenn ar sevenadur pe ar sport, lañset gant ar c'hevredigezhioù ha skoazellet gant an etrekumuniezhoù, da-geñver ur strategiezh hag ur politikerezh publik kenurzhiet evit pep diazad bevañ.

Sifroù pouezus

112 skolaj

43 155 a skolajidi e distro-skol 2016-2017

251 levraoueg lec'hel

233 400 a aotreidi evit ar sportoù

Engouestl bras

Penn-ar-Bed
da sikour ha da vodañ

An obererezh publik a rank reiñ tro da greñvaat ha da ziorren kevelerezhioù nevez, evit ma vo muioc'h a dud o kemer perzh ennañ, evit gwarantiñ e gempoellded, e efedusted hag evit gwellaat an dispignoù foran.

Kendalc'homp ha startaomp ar c'hevratoù-tiriad

Ar C'hevratoù-tiriad gant an etrekumunelezhioù hag ar broioù eo ar benveg gwellañ evit tiriadelaat hon obererezhioù boulc'het meur a vloaz zo.

Ar c'hevratoù-se, e servij ar c'hempouez etre an dud hag an tiriadoù, zo enno engouestloù arc'hant pe obererezh evit ar gaserien raktresoù e-pad amzer ar respetoù lec'hel. Binvioù int ivez evit marc'hata ha sevel ur c'henlabour gant an etrekumunelezhioù, ha tro a roint da voulc'hañ prederiadennoù war framm ar gouarnerezhioù lec'hel pe war dasparzh an obererezhioù.

Savet e vo ar c'hevratoù hervez an ezhommoù a vo termenet hag a vo santet gant an holl obererien lec'hel ha dreist-holl ar c'hevredigezhioù. Pouezus-kenañ eo ar maread-se evit kompren gwelloc'h ezhommoù an annezidi hag an annezadezed.

Gant ar c'hevratoù e c'haller harpañ ar raktresoù adalek ar sevel betek ar mare ma vint lakaet e pleustr. **Ar pal eo rentañ ur servij gwelloc'h d'an implijerien ha klask frammañ gwelloc'h an obererezhioù.**

Diorren a raimp lodenn ar c'hempouez sokial er c'hevratoù-tiriad gant an holl etrekumunelezhioù. Diazezet eo pennaennoù sevel al lodenn-se war un sell boutin war an ezhommoù sokial, ur gouarnerezh sokial hag ur programm obererezhioù kensavet.

Harpomp ha strollomp ar c'henoberoù

Kefridi ar C'huzul-departamant eo luskañ ha strollañ oberoù lañsus an tiriad hag aesaat ar c'henlabour. Aesaat a reomp an traoù ma tostafe an obererien an eil re d'ar re all, pe e vefent eus ar metoù publik, eus ar c'hevredigezhioù pe eus ar metoù prevez. Gant an dra-se e vo ur c'hinnig hollek ha klokoc'h d'an holl dud eus Penn-ar-Bed. Broudañ a reomp an dud da labourat a-stroll ha sikour a reomp ar rouedadoù hag ar filierennoù d'en em frammañ er c'humunioù pe en departamant.

War dachenn ar genskoazell etrebroadel e harpomp ar raktresoù diorren padus kaset en-dro e broioù ar su en ur startaat pal an emrenerezh evit ar raktresoù-se hag an distro evit departamant Penn-ar-Bed. Harpañ a reomp ivez oberoù ar re yaouank en estrenvro hag ar raktresoù evit deskiñ ar geodedouriezh abalamour da wriziennañ Penn-ar-Bed en e endro bedel.

- 96 % eus an dud aterset a sav a-du penn-da-benn pe kentoc'h a-du gant ar soñj e rank politikerezhioù an departamant bezañ disheñvel el lec'h-mañ-lec'h.
- 73 % eus an dud aterset a soñj dezho eo pouezus reiñ digor d'ar roadennoù foran hag o finvidikaat (open data)

Diorroomp an ijinouriezh en departamant hag ar skoazell deknikel

Pell zo ez eo an Departamantoù obererien bouezus a-fet skoazell deknikel hag ijinouriezh. Deuet eo al lezenn ANTR da greñvaat ar gefridi-se a zo fiziet er C'huzul-departamant.

Ar skoazell deknikel zo un harp war tachennoù hag a denn dreist-holl d'an obererezh, gant ur gwir vailhoni, evit skoazellañ ar strollegezhioù da lakaat raktresoù resis da zont war wel. An ijinouriezh zo war un dachenn ledanoc'h hag enni ez eus un vent strategel, evit an departamant a-bezh hag e servij an tiriadoù hag ar strollegezhioù a ya da ober anezhañ.

Ober a raio an departamant ur c'hinnig servij d'an tiriadoù e dibenn ar bloavezh 2016. Anv zo, da gentañ, da zielfennañ petra e vo an ezhommoù hag ar c'hoantoù. Gwelet a raio an departamant, da c'houde, gant ar strollegezhioù hag ar frammoù a ra war-dro an ijinouriezh, peseurt tachennoù dibab, penaos kenlabourat ha peseurt live servij tizhout.

Kefridioù ar frammoù pennañ eus an departamant omp ezel anezho, ha diazezerien anezho zoken, a vo resisaet ha liammet kenetrezo.

Startaet e vo ar gefridi da arsellet an tiriad. Gant un anaoudegezh pizh eus an tiriadoù e c'haller bastañ d'o ezhommoù, gouzout en a-raok petra e vo an emdroadurioù, ha respont dezho en un doare dereat ha difer.

Aesaomp ha kenurzhiomp digoradur ar roadennoù foran

Bez' e vimp o luskañ en departamant argerzh digeriñ ar roadennoù foran (« open data ») hag ober a raimp en doare ma c'hallo an dud ober gant hor roadennoù a laz hollek. Teuler a raimp evezh ma vo kempoell hag anterin ar roadennoù embannet ha luskañ a raimp un argerzh hag ur gefridi evit merañ ar roadennoù (« data-manager »).

Ensavadurioù publik hag aozadurioù kevelet an Departamant

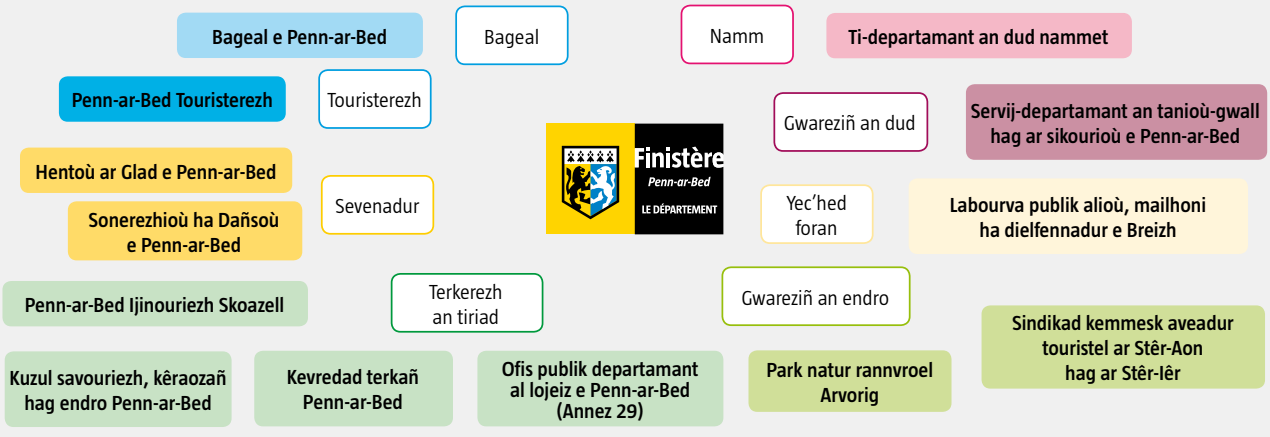

Engouestl bras

Penn-ar-Bed nevezus

Emaomp en ur mare ma vez kalz a cheñchamantoù, a gemmoù bras zoken, rak-se eo ret d'an obererezh publik cheñch ivez ha mont war nevesaat abalamour da vezañ tostoc'h ouzh an dud. An doareoù da soñjal ar politikerezhioù publik ha da lakaat anezho e pleustr a rank emdreiñ evit reiñ respontoù efedus d'ar pezh emañ ar c'heodedourezed hag ar geodedourien o c'hortoz.

Soñjomp an Departamant e-giz ul labourva soñjoù ma vez lakaet ar c'hinnigoù e go

Evit aesaat d'an neveziñ sokial ha keodedel dont war wel e vo staliet, en hor servijoù, ur gefridiezh eveshaat, kelaouiñ, priziañ ar pezh a c'haller ober. Dav eo degemer an dalc'herien soñjoù diouzh ar gwellañ evit sikour anezho da gas o raktresoù nevezus da benn en un doare padus. Implijet e vo ivez evit priziañ ar skiant-prenet ha tennañ hor mad anezho, ha goude-se lakaat tud all d'ober berzh eus o zu.

Kinniget e vo, asambles gant ar gevelerien a fello dezho, ur yalc'had evit an neveziñ, da gentañ-penn evit an dud a gemer perzh en oberoù sokial nevezus harpet gant ar strollegezhioù.

War un dro gant se, abalamour d'implijout an arc'hant diouzh an efedusañ, e vimp atav war evezh kuit da c'hwitañ war an digarezioù da gaout sikourioù a-berzh Europa pe a-berzh an diazezadurioù. Klasket e vo doareoù nevez da arc'hantaouiñ hag a vo gallet arnodiñ : budjedoù perzhiañ, klask mesened pe difraeoù madobererezh, arc'hantaouiñ a-stroll ha kement zo. Priziet e vo penaos ez ay an traoù-se en-dro diehan.

Skoazellomp an ekonomiezh kenlabour ha kengret

En em glevet a raimp gant Rannvro Breizh ha Kambr-rannvro an Ekonomiezh Sokial ha Kengret (CRESS) evit skoazellañ diorren ha frammañ an ekonomiezh sokial ha kengret, ha brudañ anezhi.

Broudañ ha skoazellañ a raimp an oberoù lañset gant ar strollegezhioù war dachenn an ekonomiezh kenlabour : krouiñ savennoù kelaouiñ ha kendivizout, binvioù boutin evit an urzhiadiñ publik, ispiserezhioù ha kement zo.

> *Emaon oc'h hunvreal e Penn-ar-Bed ijin e-leizh ennañ hag en ur galloud politikel hag a sikour an nerzh a ya a-du gant ar bevañ mat asambles.*
>
> Marion, Penn-ar-Bed

Gallout a reer reiñ lañs da draoù nevezus gant evezh kuit a riskloù met n'eo ket e-giz-se ez aimp war-zu un amzer-da-zont ijinus da vat. Gant ur gwir sikour da aozañ an utopiezh e c'hallfe ur bern re yaouank, hag i erru didouellet, adkavout startijenn.

Évelyne, Ploveur

Skoazellomp ar raktresoù neveziñ sokial lusket gant ar broioù

Broudañ a raimp da glask diskoulmoù nevezus evit « ober en un doare disheñvel ». Arnodiñ a raimp oberoù ma vez broudet an ijin a-stroll, an neveziñ a-fet melestriñ, ar c'henlabour gant kevelerien, ma vez selaouet alioù an dud ha lakaet an implijidi hag an dud dre vras e-barzh ar jeu. Soñjal a ra deomp da vat ez eo an neveziñ an doare efedusañ da brientiñ an amzer-da-zont evit Penn-ar-Bed.

Hervez ar re o deus respontet e vefe ar pep gwellañ :

- Sikour raktresoù lec'hel a-stroll da zont war wel ★★★★
- Sevel lec'hioù boutin evit degemer an dud ★★★★
- Krouiñ ur font skoazell d'an neveziñ ★★★
- Broudañ d'ober gant pellservijoù abalamour da zigreskiñ ar montdont ★★★
- Kinnig ober muioc'h gant an niverel en darempredoù gant tud Penn-ar-Bed ★★★

Emaomp en ur blegenn a bouez war an tachennoù sokial, ekonomikel ha keodedel. Lañset e vez raktresoù a-zegoù war an temoù-se dre ar bed. En departamant e ranker brudañ anezho, d'an dud alemañ d'ober kemend-all, ha skoazellañ anezho da vont betek penn. Danvez zo gant an dud, roit frankiz dezho ha sikourit anezho !

David, Douarnenez

Engouestl bras

Penn-ar-Bed a skiant-vat

Adlavaret a reomp e fell deomp delc'her atav gant engouestl ar C'huzul-departamant evel oberer evit an diorren padus e Penn-ar-Bed.

Diazezomp un darempred nevez gant an dud – ar c'heodedourezed / ar geodedourien

Fellout a ra deomp sikour pe delc'her gant doareoù nevez d'en em soñjal ha da ren kendivizoù foran gant ar c'heodedourezed hag ar geodedourien diwar-benn raktresoù an Departamant.

Gallout a rafemp klask en ober evit raktresoù ma vo graet gant ar rouedadoù sokial hag ar binvioù niverel (savennoù perzhiañ lakaomp), gant mareoù divizout ingal gant an dud, koulzadoù kendivizoù war un tem, e stumm prezegennoù pe atalieroù perzhiañ.

Eeunaomp obererezh an departamant

Emaomp e-sell da zegas obererezhioù kempoell, sklaer ha splann d'an dud.

Diwar an doareoù nevez kinniget gant an teknologiezhioù niverel e vo sellet pizh ouzh ar mod ma aozomp an traoù abalamour da eeunaat ar stignadoù hag an argerzhadurioù, aesaat d'an dud mont e darempred gant ar servijoù hag ana-out o gwirioù. Lañset e vo un difrae « ur wech hepken » kuit d'an dud a ober meur a wech ar memes difrae, dreist-holl evit a sell ouzh reiñ titouroù. Kinniget e vo ur post-labour aesaer ar servijoù hag ar stignadoù abalamour da heñchañ tud Penn-ar-Bed en o difraeoù war-zu ar strollegezh.

Lakaomp ar mod da briziañ obererezh an Departamant da vezañ kreñvoc'h hag efedusoc'h

Priziet e vez ar politikerezhioù publik evit kaout titouroù sklaer ha neptu, deomp da c'houzout ha deuet omp a-benn da lakaat anezho e pleustr, pe n'omp ket, ha da welet pelec'h emañ o ferzioù mat hag o ferzhioù gwan. E-giz-se e c'hallomp rentañ kont eus hon obererezh ha gwellaat anezhañ.

Fellout a ra deomp kreñvaat tro-spered ar priziañ en Departamant, deomp d'ober ganti en hon oberoù hag er mod ma veromp politikerezhioù an departamant.

Kaoz zo da sevel ur renerezh aodit, priziañ ha kontrolliñ ar merañ. Karget e vo da respont d'an ezhommoù a vez muioc'h-mui a-fet priziañ ha ren ar politikerezhioù publik hag ar stignadoù obererezh, hag ivez d'an ezhommoù nevez evit a sell ouzh implijout hon danvez diouzh ar gwellañ.

Lakaomp melestradurezh an Departamant da labourat diouzh an doare raktres

Un toullad bloavezhioù zo e vez arnodet an « doare raktres » er strollegezh, abalamour da lakaat ar servijoù da labourat asambles e-pad mareoù termenet, pep hini gant e varregezhioù gwellañ, evit tizhout palioù resis, gant ur mod d'ober hag ur steuñv nevez bewech.

Emaomp e-sell da grouiñ ur gefridiezh evit ar buhezañ, ar c'henurzhiañ hag an neveziñ. Ober a ray war-dro evezhiañ an doare ma vo lakaet raktres an Departamant da dalvezout, hag ar raktres melestradurel a vo da-heul ivez.

Ober a ray war-dro ivez buhezañ raktresoù an departamant a vo kemeret perzh enno gant meur a servij. Karget e vo da vuhezañ ha da genurzhiañ ar pezh a vo graet evit mad an dud ha mad ar servijoù. Implijout ha degas a ray barregezhioù ha doareoù da glotañ gant an ezhommoù. Ma vez ret e sikouro an dud karget eus raktresoù da gas o c'hefridioù da benn.

Aesaomp d'ar boazioù micherel ha mererezh emdreiñ

N'eo ket gwall frank an traoù er mareoù-mañ evit ar budjed. Fellout a ra d'ar Stad digreskiñ an dle publik, rak-se e tigresk he skodennoù d'ar strollegezhioù lec'hel. Diwar se eo ret deomp mestroniañ hon doare da vont en-dro ha sammad ar goproù. Evit ober d'ar palioù lakaet ganeomp evit an Departamant klotañ gant stad an traoù e rank an holl, koulz an dilennidi ha kenlabourerien ar servijoù, cheñch o doareoù da labourat. Krediñ a ra deomp hon eus aze, pa'z eo ret deomp en em ober diouzh ar cheñchamantoù-se, un digarez mat d'en em soñjal war ar pezh a reomp ha broudet e vimp da glask doareoù nevez.

Fellout a ra deomp broudañ implijidi an departamant, danvez enno, da ginnig traoù evit mad ar servij publik en amzer-da-zont. Gant doareoù nevez da verañ e vo roet kalz a blas d'ar c'henlabour, e vo fiziet kargoù en dud ha lakaet e vo ar servijoù da labourat asambles, d'eskemm titouroù, da selaou ali an dud a zo war an dachenn an abretañ ar gwellañ, d'arnodiñ traoù ha pa vefe graet fazioù. N'eus ket kaoz da labourat muioc'h, labourat en ur mod disheñvel ne lavaromp ket.

Gouzout a reomp mat eo ret sikour an dud da vont gant ar cheñchamantoù-se diouzh ar gwellañ, e-se emaomp o vont da sevel ur programm stummañ ha da ginnig skoazelloù diouzh an ezhommoù.

War un dro gant an holl cheñchamantoù-se e rankomp klask dizehan gwellaat kalite ar vuhez el labour, paneve se ne vo ket kaset ar raktres-mañ a-stroll betek penn.

Ar re o deus respontet deomp a zo gwell ganto e vefe goulennet soñj an dud e-giz-mañ :

- Ur savenn niverel d'an dud da reiñ o soñj ★★★★
- Atalieroù perzhiañ lec'hel ★★★★
- Ur bodad evezhiañ raktres an Departamant ★★★★
- Digeriñ an titouroù publik ha gallout degas traoù enno (open data) ★★★
- Budjedoù perzhiañ tiriadel ★★★
- Selaou ali an dud a labour war dachennoù resis ★★★
- Bodadoù enno implijerien ar servijoù pe an dud a vez roet skoaziadoù dezho ★★

Ar Raktres Yaouankiz

Ur binvidigezh eo ar yaouankizoù evit Penn-ar-Bed, ha fellout a ra deomp desachañ tud all evit ma vo muioc'h anezho. Rak un nerzh eo ar re yaouank evit Penn-ar-Bed. Hon amzer da zont ez int. Reiñ a reont startijenn d'an departamant ha dre-se e reont dezhañ bezañ dedennus. Klask a raimp ober « gant » ar yaouankizoù kement hag « evit » ar yaouankizoù, hag abalamour da wellaat an doareoù da sikour e klaskimp harpañ ar re-se ouzh barregezhioù ar yaouankizoù end-eeun.

A bep seurt traoù emaint o c'hortoz, hervez o oad hag ar plegennoù m'emaint. Diseurt eo an ezhommoù : kaout stummadurioù, kavout ur vicher hag ur plas er gevredigezh gant se, gallout bevañ en ur vezañ disheñvel, mont ha dont, kavout lojeiz, bezañ soagnet, en em ziduañ, kaout keleier, ha kement zo.

En tu-hont d'ar pezh a reomp d'ar skolajidi d'ober berzh, e fell deomp labourat a-zevri evit sikour yaouankizoù Penn-ar-Bed, prientiñ o amzer da zont ha skoazellañ o raktresoù.

Bez' emañ ar C'huzul-departamant e-barzh ar skolajoù, ha rak-se e c'hallimp kemer gwelloc'h e kont ar pezh a lavar ar yaouankizoù, broudañ anezho er pezh a embregont, mont a-du gant o engouestl hag o c'heodedouriezh.

Sikour a raimp desevel ar yaouankizoù ha diarbenn ar plegennoù diaes hag an oberoù dañjerus.

Skoazellañ a raimp an etrekumunelezhioù abalamour da lakaat politikerezhioù lec'hel evit ar re yaouank war-sav.

Adreiñ a raimp lañs d'ar Strollad Etre-ensavadurel Yaouankizoù (SEY) a vod an ensavadurioù hag ar c'hevreadoù deskadurezh pobl.

Asambles gant an tiriadoù, e kinnigimp sevel ur arsellva eus ar yaouankizoù evit gouzout petra emañ ar re yaouank o c'hortoz hag eus petra o deus ezhomm, renabliñ ar stignadoù a zo anezho dija hag an traoù niverus a vez graet e lec'h pe lec'h, kavout ar respontoù mat hervez ar c'hornioù-bro.

Diaes e vez kavout stajoù, alies, evit ar yaouankizoù nammet a zo e skolioù ordinal. Asambles gant Ti-departamant an dud nammet e kinnigimp sevel un etrefas, **dezho da vont e darempred gant an embregerezhioù**.

Broudañ a raimp ar yaouankizoù da zont en ensavioù-divizout. Goulennet e vo o ali pa vo heuliet ha kemmet ar politikerezhioù-departamant a sell outo. Kinniget e vo kendivizoù a c'hallint-i kemer perzh enno.

> *Gant ar yaouankizoù e vo graet an departamant !*
> *Ret eo reiñ pouez d'ar yaouankizoù ha d'o oberoù.*
> Steven, Fouenant

Hervez ar re o deus respontet, setu amañ an traoù pouezusañ evit ar yaouankizoù :

- Kavout labour hag ur plas evito er gevredigezh ★★★★
- Skoazellañ ar raktresoù renet gant yaouankizoù ★★★★
- Kelaouiñ anezho evit a sell ouzh ar stignadoù a zo dija ★★★★
- Lakaat war-sav ensavioù a c'hallo ar yaouankizoù kemer perzh enno ★★★
- Mont ha dont, diblasañ ★★★
- Al lojeiz ★★★
- Ar sevenadur, ar sportoù hag an diduamantoù evit an holl ★★★

Ar Raktres
Ingalded merc'hed-paotred

Daoust m'eur aet un tamm mat war-raok, bez' ez eus c'hoazh eus an dizingalded etre ar merc'hed hag ar baotred, ha bouetaet e vez honnezh gant orogelloù a glever kalz c'hoazh. Ur skouer vat anezhi eo ar c'hemm etre ar goproù, a c'hall tizhout 20 %. A-hend-all, abalamour d'an orogelloù ha d'ar gwallziforc'h-se, e vez feulster ouzh ar merc'hed : ouzhpenn 200 000 anezho a vez saket c'hoazh bep bloaz e Frañs.

Gant al lezenn eus ar 4 a viz Eost 2014 evit an ingalded wirion etre ar merc'hed hag ar baotred, e vez lakaet ar gwirioù da dalvezout gwelloc'h hag ez eus bet krouet stignadoù nevez.

Ar C'huzul-departamant n'en doa ket gortozet al lezenn-se evit ober eus an ingalded etre ar merc'hed hag ar baotred ur poent pouezus-kaer en e obererezh. E 2006 dija en doa sinet ar Garta europat evit ingalded ar merc'hed hag ar baotred er vuhez lec'hel. En deiz hiziv e adlavaromp c'hoazh e fell deomp lakaat an dra-se e penn kentañ obererezh an departamant.

En ober a raimp evel ensav politikel, evel implijer, hag ivez gant hon doare da lakaat hor politikerezhioù publik e pleustr, ha gant hor sikour da oberourien an tiriad.

Ar steuñv oberoù a sevenimp a sello ouzh 5 tachenn :

- lakaat a raimp da dalvezout penn-da-benn ar steuñv broadel da stourm a-enep ar feulster ouzh ar merc'hed ;
- stourm a raimp ouzh an orogelloù gant oberoù evit deskiñ an ingalded d'an dud, gant kaozeadennoù da bep hini da gompren, forzh pelec'h e vefe, e-barzh an dizingalded ;
- lakaat a raimp binvioù arsellet war-sav, aesaat a raimp d'an oberourien stummañ rouedadoù ha brudañ a raimp an oberoù sevenet en tiriad ;
- klask a raimp doareoù da wellaat al lodañ amzer e-barzh ar familhoù, da bep hini da c'hallout labourat, kaout ur vuhez sokial hag ivez ur vuhez prevez en e familh ;
- dougen a raimp an dud da zoujañ an ingalded pa vo anv eus kemer perzh er vuhez lec'hel pe eus kemer divizoù, pe e vefe war dachenn ar politikerezh, ar c'hevredigezhioù peotramant e bed an ekonomiezh.

Sifroù-pouezus

E 2014 :

E Frañs, hervez ar gennadoù obererezh, ar c'hemm etre goproù ar baotred ha re ar merc'hed zo etre 10 hag 20 %.

67 % eus ar wazourien e Kuzul-departamant Penn-ar-Bed zo merc'hed.

Oberoù boulc'het dija

Er skolajoù, deskiñ d'ar skolajidi petra eo ar gendoujañs hag an ingalded Merc'hed-Paotred. Sinet eo bet ivez gant ar C'huzul-departamant ar c'henemglev rannvro-akademiezh 2014-20 evit an ingalded etre ar merc'hed hag ar baotred e skolioù Breizh.

Klask kinnig traoù difer d'ar merc'hed d'ober o zreuz evel, da skouer, e Bro Montroulez, ar pezh a vez graet gant ar gevredigezh « Danse à tous les étages », d'ar merc'hed da gas ur raktres arz da benn, a-zalc'h ouzh o raktres micherel da zont.

Ar sikour evit krouiñ ar gevredigezh « Entreprendre au Féminin Bretagne ». Gant-se, ar savenn he deus gallet padout ha diorren er rannvro. Kinnig a ra d'ar merc'hed a grou hag a ren embregerezhioù displegañ ar pezh o deus graet ha bezañ sikouret unan-hag-unan.

Ar skoazell d'ar Raktres B-NEW (Business and Network of Enterprising Women). Gantañ e c'haller sikour merc'hed da grouiñ ha da ziorren embregerezhioù en estrenvro.

Ar skoazell d'ar pezh a vez graet gant ar yaouankizoù evit an ingalded dre ar Font-departamant da sikour oberoù ar yaouankizoù (FDSOY), evel « Les femmes en parlent » (krouiñ ur strollad merc'hed yaouank evit oberoù abalamour da dalañ ouzh plegennoù ma vez revelouriezh, war gement tachenn zo) peotramant « Wave ski Finistère » ha « Reportage My Millah » (raktresoù gant merc'hed yaouank ran gant sportoù a vez pleustret gant paotred peurliesañ).

Raktres pennañ

Ar raktres Boued en Departamant

Pouezus eo ar boued e buhez ar gevredigezh hag er sevenadur. An dibab eus ar boued a broduomp hag a vevezomp, eus pelec'h e teu, penaos e vez produet, treuzfurmet ha kaset d'an dud : kement-se en deus un efed bras war stad hor planedenn, an tiriadoù, war hor yec'hed ha war galite al liammoù kenetrezomp er gevredigezh.

Sevel ur Raktres Boued evit an Tiriad, en departamant, a dalvez ober gant un doare hollek, eus an tachennoù d'an asiedoù, evit ma c'hallo pep hini e Penn-ar-Bed debriñ gant skiant-vat, ha ma pado an traoù evel-se.

An doare-se a liamm meur a dra a glaskomp ober gant hor politikerezhioù : kas ar boued yac'h war-raok, gwareziñ ar vevliesseurted hag an douar-labour, ober gant teknikoù labour-douar a skiant-vat ha gouest da badout, diorren an implijoù er vro na c'hallont ket bezañ kaset da lec'h all, startaat al liammoù etre an dud er gevredigezh, deskiñ penaos beveziñ, stourm ouzh tommadur an hin, ha kement zo.

Fellout a ra deomp lakaat an doare-se e pleustr e pep korn-bro en ur en em glevet gant an holl oberourien a sell an dra-se outo. Harpañ a raimp ouzh un diagnostik graet asambles, hag a ray ur renabl eus al labour-douar lec'hel hag eus an ezhommoù a-fet ar boued, evit an dud kenkoulz hag evit ar pretioù stroll.

Sifroù-pouezus

7 000 a stalioù labour-douar e Penn-ar-Bed

13 671 a hektarioù gant trevadoù bio, da lavaret eo 3,5 % eus an douar-labour

1añ departamant bio e Breizh (6vet e Frañs)

3 milion a bredoù servijet er skolajoù publik bep bloaz

Kement ha ma vo gallet, sikour al labourdouar da zont da vezañ bio pe efedus a-fet an ekologiezh. Kas ar produioù eus ar vro war-raok, da skouer e pretioù ar skolajoù, hag ivez sikour an dud d'ober ganto (savenn urzhiataerezh voutin evit ar c'hinnigoù hag an urzhiadoù, listenn ar bourchaserien, ha kement zo).

Daniel, Montroulez

Oberoù boulc'het dija

Ar « Garta kalite pretierezh » er skolajoù publik eus Penn-ar-Bed, lakaet da dalvezout e 2015 gant peder reolenn vras : debriñ gant plijadur, debriñ produioù a-zoare, debriñ traoù kempouez ha debriñ diouzh ma vo boued c'hoazh en amzer da zont.

Skoazell a roomp d'ar strollegezhioù lec'hel evit broudañ anezho da ginnig produioù bio er predoù servijet gant servijoù pretierezh ar strollegezhioù hag o strolladoù.

Ar Raktres
Implijout an teknikoù niverel

Pouezus-bras eo pegen uhel eo ar c'has niverel evit an ingalded etre tud Penn-ar-Bed. War hir dermen e vez staliet ar c'has uhel-kenañ. War verr ha war grenn dermen, ret eo kavout doareoù evit ma vo gant pep hini ul live kas uhel a-walc'h evit gallout implijout internet.

Fellout a ra deomp ober eus diorroadur an teknikoù niverel e Penn-ar-Bed un doare da zigeriñ an departamant d'ar bed, da zesachañ tud hag embregerezhioù, ha da ziorren ar gevredigezh. Evit se e rankomp, ni hag hor c'hevelerien, plediñ er memes raktres gant ar pezh a sell ouzh an dud, an aozadur hag an teknik en diorroadur-se.

Ezhomm o deus ar rouedadoù niverel eus muioc'h-mui a gas bepred, ha pouezus-kenañ e teu terkerezh an tiriad da vezañ. Setu perak e kendalc'h ar C'huzul-departamant, asambles gant ar Stad, ar Rannvro hag an etrekumunelezhioù, da ziorren danframmoù gouest da vastañ da ezhommoù holl oberourien Penn-ar-Bed.

Gant an teknikoù niverel e c'haller dizanvezelaat an teulioù ha lakaat un « e-melestradurezh » ha servijoù enlinenn war-sav. Un dra mat-tre eo evit an holl oberourien rak dre-se e c'hallont cheñch o darempredoù gant o implijerien pe o c'hevelerien. E-barzh melestradurezh an departamant e fell deomp ober hor mad eus an dra-se evit ijinañ servijoù nevez, bodet, eeunaet, a glot gant an ezhommoù, aes da implijout hag efedusoc'h.

An diaes m'eo ober gant an traoù niverel a vez alies abalamour ma ne c'hall ket an nen kompren na mestroniañ an implij anezho. Reiñ a raimp lañs da oberoù evit reiñ un tañva eus an traoù-se d'an dud pe stummañ anezho outo, asambles gant hor c'hevelerien. Evel-se e vo digresket an disheñvelded etre an dud hag ez aimp war-du internet evit an holl.

Emañ c'hoazh an terkerezh niverel e-mesk kefridioù ar C'huzul-departamant hervez al lezenn ATNAR. Kinnig a reomp nevesaat Brastres-departamant an Terkerezh Niverel evit diorren ul lodenn « implijoù » ennañ.

Sifroù-pouezus

100 % eus an dud e Penn-ar-Bed a c'hall ober gant an uhelgas

E-pad ar prantad kentañ (2014-2018) ma vo astennet ar rouedad Breizh Kas Uhel-kenañ e Penn-ar-Bed e vo lakaet gwiennoù optikel war 60 000 a linennoù

Hiviziken e c'haller bezañ pell diouzh an dud, ha tost dezho war un dro gant an teknikoù niverel. Ret eo da Benn-ar-Bed ober a-zevri ganto evit desachañ ar boste-rien arc'hant, an embregerezhioù, ar bellabourerien ha dre vras ar re a grou implijoù. Labourat en ur welet ar mor, sed aze peadra da zedennañ an dud.

Jean-Yves, Montroulez

55 % eus ar re o deus respontet a gav dezho ez eo dedennus Penn-ar-Bed abalamour d'ar rouedadoù niverel.

Ar raktres
Digeriñ ar politikerezhioù publik

War dachenn ar genskoazell, evel war gement tachenn ma labour ar C'huzul-departamant, e fell deomp kelaouiñ gwelloc'h tud Penn-ar-Bed, ha ma vo anavezet gwelloc'h ganto ar stignadoù graet evit sikour anezho. Gallout ober e vad eus ar politikerezhioù graet a-ratozh evit an dra-mañ-tra a dalvez gallout danzen e vuhez : lojeiz, implij, yec'hed, fiñvusted, keodedouriezh, teknikoù niverel, mont d'ar roadennoù publik...

Dizanvezelaat a reer muioc'h-mui an teulioù ha n'eo ket uhel a-walc'h ar c'has niverel e pep lec'h d'an holl dud da vont d'an holl servijoù, setu m'eo ret-holl chom e darempred gant an implijerien, ar re wanañ dreist-holl, a gav dezho emaint pell-pell diouzh ar servijoù publik. Gwelet a reer muioc'h-mui a geodedourien hag a c'houlenn ma vo kenurzhiet gwelloc'h an traoù, ma vo un hantererezh zoken, etre an oberourien. A-wechoù e kinniger kaout un den-dave hepken ivez. Unan eus an traoù kentañ d'ober eo gwellaat, modernaat, liesseurtaat ha lakaat en o reizh ar binvioù kelaouiñ.

Goulenn a ra ar geodedourien ma vo eeunaet an traoù, hag an dizanvezelaat a zlefe bezañ ur respont. Met evit se e ranker termenañ hag implijout ar binvioù asambles ganto. Ne vez ket graet a-walc'h en deiz hiziv. Ret eo lakaat an implijerien e-barzh ar jeu evit ar raktresoù dizanvezelaat.

A-hend-all ne vo ket renket pep tra gant teknologiezhioù nevez ar c'helaouiñ hag ar c'hehentiñ. Ne c'haller ket tremen hep tud : lec'hioù degemer boutin evit ar servijoù publik a vo respontoù er bloazioù a zeu.

Ret eo mestroniañ ar c'hontoù publik hag an dra-se en deus un efed war ar budjedoù. Evit lakaat o gwirioù da dalvezout e ranko an annezidi sikour gwelloc'h an eil re ar re all. Kavet e vo ar respont gant ar geodedourien, ar c'hevredigezhioù hag an ensavadurioù. Deomp e vo da stummañ an dud e Penn-ar-Bed a fello dezho mont gant an hent-se, ha da reiñ fed d'o flas

Ret e vo d'an holl ensavadurioù hag oberourien reiñ respontoù dereat, o c'harg eo.

Gwell eo gant tost da 75 % eus ar re o deus respontet ober gant ar servijoù diabell, koulskoude ar re all a gav gwelloc'h mont da-gaout ar servij.

Ober a reer muioc'h-mui gant ar servijoù diabell, met plijet kalz eo c'hoazh an darempredoù gant an dud da 33 % eus ar re o deus respontet.

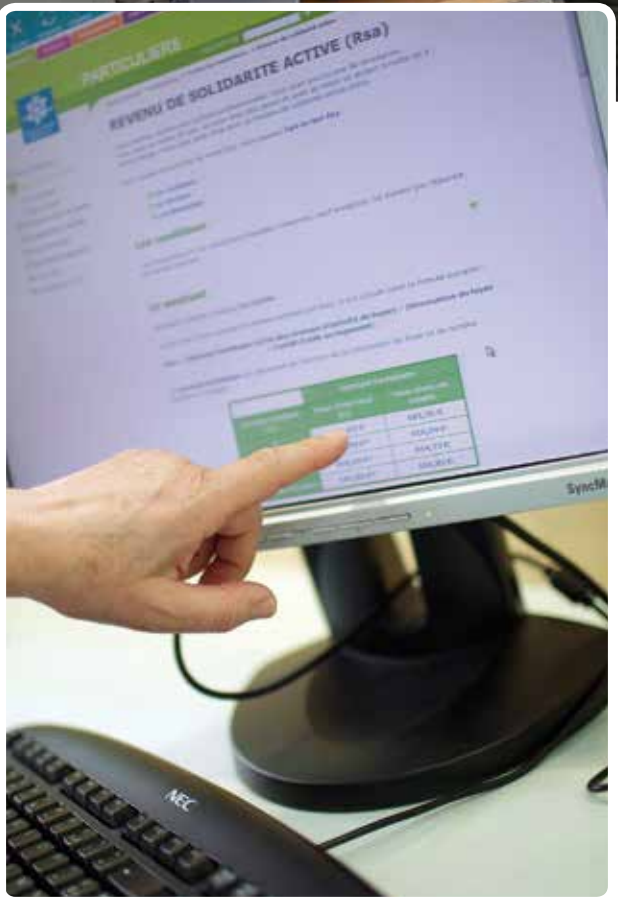

TOUT
commence
enFINISTÈRE
TOUT
commence
enFINISTÈRE

Pegoulz e vo lakaet raktres an departamant da dalvezout

Evit lakaat e pleustr an engouestloù a zo e raktres an Departamant evit Penn-ar-Bed en amzer-da-zont, emañ ar C'huzul-departamant o prientiñ an doare da lakaat ar mennozhioù-se da dalvezout, kement-se war un dro gant an dibaboù e-keñver ar budjed, hag evit klotañ ganto. Diskouezet e vo disoc'hoù al labourioù-se e-kerzh an dalc'h hollek d'ar 14 a viz Kerzu 2016.

Evit se ez eus goulennet digant an Dilennadezed ha Dilennidi, ha digant an implijidi kemer perzh e bodadoù labour war bep a dem.

War un dro gant se e talc'himp gant hol labourioù er CTAP (kuzuliadeg tiriadel an obererezh publik) hag er CLERCT (bodadoù lec'hel priziañ ar gounidoù hag ar c'hargoù treuzkaset), ha reiñ a raimp lañs d'an oberoù kentañ stag ouzh ar raktres hag a zo bet termenet, evel ur sindikad kemmesk evit porzhioù Penn-ar-Bed, Raktres Boued an Departamant, ar strollad yaouankiz etre ensavadurioù, un etrefas ma vo kavet ar stajoù evit ar re yaouank nammet ha kement zo.

Dalc'h hollek an 23 a viz Mezheven 2016
Raktres
an departamant
> lodenn 1añ
– heñchadurioù
politikel

Dalc'h hollek ar 14 a viz Kerzu 2016
Raktres
an departamant
> eil lodenn
– steuñv ober pleustrek
+ heñchañ ar budjed

Nevez-amzer 2016
Goulenn o soñj digant an dud evit sevel raktres an Departamant

Diskar-amzer-Goañv 2016
Prientiñ an doare ma vo lakaet ar raktres e pleustr

.... - 2021
Lakaat raktres an departamant e pleustr

Implijidi

Keodedourien

Testoù meur

CLERCT

CTAP

Dilennidi ar C'huzul-departamant

Muianiver an Departamant, gronn « Holl asambles evit Penn-ar-Bed »

Nathalie SARRABEZOLLES
Prezidantez Kuzul-departamant
Penn-ar-Bed
Kanton Gwipavaz

Michaël QUERNEZ
1añ Besprezidant Prezidant ar bodad kenempraň hag ekonomiezh
Kanton Kemperle

Armelle HURUGUEN
Besprezidantez Prezidantez ar bodad tiriadoù hag endro
Kanton Kemper 1
Prezidantez ar gronn « Holl asambles evit Penn-ar-Bed »

Marc LABBEY
Besprezidant Prezidant ar bodad kenskoazell, bugaleaj, familh
Kanton Brest 3

Roger MELLOUËT
Besprezidant Prezidant ar bodad danvez, arc'hant, priziañ
Kanton Pont-ar-Veuzenn

Joëlle HUON
Besprezidantez Bro Montroulez
Kanton Plouigno

Didier LE GAC
Besprezidant Bro Brest
Dileuriet evit ar mont-dont
Kanton Lokournan

Françoise PÉRON
Besprezidantez Bro Kornôg Kreiz-Breizh
Kanton Pont-ar-Veuzenn

Jean-Marc TANGUY
Besprezidant Bro Gerne
Dileuriet evit ar sport
Kanton Kemper 2

Marie GUEYE
Besprezidantez karget eus ar yaouankiz
Dileuriet evit ar c'henempraň
Kanton Brest 2

Claude JAFFRÉ
Besprezidant karget eus ar genskoazell hag ar c'henstag sokial
Dileuriet evit ar c'hoskor hag an darempredoù sokial
Kanton Molan

Solange CREIGNOU
Besprezidantez karget eus ar politikerezh evit an dud war an oad hag an dud nammet
Dileuriet evit ar brezhoneg
Kanton Montroulez

Nicole ZIEGLER
Besprezidantez karget eus ar mor hag eus an arvor
Kanton Konk-Kerne

Anne MARÉCHAL
Dileuriet evit ar sevenadur
Kanton Kemperle

Frédérique BONNARD-LE FLOC'H
Dileuriet evit an deskadurezh uhel, an enklask hag an neveziň
Kanton Brest 5

Franck RESPRIGET
Dileuriet evit ar skolajoù
Kanton Brest 1

Bernadette ABIVEN
Kuzulierez-departamant
Kanton Brest 1

Isabelle ASSIH
Kuzulierez-departamant
Kanton Kemper 2

Florence CANN
Kuzulierez-departamant
Kanton Brest 3

Jacques FRANÇOIS
Kuzulier-departamant
Kanton Konk-Kerne

Stéphane LE BOURDON
Kuzulier-departamant
Kanton Kemper 1

Muriel LE GAC
Kuzulierez-departamant
Kanton Molan

Georges LOSTANLEN
Kuzulier-departamant
Kanton Plouigno

Élyane PALLIER
Kuzulierez-departamant
Kanton Lokournan

Stéphane PÉRON
Kuzulier-departamant
Kanton Gwipavaz

Réza SALAMI
Kuzulier-departamant
Kanton Brest 2

Hosny TRABELSI
Kuzulier-departamant
Kanton Brest 5

Jean-Paul VERMOT
Kuzulier-departamant
Kanton Montroulez

Bihanniver an Departamant, gronn « Emglev evit Penn-ar-Bed »

Maël DE CALAN
Kuzulier-departamant
Kanton Kastell-Paol
Prezidant ar gronn « Emglev evit Penn-ar-Bed »

Véronique BOURBIGOT
Kuzulierez-departamant
Kanton Brest 4

Sophie BOYER
Kuzulierez-departamant
Kanton Fouenant

Aline CHEVAUCHER
Kuzulierez-departamant
Kanton Kastell-Paol

Marie-Josée CUNIN
Kuzulierez-departamant
Kanton Landerne

Bernard GIBERGUES
Kuzulier-departamant
Kanton Plabenneg

Jacques GOUÉROU
Kuzulier-departamant
Kanton Kraozon

Pascal GOULAOUIC
Kuzulier-departamant
Kanton Lesneven

Élisabeth GUILLERM
Kuzulierez-departamant
Kanton Landivizio

Didier GUILLON
Kuzulier-departamant
Kanton Douarnenez

Marguerite LAMOUR
Kuzulierez-departamant
Kanton Plabenneg

Jean-François LE BLEIS
Kuzulier-departamant
Kanton Ploneour-Lanwern

Alain LE GRAND
Kuzulier-departamant
Kanton Fouenant

Lédie LE HIR
Kuzulierez-departamant
Kanton Lesneven

Thierry MAVIC
Kuzulier-departamant
Kanton Pont-'n-Abad

Raymond MESSAGER
Kuzulier-departamant
Kanton Brieg

Yvan MOULLEC
Kuzulier-departamant
Kanton Landerne

Cécile NAY
Kuzulierez-departamant
Kanton Brieg

Pierre OGOR
Kuzulier-departamant
Kanton Brest 4

Jocelyne PLOUHINEC
Kuzulierez-departamant
Kanton Ploneour-Lanwern

Jocelyne POITEVIN
Kuzulierez-departamant
Kanton Douarnenez

Monique PORCHER
Kuzulierez-departamant
Kanton Kraozon

Jean-Marc PUCHOIS
Kuzulier-departamant
Kanton Landivizio

Nathalie TANNEAU
Kuzulierez-departamant
Kanton Pont-'n-Abad

Bihanniver an Departamant, gronn « Ar Rannvroelourien »

Christian TROADEC
Kuzulier-departamant
Kanton Karaez-Plougêr
Prezidant ar gronn « Ar Rannvroelourien »

Corinne NICOLE
Kuzulierez-departamant
Kanton Karaez-Plougêr

TRUGAREZ DEOC'H !

Miliadioù ac'hanoc'h a oa bet
o tegas o lod evit
sevel raktres an Departamant,
oc'h embann o soñj
hag o c'hoantoù evit sevel
Penn-ar-Bed an amzer-da-zont.

Trugarez deoc'h da vezañ kemeret perzh !

Finistère
Penn-ar-Bed
LE DÉPARTEMENT

Kuzul-departamant Penn-ar-Bed

32 boulouard Dupleix
CS 29029 – 29196 Kemper Cedex
Pellgomz 02 98 76 20 20

finistere.fr

Une politique linguistique pour la Bretagne

Rapport d'actualisation

Mars 2012

Sommaire 3
Introduction 4
Une première politique linguistique régionale en 2004 ..... *4*
Les langues de Bretagne en 2011 ..... *5*
Les fondements de la politique linguistique *7*
Les objectifs et axes de la politique linguistique *9*
1 > Les conditions du développement des langues de Bretagne 11
I La nécessité d'un cadre juridique 11
I.1 La reconnaissance relative des langues régionales dans la Constitution *11*
I.2 Obtenir la ratification de la Charte européenne et le vote d'une loi pour les langues régionales *12*
I.3 Obtenir le droit à l'expérimentation en matière de politique linguistique *15*
II Une gouvernance pour les langues de Bretagne 16
II.1 L'Office public de la Langue bretonne, outil de mise en œuvre des politiques linguistiques *16*
II.2 Le partenariat entre personnes publiques *19*
2 > La politique régionale de développement des langues de Bretagne 21
I Transmettre les langues de Bretagne 21
I.1 Développer l'enseignement bilingue *21*
I.2 Développer la formation pour adultes *39*
I.3 Favoriser la transmission familiale et préscolaire *47*
II Développer la présence des langues de Bretagne dans la vie sociale, culturelle et publique 49
II.1 Appuyer la sensibilisation, la connaissance, la diffusion et la pratique linguistiques *49*
II.2 Assurer une présence territoriale des langues de Bretagne *52*
II.3 Intensifier la présence des langues de Bretagne dans les médias *55*
II.4 Développer l'édition *60*
II.5 Encourager les pratiques culturelles *63*
III Développer la place des langues de Bretagne dans l'institution régionale 65
III.1 Le renforcement de la place des langues dans le fonctionnement de la Région *66*
III.2 La prise en compte des langues dans les politiques régionales *68*
IV Bilan des moyens de la politique linguistique régionale 69
3 > Annexes 70
I Rôle et missions de l'Office public de la Langue bretonne 70
II Charte d'utilisation des langues de Bretagne dans le fonctionnement et les politiques de la Région 73
III L'inscription de la politique linguistique dans l'Agenda 21 régional 75
IV Convention additionnelle au CPER 2007-2013 78
V Données sources des indicateurs 88

Une première politique linguistique régionale en 2004

La mobilisation de la société civile en faveur de la langue bretonne n'est pas récente : dès la fin du XIXème siècle des voix se sont élevées pour réclamer des mesures en faveur de l'enseignement du breton et sa reconnaissance dans la vie publique. L'action associative n'a fait que croître tout au long du XXème siècle. Une première reconnaissance est intervenue en 1951 avec l'adoption de la loi Deixonne autorisant l'enseignement facultatif de certaines langues régionales, dont le breton, puis en 1977 avec la Charte culturelle qui reconnaissait la « *personnalité culturelle* » de la Bretagne et lui permettait de mettre en place des outils propres. Le Conseil régional, dès son origine, a pris en compte les besoins du secteur associatif et a relayé certaines de ses revendications.

L'adoption à l'unanimité par la Région de sa politique linguistique en décembre 2004 traduisait la prise de conscience par l'institution de l'urgence à mettre en œuvre des moyens nouveaux et ambitieux pour assurer la pérennité du breton et du gallo, ces deux langues étant classées comme « *sérieusement en danger* » par l'UNESCO, partant notamment du constat de la disparition naturelle de près de 10 000 brittophones par an et de la rupture de la transmission naturelle de chacune des langues.

Il s'agissait pour la Région, grâce à cette nouvelle politique, de s'engager « *afin de permettre la pérennisation de la langue et de la culture bretonnes* » au travers de quatre objectifs déclinés en détail dans la politique linguistique et mettant en application les principes et dispositions concrètes de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires[1] :

- « *Assurer le maintien et la transmission du breton populaire, ce qui suppose de viser la stabilisation du nombre de locuteurs ;*
- *Permettre à chaque breton qui le souhaite d'apprendre, d'écouter, de parler et de lire le breton ;*
- *Favoriser la présence de la langue bretonne dans les divers champs de la vie sociale en Bretagne. Il s'agit bien de promouvoir le bilinguisme ;*
- *Assurer la reconnaissance du gallo, encourager l'initiation et favoriser son expression.* »

En préalable de cet engagement, la Région considérait que « *le pluralisme linguistique de la Bretagne est ancien et constitutif de son identité* » et reconnaissait « *officiellement, aux côtés de la langue française, l'existence du breton et du gallo comme langues de la Bretagne* ». La portée politique de cette reconnaissance officielle unanime des langues de Bretagne a été importante : elle a été accueillie favorablement, tant par la population bretonne que par les acteurs du développement du breton et du gallo qui y ont vu une première étape vers la réparation historique des politiques menées pendant plus d'un siècle en vue de les marginaliser, voire de les faire définitivement disparaître.

La mise en place de cette nouvelle politique a permis de mieux structurer l'action régionale en faveur des langues, qu'il s'agisse du soutien direct aux acteurs ou des relations avec les autres collectivités et services de l'Etat en charge des questions s'y rapportant – le Rectorat de l'Académie de Rennes, par exemple, dans le cadre de la négociation sur la Convention additionnelle au Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013[2].

Dès le budget primitif 2006 a été ainsi créé le programme 721 intitulé « *Promouvoir la langue bretonne et l'expression gallèse* », rattaché à la Mission VII et regroupant les actions qui relevaient auparavant de divers programmes. Ce programme est devenu en 2011 le programme n°413 « Développer les langues de Bretagne » rattaché à la Mission IV. En même temps était créé un service des Langues de Bretagne au sein de la Direction de la Formation initiale.

La politique linguistique a connu une montée en puissance régulière depuis l'origine : alors que près de 5 millions d'euros lui étaient consacrés en 2005, la somme des affectations a atteint 7,5 millions à la fin de l'année 2011[3]. Cette augmentation continue des crédits est un des signes de la volonté de la Région d'accompagner et de structurer la dynamique en faveur des langues qui s'approfondit au sein de la société

[1] Signée par la France en 1999 mais qui attend toujours sa ratification et sa transcription dans le droit positif.

[2] Voir la « Convention additionnelle au Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 pour la transmission de la langue bretonne et le développement de son usage dans la vie de tous les jours » page 78.

[3] Voir le budget consolidé de la politique linguistique page 90.

bretonne. Le principal bénéficiaire en est en effet le tissu associatif qui, depuis 2005, a progressé selon plusieurs angles : professionnalisation, parfois institutionnalisation, élargissement des périmètres d'action – voire création d'activités nouvelles - ou du champ territorial de référence, etc.

Sept ans après la mise en place de cette politique, il est devenu indispensable d'en effectuer le bilan, d'examiner les évolutions contextuelles – pour certaines dues à l'impact de l'action régionale – et d'envisager des développements nouveaux en fonction des politiques menées par la collectivité régionale.

Les langues de Bretagne en 2011

Lors du dernier recensement général, en 1999, l'INSEE a réalisé une enquête intitulée « Etude de l'Histoire familiale ». Cette enquête comportait notamment des questions sur la pratique des langues à la maison. Il en ressort qu'il y avait à cette époque environ 264 000 locuteurs du breton (plus 30 000 hors Bretagne, particulièrement en région parisienne) et 33 000 du gallo :

	Brittophones						Gallophones					
	Plus de 18 ans	%par département	dont entre 18 et 30 ans	%par département	Moins de 18 ans	%par département	Plus de 18 ans	%par département	dont entre 18 et 30 ans	%par département	Moins de 18 ans	%par département
Côtes-d'Armor	67 701	15,40%	*5 501*	*7,50%*	*1065*	*1,00%*	8 042	1,80%	*1136*	*1,50%*	*Pas de données*	
Finistère	132 342	19,60%	*7 739*	*5,90%*	*2 567*	*1,50%*	359	0,10%	*0*	*0,00%*	*Pas de données*	
Ille-et-Vilaine	8 787	1,30%	*2 566*	*1,60%*	*331*	*0,20%*	16 884	2,50%	*1289*	*0,80%*	*Pas de données*	
Loire-Atlantique	6 870	0,80%	*1683*	*0,90%*	*208*	*0,10%*	4 443	0,50%	*491*	*0,20%*	*Pas de données*	
Morbihan	48 151	9,50%	*2 695*	*2,80%*	*1502*	*1,20%*	2 977	0,60%	*206*	*0,20%*	*Pas de données*	
Bretagne	**263 851**	**8,30%**	***20 184***	***3,10%***	***5 673***	***0,70%***	**32 705**	**1,00%**	***3 122***	***0,50%***	***Pas de données***	

Office public de la Langue Bretonne à partir des données du RGP 1999 (INSEE)

Un sondage réalisé en 2007 par Fañch Broudic-TMO Régions sur un échantillon représentatif de personnes de 15 ans et plus a permis d'avoir une vision actualisée de la pratique du breton : le nombre de locuteurs est désormais estimé à 206 000 - soit 5,5% de la population bretonne au lieu de 8,3% en 1999. Le Finistère est le département dans lequel on trouve le plus de locuteurs adultes, suivi des Côtes-d'Armor et du Morbihan : 20% des Finistériens âgés de 18 ans et plus déclarent parler breton avec des proches, plus de 15% des Costarmoricains et 9,5% des Morbihannais. Si l'on étudie la répartition par pays à partir des données de 1999, il apparaît que le taux le plus élevé de pratique du breton se trouve dans les pays de l'Ouest des Côtes-d'Armor : près du tiers de la population du Trégor-Goëlo, de celle du Pays de Guingamp et de celle du Pays Centre-Ouest-Bretagne est brittophone. A titre de comparaison, à l'Est, 0,2% de la population est brittophone dans les pays de Vitré, Vallons-de-Vilaine et Brocéliande. Dans ces tranches d'âges, le déséquilibre Ouest/Est traditionnel apparaît clairement : le nombre de brittophones est 10 fois plus élevé dans le Finistère qu'en Ille-et-Vilaine. En Ille-et-Vilaine et en Loire-Atlantique, la proportion de brittophones au sein de la population adulte est donc très faible, mais les locuteurs se concentrent dans les grandes agglomérations.

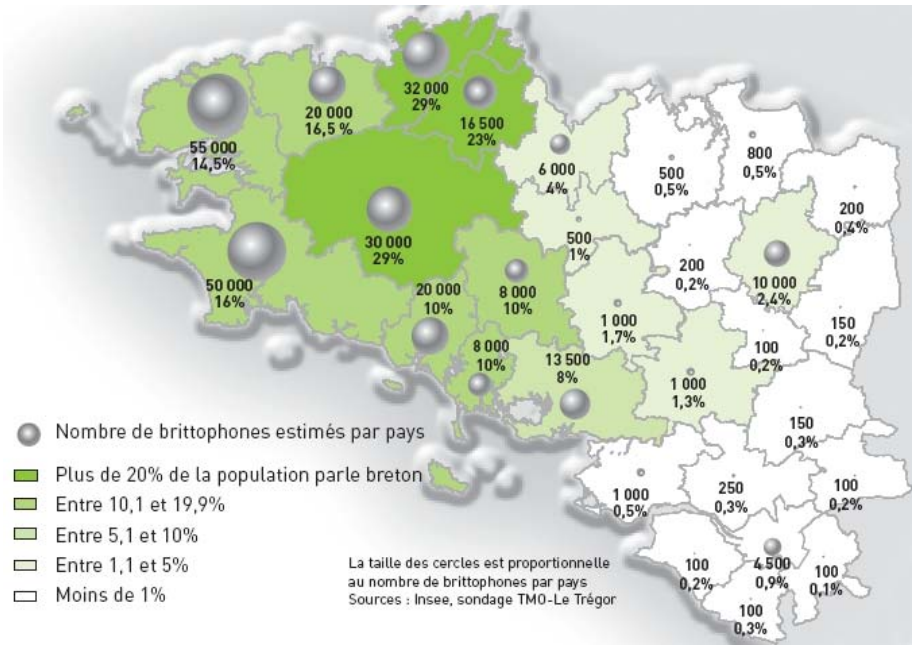

Répartition des brittophones par pays en 1999 - Office public de la Langue bretonne

Par ailleurs, seuls 1% des Bretons déclaraient parler le gallo en 1999. C'est en Ille-et-Vilaine que sa pratique est la plus vivante, suivie des Côtes-d'Armor et de la Loire-Atlantique. En 1999, l'Ille-et-Vilaine était ainsi le seul département où les gallophones étaient plus nombreux que les brittophones dans l'ensemble de la population adulte.

Un déséquilibre de la pratique selon les classes d'âge…

Le non renouvellement des locuteurs, dû à l'arrêt de la transmission familiale et à l'exclusion de l'espace public dans le passé, qui a empêché un réapprentissage suffisant de la langue, a provoqué un vieillissement de la population parlant breton. En effet, les ¾ des brittophones avaient plus de 50 ans en 1999, et 50% avaient plus de 65 ans. Et seulement moins de 1 brittophone sur 10 avait moins de 30 ans. La proportion de locuteurs actifs parmi les jeunes de moins de 18 ans passait sous la barre des 5% dans l'ensemble des départements bretons.

C'est dans le Finistère et les Côtes-d'Armor que se trouvent le plus de brittophones âgés entre 18 et 30 ans, très nettement devant les autres départements. Cependant, si le Finistère est le 1er département en valeur absolue, c'est aussi celui où l'écart entre le nombre de locuteurs adultes et le nombre de locuteurs de 18 à 30 ans est le plus élevé, puisqu'on passait de 20% de locuteurs à moins de 6% en 1999. Or, le nombre de jeunes locuteurs est un des indicateurs de la santé d'une langue…

La population qui parle le gallo décroît elle aussi, marquée par un très fort vieillissement des locuteurs qui caractérise une absence de transmission familiale de la langue similaire à la situation du breton. Les ¾ des locuteurs du gallo étaient âgés de plus de 50 ans et seuls 10% avaient moins de 30 ans en 1999. Cependant la situation du gallo est aggravée par l'absence totale de scolarisation bilingue.

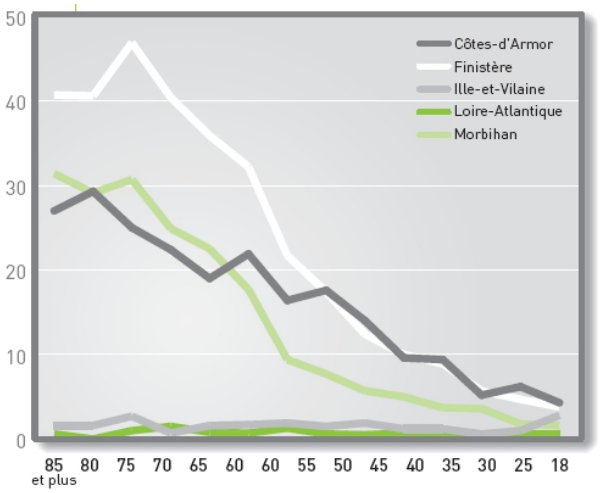

Pourcentage de locuteurs du breton par département suivant les classes d'âge en 1999 - Office public de la Langue bretonne

… mais une progression de la pratique du breton chez les moins de 18 ans

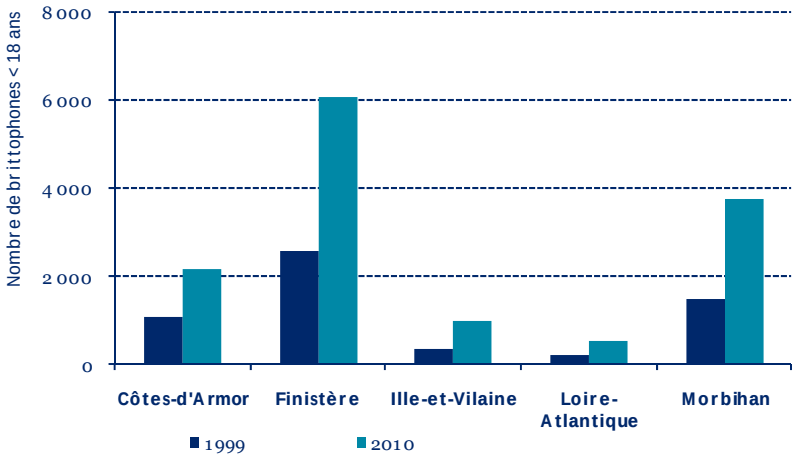

Indicateur 1 : évolution du nombre de brittophones < 18 ans selon le département entre 1999 et 2010 – données source page 88

Dans le contexte d'une transmission familiale encore très faible, avec 14 082 élèves le nombre de locuteurs de breton de moins de 18 ans est en nette augmentation dans tous les départements : environ 1,6% des jeunes de moins de 18 ans connaissent le breton en 2011. Ce taux a fortement progressé (150%) entre 1999 et aujourd'hui grâce au développement de l'enseignement bilingue : ils n'étaient que 5 673, soit 0,7%, en 1999, date de l'enquête de l'INED.

L'enseignement du breton se développe partout, notamment dans les secteurs urbains ainsi que dans des zones où il n'était pas traditionnellement très présent : à titre d'exemple, la Communauté de Communes du Pays de Josselin affiche un taux de scolarisation bilingue important (11,7%) des effectifs primaires, un taux parmi les plus élevés de Bretagne ; à Redon également, près de 15% des élèves du primaire sont scolarisés dans l'enseignement bilingue.

Le pays qui compte le plus d'élèves en filières bilingues est le Pays de Brest, qui a passé le cap des 3 000 élèves à la rentrée 2010. Il est le premier pays de Bretagne, devant les Pays de Cornouaille et de Vannes.

Un déséquilibre selon les catégories socioprofessionnelles

L'analyse de la pratique de la langue bretonne par catégorie socioprofessionnelle (CSP) révèle que c'est chez les agriculteurs que la pratique du breton est la plus intense. Près du tiers des agriculteurs de la Bretagne administrative parle breton en 1999. Longtemps, le breton a donc été davantage préservé dans les territoires ruraux que dans les villes : sa pratique s'est progressivement urbanisée, suivant ainsi les mutations de la société bretonne. Cette évolution s'exprime dans la proportion de locuteurs parmi les employés, artisans-commerçants et les ouvriers qui sont les catégories socioprofessionnelles dans lesquelles on trouve le plus de brittophones.

Si la proportion de brittophones parmi les professions intermédiaires et les cadres et professions libérales est plus faible, elle n'est cependant pas insignifiante, avec plus de 7,5% de la population de ces CSP parlant breton.

La baisse de la pratique observée chez les jeunes touche toutes les CSP.

La pratique du gallo selon les catégories socioprofessionnelles montre quant à elle une forte représentation du secteur primaire.

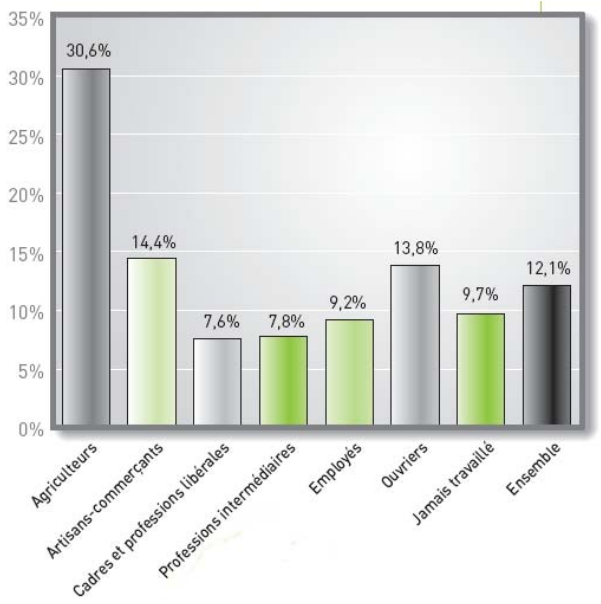

Proportion de brittophones par catégories socioprofessionnelles en Région Bretagne en 1999 - Office public de la Langue bretonne

Une perception positive de la langue bretonne

Le sondage Fañch Broudic-TMO Régions de 2007 a enfin apporté des renseignements précieux pour ce qui concerne les attentes de la population :

- les personnes qui considèrent qu'il faut conserver le breton représentent 89% de la population de la Basse-Bretagne et 87% de celle de la Haute-Bretagne ;
- les personnes favorables au développement de l'enseignement du breton représentent 83% de la population de la Basse-Bretagne et 88% de celle de la Haute-Bretagne (soit 86% pour la Bretagne – contre 77,5% en 1991) ;
- les personnes favorables à la signalisation routière bilingue français/breton représentent 74% de la population de la Basse-Bretagne et 77% de celle de la Haute-Bretagne.

Ces taux importants d'opinion favorable à la conservation et au développement de la langue bretonne constituent un signe d'espoir et encouragent tous les acteurs, notamment les collectivités, à poursuivre et amplifier la mise en place de politiques linguistiques efficaces.

Les fondements de la politique linguistique

La disparition d'une langue n'est pas un phénomène récent. Près de 30 000 langues seraient nées et auraient disparu depuis 5 000 ans. Les causes de disparition d'une langue peuvent être multiples et complexes : d'ordre démographique, géographique, militaire, économique, politique, social et culturel… et le plus souvent l'extinction d'une langue est la conséquence de la combinaison de tous ces facteurs.

Cependant le rythme d'extinction des langues s'est accéléré au cours du XX^{ème} siècle, à mesure que les moyens de communication se développaient et que le poids des Etats se renforçait, utilisant les langues dominantes et favorisant donc l'extinction des langues minoritaires ou minorées.

A ce rythme, si rien n'est fait pour préserver la diversité du patrimoine linguistique mondial, il se pourrait que la moitié des langues encore parlées aujourd'hui disparaissent au cours du XXI^{ème} siècle, au profit de langues disposant de l'hégémonie politique, économique et sociale. Or, à chaque fois qu'une langue disparaît, c'est une partie du patrimoine de l'humanité qui sombre irrémédiablement.

Une société, confrontée à la perte probable - à court ou moyen terme - de la ou des langues dont elle a la responsabilité au moment où elle en prend conscience, doit donc opérer un choix collectif : soit prendre acte de cette disparition, soit tenter d'inverser la tendance.

La vision collective du legs à offrir aux générations futures doit guider ce choix. En cela, toute politique de préservation d'une ou plusieurs langues relève intrinsèquement d'une logique comparable à celle du développement durable : la diversité linguistique est une condition fondamentale d'un environnement culturel riche, qui conditionne l'épanouissement collectif et individuel, au même titre que la biodiversité l'est pour l'environnement naturel.

Il convient ensuite de rappeler ici les trois préalables fixés dans la politique linguistique adoptée en 2004 :

1. « *La politique de promotion de la langue bretonne n'est pas dirigée contre la langue française, elle est menée dans le cadre du bilinguisme, ouvrant sur le plurilinguisme. Elle ne menace pas l'unité nationale.*
2. *La politique linguistique en faveur de la langue bretonne repose sur l'encouragement et l'incitation et non sur l'obligation. Personne n'est dans l'obligation d'apprendre la langue bretonne.*
3. *La langue bretonne appartient à l'ensemble de la population bretonne et non à une poignée de passionnés, quels que soient leurs mérites. Il importe donc que les pouvoirs publics intègrent sa survie dans leurs politiques.* » ;

ainsi que les principes universels de liberté individuelle, de respect de la diversité, d'égalité de valeur entre toutes les langues, de tolérance et de respect des différences énumérés dans différents instruments juridiques internationaux, dont :

- la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948 ;
- le Pacte international relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966 ;
- la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle du 2 novembre 2001[4] ;
- la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales du 4 novembre 1950 ;
- la Charte européenne des Langues régionales ou minoritaires du 5 novembre 1992[5] ;
- La Charte européenne des Droits fondamentaux du 7 décembre 2000[6].

Conséquence du principe d'égalité de valeur entre toutes les langues, il convient également de rappeler que la politique linguistique s'applique tant au breton qu'au gallo. A ce titre, la Région soutient les initiatives en faveur du gallo selon les mêmes modalités et les mêmes finalités que celles qui concernent le breton. Elle n'opère pas de distinction qualitative.

La situation des deux langues – tant en termes de demande sociale que de réalité linguistique ressentie par les locuteurs – n'est cependant pas comparable. Le breton est une langue celtique très différente du français, tous les locuteurs ont une conscience linguistique claire, même si certains d'entre eux la refoulent ; la langue est normée, la grammaire est décrite, l'orthographe est stabilisée, il existe une tradition écrite ininterrompue depuis le XVème siècle, le lexique a été adapté en continu et permet de couvrir l'ensemble des besoins d'expression. Le gallo, pour sa part est une langue d'oïl comme le français et il existe un continuum linguistique entre ces deux langues[7]. Il n'y a toujours pas d'accord sur l'orthographe du gallo, la langue est très peu enseignée et la pratique reste essentiellement orale et conviviale. La tradition écrite en gallo est plus récente et moins étendue que celle en breton.

Dès lors, pour ce qui relève de la responsabilité propre ou de la maîtrise d'ouvrage de la collectivité, il convient que la Région appuie son action sur la demande exprimée par la population et il ne peut être question de mettre en place des dispositifs systématiques et rigides qui ne correspondraient à aucune réalité contemporaine - notamment sociolinguistique - et provoqueraient confusion ou perte d'énergie. On peut s'interroger sur la pertinence aujourd'hui de la notion de « limite linguistique », par exemple : les grandes mutations

---

[4] Notamment « *Source d'échanges, d'innovation et de créativité, la diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant. En ce sens, elle constitue le patrimoine commun de l'humanité et elle doit être reconnue et affirmée au bénéfice des générations présentes et des générations futures.* » (Article 1) ainsi que les articles 4 et 5.

[5] Notamment « *la protection des langues régionales ou minoritaires historiques de l'Europe, dont certaines risquent, au fil du temps, de disparaître, contribue à maintenir et à développer les traditions et la richesse culturelles de l'Europe* » (préambule).

[6] Nomment son article 22 : « *L'Union respecte la diversité culturelle, religieuse et linguistique.* »

[7] Voir Philippe BLANCHET « *L'identification sociolinguistique des langues et des variétés linguistiques : pour une analyse complexe du processus de catégorisation fonctionnelle.* » - colloque MIDL 2004 – programme STIC-SHS du CNRS (http://archives.limsi.fr/2004/MIDL//actes/session%20I/Blanchet_MIDL2004.pdf).

démographiques connues par notre territoire depuis plus d'un siècle l'ont rendue obsolète et les dynamiques de développement du breton sont désormais comparables - parfois plus importantes selon les domaines ou les pays - entre Haute et Basse-Bretagne, notamment en matière d'enseignement et de formation, de pratiques culturelles, pour ce qui touche à la jeunesse, etc.

La langue bretonne étant l'un des marqueurs majeurs de la personnalité de la Bretagne, reconnue comme telle tant par les Bretons que par les visiteurs, la mettre en valeur sur l'ensemble du territoire constitue une réponse pertinente aux évolutions de la société bretonne. L'emploi conjoint du gallo et du breton aux côtés du français est également justifié quand il s'agit de répondre à la demande qui peut être exprimée par la population soucieuse de valoriser son patrimoine linguistique. Bien que dans une situation délicate, l'on sent clairement que le breton est aujourd'hui engagé sur la voie d'une lente récupération linguistique qui, partie des cercles militants, touche aujourd'hui une portion de plus en plus large de la société. A l'heure actuelle, il est par contre difficile de prédire comment le gallo et sa pratique vont pouvoir évoluer et il serait là encore éminemment souhaitable de pouvoir mesurer statistiquement la connaissance et la pratique des langues de Bretagne à intervalles réguliers afin de pouvoir adapter en permanence nos politiques linguistiques, qui doivent toujours être pensées comme des politiques dynamiques réactualisables et en aucun cas comme des politiques définitives et figées.

Les objectifs et axes de la politique linguistique

La politique linguistique adoptée en 2004 précisait que « *l'analyse partagée avec le mouvement culturel aboutit au constat d'un besoin de vision politique globale sur le moyen et long terme au niveau de la Région Bretagne. Les collectivités agissent en ordre dispersé et le plus souvent au coup par coup, et non pas en fonction d'une politique réellement élaborée. On ne voit pas comment dans ces conditions l'avenir de la langue bretonne pourrait être assuré.* »

Beaucoup de progrès ont été accomplis depuis l'adoption de ce texte, que ce soit directement grâce aux efforts de structuration menés par la Région ou par le renforcement de la prise en compte des besoins linguistiques de la population par les autres niveaux de collectivités territoriales bretonnes, en coordination entre elles ou en concertation avec la Région et les acteurs, en particulier associatifs, du développement de la langue.

Des besoins nouveaux sont également apparus entre 2004 et 2011, représentatifs des évolutions de la société bretonne et donc de la demande autour de ses langues. L'on peut par exemple songer à la multiplication des diffuseurs audiovisuels (TNT et Internet), à la demande croissante autour de la petite enfance, au développement remarqué des formations professionnelles pour adultes.

La « *vision politique globale sur le moyen et long terme* » revendiquée en 2004 reste donc d'actualité, qu'il s'agisse d'accompagner les efforts de structuration continue de la société civile engagée en faveur des langues ou de renforcer les coordinations entre collectivités, établissements publics, Etat et autres acteurs de rang régional, départemental ou local.

En préalable à l'actualisation en 2011 de sa politique linguistique, la Région Bretagne réaffirme par conséquent qu'elle :

- « *reconnaît officiellement, aux côtés de la langue française, l'existence du breton et du gallo comme langues de la Bretagne* » ;
- « *s'engage, par ce plan de politique linguistique et en recherchant la plus large association de ses partenaires et, en particulier des cinq Départements bretons, afin de permettre la pérennisation de la langue et de la culture bretonnes* ».

Afin de remplir cet engagement, l'objectif principal à court et moyen termes de la Région, qu'elle souhaite faire partager à ses partenaires, est *a minima* de stabiliser le nombre de locuteurs de ses langues. Ceci implique une action forte vers la jeunesse actuelle et à venir afin de compenser la diminution malheureusement inéluctable de la population des locuteurs, due à son vieillissement naturel. Ceci justifie que la politique linguistique ait été rattachée à la politique régionale en matière de formation.

A moyen et long termes, au-delà de la stabilisation, elle agira pour que le nombre des locuteurs de ses langues augmente à nouveau.

Pour ce faire, la Région organise son action en faveur des langues de Bretagne selon deux grands axes :

- sur un plan tant politique qu'organisationnel à l'échelle de l'ensemble de la Bretagne et de la France, obtenir les conditions favorables au développement de ses langues, qu'il s'agisse tant de leur reconnaissance légale, qui reste indispensable, que du renforcement de la coordination des personnes publiques dont les politiques impactent le développent actuel ou futur du nombre de locuteurs ;

- dans son rôle de soutien aux initiatives de la société civile et en tant que maître d'ouvrage, de mettre en œuvre tous moyens propres à :
    - assurer le respect du droit à la transmission des langues, tant par l'enseignement initial que la formation des adultes, en prenant en compte tous les niveaux de langue ;
    - permettre à ceux qui le souhaitent d'avoir accès à ces langues et de les pratiquer dans la vie publique, sociale, culturelle, professionnelle ou personnelle ;
    - mettre en place les conditions d'une société bretonne bilingue.

  en développant des politiques linguistiques adaptées à la situation de chaque langue.

1 > Les conditions du développement des langues de Bretagne

I La nécessité d'un cadre juridique

I.1 La reconnaissance relative des langues régionales dans la Constitution

Le Conseil constitutionnel, dans sa décision du 15 juin 1999[8], estimait que la Charte européenne des Langues régionales ou minoritaires comprenait des clauses contraires à la Constitution, qui rendaient sa ratification impossible.

Pour contourner cet obstacle, le législateur a obtenu pour la première fois mention des langues régionales dans la Loi fondamentale le 23 juillet 2008 à l'occasion de l'adoption de la loi constitutionnelle de modernisation des institutions de la Vème République en créant un article 75-1 aux termes duquel « *Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France.* »

Les espoirs suscités par cette avancée ont malheureusement été anéantis par la décision du Conseil constitutionnel du 20 mai 2011, à l'occasion d'une question prioritaire de constitutionnalité[9], estimant que l'article 75-1 de la Constitution « *n'institue pas un droit ou une liberté que la Constitution garantit.* » Par conséquent, ni les particuliers ni les collectivités ne peuvent s'en prévaloir pour contester des dispositions législatives ou réglementaires qui méconnaissent les droits légitimes des langues régionales.

L'article 75-1, pour le juge constitutionnel, n'a qu'une valeur purement déclarative, ce qui est pour le moins nouveau dans la jurisprudence constitutionnelle et est de nature à produire des doutes sérieux, soit sur la portée même du texte fondamental, soit sur la capacité de son juge à l'interpréter de manière impartiale. Par extension, il pourrait d'autre part laisser craindre que la notion même de « patrimoine de la France » - qu'il soit matériel ou immatériel – n'ait désormais plus aucune valeur.

La décision de 2011 constitue une forme de recul : d'une part l'interprétation restrictive (1999) de l'article 2 (« *La langue de la République est le français* ») n'est pas remise en cause, ayant pour effet d'interdire la co-officialisation des langues régionales ; d'autre part l'article 75-1 ne peut justifier la création de moyens de protection pour ces mêmes langues.

Engagement 1 : Obtenir l'inscription de droits opposables en faveur des langues de France dans la Constitution.

Il est plus que jamais nécessaire que l'article 75-1 soit complété de manière à très explicitement préciser les droits qu'il ouvre aux langues régionales ou minoritaires de France en prenant en compte les arguments de la décision de 1999. Mieux encore, cet article ainsi complété devrait devenir un alinéa de l'article 2 de la Constitution, ce qui lèverait tout ambigüité relative à la portée réelle des diverses dispositions de cette dernière.

La Région agira auprès du législateur et du Gouvernement pour qu'une proposition ou un projet de loi constitutionnels soient déposé en ce sens.

[8] Décision n° 99-412 DC du 15 juin 1999 'Charte européenne des langues régionales ou minoritaires' notamment « *10. Considérant qu'il résulte de ces dispositions combinées que la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, en ce qu'elle confère des droits spécifiques à des "groupes" de locuteurs de langues régionales ou minoritaires, à l'intérieur de "territoires" dans lesquels ces langues sont pratiquées, porte atteinte aux principes constitutionnels d'indivisibilité de la République, d'égalité devant la loi et d'unicité du peuple français ; 11. Considérant que ces dispositions sont également contraires au premier alinéa de l'article 2 de la Constitution en ce qu'elles tendent à reconnaître un droit à pratiquer une langue autre que le français non seulement dans la "vie privée" mais également dans la "vie publique", à laquelle la Charte rattache la justice et les autorités administratives et services publics* ».

[9] Décision n° 2011-130 QPC du 20 mai 2011 'Mme Cécile L. et autres [Langues régionales]'.

I.2 Obtenir la ratification de la Charte européenne et le vote d'une loi pour les langues régionales

Sans attendre un statut pour les langues de France lors d'une prochaine révision constitutionnelle, il apparaît aujourd'hui plus que jamais urgent que des dispositions concrètes soient prises dans les plus brefs délais pour donner aux langues régionales les outils indispensables à leur pérennisation.

Sept ans après l'adoption de la politique linguistique régionale, le constat fait à l'époque (« *Le breton ne peut se passer d'un cadre juridique. L'action doit donc se poursuivre pour la ratification de la Charte Européenne des langues régionales et minoritaires et l'élaboration d'une législation interne afin de permettre la pleine reconnaissance des langues régionales* ») reste parfaitement d'actualité.

Les acteurs du développement des langues régionales ne peuvent en effet se satisfaire de l'argumentation qui leur est régulièrement opposée selon laquelle d'une part, la France agit déjà fortement, au travers de diverses mesures, pour ses langues. D'autre part un cadre juridique national ne serait pas nécessaire car les politiques linguistiques ne relèvent que de l'action des collectivités territoriales et des locuteurs de chacune des langues.

La seule lecture de l'Atlas UNESCO des langues en danger dans le Monde[10] suffit à s'en convaincre : sur les 26 langues recensées en France métropolitaine par l'UNESCO, toutes sont classées « sérieusement en danger » - dont le breton et le gallo - sauf :

- le corse, le gascon, le franco-provençal, le provençal-alpin, le wallon, le yiddish et le romani, classés « en danger » ;
- le basque, l'alémanique, le francique rhénan, le francique mosellan et le flamand occidental, classés « vulnérables ».

Il apparaît, à la lecture de cette liste, qu'hormis la langue corse, les langues qui bénéficient d'une situation moins défavorable sont celles qui sont transfrontalières et dont la survie, loin d'être garantie sur le sol français[11], paraît mieux assurée grâce aux mesures de protection et de développement dont elles bénéficient sur le territoire des Etats voisins, toutes mesures relevant de principes juridiques établis soit au niveau national, soit au niveau régional quand celui-ci dispose de la capacité à élaborer des lois (Espagne, Belgique…). Le cas de la langue corse est d'autre part éclairant : elle est la seule langue régionale – avec dans une certaine mesure l'alsacien (alémanique) - à disposer de mesures dérogatoires de développement, en particulier l'enseignement généralisé.

Un cadre législatif et réglementaire unique permettrait *a minima*, grâce à l'application d'une « clause de la langue la plus favorisée, » de gommer les inégalités de traitement entre les langues régionales qui constituent une anomalie manifeste. Les langues régionales ont aussi le droit à bénéficier du principe de l'égalité républicaine.

I.2.1 La Charte européenne des Langues régionales et minoritaires

La plupart des pays membres de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe ont mis en place des politiques de sauvegarde et de développement des langues régionales ou minoritaires sur leur territoire.

L'Union européenne exige des pays candidats à l'adhésion la signature et la ratification de la Charte Européenne des langues minoritaires du Conseil de l'Europe, adoptée le 5 novembre 1992 à Strasbourg et entrée en vigueur le 1er mars 1998. Sur les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe, 25 ont ratifié cette Charte et 8 l'ont signée sans la ratifier, dont la France.

La Charte vise à protéger et à promouvoir les langues régionales ou minoritaires et à en favoriser l'emploi dans la vie privée et publique. En la ratifiant, les Etats s'engagent à respecter huit principes fondamentaux :

- « *La reconnaissance des langues régionales ou minoritaires en tant qu'expression de la richesse culturelle ;*
- *Le respect de l'aire géographique de chaque langue régionale ou minoritaire ;*
- *La nécessité d'une action résolue de promotion ;*

[10] www.unesco.org/culture/languages-atlas/index.php

[11] Certaines d'entre elles sont de fait particulièrement menacées sur le territoire français (franco-provençal, flamand occidental…) et en situation plus difficile que la langue bretonne, par exemple.

- *La facilitation et/ou l'encouragement de l'usage oral et écrit dans la vie publique et dans la vie privée ;*
- *La mise à disposition de formes et de moyens adéquats d'enseignement à tous les stades appropriés ;*
- *La promotion des échanges transfrontaliers ;*
- *La prohibition de toute forme de distinction, discrimination, exclusion, restriction ou préférence injustifiées portant sur la pratique d'une langue régionale ou minoritaire et ayant pour but de décourager ou de mettre en danger le maintien ou le développement de celle-ci ;*
- *La promotion par les Etats de la compréhension mutuelle entre tous les groupes linguistiques du pays.* »[12]

Les Etats doivent ensuite choisir au minimum 35 mesures concrètes parmi les 68 qui sont énumérées dans la partie III du document, regroupées en 7 domaines de la vie publique (enseignement, justice, médias…). Beaucoup de ces mesures sont envisageables de manière pragmatique, « *selon la situation de chacune des langues* ».

Cette Charte pose un socle commun minimal pour les Etats membres du Conseil de l'Europe. Elle envisage la sauvegarde et la promotion des langues régionales et minoritaires dans une optique pluraliste, démocratique, de dialogue des cultures et surtout comme partie intégrante des droits fondamentaux. Ne pas la mettre en œuvre constitue un signal négatif, tant vis-à-vis des locuteurs des langues régionales à qui certains droits fondamentaux sont refusés, que vis-à-vis des opinions publiques des autres pays européens et au-delà.

Engagement 2 : Obtenir la ratification de la Charte européenne des Langues régionales et minoritaires.

Sans attendre la révision constitutionnelle demandée, la Région continuera d'agir, avec les collectivités territoriales concernées (autres régions et collectivités territoriales), pour que la procédure de ratification de la Charte européenne soit mise en œuvre.

I.2.2 Une loi-cadre pour les langues de France

A la suite de l'adoption du nouvel article 75-1 de la Constitution reconnaissant les langues régionales comme appartenant au patrimoine de la France et compte tenu de l'annonce par la Ministre de la Culture en mars 2008 d'une loi le mettant en application, restée sans suite, le législateur a déposé plusieurs propositions de loi visant à donner un cadre juridique aux langues régionales et permettant notamment de soutenir les initiatives des collectivités pour assurer leur sauvegarde et leur développement. Ces propositions de lois sont actuellement toutes bloquées *sine die* :

- Proposition de loi relative à l'installation de panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération en langue régionale n°136, déposée au Sénat le 26 novembre 2010, adoptée le 16 février 2011, transmise à l'Assemblée nationale, renvoyée à la commission des affaires culturelles et de l'éducation ;
- Proposition de loi relative au développement des langues et cultures régionales n°3008, déposée le 7 décembre 2010 à l'Assemblée nationale, renvoyée à la commission des affaires culturelles et de l'éducation ;
- Proposition de loi pour la défense et la promotion des langues régionales n°3055, déposée le 20 décembre 2010 à l'Assemblée nationale, renvoyée à la commission des affaires culturelles et de l'éducation ;
- Proposition de loi relative au développement des langues et cultures régionales n°213, déposée au Sénat le 12 janvier 2011, renvoyée à la commission de la culture, de la communication et de l'éducation, un rapporteur étant nommé le 19 janvier 2011 ;
- Proposition de loi relative au développement des langues et cultures régionales n°251, déposée au Sénat le 25 janvier 2011, discutée sans suite le 30 juin 2011.

Le champ de compétences des collectivités territoriales est limité. Il est faux de prétendre que leurs seules politiques linguistiques sont à même de mettre en place les conditions d'une revitalisation des langues régionales.

[12] www.coe.int/t/dg4/education/minlang/aboutcharter/default_fr.asp

Sur la seule question de l'enseignement, par exemple, les décisions d'ouverture de nouvelles classes, d'ouverture de postes aux concours… ne relèvent que de l'Etat, au niveau des autorités académiques, et aucun mécanisme particulier ne protège l'enseignement bilingue, en particulier dans un contexte de réduction des moyens affectés à l'enseignement en général.

Plus généralement, « *il n'existe en somme aucun statut légal des langues régionales, mais seulement une politique de tolérance, parfois empreinte de bienveillance, mais souvent aussi d'hostilité.* »[13]

Engagement 3 : Obtenir l'adoption d'une loi-cadre pour les langues de France.

Egalement sans attendre la révision constitutionnelle demandée, la Région agira avec détermination pour obtenir une loi-cadre qui prévoie que tous les pouvoirs publics agissent dans le sens de la sauvegarde et du développement des langues régionales, quelles que soient leurs compétences. Cette loi devra *a minima* prévoir des dispositions de reconnaissance, de promotion et de développement de ses langues dans les domaines suivants :

- Enseignement, avec la reconnaissance d'un droit opposable à l'enseignement bilingue de proximité, la généralisation de l'enseignement des langues régionales, y compris dans les filières professionnelles, agricoles et maritimes, la reconnaissance de la pédagogie immersive, le développement de la recherche universitaire ;
- Formation tout au long de la vie ;
- Vie publique, avec la généralisation du bilinguisme dans la signalétique, la communication publique, les documents administratifs, le droit à utiliser les langues dans la vie publique, la mesure de la connaissance et de la pratique des langues de France dans le recensement ;
- Vie économique et sociale, avec le soutien à la présence des langues régionales dans les entreprises, les relations économique, l'emploi, le développement de l'usage des langues dans les loisirs, les services à la personne ;
- Culture, avec le soutien au développement des pratiques culturelles dans le spectacle vivant, le cinéma, l'édition, la presse écrite ;
- Audiovisuel, avec le soutien à la création de radios et de télévisions en langue régionale, la croissance significative de la part d'émissions en langues régionales ;
- Patrimoine, avec la protection des noms de lieux et des noms de personnes en langues régionales.

I.2.3 Des mesures réglementaires urgentes

I.2.3.1 Le recensement

En l'absence de prise en compte de la question des pratiques linguistiques dans le recensement, l'élaboration du plan de politique linguistique de 2004 s'est appuyée sur les chiffres issus de l'enquête INSEE de 1999. Pour la présente actualisation, les données du sondage TMO-Régions de 2007 y ont été également intégrées. Enfin, certaines données précises disponibles, comme le nombre d'élèves bilingues, permettent d'extrapoler, sous toutes réserves, telle ou telle proportion de locuteurs par classe d'âge par exemple.

D'un point de vue méthodologique, les collectivités ou autres personnes publiques qui cherchent à mettre en place des politiques linguistiques adaptées et efficaces ne peuvent se satisfaire de cette situation. Les données concernant le gallo sont particulièrement lacunaires. C'est d'autant plus vrai à l'échelle communale ou intercommunale.

Les opérations de recensement sont encadrées par l'article 156 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et par l'article 38 du décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, ce dernier précisant la liste limitative des données recueillies sur les personnes physiques et dans laquelle ne figure pas les questions relatives à la pratique de la langue française, des langues régionales ou des langues étrangères.

Tout autre recueil de données – « *sous réserve de l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique et de la disponibilité des financements correspondants* »[14] - relève d'enquêtes associées, notamment

[13] Exposé des motifs de la proposition de loi relative au développement des langues et cultures régionales n°3008 du 7 décembre 2010.

[14] Lettre de la Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi du 19 août 2010, en réponse à la demande du Président du Conseil régional de Bretagne de modification de l'article 38 du décret n°2003-485.

d'initiative locale. S'il faut se féliciter de cette possibilité ouverte de produire des questionnaires relatifs aux pratiques linguistiques, il convient, dans un souci d'efficacité, d'équité territoriale et de cohérence de la donnée, de l'étendre systématiquement à l'ensemble du territoire national.

Engagement 4 : Obtenir de l'Etat la prise en compte de questions linguistiques dans le cadre du recensement.

La Région demandera à nouveau l'ajout, au 2.) du I.) de l'article 38 du décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, de la mention « *le niveau de connaissance et de pratique de la langue française, des langues de France et des langues étrangères* ».

I.2.3.2 La signalisation bilingue sur les routes nationales

Depuis les lois de décentralisation, les collectivités territoriales, tout particulièrement en Bretagne, ont mis en place des politiques volontaristes de développement de la signalisation routière bilingue français-breton, rencontrant une adhésion importante de la population[15].

Malgré de multiples demandes depuis des décennies, le réseau routier national ne bénéficie pas de cette signalisation bilingue, ce qui nuit à la visibilité de la langue bretonne dans l'espace public.

Engagement 5 : Obtenir de l'Etat l'extension du bilinguisme routier aux routes nationales qui traversent la région.

La Région demandera à l'Etat la mise en place d'une signalétique bilingue systématique sur la voierie nationale en Bretagne, au fur et à mesure des remplacements des panneaux.

Dans le cadre des conventions relatives au cofinancement des opérations d'amélioration de la voierie routière nationale, elle inclura une clause en ce sens.

I.3 Obtenir le droit à l'expérimentation en matière de politique linguistique

La politique linguistique adoptée en 2004 précisait : « *Dans le cadre de l'expérimentation, le Conseil régional de Bretagne demandera le développement de sa compétence culture avec les moyens nécessaires à la mise en place d'une véritable politique linguistique.* »

Depuis 2008, les efforts des parlementaires pour obtenir que les nombreuses propositions de loi relatives au développement des langues régionales, déposées tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, fassent l'objet d'un examen dans des conditions satisfaisantes, sont restés vains.

La mise en place à brève échéance de politiques concertées, cohérentes et ambitieuses de développement des langues, tout particulièrement pour ce qui concerne leur enseignement et leur place dans la vie de tous les jours, reste pourtant indispensable.

En l'attente d'un cadre constitutionnel, législatif et réglementaire national facilitant ces politiques, la Région pourrait, dans le cadre du droit à l'expérimentation, mettre en place des dispositifs particuliers et à condition de bénéficier des transferts de ressources au moins équivalents aux charges liées à l'exercice actuel des compétences concernées.

Engagement 6 : Obtenir pour la Région Bretagne le droit à l'expérimentation en matière de politique linguistique et le transfert des crédits nécessaires, notamment en matière d'éducation et de médias.

La Région demandera à nouveau à l'Etat à bénéficier du droit à l'expérimentation en matière de politique linguistique, tout particulièrement en matière d'enseignement en langue bretonne et des langues de Bretagne –

[15] Voir les résultats du sondage TMO Régions de 2007 à ce sujet page 7.

dont l'établissement de la carte scolaire bilingue et l'inscription des postes aux concours – ainsi qu'en matière de présence des langues dans la vie sociale, culturelle, économique et publique.

II Une gouvernance pour les langues de Bretagne

II.1 L'Office public de la Langue bretonne, outil de mise en œuvre des politiques linguistiques

II.1.1 Le premier Etablissement public de Coopération culturelle dédié à une langue régionale

OFIS PUBLIK AR BREZHONEG
OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE BRETONNE

L'association Office de la Langue bretonne, fondée en 1999, est devenue établissement public de coopération culturelle (EPCC[16]) intitulé « *Ofis publik ar brezhoneg - Office public de la langue bretonne* » le 17 septembre 2010 par la publication de l'arrêté du Préfet de Région du 3 juin 2010 au recueil des actes administratifs des préfectures de région Bretagne et Pays-de-la-Loire et des cinq préfectures de département. Il s'agit d'un établissement public à caractère administratif. Le premier Conseil d'administration s'est réuni le 15 octobre de la même année à Carhaix, siège de l'établissement.

L'Office public de la Langue bretonne est le premier EPCC en France consacré à une langue régionale. La transformation de l'association loi 1901 en EPCC renforce considérablement ses missions et son rôle d'expert est reconnu officiellement. Il s'agit désormais d'un service public faisant autorité et disposant d'une capacité d'action.

L'État (Préfecture de la région Bretagne et Rectorat de l'Académie de Rennes), la Région, la Région Pays-de-la-Loire, les cinq Départements, la ville de Carhaix sont les personnes publiques membres de son conseil d'administration. Y siègent d'autre part les représentants des fédérations d'associations de parents d'élèves des trois filières d'enseignement bilingue, deux représentants du personnel, deux personnalités qualifiées et le président de son Comité consultatif.

Le budget de l'Office public est abondé par les personnes publiques membres du Conseil d'administration à hauteur de 1,2 millions d'euros en 2011, répartis en fonction de l'annexe à ses statuts. La Région Bretagne est le principal contributeur avec presque 75% des subventions publiques de l'établissement.

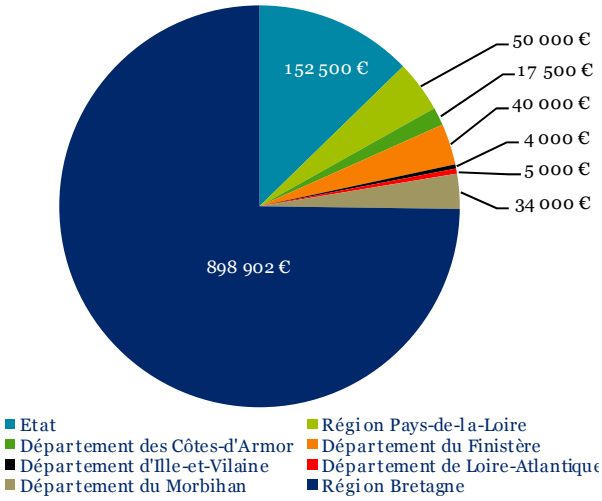

Sources : Office public de la Langue bretonne & Région Bretagne - DFIN/SLAB

L'Office public de la langue bretonne assure ses missions en étant organisé de façon déconcentrée sur le territoire : il possède des antennes à Rennes, Nantes, Vannes et Cavan en plus de son siège à Carhaix.

Chacun de ses 5 services est localisé dans l'une ou plusieurs de ces villes :

- L'observatoire des pratiques linguistiques, installé à Rennes, mène des recherches pour mieux appréhender la dynamique linguistique et les pratiques contemporaines. Il réalise des diagnostics généraux et thématiques (par exemple l'emploi, l'enseignement…) sur tout le territoire ou à la demande sur celui d'une collectivité qui souhaite mettre en place une politique spécifique ;

[16] Un EPCC est une personne publique fédérant plusieurs collectivités et l'Etat autour de la « *gestion d'un service public culturel présentant un intérêt pour chacune des personnes morales en cause et contribuant à la réalisation des objectifs nationaux dans le domaine de la culture.* » Cet instrument a été créé par la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 (modifiée par la loi n°2006-723 du 22 juin 2006) et est régi par les dispositions des articles L1431-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales.

- Le service de traduction et de conseil, installé à Carhaix et à Vannes, travaille aussi bien pour des personnes de droit public que pour des entreprises, associations ou particuliers qui le sollicitent. Outre la traduction de textes, ce service conseille les organismes en matière de lisibilité et de présentation du bilinguisme. Le service de traduction doit répondre à une demande croissante liée aux technologies de la communication (présence de la langue sur Internet, traductions de logiciels) ainsi qu'aux sollicitations des collectivités de plus en plus nombreuses à souhaiter utiliser la langue bretonne ;
- Le service patrimoine linguistique, installé à Carhaix et à Vannes, collecte, conserve et diffuse le patrimoine oral et écrit du breton. Il est notamment sollicité par les services des routes des départements, communes ou communautés de communes pour fixer une graphie correcte des noms de lieux. Une banque de données toponymiques (KerOfis) est d'ailleurs mise à jour quotidiennement et une carte routière de la Bretagne a été intégralement publiée en breton ;
- Le centre de terminologie, TermBret, installé à Rennes, accompagne l'évolution du breton liée à de nouveaux usages. Informatique, commerce, éducation… le breton s'enrichit de nouveaux termes correspondant à l'émergence de nouveaux besoins. L'Office public valide certains termes créés par l'usage ou en créé de nouveaux. De petits dictionnaires thématiques, consultables dans la rubrique « ressources linguistiques » du site de l'Office public, reprennent ainsi le vocabulaire spécialisé de domaines variés (les civilités, les poissons, la banque, la cuisine…). La base de données TermOfis permet d'autre part d'accéder en ligne à des termes ou expressions absents du dictionnaire général. Un traducteur automatique expérimental du breton au français est également accessible à partir du site de l'Office public ;
- L'agence de développement, installée à Carhaix, Nantes, Rennes, Vannes et Cavan, a pour mission de développer l'enseignement bilingue, de promouvoir l'usage de langue bretonne en encourageant les initiatives en ce sens, d'inciter les collectivités à mettre en place une politique linguistique… Elle organise des campagnes de communication. L'une d'entre elles, « *Plijus !* » a ainsi pour but d'inciter les adultes à apprendre le breton. L'Agence est également en charge de la Charte « *Ya d'ar Brezhoneg* » à destination des entreprises, associations, collectivités… et visant à développer la prise en compte de la langue bretonne au sein de ces structures et à labelliser leurs actions envers les parties prenantes. Pour ce qui concerne le niveau communal, l'Office public privilégie actuellement la signature de la Charte par les intercommunalités. Le renforcement de leurs compétences et le contact croissant qu'elles entretiennent avec le public rendent en effet stratégique leur prise en compte de la langue bretonne.

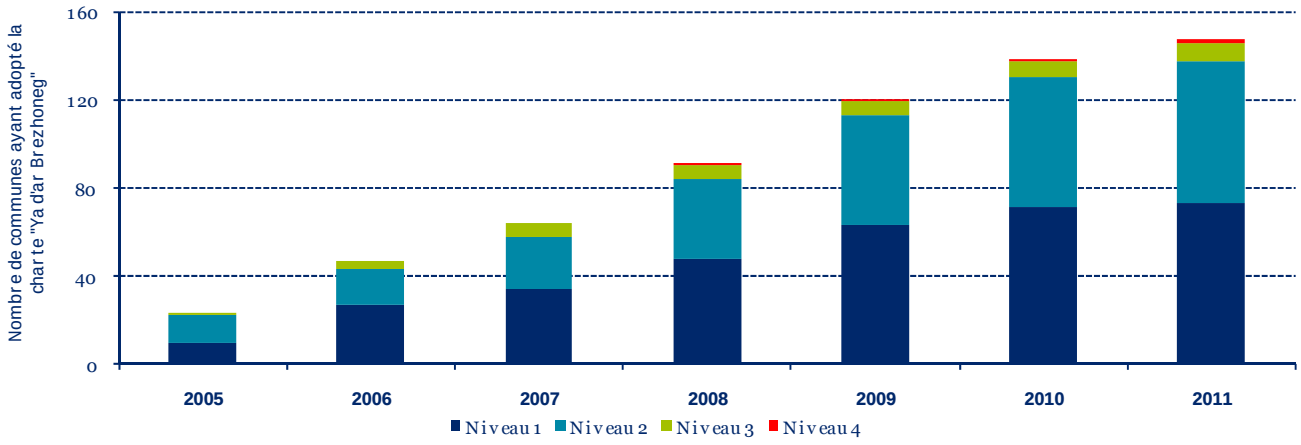

Indicateur 2 : nombre de communes ayant adopté la Charte "Ya d'ar Brezhoneg" – données source page 88

La dynamique des communes reste cependant importante puisqu'elles sont désormais 147 à avoir délibéré favorablement (contre 23 en 2005). Il convient de noter que, si le nombre de communes a relativement peu augmenté entre 2010 et 2011, les communes déjà adhérentes progressent d'un point de vue qualitatif car les niveaux 2 et 3 de la Charte représentent désormais respectivement 43,6% et 6,12% des signataires contre 41,7% et 5% en 2009. Une seule commune (Carhaix) s'est actuellement engagée dans le processus de labellisation de niveau 4.

II.1.2 Renforcer le rôle et les missions de l'Office public de la Langue bretonne

Les statuts de l'Office public de la Langue bretonne (article 4) précisent que l'établissement a pour missions « *la mise en œuvre des politiques linguistiques qui lui sont confiées par les collectivités publiques, membres de l'Etablissement ; la promotion de la langue bretonne, la sensibilisation des populations et la mobilisation des acteurs publics et privés en faveur de son utilisation comme langue de communication en agissant sur*

l'environnement culturel, économique, technologique et social pour que cette langue y retrouve sa place ; l'observation de la situation de la langue sur le territoire des collectivités membres et plus généralement tous travaux permettant d'en mesurer l'évolution ».

Conformément aux engagements figurant dans son budget 2011, la Région a engagé une concertation avec l'établissement public afin de définir précisément les politiques linguistiques dont elle lui confie la maîtrise d'ouvrage ou pour lesquelles elle sollicite son appui technique et scientifique.

L'Office public rassemblant l'Etat, les deux Régions et les cinq Départements, il est le lieu adéquat pour mener des politiques qui, pour être efficaces, nécessitent une participation concordante de toutes ou plusieurs de ces personnes publiques compte tenu de la complémentarité des compétences de chacune.

Les missions de politique linguistique confiées par la Région à l'Office public de la Langue bretonne :

Les missions confiées par la Région à l'Office public de la Langue bretonne sont de trois ordres :

- enrichissement de la langue et son adaptation aux besoins nouveaux (équipement de la langue) ;
- promotion, coordination et structuration ;
- expertise.

Le détail de ces missions figure en annexe I « Rôle et missions de l'Office public de la Langue bretonne » page 70.

II.1.2.1 L'équipement de la langue

L'Office public assurera toutes missions relatives à la codification, l'adaptation et l'enrichissement de la langue. Il s'agira d'accompagner le développement de l'usage écrit et oral de la langue bretonne dans des domaines de plus en plus larges (enseignement, technologies de la communication, monde économique...) par l'adaptation du lexique et de la norme écrite : orthographe (y compris veiller à sa bonne utilisation), normes, corpus lexical, termes techniques, toponymie, anthroponymie, etc.

II.1.2.2 La promotion, la coordination et la structuration

L'Office public a en charge l'élaboration de matériel et l'organisation de campagnes de promotion concernant la langue bretonne et le bilinguisme sur toute la Bretagne, y compris les Prix de la Langue bretonne. L'Office public agira notamment auprès des maîtres d'ouvrage publics et privés pour le développement du bilinguisme (signalisation, communication...) et fixera notamment les règles du bilinguisme dans la signalisation routière.

L'Office public est chargé du développement de l'enseignement bilingue : communication sur le bilinguisme et l'apprentissage de la langue, structuration du développement de l'offre d'enseignement de et/ou en langue bretonne en lien avec les collectivités territoriales, les autorités académiques et les associations de parents[17], communication sur les opportunités professionnelles de l'enseignement bilingue. Il prendra également part au développement de l'enseignement de la langue bretonne dans le cadre de l'initiation et de l'option dans le 1er et le 2nd degré et à destination des adultes.

L'Office public favorisera enfin la transmission familiale de la langue, le développement des loisirs en breton, le développement de la présence de la langue dans le domaine de la petite enfance.

II.1.2.3 L'expertise

L'Office public exercera toutes missions d'expertise nécessaire au développement de l'usage de la langue bretonne : observation et connaissance sociolinguistiques, conseil pour l'élaboration de plans de politique linguistique, accompagnement des collectivités...

L'Office public participera tout particulièrement à la mise en œuvre des politiques régionales suivantes :

- l'instruction des demandes d'aides du dispositif Desk pour les demandes de formation à la langue bretonne des enseignants ou futurs enseignants, des personnels de la petite enfance et du périscolaire ;

[17] Voir la méthodologie page 71.

- la participation aux sessions des jurys du dispositif Skoazell et du FALB ;
- l'instruction des propositions de traduction présentées par les éditeurs dans le cadre du programme d'aide à la traduction littéraire ;
- dans le cadre d'une convention entre la Région, l'association DAO et l'Office public, des évaluations aboutissant à des recommandations en matière de cohérence et de qualité des contenus linguistiques transmis par les centres de formation professionnelle pour adultes à la demande de ceux-ci, un avis sur la proposition de répartition des places de formation longue remise chaque année par DAO.

II.2 Le partenariat entre personnes publiques

II.2.1 A l'échelle de l'Europe

Le Réseau européen de Promotion de la Diversité linguistique[18] (NPLD - European Network to Promote Linguistic Diversity) a été fondé en juillet 2008. Son objectif est de faciliter l'échange de bonnes pratiques existantes et le développement d'idées innovantes dans le domaine des politiques linguistiques, que ce soit dans l'enseignement, à la maison, au travail, dans la législation et les médias, en ce qui concerne les langues régionales, minoritaires, autochtones et les langues nationales mineures ou moins répandues. Le NPLD a retenu trois axes de travail prioritaires :

- Les médias (faisabilité d'un festival audiovisuel sur Internet) ;
- La transmission préscolaire de la langue (projet MELT – voir page 47) ;
- La pratique de la langue par les jeunes hors de l'école.

Entre 2008 et 2010, la Région a activement participé aux activités du NPLD.

Depuis le 1er janvier 2011, l'Office public de la Langue bretonne est adhérent direct du réseau et chargé d'y représenter l'ensemble des personnes publiques membres de son Conseil d'Administration.

II.2.2 Entre les régions françaises

Le Conseil régional poursuit son travail de collaboration avec les autres régions françaises ayant une langue régionale au sein de l'Association des Régions de France (ARF).

Courant 2008, la Région Bretagne a très largement contribué à la rédaction de la Plateforme des langues régionales qui a été adoptée lors du Congrès de l'ARF des 4 et 5 décembre 2008 à Caen. Ce document[19] entendait peser sur le débat législatif attendu à l'époque pour une loi en faveur des langues régionales.

Il préconise des mesures à prendre par l'Etat, soit de légalisation des langues, soit de création d'outils incitatifs, afin qu'une dynamique de sauvegarde et de développement des langues régionales puisse voir le jour sur l'ensemble du territoire français. Trois axes ont été retenus :

- la prise en compte institutionnelle des langues régionales ;
- l'enseignement et la formation en langues régionales ;
- la place de ces langues dans la société.

Afin de relancer une dynamique interrégionale autour des langues, les Régions Bretagne, Aquitaine, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes ont demandé en 2011 à la présidence de l'ARF de réactiver sa commission « langues régionales » afin d'une part de recréer un espace de dialogue et de propositions, voire de pression sur l'Etat et d'autre part de favoriser la concertation et la coordination des Régions en matière de politique linguistique et culturelle, permettant de dégager de nombreuses mutualisations.

La Région a enfin développé, depuis 2010, ses coopérations thématiques directes avec d'autres régions - Midi-Pyrénées, Aquitaine (occitan et basque), Alsace et Corse notamment - sur certains aspects de sa politique linguistique :

- la filière audiovisuelle (production - doublage) ;
- la formation professionnelle (formations longue) ;

[18] www.npld.eu

[19] www.bretagne.fr/internet/upload/docs/application/pdf/2008-12/plateforme_langues_regionales.pdf

- la formation des enseignants (Skoazell) ;
- l'édition pédagogique.

II.2.3 En Bretagne

En tant qu'établissement public regroupant l'Etat, les deux Régions et les cinq Départements, l'Office public de la langue bretonne est également un espace de débats et d'échanges sur les orientations et les pratiques de chacune de ces personnes publiques en matière de politique linguistique. Les groupes de travail thématiques de l'Office public (commission enseignement par exemple) peuvent permettre de mutualiser les expériences et émettre des recommandations que chaque personne publique peut ensuite mettre en œuvre en fonction de ses compétences et de son contexte territorial.

La mise en place d'actions cohérentes et concordantes entre les Régions, les Départements, les EPCI et les communes constitue en effet un enjeu d'importance pour la réussite d'une politique globale de développement des langues de Bretagne. Certains domaines, où chaque niveau territorial dispose de moyens d'agir, sont stratégiques, notamment :

- l'enseignement ;
- les transports et déplacements (en particulier la signalisation de voirie et les transports de voyageurs ainsi que le dossier du transport des élèves bilingues du second degré vers l'établissement bilingue de référence qui est rarement le collège ou le lycée de secteur) ;
- l'aménagement et l'urbanisme ;
- le patrimoine ;
- les pratiques culturelles et les médias ;
- les sports et loisirs ;
- la petite enfance.

Parallèlement au renforcement de l'instance de coordination entre les politiques publiques qu'est l'Office public, la Région poursuivra la dynamique d'actions partenariales avec d'autres collectivités et qui porte ses fruits (co-maîtrise d'ouvrage d'actions comme Desk avec les Départements du Finistère et du Morbihan ou la campagne sur le bilinguisme précoce avec le Département du Finistère ; soutien à l'opération d'initiation menée par le Département du Finistère dans le 1er degré, etc.).

Depuis 2010, la Région a rencontré les principaux acteurs associatifs du développement des langues de Bretagne afin de faire le point sur leurs actions, leurs attentes et leurs stratégies de progression. Cette concertation permanente sera poursuivie et le présent document sera susceptible en conséquence de connaître des adaptations régulières, qui seront mentionnées comme telles dans le Budget primitif soumis chaque année à l'approbation du Conseil régional.

Au premier rang des partenaires de cette concertation figure le Conseil culturel de Bretagne, instance officielle consultative de la Région, représentative des acteurs du développement de la culture et des langues de Bretagne.

2 > La politique régionale de développement des langues de Bretagne

La politique linguistique adoptée par le Conseil régional en 2004 prévoyait d'agir selon 4 grands axes :

- *La transmission de la langue (enseignement, transmission familiale, formation pour adultes, promotion) ;*
- *Le développement de la pratique de la langue dans la vie sociale et publique (vie sociale et publique, médias) ;*
- *L'encouragement à la création culturelle en breton et en gallo (édition, théâtre et chant) ;*
- *La mise en œuvre du bilinguisme au Conseil régional de Bretagne.*

La présente actualisation de cette politique propose d'organiser l'action selon trois grands objectifs opérationnels, l'actuel deuxième objectif regroupant les deuxième et troisième axes de la précédente politique :

1. Transmettre les langues de Bretagne ;
2. Développer la présence des langues de Bretagne dans la vie sociale, culturelle et publique ;
3. Développer la place des langues de Bretagne dans le fonctionnement et les politiques de la Région.

Chacun de ces objectifs opérationnels se subdivise en objectifs opérationnels de second niveau, comprenant chacun différentes actions, selon le tableau suivant :

Objectifs de la politique linguistique				Actions en faveur des langues de Bretagne	
Objectif opérationnel		*Objectif opérationnel de second niveau*			
1	Transmettre les langues de Bretagne	1-1	Développer l'enseignement bilingue	1-1-1	Soutenir l'enseignement bilingue
				1-1-2	Accompagner les parcours de formation des futurs enseignants bilingues
				1-1-3	Encourager la production et la diffusion de matériel pédagogique
		1-2	Développer la formation pour adultes	1-2-1	Aider les structures
				1-2-2	Soutenir la mise en place de stages longs
		1-3	Favoriser la transmission familiale et pré-scolaire	1-3-1	Aider les structures associatives
2	Développer la présence des langues de Bretagne dans la vie sociale, culturelle et publique	2-1	Appuyer la sensibilisation, la connaissance, la diffusion et la pratique linguistiques	2-1-1	Soutenir l'Office public de la langue bretonne
				2-1-2	Soutenir le développement du gallo
				2-1-3	Soutenir la sensibilisation à la langue bretonne
		2-2	Assurer une présence territoriale des langues de Bretagne	2-2-1	Aider les ententes de pays
				2-2-2	Soutenir les activités périscolaires, de loisirs et les centres de vacances
		2-3	Intensifier la présence des langues de Bretagne dans les médias	2-3-1	Aider la diffusion (Tv et radio)
				2-3-2	Aider la production et le doublage (FALB)
		2-4	Développer l'édition	2-4-1	Aider les structures associatives
				2-4-1	Aider la traduction et l'édition d'ouvrages
		2-5	Encourager les pratiques culturelles	2-5-1	Aider le théâtre et le chant
3	Développer la place des langues de Bretagne dans le fonctionnement et les politiques de la Région	3-1	Renforcer la place des langues de Bretagne dans le fonctionnement de l'institution		
		3-2	Prendre en compte les langues de Bretagne dans les politiques sectorielles		

I Transmettre les langues de Bretagne

I.1 Développer l'enseignement bilingue

I.1.1 Soutenir l'enseignement bilingue

La politique linguistique adoptée en 2004 posait comme objectif principal 20 000 élèves dans les filières bilingues à la rentrée 2010, ce qui correspondait à une augmentation moyenne de 12% par an (la croissance ayant été de 15,5% en 2000 et 12,7% en 2001) et supposait la formation d'un nombre suffisant d'enseignants (150 par an en moyenne). Cet objectif n'a pu être tenu puisque le nombre d'élèves à la rentrée 2010 était de 13 445. Or, dans le contexte de très faible transmission familiale de la langue, l'enseignement bilingue est un levier fondamental pour le développement du breton. Pour réagir face à cette situation, l'Office public de la Langue de la langue bretonne s'est vu confier une mission de structuration du développement de l'offre d'enseignement bilingue en lien avec les associations de parents et les autorités compétentes.

I.1.1.1 La situation de l'enseignement bilingue français-breton

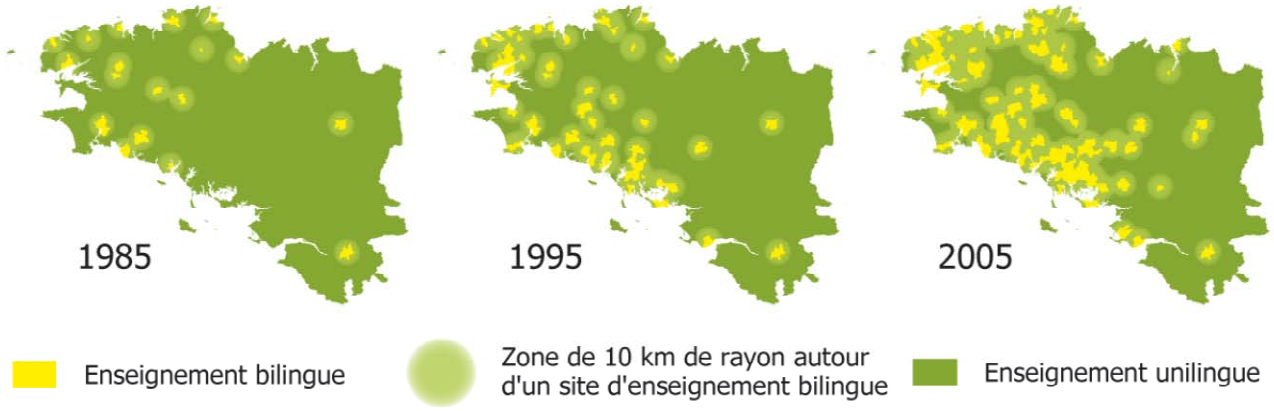

Répartition de l'enseignement bilingue sur le territoire de la Bretagne - Office public de la Langue bretonne

La première maternelle Diwan a été ouverte en 1977. Cette filière se distingue par la pratique en immersion, c'est-à-dire par une vie d'établissement entièrement en langue bretonne. Les filières de l'enseignement public et de l'enseignement privé, créées respectivement en 1983 et 1990, proposent quant à elles un enseignement bilingue à parité horaire.

La situation de l'enseignement bilingue a beaucoup évolué en vingt ans : l'offre s'étoffe peu à peu sur l'ensemble de la Bretagne, particulièrement dans le primaire (en 2011, le cap des 400 sites a été franchi : ils sont désormais 413). Le développement a été plus marqué à l'Ouest de la Bretagne, mais les écoles bilingues se développent également à l'Est et sont désormais présentes hors des 2 grandes métropoles (en 1985, seules Rennes et Nantes proposaient un enseignement bilingue ; aujourd'hui, 9 autres communes d'Ille-et-Vilaine et de Loire-Atlantique ont une offre bilingue).

I.1.1.1.a Trois filières en progression quantitative

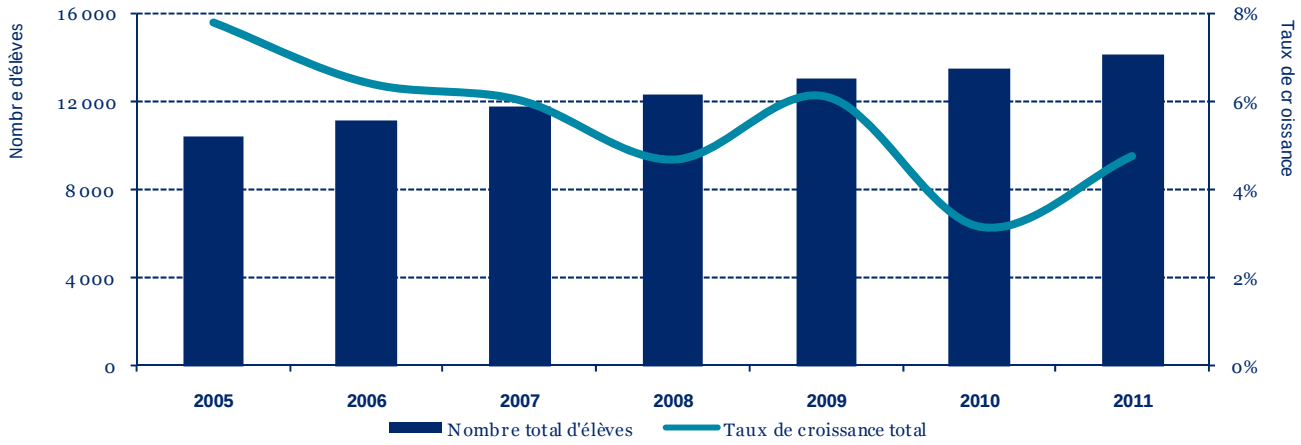

Indicateur 3 : nombre d'élèves scolarisés dans les filières bilingues – données source page 88

La croissance du nombre d'enfants scolarisés en breton est constante depuis 1977, tandis que la population de l'ensemble des écoles est globalement stable sur la même période. Cependant, la croissance annuelle moyenne des effectifs a tendance à ralentir ces dernières années. Elle était en effet de 25% en moyenne dans les années 1980, de 17% en moyenne entre 1995 et 2000, tandis qu'elle n'est que de 9% en moyenne entre 2001 et 2006. En 2011, la croissance annuelle moyenne de l'enseignement bilingue est 4,74%. Si elle ralentit, cette croissance reste proche de 5% par an (la moyenne des taux de croissance entre 2005 et 2011 est de 5,54% malgré deux années plus difficiles : 2008 et surtout 2010), ce qui reste un signe positif : il y a toujours une augmentation des effectifs et du nombre d'enfants parlant breton.

L'offre bilingue en primaire à la rentrée 2011 - Office public de la Langue bretonne

A la rentrée 2011, 14 082 élèves sont scolarisés en filières bilingues dans les 5 départements de la Bretagne historique[20] et le seuil des 14 000 élèves est franchi pour la première fois. La croissance des effectifs en nombre absolu est de +637 élèves par rapport à la rentrée 2010. Alors qu'en 2010 la hausse des effectifs bilingues avait été très décevante (+410 élèves seulement, soit une croissance de +3,15%), l'année 2011 montre des signes encourageants, notamment pour les filières bilingues publique et privée. Pour sa part, Diwan connaît une dynamique de fond, son rythme de croissance étant plus important pour la 3ème année consécutive.

Six nouveaux sites ont été ouverts dans le premier degré, comme à la rentrée 2010 : cinq dans l'enseignement public (Saint-Martin-des-Champs (29), Le Relecq-Kerhuon (29), Querrien (29), Séné (56) et Hennebont (56)), un dans l'enseignement catholique (Muzillac (56)). Il faut remonter à 2006 pour retrouver un nombre équivalent d'ouvertures dans l'Education Nationale. Dans le Morbihan, il n'y avait pas eu deux ouvertures simultanées dans le public depuis 2005. A noter également que deux autres sites avaient un nombre de préinscriptions conséquent et auraient pu ouvrir en 2011 si un accord de l'Education nationale avait été obtenu : Pluguffan (29) et Saint-Herblain (44).

Dans le second degré, Quimperlé (29) et Sizun (29) bénéficient désormais d'une filière bilingue publique au collège.

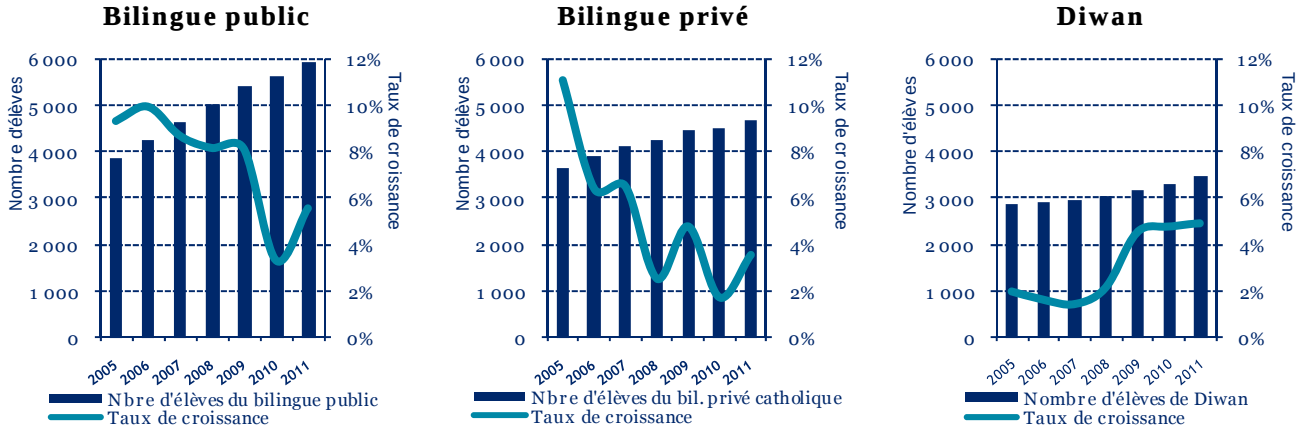

Indicateur 3 : nombre d'élèves scolarisés dans les filières bilingues – données source page 88

La croissance dans l'enseignement public est de 5,58%. Si elle n'atteint pas encore les taux qui étaient les siens pendant la vingtaine d'année précédant 2009 (plus de 8% par an), elle rattrape largement la faible croissance constatée en 2010 (+3,36%) alors même que le nombre de sites ouverts n'est que très légèrement supérieur à celui de l'année passée (+1). La situation au sein de l'enseignement catholique se redresse quant à elle avec une

[20] L'ensemble des statistiques n'intègrent pas les effectifs de l'école Diwan de Paris.

croissance de +3,56% alors que l'année 2010 avait connu croissance historiquement faible (+1,73%). Enfin le réseau Diwan confirme le rythme acquis depuis 2009 puisque ces effectifs progressent en 2011 de +4,91% contre +4,77% en 2010 alors même qu'aucun site nouveau n'a été ouvert cette année. Dans les trois cas, la croissance endogène des établissements est donc le principal facteur d'explication.

42,0% des élèves sont scolarisés dans la filière bilingue publique (soit 5 919 élèves), 33,2% dans la filière bilingue catholique (soit 4 682 élèves) et 24,7% dans la filière Diwan (soit 3 481 élèves). La répartition proportionnelle des élèves entre les trois filières ne varie que légèrement entre 2008 et 2011.

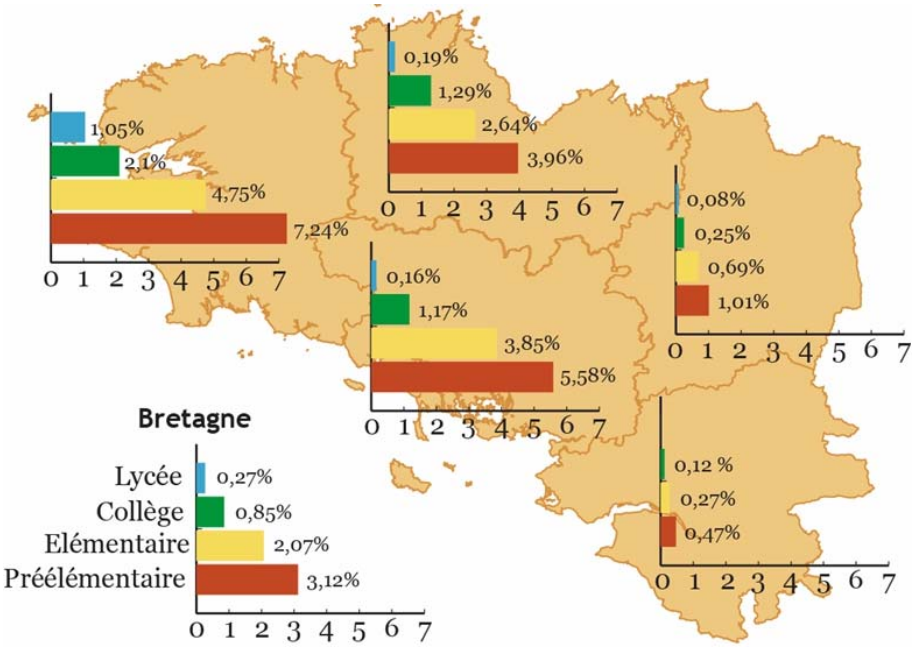

Poids de l'enseignement bilingue par niveau et par département en 2011/2012 - Office public de la Langue bretonne

I.1.1.1.b Une coupure préoccupante entre 1er et 2nd degrés

Le réseau des sites d'enseignement bilingue n'est pas aussi développé dans le 2nd degré que dans le 1er degré. Une rupture est constatée dans le passage entre le CM2 et la 6ème qui touche environ 40% des élèves, sachant que le taux de rupture est très différent entre les trois filières (il est plus important dans le bilingue privé que dans le public et les collèges Diwan recrutent plus de 6èmes que ne le prévoient les effectifs en CM2, donc bénéficient d'un transfert entre filières.

Le taux de rupture est encore plus important concernant le passage entre la 3ème et la 2de (33% pour le public, 90% pour le privé, 43% pour Diwan).

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces ruptures mais il convient de rappeler avant tout que :

- alors que l'école primaire bilingue reste relativement proche du domicile, le passage de l'enfant au collège « pôle » entraîne un accroissement des distances et la famille fait alors le choix du collège monolingue de proximité, en particulier dans un contexte de renchérissement des transports (dans certains cas, ce choix de la proximité peut profiter aux collèges Diwan) ;
- la rareté des lycées « pôles » aggrave encore cette tendance. A l'inverse du passage CM2/6ème, Diwan est ici touchée car ne disposant que d'un seul lycée.

Le développement de la filière bilingue dans le secondaire est donc un enjeu majeur pour permettre aux élèves de continuer leur formation bilingue. Des ouvertures de sites plus nombreuses en primaire sont une des conditions de l'accroissement attendu de la demande pour le passage en 6ème car les cohortes sont naturellement plus nombreuses.

I.1.1.1.c La réalité territoriale de l'enseignement bilingue

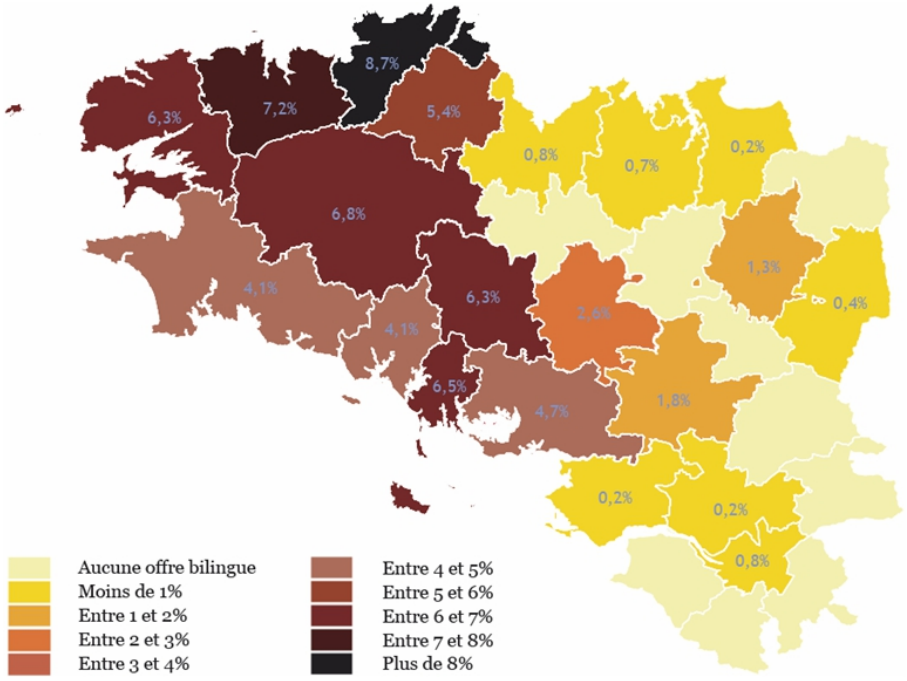

Poids de l'enseignement bilingue dans le 1er degré par pays en 2011/2012 - Office public de la Langue bretonne

En 2002, seul le pays du Trégor-Goëlo dépassait la barre des 5% d'enfants bilingues dans le 1er degré.

Or c'était en 2010 le poids moyen de l'enseignement bilingue dans le 1er degré dans l'ensemble du département du Finistère (5,45%). En Morbihan, il atteignait à la même époque 4,38% pour 3,06% en Côtes-d'Armor, 0,78% en Ille-et-Vilaine et 0,32% en Loire-Atlantique.

A l'échelle des pays, l'on distingue plus finement le poids relatif de l'enseignement bilingue ou immersif pour l'année 2010 : il atteint ou dépasse 6% dans les pays de Brest, Morlaix, Trégor-Goëlo, Guingamp, Centre-Ouest Bretagne, Pontivy et Auray.

L'échelle des EPCI permet d'identifier plus précisément les zones blanches de l'enseignement bilingue. La limite traditionnelle entre le breton et le gallo perd peu à peu de son sens. L'enseignement bilingue est bien sûr plus conséquent à l'Ouest du territoire ; cependant il se développe également à l'Est notamment autour des grandes agglomérations et le long des grands axes routiers. Il est à noter que plusieurs « zones blanches » subsistent encore à l'Ouest, notamment en Finistère.

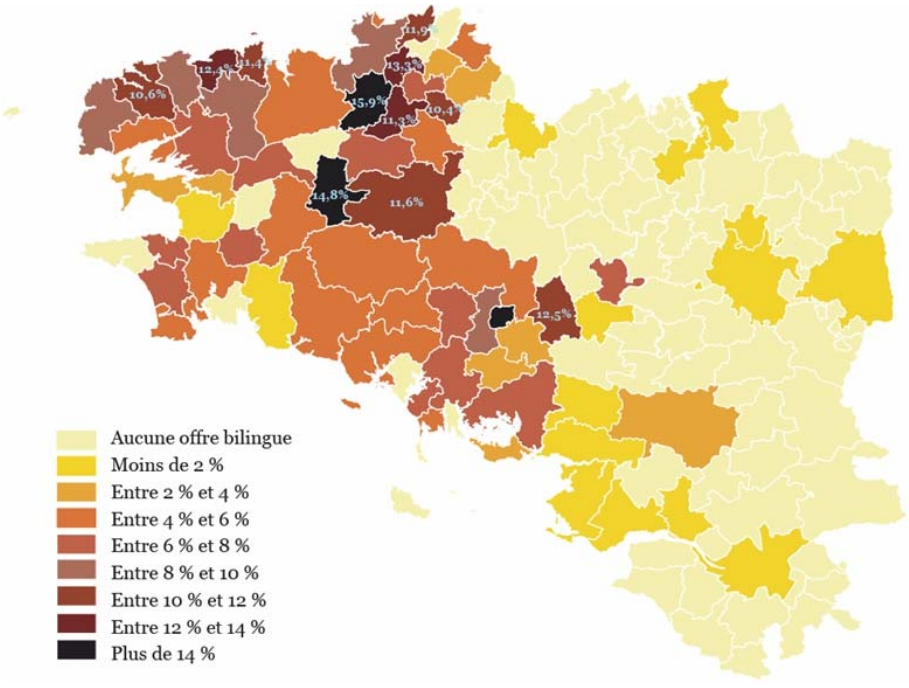

Poids de l'enseignement bilingue dans le 1er degré par EPCI en 2011/2012 - Office public de la Langue bretonne

L'enseignement bilingue suit en cela les dynamiques démographiques à l'œuvre sur le territoire : renforcement des centres urbains et métropoles et développement du littoral Sud notamment.

Un enjeu fondamental pour l'enseignement du breton consiste donc à mettre en place une politique de développement harmonieuse de l'offre sur l'ensemble du territoire breton en tenant compte à la fois des réalités historiques de chaque territoire et des évolutions sociolinguistiques récentes liées à l'urbanisation et aux bouleversements démographiques et économiques qu'a connu la Bretagne.

I.1.1.2 L'action régionale en faveur de l'enseignement bilingue

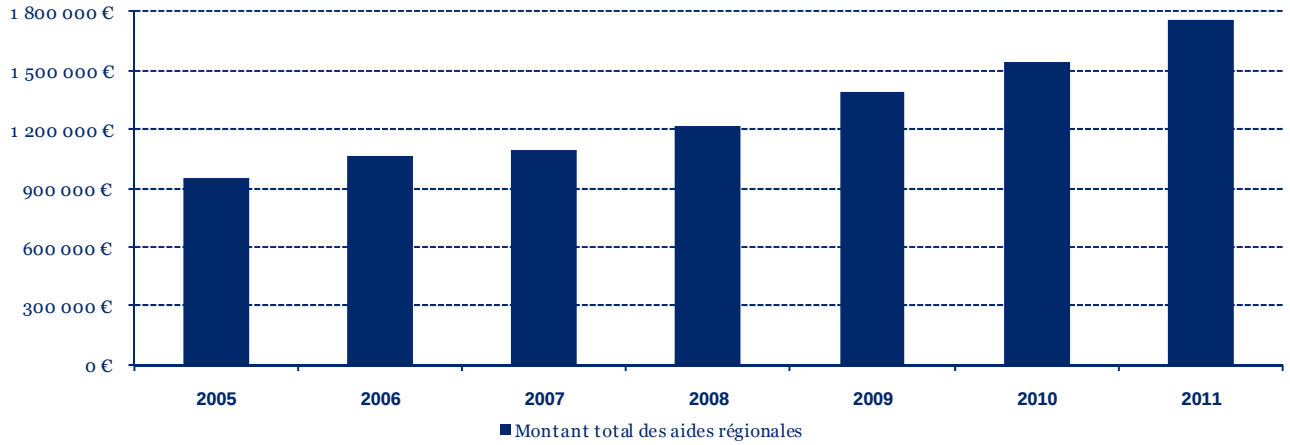

Indicateur 4 : aides régionales à l'enseignement bilingue – données source page 88 – cet indicateur comprend également les actions mentionnées en I.1.2 et I.1.3 ci-après.

I.1.1.2.a Le soutien direct aux principaux acteurs de l'enseignement bilingue

La Région a mis en place un soutien direct aux structures agissant dans le domaine de l'enseignement bilingue ou immersif. Pour 2011, le montant total des aides atteint 1,753 millions d'euros.

La Région soutient ainsi annuellement Diwan *via* une convention pluriannuelle d'objectifs (2009-2011) prévoyant une aide au fonctionnement fixe et une aide annuelle variable dépendant du nombre d'ouvertures de sites et de passage d'écoles sous contrat. Une aide complémentaire est également apportée à cette filière pour l'animation des internats bilingues.

Pour ce qui concerne l'enseignement public, la Région aide le fonctionnement de Div Yezh, fédération des associations de parents d'élèves de cette filière.

Elle soutient Dihun Breizh, fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement bilingue privé. Elle subventionne également le Comité académique de l'Enseignement catholique (CAEC) pour le développement de la filière bilingue privée, en particulier pour ce qui concerne la formation des enseignants.

La Région pérennisera le fonctionnement de ces structures et leur proposera une contractualisation pour la période 2012-2015 autour d'objectifs de développement partagés.

Ces conventions-cadre pluriannuelles sur trois ans fixeront des objectifs à atteindre pour chacun des axes de développement retenus et prévoiront une part variable de la subvention en fonction des résultats obtenus.

I.1.1.2.b Le soutien à l'enseignement du breton et du gallo

La Région a mis en place une aide forfaitaire annuelle à l'opération d'initiation à la langue bretonne à destination des élèves des écoles publiques monolingues du Finistère, sous maîtrise d'ouvrage départementale. Cette aide forfaitaire vient en déduction de la part communale globale, ce qui permet une diminution de la facturation à chaque commune selon le même taux pour tout le territoire concerné.

La Région aide le fonctionnement de l'Union des Enseignants de Breton (UGB).

La Région abonde la dotation globale des lycées disposant de filières bilingues ou offrant la possibilité d'un enseignement du breton ou du gallo en LV3 (« option ») afin de soutenir les actions pédagogiques qui concernent ces filières ou cours. Pour 2011, cette dotation pédagogique spécifique représente 172 344 €, ainsi répartis :

- 98 016 € pour 22 lycées publics et 600 lycéens concernés ;
- 33 652 € pour 11 lycées privés et 206 lycéens concernés ;
- 40 676 € pour le lycée immersif Diwan avec 249 lycéens.

La Région pérennisera la dotation spécifique aux lycées bilingues ou offrant le breton ou le gallo en LV2 ou LV3.

Ce dispositif fera l'objet d'une évaluation de sa portée, tant pour ce qui concerne l'utilisation de la dotation que pour son impact sur l'offre d'enseignement en breton ou du breton et du gallo.

I.1.1.2.c Le soutien aux actions pédagogiques intégrant les langues de Bretagne

Enfin, dans cadre du dispositif Karta, la Région participe au financement d'actions pédagogiques proposées par les lycées, autour de cinq axes : l'amélioration de la santé et de la qualité de vie ; le développement durable et l'Agenda 21 ; l'ouverture des jeunes au monde ; l'éducation artistique & la sensibilisation à l'art, la culture, la science et les techniques ; l'égalité fille-garçon et la lutte contre toutes les discriminations (depuis la rentrée 2011 pour ce dernier). Dans ce cadre, certains lycées ont pu proposer des projets en faveur des langues de Bretagne ou leur accordant une place particulière.

En 2009/2010 ont ainsi été soutenus, pour un montant global de 8 800 €, la création de spectacles prenant en compte le gallo (lycées Saint-Joseph de Fougères et Henri Avril de Lamballe) ou le breton (lycée Saint-François de Lesneven), des ateliers sur le breton (lycée Thépot de Quimper, MFR de Plounevez-Lochrist), un échange linguistique breton-gallois (Lycée Saint-Paul de Vannes), une classe-nature immersive en breton (lycée Tristan Corbières de Morlaix).

En 2010/2011 ont été soutenus, pour un montant global de 6 185 €, un court métrage en gallo (Henri Avril à Lamballe), des échanges linguistiques breton-gallois (lycée de l'Elorn à Landerneau, Tristan Corbières à Morlaix, Jean Macé de Lanester) et breton-sámi[21] (Saint-François de Lesneven), les ateliers sur le breton du lycée Thépot de Quimper et de la MFR de Plounevez-Lochrist.

Le lycée Diwan de Carhaix réalise par ailleurs des actions Karta (7 527 € en 2009-2010 et 7 840 € en 2010/2011) systématiquement en lien avec la langue bretonne, notamment des échanges avec le Pays basque, l'Ecosse, la Pologne…

I.1.1.2.d L'action de la Région dans le cadre des instances académiques

Les Académies de Rennes et de Nantes disposent d'un Conseil académique des Langues régionales (CALR), instance de concertation et de consultation du Rectorat avec les collectivités territoriales, l'Office public, l'enseignement bilingue privé, Diwan, les parents d'élèves et les syndicats enseignants, se réunissant au moins une fois par an afin de dresser le bilan de la rentrée, des difficultés ou succès rencontrés et échanger sur la carte des ouvertures de la rentrée suivante.

La Région restera active au sein du CALR de l'Académie de Rennes afin de peser favorablement sur la politique d'ouvertures de nouveaux sites ou de classes dans les sites existants ainsi que sur le maintien des filières.

La Région continuera également à agir pour le maintien et le développement de l'enseignement du breton et du gallo dans le primaire et le secondaire.

La « Convention additionnelle au Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 pour la transmission de la langue bretonne et le développement de son usage dans la vie de tous les jours »[22] ayant été approuvée par l'ensemble des partenaires concernés (Etat, Région[23], Départements, Universités), est encore aujourd'hui en phase de signature.

La Région veillera à ce que le Comité de suivi, co-présidé par le Recteur d'Académie et le Président du Conseil régional, se réunisse au moins deux fois par an dès son entrée en vigueur, comme le prévoit la convention. Elle souhaite que ce comité devienne un espace de négociation et de décision couvrant le déploiement de l'enseignement bilingue en Bretagne et permettant de régler un certain nombre de difficultés, tant en matière de répartition de l'offre sur le territoire breton que de qualité des formations aux métiers de l'enseignement bilingue.

La Région attend qu'une évaluation régulière de l'action des différents partenaires à la Convention soit réalisée, en particulier en ce qui concerne la formation et le recrutement des personnels, les ouvertures de sites bilingues et la mise en œuvre de la politique des pôles. Elle sera attentive, pour tout document de programmation pluriannuelle Etat-Région s'appliquant postérieurement à 2013, à une redéfinition de ce dispositif de façon à ce

[21] Peuple finno-ougrien réparti sur la Finlande, la Russie, la Suède et la Norvège.

[22] Voir page 78.

[23] Lors de la session de mars 2009.

qu'il ne soit pas utilisé afin de brider le développement de nouveaux projets, notamment en Ille-et-Vilaine, tant pour le breton que pour le gallo.

I.1.1.3 La définition de nouveaux objectifs de développement de l'enseignement en ou des langues de Bretagne

L'Etat et la Collectivité territoriale de Corse ont signé en 2007 une convention pluriannuelle prévoyant la généralisation progressive de l'enseignement bilingue à partir de l'école maternelle. En l'attente de la réalisation de cet objectif à moyen terme, la convention prévoit également la généralisation de l'enseignement de la langue corse à court terme (98% des élèves du primaire suivent au moins une heure trente de corse par semaine en 2011).

Cette généralisation n'emporte pas obligation : une offre généralisée d'enseignement bilingue ou de la langue prévoit la possibilité, pour les parents d'élèves qui ne souhaitent pas en bénéficier, de la refuser.

La situation sociolinguistique de la langue bretonne n'est pas meilleure que celle de la langue corse. La transmission scolaire joue donc un rôle d'autant plus important pour sa pérennité. Les efforts accomplis par l'Etat en Corse sont reproductibles en Bretagne, à condition d'y consacrer une volonté forte, se traduisant entre autres par des moyens suffisants pour la formation des enseignants et futurs enseignants.

Au titre de l'égalité entre les territoires et entre les langues, il est légitime de réclamer pour la langue bretonne la mise en place d'une politique d'enseignement bilingue aboutissant à la généralisation progressive et non-obligatoire de l'offre. Cette demande reprend d'ailleurs celle exprimée dans le cadre de la Plateforme des Langues régionales de l'ARF[24].

En l'attente de la réalisation de cet objectif à long terme, la définition d'un objectif de généralisation progressive et non-obligatoire de l'offre d'enseignement du breton est également légitime.

Cette dernière solution peut être également mise en œuvre pour l'enseignement du gallo, en fonction de l'expression de la demande.

Les engagements qui suivent, et qui ne préjugent en rien de la poursuite de ceux de généralisation qui précèdent, constituent des mesures à mettre en œuvre à court ou moyen termes, progressivement et en fonction des contraintes existantes – en particulier les ressources humaines formées. Cette mise en œuvre relève de la responsabilité des autorités publiques en fonction des compétences légales et réglementaires qui leur sont dévolues.

I.1.1.3.a Redéployer les compétences en matière d'enseignement bilingue et des langues de Bretagne

Engagement 7 : Obtenir le transfert de la gestion de la carte scolaire pour l'enseignement bilingue à titre expérimental.

La Plateforme des Langues régionales de l'ARF, dans son point II-6, demande « *l'attribution aux régions de la compétence pour l'établissement d'un schéma régional d'implantation des sites bilingues à tous les niveaux, en étroite concertation avec l'État.* »

En 2008, le Président du Conseil régional a demandé au Premier Ministre le droit à l'expérimentation inscrit dans la Constitution afin de développer et mettre en œuvre une politique linguistique en adéquation avec les attentes des Bretons.

L'Assemble régionale a adopté à l'unanimité le 18 décembre 2008 un vœu demandant à ce que cette expérimentation soit accordée dans les meilleurs délais à la Région, dans la perspective d'être efficiente dès la rentrée de septembre 2009.

La Région Bretagne réitère cette demande.

[24] II-3°) « *Établissement de l'égalité d'accès à l'enseignement et à la formation de et en langues régionales, par la généralisation progressive de l'offre.* »

I.1.1.3.b Renforcer l'offre d'enseignement bilingue

Communiquer sur l'intérêt de l'enseignement bilingue

La Région confie à l'Office public le pilotage et la réalisation de la campagne de communication synthétique « Classes bilingues français-breton, un + sur la langue » à destination du grand public sur l'intérêt de l'enseignement du et en breton.

Elaborer des objectifs de croissance

La Région proposera début 2013 un arbre d'objectifs complet, tant en termes de taux de croissance que d'effectifs ou de répartition territoriale, qui puisse devenir le référentiel partagé du développement de l'enseignement en breton.

Mettre en œuvre des mesures innovantes

Engagement 8 : Obtenir un développement de l'offre d'enseignement bilingue en fonction des dynamiques territoriales de croissance démographique.

Il s'agit, pour réaliser cet objectif, de considérer que le développement de l'enseignement bilingue doit accompagner les dynamiques démographiques à l'œuvre en Bretagne et donc répondre à la demande. Dans un souci d'égalité, les Bretons qui le souhaitent devront à terme pouvoir avoir accès à une offre bilingue, notamment publique, dans un périmètre raisonnable autour de leur domicile. La Région proposera à l'Etat une évolution en ce sens dans le cadre de la prochaine contractualisation.

En complément et dans un souci d'équité, la loi devra reconnaître le droit à l'enseignement bilingue ou immersif. La Région relaiera les demandes des communes qui, disposant d'un ou plusieurs sites bilingues ou immersifs, assument les charges de centralité liées à ces services publics et souhaitent que la loi organise l'obligation de reversement du forfait scolaire.

Engagement 9 : Susciter une filière primaire expérimentale avec option gallo renforcée.

La mise en place d'une option gallo renforcée (3 à 4 heures par semaine au lieu d'une heure) pourrait permettre d'améliorer les acquis linguistiques des élèves de primaire qui suivent une initiation au gallo.

Engagement 10 : Obtenir la contractualisation des nouveaux sites Diwan dès leur ouverture.

La Région demande aux autorités académiques de mettre en œuvre en faveur des nouvelles écoles Diwan la procédure appliquée par le Rectorat de Bordeaux pour les *ikastolak* (écoles immersives associatives en langue basque regroupées dans la fédération Seaska) afin de favoriser le développement du réseau : il s'agit de reconnaître les nouveaux sites dès leur création comme des annexes d'écoles existantes, ce qui permet une contractualisation immédiate au titre de la loi n°59-1557 du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement et non au bout d'un délai de cinq années pendant lesquelles l'ensemble des dépenses de l'école est à la charge de Diwan.

Engagement 11 : Dans le 1er degré (primaire et maternelle) public, obtenir des seuils différenciés d'ouverture des classes en fonction de la densité démographique (9 en zone rurale, 14 en zone urbaine).

Le seuil de 15 élèves pour ouvrir une classe d'enseignement bilingue pose de graves problèmes dans les territoires de faible densité démographique alors même que pour certains d'entre eux, paradoxalement, le taux de brittophones dans la population est important (par exemple dans le pays du Centre-Ouest Bretagne)[25] ; le

[25] Voir la carte en I.1.1.1.a *supra*.

nombre d'élèves potentiels y est également important en pourcentage mais reste insuffisant en nombre pour répondre aux critères fixés pour l'autorisation d'ouverture d'une classe.

Il y a donc là un véritable enjeu d'aménagement du territoire avec la mise en place nécessaire de critères différents entre les villes et les territoires à faible densité démographique.

La Région demande à l'Etat de fixer à 9 élèves le seuil d'ouverture d'une classe bilingue en zone à faible densité démographique[26]. Elle demande également à ce que l'âge de référence retenu pour comptabiliser les élèves de classes maternelles soit 3 ans au cours de l'année scolaire.

Engagement 12 : Obtenir dans le 2d degré une offre d'enseignement bilingue de proximité et la mise en place des mesures nécessaires afin de résorber la rupture de continuité entre 1er et 2d degré (pôles cohérents s'appuyant sur une offre solide dans le 1er degré, parité horaire, attractivité, transports scolaires).

Afin d'améliorer encore la continuité entre CM2 et 6ème bilingue, plusieurs mesures peuvent être mises en place par les autorités publiques en charge du développement de l'enseignement bilingue, en fonction de leurs compétences respectives :

- Dans le cadre de la prochaine contractualisation, proposer une refonte de la carte des pôles en prenant en compte :
  - la demande d'enseignement bilingue de proximité exprimée par les parents d'élèves, compte tenu notamment du renchérissement du coût des déplacements et des trajets domicile-travail ;
  - l'état de l'enseignement primaire bilingue par secteur de collège ;
- Maintenir ou mettre en place une politique de transports scolaires spécifiquement adaptée au contexte de l'enseignement bilingue secondaire ;
- Favoriser l'ouverture de classes bilingues dans le primaire, notamment dans le ressort des collèges disposant d'une filière bilingue afin de conforter celle-ci ;
- Veiller à l'application stricte de la parité horaire ;
- Mettre en place une communication spécifique et évolutive - en fonction du cycle suivi par l'élève - à destination des parents d'élèves de maternelle et primaire bilingues sur l'intérêt de la continuité dans le secondaire et préparant en amont le passage de l'enfant en 6ème.

Des mesures devront également être mises en œuvre, selon les mêmes orientations, afin d'améliorer la continuité entre le collège et le lycée, par les personnes publiques parties prenantes.

Engagement 13 : Obtenir la mise en place d'une première filière bilingue dans le 2d degré technologique, professionnel, agricole et maritime.

L'absence de filières bilingues dans le 2d degré technologique, professionnel, agricole ou maritime interdit à certains collégiens de poursuivre leur cursus dans l'enseignement bilingue.

Dans une optique d'égalité entre les différentes filières en lycée, un plan de développement progressif de l'enseignement bilingue dans les filières autres que d'enseignement général devra être mis en place.

Engagement 14 : Susciter la prise en compte de la pédagogie bilingue dans les dispositifs de soutien aux élèves en difficulté.

Les élèves de l'enseignement bilingue en difficulté scolaire et recevant un soutien spécifique doivent pouvoir en bénéficier selon des modalités équivalentes (parité horaire, correspondance linguistique en fonction de la ou des matières concernées). Un travail de sensibilisation devra également être réalisé sur la dyslexie et les apports de l'enseignement bilingue dans son traitement.

I.1.1.3.c Renforcer l'offre d'enseignement du breton et du gallo

[26] Comme au Pays basque où aucun seuil n'est fixé.

Engagement 15 : Soutenir l'extension de l'initiation à la langue bretonne dans le 1er degré.

L'initiation optionnelle à la langue bretonne dans le 1er degré permet aux élèves de primaire monolingue de bénéficier d'un apport de connaissances de base qui atténue la rupture grandissante, du fait de la disparition de la transmission familiale traditionnelle et des limitations à la présence de la langue dans l'espace public et médiatique, entre jeunes bilingues et jeunes n'ayant quasiment aucun accès à la langue.

L'opération actuellement menée par le Département du Finistère pour les écoles publiques, avec le soutien de la Région, fait l'objet d'une convention pluriannuelle avec l'Inspection d'Académie et s'inscrit dans le projet d'école.

Dans le cadre d'un partenariat avec les autres Départements, cette possibilité pourrait être étendue à l'ensemble du territoire breton, en fonction de la demande exprimée par les parents d'élèves et/ou les écoles.

Engagement 16 : Soutenir l'initiation au gallo dans le 1er degré.

En fonction de la demande exprimée et selon les mêmes conditions, une initiation optionnelle au gallo pourrait être mise en place dans le 1er degré. Une telle initiation est actuellement assurée dans plusieurs écoles d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan.

Engagement 17 : Participer au développement de l'enseignement du breton et du gallo dans l'ensemble du 2d degré, dans l'apprentissage et dans les formations post-bac.

Pour le second degré et l'apprentissage, il s'agirait pour l'Etat d'accroitre l'offre d'enseignement existante (enseignement d'exploration ou option facultative), en l'intégrant dans le programme et les horaires normaux des collégiens, lycéens (de toutes filières) et apprentis. En complément et afin de ne pas forcer les élèves à faire des choix d'options par défaut, il conviendrait d'autoriser le passage d'une option supplémentaire lors des examens (baccalauréat) quand il s'agit d'une langue régionale.

La communication menée par l'Office public et les autorités académiques à destination des élèves et futurs élèves devra être poursuivie. Lancée au printemps 2011, elle a permis une croissance de 6% des effectifs à la rentrée scolaire 2011/2012, alors que cet enseignement connaissait une baisse continue depuis des années.

La possibilité de bénéficier d'un enseignement optionnel dans l'enseignement post-baccalauréat est actuellement réservée aux universités de Haute Bretagne (breton et le gallo), de Bretagne occidentale (breton), d'une filière de BTS à Landivisiau (breton)… Un renforcement de ces enseignement et de leur attractivité devra être opéré, dans une optique d'extension aux autres universités bretonnes et aux formations post-bac non universitaires, y compris par la voie de la mutualisation entre établissements lorsque cela est possible.

I.1.2 Accompagner les parcours de formation des futurs enseignants bilingues

I.1.2.1 Un déficit d'enseignants admis aux concours qui freine le développement de l'enseignement bilingue

Un des freins au développement des classes bilingues est le manque d'enseignants formés et admis aux concours de professeur des écoles (PE - 1er degré) ou de professeur des lycées et collèges (PLC – 2d degré).

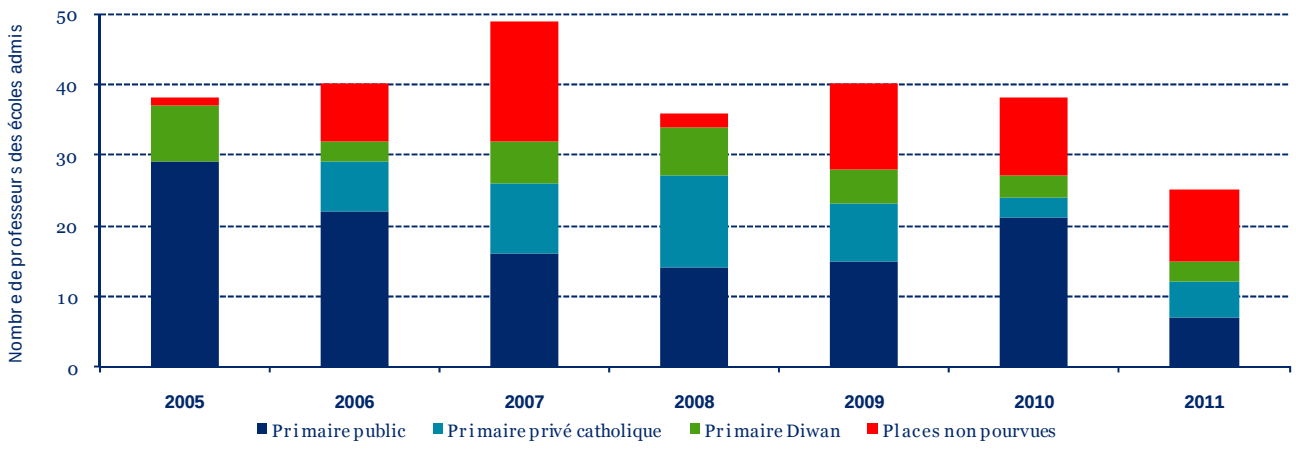

Indicateur 5 : nombre de candidats admis aux concours de professeur des écoles, spécialité langues régionales – données source page 88

Pour ce qui concerne le concours de professeur des écoles, la situation est particulièrement inquiétante puisque le nombre de postes ouverts et candidats admis diminue régulièrement depuis 2005, ce qui obère la capacité à ouvrir des classes nouvelles à chaque rentrée suivante. De plus le nombre d'admis est largement inférieur – à l'exception notable des années 2005 et 2008 – au nombre de postes à pourvoir, ce qui entraîne une diminution du nombre de postes offerts au concours suivant, d'autant plus dans le contexte de révision générale des politiques publiques (RGPP) qui touche les effectifs de l'enseignement public et privé sous contrat[27] :

Lors du concours PE 2011 :

- 16 postes étaient ouverts en externe pour le public ; seuls 7 candidats ont été admis, soit un taux de réussite de 44% ;
- 1 poste était ouvert en interne pour le public ; aucun candidat n'a été admis ;
- 5 postes étaient ouverts en externe pour le privé catholique ; 5 candidats ont été admis, soit un taux de réussite de 100% ;
- 3 postes étaient ouverts en externe pour Diwan ; 3 candidats ont été admis, soit un taux de réussite de 100%.

Les 10 postes non pourvus en 2011 (dont un en Loire-Atlantique) concernent par conséquent exclusivement l'enseignement public.

L'on doit noter que les pourcentages de postes pourvus par filières diffèrent fortement selon les années de référence, sauf pour Diwan où ce taux reste excellent en externe (il est de 100% chaque année depuis 2005), ce qui peut être expliqué par le nombre suffisant de candidats qui se présentent (pour le concours 2012, 12 candidats se sont présentés pour 2 postes à pourvoir, soit 6 fois plus). Pour le privé catholique, les résultats des concours 2009 (8 reçus pour 9 postes) ou 2008 (13 pour 14) ont été très bons, mais cela n'a pas été le cas en 2010 (3 reçus pour 9 postes) ou en 2007 (10 pour 18 postes). 12 candidats se sont présentés au concours 2012 pour 5 postes à pourvoir, soit 2,4 fois plus. Pour le concours du public, si les années 2006 (22 reçus pour 24 postes) et 2008 (14 pour 15 postes) ont été bonnes et l'année 2010 correcte (21 reçus pour 26 postes) les années 2007 (16 reçus pour 24 postes), 2009 (15 pour 25) ont été très moyennes. Pour le concours 2012, 31 candidats seulement se sont présentés pour 24 postes ouverts, soit 1,3 fois plus. A noter que, dans l'Académie de Nantes, seul un candidat était présent au concours sur 3 inscrits et pour 4 postes ouverts.

Comparativement aux deux autres filières, l'insuffisance de candidats pour le concours du public et le faible taux de reçus par rapport au nombre de postes ouverts mettent en lumière un problème d'attractivité de la filière et/ou de la formation.

Compte tenu de la forte sélectivité du concours PE, l'enjeu est donc bien de présenter un nombre beaucoup plus importants de candidats, ce qui passe par une augmentation du nombre d'étudiants inscrits en master « enseignement bilingue » dans les trois centres de formation concernés – depuis l'aboutissement de la réforme de la formation des enseignants en 2010 : IUFM – site de Saint-Brieuc (dépendant de l'UBO) pour le 1er degré public ; ISFEC – site de Brest (dépendant de l'Université catholique de l'Ouest à Angers) pour le 1er degré privé ; Kelenn (à Quimper) pour le 1er degré Diwan.

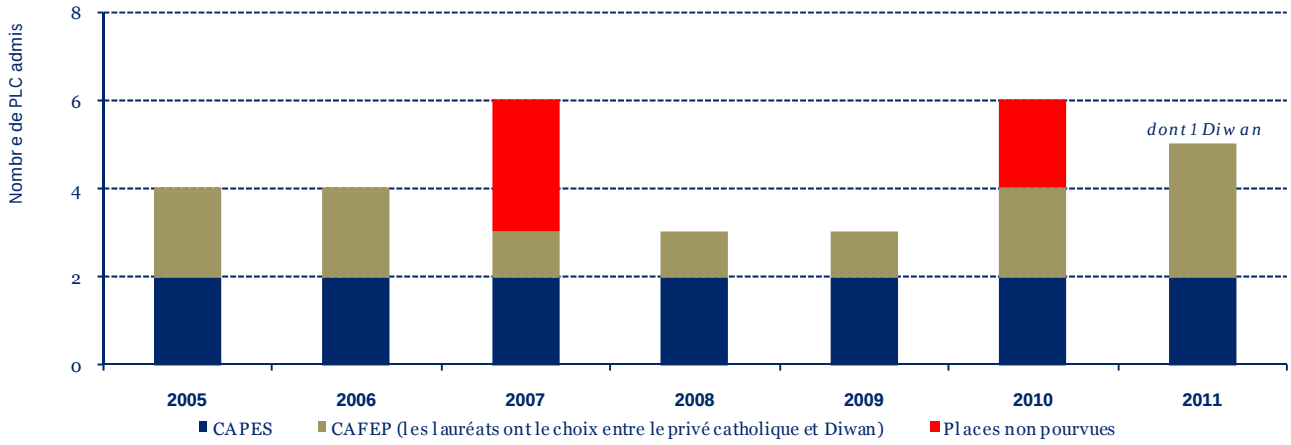

Indicateur 5 : nombre de candidats admis aux concours de professeur des lycées et collèges, spécialité langues régionales – données source page 88

[27] Pour le concours PE 2012, ce sont cependant 31 postes qui ont été ouverts contre 25 en 2011.

Pour ce qui concerne les concours de professeur des lycées et collège, les taux de reçus par rapport au nombre de postes à pourvoir sont meilleurs puisque, hormis en 2007 et 2010, tous les postes ouverts au CAPES et au CAFEP ont été pourvus chaque année.

Le nombre de postes ouverts reste cependant très bas (il n'a pas dépassé 6 depuis 2005 et c'est seulement en 2011 que 5 PLC ont été reçus) et ne peut suffire à assurer le développement des filières à parité horaire dans les collèges et lycées. Ceci impacte négativement ces filières, la parité horaire n'étant pas respectée dans la plupart des établissements.

Les masters formant aux concours bilingues de 2d degré relèvent des Universités de Haute-Bretagne et de Bretagne occidentale (il n'y a pas de distinction entre public et privé). Le passage du CAPES ou du CAFEP bilingue implique une bivalence : langue bretonne plus une autre matière. Ce concours est très sélectif, l'enjeu est là aussi d'augmenter le nombre de candidats, en insistant le plus en amont possible sur la bivalence exigée afin de limiter les échecs liés à des compétences exclusives dans l'une ou l'autre des matières (langue bretonne et autre matière choisie).

I.1.2.2 La politique régionale d'incitation à devenir enseignant bilingue

Afin d'améliorer le recrutement d'enseignants bilingues, la Région a mis en place des dispositifs incitatifs visant d'une part à renforcer l'attractivité des masters « enseignement bilingue » (Skoazell), d'autre part à former à la langue bretonne soit des enseignants déjà titulaires, soit de futurs enseignants (Desk / volet enseignement – ex-KSDS).

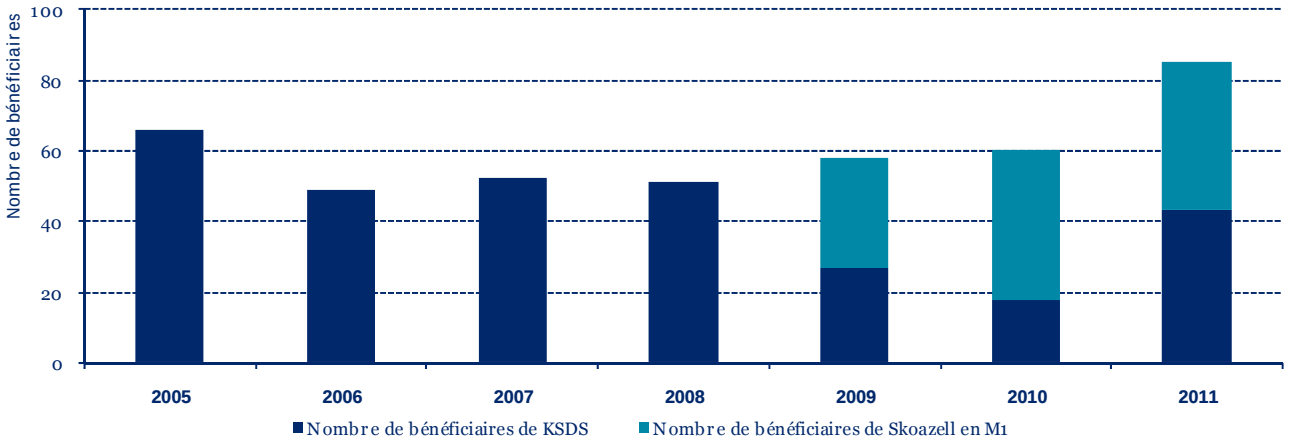

Indicateur 6 : nombre bénéficiaires des dispositifs KSDS et Skoazell par an – données source page 88

I.1.2.2.a Le dispositif Skoazell

Le dispositif Skoazell a pour objectif de créer un effet de levier pour inciter les jeunes à préparer le concours et ainsi accroître le vivier des futurs professeurs bilingues dans les trois filières d'enseignement (bilingue public, bilingue privé catholique, Diwan). Il s'adresse aux personnes ayant fait acte de candidature en master 1 ou 2 de préparation aux concours bilingues premier ou second degré (PE ou PLC) dans l'un des centres de formation suivants : IUFM de Bretagne (site de Saint-Brieuc), Kelenn, ISFEC, Département de breton de l'Université de Haute-Bretagne, Département de celtique de l'Université de Bretagne occidentale. Il s'agit, au travers de ce dispositif, de donner une image positive et valorisante du métier d'enseignant bilingue français-breton et de palier le manque de candidats aux concours de l'enseignement bilingue en participant de manière active au financement des études permettant l'accès aux métiers d'enseignement du breton.

Skoazell est destiné aux étudiants titulaires d'une licence qui s'engagent à se présenter à un concours et à enseigner au moins 5 ans dans une filière bilingue. Le montant de l'aide s'élève à 5 000 € pour chacune des deux années de Master.

Créé en 2009, le dispositif Skoazell a permis d'aider 31 étudiants en Master 1 en 2009, 42 en 2010 et 42 en 2011. 21 étudiants en master 2 bénéficient de Skoazell en 2011.

La Région communique chaque année autour du dispositif, ce qui permet également de communiquer positivement sur les métiers de l'enseignement bilingue. En 2011, le nombre d'aides attribuées est cependant resté identique à celui de 2010, ce qui est préoccupant pour ce qui concerne l'attractivité du master PE bilingue public (IUFM), compte tenu de la stabilité du nombre d'étudiants se dirigeant vers Kelenn (Diwan) – et de son

importance par rapport au nombre de places ouvertes au concours - et de la forte augmentation du nombre de candidats inscrits à l'ISFEC (privé bilingue).

La Région amplifiera sa communication autour du dispositif Skoazell et des opportunités de l'enseignement bilingue.

Elle sera d'autre part particulièrement attentive au niveau atteint par les candidats dans leur connaissance de la langue bretonne.

I.1.2.2.b Le dispositif Desk / volet enseignement (ex-KSDS)

Le dispositif Desk / volet enseignement (anciennement KSDS) est une aide individuelle aux personnes se formant à la langue bretonne dans un centre agréé de formation professionnelle[28] et qui ont le projet professionnel de se destiner à l'enseignement bilingue. Contrairement à Skoazell, il ne soutient pas l'étudiant dans ses deux années de master préparatoires au concours d'enseignant bilingue mais permet d'apprendre la langue bretonne dans un centre de formation professionnelle pendant 6 à 9 mois.

Il concerne deux types de publics :

- les enseignants monolingues ayant obtenu un congé de formation de leur employeur pour devenir enseignants bilingues. A l'issue de leur formation et sous réserve d'une évaluation positive de leur capacité à enseigner en breton, ils pourront être immédiatement nommés sur un poste bilingue ;
- les personnes relevant de la formation continue titulaires d'une licence ou les étudiants également titulaires d'une licence qui souhaitent acquérir la langue pendant cette année de préformation et ensuite s'inscrire en master enseignement bilingue (où elles pourront bénéficier de Skoazell).

Le dispositif était jusqu'en 2011 instruit par l'association Kreizenn Stummañ an Danvez Skolaerien (KSDS - Centre de Formation des futurs Enseignants). Les maîtres d'ouvrage publics (Région Bretagne, Départements du Finistère et du Morbihan) confient désormais cet aspect à l'Office public de la Langue bretonne. Afin de clarifier la communication sur ce dispositif également très important pour le recrutement d'enseignants bilingues, il est décidé de le nommer Desk (« Instruction ») / volet enseignement.

Les candidats retenus à Desk / volet enseignement reçoivent, pour la durée de leur formation de 6 mois, une aide de 3 000 € pour les ressortissants des Départements partenaires, partagée entre ces derniers et la Région. Lorsqu'ils résident dans les départements non-partenaires, l'aide est uniquement régionale et plafonnée à 2 500 €. Pour la formation dite « supérieure » de 3 mois, l'aide Desk / volet enseignement est de 1 500 €.

Alors que le dispositif a connu une perte de vitesse importante entre 2009 et 2010 (années de la mise en place de Skoazell), le nombre de candidats a très fortement progressé en 2011 (43 au lieu de 18 en 2010). La politique de soutien à la formation continue à la langue bretonne des enseignants titulaires menée par l'Inspection d'Académie du Finistère a eu des effets très positifs ; on peut également y voir une conséquence de la campagne Skoazell, des personnes non-enseignantes ou contractuelles titulaires d'une licence souhaitant apprendre le breton pour pouvoir ensuite intégrer un des masters de formation à l'enseignement bilingue.

Le dispositif Desk / volet enseignement est également ouvert, selon les mêmes conditions, aux personnes qui souhaitent suivre en formation professionnelle en gallo dans une optique d'enseignement.

La communication partenariale autour du dispositif Desk sera amplifiée.

La Région proposera par ailleurs aux Conseils généraux actuellement non-partenaires de s'associer au dispositif.

I.1.2.2.c La communication partenariale sur les opportunités liées aux métiers de l'enseignement bilingue

Engagement 18 : Communiquer sur les opportunités liées au métier d'enseignant bilingue.

Au-delà des opérations régionales de communication sur l'enseignement bilingue, au travers de Skoazell et Desk/ volet enseignement, il est nécessaire, afin d'amplifier et d'améliorer le recrutement de futurs enseignants

[28] Kelenn (année de préformation), Stumdi, Skol an Emsav, Mervent, Roudour, UCO Guingamp et Arradon (DU).

bilingues, de lancer une opération de communication à grande échelle en ce sens, en partenariat entre l'Etat, la Région et les autres collectivités intéressées, l'Office public, les universités, l'enseignement catholique, Diwan.

Il s'agirait de présenter les différents métiers de l'enseignement bilingue, les modalités de recrutement et de formation pour chacun d'entre eux. Ce dispositif de communication permettrait de toucher, selon des modalités adaptées à chaque public :

- Les lycéens bilingues ou non *via* les dispositifs d'information sur l'orientation ;
- Les étudiants bilingues en licence et les étudiants monolingues afin qu'ils se forment dans le cadre de leur cursus et/ou pendant une année de préformation ;
- Les enseignants titulaires monolingues afin qu'ils se forment à la langue bretonne dans le cadre d'un congé-formation.

L'organisation de forums/salons sur les métiers de l'enseignement bilingue dans et par les universités sera par ailleurs encouragée.

I.1.2.3 Le soutien direct à la formation des enseignants bilingues

I.1.2.3.a L'enseignement des langues en licence

La Région a signé en 2008 des conventions pluriannuelles (pour les années universitaires 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011) avec les Universités de Haute-Bretagne (Rennes 2) et de Bretagne occidentale (Brest) dans le but de renforcer la formation universitaire des futurs enseignants bilingues, selon deux axes principaux :

- Apprentissage optionnel du breton dès la 1ère année de licence ;
- Mise en place d'un cours spécifique de préparation à l'enseignement bilingue.

Une convention a également été signée entre la Région et l'Université de Haute-Bretagne pour la mise en place d'un enseignement optionnel du gallo.

Les modalités de la formation des futurs enseignants ont changé depuis la signature de ces conventions pluriannuelles et il apparaît, à la lecture de leurs bilans d'exécution, que des modalités adaptées à la mise en place des masters de préparation à l'enseignement bilingue du 2d degré doivent être inscrites dans la prochaine étape de la contractualisation.

Pour ce qui concerne tous les étudiants inscrits en licence 1, 2 ou 3, il s'agira d'assurer :

- un enseignement optionnel du breton adapté au(x) niveau(x) des étudiants ;
- des cours d'approfondissement terminologique pour les étudiants déjà brittophones, adaptés aux matières dans lesquelles ils ont inscrits ;
- un enseignement optionnel du gallo adapté au(x) niveau(x) des étudiants ;
- un parcours optionnel « métiers de l'enseignement et de la formation » pour les étudiants brittophones se destinant, à l'issue de leur licence, aux masters PE ou PLC.

L'enseignement optionnel du breton devra être accessible à l'ensemble des étudiants des universités brestoise et rennaises (Rennes 1 et Rennes 2), de même que celui concernant le gallo pour les universités rennaises. Il s'agira de favoriser l'intégration normale de l'enseignement de ces langues dans les cursus des étudiants (L2 et L3), en particulier ceux des étudiants en sciences afin qu'ils se dirigent vers l'enseignement bilingue.

Le parcours optionnel « métiers de l'enseignement et de la formation » devra être accessible aux étudiants de licence de l'Université de Rennes 1 se préparant à l'enseignement bilingue.

Les modalités d'une reconnaissance universitaire de toute ou partie des formations professionnelles effectuées dans les centres agréés – comme c'est le cas à l'Université de Bretagne occidentale – devront être précisées (sous la forme de validation de certaines UE de licence par exemple).

Enfin l'on doit noter que l'antenne de Guingamp de l'Université catholique de l'Ouest (UCO) ouvrira à la rentrée 2012 une option langue bretonne pour les étudiants de quatre licences professionnelles.

I.1.2.3.b La reconnaissance de la formation professionnelle dans le cursus universitaire

Certains étudiants non-brittophones font le choix, au cours de leurs études – c'est-à-dire avant l'entrée en licence, entre la licence et le master ou après le passage d'un premier master – d'apprendre la langue bretonne en centre de formation agréé (en 6 mois ou 6 + 3 mois) afin de pouvoir s'inscrire ensuite en master de préparation à l'enseignement bilingue (PE ou PLC). Ils peuvent être soutenus par la Région et les Départements du Finistère et du Morbihan dans le cadre du dispositif Desk / volet enseignement.

Dans le cas des futurs enseignants du 1er degré à Diwan, cette année de préformation existe au sein du centre de formation Kelenn, pour les étudiants qui n'ont pas encore le niveau suffisant en breton pour intégrer le master. Elle est ouverte aux étudiants des autres filières, mais également à tous ceux qui veulent travailler en breton à l'école : ASEM (agent spécialisé des écoles maternelles), AVS (auxiliaires de vie scolaire)… La Région octroie à Kelenn 10 places de stage pour l'année de préformation.

Engagement 19 : Obtenir une reconnaissance universitaire de l'année de préformation à la langue bretonne, par ailleurs sanctionnée par le DCL, dans le cas des réorientations de cursus vers l'enseignement bilingue ou avant l'entrée en licence.

Afin de motiver le plus possible d'étudiants à effectuer ce choix, il convient de mettre en place des modalités de reconnaissance universitaire de tout ou partie de ce parcours – comme c'est le cas à l'Université de Bretagne occidentale – par convention entre les universités et les centres de formation, outre la valorisation de la formation constituée par le diplôme de compétences en langues (DCL) :

- Reconnaissance de cette formation sous la forme d'un diplôme universitaire (DU) ;
- Validation de certaines UE de licence 1, 2 ou 3 que l'étudiant pourra ensuite compléter en s'inscrivant ensuite en licence de breton.

I.1.2.3.c Les masters formant au professorat des écoles bilingues

La Région soutient le fonctionnement du centre de formation Kelenn, qui forme les enseignants du 1er degré des écoles Diwan. Kelenn est rattaché à l'Institut supérieur des Langues de la République française (ISRLF) qui regroupe les centres de formation pour les écoles immersives. L'ISRLF a mis au point un master spécifique en partenariat avec l'Université de Perpignan. Ce master «Enseignement bilingue breton-français par immersion» comprend notamment dix semaines de stages pratiques dont deux semaines en situation de responsabilité.

La Région soutient également l'ISFEC de Brest – qui forme les futurs professeurs des écoles du privé bilingue - dans le cadre de sa subvention annuelle au Comité académique de l'Enseignement catholique (CAEC) pour le développement de l'enseignement bilingue. Un dialogue fructueux a été mené en 2010 et 2011 avec le CAEC et l'ISFEC pour que le principe de la parité horaire dans la formation des enseignants bilingues du privé soit respecté, dans un souci de cohérence avec les politiques d'incitation aux métiers de l'enseignement bilingue qui sont menées.

L'IUFM de Saint-Brieuc qui forme les futurs enseignants bilingues du 1er degré public au cours du master « Professorat des écoles bilingue français-breton et métiers de l'enseignement » dépend de l'Université de Bretagne occidentale. Le master MEF est co-habilité par les universités brestoise, rennaises et de Bretagne-Sud.

La Région sera attentive à la place accordée à la langue bretonne dans les maquettes de tous les masters de formation à l'enseignement bilingue et au sujet des contingents horaires effectivement alloués. *A minima,* les masters de formation à l'enseignement bilingue du 1er degré doivent respecter le principe de la parité horaire.

Engagement 20 : Obtenir un renforcement de l'attractivité des concours internes d'enseignants bilingues du 1er degré.

Une communication spécifique devra être organisée par les autorités académiques auprès des enseignants non-titulaires afin qu'ils se présentent plus nombreux aux concours internes : le nombre de candidats est actuellement inférieur au nombre de postes à pourvoir dans le public comme dans le privé.

I.1.2.3.d Les masters formant au professorat des lycées et collèges bilingues

Les étudiants qui souhaitent passer les concours de professeur des lycées et collèges ont le choix entre le CAPES pour le public et le CAFEP pour le privé (les lauréats de ce dernier concours ont le choix entre Diwan et le bilingue privé). Les Universités de Bretagne occidentale et de Haute-Bretagne forment les étudiants qui souhaitent se présenter à ce concours :

- Pour Brest : le master « Cultures et Sociétés - Spécialité Métiers de l'enseignement / Professorat des Lycées et Collèges – parcours breton-celtique » ;
- Pour Rennes 2 : le master « Métiers de l'éducation et de la formation (2ème degré) » avec une deuxième valence à choisir parmi lettres modernes, histoire, géographie, anglais ou mathématiques.

Dans le cadre du renouvellement des conventions pluriannuelles qui lient ces deux Universités à la Région, cette dernière agira pour renforcer la mise en adéquation des filières universitaires de préparation à l'enseignement avec les concours PLC de l'enseignement bilingue.

Des efforts particuliers devront être notamment fournis auprès des directions d'UFR et des autres universités pour informer sur les opportunités et susciter le recrutement d'étudiants dans les matières non-linguistiques, en particulier les disciplines scientifiques.

La Région rappelle que la préparation aux CAPES et CAFEP doit permettre aux candidats d'utiliser ensuite la langue bretonne comme langue d'enseignement et insiste par conséquent, d'une part sur la nécessité d'augmenter le nombre d'heures de cours en breton, d'autre part sur l'approche « langue vivante » qui doit être associée à l'enseignement de la langue et sur la maîtrise nécessaire de l'orthographe commune par les futurs enseignants.

Engagement 21 : Obtenir une augmentation du nombre de postes ouverts chaque année au CAPES et au CAFEP enseignement bilingue.

Afin de développer les filières bilingues dans le secondaire et de veiller au strict respect de la parité horaire, la Région demandera à l'Etat d'augmenter le contingent annuel de postes ouverts au CAPES et au CAFEP, parallèlement aux efforts à mener pour renforcer la qualité de la formation des candidats.

Engagement 22 : Demander une agrégation pour la langue bretonne.

La mise en place par l'Etat d'une agrégation pour les différentes langues régionales faisant l'objet d'un enseignement bilingue permettrait de disposer d'un concours de haut niveau alternatif au CAPES et de traiter équitablement ces langues par rapport aux autres langues vivantes enseignées.

I.1.2.3.e La formation au breton des enseignants titulaires

Engagement 23 : Obtenir une augmentation des contingents horaires consacrés à la formation continue à la langue bretonne des professeurs monolingues du 1er et du 2d degrés.

La formation des enseignants monolingues à la langue bretonne dans un centre de formation agréé, en 6 mois ou 6 + 3 mois, permet de disposer d'un vivier d'enseignants bilingues complémentaire de celui des enseignants qui viennent de passer un concours bilingue. Elle est d'autant plus importante pour les enseignants en Sciences de la Vie et de la Terre du secondaire, par exemple, pour lesquels une formation initiale n'existe pas encore.

La Région et les Départements du Finistère et du Morbihan incitent les enseignants à se tourner vers ces formations dans le cadre du dispositif Desk / volet enseignement.

La Région demandera à l'Etat une augmentation des contingents horaires consacrés à la formation continue à la langue bretonne des professeurs monolingues du 1er et du 2d degrés. Pour le 1er degré, elle demandera à ce que les demandes de congé-formation en breton soient traitées sur l'ensemble de la Bretagne selon les modalités en vigueur au niveau de l'Inspection d'Académie la plus favorable.

I.1.2.3.f Former à l'enseignement du gallo

Le gallo est enseigné dans le secondaire public en option, sur 15 sites des Côtes-d'Armor, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, par 7 enseignants. L'option gallo peut être présentée au baccalauréat – il s'agit d'ailleurs de la seule langue d'oïl disposant de ce droit.

Une initiation est également possible dans certaines écoles maternelles et primaires du secteur de Maure-de-Bretagne ainsi que dans les écoles maternelles et primaires privées du Morbihan et d'Ille-et-Vilaine.

Le recrutement des enseignants de gallo dans le secondaire reste hors norme puisque les enseignants d'autres disciplines peuvent passer un « examen d'aptitude à l'enseignement du gallo ».

Engagement 24 : Obtenir la création d'un CAPES/CAFEP de gallo.

Afin permettre le recrutement d'enseignants de gallo spécialisés dans le secondaire en fonction des besoins, la Région demandera la création d'un CAPES et/ou CAFEP de gallo. La création d'un tel concours devra être accompagnée par la mise en place d'une formation universitaire adaptée.

Par ailleurs, pour la mise en place de l'engagement 9 précité[29], un dispositif spécifique de recrutement et de formation devra également être mis en place.

Les étudiants inscrits dans de telles formations préparant au CAPES/CAFEP de gallo pourront être soutenus dans le cadre du dispositif Skoazell.

I.1.3 Encourager la production et la diffusion de matériel pédagogique

La Région, le Rectorat et le Centre régional de Documentation pédagogique (CRDP) ont signé en 1994 une convention relative à la création d'un service, au sein du CRDP, chargé de l'édition et de la diffusion du matériel pédagogique en breton à l'attention des établissements d'enseignement bilingues de trois filières.

TES (Ti-Embann ar Skolioù brezhonek) conçoit, édite et diffuse ainsi manuel, fichiers pédagogiques, cartes murales, productions audiovisuelles… gratuitement sur tout le territoire breton ainsi qu'à Paris (école Diwan). Les productions de TES sont également disponibles en vente en librairie ou en ligne. En 2009, ce sont 53 582 exemplaires des productions de TES qui ont été distribués aux écoles pour 21 productions nouvelles.

Les productions de TES (20 à 25 par an) sont soit des traductions de manuels existant en français, soit des créations.

TES est subventionné par la Région (304 900 € par an) et les Départements des Côtes-d'Armor, de Loire-Atlantique et du Morbihan. L'Etat met à disposition 6,7 équivalents temps-plein.

Le catalogue de TES laisse cependant apparaître des manques : certaines matières ou certains niveaux ne disposent pas de manuels, d'autres sont édités alors que les programmes ont changé…

La Région proposera au Rectorat et au CRDP une révision de la convention tripartite régissant le fonctionnement de TES afin de simplifier et d'améliorer la production éditoriale.

Pour ce qui concerne son fonctionnement, il convient d'adapter la structure aux évolutions du paysage institutionnel et linguistique et de simplifier les comités partenariaux à :

- Un comité de pilotage en charge de faire le bilan des activités de l'année, de mettre en place un plan pluriannuel d'édition et d'en suivre la réalisation ;
- Un comité d'édition en charge de créer une charte éditoriale et de veiller à son application, faire l'inventaire de l'existant et de recenser les besoins, préparer le programme annuel ou pluriannuel d'édition, veiller à la rédaction des productions en cohérence avec les préconisations de l'Office public pour toutes les questions linguistiques, veiller à la diffusion des productions, préparer le rapport d'activité.

La réduction des délais d'édition des manuels doit être considérée comme un objectif prioritaire. Certains manuels essentiels, comme une méthode d'apprentissage de la lecture pour les écoles primaires Diwan, doivent être rapidement édités. Une attention devra être portée aux besoins des élèves du secondaire apprenant le breton en LV2 ou LV3.

TES développe depuis plusieurs années la documentation électronique (livres épuisés ou fiches téléchargeables par les enseignants notamment). Une telle orientation est intéressante pour notamment produire et diffuser rapidement des actualisations de manuels existants. Enrichir les fonctionnalités et contenus de ce portail pourrait permettre de régler une partie des problèmes de coûts et de délais d'édition papier de certains manuels, liés à la nécessité d'acquérir les droits de reproduction des illustrations (cas des manuels d'histoire-géographie), en produisant des livres moins illustrés mais pointant sur des ressources pédagogiques libres de droit filtrées par le site de TES. Le site de TES pourrait également comporter un site collaboratif (entre enseignants, en particulier du primaire) en communiquant sur l'intérêt pédagogique d'un tel outil auprès des contributeurs.

Dans le cadre de la diversification de la production pédagogique, TES pourra également conventionner avec des producteurs/diffuseurs de contenus jeunesse pour une édition pédagogique adaptée d'émissions en langue bretonne.

Par ailleurs, la Région s'attachera à obtenir une évaluation des besoins en matériel pédagogique en gallo et proposera le cas échéant aux autorités académiques la mise en place d'un dispositif adapté.

[29] Voir page 29.

I.2 Développer la formation pour adultes

I.2.1 Une progression de l'emploi demandant une connaissance de la langue bretonne

L'Observatoire des pratiques linguistiques de l'Office public de la Langue bretonne a réalisé au cours du printemps 2006 une enquête sur les postes de travail et la langue bretonne. Près des 3/4 des postes avaient trait en 2006 à l'enseignement au sens large : il s'agissait de postes de professeurs des écoles ou de professeurs du second degré mais aussi de postes de formateurs pour adultes, de professeurs de l'enseignement supérieur ou encore d'assistants maternels. En 2001, l'enseignement bilingue comptait environ 330 postes de travail : ce secteur a connu une progression de 78 % entre 2001 et 2006 puisque 589 postes ont été recensés pour l'année scolaire 2005/2006. Les autres secteurs représentés étaient la gestion des structures (dans le monde associatif en particulier), la culture (édition, animation culturelle, un 1/3 de ces postes ayant trait à la langue elle-même : traducteurs, collecteurs, etc.) ou encore les médias (journalistes, animateurs d'émissions). Une centaine d'équivalents temps-plein (ETP) ont par ailleurs été recensés en 2006 exigeant une connaissance de la langue bretonne mais pourvus par des non-brittophones faute d'avoir pu trouver des locuteurs qualifiés.

Cette enquête a été actualisée en 2010 : environ 1 200 ETP exigent une connaissance de la langue bretonne en 2010. La croissance de l'enseignement bilingue (postes d'enseignants mais aussi d'Assistants spécialisés des Ecoles maternelles – ASEM) explique en grande partie cette progression. L'émergence du secteur de la petite enfance bilingue ou immersive offre des perspectives supplémentaires.

Le secteur de l'emploi en langue bretonne présente un développement continu depuis 20 ans et fait face à des difficultés accrues de recrutement par manque de personnes formées.

A titre d'illustration, le service d'orientation pour le suivi des stagiaires de Stumdi, organisme qui délivre des formations intensives de breton, a constaté que, 6 mois après leur stage, 80% des demandeurs d'emploi ont signé un contrat de travail (dans le milieu scolaire, périscolaire, l'enseignement aux adultes, le secrétariat, l'animation, l'édition…) ou ont été admis dans un cursus de formation professionnalisant.

I.2.2 Une évolution des pratiques de formation au breton

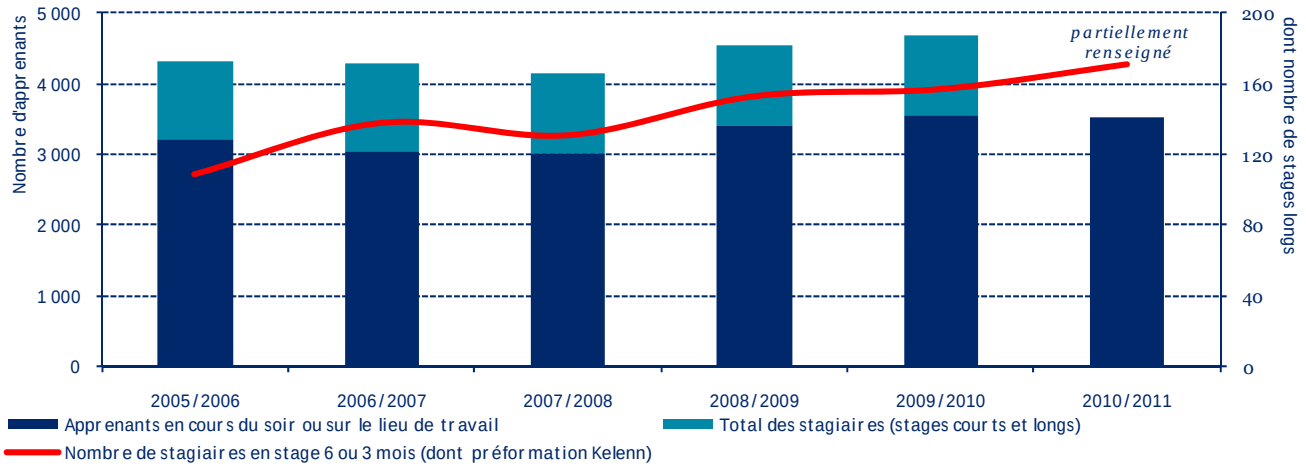

Indicateur 7 : nombre d'adultes suivant une formation au breton – données source page 89

Pendant l'année scolaire 2009-2010, 4 682 adultes ont suivi des cours de breton en stage, en cours du soir ou par correspondance, soit une hausse de 3,22% par rapport à la période 2008-2009. L'Office public de la Langue bretonne estime aujourd'hui le nombre de locuteurs formés chaque année (c'est-à-dire ayant atteint le niveau « confirmé ») à 500 par an, contre 300 environ en 2003[30].

Les cours du soir, stages courts et cours non présentiels peuvent être financés dans le cadre du Droit individuel à la Formation (DIF) des salariés.

I.2.2.1 Les cours du soir, stages courts et cours non présentiels

[30] « L'enseignement du breton aux adultes – bilan 2010 », Office public de la Langue bretonne.

I.2.2.1.a Les cours du soir

40 000 personnes déclaraient en 1999 avoir appris le breton en cours du soir (données INSEE)[31]. Ce sont les cours du soir qui forment le plus d'adultes au breton, mais l'on estime toutefois qu'il faut compter six ans de cours du soir pour devenir locuteur.

A la rentrée 2008, 3 173 adultes étaient inscrits à des cours du soir, ce qui constituait un renversement de tendance après dix ans de baisse du nombre d'apprenants. A la rentrée de l'année scolaire 2009-2010, ce nombre progressait de 4,51% avec 3 316 adultes pour se stabiliser en 2010-2011, 3 329 adultes[32] étant inscrits à des cours du soir, soit une hausse de 0,39% : l'amélioration constatée depuis la rentrée 2008 semble donc se confirmer.

L'offre de cours du soir de breton dépend quasi-exclusivement du tissu associatif. Si certaines grandes structures disposent de formateurs rémunérés, de nombreuses associations assurent les cours sur la base du bénévolat.

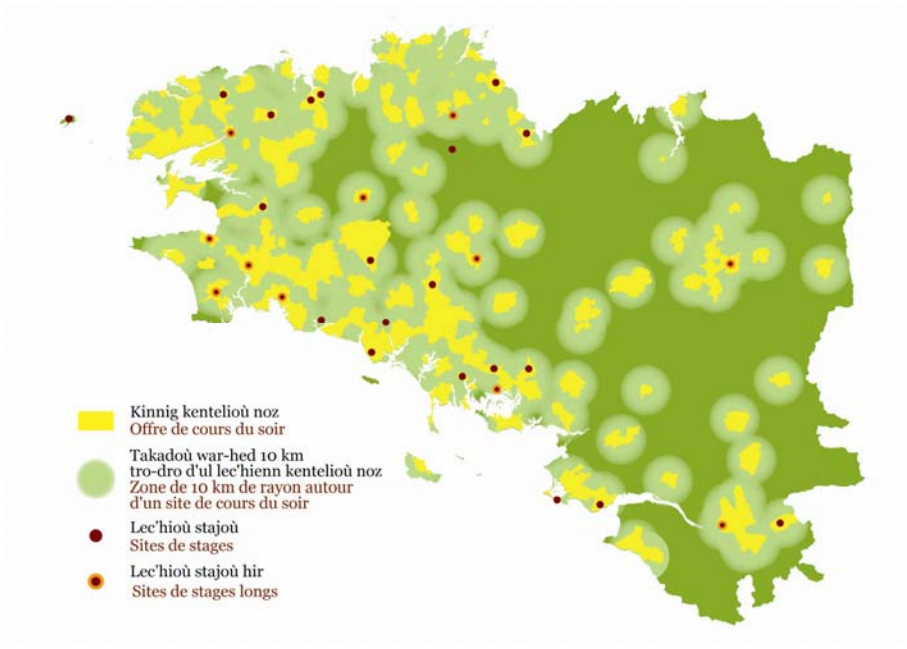

Offre d'enseignement du breton pour adultes en 2011/2012 - Office public de la Langue bretonne

I.2.2.1.b Les stages courts

De nombreuses structures proposent des stages courts (une semaine ou un week-end) qui permettent de consolider les acquis des apprenants qui ont suivi une formation selon les autres modalités. L'une de ces structures est Kamp etrekeltiek ar Vrezhonegerion (KEAV) qui assure chaque année deux stages d'une semaine en immersion complète permettant tant de perfectionner sa maîtrise de la langue que de se former à divers domaines (vidéo, écrire une nouvelle, théâtre…) en utilisant exclusivement le breton comme moyen de communication. 1/3 environ des stagiaires suivant un stage d'une semaine sont inscrits à KEAV.

La fréquentation des stages courts connaît un tassement ces dernières années[33] : si 1 000 personnes ont suivi de tels stages en 2005/2006[34], elles étaient 973 en 2009/2010. Il est difficile de déterminer des tendances lourdes sur cette période : les stages week-end ont connu une augmentation globale depuis 2005/2006, passant de 389 inscrits à 449 en 2009/2010, mais le nombre d'inscriptions sur cette dernière période a baissé (-6,46%) par rapport à 2008/2009. A contrario, le nombre de stagiaires sur une semaine a baissé entre 2005/2006 et 2009/2010 (de 611 à 524) mais les effectifs ont progressé de 5,22% sur les deux derniers exercices. Le développement continu de l'offre de stages longs (6 mois ou 3 mois), qui répond mieux aux besoins de certains apprenants, peut en partie expliquer le tassement global des inscriptions en stages courts.

I.2.2.1.c Les cours sur le lieu de travail

Depuis 2008 les cours de breton sur le lieu de travail font l'objet d'un recensement par l'Observatoire des pratiques linguistiques. Le nombre de salariés concernés reste encore assez faible (194 en 2010/2011) et toute

[31] « La Connaissance du breton », Loeiz Laurent, Octant-N°56-57, mars 1994.

[32] Dont environ 900 apprenants arrivant au terme de leur cursus d'apprentissage (niveau 4 et plus).

[33] Voir les données source de l'indicateur 7 page 89.

[34] Certaines personnes peuvent être comptabilisées deux fois, car suivant plusieurs stages courts et de différents types dans la même année.

fermeture d'un cours ou tassement des effectifs impactent ce mode d'apprentissage. En 2010, la très grande majorité (9 sur 11) des employeurs ayant mis en place ces cours étaient des collectivités territoriales (dont la Région). L'on doit noter la création de nouveaux cours à la rentrée 2011 (Communauté de Communes du Poher, Ville de Rennes, Hôpital de Quimper…).

Engagement 25 : Soutenir le renforcement de l'apprentissage du breton sur le lieu de travail.

Une communication spécifique à destination des employeurs et salariés pourrait être mise en place afin de favoriser la croissance de ce type d'apprentissage, de nature à développer l'usage du breton dans le monde du travail et la vie publique, *via* une inscription dans les plans de formation des entreprises et collectivités. Un effort particulier devra être accompli vers les entreprises privées.

I.2.2.1.d Les cours par correspondance et en ligne

En 2010, 375 personnes apprenaient le breton par correspondance, 90% d'entre elles étant inscrites à Skol Ober, association créée en 1932. Ce mode d'apprentissage de la langue connaît une belle vitalité puisque les effectifs inscrits étaient en hausse de 8% par rapport à 2009. Les cours par correspondance de Skol Ober peuvent être dispensés à certains élèves du secondaire ne disposant pas d'un cours de breton dans leur établissement, avec l'accord de la direction.

Depuis octobre 2011, une nouvelle étape a été franchie dans la mise à disposition d'une offre de formation complète à la langue bretonne puisque le site EduBreizh[35], créé par l'association Skolanet, offre des cours de breton sur Internet selon des modalités comparables à un cours en présentiel : l'interface multimédia permet l'échange oral et écrit. EduBreizh offre la possibilité de cours autoformatifs ou de classes virtuelles. Cette offre de formation peut être un complément utile au cours du soir mais également une solution pour les apprenants qui sont éloignés d'un lieu d'apprentissage – en particulier quand ils ne résident pas en Bretagne - ou ont des disponibilités horaires incompatibles avec le suivi d'un cursus traditionnel.

Engagement 26 : Soutenir le développement de l'apprentissage du breton sur Internet.

EduBreizh répond tant aux attentes spécifiques d'une partie des apprenants ou apprenants potentiels de la langue bretonne qu'aux nouveaux modes d'autoformation qui se développent grâce aux nouvelles technologies. Le développement attendu d'EduBreizh doit permettre de toucher de nouveaux publics mais également de conforter des apprenants qui, arrivés à un certain niveau, ne disposent plus d'une offre sur le territoire proche de leur résidence et pourraient, grâce à EduBreizh, poursuivre leur cycle d'apprentissage.

I.2.2.2 Le développement des formations longues de 6 mois (ou 6 + 3 mois)

Les formations intensives permettent de former très rapidement des brittophones ayant la plupart du temps un objectif professionnel (évoluer dans leur métier ou trouver un emploi grâce à la connaissance de la langue). Elles se présentent sous la forme de stages d'une durée de 6 mois. 35 heures de cours sont dispensées chaque semaine et les stagiaires doivent effectuer, au cours de leur cursus, des stages en entreprise, association, école, collectivité… impliquant l'emploi du breton. Les stages longs sont les plus à même de permettre aux apprenants d'atteindre un niveau élevé de maîtrise de la langue en peu de temps, une personne sans aucune compétence en breton pouvant devenir locutrice à la fin d'une formation de six mois. Ce type de formation est très professionnalisant : 70% des stagiaires d'une promotion trouvent un poste dans les six mois suivant la formation.

Les formations ne sont pas diplômantes mais, depuis l'extension du DCL à la langue bretonne en 2010 (voir le point I.2.4.4 page 46), les stagiaires peuvent valoriser la formation suivie.

Quatre centres de formation dispensent aujourd'hui des stages longs de 6 mois (contre deux en 2005) : Mervent (Cornouaille) depuis la rentrée 2011, Roudour (Centre-Ouest Bretagne, Pays de Douarnenez, Sud-Cornouaille), Skol an Emsav (Ille-et-Vilaine et Loire-Atlantique depuis 2011), Stumdi (Léon, Trégor, Vannetais). Il convient de mentionner également le stage de formation intensive (930 heures) organisé par Kelenn (Quimper) dans une optique de préparation aux métiers de l'enseignement.

[35] www.edubreizh.com

Le stage de 6 mois peut être complété par un stage de formation supérieure ou spécialisée intensive de 3 mois organisé par Stumdi à Ploemeur et Landerneau (d'avril à juillet chaque année) ou par Roudour. Ce stage permet notamment de consolider les acquis des stages de 6 mois ou d'acquérir des compétences spécifiques.

Le nombre de stagiaires en stages longs augmente régulièrement depuis 2005/2006. L'évolution des effectifs en 2010/2011 est encourageante : ils étaient 171 contre 157 en 2009/2010[36], soit une croissance de l'ordre de 8,92%.

I.2.3 L'offre d'apprentissage du gallo

Comme pour le breton, diverses formules permettent aux adultes d'apprendre le gallo. Une plaquette commune à l'ensemble des associations a été éditée en 2011[37], présentant les diverses formules d'apprentissage. Les adultes peuvent ainsi suivre :

- des cours du soir et ateliers (11 sites recensés à la rentrée 2011 en Côtes-d'Armor, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique et Morbihan) ;
- deux stages courts (organisés par les Assemblies gallèses et Bertaeyn galeizz) et un stage d'une semaine organisé par Stumdi.

Une formation professionnelle intensive de 3 mois a par ailleurs été organisée par Stumdi. En fonction de la demande, une telle formation pourra être relancée.

I.2.4 La politique régionale de formation professionnelle au breton et au gallo

I.2.4.1 Renforcer la structuration de l'offre de formation au breton

La Région soutient le fonctionnement et les missions de la fédération Deskiñ d'an Oadourien (DAO – « Apprendre aux Adultes») qui regroupe :

- les structures proposant des cours du soir ;
- les structures proposant des stages courts ;
- les centres de formation professionnelle agréés (Kelenn, Mervent, Roudour, Skol an Emsav, Stumdi) ;
- Skol Ober (par correspondance) et EduBreizh (sur Internet).

45 structures adhèrent à DAO, représentant 67% des adultes apprenant le breton.

DAO favorise le développement et la professionnalisation des cours pour adultes, notamment par la mise en réseau des structures, la formation des formateurs, la promotion de l'enseignement, la création de matériel pédagogique, la mise à disposition d'un référentiel d'évaluation sur la base du Cadre européen commun de Référence en Langue (CECRL).

I.2.4.1.a La campagne « Plijus ! »

L'Office public de la Langue bretonne mène chaque année avec DAO la campagne « Plijus ! » d'incitation à l'apprentissage du breton par les adultes. Cette campagne d'envergure bretonne est soutenue par plus de 230 partenaires publics, essentiellement les communes, qui mettent gracieusement à disposition des espaces d'affichage courant septembre-octobre de chaque année.

Un numéro vert a été mis en place pour répondre aux questions des personnes intéressées. Les structures d'apprentissages peuvent directement bénéficier d'affiches repiquées avec leurs coordonnées ou de bandeaux à coller sur le matériel de promotion. Au-delà des affiches 120 x 170, sont mis à disposition des affiches 80 x 120 ou A3, des flyers, des dépliants, des calendriers, des mémentos des mutations, des cartes de membres, tous éléments de communication qui sont personnalisables par chaque structure offrant une formation pour adultes, quels que soient son type et sa taille.

[36] Voir les données source de l'indicateur 7 page 89.

[37] Disponible sur www.aprendd.org

I.2.4.1.b La couverture territoriale des structures de formation

Le travail mené par DAO en faveur des structures d'enseignement de toute taille, en lien avec les missions d'observation et de développement de l'Office public de la Langue bretonne, doit être poursuivi dans une optique de développement de la couverture du territoire par une offre de formation cohérente. La Région sera très attentive à la résorption progressive des « zones blanches » de l'apprentissage du breton.

L'aide technique et les services apportés par DAO sont tout particulièrement indispensables aux nombreuses associations de taille réduite, animées uniquement par des bénévoles, qui dispensent des cours du soir de breton sur tout le territoire. Elles nécessitent un accompagnement particulier afin de pouvoir continuer à se développer et répondre à la demande des apprenants au plus près de leur lieu de résidence.

I.2.4.1.c La création et la diffusion de matériel pédagogique

Engagement 27 : Soutenir la création et la diffusion de matériel et d'outils pédagogiques.

La Région poursuivra son soutien à DAO pour la création et la diffusion de matériel et d'outils pédagogiques à destination de tous les organismes de formation pour adultes. Mutualiser le matériel pédagogique permet en effet d'aider l'ensemble des structures à dispenser des formation de contenu et de qualité comparables, dans l'intérêt des apprenants et en cohérence avec les objectifs du CECRL.

I.2.4.1.d La formation continue des formateurs

DAO propose des actions de formation aux enseignants intervenant dans différentes structures. Les stages de ce type, notamment en fin de semaine, devront être développés.

I.2.4.1.e L'évaluation des acquis des apprenants et des contenus linguistiques transmis

DAO a mis en place des outils communs pour l'évaluation des apprenants, conformes aux attentes du CECRL (du niveau A1 au niveau B1). Les organismes adhérents peuvent proposer cette évaluation aux apprenants en fin de chaque cycle d'apprentissage.

Pour ce qui concerne la qualité et la cohérence des contenus transmis dans le cadre des formations longues, des évaluations pourront être sollicitées par les centres de formation professionnelle auprès de l'Office public de la Langue bretonne.

I.2.4.2 Développer les formations longues

Les centres de formation professionnelle à la langue bretonne (Mervent, Roudour, Skol an Emsav, Stumdi et Kelenn pour l'année de préformation) sont soutenus dans leur fonctionnement et leurs activités par le Conseil régional (457 160 € en 2011 pour 452 000 € en 2010). La Région prend également en charge les coûts de formation pédagogique des demandeurs d'emplois qui s'inscrivent aux stages de 6 mois et 3 mois.

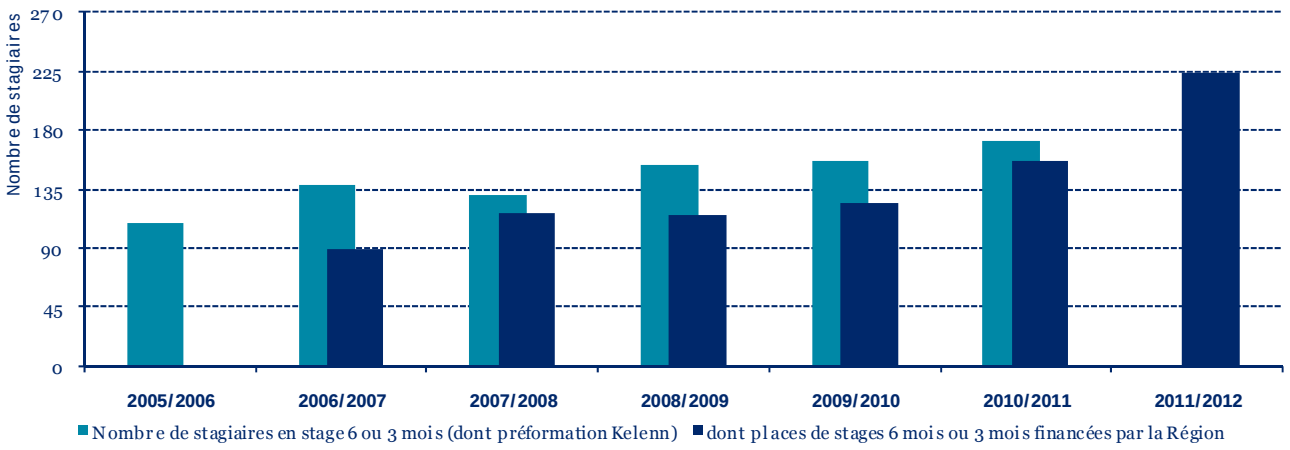

Indicateur 8 : nombre de places de stages longs (6 mois) et de formation supérieure (3 mois) financées par la Région – données source page 89

Les publics susceptibles de s'inscrire à ces formations sont en effet :

- Les salariés bénéficiant d'un Congé individuel de Formation (CIF) pour lesquels tout ou partie du coût pédagogique peut être pris en charge par le FONGECIF ou autre organisme ;

- Les demandeurs d'emplois pour lesquels, outre la prise en charge du coût pédagogique par la Région, une rémunération régionale peut être apportée s'ils ne peuvent pas bénéficier des allocations-chômage pendant leur stage ou si leurs droits à indemnisation cessent en cours de stage ;
- Toute autre personne intéressée qui doit en ce cas prendre à sa charge la totalité des coûts de formation pédagogique.

En 2010 et 2011, la Région a fortement augmenté son soutien à la mise en place de stages de 6 mois ou de 3 mois pour les demandeurs d'emploi puisque ce sont 156 places de stages qui ont été ouvertes pour l'année scolaire 2010/2011 (dont 31 places de stages de 3 mois) et 223 places pour l'année scolaire 2011/2012 (dont 31 places de stages de 3 mois). Cette dernière augmentation est notamment due à l'ouverture d'une formation longue (6 mois) par Mervent en septembre 2011 (24 places financées) et à la mise en place d'une formation de 6 mois à Nantes par Skol an Emsav (14 places financées, le Conseil régional des Pays-de-la-Loire intervenant pour la rémunération des stagiaires).

Engagement 28 : Consolider les moyens, le fonctionnement et la coordination des centres de formation professionnelle à la langue bretonne dans une optique de couverture satisfaisante du territoire par l'offre de formation.

La Région continuera de soutenir le fonctionnement des centres de formation professionnelle et restera tout particulièrement attachée à la mise en place d'une couverture optimale du territoire breton par ce type de formation, afin de proposer aux futurs brittophones une offre la plus proche possible de leur lieu de résidence. Il s'agit en effet de limiter les déplacements longs des stagiaires ou le recours à un logement temporaire pendant la durée du stage afin de maintenir et d'améliorer l'attractivité des formations longues.

La coordination déjà mise en place entre les centres de formation, DAO et l'Office public de la Langue bretonne devra ainsi se renforcer.

Afin de former plus de brittophones adultes, il convient de diversifier les publics accueillis : la mobilisation plus importante des CIF doit être recherchée. L'inscription en cours du DCL au RNCP (voir le point I.2.4.4 page 46) est à ce titre stratégique puisqu'elle permettra de transformer la formation 6 mois ou 3 mois en formation diplômante et facilitera ainsi la prise en compte de la demande par les employeurs concernés.

La Région soutiendra par ailleurs, dans les mêmes conditions que pour les stages en breton, toute formation professionnelle intensive longue qui serait à nouveau mise en place pour le gallo.

I.2.4.3 Répondre aux besoins en formation de secteurs prioritaires

Certains secteurs d'activités connaissent des besoins croissants de salariés en capacité d'exercer leurs métiers en breton. Dans une optique de diversification de l'emploi en breton, la Région souhaite mettre en œuvre des dispositifs de soutien ou d'incitation à la formation.

Engagement 29 : Etendre le dispositif régional et départemental d'incitation à la formation à la langue bretonne des enseignants aux personnels de la petite enfance, aux personnels de l'animation et aux personnels non enseignants des établissements scolaires.

I.2.4.3.a La petite enfance : mise en place de Desk / volet petite enfance

La Région travaillera à la mise en place, avec les Départements actuellement partie prenante du dispositif Desk / volet enseignement (Finistère et Morbihan), à l'extension de Desk au secteur de la petite enfance. Les autres Départements bretons seront également sollicités pour participer au dispositif.

Desk / volet petite enfance aidera les auxiliaires de puériculture, éducateurs de jeunes enfants, assistants maternels, directeurs de crèches… à se former à la langue bretonne pendant 6 mois (ou 6 + 3 mois) en centre de formation professionnelle agréé pour exercer ensuite leur profession dans un établissement bilingue ou

immersif d'accueil de la petite enfance ou en tant qu'assistant maternel à domicile. Le montant des aides régionales et départementales pour ce dispositif équivaudra à celui des aides Desk / volet enseignement[38].

Les modalités d'attribution de Desk / volet petite enfance seront adaptées aux profils de formation et diplômes des professionnels concernés.

I.2.4.3.b L'accueil et l'animation périscolaires dans le premier degré : mise en place de Desk / volet périscolaire

De la même manière, la Région travaillera à la mise en place du dispositif Desk / volet périscolaire, permettant d'aider les salariés en charge de l'accueil et de l'animation périscolaires dans les établissements du 1er degré à se former à la langue bretonne :

- ASEM (agent spécialisé des écoles maternelles) ;
- AVS (auxiliaires de vie scolaire) ;
- animateurs périscolaires dans les écoles maternelles et primaires.

Les modalités d'attribution de Desk / volet périscolaire seront adaptées aux profils de formation et diplômes des professionnels concernés.

I.2.4.3.c L'audiovisuel, le théâtre et l'édition

Le secteur de l'audiovisuel et du théâtre est aujourd'hui confronté à un besoin de formation en langue bretonne sur certaines matières, afin d'assurer le renouvellement générationnel nécessaire à la poursuite de son développement. S'agissant par exemple de l'écriture (« savoir imaginer et raconter une histoire ») ce besoin est aussi celui du secteur de l'édition en breton.

- Les formations spécialisées

La Région soutient les associations Dizale et C'hoariva dans leurs activités. Elles ont organisé des formations communes en langue bretonne pour les comédiens, qui ont abouti à la création d'un vivier riche, travaillant à la fois pour la production audiovisuelle, le doublage et le théâtre. Il est nécessaire de veiller à ce que ce vivier ne s'épuise pas en formant de jeunes comédiens : les formations spécifiques pourraient être reconduites afin d'assurer la pérennité du secteur.

La Région soutient par ailleurs des formations spécifiques mises en place par l'association Blaz Produksion dont certaines portent sur des domaines intéressant l'audiovisuel : réalisation de films ou de reportages radiophoniques, perfectionnement de la prononciation du breton, etc.

- La formation à l'écriture

Les acteurs de la filière audiovisuelle et de la création littéraire en langue bretonne ont élaboré un diagnostic partagé des besoins en formation à l'écriture dramaturgique en breton dans une optique d'incitation à la création et/ou d'amélioration de la qualité :

- des fictions audiovisuelles ;
- des documentaires ;
- du théâtre ;
- de la littérature de fiction.

Certaines formations en ce sens ont été mises en place ces dernières années : tutorat « Jeunes auteurs » mis en place par Films en Bretagne pour les bénéficiaires d'aides à l'écriture documentaire du FACCA ou demandeurs ajournés par le comité de lecture ; concours Estran, ouvert à toutes les langues ; formation autour de la saga « Lann Vras » mise en place par Kalanna, Dizale et Stumdi en 2010-2011.

La Région soutiendra la mise en place d'un dispositif pérenne de formation à l'écriture dramaturgique en langue bretonne.

Une expérimentation est lancée depuis fin 2011 autour de deux modules de formation : acquisition des outils de la dramaturgie et des ressorts narratifs ; suivi de développement d'écriture et formation professionnelle au développement de scénario.

[38] Voir le point I.1.2.2.b page 34.

I.2.4.3.d L'intégration de modules de sensibilisation à la langue bretonne dans les formations professionnelle

Engagement 30 : Intégrer, dans des formations professionnelles existantes, des modules de sensibilisation à la langue bretonne, en particulier dans les secteurs de la petite enfance, de l'accueil périscolaire, de l'aide à la personne.

Dans le cadre du PBF et du PRS (Programme Bretagne Formation et Programme Régional des Stages), la Région intégrera progressivement des modules optionnels de sensibilisation à la langue bretonne dans certaines formations. Sont tout particulièrement visées les formations conduisant aux métiers de la petite enfance, de l'accueil périscolaire et de l'aide à la personne. Il s'agira, grâce à ces modules, de sensibiliser les stagiaires à l'opportunité d'apprendre la langue bretonne dans une optique professionnelle.

La formation linguistique des personnels non enseignants des collèges et lycées bilingues fera par ailleurs l'objet d'une attention particulière, en liaison avec les collectivités territoriales et le Centre national de la Fonction publique territoriale (CNFPT), tout comme la formation linguistique des animateurs sportifs et culturels travaillant avec les classes bilingues.

I.2.4.4 Valoriser les compétences linguistiques : le DCL langue bretonne

La mise en place fin 2010 du Diplôme de Compétence linguistique (DCL) pour la langue bretonne par l'État, avec le soutien de la Région, constitue une avancée importante pour tous les brittophones qui souhaitent valoriser leur connaissance de la langue et en particulier pour les adultes en formation professionnelle.

Le DCL est en effet un diplôme d'Etat reconnu, signé par le Recteur d'Académie, qui sanctionne la connaissance de la langue dans un cadre professionnel, selon le Cadre européen commun de Référence en Langue (CECRL) : le DCL langue bretonne permet d'évaluer la connaissance des locuteurs du niveau A1 au niveau C1. Le DCL permet aujourd'hui d'évaluer le niveau de langue atteint par les stagiaires et donc de juger au cas par cas de l'opportunité d'une formation supplémentaire.

Une première session a été mise en place fin 2010 (54 candidats présents), la seconde en juin 2011 (200 candidats présents). La répartition géographique des candidats lors de la session 2011 reflète l'influence des centres de formation professionnelle conjuguée à celle des lieux d'examen (Rennes, Brest, Vannes) : la moitié des candidats résident en Finistère, suivi par le département d'Ille-et-Vilaine. 46 % des candidats étaient demandeurs d'emploi : beaucoup d'entre eux ont déclaré apprendre le breton dans l'espoir de trouver du travail par la suite.

L'inscription du DCL au Répertoire national de la Certification professionnelle (RNCP) est en cours depuis fin 2011. L'aboutissement de cette procédure permettra d'offrir aux stagiaires de la formation professionnelle en langue bretonne une certification reconnue de leur compétence. Elle devrait faciliter les démarches des apprenants auprès des organismes finançant les formations (FONGECIF…) ainsi que de Pôle Emploi et des Missions locales pour les demandeurs d'emploi.

Engagement 31 : Intégrer le passage systématique du DCL aux dispositifs de formation à la langue bretonne et atteindre le seuil de 300 candidats par an.

La Région veillera à ce que les règlements des formations longues de chaque centre de formation professionnelle prévoient le passage obligatoire du DCL à l'issue du stage de 6 mois ou du stage de 3 mois lorsque celui-ci suit immédiatement un stage de 6 mois.

La Région poursuivra sa collaboration avec l'État pour une amplification du dispositif, avec l'objectif de tenir deux sessions d'examen par an pour environ 250 à 300 candidats :

- La première session fin mars pour les personnes ayant effectué des stages de 6 mois à compter de septembre de l'année n-1 (environ 100 candidats attendus) ;
- La seconde session fin juin pour les personnes ayant effectué un stage supplémentaire de 3 mois entre avril et juin ; celles qui ont suivi leur stage de 6 mois entre janvier et juin ; les personnes qui souhaitent valoriser leurs acquis suite à d'autres types de formation (cours du soir, etc.).

L'intégralité des coûts d'inscription au DCL est pour l'instant prise en charge par le Conseil régional.

Enfin la Région veillera à ce que tous les formateurs en langue bretonne des organismes qu'elle finance, quel que soit le type de formation délivrée (stages longs, stages cours, cours du soir…), aient passé le DCL. Un état récapitulatif des effectifs de formateurs avec mention des niveaux atteints au DCL devra lui être fourni à l'appui des demandes de subvention.

I.3 Favoriser la transmission familiale et préscolaire

I.3.1 La communication sur la transmission familiale

I.3.1.1 La campagne « le bilinguisme pour les petits, un grand atout pour la vie »

La Région mène depuis 2009 avec le Conseil général du Finistère une campagne intitulée « le bilinguisme pour les petits, un grand atout pour la vie ». Cette campagne est menée directement auprès des familles du Département attendant un enfant grâce à une collaboration avec la PMI départementale.

Dans la première phase (2009/2010) un DVD a été réalisé, produit et édité par la Région à 10 000 exemplaires[39]. Le film présente les témoignages de plusieurs familles finistériennes ayant fait le choix du bilinguisme, voire du multilinguisme, pour leur(s) jeune(s) enfant(s). Le DVD a fait l'objet d'une seconde édition début 2011.

Dans sa deuxième phase (lancée en janvier 2012), un kit de naissance a été produit et édité par le Conseil général du Finistère. Il comprend notamment un livret d'une trentaine de pages présentant les avantages du bilinguisme précoce ainsi que les lieux et possibilités d'accueil des tout-petits en breton. Le kit sera distribué aux parents de jeunes enfants de la même manière que le DVD.

Engagement 32 : Renforcer la communication autour de l'intérêt de la transmission familiale et préscolaire de la langue auprès des parents de jeunes enfants ou futurs parents par l'extension de l'opération menée en Finistère à tout le territoire breton.

La communication conjointe Région-Département du Finistère sur les atouts du bilinguisme précoce gagnerait à être étendue à l'ensemble du territoire breton. La Région proposera aux autres Conseils généraux de participer à l'avenir à cette opération, en adaptant le contenu du matériel de communication aux spécificités de chaque territoire.

I.3.1.2 Le projet européen MELT

Le projet « Transmission multilingue précoce » (Multilingual Early Language Transmission - MELT) est le fruit d'un partenariat entre les institutions représentant quatre langues : la Région Bretagne – en partenariat avec l'association Divskouarn - pour la langue bretonne, la Fryske Akademy pour la langue frisonne (Pays-Bas), Folkhälsan pour les suédophones de Finlande et le Welsh Language Board pour la langue galloise. MELT a été lancé en novembre 2009 à l'initiative du NPLD[40]. Il a été soutenu par le programme Comenius de la Commission européenne. MELT s'est conclu le 6 octobre 2011 à Bruxelles par une conférence de clôture.

MELT visait à identifier les meilleures pratiques et méthodologies de transmission de la langue, valoriser et développer les compétences des professionnels de la petite enfance, faire bénéficier les jeunes enfants de solides bases pédagogiques afin de leur permettre de continuer à progresser dans leurs compétences bilingues, fournir des informations sur le bilinguisme aux parents, renforcer les solidarités entre locuteurs et promouvoir la diversité culturelle et linguistique.

MELT a permis de répertorier les structures agissant dans le domaine de la transmission précoce de chacune des langues régionales concernées et d'employer une personne (au sein de Divskouarn pour la langue bretonne) travaillant avec les professionnels, les parents et les enfants. Un guide a été mis au point à destination des professionnels de la petite enfance, dont l'édition bretonne sera distribuée en 2012.

---

[39] Egalement visible sur www.bretagne.fr

[40] Voir le II.2.1 page 19.

I.3.2 Le soutien au développement de l'emploi de la langue dans le secteur de la petite enfance

Le développement de l'accueil en breton de la petite enfance répond à une demande croissante de parents de jeunes enfants qui souhaitent apporter la langue à ceux-ci entre la naissance et la scolarisation. Il s'agit essentiellement de parents qui, soit parlent breton à l'enfant dans le cadre familial et souhaitent que la même langue soit utilisée à la crèche ou chez l'assistant maternel, soit ne sont pas en mesure de transmettre eux-mêmes la langue à l'enfant mais attendent de la structure d'accueil qu'elle apporte un maximum en ce sens. L'accueil des tout-petits en breton constitue une forme de préparation à la scolarisation en école bilingue ou immersive.

Engagement 33 : Soutenir la structuration du secteur de l'utilisation de la langue bretonne avant la scolarisation et l'amélioration de la couverture territoriale par des structures d'accueil, notamment immersives.

I.3.2.1 Le réseau des acteurs de l'accueil de la petite enfance en breton

L'association Divskouarn, créée en 2005, a pour but de promouvoir et de développer l'utilisation de la langue bretonne avant la scolarisation. L'association travaille à :

- inciter les structures d'accueil de la petite enfance à développer l'usage du breton par la signature d'une charte : 19 structures ont signé cette Charte ;
- sensibiliser les regroupements et les relais d'assistantes maternelles ;
- sensibiliser et informer les parents ;
- créer et distribuer les outils pédagogiques et méthodologiques à destination des professionnels ;
- former les professionnels via des sessions de formation spécifiques co-organisées avec Stumdi.

La Charte Divskouarn prévoit 3 niveaux de certification :

- I : sensibilisation au breton ;
- II : le breton comme langue de vie (utilisation de la langue au quotidien par au moins 2 professionnels) ;
- III : immersion (toute l'équipe parle et travaille en breton).

La Région maintiendra son soutien au fonctionnement de Divskouarn dans une optique de renforcement de la coordination des acteurs, d'innovation (par exemple la mise en place d'un réseau de « parrainage » linguistique) et d'extension de la couverture territoriale des structures d'accueil de la petite enfance.

I.3.2.2 Développer les lieux d'accueil

I.3.2.2.a Les crèches immersives

La Région soutient le fonctionnement et le développement de l'association Babigoù Breizh qui a pour but la création et la gestion de structures d'accueil de la petite enfance où les enfants évoluent dans un environnement brittophone.

Les deux premières micro-crèches Babigoù Breizh (pouvant accueillir jusqu'à 10 enfants) ont été ouvertes à Vannes à l'automne 2011. L'association a engagé des démarches de prospection auprès des collectivités, des entreprises et des parents afin de développer son réseau de crèches immersives.

I.3.2.2.b Les maisons d'assistantes maternelles

Les groupes de parents, notamment en lien avec les écoles bilingues, peuvent effectuer des démarches auprès des collectivités territoriales pour obtenir la création de Maisons d'Assistantes maternelles (MAM) brittophones. Les MAM sont des regroupements d'assistantes maternelles ayant directement des contrats avec les familles.

La création de MAM à proximité des écoles bilingues serait de nature à favoriser chez les familles le choix du bilinguisme grâce à la création d'un environnement brittophone favorable.

II Développer la présence des langues de Bretagne dans la vie sociale, culturelle et publique

II.1 Appuyer la sensibilisation, la connaissance, la diffusion et la pratique linguistiques

II.1.1 Des espaces à conquérir pour la langue bretonne

II.1.1.1 Soutenir la sensibilisation à la langue bretonne

II.1.1.1.a A destination du grand public

La politique d'assimilation linguistique mise en œuvre dans toute la France pendant les deux premiers tiers du XX^{ème} siècle a fortement insisté sur le handicap social prétendument causé par la pratique des langues régionales, car limitant notamment l'accès à l'instruction, clé de la mobilité sociale ascendante. Continuer à pratiquer – et transmettre – la langue régionale était synonyme de conservatisme, de refus du progrès, y compris dans la perception de leurs propres locuteurs… Peu à peu leur pratique s'est restreinte à certaines catégories socioprofessionnelles liées au secteur primaire. Les langues régionales ont été les grandes perdantes du mouvement d'urbanisation et de transformation socio-économique des Trente Glorieuses. D'autant plus en Bretagne que ce mouvement a été très conséquent et a provoqué, en moins d'une génération, des bouleversements démographiques et sociologiques massifs.

Parallèlement à ces phénomènes, de nombreux mouvements et personnalités ont dénoncé le risque de perdre une richesse sans pareille si le breton venait à disparaître. Ces prises de position ont rencontré un écho de plus en plus grand dans l'opinion. Paradoxalement donc, au fur et à mesure que la société bretonne s'urbanisait et que la transmission familiale s'amenuisait, de plus en plus de Bretonnes et de Bretons retournaient le sentiment de honte pour valoriser la richesse collective que le breton représente.

Aujourd'hui, la perception collective du breton est très positive[41]. A elle seule cependant elle ne suffira pas à assurer la réappropriation de la langue. Il est nécessaire de transformer cette perception en volonté d'action.

Engagement 34 : Soutenir le développement des opérations de communication à destination du grand public sur l'intérêt de l'enseignement bilingue et de l'enseignement de la langue bretonne.

La Région soutient les opérations de communication menées par l'Office public de la Langue bretonne sur l'intérêt de l'enseignement bilingue (I.1.1.3.b page 29) et l'enseignement de la langue bretonne (I.1.1.3.c page 30). Afin d'élargir leur diffusion et d'amplifier leur impact, elle apportera son concours à l'Office public pour que d'autres structures publiques y participent et la relaient.

La Région soutient par ailleurs les associations dont l'action comprend pour une grande part une communication positive en faveur de la langue bretonne :

- Kevre Breizh, fédération de structures culturelles ou linguistiques, qui notamment organise en Bretagne les événements revendicatifs en faveur des langues régionales ;
- Ar Redadeg, association qui organise tous les deux ans une grande course-relais à travers toute la Bretagne afin de financer des démarches innovantes en faveur du breton ainsi que le développement du réseau Diwan. Le retentissement médiatique de la course permet une communication, tant via les médias que directement auprès des spectateurs, sur la langue bretonne.

[41] Voir les données issues du sondage Fañch Broudic-TMO Régions page 7.

II.1.1.1.b A destination de cibles spécifiques

Engagement 35 : Soutenir la mise en place d'une politique d'incitation à la pratique et/ou à l'apprentissage du breton spécifiquement destinée aux 16-30 ans.

Une communication spécifique pourra être mise en place à destination des jeunes. Il s'agira notamment de toucher les catégories de la tranche d'âge 16-30 ans qui, pour diverses raisons, n'ont pas de contact avec la langue. Cette communication positive insistera sur les opportunités et l'enrichissement culturel que le breton peut apporter dans un contexte de promotion de la diversité.

Engagement 36 : Soutenir le développement de la communication sur la formation à la langue bretonne à destination des adultes.

La Région continuera de soutenir l'élargissement de la campagne *Plijus !* menée par l'Office public (I.2.4.1.a page 42).

Engagement 37 : Soutenir la mise en place d'une communication à destination des décideurs sur l'intérêt social et économique de la présence de la langue bretonne dans l'espace public et économique.

Les avancées possibles en faveur de la langue bretonne se heurtent encore parfois à des refus d'agir de la part des décideurs publics ou privés, qui sont dus à des préjugés ou des craintes qui relèvent avant tout d'une méconnaissance de ce qu'est la langue, de qui sont ses locuteurs et de ce qu'elle peut apporter, tant à la vie sociale qu'à celle de l'entreprise.

La Région soutiendra la mise en place d'une communication en ce sens à destination des décideurs publics et privés.

II.1.1.2 Enrichir la langue et améliorer sa connaissance

II.1.1.2.a Adapter la langue aux évolutions et aux besoins de la société

Engagement 38 : Soutenir l'enrichissement de la langue en continu (terminologie, dictionnaire, études linguistiques, ouvrages de référence, bases de données).

La Région soutient, dans le cadre des missions qu'elle confie à l'Office public de la Langue bretonne, la codification, l'adaptation et l'enrichissement de la langue en continu[42]. La pratique de la langue bretonne évolue en effet avec la société qui la parle et le développement de son usage dans des champs sociaux de plus en plus ouverts exigent une adaptation en continu du lexique et de la norme écrite.

A l'avenir, la langue bretonne sera portée de plus en plus par des personnes qui ont l'apprise soit à l'école, soit en cours du soir ou bien encore en stage. A échéance très brève, les locuteurs de naissance vont devenir minoritaires. Il importe donc de porter une attention soutenue à la qualité de la langue pratiquée par les locuteurs et les moyens à mettre en œuvre pour son amélioration sur le long terme, tant en ce qui concerne la transmission qu'en ce qui concerne l'environnement linguistique. La question du renforcement du tissu social brittophone et de la pratique de la langue par les médias devront notamment être évoquées.

II.1.1.2.b Développer la recherche

La Région finance, dans le cadre du dispositif ARED (Allocation de Recherche doctorale) de sa politique Recherche, des projets de recherche linguistiques ou sociolinguistiques. Les ARED sont accordées pour une durée de 3 ans. Ont été financées les ARED suivantes :

[42] Voir l'annexe I page 70.

- *« La langue aujourd'hui : entre héritage et succession. Pratiques et représentations de la transmission »*, projet dont le responsable était Jean-François Simon du Centre de Recherche Bretonne et Celtique (CRBC) à l'Université de Bretagne Occidentale (2007-2009) ;
- *« La littérature orale de langue bretonne à travers le corpus inédit de Madame de Saint-Prix »*, projet dont le responsable était Hervé Le Bihan du CRBC à l'Université de Haute Bretagne (2008-2010).
- « *Le bilinguisme scolaire breton–français du jeune enfant : les représentations parentales et leurs influences* », projet dont le responsable était Ronan Calvez du CRBC à l'Université de Bretagne Occidentale (2009-2011) ;
- *« Le breton vannetais – Idiomatique, Oralité et Standard »*, projet dont le responsable était Francis Favereau du CRBC à l'Université de Haute Bretagne (2009-2011).

Engagement 39 : Soutenir le développement de la recherche sociolinguistique et la connaissance sur le bilinguisme en général et les pratiques linguistiques des Bretons en particulier.

Conformément aux dispositions de la Convention additionnelle au Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 pour la transmission de la langue bretonne et le développement de son usage dans la vie de tous les jours[43], ses signataires, dont les Universités, s'engagent à renforcer la recherche dans le domaine linguistique.

La mise en place d'une équipe de recherche unifiée et pluridisciplinaire (CRBC) entre Rennes II et Brest participe de cette volonté. La Région restera attentive au maintien de ce potentiel de recherche et poursuivra sa politique de financement via les ARED. Les langues de Bretagne feront partie des thématiques régionales prioritaires qui seront prises en compte dans l'attribution de ces allocations.

II.1.1.3 Diffuser la langue bretonne

Comme prévu par la Charte d'utilisation des langues de Bretagne dans le fonctionnement et les politiques de la Région (voir page 73), celle-ci intégrera progressivement, pour les demandes de subvention relevant de l'ensemble de ses politiques, des questions relatives à la prise en compte du bilinguisme.

Les conventions particulières qui lient la Région à certains de ses partenaires contiendront une clause de prise en compte du bilinguisme dans leur fonctionnement.

Engagement 40 : Développer la présence visuelle et sonore de la langue bretonne dans l'espace public ou accueillant du public (annonces bilingues dans les transports, les commerces…).

La Région agit, en tant que maître d'ouvrage et dans le cadre des aides qu'elle apporte, pour un développement de la présence visuelle et sonore de la langue bretonne dans l'espace public ou les espaces accueillant du public.

Engagement 41 : Développer la place de la langue bretonne sur Internet et dans les nouvelles technologies.

Dans la même optique, la Région soutient le développement de la présence de la langue bretonne sur Internet et dans les nouvelles technologies. Une attention particulière sera portée sur la présence du breton sur les sites Internet des structures dont elle finance le fonctionnement pour une part importante.

[43] Voir l'annexe IV pages 78 et 86.

II.1.2 Répondre aux besoins du gallo

Engagement 42 : Renforcer les acteurs de la promotion, de la diffusion et de l'enseignement du gallo.

II.1.2.1 Soutenir le développement du tissu associatif

La Région soutient le fonctionnement et les activités des associations qui travaillent au développement et à la diffusion du gallo, notamment :

- Bertaeyn Galeizz, association régionale qui œuvre à la promotion du gallo, informe le public sur la langue, recueille le patrimoine linguistique et travaille à sa modernisation ;
- Le Centre de Ressources Marc Le Bris, pôle associé Dastum basé à Loudéac, ayant pour but la valorisation du patrimoine culturel en gallo ;
- Chubri, association régionale qui a pour but de sauvegarder et développer le gallo, de favoriser l'émergence de la recherche sur la langue, la réactualisation de la langue, l'émergence de nouveaux usages, la création de nouveaux outils pour sa transmission.

125 500 € ont été consacrés en 2011 au fonctionnement des associations qui agissent pour le développement du gallo. Dans le cadre de la politique territoriale, la Région a par ailleurs soutenu la création à Parcé de la Granjagoul, maison du patrimoine oral en Haute-Bretagne.

La Région échange régulièrement avec les associations qui agissent pour le gallo (Association des Enseignants de Gallo, Bertaeyn Galeizz, Chubri…) sur les politiques menées et à mener en faveur de cette langue.

II.1.2.2 Améliorer la diffusion du gallo

Afin d'améliorer la diffusion du gallo et de communiquer sur la langue, la Région est à l'initiative et soutient activement Bertaeyn Galeizz dans l'organisation des Priz du Galo (Prix du Gallo) dont la première édition s'est tenue le 16 septembre 2011 au siège du Conseil régional. Ces Prix visent récompenser et valoriser les acteurs du développement du gallo. Ils sont répartis en trois catégories :

- Associations, entreprises, collectivités (2 prix) ;
- Artistes et créations (2 prix) ;
- Gallophone de l'année (1 prix).

Par ailleurs, les dispositions de la Charte d'utilisation des langues de Bretagne dans le fonctionnement et les politiques de la Région (voir page 73) prévoient la possibilité pour la Région de prendre en compte le gallo dans sa communication, sa signalétique et ses politiques en fonction de la demande exprimée par les maîtres d'ouvrages, partenaires ou usagers.

La Région suivra avec attention les travaux menés par les acteurs du développement du gallo afin de parvenir à la définition d'une écriture commune, qui facilitera la présence et la visibilité de la langue dans l'espace public.

II.2 Assurer une présence territoriale des langues de Bretagne

II.2.1 Aider les Ententes de pays

II.2.1.1 Des structures essentielles à l'animation culturelle dans les territoires

Les Ententes de Pays fédèrent, sur les territoires dont leurs adhérents choisissent les contours, les associations linguistiques et culturelles qui œuvrent à la promotion et au développement des éléments du patrimoine culturel immatériel breton (musique, danse, jeux, sports, gastronomie…), à la diffusion des langues de Bretagne, à l'organisation de festivals ou autres manifestations, etc.

Les Ententes permettent de mutualiser les moyens, notamment administratifs et techniques, d'organiser une communication large, d'être de véritables centres de ressources pour les personnes qui souhaitent s'informer sur les pratiques culturelles propres à la Bretagne.

Elles sont de tailles variables et ont chacune des missions différentes, compte tenu des contextes locaux et du dynamisme du tissu associatif. Les plus importantes regroupent jusqu'à cinquante associations, sont fortes de plusieurs milliers de membres et agissent sur des territoires étendus.

II.2.1.2 Renforcer l'action des Ententes pour le développement des langues de Bretagne

La Région soutient le fonctionnement de 12 Ententes de Pays réparties sur tout le territoire breton. En 2011, elle a consacré 347 000 € à cette politique. Elle accompagnera leur éventuelle coordination.

Engagement 43 : Favoriser la structuration de l'action des Ententes de pays en faveur des langues de Bretagne.

II.2.1.2.a Adapter la Charte des Ententes de Pays

La Région a adopté en décembre 2009 une Charte linguistique des Ententes de Pays avec pour objectif de poser les bases d'actions communes des Ententes et d'accéder à une meilleure efficacité de leurs actions, ainsi que de développer leurs interventions en faveur du breton, du gallo et de leur usage.

Cette Charte mentionne notamment l'obligation pour les Ententes de privilégier l'usage du breton ou du gallo, tout en permettant l'accès de tous par la pratique du bilinguisme. Quatre axes communs à toutes les Ententes sont par ailleurs retenus :

- Rassembler et informer (lieux d'information et référents sur la langue et la culture et les activités pratiquées sur leur territoire) ;
- Diffuser (identifier les créations sur leurs territoires, les porter à la connaissance des autres Ententes et faciliter l'accueil de ces créations sur leur propre territoire) ;
- Soutenir et accompagner (rôle de soutien et d'accompagnement des associations et des personnes porteuses de projets ; impulsent elles-mêmes ces projets)
- Innover (lieux d'émergence de projets innovants et fédérateurs en langue bretonne).

La Charte des Ententes de Pays fera l'objet d'une nouvelle concertation en vue de son adaptation au contexte actuel, en particulier le fait que l'Office public de la Langue bretonne soit désormais un EPCC.

II.2.1.2.b Animer dans les territoires les initiatives en faveur des langues

Les Ententes de Pays pourraient développer en leur sein la notion « *d'espace privilégié* » pour la langue bretonne et, le cas échéant, le gallo. Il s'agirait de donner un véritable statut privilégié à la langue - en particulier en tant que langue de travail – afin de favoriser les échanges spontanés entre locuteurs dans une optique d'amélioration de la qualité linguistique. Une pratique équilibrée et naturelle de la langue nécessite en effet des espaces d'échanges qui sortent du monde de l'enseignement ou de la formation, afin notamment de permettre un enrichissement du vocabulaire de chaque locuteur apprenant. La mise en place de telles pratiques doit bien entendu prendre en compte les capacités linguistiques des usagers. Des traductions systématiques peuvent ainsi être mises en place pour les bon-brittophones ou non-gallophones, adaptées à leur nombre et aux activités exercées.

Engagement 44 : Soutenir la mise en place d'une semaine consacrée à la langue bretonne.

La Région soutiendra toute initiative globale et concertée permettant d'améliorer la visibilité de la langue bretonne auprès du grand public (voir II.1.1.1.a page 49). Les Ententes de Pays pourraient ainsi organiser une semaine de communication, animations… autour de la langue bretonne.

II.2.2 Soutenir les activités de loisirs et de vacances en breton et en gallo

II.2.2.1 L'offre de séjours de vacances et centres de loisirs en breton et en gallo

L'Union bretonne pour l'Animation des Pays ruraux (UBAPAR) est un réseau associatif au service de l'animation et du développement. L'un de ses axes de travail est la promotion de l'utilisation des langues de Bretagne dans les activités de loisirs éducatifs à destination des enfants et des adultes.

Un travail très important de développement de l'offre de séjours de vacances en breton et en gallo a été effectué depuis plusieurs années par l'UBAPAR et l'ensemble des structures qui s'inscrivent dans cette action. Ainsi, en 2011, ce sont 35 séjours de vacances qui ont été organisés, dont deux en gallo, et 6 centres de loisirs.

Les organisateurs proposent des séjours sur des thèmes diversifiés, adaptés à l'âge des enfants et adolescents (de 6 à 17 ans) et répartis sur le territoire breton voire au-delà (1 séjour en Lozère). Certains séjours sont axés sur les sports (gouren, nautisme, équitation, grimpe d'arbre, vélo, plongée sous-marine…), d'autres sur la découverte de lieux attractifs (îles, lac de Guerlédan) ou la découverte thématique (vie à la ferme, littoral, théâtre, cirque…).

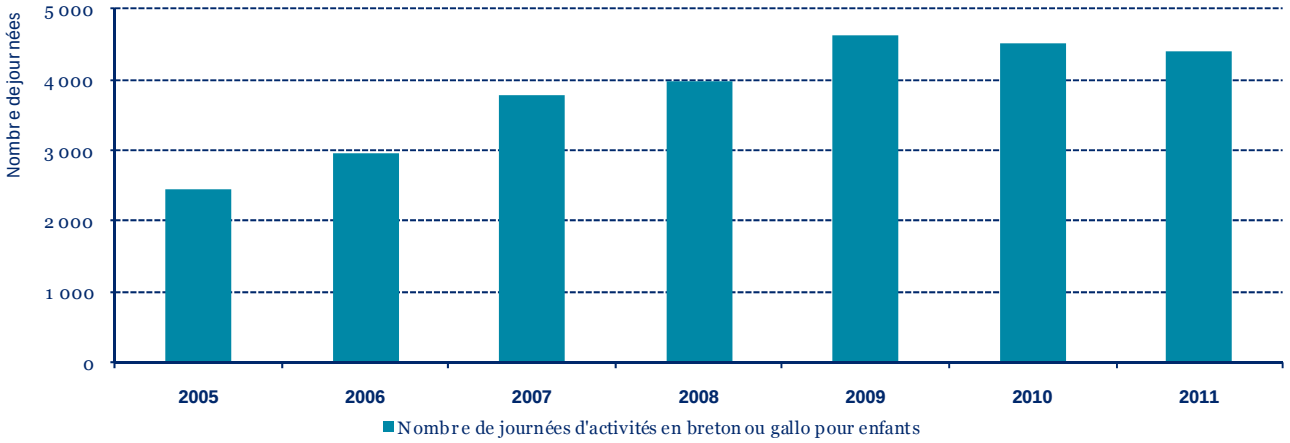

Indicateur 9 : nombre de journées d'activités organisées – données source page 89

La Région soutient ces opérations en subventionnant chaque structure organisatrice à hauteur de 3 euros par jour et par enfant. Cette subvention permet de diminuer le coût supporté par les familles.

En 2011, 4 412 journées de séjours vacances et centres de loisirs ont été organisées, contre 4 525 en 2010 et 4 630 en 2009. Le nombre total d'enfants accueillis est passé de 715 (en 2010) à 676. Ce tassement doit être rapproché des difficultés générales que connaît le secteur des séjours de vacances depuis le début de la crise. A noter cependant une légère tendance au rallongement des séjours puisque la durée moyenne par enfant était de 6,5 jours en 2011 contre 6,3 jours en 2010.

La Région sera attentive au développement des CLSH (centres de loisirs sans hébergement) en langue bretonne ou en gallo.

II.2.2.2 La formation des animateurs (BAFA et BAFD en breton)

L'UBAPAR assure la formation des animateurs brittophones pour le passage du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) et du BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur). En 2011, ce sont 17 stagiaires qui ont été formés pour le passage du BAFA et 3 pour le passage du BAFD.

Afin de proposer aux enfants des filières bilingues des activités éducatives de qualité, l'UBAPAR organise également des stages BAFA approfondissement en breton (6 stagiaires accueillis en 2011 sur le thème « nature et aventure ») et BAFA qualification (5 stagiaires accueillis en 2011 pour la qualification « surveillant de baignade »).

La Région apporte son soutien à ces opérations de formation d'animateurs.

Engagement 45 : Soutenir l'élargissement du périmètre des activités périscolaires culturelles (musique, danse…) et sportives (nautisme, gouren, football…) en breton.

Une réflexion devra être engagée sur les moyens à mettre en œuvre pour élargir le périmètre des activités périscolaires culturelles et sportives pratiquées en breton.

II.3 Intensifier la présence des langues de Bretagne dans les médias

La Région Bretagne consacre des moyens importants au développement de la présence des langues de Bretagne dans les médias TV et radio.

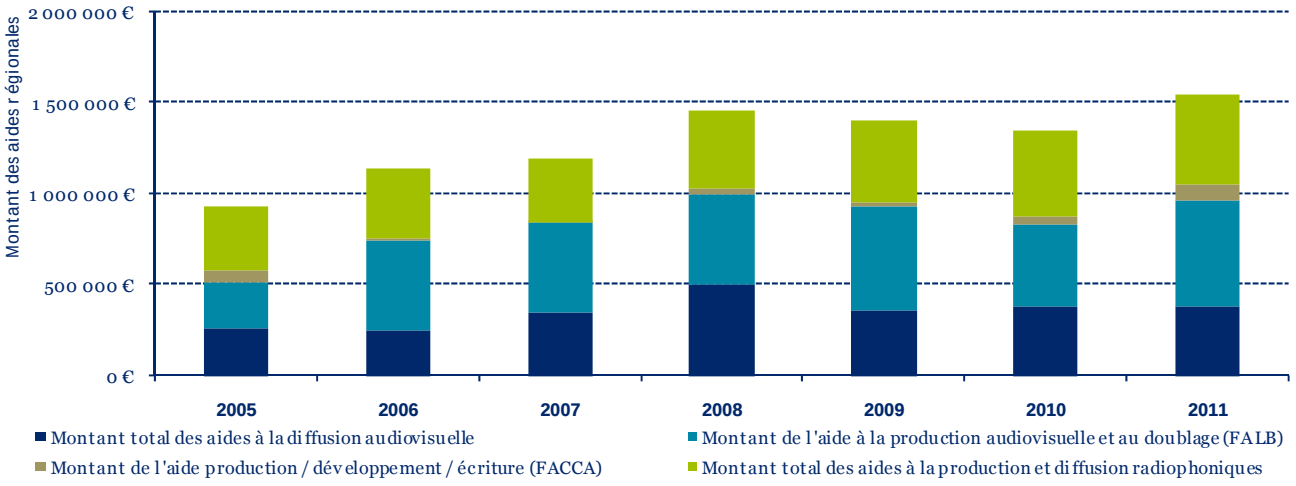

Indicateur 10 : aides régionales à la production et la diffusion audiovisuelles et radiophoniques – données source page 89

En 2011, ce sont 1 540 765 € (contre 1 347 764 € en 2010) qui ont été consacrés à la présence des langues de Bretagne dans les médias, qu'il s'agisse de l'audiovisuel (télévision et cinéma) ou de la radio. Les médias audiovisuels et radiophoniques restent en effet des outils privilégiés pour assurer la présence des langues dans l'espace public : en tant que vecteurs d'information ou sources de divertissement, ils présentent les langues qu'ils utilisent de manière naturelle, simple et moderne. Ils peuvent être des outils privilégiés pour faire sortir les langues des stricts espaces de la formation et de l'enseignement.

II.3.1 La production et la diffusion audiovisuelles

II.3.1.1 La diffusion des productions audiovisuelles dans les langues de Bretagne

II.3.1.1.a L'évolution de la diffusion hertzienne

Jusqu'au années 2000, FR3 - puis France 3 Bretagne - était le seul diffuseur d'émissions en langue bretonne, en fonction des décrochages régionaux octroyés par France 3 national. Avec la mise en place de la TNT en 2010 et l'arrivée des 3 chaînes locales Tébéo, TVR et Ty Télé [44] sur ces nouveaux canaux, l'offre de diffusion hertzienne gratuite s'est considérablement développée. L'unité régionale de programmation (URP) créée entre les trois chaînes locales a en effet permis la coproduction et la diffusion de contenus audiovisuels en langue bretonne ou d'émissions doublées en breton.

La Région soutient France 3 Bretagne pour la production d'émissions en langue bretonne (175 000 € par an) ainsi que les quatre chaînes locales[45] dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) qui prévoit une enveloppe de 101 920 € en 2011 pour les programmes en breton.

Engagement 46 : Permettre aux habitants de Loire-Atlantique de bénéficier de la même offre TNT qu'en région Bretagne.

Les programmes en breton de France 3 ne sont pas diffusés en Loire-Atlantique compte tenu de la répartition des émetteurs TNT et de l'organisation administrative de la chaîne. La Région sera très attentive à une résolution rapide de cette question afin que les brittophones de ce département puissent avoir accès aux mêmes

[44] TV Rennes, devenue TVR Rennes 35 Bretagne, a été fondée en 1987, Tébéo et Ty Télé en 2009.

[45] Depuis 2011, la web-chaîne Armor TV est également signataire du COM.

contenus que les autres habitants de la Bretagne, dans les mêmes conditions techniques et matérielles (réception gratuite sur la TNT).

La Région soutiendra les collaborations entre les chaînes de l'URP et TéléNantes dans le but de coproduire et multidiffuser des émissions en langue bretonne.

Malgré les avancées de ces dernières années, la part réservée aux langues de Bretagne sur la télévision hertzienne reste très marginale par rapport aux pratiques d'autres régions européennes. S4C (Sianel Pedwar Cymru), par exemple, émet depuis 1982 et, depuis 2010 intégralement en gallois toute la semaine de 8h à 23h. Une télévision satellitaire publique de plein exercice, Via Stella, a par ailleurs été créée en Corse en 2006 par France Télévisions : bilingue, elle diffuse essentiellement des contenus produits en Corse. Elle est aujourd'hui présente sur la TNT.

La chaîne de service public France 3 n'attribue pas suffisamment de décrochages régionaux et la part réservée à la Bretagne dans la grille des programmes est insuffisante. La part réservée à la diffusion de contenus en langue bretonne l'est encore plus. Comme dans d'autres régions européennes et en Corse, il est légitime de considérer qu'une chaîne publique régionale de plein exercice doit être créée en Bretagne et une fréquence TNT lui être attribuée. Cette chaîne devrait être bilingue, ce qui permettrait d'assurer à la langue bretonne une visibilité beaucoup plus importante.

II.3.1.1.b Internet, opportunité pour la diffusion de contenus

La diffusion audiovisuelle de contenus en breton sur Internet connaît un développement encourageant. Internet permet de créer chez l'utilisateur un rapport nouveau au média audiovisuel : le spectateur est moins en position de s'adapter au contenu que de le rechercher et de le choisir. Pour les langues régionales, les outils existants permettent, à coût moindre, d'élargir la diffusion en touchant les nouveaux publics, notamment les jeunes, ainsi que les spectateurs qui n'ont pas accès à l'offre TNT du fait de leur situation géographique.

Brezhoweb[46] est la première et la seule web-TV tout en breton conventionnée par le CSA en 2010. La Région a signé avec cette chaîne une convention d'objectifs et de moyens d'octobre 2011 à septembre 2012. Brezhoweb a ainsi été financée par la Région à hauteur de 83 000 € en 2011 pour son fonctionnement. La chaîne a mis en place depuis 2011 une grille de programmes en direct de 18h à 22h30 mais les programmes restent également accessibles en lecture en continu (*streaming*).

Le site Gwagenn TV[47], quant à lui, réalise et met à disposition des programmes vidéo courts en breton.

France 3 Bretagne a ouvert en novembre 2011 un portail web brittophone[48] qui permet à la fois de lire en contenu les programmes en breton de la chaîne mais également de développer une communauté d'utilisateurs et de contributeurs. Le développement d'un tel portail par les chaînes réunies au sein de l'URP est attendu.

Enfin l'association Dizale a pour projet de créer un site de vidéo à la demande (*video on demand* – VOD) qui permettra d'apporter un service comparable à la diffusion des productions en DVD pour un coût moindre (réduit pour l'utilisateur au paiement des droits) et une plus grande souplesse d'utilisation.

Engagement 47 : Soutenir la valorisation des fonds anciens par une diffusion numérique.

Dans le cadre du site « l'Ouest en Mémoire »[49], l'INA numérise, indexe et met à disposition, avec le soutien de la Région, des archives de la télévision publique. Une partie de ce fonds (5 000 heures environ) est en breton et constitue, pour les apprenants notamment, une ressource précieuse.

La Région sera attentive à la poursuite de cette mise à disposition des fonds audiovisuels en breton. Une réflexion devra également être engagée pour une diffusion numérique des fonds privés en breton (déposés à la Cinémathèque de Bretagne).

[46] www.brezhoweb.com

[47] gwagenn.tv

[48] www.france3breizh.fr

[49] www.ina.fr/fresques/ouest-en-memoire/accueil

II.3.1.1.c La diffusion dans les salles

L'Association Daoulagad Breizh coordonne depuis plusieurs années une tournée de films d'animation doublés en breton par Dizale. Cette tournée est menée en partenariat avec les associations locales (ententes de pays, maisons pour tous…) et les établissements scolaires bilingues.

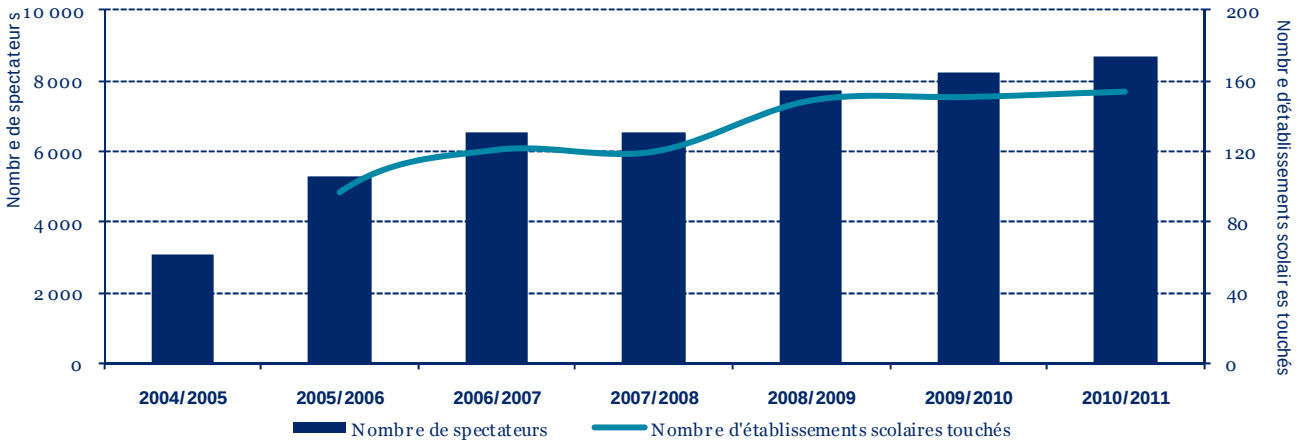

Indicateur 11 : nombre de spectateurs de la tournée de films d'animation doublés en breton – données source page 89

En 2011, ce sont plus de 8 700 élèves qui ont assisté à une représentation en Bretagne – ou à Paris – pour 154 établissements scolaires et 69 lieux de projection impliqués. Le développement de la fréquentation de la tournée de Daoulagad Breizh est constant depuis l'origine. Cette tournée permet notamment d'habituer le public scolaire à la diffusion de films d'animation en breton dans des lieux identiques à ceux qui accueillent les films en français, ce qui permet de renforcer la place de la langue hors du contexte scolaire.

Il convient enfin de signaler la sortie le 16 mars 2011 du premier long métrage simultanément présenté en français (« Au bistro du coin »), en breton (« An Arvest ») et dans plusieurs autres langues de France, le doublage en breton ayant été réalisé par Dizale à la demande du producteur.

II.3.1.1.d Le renforcement de la coordination des diffuseurs.

Engagement 48 : Renforcer la coordination entre les diffuseurs dans une perspective d'augmentation des coproductions, d'une stratégie de diffusion des œuvres, d'une meilleure communication sur les programmes.

La Région Bretagne soutient les initiatives en cours de mise en réseau des médias, visant à renforcer la coordination des diffuseurs de contenus audiovisuels en langue bretonne. Il s'agit de mettre ces contenus à disposition du plus grand nombre possible de spectateurs, en fonction des modalités de diffusion de chacun, des aires géographiques ou des segments de spectateurs visés.

La Région encourage le plus largement possible la coproduction, de façon à mutualiser les moyens dans une perspective d'amélioration de la qualité des contenus et de développement du nombre d'heures produites chaque année.

L'amélioration de l'information aux spectateurs est également recherchée : les diffuseurs seront notamment encouragés à mettre en place une grille mutualisée des programmes.

II.3.1.2 Le soutien régional à la production audiovisuelle

La Région Bretagne a mis en place des dispositifs de soutien à la production audiovisuelle, l'un généraliste (Fonds d'Aide à la Création cinématographique et audiovisuelle - FACCA), l'autre spécifique aux langues de Bretagne (Fonds d'Aide à l'expression audiovisuelle en Langues de Bretagne - FALB).

Le FACCA permet notamment de soutenir l'écriture, la préparation ou la réalisation de documentaires de création, fictions et films d'animation tandis que le FALB a été spécifiquement créé pour soutenir la production de flux en langues de Bretagne : magazines, émissions télévisées de type « plateau », reportages audiovisuels, émissions de flux, sitcoms, séries documentaires, séries d'animation, séries de fiction.

Le FALB permet également à la Région, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) conclue avec Dizale et qui prévoit une aide régionale au fonctionnement de Dizale, de soutenir le doublage en langue bretonne, dans une limite de 300 000 € par an. Le doublage permet de former en continu des comédiens et de maintenir un vivier.

Pour bénéficier du FALB, les sociétés de production doivent produire un engagement de diffusion sur un média conventionné par le CSA (TNT ou web-TV). Elles ne peuvent à la fois bénéficier du FALB et du FACCA.

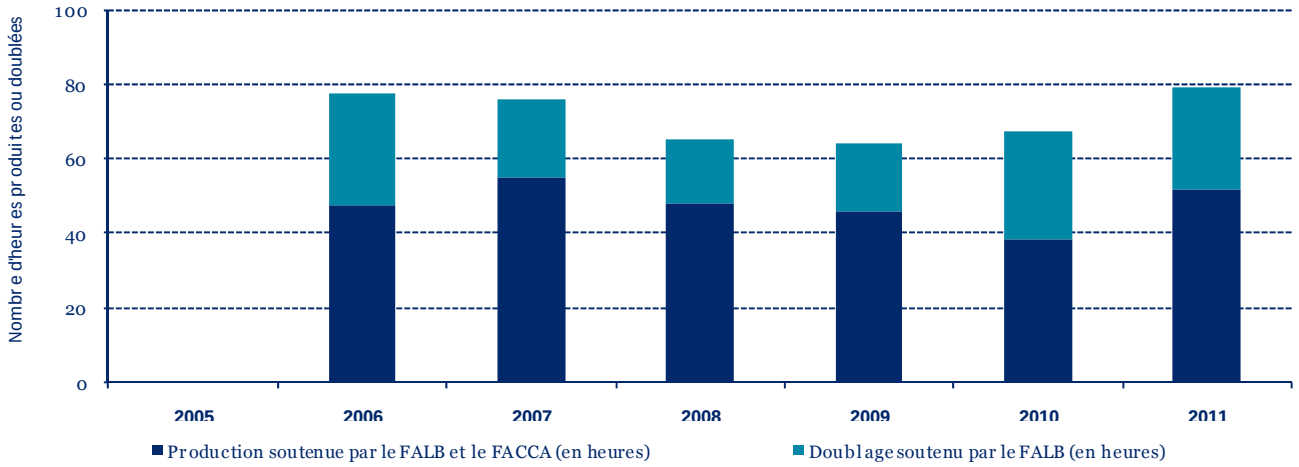

Indicateur 10 B : productions et doublages soutenus par le FALB et le FACCA – données source page 89

En 2011, ce sont plus de 51h de programmes nouveaux en breton qui ont été soutenus par la Région *via* le FALB et le FACCA (10 projets par le FALB – contre 5 en 2010 - et 4 par le FACCA). Parallèlement, plus de 27h de doublages ont été aidées (8 projets)[50]. Depuis la disparition fin 2008 des programmes en breton sur TV Breizh, jamais un tel nombre d'heures de programmes n'avait fait l'objet d'un soutien régional. Le développement des moyens de diffusion et des logiques de coproduction expliquent en grande partie ces avancées.

En revanche, la production cinématographique de langue bretonne est relativement confidentielle. Depuis 1983, le Festival du cinéma de Douarnenez (créé en 1978 et valorisant le cinéma des cultures devant combattre pour leur reconnaissance) offrait une « compétition Bretagne », en association avec l'Atelier régional du cinéma, dans le but de promouvoir la production cinématographique et les réalisateurs émergents de Bretagne. La compétition a été arrêtée en 2007, par manque de diversité des sources et des candidats. Depuis 2007, le cinéma breton y dispose d'une « section » au même titre que les sélections des autres cultures.

Engagement 49 : Soutenir la création audiovisuelle et cinématographique unitaire en langue bretonne (fiction et documentaire).

Une réflexion sera engagée sur les modalités spécifiques (bonification pour les projets en langues de Bretagne, définition d'une enveloppe dédiée…) à mettre en place pour mieux soutenir le développement de la création audiovisuelle unitaire en breton ou en gallo (aide à l'écriture, aide au développement, aide à la production) dans le cadre du régime général des aides à l'audiovisuel.

Engagement 50 : Structurer la filière pour aboutir à une meilleure répartition des productions par cible/âge.

La Région proposera aux diffuseurs et producteurs de coordonner les choix de production afin d'équilibrer annuellement les projets en fonction des publics visés. Il s'agira d'éviter que les moyens dont dispose la production en breton ne soient trop concentrés sur une classe d'âge au détriment d'autres publics qui n'ont pas suffisamment accès à des productions qui leur conviendraient.

La Région restera attentive au développement de la qualité de l'écriture audiovisuelle, en particulier de la fiction. Elle apporte son soutien à la formation en ce sens (voir le point I.2.4.3.c page 45).

[50] Voir les données sources page 89.

II.3.2 La production et la diffusion radiophoniques

II.3.2.1 Le paysage radiophonique en langues de Bretagne

II.3.2.1.a Les quatre radios brittophones ou bilingues regroupées au sein de Brudañ ha Skignañ

Quatre radios associatives généralistes émettent totalement ou partiellement en breton :

- Radio Kerne émet en breton sur la plus grande partie de la Cornouaille ;
- Arvorig FM émet en breton sur le Léon ;
- Radio Bro Gwened émet en breton et en français sur le Morbihan ;
- Radio Kreiz Breizh émet en breton et en français sur le Poher et une grande partie du Trégor.

La Région soutient le fonctionnement de ces radios à hauteur de 76 000 € chacune. Elles bénéficient d'autres aides publiques, dont la subvention de l'Etat au titre du FSER (Fonds de soutien à l'expression radiophonique).

Ces quatre radios se sont regroupées au sein de la fédération Brudañ ha Skignañ, outil de mutualisation qui permet de produire en commun les informations qui seront diffusées par chacune des antennes : un journaliste est installé dans chacune des radios et rattaché à la rédaction de Brudañ ha Skignañ. Brudañ ha Skignañ permet également l'échange d'émissions de tous types (« An divskouarn o nijal » par exemple). Brudañ ha Skignañ est soutenu par la Région pour son fonctionnement à hauteur de 155 000 € par an.

Un portail internet unique de ces quatre radios est désormais opérationnel : le site www.radiobreizh.net permet la diffusion en direct ou en différé des programmes de chacune des radios ainsi que des journaux d'information communs, l'accès à la grille des programmes, les actualités de chacune des radios.

Engagement 51 : Renforcer la structuration du réseau des radios brittophones.

La Région sera attentive au renforcement de la structuration des radios brittophones, notamment par un développement poussé de la mutualisation des productions.

Les radios sont invitées à poursuivre la recherche de financements publics (subventions provenant d'autres collectivités) et privés (« Radiothon » de Radio Bro Gwened, Association de soutien à Radio Kerne, etc.) complémentaires. Une meilleure intégration financière entre les radios et Brudañ ha Skignañ pourra également être mise en place.

II.3.2.1.b Une offre en langues de Bretagne sur les autres réseaux

La radio de service public France bleu Breizh Izel, émettant sur l'Ouest du territoire breton, diffuse des émissions quotidiennes en langue bretonne (1h30 en fin de journée) ainsi que des émissions le week-end (3h le samedi, 2h le dimanche). France bleu Armorique, qui émet sur l'Est de la Bretagne, produit et diffuse quant à elle 25 minutes de programmes en breton par semaine (données 2010). France bleu Loire Océan ne propose pas de contenus en breton.

Des émissions en breton sont également produites et diffusées par des radios associatives locales réparties sur le territoire, notamment Radio Rivages et Plum'FM. Cette dernière, outre l'heure hebdomadaire d'émissions en breton qu'elle produit, prépare et diffuse également 4 heures en gallo en moyenne chaque semaine. La radio AlterNantes offre une place au breton sur ses ondes.

II.3.2.2 Développer la couverture du territoire breton par les radios émettant en langues de Bretagne

II.3.2.2.a Généraliser la couverture radio en langue bretonne

Engagement 52 : Aboutir à la couverture de l'intégralité du territoire breton par des radios brittophones.

L'objectif, affirmé dans la politique linguistique adoptée en 2004, de diffusion radiophonique en langue bretonne sur toute la Bretagne reste pertinent. La Région rappellera à Radio France qu'elle souhaite que soit développée l'offre qualitative et quantitative en langue bretonne sur les trois radios du réseau France bleu.

Parallèlement, Brudañ ha Skignañ sera invitée à entrer en contact avec les radios associatives non adhérentes afin de leur proposer une mutualisation de contenus en langue bretonne ou la mise à disposition de contenus

produits par le réseau afin d'élargir la possibilité d'écoute en breton sur les parties du territoire actuellement mal ou pas desservies.

Engagement 53 : Obtenir la création d'une radio de service public en langue bretonne

La création d'une radio de service public en breton émettant sur tout le territoire reste également un objectif à atteindre à moyen terme. La Région soumettra cette demande à Radio France.

II.3.2.2.b Développer la présence du gallo à la radio

Engagement 54 : Soutenir le développement de la présence du gallo à la radio.

La Région apportera son soutien aux initiatives concourant au développement de la présence du gallo à la radio (service public et radios associatives).

II.3.2.2.c Les opportunités liées au déploiement de la RNT (Radio numérique terrestre) et de la diffusion des radios par Internet

Les technologies de diffusion de la radio sont appelées à évoluer d'ici quelques années et impacteront les radios brittophones. Ces nouvelles technologies peuvent en effet constituer des opportunités sur lesquelles une réflexion régionale devra être organisée :

- La Radio numérique terrestre (RNT) est l'équivalent de la TNT pour la radio. Son déploiement reste pour l'instant expérimental. Devant les coûts induits par un passage généralisé de l'analogique au numérique (changement de tous les matériels de réception), il ne semble pas, pour l'instant, qu'un calendrier de déploiement de la RNT n'ait été élaboré et encore moins un calendrier d'extinction de la diffusion analogique. Un déploiement progressif de la RNT n'est pas à exclure. En ce cas, une réflexion devra être portée par les acteurs des radios en langues de Bretagne pour en évaluer les opportunités en termes de coûts matériels, de coût de diffusion, de zone d'émission et de disponibilité des fréquences.
- La diffusion par Internet, beaucoup moins coûteuse, constitue une opportunité à saisir car le développement des matériels connectés à Internet (smartphones, tablettes, etc.) améliore considérablement la diffusion des stations qui ne sont plus soumises aux impératifs géographiques. La connectivité croissante des véhicules récents offre des perspectives de développement très intéressantes. Une attention particulière devra être portée à l'ergonomie des interfaces d'écoute pour les appareils mobiles, en particulier en ce qui concerne l'indexation et la recherche de contenus.

II.4 Développer l'édition

II.4.1.1 La dynamique de l'édition en breton ou gallo

L'édition en langue bretonne connaît depuis plusieurs années un développement qui peut être relié à la croissance de l'enseignement bilingue et de la formation pour adultes qui permettent d'augmenter le lectorat.

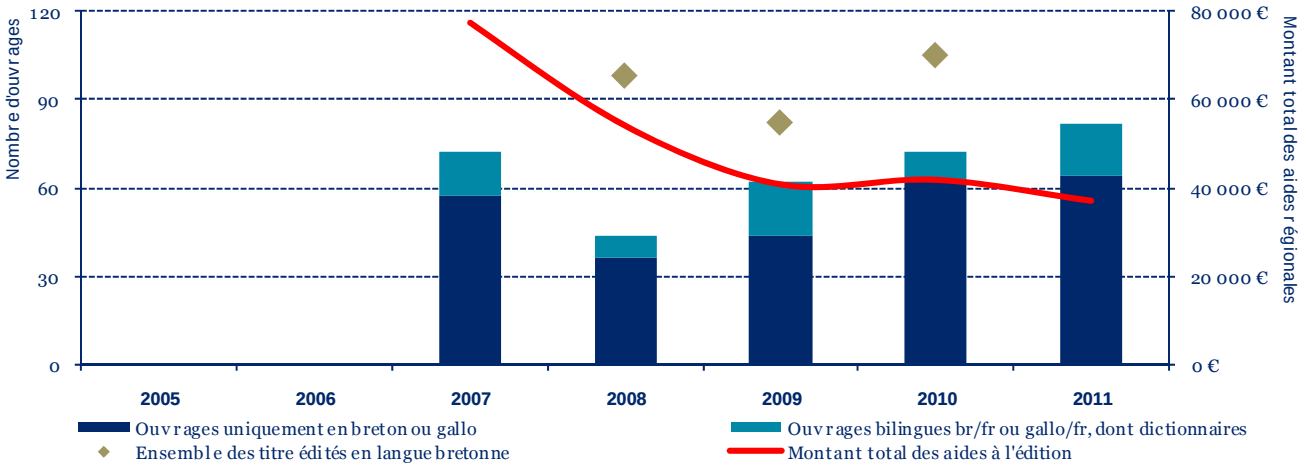

Indicateur 12 : nombre d'ouvrages édités en breton et en gallo soutenus par la Région – données source page 90

Les prix littéraires (Prix Xavier de Langlais, Prix de la jeunesse…) participent également de cette dynamique.

L'Observatoire des pratiques linguistiques suit l'évolution des publications en breton depuis 2008 : elles ont passé pour la première fois la barre des 100 titres en 2010 (105 titres édités, données-sources page 90).

La répartition des maisons d'éditions, souvent associatives, est déséquilibrée : ainsi les deux tiers des éditeurs sont installés dans le Finistère. Le pays de Lannion constitue un pôle éditorial. Le Morbihan et la Loire-Atlantique éditent relativement peu d'ouvrages.

Les données du même type ne sont pas disponibles pour l'édition en gallo mais plusieurs titres sont édités chaque année.

Localisation des éditeurs ayant publié au moins un livre en breton entre 2000 et 2010 - Office public de la Langue bretonne

II.4.1.2 Le soutien régional à l'édition

II.4.1.2.a La participation aux frais d'édition des ouvrages

La Région soutient l'édition en breton et en gallo en subventionnant une partie des frais d'impression des ouvrages qui lui sont présentés par les éditeurs professionnels (associations et entreprises). Pour bénéficier de ce soutien, les éditeurs s'engagent à :

- publier à compte d'éditeur (signature, avec l'auteur ou le traducteur, d'un contrat dans lequel est précisé le pourcentage de rémunération prévu, calculé sur le prix public du livre, et ce dès le premier exemplaire vendu) ;
- procéder au dépôt légal et à l'obtention d'un numéro ISBN pour les ouvrages publiés ;
- publier et mettre régulièrement à jour un catalogue et travailler en partenariat avec un distributeur/diffuseur professionnel ;
- promouvoir les ouvrages publiés par le référencement dans les bases bibliographiques et commerciales ;
- respecter la déontologie de la profession dans ses relations avec les auteurs, les autres éditeurs, les circuits de diffusion et de distribution, les librairies et les bibliothécaires.

L'aide régionale représente 50 % du coût HT de son impression (plafonnée à 3 000 €) si l'ouvrage est monolingue (en breton ou en gallo). Le taux d'intervention et le plafond sont divisés par deux en cas de réédition. S'il s'agit d'un ouvrage bilingue breton-français ou gallo-français, l'aide représente 25% du coût de l'impression, plafonnée à 1 500 €. De même, en cas de réédition, ce taux et ce plafond sont divisés par deux.

Les ouvrages bilingues à rotation lente et fort tirage (dictionnaires…) peuvent être soutenus au titre des dispositifs relevant de la Direction de la Culture et des Pratiques culturelles en fonction du choix de l'éditeur.

En 2011, ce sont 82 ouvrages de tous genres qui ont été soutenus par la Région[51], dont 64 en breton, 15 bilingues français-breton et 3 bilingues gallo-français. Depuis 2008, le nombre d'ouvrages soutenus n'a cessé d'augmenter. La diminution continue des montants versés peut notamment s'expliquer par la baisse constatée des coûts d'impression pour les petits tirages.

[51] Voir les données-source de l'indicateur 12 page 90.

II.4.1.2.b Le soutien aux revues littéraires

La Région apporte un soutien à l'édition des revues littéraires en breton, plafonné à 2 500 € par an et par revue. Sont aidées Al Lanv, Al Liamm, Brud Nevez, Nidiad. Il n'existe pas de revue littéraire en gallo pour l'instant.

Engagement 55 : Obtenir une aide spécifique pour la presse et les magazines en langues de Bretagne.

Depuis 2004, les hebdomadaires en langue régionale peuvent être soutenus au titre du Fonds d'Aide à la Presse hebdomadaire régionale et locale (Etat). Cette aide n'est cependant pas en mesure de compenser les difficultés particulières du secteur, notamment la quasi-impossibilité de recourir à la diffusion en kiosque pour des raisons économiques.

La Région souhaite que soit étudiée par l'Etat la possibilité d'une aide supplémentaire spécifique au développement de la presse en langue régionale, fléchée sur l'attractivité et la mise en visibilité. Il serait également intéressant qu'une aide d'Etat incitative soit apportée à la PQR pour développer la publication de contenus diversifiés et quotidiens en langue régionale.

II.4.1.2.c Le soutien au fonctionnement des éditeurs associatifs

La Région soutient directement le fonctionnement annuel des éditeurs associatifs en langue bretonne[52] et de la fédération Kuzul ar Brezhoneg. Avec le soutien aux revues littéraires, ceci représente 235 000 € en 2011.

II.4.1.3 Un renforcement nécessaire du secteur

II.4.1.3.a Former à l'écriture et développer la traduction littéraire

Le soutien à la formation à l'écriture est traité au point I.2.4.3.c page 45. Les EPCC Livres et Lecture en Bretagne et Office public ar Brezhoneg seront invités à coordonner leurs réflexions sur le développement d'autres formations spécifiques à l'écriture (traduction, correction, résidences d'écrivains…).

Engagement 56 : Développer la traduction en breton d'œuvres du patrimoine littéraire mondial.

La Région met en place, en lien et avec l'aide technique de l'Office public, un dispositif de soutien à la traduction littéraire en langue bretonne d'œuvres du patrimoine littéraire mondial, passé et présent. L'Office public proposera une liste d'ouvrages à traduire et proposera chaque année à la Région un classement des projets des éditeurs. L'objectif est d'aboutir à la traduction de 3 à 5 œuvres par an.

Cette opération permettra notamment d'offrir aux jeunes lecteurs l'accès à des ouvrages renommés et pour lesquelles ils ne disposent que de l'édition en français ou de l'édition originale.

II.4.1.3.b Améliorer la diffusion des œuvres

Il est encore aujourd'hui difficile de trouver des livres en breton : les grandes librairies réservant un espace aux livres en breton et les librairies spécialisées sont surtout implantées dans les grandes agglomérations. En outre, la moitié des librairies spécialisées se trouvent dans le Finistère et un quart dans le Morbihan. L'Observatoire des pratiques linguistiques estime ainsi que seulement 5% des librairies indépendantes de la région proposent régulièrement des livres en breton. Le manque de diffusion en librairie fait des salons (Carhaix, Bécherel, Vannes et Guérande en particulier) des lieux privilégiés pour diffuser ces livres. Par ailleurs, si l'usage d'Internet se développe, la vente en ligne de livres de langue bretonne ne suffit pas à pallier le manque de diffusion plus classique.

Engagement 57 : Soutenir la diffusion des œuvres en librairie et en ligne.

Une réflexion sera engagée sur les leviers qui permettraient d'améliorer la diffusion des ouvrages en langues de Bretagne en librairie, notamment dans les librairies généralistes et dans les librairies spécialisées dans un genre : il est rare de pouvoir se procurer un livre jeunesse en breton dans une librairie jeunesse alors qu'il sera disponible dans une librairie spécialisée dans la culture bretonne.

[52] Al Liamm, An Alarc'h, Emgleo Breiz, Keit vimp bev, Mouladurioù hor Yezh, Skol Vreizh.

Engagement 58 : Soutenir la place des langues de Bretagne dans le cadre de la lecture publique.

Les bibliothèques offrent un accès aux livres en breton, mais elles sont parfois mal informées des nouvelles publications ou manquent des connaissances nécessaires pour conseiller la lecture de tel ou tel ouvrage. En collaboration avec l'Office public, l'EPCC Livres et Lecture en Bretagne pourrait diffuser régulièrement auprès des bibliothèques publiques des listes d'ouvrages à acquérir, de façon à les aider à constituer des fonds vivants. Des séances de formation ou de sensibilisation pourraient également être organisées afin que la connaissance de l'édition en breton ou en gallo progresse parmi les bibliothécaires.

II.5 Encourager les pratiques culturelles

II.5.1 Le théâtre en breton et en gallo

II.5.1.1 Les troupes de théâtre en langues de Bretagne

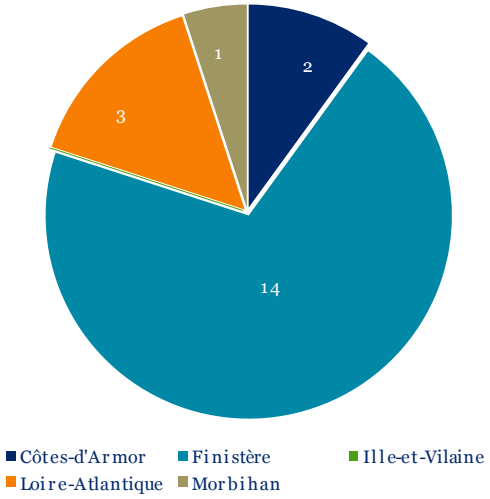

Répartition par département des troupes de théâtre en langue bretonne en 2011 (hors troupes scolaires) - source : C'hoariva

Le développement du monde associatif au cours des années 1970 a favorisé la création de troupes de comédiens amateurs, puis de comédiens professionnels, qui ont contribué à la renaissance du théâtre en breton. Ce sont aujourd'hui au minimum 200 personnes (amateurs et professionnels) qui font régulièrement du théâtre en breton. La fédération C'hoariva a recensé en 2010 65 événements théâtraux en Bretagne (contre 60 en 2009).

Si une partie des troupes proposent du théâtre inspiré de la littérature bretonne classique, nombreuses sont celles qui proposent également de nouvelles créations, adaptations de pièces de théâtre en français ou d'autres langues.

Il apparaît que les troupes de théâtre de langue bretonne sont très majoritairement implantées dans le Finistère, notamment autour de Brest et Quimper : 14 troupes de théâtre en breton sont localisées dans le Finistère, contre 3 en Loire-Atlantique, 2 en Côtes-d'Armor et 1 en Morbihan. Sur ces 20 troupes, 3 sont aujourd'hui professionnelles.

Les écoles bilingues et les structures proposant des cours du soir sont souvent très actives en matière d'ateliers de théâtre (entre 120 et 150 collégiens participent chaque année aux ateliers théâtre, le lycée Diwan de Carhaix dispose d'une troupe…).

Le spectacle vivant en breton prend également d'autres formes : sketchs, spectacles pour enfants, spectacles pour maisons de retraite voire théâtre de rue…

Il existe également une activité théâtrale en gallo : par exemple la troupe des Préchous ou la Compagnie du Grenier vert produisent et représentent régulièrement des pièces de théâtre.

La Région soutient le fonctionnement et les créations de certaines de ces troupes, en particulier les troupes professionnelles (c'est-à-dire possédant une licence d'organisateur de spectacle) que sont Ar Vro Bagan, Mat ar Jeu, Teatr Piba.

II.5.1.2 La coordination théâtrale en langue bretonne : C'hoariva

La Fédération C'hoariva a été créée en 2005 afin de répondre aux besoins spécifiques du théâtre en langue bretonne. Elle a pour objectifs de répertorier les troupes et les pièces de théâtre, de proposer des formations, de favoriser la création et la traduction de pièces, d'accompagner les organisateurs et les compagnies et d'éditer des textes de théâtre en breton.

C'hoariva organise en particulier tous les deux ans le festival Teatr brezhonek à Quimper, attirant plusieurs centaines de spectateurs à chaque édition.

C'hoariva réalise actuellement un inventaire exhaustif des pièces de théâtre en breton afin de les mettre à disposition des troupes mais également du grand public.

C'hoariva est aidée par la Région pour son fonctionnement à hauteur de 21 500 € par an.

II.5.1.3 La formation des troupes et les besoins en matière de diffusion

Comme l'audiovisuel ou la littérature, le théâtre est confronté à un besoin de textes nouveaux, tout particulièrement à destination des jeunes ou de formes de théâtre différentes (théâtre de rue, théâtre-forum…). Le soutien à la formation à l'écriture dramaturgique (voir le point I.2.4.3.c page 45) devrait avoir un impact positif.

Pour ce qui concerne la formation des comédiens et techniciens, C'hoariva mène depuis plusieurs années un important travail d'organisation de stages en lien avec les besoins exprimés par les troupes.

Les troupes expriment également des besoins techniques (mise en scène, décors, costumes, régie, etc.) : les initiatives de mise en relations avec les structures locales de soutien (maisons du théâtre par exemple) et les lieux de diffusion ou de répétition doivent se poursuivre.

Engagement 59 : Soutenir une meilleure diffusion du théâtre en langues de Bretagne.

Une réflexion sera engagée avec C'hoariva afin d'évaluer la diffusion actuelle du théâtre en breton et d'envisager les mesures à mettre en œuvre pour l'améliorer, qu'il s'agisse de la localisation des représentations, des territoires étant peu ou mal desservis, ou de l'accès à certains lieux culturels.

II.5.1.4 L'initiation au théâtre dans les écoles, les stages et ateliers

Engagement 60 : Développer l'initiation au théâtre en breton et en gallo dans les établissements d'enseignement.

Les trois troupes professionnelles en langue bretonne interviennent dans les établissements d'enseignement à leur demande (premier degré, collèges, lycées). La Région Bretagne participe financièrement aux interventions en finançant 35% de leur prix afin d'inciter les établissements à entrer dans le dispositif. C'hoariva assure la coordination des interventions. En 2010/2011, 387 heures d'initiation ont été effectuées, pour 359 enfants de 14 classes.

Les troupes professionnelles ou amateurs dispensent des stages pour les enseignants et les futurs enseignants. Elles proposent également des stages et des ateliers pour enfants et pour adultes :

- Ar Vro Bagan anime des ateliers le mercredi et pendant les vacances scolaires. Tout au long de l'année, la troupe propose des ateliers pour les adolescents et les adultes. A l'occasion elle aide les troupes amateurs qui le lui demandent ;
- Teatr Piba propose également des stages pour les enfants et les adultes. Elle intervient régulièrement pour la mise en scène de troupes amateurs ;
- Strollad Plougin organise des stages pour enfants durant les vacances scolaires.

II.5.2 L'expression musicale en breton et en gallo

II.5.2.1 Le chant traditionnel

La musique traditionnelle bretonne connaît aujourd'hui un grand succès et participe à l'image positive et l'attractivité de la Bretagne. Le chant traditionnel, qu'il soit à danser ou à écouter, constitue un élément emblématique de ce corpus musical et concourt pour une très grande part à son originalité. Alors que sa pratique était menacée de disparition au milieu du XXème siècle du fait des changements de modes de vie et de l'engouement pour des formes musicales urbaines, l'action résolue de quelques passionnés a permis de relancer, en particulier *via* le développement des festoù-noz, tant le kan ha diskan (chant à danser en breton) que la gwerz (chant, complainte à écouter en breton) mais aussi les chants traditionnels en gallo. La renaissance de la musique traditionnelle a largement favorisé le mouvement de réappropriation des langues de Bretagne par la population : beaucoup des nouveaux apprenants ont découvert le breton ou le gallo suite à un contact avec le chant traditionnel.

Le chant est aujourd'hui transmis par les cours, stages ou master class. En tant que chant à danser, il participe pleinement aux concours « terroir », à l'instar de la pratique instrumentale et de la danse.

L'action régionale en matière de chant traditionnel relève des dispositifs de la politique de soutien à la culture et aux pratiques culturelles.

II.5.2.2 Le chant choral

La fédération Kanomp Breizh, créée en 2004, dont l'objectif est la promotion du chant choral en breton, traditionnel et contemporain, compte 23 formations adhérentes. Cette pratique fait preuve d'une belle vitalité, tout particulièrement en Finistère.

Kanomp Breizh est issu de la commission Chant choral de la confédération Kendalc'h et a repris depuis 2009 l'organisation de Breizh a Gan, festival annuel des chorales qui se déroule chaque année dans une ville différente (Vannes en 2011 pour le 30ème anniversaire de l'événement). Kanomp Breizh organise également d'autres manifestations annuelles : le Championnat de Bretagne de Chant choral et le Forum Jeunes du Chant polyphonique breton.

Kanomp Breizh assure un rôle de conservation du répertoire traditionnel de langue bretonne et soutient les compositeurs régionaux en favorisant la création de leurs œuvres pour chœurs.

La Région soutient le fonctionnement de Kanomp Breizh au titre de sa politique linguistique.

II.5.2.3 Le développement des musiques actuelles en breton et en gallo

S'appuyant sur le renouveau des festoù-noz engagé depuis le début des années 1950, la vague folk des années 1960-70 a donné une nouvelle dimension à la musique bretonne qui intègre des influences musicales mondiales et la propulse à son tour sur la scène internationale. La langue bretonne a fortement bénéficié de cette vague et, depuis cette époque, une expression musicale originale, utilisant le breton ou le gallo, se développe dans pratiquement tous les champs des musiques actuelles : rock, pop, ska, funk, techno, hard-core, punk, hip-hop…

Les mutations à l'œuvre dans ce domaine (diffusion par voie électronique, développement de labels alternatifs…) offrent de nouvelles opportunités de diffusion aux musiques actuelles en langues de Bretagne. Le succès croissant de certains groupes, en Bretagne mais également ailleurs en Europe, est à cet égard encourageant. Ces groupes subissent cependant encore le poids de certaines classifications qui les handicapent dans leur diffusion : parfois mal reconnus dans le monde de la musique bretonne car non traditionnels, ils peinent à être reconnus sur la scène actuelle car s'exprimant en breton ou gallo.

Le tremplin annuel Taol-lañs, dont la 5ème édition s'est tenue en 2011 et qui a pour but de privilégier et promouvoir la création musicale en langue bretonne, réalise à cet égard un travail important.

Engagement 61 : Soutenir la diffusion des musiques actuelles en breton et en gallo.

Une réflexion sera engagée, avec les formations concernées mais aussi avec les diffuseurs et organisateurs de spectacle, sur les moyens d'améliorer la visibilité et la diffusion des musiques actuelles en langues de Bretagne. La Région portera une attention particulière aux initiatives permettant de récompenser la création musicale en langues de Bretagne hors du champ traditionnel.

III Développer la place des langues de Bretagne dans l'institution régionale

Depuis 2004, en application de sa politique linguistique, la Région agit de manière transversale pour améliorer la présence et la visibilité des langues, tant dans ses fonctions de maître d'ouvrage que dans les autres politiques qu'elle mène. Un groupe de travail « Politique linguistique » a été mis en place au sein de l'Assemblée, en charge de réfléchir à la mise en œuvre de la politique linguistique et de suivre son application. Au sein de l'administration régionale, le service des Langues de Bretagne, attaché à la Direction de la Formation initiale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Sports, est chargé d'intervenir de façon transversale, afin d'assurer la présence des langues de Bretagne et leur promotion dans l'ensemble des politiques menées par la Région.

En janvier 2012, le Président du Conseil régional a arrêté la « Charte d'utilisation des langues de Bretagne dans le fonctionnement et les politiques de la Région »[53] qui formalise ce volet important et attendu de la politique linguistique. La Charte précise notamment que « *l'objectif premier de la présence du breton et du gallo dans le*

[53] Voir l'annexe II page 73.

fonctionnement du Conseil régional de Bretagne est de façonner l'image d'une Bretagne aux identités plurielles, qui reconnaît la diversité culturelle comme un axe de sa communication. » Il s'agit d'autre part de diffuser et promouvoir la pratique du breton et du gallo et de familiariser tous les citoyens au vocabulaire de base.

La Charte, « *socle minimal* », pose le principe d'une généralisation du bilinguisme français-breton dans le fonctionnement, la communication et les politiques de la Région. Les deux langues doivent être traitées de manière identique (typographie, taille, etc.). La Charte prévoit également l'intégration du gallo dans l'essentiel de ces actions.

III.1 Le renforcement de la place des langues dans le fonctionnement de la Région

III.1.1 La prise en compte de la langue bretonne dans la politique de ressources humaines

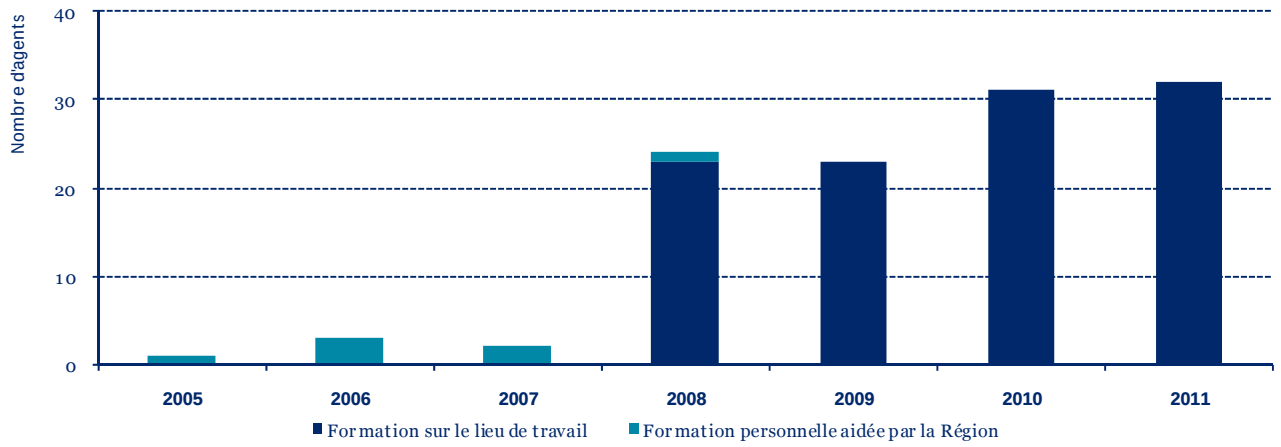

Indicateur 13 : nombre d'agents de la Région suivant des cours de breton – données source page 90

Depuis 2000, la langue bretonne est pleinement intégrée au plan de formation des agents. Jusqu'en 2008, ceux-ci avaient seulement la possibilité de bénéficier d'une aide de la Région pour suivre une formation au breton au titre de la formation personnelle. Depuis novembre 2008, une offre de formation supplémentaire a été mise en place : la formation est intégralement prise en charge, le cycle de 30 heures de formation étant considéré comme du temps de travail. 32 personnes suivent actuellement ces cours par groupes de niveau (1 et 2), assurés par Skol an Emsav.

Engagement 62 : Favoriser l'utilisation de la langue bretonne au quotidien par les agents des services.

Une réflexion sera engagée sur les moyens à mettre en œuvre pour favoriser l'usage du breton au quotidien par les agents, en fonction de leur niveau de connaissance de la langue et de leurs besoins. Il pourrait ainsi être proposé aux agents volontaires qui pratiquent déjà la langue, notamment les agents brittophones par transmission familiale, de devenir « référents » des apprenants pour leur permettre d'échanger régulièrement par écrit et par oral, en plus des cours hebdomadaires, afin d'enrichir leurs connaissances linguistiques.

La Région étudiera également la possibilité d'une mention systématique dans ses offres d'emploi de la mention « *la connaissance de la langue bretonne serait appréciée* », non comme critère de choix ou de classement – sauf exigence liée à la fonction occupée (agent du service des Langues de Bretagne…) – mais afin d'inciter les candidats à faire valoir cette compétence linguistique au même titre que les autres langues qu'ils connaissent ou pratiquent.

III.1.2 Le développement de la place de la langue bretonne dans la communication

La Charte prévoit la prise en compte du bilinguisme dans la communication de la Région, papier et numérique, en interne et à destination du grand public.

Un logotype en breton étant déjà largement diffusé et utilisé, la Charte prévoit également la création d'un logotype en gallo.

III.1.2.1 La communication papier

Le titre et l'éditorial du Président sont bilingues dans le magazine « Bretagne ensemble », diffusé dans toutes les boîtes aux lettres en Bretagne trois fois par an (1,5 millions d'exemplaires)[54] ainsi que dans « Bretagne infos partenaires » (6 numéros par an, édité à 25 000 exemplaires).

Dans les plaquettes de communication externe ou de communication interne, le titre et l'éditorial sont également traduits. En 2011, le breton a été présent dans 159 000 de ces documents édités à destination du grand public (100% du total) et dans 31 080 documents de communication interne (91% du total).

Les cartes de vœux et cartons de remerciement sont intégralement bilingues, les cartons d'invitation intègrent systématiquement le breton. Les cartes de visite et de correspondance sont bilingues pour les élus régionaux et agents qui le souhaitent (français-breton ou français-gallo ou breton-gallo).

III.1.2.2 La communication numérique

Le site Internet de la Région propose un accès aux contenus en langue bretonne :

- une version bretonne du site est accessible dès la page d'accueil (présentation de l'institution régionale, annuaires des services et des élus du Conseil régional et du CESR…) ;
- des actualités en breton sont accessibles à la fois sur le site en breton et sur le site en français, avec possibilité pour les internautes de faire des commentaires en breton sur les articles. Les infographies concernant le budget du Conseil régional sont consultables en breton ;
- des articles en gallo seront mis en ligne autant que possible, les commentaires pourront se faire en gallo ;
- des vidéos impliquant des brittophones ou gallophones sont accessibles.

Les sites thématiques dépendants de la Région intègrent également une présence du breton et du gallo dans la mesure du possible.

Le module « J'apprends de breton » est à la fois disponible sur l'intranet et le site bretagne.fr.

III.1.2.3 La promotion, l'accueil et les événements

La Charte prévoit que :

- Les campagnes média, quels que soient les supports employés, doivent tendre au bilinguisme ;
- Le message d'accueil téléphonique de la Région est en français, en breton et en anglais ;
- Une étude d'impact sera menée pour considérer la possibilité d'une traduction simultanée des sessions du Conseil régional ;
- Pour les salons, le breton est intégré dans toute la signalétique ;
- Pour les stands collectifs (avec d'autres partenaires), la signalétique bilingue se fait en accord avec les partenaires ;
- Les autocollants comportant le logotype de la Région en français, en breton et en gallo seront automatiquement diffusés sur tous les stands et les événements de la Région Bretagne ;
- Les éditoriaux (*a minima*) des documents imprimés, réalisés par la Région et remis sur les salons et événements, sont bilingues (guide du visiteur, plaquette…).

III.1.3 Le développement de la signalétique bilingue

La Charte prévoit que la signalétique sur les terrains, véhicules, bâtiments régionaux doive être bilingue avec l'utilisation des deux versions du logotype de la Région.

[54] « Bretagne ensemble » comprend en outre une rubrique « J'apprends le breton ».

Engagement 63 : Généraliser la mise en place d'une signalétique bilingue dans tous les équipements relevant de la compétence de la Région et en particulier les établissements de formation.

La signalétique des bâtiments de la Région (services, points-Région, lycées, ports…) est progressivement rendue bilingue au fur et à mesure des renouvellements ou créations de panneaux. Il en va de même pour les véhicules et autres équipements (navires…).

III.2 La prise en compte des langues dans les politiques régionales

III.2.1 La prise en compte des langues de Bretagne dans toutes les opérations subventionnées par la Région

Engagement 64 : Prendre en compte l'utilisation de la langue bretonne dans les conventions de financement des organismes pour lesquels la Région est le principal contributeur.

La Charte prévoit que les conventions de financement des institutions pour lesquelles la Région est le principal contributeur financier contiennent une clause de présence du breton et du gallo, le cas échéant, dans leur fonctionnement[55]. Ceci peut notamment se traduire par la mise en place d'une signalétique bilingue, d'une communication papier et électronique bilingue, etc.

La Charte prévoit par ailleurs que tous les projets subventionnés par la Région produisent une réflexion sur la place réservée au breton et au gallo. Cette exigence sera incluse dans les conventions de financement. Une réflexion transversale sera menée pour mettre en œuvre cette demande dans l'ensemble des politiques de la Région.

La politique territoriale a mis en place un tel dispositif depuis plusieurs années : au-delà du soutien à des opérations qui concernent en premier lieu le breton ou le gallo, tous les projets soutenus dans le cadre des Contrats Région-Pays doivent détailler les modalités prévues de prise en compte des langues de Bretagne. Une plaquette est diffusée pour aider les maîtres d'ouvrage à prendre en compte cette dimension.

La Région met par ailleurs à disposition des structures qu'elle soutient des plaques bilingues (Cybercommunes, Maison de la Formation professionnelles, opérations soutenues dans le cadre du Contrat Région-Pays…).

III.2.2 Les langues dans la politique régionale des déplacements de voyageurs

Engagement 65 : Généraliser la signalétique bilingue dans les gares, TER et cars régionaux.

A l'occasion des travaux de rénovation des gares TER, une signalétique bilingue complète sera systématiquement apposée. Selon la demande, cette signalétique pourra intégrer le gallo.

La signalétique extérieure des TER régionaux est bilingue.

Engagement 66 : Généraliser l'utilisation de la langue bretonne pour l'information des voyageurs (annonces visuelles et sonores, bornes informatiques).

La Région a fait part à la SNCF de sa volonté de rendre audible et visible la langue bretonne dans les matériels roulants et dans les gares au-delà de la signalétique. Il s'agirait essentiellement d'adapter des dispositifs existants :

- annonces sonores bilingues à bord des TER lorsqu'elles sont automatisées ;
- annonces sonores bilingues si le chef de train qui les effectue est brittophone ;
- bornes d'information et distributeurs de titres de transport disposant d'une interface en breton ;
- affichages défilants bilingues à bord des TER qui en sont dotés ;
- prise en compte du breton dans l'information papier (fiches-horaires).

[55] BDI, CRT (qui a déjà intégralement traduit son site Internet en breton), Bretagne International, Campus de l'excellence sportive, FRAC, etc.

Le site www.breizhgo.com, portail partenarial des transports publics en région Bretagne piloté par la Région, dispose depuis 2011 d'une interface complète en breton.

IV Bilan des moyens de la politique linguistique régionale

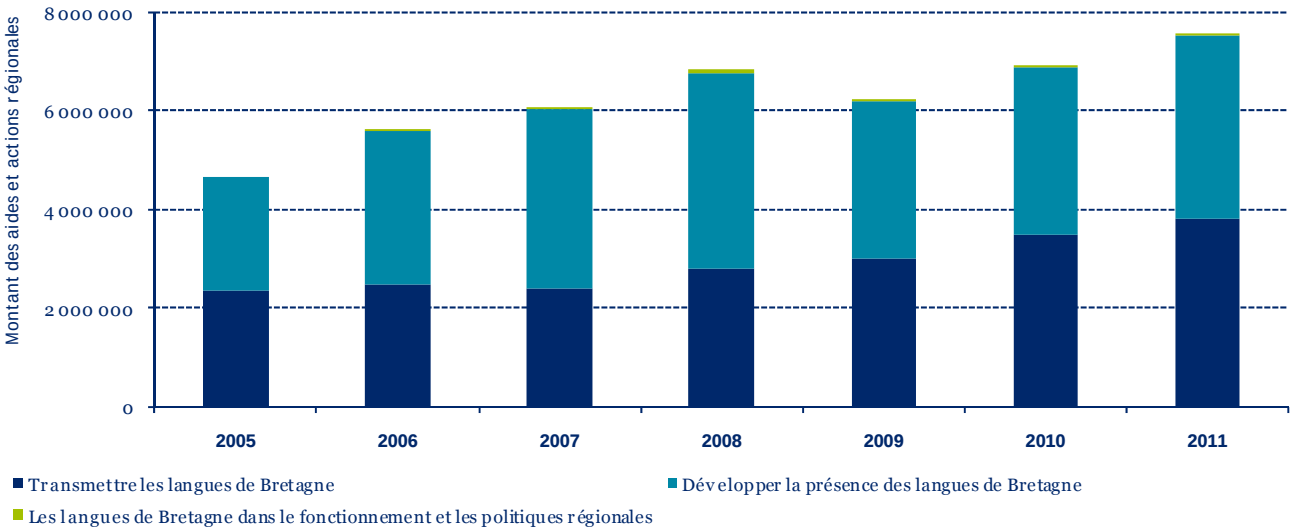

Budget récapitulatif de la politique linguistique (consolidé) – données source page 90

Le bilan des moyens mis en œuvre par la Région pour sa politique linguistique est détaillé page 90 par objectifs et par actions. En 2011, ce bilan consolidé fait apparaître une intervention régionale à hauteur de 7,515 millions d'euros, soit une augmentation de 8,92% par rapport à l'année 2010.

Les fonds alloués au titre du programme 413 représentent 6,546 millions d'euros pour 2011, soit 87,10% de ce total.

3 > Annexes

I Rôle et missions de l'Office public de la Langue bretonne

Au titre de l'article 4 des statuts de l'établissement public de coopération culturelle, l'Office Public de la Langue Bretonne a pour mission "*la mise en œuvre des politiques linguistiques qui lui sont confiées par les collectivités publiques membres de l'établissement*".

Ces missions de politiques linguistiques sont de plusieurs ordres.

Des missions d'équipement de la langue

Codification, adaptation et enrichissement de la langue en continu. Comme toute langue vivante, la pratique de la langue bretonne évolue avec la société qui la parle. L'enseignement de la langue, le développement de son usage tant à l'écrit qu'à l'oral dans des domaines de plus en plus larges ainsi que l'utilisation de plus en plus intensive des nouvelles technologies requièrent une adaptation en continu du lexique et de la norme écrite : fixation et stabilisation de l'orthographe, traitement de la variation linguistique, établissement de normes pour les usages formels (langue administrative, enseignement, signalisation...), recensement et diffusion du corpus lexical général de la langue, établissement et diffusion des nouveaux termes techniques, collectage et traitement de la toponymie et de l'anthroponymie, etc.

LA CODIFICATION

L'Office Public de la Langue Bretonne a pour mission :

- de stabiliser et de diffuser l'orthographe commune, de veiller à son adaptation si nécessaire, d'établir toute recommandation sur son utilisation et le traitement écrit de la variation dialectale ;
- de veiller à sa bonne utilisation par le plus grand nombre, notamment au sein des administrations et médias publics, des organismes de formation, des centres d'enseignement ainsi que dans les ouvrages didactiques financés par l'argent public ;
- de fixer la graphie des toponymes et des anthroponymes bretons pour leur utilisation dans la vie publique et administrative.

LE LEXIQUE ET LA TERMINOLOGIE

L'Office Public de la Langue Bretonne a pour mission :

- de recenser et de diffuser le lexique de la langue bretonne en continu ;
- d'élaborer et/ou de proposer l'élaboration des outils nécessaires à cet effet : bases de données, lexiques, dictionnaires. Son avis est sollicité pour les demandes de financement de projets concernant la création d'outils linguistiques nouveaux structurants (dictionnaires, bases de données, traduction de logiciels...) ;
- de veiller à l'adaptation de la langue à la société en élaborant les terminologies nécessaires ou en suscitant leur élaboration ;
- de veiller à la bonne utilisation de ces termes par le plus grand nombre, notamment par l'administration, les médias ainsi que dans les ouvrages didactiques ;
- de veiller à son intégration dans les nouvelles technologies ;
- de veiller au développement de la traduction automatique.

Des missions de promotion, de coordination et de structuration

EN GENERAL

L'Office Public de la Langue Bretonne a pour mission d'élaborer ou de susciter l'élaboration de matériel de promotion concernant la langue bretonne et le bilinguisme.

LA VIE PUBLIQUE

L'Office Public de la Langue Bretonne a pour mission :

- de promouvoir l'utilisation de la langue bretonne par les opérateurs publics ou privés à travers la mise en place progressive d'un bilinguisme harmonieux, notamment dans le domaine de la signalisation et de la communication avec le public ;
- de fixer les règles du bilinguisme dans la signalisation routière et d'accompagner les pouvoirs publics dans sa mise en œuvre.

L'ENSEIGNEMENT

L'Office Public de la Langue Bretonne a pour mission :

- d'informer la population sur les avantages du bilinguisme précoce ;
- de mener des actions de promotion et de sensibilisation auprès des jeunes et des établissements scolaires afin de développer l'apprentissage de la langue ;
- de structurer le développement de l'offre d'enseignement de et/ou en langue bretonne en lien avec les collectivités territoriales, les autorités académiques et les associations de parents selon la méthodologie suivante pour l'enseignement public :
    - identification des sites susceptibles d'accueillir une nouvelle filière pour chacun des trois réseaux (réflexion avant définition du programme de l'agence de développement) ;
    - rencontre des élus concernés, obtention de l'accord du Maire ;
    - information de l'Inspecteur d'Académie par l'Office sur l'existence du projet ;
    - information de l'Inspecteur de circonscription qui informe à son tour l'équipe pédagogique de l'école retenue ;
    - diffusion de l'information auprès des familles (enquête diffusée dans les carnets de liaison) ;
    - collaboration et animation du projet en lien avec la mairie afin de recueillir le nombre requis d'intentions d'inscription (communication, conférence d'un linguiste, stands...) ;
    - information de l'Inspecteur d'Académie par la mairie que le projet est prêt (demande officielle d'ouverture de poste) ;
    - information de la Région par l'Office public sur l'état d'avancement des projets avant le Comité académique des langues régionales ;
    - prise en compte du poste dans la carte scolaire pour la rentrée suivante (décision de chaque Inspecteur d'Académie dans son département) ;
    - ouverture de la nouvelle filière en septembre.
- de mener des actions de promotion et de sensibilisation auprès des lycéens et des étudiants pour les inciter à devenir de futurs enseignants bilingues ;
- de mener des actions de promotion auprès des élèves du primaire et du secondaire pour développer la sensibilisation et l'enseignement du breton comme option ;
- de prendre part au développement de l'enseignement de la langue aux adultes. Il en fait la promotion. Il promeut la dynamique de professionnalisation des structures d'enseignement et/ou de formation. Il observe la répartition de l'offre sur le territoire et propose à ces acteurs de l'enseignement des scenarii d'évolution souhaitée afin de garantir au plus grand nombre une offre d'enseignement de proximité.

LA TRANSMISSION DE LA LANGUE

L'Office Public de la Langue Bretonne a pour mission :

- de favoriser la transmission de la langue au sein des familles ;
- de s'attacher au développement de l'offre de loisir en langue bretonne ;
- de s'attacher au développement de l'utilisation de la langue dans le domaine de la petite enfance, notamment dans les crèches et les structures d'accueil, en partenariat avec les Conseils généraux et les CAF ainsi que les associations qui œuvrent en ce sens.

Des missions d'expertises

L'Office Public de la Langue Bretonne a pour mission :

- l'observation régulière de l'évolution des pratiques linguistiques des Bretons, sous leurs divers aspects ;

- l'élaboration de propositions visant à améliorer la situation de la langue (plans de politique linguistique…) ;
- l'accompagnement des collectivités qui le souhaitent dans la définition et la mise en place et/ou la mise en œuvre de leur politique linguistique. En tant que de besoin, l'Office public peut être consulté en tant qu'expert par les pouvoirs publics pour l'instruction de projets ou de demandes qui leur sont soumis ;
- l'instruction des demandes d'aides du dispositif Desk (anciennement KSDS) pour les demandes de formation des enseignants, des personnels de la petite enfance et du périscolaire ;
- la participation aux sessions des jurys du dispositif Skoazell et du FALB ;
- dans le cadre du programme d'aide à la traduction littéraire mis en place par la Région Bretagne, l'Office public sera chargé :
    - de créer un groupe de travail pour établir la liste d'ouvrages à traduire ;
    - de soumettre cette liste au Conseil régional, ce dernier communiquant sur le dispositif auprès des éditeurs et des traducteurs ;
    - de recevoir et d'instruire les dossiers présentés par les éditeurs ;
    - de proposer un choix des éditeurs et traducteurs.
- dans le cadre d'une convention pluriannuelle tripartite à intervenir entre la Région, l'association DAO et l'Office public, ce dernier proposera aux centres de formation professionnelle pour adultes subventionnés par la Région d'assurer des évaluations aboutissant à des recommandations en matière de cohérence et de qualité des contenus linguistiques transmis. Concernant les formations longues, au vu des besoins et des dossiers présentés par chaque organisme à DAO, ce dernier remet à la Région une proposition de répartition des places pour chacun des organismes de formation sur laquelle l'Office émet un avis.

II Charte d'utilisation des langues de Bretagne dans le fonctionnement et les politiques de la Région

L'objectif premier de la présence du breton et du gallo dans le fonctionnement du Conseil régional de Bretagne est de façonner l'image d'une Bretagne aux identités plurielles, qui reconnaît la diversité culturelle comme un axe de sa communication.

Les deux autres objectifs de cette présence sont d'une part la diffusion et promotion de la pratique du breton et du gallo et d'autre part la familiarisation de tous les citoyens au vocabulaire de base.

A ce jour, au regard de l'action des collectivités régionales en France, la Bretagne est en avance, qu'il s'agisse du bilinguisme (français – breton) affiché sur le site, de la place du breton dans nos publications, de la signalétique – avec un logo en breton notamment.

Notre avance dans le domaine, construite de manière volontariste mais parfois peu homogène, doit maintenant faire l'objet d'une formalisation sous la forme d'une « charte d'utilisation du breton et du gallo dans la communication du Conseil régional ». Cette charte dont le respect intégral sera bien entendu une des clés de la réussite, a pour objet d'harmoniser les règles de présence des langues régionales. Elle est applicable à tous et devient un socle minimal auquel la Région ne dérogera pas. Sont évidemment concernés les éléments de communication externe comme la communication interne.

Les éléments constitutifs de cette charte, sont appelés à être complétés au fil de sa mise en œuvre, toute évolution fera l'objet d'une discussion préalable avec les élus.

Cette charte est signée du Président du Conseil régional, elle sera mise en application sous la responsabilité du Directeur Général des Services.

Les principes généraux et d'applicabilité immédiate

Les documents grand public de la Région publiés par le Conseil régional doivent prendre en compte le bilinguisme (français/breton) et le gallo pourra être intégré dans la mesure du possible.

Une formalisation sera faite pour demander explicitement à ce que les projets subventionnés par le Conseil régional produisent une réflexion sur la place réservée au breton et, en fonction de la demande exprimée par les maîtres d'ouvrages au gallo ; cette demande sera incluse dans les conventions de financement.

Les conventions de financement des « périphériques » du Conseil régional (BDI, CRT, Bretagne International, Campus de l'excellence sportive, FRAC etc.) contiennent une clause de présence du breton et du gallo, le cas échéant, dans leur fonctionnement.

Une étude d'impact sera menée pour considérer la possibilité d'une traduction simultanée des sessions du Conseil régional – sachant qu'une traduction trilingue est actuellement mise en œuvre de manière expérimentale pour les séances du Conseil culturel.

La signalétique sur les terrains, véhicules, bâtiments appartenant au Conseil régional doit être bilingue avec l'utilisation des deux versions du logo de la Région. Cette disposition s'applique également sur les matériels TER. Concernant le cas spécifique des gares, lors de la rénovation des gares, le bilinguisme est automatiquement systématisé : la signalétique et les écrans numériques seront au minimum bilingues (français breton) et pourront, selon la demande, intégrer le gallo en sus.

La création d'un logo de l'institution en gallo sera réalisée. Ce logo sera décliné pour tous les besoins de la Région.

Les textes traduits bénéficieront d'une équité de traitement en termes de typographie et de mise en page.

Les autocollants comportant le logo de la Région sont automatiquement diffusés sur tous les stands et les événements de la Région Bretagne en trois langues : français, breton et gallo.

Pour les salons, en Bretagne ou ailleurs, le breton est intégré dans toute la signalétique. Pour les stands collectifs (avec d'autres partenaires), la signalétique bilingue se fait en accord avec les partenaires.

Les éditoriaux (*a minima*) des documents papier diffusés sur les salons et événements (guide du visiteur ou autre plaquette) sont bilingues.

Le site de la Région dispose d'une version bretonne comprenant une présentation de l'institution et une rubrique «Actualités». Des articles en gallo seront mis en ligne autant que possible. L'ensemble des sites

dépendants du Conseil régional (sites thématiques par exemple) intègre, dans la mesure du possible, une présence du breton et du gallo.

Des interviews filmées de brittophones et de gallophones sont présentes sur le site (sous-titrées en français).

Les commentaires sous les articles d'actualité des versions en breton et en gallo peuvent se faire dans la langue concernée (après modération).

Le site Intranet de la Région comporte des éléments de breton et de gallo, en particulier un module d'apprentissage de mots courants en breton et un autre en gallo, de tels modules ont vocation à être également mis en place sur le site bretagne.fr.

Dans « Bretagne ensemble » diffusé dans toutes les boîtes aux lettres en Bretagne, les langues de Bretagne seront présentes. Les éditoriaux du Président et les interventions des membres de l'exécutif seront, dans la mesure du possible, bilingues. Des traductions pourront être proposées sur d'autres articles. Sur quelques articles de fonds, en français, sont également proposés, en encadré, la traduction de mots en breton et en gallo sous forme de glossaire.

Dans les plaquettes grand public, comme relevant de la communication interne, la règle minimale est : titre bilingue et éditorial bilingue. Les documents d'information sur le bilinguisme sont entièrement traduits en breton. Dans toutes les plaquettes non traduites intégralement, des mots clés sont proposés en traduction (encadré).

Les cartes de vœux, d'invitation, de remerciement, sont bilingues.

Le message d'accueil téléphonique (standard) du Conseil régional est en français, en breton, et en anglais.

Toutes les campagnes médias -tous supports- doivent tendre dans la mesure du possible au bilinguisme.

Les cartes de visite et de correspondance sont bilingues (français-breton ou français-gallo ou encore breton-gallo) pour les élus et agents qui le souhaitent.

Les éléments institutionnels de la papeterie personnalisée (nom de la collectivité, direction, service, adresse) seront bilingues quel que soit le choix personnel de l'élu ou de l'agent. Ils pourront également intégrer le gallo en fonction de la demande.

Une signature harmonisée des courriels sera mise en place pour les agents, cette signature pourra être bilingue ou trilingue.

La méthode

Les « bons à lancer » (publications, manifestations…) et « bons à tirer » mentionnent la manière dont est prise en compte la présence des langues de Bretagne.

Les traductions étant réalisées par des prestataires externes, les délais contractuels de traductions sont à prendre en compte dans les délais nécessaires de réalisation des publications.

III L'inscription de la politique linguistique dans l'Agenda 21 régional

Région partenaire (volet externe de l'Agenda 21)

16. ASSURER LA TRANSMISSION ET LE DEVELOPPEMENT DES LANGUES DE BRETAGNE

METTRE EN ŒUVRE LES OUTILS STRATEGIQUES

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

227	Elaboration et mise en œuvre partenariale d'un plan en faveur d'une politique linguistique pour la Bretagne.
227.1	• *Adapter la politique linguistique aux évolutions du contexte breton et aux compétences de la Région.*
227.2	• *Encourager la présence de volets patrimoniaux et linguistiques bretons dans les agendas 21 locaux et intégrer le patrimoine et les langues de Bretagne comme des éléments constitutifs à part entière des politiques de développement durable.*
228	*Mettre en place une charte régionale du bilinguisme.*
228.1	• *Insérer des critères de bilinguisme dans les actions régionales et dans les partenariats avec les acteurs de la Région.*
228.2	• *Mieux intégrer la pratique ou l'incitation aux langues dans les diverses politiques publiques régionales.*
228.3	• *Favoriser le bilinguisme dans la signalétique et les moyens de communication publique.*
229	*Soutenir la réalisation d'une étude approfondie sur l'usage et la demande sociale des langues en vue d'élargir leur diffusion, notamment auprès de publics cibles (jeunes, professionnels, urbains, nouveaux habitants…).*
229.1	• *Dresser un état des lieux territorial dynamique (intégrant la mobilité des locuteurs) des pratiques linguistiques.*
229.2	• Interventions de la Région auprès du législateur pour que des outils de recensement sur les pratiques linguistiques soient autorisés et mis en place.
229.3	• *Soutenir une réflexion globale sur le maintien et la transmission du gallo (usage social…).*
230	*Mobiliser les collectivités bretonnes en faveur de la ratification de la charte européenne des langues régionales et minoritaires.*
231	*Soutenir la réalisation par l'Office public de la Langue bretonne d'une campagne de communication auprès de l'ensemble des acteurs régionaux sur la communication et la signalétique publique bilingues.*

MOYENS OPERATIONNELS

232	Soutien au fonctionnement et aux missions de l'Office public de la Langue bretonne.
232.1	• Transformation de l'Office de la Langue bretonne en établissement public de coopération culturelle (EPCC) intitulé Ofis publik ar Brezhoneg – Office public de la Langue bretonne en septembre 2010.
232.2	• Missions confiées par la Région à l'Office public de la Langue bretonne relatives à : - l'enrichissement de la langue et son adaptation aux besoins nouveaux ; - la structuration de l'offre d'enseignement bilingue ; - la structuration de l'offre de formation au breton pour les adultes ; - la structuration de l'offre d'accueil bilingue pour les tout-petits ; - la participation et la représentation de la langue bretonne au sein du réseau européen de promotion de la diversité linguistique (NPLD) ; - l'organisation de campagnes de promotion de l'enseignement bilingue ou de l'apprentissage du breton pour les adultes ; - l'organisation des prix de l'avenir de la langue bretonne ; - l'expertise nécessaire à la bonne exécution des orientations de la politique linguistique régionale.
233	Soutien aux associations Bretagne gallèse et Chubri.
233.1	• *Soutenir la mise en place d'un observatoire universitaire du gallo.*

DEVELOPPER LE POTENTIEL ECONOMIQUE DES LANGUES DE BRETAGNE

EMPLOI ET ACTIVITES ECONOMIQUES

234	Soutien à l'emploi en langue bretonne dans l'enseignement et la formation, les médias, l'économie culturelle.
235	*Soutenir des formations innovantes permettant le développement de la connaissance des patrimoines et de la langue bretonne dans des secteurs-cibles créateurs d'emplois (tourisme, économie sociale, services à la personne…).*

TRANSMETTRE LES LANGUES DE BRETAGNE

RECHERCHE

236	Accompagnement de recherches universitaires sur le breton et le gallo.
236.1	• 3 allocations de recherche doctorales (ARED) en cours (4647/LITOLANB, 5152/bilingua, 5262/BRETVANN).
236.2	• *Impulser un renforcement de la recherche universitaire en matière de linguistique descriptive du breton/gallo et de sociolinguistique.*

FORMATION A L'ENSEIGNEMENT BILINGUE

237	Soutien à la formation des enseignants bilingues français-breton : - dispositifs Skoazell et Desk (anciennement KSDS) ; - soutien aux organismes de formation des enseignants (Kelenn, universités de Brest et Rennes 2, institut supérieur de formation de l'enseignement catholique via le CAEC).
237.1	• Communication sur les formations aux métiers de l'enseignement bilingue pour répondre aux besoins actuels et à venir (postes non pourvus) dans les filières bilingues dans le cadre de la communication sur Skoazell.
238	Soutien pour assurer la transmission du breton aux jeunes : crèches (Divskouarn et Babigoù Breizh) ; enseignement initial (3 filières scolaires bilingues : Diwan, bilingue public et bilingue privé catholique) ; loisirs, vacances et activités extrascolaires pour les jeunes.
238.1	• *Mettre en place en 2011 le comité de suivi sur la carte scolaire dans le cadre de la convention spécifique CPER.*
238.2	• *Favoriser la généralisation de l'enseignement bilingue dans ce cadre.*
239	Soutien aux loisirs et vacances en gallo.

FORMATION AUX LANGUES DE BRETAGNE

240	Soutien aux structures de formation au breton pour adultes (Kelenn, Skol an Emsav, Mervent, Roudour et Stumdi).
240.1	• Soutien à la mise en place de stages longs de 6 mois pour adultes ainsi que de stages de formation supérieure (3 mois) au sein de ces 5 centres de formation.
240.2	• *Soutenir des formations en langue bretonne pour certains métiers (ex : services à la personne et médias).*
240.2	• Soutien à la mise en place d'une formation ouverte et à distance à la langue bretonne (Edubreizh).
241	Mise en place fin 2010 par l'Etat du diplôme de compétence linguistique (DCL) pour la langue bretonne, avec le soutien de la Région.
242	Soutien pour assurer la transmission du gallo dans l'enseignement supérieur : convention avec l'UHB.
242.1	• *Soutenir les cours du soir de gallo.*

ASSURER LA PRESENCE DES LANGUES DE BRETAGNE DANS LA VIE SOCIALE, CULTURELLE ET PUBLIQUE

SENSIBILISATION A LANGUE BRETONNE

243	Soutien au développement de l'initiation à la langue bretonne dans les écoles publiques monolingues du Finistère.

PRESENCE DES LANGUES DE BRETAGNE DANS LES MEDIAS

244	Soutien à la présence du breton et du gallo dans les médias (doublage, création de programmes, télévision, radios associatives) tant pour la création que la diffusion ; web et TIC (production audiovisuelle en breton sur le web, traduction de logiciels en breton) ; revues littéraires en breton.

PRESENCE DES LANGUES DE BRETAGNE DANS LA VIE PUBLIQUE	
245	Convention Région-SNCF prenant en compte la signalétique bilingue français/breton.
245.1	• *Créer un référentiel sur la mise en place d'une signalétique bilingue dans les gares.*
245.2	• Généralisation de la signalétique bilingue dans les gares TER au fur et à mesure de son remplacement en partenariat avec les communes.
245.3	• *Mettre en place des annonces audio et visuelles bilingues dans les gares et les trains ; disposer d'interfaces en breton dans les distributeurs de titres de transport.*
246	*Soutenir la présence du gallo dans la vie publique et sociale.*
PRESENCE DES LANGUES DE BRETAGNE DANS LES PRATIQUES CULTURELLES	
247	Soutien à la création artistique en breton (édition, spectacle vivant).
247.1	• *Lancer des appels à projets pour des actions innovantes en breton.*
248	Soutien à la création artistique en gallo (édition, spectacle vivant)

Région responsable (volet interne de l'Agenda 21)

RESPONSABILITE SOCIALE	
UNE RESPONSABILITE SOCIALE EN TANT QU'EMPLOYEUR PAR LE BIAIS DE SERVICES, PROGRAMMES ET ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT	
	Les actions dans le domaine linguistique
27	Une formation aux langues régionales
28	Prise en compte du bilinguisme dans la communication de la Région
199	Rubrique « J'apprends le breton » sur Kelenn

IV Convention additionnelle au CPER 2007-2013

Convention additionnelle au Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 pour la transmission de la langue bretonne et le développement de son usage dans la vie de tous les jours

PREAMBULE

Vu l'article 4 du Contrat de projets Etat-Région signé le 12 avril 2007, L'Etat, la Région et les départements s'engagent pour la période 2007-2013 à conjuguer leurs efforts pour la préservation et la transmission de la langue et de la culture bretonnes, constitutives de l'identité de la BRETAGNE, mais aussi symboles d'ouverture et de diversité culturelles.

Le pluralisme linguistique de la Bretagne s'inscrit dans un mouvement plus vaste, qui repose sur les principes universels de respect de la diversité culturelle auxquels la France vient d'apporter une contribution essentielle en étant à l'initiative de la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles adoptée par l'UNESCO en octobre 2005 et entrée en vigueur le 18 mars 2007.

Considérant que l'école a un rôle essentiel pour la sauvegarde et la transmission de la langue, les parties signataires affirment leur volonté de poursuivre les efforts entrepris dans le cadre de la précédente convention additionnelle au Contrat de plan Etat-Région signée le 4 mars 2002 et qui a permis, à la rentrée 2008, l'accueil de près de 12 000 élèves bilingues par le service public d'éducation dans 192 sites ouverts dans les trois réseaux (public, privé catholique, privé Diwan).

Cette démarche anticipait la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, prévoyant qu' « un enseignement des langues et des cultures régionales peut être dispensé tout au long de la scolarité selon les modalités définies par voie de convention entre l'Etat et les collectivités territoriales où ces langues sont en usage».

Les signataires entendent désormais poursuivre et valoriser l'effort déjà entrepris.

- L'avenir de la langue bretonne ne sera définitivement assuré que si une fraction suffisante de la population la maîtrise. Aujourd'hui, l'effet démographique joue encore très fortement en sa défaveur et sans un effort vigoureux, le nombre de locuteurs risque de chuter à des niveaux tels qu'ils condamneraient vraisemblablement définitivement cette langue.
- La place de cette langue dans la vie sociale est encore à reconquérir. Le développement de l'apprentissage et de l'usage de la langue dans le système éducatif doit être accompagné, par un programme de soutien à la connaissance, à la pratique et à la diffusion de la langue et de la culture dans les domaines périscolaires, extrascolaires et plus généralement dans celui de la vie sociale afin que le breton demeure une « langue de vie ».
- L'évolution accélérée des technologies en diversifiant l'offre et en augmentant le nombre de médias d'information et de communication, permet désormais de nouvelles opportunités pour que le breton trouve une place plus importante au sein des programmes proposés.
- Les Universités bretonnes concernées souhaitent apporter leur concours au renouveau du breton en développant la connaissance et la recherche linguistiques à son sujet.

Les parties signataires entendent ainsi, par leurs engagements dans cette nouvelle convention, permettre au plus grand nombre de personnes qui le désirent, d'apprendre, d'écouter, de parler et de lire le breton.

Par ailleurs, dans le cadre des volets 2 et 3 de la présente convention, les parties signataires s'entendent pour favoriser l'expression gallèse qui partage, avec la langue bretonne, le patrimoine linguistique régional.

Vu le code de l'éducation, en particulier ses articles 312.10 et 312.11

Vu le contrat de projets 2007-2013, signé le 12 avril 2007 entre l'Etat et la Région Bretagne;

Vu la délibération du Conseil régional n° 04-... en date des ... décembre 2004 approuvant la politique linguistique du Conseil régional de Bretagne ;

Entre

L'Etat, représenté par le Préfet de Région, Monsieur Jean DAUBIGNY,

L'Académie de Rennes, représentée par le recteur d'académie, chancelier des Universités, Monsieur Alain MIOSSEC,

La Région Bretagne, représentée par Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Président du Conseil Régional,

Le Département du Finistère, représenté par Monsieur Pierre MAILLE, Président du Conseil général du Finistère,

Le Département du Morbihan, représenté par Monsieur Joseph-François KERGUERIS, Président du Conseil général du Morbihan,

Le Département des Côtes d'Armor, représenté par Monsieur Claudy LEBRETON, Président du Conseil général des Côtes-d'Armor,

Le Département de l'Ille et Vilaine, représenté par Monsieur Jean-Louis TOURENNE, Président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine,

L'Université de Rennes 2, représentée par son Président Monsieur Marc GONTARD

L'Université de Bretagne Occidentale, représentée par son Président, Monsieur Pascal OLIVARD

Il a été convenu ce qui suit :

Objectif 1 - Renforcer l'attractivité et développer l'enseignement bilingue français-breton

L'Etat, la Région et les Départements se fixent comme objectifs de promouvoir l'enseignement de la langue bretonne (enseignement bilingue français-breton et optionnel). Le renforcement de l'attractivité et le développement de l'enseignement reposent sur des orientations qui garantissent la qualité de l'enseignement, favorisent la lisibilité de l'offre, clarifient son évolution au regard d'objectifs partagés. Il est convenu, en termes de méthode, que ces différents aspects doivent faire l'objet d'une évaluation régulière et, qu'à ce titre, l'Etat et la région mettent en place un comité de suivi et intègrent à la présente convention des indicateurs de moyens et de résultats de nature à optimiser l'action commune liée à la mise en œuvre des objectifs.

Afin de mesurer la qualité de l'enseignement du breton, l'Etat s'engage, sur le fondement de programmes d'enseignement à mettre en place des tests de compétences en langues au format européen, tests qui permettront d'objectiver les compétences acquises (ou non acquises) des élèves dans ces filières. L'objectif est qu'en 2010, 80% des élèves de sections bilingues de CM2 obtiennent le niveau A2 et que 80% des élèves obtiennent le niveau B2 en fin de scolarité obligatoire et C1 en terminale.

S'agissant d'objectifs plus quantitatifs, la présente convention intègre l'objectif de voir plus de 20 000 élèves scolarisés sur l'ensemble des niveaux et filières, aux conditions ci après.

L'ACCUEIL DES ELEVES

Pourvoir les places vacantes

L'effort budgétaire très important consenti par l'académie de Rennes lors de la période récente doit se traduire par un accroissement de la scolarisation des élèves dans les cursus bilingues. Il est donc nécessaire de veiller à ce que le nombre de places vacantes dans les sections bilingues et dans les formations optionnelles se réduise. L'Etat, la Région et les Départements se fixent comme objectifs de pourvoir, au terme de la convention additionnelle, les places aujourd'hui disponibles soit 3000 places dans les sections bilingues et 5000 places dans l'enseignement optionnel.

Pour ce faire :

1. la politique des pôles qui permet de regrouper au moins deux écoles autour d'un collège et au moins deux collèges autour d'un lycée sera confortée. Le renforcement de l'attractivité des filières passe par la stabilisation des équipes pédagogiques en place et leur inscription dans la durée. L'attractivité de la filière est remplie lorsqu'un minimum de trois classes est atteint. Les familles, les élèves et les enseignants seront informés des possibilités et de l'intérêt de l'enseignement bilingue dans le cadre des parcours définis dans la carte des pôles.

Les collectivités locales et le rectorat mettront leurs supports à disposition de cette politique du bilinguisme :

- le site internet de l'Académie de Rennes (documents téléchargeables dont la carte des pôles et parcours bilingues)
- le site Nadoz (site d'information sur les métiers)
- les sites des collectivités territoriales.

L'ensemble de ces actions fera l'objet d'une campagne de promotion, menée tous les ans par l'Etat et la Région, en lien avec les départements, afin de faire connaître les possibilités d'enseignement bilingue français-breton.

Ces campagnes informeront sur la carte de l'enseignement bilingue, les modalités de création des sites bilingues, les formations préparant à une carrière d'enseignant bilingue.

2. L'Etat affirme sa volonté de continuer à progresser dans la voie de la parité horaire. Pour y parvenir, la cohérence géographique des trois réseaux (enseignement public, enseignement catholique, Diwan) doit être recherchée tout particulièrement dans les zones les moins peuplées, l'objectif étant d'obtenir un nombre suffisant d'élèves par niveau pour permettre d'atteindre la parité horaire dans les disciplines enseignées en breton.

3. Pour faciliter la fréquentation des sections, les départements s'engagent, en lien avec la Région, à favoriser, pour autant que cela soit compatible avec l'économie générale des transports scolaires, l'organisation des transports scolaires en fonction de la carte des pôles d'enseignement bilingue telle qu'arrêté après avis du conseil académique des langues régionales (CALR) et du conseil académique de l'éducation nationale.

<u>L'accroissement des capacités d'accueil</u>

Enseignement du breton dans l'académie de RENNES - situation actuelle dans les 3 réseaux
Secteurs géographiques possédant une filière bilingue dans un rayon de 20 km

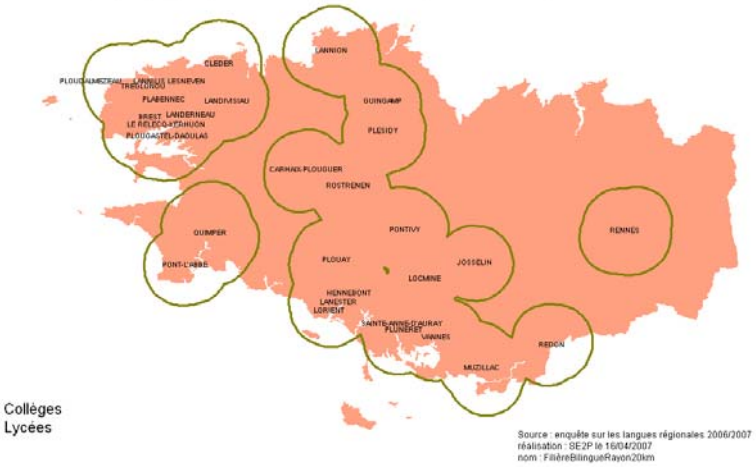

L'Etat s'engage sur la durée de la convention additionnelle à tout mettre en œuvre pour ouvrir les sites bilingues prévus mais non localisés dans la carte des pôles telle qu'elle figure en annexe. L'académie a pour objectifs de garantir la construction équilibrée et la bonne couverture de l'enseignement sur le territoire académique, en particulier sur la partie bretonnante (cf. cartes ci dessous).

Pour mener à bien le développement des sites, l'académie est susceptible de créer 105 emplois d'enseignant qui permettront d'ouvrir près de 3 000 places supplémentaire s'ajoutant aux places vacantes. Cet effort repose sur une démarche volontariste, l'Etat, la Région et les Départements tenant pour acquis la poursuite d'études en collèges et lycées des effectifs d'élèves aujourd'hui constatés dans les sections bilingues du premier degré.

Enseignement du breton dans l'académie de RENNES - situation à terme dans les 3 réseaux
Secteurs géographiques possédant une filière bilingue dans un rayon de 20 km

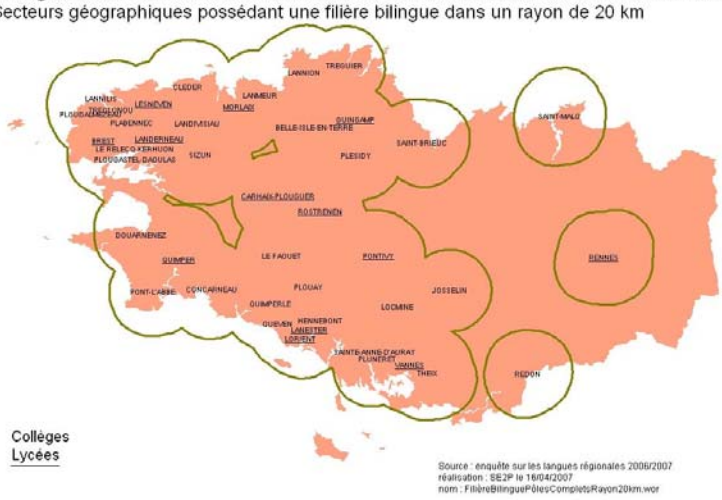

Cette politique s'accompagnera parallèlement d'une attention soutenue en faveur de l'ouverture de classes dans le primaire.

Dans le cadre de sa politique territoriale (contrat de Pays), le Conseil régional soutiendra les communes dans le financement de la construction de classes ou d'écoles bilingues.

<u>L'information-sensibilisation à la langue et à la culture bretonne</u>

Une attention particulière sera portée à la possibilité d'offrir une sensibilisation à la langue et à la culture bretonne dans l'enseignement, afin que les élèves puissent se familiariser avec le patrimoine régionale y compris en adaptant les outils pédagogiques nécessaires.

LA QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT

Comme indiqué en préambule, la qualité des enseignements conditionne pour une large partie l'attractivité des filières bilingues et enseignements optionnels. C'est pourquoi :

1. Des programmes d'enseignement de langue bretonne, pour toute la durée de la scolarité obligatoire seront arrêtés durant la période conventionnelle, afin de donner aux enseignants les repères pédagogiques et favoriser leur accompagnement et évaluation par les corps d'inspection.

2. Des tests d'évaluation de compétences seront élaborés et proposés aux élèves. Ils permettront de mesurer leurs compétences et faciliteront les démarches pédagogiques conduisant à des remédiations. L'académie prendra en charge le financement du dispositif.

3. L'augmentation du nombre de professeurs des écoles entraînera un renforcement de l'encadrement par la création à la rentrée 2008 d'un poste supplémentaire d'inspecteur de l'éducation nationale (IEN 1° degré) pour l'académie, d'un poste de conseiller pédagogique pour le département du Morbihan. Les deux autres départements disposent déjà de postes de conseillers pédagogiques (2 pour le Finistère et 1 pour les côtes d'Armor). Par ailleurs, les inspecteurs relevant des disciplines non linguistiques accompagneront les équipes de direction et les enseignants dans la mise en œuvre des programmes

4. L'académie veillera à la qualité des productions pédagogiques en langue bretonne. Depuis sa création en 1993, TES (Ti Embann ar Skolioù Brezhonek), centre d'éditions pédagogiques en langue bretonne fonctionnant dans le cadre du Centre régional de documentation pédagogique, produit des manuels scolaires pour l'enseignement bilingue. Placé sous la vigilance du « conseil d'édition » et du « conseil des sages » (conseil scientifique) chargés respectivement de fixer la ligne éditoriale et de veiller à la qualité linguistique de ses productions, il poursuivra cette mission de service public sous la responsabilité du directeur et du responsable d'édition. Le Centre régional de documentation pédagogique et les Centres départementaux de documentation pédagogique (CRDP et CDDP) continueront à assurer la promotion et la diffusion des productions de TES.

5. Afin de maintenir les professeurs des écoles de la filière bilingue, les néo-titulaires lauréats du concours de professeurs des écoles spécial « langue régionale » seront affectés prioritairement sur des classes bilingues pendant au moins cinq ans ; à défaut, ils ne pourront bénéficier que d'une affectation provisoire. Par ailleurs, une attention particulière sera portée au retour dans l'Académie des enseignants capables d'enseigner leur discipline en breton ou d'enseigner la langue bretonne lorsqu'ils en feront la demande, si le besoin est avéré et après avis conforme des corps d'inspection.

6. Les collectivités territoriales incluront dans leurs plans de formation des formations en langue bretonne pour leur personnel ATOS et ATSEM.

LE SUIVI ET L'EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE

Il est créé un comité de suivi du volet 1 de la présente convention qui veille à la mise en œuvre adaptée de la politique des pôles et examine les demandes d'ouvertures de classes afin de permettre un déploiement harmonieux de l'enseignement bilingue.

Ce comité est composé de cinq représentants de l'Etat :

- le Préfet de la Région Bretagne,
- le Recteur de l'académie de Rennes,
- le Secrétaire général d'académie,
- un inspecteur d'académie - directeur des services départementaux de l'éducation nationale,
- l'Inspecteur d'académie inspecteur pédagogique régional des langues et culture régionales

Et de cinq représentants du Conseil régional et des conseils généraux :

- trois représentants du Conseil régional de Bretagne, dont le Président,
- deux Présidents de conseil général représentant les départements,

Le comité est co-présidé par le Recteur et le Président du Conseil Régional. Il se réunit au moins deux fois par an. Le secrétariat du comité est assuré par les services du Rectorat.

Objectif 2 - Développer l'usage de la langue bretonne dans la vie de tous les jours

Par delà les enjeux liés à l'acquisition et à la transmission de la langue bretonne, un environnement favorable doit être créé pour en permettre l'usage effectif. Cette langue n'est pas uniquement le témoin d'une histoire, elle doit vivre. Les compétences linguistiques acquises par les locuteurs doivent pouvoir être utilisé au quotidien.

La langue bretonne doit retrouver une place dans la société et être présente dans les divers champs de la vie publique et sociale en Bretagne. L'objectif est donc de créer les conditions favorables à l'utilisation de la langue et de faciliter l'extension de la pratique de la langue bretonne dans la vie de tous les jours.

LES ACTIVITES PERI SCOLAIRES

Soutenir la création de crèches et halte garderies en breton

Une attention toute particulière sera portée à la création d'environnement bretonnant pour les enfants avant leur scolarisation. Pour cela, l'association Divskouarn sera soutenue dans ses actions auprès des crèches et haltes-garderies (identification de la demande, soutien technique, mutualisation des expériences…).

Développer les activités de loisirs et de vacances pour les jeunes bretonnants

En complément de l'enseignement du et en breton, un soutien sera apporté dans le cadre des compétences de chaque signataire, aux activités de loisirs pour les enfants et adolescents. L'objectif est de leur permettre de pratiquer la langue bretonne hors contexte scolaire à travers des centres de loisirs, centres de vacances, séjours divers…

Dans le cadre de la première convention a pu être mis en place une filière de formation aux activités d'animateur de centre de vacances et de loisirs en breton, il conviendra donc de conforter cette filière à travers trois aspects :

- Poursuivre l'aide à la mise en place de stage de formation et à l'édition d'outils pédagogiques. La filière paraît désormais être installée : le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur de centre de vacances et de loisirs – BAFA (Diplom Aotren war ar Buheziñ – DABU) est désormais stabilisé ; le Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur de centre de vacances et de loisirs – BAFD (Diplom Aotren war ar Renerezh – DARE) se met en place et des outils pédagogiques ont été créés ou sont en cours. Toutefois il semble nécessaire pour quelques années d'accompagner cette action dans la mesure où il convient de franchir un cap décisif qui sera le renouvellement de la première génération d'animateurs formés ; en effet la « durée de vie » d'un BAFA est au maximum de trois ans ; si le renouvellement s'opère convenablement à l'issue de la sortie de cette première vague de formation, on pourra dire que la filière est désormais inscrite dans la durée.
- Créer des centres de loisirs en breton. Il est nécessaire d'accélérer désormais la mise en place de structures de loisirs en breton ; actuellement on observe un accroissement de l'offre de séjours de vacances, sur des thèmes intéressant les jeunes ; mais il s'agit de stages ponctuels organisés surtout l'été ; l'enracinement de la langue dans le quotidien devra passer par une prolongation de l'immersion après l'école à travers une offre de loisirs tout au long de l'année en breton. Il s'agit aussi de promouvoir chez ces enfants l'idée que le breton n'est pas que la langue de l'école, mais aussi celle du jeu. Il convient donc de promouvoir les modes de garde et les centres de loisirs sans hébergement en breton, se déroulant après l'école, les mercredi et samedi et pendant les petites vacances. Des aides incitatives à la création de ces structures seront mises en place par les services de la Jeunesse et des Sports.
- Professionnaliser la filière. Nous constatons aujourd'hui un manque de professionnels de l'animation bretonnants. L'objectif est donc de former en breton des animateurs professionnels spécialisés qui pourraient travailler pour des organisations de loisirs ou des collectivités locales, là où il y a beaucoup d'enfants scolarisés dans les filières bilingues. Une réflexion sera menée sur la mise en place de formation aux brevets professionnels polyvalents.
- Activités sportives. Les services de la Jeunesse et des Sports soutiendront la mise en place d'activité sportive en breton. La première expérimentation portera sur les activités liées à la mer. Le but est de permettre le regroupement de jeunes pratiquants sous un encadrement en langue bretonne ; cet encadrement se déplacerait en se servant des clubs comme support de la pratique.

Favoriser la transmission de la langue entre génération

Comme les autres langues vivantes, le breton est une langue de communication qui ne saurait espérer se développer sans un contact étroit entre les apprenants et les bretonnants de naissance. Des efforts doivent être

entrepris pour mettre, aussi souvent que possible, les élèves des classes bilingues en relation avec les bretonnants qui pratiquent la langue au quotidien.

Des opérations comme « Klaskerien ha treizherien soñjoù » (Quêteurs de mémoire), initiée par le Conseil Général du Finistère avec l'appui de l'inspection pédagogique de langue régionale, seront encouragées. Leur extension à d'autres départements est souhaitable.

LA PRESENCE DE LA LANGUE DANS L'ESPACE PUBLIC

Soutenir l'édition en langue bretonne

L'offre éditoriale en langue bretonne s'est développée ces dernières années grâce aux moyens mis en œuvre par l'Etat et par le Conseil régional de Bretagne. Les interventions dans ce domaine se poursuivront. Les maisons d'édition et les librairies pourront être accompagnées dans leurs projets de modernisation.

Le Conseil Régional et l'Etat développeront des missions de conseil, de mise à disposition de ressources, de structuration pour l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre, incluant ceux qui sont investis dans la langue bretonne, au travers de la création de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « Livre et lecture en Bretagne » (constitué à partir du Centre régional du livre et de l'Agence de coopération des bibliothèques de Bretagne).

Les classes bilingues seront invitées à participer à la semaine de la presse et des médias à l'école organisée par les services du Rectorat en liaison avec l'Agence France Presse et la presse régionale. L'écriture pour la jeunesse sera renforcée notamment au travers de concours « Priz ar Yaouankiz », « Priz ar vugale » et avec l'aide de la Région et de la Direction Départementale Jeunesse et Sport.

Développer l'usage des langues régionales dans le spectacle vivant

L'expression artistique en langue bretonne doit se développer et se diversifier. Le Conseil Régional poursuivra son soutien dans ce domaine et notamment la mise en réseau des troupes de théâtre (C'hoariva) et des chorales (Kanomp Breizh).

La Direction régionale des affaires culturelles étudiera, dans le cadre des dispositifs existants, les demandes d'aide à la création professionnelle en langue bretonne et gallèse.

Développer l'usage des langues régionales dans les médias (offre radiophonique, expression audiovisuelle et doublage, diffusion en langues régionales sur les chaînes publiques locales et nationales)

L'offre radiophonique

La diffusion de la langue bretonne à travers les médias sera encouragée. Les radios bretonnantes et bilingues seront soutenues dans leur fonctionnement, dans la mutualisation de leurs programmes et dès l'obtention de fréquence. L'objectif est de développer l'offre radiophonique, tant au niveau quantitatif (nombre d'heures de programme en langue bretonne) qu'au niveau de la qualité des émissions.

L'émergence de radios gallésantes et de programmes en gallo sera encouragée.

La production audiovisuelle et le doublage

Dans le cadre de la Convention de développement cinématographique et audiovisuel entre l'Etat (le Centre National de la Cinématographie – DRAC Bretagne) et la Région Bretagne, il est précisé que la Région accorde une attention particulière aux projets en langue bretonnes et gallèse. Ces projets peuvent être soutenus au titre du Fonds d'Aide à la Création Cinématographique et Audiovisuelle (FACCA).

Par ailleurs, un Fonds d'Aide à l'expression audiovisuelle en Langue Bretonne (FALB) a été mis en place au sein du Conseil régional de Bretagne. Il est destiné à promouvoir et à favoriser le développement de programmes audiovisuels en langue bretonne non éligibles au FACCA. Par ailleurs, le FALB permet également de soutenir la réalisation d'une version doublée en langue bretonne d'œuvres préexistantes.

La diffusion en langues régionales sur les chaînes publiques locales

Sous l'autorité du Préfet de région, le pôle « culture » des services de l'Etat en région associera France 3 Ouest et soutiendra ses initiatives au service des objectifs de la présente convention. Il organisera notamment, lors de ses réunions régulières, la coordination des projets des différents services et établissements publics associés au pôle avec ceux de France 3 Ouest.

Dans le respect du cahier des charges des chaînes, les partenariats permettant de compléter l'offre de diffusion en langue bretonne seront également recherchés et ouverts à des services nouveaux comme, par exemple, le sous-titrage en breton des émissions d'information ou les programmes d'aide à l'apprentissage de la langue.

Développer l'usage des langues régionales dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication

Le développement de la présence de la langue bretonne dans les outils informatiques et dans le réseau des nouvelles technologies de l'information et de la communication contribue à assurer un avenir à la langue. Pour cela les initiatives novatrices seront étudiées avec intérêt et pourront bénéficier d'une aide des collectivités, selon leurs propres critères.

Le Conseil régional mettra en place un portail d'où seront accessibles toutes les émissions produites en langues bretonnes.

Mettre en place une stratégie globale de développement de l'enseignement du breton aux adultes

L'enseignement du breton pour les adultes doit se développer, que se soit dans le cadre de formation professionnelle ou de formation personnelle. Les projets allant dans ce sens seront encouragés. La coordination des structures de formation existantes, à travers l'association Deskiñ d'An Oadourien, sera renforcée. Les actions pourront porter sur :

- La professionnalisation de la formation linguistique des adultes (développer la formation pédagogique des formateurs)
- L'identification des métiers et des secteurs pour lesquels la langue bretonne est un atout et le développement des formations adéquates (service à la personne, métiers de la petite enfance, audiovisuel…)
- La formation en langue bretonne des animateurs sportifs et culturels pour élargir l'offre d'activités périscolaires en breton.

Développer l'apprentissage du breton au sein des institutions publiques et renforcer les outils permettant plus de breton dans les services publics

La langue bretonne est déjà présente dans le Plan d'Action Stratégique de l'Etat en Région (PASER). Celui-ci vise à valoriser le patrimoine breton à travers la langue et développe des actions de promotion des modes d'expression et de diffusion de la culture bretonne. La préfecture de région a notamment pris l'initiative de proposer, aux agents de l'Etat qui le souhaitent, des formations à l'histoire, la géopolitique et la culture bretonnes, avec le concours des universités.

D'autre part, de nombreux services publics se sont engagés, depuis plusieurs années, dans un processus d'amélioration de la qualité de leur accueil. A l'initiative de l'Etat, la charte « Marianne » engageant explicitement les administrations sur la qualité de leur accueil du public (réponses aux courriers, aux appels téléphoniques, …) va évoluer progressivement vers un label de référence dont la certification sera garantie par un organisme indépendant. A cette occasion, les services publics seront encouragés, sans attendre, à décliner en breton les engagements pris.

La politique des transports du conseil régional prend en compte les questions linguistiques ; ainsi pour le pelliculage des TER un logo de l'institution régionale sur deux sera en version bretonne. De plus, dans les programmes de rénovation des gares, il sera systématiquement demandé aux communes concernées si elles souhaitent une signalétique en breton.

Encourager le jalonnement bilingue

De nombreuses collectivités se sont engagées dans l'implantation de signalisations bilingues. Ces actions, qui contribuent à offrir aux bretons un environnement visuel bilingue, doivent se développer. Les pays qui le souhaitent peuvent développer ce type d'actions dans le cadre du volet 3 des contrats de Pays avec la Région.

L'OFFICE DE LA LANGUE BRETONNE

Lors de l'adoption de la Charte culturelle de 1977 « destinées à favoriser le maintien des cultures bretonnes sous toutes ses formes », des structures culturelles ont été mises en place incluant la question de la langue bretonne. L'évolution de ces outils a conduit la création de l'association Office de la langue bretonne, en 1999, le besoin s'étant fait sentir de dédier un outil spécifique à la langue bretonne.

Aujourd'hui, L'Etat, la région et les départements souhaitent confirmer cette évolution et créer un véritable outil au service de la politique linguistique bretonne. Pour cela ils envisagent de donner à l'Office le statut

d'Etablissement Public de Coopération Culturelle. Ses missions consacrées à faciliter le développement du breton dans la vie publique, devrait également contribuer aux campagnes de sensibilisation pour l'apprentissage de la langue et au recueil d'informations statistiques permettant d'améliorer les connaissances sur l'évolution de la langue dans la société.

Objectif 3 – La recherche, l'enseignement supérieur et la politique patrimoniale dans le domaine linguistique

Le développement de la pratique de la langue bretonne exige un adossement à une recherche et un enseignement supérieur de haut niveau aujourd'hui portés par les Universités de Rennes 2 et de Bretagne Occidentale. Les perspectives d'extension de l'enseignement bilingue et immersif dans le primaire et le secondaire supposent désormais l'accroissement du nombre d'enseignants capables d'enseigner cette langue et dans cette langue. Par conséquent, un effort volontariste doit être fait par ces deux Universités pour élargir le vivier de candidats susceptibles de s'engager vers ce métier. C'est pour soutenir le développement de l'enseignement bilingue et immersif que les partenaires s'engagent sur des actions concrètes.

Aujourd'hui, la langue bretonne est présente à l'Université, tant dans le domaine de l'enseignement supérieur que dans celui de la recherche. Des cursus complets, de la licence à la thèse, existent à l'Université de Rennes 2 et à l'Université de Bretagne Occidentale (UBO). Ces formations seront améliorées pour répondre au mieux aux besoins des étudiants et seront professionnalisées pour être en adéquation avec le marché du travail bilingue.

La recherche dans le domaine linguistique sera renforcée à travers la nouvelle configuration du CRBC (Centre de Recherche Bretonne et Celtique), qui regroupera dès le 1er janvier 2008 les centres d'études et de recherche de l'Université de Bretagne Occidentale et de l'Université de Rennes 2. L'approche scientifique permettra de développer les outils dont la langue a besoin, et mieux connaître l'environnement sociolinguistique dans lequel elle évolue, ainsi que les phénomènes psychosociolinguistiques qui conditionnent les pratiques des individus.

Les dispositions prévues dans cette convention respectent les principes du service public de l'enseignement supérieur, notamment l'autonomie des universités. Le cas échéant, les procédures nationales d'expertise en vigueur s'appliqueront.

La recherche et l'enseignement universitaire

La formation initiale et continue

Langue bretonne

Les cursus en langue bretonne mis en place par les Universités de Rennes et de Bretagne Occidentale depuis de nombreuses années, permettent aux étudiants de préparer une carrière professionnelle en lien avec le breton. Les débouchés sont divers : enseignant, formateur, traducteur, chargé de développement associatif, animateur culturel (patrimoine, tourisme), animateur TV ou radio, métiers de l'édition, service à la personne…

Un effort sera fait pour rendre ces cursus plus attractifs et pour communiquer davantage sur le marché du travail bilingue. Les Universités bretonnes, en accord avec le Ministère, signataires s'engagent à maintenir au minimum leur potentiel d'emplois d'enseignants-chercheurs dédiés à la langue et à la civilisation bretonne et celtique.

La Région apportera son soutien aux Universités de Rennes 2 et de Bretagne Occidentale dans leurs actions de renforcement des formations en langue bretonne pour les étudiants qui s'orientent vers une carrière d'enseignant, afin de mettre en adéquation les filières universitaires, y compris non linguistiques, avec les concours langues régionales du premier et second degré.

Chez les étudiants inscrits en licence de breton les Universités doivent faire face à des niveaux de breton très hétérogènes. Pour que l'apprentissage de cette langue se fasse le plus rapidement possible, un renforcement des heures d'enseignement de breton sera proposé aux étudiants.

Le travail fait par ces deux Universités ainsi que les outils développés pourront être accessibles aux étudiants de breton des autres universités (formation initiale, continue et à distance) notamment au travers du Campus Numérique de Bretagne (CNB).

En complément, des modules transversaux « langue bretonne, langue d'enseignement» seront mis en place par les Universités bretonnes signataires. De nombreux étudiants, issus des filières d'enseignement bilingue ou immersif, font le choix de s'orienter vers d'autres cursus universitaires. L'objectif est de proposer à ces jeunes

bretonnants une Unité d'Enseignement « langue bretonne » ou « préparation aux concours bilingues » qui serait accessible depuis les différents UFR de l'Université et intégrée dans leur cursus principal.

Enfin, des stages intensifs d'une semaine ou de quinze jours sont proposés par les Universités en fin ou en début d'année scolaire pour les étudiants souhaitant approfondir leurs connaissances dans le domaine de la langue bretonne et des civilisations bretonnes et celtiques.

Ces trois actions : renforcement de l'enseignement de breton, modules transversaux et stages intensifs visent à favoriser la constitution d'un vivier de candidats susceptibles de se présenter aux différents concours de l'enseignement bilingue. Ces programmes d'actions seront détaillés dans des conventions spécifiques liant Universités et Région.

L'IUFM de Bretagne a mis en place depuis 2002 un Centre de Formation aux Enseignements en Breton (CFEB) dont le but est de développer la formation des enseignants de et en breton. Le rôle spécifique du CFEB fera l'objet d'une attention particulière, avec les universités concernées.

Langue et culture gallèses

Un enseignement de langue et de culture gallèses était dans le passé soutenu par l'Université de Rennes 2 Haute Bretagne mais faute de moyens cet enseignement a fermé.

Aujourd'hui, l'Université de Rennes 2, avec l'aide de la Région, s'engage à mettre en place un programme d'actions de formation en langue et culture gallèses dès la rentrée 2008-2009, qui prendra la forme d'une « Unité d'Enseignement de Langue ». L'objectif est de permettre aux étudiants l'apprentissage effectif de la langue gallèse pour atteindre un niveau de communication orale performant.

La recherche

La nouvelle configuration du Centre de Recherche Bretonne et Celtique (CRBC) va permettre de renforcer la recherche dans le domaine linguistique au travers d'une équipe de recherche unifiée et pluridisciplinaire. La Région confirme son soutien à cette initiative et sera attentive au maintien de ce potentiel de recherche qui aura toute sa place au sein de la MSH (Maison des Sciences de l'Homme).

La langue bretonne a besoin d'une approche scientifique solide pour consolider son statut et son image dans la société bretonne. La Région poursuivra sa participation au financement d'allocations doctorales et de programmes de recherche en accordant une attention particulière au domaine des langues et des pratiques linguistiques bretonnes dans le cadre de ses procédures générales d'expertise des dossiers.

Par ailleurs, pour conforter leurs places à l'échelle nationale et internationale, les Universités organiseront des séminaires en lien avec la langue et la culture bretonnes.

Le bilinguisme au sein des Universités

Pour faire vivre la langue bretonne au quotidien, les Universités s'engagent à développer le bilinguisme dans leurs établissements : signalétique extérieure et intérieure, site Internet, outils de communication interne et externe…

Collectage et base numérique du patrimoine de Bretagne

Depuis les années 1980, les réseaux associatifs et les chercheurs se sont mobilisés pour recenser, conserver, valoriser la mémoire orale de la Bretagne. L'association Dastum a pu ainsi regrouper, traiter et mettre en ligne des milliers de témoignages et références dans les domaines de la musique, du chant, du conte qui témoignent d'une ressource patrimoniale d'intérêt général, liée souvent à la langue bretonne.

Par ailleurs, l'Institut National Audiovisuel (INA-Atlantique), la cinémathèque de Bretagne et DASTUM disposent d'archives sonores, cinématographiques et audiovisuelles en breton qu'ils ont entrepris de conserver et mettre à disposition du public sur support numérique. Certains services d'archives départementales et municipales ainsi que des bibliothèques publiques détiennent également des fonds en breton.

Le Centre de Recherche Breton et Celtique (CRBC) dispose d'un important fonds documentaire écrit et sonore. Aujourd'hui, le fonds sonore est totalement inexploité. Le CRBC souhaite trouver le support le plus approprié pour pouvoir partager ce patrimoine avec la génération actuelle et le transmettre à celles à venir.

En effet, l'enjeu des prochaines années, dans le prolongement des efforts déjà accomplis, sera tout en poursuivant la numérisation du patrimoine oral, de parvenir à transmettre ce patrimoine via des supports pédagogiques divers et notamment via un volet de la bibliothèque numérique du patrimoine de Bretagne.

L'Etat et le Conseil régional soutiendront les travaux de constitution d'une telle base numérique.

Un groupe d'experts chargé de déterminer les actions à privilégier pour conserver et valoriser le patrimoine oral en langue bretonne sera mis en place.

Dispositif de suivi et d'évaluation de la convention

La mise en œuvre de la convention fera l'objet d'un suivi d'exécution et d'une évaluation qui visera à apprécier la pertinence, la cohérence et l'efficacité des moyens mis en œuvre par les parties signataires en comparant les résultats obtenus aux objectifs fixés.

Pour les volets 1 et 2, les parties signataires s'engagent à produire tous les éléments attestant de l'exécution de la présente convention, pour consolidation, au SGAR, au plus tard le 31 mars de l'année suivante.

L'exécution du volet 3 est de la responsabilité de l'Etat (DRAC), du Conseil régional et des universités signataires qui s'engagent à produire les mêmes éléments directement au SGAR.

Le comité institué pour le suivi et l'évaluation du Contrat de Projets Etat-Région, coprésidé par le Préfet de région et le Président du Conseil régional, sera tenu informé de la mise en œuvre globale des dispositions de la présente convention.

S'agissant de l'action éducatrice, le suivi de la convention sera assuré par le comité institué à l'article 1.3 de la présente convention.

Les résultats de l'évaluation seront mis à profit pour éclairer le suivi de la convention à mi-parcours et la révision de la convention, le cas échéant.

V Données sources des indicateurs

Indicateur 1 : évolution du nombre de brittophones < 18 ans selon le département entre 1999 et 2010

	1999	%par département	2010	%par département
Côtes-d'Armor	1065	1,00%	2 176	2,00%
Finistère	2 567	1,50%	6 056	3,70%
Ille-et-Vilaine	331	0,20%	970	0,50%
Loire-Atlantique	208	0,10%	515	0,20%
Morbihan	1502	1,20%	3 728	2,70%
Bretagne	**5 673**	**0,70%**	**13 445**	**1,60%**

Source : Office public de la Langue bretonne – Observatoire des usages linguistiques

Indicateur 2 : nombre de communes ayant adopté la Charte "Ya d'ar Brezhoneg"

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Niveau 1	10	27	34	48	63	71	73
Niveau 2	12	16	24	36	50	59	64
Niveau 3	1	4	6	6	6	7	9
Niveau 4				1	1	1	1
Total	**23**	**47**	**64**	**91**	**120**	**138**	**147**

Source : Office public de la Langue bretonne – Observatoire des usages linguistiques

Indicateur 3 : nombre d'élèves scolarisés dans les filières bilingues

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Diwan	2 880	2 926	2 967	3 030	3 167	3 318	3 481
Taux de croissance de Diwan	1,95%	1,60%	1,40%	2,12%	4,52%	4,77%	4,91%
Bilingue public	3 880	4 266	4 637	5 016	5 424	5 606	5 919
Taux de croissance du bilingue public	9,33%	9,95%	8,70%	8,17%	8,13%	3,36%	5,58%
Bilingue privé catholique	3 649	3 883	4 136	4 241	4 444	4 521	4 682
Tx crois. du bilingue privé catholique	11,08%	6,41%	6,52%	2,54%	4,79%	1,73%	3,56%
Nombre total d'élèves	**10 409**	**11 075**	**11 740**	**12 287**	**13 035**	**13 445**	**14 082**
Taux de croissance total	**7,76%**	**6,40%**	**6,00%**	**4,66%**	**6,09%**	**3,15%**	**4,74%**

Source : Office public de la Langue bretonne – Observatoire des usages linguistiques

Indicateur 4 : aides régionales à l'enseignement bilingue

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Montant total des aides à l'enseignement bilingue	953 400 €	1058 728 €	1090 846 €	1216 826 €	1386 506 €	1537 821€	1752 793 €

Source : Région Bretagne – DFIN/SLAB

Indicateur 5 : nombre de candidats admis aux concours PE & PLC, spécialité langue régionale

Professeurs des écoles	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Primaire public	29	22	16	14	15	21	7
Primaire privé catholique		7	10	13	8	3	5
Primaire Diwan	8	3	6	7	5	3	3
Total des admis	**37**	**32**	**32**	**34**	**28**	**27**	**15**
Places non pourvues	1	8	17	2	12	11	10
Professeurs des lycées et collèges	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
CAPES	2	2	2	2	2	2	2
CAFEP (les lauréats ont le choix entre le privé catholique et Diwan)	2	2	1	1	1	2	3
Total des admis	**4**	**4**	**3**	**3**	**3**	**4**	**5**
Places non pourvues	0	0	3	0	0	2	0
Nombre total de candidats admis	41	36	35	37	31	31	20

Source : Rectorat de l'Académie de Rennes

Indicateur 6 : nombre de bénéficiaires des dispositifs KSDS et Skoazell par an

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de bénéficiaires de KSDS	66	49	52	51	27	18	43
Nombre de bénéficiaires de Skoazell en M1					31	42	42

Source : Région Bretagne – DFIN/SLAB

Indicateur 7 : nombre d'adultes suivant une formation au breton

	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012
Apprenants en cours du soir	3 204	3 030	3 004	3 173	3 316	3 329	NR
Apprenants sur le lieu de travail				232	236	194	NR
Apprenants en cours du soir ou sur le lieu de travail	**3 204**	**3 030**	**3 004**	**3 405**	**3 552**	**3 523**	**NR**
Nombre de stagiaires en stage 6 ou 3 mois (dont préformation Kelenn)	109	138	131	153	157	171	NR
Nombre de stagiaires (stages courts)	1000	1109	1015	978	973	NR	NR
** dont stagiaires week-end*	*389*	*462*	*412*	*480*	*449*	*NR*	*NR*
** dont stagiaires une semaine*	*611*	*647*	*603*	*498*	*524*	*NR*	*NR*
Total des stagiaires (stages courts et longs)	**1 109**	**1 247**	**1 146**	**1 131**	**1 130**	**NR**	**NR**
Total	**4 313**	**4 277**	**4 150**	**4 536**	**4 682**	**NR**	**NR**

Source : Office public de la Langue bretonne – Observatoire des usages linguistiques

Indicateur 8 : nombre de places de stages longs (6 mois) et de formation supérieure (3 mois) financées par la Région

	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012
Nombre de stagiaires en stage 6 ou 3 mois (dont préformation Kelenn)	109	138	131	153	157	171	NR
dont places de stages 6 mois ou 3 mois financées par la Région		89	117	115	125	156	223

Sources : Office public de la Langue bretonne – Observatoire des usages linguistiques & Région Bretagne – DFIN/SLAB

Indicateur 9 : nombre de journées d'activités en breton ou gallo pour enfants

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de journées d'activités en breton ou gallo pour enfants	2 439	2 968	3 773	3 987	4 630	4 525	4 412

Source : UBAPAR

Indicateur 10 : aides régionales à la production et la diffusion audiovisuelles et radiophoniques

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Montant total des aides à la diffusion audiovisuelle	256 290 €	244 168 €	341291€	499 717 €	359 784 €	374 500 €	377 500 €
Montant de l'aide à la production audiovisuelle et au doublage (FALB)	255 985 €	492 221€	500 000 €	499 683 €	568 032 €	459 264 €	588 265 €
Montant de l'aide production / développement / écriture (FACCA)	61000 €	13 000 €	3 000 €	30 000 €	26 000 €	37 000 €	81000 €
Nombre d'aides (FALB)	NR	11	15	14	15	14	18
Nombre d'aides (FACCA)	3	1	1	2	1	4	4
Production soutenue par le FALB et le FACCA (en heures)	NR	47h15	55h07	48h05	45h37	38h16	51h32
Doublage soutenu par le FALB (en heures)	NR	30h20	20h32	17h10	18h40	29h00	27h37
Montant total de l'aide à la production audiovisuelle	316 985 €	505 221€	503 000 €	529 683 €	594 032 €	496 264 €	669 265 €
Montant total des aides à la production et diffusion audiovisuelles	736 389 €	736 389 €	841291€	1029 400 €	953 816 €	870 764 €	1046 765 €
Montant total des aides à la production et diffusion radiophoniques	350 754 €	391870 €	345 502 €	426 950 €	442 000 €	477 000 €	494 000 €

Source : Région Bretagne – DFIN/SLAB & DC/SIMAG

Indicateur 11 : nombre de spectateurs de la tournée de films d'animation doublés en breton

	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011
Nombre de spectateurs	3 097	5 257	6 505	6 520	7 736	8 228	8 705
Nombre d'établissements scolaires touchés	NR	97	121	120	149	151	154
Nombre de lieux de projection	27	41	45	49	61	67	69

Source : Daoulagad Breizh

Indicateur 12 : nombre d'ouvrages édités en breton et en gallo soutenus par la Région

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Montant total des aides à l'édition			77 513 €	54 069 €	40 751 €	41 813 €	37 041 €
Nombre d'ouvrages soutenus par la Région			72	44	62	72	82
Taux d'ouvrages uniquement en breton ou en gallo			79%	82%	71%	86%	78%
Ensemble des titre édités en langue bretonne				98	82	105	NR
Ouvrages uniquement en breton ou gallo			57	36	44	62	64
Ouvrages bilingues br/fr ou gallo/fr, dont dictionnaires			15	8	18	10	18

Source : Région Bretagne – DFIN/SLAB & Office public de la Langue bretonne – Observatoire des usages linguistiques

Indicateur 13 : nombre d'agents de la Région suivant des cours de breton

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Formation sur le lieu de travail				23	23	31	32
Formation personnelle aidée par la Région	1	3	2	1			

Source : Région Bretagne – DRH/SERSOF

Budget récapitulatif de la politique linguistique (consolidé, en euros)

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
1	***Transmettre les langues de Bretagne***	**2 341 675**	**2 454 287**	**2 404 697**	**2 799 051**	**2 983 640**	**3 492 569**	**3 815 698**
1-1	*Développer l'enseignement bilingue initial*	1854 146	1848 333	1716 190	1996 985	2 187 640	2 423 699	2 559 695
1-2	*Développer la formation pour adultes*	487 529	600 954	667 257	782 941	790 000	996 870	1227 953
1-3	*Favoriser la transmission familiale*		5 000	21250	19 125	6 000	72 000	28 050
2	***Développer la présence des langues de B. dans la vie sociale, culturelle et publique***	**2 316 775**	**3 110 429**	**3 634 494**	**3 940 802**	**3 215 469**	**3 392 258**	**3 688 554**
2-1	*Appuyer la sensibilisation, la connaissance et la diffusion linguistique*	876 036	1071450	1418 277	1423 596	953 704	1048 941	1168 192
2-2	*Assurer une présence territoriale des langues de Bretagne*	316 315	349 089	515 787	426 164	451559	493 687	504 081
2-3	*Intensifier la présence des langues de Bretagne dans les médias*	607 044	1128 259	1186 793	1426 350	1375 954	1310 764	1459 765
2-4	*Développer l'édition*	334 255	370 131	331531	380 109	226 752	312 704	318 403
2-5	*Encourager les pratiques culturelles*	183 125	191500	182 106	284 583	207 500	226 162	238 114
3	***Développer la place des langues de B. dans le fonct. et les pol. de la Région***		**1 359**	**13 204**	**93 715**	**15 089**	**15 510**	**11 273**
	TOTAL	**4 658 450**	**5 566 075**	**6 052 395**	**6 833 568**	**6 214 198**	**6 900 337**	**7 515 525**

Source : Région Bretagne – DFIN/SLAB

Ur politikerezh yezh evit Breizh

Danevell neveziñ

Meurzh 2012

Taolenn 3
Digoradur 4
Ur politikerezh yezh kentañ evit ar Rannvro e 2004 ..... *4*
Yezhoù Breizh e 2011 ..... *5*
Diazezoù ar politikerezh yezh *7*
Palioù hag ahelioù ar politikerezh yezh *9*
1 > Aozioù diorren yezhoù Breizh 11
I Ret eo kaout ur framm gwirel 11
I.1 Anzavadur keñveriek ar yezhoù rannvroel er Vonreizh *11*
I.2 Lakaat peurwiriekaat Karta Europa ha votiñ ul lezenn evit ar yezhoù rannvroel *11*
I.3 Ober diouzh ma vo roet ar gwir da arnodiñ war dachenn ar politikerezh yezh *15*
II Ur gouarnerezh evit yezhoù Breizh 16
II.1 Ofis publik ar brezhoneg, ur benveg evit lakaat ar politikerezhioù yezh da dalvezout *16*
II.2 Kevelerezh etre tudelezhioù publik *19*
2 > Politikerezh ar Rannvro evit diorren yezhoù Breizh 21
I Treuzkas yezhoù Breizh 21
I.1 Reiñ lañs d'ar c'helenn divyezhek *21*
I.2 Reiñ lañs da stummerezh an oadourien *39*
I.3 Broudañ an treuzkas er familhoù hag a-raok mont d'ar skol *47*
II Diorren plas yezhoù Breizh er vuhez sokial, sevenadurel ha foran 49
II.1 Sikour dedennañ an dud gant ar yezh, anavezout, skignañ hag implijout anezhi *49*
II.2 Lakaat yezhoù Breizh da vezañ pep lec'h e tiriadoù Breizh *52*
II.3 Stankaat plas yezhoù Breizh er mediaoù *54*
II.4 Diorren an embann *60*
II.5 Broudañ an obererezhioù sevenadurel *63*
III Diorren plas yezhoù Breizh en ensavadur-rannvro 65
III.1 Kreñvaat plas ar yezhoù e mont en-dro ar Rannvro *66*
III.2 Kemer ar yezhoù e kont e politikerezhioù ar Rannvro *68*
IV Bilañs an araezioù lakaet evit politikerezh yezh ar Rannvro 69
3 > Stagadennoù 70
I Roll ha kefridioù Ofis publik ar brezhoneg 70
II Karta implij yezhoù Breizh e mont en-dro ha politikerezhioù ar Rannvro 73
III Enskrivadur ar politikerezh yezh en Agenda 21 ar Rannvro 75
IV Kendivizad stag ouzh KRSR 2007-2013 78
V Roadennoù tarzh an titourennoù 88

Ur politikerezh yezh kentañ evit ar Rannvro e 2004

N'eo ket un dra nevez gwelet ar gevredigezh keododel o lakaat he nerzh da gas ar brezhoneg war-raok : adalek fin an XIXvet kantved dija e oa bet tud o sevel o mouezh evit goulenn ma vefe kemeret diarbennoù da reiñ lañs da gelennerezh ar brezhoneg ha goulenn ma vefe anavezet ar yezh er vuhez foran. Oberoù ar c'hevredigezhioù n'o deus graet nemet kreskiñ e-kerzh an XXvet kantved. Anzavet e oa bet ar brezhoneg evit ar wech kentañ e 1951 pa oa bet votet al lezenn Deixonne a roe an aotre da gelenn, en un doare diret, yezhoù rannvroel zo, ar brezhoneg en o mesk, ha goude se e 1977 gant ar Garta Sevenadurel a anzave *« personelezh sevenadurel »* Breizh en ur reiñ an tu d'ar rannvro da lakaat he binvioù dezhi da dalvezout. Adalek ar penn kentañ en deus dalc'het kont ar C'huzul-rannvro eus ezhommoù bed ar c'hevredigezhioù hag aet eo a-du gant lod eus o arc'hadurioù.

A-unvouezh e oa bet votet he politikerezh yezh gant ar Rannvro e miz Kerzu 2004, ar pezh a ziskoueze he doa komprenet an ensavadur e oa mall bras lakaat binvioù nevez hag uhelek da dalvezout evit delc'her bev ar brezhoneg hag ar gallaoueg, hag i lakaet o-div da yezhoù *« en arvar bras da vont da get »* gant an UNESCO diwar stadañ e varv tost da 10 000 brezhoneger bep bloaz ha ne vez ket desket an div yezh-se d'an eil remziad digant egile.

Gant ar politikerezh nevez-se e lavare ar Rannvro, *« evit ma c'hallo yezh ha sevenadur Breizh padout »*, mont war-zu pevar fal displeget dre ar munud er politikerezh yezh. Gant ar pevar fal-se e vez lakaet pennaennoù ha diferadurioù pleustrek Karta Europa ar yezhoù rannvro pe bihanniver da dalvezout[1] :

- *« Reiñ an tu da zelc'her brezhoneg ar bobl ha da gas anezhañ pelloc'h, da lavaret eo klask stabilaat niver ar yezherien ;*
- *Reiñ tro d'an holl Vreizhiz a fell dezho en ober, da zeskiñ, da selaou, da gomz ha da lenn brezhoneg ;*
- *Ober ma vo brezhoneg war tachennoù liesseurt ar vuhez sokial e Breizh. Anv zo amañ eta da gas an divyezhegezh war-raok ;*
- *Reiñ an tu da anavezout ar gallaoueg, broudañ an deskiñ anezhañ ha harpañ an ober gantañ. »*

A-raok lavaret se ec'h embanne ar Rannvro « *[ez eus] meur a yezh e Breizh, a-gozh, ha war gement-se eo diazezet identelezh ar vro* » hag anzav a rae *« end-ofisiel, e-kichen ar galleg, ar brezhoneg hag ar gallaoueg evel yezhoù Breizh »*. Bezañ anzavet yezhoù Breizh, end-ofisiel hag a-unvouezh, zo bet un dra a bouez a-fet politikerezh : degemeret mat eo bet, koulz gant poblañs Breizh ha gant ar re a labour evit kas ar brezhoneg hag ar gallaoueg war-raok ; evit an dud-se e oa da neuze kement hag ar bazenn gentañ war-zu an digoll istorel eus ar politikerezhioù a oa bet kaset da benn e-pad kantvedoù evit disteraat ar yezhoù-se, pe lakaat anezho da vont da get zoken.

Gant ar politikerezh nevez-se lakaet e pleustr ez eus bet gallet frammañ gwelloc'h obererezhioù ar Rannvro evit harpañ ar yezhoù, pe e vefe ar sikour d'an dud a zo war an dachenn pe an darempredoù gant ar strollegezhioù all hag ar servijoù eus ar Stad a zo karget eus ar pezh a sell ouzh ar yezhoù – Rektorelezh Akademiezh Roazhon, da skouer, da-geñver ar c'hendiviz war ar stagadenn d'ar gevrat raktresoù Stad-Rannvro 2007-2013[2].

Adalek ar budjed kentañ e 2006 neuze e oa bet savet ar programm 721 a reer « *Kas ar brezhoneg hag ar gallaoueg war-raok »*, stag ouzh ar Gefridiezh VII ha lec'h ma reer war-dro an obererezhioù a oa dindan meur a brogramm. Deuet eo ar programm-se da vezañ, abaoe 2011, ar programm niv. 413 « Kas yezhoù Breizh war-raok » stag ouzh ar Gefridiezh IV. War un dro e voe krouet ur servij Yezhoù Breizh e-barzh Renerezh ar Stummerezh kentañ.

Aet eo pouez ar politikerezh yezh war greskiñ ingal adalek ar penn kentañ : ha pa veze gouestlet tost da 5 milion a euroioù dezhañ e 2005, e savas ar sammad da 7,5 milion e fin ar bloavezh 2011[3]. Gant kresk an arc'hantaouiñ e-giz-se e weler penaos e fell d'ar Rannvro sikour ha frammañ al lusk a ya muioc'h-mui a-du gant ar yezhoù e-barzh kevredigezh Breizh. Profitañ a ra da gentañ-penn da rouedad ar c'hevredigezhioù a zo aet war-raok,

[1] Sinet gant Bro-Frañs e 1999 ; emeur o c'hortoz avat e vefe peurwiriekaet ha treuzskrivet er gwir pozitivel.

[2] Gwelet ar « Stagadenn d'ar Gevrat raktresoù Stad-Rannvro 2007-2013 evit treuzkas ar brezhoneg ha reiñ lañs d'e implij er vuhez pemdez » pajenn 78.

[3] Gwelet budjed kesoutet ar politikerezh yezh pajenn 90.

abaoe 2005, e meur a zoare : mont war vicherelaat, mont da ensavadurioù a-wechoù, ledanaat o zachenn labour – krouiñ obererezhioù nevez zoken – pe o ziriad labour, ha kement zo.

Pa'z eus aet seizh vloaz hebiou abaoe m'eo bet bet lakaet ar politikerezh-se da dalvezout eo ret-mat sevel ur bilañs, sellet pizh ouzh ar cheñchamantoù a zo degouezhet e-pad ar c'heit-se – lod anezho deuet diwar politikerezh ar Rannvro – ha soñjal en doare ma vo lakaet da vont war-raok e-keñver ar politikerezhioù a vo kaset da benn gant ar Rannvro.

Yezhoù Breizh e 2011

Da-geñver an niveradeg hollek diwezhañ, e 1999, e oa bet graet un enklask gant an INSEE, « Studi Istor ar familh ». E-touez goulennoù an enklask-se e oa un toullad diwar-benn ar yezhoù a vez implijet er gêr. Diwar-se e ouzer e oa da neuze war-dro 264 000 brezhoneger (30 000 ouzhpenn e-maez Breizh, e bro Pariz dreist-holl) ha 33 000 gallaoueger :

	Brezhonegerien						Gallaouegerien					
	En tu-hont da 18 vloaz	%dre zepartamant	etre 18 ha 30 vloaz en o zouez	%dre zepartamant	En tu-mañ da 18 vloaz	%dre zepartamant	En tu-hont da 18 vloaz	%dre zepartamant	etre 18 ha 30 vloaz en o zouez	%dre zepartamant	En tu-mañ da 18 vloaz	%dre zepartamant
Aodoù-an-Arvor	67 701	15,40%	*5 501*	*7,50%*	*1065*	*1,00%*	8 042	1,80%	*1136*	*1,50%*	*Tamm titour ebet*	
Penn-ar-Bed	132 342	19,60%	*7 739*	*5,90%*	*2 567*	*1,50%*	359	0,10%	*0*	*0,00%*	*Tamm titour ebet*	
Il-ha-Gwilen	8 787	1,30%	*2 566*	*1,60%*	*331*	*0,20%*	16 884	2,50%	*1289*	*0,80%*	*Tamm titour ebet*	
Liger-Atlantel	6 870	0,80%	*1683*	*0,90%*	*208*	*0,10%*	4 443	0,50%	*491*	*0,20%*	*Tamm titour ebet*	
Mor-Bihan	48 151	9,50%	*2 695*	*2,80%*	*1502*	*1,20%*	2 977	0,60%	*206*	*0,20%*	*Tamm titour ebet*	
Breizh	**263 851**	**8,30%**	***20 184***	***3,10%***	***5 673***	***0,70%***	**32 705**	**1,00%**	***3 122***	***0,50%***	***Tamm titour ebet***	

Ofis publik ar Brezhoneg diwar NHP 1999 (INSEE)

Diwar ur sontadeg a oa bet graet e 2007 gant Fañch Broudic-TMO Régions e-barzh ur standilhon ennañ holl wiskadoù ar boblañs adalek 15 vloaz, e oa bet gallet kaout ur sell nevesoc'h war implij ar brezhoneg : diwar neuze e lavarer ez eus war-dro 206 000 brezhoneger – ar pezh a ya d'ober 5,5% eus poblañs Breizh, e-lec'h 8,3% e 1999. E Penn-ar-Bed e vez kavet ar muiañ a vrezhonegerien e-mesk an oadourien, dirak Aodoù-an-Arvor hag ar Mor-Bihan : 20% eus tud Penn-ar-Bed dezho 18 vloaz d'an nebeutañ a lavar e komzont brezhoneg gant tud nes, ouzhpenn 15% eus tud Aodoù-an-Arvor ha 9,5% eus tud ar Mor-Bihan. Ma vez studiet evit pep bro ar sifroù deuet diwar enklask 1999 e weler emañ an dregantad uhelañ a vrezhonegerien er broioù a zo e kornôg Aodoù-an-Arvor : tost un drederenn eus poblañs Bro Treger-ha-Goueloù, eus hini Bro Gwengamp hag eus hini Bro Kornôg-Kreiz-Breizh a gomz brezhoneg. Kement ha lakaat keñver-ha-keñver, er reter ez eus 0,2% a vrezhonegerien e-touez tud broioù Gwitreg, Traoñiennoù ar Gwilen ha Breselien. Er rummoù oad-se e weler splann an digempouez hengounel etre kornôg ha reter : bez' ez eus 10 gwech muioc'h a vrezhonegerien e Penn-ar-Bed eget en Il-ha-Gwilen. En Il-ha-Gwilen hag el Liger-Atlantel eo izel-tre neuze feur ar vrezhonegerien e-touez an oadourien, hag er c'hêrioù bras e vezont kavet dreist-holl.

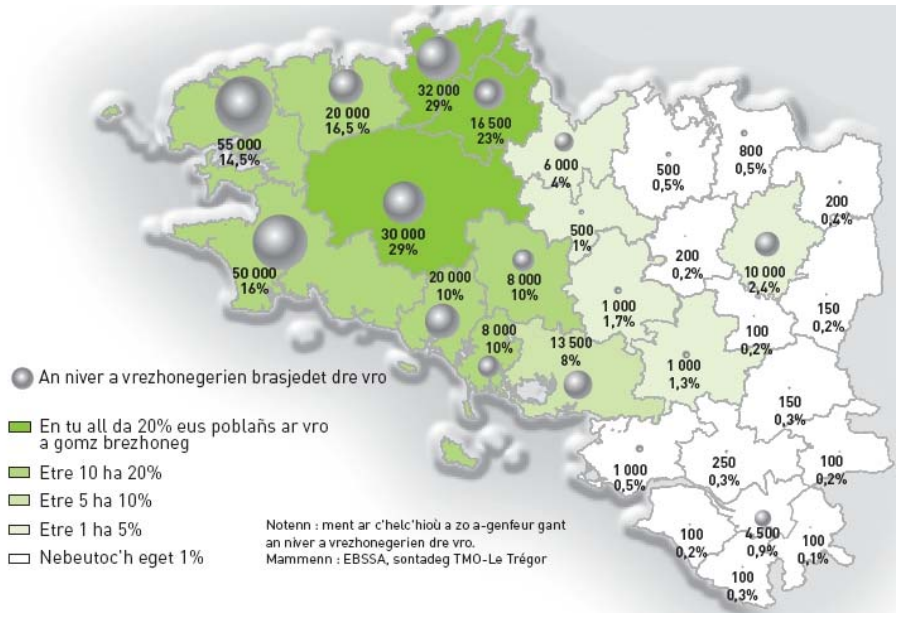

Dasparzh ar vrezhonegerien dre vro e 1999 – Ofis publik ar Brezhoneg

A-hend-all ne oa nemet 1% eus ar Vreizhiz hag a lavare e komzent gallaoueg e 1999. En Il-ha-Gwilen e vez graet ar muiañ gant ar yezh-se, goude e kaver Aodoù-an-Arvor hag al Liger-Atlantel. E 1999 ne oa nemet en Il-ha-Gwilen ma oa muioc'h a c'hallaouegerien eget a vrezhonegerien e-touez an oadourien.

Digempouez eo an niver a gomzerien diouzh ar bloavezhiadoù…

N'eus ket bet stummet nemeur a vrezhonegerien nevez, abalamour ma voe paouezet da zeskiñ ar yezh er familhoù ha na veze ket roet plas dezhi er vuhez foran a-raok, gant-se n'eus ket gallet lakaat trawalc'h a dud da addeskiñ brezhoneg hag aet eo ar vrezhonegerien war goshaat. Setu ma oa an ¾ eus ar vrezhonegerien en tu all da 50 vloaz e 1999, ha 50% anezho en tu all da 65 bloaz. Ha ne oa ket ur brezhoneger diwar 10 zoken hag a oa dindan 30 vloaz. En em gavet e oa feur ar yezherien oberiant e-touez ar re yaouank dindan 18 vloaz, izeloc'h eget 5% e Breizh a-bezh.

E Penn-ar-Bed hag en Aodoù-an-Arvor e vez kavet ar muiañ a vrezhonegerien etre 18 ha 30 vloaz, kalz muioc'h eget en departamantoù all. Koulskoude, ha pa'z eo Penn-ar-Bed an departamant kentañ evit a sell ouzh ar sifroù kriz, ez eo ivez an hini lec'h ma weler an diforc'h uhelañ etre an niver a yezherien e-touez an oadourien hag an niver a yezherien a zo etre 18 ha 30 vloaz, peogwir e kaved e 1999 20% eus un tu ha nebeutoc'h eget 6% eus an tu all. Ret eo lavaret ez eo diouzh an niver a yezherien yaouank e ouzer ha yac'h eo ar yezhoù…

Mont a ra an niver a c'hallaouegerien war zigreskiñ ivez, ha war goshaat kalz war un dro pa ne vez ket desket ar yezh er familhoù ken, dres evel ar brezhoneg. An ¾ eus ar c'hallaouegerien a oa en tu all da 50 vloaz ha ne oa nemet 10% anezho dindan 30 vloaz e 1999. Ar pezh zo eo gwashoc'h c'hoazh stad ar gallaoueg pa n'eus ket klasoù divyezhek neblec'h.

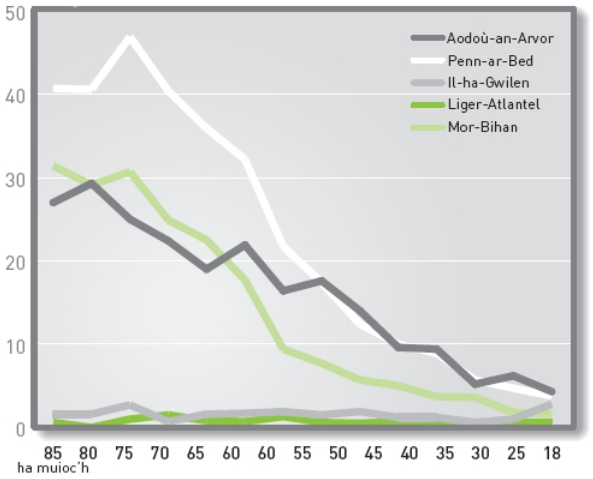

Dregantad ar vrezhonegerien dre rummad oad en departamantoù e 1999 – Ofis publik ar Brezhoneg

… met muioc'h-mui a vrezhonegerien e-mesk ar re yaouank dindan 18 vloaz

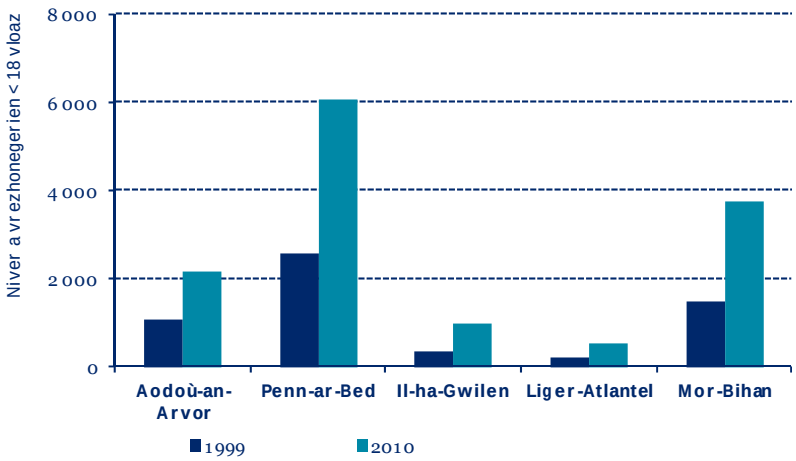

Titourenn 1 : emdroadur an niver a vrezhonegerien en tu-mañ da 18 vloaz hervez an departamant etre 1999 ha 2010 – roadennoù tarzh pajenn 88

Daoust ma chom izel-tre c'hoazh an niver a dud a zesk brezhoneg er familhoù ez a an niver a gomzerien dindan 18 vloaz war greskiñ kalz : 14 082 skoliad zo er skolioù divyezhek, war-dro 1,6% eus ar re yaouank dindan 18 vloaz a oar brezhoneg e 2011. Aet ar feur-se war greskiñ kalz (150%) etre 1999 hag an deiz a hiziv gant ar c'helenn divyezhek a zo aet war-raok : ne oa nemet 5 673 skoliad, ar pezh a rae 0,7%, e 1999, pa voe graet an enklask gant an INED.

E pep lec'h ez eus lañs gant kelennadurezh ar brezhoneg, dreist-holl er c'hêrioù ha lec'h na veze ket komzet brezhoneg stank en un doare hengounel : da skouer e Kumuniezh-kumunioù bro Josilin eo uhel an niver a vugale e skolioù divyezhek ar c'hentañ derez (11,7%), unan eus ar re uhelañ e Breizh ; heñvel eo e Redon ma vez skoliataet er gelennadurezh divyezhek tost 15% eus skolidi ar c'hentañ derez.

E bro Brest e kaver ar muiañ a skolidi en hentadoù divyezhek : ouzhpenn 3 000 e distro-skol 2010. Ar vro gentañ eo e Breizh, dirak broioù Kerne ha Gwened.

Digempouez eo an niver a yezherien diouzh ar rummoù sokiomicherel

Pa seller pizh ouzh ar vrezhonegerien dre rumm sokiomicherel (RS) e weler ez eo e-mesk al labourerien-douar e vez komzet brezhoneg ar muiañ. Tost un drederenn eus al labourerien-douar e Rannvro Breizh a gomze brezhoneg e 1999. E-pad pell eta eo chomet bev ar brezhoneg war ar maez kentoc'h eget er c'hêrioù. Tamm-ha-tamm eur bet krog da gomz brezhoneg er c'hêrioù ivez da-heul ar cheñchamantoù degouezhet e kevredigezh Breizh. Gwelet a reer an emdroadur-se gant feur ar vrezhonegerien e-touez an implijidi, an artizaned-kenwerzhourien hag ar vicherourien, anezho ar rummoù sokiomicherel ma kaver ar muiañ a vrezhonegerien.

Ha pa n'eo ket ken uhel feur ar vrezhonegerien evit ar micherioù etre, ar sternerien hag ar micherioù frank, n'eo ket dister evit kelo-se peogwir ez eus 7,5% eus an dud-se hag a gomz brezhoneg.

Digreskiñ a ra an niver a vrezhonegerien en holl RS.

Evit ar gallaoueg e weler e vez komzet er gennad kentael dreist-holl.

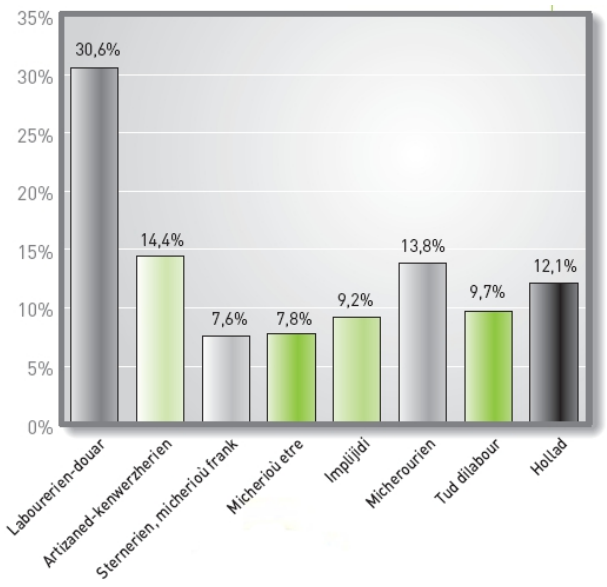

Dregantad ar vrezhonegerien er boblañs diouzh ar vicher e Breizh velestradurel e 1999 – Ofis publik ar Brezhoneg

Deuet mat eo ar brezhoneg d'an dud

Gant ar sontadeg bet graet e 2007 gant Fañch Broudic-TMO Régions e ouzer traoù a bouez a-benn ar fin evit a sell ouzh ar pezh emañ ar boblañs o c'hortoz :

- ar re a soñj dezho eo ret delc'her bev ar brezhoneg a ya d'ober 89% eus poblañs Breizh-Izel ha 87% eus hini Breizh-Uhel ;
- ar re a gav dezho eo un dra vat diorren kelennadurezh ar brezhoneg a ya d'ober 83% eus poblañs Breizh-Izel ha 88% eus hini Breizh-Uhel (da lavaret eo 86% evit Breizh a-bezh – e-lec'h 77,5% e 1991) ;
- ar re a zo a-du gant ar panelloù divyezhek galleg/brezhoneg war bord an hentoù a ya d'ober 74% eus poblañs Breizh-Izel ha 77% eus hini Breizh-Uhel.

Gwelet e-giz-se pegen niverus eo an dud a sav a-du gant ar brezhoneg evit a sell delc'her anezhañ bev ha kas anezhañ war-raok, a zegas spi ha youl d'an holl a zo war an dachenn, evel ar strollegezhioù, dezho da gendelc'her, muioc'h eget biskoazh, da ziazezañ politikerezhioù yezh efedus.

Diazezoù ar politikerezh yezh

N'eo ket un dra nevez gwelet yezhoù o vont da get. Tost da 30 000 yezh a vefe bet ganet hag aet da get neuze e-kerzh ar 5 000 bloaz diwezhañ. Meur a dra, ha n'int ket traoù simpl, a c'hall bezañ kaoz d'ur yezh da vont da get : abegoù hag a sell ouzh ar boblañsouriezh, an douaroniezh, ar brezelioù, an armerzh, ar politikerezh, ar gevredigezh hag ar sevenadur... ha peurvuiañ e c'hoari an holl abegoù-se war un dro da gas ur yezh da get.

Ret eo lavaret ez eus aet muioc'h-mui a yezhoù da get e-doug an XX^{vet} kantved, bep ma'z eo aet ar binvioù darempredifi war-raok ha pouez ar Stadoù war greskiñ, anezho Stadoù hag a ra gant ar yezhoù trec'h, ar pezh a ra d'ar yezhoù bihanniver pe minoret mont da get buanoc'h.

Ma talc'h an traoù da vont evel-se, ma ne vez graet netra evit mirout liesseurted glad ar bed a-fet yezhoù, e c'hallfe an hanter eus ar yezhoù a gomzer en deiz a hiziv c'hoazh mont da get e-kerzh an XXI^{vet} kantved en ur lezel o flas gant yezhoù a zo aet ganto an hegemoniezh politikel, armerzhel ha sokial. Bewech ma ya ur yezh da get avat e koller ul lodenn eus glad mab-den da viken.

Dleet eo d'ar gevredigezh a zo e karg eus ur yezh pe eus meur a hini, pa wel emañ ar yezh pe ar yezhoù-se – abred pe ziwezhat – war var da vezañ kollet, ober un dibab a-stroll : pe asantiñ mod pe vod d'ar c'holl-se da zont, pe klask stourm kuit d'ar c'holl-se da zegouezhout.

Rankout a ra an dibab-se bezañ heñchet gant ar sell a-stroll a vez gant ar gevredigezh e-keñver an hêrezh a fello dezhi lezel gant ar remziadoù da zont. War ar poent-se eo heñvel a-walc'h diazezoù forzh pe politikerezh evit mirout ur yezh pe meur a hini, ouzh diazezoù an diorren padus : paneve liesseurted ar yezhoù, n'eus ket eus un endro sevenadurel pinvidik hag a ra d'an dud bezañ en o bleuñv en o-unan pe a-stroll, evel n'eus ket eus un endro naturel paneve ar vevliesseurted.

Dav eo goude se degas da soñj amañ eus an tri zra a oa bet embannet sklaer a-raok diazezañ ar politikerezh yezh degemeet e 2004 :

1. « *Ar politikerezh da zifenn ar brezhoneg n'eo tamm ebet kaset en-dro a-enep ar galleg, kaset eo war-raok e framm an divyezhegezh, a zigor war al liesyezhegezh. N'emañ ket kennebeut o c'hourdrouz unvanded ar vro.*
2. *Diazezet eo ar politikerezh yezh da zifenn ar brezhoneg war broudañ an dud etrezek ar brezhoneg ha n'eo ket war ar rediañ anezho. Den ne vo rediet da zeskiñ brezhoneg.*
3. *Tra an holl Vreizhiz eo ar brezhoneg ha n'eo ket tra un dornad tud douget dezhañ, ha pa vefe bras o dellid. Dre se e rank ar pennadurezhioù kemer e vuhez e kont en o politikerezhioù.* » ;

hag eus ar pennaennoù hollek a sell ouzh frankiz an-unan, ouzh doujañ al liesseurted hag an disheñvelderioù, ouzh kevatalder an holl yezhoù, hag a zo renablet e-barzh meur a skrid gwirel etrebroadel evel :

- Disklêriadur hollvedel gwirioù mab-den eus 1948 ;
- ar Feur-emglev etrebroadel war ar gwirioù keodedel ha politikel, eus ar 16 a viz Kerzu 1966 ;
- Disklêriadur hollvedel an UNESCO war al liesseurted sevenadurel, eus an 2 a viz Du 2001[4] ;
- Kendivizad Europa evit saveteiñ gwirioù mab-den hag ar frankizoù diazez, eus ar 4 a viz Du 1950 ;
- Karta Europa ar yezhoù rannvro pe bihanniver, eus ar 5 a viz Du 1992[5] ;
- Karta Europa ar gwirioù diazez, eus ar 7 a viz Kerzu 2000[6].

Da-heul pennaenn ar gevatalded etre an holl yezhoù eo dav degas da soñj ivez e talvez ar politikerezh yezh koulz evit ar brezhoneg hag evit ar gallaoueg. Se zo kaoz e vez sikouret gant ar Rannvro ar pezh a vez graet evit ar gallaoueg evel ar pezh a sell ouzh ar brezhoneg, er memes doare ha gant ar memes palioù. Ne ra diforc'h ebet etre an div yezh a-fet doare he sikourioù.

Daoust da se ne c'haller ket lakaat stad an div yezh keñver-ha-keñver – ken a-fet ar goulenn sokial, ken a-fet ar santad, e-mesk an dud, ez eus eus ar yezh. Ur yezh keltiek disheñvel-mik diouzh ar galleg eo ar brezhoneg, an holl vrezhonegerien a oar mat e komzont ur yezh all, ha pa glaskfe lod anezho chom hep en anzav ; ur yezh skoueriekaet eo, deskrivet eo he yezhadur, stabilaet he doare-skrivañ, bez' ez eus un hengoun dre skrid hep troc'h abaoe ar XV^vet kantved, emdroet eo ar c'heriaoueg diouzh holl ezhommoù an implij. Evit ar gallaoueg avat, ur yezh oïl evel ar galleg eo hag un undalc'h yezhel zo etre an div yezh-se[7]. N'emañ ket a-du an holl c'hoazh evit a sell ouzh doare-skrivañ ar gallaoueg, ne vez ket kelennet kalz ha ne vez ket implijet stank estreget dre gomz etre mignoned. N'eus ket gwall bell zo eur krog da skrivañ gallaoueg, ha n'eus ket kement a skridoù hag ar pezh a gaver e brezhoneg.

Diwar neuze e rank ar Rannvro, evit a sell ouzh an traoù a zo en he c'harg pe ouzh mestroniezh an oberiadur gant ar strollegezh, diazezañ hec'h oberezhioù war ar pezh a c'houlenn ar boblañs, rak n'ay ket, e mod ebet, da staliañ stignadoù reizhiadek ha strizh na glotfent ket gant gwir stad an traoù e Breizh a vremañ – a-fet sokioyezhoniezh lakaomp –, ar pezh na rafe nemet luziañ an afer pe ober d'an holl foranañ o nerzh. Gallout a reer en em c'houlenn, da skouer, ha talvezout a ra ar « vevenn yezh » un dra bennak c'hoazh : deuet eo da vezañ diamzeriet da-heul ar cheñchamantoù bras a zo degouezhet e-keñver ar boblañs e Breizh e-doug ar c'hant vloaz diwezhañ ha diwar neuze e c'haller lakaat keñver-ha-keñver al luskoù evit diorren ar brezhoneg, pe e vefed e

---

[4] Dreist-holl « *Pa laka ober eskemmoù, neveziñ ha krouiñ, ez eo al liesseurted sevenadurel un dra ret evit mab-den, evel m'eo ar vevliesseurted un dra ret evit urzhad an traoù bev.Gant-se ez a d'ober glad boutin mab-den hag e rank bezañ anavezet groñs evit mad ar remziadoù a vremañ hag ar remziadoù da zont.* » (Mellad 1) hag ar melladoù 4 ha 5.

[5] Dreist-holl « *gwareziñ ar yezhoù rannvro pe bihanniver istorel en Europa, a zo lod anezho en arvar da vont da get tamm-ha-tamm, a sikour delc'her bev ha reiñ lañs da hengounioù ha da binvidigezh sevenadurel Europa* » (raklavar).

[6] Dreist-holl ar mellad 22 : « *Doujet e vez al liesseurted sevenadurel, relijiel ha yezhel gant an Unaniezh.* »

[7] Gwelet Philippe BLANCHET « *L'identification sociolinguistique des langues et des variétés linguistiques : pour une analyse complexe du processus de catégorisation fonctionnelle.* » - colloque MIDL 2004 – programme STIC-SHS du CNRS (http://archives.limsi.fr/2004/MIDL//actes/session%20I/Blanchet_MIDL2004.pdf).

Breizh-Izel pe e Breizh-Uhel – lec'h ma vez muioc'h a lañs a-wechoù, diouzh an tachennoù pe ar broioù, evel evit ar pezh a sell ouzh ar c'helenn hag ar stummañ, an oberoù sevenadurel, ar re yaouank, ha kement zo.

Ar brezhoneg zo unan eus ar perzhioù pouezusañ a ya d'ober personelezh Breizh, koulz e-barzh spered ar Vretoned hag e-barzh hini an dud diavaez, reiñ lañs dezhañ e Breizh en he fezh zo neuze un doare eus ar gwellañ da vont diouzh emdroadur ar gevredigezh vreizhat. Reizh eo ivez ober gant ar gallaoueg hag ar brezhoneg e-kichen ar galleg pa vez graet evit respont d'ar goulenn a c'hall bezañ a-berzh ar boblañs a fell dezhi talvoudekaat he glad yezhel. Daoust m'eo bresk ar stad m'emañ ar brezhoneg, e santer splann eur krog da adperc'hennañ anezhañ tamm-ha-tamm, da gentañ e-mesk un toullad stourmerien, hag ivez muioc'h-mui bremañ en ul lodenn vras eus ar gevredigezh. Diaes eo lavaret hiziv an deiz avat penaos e vo kont gant ar gallaoueg hag ar c'hallaouegerien. Gant-se e vefe pouezus-kenañ gallout muzuliañ gant stadegoù an doare ma vez anavezet ha komzet yezhoù Breizh a goulzadoù ingal, abalamour da vezañ gouest dalc'hmat da adheñchañ hor politikerezhioù yezh, a rankomp gwelet evel politikerezhioù lusk ganto hag a c'hall en em ober diouzh emdroadur an traoù, ha tamm ebet evel politikerezhioù skornet hag a dalvezfe da viken.

Palioù hag ahelioù ar politikerezh yezh

Er politikerezh yezh bet degemeret e 2004 e oa skrivet kement-mañ : *« An dielfennadur graet ganeomp koulz ha gant an emsav sevenadurel a ziskouez ez eus ezhomm da gaout ur sell politikel hollek war grenn dermen ha war hir dermen, war dachenn Rannvro Breizh. Ar strollegezhioù a c'hoari pep hini eus he zu hag an aliesañ a-frapadoù, hep heuliañ politikerezh diazezet ebet. Dre se, ne weler ket penaos e vo asuret amzer-da-zont ar brezhoneg.* »

Aet eo an traoù war-raok kalz abaoe ma oa bet degemeret ar skrid-se, pe e vefe war-eeun diwar al labour frammañ kaset da benn gant ar Rannvro, pe abalamour ma vez dalc'het kont muioc'h-mui eus ezhommoù ar boblañs a-fet yezhoù gant ar strollegezhioù tiriadel all eus Breizh, dre o c'henlabour etrezo koulz hag asambles gant ar Rannvro hag ar re a labour evit kas ar brezhoneg war-raok, anezho kevredigezhioù dreist-holl.

Etre 2004 ha 2011 ez eus deuet ezhommoù nevez war wel hag a ziskouez penaos eo emdroet ar gevredigezh e Breizh hag ar pezh emeur o c'hortoz evit ar yezhoù-se da-heul ivez. Gallout a reer soñjal, lakaomp, er skignerien a vez stankoc'h-stank war dachenn ar c'hleweled (TNT hag Internet), en ezhommoù a ya war greskiñ evit a sell ouzh ar vugaligoù, er stummerezhioù micherel evit an oadourien a vez muioc'h-mui anezho.

Ken gwir all e chom bepred, hiziv an deiz, ar « *sell politikel hollek war grenn dermen ha war hir dermen* » a embannemp e 2004, ha pa vefe evit sikour ar strivoù dibaouez a vez graet evit frammañ ar gevredigezh keododel a zo war an dachenn evit kas ar yezhoù war-raok, pe startaat ar c'henlabour etre strollegezhioù, diazezadurioù publik, ar Stad hag an obererien all war an tachennoù rannvroel, departamantel pe lec'hel.

A-raok neveziñ e 2011 he folitikerezh yezh e fell neuze da Rannvro Breizh adlavaret groñs :

- « *ec'h anavez end-ofisiel ez eus eus ar brezhoneg hag ar gallaoueg evel yezhoù Breizh, e-kichen ar galleg* » ;
- « *e ouestl, dre ar steuñv politikerezh yezh-se ha dre glask kenlabourat ar muiañ ar gwellañ gant he c'hevelerien, dreist-holl ar pemp departamant a ya d'ober Breizh, ober diouzh ma c'hallo yezh ha sevenadur Breizh chom bev* ».

Evit seveniñ ar gouestl-se e vo klasket stabilaat an niver a gomzerien evit he yezhoù, kement-se eo pal pennañ ar Rannvro war verr dermen ha war grenn dermen, ha mat e vefe, hervezi, ma vefe graet kemend-all gant he c'hevelerien. A-benn ober se e vo ret aozañ obererezhioù evit ar re yaouank a vremañ hag ar re da zont evit kempouezañ an digresk bras a weler, ha na c'haller ket mont enep dezhañ siwazh, evit a sell ouzh niver ar yezherien aet da gozh. Se zo kaoz eo bet staget ar politikerezh yezh ouzh politikerezh ar Rannvro war dachenn ar stummerezh.

War grenn dermen ha war hir dermen, ouzhpenn stabilaat niver ar yezherien evit he yezhoù, e labouro ar Rannvro evit ma yelo an niver-se war greskiñ.

Evit kas kemend-all da benn e vo diazezet obererezh ar Rannvro war daou ahel pennañ :

- war dachenn ar politikerezh koulz ha war hini ar mont en-dro, e Breizh a-bezh hag e Frañs, tapout kaout ar pezh a zo ezhomm evit reiñ lañs d'he yezhoù, koulz dre lakaat anavezout anezho ez-lezennel, ar pezh a ranko bezañ graet, ha dre startaat ar c'henlabour etre an tudelezhioù publik o deus ul levezon bennak, dre o folitikerezh, war an niver a yezherien en deiz a hiziv pe en amzer-da-zont ;

- da-geñver ar pezh a ra evit sikour obererezhioù ar gevredigezh keodedel ha peogwir eo mestr an oberiadur, ober kement ha ma c'hallo evit :
    - lakaat doujañ ar gwir da dreuzkas ar yezhoù, koulz dre ar stummerezh kentañ ha dre stummerezh an oadourien, en ur zelc'her kont eus an holl liveoù yezh ;
    - reiñ an tu, d'ar re a fell dezho, da zeskiñ ar yezhoù-se ha d'ober ganto er vuhez foran, sokial, sevenadurel, micherel pe prevez ;
    - diazezañ peadra d'ur gevredigezh divyezhek da c'hallout en em staliañ e Breizh

  dre lakaat politikerezhioù yezh da dalvezout diouzh stad pep yezh.

1 > Aozioù diorren yezhoù Breizh

I Ret eo kaout ur framm gwirel

I.1 Anzavadur keñveriek ar yezhoù rannvroel er Vonreizh

Hervez ar C'huzul bonreizhel en e ziviz embannet d'ar 15 a viz Mezheven 1999[8] e oa, e-barzh Karta Europa ar yezhoù rannvro pe bihanniver, diferadennoù hag a yae enep d'ar Vonreizh, ha diwar-se ne oad ket evit peurwiriekaat anezhi.

Evit mont hebiou d'ar skoilh-se ez eus bet graet anv gant al lezennerien, evit ar wech kentañ, eus ar yezhoù rannvroel el Lezenn diazez eus an 23 a viz Gouere 2008 pa voe degemeret al lezenn vonreizhel evit modernaat ensavadurioù ar V^vet^ Republik, gant ur mellad 75-1 nevez-skrivet da neuze ma lavarer « *Mont a ra ar yezhoù rannvroel d'ober ul lodenn eus glad Bro-Frañs.* »

Wa-lerc'h ar spi a oa da gaout aze eur bet disouezhet siwazh gant diviz ar C'huzul bonreizhel eus an 20 a viz Mae 2011, da-geñver ur goulenn kentwir a vonreizhegezh[9], p'en doa disklêriet n'ae ket ar mellad 75-1 eus ar Vonreizh « *da ziazezañ ur gwir pe ur frankiz gwarantet gant ar Vonreizh.* » Diwar-se ne c'hall nag ar brevezidi nag ar strollegezhioù en em harpañ warnañ evit sevel enep diferadurioù lezennadurel pe reoliek na zalc'hont ket kont eus gwirioù reizh ar yezhoù rannvroel.

Evit ar varnerien vonreizhel ne dalvez ar mellad 75-1 nemet evel disklêriadur, ar pezh a zo un dra nevez en devarnadurezh vonreizhel hag a c'hall ober d'an dud kaout disfiz da vat diouzh talvoudegezh ar skrid diazez, pe diouzh an doare neptu ma vo lakaet da dalvezout gant ar varnerien. Da-heul kement-se e c'hallfed bezañ techet da soñjal ivez ne dalvezfe « glad Bro-Frañs » – koulz ar glad danvezel hag ar glad dizanvezel – mann ebet ken.

Diviz 2011 zo kement ha mont war gil : eus un tu ne zislavarer ket an doare strizh (1999) ma vez lakaet ar mellad 2 (« *Ar galleg eo yezh ar Republik*»), diwar-se ne c'haller ket lakaat ar yezhoù rannvroel da yezhoù ofisiel e-kichen ar galleg ; eus an tu all ne c'haller ket en em harpañ war ar mellad 75-1 evit krouiñ binvioù da wareziñ ar yezhoù-se.

GouestI 1 : Lakaat enskrivañ er Vonreizh gwirioù enebadus hag a ya a-du gant yezhoù Bro-Frañs

Ret-mat eo diwar neuze adkempenn ar mellad 75-1 abalamour da resisaat ennañ en un doare sklaer-kenañ ar gwirioù a roer drezañ d'ar yezhoù rannvroel pe bihanniver eus Bro-Frañs en ur zelc'her kont eus diviz 1999. Gwellañ pezh zo, dleout a rafe ar mellad-se adkempennet e-giz-se dont da vezañ un dilinennad eus mellad 2 ar Vonreizh, dre-se e vefe sklaer neuze an doare ma ranker e gwirionez lakaat diferadurioù ar mellad-se da dalvezout.

Graet e vo eus he seizh gwellañ gant ar Rannvro abalamour d'al lezennerien ha d'ar Gouarnamant da lakaat sevel ur c'hinnig lezenn pe ur raktres lezenn da vont war an tu-se.

I.2 Lakaat peurwiriekaat Karta Europa ha votiñ ul lezenn evit ar yezhoù rannvroel

Kuit da c'hortoz ur statud evit yezhoù Bro-Frañs hag a vefe roet da-geñver un adwel bonreizhel da zont, eo mall bras kemer diferadurioù fetis an abretañ ar gwellañ evit staliañ ar binvioù na c'hallo ket ar yezhoù rannvroel chom bev paneveto.

---

[8] Divizad niv. 99-412 DC eus ar 15 a viz Mezheven 1999 e-barzh 'Karta Europa ar yezhoù rannvro pe bihanniver', dreist-holl « *10. En abeg ma ya Karta Europa ar yezhoù rannvro pe bihanniver, abalamour d'an diferadurioù-se lakaet da dalvezout asambles, enep ar pennaennoù bonreizhel e-keñver ar fed eo dirannus ar Republik, kevatal an holl dirak al lezenn hag unvan pobl Frañs, peogwir e ro gwirioù a-ratozh da "strolloù" yezherien er yezhoù rannvro pe minorelaet e-barzh "tiriadoù" lec'h ma vezont komzet; 11. En abeg ma'z eo kontrol an diferadurioù-se da dilinennad kentañ ar mellad 2 eus ar Vonreizh ivez, abalamour ma lakaont anzav ar gwir d'ober gant ur yezh estreget ar galleg, ha n'eo ket er "vuhez prevez" hepken met ivez er "vuhez foran" a zo stag outi, hervez ar Garta, ar justis hag ar pennadurezhioù melestradurel hag ar servijoù publik* ».

[9] Divizad niv. 2011-130 QPC eus an 20 a viz Mae 2011 'An it. Cécile L. ha tud all [Yezhoù rannvro]'.

Seizh vloaz goude bezañ degemeret politikerezh yezh ar Rannvro eo ken gwir bepred ar pezh a oa bet disklêriet da neuze (« *Ne c'hall ket ar brezhoneg chom bev paneve ur framm gwirel. Ret eo neuze delc'her da strivañ evit lakaat peurwiriekaat Karta Europa ar yezhoù rannvro ha bihanniver ha diazezañ ul lezennadur diabarzh da c'hallout anavezout ar yezhoù ranvroel da vat* »).

Rak ne c'hall ket ar re a labour evit diorren ar yezhoù rannvro bezañ kontant gant an arguzenn a vez respontet dezho ingal hag a lavar, eus un tu, e vez graet kalz gant Bro-Frañs dija evit mad he yezhoù gant diarbennoù a bep seurt, hag eus an tu all n'eus ket ezhomm eus ur framm gwirel broadel peogwir eo ar politikerezhioù yezh afer ar strollegezhioù tiriadel hag ar re a gomz ar yezhoù-se hepken.

N'eus nemet lenn Atlas UNESCO ar yezhoù en arvar er Bed[10] evit en gwelet splann : diwar ar 26 yezh a zo bet renablet gant an UNESCO e pennvro Frañs eo lakaet an holl da yezhoù « en arvar bras » – ar brezhoneg hag ar gallaoueg en o zouez – nemet :

- ar c'horseg, ar gwaskogneg, ar frankoprovañseg, provañseg an Alpoù, ar walloneg, ar yiddish hag ar romanieg, lakaet da yezhoù « en arvar » ;
- an euskareg, an alemaneg, frankeg ar Rhein, frankeg ar Mozel ha flandrezeg ar c'hornôg, lakaet da yezhoù « bresk ».

Pa lenner ar roll-se e verzer, ma ne zalc'her ket kont eus ar c'horseg, ez eo ar yezhoù a zo en daou du d'an harzoù gant ur vro all a ya d'ober ar re n'eo ket ken fall o stad. Ha pa n'int ket gwall yac'h, pell a se, e Frañs[11], e seblant o stad bezañ gwelloc'h un tamm da-heul an diarbennoù a vez kemeret evit gwareziñ ha diorren anezho er broioù amezek, diarbennoù hag a zeu diwar pennaennoù gwirel diazezet pe gant ar Stadoù, pe gant ar rannvroioù pa vezont barrek da sevel lezennoù (e Bro-Spagn, Belgia...). Evit ar c'horseg e weler splann pelec'h emañ an dalc'h : n'eus nemet ar yezh-se e-touez ar yezhoù rannvro – gwir eo ivez tamm pe damm evit an elzasianeg (alemaneg) – a c'hall kaout diarbennoù amreoliek evit an diorren, dreist-holl evit a sell ouzh ar gelennadurezh d'an holl.

Gant ur framm lezenniñ ha reoliñ da dalvezout pep lec'h e c'hallfed, ma vez lakaet « diferadenn ar yezh a gentañ diuz », d'an nebeutañ paouez a blediñ gant ar yezhoù en un doare digevatal, ar pezh n'eo ket reizh tamm ebet. Ar gwir o deus ar yezhoù rannvro ivez da vezañ gwarezet gant pennaenn ar gevatalder er Republik.

I.2.1 Karta Europa ar yezhoù rannvro ha bihanniver

Gant an darn vrasañ eus broioù Unaniezh Europa ha Kuzul Europa ez eus bet roet lañs da bolitikerezhioù evit saveteiñ ha diorren ar yezhoù rannvro pe bihanniver enno.

Ret eo d'ar broioù a fell dezho mont en Unaniezh Europa sinañ ha peurwiriekaat Karta Europa ar yezhoù rannvro ha bihanniver savet gant Kuzul Europa, degemeret d'ar 5 a viz Du 1992 e Strasbourg ha lakaet da dalvezout d'ar 1añ a viz Meurzh 1998. Diwar ar 47 Stad a zo izili eus Kuzul Europa, ez eus 25 hag o deus peurwiriekaet ar Garta, hag 8 – Frañs en o zouez – o deus sinet hepken hep peurwiriekaat anezhi.

Graet eo ar Garta evit gwareziñ ha reiñ lañs d'ar yezhoù rannvro pe bihanniver, hag evit aesaat implijout anezho er vuhez prevez hag er vuhez foran. Ar Stadoù a beurwirieka anezhi a lavar doujañ da eizh pennaenn diazez :

- *« Anavezout ar yezhoù rannvro pe bihanniver evel ul lodenn eus ar binvidigezh sevenadurel ;*
- *Doujañ takad pep yezh rannvro pe bihanniver ;*
- *Ret-groñs eo luskañ obererezhioù youlek evit brudañ ar yezhoù ;*
- *Aesaat d'an dud ha/pe broudañ anezho d'ober gant o yezhoù dre gomz ha dre skrid er vuhez prevez hag er vuhez foran ;*
- *Reiñ frammoù ha binvioù a-zoare evit ar c'helenn, forzh peseurt live a vefe ;*
- *Broudañ an eskemmoù dreist an harzoù ;*
- *Berzañ kement diforc'h, droukziforc'h, strishadur pe diuz a vefe e-keñver implij ur yezh rannvro pe bihanniver evit diaesaat dezhi pe harzañ anezhi da chom bev pe da ziorren ;*

[10] www.unesco.org/culture/languages-atlas/index.php

[11] Lod anezho, e gwirionez, zo en arvar bras e Frañs (frankoprovañseg, flandrezeg ar c'hornôg...) ha gwashoc'h o stad eget hini ar brezhoneg da skouer.

- *Dav eo da bep Stad broudañ ar gompren etre ar strolladoù yezhel a zo enni.* »[12]

Goude se e rank ar Stadoù dibab 35 diarbenn d'an nebeutañ a-douez an 68 a zo renablet e lodenn III an teul, bodet hervez 7 tachenn hag a sell ouzh ar vuhez foran (kelenn, justis, mediaoù...). Gallout a reer lakaat kalz eus an diferadennoù-se e pleustr en un doare da vont « *diouzh stad ar yezh-mañ-yezh* ».

Mont a ra ar Garta-se d'ober un diazez boutin izek evit ar Stadoù a zo izili eus Kuzul Europa. Savet eo bet evit saveteiñ ha reiñ lañs d'ar yezhoù rannvro ha bihanniver gant ur spered liezelour, demokratel, da lakaat ar sevenadurioù da gejañ an eil ouzh egile, hag evel ul lodenn da vat eus ar gwirioù diazez. Chom hep lakaat anezhi da dalvezout zo kement ha diskouez bolontez fall, koulz e-keñver komzerien ar yezhoù rannvro a nac'her gwirioù diazez outo, hag e-keñver tud ar broioù all en Europa hag e lec'h all.

Gouestl 2 : Lakaat peurwiriekaat Karta Europa ar yezhoù rannvro ha bihanniver.

Kuit da c'hortoz e vefe adreizhet ar Vonreizh evel ma'z eus bet goulennet e talc'ho ar Rannvro da bouezañ, asambles gant ar strollegezhioù tiriadel a sell an afer outo (rannvroioù all ha strollegezhioù tiriadel), evit lakaat peurwiriekaat Karta Europa.

I.2.2 Ul lezenn-stern evit yezhoù Frañs

Da-heul ar mellad nevez 75-1 degemeret er Vonreizh, lec'h m'anavezer ar yezhoù rannvro evel ul lodenn eus glad Frañs, ha goude bezañ klevet gant Ministrerezh ar Sevenadur e miz Meurzh 2008 e vefe embannet ul lezenn da lakaat anezhañ da dalvezout, ar pezh n'eo ket bet graet, ez eus bet graet meur a ginnig lezenn gant al lezennerien evit reiñ ur framm gwirel d'ar yezhoù rannvro hag evit gallout sikour obererezhioù ar strollegezhioù evit saveteiñ anezho ha reiñ lañs dezho. Evit ar mare eo chomet sac'het an holl ginnigoù lezennoù-se ac'hann da n'ouzer ket pegoulz :

- Kinnig lezenn niv.136 evit staliañ panelloù lec'h m'antreer ha ma teuer e-maez ar c'hêrioù, skrivet e yezhoù rannvro, kinniget d'ar Sened d'ar 26 a viz Du 2010, degemeret d'ar 16 a viz C'hwevrer 2011, treuzkaset d'ar Vodadenn Vroadel, adkaset d'ar bodad-labour aferioù sevenadurel ha deskadurezh ;
- Kinnig lezenn niv. 3008 evit diorren ar yezhoù hag ar sevenadurioù rannvro, kinniget d'ar 7 a viz Kerzu 2010 er Vodadenn Vroadel, adkaset d'ar bodad-labour aferioù sevenadurel ha deskadurezh ;
- Kinnig lezenn niv. 3055 evit difenn ha brudañ ar yezhoù rannvro, kinniget d'an 20 a viz Kerzu 2010 er Vodadenn Vroadel, adkaset d'ar bodad-labour aferioù sevenadurel ha deskadurezh ;
- Kinnig lezenn niv. 213 evit diorren ar yezhoù hag ar sevenadurioù rannvro, kinniget er Sened d'an 12 a viz Genver 2011, adkaset d'ar bodad-labour sevenadur, kehentiñ ha deskadurezh, hag anvet e oa bet un daneveller d'an 19 a viz Genver 2011 ;
- Kinnig lezenn niv. 251 evit diorren ar yezhoù ha sevenadurioù rannvro, kinniget er Sened d'ar 25 a viz Genver 2011, d'an 30 a viz Mezheven 2011 e voe divizet diwar e benn hep disoc'h ebet goude.

N'o deus ket ar strollegezhioù tiriadel barregezh war bep tachenn. Lavaret e c'hallont, dre o politikerezh yezh hepken, diazezañ peadra da reiñ lañs en-dro d'ar yezhoù rannvro, zo un dra faos.

Evit ar pezh a sell ouzh ar c'helenn hepken, lakaomp, n'eus nemet ar Stad, dre pennadurezhioù an akademiezhioù, a ziviz digeriñ klasoù nevez, digeriñ postoù er c'henstrivadegoù... n'eus framm ebet hag a vefe a-ratozh evit gwareziñ ar c'helenn divyezhek, dreist-holl d'ur mare ma vez digresket lodenn ar c'helenn dre vras er budjedoù.

Hag en un doare hollek, « *a-benn ar fin n'eus statud lezennel ebet evit ar yezhoù rannvro, n'eus nemet ur politikerezh hag a lez anezho da zelc'her da vezañ lec'h m'emaint, a-wechoù e vezont deuet mat, met alies e vezont deuet fall.* »[13]

[12] www.coe.int/t/dg4/education/minlang/aboutcharter/default_fr.asp

[13] Displegadenn abegoù ar c'hinnig lezenn niv. 3008 eus ar 7 a viz Kerzu 2010 evit diorren ar yezhoù ha sevenadurioù rannvro.

Gouestl 3 : Lakaat degemer ul lezenn-stern evit yezhoù Frañs

Kuit da c'hortoz e vefe adreizhet ar Vonreizh evel ma'z eus bet goulennet e pouezo kalz ivez ar Rannvro evit ma vo degemeret ul lezenn-stern hag a c'houlenno digant an holl c'halloudoù publik ober e doare ma vo saveteet ar yezhoù rannvro ha roet lañs dezho, petra bennak a vefe o zachenn varregezh. Rankout a ray al lezenn-se diazezañ d'an nebeutañ diferadurioù evit anavezout, brudañ ha diorren ar yezhoù-se en tachennoù-mañ :

- Ar c'helenn, da lavaret eo anzavadur ur gwir enebadus evit ar c'helenn divyezhek nes, hollekaat kelenn ar yezhoù rannvro, er filierennoù micherel, labour-douar, mor hag all, anavezout ar bedagogiezh dre soubañ, luskañ an enklaskoù er skolioù-meur ;
- Ar stummerezh a-hed ar vuhez ;
- Ar vuhez foran, da lavaret eo hollekaat an divyezhegezh evit ar panelloù, ar c'hehentiñ foran, an diellouù melestradurel, ar gwir d'ober gant ar yezhoù er vuhez foran, priziañ en niveradegoù an doare ma vez anavezet hag implijet yezhoù Frañs ;
- Ar vuhez armerzhel ha sokial, da lavaret eo sikour an embregerezhioù da reiñ plas d'ar yezhoù rannvro enno hag en darempredoù armerzhel, implijout ha broudañ an dud da implijout ar yezhoù en diduamantoù, er servijoù d'an den ;
- Ar sevenadur, da lavaret eo sikour diorren an obererezhioù sevenadurel war dachenn an arvestoù bev, ar sinema, an embann, ar c'hazetennoù ;
- Ar c'hleweled, da lavaret eo sikour krouiñ radioioù ha chadennoù skinwel e yezhoù rannvro, lakaat kreskiñ da vat lodenn an abadennoù e yezhoù rannvro ;
- Ar glad, da lavaret eo gwareziñ an anvioù-lec'h hag an anvioù-tud e yezhoù rannvro.

I.2.3 Diarbennoù reoliñ mallus

I.2.3.1 An niveradeg

Peogwir ne vez ket dalc'het kont en niveradeg eus an doare ma vez graet gant ar yezhoù, eo bet savet steuñv ar politikerezh yezh e 2004 diwar sifroù enklask an INSEE e 1999. Evit an danevell-mañ eo bet kemeret e kont ivez disoc'hoù ar sontadeg graet gant TMO-Régions e 2007. Ouzhpenn-se, diwar ditouroù a c'haller kaout, evel an niver a skolidi divyezhek, e c'haller brasjediñ, en ur ziwall da vont re bell ganti, feur ar yezherien evit pep bloavezhiad lakaomp.

Evit ar pezh a sell ouzh an doare d'ober, ma vez kont evel-se ne c'hall ket dereout ouzh ar strollegezhioù pe an tudelezhioù publik all a vez o klask diazezañ politikerezhioù yezh a-vod hag efedus. Diglok-mat eo an titouroù diwar-benn ar gallaoueg, dreist-holl evit ar pezh a sell ouzh ar c'humunioù hag ar c'humuniezhioù-kumunioù.

Aozet e vez an niveradegoù hervez mellad 156 al lezenn niv. 2002-276 eus ar 27 a viz C'hwevrer 2002 diwar-benn an demokratelezh nes ha mellad 38 an dekred niv. 2003-485 eus ar 5 a viz Mezheven 2003 diwar-benn niveriñ ar boblañs a resisaer ennañ roll termenet pizh an titouroù a vez dastumet diwar-benn an dud. N'eus goulenn ebet er roll-se war an implij eus ar galleg, ar yezhoù rannvro pe ar yezhoù estren.

Dastum forzh peseurt titouroù all – « *gant ma vo roet e asant gant Kuzul broadel an titouroù stadegel ha gant ma vo an arc'hant evit en ober* »[14] – a vez graet da-geñver enklaskoù kevelet, gant ar strollegezhioù lec'hel da skouer. Daoust m'eo un dra a bouez gallout sevel goulennaouegoù diwar-benn an doare ma reer gant ar yezhoù, e vefe dav en ober bep taol e Frañs a-bezh abalamour da vezañ efedusoc'h, da zoujañ d'ar gevatalded er vro en he fezh ha da zastum titouroù kempoell.

Gouestl 4 : Lakaat ar Stad da zelc'her kont eus ar pezh a sell ouzh ar yezhoù en niveradegoù.

Goulenn a ray ar Rannvro adarre ma vefe ouzhpennet, en 2.) eus an I.) e mellad 38 an dekred niv. 2003-485 eus ar 5 a viz Mezheven 2003 diwar-benn niveriñ ar boblañs, ar meneg « *an doare m'eo anavezet hag implijet ar galleg, yezhoù Frañs hag ar yezhoù estren* ».

[14] Lizher eus an 19 a viz Eost 2010 a-berzh Ministrez an Armerzh, ar Greanterezh hag an Implij da respont da Brezidant Kuzul-rannvro Breizh a c'houlenne ma vefe kemmet mellad 38 an dekred niv. 2003-485.

I.2.3.2 Panelloù divyezhek war an hentoù broadel

Abaoe ma oa bet degemeret al lezennoù digreizennañ ez eus bet lusket gant ar strollegezhioù tiriadel, e Breizh dreist-holl, politikerezhioù youlek evit staliañ muioc'h-mui a banelloù divyezhek galleg-brezhoneg, hag aet eo an darn vrasañ eus ar boblañs a-du gant kement-se[15].

Daoust ma'z eus bet goulennet meur a wech en ober e-kerzh an dekvloaziadoù tremenet, n'eus ket bet staliet panelloù divyezhek war ar rouedad hentoù broadel, ar pezh n'eo ket mat e-keñver an doare ma vez gwelet ar brezhoneg en dachenn foran.

Gouestl 5 : Lakaat ar Stad da astenn an divyezhegezh war an hentoù broadel a dremen dre ar rannvro.

Goulenn a ray ar Rannvro digant ar Stad staliañ panelloù divyezhek dre ret war an hentoù broadel e Breizh bep ma vo cheñchet ar panelloù.

Er c'henemglevioù a sell ouzh kenarc'hantañ an obererezhioù evit gwellaat an hentoù broadel e vo ouzhpennet un diferadenn da vont a-du gant ar c'hinnig-se.

I.3 Ober diouzh ma vo roet ar gwir da arnodiñ war dachenn ar politikerezh yezh

Er politikerezh yezh degemeret e 2004 e lavared : « *Goulenn a ray Kuzul-rannvro Breizh, hervez ar gwir da arnodiñ, ma vo kresket he barregezh war dachenn ar sevenadur ha roet peadra dezhi da ziazezañ ur gwir bolitikerezh yezh.* »

Abaoe 2008 eo en aner ez eus bet strivet gant ar barlamantidi evit lakaat studiañ evel zo dleet ar c'hinnigoù lezennoù niverus evit diorren ar yezhoù rannvro, a zo bet graet er Vodadenn Vroadel koulz hag er Sened.

Koulskoude eo ret, kement ha biskoazh, diazezañ ar buanañ ar gwellañ politikerezhioù kendoniet, kempoell ha youlek evit diorren ar yezhoù, dreist-holl evit ar pezh a sell ouzh kelenn anezho ha reiñ plas dezho er vuhez pemdez.

Da c'hortoz ur framm termenet gant ar Vonreizh, ha gant lezennoù ha reoliadurioù, da aesaat ar politikerezhioù-se, e c'hallfe ar Rannvro, hervez ar gwir da arnodiñ, lakaat aveadurioù a-fetepañs da dalvezout, gant ma vo treuzkaset dezhi korvoderioù hag a vo kement, d'an nebeutañ, hag ar pezh a goust hiziv a deiz ar barregezhioù a zo e dalc'h aze.

Gouestl 6 : Ober diouzh ma vo roet da Rannvro Breizh ar gwir da arnodiñ war dachenn ar politikerezh yezh, ha ma vo treuzkaset dezhi an arc'hant a vo ezhomm, dreist-holll evit a sell ouzh an deskadurezh hag ar mediaoù.

Goulenn a ray ar Rannvro adarre digant ar Stad ma vefe roet dezhi ar gwir da arnodiñ war dachenn ar politikerezh yezh, dreist-holl evit a sell ouzh ar c'helenn e brezhoneg hag ouzh kelenn yezhoù Breizh – evel sevel ar gartenn skol evit ar c'helenn divyezhek ha lakaat postoù er c'henstrivadegoù – hag ivez evit a sell ouzh plas ar yezhoù er vuhez sokial, sevenadurel, armerzhel ha foran.

[15] Sellet ouzh disoc'hoù sontadeg TMO Régions e 2007 diwar-benn ar poent-se pajenn 7.

II Ur gouarnerezh evit yezhoù Breizh

II.1 Ofis publik ar brezhoneg, ur benveg evit lakaat ar politikerezhioù yezh da dalvezout

II.1.1 Ar c'hentañ diazezadur publik a genlabour sevenadurel gouestlet d'ur yezh rannvro

Krouet e oa bet ar gevredigezh Ofis ar brezhoneg e 1999. Deuet eo da vezañ un diazezadur publik a genlabour sevenadurel (DPKS[16]), e anv « *Ofis publik ar brezhoneg - Office public de la langue bretonne* », adalek ar 17 a viz Gwengolo 2010 pa oa bet embannet an diferad kemeret gant ar Prefed Rannvro d'an 3 a viz Mezheven 2010 e-barzh dastumad an aktaoù melestradurel a-berzh rannvroioù Breizh ha Broioù al Liger hag a-berzh ar 5 prefeti-departamant. Un diazezadur publik melestradurel eo. Bodet e oa bet ar c'huzul-merañ kentañ d'ar 15 a viz Here 2010 e Karaez, lec'h m'emañ sez an diazezadur.

Ofis publik ar brezhoneg eo an DPKS kentañ e Frañs a zo gouestlet d'ur yezh rannvro. Lakaat ar gevredigezh lezenn 1901 da vont da DPKS en deus graet d'he c'hefridioù bezañ kalz brasoc'h hag anavezet eo bet ent-ofisiel he ferzhioù evel prizachour. Diwar neuze ez eo ur servij publik gantañ aotrouniezh ha barrek da ren obererezhioù.

Ar Stad (Prefeti-rannvro Breizh ha Rektorelezh Akademiezh Roazhon), Rannvro Breizh, Rannvro Broioù al Liger, ar pemp departamant, kêr Garaez, eo an tudelezhioù publik a zo izili eus e guzul-merañ. A-hend-all e kaver ennañ ar gannaded eus kevreadoù kevredigezhioù tud ar vugale eus an tri hentad deskadurezh divyezhek, daou gannad evit an implijidi, daou zen perzhek ha prezidant ar Poellgor aliañ.

Arc'hantet e vez budjed an Ofis publik, a sav da 1,2 milion a eurioù e 2011, gant an tudelezhioù publik a zo e-barzh ar C'huzul-merañ. Termenet eo lodenn pep hini diouzh ar stagadenn d'ar statudoù. Gant Rannvro Breizh e vez arc'hantet ar muiañ peogwir e ro tost da 75% eus skoaziadennoù publik an diazezadur.

Evit kas e gefridioù da benn eo didolpet Ofis publik ar brezhoneg e meur a lec'h e Breizh : ouzhpenn ar sez a zo e Karaez, eo staliet e Roazhon, Naoned, Gwened ha Kawan.

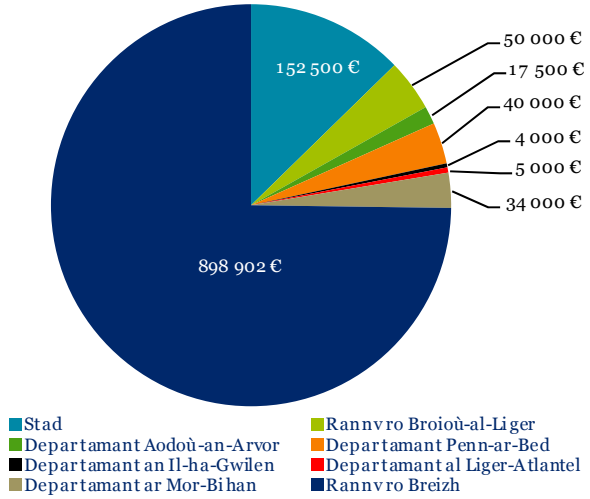

Roadennoù tarzh : Ofis publik ar Brezhoneg & Rannvro Breizh - DFIN/SLAB

Kavout a reer ar 5 servij a ya d'ober anezhañ en unan pe e meur a hini eus ar c'hêrioù-se :

- Arsellva implij ar yezhoù, staliet e Roazhon, a gas enklaskoù da benn evit anaout gwelloc'h lusk ar yezhoù hag an doare ma vez graet ganto en deiz a hiziv. Ober a ra diagnostikoù hollek pe dre demoù (evel bed al labour, ar c'helenn...) e Breizh a-bezh pe, diouzh ar goulennoù, war tolead ur strollegezh hag a fell dezhi diazezañ ur politikerezh a-ratozh ;
- Ar servij treiñ hag aliañ, staliet e Roazhon, Karaez ha Gwened, a labour koulz evit tudelezhioù publik hag evit embregerezhioù, kevredigezhioù pe tud en o-unan hag a c'houlenn traoù digantañ. Ouzhpenn treiñ testennoù e ro alioù d'an aozadurioù evit a sell ouzh kinnig ha lakaat an divyezhegezh war wel en un doare sklaer. Rankout a ra ar servij treiñ ober war-dro muioc'h-mui a c'houlennoù diwar-benn an teknologiezhioù kehentiñ (implij ar brezhoneg war Internet, treiñ meziantoù) hag ivez a-berzh ar strollegezhioù, pa fell da muioc'h-mui anezho ober gant ar brezhoneg ;

[16] Un DPKS zo un dudelezh publik a zo bodet enni meur a strollegezh hag ar Stad evit « *merañ ur servij publik sevenadurel a sell ouzh tachenn an holl dudelezhioù a zo enni ; sikour a ra kas ar palioù broadel da benn war dachenn ar svenadur.* » Krouet e oa bet ar benveg-se gant al lezenn niv. 2002-6 eus ar 4 a viz Genver 2002 (kemmet gant al lezenn niv. 2006-723 eus an 22 a viz Mezheven 2006), ha mont a ra en-dro hervez diferadurioù ar mellad L1431-1 hag ar melladoù a zeu da-heul e-barzh dezveg hollek ar strollegezhioù tiriadel.

- Ar servij glad yezhel, staliet e Karaez hag e Gwened, a ra war-dro dastum, mirout ha skignañ glad ar brezhoneg dre gomz ha dre skrid. Goulenn a ra servijoù an hentoù-departamant, ar c'humunioù pe ar c'humuniezhioù-kumunioù digant ar servij-se reiñ, da skouer, stumm reizh an anvioù-lec'h. Savet en deus ur bank roadennoù war an anvioù-lec'h (KerOfis) hag a vez adwelet a zeiz da zeiz, hag embannet ez eus bet ur gartenn-hent eus Breizh e brezhoneg penn-da-benn ;
- Ar greizenn dermenadurezh, TermBret hec'h anv, staliet e Roazhon, a sikour emdroadur ar brezhoneg da-heul an implijoù nevez eus ar yezh. Urzhiataerezh, kenwerzh, deskadurezh... mont a ra gerioù nevez da binvidikaat ar brezhoneg hag a glot gant ezhommoù nevez a zeu war wel. Gant an Ofis publik e vez gwiriekaet gerioù zo deuet diwar an implij a vez graet anezho, pe krouet e vez gerioù nevez gantañ ivez. Gallout a reer gwelet, e-barzh lec'hienn an Ofis publik, er rubrikenn « bankoù termenoù », geriadurioù bihan gouestlet d'un tem bennak, hag a gaver enno ar gerioù a sell ouzh tachennoù a bep seurt (ar sevenelezhioù, ar pesked, ar bank, ar c'heginañ...). Gant bank roadennoù TermOfis e c'haller kavout enlinenn gerioù pe troiennoù na vezont ket kavet er geriadurioù hollek. Gallout a reer ivez implijout un troer emgefreek arnod e-barzh lec'hienn an Ofis publik ;
- An ajañs diorren, staliet e Karaez, Naoned, Roazhon, Gwened ha Kawan, a zo he c'hefridi kas ar c'helenn divyezhek war-raok, sikour an obererezhioù evit reiñ lakaat an dud d'ober gant ar brezhoneg, broudañ ar strollegezhioù da ziazezañ ur politikerezh yezh... Aozañ a ra koulzadoù kehentiñ. Unan anezho, « *Plijus !* » e anv, zo e bal broudañ an oadourien da zeskiñ brezhoneg. An Ajañs eo a ra war-dro ivez ar Garta « *Ya d'ar brezhoneg* » evit an embregerezhioù, ar c'hevredigezhioù, ar strollegezhioù... dezho da zelc'her kont muioc'h-mui eus ar brezhoneg ha da lakaat labelaat o obererezhioù. Evit ar pezh a sell ouzh ar c'humunioù, er mareoù-mañ, e laka an Ofis publik sinañ ar Garta gant ar c'humiezhioù-kumunioù kentoc'h. Mont a ra o barregezhioù war greskiñ ha muioc'h-mui a zarempredoù o devez gant an dud dre vras, gant-se eo pouezus a-fet strategiezh e talc'hfent kont eus ar brezhoneg.

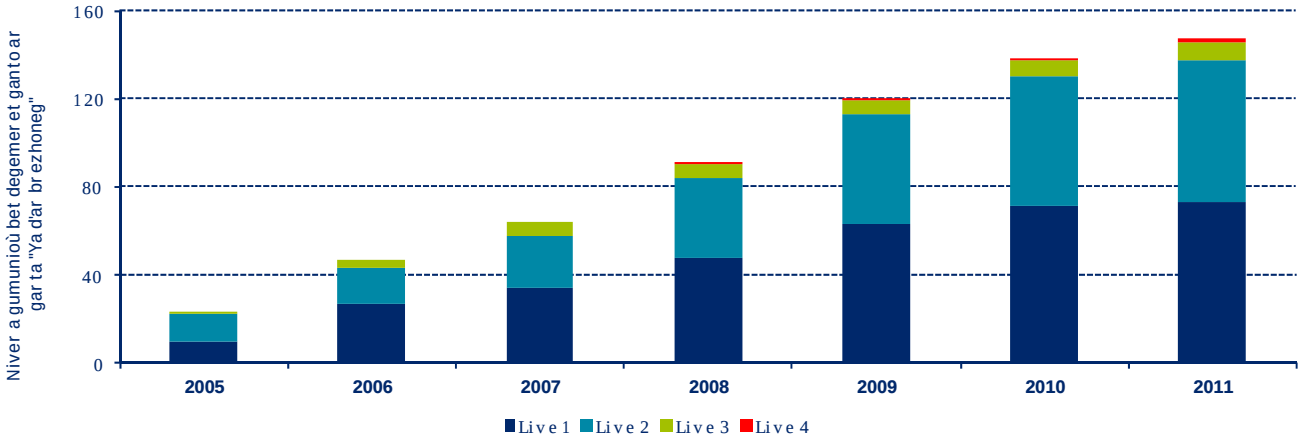

Titourenn 2 : niver a gumunioù bet degemeret ganto ar Garta "Ya d'ar brezhoneg"- roadennoù tarzh pajenn 88

Un dra a bouez eo bepred al lañs a vez roet gant ar c'humunioù koulskoude peogwir ez eus 147 anezho bremañ hag o deus degemeret ar Garta, pa ne oa nemet 23 e 2005. Ha pa n'eo ket aet an niver a gumunioù war greskiñ kement-se etre 2010 ha 2011, eo dav deomp lavaret eo aet an traoù war-raok a-fet kalite avat rak ar re o deus tizhet al liveoù 2 ha 3 eus ar Garta a ya d'ober bremañ 43,6% ha 6,12%, e-lec'h 41,7% ha 5% e 2009. N'eus nemet ur gumun betek-henn (Karaez) hag a zo krog da glask tapout al label live 4.

II.1.2 Kreñvaat perzh ha kefridioù Ofis publik ar brezhoneg

E statudoù Ofis publik ar brezhoneg (mellad 4) e lavarer ez eo kefredioù an diazezadur « *lakaat politikerezhioù yezh da dalvezout war goulenn ar strollegezhioù publik a zo izili eus an Diazezadur ; brudañ ar brezhoneg, lakaat an dud da gompren pouez ar yezh ha broudañ an obererien publik ha prevez d'ober ar muiañ ar gwellañ ganti en o c'hehentiñ, dre labourat war an endro sevenadurel, armerzhel, teknologel ha sokial abalamour d'ar brezhoneg da adkavout e blas ennañ ; sellet a-dost ouzh stad ar yezh war diriad ar strollegezhioù ezel, ha dre vras seveniñ kement obererezh a c'haller muzuliañ gantañ petra eo emdroadur ar brezhoneg* ».

Evel m'he doa lavaret ar Rannvro e-barzh he budjed evit 2011, ez eus bet lañset ganti ur c'hendiviz gant an diazezadur publik evit termeniñ en un doare resis ar politikerezhioù yezh a vo goulennet digantañ lakaat anezho da dalvezout pe sikour kas anezho da benn gant e varregezhioù teknikel ha skiantel.

Peogwir eo bodet ar Stad, an div Rannvro hag ar pemp Departamant en Ofis publik, ez eo al lec'h a-feson evit luskañ politikerezhioù hag a vez ezhomm, evit kas anezho da benn, ur c'henlabour etre an holl pe lod eus an tudelezhioù publik-se pa'z int barek pep hini war he zachenn dezhi.

Ar c'hefridioù a vez roet gant ar Rannvro da Ofis publik ar brezhoneg :

Tri seurt kefridioù a vez roet gant ar Rannvro da Ofis publik ar brezhoneg :

- pinvidikaat ar yezh hag ober dezhi mont diouzh an ezhommoù nevez (aveiñ ar yezh) ;
- brudañ, kenurzhiañ ha frammañ ;
- prizachañ.

Emañ ar renabl resis eus ar c'hefridioù-se er stagadenn I « Perzh ha kefridioù Ofis publik ar brezhoneg » pajenn 70.

II.1.2.1 Degas aveadurioù d'ar yezh

Ober a ray an Ofis publik war-dro kement kefridi hag a sell ouzh kodifiañ, azasaat ha pinvidikaat ar yezh. Dav e vo eta sikour broudañ an implij dre skrid ha dre gomz eus ar brezhoneg e tachennoù ledanoc'h-ledan (kelenn, teknologiezhioù ar c'hehentiñ, bed an armerzh...) : azasaat ar c'heriaoueg hag ar reoladoù dre skrid : reizhskrivadur (ober diouzh ma vo implijet evel zo dleet), reoladoù, korpus ar c'heriaoueg, gerioù teknikel, anvioù-lec'h, anvioù-tud ha kement zo.

II.1.2.2 Brudañ, kenurzhiañ ha frammañ

Karget eo an Ofis publik da sevel ostilhoù ha da aozañ koulzadoù brudañ ar brezhoneg hag an divyezhegezh e Breizh a-bezh, Prizioù ar Brezhoneg hag all. Da skouer ez ay an Ofis publik e darempred gant mistri bublik an oberiadur evit kas an divyezhegezh war-raok (panellerezh, kehentiñ...) ha lakaat a ray reolennoù da dalvezout evit an divyezhegezh war an hentoù.

Karget eo an Ofis publik da ziorren ar c'helenn divyezhek : brudañ an divyezhegezh ha deskerezh ar yezh, frammañ diorroidigezh ar c'hinnigoù a-fet kelenn ar brezhoneg ha/pe e brezhoneg asambles gant ar strollegezhioù tiriadel, pennadurezhioù an akademiezh ha kevredigezhioù ar gerent[17], reiñ da c'houzout ar pezh a zegas ar c'helenn divyezhek e bed ar micherioù. Sikour a ray ivez diorren kelenn ar brezhoneg dre an tañva hag an danvez dibab er c'hentañ hag en eil derez hag evit an oadourien.

An Ofis publik, evit echuiñ, a vroudo an dud d'ober gant ar brezhoneg e diabarzh ar familhoù, a sikouro aozañ diduamantoù e brezhoneg ha kreskiñ plas ar brezhoneg war dachenn ar vugaligoù.

II.1.2.3 Prizachañ

Ober a ray an Ofis publik war-dro kement kefridi prizachañ a ranko bezañ graet evit diorren implij ar brezhoneg : arsell hag anaoudegezh sokioyezhoniel, alioù evit prientiñ steuñvioù a-fet politikerezh yezh, skoazellañ ar strollegezhioù...

Dreist-holl e sikouro an Ofis publik lakaat ar politikerezhioù rannvroel-mañ da dalvezout :

- studiañ ar goulennoù sikourioù e-barzh ar stignad Desk evit a sell ouzh ar goulennoù evit bezañ stummet war ar brezhoneg a-berzh ar gelennerien pe an danvez-kelennerien, pe ar re a ra war-dro ar vugaligoù hag an oberezhioù troskol ;
- kemer perzh e dalc'hoù ar jurioù evit ar stignad Skoazell hag an FSKB ;
- studiañ ar c'hinnigoù troidigezhioù kinniget gant an embannerien da-geñver ar programm evit skoazellañ an troidigezhioù lennegel ;
- da-geñver ur c'henemglev etre ar Rannvro, ar gevredigezh DAO hag an Ofis publik e vo graet priziadennoù abalamour da aliañ evit a sell ouzh kempoellded ha kalite ar pezh a vo kelennet gant ar c'hreizennoù stummañ evit an oadourien, war goulenn ar c'hreizennoù-se, ha roet e vo un ali diwar-benn an doare ma vo kinniget bep bloaz gant DAO rannañ ar plasoù evit ar stummerezhioù hir.

[17] Sellet ouzh an hentennouriezh pajenn 71.

II.2 Kevelerezh etre tudelezhioù publik

II.2.1 En Europa

Krouet e oa bet ar Rouedad europat evit Harpañ al Liesseurted Yezhel[18] (NPLD - European Network to Promote Linguistic Diversity) e miz Gouere 2008. Lakaet ez eus da bal dezhañ aesaat eskemm an doareoù a-feson a vez graet ganto ha reiñ lañs d'ar soñjoù nevezus war dachenn ar politikerezhioù yezhel, pe e vefe er c'helenn, er gêr, ouzh al labour, el lezennoù pe er mediaoù, evit a sell ouzh ar yezhoù rannvro, bihanniver, engenidik hag ar yezhoù broadel bihan pe nebeutoc'h implijet. Dibabet ez eus bet gant an NPLD labourat war dri danvez pennañ :

- Ar mediaoù (gwelet penaos aozañ ur festival klewelet war Internet) ;
- An treuzkas rakskol eus ar yezh (raktres MELT – sellet ouzh ar pajenn 47) ;
- Broudañ ar re yaouank da gomz ar yezhoù e-maez ar skol.

Etre 2008 ha 2010 ez eus bet kemeret perzh da vat gant ar Rannvro en obererezhioù an NPLD.

Abaoe ar 1añ a viz Genver 2011 eo ezel an Ofis publik eus ar rouedad war-eeun, ha dileuriet eo gant an tudelezhioù publik a zo en e Guzul-merañ.

II.2.2 Etre rannvroioù Frañs

Delc'her a ra ar C'huzul-rannvro da genlabourat, e-barzh Kevredigezh rannvroioù Frañs (KRF), gant ar rannvroioù all lec'h ma'z eus ur yezh rannvro.

E-kerzh 2008 he deus sikouret kalz Rannvro Breizh sevel Kensavenn ar yezhoù rannvroel a oa bet degemeret da-geñver Kendalc'h ar KRF d'ar 4 ha 5 a viz Kerzu 2001 e Caen. Savet e oa bet an diell-se[19] evit pouezañ war ar c'hendiviz lezenniñ edod o c'hortoz d'ar mare-se evit lakaat degemer ul lezenn a-du gant ar yezhoù rannvro.

Kinnig a ra diferadurioù hag a zlefe bezañ kemeret gant ar Stad, pe evit anavezout ar yezhoù ent-ofisiel, pe evit krouiñ binvioù da vroudañ, abalamour d'ul lusk evit mirout ha diorren ar yezhoù rannvro da vezañ roet e Frañs a-bezh. Dibabet ez eus bet tri ahel pennañ :

- kemer ar yezhoù rannvro e kont en ensavadurioù ;
- kelenn ha stummañ war ar yezhoù rannvro ;
- pouez ar yezhoù-se er gevredigezh.

E 2011, evit adlañsañ al lusk etre ar rannvroioù diwar-benn ar yezhoù o doa goulennet ar Rannvroioù Breizh, Akitania, Kreisteiz-Pireneoù ha Ron-Alpoù digant prezidantelezh ar KRF reiñ lañs en-dro d'he bodad « yezhoù rannvro » abalamour, eus un tu, da adsevel ul lec'h ma vez kendivizet ha graet kinnigoù, lec'h ma vez pouezet war ar Stad zoken, hag eus an tu all, da aesaat ar c'hendoniadur hag ar c'henlabour etre ar Rannvroioù war dachenn ar politikerezh a-fet yezh ha sevenadur, ha diwar-se e c'haller aozañ traoù asambles.

Abaoe 2010 he deus lakaet ar Rannvro ivez kreskiñ he c'henlabour war-eeun evit temoù resis gant rannvroioù all – Kreisteiz-Pireneoù, Akitania (okitaneg hag euskareg), Elzas ha Korsika dreist-holl – war dachennoù zo eus he politikerezh yezh :

- gennad ar c'hleweled (produiñ – advouezhiañ) ;
- ar stummadurioù micherel (stummadurioù hir) ;
- stummañ ar gelennerien (Skoazell) ;
- an embann pedagogel.

II.2.3 E Breizh

Peogwir eo un diazezadur publik hag a vod ennañ ar Stad, an div Rannvro hag ar pemp Departamant, ez eo an Ofis publik ivez ul lec'h ma vez kendivizet hag eskemmet soñjoù war an doare ma vez heñchet ha renet ar politikerezhioù yezh hervez pep hini eus an tudelezhioù. Gant ar bodadoù-labour war bep a dem en Ofis publik

[18] www.npld.eu

[19] www.bretagne.fr/internet/upload/docs/application/pdf/2008-12/plateforme_langues_regionales.pdf

(bodad-labour ar c'helenn da skouer) e c'haller kenlodenniñ ar skiant-prenet ha reiñ alioù a c'hall bezañ lakaet e pleustr gant pep tudelezh publik diouzh he barregezhioù ha diouzh doare he ziriad.

Luskañ obererezhioù kempoellek da gordañ an eil gant egile etre ar Rannvroioù, an Departamantoù, an DPKE hag ar c'humunioù zo un dra a bouez evit dont a-benn da ziazezañ ur politikerezh hollek evit diorren yezhoù Breizh. Gant tachennoù zo, ma'z eo barrek pep live tiriadel da lañsañ obererezhioù, emañ an dalc'h pennañ, dreist-holl :

- ar c'helenn ;
- an treuzdougen hag ar monedonea (dreist-holl ar panellerezh war an hentoù hag an treuzdougen beajourien hag ivez ar pezh a sell ouzh kas ar skolidi divyezhek eus an eil derez betek ar skolaj pe al lise divyezhek dave, na vezont ket re ar c'hornad, pe ral a wech) ;
- an terkañ hag ar c'hêraozañ ;
- ar glad ;
- an obererezhioù sevenadurel hag ar mediaoù ;
- ar sportoù hag an diduamantoù ;
- ar vugaligoù.

Tra ma roio ar Rannvro muioc'h a bouez d'an Ofis publik evel ensav da genurzhiañ ar politikerezhioù publik, e talc'ho gant al lusk a zo ganti evit kenlabourat evit obererezhioù zo gant strollegezhioù all hag o deus douget frouezh (evel bezañ mestr an oberiadur evit obererezhioù e-giz Desk asambles gant Departamantoù Penn-ar-Bed hag ar Mor-Bihan, pe ar c'houlzad brudañ an divyezhegezh abred gant Departamant Penn-ar-Bed ; sikour ar c'houlzad tañva kaset da benn gant Departamant Penn-ar-Bed er 1añ derez, ha kement zo).

Abaoe 2010 eo aet ar Rannvro e darempred gant an obererien bennañ e-touez ar c'hevredigezhioù a gas yezhoù Breizh war-raok evit gwelet ganto penaos ez a an traoù gant o obererezhioù, ar pezh emaint o c'hortoz hag an doare emaint e-sell da vont war-raok en amzer-da-zont. Dalc'het e vo da genlabourat e-giz-se bepred ha diwar-se e c'hallo an teul-mañ bezañ adkempennet en un doare ingal, ar pezh a vo meneget e-barzh ar Budjed kentañ a vez votet bep bloaz gant ar C'huzul-rannvro.

E-touez ar gevelerien bennañ aze emañ Kuzul Sevenadurel Breizh, anezhañ ensavadur aliañ ofisiel ar Rannvro, a gaver ennañ dileuridi ar re a labour evit kas sevenadur ha yezhoù Breizh war-raok.

2 > Politikerezh ar Rannvro evit diorren yezhoù Breizh

Hervez ar politikerezh yezh bet degemeret gant ar C'huzul-rannvro e 2004 e oa divizet reiñ lañs d'oberezhioù diouzh pevar ahel pennañ :

- *Treuzkas ar yezh (kelenn, treuzkas er familhoù, stummañ an oadourien, brudañ) ;*
- *Broudañ an implij eus ar yezh er vuhez sokial ha foran (buhez sokial ha foran, mediaoù) ;*
- *Sikour ar c'hrouiñ war an dachenn sevenadurel e brezhoneg hag e gallaoueg (embann, c'hoariva, kan) ;*
- *Ober gant an divyezhegezh e Kuzul-rannvro Breizh.*

Gant an teul adkempennet-mañ e kinniger aozañ an oberezhioù diouzh tri fal pennañ, pa'z eo lakaet an eil hag an trede ahel eus ar politikerezh kent d'ober an eil pal diwar vremañ :

1. Treuzkas yezhoù Breizh ;
2. Broudañ an implij eus ar yezh er vuhez sokial, sevenadurel ha foran ;
3. Reiñ muioc'h a blas da yezhoù Breizh e mont en-dro ha politikerezhioù ar Rannvro.

Mont a ra palioù a eil live, enno meur a seurt oberezhioù, d'ober pep hini eus an tri fal-se, evel ma weler en daolenn-mañ :

Palioù ar politikerezh yezh				Oberoù evit mad yezhoù Breizh	
Pal oberus		*Pal oberus a eil live*			
1	Treuzkas yezhoù Breizh	1-1	Diorren ar c'helenn divyezhek	1-1-1	Harpañ an deskadurezh divyezhek
				1-1-2	Ambroug treugadoù stummañ an danvez kelennerien zivyezhek
				1-1-3	Broudañ produadur ha skignadur an dafar pedagogel
		1-2	Diorren stummerezh an oadourien	1-2-1	Skoazellañ ar frammoù
				1-2-2	Harpañ lakaat stajoù hir war-sav
		1-3	Aesaat an treuzkas er familhoù hag a-raok ar skol	1-3-1	Skoazellañ ar frammoù kevredigezhel
2	Diorren bezañs yezhoù Breizh er vuhez sokial, sevenadurel ha foran	2-1	Harpañ ar c'hizidikaat, an anaoudegezh, ar skignañ hag an ober gant ar yezh	2-1-1	Harpañ Ofis publik ar brezhoneg
				2-1-2	Harpañ diorren ar gallaoueg
				2-1-3	Harpañ ar c'hizidikaat d'ar brezhoneg
		2-2	Suraat bezañs yezhoù Breizh war an dachenn	2-2-1	Skoazellañ an emglevioù-bro
				2-2-2	Harpañ an oberezhioù troskol, dudi hag ar c'hreizennoù vakañsoù
		2-3	Kreskiñ plas yezhoù Breizh er mediaoù	2-3-1	Skoazellañ ar skignañ (Skinwel ha skingomz)
				2-3-2	Skoazellañ ar produiñ hag an advouezhiañ (FSKB)
		2-4	Diorren an embann	2-4-1	Skoazellañ ar frammoù kevredigezhel
				2-4-1	Skoazellañ an treiñ hag an embann levrioù
		2-5	Broudañ ar pleustroù sevenadurel	2-5-1	Skoazellañ ar c'hoariva hag ar c'hanerezh
3	Kreskiñ plas yezhoù Breizh e mont en-dro ha politikerezhioù ar Rannvro	3-1	Kreñvaat plas yezhoù Breizh e mont en-dro an ensavadur		
		3-2	Kemer yezhoù Breizh e kont er politikerezhioù dre dachenn		

I Treuzkas yezhoù Breizh

I.1 Reiñ lañs d'ar c'helenn divyezhek

I.1.1 Skoazellañ ar c'helenn divyezhek

Pal pennañ ar politikerezh yezh bet degemeret e 2004 a oa en em gavout gant 20 000 skoliad en hentadoù divyezhek e distro-skol 2010, ar pezh a rae ur c'hresk 12% bep bloaz well-wazh (pa oa bet ur c'hresk 15,5% e 2000 ha 12,7% e 2001), hag a-benn tizhout ar pal-se e oa dav stummañ trawalc'h a gelennerien (150 ar bloaz well-wazh). N'eus ket gallet ober kemend-all peogwir e oa 13 445 skoliad e distro-skol 2010. Ar pezh zo, abalamour m'eo dister pouez an treuzkas eus ar yezh er familhoù, ez eo ar c'helenn divyezhek ar benveg pouezusañ evit diorren ar brezhoneg. Evit talañ ouzh kement-se ez eus roet da gefridi d'an Ofis publik frammañ an diorren evit a sell ouzh kinnig an deskadurezh divyezhek, asambles gant kevredigezhioù ar gerent hag ar pennadurezhioù a zo e karg eus an traoù war an dachenn-se.

I.1.1.1 Stad ar c'helenn divyezhek galleg-brezhoneg

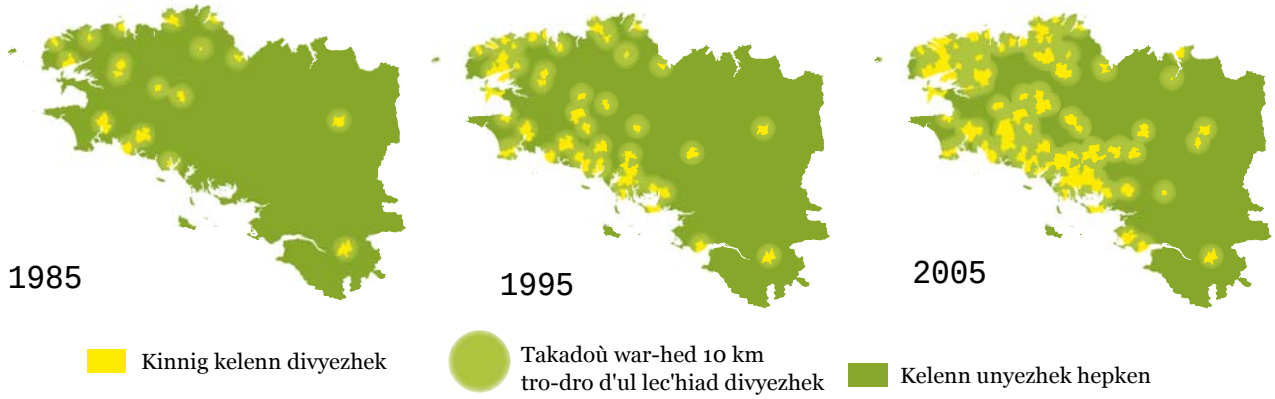

Dasparzh ar c'helenn divyezhek e tiriad Breizh – Ofis publik ar Brezhoneg

Digoret e oa ar c'hlas skol-vamm kentañ gant Diwan e 1977. Perzh dibar an hentenn-se eo deskiñ ar yezh dre soubañ, da lavaret eo dre ur vuhez e brezhoneg penn-da-benn e diabarzh ar skolioù. Evit an hentadoù eus an deskadurezh publik hag eus an deskadurezh prevez, a oa bet krouet ar re gentañ e 1983 hag an eil re e 1990, e vez kinniget ur c'helenn divyezhek dre un implij hanter-ouzh-hanter a-fet an niver a eurioù.

En ur ober ugent vloaz eo aet stad ar c'helenn divyezhek war-raok kalz : aet eo ar c'hinnig war greskiñ e Breizh dre vras, dreist-holl er c'hentañ derez (abaoe 2011 ez eus ouzhpenn 400 lec'hiad peogwir int 413 diwar vremañ). Ha pa'z eo bet brasoc'h ar c'hresk e kornôg Breizh ez eus lañs gant ar skolioù divyezhek er reter ivez, ha kavet e vezont bremañ estreget en div veurgêr (e 1985 ne oa eus ar c'helenn divyezhek nemet e Roazhon ha Naoned ; hiziv an deiz e kaver skolioù divyezhek e 9 c'humun all eus an Il-ha-Gwilen hag eus al Liger-Atlantel).

I.1.1.1.a Tri hentad niver o skolidi o kreskiñ

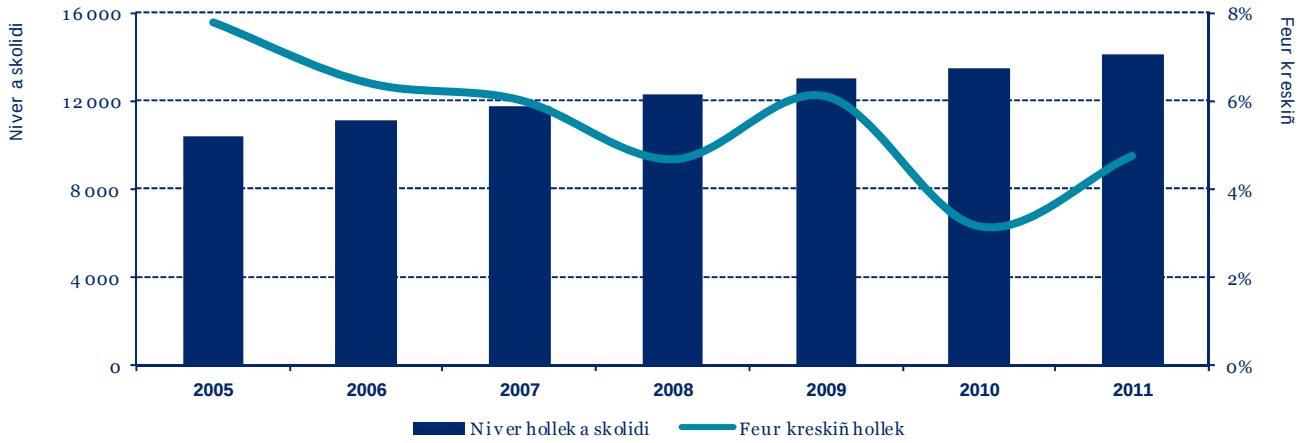

Titourenn 3 : niver a skolidi skoliataet en hentadoù divyezhek – roadennoù tarzh pajenn 88

Mont a ra an niver a vugale skoliataet e brezhoneg war greskiñ ingal abaoe 1977, tra m'eo stabil dre vras an niver a vugale en holl skolioù evit ar memes pennad amzer. Daoust da se ez a ar c'hresk bloaz well-wazh war zifonnaat abaoe un toullad bloavezhioù. Rak er bloavezhioù 1980 e oa 25% well-wazh, 17% etre 1995 ha 2000, tra ma n'eus bet nemet ur c'hresk 9% well-wazh etre 2001 ha 2006. E 2011 e oa bet ur c'hresk 4,74% well-wazh evit ar c'helenn divyezhek. Daoust m'emañ o vont war zifonnaat e chom ar c'hresk tost da 5% ar bloaz (ur c'hresk 5,54% well-wazh zo bet etre 2005 ha 2011 ha pa'z eo bet diaes an traoù evit daou vloavezh : 2008 ha 2010 dreist-holl), ar pezh zo ur sin vat bepred : mont a ra an niver a vugale hag a ra gant ar brezhoneg war greskiñ dalc'hmat.

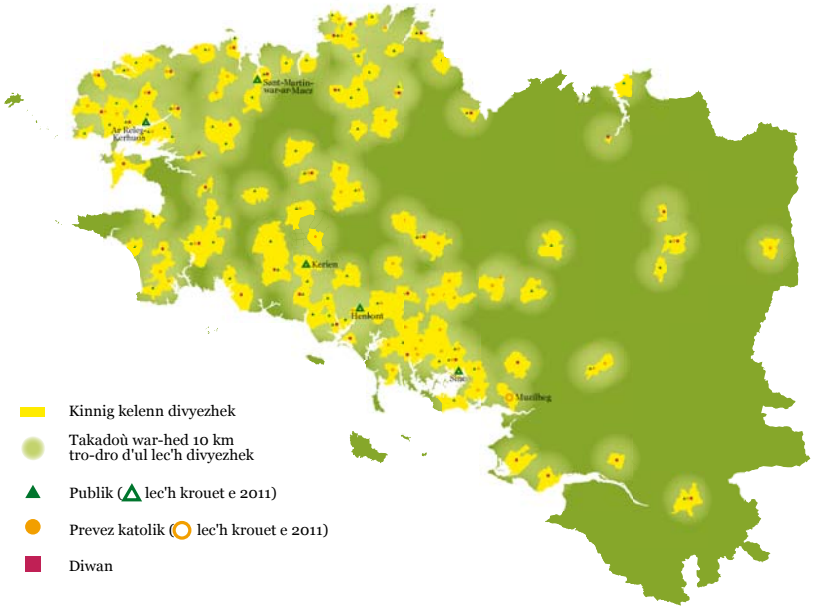

Ar c'hinnig kelenn divyezhek er c'hentañ derez da zistro-skol 2011 – Ofis publik ar Brezhoneg

E distro-skol 2011 e oa skoliataet 14 082 skoliad en hentadoù divyezhek e 5 departamant Breizh istorel[20] hag evit ar wech kentañ emeur gant ouzhpenn 14 000 skoliad. Evit a sell ouzh ar sifroù dizave ez eus 637 skoliad ouzhpenn e-keñver distro-skol 2010. Ha pa oa bet dipitus-tre kresk an niver a skolidi divyezhek e 2010 (410 hepken, ar pezh a ra ur c'hresk 3,15%), ez eus peadra da gaout fiziañs ez ay gwelloc'h an traoù pa seller ouzh ar bloaz 2011, dreist-holl evit ar pezh a sell ouzh an hentadoù divyezhek publik ha prevez. Evit Diwan ez eus ul lusk diazez ha buanoc'h ez a war greskiñ evit an trede bloaz diouzh renk.

Digoret ez eus bet c'hwec'h lec'hiad nevez er c'hentañ derez, evel e distro-skol 2010 : pemp en deskadurezh publik (Sant-Martin-war-ar-Maez (29), ar Releg-Kerhuon (29), Kerien (29), Sine (56) ha Henbont (56)), unan en deskadurezh katolik (Muzilheg (56)). Ne oa ket bet digoret kement a skolioù en Deskadurezh Stad abaoe 2006. Er Mor-Bihan ne oa ket bet digoret daou lec'hiad er publik war un dro abaoe 2005. Dav eo lavaret ivez e oa kalzik a vugale ragenskrivet evit daou lec'hiad hag a vefe bet digoret paneve n'eo ket bet roet e asant gant an Deskadurezh Stad : Pluguen (29) ha Sant-Ervlan (44).

En eil derez ez eus diwar vremañ pep a hentad divyezhek er skolaj evit Kemperle (29) ha Sizun (29).

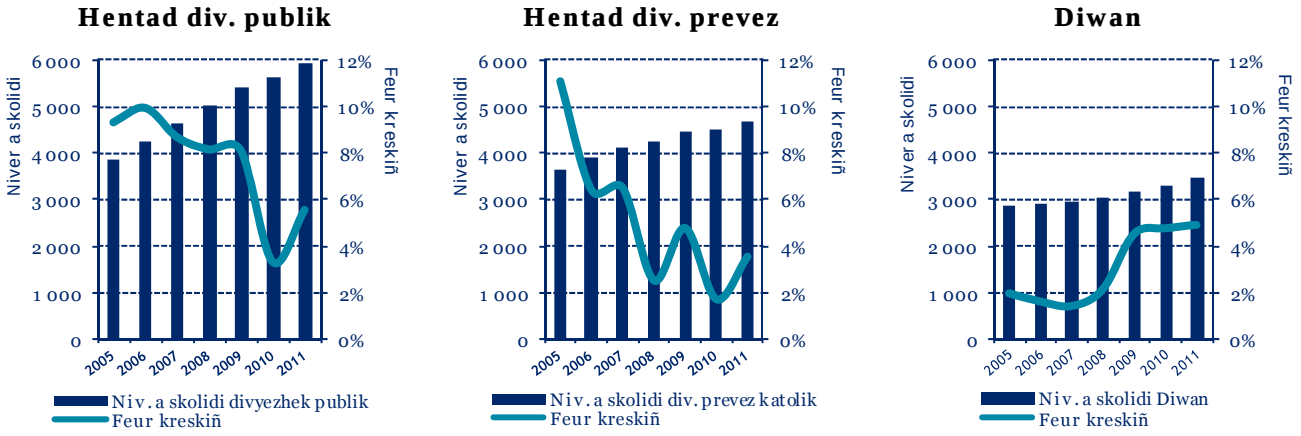

Titourenn 3 : niver a skolidi skoliataet en hentadoù divyezhek – roadennoù tarzh pajenn 88

5,58% eo ar c'hresk en deskadurezh publik. Daoust ma n'eo ket ken uhel hag ar pezh a oa e-kerzh an ugent vloaz a-raok 2009 (ouzhpenn 8% ar bloaz), ez eo kalz gwelloc'h eget ar c'hresk izel a oa bet e 2010 (+3,36%) ha pa ne oa ket bet digoret kalz a lec'hiadoù ouzhpenn ar pezh a oa bet graet ar bloaz a-raok (+1). War wellaat ez a an traoù en deskadurezh katolik gant ur c'hresk 3,56% goude ma oa bet ur c'hresk izeloc'h eget biskoazh (+1,73%). Hag, evit echuiñ, emañ bepred gant Diwan al lusk a oa bet tapet gantañ abaoe 2009 peogwir ez a an niver a skolidi eno war greskiñ e 2011, +4,91%, pa oa +4,77% e 2010, padal n'eus bet digoret lec'hiad nevez ebet

[20] Peurvuiañ n'eo ket bet kemeret bugale skol Diwan Pariz e kont gant ar stadegoù.

ar bloaz-mañ. Pe e vefe an eil pe eben e-touez an teir reizhiad e weler neuze e teu ar c'hresk a-fet an niver a skolidi diwar kresk diabarzh ar skolioù da gentañ-penn.

42,0% eus ar skolidi zo skoliataet en hentad divyezhek publik (ar pezh a zo 5 919 skoliad), 33,2% en hentad divyezhek katolik (4 682 skoliad) ha 24,7% e Diwan (3 481 skoliad). N'eo ket cheñchet nemeur lodenn pep hentad etre 2008 ha 2011.

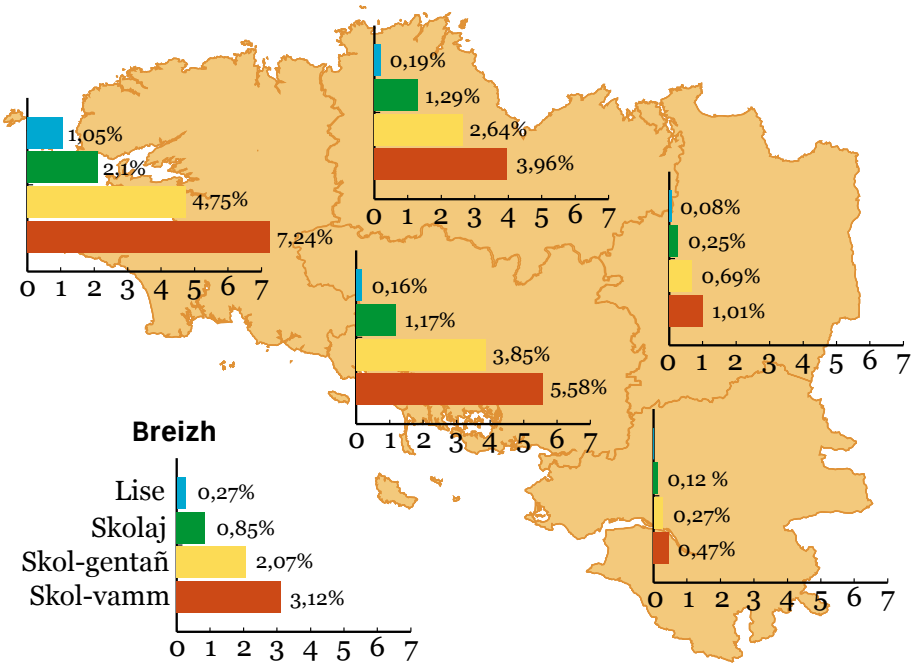

Pouez ar c'helenn divyezhek dre live ha dre zepartamant e 2011/2012 – Ofis publik ar Brezhoneg

I.1.1.1.b Un troc'h nec'hus etre ar 1añ hag an eil derez

N'eo ket ken stank rouedad al lec'hiadoù divyezhek en eil derez ha ma'z eo er c'hentañ derez. Gwelet a reer un troc'h evit an tremen eus ar CM2 d'ar 6vet evit 40% eus ar skolidi, met dav eo gouzout eo disheñvel an troc'h en tri hentad (brasoc'h eo en deskadurezh divyezhek prevez eget er publik, hag e skolajoù Diwan e vez muioc'h a skolidi e 6vet eget na vezer o c'hortoz diwar an niver a skolidi e CM2, da lavaret eo e sachont bugale eus an hentadoù all war o zu).

Brasoc'h eo an troc'h c'hoazh evit an tremen eus an trede d'an eil klas (33% evit ar publik, 90% evit ar prevez, 43% evit Diwan).

Meur a dra a c'hall bezañ kaoz d'an troc'hoù-se, ret eo degas da soñj eus traoù zo dreist-holl :

- ha pa vez tost a-walc'h ar skolioù kentañ derez divyezhek ouzh ar gêr, e vez muioc'h a hent d'ober evit mont betek skolaj ar « pol », gant-se e tibab ar familhoù kas o bugale d'ar skolaj unyezhek nes, dreist-holl pa'z eo keroc'h-ker mont ha dont hiziv an deiz (e degouezhioù zo e c'hall an dibab-se bezañ mat evit skolajoù Diwan) ;
- rouez-tre eo al liseoù « pol » ha diwar-se eo gwashoc'h an traoù c'hoazh. Er c'hontrol d'ar pezh a c'hoarvez evit an tremen CM2/6vet eo fall evit Diwan amañ, pa n'eus nemet ul lise evit an hentad-se.

Un dra a bouez bras eo diorren an hentad divyezhek en eil derez evit reiñ an tu d'ar skolidi da gendelc'her gant o stummadur divyezhek. Digeriñ muioc'h a lec'hiadoù er c'hentañ derez zo unan eus an traoù a c'hallo lakaat kreskiñ ar goulenn evit tremen er 6vet rak diwar-se e vez niverusoc'h an niver a vugale en un doare naturel.

I.1.1.1.c Gwirvoud ar c'helenn divyezhek war an dachenn

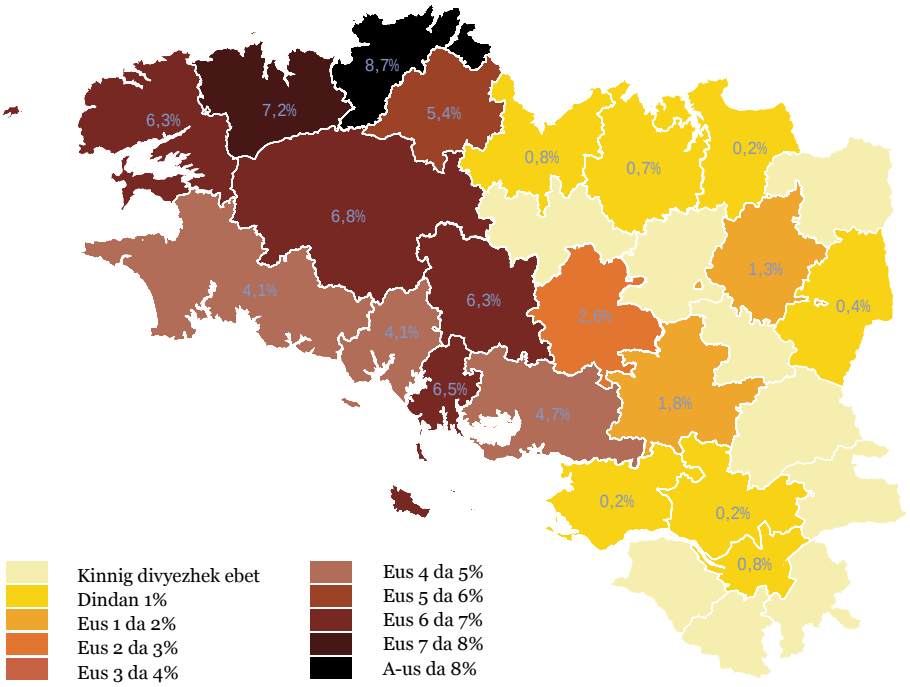

Pouez ar c'helenn divyezhek er 1añ derez dre vro e 2011/2012 – Ofis publik ar Brezhoneg

E 2002 ne oa nemet e bro Treger-ha-Goueloù lec'h ma oa ouzhpenn 5% a vugale divyezhek er c'hentañ derez.

E 2010 avat e oa kemend-all well-wazh (5,45%) en hentadoù divyezhek er c'hentañ derez evit Penn-ar-Bed a-bezh. Er Mor-Bihan e oa 4,38% er memes mare, 3,06% en Aodoù-an-Arvor, 0,78% en Il-ha-Gwilen ha 0,32% el Liger-Atlantel.

Pa seller ouzh pep bro e weler spisoc'h pouez ar c'helenn divyezhek pe dre soubañ evit 2010 : sevel a ra en tu all da 6% e broioù Brest, Montroulez, Treger-ha-Goueloù, Gwengamp, Kornôg-Kreiz-Breizh, Pondi hag an Alre.

Pa seller dre DPKE (diazezadurioù publik a genlabour etrekumunel) e c'haller gwelet resisoc'h pelec'h emañ an takadoù gwenn a-fet kelenn divyezhek. Tamm-ha-tamm n'eo ket ken splann ken an harzoù hengounel etre tachenn ar brezhoneg ha hini ar gallaoueg. Evel-just eo stankoc'h ar c'helenn divyezhek e kornôg Breizh ; koulskoude ez a war-raok er reter ivez, dreist-holl en-dro d'ar c'hêrioù bras hag a-hed an hentoù pennañ. Dav eo lavaret e chom meur a dakad gwenn er c'hornôg, e Penn-ar-Bed da skouer.

Mont a ra an divyezhegezh da-heul lusk ar poblañ dre ar vro : muioc'h-mui a lañs a vez gant ar c'hreizennoù kêrioù ha gant an arvor er c'hreisteiz dreist-holl.

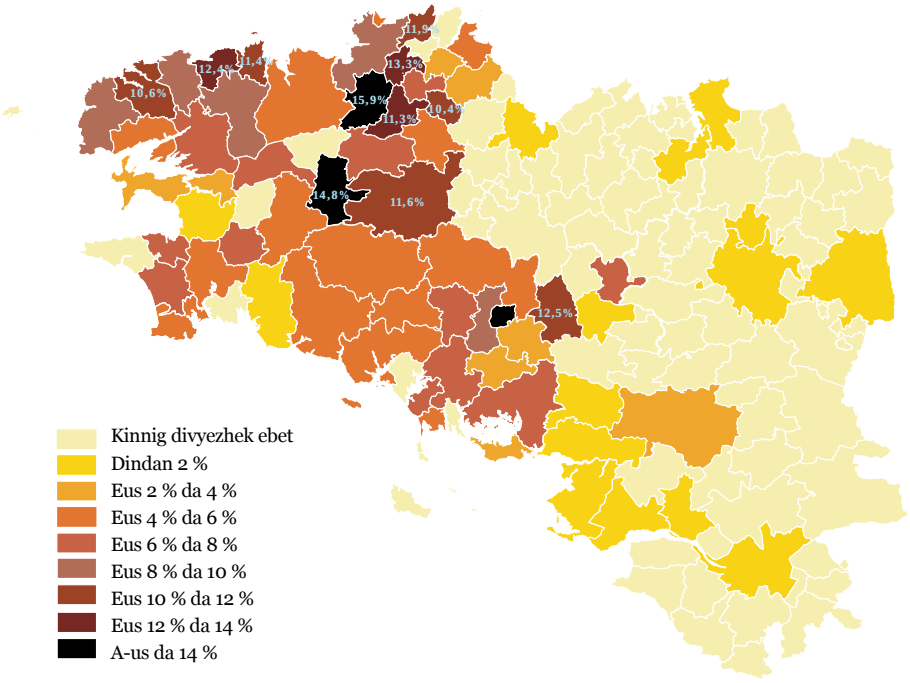

Pouez ar c'helenn divyezhek er 1añ derez dre DPKE e 2011/2012 - Ofis publik ar Brezhoneg

Evit mad ar brezhoneg neuze eo pouezus-kenañ diazezañ ur politikerezh evit diorren ar c'hinnig en un doare kempouez e Breizh a-bezh en ur zelc'her kont eus istor pep kornad hag eus an emdroadurioù sokioyezhel deuet nevez zo e Breizh da-heul kresk ar c'hêrioù hag ar cheñchamantoù bras a-fet poblañsouriezh hag armerzh.

I.1.1.2 Obererezhioù ar Rannvro evit diorren ar c'helenn divyezhek

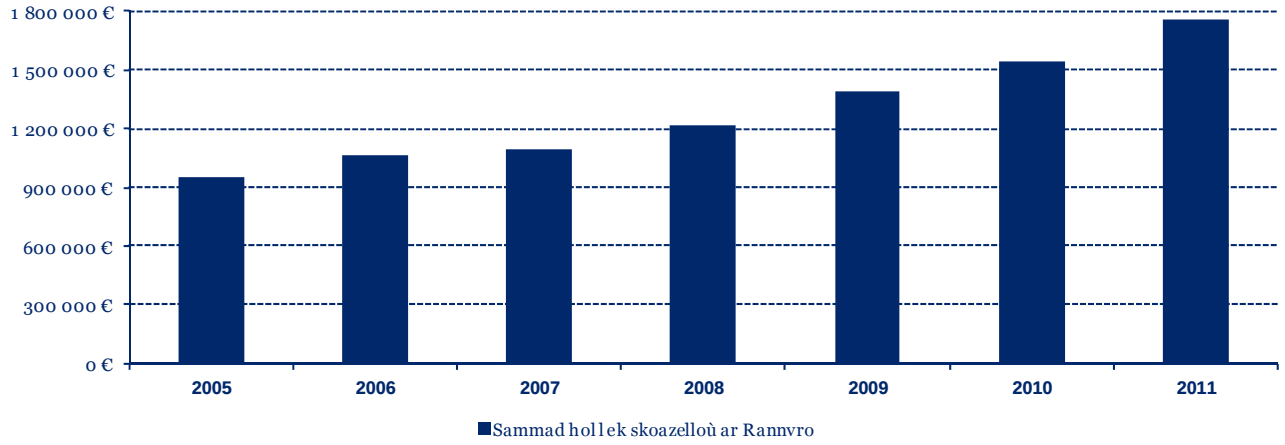

Titourenn 4 : skoazelloù ar Rannvro d'ar c'helenn divyezhek- roadennoù tarzh pajenn 88 – en ditourenn-mañ e kaver ivez an oberoù meneget e I.1.2 ha I.1.3 amañ da-heul.

I.1.1.2.a Sikour war-eeun obererien bennañ ar c'helenn divyezhek

Sikour a ra ar Rannvro, war-eeun, ar frammoù hag a labour war dachenn ar c'helenn divyezhek pe dre soubañ. E 2011 ez eus bet roet e-giz-se 1,753 milion a euroioù.

Bep bloaz eta e vez sikouret Diwan gant ar Rannvro dre ur c'hendivizad liesvloaziek e balioù (2009-2011) ma lavarer reiñ ur skoazell digemm d'ar mont en-dro hag ur skoazell hag a c'hall cheñch bep bloaz diouzh an niver a lec'hiadoù a vez digoret hag an niver a skolioù a vez lakaet dindan gevrat. Roet e vez ur skoazell ouzhpenn ivez d'an hentad-se evit kas en-dro ar skolioù-lojañ divyezhek.

Evit an deskadurezh publik, sikouret e vez Div Yezh, anezhi kevread kevredigezhioù tud ar skolidi divyezhek, gant ar Rannvro.

Sikour a ra Dihun Breizh, anezhi kevread kevredigezhioù tud ar skolidi divyezhek en deskadurezh prevez. Reiñ a ra skoaziadennoù ivez da Boellgor Akademiezh ar Gelennadurezh Katolik (PAKEK) evit reiñ lañs d'an hentad divyezhek prevez, dreist-holl evit a sell ouzh stummañ ar gelennerien.

Reiñ a ray a Rannvro an tu d'ar frammoù-se da zelc'her da vont en-dro ha kinnig a ray kevratoù dezho evit maread 2012-2015 en-dro da balioù diorren boutin.

Gant ar c'henemglevioù-stern liesvloaziek-se e vo divizet palioù da vezañ tizhet evit pep ahel diorren dibabet ha termenet e vo ul lodenn eus ar skoaziadennoù diouzh an disoc'hoù bet tapet.

I.1.1.2.b Sikour kelennadurezh ar brezhoneg hag ar gallaoueg

Gant ar Rannvro e vez roet ur skoazell dreziadek evit ar bloaz d'ar c'houlzad evit reiñ un tañva eus ar brezhoneg da skolidi ar skolioù publik unyezhek e Penn-ar-Bed, kaset da benn gant an departamant. Gant ar skoazell dreziadek-se e vez digresket al lodenn a vez da baeañ gant pep kumun, ha diouzh ar memes feur forzh peseurt kumun a vefe.

Sikour a ra ar Rannvro Unvaniezh ar Gelennerien Brezhoneg (UGB) da vont en-dro.

Reiñ a ra ar Rannvro un astenn d'ar bourvezadenn hollek evit al liseoù a zo enno un hentad divyezhek pe lec'h ma c'haller studiañ ar brezhoneg pe ar gallaoueg evel Y V3 (danvez dibab), abalamour da sikour an obererezhioù pedagogel liammet gant an hentadoù pe ar c'hentelioù-se. E 2011 ez ae 172 344 € d'ober ar bourvezadenn bedagogel a-ratozh-se, lodennet evel-mañ :

- 98 016 € evit 22 lise publik hag ar 600 lisead a sell ar c'helenn-se outo ;
- 33 652 € evit 11 lise prevez hag an 206 lisead a sell ar c'helenn-se outo ;
- 40 676 € evit al lise Diwan dre soubañ hag an 249 lisead a zo ennañ.

Delc'her a ray ar Rannvro d'ar bourvezadenn a-ratozh evit al liseoù divyezhek pe lec'h ma kinniger brezhoneg pe gallaoueg evel YV2 pe YV3.

Sellet e vo ouzh disoc'h ar stignad-se, ken evit ar pezh a sell ouzh an implij eus ar bourvezadenn, ken evit ar pezh he deus degaset a-fet kinnig kelennadurezh e brezhoneg pe e gallaoueg.

I.1.1.2.c Sikour an obererezhioù pedagogel a zalc'h kont eus yezhoù Breizh

E-barzh ar stignad Karta e sikour ar Rannvro arc'hantañ obererezhioù pedagogel kinniget gant al liseoù, en-dro da bemp ahel : gwellaat ar yec'hed ha kalite ar vuhez ; an diorren padus hag an Agenda 21 ; lakaat ar re yaouank da vezañ digor war ar bed ; deskadurezh an arzoù ha reiñ un tañva eus an arz, ar sevenadur, ar skiant hag an teknikoù ; ar gevatalded merc'hed-paotred hag ar stourm enep kement droukziforc'h a vefe (abaoe distro-skol 2011 evit ar poent diwezhañ-se). E diabarzh ar framm-se o deus gallet liseoù zo kinnig obererezhioù evit degas brud da yezhoù Breizh pe lec'h ma veze roet ur pas dibar dezho.

E 2009/2010 e oa bet skoazellet e-giz-se, gant ur sammad a 8 800 € en holl, sevel arvestoù hag a gemere ar gallaoueg (liseoù Saint-Joseph e Felger hag Henri-Avril e Lambal) pe ar brezhoneg (lise Sant-Frañsez e Lesneven) e kont, aozañ atalieroù war ar brezhoneg (lise Tepod e Kemper, TFM – Ti ar Familhoù a-ziwar ar Maez – Gwinevez), un eskemm yezh brezhoneg-kembraeg (lise Sant-Paol e Gwened), ur c'hlas natur e brezhoneg dre soubañ (lise Tristan-Corbières e Montroulez).

E 2010/2011 e oa bet skoazellet, gant ur sammad a 6 185 € en holl, aozañ ur film berr e gallaoueg (Henri-Avril e Lambal), eskemmoù yezh brezhoneg-kembraeg (lise an Elorn e Landerne, Tristan-Corbières e Montroulez, Jean-Macé e Lannarstêr) ha brezhoneg-sámi[21] (Sant-Frañsez e Lesneven), atalieroù war ar brezhoneg el lise Tepod e Kemper hag e TFM Gwinevez.

A-hend-all e vez aozet obererezhioù e-barzh ar stignad Karta (7 527 € e 2009-2010 ha 7 840 € e 2010/2011) gant lise Diwan Karaez hag a vez liammet dalc'hmat gant ar brezhoneg, evel eskemmoù gant Euskadi, Bro-Skos, Polonia...

I.1.1.2.d Obererezhioù ar Rannvro e diabarzh ensavioù an Akademiezh

E diabarzh Akademiezhioù Roazhon ha Naoned ez eus pep a Guzul-akademiezh ar yezhoù-rannvro (KAYR), anezho ensavioù kendivizout hag aliañ etre ar Rektorelezhioù hag ar strollegezhioù tiriadel, an Ofis publik, an deskadurezh divyezhek prevez, Diwan, tud ar skolidi hag ar sindikadoù kelennerien, a vez bodet ur wech ar bloaz d'an nebeutañ evit ober bilañs an distro-skol, renabliñ an diaezamantoù a c'hall sevel pe ar pezh en deus graet berzh ha kendivizout diwar-benn kartenn al lec'hiadoù pe klasoù a vefed e-sell da zigeriñ ar bloaz war-lerc'h.

Delc'her a ray ar Rannvro da gemer perzh e KAYR Akademiezh Roazhon abalamour da bouezañ evit lakaat digeriñ lec'hiadoù nevez pe klasoù e lec'hiadoù a zo anezho dija hag ivez evit delc'her an hentadoù en o sav.

Delc'her a ray ar Rannvro da bouezañ ivez evit delc'her ha diorren kelenn ar brezhoneg hag ar gallaoueg er c'hentañ derez hag en eil derez.

Degemeret eo bet ar « Stagadenn d'ar Gevrat raktresoù Stad-Rannvro 2007-2013 evit treuzkas ar brezhoneg ha reiñ lañs d'e implij er vuhez pemdez »[22] gant ar gevelerien a sell ar skrid-se outo (Stad, Rannvro[23], Departamant, Skolioù-meur), hag emeur bremañ war-nes lakaat sinañ anezhi.

Ober a ray ar Rannvro e doare ma vo bodet ar Poellgor heuliañ, ennañ ar Rektor Akademiezh ha Prezidant ar C'huzul-rannvro da genprezidanted, div wech ar bloaz d'an nebeutañ kerkent ha ma vo lakaet da dalvezout, evel ma'z eo skrivet er c'hendivizad. Fellout a ra d'ar Rannvro e teufe ar poellgor-se da vezañ ul lec'h ma vo kevraouet ha kemeret divizoù evit a sell ouzh astenn ar c'helenn divyezhek e Breizh, hag ul lec'h ma vo diskoulmet kudennoù zo, ken ar re a denn d'an doare ma vez ingalet ar c'hinnig e Breizh a-bezh, ken ar re a denn da galite ar stummañ da micherioù ar c'helenn divyezhek.

Emañ ar Rannvro o c'hortoz ma vefe prizachet ingal ar pezh a vez graet gant kevelerien ar C'hendivizad, dreist-holl ar pezh a sell ouzh stummañ ha tuta ar c'hoskor, digeriñ lec'hiadoù divyezhek ha lakaat politikerezh ar poloù e pleustr. Diwall a ray ma vo adtermenet ar stignad-se evit kement diell programmañ liesvloaziek Stad-Rannvro hag a vo lakaet da dalvezout war-lerc'h 2013, kuit dezhañ da vezañ implijet da skoilhañ ouzh kas obererezhioù nevez war-raok, evel en Il-ha-Gwilen, ha pa vefe evit ar brezhoneg pe evit ar gallaoueg.

[21] Yezh finnek-ougriek a vez komzet e Finland, Rusia, Sveden ha Norvegia.

[22] Sellet ouzh ar bajenn 78.

[23] Da-geñver dalc'h miz Meurzh 2009.

I.1.1.3 Diazezañ palioù nevez evit diorren kelenn yezhoù Breizh pe dre yezhoù Breizh

Etre ar Stad ha Strollegezh tiriadel Korsika e oa bet sinet, e 2007, ur c'henemglev liesvloaziek hag a laka hollekaat tamm-ha-tamm ar c'helenn divyezhek adalek ar skol-vamm. Da c'hortoz tizhout ar pal-se war grenn dermen e laka ar c'henemglev hollekaat ivez kelenn ar c'horseg war verr dermen (98% eus skolidi ar c'hentañ derez a heulie un eur hanter a gentelioù korseg bep sizhun e 2011).

Hollekaat aze ne dalvez ket rediañ : pa vez kinniget ur gelennadurezh divyezhek pe eus ar yezh d'an holl e c'hall bezañ nac'het gant tud ar skolidi na fell ket dezho kaout anezhi.

N'eo ket gwellooc'h stad ar brezhoneg eget hini ar c'horseg a-fet sokioyezhoniezh. Bras eo eta pouez an treuzkas dre ar skol evit lakaat anezhañ da chom bev. Gallout a ra ar Stad ober evit Breizh ar memes strivoù hag ar pezh he deus graet evit Korsika, gant ma vo kreñv ar youl, da skouer dre reiñ peadra da stummañ ar gelennerien hag an danvez-kelennerien.

Hervez ar gevatalded etre an tiriadoù hag etre ar yezhoù eo reizh ma vefe goulennet diazezañ ur politikerezh evit ar c'helenn divyezhek hag a lakay tamm-ha-tamm hollekaat ar c'hinnig, anez rediañ. Ne reer amañ, forzh penaos, nemet adlavaret ar pezh a oa bet goulennet dija gant Kevredigezh rannvroioù Frañs e-barzh Kensavenn ar yezhoù rannvroel[24].

Da c'hortoz tizhout ar pal-se war hir dermen eo reizh ivez klask hollekaat tamm-ha-tamm, anez rediañ, ar c'hinnig evit a sell kelenn ar brezhoneg.

Kemend-all a c'haller ober ivez evit kelenn ar gallaoueg, diouzh ar goulenn a vo savet.

An engouestloù a gaver amañ da-heul, ha na zeuont ket diwar ar fed e vefe sevenet ar re a sell ouzh an hollekaat, zo diferadurioù da vezañ lakaet da dalvezout war verr dermen pe war grenn dermen, tamm-ha-tamm ha diouzh ar redioù a zo – dreist-holl ar c'hoskor a zo bet stummet. Ar pennadurezhioù publik eo a zo barrek da lakaat kement-se da dalvezout diouzh ar barregezhioù a vez roet dezho hervez al lezennoù hag ar reoliadurioù.

I.1.1.3.a Dasparzhañ en-dro ar barregezhioù a sell ouzh ar c'helenn divyezhek hag eus yezhoù Breizh

Gouestl 7 : Ober e doare ma vo treuzkaset mererezh ar gartenn skol evit ar c'helenn divyezhek dageñver an arnodiñ.

Er poent II-6 eus Kensavenn ar yezhoù rannvroel gant KRF e c'houlenner ma vo « *roet d'ar rannvroioù ar varregezh a sell ouzh diazezañ ur brastres rannvroel evit staliañ lec'hiadoù divyezhek evit an holl liveoù, e kendoniadur da vat gant ar Stad.* »

E 2008 en doa goulennet Prezidant ar C'huzul-rannvro digant ar C'hentañ Ministr ar gwir da arnodiñ a zo enskrivet er Vonreizh evit diorren ha luskañ ur politikerezh yezh hag a yelo diouzh ar pezh emañ ar Vretoned o c'hortoz.

E miz Kerzu 2008 e oa bet degemeret a-unvouezh gant ar Vodadenn rannvroel ur mennad hag a c'houlenne ma vefe aotreet an arnodiñ-se ar buanañ ar gwellañ d'ar Rannvro, abalamour d'en lakaat da dalvezout adalek distro-skol miz Gwengolo 2009.

Sevel a ra Rannvro Breizh ar goulenn-se adarre.

[24] II-3°) « *Lakaat ar gevatalded da dalvezout a-fet digeriñ ar c'helenn hag ar stummañ e ha war ar yezhoù rannvro, dre hollekaat ar c'hinnig tamm-ha-tamm.* »

I.1.1.3.b Stankaat ar c'hinnig a-fet kelenn divyezhek

Kehentiñ war perzhioù mat ar c'helenn divyezhek

Karget eo an Ofis publik gant ar Rannvro da gas en-dro ha da seveniñ ar c'houlzad kehentiñ hollek « Klasoù divyezhek galleg-brezhoneg, + a deod » evit an holl dud diwar-benn perzhioù mat ar c'helenn e brezhoneg ha war ar brezhoneg.

Diazezañ palioù kreskiñ

E penn kentañ 2013 e kinnigo ar Rannvro ur renabl palioù klok, ken a-fet feur kreskiñ, ken a-fet niver a skolidi pe dasparzh war dakad ar Rannvro, hag a c'hallo dont da vezañ evit an holl an dave evit a sell ouzh diorren ar c'helenn brezhoneg.

Lakaat diferadurioù nevezus da dalvezout

Gouestl 8 : Lakaat ar c'hinnig a-fet kelenn divyezhek da greskiñ diouzh lusk kresk ar boblañs en tiriadoù.

Evit tizhout ar pal-se eo ret kompren e rank diorren ar c'helenn divyezhek mont da-heul lusk ar boblañsouriezh e Breizh ha mont diouzh ar goulenn a sav e-touez an dud. Evit doujañ ar gevatalded e c'hallo ar Vretoned a fello dezho, war verr dermen, kavout ur c'hinnig divyezhek, publik dreist-holl, nepell diouzh o annez. Kinnig a ray ar Rannvro d'ar Stad mont war an tu-se da-geñver ar c'hevratelaat da zont.

Evit klokaat kement-se ha bezañ kempouez, e ranko al lezenn anavezout ar gwir da gaout ur gelennadurezh divyezhek pe dre soubañ. Reiñ a ray ar Rannvro harp da goulennoù ar c'humunioù a zo enno ul lec'hiad divyezhek pe dre soubañ, pe meur a hini, a samm ar c'hargoù a zeu da-heul ar servijoù publik a vez graet ganto, hag a fell dezho diwar-se ma vefe rediet ar c'humunioù all gant al lezenn da adpaeañ ar skodenn-skol.

Gouestl 9 : Broudañ da arnodiñ un hentad gant gallaoueg evel danvez dibab astennet.

Gant ar gallaoueg evel danvez dibab astennet (etre 3 ha 4 eurvezh ar sizhun e-lec'h unan) e c'hallfed gwellat barregezhioù yezh ar skolidi o devez un tañva eus ar gallaoueg er c'hentañ derez.

Gouestl 10 : Lakaat kevratelaat lec'hiadoù nevez Diwan kerkent ha digoret

Goulenn a ra ar Rannvro digant pennadurezhioù an Akademiezh lakaat an argerzhadur a vez lakaet da dalvezout gant Rektorelezh Bourdel evit an *ikastolak* (skolioù kevredigezhel euskarek dre soubañ hag a zo bodet er c'hevread Seaska), da dalvezout evit skolioù nevez Diwan evit reiñ lañs d'ar rouedad : dav eo anavezout al lec'hiadoù nevez evel adskolioù da skolioù a zo anezho dija, e-giz-se e c'haller kevratelaat anezho kerkent hervez al lezenn niv. 59-1557 eus an 31 a viz Kerzu 1959 diwar-benn an darempredoù etre ar Stad hag ar skolioù, e-lec'h goude pemp bloaz ma vez kemeret an holl zispignoù e karg gant Diwan.

Gouestl 11 : Er c'hentañ derez (skol-gentañ ha skol-vamm) publik, lakaat an niver izek a vugale a ranker kaout evit digeriñ ar c'hlasoù da c'hallout cheñch diouzh stankter ar boblañs (9 war ar maez, 14 er c'hêrioù).

Dre ma ranker kaout 15 skoliad d'an nebeutañ evit digeriñ ur c'hlas divyezhek ez eo diaes-tre an traoù en takadoù lec'h n'eo ket stank ar boblañs, goude m'eo uhel-tre feur ar vrezhonegerien er boblañs e darn anezho (e Bro Kornôg-Kreiz-Breizh lakaomp)[25] ; uhel eo dregantad an danvez skolidi enno ivez, met n'eo ket uhel a-walc'h e-keñver an niver a c'houlenner evit gallout digeriñ ur c'hlas.

[25] Sellet ouzh ar gartenn er rann I.1.1.1.a *supra*.

Emaomp aze neuze gant un dalc'h a bouez a-fet terkañ an tiriad pa ranker diazezañ dezverkoù disheñvel etre ar c'hêrioù hag an takadoù n'int ket poblet stank.

Goulenn a ra ar Rannvro digant ar Stad ma vo lakaet digeriñ klasoù divyezhek en takadoù lec'h n'eo ket stank ar boblañs[26] adal ma vo 9 skoliad. Goulenn a ra ivez ma vo kemeret ar vugale e kont evit ar c'hlasoù skol-vamm adal ma tapint o 3 bloaz e-kerzh ar bloavezh-skol.

Gouestl 12 : Lakaat kinnig ur gelennadurezh divyezhek nes en eil derez ha lakaat an diarbennoù a zere da dalvezout evit ober d'an troc'h evit an tremen eus ar 1ñ d'an eil derez digreskiñ (poloù kempoell diazezet war ur c'hinnig solut er 1ñ derez, eurioù hanter-ouzh-hanter, dedennañ an dud, treuzdougen d'ar skol).

Evit gwellaat c'hoazh an tremen eus ar CM2 d'ar c'hwec'hvet en hentadoù divyezhek e c'hall ar pennadurezhioù publik a zo karget da ziorren ar c'helenn divyezhek, pep hini diouzh he barregezhioù, lakaat meur a ziarbenn da dalvezout :

- Da-geñver ar c'hevratelaat da zont, kinnig adwelet kartenn ar poloù o telc'her kont eus :
  - ar goulenn a-fet kelennadurezh divyezhek nes a-berzh tud ar skolidi, pa ouzer dreist-holl eo aet priz ar monedone etre ar gêr hag al labour war greskiñ ;
  - stad ar c'helenn divyezhek er c'hentañ derez evit kement takad hag a zo stag ouzh ur skolaj ;
- Delc'her pe reiñ lañs d'ur politikerezh treuzdougen d'ar skol aozet a-ratozh diouzh perzhioù ar c'helennn divyezhek en eil derez ;
- Aesaat digeriñ klasoù divyezhek er c'hentañ derez, dreist-holl en takadoù stag ouzh ur skolaj lec'h ma'z eus un hentad divyezhek, abalamour da solutaat an hentadoù-se ;
- Ober diouzh ma vo doujet pizh d'ar barelezh eurioù ;
- Reiñ da c'houzout da dud ar skolidi er skolioù-mamm hag er skolioù-kentañ divyezhek, en un doare da gordañ gant pep degouezh – diouzh ar c'helc'hiad m'emañ ar skolidi –, ez eo talvoudus kendelc'her gant ar gelennadurezh divyezhek en eil derez, kement-se evit prientiñ ar vugale da dremen er 6vet.

Dav e vo ivez d'an tudelezhioù publik a zo e-barzh ar jeu amañ kemer diarbennoù, diazezet war ar memes mennozh, evit gwellaat an tremen eus ar skolaj d'al lise.

Gouestl 13 : Lakaat diazezañ un hentad divyezhek kentañ en eil derez teknologel, micherel, labour-douar ha mor.

Peogwir n'eus ket eus hentadoù divyezhek en eil derez teknologel, micherel, labour-douar ha mor, ne c'hall ket skolidi zo delc'her gant o studioù en deskadurezh divyezhek.

Evit doujañ d'ar gevatalded etre an hentadoù el liseoù e vo dav diazezañ tamm-ha-tamm ur gelennadurezh divyezhek en hentadoù estreget er c'helenn hollek.

Gouestl 14 : Lakaat delc'her kont eus ar bedagogiezh divyezhek er stignadoù da skoazellañ ar skolidi o deus diaezamantoù.

Dav eo da skolidi an hentadoù divyezhek o deus diazamantoù, gallout kaout ur skoazell a-ratozh diouzh o hentad (eurioù hanter-ouzh-hanter, delc'her kont eus ar yezh a vez implijet evit an danvez-mañ-danvez). Dav e vo ivez kelaouiñ an dud war an disleksiezh ha war pezh a c'hall ar c'helenn divyezhek degas evit mezegañ anezhi.

I.1.1.3.c Kreskiñ ar c'hinnig a-fet kelennadurezh ar brezhoneg hag ar gallaoueg

Gouestl 15 : Sikour astenn an tañva d'ar brezhoneg er c'hentañ derez.

Gant an tañva d'ar brezhoneg war zibab er 1añ derez e c'hall ar skolidi en hentadoù unyezhek deskiñ un toullad diazezoù kement ha disteraat un tamm an troc'h brasoc'h-bras a vez etre ar re yaouank divyezhek hag ar re n'int

[26] Evel en Euskadi lec'h n'eus bet lakaet niver izek ebet.

bet gwech ebet, pe dost, e darempred gant ar brezhoneg, abalamour ma ne vez ket mui desket ar yezh en un doare hengounel er familhoù ha ne vez ket klevet stank er vuhez foran nag er mediaoù.

Ar pezh a vez kaset da benn er mareoù-mañ gant Departamant Penn-ar-Bed evit ar skolioù publik, gant sikour ar Rannvro, a vez graet hervez ur c'henemglev liesvloaziek sinet asambles gant an Ensellerezh Akademiezh ha lakaet e vez e-barzh raktresoù ar skolioù.

Gallout a rafed ober kemend-all e Breizh a-bezh asambles gant an departamantoù, diouzh goulennoù tud ar skolidi ha/pe ar skolioù.

Gouestl 16 : Sikour an tañva d'ar gallaoueg er 1añ derez.

Diouzh ar goulennoù a vez savet hag er memes doare e c'hallfed luskañ un tañva d'ar gallaoueg war zibab er 1añ derez. Kinniget e vez un hevelep tañva dija e meur a skol en Il-ha-Gwilen hag er Mor-Bihan.

Gouestl 17 : Kemer perzh e diorren kelennadurezh ar brezhoneg hag ar gallaoueg en eil derez a-bezh, en deskardelezh hag er stummadurioù war-lerc'h ar vachelouriezh.

Evit ober se e vefe dav d'ar Stad lakaat kreskiñ ar c'hinnig an eil derez hag an deskardelezh (danvezioù dizoleiñ pe danvezioù dibab diret) dre lakaat anezhañ er programm hag en implij amzer reizh evit ar skolajidi, al liseidi (forzh peseurt hentad a vefe) hag an deskarded. Da-heul se, kuit d'ober d'ar skolidi dibab danvezioù dre ziouer, e vefe dav aotren anezho da dremen un danvez dibab ouzhpenn en arnodennoù (bachelouriezh) pa vez an danvez-se ur yezh rannvro.

Ret e vo d'an Ofis publik ha da bennadurezhioù an Akademiezh delc'her d'ober bruderezh e-mesk ar skolidi hag ar skolidi da zont. Kroget e oa bet gant se en nevezamzer 2011, ha diwar-se ez eus bet ur c'hresk 6% a-fet niver ar skolidi e distro-skol 2011/2012, ha pa'z ae war zigreskiñ ingal e-kerzh ar bloavezhioù diwezhañ evit ar gelennadurezh-se.

Ne c'haller studiañ ar yezhoù rannvro war zibab war-lerc'h ar vachelouriezh nemet e Skol-veur Breizh-Uhel (brezhoneg ha gallaoueg), Skol-veur Breizh-Izel (brezhoneg) hag en un hentad BTU e Landivizio (brezhoneg)... Dav e vo degas muioc'h a bouez hag a vrud d'ar c'helennadurezhioù-se abalamour da ginnig anezho ivez er skolioù-meur all eus Breizh hag er stummadurioù anskolveuriek war-lerc'h ar vachelouriezh, ar pezh a c'hall bezañ graet dre ar c'henlodenniñ etre ar skolioù.

I.1.2 Sikour stummerezh an danvez kelennerien divyezhek

I.1.2.1 Ne vez ket degemeret trawalc'h a gelennerien er genstrivadeg, gant-se ne vez ket lañs a-walc'h gant ar c'helenn divyezhek

Ne vez ket lañs a-walc'h gant ar c'helenn divyezhek, unan eus an abegoù eo abalamour na vez ket degemeret trawalc'h a gelennerien stummet er c'henstrivadegoù evit kelennerien ar skolioù (KS – 1añ derez) pe evit kelennerien al liseoù hag ar skolajoù (KLS – eil derez).

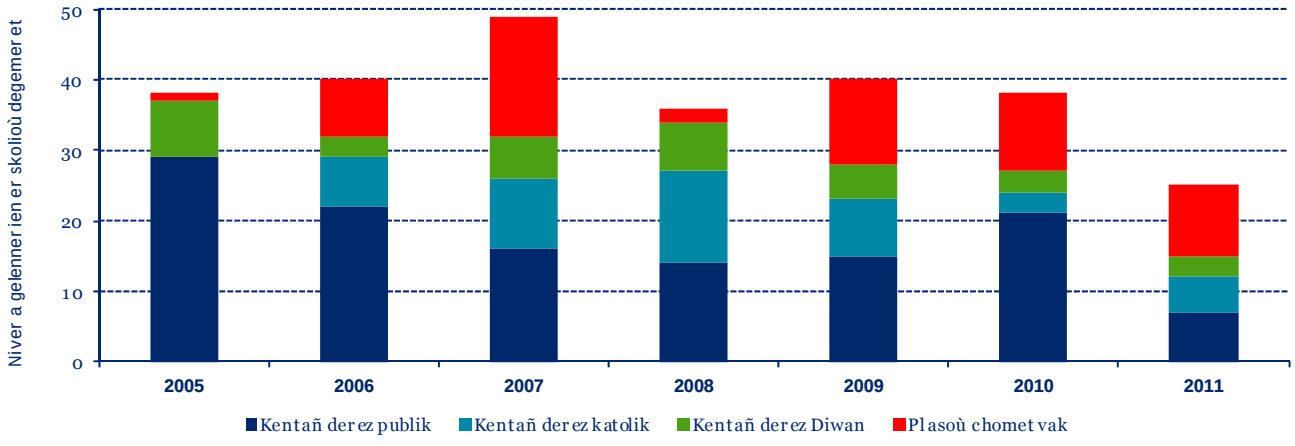

Titourenn 5 : niver a emstriverien degemeret e kenstrivadeg ar gelennerien skolioù, arbennigiezh yezhoù rannvroel – roadennoù tarzh pajenn 88

Evit kenstrivadeg kelennerien ar skolioù ez eus peadra da vezañ nec'het-bras rak mont a ra an niver a bostoù digoret hag an niver a dud degemeret war zigreskiñ ingal abaoe 2005, gant-se e vez diaes goude digeriñ klasoù

nevez da bep distro-skol. Ouzhpenn-se ne vez ket degemeret – nemet er bloavezhioù 2005 ha 2008 – kement a dud hag an niver a bostoù digoret, pell a se, diwar-se e vez digresket an niver a bostoù er c'hentstivadegoù a vez war-lerc'h, ha gwashoc'h c'hoazh p'emeur oc'h adwelet an holl politikerezhioù publik, ar pezh en deus ul levezon war niver an implijidi en deskadurezh publik ha prevez dindan gevrat[27] :

Er genstrivadeg KS e 2011 :

- 16 post a oa digoret evit al lodenn diavaez er publik ; ne oa bet degemeret nemet 7 den, da lavaret eo ur feur pengenniñ 44% ;
- 1 post a oa digoret evit al lodenn diabarzh er publik ; ne oa bet degemeret den ebet ;
- 5 post a oa digoret el lodenn diavaez en deskadurezh prevez katolik ; 5 den a oa bet degemeret, da lavaret eo ur feur pengenniñ 100% ;
- 3 fost a oa digoret evit al lodenn diavaez e Diwan ; 3 den a oa bet degemeret, da lavaret eo ur feur pengenniñ 100%.

Setu an 10 post ne oant ket bet pourvezet e 2011 (unan anezho el Liger-Atlantel) a oa holl en deskadurezh publik.

Dav eo lavaret e cheñch kalz feur ar postoù pourvezet dre hentad diouzh ar bloavezhioù, nemet evit Diwan lec'h ma chom uhel-mat er genstrivadeg diavaez (100% bep bloaz abaoe 2005), moarvat abalamour ma vez trawalc'h a dud war ar renk (e kenstrivadeg 2012 ez eus 12 den war ar renk evit 2 bost, da lavaret eo 6 gwech muioc'h). Evit an deskadurezh prevez katolik e oa bet mat-tre an disoc'hoù e 2009 (8 den degemeret pa oa 9 fost da bourvezañ) pe 2008 (13 den pa oa 14 post), ar pezh ne oa ket bet gwir e 2010 (3 den degemeret pa oa 9 fost da bourvezañ) pe 2007 (10 den pa oa 18 post). Evit kenstrivadeg 2012 e oa 12 den war ar renk pa oa 5 post da bourvezañ, da lavaret eo 2,4 gwech muioc'h. Evit kenstrivadeg ar publik, ha pa oa bet mat an traoù er bloavezhioù 2006 (22 zen degemeret pa oa 24 fost da bourvezañ) ha 2008 (14 pa oa 15 post) ha dereat er bloavezh 2010 (21 den degemeret pa oa 26 post), int bet etre daou evit a sell ouzh ar bloavezhioù 2007 (16 den degemeret pa oa 24 fost), ha 2009 (15 pa oa 25 post). Evit kenstrivadeg 2012 ne oa nemet 31 den war ar renk pa oa digoret 24 fost, da lavaret 1,3 gwech muioc'h. Dav eo lavaret ne oa nemet un den war ar renk war an 3 o doa lakaet o anv en Akademiezh Naoned, pa oa digoret 4 fost.

Pa lakaer an hentad-se keñver-ha-keñver gant an daou all e weler neuze, gant an niver re izel a dud war ar renk evit ar genstrivadeg er publik ha feur izel an dud degemeret e-keñver an niver a bostoù digoret, ne ya ket mat an traoù gant an hentad-se ha/pe gant ar stummadur-se evit a sell ouzh dedennañ an dud.

Pa ouzer pegen uhel eo live ar genstrivadeg KS e soñjer neuze ez eo ret lakaat kalz muioc'h a dud da vont war ar renk, ar pezh ne c'hall dont nemet da-heul kresk an niver a studierien er master « kelenn divyezhek » en teir c'hreizenn stummañ lec'h ma vez kinniget – abaoe m'eo bet lakaet stummerezh adreizhet ar gelennerien da dalvezout e 2010 : ESSM (ensavadur skol-veur ar stummañ-mistri) – lec'hiad Sant-Brieg (stag ouzh SBI) evit ar 1añ derez publik ; EUSGeK (Ensavadur uhel stummañ ar gelennadurezh katolik) – lec'hiad Brest (stag ouzh Skol-veur gatolik ar C'hornôg en Añje) evit ar 1añ derez prevez ; Kelenn (e Kemper) evit 1añ derez Diwan.

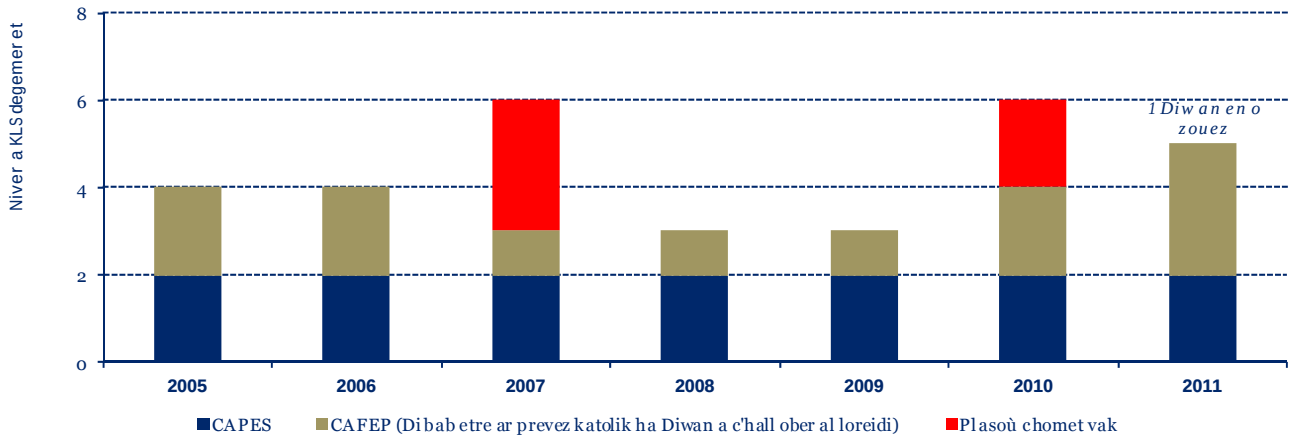

Titourenn 5 : niver a emstriverien degemeret e kenstrivadeg ar gelennerien liseoù ha skolajoù, arbennigiezh yezhoù rannvroel – roadennoù tarzh pajenn 88

[27] Evit ar genstrivadeg KS e 2012 avat ez eus bet digoret 31 post pa oa 25 e 2011.

Evit ar genstrivadegoù kelennerien al liseoù hag ar skolajoù eo gwelloc'h feur an dud degemeret e-keñver niver ar postoù da bourvezañ peogwir eo bet pourvezet bep bloaz an holl bostoù digoret er CAPES hag er CAFEP, nemet e 2007 hag e 2010.

Koulskoude e chom izel-tre an niver a bostoù digoret (n'eo ket aet en tu all da 6 abaoe 2005 ha n'eus nemet e 2011 ma oa bet degemeret 5 KLS) ha ne c'hall ket kement-se bezañ a-walc'h evit reiñ lañs da hentadoù par-ouzh-par er skolajoù hag el liseoù. Ne vez ket par-ouzh-par an eurioù e brezhoneg hag e galleg, ar pezh a zo un dra fall evit an hentadoù-se.

Prientet e vez ar masterioù da stummañ an dud evit kenstrivadegoù divyezhek an eil derez gant Skol-veur Breizh-Uhel ha Skol-veur Breizh-Izel (ne vez ket graet an diforc'h etre publik ha prevez). Evit tremen ar CAPES hag ar CAFEP e ranker bezañ barrek war daou zanvez : ar brezhoneg hag un danvez all. Uhel-mat eo live ar genstrivadeg-se, dav eo amañ ivez lakaat muioc'h a dud da vont war ar renk ha pouezañ an abretañ ar gwellañ war ar fed e ranker bezañ barrek e daou zanvez, kuit da re a dud da c'hwitañ abalamour m'int barrek war un danvez hepken (pe ar brezhoneg, pe an danvez all dibabet).

I.1.2.2 Politikerezh ar Rannvro evit broudañ an dud da vont da gelennerien divyezhek

Evit tuta kelennerien divyezhek en un doare gwelloc'h he deus diazezet ar Rannvro stignadoù atizus, darn anezho evit dedennañ an dud war-zu ar masterioù « kelenn divyezhek » (Skoazell), re all evit reiñ ur stummadur war ar brezhoneg da gelennerien entitlet dija pe da zanvez-kelennerien (Desk / lodenn kelennadurezh – KSDS a-raok).

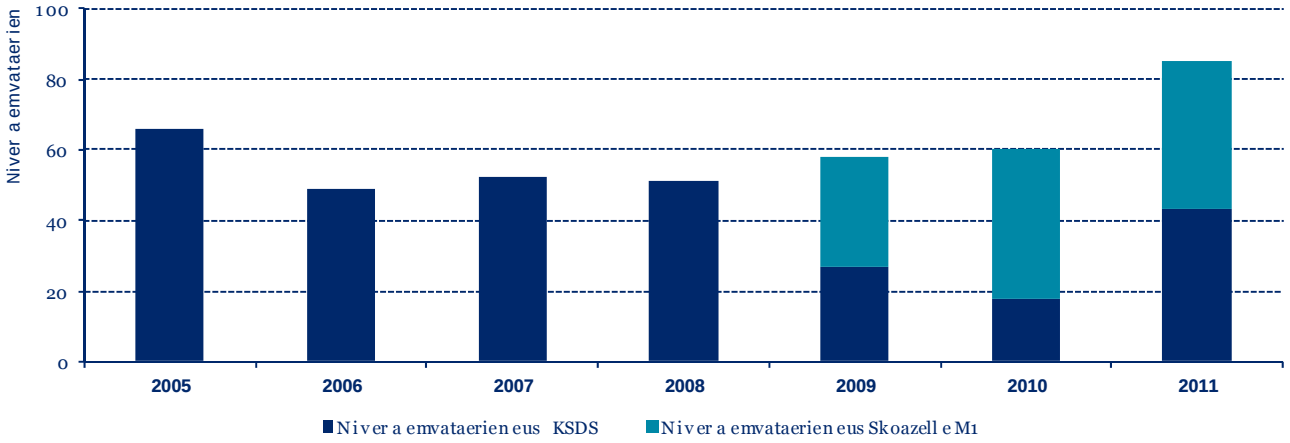

Titourenn 6 : niver a emvataerien eus ar stignadoù KSDS ha Skoazell dre vloaz – roadennoù tarzh pajenn 88

I.1.2.2.a Ar stignad Skoazell

Pal ar stignad Skoazell zo broudañ ar re yaouank da brientiñ ar genstrivadeg ha da lakaat e-giz-se niver an danvez kelennerien divyezhek da greskiñ en tri hentad kelennadurezh (divyezhek publik, divyezhek prevez katolik, Diwan). Graet eo evit an dud o deus lakaet o anv da vont e master 1 pe 2 evit prientiñ ar c'henstrivadegoù divyezhek er c'hentañ pe en eil derez (KS pe KLS) en unan eus ar c'hreizennoù stummañ-mañ : ESSM Breizh (lec'hiad Sant-Brieg), Kelenn, EUSGeK, Rann ar brezhoneg eus Skol-veur Breizh-Uhel, Rann ar c'heltieg e Skol-veur Breizh-Izel. Klask a reer, gant ar stignad-se, diskouez ar vicher gelenner divyezhek galleg-brezhoneg war he zu mat ha dedennus ha, dre sikour an dud da baeañ o studioù evit mont war micherioù ar c'helenn brezhoneg, broudañ anezho da lakaat o anv evit kenstrivadegoù ar c'helenn divyezhek lec'h na vez ket trawalc'h a dud o vont war ar renk.

Digor eo Skoazell d'ar studierien, tapet un aotreegezh ganto, a lavar mont war ar renk evit ur genstrivadeg ha kelenn 5 bloaz d'an nebeutañ en un hentad divyezhek. Roet e vez 5 000 € evit pep hini eus an daou vloavezh Master.

Krouet e oa bet ar stignad Skoazell e 2009. Gantañ e oa gallet sikour 31 studier e Master 1 e 2009, 42 e 2010 ha 42 e 2011. E 2011 e oa bet sikouret 21 studier e master 2 gant Skoazell.

Bep bloaz e vez graet bruderezh gant ar Rannvro en-dro d'ar stignad-se, war un dro e c'haller ivez brudañ micherioù ar c'helenn divyezhek. E 2011 koulskoude ne oa ket bet roet muioc'h a skoazelloù eget e 2010, ar pezh n'eo ket ur sin vat evit a sell ouzh dedennañ an dud gant ar master KS divyezhek publik (ESSM), pa weler eo stabil an niver a studierien a zibab lakaat o anv evit Kelenn (Diwan) – hag ivez pegen uhel eo an niver-se e-

keñver an niver a bostoù digoret – ha pa weler eo kresket kalz an niver a dud war ar renk enskrivet en EUSGeK (deskadurezh prevez divyezhek).

Ober a ray ar Rannvro war-dro brudañ muioc'h ar stignad Skoazell ha perzhioù mat micherioù ar c'helenn divyezhek.

A-hend-all e vo sellet pizh ouzh live brezhoneg an danvez kelennerien.

I.1.2.2.b Ar stignad Desk / lodenn kelennadurezh (KSDS a-raok)

Ar stignad Desk / lodenn kelennadurezh (KSDS a-raok) zo ur skoazell roet d'an-unan evit an dud a zo o heuliañ ur stummadur war ar brezhoneg en ur greizenn stummañ micherel grataet[28] gant ar soñj da vont war-zu ar c'helenn divyezhek. Disheñvel eo diouzh Skoazell : gantañ ne vez ket sikouret ar studier e-pad an 2 vloavezh master da brientiñ evit kenstrivadeg ar gelennerien divyezhek, met reiñ a ra an tu da zeskiñ brezhoneg en ur greizenn stummañ micherel e-pad ur pennad amzer etre 6 ha 9 miz.

Digor eo da zaou seurt tud :

- ar gelennerien unyezhek a zo roet un ehan stummañ dezho gant o implijer evit mont da gelennerien divyezhek. Da-heul o stummadur, gant ma vint kavet barrek da gelenn e brezhoneg dre ur briziadenn, e c'hallint bezañ lakaet kerkent war ur post divyezhek ;
- an dud a zo e stummadur dibaouez, tapet un aotreegezh ganto, pe ar studierien tapet un aotreegezh ganto ivez, hag a fell dezho deskiñ ar yezh e-pad ar bloavezh rakstummañ ha goude-se lakaat o anv er master kelenn divyezhek (eno e c'hallint neuze bezañ sikouret gant Skoazell).

Betek 2011 e veze studiet an teulioù gant ar gevredigezh KSDS (Kreizenn Stummañ an Danvez Skolaerien). Diwar vremañ e vo fiziet al labour-se, gant mistri bublik an oberiadur (Rannvro Breizh, Departamantoù Penn-ar-Bed hag ar Mor-Bihan), en Ofis publik ar brezhoneg. Abalamour da gehentiñ en un doare sklaer war ar stignad-se a zo pouezus-kenañ evit tuta kelennerien divyezhek, ez eus bet divizet ober Desk / lodenn kelennadurezh anezhañ.

Roet e vez evit o c'houlzad stummadur 6 miz, ur skoazell 3 000 € digant ar Rannvro hag an Departamantoù d'an dud dibabet evit Desk / lodenn kelennadurezh a zo o chom en Departamantoù keveler. Evit an dud a zo o chom en departamantoù all ne vez roet nemet 2 500 €, digant ar Rannvro hepken. Evit ar stummadur 3 miz a reer « uhel » anezhañ e vez roet ur skoazell 1 500 € gant Desk / lodenn kelennadurezh.

Goude ma oa bet kollet kalz a lañs gant ar stignad etre 2009 ha 2010 (d'ar mare ma oa bet lusket Skoazell), e oa aet niver an dud war ar renk war greskiñ kalz e 2011 (43 pa ne oa nemet 18 e 2010). Traoù a-feson zo bet degaset gant ar politikerezh kaset da benn gant Ensellerezh Akademiezh Penn-ar-Bed da sikour ar stummañ dibaouez war ar brezhoneg evit ar gelennerien entitlet ; gallout a reer gwelet aze ivez efedoù ar c'houlzad Skoazell, pa fell da dud ha n'int ket kelennerien, pe da dud kevratet tapet ganto un aotreegezh, deskiñ brezhoneg abalamour da vont goude-se en ur master stummañ war ar c'helenn divyezhek.

Digor eo ar stignad Desk / lodenn kelennadurezh ivez, diouzh ar memes divizoù, d'ar re a fell dezho heuliañ ur stummadur micherel war ar gallaoueg gant ar soñj da vont da gelenn.

Kreñvaet e vo ar c'hehentiñ a-stroll en-dro d'ar stignad Desk.

Kinnig a ray ar Rannvro d'ar C'huzulioù-departamant na gemeront ket perzh er stignad c'hoazh en ober en amzer-da-zont.

I.1.2.2.c Kehentiñ a-stroll war perzhioù mat micherioù ar c'helenn divyezhek

Gouestl 18 : Kehentiñ war perzhioù mat micherioù ar c'helenn divyezhek.

Ouzhpenn ar c'houlzadoù kehentiñ aozet gant ar Rannvro war ar c'helenn divyezhek, dre Skoazell ha Desk / lodenn kelennadurezh, eo ret mont pelloc'h ha gwellaat an doare da duta danvez kelennerien divyezhek, ha

[28] Kelenn (bloaz rakstummañ), Stumdi, Skol an Emsav, Mervent, Roudour, Skol-veur gatolik ar C'hornôg e Gwengamp hag Aradon (DS).

gant-se reiñ lañs d'ur c'houlzad kehentiñ bras gant ar Rannvro asambles gant ar Stad, ar strollegezhioù all a zo barrek war an dachenn-se, an Ofis publik, ar Skolioù-meur, an deskadurezh katolik, Diwan.

Kinniget e vefe neuze ar micherioù a sell ouzh ar c'helenn divyezhek, an doare ma vezer tutaet ha stummet evit pep hini anezho. Gant ar stignad-se, e doareoù hag a vo termenet diouzh kement seurt tud a zo, e c'hallfed mont davet :

- Al liseidi, pe e vefent divyezhek pe get, dre ar stignadoù kelaouiñ war an heñchañ ;
- Ar studierien divyezhek en aotreegezh hag ar studierien unyezhek, dezho da vezañ stummet e-barzh o studioù ha/pe e-pad ur bloavezh rakstummañ ;
- Ar gelennerien entitlet unyezhek, dezho da vezañ stummet war ar brezhoneg da-geñver un ehan stummañ.

Broudet e vo d'aozañ, e-barzh ha gant ar skolioù-meur, foromoù/saloñsoù war micherioù ar c'helenn divyezhek.

I.1.2.3 Sikour war-eeun stummañ kelennerien divyezhek

I.1.2.3.a Kelennadurezh ar yezhoù en aotreegezh

E 2008 he doa sinet ar Rannvro kendivizadoù liesvloaziek (evit ar bloavezhioù skol-veur 2008-2009, 2009-2010 ha 2010-2011) gant Skol-veur Breizh-Uhel (Roazhon 2) ha Skol-veur Breizh-Izel (Brest) abalamour da solutaat stummadur an danvez kelennerien divyezhek er skol-veur, diazezet war daou ahel pennañ :

- Deskiñ brezhoneg danvez war zibab adalek bloavezh kentañ an aotreegezh ;
- Kinnig kentelioù a-ratozh da brientiñ evit ar c'helenn divyezhek.

Sinet ez eus bet ur c'hendivizad ivez etre ar Rannvro ha Skol-veur Breizh-Uhel evit kinnig ur gelennadurezh war zibab eus ar gallaoueg.

Cheñchet eo an doare da stummañ ar gelennerien abaoe m'eo bet sinet ar c'hendivizadoù liesvloaziek-se. Pa lenner ar bilañs eus ar mod int bet lakaet e pleustr e weler neuze e ranko doareoù a-ratozh diouzh an ezhommoù a-fet diazezañ masterioù da brientiñ evit ar c'helenn divyezhek en eil derez, bezañ termenet kentañ gwech e vo labouret war ar c'hevratelaat.

Dav e vo kinnig d'ar studierien enskrivet en aotreegezh 1, 2 pe 3 :

- ur gelennadurezh war zibab eus ar brezhoneg diouzh live(où) ar studierien ;
- evit ar studierien a zo brezhonegerien dija, kentelioù donaat an dermenadurezh en danvezioù studiet ganto a-hend-all ;
- ur gelennadurezh war zibab eus ar gallaoueg diouzh live(où) ar studierien ;
- un treugad war zibab « micherioù ar c'helenn hag ar stummañ » evit ar studierien vrezhonek a zo e-sell, war-lerc'h an aotreegezh, da vont er masterioù KS pe KLS.

Rankout a ray ar gelennadurezh war zibab eus ar brezhoneg bezañ digor d'an holl studierien e skolioù-meur Brest ha Roazhon (Roazhon 1 ha Roazhon 2), memes tra evit a sell ouzh ar gallaoueg e skolioù-meur Roazhon. Dav e vo aesaat lakaat kelennadurezh ar yezhoù-se da dalvezout da vat er studioù (aotreegezh 2 ha 3), ha dreist-holl evit ar studierien war ar skiantoù, abalamour dezho da vont war-zu ar c'helenn divyezhek.

Dav e vo d'an treugad war zibab « micherioù ar c'helenn hag ar stummañ » bezañ digor d'ar studierien en aotreegezh e Skol-veur Roazhon 1 a zo oc'h en em brientiñ evit ar c'helenn divyezhek.

Dav e vo resisaat an doare ma vo anavezet gant ar skol-veur (gant ur briziadenn e stumm an unvezioù kelenn lakaomp) ar stummadurioù micherel, en o fezh pe evit ul lodenn anezho, heuliet er c'hreizennoù gratiaet – evel ma vez graet e Skol-veur Breizh-Izel.

Evit echuiñ eo dav lavaret e vo digoret, e distro-skol 2012, un danvez dibab brezhoneg evit ar studierien e peder aotreegezh vicherel e Skol-veur Gatolik ar C'hornôg e Gwengamp.

I.1.2.3.b Anavezout ar stummadur micherel er studioù skolveuriek

Dibabet o deus studierien zo, ha n'int ket brezhonegerien, deskiñ ar brezhoneg e-kerzh o studioù – pe a-raok mont en aotreegezh, etre an aotreegezh hag ar master pe war-lerc'h bezañ tremenet ur master kentañ – dre ur greizenn stummañ gratiaet (en ur ober 6 miz pe 6 + 3 miz), dezho da vezañ gouest goude-se da lakaat o anv er master d'en em brientiñ evit ar c'helenn divyezhek (KS pe KLS). Gallout a reont bezañ skoazellet gant ar Rannvro ha Departamantoù Penn-ar-Bed hag ar Mor-Bihan dre ar stignad Desk / lodenn kelennadurezh.

Evit danvez kelennerien ar 1añ derez e Diwan ha n'eo ket uhel a-walc'h o live brezhoneg evit mont er master, ez eus eus ar bloavezh rakstummañ er greizenn stummerezh Kelenn. Digor eo da studierien an hentadoù all hag ivez d'an holl re a fell dezho labourat e brezhoneg er skolioù : SASM (skoazellerien arbennikaet skolioù-mamm), EBS (eilerien buhez skol)... Reiñ a ra ar Rannvro 10 plas da Gelenn evit ar staj er bloavezh rakstummañ.

Gouestl 19 : Lakaat anavezout gant ar skol-veur ar bloavezh rakstummañ d'ar brezhoneg, a vez anavezet dija gant an DBY, pa laka an dud o studioù da vont war-zu ar c'helenn divyezhek pe a-raok ma yafent en aotreegezh.

Evit degas c'hoant d'ar muiañ ar gwellañ a studierien d'ober an dibab-se e vo ezhomm da dermeniñ an doare ma vo anavezet gant ar skol-veur an treugad-se en e bezh pe evit ul lodenn anezhañ – evel ma vez graet e Skol-veur Breizh-Izel – dre ur c'henemglev etre ar skolioù-meur hag ar c'hreizennoù stummañ, evit mont en tu all d'an anzavadur a zo dija gant an diplom barregezh war ar yezh (DBY) :

- Anavezout ar stummadur-se e stumm un diplom skolveuriek (DS) ;
- Gwiriekaat unvezioù kelenn zo en aotreegezh 1, 2 pe 3, a c'hallo ar studierien klokaat goude-se pa vint en aotreegezh brezhoneg.

I.1.2.3.c Ar masterioù da stummañ kelennerien ar skolioù divyezhek

Ar Rannvro a sikour mont en-dro ar greizenn stummañ Kelenn a vez stummet ganti kelennerien ar skolioù Diwan er 1añ derez. Stag eo Kelenn ouzh Ensavadur uhel yezhoù Republik Frañs (EUYRF) a gaver ennañ ar c'hreizennoù stummañ evit ar skolioù dre soubañ. Diazezet en deus an EUYRF ur master a-ratozh asambles gant Skol-veur Perpignà. Er master-se, «Kelennadurezh divyezhek brezhoneg-galleg dre soubañ» ez eus dreist-holl 10 sizhunvezh staj pleustrek, en o zouez div sizhunvezh ma vezer karget eus ur c'hlas.

Skoazellañ a ra ar Rannvro ivez EUSGeK Brest – a ra war-dro stummañ danvez kelennerien ar skolioù prevez divyezhek – dre he skoaziadenn vloaz da Boellgor Akademiezh ar Gelennadurezh katolik (PAKEK) evit diorren ar c'helenn divyezhek. Kendivizet e oa bet en un doare frouezhus e 2010 ha 2011 gant ar PAKEK hag an EUSGeK abalamour da lakaat doujañ d'ar barelezh eurioù e stummadur kelennerien divyezhek ar prevez, kement ha klotañ gant ar politikerezhioù a vez kaset da benn evit dedennañ an dud war-zu micherioù ar c'helenn divyezhek.

Stag eo ESSM Sant-Brieg, a vez stummet ennañ danvez kelennerien divyezhek ar 1añ derez publik er master « Kelenner ar skolioù divyezhek galleg-brezhoneg ha micherioù ar c'helenn », ouzh Skol-veur Breizh-Izel. Roet e vez ar memes master « Micherioù ar C'helenn hag ar Stummañ » gant skolioù-meur Brest, Roazhon ha Kreisteiz Breizh.

Teuler evezh a ray ar Rannvro ouzh ar plas a vo roet d'ar brezhoneg e maketennoù an holl vasterioù stummañ d'ar c'helenn divyezhek hag ouzh ar sammadoù eurioù a vo roet e gwirionez. Rankout a ra ar masterioù stummañ d'ar c'helenn divyezhek er 1añ derez bezañ d'an nebeutañ hanter-ouzh-hanter a-fet eurioù.

Gouestl 20 : Lakaat ar c'henstrivadegoù diabarzh evit kelennerien ar 1añ derez da zedennañ muioc'h an dud.

Dav e vo da bennadurezhioù an Akademiezh luskañ ur c'hehentiñ a-ratozh etrezek ar gelennerien n'int ket entitlet evit broudañ anezho da vezañ niverusoc'h o vont war ar renk er c'henstrivadegoù diabarzh : evit ar mare e vez muioc'h a bostoù da bourveziñ eget a dud war ar renk, koulz en deskadurezh publik hag er prevez.

I.1.2.3.d Ar masterioù da stummañ d'ar c'helenn el liseoù hag er skolajoù divyezhek

Ar studierien a fell dezho tremen ar c'henstrivadegoù kelennerien al liseoù hag ar skolajoù a c'hall dibab etre ar CAPES er publik hag ar CAFEP er prevez (ar re a vez degemeret en eil kenstrivadeg-se a c'hall dibab etre Diwan hag an deskadurezh divyezhek prevez). Gant skolioù-meur Breizh-Uhel ha Breizh-Izel e vez stummet ar studierien a fell dezho lakaat o anv evit ar genstrivadeg-se :

- E Brest : ar master « Sevenadurioù ha Kevredigezhioù - Arbennigiezh Micherioù ar c'helenn / Kelenn el Liseoù hag er Skolajoù – treugad brezhoneg-keltieg » ;
- E Roazhon 2 : ar master « Micherioù ar c'helenn hag ar stummañ (eil derez) » gant un eil danvez da vezañ dibabet e-touez lizhiri modern, istor, douaroniezh, saozneg pe matematik.

Pa vo adnevezet ar c'hendivizadoù liesvloaziek a ra al liamm etre an div skol-veur-se hag ar Rannvro, e ray honnezh diouzh ma vo lakaet an hentadoù skol-veur evit stummañ an danvez kelennerien da glotañ gwelloc'h-gwell gant kenstrivadegoù KLS ar gelennadurezh divyezhek.

Ret e vo strivañ dreist-holl evit lakaat renerezhioù an USE (unvezioù stummañ hag enklask) hag ar skolioù-meur all evit kelaouiñ war an dibaboù a c'haller ober hag evit dedennañ studierien eus an danvezioù anyezhel, dreist-holl ar skiantoù.

Ar Rannvro a zegas da soñj e rank ar prientiñ d'ar CAPES ha CAFEP lakaat an dud a zo war ar renk da vezañ barrek d'implijout ar brezhoneg evel ar yezh a gelenner drezi, gant-se eo ret-groñs, eus un tu, lakaat eurioù ar c'hentelioù e brezhoneg da greskiñ, hag eus an tu all pouezañ evit ober gant ar brezhoneg er gelennadurezh evel gant ur gwir yezh vev hag evit lakaat an holl zanvez kelennerien da vestroniañ ar reizhskrivadur boutin.

Gouestl 21 : Lakaat kreskiñ an niver a bostoù a vez digoret bep bloaz evit ar CAPES hag ar CAFEP kelennadurezh divyezhek.

Evit diorren an hentadoù divyezhek en eil derez ha doujañ pizh d'ar barelezh eurioù e c'houlenno ar Rannvro digant ar Stad lakaat kreskiñ an niver a bostoù a vez digoret bep bloaz evit ar CAPES hag ar CAFEP, en ur zelc'her gant he strivoù evit lakaat kalite stummadur an danvez kelennerien da vont war wellaat.

Gouestl 22 : Goulenn ma vo krouet ur skolveuriadur evit ar brezhoneg.

Ma vez krouet gant ar Stad ur skolveuriadur evit ar yezhoù rannvro a vez kelennet en hentadoù divyezhek e c'hallfed kaout ur genstrivadeg a live uhel ouzhpenn ar CAPES ha lakaat ar yezhoù-se war ar memes live hag ar yezhoù bev all a vez kelennet.

I.1.2.3.e Reiñ ur stummadur war ar brezhoneg d'ar gelennerien entitlet

Gouestl 23 : Lakaat kreskiñ sammadoù eurioù ar stummadur dibaouez war ar brezhoneg evit ar gelennerien unyezhek er 1añ hag en eil derez.

Dre ar stummadur dibaouez war ar brezhoneg evit ar gelennerien unyezhek en ur greizenn stummañ grataet, e-pad 6 + 3 miz, e c'haller kaout danvez kelennerien divyezhek ouzhpenn ar re a zo o tihan tremen ur genstrivadeg a-ratozh. Pouezusoc'h a se eo evit ar gelennerien Skiantoù ar Vuhez hag an Douar, lakaomp, pa n'eus stummadur kentañ ebet evito c'hoazh.

Broudet eo ar gelennerien, gant ar Rannvro ha Departamantoù Penn-ar-Bed hag ar Mor-Bihan, da lakaat o anv evit ar stummadurioù-se e-barzh ar stignad Desk / lodenn kelennadurezh.

Goulenn a ray ar Rannvro digant ar Stad lakaat kreskiñ sammadoù eurioù ar stummadur dibaouez war ar brezhoneg evit ar gelennerien unyezhek er 1añ hag en eil derez. Evit ar 1añ derez e c'houlenno ma vo graet war-dro ar goulennoù ehan stummañ war ar brezhoneg evit Breizh a-bezh diouzh doare an Ensellerezh Akademiezh a gustum en ober gant an aozioù gwellañ evit ar c'houlennerien.

I.1.2.3.f Reiñ ur stummadur war ar gallaoueg

Kelennet e vez ar gallaoueg evel danvez dibab en eil derez publik, e 15 lec'hiad en Aodoù-an-Arvor, en Il-ha-Gwilen hag er Mor-Bihan, gant 7 kelenner. Gallout a reer tremen ar gallaoueg er vachelouriezh evel danvez dibab – mat eo gouzout ez eo ar yezh oil nemeti he deus ar gwir d'ober kemend-all.

Gallout a reer ivez kaout un tañva e skolioù-mamm ha skolioù-kentañ zo e kornad Anast hag e skolioù-mamm ha skolioù-kentañ ar Mor-Bihan hag an Il-ha-Gwilen.

Dibar a-walc'h eo an doare da duta ar gelennerien gallaoueg peogwir e c'hall kelennerien an danvezioù all tremen un « arnodenn gouested da gelenn ar gallaoueg ».

Gouestl 24 : Lakaat krouiñ ur CAPES/CAFEP gallaoueg.

Evit gallout tuta kelennerien gallaoueg arbennik en eil derez diouzh an ezhommoù e c'houlenno ar Rannvro ma vo krouet ur CAPES ha/pe ur CAFEP gallaoueg. Da-heul krouidigezh un hevelep kenstrivadeg e vo dav diazezañ ur stummadur a-ratozh er skol-veur.

A-hend-all, evit seveniñ ar gouestl 9 meneget uheloc'h[29], e vo dav diazezañ ur stignad a-ratozh evit tuta ha stummañ ar gelennerien.

Ar studierien a lakay o anv er stummadurioù-se evit prientiñ ar CAPES/CAFEP gallaoueg a c'hallo bezañ sikouret dre ar stignad Skoazell.

I.1.3 Sikour krouiñ ha skignañ dafar pedagogel

E 1994 o doa sinet ar Rannvro, ar Rektorelezh ha Kreizenn-rannvro an Danvez kelenn (KRDK) ur c'henemglev evit krouiñ ur servij, e-barzh ar KRDK, karget da embann ha da skignañ an dafar pedagogel e brezhoneg evit skolioù divyezhek an tri hentad.

Gant TES (Ti-Embann ar Skolioù brezhonek) eta e vez aozet, embannet ha skignet dornlevrioù, fichennaouegoù pedagogel, kartennoù-moger, dafar kleweled… digoust pep lec'h e Breizh hag e Pariz (evit ar skol Diwan). Ar pezh a vez produet gant TES a c'haller kavout ivez da brenañ el levrdioù pe enlinenn. E 2009 e oa bet skignet er skolioù 53 582 skouerenn eus an traoù produet gant TES, hag embannet e oa bet 21 dra nevez.

Etre 20 ha 25 tra a vez embannet gant TES bep bloaz, pe e vefent traoù troet diwar ar galleg pe traoù krouet a-ratozh e brezhoneg.

Skoaziadennet e vez TES gant ar Rannvro (304 900 € ar bloaz) ha Departamantoù Aodoù-an-Arvor, al Liger-Atlantel hag ar Mor-Bihan. Reiñ a ra ar Stad 6,7 post-labour leunamzer.

Daoust da se e weler mankoù e-barzh katalog TES : evit danvezioù pe liveoù zo n'eus ket dornlevrioù, evit lod all ne glotont ket mui gant ar programmoù a zo bet cheñchet…

Kinnig a ray ar Rannvro d'ar Rektorelezh ha d'ar KRDK adwelet ar c'hendivizad trifarzh a zo diazezet mont en-dro TES warnañ, evit eeunaat ha gwellaat an obererezhioù embann.

Evit a sell ouzh mont en-dro TES eo ret lakaat ar framm da vont diouzh emdroadur bed an ensavadurioù ha hini ar yezh, hag eeunaat ar poellgorioù kevelerezh evel-mañ :

- Ur poellgor ren karget da sevel bilañs ar bloaz, da ziazezañ ur steuñv embann liesvloaziek ha da heuliañ an doare ma vo kaset ar steuñv-se da benn ;
- Ur poellgor embann karget da sevel ur garta embann ha da heuliañ an doare ma vo lakaet da dalvezout, renabliñ ar produioù a zo gant TES hag a re a vefe ezhomm da embann, prientiñ programm bloaziek pe liesvloaziek an embann, ober e doare ma kloto ar pezh a vo embannet gant alioù an Ofis publik evit kement tra a sell ouzh ar yezh, sellet ha skignet e vez ar produioù evel zo dleet, prientiñ an danevell obererezh.

Unan eus ar palioù pennañ a rank bezañ embann an dornlevrioù ar buanañ ar gwellañ. Ret e vo embann dornlevrioù pouezus-kenañ, evel unan da zeskiñ lenn evit ar skolioù Diwan, an abretañ ar gwellañ. Dav e vo delc'her kont eus ezhommoù ar skolidi en eil derez a vez o teskiñ brezhoneg YB2 pe YB3.

Un toullad bloavezhioù zo eo krog TES da broduiñ danvez elektronek (levrioù diviet pe fichennoù hag a c'hall bezañ pellgarget, gant ar gelennerien dreist-holl). Talvoudus eo mont war an tu-se, dreist-holl evit embann ha skignañ buan nevezadurioù graet e dornlevrioù bet embannet dija. Pinvidikaat arc'hweladurioù hag endalc'hoù ar porched-se a c'hallfe bezañ un diskoulm evit lod eus an diaezamantoù a zeu diwar prizioù ha termenoù an embann war baper evit dornlevrioù zo pa ranker prenañ ar gwirioù evit eiladuriñ skeudennoù (evel an dornlevrioù istor-douaroniezh). E-giz-se e c'hallfed embann levrioù na vefent ket skeudennaouet kement, met kavet e vefe enno liammoù etrezek dafar pedagogel kuit a wirioù dre lec'hienn TES. Enni e c'hallfed ivez sevel ul lec'hienn genlabour (etre kelennerien, dreist-holl re ar 1añ derez) a vefe brudet e-mesk an danvez kenlabourerien o pouezañ war ar perzhioù mat a vez gant ostilhoù seurt-se a-fet pedagogiezh.

Evit liesaat ar pezh a vez produet gantañ war dachenn ar bedagogiezh e c'hallo TES ivez sinañ kevratoù gant produerien-skignerien danvez evit ar re yaouank evit embann traoù pedagogel savet diwar abadennoù brezhonek.

A-hend-all e ray ar Rannvro e doare ma vo priziet an ezhommoù a-fet dafar pedagogel e gallaoueg ha kinnig a ray da bennadurezhioù an Akademiezh, ma vez dav, diazezañ ur stignad a-ratozh.

[29] Sellet ouzh ar bajenn 29.

I.2 Reiñ lañs da stummerezh an oadourien

I.2.1 Muioc'h-mui a implijoù ma ranker gouzout brezhoneg

Gant Arsellva implij ar yezhoù a zo e-barzh Ofis publik ar brezhoneg e oa bet graet un enklask e diskar-amzer 2006 diwar-benn ar postoù labour hag ar brezhoneg. Liammet e oa tost an 3/4 eus ar postoù gant ar c'helenn dre-vras : postoù kelennerien ar skolioù pe en eil derez, hag ivez stummerien evit an oadourien, kelennerien er skolioù-meur pe c'hoazh skoazellerien-mamm. E 2001 e oa war-dro 330 post labour er gelennadurezh divyezhek : ur c'hresk 78% a oa bet er gennad-se etre 2001 ha 2006 peogwir e oa bet renablet 589 fost evit ar bloavezh-skol 2005/2006. Ar gennadoù all a oa mererezh ar frammoù (e bed ar c'hevredigezhioù dreist-holl), ar sevenadur (embann, luskañ sevenadurel, e-touez ar postoù-se e oa liammet 1/3 gant ar yezh hec'h-unan : troerien, dastumerien ha kement zo) pe c'hoazh ar mediaoù (kazetennerien, luskerien abadennoù). Ouzhpenn-se e oa bet renablet, e 2006 bepred, e oa postoù labour – en holl kement hag ur c'hant bennak a bostoù labour leunamzer – lec'h ma oa ezhomm da c'houzout brezhoneg, padal e oa lakaet wano tud ha ne oant ket brezhonegerien abalamour na oa ket ket bet kavet tud varrek hag a oufe brezhoneg.

Renevezet e oa bet an enklask-se e 2010 : ezhomm zo da c'houzout brezhoneg evit war-dro 1 200 implij leunamzer e 2010. Dont a ra ar c'hresk-se diwar kresk ar gelennadurezh divyezhek dreist-holl (postoù kelennerien hag ivez skoazellerien arbennikaet skolioù-mamm – SASM). Moarvat e talc'himp gant ar c'hresk bepred pa'z eus lañs bremañ gant ar pezh a sell ouzh ar vugaligoù.

War greskiñ diehan ez a tachenn an implij e brezhoneg 20 vloaz zo, diaesoc'h-diaes eo avat tuta implijidi hag a oar brezhoneg abalamour na vez ket stummet trawalc'h a dud.

Da skouer ez eus bet merzet gant ar servij heñchañ a ra war-dro heuliañ ar stajidi bet e Stumdi, anezhañ un aozadur stummañ d'an daoulamm war ar brezhoneg, e vez sinet 6 miz war-lerc'h o staj, kevratoù labour (e bed ar skolioù pe er bed troskol, hini ar c'helenn d'an oadourien, ar sekretouriezh, ar buhezerezh, an embann) gant 80 % eus ar re a oa o klask labour, pe neuze e vezont o heuliañ ur stummadur micherelaat.

I.2.2 Emdroet eo an doare da vezañ stummet war ar brezhoneg

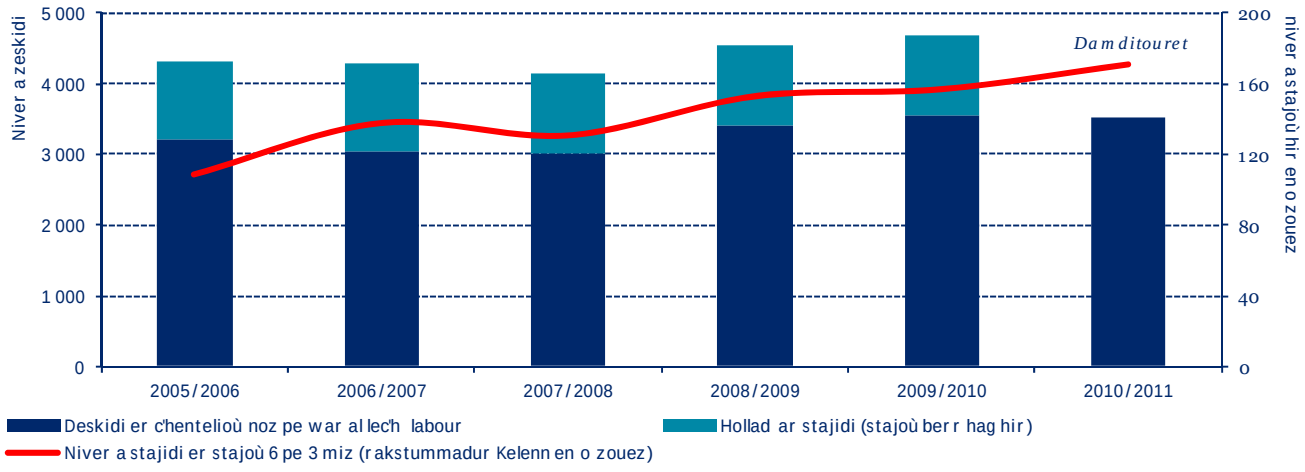

Titourenn 7 : niver a oadourien a heuilh ur stummadur war ar brezhoneg – roadennoù tarzh pajenn 89

E-kerzh ar bloavezh-skol 2009-2010 e oa bet 4 682 a oadourien o heuliañ kentelioù brezhoneg dre stajoù, kentelioù-noz, pe dre lizher, ar pezh zo ur c'hresk 3,22% e-keñver ar mared 2008-2009. Hervez Ofis publik ar brezhoneg en em gav bep bloaz 500 brezhoneger stummet (da lavaret eo tud tizhet ganto al live « uhelañ »), pa oa war-dro 300 e 2003[30].

Gallout a ra ar c'hentelioù-noz, ar stajoù berr hag ar c'hentelioù a-bell bezañ sikouret dre ar Gwir hiniennel d'ar Stummañ (GHS) a zo gant an holl c'hopridi.

I.2.2.1 Ar c'hentelioù-noz, ar stajoù berr hag ar c'hentelioù a-bell

[30] « Kelenn brezhoneg d'an oadourien : bilañs 2010 », Ofis publik ar brezhoneg.

I.2.2.1.a Ar c'hentelioù-noz

40 000 den a lavare e 1999 o doa desket brezhoneg dre ar c'hentelioù-noz (sifroù an EBSSA)[31]. Gant ar c'hentelioù-noz eo e vez stummet ar muiañ a oadourien war ar brezhoneg, ar pezh zo eo dav kontañ c'hwec'h bloavezh kentelioù-noz well-wazh evit stummañ ur brezhoneger.

E distro-skol 2008 e oa 3 173 den deuet hag o doa lakaet o anv e kentelioù-noz, da lavaret eo e oa aet an niver a zeskidi war greskiñ adarre, goude bezañ aet war zigreskiñ e-pad an dek vloaz kent. E distro-skol 2009-2010 e oa ur c'hresk 4,51%, gant 3 316 den deuet, ha stabil e oa e 2010-2011, gant 3 329 den deuet[32] er c'hentelioù-noz, ar pezh a oa ur c'hresk 0,39% : war a seblant e talc'her gant al lañs a zo deuet en-dro abaoe distro-skol 2008.

Emañ tost an holl gentelioù-noz e dalc'h kevredigezhioù. Ha pa'z eus frammoù bras ganto kelennerien gopret evit o labour e vez roet ar c'hentelioù gant tud a-youl vat en ur bern kevredigezhioù.

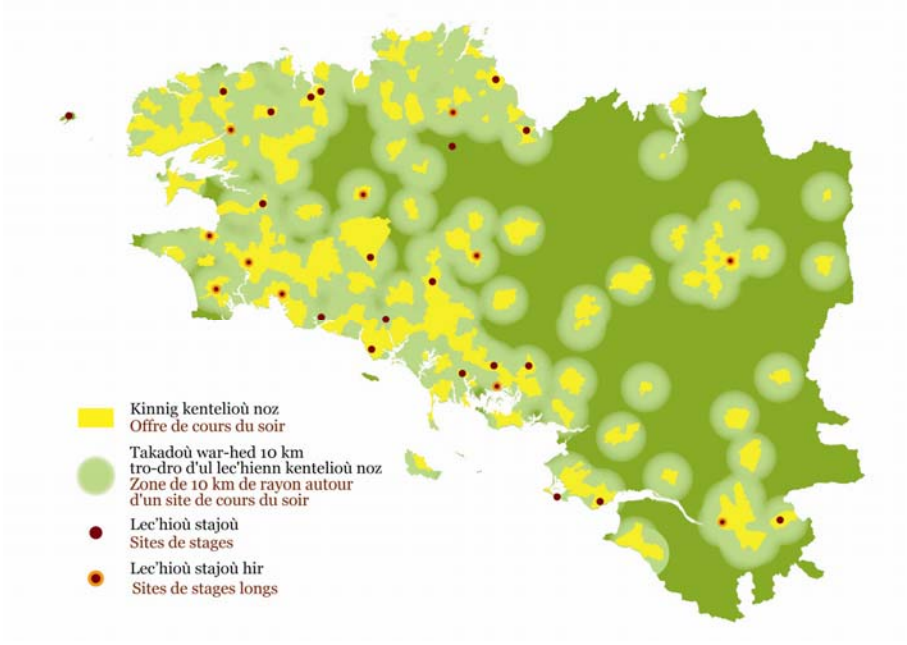

Kinnig kelenn brezhoneg d'an oadourien e 2011/2012 – Ofis publik ar Brezhoneg

I.2.2.1.b Ar stajoù berr

Kinniget e vez stajoù berr (ur sizhunvezh pe un dibenn-sizhun) gant kalz frammoù. Dre ar stajoù-se e c'hall an deskidi, o deus heuliet ur stummadur bennak a-hend-all, startaet ar pezh o deus desket. Kamp etrekeltiek ar Vrezhonegerion (KEAV) zo unan eus ar frammoù-se. Kinnig a ra bep bloaz daou staj pep a sizhunvezh dezho, ma vezer lakaet da soubañ er brezhoneg da vat ha diwar-se e c'haller mont war-raok a-fet barregezh war ar yezh hag ivez kaout ur stummadur war meur a dachenn (video, skrivañ danevelloù, c'hoariva...) en ur implijout ar brezhoneg nemetken evit kement darempred a vez. War-dro un drederenn eus ar re a heuilh ur staj ur sizhunvezh a zo enskrivet e KEAV.

Er bloavezhioù diwezhañ n'eo ket aet an niver a dud er stajoù berr war greskiñ[33] : ha pa oa bet 1 000 a dud e stajoù seurt-se e 2005/2006[34], e oa 973 e 2009/2010. Diaes eo gouzout petra e oa an tuadur pennañ evit ar maread-se : aet eo niver ar stajoù war un dibenn-sizhun war-raok dre vras abaoe 2005/2006, eus 389 a stajidi da 449 e 2009/2010, met digresket e oa (-6,46%) niver an enskrivadennoù e fin ar maread-se e-keñver 2008/2009. Er c'hontrol e oa digresket an niver a dud er stajoù ur sizhun etre 2005/2006 ha 2009/2010 (eus 611 da 524) met ur c'hresk 5,22% zo bet e-kerzh an daou vloavezh diwezhañ. Gallout a reer soñjal, e-touez abegoù all moarvat, n'eo ket aet an niver a dud er stajoù berr war greskiñ dre vras abalamour ma'z eus bet tapet lañs ingal gant ar stajoù hir (6 pe 3 miz) a glot gwelloc'h gant ezhommoù deskidi zo.

I.2.2.1.c Ar c'hentelioù war al lec'hioù labour

Abaoe 2008 e vez renablet, gant Arsellva implij ar yezhoù, ar c'hentelioù a vez aozet war al lec'hioù labour. Izel a-walc'h eo niver ar c'hopridi a laka o anv enno c'hoazh (194 e 2010/2011) setu pa vez serret ur gentel pe pa ya niver an deskidi war zigreskiñ an disterañ e cheñch kalz ar pezh a sell ouzh an doare-se da zeskiñ. E 2010 e oa aozet an darn vrasañ (9 diwar 11) eus ar c'hentelioù-se gant implijerien hag a oa strollegezhioù tiriadel (ar

[31] « La Connaissance du breton », Loeiz Laurent, Octant-Niv. 56-57, miz Meurzh 1994.

[32] War-dro 900 anezho a oa oc'h echuiñ o c'houlzad deskiñ (live 4 pe en tu all).

[33] Sellet ouzh an ditourenn 7 pajenn 89.

[34] Tud zo a c'hall bezañ kontet div wech pa heuliont meur a staj berr hag e meur a zoare e-pad ur bloaz.

Rannvro en o zouez). Digoret e oa bet kentelioù nevez e distro-skol 2011 (Kumuniezh-kumunioù ar Poc'hêr, kêr Roazhon, Ospital Kemper...).

Gouestl 25 : Sikour diorren ar c'hentelioù brezhoneg war al lec'hioù labour.

Gallout a rafed diazezañ ur c'hehentiñ a-ratozh war-zu an implijerien hag ar c'hopridi evit sikour diorren an doare-se da zeskiñ brezhoneg, ha diwar-se reiñ lañs da implij ar brezhoneg e bed al labour hag er vuhez foran, dre lakaat ar c'hentelioù-se e-barzh steuñvoù stummadur an embregerezhioù hag ar strollegezhioù. Dav e vo lakaat ar pouez dreist-holl e bed an embregerezhioù prevez.

I.2.2.1.d Ar c'hentelioù dre lizher hag enlinenn

E 2010 e oa 375 a dud o teskiñ brezhoneg dre lizher, 90% anezho a oa enskrivet e Skol Ober a zo ur gevredigezh krouet e 1932. Lañs zo gant an doare-se da zeskiñ peogwir ez eus 8% a dud ouzhpenn ar pezh a oa e 2009. Gallout a ra skolidi zo eus an eil derez hag a zo e skolioù lec'h na vez ket kelennet brezhoneg, heuliañ kentelioù dre lizher gant Skol Ober, gant ma vez roet an aotre gant renerezh o skol.

Abaoe miz Here 2011 ez eus bet graet ur bazenn nevez war-raok evit a sell ouzh ar c'hinnig stummadurioù klok war ar brezhoneg peogwir eo krog al lec'hienn EduBreizh[35], savet gant ar gevredigezh Skolanet, da ginnig kentelioù brezhoneg dre Internet en un doare hag a zo tost a-walc'h d'ar c'hentelioù dirak an dud : gouest e vezer d'ober eskemmoù dre gomz ha dre skrid gant an etrefas liesvedia. Gant EduBreizh e c'haller kaout kentelioù emstummañ pe klasoù enlinenn. Ar c'hinnig stummadur-se a c'hall bezañ un doare a-feson da glokaat ar c'hentelioù-noz hag ivez un diskoulm aes evit an deskidi n'emaint ket e-kichen ul lec'h ma vez roet kentelioù – dreist-holl an dud n'emaint ket o chom e Breizh – pe evit ar re na glot ket o eurioù vak gant an eurioù ma vez dalc'het ar c'hentelioù peurvuiañ.

Gouestl 26 : Sikour diorren an deskiñ brezhoneg dre Internet.

Bastañ a ra EduBreizh da ezhommoù resis ul lodenn eus an deskidi pe eus an danvez deskidi hag un doare eo da vont diouzh an doareoù nevez d'en em stummañ an-unan a vez muioc'h-mui anezho da-heul lañs an teknologiezhioù nevez. Bep ma'z ay EduBreizh war ziorren e vo tizhet neuze seurtoù tud nevez, ha war un dro e vo ur skoazell evit deskidi all tapet ul live mat ganto ha ne gavont ket kentelioù diouzh o live er c'hornad m'emaint o chom ; gant EduBreizh e vefent gouest neuze da zelc'her da zeskiñ brezhoneg.

I.2.2.2 Diorren ar stummadurioù hir 6 miz (pe 6 + 3 miz)

Gant ar stummadurioù d'an daoulamm e c'haller buan-tre stummañ brezhonegerien hag a vez ganto ur pal micherel (gouzout brezhoneg evit emdreiñ en o micher pe kavout ur vicher). Stajoù 6 miz a ya d'ober ar stummadurioù-se. Roet e vez 35 eurvezh kentelioù ar sizhun ha rankout a ra ar stajidi, e-kerzh o studioù, mont d'ober stajoù e-barzh embregerezhioù, kevredigezhioù, skolioù, strollegezhioù... hag a ra gant ar brezhoneg. Ar stajoù hir eo an doare gwellañ d'an deskidi da dizhout ul live uhel e brezhoneg dindan nebeud amzer pa vez gouest unan bennak, ha ne ouie netra a-fet brezhoneg, da zont da vezañ brezhoneger war-lerc'h ur stummadur 6 miz. Mat eo ar seurt stummadurioù evit mont war ur vicher : 70% eus ar stajidi a gav ur post labour e-kerzh ar 6 miz a zeu da-heul o stummadur.

Ne vez roet diplom ebet e fin ar stummadurioù-se met, abaoe m'eo digor an DBY d'ar brezhoneg, adalek 2010 eta (sellet ouzh I.2.4.4 pajenn 46), e c'hall ar stajidi lakaat ar stummadur o deus heuliet da dalvezout.

E peder c'hreizenn stummañ e vez kinniget stajoù hir 6 miz (ne oa nemet div e 2005) : Mervent (Kerne) abaoe distro-skol 2011, Roudour (Kreiz-Kornôg Breizh, Bro Douarnenez, Kerne ar Su), Skol an Emsav (Il-ha-Gwilen hag al Liger-Atlantel abaoe 2011), Stumdi (Leon, Treger, Bro-Gwened). Dav eo menegiñ ivez ar staj stummañ d'an daoulamm (930 eurvezh) a vez aozet gant Kelenn (Kemper) evit prientiñ ar re a zo e-sell da vont war micherioù ar c'helenn.

Evit klokaat ar staj 6 miz e c'haller heuliañ ur staj stummadur uhel pe arbennikaet d'an daoulamm e-pad 3 miz, hag a vez aozet gant Stumdi e Plañvour ha Landerne (bep bloaz eus miz Ebrel betek miz Gouere) pe gant

[35] www.edubreizh.com

Roudour. Dre ar stajoù-se e c'haller startaat ar pezh a vez desket er stajoù 6 miz pe deskiñ barregezhioù arbennik.

Mont a ra niver ar stajidi war greskiñ ingal er stajoù hir abaoe 2005/2006. Peadra zo da vezañ laouen pa weler penaos eo aet niver ar stajidi war-raok e 2010/2011 : 171 a dud pa oa 157 e 2009/2010[36], ar pezh zo ur c'hresk 8,92%.

I.2.3 Ar c'hinnig evit deskiñ gallaoueg

Evel evit ar brezhoneg e kinniger d'an oadourien deskiñ gallaoueg e meur a zoare. Embannet e oa bet ur blaketenn boutin d'an holl gevredigezhioù e 2011[37], lec'h m'eo kinniget an doareoù disheñvel da zeskiñ. Gouest eo an oadourien neuze da lakaat o anv evit :

- kentelioù-noz hag atalierioù (11 lec'hiad zo renablet en Aodoù-an-Arvor, en Il-ha-Gwilen, el Liger-Atlantel hag er Mor-Bihan) ;
- daou staj berr (aozet gant Assembies gallèses ha Bertaeyn galeizz) hag ur staj ur sizhunvezh aozet gant Stumdi.

A-hend-all ez eus bet aozet ur stummadur 3 miz, micherel ha d'an daoulamm, gant Stumdi. Diouzh ar goulennoù a vo e c'hallod aozañ adarre un hevelep stummadur.

I.2.4 Politikerezh ar Rannvro a-fet stummadur micherel war ar brezhoneg hag ar gallaoueg

I.2.4.1 Frammañ muioc'h ar c'hinnig war dachenn ar stummadur war ar brezhoneg

Sikour a ra ar Rannvro mont en-dro ha kefridioù ar c'hevread Deskiñ d'an Oadourien (DAO) a gaver ennañ :

- ar frammoù a ginnig kentelioù-noz ;
- ar frammoù a ginnig stajoù berr ;
- ar c'hreizennoù stummañ micherel grataet (Kelenn, Mervent, Roudour, Skol an Emsav, Stumdi) ;
- Skol Ober (dre lizher) hag EduBreizh (dre Internet).

5 framm zo ezel eus DAO, ar pezh a zo 67% eus an oadourien a zo o teskiñ brezhoneg.

DAO a ro lañs d'ar micherelaat evit a sell ouzh ar c'hentelioù d'an oadourien, dreist-holl o vodañ ar frammoù en ur rouedad, o stummañ kelennerien, o vrudañ ar c'hentelioù, o sevel dafar pedagogel, o reiñ ur reizhiad daveiñ priziañ diazezet war ar FEBDY (framm europat boutin dave evit ar yezhoù).

I.2.4.1.a Ar c'houlzad « Plijus ! »

Bep bloaz e vez lusket gant DAO, asambles gant Ofis publik ar brezhoneg, ar c'houlzad « Plijus ! » evit broudañ an oadourien da zeskiñ brezhoneg. Skoazellet e vez ar c'houlzad-se, a vez skignet e Breizh a-bezh, gant ouzhpenn 230 keveler publik, kumunioù dreist-holl hag a ro evit netra lec'hioù evit lakaat ar skritelloù e-kerzh mizioù Here-Gwengolo.

Krouet ez eus bet un niverenn digoust evit respont da goulennoù an dud a vo dedennet. Ar frammoù lec'h ma vez kelennet brezhoneg a c'hall kaout skritelloù merket o daveennoù warno pe liketennoù da vezañ peget war ar skritelloù hag ar paperioù brudañ. Ouzhpenn ar skritelloù 120 x 170 e vez roet re all 80 x 120 pe ment A3, follennoù-nij, plegfollennoù, deiziadurioù, kounlevrioù war ar c'hemmadurioù, kartennoù ezel. Gallout a ra kement framm hag a ginnig stummadurioù evit an oadourien personelaat an ostilhoù kehentiñ-se, pe doare bennak ha pe ment bennak e vefent.

[36] Sellet ouzh an ditourenn 7 pajenn 89.

[37] Kavout a reer anezhi e-barzh www.aprendd.org

I.2.4.1.b An doare m'eo dasparzhet ar frammoù stummañ er rannvro

Dav eo kendelc'her gant al labour a vez kaset da benn gant DAO evit diorren ar frammoù kelenn a bep ment, war un dro gant ar c'hefridioù arsellet ha diorren a vez graet gant an Ofis publik, abalamour da zasparzhañ ar c'hinnig kentelioù en un doare kempoell e Breizh a-bezh. Teuler evezh mat a ray ar Rannvro ma vo stouvet tamm-ha-tamm an « takadoù goullo » evit a sell ouzh deskiñ brezhoneg.

Talvoudus-kenañ eo ar skoazell deknikel hag ar servijoù a vez degaset gant DAO d'ar c'hevredigezhioù bihan niverus a vez lusket gant tud a-youl vat hepken, hag a vez roet ganto kentelioù-noz e pep lec'h er rannvro. Ret eo sikour anezho a-dost abalamour dezho da zelc'her gant o lañs ha da respont da goulennoù an deskidi an tostañ ouzh al lec'h m'emaint o chom.

I.2.4.1.c Sevel ha skignañ dafar pedagogel

Gouestl 27 : Sikour sevel ha skignañ dafar hag ostilhoù pedagogel.

Delc'her a ray ar Rannvro da skoazellañ DAO evit a sell ouzh sevel ha skignañ dafar hag ostilhoù pedagogel evit an holl aozadurioù a ra war-dro stummañ oadourien. Rak pa vez kenlodennet an dafar pedagogel e c'haller sikour an holl frammoù da reiñ stummadurioù war ar memes live a-fet danvez ha kalite, evit mad an deskidi hag evit kordañ gant palioù ar FEBDY.

I.2.4.1.d Stummadur dibaouez ar stummerien

Kinnig a ra DAO devezhioù stummañ d'ar gelennerien a labour er frammoù a bep seurt. Dav e vo diorren ar stajoù-se, dreist-holl en dibennoù-sizhun.

I.2.4.1.e Priziañ ar pezh a zo bet desket gant an deskidi hag ar pezh a vez kelennet dezho

Savet en deus DAO ostilhoù boutin evit priziañ live an deskidi, evel ma vez goulennet gant ar FEBDY (eus al live A1 d'al live B1). Gallout a ra an aozadurioù ezel kinnig ar briziadenn-se d'an deskidi pa vezont oc'h echuiñ gant ur c'helc'hiad deskiñ.

Evit ar pezh a sell ouzh kalite ha kempoell ar pezh a vez kelennet d'an dud e-barzh ar stummadurioù hir e c'hallo ar c'hreizennoù stummañ micherel goulenn digant Ofis publik ar brezhoneg ober priziadennoù.

I.2.4.2 Diorren ar stummadurioù hir

Sikouret e vez ar c'hreizennoù stummañ micherel war ar brezhoneg (Mervent, Roudour, Skol an Emsav, Stumdi ha Kelenn evit ar bloaz rakstummañ) gant ar C'huzul-rannvro (457 160 € e 2011, 452 000 € e 2010) evit o mont en-dro hag o oberezhioù. Kemer a ra ar Rannvro e karg ivez priz ar stummadur pedagogel evit an dud dilabour a laka o anv evit ar stajoù 6 miz ha 3 miz.

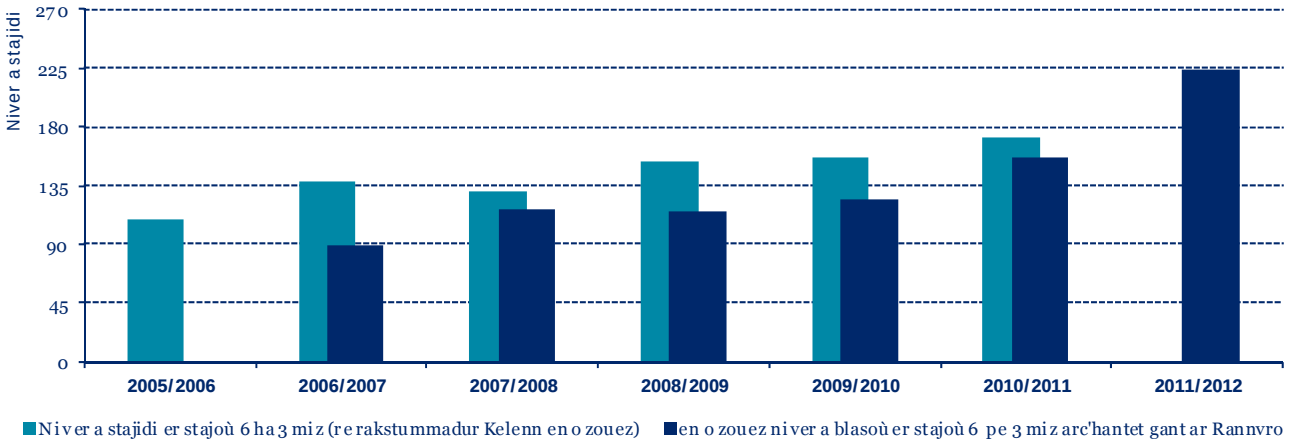

Titourenn 8 : niver a blasoù er stajoù hir (6 miz) hag er stummadurioù uhel (3 miz) arc'hantaouet gant ar Rannvro – roadennoù tarzh pajenn 89

Rak tri seurt tud a c'hall lakaat o anv evit ar stummadurioù-se :

- Ar c'hopridi a zo bet roet un ehan hiniennel stummañ (EHS) dezho, hag a c'hall o frejoù pedagogel, en o fezh pe ul lodenn anezho hepken, bezañ kemeret e karg gant ar FONGECIF (font merañ an ehanoù hiniennel stummañ) pe gant un aozadur all ;

- An dud dilabour a c'hall kaout, ouzhpenn ar frejoù pedagogel a vez kemeret e karg gant ar Rannvro, ur gopr digant ar Rannvro ma ne vezont ket evit kaout ur skorenn dilabour keit ha ma vezont er staj pe ma'z erru fin o gwirioù da vezañ digollet e-kerzh ar staj ;
- Neb piv bennak mod-all a fell dezhañ heuliañ ur staj, hag a rank neuze paeañ e-unan ar frejoù pedagogel en o fezh.

E 2010 ha 2011 he deus lakaet ar Rannvro kreskiñ kalz he sikourioù evit aozañ stajoù 6 miz ha 3 miz evit an dud dilabour, e-giz-se neuze ez eus bet digoret 156 plas er stajoù evit ar bloavezh-skol 2010/2011 (en o zouez 31 plas evit stajoù 3 miz) ha 223 flas evit ar bloavezh-skol 2011/2012 (en o zouez 31 plas evit stajoù 3 miz). Dont a ra ar c'hresk-se dreist-holl diwar ar stummadur hir (6 miz) nevez-digoret gant Mervent e miz Gwengolo 2011 (24 flas sikouret) ha diwar ar stummadur 6 miz a zo bet diazezet e Naoned gant Skol an Emsav (14 plas sikouret, gant skoazell Kuzul-rannvro Broioù al Liger evit goprañ ar stajidi).

Gouestl 28 : Solutaat araezioù, mont en-dro ha kenlabour ar c'hreizennoù stummañ micherel war ar brezhoneg evit kinnig stummadurioù en holl diriadoù eus Breizh.

Delc'her a ray ar Rannvro da skoazellañ ar c'hreizennoù stummañ micherel da vont en-dro, hag ober a ray en un doare aketus diouzh ma vo kiniget stummadurioù seurt-se en ur mod kempouez en holl diriadoù eus Breizh, abalamour da ginnig d'an danvez brezhonegerien stajoù an tostañ ar gwellañ ouzh al lec'h m'emaint o chom. Dav eo e-giz-se mirout ouzh ar stajidi a ober re a vonedone pell pe a feurmiñ ul lojeiz e-pad o staj abalamour d'ar stummadurioù hir da zelc'her da sachañ tud, ha d'en ober muioc'h-mui.

Dav e vo neuze startaat ar c'henlabour etre ar c'hreizennoù stummañ, DAO hag Ofis publik ar brezhoneg.

Evit stummañ muioc'h a vrezhonegerien e-touez an dud deuet e vo ret liesaat an dud a vez degemeret : dav e vo klask implijout muioc'h an EHS. Un dra a bouez eo neuze enskrivañ an DBY er RBTM (roll broadel an testeniekaat micherel – sellet ouzh I.2.4.4 pajenn 46) rak diwar-se e vo gallet lakaat ar stummadur 6 miz pe 3 miz da dalvezout da stummadur diplomus, hag e-giz-se e vo aesoc'h ober d'an implijerien kemer ar goulennoù stummañ e kont.

A-hend-all e vo sikouret gant ar Rannvro, er memes doare hag evit ar stajoù brezhoneg, kement stummadur micherel hir d'an daoulamm a vo aozet adarre evit ar gallaoueg.

I.2.4.3 Respont d'an ezhommoù mallus a-fet stummadur e gennadoù zo

E gennadoù labour zo ez a an ezhommoù war greskiñ evit a sell ouzh kavout implijidi hag a zo gouest da labourat e brezhoneg. Evit liesaat an implijoù e brezhoneg e fell d'ar Rannvro diazezañ stignadoù da skoazellañ pe da vroudañ ar stummañ.

Gouestl 29 : Lakaat ar stignad diazezet gant ar Rannvro hag an Departamantoù evit broudañ an dud d'en em stummañ war ar brezhoneg, da dalvezout ivez evit an dud a labour war dachenn ar vugaligoù, ar buheziñ, hag evit an dud, ha n'int ket kelennerien, a labour er skolioù.

I.2.4.3.a Ar vugaligoù : diazezañ Desk / lodenn bugaligoù

Labourat a ray ar Rannvro, asambles gant an Departamantoù a gemer perzh er stignad Desk / lodenn bugaligoù (Penn-ar-Bed hag ar Mor-Bihan), evit lakaat Desk da dalvezout ivez evit gennad ar vugaligoù. Goulennet e vo digant an Departamantoù all eus Breizh kemer perzh er stignad.

Gant Desk / lodenn bugaligoù e vo sikouret ar skoazellerien desevel bugaligoù, an desaverien bugale yaouank, ar skoazellerien-mamm, ar renerien magourioù ... da heuliañ stummadurioù war ar brezhoneg e-pad 6 miz (pe 6 + 3 miz) en ur greizenn stummañ grataet, dezho goude-se da labourat en un diazezadur divyezhek pe dre soubañ ma vez degemeret bugaligoù pe evel skoazellerien-mamm e ti an dud. Heñvel e vo ar sikourioù roet gant

ar Rannvro hag an Departamantoù evit ar stignad-se ouzh ar pezh a vez graet gant Desk / lodenn kelennadurezh[38].

Roet e vo ar sikourioù Desk / lodenn bugaligoù diouzh stummadur ha diplomoù an dud en em lakay war ar renk.

I.2.4.3.b An degemer hag ar buheziñ troskol er c'hentañ derez : diazezañ Desk / lodenn troskol

Er memes doare e labouro ar Rannvro evit diazezañ ar stignad Desk / lodenn troskol, a c'haller gantañ sikour an implijidi a ra war-dro an degemer hag ar buheziñ troskol er skolioù kentañ derez, d'en em stummañ war ar brezhoneg :

- SASM (skoazellerien arbennikaet skolioù-mamm) ;
- EBS (eilerien buhez skol) ;
- buhezourien droskol er skolioù-mamm hag er skolioù-kentañ.

Roet e vo ar sikourioù Desk / lodenn troskol diouzh stummadur ha diplomoù an dud en em lakay war ar renk.

I.2.4.3.c Ar c'hleweled, ar c'hoariva, an embann

E bed ar c'hleweled hag ar c'hoariva ez eus hiziv an deiz ezhomm da stummañ e brezhoneg war danvezioù zo, abalamour da adneveziñ ar remziadoù tud evit delc'her da vont war-raok. Evit al lodenn skrivañ lakaomp (« bezañ gouest da ijinañ ha da gontañ un istor ») e sell an ezhommoù-se ouzh bed an embann e brezhoneg ivez.

- Ar stummadurioù arbennik

Skoazellañ a ra ar Rannvro obererezhioù ar c'hevredigezhioù Dizale ha C'hoariva. Aozet o deus asambles stummadurioù e brezhoneg evit ar gomedianed, ha diwar-se ez eus bet stummet un toullad tud niverus a-walc'h hag a labour war un dro evit ar produiñ kleweled, an advouezhiañ hag ar c'hoariva. Ret e vo ober e doare ma vo dalc'hmat trawalc'h a dud evel-se dre stummañ komedianed yaouank : gallout a rafe ar stummadurioù arbennik bezañ aozet adarre abalamour d'ar gennad-se da zelc'her da vont war-raok.

A-hend-all e vez sikouret gant ar Rannvro stummadurioù arbennik hag a vez aozet gant ar gevredigezh Blaz Produksion, lod anezho war dachenn ar c'hleweled : sevel filmoù pe kelaouadennoù dre skingomz, gwellaat an doare ma vez distaget brezhoneg gant an dud, ha kement zo.

- Stummañ war ar skrivañ

Gant an dud a labour war dachenn ar c'hleweled hag ar c'hrouiñ lennegel e brezhoneg ez eus bet savet un diagnostik a-stroll war an ezhommoù a-fet stummañ d'ar skrivañ dramaek e brezhoneg evit broudañ tud da grouiñ ha/pe gwellaat kalite ar pezh a vez krouet :

- filmoù-faltazi ;
- teulfimoù ;
- c'hoariva ;
- lennegezh faltazi.

Evit respont da gement-se ez eus roet lañs da stummadurioù zo er bloavezhioù diwezhañ : tutorerezh « Aozerien yaouank » diazezet gant Filmoù e Breizh evit ar re a vez sikouret gant ar FSKFK (font skoazell d'ar c'hrouiñ filmoù ha kleweled) pe evit ar c'houlennerien a zo bet korbellet gant ar poellgor lenn ; ar genstrivadeg Estran, digor d'an holl yezhoù ; ar stummadur tro-dro d'an heuliad filmoù-faltazi « Lann Vras » aozet gant Kalanna, Dizale ha Stumdi e 2010-2011.

Sikouret e vo gant ar Rannvro reiñ lañs da stummadurioù padus war ar skrivañ dramaek e brezhoneg.

Krog eur abaoe fin 2011 da arnodiñ en-dro da zaou seurt stummadurioù : deskiñ ostilhoù an dramaerezh ha lusk an danevelliñ ; heuliañ al labour skrivañ ha stummañ d'ar vicher senarioour.

[38] Sellet ouzh 2 > I.1.2.2.b pajenn 34.

I.2.4.3.d Lakaat moduloù da reiñ un tañva eus ar brezhoneg er stummadurioù micherel

Gouestl 30 : Lakaat, er stummadurioù micherel a zo anezho dija, moduloù da reiñ un tañva eus ar brezhoneg, dreist-holl evit a re a sell ouzh ar vugaligoù, an degemer troskol, ar skoazell d'an dud.

E-barzh ar PBS hag ar PRS (Programm Breizh stummañ ha Programm rannvroel ar stajoù) e vo lakaet tamm-ha-tamm, gant ar Rannvro, moduloù war zibab da reiñ un tañva eus ar brezhoneg e stummadurioù zo. Emeur o soñjal dreist-holl er stummadurioù evit ar micherioù war-dro ar vugaligoù, an degemer troskol ar skoazell d'an dud. Klasket e vo, dre ar moduloù-se, diskouez d'ar stajidi ez eo talvoudus deskiñ brezhoneg evit micherioù zo.

Graet e vo war-dro, en un doare aketus, stummañ implijidi ar skolajoù ha liseoù divyezhek war ar brezhoneg, asambles gant ar strollegezhioù tiriadel hag ar KBMFT (kreizenn vroadel ar velestradurezh foran tiriadel), ha stummañ ivez ar gasourien sportel ha sevenadurel a vez o labourat gant ar skolioù divyezhek.

I.2.4.4 Talvoudekaat ar barregezhioù yezh : an DBY brezhoneg

Ur bazenn a bouez a oa bet graet war-raok evit an holl vrezhonegerien a fell dezho lakaat o anaoudegezh eus ar brezhoneg da vezañ anavezet, dreist-holl evit an oadourien a vez o heuliañ ur stummadur micherel, pa oa bet diazezet e fin 2010 an Diplom Barregezh war ar Yezh (DBY) evit ar brezhoneg, gant ar Stad, sikouret gant ar Rannvro.

Rak un diplom Stad anavezet eo an DBY. Sinet eo gant ar Rektor Akademiezh ha testeniañ a ra an anaoudegezh eus ar yezh evit ur vicher, hervez ar Framm europat boutin dave evit ar yezhoù (FEBDY) : gant an DBY brezhoneg e c'haller priziañ an anaoudegezh eus ar yezh a zo bet tapet gant ar gomzerien eus al live A1 betek al live C1, da lavaret eo da briziañ al live tizhet gant ar stajidi ha diwar-se da c'houzout hag ezhomm zo da ginnig dezho ur stummadur ouzhpenn.

Aozet e oa bet un dalc'h kentañ e dibenn 2010 (54 den war ar renk), un eil e miz Mezheven 2011 (200 den war ar renk). Pa seller ouzh lec'hioù orin an dud o doa lakaet o anv e weler pouez ar c'hreizennoù stummañ ha hini al lec'hioù ma oa aozet an arnodennoù (Roazhon, Brest, Gwened) : e Penn-ar-Bed emañ an hanter eus an dud-se o chom, war-lerc'h e kaver an Il-ha-Gwilen. 46 % eus an dud a oa war ar renk a oa dilabour : kalz anezho o deus lavaret edont o teskiñ brezhoneg gant ar spi e kavfent labour goude-se.

Abaoe fin 2011 emeur o labourat evit lakaat enskrivañ an DBY er RBTM (roll broadel an testeniekaat micherel). Pa vo graet e c'hallor kinnig d'ar stajidi un testeniekadur anavezet eus o barregezhioù. Diwar-se e tleo bezañ aesoc'h d'an deskidi mont e darempred gant an aozadurioù a ro arc'hant evit ar stummadurioù (FONGECIF…) ha gant Pol Implij hag ar C'hefridiezhoù Lec'hel evit an dud dilabour.

Gouestl 31 : Lakaat tremen an DBY e-barzh an holl stummadurioù war ar brezhoneg ha dont a-benn da gaout 300 den war ar renk bep bloaz.

Ober a ray ar Rannvro e doare ma vo skrivet e reoliadurioù ar stummadurioù hir, e-barzh pep kreizenn stummañ, e ranker tremen an DBY war-lerc'h ar staj 6 miz, pe war-lerc'h ar staj 3 miz ma vez heuliet unan diouzhtu goude ar staj 6 miz.

Delc'her a ray ar Rannvro da genlabourat gant ar Stad evit reiñ muioc'h-mui a lañs d'ar stignad, gant ar soñj da aozañ daou zalc'h arnodennoù bep bloaz evit war-dro 250 pe 300 den war ar renk :

- An dalc'h kentañ e dibenn miz Meurzh evit an dud o deus heuliet stajoù 6 miz adalek miz Gwengolo ar bloaz a-raok (emeur o c'hortoz ur 100 bennak a dud) ;
- An eil dalc'h e dibenn miz Mezheven evit an dud o deus heuliet ur staj 3 miz ouzhpenn etre Ebrel ha Mezheven ; an dud o deus heuliet ur staj 6 miz etre Genver ha Mezheven ; an dud a fell dezho lakaat anavezout o barregezhioù tapet dre stummadurioù all (kentelioù-noz ha kement zo).

Evit ar mare eo ar C'huzul-rannvro a gemer e karg an holl frejoù evit en em enskrivañ en DBY.

Goulenn a ray ar Rannvro digant an holl stummerien a labour evit an aozadurioù a vez arc'hantet ganti, forzh peseurt stummadurioù a vefe kinniget (stummadurioù hir, stummadurioù berr, kentelioù-noz), tremen an DBY. Dav e vo d'an aozadurioù-se reiñ, da-heul ar goulennoù skoaziadennoù, roll o stummerien lec'h ma vo meneget peseurt live o deus tapet en DBY.

I.3 Broudañ an treuzkas er familhoù hag a-raok mont d'ar skol

I.3.1 Kehentiñ war an treuzkas er familhoù

I.3.1.1 Ar c'houlzad « an divyezhegezh ez vihan, ul lañs bras evit ar vuhez »

Abaoe 2009 ez eus bet lusket ur c'houlzad, e anv « an divyezhegezh ez vihan, ul lañs bras evit ar vuhez », gant ar Rannvro ha Kuzul-departamant Penn-ar-Bed. Dre ar c'houlzad-se, gant sikour GMB (gwarez ar mammoù hag ar vugale) an Departamant, ez eer e darempred war-eeun gant ar familhoù eus Penn-ar-Bed a zo war-nes kaout ur bugel.

Er maread kentañ (2009/2010) e oa bet savet, produet hag embannet (10 000 skouerenn) un DVD gant ar Rannvro[39]. Er film e tiskouezer testenioù meur a familh eus Penn-ar-Bed hag o deus dibabet mont war-zu an divyezhegezh, pe al liesyezhegezh, evit o bugel (pe bugale) yaouank. Adembannet e oa bet an DVD e penn kentañ 2011.

En eil maread (lusket e miz Genver 2012), ez eus bet savet hag embannet ur « c'hit ganedigezh » gant Kuzul-departamant Penn-ar-Bed. Ennañ e kaver dreist-holl un tregont pajenn bennak da ginnig perzhioù mat an divyezhegezh abred hag al lec'hioù hag an doareoù ma vez degemeret ar re vihanañ e brezhoneg. Roet e vo ar c'hit da dud ar vugale yaouank, evel ma oa bet graet evit an DVD.

Gouestl 32 : Astenn e Breizh a-bezh ar c'houlzad a vez aozet e Penn-ar-Bed evit kreñvaat ar c'hehentiñ e-touez tud ar vugale yaouank pe an dud a zo war-nes kaout ur bugel, diwar-benn ar perzhioù mat a zo gant an treuzkas er familhoù hag a-raok ar skol.

Un dra vat e vefe astenn e Breizh a-bezh ar c'hehentiñ a vez graet asambles gant ar Rannvro ha Penn-ar-Bed diwar-benn perzhioù mat an divyezhegezh abred. Kinnig a ray ar Rannvro d'ar C'huzulioù-departamant all kemer perzh er c'houlzadoù da zont. Kempennet e vo an dafar kehentiñ diouzh doareoù pep tiriad.

I.3.1.2 Ar raktres europat MELT

Savet eo bet ar raktres « Treuzkas liesyezhek abred » (Multilingual Early Language Transmission - MELT) dre ur c'henlabour etre pevar ensavadur, pep a yezh dibar dezho : Rannvro Breizh – asambles gant ar gevredigezh Divskouarn – evit ar brezhoneg, ar Fryske Akademy evit ar frizeg (Izelvroioù), Folkhälsan evit svedegerien Finland hag ar Welsh Language Board evit ar c'hembraeg. Lusket e oa bet MELT e miz Du 2009 diwar atiz an NPLD (rouedad europat evit harpañ al liesseurted yezhel)[40]. Skoazellet eo bet gant ar programm Comenius a zo stag ouzh Kengor Europa. Echuet e voe MELT d'ar 6 a viz Here 2011 e Brusel gant ur c'hendiviz klozañ.

Pal MELT a oa anavezout an doareoù hag an hentennoù gwellañ da dreuzkas ar yezhoù, talvoudekaat ha kreñvaat barregezhioù an dud a vicher war dachenn ar vugaligoù, reiñ diazezoù pedagogel mat d'ar vugale yaouank abalamour dezho da zelc'her da vont war-raok en o anaoudegezh eus ar yezh, reiñ titouroù war an divyezhegezh da dud ar vugale, startaat ar genskoazell etre ar yezherien ha brudañ al liesseurted sevenadurel ha yezhel.

Gant MELT ez eus gallet renabliñ ar frammoù a labour evit treuzkas abred ar yezhoù rannvro a oa kaoz anezho aze, hag implijout pep a zen (e-barzh Divskouarn evit a sell ouzh ar brezhoneg) da labourat gant an dud a vicher, tud ar vugale hag ar vugale. Savet ez eus bet ul levr-heñchañ evit an dud a labour war dachenn ar vugaligoù. Dasparzhet e vo an embannadur brezhonek e 2012.

---

[39] Gallout a reer gwelet kement-se e-barzh www.bretagne.fr

[40] Sellet ouzh II.2.1 pajenn 19.

I.3.2 Sikour diorren an implij eus ar brezhoneg e gennad ar vugaligoù

Muioc'h-mui a dud, bugale yaouank ganto, a fell dezho lakaat o bugale da zeskiñ ar yezh a-raok mont d'ar skol, gant-se e c'houlennont ma vefe diorroet an degemer e brezhoneg evit ar vugaligoù. An darn vrasañ eus an dud-se zo tud hag a gomz brezhoneg ouzh o bugel er gêr, hag a fell dezho neuze e vefe implijet ar memes yezh er vagouri pe gant ar skoazeller-mamm, pe tud, pa n'int ket evit komz brezhoneg o-unan, a fell dezho neuze e vefe graet gant ar framm degemer. Gant degemer ar vugaligoù e brezhoneg e vez prientet ar re-se da vont goude-se d'ar skolioù divyezhek pe dre soubañ.

Gouestl 33 : Sikour frammañ ar gennad a ra war-dro implijout ar brezhoneg a-raok mont d'ar skol ha gwellaat an dasparzh frammoù degemer er rannvro, dreist-holl ar re a ra gant ar soubidigezh.

I.3.2.1 Rouedad an obererien evit a sell ouzh degemer bugaligoù e brezhoneg

Krouet e oa bet ar gevredigezh Divskouarn e 2005 evit brudañ ha diorren an implij eus ar brezhoneg a-raok mont d'ar skol. Labourat a ra evit :

- broudañ ar frammoù degemer bugaligoù d'ober gant ar brezhoneg dre lakaat anezho da sinañ ur garta : 19 framm o deus sinet ar garta-se ;
- kelaouiñ ar c'henstrolladoù hag an erlec'hioù skoazellerezed-mamm ;
- kelaouiñ tud ar vugale ;
- sevel ha dasparzhañ ostilhoù pedagogel ha binvioù heñchañ evit an dud a labour war an dachenn-se ;
- stummañ an dud a vicher dre dalc'hoù stummerezh a-ratozh kenaozet gant Stumdi.

Kavout a reer 3 live testeniekaat e Karta Divskouarn :

- I : reiñ un tañva eus ar brezhoneg ;
- II : ar brezhoneg evel yezh eus ar vuhez (implij pemdez eus ar brezhoneg gant 2 zen a vicher d'an nebeutañ) ;
- III : soubidigezh (ar skipailh a-bezh a gomz hag a labour e brezhoneg).

Delc'her a ray ar Rannvro da skoazellañ Divskouarn da vont en-dro evit startaat ar c'henlabour etre an obererien, evit lañsañ traoù nevez (evel luskañ ur rouedad « paeroniañ » a-fet yezh) ha lakaat diazezañ frammoù degemer bugaligoù e pep lec'h er rannvro.

I.3.2.2 Diorren al lec'hioù degemer

I.3.2.2.a Ar magourioù dre soubañ

Skoazellañ a ra ar Rannvro ar gevredigezh Babigoù Breizh da vont en-dro ha da ziorren. Pal ar gevredigezh-se zo krouiñ ha merañ frammoù degemer evit bugaligoù lec'h ma vez ar vugale en un endro brezhonek.

Digoret e oa bet an div vikromagouri Babigoù Breizh (lec'h ma c'haller degemer 10 bugel d'ar muiañ) e Gwened e diskar-amzer 2011. Krog eo ar gevredigezh da vont e darempred gant ar strollegezhioù, an embregerezhioù ha tud ar vugale abalamour da ziorren he rouedad magourioù dre soubañ.

I.3.2.2.b Tiez ar skoazellerezed-mamm

Gallout a ra ar strolladoù tud ganto bugale yaouank, asambles gant ar skolioù divyezhek dreist-holl, goulenn digant ar strollegezhioù lakaat digeriñ Tiez Skoazellerezed-mamm (TSM) brezhonek. An TSM zo strolladoù skoazellerezed-mamm hag o deus kevratoù war-eeun gant ar familhoù.

Krouiñ TSM e-kichen ar skolioù divyezhek a c'hallo aesaat dibab an divyezhegezh gant ar familhoù a-drugarez d'un endro brezhoneger lañsus.

II Diorren plas yezhoù Breizh er vuhez sokial, sevenadurel ha foran

II.1 Sikour dedennañ an dud gant ar yezh, anavezout, skignañ hag implijout anezhi

II.1.1 Tachennoù da vezañ gounezet gant ar brezhoneg

II.1.1.1 Sikour dedennañ an dud gant ar yezh

II.1.1.1.a E-touez an holl dud

E-barzh ar politikerezh heñvelekadur yezhel oa o ren e Frañs a-bezh e-kerzh div drederenn gentañ an XXvet kantved e veze lakaet ar pouez kalz e teufe an dilañs sokial diwar an implij eus ar yezhoù rannvro, sañset, abalamour ma harzfent an dud da gaout an deskadurezh a c'hallfe o lakaat da bignat er skeul sokial. Delc'her da gomz – ha da dreuzkas – ar yezh rannvro a oa kement ha bezañ mirelour, nac'h an araokaat, e-barzh speredoù an dud a rae gant ar yezhoù rannvro zoken... Tamm-ha-tamm n'int bet komzet nemet gant rummoù sokiomicherel zo, ar re a zo stag ouzh ar gennad kentael. Ar yezhoù rannvro zo ar re o deus gouzañvet ar muiañ gant al luskad kêriekadur ha cheñchamantoù sokioarmerzhel bras a oa degouezhet e-kerzh an Tregont Vloaz Klodus. E Breizh dreist-holl eo bet kreñv-spontus al luskad-se ha d'e heul, en ur ober nebeutoc'h eget ur remziad, ez eus deuet cheñchamantoù bras-meurbet.

War un dro gant an darvoudoù-se ez eus bet emsavioù ha tud zo o lavaret e oad en arvar da goll ur binvidigezh hep he far ma'z afe ar brezhoneg da get. Muioc'h-mui a dud, er boblañs, zo aet a-du gant ar soñj-se. Evel pa vefe aze un dislavar eta, bep ma'z ae kevredigezh Breizh war gêriekaat ha treuzkas ar yezh war zigreskiñ, ez ae santimant ar vezh war goazhañ evit muioc'h-mui a Vretonezed hag a Vretoned hag a oa krog da briziañ talvoudegezh o yezh evit mad an holl.

En deiz a hiziv e seller ouzh ar brezhoneg evel un dra vat e-touez ar boblañs dre vras[41]. Ne vo ket ar santimant-se, e-unan, evit lakaat an dud da adperc'hennañ o yezh avat. Ret eo ober d'ar santimant-se dont da vezañ un ezhomm da vat.

Gouestl 34 : Sikour diorren koulzadoù kehentiñ e-touez an holl dud war an traoù mat a vez degaset gant ar c'helenn divyezhek ha kelennadurezh ar brezhoneg.

Gant ar Rannvro e vez sikouret ar c'houlzadoù kehentiñ aozet gant Ofis publik ar brezhoneg war perzhioù mat ar c'helenn divyezhek (I.1.1.3.b pajenn 29) ha kelennadurezh ar brezhoneg (I.1.1.3.c pajenn 30). Skoazellañ a ray an Ofis publik da lakaat frammoù publik all da gemer perzh enno ha d'o brudañ, abalamour d'ar c'houlzadoù-se da vezañ skignet gwelloc'h ha da vezañ efedusoc'h.

A-hend-all e sikour ar c'hevredigezhioù a gustum ober, dre ul lodenn vras eus o obererezhioù, war-dro kehentiñ war perzhioù mat ar brezhoneg :

- Kevre Breizh, anezhañ ur c'hevread frammoù sevenadurel pe yezhel, hag a ra war-dro dreist-holl aozañ e Breizh darvoudoù arc'hadur evit ar yezhoù rannvro ;
- Ar Redadeg, anezhi ur gevredigezh hag a aoz bep eil bloaz ur mell redadeg a-eiladoù e Breizh eus an eil penn d'egile evit arc'hantañ obererezhioù nevezus evit ar brezhoneg ha sikour diorren rouedad Diwan. Gant ar vrud vras a zeu da-heul ar redadeg e c'haller kehentiñ war ar brezhoneg, koulz dre ar mediaoù ha war-eeun e-touez an arvesterien.

II.1.1.1.b Evit rummoù tud resis

Gouestl 35 : Sikour reiñ lañs d'ur politikerezh evit broudañ an dud etre 16 ha 30 vloaz da implijout ha/pe da zeskiñ brezhoneg.

Gallout a reor kehentiñ en un doare a-ratozh evit an dud yaouank. Dav e vo dreist-holl tizhout ar rummoù a zo etre 16 ha 30 vloaz. Evit meur a abeg n'o devez ket ar re-se kalz a zarempredoù gant ar yezh. Gant ar c'hehentiñ-

[41] Sellet ouzh an titouroù roet gant sontadeg Fañch Broudic-TMO Régions pajenn 7.

se e vo pouezet war ar pezh a c'hall degas ar brezhoneg a-fet labour ha pinvidigezh sevenadurel p'emaomp ouzhpenn-se en ur maread ma vez brud vat gant al liesseurted.

Gouestl 36 : Sikour reiñ lañs d'ar c'hehentiñ war ar ar stummañ d'ar brezhoneg e-touez an oadourien.

Delc'her a ray ar Rannvro da sikour ledanaat ar c'houlzad *Plijus !* a vez kaset da benn gant an Ofis publik (I.2.4.1.a pajenn 42).

Gouestl 37 : Sikour reiñ lañs d'ur c'hehentiñ e-touez an divizourien war ar pezh a c'hall ar brezhoneg degas war an dachenn sokial hag armerzhel ma vez roet e blas dezhañ er bed foran hag armerzhel.

A-wechoù, hiziv an deiz bepred, e vez skoilhet an araokadennoù a c'hellfed gounit evit ar brezhoneg gant divizourien publik pe prevez hag a nac'h ober tra pe dra, kement-se abalamour da raksoñjoù pe d'an aon, a zeu dreist-holl diwar un anaoudegezh fall eus ar pezh ez eo ar yezh e gwirionez, eus ar vrezhonegerien hag eus ar pezh a c'hall bezañ degaset gant ar brezhoneg, koulz war dachenn ar vuhez sokial ha buhez an embregerezhioù.

Sikour a ray ar Rannvro reiñ lañs d'ur c'hehentiñ war an tu-se e-touez an divizourien publik ha prevez.

II.1.1.2 Pinvidikaat ar yezh hag anavezout anezhi gwelloc'h

II.1.1.2.a Lakaat ar yezh da vont diouzh emdroadurioù hag ezhommoù ar gevredigezh

Gouestl 38 : Sikour delc'her da binvidikaat ar brezhoneg (termenadurezh, geriadurioù, studiadennoù yezhoniezh, levrioù dave, diazoù roadennoù).

Sikour a ra ar Rannvro, dre ar c'hefridioù a vez fiziet ganti en Ofis publik ar brezhoneg, delc'her da ziazezañ reolennoù evit ar yezh, da azasaat ha da binvidikaat anezhi[42]. Rak cheñch a ra ar brezhoneg da-heul ar gevredigezh a ra gantañ hag abalamour ma vez komzet e-barzh tachennoù sokial ledanoc'h-ledan, gant-se e ranker dalc'hmat lakaat ar c'heriaoueg hag ar reoladoù dre skrid da vont diouzh an emdroadurioù-se.

En amzer-da-zont e vo kaset ar brezhoneg war-raok, muioc'h-mui, gant tud hag o deus desket ar yezh pe er skol, pe er c'hentelioù-noz, pe c'hoazh dre stajoù. A-benn nebeud amzer e vint niverusoc'h eget ar vrezhonegerien a-vihanik. Pouezus-kenañ eo eta e vefe taolet evezh mat ouzh kalite ar yezh implijet gant ar yezherien hag ouzh an doare da lakaat anezhi da vont war wellaat wa hir dermen, koulz a-fet treuzkas hag a-fet endro yezhel. Dav e vo dreist-holl ober anv eus startaat ar rouedad sokial brezhonek hag an implij eus ar yezh er mediaoù.

II.1.1.2.b Reiñ lañs d'an enklask

Oberoù enklask war dachenn ar yezhoniezh hag ar sokioyezhoniezh a vez arc'hantet gant ar Rannvro dre ar stignad ARED (skorenn d'an enklaskoù doktorelezh) a zo e-barzh he folitikerezh enklask. Roet e vez un ARED evit 3 bloaz. Arc'hantet eo bet an AREDoù-mañ :

- *« Ar yezh en deiz a hiziv : etre hêrezh ha susit. Doareoù ha skeudennoù an treuzkas »*, a oa Jean-François Simon, eus Kreizenn an enklaskoù breizhek ha keltiek (KEBK) e Skol-veur Breizh-Izel, e karg anezhi (2007-2009) ;
- *« Al lennegezh vrezhonek dre gomz dre korpus diembann an Itron de Saint-Prix »*, a oa Herve Bihan, eus ar KEBK e Skol-veur Breizh-Uhel, e karg anezhi (2008-2010).
- *« An divyezhegezh brezhoneg-galleg er skol evit ar vugale yaouank : ar skeudennoù e spered o zud hag o levezon »*, a oa Ronan Kalvez, eus ar KEBK e Skol-veur Breizh-Izel, e karg anezhi (2009-2011) ;
- *« Ar gwenedeg – Idiomatek, dre gomz ha standard »*, a oa Frañsez Favereau, eus ar KEBK e Skol-veur Breizh-Uhel, e karg anezhi (2009-2011).

[42] Sellet ouzh ar stagadenn I pajenn 70.

Gouestl 39 : Sikour reiñ lañs d'an enklaskoù sokioyezhoniezh ha d'an anaoudegezh eus an divyezhegezh dre vras hag en un doare resisoc'h ar mod ma ra ar Vretoned gant o yezhoù.

Hervez diferadurioù ar stagadenn d'ar gevrat raktresoù Stad-Rannvro 2007-2013 evit a sell ouzh treuzkas ar brezhoneg ha diorren e implij er vuhez pemdez[43], e c'hrata ar re a sin anezhi, ar skolioù-meur en o mesk, reiñ muioc'h a lañs d'an enklaskoù war dachenn ar sokioyezhoniezh.

Evit mont war an tu-se ez eus bet savet ur skipailh enklask unvan ha liesdiskiblezhel (KEBK) etre Roazhon II ha Brest. Teuler evezh a ray ar Rannvro ma vo dalc'het d'an danvez enklaskoù-se ha kendelc'her a ray gant he folitikerezh arc'hantañ dre an ARED. Bez' e vo yezhoù Breizh e-touez an temoù pennañ hag a sell ouzh ar rannvro a vo kemeret e kont evit reiñ ar skorennoù-se.

II.1.1.3 Skignañ ar brezhoneg

Evel ma'z eus bet skrivet e-barzh Karta implij yezhoù Breizh evit a sell ouzh mont en-dro ha politikerezhioù ar Rannvro (gwelet pajenn 73), e vo sellet mat, tamm-ha-tamm, ouzh an doare ma vo dalc'het kont eus an divyezhegezh pa vo goulennet skoaziadennoù evit an tachennoù a zo stag ouzh he folitikerezhioù.

Er c'hendivizadoù etre ar Rannvro ha lod eus he c'hevelerien e vo lakaet un diferadenn evit delc'her kont eus an divyezhegezh.

Gouestl 40 : Lakaat ar brezhoneg da vezañ gwelet ha klevet muioc'h-mui en tachennoù foran pe lec'h ma vez degemeret an dud (kemennadennoù divyezhek en treuzdougen boutin, er stalioù…).

Evel mestr an oberiadur ha da-geñver ar skoazelloù a vez roet ganti, e ra ar Rannvro e doare ma vo lakaet ar brezhoneg da vezañ gwelet ha klevet muioc'h-mui en tachennoù foran pe lec'h ma vez degemeret an dud.

Gouestl 41 : Kreskiñ plas ar brezhoneg war Internet hag en teknologiezhioù nevez.

Evit ar memes palioù e sikour ar Rannvro kreskiñ plas ar brezhoneg war Internet hag en teknologiezhioù nevez. Sellet e vo pizh dreist-holl ouzh plas ar brezhoneg e-barzh al lec'hiennoù Internet meret gant ar frammoù a vez arc'hantet, evit ul lodenn vat, gant ar Rannvro.

II.1.2 Bastañ da ezhommoù ar gallaoueg

Gouestl 42 : Reiñ muioc'h a bouez d'ar re a ra war-dro brudañ, skignañ ha kelenn ar gallaoueg.

II.1.2.1 Skoazellañ ar rouedad kevredigezhel da vont war-raok

Skoazellañ a ra ar Rannvro mont en-dro hag oberezhioù ar c'hevredigezhioù a labour evit diorren ha brudañ ar gallaoueg, dreist-holl :

- Bertaeyn Galeizz, anezhi ur gevredigezh evit Breizh a-bezh hag a ra war-dro brudañ ar gallaoueg, titouriñ an dud war ar yezh, dastum ar glad yezhel ha nevesaat ar yezh ;
- Ar Greizenn Deuliaouiñ Marc Le Bris, anezhi ur pol kevredet ouzh Dastum ha lec'hiet e Loudieg, a zo he fal talvoudekaat ar glad sevenadurel gallaouek ;
- Chubri, anezhi ur gevredigezh evit Breizh a-bezh hag a zo he fal saveteiñ ha reiñ lañs d'ar gallaoueg, broudañ an enklaskoù war ar yezh, an nevesaat hag an implij nevez eus ar gallaoueg, ha lakaat sevel ostilhoù nevez evit treuzkas anezhañ.

Roet e oa bet 125 500 € e 2011 evit sikour ar c'hevredigezhioù, a ra war-dro diorren ar gallaoueg, da vont en-dro (pa ne oa bet roet nemet 117 000 € e 2010 ha 90 000 € e 2009). E-barzh he folitikerezh tiriadel a-hend-all he deus skoazellet ar Rannvro krouiñ ar « Granjagoul », anezhi ti ar glad dre gomz e Breizh-Uhel, e Parzieg.

[43] Sellet ouzh ar stagadenn IV pajenn 78.

Eskemmoù ingal a vez etre ar Rannvro hag ar c'hevredigezhioù a labour evit ar gallaoueg (Kevredigezh ar gelennerien gallaoueg, Bertaeyn Galeizz, Chubri...) diwar-benn ar politikerezhioù a vez kaset da benn, pe a zo da vezañ kaset da benn, evit mad ar gallaoueg.

II.1.2.2 Skignañ gwelloc'h ar gallaoueg

Evit skignañ gwelloc'h ar gallaoueg ha kehentiñ war ar yezh eo bet lañset ar Priz du Galo (prizioù ar gallaoueg) gant intrudu ar Rannvro. Sikour a ra Bertaeyn Galeizz da aozañ an darvoud-se. Dalc'het e oant bet evit ar wech kentañ d'ar 16 a viz Gwengolo 2011 e sez ar C'huzul-rannvro. Graet eo ar prizioù-se evit trugarekaat ha degas brud vat war ar re a labour evit diorren ar gallaoueg. Tri rummad anezho zo :

- Kevredigezhioù, embregerezhioù, strollegezhioù (2 briz) ;
- Arzourien ha krouidigezhioù (2 briz) ;
- Gallaoueger ar bloaz (1 priz).

A-hend-all ez eus diferadennoù e Karta implij yezhoù Breizh evit a sell ouzh mont en-dro ha politikerezhioù ar Rannvro (gwelet pajenn 73) hag a ro an tu d'ar Rannvro da zelc'her kont eus ar gallaoueg en he c'hehentiñ, he fanelloù hag he folitikerezhioù diouzh ar goulennoù a vo a-berzh mistri an oberiadur, ar gevelerien pe an implijerien ar servijoù foran.

Heuliañ a ray ar Rannvro en un doare aketus al labourioù a vo kaset da benn gant ar re a ra war-dro diorren ar gallaoueg, evit dont a-benn da ziazezañ un doare-skrivañ boutin, ar pezh a aesay d'ar yezh bezañ lakaet war wel en tachennoù foran.

II.2 Lakaat yezhoù Breizh da vezañ pep lec'h e tiriadoù Breizh

II.2.1 Skoazellañ an emglevioù-bro

II.2.1.1 Frammoù pouezus-kenañ evit ar vuhez sevenadurel en tiriadoù

E tiriadoù a vez termenet gant o izili ez eo an emglevioù-bro kevreadoù enno kevredigezhioù war ar yezh pe ar sevenadur hag a labour evit brudañ ha diorren ar pezh a ya d'ober glad sevenadurel dizanvezel Breizh (sonerezh, dañsoù, c'hoarioù, sportoù, gastronomiezh...), evit skignañ yezhoù Breizh, evit aozañ festivalioù pe abadennoù a bep seurt, ha kement zo.

Gant an emglevioù e c'haller lodennañ ar binvioù, dreist-holl a-fet melestradurezh ha teknik, kehentiñ en un doare ledanoc'h, sevel gwir greizennoù titouriñ evit an dud a fell dezho gouzout hiroc'h war bed ar sevenadur e Breizh.

A bep seurt ment int, ha pep a gefridi disheñvel a vez ganto, diouzh al lec'h m'emaint ha diouzh al lusk a vez gant ar rouedad kevredigezhel eno. Evit ar re vrasañ anezho e kaver betek hanter-kant kevredigezh, enno milieroù a izili, ha labourat a reont war dakadoù bras.

II.2.1.2 Solutaat obererezhioù an emglevioù-bro evit diorren yezhoù Breizh

12 emglev-bro, dasparzhet e Breizh a-bezh, a vez sikouret gant ar Rannvro. E 2011 e oa bet lakaet 347 000 € ganti evit ar politikerezh-se (317 500 € a oa e 2010 ha 283 000 € e 2009). Ambroug a raio ar c'henurzhiañ anezho a c'hallfe dont.

Gouestl 43 : Aesaat frammañ obererezhioù an emglevioù-bro evit yezhoù Breizh.

II.2.1.2.a Azasaat Karta an emglevioù-bro

E miz Kerzu 2009 e oa bet degemeret Karta yezhel an emglevioù-bro gant ar Rannvro, abalamour da dermeniñ un diazez evit obererezhioù a-stroll an emglevioù a vefe efedusoc'h e-giz-se, hag abalamour ivez da ziorren o oberoù evit ar brezhoneg hag ar gallaoueg hag evit implijout ar yezhoù-se.

Er Garta-se, da skouer, ez eus anv da rediañ an emglevioù-bro d'ober gant ar brezhoneg pe ar gallaoueg ha da chom digor d'an holl daoust da se dre an divyezhegezh. Lakaet ez eus pevar ahel boutin evit an holl emglevioù :

➢ Bodañ ha kelaouiñ (lec'hioù titouriñ ha tud-dave war ar yezh hag ar sevenadur ha war an obererezhioù a vez aozet en o ziriad) ;

- Skignañ (anavezout ar pezh a vez krouet en o ziriad, lakaat an emglevioù all da anavezout anezho ha lakaat diskouez anezho en o ziriad) ;
- Skoazellañ (skoazellañ ar c'hevredigezhioù hag an dud a ro lañs da obererezhioù ; reiñ lañs da obererezhioù o-unan)
- Krouiñ traoù nevezus (lec'hioù ma vo savet raktresoù brezhonek nevezus hag a vodo ar muiañ a dud en-dro dezho).

Kendivizet e vo en-dro diwar-benn Karta an emglevioù-bro abalamour da lakaat anezhi da vont diouzh emdroadur an traoù, dreist-holl pa'z eo deuet Ofis publik ar brezhoneg da vezañ un DPKS.

II.2.1.2.b Reiñ lañs d'an obererezhioù evit ar yezhoù en tiriadoù

E-barzh an emglevioù-bro e c'hallfed staliañ *« lec'hioù a-ratozh »* evit ar brezhoneg, hag evit ar gallaoueg e lec'hioù zo. E-giz-se e vefe roet ur gwir statud brientek d'ar yezh – evel yezh al labour dreist-holl – evit aesaat an eskemmoù naturel etre ar vrezhonegerien abalamour dezho da wellaat o live yezh. Evit ober en un doare kempouez ha didrabas gant ar yezh e ranker kaout lec'hioù ma c'haller en em zaremprediñ estreget e bed ar c'helenn hag ar stummañ, abalamour d'an deskidi da binvidikaat o geriaoueg. Pa vez diazezet doareoù d'ober seurt-se e ranker evel-just kemer barregezhioù yezh an dud e kont. Gallout a reer e-giz-se lakaat treiñ traoù zo dre ret evit an dud na ouzont ket brezhoneg pe gallaoueg, diouzh o niver ha diouzh an obererezhioù a vez graet.

Gouestl 44 : Sikour aozañ ur sizhunvezh gouestlet d'ar brezhoneg.

Sikouret e vo gant ar Rannvro kement obererezh hollek hag aozet a-stroll a lakay ar brezhoneg muioc'h a-wel d'an dud (gwelet II.1.1.1.a pajenn 49). Gallout a rafe an emglevioù-bro, e-giz-se, aozañ ur sizhunvezh bruderezh, abadennoù... tro-dro d'ar brezhoneg.

II.2.2 Skoazellañ an diduamantoù hag ar vakañsoù e brezhoneg hag e gallaoueg

II.2.2.1 Ar c'hinnig chomadennoù vakañsiñ ha kreizennoù-dudi e brezhoneg hag e gallaoueg

Unvaniezh Breizh buhezañ ar broioù diwar ar maez (UBAPAR) zo ur rouedad kevredigezhel evit ar buheziñ hag an diorren. Unan eus he c'hefridioù zo broudañ an implij eus yezhoù Breizh en diduamantoù deskiñ evit ar vugale hag an oadourien.

Graet ez eus bet ur mell labour diorren ar c'hinnig chomadennoù vakañsiñ e brezhoneg hag e gallaoueg gant an UBAPAR hag ar frammoù a gemer perzh en obererezh-se e-kerzh ar bloavezhioù diwezhañ. Aozet e oa bet neuze 35 chomadenn vakañsiñ e 2011, div anezho e gallaoueg, ha 6 kreizenn-dudi.

Kinnig a ra an aozerien chomadennoù war a bep seurt temoù, diouzh oad ar vugale hag ar grennarded (eus 6 betek 17 vloaz), hag un tamm e pep lec'h e Breizh ha pelloc'h zoken (ur chomadenn e Lozère). Gouestlet e vez lod anezho d'ar sportoù (gouren, bageal, marc'hegezh, krapat er gwez, marc'h-houarn, splujerezh danvor...), lod all d'ober anaoudegezh gant ul lec'h dibar (inizi, lenn Gwerledan) pe gant un tem (ar vuhez en un atant, an arvor, ar c'hoariva, ar sirk...).

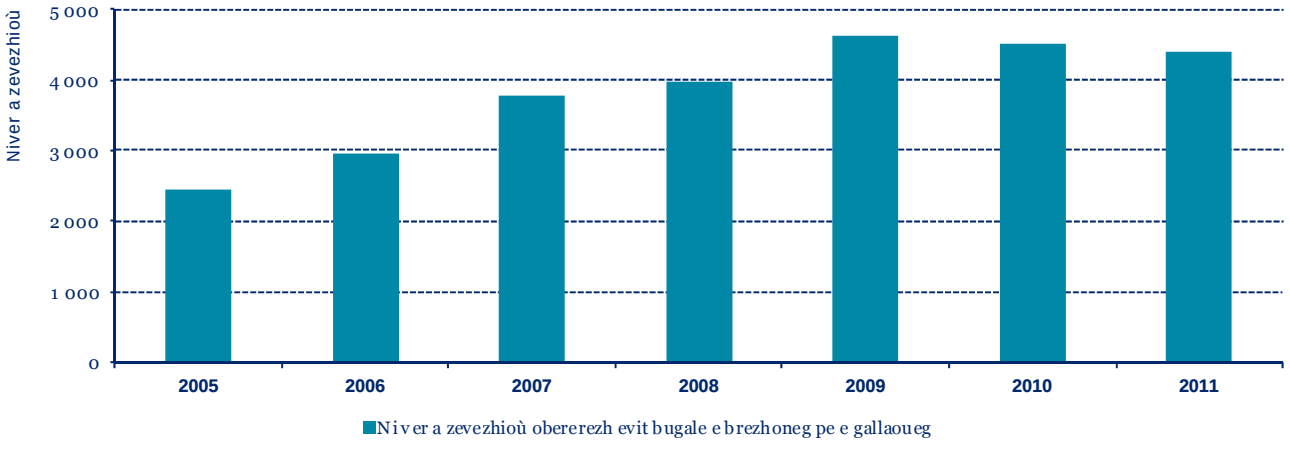

Titourenn 9 : niver a zevezhioù obererezh – roadennoù tarzh pajenn 89

Sikouret e vez an obererezhioù-se gant ar Rannvro dre arc'hantañ ar frammoù ; roet e vez dezho pep a 3 euro an deiz evit kement bugel a gemer perzh. Gant ar skoaziadennoù-se e vez digresket ar frejoù evit ar familhoù.

E 2011 e oa bet aozet 4 412 devezh e chomadennoù vakañsiñ hag e kreizennoù-dudi, pa oa bet aozet 4 525 e 2010 ha 4 630 e 2009. Aet eo an niver a vugale enno eus 715 (e 2010) da 676. Moarvat e tle an digresk-se bezañ stag ouzh an diaezamantoù a vez e bed ar chomadennoù vakañsiñ abaoe m'eur krog gant an enkadenn. Dav eo lavaret memes tra eo aet ar chomadennoù war hiraat peogwir e padent, well-wazh, 6,5 devezh dre vugel e 2011 pa badent 6,3 devezh e 2010.

Bountañ a ray ar Rannvro diorren kreizennoù-dudi hep herberc'h (KDHH) e brezhoneg pe e gallaoueg.

II.2.2.2 Stummañ ar vuhezourien (DABU ha DARE e brezhoneg)

Ober a ra an UBAPAR war-dro stummañ ar vuhezourien vrezhonek evit tremen an DABU (diplom aotren war ar buhezañ) hag an DARE (diplom aotren war ar renerezh). E 2011 e oa bet stummet 17 stajiad evit tremen an DABU ha 3 evit tremen an DARE.

Evit kinnig diduamantoù deskiñ a-zoare da vugale an hentadoù divyezhek e vez aozet, gant an UBAPAR, stajoù DABU evit mont donoc'h e brezhoneg (6 stajiad e 2011 war an tem « natur hag avanturioù ») ha DABU arbennikaat (5 stajiad e 2011 evit ar berzhegezh « evezhier kouronkañ »).

Sikouret e vez ar stummadurioù-se evit buhezourien gant ar Rannvro.

Gouestl 45 : Sikour ledanaat tachenn an diduamantoù troskol sevenadurel (sonerezh, dañs…) ha sportel (bageal, gouren, mell-droad…) e brezhoneg.

Ret e vo luskañ ar preder war an doare ma vo lakaet ledanaat tachenn an diduamantoù troskol sevenadurel ha sportel e brezhoneg.

II.3 Stankaat plas yezhoù Breizh er mediaoù

Reiñ a ra Rannvro Breizh kalz arc'hant evit diorren plas yezhoù Breizh er skinwel hag er skingomz.

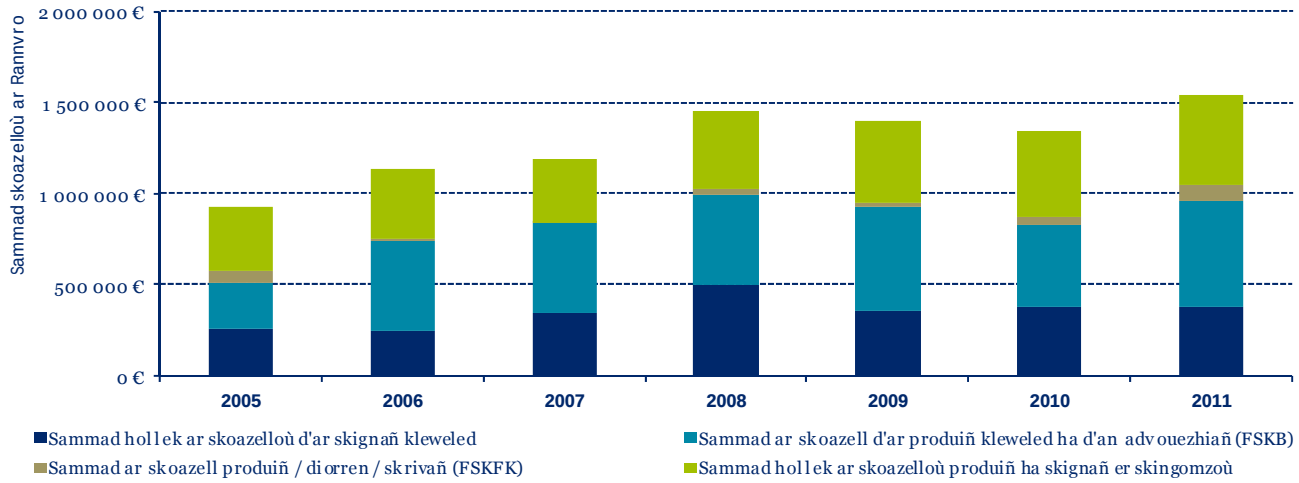

Titourenn 10 : skoazelloù rannvroel d'ar produiñ ha d'ar skignañ kleweled ha skingomz – roadennoù tarzh pajenn 89

E 2011 e oa bet lakaet 1 540 765 € (pa oa 1 347 764 € e 2010) evit plas yezhoù Breizh er mediaoù, pe e vefe er c'hleweled (skinwel ha sinema) pe er skingomz. Rak ar mediaoù klewelet ha skingomz eo ar binvioù gwellañ bepred evit lakaat ar yezhoù war wel en tachennoù foran : degas a reont keleier ha dudi d'an dud, gant-se e tiskouezent ar yezhoù a implijont en un doare naturel, eeun, ha stag ouzh an amzer vremañ. Gallout a reont bezañ an ostilhoù gwellañ evit lakaat ar yezhoù da vont pelloc'h eget bed ar stummañ hag ar c'helenn.

II.3.1 Ar produiñ hag ar skignañ kleweled

II.3.1.1 Skignañ ar pezh a vez produet e yezhoù Breizh a-fet kleweled

II.3.1.1.a Emdroadur ar skignañ hertzian

Betek ar bloavezhioù 2000 ne oa nemet FR3 – ha France 3 Breizh da-c'houde – a skigne abadennoù brezhonek diouzh ar plas a leze France 3 broadel gant an abadennoù kinniget gant ar skourroù rannvroel. Abaoe ma'z eus roet lañs d'an SND (skinwel niverel douarel) e 2010, pa'z eo en em gavet ar chadennoù lec'hel Tébéo, TVR ha Ty Télé[44] war ar c'hanolioù nevez-se, eo kresket kalz ar c'hinnig hertzian digoust. Gant an URP (unvez rannvroel programmiñ) savet gant an teir chadenn lec'hel ez eus gallet e-giz-se kenbroduiñ ha skignañ abadennoù kleweled krouet pe advouezhiet e brezhoneg.

Sikouret e vez France 3 Breizh gant ar Rannvro evit produiñ abadennoù brezhonek (175 000 € ar bloaz), ha peder chadenn lec'hel[45] ivez dre ar Gevrat Palioù hag Araezioù (KPA) a lakae 101 920 € e 2011 evit ar programmoù brezhonek.

Goustl 46 : Reiñ an tu da dud al Liger-Atlantel da gaout kement ha re Rannvro Breizh a-fet programmoù SND.

Ne vez ket skignet abadennoù brezhonek France 3 el Liger-Atlantel abalamour d'an doare m'eo dasparzhet ar skingaserioù SND ha frammet ar chadenn evit a sell ouzh ar velestradurezh. Teuler evezh pizh a ray ar Rannvro ma vo diskoulmet an afer-se buan, d'ar vrezhonegerien en departamant-se da c'hallout gwelet ar memes abadennoù hag an dud all e Breizh hag er memes doare teknikel ha pleustrek (dre an SND digoust).

Sikour a ray ar Rannvro ar c'henlabour etre chadennoù an URP ha TéléNantes evit kenbroduiñ ha liesskignañ abadennoù e brezhoneg.

Daoust d'an traoù da vezañ aet war-raok e-kerzh ar bloavezhioù tremenet e chom dister lodenn yezhoù Breizh er skinwel hertzian e-keñver ar pezh a weler e rannvroioù all eus Europa. S4C (Sianel Pedwar Cymru), da skouer, a vez skignet abaoe 1982 hag, abaoe 2010 e kembraeg penn-da-benn a-hed ar sizhun etre 8e ha 23e. A-hend-all ez eo bet savet Via Stella, anezhi ur chadenn skinwel bublik dre loarell e Korsika, e 2006, gant France Télévisions : divyezhek eo ha skignañ a ra abadennoù produet e Korsika dreist-holl. He c'havout a reer en SND hiziv an deiz.

Er chadenn servij publik France 3 ne vez ket roet trawalc'h a blas d'an abadennoù kinniget gant ar skourroù rannvroel, ha dister eo lodenn Breizh e kael ar programmoù, ha disteroc'h c'hoazh lodenn ar brezhoneg. Reizh eo soñjal e ranker sevel e Breizh, evel ma'z eus bet graet e rannvroioù all en Europa hag e Korsika, ur chadenn bublik rannvroel da vat, ha neuze reiñ ur frekañs SND dezhi. Rankout a ray ar chadenn-se bezañ divyezhek, gant-se e c'hallo ar brezhoneg bezañ lakaet muioc'h war wel.

II.3.1.1.b Internet, un doare a-feson da skignañ endalc'hoù

Frealzus eo gwelet an doare ma vez tapet lañs gant ar skignañ endalc'hoù kleweled e brezhoneg dre Internet. Gant Internet e vez skoulmet liammoù nevez etre an implijerien hag ar mediaoù kleweled : klask ha dibab endalc'hoù a ra an arvesterien, kentoc'h eget ober gant ar pezh a vez diskouezet dezho hepken. Evit a sell ouzh ar yezhoù rannvro e c'haller, gant ar binvioù zo anezho dija ha kuit da zispign kement a arc'hant, skignañ en un doare ledanoc'h ha tizhout tud nevez, re yaouank dreist-holl, hag ivez an arvesterien n'int ket evit degemer ar c'hinnig SND abalamour n'emaint ket o chom el lec'h mat.

Brezhoweb[46] eo ar chadenn skinwel Web kentañ ha nemeti e brezhoneg penn-da-benn anavezet gant ar CSA abaoe 2010. Sinet ez eus bet ur c'hendiviz palioù hag araezioù etre ar Rannvro hag ar chadenn-se eus Here 2011 betek Gwengolo 2012. Diwar-se e oa bet roet 83 000 € e 2011 gant ar Rannvro evit mont en-dro Brezhoweb. Abaoe 2011 e kinnig ar chadenn ur gael programmoù war-eeun eus 18e30 da 22e30, ha gallout a reer ivez sellet ouzh ar programmoù a-hed an deiz (*streaming*).

---

44 TV Rennes, deuet da vezañ TVR Rennes 35 Bretagne, a oa bet savet e 1987, Tébéo ha Ty Télé e 2009.

45 Abaoe 2011 ez eo bet sinet ar GPA gant ar web-chadenn Armor TV.

46 www.brezhoweb.com

E-barzh al lec'hienn Gwagenn TV[47], e kaver programmoù video berr e brezhoneg produet ganti.

Digoret he deus France 3 Breizh, abaoe miz Du 2011, ur porched Web brezhonek[48] ma c'haller war un dro gwelet programmoù brezhonek ar chadenn, ha lec'h ma'z eus roet lañs d'ur gumuniezh implijerien hag a c'hall embann kemennadennoù. Emeur o c'hortoz ma vefe savet ur porched heñvel gant ar chadennoù a zo bodet en URP.

Emañ ar gevredigezh Dizale e-sell da sevel ul lec'hienn evit kinnig videoioù emservij (*video on demand* – VOD), evel-se e vo eus ur servij heñvel a-walc'h ouzh ar skignañ produioù DVD evit ur priz izeloc'h (ne vo paeet nemet ar gwirioù gant an implijerien) hag en un doare aes ober gantañ.

Gouestl 47 : Sikour skignañ an dielloù kozh dre an niverel.

E-barzh al lec'hienn « Ar c'hornôg er memor »[49] e ra war-dro an INA niverelaat, menegeriñ ha kinnig dielloù ar skinwel publik, gant skoazell ar Rannvro. Gant al lodenn vrezhonek eus an dalc'had-se (war-dro 5 000 eurvezh) e c'hall ar vrezhonegerien, an deskidi dreist-holl, kavout danvez prizius.

Ober a ray ar Rannvro e doare ma vo dalc'het da lakaat an dalc'hadoù kleweled brezhonek a-wel d'an holl. Dav e vo ivez lakaat prederiañ diwar-benn an doare ma vo skignet, dre an niverel, an dalc'hadoù brezhonek prevez (miret int e Gwarez filmoù Breizh).

II.3.1.1.c Ar skignoù dre ar salioù

Gant ar gevredigezh Daoulagad Breizh e vez kenurzhiet, abaoe meur a vloaz, un droiad filmoù bevaat advouezhiet e brezhoneg gant Dizale. Aozet e vez an droiad-se asambles gant ar c'hevredigezhioù lec'hel (emglevioù-bro, tiez an holl...) hag ar skolioù divyezhek.

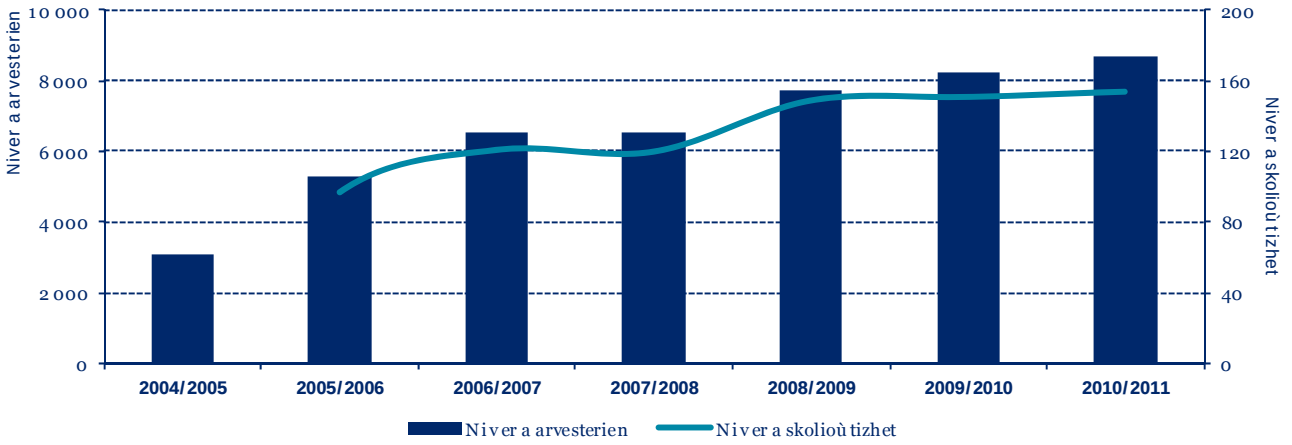

Titourenn 11 : niver a arvesterien an droiad filmoù bevaat advouezhiet e brezhoneg – roadennoù tarzh pajenn 89

E 2011 e oa bet ouzhpenn 8 700 skoliad, eus 154 skol, o sellet ouzh filmoù e-giz-se e Breizh – pe e Pariz – e-barzh 69 sal hag a gemere perzh en droiad. Adalek ar penn kentañ ez a niver an arvesterien war greskiñ a vloaz da vloaz evit troiad Daoulagad Breizh. Gant an droiad-se e c'hall bugale ar skolioù gwelet filmoù bevaat e brezhoneg el lec'hioù ma kustumer gwelet ar filmoù gallek, ar pezh a laka kreskiñ plas ar brezhoneg e-maez ar skol.

Dav eo ivez menegiñ e oa deuet er-maez, d'ar 16 a viz Meurzh 2011, ar film hir kentañ kinniget war un dro e galleg (« Au bistro du coin »), e brezhoneg (« An Arvest ») hag e meur a yezh all eus Frañs. Advouezhiet e oa bet e brezhoneg gant Dizale diwar goulenn ar produer.

[47] gwagenn.tv

[48] www.france3breizh.fr

[49] www.ina.fr/fresques/ouest-en-memoire/accueil

II.3.1.1.d Startaat ar c'henlabour etre ar skignerien.

Gouestl 48 : Startaat ar c'henlabour etre ar skignerien abalamour da genbroduiñ muioc'h a draoù, da wellaat an doare da skignañ an oberennoù, da gehentiñ gwelloc'h en-dro d'ar programmoù.

Gant Rannvro Breizh e vez sikouret lakaat ar mediaoù en ur rouedad evit startaat ar c'henlabour etre ar skignerien endalc'hoù kleweled e brezhoneg, ar pezh emeur oc'h ober er mareoù-mañ. Dav eo evel-se lakaat an traoù a-wel d'ar muiañ ar gwellañ a dud, diouzh ar pezh a c'hall pep skigner ober ha diouzh al lec'hioù hag ar seurtoù arvesterien a glasker tizhout.

Broudañ a ra ar Rannvro, ar muiañ ma c'hall, ar c'henbroduiñ abalamour da genlodenniñ ar binvioù evit gwellaat kalite an abadennoù ha lakaat niver an eurioù produet bep bloaz da greskiñ.

Dav e vo klask ivez kelaouiñ gwelloc'h an arvesterien : da skouer e vo broudet ar skignerien da sevel asambles kael o frogrammoù.

II.3.1.2 Sikour ar Rannvro d'ar produiñ kleweled

Diazezet ez eus bet stignadoù skoazellañ ar produiñ kleweled gant Rannvro Breizh, unan hollek (Font skoazell d'ar c'hrouiñ filmoù ha kleweled – FSKFK), an hini all a-ratozh evit yezhoù Breizh (Font skoazell d'ar c'hleweled e yezhoù Breizh – FSYB).

Dre ar FSKFK e c'haller dreist-holl skoazellañ al labour skrivañ, prientiñ ha seveniñ teulfilmoù krouiñ, filmoù-faltazi ha filmoù bevaat. Evit ar FSYB, krouet eo bet a-ratozh evit sikour produiñ programmoù diazez e yezhoù Breizh : magazinoù, abadennoù skinwel doare « leurenn », kelaouadennoù kleweled, abadennoù diazez, sitkomoù, heuliadoù teulfilmoù, heuliadoù filmoù bevaat, heuliadoù faltazi.

Gant ar FSYB e c'hall ar Rannvro ivez sikour an advouezhiañ e brezhoneg, betek 300 000 € ar bloaz, dre ur c'hendivizad liesvloaziek ar palioù sinet gant Dizale, ma'z eus merket e vefe sikouret mont en-dro ar gevredigezh-se. Dre an advouezhiañ e c'haller stummañ komedianed dizehan ha kaout tud a-walc'h war ar vicher-se.

Evit bezañ skoazellet gant ar FSYB e rank ar c'hevredadoù produiñ grataat e vo skignet o zraoù ganto dre ur media anavezet gant ar CSA (SND pe skinwel Web). N'int ket evit bezañ skoazellet war un dro gant ar FSYB hag ar FSKFK.

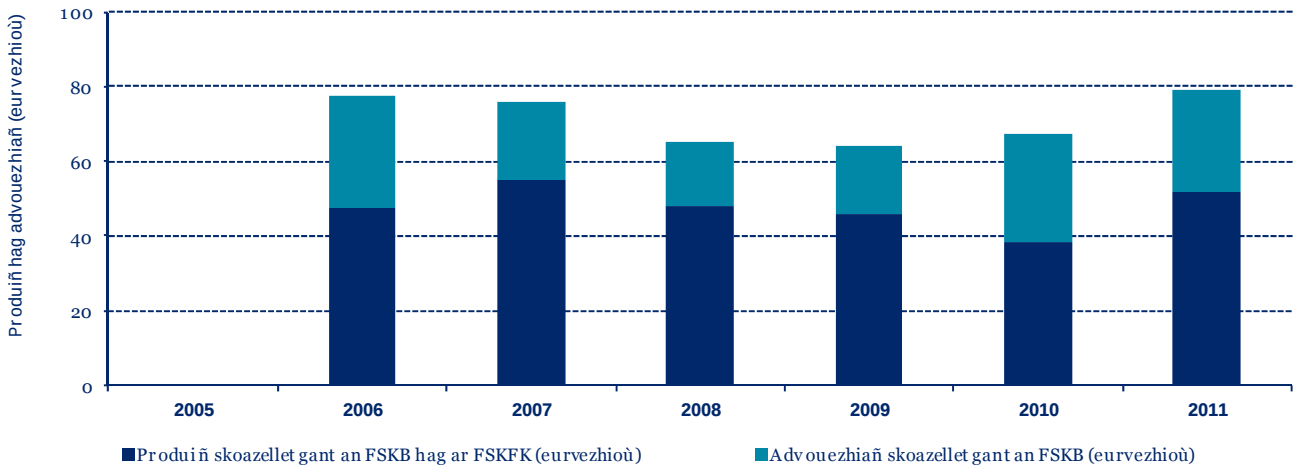

Titourenn 10 B : produiñ hag advouezhiañ skoazellet gant an FSKB hag ar FSKFK – roadennoù tarzh pajenn 89

E 2011 e oa bet sikouret ouzhpenn 51 eurvezh programmoù nevez e brezhoneg gant ar Rannvro dre ar FSYB hag ar FSKFK (10 oberenn gant ar FSYB – pa oa 5 e 2010 – ha 4 gant ar FSKFK). E-pad ar c'heit-se e oa bet sikouret ouzhpenn 27 eurvezh advouezhiet (8 oberenn)[50]. Abaoe ma oa bet dihanet gant ar programmoù brezhonek war

[50] Sellet ouzh an titouroù dave pajenn 89.

TV Breizh e dibenn 2008 ne oa ket bet sikouret kement a eurvezhioù programmoù gant ur rannvro. Aet eo an traoù war-raok e-giz-se da-heul kresk ar c'henbroduiñ hag an araezioù skignañ dreist-holl.

Rouez a-walc'h avat e chom ar produiñ e brezhoneg war dachenn ar sinema. Abaoe 1983 e kinnige Festival sinema Douarnenez (bet savet e 1978 evit brudañ ar sinema graet gant ar sevenadurioù a rank stourm evit bezañ anavezet) ur « genstrivadeg Breizh » asambles gant Atalier-rannvro ar sinema, abalamour da reiñ lañs d'ar produiñ filmoù ha d'ar sevenerien nevez e Breizh. Paouezet ez eus bet gant ar genstrivadeg-se abaoe 2007 abalamour na oa ket trawalc'h a dud nag a zanvez o kemer perzh. Abaoe 2007 ez eus eno eus ur « rann » evit sinema Breizh, evel ma'z eus pep a rann ivez evit ar sevenadurioù all.

Gouestl 49 : Sikour krouiñ oberennoù kleweled ha sinema e brezhoneg ha n'int ket stag ouzh un heuliad (filmoù-faltazi ha teulfilmoù).

Lañset e vo ar preder war an doareoù a-ratozh (skoaziadennoù ouzhpenn evit an oberennoù e yezhoù Breizh, termeniñ ar sammad a vo gouestlet d'an dachenn-se...) a vo diazezet evit skoazellañ gwelloc'h ar c'hrouiñ oberennoù kleweled e brezhoneg pe e gallaoueg ha n'int ket stag ouzh un heuliad (skoazellañ ar skrivañ, an diorren, ar produiñ) e-barzh reol voutin ar skoazelloù d'ar c'hleweled.

Gouestl 50 : Frammañ ar filierenn evit produiñ en un doare kempouesoc'h diouzh ar rummoù tud hag ar bloavezhiadoù.

Kinnig a ray ar Rannvro d'ar skignerien ha d'ar broduerien kenurzhiañ o dibaboù a-fet produiñ abalamour da gempouezañ bep bloaz an oberennoù diouzh an dud a glasker tizhout. Ret e vo teuler evezh na vefe ket produet re a draoù evit bloavezhiadoù zo ha dilezet neuze tud all na vez ket kinniget dezho trawalc'h a draoù diouzh o doare.

Ober a ray ar rannvro e doare ma vo gwellaet kalite ar skrivañ evit ar c'hleweled, dreist-holl ar filmoù-faltazi. Skoazellañ a ra ar stummerezh a ya war an tu-se (gwelet I.2.4.3.c pajenn 45).

II.3.2 Ar produiñ hag ar skignañ er skingomz

II.3.2.1 Bed ar radioioù e yezhoù Breizh

II.3.2.1.a Ar pevar radio brezhonek pe divyezhek bodet e-barzh Brudañ ha Skignañ

Pevar radio kevredigezhel hollek a skingas programmoù e brezhoneg penn-da-benn pe evit ul lodenn eus o frogrammoù e brezhoneg :

- Radio Kerne a skingas programmoù e brezhoneg el lodenn vrasañ eus Kerne ;
- Arvorig FM a skingas programmoù e brezhoneg e Bro-Leon ;
- Radio Bro-Gwened a skingas programmoù e brezhoneg hag e galleg e Mor-Bihan ;
- Radio Kreiz Breizh a skingas programmoù e brezhoneg hag e galleg er Poc'hêr hag en ul lodenn vras eus Treger.

Sikour a ra ar Rannvro ar radioioù-se da vont en-dro dre reiñ pep a 76 000 € dezho. Skoazelloù publik all o devez, evel skoaziadenn ar Stad dre ar FSER (Font skoazell d'ar skingomz).

En em vodet eo ar pevar radio-se e-barzh ar c'hevredad Brudañ ha Skignañ a zo ur benveg kenlodenniñ o ostilhoù, e-giz-se e c'hallont produiñ a-stroll keleier hag a vo skignet ganto-holl : enno ez eus bet staliet pep a gazetenner hag a zo stag ouzh renerezh skridaozañ Brudañ ha Skignañ. Gant Brudañ ha Skignañ e c'hallont ivez eskemm abadennoù a bep seurt (« An divskouarn o nijal » lakaomp). Skoazellet e vez Brudañ ha Skignañ gant ar Rannvro a ro 155 000 € dezhañ ar bloaz.

Lakaet he deus ur porched Internet war-sav evito o-fevar : al lec'hienn www.radiobreizh.net, lec'h ma c'haller selaou programmoù pep radio war-eeun pe adskignet hag ar c'heleier a reont a-stroll, gwelet o c'haeloù programmoù, gwelet an traoù nevez a sell ouzh pep hini anezho.

Gouestl 51 : Solutaat ar rouedad radioioù brezhonek.

Teuler evezh a ray ar Rannvro ma vo solutaet ar rouedad radioioù brezhonek, dreist-holl o kenlodenniñ muioc'h-mui o binvioù produiñ.

Goulenn a reer digant ar radioioù delc'her ouzhpenn-se da glask skoaziadennoù publik (digant strollegezhioù all) ha sikourioù prevez (« Radiothon » gant Radio Bro Gwened, Kevredigezh skoazell da Radio Kerne, ha kement zo). Gallout a rafed ivez enframmañ gwelloc'h ar radioioù ha Brudañ ha Skignañ a-fet merañ an arc'hant.

II.3.2.1.b Ar c'hinnig e yezhoù Breizh gant ar rouedadoù all

Gant ar radio servij publik France bleu Breizh Izel a c'haller selaou e kornôg Breizh e kaver abadennoù pemdez e brezhoneg (1 eurvezh 30 e fin an devezh) hag abadennoù all e-pad an dibenn-sizhun (3 eurvezh d'ar Sadorn, 2 eurvezh d'ar Sul). Gant France bleu Armorique a c'haller selaou e reter Breizh e vez produet ha skignet 25 munutenn programmoù brezhonek ar sizhun (titouroù 2010). Gant France bleu Loire Océan ne vez netra e brezhoneg.

Produet ha skignet e vez abadennoù brezhonek ivez gant radioioù kevredigezhel lec'hel un tamm e pep lec'h er rannvro, dreist-holl gant Radio Rivages ha gant Plum'FM. Gant hemañ diwezhañ e vez prientet ha skignet ivez, ouzhpenn an eurvezh vrezhonek bep sizhun, 4 eurvezh e gallaoueg ar sizhun, well-wazh. Er radio AlterNantes e vez kinniget un toullad programmoù e brezhoneg.

II.3.2.2 Ledanaat an toleadoù ma c'haller pakañ ar radioioù a ginnig programmoù e yezhoù Breizh

II.3.2.2.a Hollekaat an tolead goloet gant ar radioioù e brezhoneg

Goestl 52 : Dont a-benn da c'holeiñ Breizh a-bezh gant radioioù brezhonek.

Ar pal skignañ programmoù radio e brezhoneg e Breizh a-bezh, a oa bet lakaet er politikerezh yezh degemeret e 2004, a dalvez bepred hiziv an deiz. Degas a ray ar Rannvro da soñj da Radio France e fell dezhi gwelet ar c'hinnig e brezhoneg o kreskiñ en tri radio a zo e rouedad France Bleu, koulz a-fet kalite hag a-fet niver an eurioù.

War un dro gant se e vo goulennet digant Brudañ ha Skignañ mont e darempred gant ar radioioù kevredigezhel n'emaint ket en he rouedad evit kinnig dezho kenlodenniñ o frogrammoù brezhonek ganto pe degas dezho programmoù brezhonek produet gant ar rouedad, abalamour da astenn toleadoù goloet gant ar radioioù brezhonek betek tachennoù ma ne vez ket paket programmoù brezhonek, pe nebeut-tre.

Goestl 53 : Lakaat krouiñ ur radio publik e brezhoneg

Krouiñ ur radio publik e brezhoneg hag a vefe paket e Breizh a-bezh zo ivez ur pal da vezañ tizhet war grenn dermen. Ar Rannvro a gaso ar goulenn-se betek Radio France.

II.3.2.2.b Diorren plas ar gallaoueg er radioioù

Goestl 54 : Sikour diorren plas ar gallaoueg er radioioù.

Sikouret e vo gant ar Rannvro an oberezhioù hag a lakay diorren plas ar gallaoueg er radioioù (servij publik ha radioioù kevredigezhel).

II.3.2.2.c Ar pezh a zegas an RND (radio niverel douarel) hag ar skingas dre Internet

Cheñchamantoù a vo er bloavezhioù da zont gant teknologiezhioù skignañ ar skingomz ha kement-se en do ul levezon war ar radioioù brezhonek. Rak gallout a ra an teknologiezhioù nevez-se degas ur vad a vo ret deomp en em soñjal warnañ :

- Ar radio niverel douarel (RND) zo evit ar skingomz evel an SND evit ar skinwel. Evit ar mare ne vezer krog da ziazezañ anezhañ nemet en un doare arnodiñ. Koustañ a ray ker a-walc'h an tremen hollek eus an analogel d'an niverel (cheñch an holl vinvioù pakañ), diwar-se n'eus lakaet termen ebet evit lakaat astenn tolead an RND, deomp da c'houzout, na nebeutoc'h c'hoazh evit lakaat paouez gant ar skingas analogel. Dleout a rafe an RND bezañ ledanaet tamm-ha-tamm avat. Diwar neuze e ranko ar re a labour war dachenn ar radioioù e brezhoneg studiañ an afer abalamour da welet ar pezh a vo mat d'ober evit a sell ouzh priz an ostilhoù hag ar skingas, an toleadoù hag ar frekañsoù a vo digoret.
- Un dra dalvoudus eo ar skingas dre Internet pa'z eo kalz marc'hadmatoc'h, dav e vo deomp tennañ hor mad eus se rak gant ar binvioù nevez da gevreañ ouzh Internet (pellgomzerioù naouek, tablezennoù ha

kement zo) eo kalz aezetoc'h d'ar radioioù bezañ skignet ha ne vezont ket dalc'het gant ar pezh a sell ouzh ar c'hornad lec'h m'int staliet. Pa vez kevreet muioc'h-mui ar gweturioù nevez-savet e vo gallet mont war-raok en un doare dedennus. Taolet e vo evezh mat ouzh ergonomiezh an etrefasoù selaou evit ar binvioù hezoug, dreist-holl evit a sell ouzh menegeriñ ha klask endalc'hoù.

II.4 Diorren an embann

II.4.1.1 Lañs an embann e brezhoneg pe e gallaoueg

Un toullad bloavezhioù zo ez eus lañs gant an embann e brezhoneg, marteze diwar kresk ar c'helenn divyezhek hag ar stummañ oadourien a laka an niver a lennerien da vont war greskiñ.

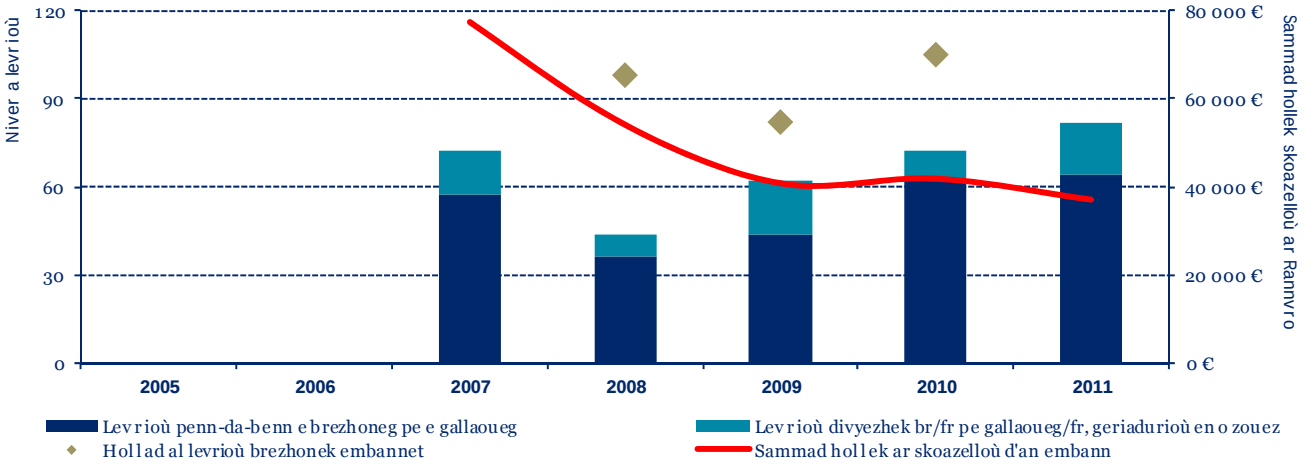

Titourenn 12 : niver a levrioù embannet e brezhoneg pe e gallaoueg skoazellet gant ar Rannvro – roadennoù tarzh pajenn 90

Gant ar prizioù lennegel (Priz Langleiz, Priz ar Yaouankiz...) e vez degaset lusk ivez.

Heuliet e vez emdroadur an embannadurioù e brezhoneg gant Arsellva implij ar yezhoù abaoe 2008 : evit ar wech kentañ, e 2010, ez eus bet embannet ouzhpenn 100 oberenn (105 oberenn embannet, titouroù dave pajenn 90).

N'eo ket kempouez an doare m'eo dasparzhet an tiez-embann, kevredigezhel alies : e Penn-ar-Bed e kaver an div drederenn eus an embannerien. Ur pol embann zo e Lannuon. Er Mor-Bihan hag el Liger-Atlantel ne vez ket embannet nemeur a draoù.

N'eus ket titouroù ken resis evit a sell ouzh an embann e gallaoueg, met meur a oberenn a vez embannet bep bloaz.

Lec'hiadur an embannerien bet embannet ul levr brezhonek ganto da nebeutañ etre 2000 ha 2010 – Ofis publik ar Brezhoneg

II.4.1.2 Sikour ar Rannvro d'an embann

II.4.1.2.a Skoazellañ evit ar frejoù embann levrioù

Sikouret e vez an embann e brezhoneg hag e gallaoueg gant ar Rannvro a ro skoaziadennoù evit ul lodenn eus ar frejoù moullañ a vez diskouezet dezhi gant an embannerien a vicher (kevredigezhioù hag embregerezhioù). Evit bezañ sikouret e rank an embannerien grataat :

- embann war gont an embanner (sinañ, gant an aozer pe an troer, ur gevrat ma vez merket an dregantad a yelo gantañ evel gopr, jedet diwar priz foran al levr adalek ar skouerenn gentañ a vo gwerzhet) ;
- ober ar fiziad lezennel ha kaout un niverenn ISBN evit pep oberenn embannet ;
- embann ha nevesaat ingal ur c'hatalog eus o oberennoù ha labourat gant ur skigner a vicher. ;
- brudañ an oberennoù embannet o lakaat anezho da vezañ meneget er rolloù levrlennadurioù hag er rolloù kenwerzhel ;
- doujañ da dleadouriezh ar vicher evit a sell ouzh an darempredoù gant an aozerien, an embannerien all, ar rouedadoù skignañ, al levrdioù hag al levraouegoù.

Mont a ra sikourioù ar Rannvro d'ober 50 % eus koust PTM ar moullañ (ne c'hall ket mont en tu all da 3 000 €) evit al levrioù unyezhek (e brezhoneg pe e gallaoueg). Rannet e vez an dregantad hag ar sammad uhelañ etre daou pa vez adembannet. Evit ul levr divyezhek brezhoneg-galleg pe gallaoueg-galleg e vez roet 25% eus priz ar moullañ, betek 1 500 €. Er memes doare e vez rannet ar sammadoù-se etre daou evit un adembannadur.

Gallout a reer skoazellañ an oberennoù divyezhek a vez gwerzhet war hir dermen ha moullet kalz skouerennoù anezho (geriadurioù ...) hervez stignadoù digant Renerezh ar sevenadur hag ar pleustroù sevenadurel, diouzh dibaboù an embannerien.

E 2011 he doa sikouret ar Rannvro embann 82 oberenn a bep seurt[51], en o mesk 64 e brezhoneg, 15 divyezhek brezhoneg-galleg ha 3 divyezhek gallaoueg-galleg. Abaoe 2008 eo aet niver an oberennoù skoazellet war greskiñ diehan. Gallout a reer displegañ eo aet ar sammadoù roet war zigreskiñ ingal dreist-holl abalamour m'eo aet priz ar moullañ war zigreskiñ pa ne vez ket tennet kalz a skouerennoù.

II.4.1.2.b Skoazellañ ar c'helaouennoù lennegel

Gant ar Rannvro e vez sikouret embann kelaouennoù lennegel e brezhoneg, betek 2 500 € ar bloaz evit pep hini anezho. Skoazellet e vez Al Lanv, Al Liamm, Brud Nevez, Nidiad. Evit ar mare n'eus kelaouenn lennegel ebet e gallaoueg.

Gouestl 55 : Lakaat diazezañ ur skoazell a-ratozh evit ar c'hazetennoù hag ar magazinoù e yezhoù Breizh.

Abaoe 2004 e c'hall ar c'hazetennoù sizhuniek e brezhoneg bezañ skoazellet dre ar Font skoazell d'ar c'hazetennoù sizhuniek ha lec'hel (a-berzh ar Stad). Koulskoude n'eo ket ar skoazell-se evit talañ ouzh diaezamantoù ar gennad-se, dreist-holl pa ne c'haller ket koulz lavaret bezañ skignet er stalioù kazetennoù abalamour ma koust re ger.

Fellout a ra d'ar Rannvro ma vefe studiet gant ar Stad an doare da reiñ ur skoaziad ouzhpenn a-ratozh evit diorren ar c'hazetennoù e yezhoù rannvro, dreist-holl a-fet brudañ ha skignañ. Un dra vat e vefe ivez ma rofe ar Stad ur skoaziad broudañ d'ar c'hazetennoù pemdeziek rannvroel evit lakaat embann bemdez traoù a bep seurt e yezhoù rannvro.

II.4.1.2.c Sikour an embannerien gevredigezhel da vont en-dro

Skoazellañ a ra ar Rannvro, war-eeun, an embannerien gevredigezhel e brezhoneg[52] hag ar c'hevredad Kuzul ar Brezhoneg da vont en-dro bep bloaz. Gant ar skoazell d'ar c'helaouennoù lennegel e ra ur sammad a 235 000 € e 2011.

[51] Sellet ouzh an titouroù dave 12 pajenn 90.

[52] Al Liamm, An Alarc'h, Emgleo Breiz, Keit vimp bev, Mouladurioù hor Yezh, Skol Vreizh.

II.4.1.3 Ret eo solutaat ar gennad

II.4.1.3.a Stummañ d'ar skrivañ ha diorren an troidigezhioù lennegel

Kaoz zo eus ar stummañ d'ar skrivañ e I.2.4.3.c pajenn 45. Goulennet e vo digant an DPKS Levrioù ha lennadennoù e Breizh hag Ofis publik ar brezhoneg prederiañ a-stroll war an doare da reiñ lañs da stummadurioù all a-ratozh war ar skrivañ (treiñ, reizhañ, chomadennoù skrivagnerien...).

Gouestl 56 : Broudañ da dreiñ oberennoù eus glad lennegel ar bed e brezhoneg.

Emañ ar Rannvro o tiazezañ, asambles gant Ofis publik ar brezhoneg hag a zegas e sikour teknikel, ur stignad evit broudañ da dreiñ, e brezhoneg, oberennoù eus glad lennegel ar bed, re a vremañ ha re an amzer da zont. Sevel a ray an Ofis publik ur roll oberennoù da dreiñ ha kinnig a ray bep bloaz d'ar Rannvro ur renabl eus raktresoù an embannerien. Ar pal a vo treiñ etre 3 ha 5 oberenn ar bloaz.

Evel-se e vo gallet, da skouer, kinnig d'al lennerien yaouank lenn oberennoù brudet e brezhoneg, pa ne veze kavet a-raok nemet an embannadur gallek pe er yezh orin.

II.4.1.3.b Skignañ gwelloc'h an oberennoù

Hiziv an deiz c'hoazh eo diaes kavout levrioù brezhonek : er c'hêrioù bras dreist-holl emañ al levrdioù arbennikaet hag al levrdioù bras hag o deus ur rann evit al levrioù brezhonek. Ouzhpenn-se emañ an hanter eus al levrdioù arbennikaet e Penn-ar-Bed hag ar c'hard er Mor-Bihan. Hervez Arsellva implij ar yezhoù ne vez kavet levrioù brezhonek ingal nemet e-barzh 5% eus al levrdioù dizalc'h. Peogwir ne vez ket skignet trawalc'h dre al levrdioù ez eo ar saloñsoù (Karaez, Begerel, Gwened ha Gwenrann dreist-holl) al lec'hioù gwellañ evit brudañ al levrioù-se. A-hend-all, ha pa vez skignet muioc'h-mui a levrioù brezhonek dre Internet, n'eo ket a-walc'h evit kemer plas ar skignañ klasel na vez ket anezhañ.

Gouestl 57 : Sikour skignañ an oberennoù dre al levrdioù hag enlinenn.

Lusket e vo ar preder war an doare da wellaat ar skignañ evit al levrioù e yezhoù Breizh dre al levrdioù, dreist-holl dre al levrdioù hollek hag al levrdioù troet war ur rumm : rouez eo gallout kavout ul levr brezhonek evit ar yaouankiz en ul levrdi yaouankiz, padal e vez kavet aezet en ul levrdi arbennikaet war sevenadur Breizh.

Gouestl 58 : Sikour plas yezhoù Breizh el levraouegoù foran.

Dre al levraouegoù e c'haller kavout levrioù brezhonek met ne vezont ket kelaouet mat atav war an traoù nevez-deuet er-maez pe ne vezont ket barrek peurvuiañ da aliañ an dud diwar-benn al levrioù brezhonek. Gallout a rafe an DPKS Levrioù ha lennadennoù e Breizh, asambles gant an Ofis publik, skignañ e-touez al levraouegoù foran roll al levrioù da vezañ, abalamour da sikour anezho da sevel fontoù hag a ya war-raok. Dalc'hadoù stummañ a c'hallfe bezañ aozet ivez abalamour da lakaat al levraouegerien da anavezout gwelloc'h an embann e brezhoneg pe e gallaoueg.

II.5 Broudañ an obererezhioù sevenadurel

II.5.1 Ar c'hoariva e brezhoneg hag e gallaoueg

II.5.1.1 Ar strolladoù c'hoariva e yezhoù Breizh

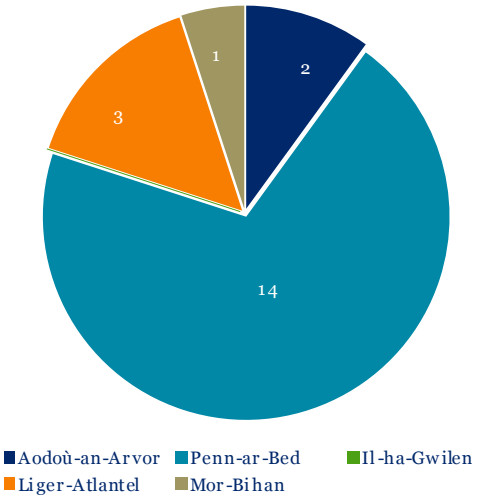

Dasparzh dre zepartamant ar strolladoù c'hoariva brezhonek e 2011 (hep ar strolladoù skol) - mammenn : C'hoariva

Da-heul lusk ar bed kevredigezhel er bloavezhioù 1970 ez eus bet krouet strolladoù enno komedianed amatour, ha re a vicher goude-se, hag o deus roet lañs adarre d'ar c'hoariva brezhonek. Bez' ez eus ouzhpenn 200 den (amatourien ha tud a vicher) hag a gemer perzh hiziv an deiz er c'hoariva brezhonek. Renablet e oa bet 65 abadenn c'hoariva e 2010 e Breizh gant ar c'hevread C'hoariva (pa oa bet 60 e 2009).

Ha pa vez c'hoariet pezhioù tennet diwar hengoun lennegel klasel Breizh, ez eus kalzik anezho hag a ginnig ivez krouidigezhioù nevez pe savet diwar pezhioù e galleg pe e yezhoù all.

Gwelet a reer emañ an darn vrasañ eus ar strolladoù c'hoariva brezhonek e Penn-ar-Bed, en-dro da Vrest ha da Gemper dreist-holl : 14 strollad c'hoariva brezhonek e Penn-ar-Bed, pa n'eus nemet 3 el Liger-Atlantel, 2 en Aodoù-an-Arvor hag 1 er Mor-Bihan. War an 20 strollad-se ez eus 3 hag a zo strolladoù a vicher en deiz a hiziv.

Alies a-walc'h e vez kinniget atalieroù c'hoariva gant ar skolioù divyezhek hag ar frammoù a ra war-dro kentelioù-noz (etre 120 ha 150 skolajiad a gustum kemer perzh bep bloaz e-barzh atalieroù c'hoariva, bez' ez eus ur strollad e-barzh lise Diwan e Karaez...).

Meur a stumm en dez an arvest bev e brezhoneg : sketchoù, arvestoù evit ar vugale, evit tiez ar retredidi, c'hoariva er straedoù zoken...

Graet e vez c'hoariva e gallaoueg ivez : ar strollad Les Préchous pe La Compagnie du Grenier vert a ginnig pezhioù ingal.

Skoazellañ a ra ar Rannvro lod eus ar strolladoù-se da vont en-dro ha da grouiñ arvestoù, dreist-holl ar strolladoù a vicher (da lavaret eo ar re o deus un aotre evel aozer arvestoù) Ar Vro Bagan, Mat ar Jeu, Teatr Piba.

II.5.1.2 Ar c'hevread strolladoù c'hoariva e brezhoneg : C'hoariva

Krouet e oa bet ar c'hevread C'hoariva e 2005 abalamour d'ober war-dro an ezhommoù a sell ouzh ar c'hoariva brezhonek. Karget eo da renabliñ ar strolladoù hag ar pezhioù-c'hoari, da ginnig stummadurioù, da vroudañ da sevel ha da dreiñ pezhioù, da sikour an aozerien hag ar strolladoù da embann testennoù c'hoariva e brezhoneg.

Bep daou vloaz e vez aozet, gant C'hoariva, ar festival Teatr brezhonek e Kemper a sach meur a gant arvester bep taol.

Emañ C'hoariva o sevel ur renabl klok eus ar pezhioù-c'hoari e brezhoneg, dezho da vezañ anavezet gant ar strolladoù hag an dud dre vras ivez.

Reiñ a ra ar Rannvro 21 500 € ar bloaz evit skoazellañ C'hoariva.

II.5.1.3 Stummadur ar strolladoù hag an ezhommoù a-fet skignañ

Evel ar c'hleweled pe al lennegezh en dez ezhomm ar c'hoariva da gavout testennoù nevez, dreist-holl evit ar re yaouank pe evit kinnig doareoù c'hoariva disheñvel (c'hoariva er straedoù, c'hoariva forom...). Ar sikour roet d'ar stummadurioù war ar skrivañ c'hoariva (gwelet I.2.4.3.c pajenn 45) a zlefe lakaat an traoù da vont war-raok war an tu-se.

Evit a sell ouzh stummañ komedianed ha teknikourien e ra C'hoariva, un toullad bloavezhioù zo, war-dro aozañ stajoù diouzh ar pezh a vez goulennet gant ar strolladoù.

Goulennoù a vez a-berzh ar strolladoù a-fet an teknik (leurennañ, kinkladurioù, gwiskamantoù, son ha sklêrijennañ ha kement zo) : dav e vo delc'her da glask mont e darempred gant ar frammoù lec'hel a vez o reiñ sikour (tiez ar c'hoariva lakaomp).

Gouestl 59 : Sikour skignañ gwelloc'h ar c'hoariva e yezhoù Breizh.

Dav e vo, asambles gant C'hoariva, priziañ an doare ma vez brudet ar c'hoariva brezhonek hiziv an deiz ha soñjal en doareoù a vo lakaet e pleustr evit lakaat gwellaat an traoù koulz a-fet dasparzh al lec'hioù ma vez kinniget abadennoù, pa weler ez eus takadoù lec'h na vez ket nemeur a arvestoù, hag a-fet bezañ degemeret e lec'hioù sevenadurel zo.

II.5.1.4 An tañva d'ar c'hoariva er skolioù, er stajoù ha dre atalieroù

Gouestl 60 : Reiñ lañs d'an tañva d'ar c'hoariva e brezhoneg hag e gallaoueg er skolioù.

Labourat a ra an tri strollad brezhonek a vicher er skolioù diouzh ar goulennoù (kentañ derez, skolajoù, liseoù). Sikouret e vez al labour-se gant ar Rannvro o reiñ 35 % eus ar pezh a goust d'ar skolioù abalamour da vroudañ anezho da vont er stignad. Kenurzhiet e vez an traoù gant C'hoariva. E 2010/2011 e oa bet kinniget 387 eurvezh tañva evit 359 bugel eus 14 klas.

Aozet e vez stajoù gant ar strolladoù, koulz re a vicher hag amatourien, evit ar gelennerien pe an danvez kelennerien. Kinnig a reont ivez stajoù hag atalieroù evit ar vugale hag an oadourien :

- Ar Vro Bagan a ra war-dro atalieroù d'ar Mercher hag e-pad ar vakañsoù skol. A-hed ar bloaz e kinnig atalieroù evit ar grennarded hag an oadourien. Sikour a ra ivez, a-wechoù, ar strolladoù amatourien diouzh o goulennoù ;
- Teatr Piba a ginnig ivez stajoù evit ar vugale hag an oadourien. Ober a ra ingal war-dro leurennañ strolladoù amatourien ;
- Strollad Plougin a aoz stajoù evit ar vugale e-pad ar vakañsoù skol.

II.5.2 An doareoù sonerezh e brezhoneg hag e gallaoueg

II.5.2.1 Ar c'han hengounel

Berzh bras a ra sonerezh hengounel Breizh hiziv an deiz, ha sikour a ra reiñ ur skeudenn a-feson eus Breizh ha dedennañ an dud etrezek enni. Mont a ra ar c'han hengounel, pe e vefe da selaou pe da zañsal, d'ober ul lodenn eus ar re bouezusañ eus ar sonerezh-se ha d'ober unan eus an traoù dibar a zo gantañ. Ha pa oa bet en arvar e-kreiz an XX^{vet} kantved da-heul ar cheñchamantoù en doareoù da vevañ hag ar vrud a oa gant an doareoù sonerezh eus kêr, ez eus bet roet lañs dezhañ adarre gant un toullad tud youlet-kaer hag o deus aozet en-dro festoù-noz, adlusket ar c'han-ha-diskan (kanouennoù da zañsal e brezhoneg) hag ar gwerzioù (kanaouennoù a boz e brezhoneg) hag ivez ar c'han hengounel e gallaoueg. Dre an azginivelezh-se a-fet sonerezh hengounel ez eus bet roet lañs da yezhoù Breizh da vezañ adperc'hennet gant an dud : kalz a zeskidi nevez o deus graet anaoudegezh gant ar brezhoneg pe ar gallaoueg dre ar c'han hengounel.

Hiziv en deiz e vez treuzkaset ar c'han dre ar c'hentelioù, ar stajoù pe dre glasoù mestr. Evel kan da zañsal e kemer perzh da vat er c'henstrivadegoù war an terouerioù, e-giz ar sonerezh gant binvioù hag an dañs.

Sikouret e vez ar c'han hengounel gant ar Rannvro e-barzh ar stignadoù evit skoazellañ ar sevenadur hag an obererezhioù sevenadurel.

II.5.2.2 Al lazoù-kanañ

Er c'hevread Kanomp Breizh, bet krouet e 2004 abalamour da luskañ ar c'han brezhonek el lazoù-kañ, koulz ar c'han hengounel hag an hini a vremañ, ez eus 23 strollad ezel. Startijenn zo gant an doare kanañ-se, dreist-holl e Penn-ar-Bed.

Deuet eo Kanomp Breizh diwar ar bodad-labour war al lazoù-kanañ er c'hengevread Kendalc'h. Ober a ra war-dro, abaoe 2009, aozañ Breizh a Gan a zo ur festival evit al lazoù-kanañ hag a vez dalc'het bep bloaz en ur gêr disheñvel (Gwened e 2011 evit an 30^{vet} deiz-ha-bloaz). Aozet e vez abadennoù all bep bloaz gant Kanomp Breizh : Kampionad Breizh al Lazoù-kanañ ha Forom ar Yaouankiz war ar C'han Liesfononek e Brezhoneg.

Ober a ra Kanomp Breizh war-dro mirout ar c'hanaouennoù hengounel e brezhoneg ha skoazellañ ar saverien tonioù eus ar Rannvro pa savont oberennoù evit lazoù-kanañ.

Sikouret e vez Kanomp Breizh gant ar Rannvro e-barzh he folitikerezh yezh.

II.5.2.3 Reiñ lañs d'ar sonerezhioù a vremañ e brezhoneg hag e gallaoueg

Da-heul adnevezidigezh ar festoù-noz adalek penn kentañ ar bloavezhioù 1950 e oa bet degaset doareoù nevez e sonerezh Breizh gant ar c'hiz folk er bloavezhioù 1960-70 a lakaas ober eskemmoù gant sonerezhioù all eus ar bed, hag a reas da sonerezh Breizh bezañ brudet e-maez Frañs. Tennet en doa ar brezhoneg e vad eus al lusk-se hag abaoe ar mareoù-se e kaver un implij eus ar brezhoneg pe eus ar gallaoueg en holl zoareoù sonerezh a vremañ pe dost : rock, pop, ska, funk, tekno, hard-core, punk, hip-hop…

Gant ar cheñchamantoù a zegouezh er bed-se (skignañ dre Internet, labeloù dizalc'h…) e teu doareoù nevez hag a vo mat evit skignañ ar sonerezhioù a vremañ e yezhoù Breizh. Frealzus eo gwelet strolladoù hag a ra berzh muioc'h-mui, e Breizh hag ivez e lec'h all en Europa. Dav eo lavaret e c'hall ar strolladoù-se bezañ diharpet, evit a sell ouzh brudañ, gant ar mod ma vezont rummataet : ha pa ne vezont ket anavezet mat gant bed sonerezh Breizh abalamour ne reont ket traoù hengounel o dez poan ivez o vezañ anavezet e bed ar sonerezh a vremañ abalamour ma kanont e brezhoneg pe e gallaoueg.

Graet e vez ul labour a bouez gant al leurenn-lañs Taol-lañs a oa bet dalc'het evit ar 5vet gwech e 2011. E bal zo broudañ ha brudañ ar c'hrouidigezhioù e brezhoneg a-fet sonerezh.

Gouestl 61 : Skoazellañ skignañ ar sonerezhioù a vremañ e brezhoneg hag e gallaoueg.

Dav e vo soñjal, asambles gant ar strolladoù hag ivez gant ar skignerien hag an aozerien arvestoù, war an doare da lakaat ar sonerezhioù a vremañ eus Breizh e yezhoù Breizh muioc'h war wel ha da skignañ anezho gwelloc'h. Teuler pled mat a ray ar Rannvro ouzh an obererezhioù hag a vo o fal loreañ ar c'hrouidigezhioù e yezhoù Breizh estreget an tachennoù hengounel.

III Diorren plas yezhoù Breizh en ensavadur-rannvro

Abaoe 2004, evit lakaat he folitikerezh yezh da dalvezout, e labour ar Rannvro dre hec'h holl servijoù e doare ma vo lakaet ar yezhoù muioc'h war wel, ken a-fet mestr an oberiadur, ken evit ar politikerezhioù all a vez kaset da benn ganti. Diazezet ez eus bet ur bodad-labour « Politikerezh yezh » e-barzh ar Vodadenn hag a zo karget da brederiañ war an doare da lakaat ar politikerezh yezh da dalvezout ha da sellet pizh ouzh ar mod ma vo lakaet e pleustr. E-barzh melestradurezh ar Rannvro eo karget ar servij Yezhoù Breizh, stag ouzh Renerezh ar Stummadur Kentañ, ar Gelennadurezh uhel, an Enklask hag ar Sportoù, da labourat gant an holl servijoù abalamour d'ober war-dro plas yezhoù Breizh ha da vrudañ anezho en holl bolitikerezhioù a vez kaset da benn gant ar Rannvro.

E miz Genver 2012 eo bet diferet, gant Prezidant ar C'huzul-rannvro « Karta implij yezhoù Breizh e mont en-dro ha politikerezh ar Rannvro »[53] hag a ro ur framm d'al lodenn-se, pouezus ha gortozet, eus ar politikerezh yezh. Er Garta e lavarer da skouer « *pal kentañ ar plas roet d'ar brezhoneg ha d'ar gallaoueg e mont en-dro Kuzul-rannvro Breizh zo stummañ ur skeudenn eus Breizh gant identelezhioù lies hag a anavez al liesseurted sevenadurel evel un diazez d'he c'hehentiñ.* » A-hend-all ez eus anv amañ ivez eus brudañ ar brezhoneg hag ar gallaoueg, broudañ an holl dud d'ober ganto ha lakaat anezho d'ober anaoudegezh gant ar gerioù diazez.

Dont a ra ar Garta, anezhi ar « *sichenn izek* », da lakaat evel pennaenn an divyezhegezh hollek galleg-brezhoneg e mont en-dro, kehentiñ ha politikerezhioù ar Rannvro. Ret e vo ober er memes doare gant an div yezh (lizherennoù, ment ha kement zo). Merket ez eus er Garta e vo kemeret ar gallaoueg e kont evit an darn vrasañ eus an obererezhioù-se.

[53] Gwelet ar stagadenn II pajenn 73.

III.1 Kreñvaat plas ar yezhoù e mont en-dro ar Rannvro

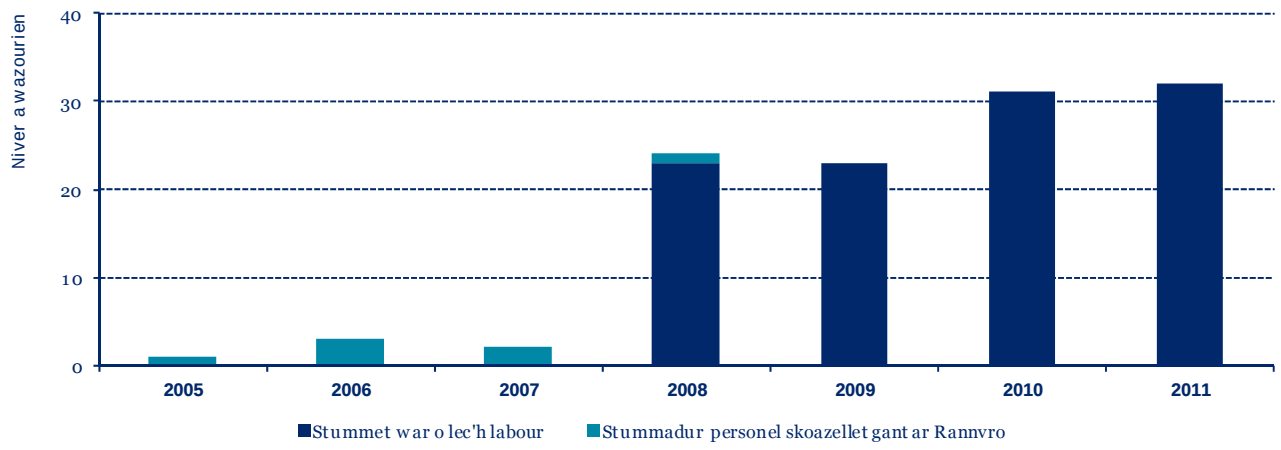

Titourenn 13 : niver a wazourien eus ar Rannvro a heuilh kentelioù brezhoneg – roadennoù tarzh pajenn 90

III.1.1 Kemer ar brezhoneg e kont e politikerezh ar c'hoskor

Abaoe 2000 e vez roet plas d'ar brezhoneg da vat e steuñv stummañ an implijidi. Betek 2008 ne c'halle an implijidi nemet kaout ur skoazell digant ar Rannvro evit heuliañ ur stummadur war ar brezhoneg evel stummerezh hiniennel. Abaoe 2008 ez eus eus ur c'hinnig stummañ ouzhpenn : kemeret e vez ar stummadur e karg penn-da-benn, rak kontet eo an 30 eurvezh stummadur da amzer labour. Er mare-mañ ez eus 32 zen o heuliañ ar c'hentelioù-se a vez roet e strolladoù dre live (1 ha 2) gant Skol an Emsav.

Gouestl 62 : Broudañ implijidi ar servijoù d'ober gant ar brezhoneg en o labour pemdez.

Lusket e vo ar preder war an araezioù a vo lakaet evit broudañ an implijidi d'ober gant ar brezhoneg en o labour pemdez diouzh o barregezh war ar yezh ha diouzh o ezhommoù. Gallout a rafed, da skouer, kinnig d'ar re a fell dezho e-mesk an implijidi a oar brezhoneg, dreist-holl ar re o deus desket en o familh, bezañ, ma fell dezho, « daveennoù » evit an deskidi abalamour d'ar re-se d'ober ingal gant ar yezh dre skrid ha dre gomz ouzhpenn ar c'hentelioù sizhuniek, dezho da wellaat o anaoudegezh eus ar brezhoneg.

Studiañ a ray ar Rannvro penaos e vefe gallet lakaat bep taol ar meneg « *deuet mat e vo gouzout brezhoneg* » en he c'hinnigoù labour, neket evel dezverk evit dibab pe rummañ – nemet hag un dra ret e vefe evit ar post kinniget (implijad er servij Yezhoù Breizh…) – met evit broudañ an dud a zo war ar renk da lakaat ar varregezh-se war wel evel ar yezhoù all a anavezont pe a gomzont.

III.1.2 Diorren plas ar brezhoneg er c'hehentiñ

Er Garta ez eus merket eo dav delc'her kont eus an divyezhegezh e kehentiñ ar Rannvro, koulz war baper pe dre Internet, koulz en diabarzh ha war-zu an holl dud.

Graet e vez da vat bremañ gant ul logotip e brezhoneg, gant-se e lavarer er Garta e vo krouet ivez ul logotip e gallaoueg.

III.1.2.1 Ar c'hehentiñ war baper

Er magazin « Breizh a-gevret », a vez skignet en holl voestoù-lizheroù e Breizh teir gwech ar bloaz (1,5 milion a skouerennoù)[54] hag e-barzh « Breizh keleier kevelerien » (6 niverenn ar bloaz, 25 000 skouerenn) eo divyezhek an titl ha pennad-stur ar Prezidant.

[54] E-barzh « Breizh a-gevret » ez eus ivez ur rubrikenn « Emaon o teskiñ brezhoneg ».

Er plaketennoù evit ar c'hehentiñ diavaez pe diabarzh e vez troet ivez an titl hag ar pennad-stur. E 2011 e oa bet lakaet brezhoneg e-barzh 159 000 teul seurt-se embannet evit an holl dud (100% eus an teulioù) hag e-barzh 31 080 teul evit ar c'hehentiñ diabarzh (91% eus an teulioù).

Divyezhek penn-da-benn eo ar c'hartennoù hetoù hag ar c'hartennoù trugarekaat, brezhoneg a vez bep taol er c'hartennoù pediñ. Divyezhek eo ar c'hartennoù-bizit hag ar c'hartennoù kenskrivañ evit an dilennidi-rannvro hag an implijidi a fell dezho (galleg-brezhoneg pe galleg-gallaoueg pe brezhoneg-gallaoueg).

III.1.2.2 Ar c'hehentiñ dre Internet

Kinnig a ra lec'hienn Internet ar Rannvro endalc'hoù e brezhoneg :

- digor eo al lec'hienn vrezhonek adalek ar bajenn degemer (kinnig an ensavadur-rannvro, roll ar servijoù hag an dilennidi eus ar C'huzul-rannvro ha Kuzul armerzhel ha sokial ar rannvro…) ;
- keleier e brezhoneg a c'haller kaout war un dro e-barzh al lec'hienn vrezhonek hag e-barzh an hini c'hallek, ha gallout a ra ar wiaderien lakaat evezhiadennoù war ar pennadoù. Gallout a reer sellet ouzh an infografiezh a sell ouzh budjed ar C'huzul-rannvro e brezhoneg ;
- lakaet e vo pennadoù gallaouek enlinenn ar muiañ ma vo gallet, gallout a ray an dud lakaat evezhiadennoù e gallaoueg ;
- diskouezet e vo videoioù enno brezhonegerien ha gallaouegerien

El lec'hiennoù tematek stag ouzh ar Rannvro ez eus ivez ur plas evit ar brezhoneg hag ar gallaoueg ar muiañ ma vez gallet ober.

Kavet e vez ar vodulenn « Emaon o teskiñ brezhoneg » war un dro dre an intranet hag e-barzh al lec'hienn bretagne.fr.

III.1.2.3 Ar brudañ, an degemer hag an darvoudoù

Er Garta ez eus anv :

- Da glask mont war-zu an divyezhegezh er c'houlzadoù er mediaoù, forzh peseurt doare kehentiñ a vefe implijet ;
- Eus ar gemennadenn degemer, evit pellgomzer ar Rannvro, e galleg, brezhoneg ha saozneg ;
- Da studiañ penaos e vo gallet treiñ war-eeun dalc'hoù ar C'huzul-rannvro ;
- Da lakaat brezhoneg en holl banelloù ha skritelloù da-geñver ar saloñsoù ;
- Evit ar standoù dalc'het a-stroll gant kevelerien, da welet asambles gant ar gevelerien-se evit lakaat panelloù ha skritelloù divyezhek ;
- Da lakaat skignañ bep taol war ar standoù ha da-geñver darvoudoù Rannvro Breizh ar pegsunioù a zo warno logotip ar Rannvro e brezhoneg hag e gallaoueg ;
- Da embann en un doare divyezhek ar pennadoù-stur (d'an nebeutañ) a vez en teulioù moullet gant ar Rannvro ha skignet da-geñver ar saloñsoù hag an darvoudoù (sturlevr ar vizitourien, plaketennoù…).

III.1.3 Diorren ar panelloù divyezhek

Hervez ar Garta e rank ar panelloù war tachennoù, kirri ha savadurioù ar Rannvro bezañ divyezhek hag implijout an daou stumm a zo gant logotip ar Rannvro.

Gouestl 63 : Hollekaat ar panelloù divyezhek en holl aveadurioù a zo stag ouzh ar Rannvro ha dreist-holl en diazezadurioù stummañ.

Tamm-ha-tamm e vo lakaet divyezhek an holl banelloù e savadurioù ar Rannvro (servijoù, lec'hioù-kelaouiñ, liseoù, porzhioù…) bep ma vint cheñchet pe pa vo lakaet re nevez. Graet e vo heñvel evit a sell ouzh ar c'hirri hag an aveadurioù all (bigi…).

III.2 Kemer ar yezhoù e kont e politikerezhioù ar Rannvro

III.2.1 Kemer yezhoù Breizh e kont en holl oberezhioù skoazellet gant ar Rannvro

Gouestl 64 : Delc'her kont eus implij ar brezhoneg er c'hendivizadoù a sell ouzh arc'hantañ an aozadurioù ma'z eo ar Rannvro ar skoazeller pennañ.

Goulenn a reer er Garta ma vo un diferadenn, er c'hendivizadoù a sell ouzh arc'hantañ an aozadurioù ma'z eo ar Rannvro ar skoazeller pennañ, da lakaat an aozadurioù-se da implijout ar brezhoneg, pe ar gallaoueg e degouezhioù zo, en o mont en-dro[55]. Kement-se a c'hall bezañ, lakaomp, diazezañ panelloù divyezhek, kehentiñ war baper ha dre Internet en un doare divyezhek ha kement zo.

A-hend-all e c'houlenner er Garta ma vo prederiet war plas ar brezhoneg ha hini ar gallaoueg en holl oberezhioù skoazellet gant ar Rannvro. Lakaet e vo ar redi-se er c'hendivizadoù arc'hantañ. Lañset e vo ar preder en holl servijoù hag aozadurioù evit lakaat ar redi-se da dalvezout en holl bolitikerezhioù a-berzh ar Rannvro.

Diazezet ez eus bet un hevelep stignad un toullad bloavezhioù zo gant ar politikerezh tiriadel : ouzhpenn an oberezhioù a sell ouzh ar brezhoneg pe ouzh ar gallaoueg da gentañ-penn e rank an holl oberezhioù skoazellet e-barzh ar C'hevratoù Rannvro-Bro reiñ dre ar munud an doare ma vo dalc'het kont ganto eus yezhoù Breizh. Skignet e vez ur blaketenn da sikour mistri an oberiadur da gemer kement-se e kont.

A-hend-all e ro ar Rannvro plakennoù divyezhek (Siberkumun, Ti ar stummañ micherel, oberezhioù skoazellet e-barzh ar Gevrat Rannvro-Bro ...) d'ar frammoù a vez skoazellet ganti.

III.2.2 Ar yezhoù e politikerezh ar Rannvro evit a sell ouzh treuzdougen beajourien

Gouestl 65 : Hollekaat ar panelloù divyezhek er garioù, en THR hag er c'hirri-boutin rannvroel.

Pa vo graet labourioù evit nevesaat ar garioù THR e vo lakaet panelloù divyezhek enno dre ret. Gallet e vo lakaat gallaoueg ivez diouzh ar goulennoù.

Divyezhek eo ar panelloù diavaez lakaet war an THR.

Gouestl 66 : Hollekaat implij ar brezhoneg evit kelaouiñ ar veajourien (kemennadennoù gwelet ha klevet, bonnoù kelaouiñ).

Ar Rannvro he deus roet da c'houzout d'an SNCF e fell dezhi lakaat ar brezhoneg da vezañ klevet ha gwelet en trenioù hag er garioù, ouzhpenn er panelloù. Dav e vefe dreist-holl azasaat stignadoù a zo anezho dija :

- kemennadennoù klevet divyezhek en THR pa vezont enrollet en a-raok ;
- kemennadennoù klevet divyezhek mard eo brezhoneger ar penn tren ;
- staliañ un etrefas divyezhek er bonnoù kelaouiñ hag en ingalerioù bilhedoù ;
- lakaat divyezhek ar c'hemennadennoù dre skrid a zibun war ur skramm en THR ma'z eus anezho ;
- implijout ar brezhoneg er c'helaouiñ war baper (fichennoù eurioù).

Abaoe 2011 ez eus un etrefas e brezhoneg penn-da-benn gant al lec'hienn www.breizhgo.com, anezhi porched kevelet an treuzdougen publik e Rannvro Breizh renet gant ar Rannvro.

55 Breizh Dorren Neveziñ, PRT (en deus lakaet treiñ e lec'hienn Internet e brezhoneg), Breizh Etrebroadel, Kampus gwellentez ar sportoù, Dalc'had rannvroel an arz a vremañ, ha kement zo.

IV Bilañs an araezioù lakaet evit politikerezh yezh ar Rannvro

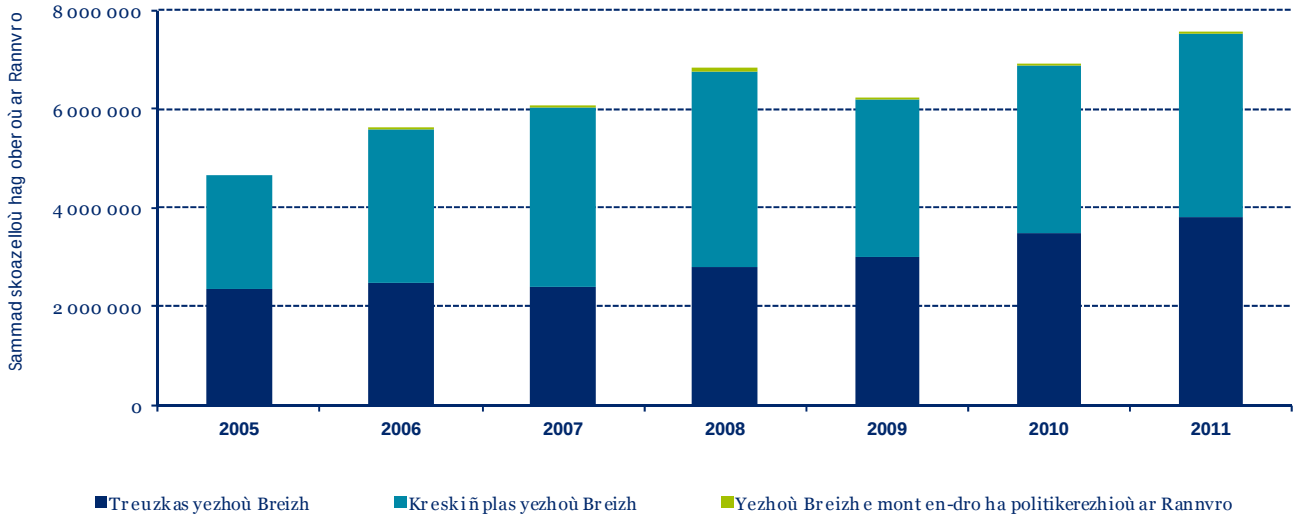

Budjed dezastum ar politikerezh yezh (kesoutet) – roadennoù tarzh pajenn 90.

War ar bajenn 90 e kaver bilañs resis an araezioù lakaet gant ar Rannvro evit he folitikerezh, dre balioù ha dre obererezhioù. Evit bilañs solutaet 2011 e weler e oa bet lakaet 7,515 milion a euroioù gant ar Rannvro, ar pezh a ya d'ober ur c'hresk 8,92% e-keñver 2010.

Mont a ra ar sammad arc'hant lakaet evit ar programm 413 d'ober 6,546 milion a euroioù evit 2011, da lavaret eo 87,10% eus an hollad-se.

3 > Stagadennoù

I Roll ha kefridioù Ofis publik ar brezhoneg

E mellad 4 statudoù an diazezadur publik a genlabour sevenadurel, e lakaer da gefridi da Ofis Publik ar Brezhoneg "*lakaat e pleustr ar politikerezhioù yezh a vez fiziet ennañ gant ar strollegezhioù publik ezel eus an diazezadur* ".

Ar c'hefridioù-se a bolitikerezh yezh zo meur a zoare anezho.

Kefridioù terkañ ar yezh

Kodifiañ, azasaat ha pinvidikaat ar yezh a-hed an amzer. Evel forzh peseurt yezh vev ec'h emdro an doare ma reer gant ar brezhoneg hervez cheñchamantoù ar gevredigezh. Kelennadurezh ar yezh, ar fed ma vez graet muioc'h-mui ganti dre skrid ha dre gomz e tachennoù ledanoc'h-ledanañ hep ankounac'haat implij stankoc'h-stankañ an teknologiezhioù nevez a redi ar c'heriaoueg hag ar reolad dre skrid da azasaat dibaouez : termenañ ha stabilaat an doare-skrivañ, doare da verañ argemmoù ar yezh, diazezañ reoladoù evit ober gant ar yezh e degouezhioù furmel (yezh velestradurel, kelenn, panellerezh...), dastum ha skignañ korpus hollek gerioù ar yezh, diazezañ ha skignañ termenoù teknikel nevez, dastum hag ober war-dro al lec'hanvioù hag an tudanvioù...

AR C'HODIFIAÑ

Ofis Publik ar Brezhoneg en deus da gefridi :

- stabilaat ha skignañ an doare-skrivañ boutin, azasaat anezhañ diouzh ret, diazezañ an erbedadennoù evit ober gantañ ha kemer an argemmoù rannyezhel e kont ;
- ober e doare ma vo graet ervat gantañ gant ar muiañ ar gwellañ a dud, evel da skouer er melestradurezhioù hag er mediaoù publik, an aozadurioù stummañ, ar c'hreizennoù kelenn hag al levrioù deskiñ arc'hantaouet gant arc'hant publik ;
- diazezañ an doare da skrivañ al lec'hanvioù hag an tudanvioù brezhonek e-sell d'o impljout er vuhez foran ha melestradurel.

GERIADUREZH HA TERMENADUREZH

Ofis Publik ar Brezhoneg en deus da gefridi :

- dastum ha skignañ geriaoueg ar brezhoneg a-hed an amzer;
- sevel ha/pe kinnig e ve savet ar binvioù ret da dizhout ar pal-se : diazoù roadennoù, geriaouegi, geriadurioù. E ali a vo goulennet pa vo goulennet skoazelloù arc'hant evit raktresoù o tennañ da sevel binvioù yezh nevez diazez (geriadurioù, diazoù roadennoù, treiñ meziantoù...) ;
- ober e doare ma vo ar yezh diouzh ar gevredigezh o tanzen an termenaouegi ret pe o vroudañ an danzen anezho ;
- ober e doare ma vo graet ervat gant an termenoù-se gant ar muiañ ar gwellañ a dud, ha, da skouer, gant ar velestradurezh, ar mediaoù hag al levrioù deskiñ ;
- ober e doare ma vo enframmet en teknologiezhioù nevez ;
- ober e doare ma vo diorroet an treiñ emgefreek.

Kefridioù brudañ, kenurzhiañ ha frammañ

DRE-VRAS

Ofis Publik ar Brezhoneg en deus da gefridi aozañ pe vroudañ da aozañ dafar brudañ evit ar brezhoneg hag an divyezhegezh.

AR VUHEZ FORAN

Ofis Publik ar Brezhoneg en deus da gefridi :

- kas implij ar brezhoneg war-raok gant an obererien bublik pe prevez dre lakaat tamm-ha-tamm e pleustr un divyezhegezh kempouez, evit a sell ouzh ar panellerezh hag an darempredoù gant an dud peurgetket. ;
- termenañ reolennoù an divyezhegezh evit ar panellerezh hent hag ambroug ar galloudoù publik evit o lakaat da dalvezout.

AN DESKADUREZH

Ofis Publik ar Brezhoneg en deus da gefridi :

- kelaouiñ ar boblañs war perzhioù mat an divyezhegezh abred ;
- aozañ koulzadoù brudañ ha kizidikaat war-zu ar re yaouank hag ar skolioù evit ma vo muioc'h a dud o teskiñ ar yezh;
- frammañ diorroadur ar c'hinnig kelenn brezhoneg ha/pe e brezhoneg e darempred gant ar strollegezhioù lec'hel, pennadurezhioù an Akademiezh ha kevredigezhioù ar gerent hervez an doare ober-mañ evit an deskadurezh publik :
    - gwelet pelec'h e c'haller kavout lec'hioù da zegemer un hentad nevez evit pep hini eus an teir rouedad (preder a-raok termenañ programm an ajañs diorren) ;
    - emgav gant an dilennidi zo da gemer perzh, kaout asant ar Maer ;
    - Enseller Akademiezh kelaouet war ar raktres gant an Ofis ;
    - Enseller pastell-vro kelaouet. Hemañ a gas keloù d'e dro da skipailh pedagogel ar skol dibabet ;
    - skignañ an titouroù d'ar familhoù (enklask skignet er c'harnedoù-skol) ;
    - kenlabour ha degas startijenn d'ar raktres e darempred gant an Ti-kêr evit dastum an niver rekis a enskrivadurioù (kehentiñ, prezegenn gant ur yezhoniour, standoù...) ;
    - Enseller Akademiezh kelaouet gant an Ti-kêr ez eo prest ar raktres (goulenn ofisiel digeriñ ur post);
    - Rannvro kelaouet gant an Ofis Publik diwar-benn stad darevadur ar raktresoù a-raok Poellgor akademiezh ar yezhoù rannvro ;
    - raktres kemeret e kont er gartenn-skol evit an distro-skol kentañ (diviz pep Enseller Akademiezh en e zepartamant) ;
    - digeriñ an hentad nevez e Gwengolo.
- kas koulzadoù brudañ ha kizidikaat da benn war-zu al liseidi hag ar studierien evit o broudañ da vont war ar vicher kelenner divyezhek ;
- kas koulzadoù brudañ da benn war-zu skolidi ar c'hentañ hag an eil derez evit diorren ar c'hizidikaat hag an deskiñ brezhoneg evel danvez dibab.;
- kemer perzh e diorroidigezh kelenn ar yezh d'an oadourien. Brudet e vez gant an Ofis. Harpañ a ra lusk micherelaat ar frammoù kelenn ha/pe stummañ. Arsellet a ra dasparzh ar c'hinnig en tiriad ha kinnig a ra senarioioù emdreiñ c'hoantaet d'an obererien evit ma gwarantet ur c'hinnig deskadurezh nes d'ar brasañ niver..

TREUZKAS AR YEZH

Ofis Publik ar Brezhoneg en deus da gefridi :

- aesaat treuzkas ar yezh er familhoù ;
- teurel evezh ma yelo ar c'hinnig dudi e brezhoneg war greskiñ ;
- teurel evezh ma kresko implij ar brezhoneg gant ar vugaligoù, er magourioù hag er frammoù degemer dreist-holl, kevelet gant ar C'huzulioù-departamant hag ar KGT hep ankounac'haat ar c'hevredigezhioù a labour war an dachenn-se.

Kefridioù prizachañ

Ofis Publik ar Brezhoneg en deus da gefridi :

- arsellet ingal emdroadur implij ar yezhoù gant ar Vretoned, e kement doare zo;
- prientiñ kinnigoù evit gwellaat stad ar yezh (steuñvoù politikerezh yezh...) ;

- ambroug ar strollegezhioù a garo evit termenañ ha lakaat e plas ha/pe lakaat e pleustr o politikerezh yezh. Diouzh an ezhomm e c'hall ar galloudoù publik goulenn e soñj digant an Ofis publik evel prizacher evit studiañ raktresoù pe goulennoù bet kaset dezho ;
- studiañ goulennoù skoazell ar stignad Desk (bet KSDS) evit ar goulennoù stummañ kelennerien, koskor d'ober war-dro bugaligoù hag ar micherioù troskol ;
- kemer perzh e dalc'hioù jurioù ar stignad Skoazell hag an FSKB ;
- e stern ar programm skoazell d'an treiñ lennegel lakaet en e sav gant Rannvro Breizh e vo karget an Ofis publik da :
    - sevel ur bodad labour evit diazezañ roll al levrioù da vezañ troet ;
    - kinnig ar roll-se d'ar C'huzul-rannvro, hemañ diwezhañ o kelaouiñ an embannerien hag an droerien diwar-benn ar stignad ;
    - resev ha studiañ an teuliadoù kinniget gant an embannerien ;
    - kinnig un dibab embannerien ha troerien.
- e stern ur c'hendivizad liesvloaziek trifarzh da vezañ savet etre ar Rannvro, ar gevredigezh DAO hag an Ofis publik e vo kinniget gant hemañ diwezhañ d'ar c'hreizennoù stummañ oadourien a vicher skoaziadennet gant ar Rannvro e rafe war-dro priziadennoù e sell d'ober erbedadennoù diwar-benn kempoellded ha perzhded ar yezh treuzkaset. Evit a sell ouzh ar stummadurioù hir, o welet petra eo an ezhommoù hag an teuliadoù kinniget gant pep aozadur da DAO, hemañ diwezhañ a gaso ur c'hinnig dasparzh ar plasoù evit pep aozadur stummañ d'ar Rannvro hag a vo roet un ali diwar e benn gant an Ofis.

II Karta implij yezhoù Breizh e mont en-dro ha politikerezhioù ar Rannvro

Ar pal kentañ oc'h ober gant ar brezhoneg hag ar gallaoueg e mont en-dro Kuzul-rannvro Breizh zo stummañ skeudenn ur Vreizh lies hec'h identelezhioù, a anavez al liesseurted sevenadurel evel un ahel eus e gehenterezh.

An daou bal all zo gant ar vezañs-se zo, eus un tu, skignañ ha broudañ an implij eus ar brezhoneg hag ar gallaoueg hag, eus un tu all, boazañ an holl geodedourien ouzh ar gerioù diazez.

Hiziv an deiz, pa seller ouzh obererezh ar strollegezhioù rannvroel e Frañs, emañ Breizh er penn a-raok, pe e vefe evit an divyezhegezh (galleg – brezhoneg) a vez diskouezet el lec'hienn, evit plas ar brezhoneg en hon embannadurioù, pe evit ar panellerezh – gant ul logo e brezhoneg peurgetket.

Al lañs zo ganimp war an dachenn-se, tapet en un doare youlek met dizunvan a-wechoù, a rank bremañ bezañ furmelaet e stumm ur « garta evit an implij eus ar brezhoneg hag ar gallaoueg e kehenterezh ar C'huzul-rannvro ». Pal ar garta-mañ, a ranker doujañ dezhi penn-da-benn evit ma ray berzh, evel-just, eo unvaniñ reolennoù bezañs ar yezhoù rannvroel. Emañ da dalvezout evit an holl hag un diazez izelañ eo na c'hallo ket ar Rannvro chom hep sentiñ outañ. Talvezout a ra, evel-just, evit an elfennoù kehentiñ diavaez kerkoulz hag evit ar c'hehentiñ diabarzh.

An elfennoù a ya d'ober ar garta-mañ a vo klokaet bep ma vo sevenet, ha pep emdroadur a vo divizet en a-raok gant an dilennidi.

Sinet eo ar garta-mañ gant Prezidant ar C'huzul-rannvro ha lakaet e vo da dalvezout dindan atebegezh Pennrener ar servijoù.

Ar pennaennoù hollek da lakaat da dalvezout diouzhtu

E teulioù ar Rannvro graet evit an holl, embannet gant ar C'huzul-rannvro, e ranker derc'hel kont eus an divyezhegezh (galleg – brezhoneg) hag e c'hallo bezañ lakaet gallaoueg e kement ha ma vo tu.

Furmelaet e vo kement-se evit goulenn splann ha sklaer ma vo prederiet war ar plas miret evit ar brezhoneg – ha, hervez ar goulenn a zeuio gant ar vistri oberiadur, evit ar gallaoueg – er raktresoù skoaziadennet gant ar C'huzul-rannvro. Lakaet e vo ar goulenn-se er c'hendivizadoù arc'hantaouiñ.

Ar c'hendivizadoù arc'hantaouiñ evit « frammoù tro-dro » ar C'huzul-rannvro (Breizh Diorren Ijinañ (BDI), Poellgor Touristerezh ar Rannvro (PRT), Breizh Etrebroadel, Kampus gwellentez ar sportoù, Dalc'had Rannvroel an Arz a Vremañ (FRAM) h.a....) zo enno un diferadenn evit ma vo graet gant ar brezhoneg hag ar gallaoueg, diouzh an dro, en o mont en-dro

Ur studiadenn skogañ a vo kaset da benn evit gwelet ha gallout a reer treiñ dalc'hoù ar C'huzul-rannvro war ar prim, p'emeur oc'h ober troidigezhioù teiryezhek er mare-mañ, en un doare arnodel, evit dalc'hoù ar C'huzul sevenadurel.

Ar panellerezh war an tachennoù, ar c'hirri hag ar savadurioù zo d'ar C'huzul-rannvro, a rank bezañ divyezhek, hag ober gant an daou zoare eus logo ar Rannvro. Lakaet e vez kement-mañ da dalvezout evit an dafar THR ivez. Evit ar pezh a sell ouzh degouezh resis an tiez-gar, e vo lakaet bep tro an traoù divyezhek ent-emgefreek : divyezhek (galleg-brezhoneg) e vo da nebeutañ ar panellerezh hag ar skrammoù niverel Gallaoueg a c'hallo bezañ lakaet ouzhpenn, hervez ar goulenn.

Krouet e vo ul logo eus an ensavadur e gallaoueg. Un doare eus al logo diouzh holl ezhommoù ar Rannvro a vo savet.

An testennoù troet a vo graet ken brav dezho e-keñver lizherennerezh ha pajennaozañ.

Ar pegsunioù warno logo ar Rannvro a vo skignet bep tro en teir yezh, galleg, brezhoneg ha gallaoueg, en holl standoù hag en holl abadennoù gant Rannvro Breizh.

Evit ar saloñsoù, e Breizh pe e lec'h all, e vo lakaet ar brezhoneg war wel war an holl banelloù. Evit ar standoù a-stroll (gant kevelerien all), e vo lakaet ur panellerezh divyezhek war-sav e kenemglev gant ar gevelerien

Divyezhek e vo ar pennadoù-stur (*da vihanañ*) en teulioù moullet, kaset da benn gant ar Rannvro, ha roet d'an dud er saloñsoù hag en abadennoù (sturlevrioù ar weladennerien, plaketennoù...).

Un doare brezhonek eus lec'hienn ar Rannvro zo, ma kaver ur pennad a ginnig an Ensavadur hag ur rubrikenn « Keleier ». Pennadoù gallaouek a vo lakaet enlinenn ivez kement ha ma vo tu.En holl lec'hiennoù zo e dalc'h ar

C'huzul-rannvro (lec'hiennoù tematek da skouer), e vez graet, kement ha ma vo tu, gant ar brezhoneg hag ar gallaoueg.

Pennadoù-kaoz filmet gant brezhonegerien ha gallaouegerien a vez lakaet enlinenn el lec'hienn (istitlet e galleg).

An evezhiadennoù dindan pennadoù keleier an doareoù brezhonek ha gallaouek a c'hall bezañ skrivet e brezhoneg pe e gallaoueg (ur wech bet degemeret gant an habaskaerien)

Lec'hienn enrouedad ar Rannvro zo enni elfennoù brezhonek ha gallaouek, ur modul evit deskiñ gerioù brezhonek pemdeziek hag unan all evit deskiñ gerioù gallaouek, dreist-holl ; moduloù a seurt-se zo da vezañ lakaet ivez el lec'hienn bretagne.fr.

Er gelaouenn « Breizh a-gevret », skignet en holl voestoù-lizheroù e Breizh, e kaver yezhoù Breizh. Pennadoù-stur ar Prezidant hag emelladennoù izili ar galloud seveniñ a vo divyezhek, kement ha ma vo tu. Troidigezhioù a c'hallo bezañ kinniget evit pennadoù all. Evit un nebeud pennadoù hir, e galleg, e kinniger ivez, en ur sternig, troidigezh gerioù zo e brezhoneg hag e gallaoueg e stumm ur c'heriaoueg.

Er plaketennoù kehentiñ diavaez pe kehentiñ diabarzh ez eus ur reolenn da vihanañ : divyezhek an titl hag ar pennad-stur. An teulioù kelaouiñ war an divyezhegezh a droer penn-da-benn e brezhoneg. En holl blaketennoù na vezont ket troet en o hed e kinniger troidigezh un nebeud gerioù alc'hwez (pennad sterniet).

Ar c'hartennoù hetoù, pediñ ha trugarekaat zo divyezhek.

Kemennadenn degemer pellgomz (standard) ar C'huzul-rannvro zo e galleg, e brezhoneg hag e saozneg.

An holl goulzadoù war-zu ar mediaoù - ne vern peseurt skoroù a vefe implijet – a rank tostaat, e kement ha ma vez tu , d'an divyezhegezh.

Divyezhek (galleg-brezhoneg pe galleg-gallaoueg pe c'hoazh brezhoneg-gallaoueg) e vo ar c'hartennoù-bizit hag ar c'hartennoù kenskrivañ evit dilennidi ar Rannvro hag ar wazourien o do c'hoant,

En div yezh e vo an elfennoù ensavadurel war ar pourvezioù paper personelaet (anv ar strollegezh, renerezh, servij, chomlec'h), ne vern peseurt dibab a vefe graet ent personel gant an dilennidi pe ar wazourien.

En div yezh e vo an elfennoù ensavadurel war ar pourvezioù paper personelaet (anv ar strollegezh, renerezh, servij, chomlec'h), ne vern peseurt dibab a vefe graet ent personel gant an dilennidi pe ar wazourien. Gallaoueg a c'hallo bezañ lakaet ivez, diouzh ar goulenn.

Unvanet e vo ar sinadurioù evit ar posteloù evit ar wazourien. Divyezhek pe teiryezhek e c'hallo bezañ ar sinadurioù-se.

An hentenn

Ar paperennoù « mat da lañsañ » (embannadurioù, abadennoù...) hag ar paperennoù « mat da dennañ » a vo skrivet warno e peseurt doare e ranker derc'hel kont eus yezhoù Breizh.

Dre ma vez graet an troidigezhioù gant pourchaserien diavaez, e ranker derc'hel kont eus an amzer lakaet evit treiñ an teulioù en termenoù a vo lakaet da gas an embannadurioù da benn.

III Enskrivadur ar politikerezh yezh en Agenda 21 ar Rannvro

Rannvro kevelerez (lodenn diavaez an Agenda 21)

16. DIOGELIÑ TREUZKAS HA DIORREN YEZHOÙ BREIZH

LAKAAT AR BINVIOÙ STRATEGEL E PLEUSTR

DURC'HADURIOU STRATEGEL

227	Kensevel ha kenlakaat e pleustr ur steuñv evit ur politikerezh yezh evit Breizh
227.1	• *Azasaat ar politikerezh yezh ouzh emdroadurioù amdro Breizh hag ouzh barregezhioù ar Rannvro.*
227.2	• *Broudañ bezañs al lodennoù a denn d'ar glad ha da yezhoù Breizh en agendaoù 21 lec'hel ha lakaat glad ha yezhoù Breizh da vezañ elfennoù savelus da vat eus ar politikerezhioù diorren padus.*
228	*Lakaat e pleustr ur garta rannvroel evit an divyezhegezh .*
228.1	• *Enlakaat dezverkoù divyezhegezh en oberoù ar Rannvro hag er c'hevelerezhioù gant obererien ar Rannvro.*
228.2	• *Enlakaat gwelloc'h implij ar yezhoù pe ar broudañ d'ober ganto er politikerezhioù foran rannvroel.*
228.3	• *Mont a-du gant an divyezhegezh er panellerezh hag an araezioù kehentiñ foran .*
229	*Harpañ savidigezh ur studiadenn zon diwar-benn implij ha goulenn sokial ar yezhoù evit ma vo ledanaet o skignadur, dreist-holl war-zu kevredigoù buk (ar re yaouank, michereien, kêriz, annezerien nevez...).*
229.1	• *Sevel stad an traoù dre diriad en ur mod dinamek (o terc'hel kont eus fiñvusted ar yezherien) evit a sell ouzh implij ar yezhoù.*
229.2	• Emelloù ar Rannvro war-zu al lezenner evit ma vo aotreet ha lakaet war-sav binvioù niveriñ diwar-benn implij ar yezhoù
229.3	• *Harpañ ur preder hollek diwar-benn kendalc'h ha treuzkas ar gallaoueg (implij er gevredigezh...).*
230	*Lakaat strollegezhioù Breizh da sevel a-unan evit ma vo peurwiriekaet karta Europa ar yezhoù rannvro ha bihanniver..*
231	*Harpañ Ofis publik ar brezhoneg da reiñ lañs d'ur c'houlzad kehentiñ war-zu holl obererien ar rannvro diwar-benn ar c'hehentiñ hag ar panellerezh foran divyezhek.*

ARAEZIOU OBERUS

232	Harpañ mont en-dro ha kefridioù Ofis publik ar brezhoneg.
232.1	• Treuzfurmiñ Ofis ar brezhoneg en un diazezadur publik a genlabour sevenadurel (DPKS) anvet Ofis publik ar Brezhoneg – Office public de la Langue bretonne e Gwengolo 2010.
232.2	• Kefridioù fiziet gant ar Rannvro en Ofis publik ar brezhoneg o tennañ da : - pinvidikaat ar yezh hag he azasaat d'an ezhommoù nevez ; - frammañ ar c'hinnig deskadurezh divyezhek ; - frammañ ar c'hinnig stummañ oadourien war ar brezhoneg ; - frammañ ar c'hinnig degemer divyezhek evit ar vugaligoù ; - kemer perzh ha dileuriañ ar brezhoneg er rouedad europat evit harpañ al liesseurted yezhel (NPLD) ; - aozañ koulzadoù brudañ an deskadurezh divyezhek pe an deskiñ brezhoneg gant an oadourien ; - aozañ prizioù dazont ar brezhoneg ; - prizachañ ret evit ma vo sevenet ervat durc'hadurioù politikerezh yezh ar rannvro.
233	Harpañ ar c'hevredigezhioù Bretagne gallèse ha Chubri.
233.1	• *Harpañ savidigezh un arsellva skolveuriek evit ar gallaoueg.*

DIORREN DANVEZ ARMERZHEL YEZHOÙ BREIZH

IMPLIJ HAG OBEREREZHIOU ARMERZHEL

234 Harpañ an implijoù brezhonek en deskadurezh hag ar stummañ, ar mediaoù, an armerzh sevenadurel.

235 *Harpañ stummadurioù nevezus a ro an tu da ziorren anaoudegezh ar gladoù hag ar brezhoneg e gennadoù buk a grou implijoù (touristerezh, armerzh sokial, servijoù d'an den...).*

TREUZKAS YEZHOÙ BREIZH

ENKLASK

236 Ambroug enklaskoù skol-veur war ar brezhoneg hag ar gallaoueg.

236.1 • 3 skorenn enklask doktorelezh (ARED) er mare-mañ (4647/LITOLANB, 5152/bilingua, 5262/BRETVANN).

236.2 • *Reiñ lañs d'un enklask skolveuriek kreñvoc'h war dachenn yezhoniezh deskrivañ ar brezhoneg/gallaoueg hag ar sokioyezhoniezh.*

STUMMAÑ D'AR C'HELENN DIVYEZHEK

237 Harpañ stummadur kelennerien divyezhek galleg-brezhoneg :

- stignadoù Skoazell ha Desk (bet KSDS) ;

- harpañ an aozadurioù stummañ ar gelennerien (Kelenn, skolioù-meur Brest ha Roazhon 2, ensavadur uhel stummañ ar gelennadurezh katolik dre ar PAKEK).

237.1 • Kehentiñ war ar stummadurioù da vicherioù an deskadurezh divyezhek evit bastañ d'an ezhommoù a vremañ ha da zont (postoù chomet vak) en hentadoù divyezhek e stern ar c'hehentiñ diwar-benn Skoazell.

238 Harpañ evit diogeliñ treuzkas ar brezhoneg d'ar re yaouank: magourioù (Divskouarn ha Babigoù Breizh) ; deskadurezh kentañ (3 hentad skol divyezhek : Diwan, divyezhek publik ha divyezhek prevez katolik); dudi, vakañsoù hag obererezhioù e-maez an amzer skol evit ar re yaouank.

238.1 • *Lakaat war-sav e 2011 ar poellgor heuliañ a-zivout ar gartenn skol e stern ar c'henemglev a-ziforc'h CPER.*

238.2 • *Aesaat hollekadur an deskadurezh divyezhek er framm-se.*

239 Harpañ an dudi hag ar vakañsoù gallaouek.

STUMMAÑ WAR YEZHOU BREIZH

240 Harpañ ar frammoù stummañ oadourien war ar brezhoneg (Kelenn, Skol an Emsav, Mervent, Roudour ha Stumdi).

240.1 • Harpañ savidigezh stajoù hir 6 miz evit an oadourien hag ivez stajoù stummañ uhel (3 miz) er 5 kreizenn stummañ-se..

240.2 • *Harpañ stummadurioù brezhonek evit micherioù zo (da sk. : servijoù d'an den ha mediaoù).*

240.2 • Harpañ savidigezh ur stummadur digor hag a-bell war ar brezhoneg (Edubreizh).

241 An diplom barregezh war ar yezh (DBY) evit ar brezhoneg, lakaet war-sav e dibenn 2010 gant ar Stad gant harp ar Rannvro.

242 Harpañ diogeliñ treuzkas ar gallaoueg en deskadurezh uhel: kendivizad gant SVBU.

242.1 • *Harpañ ar c'hentelioù-noz gallaoueg.*

DIOGELIÑ BEZAÑS YEZHOÙ BREIZH ER VUHEZ SOKIAL, SEVENADUREL HA FORAN

KIZIDIKAAT D'AR BREZHONEG

243 Harpañ diorren an tañva d'ar brezhoneg e skolioù publik unyezhek Penn-ar-Bed.

BEZAÑS YEZHOU BREIZH ER MEDIAOÙ

244 Harpañ bezañs ar brezhoneg hag ar gallaoueg er mediaoù (advouezhiañ, krouiñ programmoù, skinwel, skingomzoù kevredigezhel) koulz evit ar c'hrouiñ hag evit ar skignañ; gwiad ha TKK (produerezh klewelet brezhonek war ar gwiad, treiñ meziantoù e brezhoneg) ; kelaouennoù lennegel brezhonek.

BEZAÑS YEZHOU BREIZH ER VUHEZ FORAN	
245	Kendivizad Rannvro-SNCF a gemer ar panellerezh divyezhek galleg/brezhoneg e kont.
245.1	• *Krouiñ un teul dave war an doare da staliañ ur panellerezh divyezhek en tiez-gar .*
245.2	• Staliañ ur panellerezh divyezhek en holl diez-gar THR a-feur ma vo nevezet e kevelerezh gant ar c'humunioù.
245.3	• *Staliañ kemennoù klevet ha gwelet divyezhek en tiez-gar hag en trenioù; kaout etrefasoù brezhonek en ingalerioù teulioù treuzdougen .*
246	*Harpañ bezañs ar gallaoueg er vuhez foran ha sokial.*
BEZAÑS YEZHOU BREIZH ER PLEUSTROU SEVENADUREL	
247	Harpañ ar c'hrouiñ arzel brezhonek (embann, arvestoù bev).
247.1	• *Reiñ lañs da c'halvoù da raktresoù evit oberoù brezhonek nevezus.*
248	Harpañ ar c'hrouiñ arzel e gallaoueg (embann, arvestoù bev)

Rannvro atebek (lodenn diabarzh an Agenda 21)

ATEBEGEZH SOKIAL

UN ATEBEGEZH SOKIAL EVEL IMPLIJER DRE AR SERVIJOU, PROGRAMMOU HAG OBEROU AMBROUG	
	An oberoù war dachenn ar yezhoù
27	Stummañ war ar yezhoù rannvroel
28	Kemer an divyezhegezh e kont e kehentiñ ar Rannvro
199	Rubrikenn « J'apprends le breton » e Kelenn

IV Kendivizad stag ouzh KRSR 2007-2013

Kendivizad stag ouzh Kevrat Raktresoù Stad-Rannvro 2007-2013 evit treuzkas ar brezhoneg ha diorren e implij er vuhez pemdeziek

RAKLAVAR

Hervez mellad 4 ar Gevrat raktresoù Stad-Rannvro bet sinet d'an 12 Ebrel 2007, e ouestl ar Stad, ar Rannvro hag an departamantoù kenstrivañ er prantad 2007-2013 evit diwall ha treuzkas yezh ha sevenadur Breizh, a ya d'ober ul lodenn eus identelezh BREIZH hag a zo ivez arouezioù eus digorded ha liesseurted sevenadurel.

Liesegezh yezhel Breizh zo da vezañ lec'hiet en ul lusk brasoc'h, diazezet war pennaennoù hollek an doujañs d'al liesseurted sevenadurel m'emañ Frañs o paouez ober un degasadenn pouezus-tre dezho en ur vezañ e penn a-raok taol intrudu ar c'hendivizad gwareziñ ha brudañ liesseurted ar sevenadurioù bet degemeret gant an UNESCO e miz Here 2005 ha lakaet da dalvezout d'an 18 Meurzh 2007.

O vezañ m'he deus ar skol ur perzh ret e gwarez hag e treuzkas ar yezh ez embann ar berzhidi sinerien o youl da zerc'hel gant ar strivoù graet e stern ar c'hendivizad kent stag ouzh ar Gevrat steuñv Stad-Rannvro bet sinet d'ar 4 Meurzh 2002 hag he deus roet an tu, da zistro-skol 2008, da zegemer tost da 12.000 skoliad divyezhek gant servij publik an deskadurezh e 192 lec'hiad digor en teir rouedad (publik, prevez katolik, prevez Diwan).

An difrae-mañ a zeue a-raok al lezenn heñchañ ha programmiñ evit ar skolioù eus an 23 a viz Ebrel 2005, a rakwel « e c'hall ar yezhoù hag ar sevenadurioù rannvro bezañ kelennet a-hed ar skoliata hervez an doareoù termenet dre gendivizad etre ar Stad hag ar strollegezhioù tiriadel e-lec'h ma vez graet gant ar yezhoù-se ».

Mennet eo ar sinerien da genderc'hel ha da dalvoudekaat ar striv graet bremañ.

- Dazont ar brezhoneg ne vo suraet da vat nemet ma vez mestroniet gant ul lodenn bras a-walc'h eus ar boblañs. Hiziv an deiz e labour c'hoazh gwered ar boblañs a-enep dezhañ hag, hep ur striv kreñv, ez eus riskl bras ez afe an niver a yezherien war ziskar kement ma vefe kondaonet da vat ar yezh sur a-walc'h.
- Da vezañ adc'hounezet emañ c'hoazh plas ar yezh-se er vuhez sokial. Bez' e rank diorroadur an deskiñ hag an ober gant ar yezh er reizhiad kelenn mont gant ur programm harpañ anaoudegezh, implij ha skignadur ar yezh hag ar sevenadur en tachennoù troskol, e-maez skol hag er vuhez sokial dre vras evit ma vefe tu d'ober ur « yezh da vevañ » eus ar brezhoneg bepred.
- An teknologiezhioù a emdro buanoc'h-buanañ a laka ar c'hinnig da vezañ liesseurt hag an niver a vediaoù kelaouiñ ha kehentiñ da greskiñ. Gant-se e c'hall bremañ ar brezhoneg kavout ur plas brasoc'h er programmoù kinniget.
- Fellout a ra da Skolioù-meur Breizh degas o skoazell da adsav ar brezhoneg en ur ziorren an anaoudegezh anezhañ hag an enklask yezhoniel diwar e benn.
- Ar berzhidi sinerien o deus da bal evel-se, dre o engouestl er c'hendivizad nevez-mañ, reiñ an tu d'ar brasañ niver a dud ar gwellañ, c'hoant ganto en ober, da zeskiñ, selaou, komz ha lenn brezhoneg.

A-hend-all, e stern al lodennoù 2 ha 3 ar c'hendivizad-mañ, en em glev ar berzhidi sinerien evit aesaat bleuniadur sevenadur ar vro c'halloù a gendaol, gant ar brezhoneg, da c'hlad yezhel ar rannvro.

Hervez kod an deskadurezh, dreist an holl e velladoù 312.10 ha 312.11

Hervez ar gevrat raktresoù 2007-2013, bet sinet d'an 12 Ebrel 2007 etre ar Stad ha Rannvro Breizh ;

Hervez divizadeg ar C'huzul-rannvro niv. 04-... eus an ... a viz Kerzu 2004 a sav a-du gant politikerezh yezh Kuzul-rannvro Breizh ;

Etre

Ar Stad, dileuriet gant ar Prefed-rannvro, an ao. Jean DAUBIGNY,

Akademiezh Roazhon, dileuriet gant ar rektor akademiezh, kañseler ar Skolioù-meur, an ao. Alain MIOSSEC,

Rannvro Breizh, dileuriet gant an ao. Jean-Yves LE DRIAN, Prezidant ar C'huzul-rannvro,

Departamant Penn-ar-Bed, dileuriet gant an ao. Pierre MAILLE, Prezidant Kuzul-departamant Penn-ar-Bed,

Departamant ar Mor-Bihan, dileuriet gant an ao. Joseph-François KERGUERIS, Prezidant Kuzul-departamant ar Mor-Bihan,

Departamant Aodoù-an-Arvor, dileuriet gant an ao. Claudy LEBRETON, Prezidant Kuzul-departamant Aodoù-an-Arvor

Departamant an Il-ha-Gwilen, dileuriet gant an ao. Jean-Louis TOURENNE, Prezidant Kuzul-departamant an Il-ha-Gwilen,

Skol-veur Roazhon 2, dileuriet gant he frezidant an ao. Marc GONTARD

Skol-veur Breizh-izel, dileuriet gant he frezidant, an ao. Pascal OLIVARD

Ez eur en em glevet diwar-benn kement-mañ :

Pal 1 - Lakaat dedennusoc'h ha diorren ar c'helenn divyezhek galleg-brezhoneg

Ar Stad, ar rannvro hag an Departamantoù a laka da bal kas kelenn ar brezhoneg war-raok. (kelenn divyezhek galleg-brezhoneg ha danvez dibab). Kreñvaet e vo dedennusted ha diorroadur ar c'helenn gant ma vo graet diouzh durc'hadurioù a warant madelezh ar c'helenn, a laka ar c'hinnig splann hag a sklaera e emdroadur e stern palioù kenrannet. Emglev zo, evit a sell ouzh an hentenn, war ar fed e rank an arvezioù diseurt bezañ priziet ingal. Evit se e laka ar Stad hag ar Rannvro ur poellgor heuliañ en e sav hag e enlakaont er c'hendivizad-mañ titourennoù araezioù ha disoc'hoù evit gwellekaat an ober stroll liammet ouzh lakaat ar palioù e pleustr.

Evit muzuliañ perzhded kelenn ar brezhoneg e ouestl ar Stad, war diazez programmoù kelenn, lakaat war sav testoù barregezhioù war ar yezhoù e furmad Europa, testoù hag a roio an tu da vuzuliañ en un doare objektivel ar barregezhioù tapet (pe n'int ket bet tapet) gant ar skolidi en hentadoù-se. Ar pal a lakaer eo e vefe tizhet, e 2010, al live A2 gant 80% eus rannoù divyezhek ar CM2, al live B2 e dibenn ar skoliata ret ha C1 er c'hlas termen gant 80% eus ar skolidi.

Evit ar palioù a denn muioc'h d'ar c'hementad e lakaer er c'hendivizad-mañ ar pal gwelet en tu-hont da 20.000 skoliad skoliataet en holl liveoù hag hentadoù, war an divizoù amañ da-heul.

DEGEMER AR SKOLIDI

Pourveziñ ar plasoù vak

Da-heul ar striv bras-tre e-keñver arc'hant bet graet gant akademiezh Roazhon er prantad nevesañ e tle dont ur c'hresk bras en niver a skolidi skoliataet er red-skol divyezhek. Ret eo teurel evezh eta e tigreskfe an niver a blasoù vak er rannoù divyezhek hag er stummadurioù da zibab. Ar Stad, ar Rannvro hag an Departamantoù a laka da bal bezañ pourvezet, da zibenn ar c'hendivizad-stag, ar plasoù zo vak hiziv an deiz, da lavaret eo 3000 plas er rannoù divyezhek ha 5000 plas er c'helenn dre zibab.

Evit se :

1. Kadarnaet e vo politikerezh ar poloù a ro an tu da strollañ div skol da nebeutañ tro-dro d'ur skolaj ha daou skolaj da nebeutañ tro-dro d'ul lise. Dedennusoc'h e vo an hentadoù mar bez stabilaet ar skipailhoù pedagogel e plas ha ma padont en amzer. An hentad a zesach skolidi da vat pa vez tri c'hlas da nebeutañ. Kelaouet e vo ar familhoù, ar skolidi hag ar gelennerien diwar-benn gallusterioù hag interest ar c'helenn divyezhek e stern an treugadoù termenet e kartenn ar poloù.

Ar strollegezhioù lec'hel hag ar rektorelezh a raio gant o skoroù evit brudañ politikerezh an divyezhegezh :

- lec'hienn Genrouedad Akademiezh Roazhon (teulioù a c'heller pellgargañ en o zouez kartenn ar poloù hag an treugadoù divyezhek)
- al lec'hienn Nadoz (lec'hienn gelaouiñ war ar micherioù)
- lec'hiennoù ar strollegezhioù tiriadel.

An holl oberoù-se a yelo d'ober ur c'houlzad brudañ, aozet bep bloaz gant ar Stad hag ar Rannvro, e darempred gant an departamantoù, evit lakaat anavezout penaos e c'haller mont war-zu ar c'helenn divyezhek galleg-brezhoneg. Er c'houlzadoù-se e vo kelaouet an dud war kartenn ar c'helenn divyezhek, an doareoù da grouiñ lec'hiadoù divyezhek, ar stummadurioù evit mont war ar vicher kelenner divyezhek.

2. Kadarnaat a ra ar Stad he youl da genderc'hel da vont war-raok gant hent ar barelezh eurioù. Evit tizhout ar pal-se e ranker klask kaout un diorren kempoell eus an teir rouedad (deskadurezh publik, deskadurezh katolik, Diwan) war an dachenn, dreist-holl en takadoù an nebeutañ a dud enno. Kaout un niver bras a-walc'h a skolidi dre live evit gallout tizhout ar barelezh eurioù en diskiblezhoù kelennet e brezhoneg eo ar pal.

3. Evit ma vo aesoc'h mont er rannoù, e ouestl an departamantoù, e darempred gant ar Rannvro, aesaat, e kement ha ma c'hall mont gant mererezh hollek an treuzdougen, aozadur an treuzdougen d'ar skolioù hervez kartenn ar poloù kelenn divyezhek evel ma vo bet diferet goude ali kuzul-akademiezh ar yezhoù rannvro (KAYR) ha kuzul-akademiezh an deskadurezh Stad.

<u>Gallout degemer muioc'h a skolidi</u>

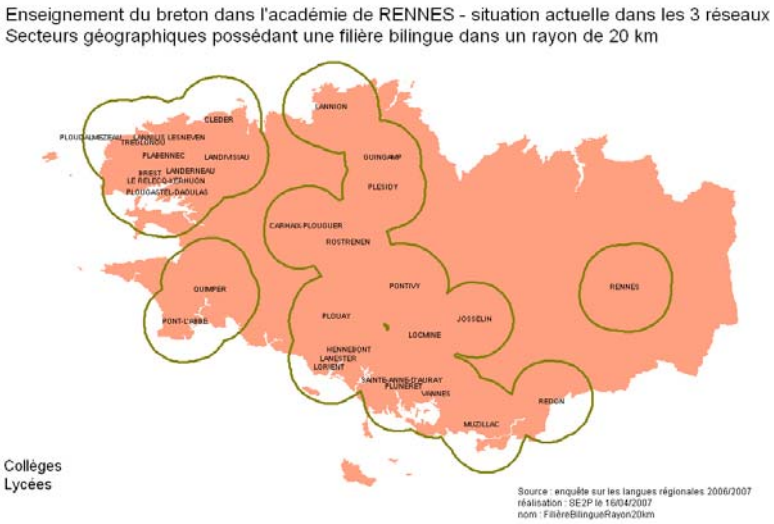

Gouestlañ a ra ar Stad ober kement ha ma c'hallo e-pad ar c'hendivizad-stag evit digeriñ al lec'hiadoù divyezhek rakwelet met n'int ket lec'hiet war gartenn ar poloù evel m'he c'haver er stagadenn. Pal an akademiezh eo gwarantiñ ma vo savet an deskadurezh en ur mod kempouez ha ma vo goloet mat tachenn an akademiezh, al lodenn vrezhonek dreist-holl (so. Kartennoù amañ dindan).

Evit kas diorroadur al lec'hiadoù da benn e c'hallo an akademiezh krouiñ 105 post kelenner a roio an tu da zigeriñ tost da 3 000 plas ouzhpenn en tu-hont d'ar plasoù vak. War un difrae youlek ez eo diazezet ar striv-mañ. Sellet a ra ar Stad, ar Rannvro hag an Departamantoù evel un dra da vezañ ar fed e kendalc'hfe er skolajoù hag el liseoù ar skolidi zo hiziv an deiz e rannoù divyezhek ar c'hentañ derez.

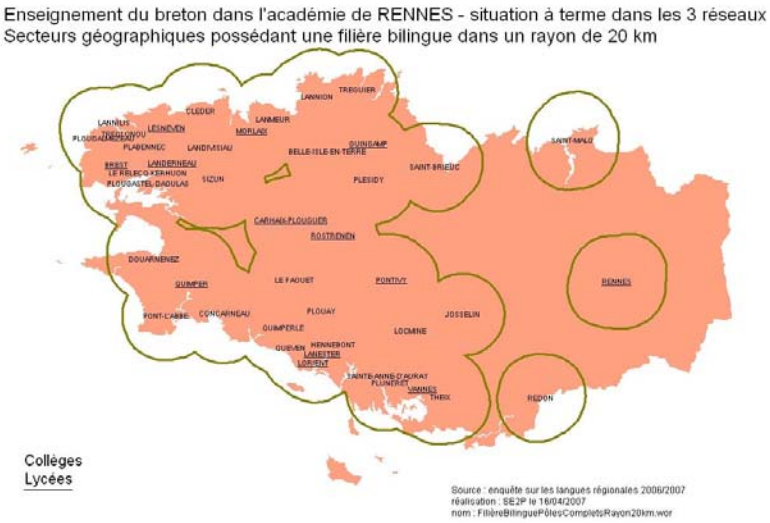

Asambles gant ar politikerezh-se e vo taolet evezh bras da zigeriñ klasoù er c'hentañ derez.

E stern e bolitikerezh tiriadel (kevrat Bro), e harpo ar C'huzul-rannvro ar c'humunioù da lakaat sevel klasoù pe skolioù divyezhek.

<u>Ar c'helaouiñ-kizidikaat d'ar brezhoneg ha da sevenadur Breizh</u>

Evezh bras a vo taolet evit ma vo roet an tu da ginnig ur c'hizidikaat d'ar yezh ha da sevenadur Breizh er gelennadurezh, evit ma c'hallo ar skolidi ober anaoudegezh gant glad ar rannvro en ur azasaat ar binvioù pedagogel ret diouzh an ezhomm.

MADELEZH AR GELENNADUREZH

Evel m'eo merket er raklavar, dedennusted an hentadoù divyezhek hag ar c'helennadurezhioù dre zibab zo evit ul lodenn vat diouzh madelezh ar c'helenn. Setu perak e vo graet kement-mañ :

1. Divizet e vo programmoù kelenn brezhoneg, evit ar skoliata ret en e hed e-pad prantad ar c'hendivizad, evit ma vo roet heñchadurioù pedagogel d'ar gelennerien hag aesaet ar priziañ gant ar c'horfoù ensellet.

2. Testoù priziañ ar barregezhioù a vo savet ha kinniget d'ar skolidi. Reiñ a raint an tu da vuzuliañ o barregezh hag aesaat a raint an difraeoù pedagogel evit adwelet an traoù. Gant an akademiezh e vo sammet koust ar stignad.

3. Gant kresk an niver a gelennerien ar skolioù e vo ret kreñvaat ar sternerezh dre grouiñ, da zistro-skol 2008, ur post ouzhpenn a enseller an deskadurezh Stad (EDS 1añ derez) evit an akademiezh hag ur post a guzulier pedagogel evit departamant ar Mor-Bihan. Postoù kuzulierien bedagogel zo dija gant an daou zepartamant all (2 evit Penn-ar-Bed hag 1 evit Aodoù-an-arvor). A-hend-all, an ensellerien a denn da ziskiblezhioù n'int ket yezhel a ambrougo ar skipailhoù ren hag ar gelennerien evit lakaat ar programmoù e pleustr.

4. Teurel a raio evezh an akademiezh ouzh madelezh an embannadurioù pedagogel e brezhoneg. Abaoe m'eo bet savet e 1993, e vez produet levrioù skol evit ar c'helenn divyezhek gant TES (Ti Embann ar Skolioù Brezhonek), kreizenn embannadurioù pedagogel brezhonek a ya en-dro e stern kreizenn-rannvro an danvez kelenn. Lakaet eo bet dindan evezh « kuzul an embann » ha « kuzul ar re fur » (kuzul skiantel) hag a zo karget a-getep da dermenañ al linenn embann ha deurel evezh ouzh madelezh yezh e broduadurioù. Kenderc'hel a raio gant ar gefridi a servij publik-se dindan atebegezh ar rener hag an den karget eus an embann. Kenderc'hel a raio Kreizenn-rannvro an danvez kelenn ha Kreizennoù-departamant an danvez kelenn (KRDK ha KDDK) da vrudañ ha da skignañ embannadurioù TES.

5. Evit derc'hel kelennerien skolioù an hentad divyezhek e vo anvet loreidi nevez kenstrivadeg kelennerien ar skolioù arbennikaet « yezh rannvro » e klasoù divyezhek kement ha ma vo tu e-pad 5 bloaz da nebeutañ ; ma n'eur ket evit ober se ne vint anvet nemet da c'hortoz. Evezh bras a vo taolet, a-hend-all, evit lakaat distreiñ en Akademiezh ar gelennerien gouest da gelenn o danvez e brezhoneg pe da gelenn brezhoneg pa c'houlennint kement-se, mar bez eus an ezhomm hag goude bezañ bet ali a-du ar c'horfoù ensellerezh.

6. Stummadurioù war ar brezhoneg a vo lakaet en o steuñvoù stummañ gant ar strollegezhioù tiriadel evit o c'hoskor ATOS hag ATSEM.

HEULIAÑ HA PRIZIAÑ AL LAKAAT E PLEUSTR

Krouet ez eus ur poellgor heuliañ lodenn 1 ar c'hendivizad-mañ. Teurel a ra evezh ma vo lakaet e pleustr evel ma tere politikerezh ar poloù ha studiañ a ra ar goulennoù digeriñ klasoù evit un diorren kempouez eus ar c'helenn divyezhek

5 dileuriad eus ar Stad a gaver er poellgor :

- Prefed Rannvro Breizh,
- Rektor akademiezh Roazhon,
- Pennsekretour an akademiezh,
- un enseller akademiezh - rener servijoù departamant an deskadurezh Stad,
- an Enseller akademiezh enseller pedagogel rannvroel ar yezhoù ha sevenadur rannvro. d'académie

Hag ivez 5 dileuriad eus ar C'huzul-rannvro hag eus ar c'huzulioù-departamant :

- tri dileuriad eus Kuzul-rannvro Breizh, ar Prezidant en o zouez,
- daou Brezidant eus kuzulioù-departamant a zileur an departamantoù,

Kenbrezidet eo ar poellgor gant ar Rektor ha Prezidant ar C'huzul-rannvro. Div wech ar bloaz e vez bodet d'an nebeutañ. Gant servijoù ar Rektorelezh e vez graet war-dro sekretouriezh ar poellgor.

Pal 2 - Diorren implij ar brezhoneg er vuhez pemdez

En tu-hont d'ar pezh a denn d'an deskiñ ha d'an treuzkas brezhoneg e rank un endro a-du bezañ krouet evit ma vo tu d'ober gantañ da vat. Estreget test un Istor eo ar yezh-mañ, rankout a ra bevañ. Bez' e rank barregezhioù yezh ar gomzerien gallout bezañ implijet war ar pemdez.

Rankout a ra ar brezhoneg adkavout e blas er gevredigezh ha bezañ e tachennoù liesseurt ar vuhez foran ha sokial e Breizh. Krouiñ un endro a-du gant implij ar yezh hag aesaat kresk an ober ganti er vuhez pemdez eo ar pal.

AN OBEREREZHIOÙ TROSKOL

Harpañ kroudidigezh magourioù hag arsavioù-diwallerezh brezhonek

Evezh bras a vo taolet ouzh krouiñ un endro brezhonek evit ar vugale a-raok o skoliata. Evit se e vo harpet ar gevredigezh Divskouarn evit he labour war-zu ar magourioù hag an arsavioù-diwallerezh (anavezout ar goulennoù, harp teknikel, rannañ ar skiant-prenet...)

Diorren an oberezhioù dudi ha vakañsoù evit ar vrezhonegerien yaouank

Da glokaat kelenn ar brezhoneg hag e brezhoneg e vo harpet, e stern barregezhioù pep siner, an oberezhioù dudi evit ar vugale hag ar grennarded. Reiñ an tud dezho d'ober gant ar brezhoneg e-maez ar skolioù dre greizennoù dudi, kreizennoù vakañsoù, chomadennoù liesseurt... eo ar pal.

E stern ar c'hendivizad kentañ ez eus bet gallet lakaat war-sav ur filierenn stummañ war oberezhioù buhezourien ar c'hreizennoù vakañsoù ha dudi e brezhoneg. Kreñvaat ar filierenn-se a vo d'ober eta e-keñver tri arvez :

- Kenderc'hel gant ar skoazell evit lakaat war-sav stajoù stummañ hag embann binvioù pedagogel. Hañvalout a ra ar filierenn bezañ staliet mat : an Diplom Aotren war ar Buheziñ – DABU zo stabilaet a-benn bremañ ; an Diplom Aotren war ar Renerezh – DARE a vez lakaet war-sav ha binvioù pedagogel zo bet savet pe zo war ober. Daoust da se e seblant bezañ ret ambroug an ober-mañ e-pad un nebeud bloavezhioù evit ma c'hallo tremen ar mare krennus a vo eus neveziñ ar rummad kentañ a vuhezourien stummet ; gouzout a reer evel-se ne « bad » un DABU nemet tri bloaz d'ar muiañ. Ma teuer a-benn da neveziñ ar vuhezourien en un doare dereat pa vo echu gant ar rummad kentañ bet stummet e vo tu da lavaret e pado da vat ar filierenn-se.
- Krouiñ kreizennoù dudi brezhonek. Ret eo buanaat bremañ al lakaat war-sav frammoù dudi brezhonek ; gwelet a reer bremañ ur c'hresk er c'hinnig chomadennoù vakañsoù, gouestlet da demoù a zedenn ar re yaouank ; met n'eus anezho nemet stajoù aozet da vareoù resis-tre, e-pad an hañv dreist-holl. Evit ma c'hello ar yezh gwriziennañ er vuhez pemdez e ranko bezañ hiroc'h ar soubañ er yezh goude an amzer skol dre ur c'hinnig dudi brezhonek a-hed ar bloaz. Kas war-raok ar mennozh e penn ar vugale-se n'eo ket ar brezhoneg yezh ar skol hepken hogen ivez hini ar c'hoari an hini eo zo e kont. Mat e vo eta kas war-raok an doareoù diwall hag ar c'hreizennoù dudi hep bod e brezhoneg, goude ar skol, da Verc'her ha da Sadorn hag e-pad ar vakañsoù bihan. Skoazelloù da vroudañ krouidigezh frammoù a seurt-se a vo lakaet war-sav gant servijoù ar Yaouankiz hag ar Sportoù.
- Micherelaat ar filierenn. Un diouer a vrezhonegerien a vicher war ar buheziñ a stadomp hiziv an deiz. Stummañ war ar brezhoneg buhezourien a vicher arbennikaet hag a c'hallfe labourat evit aozadurioù.dudi pe strollegezhioù lec'hel e lec'h ma kaver kalz a vugale skoliataet en hentadoù divyezhek eo ar pal neuze. Prederiet e vo evit gwelet penaos e vefe tu da lakaat ur stummadur war ar brevedoù micherel liezamsav.
- Oberezhioù sport. Gant servijoù ar Yaouankiz hag ar Sport e vo harpet lakaat war-sav oberezhioù sport e brezhoneg. Gant oberezhioù o tennañ d'ar mor e vo graet an taol-arnod kentañ. Reiñ an tu da vodañ yezherien yaouank sterniet e brezhoneg eo ar pal.; a lec'h da lec'h e c'hallfe mont ar sternerezh-se en ur implijout ar c'hluboù sport evel lec'hioù pleustriñ.

Aesaat treuzkas ar yezhoù etre ar remziadoù

Evel ar yezhoù bev all ez eo ar brezhoneg ur yezh kehentiñ ha na c'hallo ket diorren hep darempredoù stank etre an deskidi hag ar vrezhonegerien a-vihanik. Strivoù a ranker ober evit ma vo lakaet, kement ha ma vo tu, skolidi ar c'hlasoù divyezhek e darempred gant brezhonegerien a ra bemdez gant ar brezhoneg.

Koulzadoù evel « Klaskerien ha treizherien soñjoù » bet roet lañs dezhañ gant Kuzul-departamant Penn-ar-Bed gant harp ensellerezh pedagogel ar yezh rannvroel a vo skoazellet. Mat e vefe ma c'hallfe bezañ roet lañs dezho e departamantoù all.

BEZAÑS AR YEZH ER VUHEZ FORAN

Harpañ an embann brezhonek

War greskiñ ez eo aet ar c'hinnig levrioù brezhonek er bloavezhioù diwezhañ a-drugarez d'an arc'hant lakaet gant ar Stad ha Kuzul-rannvro Breizh. Kendalc'het e vo da blediñ gant an dachenn-se. An tiez-embann hag al levrdioù a c'hallo bezañ sikouret evit o raktresoù modernaat.

Gant ar C'huzul-rannvro hag ar Stad e vo diorroet kefridioù aliañ, pourchas danvez, frammañ war-zu obererien chadenn al levrioù, en o zouez ar re a labour war dachenn ar brezhoneg, dre grouidigezh an Diazezadur Publik a Genlabour Sevenadurel « Levrioù ha lennadennoù e Breizh » (savet diwar Kreizenn-rannvro al levrioù hag Ajañs kenlabour al levraouegoù e Breizh).

Pedet e vo ar c'hlasoù divyezhek da gemer perzh e sizhunvezh ar c'hazetennoù hag ar mediaoù er skolioù aozet gant servijoù ar Rektorelezh e darempred gant Agence France Presse hag ar c'hazetennoù rannvroel. Kreñvaet e vo ar skrivañ evit ar re yaouank dre genstrivadegoù « Priz ar Yaouankiz », « Priz ar vugale » ha gant skoazell ar Rannvro ha Renerezh-departamant ar Yaouankiz hag ar Sportoù.

Diorren implij ar yezhoù rannvroel en arvestoù bev

Kreskiñ ha liesseurtaat a rank ober an eztaol arzel brezhonek. Kenderc'hel a raio ar C'huzul-rannvro da reiñ e skoazell war an dachenn-se dre sikour ar strolladoù c'hoariva (C'hoariva) hag al lazoù-kanañ (Kanomp Breizh).da sevel rouedadoù da skouer.

Renerezh-rannvro an aferioù sevenadurel a studio, e stern ar stignadoù zo, ar goulennoù skoazell evit ar c'hrouiñ a vicher e brezhoneg pe e gallaoueg.

Diorren implij ar yezhoù rannvro er mediaoù (kinnig ar skingomzoù, kleweled hag advouezhiañ, skignañ er yezhoù rannvroel war ar chadennoù publik lec'hel ha broadel)

Kinnig ar skingomzoù

Broudet e vo skignadur ar brezhoneg dre ar mediaoù. Skoazellet e vo ar skingomzoù brezhonek ha divyezhek evit o mont en-dro, kenlodenniñ o frogrammoù kerkent ha bet o frekañs ganto. Diorren kinnig ar skingomzoù eo ar pal, koulz e-keñver kementad (niver a eurioù programmoù brezhonek) hag e-keñver madelezh an abadennoù.

Sikouret e vo skingomzoù gallaouek pe abadennoù gallaouek da vezañ savet.

Kleweled hag advouezhiañ

E stern Kendivizad diorren ar produiñ filmoù ha kleweled etre ar Stad (Kreizenn Vroadel ar Filmoù – RRAS Breizh) ha Rannvro Breizh e resisaer e vo taolet evezh bras gant ar Rannvro ouzh ar raktresoù brezhonek ha gallaouek. Gallout a ra ar raktresoù-se bezañ skoazellet gant ar Font Skoazell Krouiñ Filmoù ha Kleweled (FSKFK).

A-hend-all, ur Font Skoazell d'ar C'hleweled e Brezhoneg (FSKB) zo bet krouet e Kuzul-rannvro Breizh. Da bal en deus aesaat ha kas war-raok diorroadur programmoù klewelet brezhonek na c'hallont ket bet skoazellet gant an FSKFK. Gallout a ra ivez an FSKB harpañ sevenidigezh un doare advouezhiet e brezhoneg eus oberennoù zo anezho c'hoazh. .

Skignañ er yezhoù rannvroel war ar chadennoù publik rannvroel

Dindan aotrouniezh ar Prefed rannvro, pol « sevenadur » servijoù ar Stad er rannvroioù a lakaio France 3 Ouest da gemer perzh hag a skoazello he zaolioù intrudu o vont a-du gant palioù ar c'hendivizad-mañ. Aozañ a raio, da skouer, e-doug e emvodoù reoliek, kenurzhiadur raktresoù ar servijoù hag an diazezadurioù publik diseurt kevelet gant ar pol gant re. France 3 Ouest.

E doujañs kaier ar c'hargoù ar chadennoù e vo klasket ar c'hevelerezhioù a rofe an tu da glokaat ar c'hinnig abadennoù brezhonek. Servijoù nevez a vo kinniget, evel da skouer istitlañ e brezhoneg an abadennoù kelaouiñ pe programmoù skoazellañ da zeskiñ ar yezh. .

Diorren implij ar yezhoù rannvroel e teknologiezhioù nevez ar c'helaouiñ hag ar c'hehentiñ

Kaout muioc'h a vrezhoneg er binvioù stlennegel hag e rouedad teknologiezhioù nevez ar c'helaouiñ hag ar c'hehentiñ zo kement ha sikour diogeliñ un dazont d'ar yezh. Gant aked e vo studiet an taolioù intrudu nevezus. Skoazellet e c'hallint bezañ gant ar strollegezhioù, pep hini diouzh he dezverkoù.

Gant ar C'huzul-rannvro e vo lakaet en e sav ur porched ma vo gallet gwelet an holl abadennoù produet e brezhoneg.

Lakaat en he sav ur strategiezh hollek da ziorren ar c'helenn brezhoneg d'an oadourien

Rankout a reer diorren ar c'helenn brezhoneg d'an oadourien, pe e vefe evel stummerezh micherel pe evel stummerezh personnel. Kement raktres o vont war an tu-se a vo harpet. Kreñvaet e vo kenurzhiadur ar frammoù stummañ zo anezho dre ar gevredigezh Deskiñ d'An Oadourien. An oberoù a c'hall tennañ da:

- Micherelaat stummerezh yezhel an oadourien (diorren stummerezh pedagogel ar stummerien)
- Anavezout ar micherioù hag ar gennadoù ma c'hall ar brezhoneg bezañ ur skoazell ha diorren ar stummadurioù azas (servij d'an den, micherioù ober war-dro bugaligoù, klewelet…)
- Stummañ ar vuhezourien sport ha sevenadur war ar brezhoneg evit ledanaat ar c'hinnig obererezhioù troskol e brezhoneg.

Diorren an deskiñ brezhoneg en ensavadurioù publik ha kreñvaat ar binvioù a ro an tu da gaout muioc'h a vrezhoneg er servijoù publik.

Kavout a reer ar brezhoneg c'hoazh e Steuñv Ober Strategel ar Stad er Rannvroioù (PASER). Talvoudekaat glad Breizh dre ar yezh en deus da bal. Oberoù da vrudañ an doareoù da ezteurel ha da skignañ sevenadur Breizh a gas war-raok. Ar prefeti-rannvro en deus kemeret an intrudu, da skouer, da ginnig da wazourien ar Stad o deus c'hoant stummadurioù war an Istor, an douarbolitikerezh ha sevenadur Breizh, gant skoazell ar skolioù-meur.

Kalz a servijoù publik, a-hend-all, zo krog da vat, abaoe meur a vloaz, gant un argerzh gwellaat perzh o degemer. Diwar intrudu ar Stad, ar garta « Marianne » a engouestl sklaer ar melestradurezhioù war o doare da zegemer ar c'hevredig (respont d'al lizhiri, d'ar pellgomzadennoù, …). Emdreiñ a raio tamm-ha-tamm war-zu ul label dave hag a vo testeniekaet gant un aozadur dizalc'h. E skeud ar garta-se e vo broudet ar servijoù publik da ober gant ar brezhoneg ivez evit a sell ouzh ar gouestloù lakaet.

Politikerezh treuzdougen ar C'huzul-rannvro a gemer ar pezh a denn d'ar yezhoù e kont ; da skouer evit koc'hennadur an THR e vo ul logo eus an ensavadur rannvroel diwar zaou e brezhoneg. En tu-hont da se, e programmoù neveziñ an tiez-gar e vo goulennet bep tro ouzh ar c'humunioù e kont ha c'hoant o deus da gaout ur panellerezh brezhonek.

Broudañ an arhenterezh divyezhek

Kalz a strollegezhioù o deus kroget da lakaat staliañ ur panellerezh divyezhek. An oberoù-se, a gensav un endro gwelet divyezhek, a zo da vezañ diorroet. Ar broioù a garo a c'hallo kas an doare oberoù-se war-raok e stern lodenn 3 ar c'hevratoù Bro gant ar Rannvro.

OFIS AR BREZHONEG

Pa oa bet degemeret Karta sevenadurel 1977 «da bal dezhi kendalc'h sevenadurioù Breizh e kement stumm zo», e oa bet lakaet frammoù sevenadurel war-sav, lod anezho o plediñ gant ar brezhoneg. Cheñchamant zo deuet er binvioù-se hag o deus kaset betek krouidigezh ar gevredigezh Ofis ar brezhoneg, e 1999, dre ma oa deuet anat an ezhomm da gaout ur benveg gouestlet penn-da-benn d'ar brezhoneg.

Bremañ e fell d'ar Stad, d'ar rannvro ha d'an departamantoù kadarnaat an emdroadur-se ha krouiñ da vat ur benveg e servij politikerezh yezh Breizh. Evit se emaint e sell da reiñ ar statud a Diazezadur Publik a Genlabour Sevenadurel d'an Ofis. En tu-hont d'e gefridioù a denn da aesaat ober muioc'h gant ar brezhoneg er vuhez foran e tlefe ivez ober war-dro koulzadoù kizidikaat war an deskiñ brezhoneg ha dastum titour stadegel a rofe an tu da wellaat ar pezh a ouzer diwar-benn emdroadurioù ar yezh er gevredigezh.

Pal 3 - An enklask, an deskadurezh uhel hag ar politikerezh e-keñver glad evit a sell ouzh ar yezh

Diorroidigezh implij ar brezhoneg a rank gallout en em harpañ war un enklask hag un deskadurezh uhel a live uhel a gaver e Skolioù-meur Roazhon 2 ha Breizh-Izel. Diaweladoù astenn ar c'helenn divyezhek ha dre soubidigezh er c'hentañ derez hag en eil derez a laka ivez e rank kreskiñ an niver a gelennerien gouest da gelenn ar yezh-se hag er yezh-se. Rak-se e rank an div Skol-veur-se ober ur striv youlek evit lakaat kreskiñ an niver a zanvez kelennerien a c'hallfe mont war ar vicher-se. Evit harpañ diorren ar c'helenn divyezhek ha dre soubidigezh an hini eo e ouestl ar gevelerien kas oberoù fetis da benn.

Hiziv an deiz e kaver brezhoneg er Skol-veur, koulz war dachenn an deskadurezh uhel ha war hini an enklask. Kursusoù klok, eus an aotreegezh d'an dezenn, a zo e Skol-veur Roazhon 2 hag e Skol-veur Breizh-Izel.

Gwellaet e vo ar stummadurioù-se evit bastañ diouzh ar gwellañ da ezhommoù ar studierien ha micherelaet e vint evit bezañ diouzh marc'had al labour divyezhek.

Startaet e vo an enklaskoù war dachenn ar yezhoniezh gant an doare nevez ma vo aozet ar KEBK (Kreizenn an Enklaskoù Breizhek ha Keltiek), a vo bodet enni ar c'hreizennoù studi hag enklaskoù eus skolioù-meur Breizh-Izel ha Roazhon2 adalek ar 1ñ a viz Genver 2008. Dre al labour skiantel e c'hallor sevel an ostilhoù a vo ezhomm anezho evit ar yezh hag anavezout gwelloc'h an endro sokioyezhoniel lec'h m'emañ, hag ivez an anadennoù psikosokioyezhoniel o dez ul levezon war emzalc'hoù an dud.

Doujañ a ra ar stignadoù a vo lakaet e pleustr gant ar c'hendivizad-se, da bennaennoù ar servij publik evit ar gelennadurezh uhel, dreist-holl emrenerezh ar skolioù-meur. Pa vo ret e vo lakaet an argerzhadurioù broadel a-fet prizachañ da dalvezout.

An enklaskoù hag ar c'helenn er skolioù-meur

Ar stummadur kentañ ha dibaouez

Evit ar brezhoneg

Dre ar studioù e brezhoneg a zo bet diazezet un toullad bloavezhioù zo gant skolioù-meur Roazhon ha Breizh-Izel e c'hall ar studierien prientiñ ur vicher da zont liammet ouzh ar brezhoneg. Meur a seurt post-labour a c'haller kavout : kelenner, stummer, troer, kargad diorren en ur gevredigezh, buhezour sevenadurel (glad, touristerezh), animatour er skinwel pe er skingomz, micherioù an embann, servijoù d'an den...

Klasket e vo dedennañ an dud muioc'h ha brudañ gwelloc'h ar micherioù divyezhek. Grataat a ra skolioù-meur Breizh, gant asant ar Ministrerezh, delc'her d'ar memes niver, d'an nebeutañ, a bostoù kelennerien-klaskerien gouestlet d'ar yezhoù ha sevenadurioù breizhek ha keltiek.

Ar Rannvro a sikouro skolioù-meur Roazhon 2 ha Breizh-Izel da startaat ar stummadurioù war ar brezhoneg evit ar studierien a vo e-sell da vont war ar vicher gelenner, abalamour da lakaat an hentadoù skol-veur, an hentadoù anyezhel hag all, da glotañ gant ar c'henstrivadegoù evit ar yezhoù rannvro er c'hentañ hag en eil derez.

Dizingal-tre eo live brezhoneg ar studierien enskrivet en aotreegezh vrezhoneg, ar pezh n'eo ket aes da verañ evit ar skolioù-meur. Kinniget e vo d'ar studierien eurvezhioù ouzhpenn e brezhoneg abalamour dezho da zeskiñ ar yezh-se ar buanañ ar gwellañ.

Gallout a ray an holl studierien war ar brezhoneg a zo er skolioù-meur all (stummadur kentañ ha dibaouez, pellstummadur) tennañ gounit eus al labour kaset da benn hag an ostilhoù bet savet gant an div skol-veur-se, dreist-holl dre lec'hienn Kampus Niverel Breizh (KNB).

Ouzhpenn-se, evit klokaat, e vo kinniget moduloù « brezhoneg, yezh kelenn », enno kentelioù war meur a zanvez, gant ar skolioù-meur o do sinet ar c'hendivizad. Dibabet e vez gant kalz studierien hag a zeu eus an hentadoù divyezhek pe dre soubañ, mont war ar studi e kursusoù all. Dav e vo bezañ gouest da ginnig d'ar vrezhonegerien yaouank-se un Unvez Kelenn « brezhoneg » pe « prientiñ d'ar c'henstrivadegoù divyezhek » a vefe digor d'an holl, e forzh peseurt USE e vefent, ha lakaet da gontañ en o c'hursus pennañ.

Bez' ez eus ivez stajoù ur sizhunvezh pe div sizhunvezh d'an daoulamm hag a vez kinniget gant ar skolioù-meur e fin pe e penn kentañ ar bloavezh-skol evit ar studierien hag a fell dezho mont pelloc'h en anaoudegezh eus ar brezhoneg hag ar sevenadurioù breizhek ha keltiek.

Lakaet e vo an tri obererezh-se (startaat kelennadurezh ar brezhoneg, ar moduloù etre meur a zanvez hag ar stajoù d'an daoulamm) da dalvezout abalamour da gaout trawalc'h a dud a c'hallfe lakaat o anv evit kenstrivadegoù ar c'helenn divyezhek. Termenet e vo ar programmoù obererezhioù-se er c'hendivizadoù a-ratozh a vo sinet etre ar skolioù-meur hag ar Rannvro.

Abaoe 2002 en deus diazezet ESSM Breizh Skol ar Gelennerien e Brezhoneg (SKB) evit reiñ lañs da stummadur ar gelennerien e brezhoneg ha war ar brezhoneg. Heuliet e vo pizh, asambles gant ar skolioù-meur a gemero perzh, roll dibar ar SKB.

Ar yezh hag ar sevenadur gallaouek

Ur mare zo bet e veze kinniget ur gelennadurezh eus ar gallaoueg e Skol-veur Breizh-Uhel, dihanet ez eus bet ganti avat pa ne oa ket peadra da gendelc'her.

Hiziv an deiz e c'hrata Skol-veur Roazhon 2, gant sikour ar Rannvro, reiñ lañs adalek distro-skol 2008-2009 d'ur programm stummadurioù war ar yezh hag ar sevenadur gallaouek hag a yelo d'ober un « Unvez Kelenn

war ur Yezh ». Klasket e vo e-giz-se reiñ an tu d'ar studierien da zeskiñ gallaoueg da vat evit bezañ gouest d'en em zibab mat dre gomz.

An enklaskoù

Gant an doare nevez ma vo aozet ar KEBK (Kreizenn an Enklaskoù Breizhek ha Keltiek) e c'hallor startaat an enklaskoù war dachenn ar yezhoniezh dre ur skipailh enklask unvan ha war meur a zanvez. Delc'her a ra ar Rannvro da sikour an emdroadur-se ha teuler evezh mat a ray ma vo dalc'het d'ar framm-se, danvez ennañ evit an enklaskoù, hag a gavo e blas en TSD (ti skiantoù an den).

Ezhomm zo eus labourioù skiantel solut evit diazezañ mat statud ar brezhoneg hag e skeudenn e kevredigezh Breizh. Delc'her a ray ar Rannvro da sikour arc'hantañ ar skorennoù doktorelezh hag ar programmoù enklask, dre-se e vo taolet pled a-dost ouzh tachenn yezhoù Breizh hag ouzh o implij pa vo prizachet an teuliadoù dre vras.

Ouzhpenn-se e vo aozet bodadoù studi liammet ouzh yezh ha sevenadur Breizh gant ar skolioù-meur abalamour dezho da startaat o flas e Frañs hag er bed.

An divyezhegezh er skolioù-meur

Abalamour da lakaat ar brezhoneg da vezañ implijet war ar pemdez e lavar ar skolioù-meur reiñ muioc'h a blas d'an divyezhegezh en o savadurioù : panelloù divyezhek en diavaez hag en diabarzh, lec'hienn Internet, binvioù kehentiñ diabarzh ha diavaez...

Dastum glad Breizh ha sevel un diaz niverel

Abaoe ar bloavezhioù 1980 o deus labouret ar rouedadoù kevredigezhel hag ar glaskerien evit renabliñ, mirout ha brudañ memor dre gomz Breizh. Gallet he deus e-giz-se ar gevredigezh Dastum strobañ, tretañ ha lakaat enlinenn miliadoù a destenioù hag a zaveennoù war dachenn ar sonerezh, ar c'han, ar c'hontadennoù hag a ro da anavezout ur glad, liammet alies gant ar brezhoneg, hag a zo evit mad an holl.

A-hend-all ez eus dielloù eus enrolladennoù, eus filmoù ha dielloù kleweled e brezhoneg gant an INA (INA-Atlantique), Gwarez Filmoù Breizh ha Dastum. Krog int da virout anezho ha da zigeriñ anezho d'an holl en ur stumm niverel. E servijoù zo en diellaouegoù-departamant, diellaouegoù-kêr hag e levraouegoù publik zo e kaver ivez traoù e brezhoneg.

E Kreizenn an Enklaskoù Breizhek ha Keltiek (KEBK) ez eus un dalc'had skrivet ha klevet puilh a-walc'h. Hiziv an deiz ne vez graet implij ebet eus an dalc'had klevet. Fellout a ra d'ar KEBK kavout an doare gwellañ da lakaat ar remziadoù a vremañ da anavezout ar glad-se ha da dreuzkas anezhañ d'ar remziadoù da zont.

Rak eno emañ an dalc'h : da-heul ar pezh labour a zo bet kaset da benn dija e vo ret kendelc'her da niverelaat ar glad dre gomz, ha war un dro dont a-benn da vrudañ ha da dreuzkas ar glad-se dre vinvioù pedagogel a bep seurt, dreist-holl dre ur rann eus levraoueg niverel glad Breizh.

Sikouret e vo gant ar Stad ha gant ar C'huzul-rannvro al labourioù evit sevel an diaz niverel-se.

Karget e vo ur strollad prizachourien da dermenañ an obererezhioù pennañ evit mirout ha brudañ ar glad dre gomz e brezhoneg.

Ar stignad evit heuliañ ha prizachañ ar c'hendivizad

Heuliet ha prizachet e vo an doare ma vo lakaet ar c'hendivizad da dalvezout abalamour da welet ha klotañ gant an ezhommoù a ra an araezioù lakaet e pleustr ha daoust ha kempoell hag efedus int. Evit ober se e vo lakaet an disoc'hoù keñver-ha-keñver gant ar palioù a oa bet divizet.

Evit ar rannoù 1 ha 2 e c'hrata ar gengevratourien pourchas kement elfenn hag a desteni eo bet lakaet ar c'hendivizad-mañ da dalvezout, evit kadarnaat, d'ar PAR (pennsekretouriezh aferioù ar Rannvro) a-benn an 31 a viz Meurzh eus ar bloaz war-lerc'h d'an diwezhatañ.

Ar Stad (RRAS), ar C'huzul-rannvro hag ar skolioù-meur, sinet ar c'hendivizad ganto, a c'hratay pourchas ar memes elfennoù d'ar PAR, a vo barrek da lakaat ar rann 3 da dalvezout.

Kelaouet e vo ar poellgor savet evit heuliañ ha prizachañ ar Gevrat raktresoù Stad-rannvro, ennañ ar Prefed-rannvro ha Prezidant ar C'huzul-rannvro da genbrezidanted, war an doare ma vo lakaet stignadoù ar c'hendivizad-mañ da dalvezout dre vras.

Evit ar pezh a sell ouzh an oberezhioù war dachenn an deskadurezh e vo heuliet ar c'hendivizad gant ar poellgor diazezet hervez mellad 1.3 ar c'hendivizad-mañ.

Tennet e vo gounit eus disoc'hoù ar priziadenn pa vior en em gavet hanter-hent evit splannaat al labour heuliañ ar c'hendivizad hag adkempenn anezhañ mar bez ezhomm.

V Roadennoù tarzh an titourennoù

Titourenn 1 : emdroadur an niver a vrezhonegerien en tu-mañ da 18 vloaz hervez an departamant etre 1999 ha 2010

	1999	% dre zepartamant	2010	% dre zepartamant
Aodoù-an-Arvor	1 065	1,00%	2 176	2,00%
Penn-ar-Bed	2 567	1,50%	6 056	3,70%
Il-ha-Gwilen	331	0,20%	970	0,50%
Liger-Atlantel	208	0,10%	515	0,20%
Mor-Bihan	1 502	1,20%	3 728	2,70%
Breizh	**5 673**	**0,70%**	**13 445**	**1,60%**

Mammenn : Ofis publik ar Brezhoneg – Arsellva implij ar yezhoù

Titourenn 2 : niver a gumunioù bet degemeret ganto ar Garta "Ya d'ar brezhoneg"

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Live 1	10	27	34	48	63	71	73
Live 2	12	16	24	36	50	59	64
Live 3	1	4	6	6	6	7	9
Live 4				1	1	1	1
Hollad	**23**	**47**	**64**	**91**	**120**	**138**	**147**

Mammenn : Ofis publik ar Brezhoneg – Arsellva implij ar yezhoù

Titourenn 3 : niver a skolidi skoliataet en hentadoù divyezhek

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Diwan	2 880	2 926	2 967	3 030	3 167	3 318	3 481
Feur kreskiñ Diwan	1,95%	1,60%	1,40%	2,12%	4,52%	4,77%	4,91%
Divyezhek publik	3 880	4 266	4 637	5 016	5 424	5 606	5 919
Feur kreskiñ Divyezhek publik	9,33%	9,95%	8,70%	8,17%	8,13%	3,36%	5,58%
Divyezhek prevez katolik	3 649	3 883	4 136	4 241	4 444	4 521	4 682
Feur kreskiñ divyezhek prevez katolik	11,08%	6,41%	6,52%	2,54%	4,79%	1,73%	3,56%
Niver hollek a skolidi	**10 409**	**11 075**	**11 740**	**12 287**	**13 035**	**13 445**	**14 082**
Feur kreskiñ hollek	**7,76%**	**6,40%**	**6,00%**	**4,66%**	**6,09%**	**3,15%**	**4,74%**

Mammenn : Ofis publik ar Brezhoneg – Arsellva implij ar yezhoù

Titourenn 4 : skoazelloù ar Rannvro d'ar c'helenn divyezhek

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Sammad hollek ar skoazelloù d'ar c'helenn divyezhek	953 400 €	1 058 728 €	1 090 846 €	1 216 826 €	1 386 506 €	1 537 821 €	1 752 793 €

Mammenn : Rannvro Breizh – DFIN/SLAB

Titourenn 5 : niver a emstriverien degemeret e kenstrivadeg ar GS hag ar GLS, arbennigiezh yezhoù rannvroel

Kelennerien er skolioù	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Kentañ derez publik	29	22	16	14	15	21	7
Kentañ derez katolik		7	10	13	8	3	5
Kentañ derez Diwan	8	3	6	7	5	3	3
Hollad ar re degemeret	**37**	**32**	**32**	**34**	**28**	**27**	**15**
Plasoù chomet vak	1	8	17	2	12	11	10
Kelennerien al liseoù hag ar skolajoù	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
CAPES	2	2	2	2	2	2	2
CAFEP (Dibab etre ar prevez katolik ha Diwan a c'hall ober al loreidi)	2	2	1	1	1	2	3
Hollad ar re degemeret	**4**	**4**	**3**	**3**	**3**	**4**	**5**
Plasoù chomet vak	0	0	3	0	0	2	0
Niver hollek a emstriverien degemeret	41	36	35	37	31	31	20

Mammenn : Rektorelezh Akademiezh Roazhon

Titourenn 6 : niver a emvataerien eus ar stignadoù KSDS ha Skoazell dre vloaz

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Niver a emvataerien eus KSDS	66	49	52	51	27	18	43
Niver a emvataerien eus Skoazell e M1					31	42	42

Mammenn : Rannvro Breizh – DFIN/SLAB

Titourenn 7 : niver a oadourien a heuilh ur stummadur war ar brezhoneg

	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012
Deskidi er c'hentelioù noz	3 204	3 030	3 004	3 173	3 316	3 329	NR
Deskidi war al lec'h labour				232	236	194	NR
Deskidi er c'hentelioù noz pe war al lec'h labour	**3 204**	**3 030**	**3 004**	**3 405**	**3 552**	**3 523**	**NR**
Niver a stajidi er stajoù 6 pe 3 miz (rakstummadur Kelenn en o zouez)	109	138	131	153	157	171	NR
Niver a stajidi (stajoù berr)	1 000	1 109	1 015	978	973	NR	NR
** stajidi dibenn-sizhun en o zouez*	*389*	*462*	*412*	*480*	*449*	*NR*	*NR*
** stajidi ur sizhunvezh en o zouez*	*611*	*647*	*603*	*498*	*524*	*NR*	*NR*
Hollad ar stajidi (stajoù berr hag hir)	**1 109**	**1 247**	**1 146**	**1 131**	**1 130**	**NR**	**NR**
Hollad	**4 313**	**4 277**	**4 150**	**4 536**	**4 682**	**NR**	**NR**

Mammenn : Ofis publik ar Brezhoneg – Arsellva implij ar yezhoù

Titourenn 8 : niver a blasoù er stajoù hir (6 miz) hag er stummadurioù uhel (3 miz) arc'hantaouet gant ar Rannvro

	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012
Niver a stajidi er stajoù 6 ha 3 miz (re rakstummadur Kelenn en o zouez)	109	138	131	153	157	171	NR
en o zouez niver a blasoù er stajoù 6 pe 3 miz arc'hantet gant ar Rannvro		89	117	115	125	156	223

Mammennoù : Ofis publik ar Brezhoneg – Arsellva implij ar yezhoù & Rannvro Breizh – DFIN/SLAB

Titourenn 9 : niver a zevezhioù obererezh evit bugale e brezhoneg pe e gallaoueg

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Niver a zevezhioù obererezh evit bugale e brezhoneg pe e gallaoueg	2 439	2 968	3 773	3 987	4 630	4 525	4 412

Mammenn : UBAPAR

Titourenn 10 : skoazelloù rannvroel d'ar produiñ ha d'ar skignañ kleweled ha skingomz

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Sammad hollek ar skoazelloù d'ar skignañ kleweled	256 290 €	244 168 €	341 291 €	499 717 €	359 784 €	374 500 €	377 500 €
Sammad ar skoazell d'ar produiñ kleweled ha d'an advouezhiañ (FSKB)	255 985 €	492 221 €	500 000 €	499 683 €	568 032 €	459 264 €	588 265 €
Sammad ar skoazell produiñ / diorren / skrivañ (FSKFK)	61 000 €	13 000 €	3 000 €	30 000 €	26 000 €	37 000 €	81 000 €
Niver a skoazelloù (FSKB)	NR	11	15	14	15	14	18
Niver a skoazelloù (FSKFK)	3	1	1	2	1	4	4
Produiñ skoazellet gant an FSKB hag ar FSKFK (eurvezhioù)	NR	47h15	55h07	48h05	45h37	38h16	51h32
Advouezhiañ skoazellet gant an FSKB (eurvezhioù)	NR	30h20	20h32	17h10	18h40	29h00	27h37
Sammad hollek ar skoazell d'ar produiñ kleweled	316 985 €	505 221 €	503 000 €	529 683 €	594 032 €	496 264 €	669 265 €
Sammad hollek ar skoazelloù d'ar produiñ ha skignañ kleweled	736 389 €	736 389 €	841 291 €	1 029 400 €	953 816 €	870 764 €	1 046 765 €
Sammad hollek ar skoazelloù produiñ ha skignañ er skingomzoù	350 754 €	391 870 €	345 502 €	426 950 €	442 000 €	477 000 €	494 000 €

Mammenn : Rannvro Breizh – DFIN/SLAB & DC/SIMAG

Titourenn 11 : niver a arvesterien an droiad filmoù bevaat advouezhiet e brezhoneg

	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011
Niver a arvesterien	3 097	5 257	6 505	6 520	7 736	8 228	8 705
Niver a skolioù tizhet	NR	97	121	120	149	151	154
Niver a lec'hioù bannañ	27	41	45	49	61	67	69

Mammenn : Daoulagad Breizh

Titourenn 12 : niver a levrioù embannet e brezhoneg pe e gallaoueg skoazellet gant ar Rannvro

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Sammad hollek ar skoazelloù d'an embann			77 513 €	54 069 €	40 751 €	41 813 €	37 041 €
Niver a levrioù skoazellet gant ar Rannvro			72	44	62	72	82
Feur al levrioù penn-da-benn e brezhoneg pe e gallaoueg			79%	82%	71%	86%	78%
Hollad al levrioù brezhonek embannet				98	82	105	NR
Levrioù penn-da-benn e brezhoneg pe e gallaoueg			57	36	44	62	64
Levrioù divyezhek br/fr pe gallaoueg/fr, geriadurioù en o zouez			15	8	18	10	18

Mammenn : Rannvro Breizh – DFIN/SLAB & Ofis publik ar Brezhoneg – Arsellva implij ar yezhoù

Titourenn 13 : niver a wazourien eus ar Rannvro a heuilh kentelioù brezhoneg

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Stummet war o lec'h labour				23	23	31	32
Stummadur personel skoazellet gant ar Rannvro	1	3	2	1			

Mammenn : Rannvro Breizh – DRH/SERSOF

Budjed dezastum ar politikerezh yezh (kesoutet, euroioù)

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
1	*Treuzkas yezhoù Breizh*	**2 341 675**	**2 454 287**	**2 404 697**	**2 799 051**	**2 983 640**	**3 492 569**	**3 815 698**
1-1	*Diorren ar c'helenn divyezhek kentañ*	1 854 146	1 848 333	1 716 190	1 996 985	2 187 640	2 423 699	2 559 695
1-2	*Diorren ar stummañ evit an oadourien*	487 529	600 954	667 257	782 941	790 000	996 870	1 227 953
1-3	*Aesaat an treuzkas er familhoù*		5 000	21 250	19 125	6 000	72 000	28 050
2	*Kreskiñ plas yezhoù Breizh er vuhez sokial, sevenadurel ha foran*	**2 316 775**	**3 110 429**	**3 634 494**	**3 940 802**	**3 215 469**	**3 392 258**	**3 688 554**
2-1	*Harpañ ar c'hizidikaat, an anaoudegezh, ar skignañ eus ar yezh*	876 036	1 071 450	1 418 277	1 423 596	953 704	1 048 941	1 168 192
2-2	*Suraat bezañs yezhoù Breizh war an dachenn*	316 315	349 089	515 787	426 164	451 559	493 687	504 081
2-3	*Kreskiñ plas yezhoù Breizh er mediaoù*	607 044	1 128 259	1 186 793	1 426 350	1 375 954	1 310 764	1 459 765
2-4	*Diorren an embann*	334 255	370 131	331 531	380 109	226 752	312 704	318 403
2-5	*Broudañ ar pleustroù sevenadurel*	183 125	191 500	182 106	284 583	207 500	226 162	238 114
3	*Kreskiñ plas yezhoù Breizh e mont en-dro ha politikerezhioù ar Rannvro*		**1 359**	**13 204**	**93 715**	**15 089**	**15 510**	**11 273**
	SAMMAD	**4 658 450**	**5 566 075**	**6 052 395**	**6 833 568**	**6 214 198**	**6 900 337**	**7 515 525**

Mammenn : Rannvro Breizh – DFIN/SLAB

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2015
Rapporteur :
Monsieur Jean-Pierre DOUCEN

N° 22

ACTE RENDU EXECUTOIRE
compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 16/06/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 05/06/2015
(accusé de réception du 15/06/2015)

Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Culture et Langue Bretonnes : déclaration solennelle de la ville de Quimper

Préambule

La ville de Quimper tient à rappeler les principes politiques majeurs des droits et devoirs des institutions publiques vis-à-vis de la culture et de la langue bretonnes.

Elle reprend à son compte les termes essentiels de la convention de l' UNESCO sur la diversité culturelle ratifiée par la France et qui affirme :

- Que la diversité linguistique est un élément fondamental de la diversité culturelle,

- Que les droits de l'homme impliquent la possibilité pour les individus du choix des expressions culturelles,

- L'égale dignité de toutes les cultures,

- La nécessité de préserver la diversité culturelle et linguistique de la planète comme une condition essentielle pour un développement durable au bénéfice des générations présentes et futures .

Principes, objectifs et moyens de la politique culturelle et linguistique

La ville tient à rappeler officiellement ses priorités en faveur d'une politique culturelle et linguistique dynamique et volontariste visant à tirer parti de son histoire, à mettre en valeur son identité, sa culture et sa langue et à favoriser ainsi également l'attractivité présente et future de son territoire .

Les axes prioritaires en seront les suivants :

1- Développer la présence et la visibilité de la langue bretonne par une politique de communication active et son usage dans l'espace public et la vie quotidienne des habitants,

2- Soutenir le bilinguisme précoce et toutes les filières d'enseignement de la langue bretonne de la ville et de la communauté d'agglomération, de la maternelle à l'université,

3- Favoriser le développement de la création, de la diffusion et de l'information en langue bretonne : télévisions, radios, diffusion numérique, éditions et livres,

4- Accompagner et renforcer les institutions associatives bretonnes qui jouent un rôle moteur au service de la ville et de la Cornouaille : Ti Ar Vro, fédérations de musique et de danse bretonne,

5- Valoriser et promouvoir les événements culturels bretons emblématiques : Festival de Cornouaille, fête de la Bretagne, Redadeg, Jeudis de l'évêché, Noz Gwenn ha Du ...

6- Définir une nouvelle politique de la collectivité avec, d'une part, le développement de la langue bretonne dans les documents administratifs et, d'autre part, une attention accrue à la formation des agents et aux recrutements des personnels et plus spécialement ceux en contact avec le public,

7- Permettre à Quimper de prendre toute sa place comme acteur de la politique linguistique tant dans les échanges internationaux et européens qu'au niveau de la Charte européenne des langues régionales dont elle soutiendra la ratification.

Afin de mettre en œuvre les actions concrètes de cette politique ambitieuse et novatrice qui vise à répondre aux objectifs actuels de la charte « Ya d'ar Brezhoneg » tout en progressant vers le niveau supérieur, un chargé de mission à mi-temps sera recruté . Il aura en charge le pilotage transversal de la politique de la ville en matière d'apprentissage et de diffusion de la langue bretonne, le conseil en matière de culture bretonne et au montage de projets innovants ainsi que le suivi et l'évaluation des actions menées. Pour l'accomplissement de sa mission, il s'attachera à impulser une culture de réseau avec les acteurs en place, contribuant ainsi à faire de Quimper la capitale de la culture bretonne.

* * *

Brezhoneg ha Sevenadur Breizh : disklêriadur solenn a-berzh Kêr Gemper.

Raklavar

Fellout a ra da Gêr Gemper degas da soñj eus ar pennaennoù politikel diazez evit a sell ouzh gwirioù ha dleadoù an ensavadurioù publik e-keñver ar brezhoneg ha sevenadur Breizh.

Adkemer a ra eviti ar pep pouezusañ eus pezh a gaver e kenemglev an UNESCO diwar-benn al liesseurted sevenadurel, a zo bet degemeret gant Bro-Frañs. Ennañ e lavarer kement-mañ :

- Mont a ra al liesseurted yezhel d'ober ul lodenn diazez eus al liesseurted sevenadurel,

- Hervez gwirioù Mabden e c'hall kement den zo choaz e sevenadurioù,

- N'eus sevenadur ebet hag a vefe a-us ar re all,

- Ret eo delc'her da liesseurted sevenadurel ha yezhel ar bed rak paneveti ne vo ket eus un diorren padus evit mad ar remziadoù a vremañ hag ar re da zont

Pennaennoù, palioù ha binvioù ar politikerezh a-fet yezh ha sevenadur

Fellout a ra da Gêr Gemper degas da soñj, ent ofisiel, ar pezh a venn ober da gentañ-penn evit diazezañ ur politikerezh yezhel ha sevenadurel lañs ha youl gantañ abalamour da dennañ he mad eus hec'h istor, da vrudañ hec'h identelezh, he sevenadur hag he yezh, hag evel-se da sachañ muioc'h a dud war he zu, bremañ hag en amzer-da-zont.

Setu diazezoù pennañ ar politikerezh-se :

1- Kas ur politikerezh brudañ youlek war-raok ha broudañ implij ar brezhoneg el lec'hioù foran hag e buhez pemdez an dud abalamour da lakaat ar brezhoneg war wel muioc'h-mui,

2- Broudañ an divyezhegezh abred hag an holl hentadoù ma vez kelennet brezhoneg e Kemper hag er gumuniezh tolpad-kêrioù, eus ar skol-vamm betek ar skol-veur,

3- Sikour ar c'hrouiñ, ar skignañ hag ar c'helaouiñ e brezhoneg : skinwel, skingomz, skignañ niverel, embann ha levrioù,

4- Sikour ha solutaat ar c'hevregezhioù a vez kaset ul labour pouezus da benn ganto war dachenn sevenadur Breizh e servij Kemper ha Bro-Gerne : Ti Ar Vro, ar c'hevreadoù sonerezh ha dañsoù Breizh...

5- Sikour ha brudañ an abadennoù pouezus-kenañ war dachenn sevenadur Breizh : Gouelioù Kerne, Gouel Breizh, ar Redadeg, Yaouvezhioù an Eskopti, Noz Gwenn ha Du...

6- Diazezañ ur politikerezh nevez en ti-kêr : eus un tu, ober muioc'h-mui gant ar brezhoneg en dielloù melestradurel, hag eus an tu all klask stummañ muioc'h an implijidi ha kemer ar brezhoneg e kont evit tuta implijidi, dreist-holl ar re a vez e darempred gant an dud,

7- Reiñ an tu da Gemper da gemer ur plas a bouez er politikerezh yezh, koulz en eskemmoù etrebroadel hag evit ar pezh a sell ouzh Karta Europa ar yezhoù rannvro a c'houlenn ma vefe sinet gant Bro-Frañs.

Evit kas obererezhioù fetis ar politikerezh nevezus ha youlek-se da benn, abalamour da dizhout palioù a zo lakaet bremañ gant ar garta « Ya d'ar brezhoneg » ha war un dro klask mont betek al live uheloc'h, e vo gopret un den karget a ziorren hanter-amzer. Karget e vo da ren politikerezh treuzservij an ti-kêr e-keñver deskiñ ha skignañ ar brezhoneg, da guzuliañ war dachenn sevenadur Breizh ha sikour ar re a savo raktresoù nevezus, hag ivez da sellet pizh ha da briziañ an obererezhioù kaset da benn. Evit kas e gefridi da benn e klasko kenlabourat gant an holl re a labour war an dachenn dija, kement ha sikour lakaat Kemper da vezañ kêr-benn sevenadurel Breizh.

Goulenn a ran diganeoc'h, mar plij, divizout war ar poent-mañ.

Kinnig a reer d'ar C'huzul-kêr sevel a-du gant an disklêriadenn-mañ ha divizout diwar he fenn.

***

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter la présente déclaration.

Le maire,

Ludovic JOLIVET

(2) Mémo001+Voix002, 06/01/17, Vefa Guenegan

Stéphanie: «Goût a rit evit kregiñ, abaoe pegoulz e oa kroget gant ar c'hoant skoazell ar brezhoneg gant dilennidi Kemper?»
Vefa: «Pell zo dija, pell zo dija eo kroget an traoù amañ.D'am soñj e 2000. E 2008 eo bet sinet ar garta «Ya d'ar brezhoneg» met al live izelañ, al live 1..»
Stéphanie: «Gant youl, 'benn ar fin, an Aotrou Maer martehe...?»
Vefa: «Ya, 'oa ket ar memes skipailh, d'ar poent-se oa skipailh Poignant d'am soñj. Ya, e 2008, sinet eo bet ar garta gentañ. Met marteze oa bet graet traoù a-raok met n'on ket gouest da lavaret ar pezh oa graet a-raok...»
Stéphanie: «Ha goût a rit, 'benn ar fin, penaos oa ar skeudenn diwar-benn ar brezhoneg d'ar mare-se pe bremañ, daoust hag-eñ e welit e mat an traoù pe tud zo a zo a-enep?»
Vefa: «Ne c'hellan ket lavaret se peogwir ne oan ket o labourat e Kemper tamm ebet d'ar poent-se. Setu, ne oan ket o vevañ e Kemper kennebeut.»
Stéphanie: «Ha bremañ neuze?»
Vefa: «D'am soñj e aet war-raok, peogwir bon ur youl zo kas a-benn karta Ya d'ar brezhoneg gant an Ofis, ha mont pelloc'h ha mont uheloc'h, ha tamm-ha-tamm kreskiñ.Cheñch a ra 'mes tra spered an dud da welet an traoù e brezhoneg hag, bon, war an hent mat emañ, war un doare.cheñch a ra an doare da welet an traoù. Hag an dra-mañ 'meus santet amañ, en diabarzh 'mes tra.Bon, ne 'vez ket lavaret «Ne servij da netra.» ken.»
Stéphanie: «Ya, ur skeudenn gwelloc'h zo.»
Vefa: «Ya. Bon, a-wechoù e vez diaes memes tra met me zo degemeret e-giz ul labour 'vel ar re all hag a servij evit Kêr Kemper.»
Stéphanie: «N'eus ket ur skeudenn «Oh, petra 'ma' oc'h ober? Paeet eo evit netra! pe...»
Vefa: «Marteze evit lod, met ret eo diskouez e servij d'un dra bennak, eo talvoudus. 'pezh zo, pa 'vo marteze tud yaouankoc'h a vezo dilennidi e cheñcho ar spered. Dre vras an dilennidi zo kentoc'h, tud war an oad, n'eo ket tud yaouank.»
Stéphanie: «Ya, ur spered all zo.»
Vefa: «Ya, d'am soñj.»
Stéphanie: «D'ho soñj, ur youl zo diwar-benn ar brezhoneg pe get?»
Vefa: «E 2015 oa bet votet un diskleriadenn e-keñver ar brezhoneg gant tout an dilennidi. 600 skoliad a zesk ar brezhoneg e Kemper.»
Stéphanie: «Ha daoust hag-eñ ez eus bet pouez unan bennak pe ur strollad

a-benn lakaat an traoù da vont war-raok?»
Vefa: «Ur strollad oa e 2014, Brezhoneg War Wel. Pouez zo bet ganto a-benn lakaat an traoù da vont war-raok.»
Stéphanie: «Ha c'hwi bremañ a ya da heuliañ an traoù pe martehe e vo graet al liamm etre tout an tachennoù ganeoc'h, etre ar c'hevredigezhioù.»
Vefa: «Evit?»
Stéphanie: «Martehe ez it d'ober al liamm etre tout an tachennoù, etre ar raktresoù er magourioù hag ar c'hevredigezhioù ha tout?»
Vefa: «Ne vez ket mesket kement-se ar servijoù. Ar vugaligoù zo un dra hag ar skolioù zo un dra all...»
Stéphanie: «Ha ret 'vo deoc'h 'benn ar fin labourat gant tout ar servijoù disheñvel..»
Vefa: «Ya, ret eo din «treuziñ», labourat en ur mod «transversal» (...). Amañ e welan e Kemper eo memes tra, ret eo mont e darempred gant ur servij ispisialiset-kenañ eo.A-benn ar fin, bep tachenn.Ar skolioù zo bras ivez pe ar skipailhoù.»
Stéphanie: «Ar Velestradurezh..»
Vefa: Hag an amzer, goude ar skol, «périscolaire»..»
Stéphanie: «An dudi...»
Vefa: «...a zo ivez ur servij bras. Setu e rankomp mont e darempred gant tout ar re se peogwir eo ar pal lakaat muioc'h-mui a vrezhoneg en diavaez eus ar skolioù, er vuhez foran, er vuhez voutin met ret eo anavezout an dud da gentañ, piv a ra petra ha klask kendrec'hiñ anezho d'ober un dra asambles ha d'ar poent-mañ eo diaes a-walac'h peogwir e vez gwelet memes tra traoù deus ar brezhoneg. Koust a ra arc'hant, ar stummadurioù a goust arc'hant, n'eo ket an dra gentañ, «prioritaire»...»
Stéphanie: «Ya, setu, ret eo tapout arc'hant.»
Vefa: « Ha 'meus ket ar budjed, n'em eus budjed ebet.»
Stéphanie: « Ret 'deoc'h goulenn e lec'hioù all 'benn ar fin...»
Vefa: «Setu, n'eo ket ken aes-se evit kas traoù war-raok peogwir omp liammet-kenañ gant youl vat ar re all. Ma 'peus c'hoant d'ar re all ober e c'hellin ober. Memes m'o deus c'hoant ar bolitikerien d'ober traoù, n'int ket gouest de reiñ arc'hant evel se. Ret eo deomp lakaat an traoù e-barzh ar politikerezhioù all, lakaat ar brezhoneg e-barzh an «dispositif» a zo dija e plas e pep servij. Muioc'h a amzer e kemer an doare-se d'ober.»
Stéphanie: «Ya, ur sapr labour 'peus...»
Vefa: «Gwelet 'm eus da skouer, e Bro Euskadi, e Biarritz ez eus ar servij war an euskareg ivez hag int o deus ur budjed ispisial ha tri int o labourat evit an dachenn-se. Met ar budjed n'eo ket dreist kennebeut met bon,

Biarritz zo bihannoc'h evit Kemper e-pad ar goañv...evel just 'pad an hañv e teu kalz tud all, met e-pad ar goañv n'eus ket 'met 30000 a dud. Amañ ez eus ouzhpenn 60000 e kêr Kemper.»
S: «Ha petra 'benn ar fin a vefe gwelloc'h? Daoust hag-eñ e vefe gwelloc'h da gaout ur budjed ispisial?»
V: «N'ouzon ket re, d'am soñj, amañ, ma 'vez ket lakaet ur budjed e rankimp labourat muioc'h-mui gant ar pennoù servijoù all met diaezamantoù 'vo'vo ket aes. Ha bremañ ez eus un dra all, an tolpad «Kemper Breizh-Izel» a zo bremañ nevez ganet, dec'h, (...) an tolpad kêrioù, «la communauté d'agglo» hag a zo brasoc'h bremañ peogwir ez eus Brieg Bro Glazig a zo stag bremañ deus Kemper..»
S: «Ha martehe 'vo kaset traoù d'ar gumuniezh?»
V: «An dra-se zo hervez barregezhioù an tolpad kêrioù bremañ, muioc'h-mui en deus galloud, barregezhioù ivez. Setu, muioc'h-mui 'vo traoù d'ober ...N'eo ket ken gant an tiez-kêr met gant an tiriad bras..»
S: «Met martehe evel se e vefe posubl deoc'h 'benn ar fin labourat war kêrioù all...enfin...N'oc'h ket paeet gant ...memes tra...»
V: «Nann, met martehe 'vo graet, 'vo liammoù, muioc'h liammoù, ar pezh 'meus ket bet amzer c'hoazh d'ober ha n'eo ket lakaet 'barzh ma fichenn post evit ar poent met d'am soñj 'vo ret ledanaat ya peogwir, ma chomomp nemet war Kemper, n'ez aio ken buan war-raok peogwir 'meus ket...»
S: «War an dudi pe war ar vugaligoù ivez evel ar vagouri a zo liammet gant Kemper hepken...»
V: «Kemper hepken evit ar mare ya...»
S: « Peogwir ez eus magourioù a zo liammet gant kumuniezhoù...»
V: «Ya, met an diviz a vo ar bloaz-mañ, d'am soñj e vo komzet deus se gant an dilennidi deus Kemper Breizh Izel ahe evit daoust hag e chomo ar vugaligoù barregezh ar c'hêrioù nemetken met daoust hag-eñ 'vo barregezh Kemper Breizh Izel. D'am soñj e cheñcho an traoù.»
S: «Ha diwar-benn ar Vugaligoù, penaos oa kroget an traoù?»
V: «Kroget eo bet gant youl skipailh «Les Petits Mousses», ur c'hoant oa ganto liammet gant ar yezhoù dre vras. Skoazell a zo bet gant Rachel Goualard, penn servij ar vugaligoù, ha gant skipailh ar gevredigezh Divskouarn.»
S: «Ok, martehe e c'hello cheñch an traoù evit ar brezhoneg?»
V: «Ya, da welet eo gant ar c'humunioù all, penaos o deus c'hoant mont war-raok ivez war an dachenn-se.Ar pezh a vank amañ, evit tizhout al live 3 e rankomp kaout ur vagouri dre soubidigezh, ar pezh n'eo ket anat. N'eo ket an ti-kêr a c'hell krouiñ seurt servijoù. Ma vefe ur raktres, d'am soñj e

vefemp prest da sikour daoust ma n'eus ket kalz arc'hant kennebeut met mat 'vefe kaout tud dedennet gant ur raktres. Hent all ne welan ket penaos tizhout al live 3, ne vo ket tu deomp krouiñ evel se ur servij nevez, n'eo ket posubl. Met bremañ ez eus embregerezhioù a sav magourioù.»

(08), Voix10, Divskouarn (Yannig Robin), 03/02/17

Stéphanie Le Pelleter : «Faot a rafe din kaout titouroù diwar-benn penaos oa bet lañset Divskouarn : petra a faote d'ar strollad-familhoù ober ha ma oa ur c'hoant da zigeriñ ar vugale war ar yezhoù pe war ar brezhoneg...»
Yannig Robin : «Goude bezañ bet tad, ar wech gentañ dija, dizoloet 'moa ar brezhoneg e Brest (Me zo deus Ile-ha-Gwilen). Me 'moa c'hoant deskiñ ar yezh. Me zo bet e departamant an Oise, 'kichen Pariz. Ur wech, 'barzh an tren, soñj 'moa dija, ur soñj sklaer 'm eus d'an dervezh-se, o vont da Amiens, a-raok mont da departamant an Oise, kavet 'moa ur pennad-skrid en Telegram, e-lec'h ma oa kontet skiant-prenet Landerne. Unan a oa bet implijet nevez zo evit kinnig ar brezhoneg d'ar re vihan er vagouri. Hag en ur lenn se 'm eus soñjet «Me 'm eus c'hoant ober an dra-se.»
Stéphanie Le Pelleter : «A-raok bezañ rener dija?»
Yannig Robin : «Ya, a-raok bezañ rener. Bez e oan o labourat aze a-raok en ospital met e 1997 e oa ganet an hini kentañ ha c'hoant oa ganin ober gant ar yezh-se, o teskiñ ar yezh. Oc'h en em soñjal oan «Ar yezh-se n'eo ket ur yezh varv. Ret eo din ober gant ar yezh memes ma ne ouezan ket ober pep tra gant ar yezh.» Da lâret eo, pep tra a zeu gant ar brezhoneg a vo graet e brezhoneg hag an traoù all a vo graet e galleg. Hag er fin, bremañ, pa gomzan gantañ 'vez atav e brezhoneg. Souezhus eo, ar brezhoneg zo yezh an tad dezhañ.»
Stéphanie Le Pelleter : «Brezhonegerien a oa dija en ho familh?»
Yannig Robin : «Ne oa ket. Ni zo deus Il-ha-Gwilen ha tud a oar ar gallaoueg a oa. Kavet 'm eus ar yezh e Brest e 1995. C'hoant ganin oa, en ur lenn an Telegram, ober gant ar yezh, gant ma micher hag o labourat, e departamant an Oise, e-pad ur bloavezh, en un aozadur gant ur vagouri. Me oa e karg deus ar politikerezh «degemer ar re vihan». Goude ur bloavezh, distroet oan e Brest hag o furchal, o klask ul lec'h evit ober gant ar yezh d'an nebeutañ, gant ur vagouri bennak. Labouret 'm eus er PMI e-pad ur bloavezh hanter, hag er fin, kavet eo bet ganin Gouenoù, ur post ha lavaret oa bet gant ar gevredigezh «N'omp ket a-enep, ar raktres deoc'h-c'hwi, met n'eo ket ar pouezusañ evidomp-ni, ret eo sevel ar skipailh en-dro.»
Stéphanie Le Pelleter : « 'oa ket an dra bouezusañ...»
Yannig Robin : «'oa ket an dra bouezusañ met n'omp ket a-enep.»
Stéphanie Le Pelleter : «Pegoulz oa?»
Yannig Robin : «E 2000. Neuze, kroget 'm eus gant ar skipailh, tamm-ha-tamm ha sklaer oa ganin, ne oa ket posubl din mont war-raok gant ar raktres-se a-enep ar skipailh. Unan a oa brezhonegerez, nemet un tammig, netra all. Hag ar pezh oa pouezus evidon-me oa liammañ ar raktres-se gant madoù ar vugale. Da lâret eo, furchal diwar-benn petra a dalv kinnig ur yezh all d'ar re vihan. Hag ar pezh 'veze ket lavaret na studiet, nag er skol «puériculteurs» nag e skolioù edukatourien ar re vihan. Abalamour deus se on bet e darempred gant unan evel Gilbert Dalgalian, eñ e penn kentañ. Bez ez eus reoù all o deus labouret war se goude se met evidon-me, diwar-benn ar re a vicher e oa dibosubl mont war-raok war an hent-se nemet ma vije un dra evel un arouez militanted. Neuze, boued a zo bet kinniget, labouret hon eus gant Gilbert Dalgalian ha reoù all, kinniget eo bet levrioù diwar-benn ar pezh a veze graet e broioù estren hag er fin, tamm-ha-tamm eo deuet da vezañ magouri Gouenoù ur vagouri e-lec'h ma veze kinniget brezhoneg. Dija eo bet lakaet er raktres diabarzh, le «projet éducatif».
Stéphanie Le Pelleter : «Ur goulenn a oa gant ar familhoù pe c'hwi 'peus kinniget...?»
Yannig Robin : «Ne oa ket se. E penn-kentañ e oa «Setu ar raktres. E-barzh ez eus ar yezh». Ha pa veze klevet gant ar gerent «Ni zo a-enep ha tout..», 'veze ket graet gant ar yezh, en ur lavaret dezho memes tra «Ar yezh ne raio ket poan.» Ha farsus e oa peogwir e oa tud o deus nac'het e penn kentañ, ne oa ket kement se met bon, hag o klevet ho pugale o lavar gerioù e brezhoneg dezho a-benn ar fin, tud zo o deus cheñchet.»
Stéphanie Le Pelleter : «Pouezus eo !»
Yannig Robin : «Ar pezh a blije din kalz e-barzh ar raktres-se oa e veze degemeret tud a bep seurt abalamour e oa dibosubl nac'hañ abalamour d'ar brezhoneg. Ar vagouri oa digor evit tout an dud o

chom e Gouenoù.»
Stéphanie Le Pelleter: «Emvodoù zo bet aozet a-benn kaozeal, eskemm gant ar familhoù?»
Yannig Robin : «Ya, kalz. Evit displegañ. Ar pezh oa sklaer evidomp-ni e oa «ar bugel e-kreiz ar jeu». Atav oa se hag ar gerent «Les parents, les premiers éducateurs de leurs enfants.» Ha da c'houde-se, ar brezhoneg oa e-barzh. E-lec'h kaozeal deus ar brezhoneg e oa ret kaozeal deus ar bugel.»
Stéphanie Le Pelleter : «Oa ket un afer stourmañ...»
Yannig Robin : «Ne oa ket un afer stourmañ. Kinniget e veze ar brezhoneg abalamour an dra-se zo mat evit ar bugel.»
Stéphanie Le Pelleter : «Kentoc'h e oa kinniget an traoù war ur mod, war an divyezhegezh...»
Yannig Robin : «Ya. Pas nemetken. Displeget e veze 'barzh ar raktres an difor etre kinnig ar brezhoneg ha kinnig ar saozneg. Abalamour d'al liammoù, ar raktres sokial...Ha da c'houde-se hon eus komzet gant ar vagouri a oa kevredigezhel, er mare-se, hini Plouguerne hag unan all e Lannilis, tri o kaozeal asambles. Ha kerent zo bet o pellgomz e Gouenoù evit goulenn ur plas evit ar bugel, ar re ne oant ket o chom e Gouenoù. Ha nac'het e veze dezho. Hag abalamour deus se hon eus kroget da soñjal «Penaos ober evit ma vije raktres Gouenoù ur raktres un tammig ledanoc'h diwar-benn kinnig ar brezhoneg a-raok ar skol.»
Stéphanie Le Pelleter : «D'ar mare-se oa bet savet ar strollad «Brezhoneg er vagouri»?»
Yannig Robin : «Ya. «Brezhoneg er vagouri» a zo bet ha da c'houde se oa bet soñjet «Ar vagouri zo nemet 15% eus ar vugale e Bro-C'hall. E Breizh eo nebeutoc'h c'hoazh, 10 d'ar muiañ. Penaos ober evit ma vije kinniget e lec'hioù all? Soñjet hon eus e vije mat ober un dra bennak evit ar vagerezed hag ivez un dra bennak evit ar brezhoneg er gêr.»
Stéphanie Le Pelleter : «Penaos oa bet aozet an traoù dija ba Gouenoù? Un eurvezh a oa pe tud o kaozeal e-pad?»
Yannig Robin : «Tud o kaozeal. E penn kentañ oa me nemetken ha tud all o kregiñ da gaozeal gant gerioù zo nemetken. Pa oa bet posubl e oa bet graet e brezhoneg, hent all e galleg, a-benn kaout ur «bain linguistique».»
Stéphanie Le Pelleter : «Ha penaos oa bet resevet an traoù? Tamm-ha-tamm oa bet cheñchet war ar seblant gant ar familhoù ha familhoù all a faote dezho dont 'benn ar fin. Bruderezh martehe a zo bet tro-dro deus se?»
Yannig Robin : «Ya. E Gouenoù, oa ket ezhomm mont da gerc'hat kerent nevez abalamour oa kalz a dud deus Gouenoù a oa o c'hortoz ur plas. Neuze, se oa ket ar pal. E Gouenoù oa kentoc'h ober ar seizh gwellañ evit ma vije ar raktres se ur raktres digor, rannet gant ar muiañ posubl a dud hag a vije resevet ha degemeret en un doare plijus gant tout an dud. Evit Divskouarn e oa un afer all, tennañ gounit deus skiant-prenet Gouenoù met ivez skiant-prenet Plougerne ha ledanaat evit Breizh a-bezh. Savet eo bet Divskouarn da vat abalamour, goude bezañ kinniget ar brezhoneg er vagouri hon eus soñjet «Ret eo ober un dra, sevel ur gevredigezh da vat ha bet omp bet e darempred gant Jean-Pierre Thomin e 2005 goude bezañ krouet Divskouarn hayalc'hadoù a oa evit krouiñ ur post. Implijet eo bet Gregor Mazo e 2006. Kalz a draoù oa war e chouk, ur raktres ledan-kenañ.»
Stéphanie Le Pelleter : «Penaos oa bet resevet an traoù gant Yann-Bêr Thomin?»
Yannig Robin : «Resevet mat-kenañ. Mankout a rae, evitañ, un dra bennak evit ar re vihan tout. Ha pouezet hon eus war al liamm etre seurt kinnigoù hag ar skol. Da lâret eo, seul muioc'h a draoù e vije kinniget a-raok ar skol, seul muioc'h a vugale a vije degemeret er skol. Ha gwelet e veze al liamm dija, diouzhtu e Gouenoù : digoret eo bet an hentenn divyezhek e Gouenoù goude bezañ krouet ar vagouri. Gant kerent o c'houlenn ur klas.»
Stéphanie Le Pelleter : «Peogwir oant bet plijet 'benn ar fin?»
Yannig Robin : «Ya, plijet oant. Ne oa ket a familhoù brezhonegerien. Ne oa ket ul liamm.
An dud oa digor, nag a-enep, nag evit...Degemeret mat oa pa oa bet pouezet war ar gounid evit ar bugel.»

(06), Voix 07, Divskouarn (Gregor Mazo), 20/01/17

Stéphanie : «Pegoulz oa bet lañset ar gevredigezh ha gant piv?»
Gregor : «E 2005 ez eus bet diskleriet ar gevredigezh ofisiel, e miz Du oa bet, d'am soñj oa d'ar 5 a viz Du, a oa bet aozet an emvod-meur krouiñ, ha d'ar poent-se e oa bet lakaet da brezidant Yannick Robin, deus Plouguerne. Bez e oa ivez er burev ur Yannick all...Bigouin, deus Plouguerne ivez, sekretour me 'gred, pe teñzorour...teñzorour. Bez e oa ivez Izabel Thomas, a zo atav ivez er burev, hag a oa sekretourez d'ar poent-se. Bez e oa ivez Erwan Denez, me gred, a oa 'michañs eilprezidant...ma 'peus ezhomm an titour resis e c'hellan adkavout roll ar c'huzul-merañ...»
Stéphanie : «Mat eo dija...»
Gregor : «Met ar strolladig pennañ oa Yannick Robin, Yannick Bigouin, setu...Ivez oa 'barzh ar jeu-se Denise Simoneau deus Lesneven, a zo atav tro-dro da Zivskouarn ha me gred e oa dija Kristian Huguen, a zo prezidant e-pad meur a vloaz goude, 'barzh ar jeu, deus Lesneven.»
Stéphanie : «Ok, ha 'benn ar fin penaos e oa bet krouet...raktresoù oa dija a-raok?»
Gregor : «Abaoe fin ar bloavezhioù 90, ya. E gwirionez, ya, kroget eo bet Divskouarn e 2005 met a-raok an dra-se oa bet ur preder pe zoken oberioù graet dija war-zu ar brezhoneg d'ar re vihan hag an dra goshañ a anavezomp eo, me gred, 98 pe 99, ma oa bet tutaet en ur vagouri eus Landerne ur glañvdiourez (...) ivez peogwir e ouie brezhoneg.»
Stéphanie : «Ok»
Gregor : «Se zo an dra gentañ a anavezomp-ni.»
Stéphanie : «Goût a rit perak e faote dezhi lasañ traoù?»
Gregor : « N'he deus ket hi lañset netra, ma 'peus c'hoazh e oa ar vagouri a glaske ur brezhoneger peogwir o doa c'hoant e vije un tañva deus ar brezhoneg er vagouri.»
Stéphanie : «Ha goût a rez ma oa evit ar brezhoneg en ur mod resis pe evit ar yezhoù dre vras?»
Gregor : «D'am soñj e oa evit ar brezhoneg. Aze, ret eo gouzout 'mes tra, e Landerne, e fin ar bloavezhioù 90, an dra-se zo mare Yann-Bêr Thomin, hag a oa maer d'ar poent-se dija...e-pad ur pennad c'hoazh war-lec'h, a zo bet kentañ kuzulier rannvro e karg eus ar brezhoneg, a zo bet skrivet gantañ, hag ar re all, met gantañ politikerezh yezh kentañ ar Rannvro...Neuze, e kêr Landerne e oa da vat, da nebeutañ douget gant an ti-kêr, da vat o doa c'hoant da souten ar brezhoneg.»
Stéphanie : «Ok.»
Gregor : «Ha...daoust hag eo an ti-kêr 'neus bountet war ar vagouri evit ma vije un dra bennak, peotramant eo 'n em glevet tud an daou du, peogwir e oa kevredigezhel d'ar poent-se ar vagouri, met evel just ar magourioù o deus liammoù start gant an tiez-kêr. N'on ket gouest da lârout peogwir 'm eus ket kaozeet gant an den a oa e karg eus ar vagouri d'ar poent-se, hag-eñ e oa deuet ganto da vat ar mennozh, pe kentoc'h dre vountañ an tammig jentil gant an ti-kêr...Yann-Bêr Thomin a larfe dit marteze. Fin, d'am soñj e oa ur seurt endro. Me 'gred e oa modern a-walc'h sell Yann-Bêr Thomin war ar politikerezhioù yezh d'ar poent-se, peogwir e oa unan deus tiez-kêr nemetañ. D'ar poent-se 'noa da vat ur youl evit ar brezhoneg, enfin, deus 'pezh e welan an traoù. Setu...peogwir 'm eus bet tro da gaozeal gant Yann-Bêr meur a wech ha soutenet 'neus Divskouarn diouzhtu, pa oa e karg eñ, peogwir 'neus lâret «An dra-se zo dreist, gwelet 'm eus traoù e bro Gembre...me gred eo un dazont evit ar skolioù!»
Stéphanie : «Diouzhtu pa oa bet lañset ar gevredigezh...»
Gregor : «Setu. Ha neuze, ma c'hellomp lammat war un dra all, met da c'houde eo ret dit marteze dibun an istor met, pa 'z eus bet anv da sevel Divskouarn, ez eus diouzhtu labouret gant an dud war sevel ur post, den a-vicher peogwir eo bet an dud o welet ar Rannvro, hag an Departamant, met ar Rannvro da gentañ. Da lâret eo «Setu ar pezh hon eus c'hoant d'ober ni, labourat war ar vugaligoù...» ha diouzhtu 'neus lâret ar Rannvro «Sikouret 'veoc'h ha krouet 'vo asambles ur post, peogwir ez eus ezhomm mont war-raok war an dra-se.»
Stéphanie : « Se zo mat-tre dija, a-benn lakaat an traoù da vont war-raok...»
Gregor : «Mat e vefe, 'm eus ket graet 'baoe pell zo met, mat 'vefe mont da lakaat e fri en-dro 'barzh politikerezh yezh 2004, peogwir me gred e oa anv eus ar vugaligoù e 2004, 'barzh ar politikerezh

yezh, peogwir oa anv deus ur bern tachennoù, met ur frazenn pe ziv oa. Met ne oa den ebet oc'h ober netra, neuze p'ho deus gwelet Divskouarn o tont, tud youlek da vont war an dachenn-se, diouzhtu o deus kavet mat, peogwir e leunie un tammig ar pezh a oa ur c'hoant betek-hen. Setu penaos, un tammig e welan an traoù. Neuze, distroomp deus roud kentañ ar vagouri-se e Landerne, gant ar vagerez. Da c'houde ez eus bet tud all, tro ar bloavezhioù 2000, se oa un dra leonad-tre, da lâret eo, tro-dro da Gouenoù, Plougerne, Landerne, un tammig, Lesneven zo deuet buan ivez. Tu zo o deus kroget da gaozeal kenetrezo...»

Stéphanie : «Familhoù marteze? Tud a-vicher?»

Gregor : «Tud a-vicher, tro d'ar magourioù oa. Da vat, un istor tud a-vicher e oa. Pe oant-int kendrec'het dija gant an divyezhegezh, peogwir o doa kaset o bugale-dezho d'ur skol divyezhek pe Diwan, pe e vije bet goulennet ganto gant familhoù zo... Gouenoù 'neus loc'het an traoù da vat, magouri Dorn-ha-Dorn e Gouenoù, pa 'z eo bet tutaet ganto ur rener hag a oa brezhoneger, ha zo bet war-lec'h prezidant kentañ Divskouarn, Yannick Robin. Ha pa 'neus bet lakaet e anv evit bezañ rener magouri Gouenoù 'neus lavaret «Kontant on me, lakaat ma anv ha bezañ rener. Ma kemeroc'h ac'hanon em eus c'hoant en em soñjal da ginnig un dra bennak tro-dro da gizidikaat ar vugale eus ar brezhoneg.» Marteze n'eo ket bet er gerioù-mañ met memes tra 'neus lakaet an traoù war an daol. Hag ar pezh 'neus lavaret an dud da gentañ e oa «Ma fell dit, ni, 'pezh zo ezhomm eo ur rener. Neuze, ma 'z a mat da brofil deomp, ma 'peus c'hoant c'hoari gant ar brezhoneg, kae, ni eo ur rener hon eus c'hoant. Neuze, dre se, tapet eo bet, dre se eo bet dieub dezhañ da ziorren un dra bennak.»

Stéphanie : «Oa ket an dud a-enep...»

Gregor : «Oa ket a-enep, oa ket ur gudenn tamm ebet evito met gant ma vije graet mat al labour e vije gallet mont war-raok. Ha setu eo aet war-raok. Bez oa daou pe dri all, pas memes mod met gant preder ivez tro-dro da vro Brest. Setu d'en em lakaet asambles, 'barzh ur seurt stroll, ur seurt «collectif», da gentañ oa diframm met bon, savet o doa un tammig listenn skignañ...»

Stéphanie : «Ah ya, klevet 'm eus kaozeal diwar-benn «Brezhoneg er vagouri» a oa ar strollad-se...»

Gregor : «Setu, an dra-se. Da lâret, ganto ez eus bet graet emvodoù kenetrezo ur wech an amzer evit eskemm war daoust eo mat eo, me 'm eus graet se ha c'hwi, hag all...eskemm skiant-prenet, ha lod zo bet pelloc'h evit lod all.»

Stéphanie : «Ok, ha goût a rez penaos oa bet aozet, ma oa abadennoù e magouri Yannig Robin, pe ...»

Gregor : «Da gentañ 'neus graet eñ traoù zo, da lâret eo 'neus degaset rimadelloù, da c'houde e oent muioc'h e-barzh ar gomz dre vras. Tamm-ha tamm eo bet lakaet stummadur e plas, d'am soñj e oa gant Stumdi. E-pad ur bloavezh pe zaou ez eus bet ur c'helenner 'benn stummañ an dud war ar yezh peogwir e oa, e-keñver barregezh, e penn-kentañ, ne oa nemet gant Yannick e oa brezhoneg. Martehe oa unan pe ziv o doa brezhoneg er skouarn ma kerez met an hini hag a oa gouest da vat da gomz hag a grede komz a oa eñ. Neuze, evit mont pelloc'h 'neus lakaet e plas stummadur. Neuze, ar skipailh 'noa ur gentel brezhoneg bep sizhun. Ha lod zo aet pell a-walc'h gant se ha neuze 'n em lakaet da implijout diouzhtu ar pezh a zesken 'pad ar gentel ha tro o deus bet ivez...ezhomm o deus bet tuta ha neuze, klasket o deus tuta brezhonegerien. Kresket eo ar brezhoneg e mod-se. Ha tud a oa gouest diouzhtu da labourat e brezhoneg. Ha betek kaout ur priz, e 2003 me gred. Se oa prizioù kozh...Te oar, bez oa daou seurt priz..»

Stéphanie : « Priz an Dazont?»

Gregor : «Voilà. Re Frañs 3 zo ha re An Ofis hag ar Rannvro. Priz Dazont ar Brezhoneg oa hini An Ofis hag ar Rannvro. Bez zo bet unan e mose, 'pezh 'neus graet ez eus bet bruderezh, radio hag all, hag muioc'h-mui a dud zo bet o pellgomz da Yannick, c'hoant ganto ez afe o babig 'barzh ar vagouri-se peogwir e oa brezhoneg.»

Stéphanie : «Dedennet oa ar familhoù gant ar brezhoneg 'benn ar fin c'hoazh pe gant ar yezhoù dre vras?»

Gregor : N'on ket gouest da lâr dit, d'am soñj, d'ar poent se, ar re a bellgomze oa kentoc'h tud, un tammig, an Emsav met c'hoazh e vije gwelloc'h dit goulenn digant Yannick (...). Ha neuze, e Gouenoù, evel e lec'hioù all, n'eus ket plas evit an holl, neuze, ne gase ket an dud da sutal, lavarout a rae dezho «Ni n'omp ket gouest da zegemer ac'hanoc'h met gant tud all, tud a-vicher, en em

soñjomp war un dra bennak, neuze, derc'hel a ran ho darempred. Ar pezh 'neus graet eo strollañ ur c'hoant tud a-vicher kentoc'h gant ur c'hoant kerent. Se 'neus graet diazez Divskouarn a-benn ar fin.»
Stéphanie : « An dud a oa er c'huzul-merañ oa er strollad dija?»
Gregor : «Evit lod ya. Yannick Robin da skouer, Thierry deus magouri Lesneven ha mod all e oa kentoc'h...Bez zo bet un dornad tud a oa kentoc'h tro-dro da skol Diwan Lesneven peogwir oa bugale Yannick, an daou Yannick memes, Yannick Robin ha Yannick Bigouin o doa o bugale e skol Diwan Lesneven. Sachet o deus un nebeut tud o deus kavet «sympa» ar raktres hag a oa tost, dre ar skol.»
Stéphanie : «Goût a rez ma oa ar familhoù kentoc'h deus endro Diwan pe hep liamm?»
Gregor : « Ar re a brofite deus ar pezh a oa er magourioù e lavarez?»
Stéphanie : «Ya, dija da vare Yannick Robin...»
Gregor : «Nann, ret e vefe gwelet met e Gouenoù, d'am soñj ez eus bet «Brezhoneg er vagouri» a-raok ma vije er skol peogwir, war-lec'h, un nebeut bloavezhioù war-lec'h...Marteze e fazian, se n'on ket sur met se eo ar soñj 'm eus. D'am soñj ez eus bet «Brezhoneg er vagouri» da gentañ ha da c'houde o deus digoret un hentenn divyezhek en unan deus skolioù publik Gouenoù, gant lod deus familhoù Dorn-ha-Dorn, magouri Gouenoù. Neuze e vijent techet da soñjal memes tra 'neus bet un efed, da vat war ar skoliata brezhonek da c'houde. D'am soñj an dud 'neunt roet an hentenn divyezhek a oa tro-dro d'ar vagouri o deus graet o soñj war ar brezhoneg peogwir oa brezhoneg 'barzh ar vagouri.»
Stéphanie : «'benn kaout ul liamm...»
Gregor : «Setu, ne oant ket stourmerien evit ar brezhoneg muioc'h evit se er penn-kentañ.»
Stéphanie : «Ok»
Gregor : «O frekentiñ ar vagouri o deus graet o soñj. Peogwir ez eus bet atav ur gomz digor-kenañ gant Yannick ha gant Divskouarn dre vras d'am soñj, war an interest deus ar brezhoneg evel yezh sevenadurel met ivez evel un digoradur n'eus forzh penaos. Se a gomz d'ur bern tud. Ha dont a ra da strishaat o c'huriusted war ar sevenadur 'benn ar fin, me gred.»
Stéphanie : «Hag ar cheñchamant, neuze, a oa bet graet goude ur c'hoant micherelaat an traoù a zo bet tamm-ha-tamm?»
Gregor : «Int a gave dezho un dra vat evit ar vugale, evit ar brezhoneg, evit Breizh, tout ar pezh 'peus c'hoant, met n'o doa ket amzer d'ober war-dro. O micher dezho ez eo degemer a-feson ar vugale. Deuet oant a-benn da lakaat un tammig brezhoneg pe muioc'h 'barzh o lec'h, dreist. Met ne oant ket gouest, o-unan, da vont pelloc'h, da gas ar gomz mat pelloc'h. Neuze o deus savet Divskouarn, gant ar pal, buan a-walc'h, kaout un den a-vicher da nebeutañ 'nije graet al labour diorren, lakaat gouzout ez eus deus an dra-se, sikour da lakaat e plas hag all.»
Stéphanie : «Ok. Ha pegoulz 'teus kroget?»
Gregor : «Me 'meus kroget d'ar 1a a viz Kerzu 2006, bloaz war-lerc'h krouidigezh ar gevredigezh.»
Stéphanie : «Deuet out buan 'benn ar fin!»
Gregor : «Labour ar bloavezh kentañ zo bet sevel ur post, mont war-raok un tammig war balioù, war ar pezh a vo war-lerc'h karta Divskouarn. Memes tra labouret o deus war an dra-se.»
Stéphanie : «Ar raktres a oa dija e penn-kentañ, sevel ar garta...»
Gregor : « A-raok ma errufen o doa c'hoant sevel ar garta dija.»
Stéphanie : «Ok.»
Gregor : «Aet oant war-raok memes, emvodoù oa bet dija gant Ofis ar Brezhoneg, gant PMI Penn-ar-Bed...Se zo bet a-bouez ivez en istor Divskouarn. Dre ma oa tud Divskouarn, tud a-vicher o doa un darempred forzh penaos gant ar PMI. Anavezet oant gant ar PMI, evel tud a-vicher, sirius, pa z'int deuet da welet ar PMI adarre, o lâret dezho o doa c'hoant mont war-raok gant ar brezhoneg int bet kemeret sirius ivez. (...)»
Stéphanie : «Hag e penn-kentañ, er bloavezhioù 2000 e oa dija magerezed a oa anavezet o labourat e brezhoneg pe 'oa ket ul liamm gant ar magerezed dija?»
Gregor : «A-raok Divskouarn e vije diaes din lâret dit. Pa 'z eo bet savet Divskouarn ez eus bet graet anv eus ar magerezed diouzhtu, memes ma n'on ket bet gouest da labourat war an dachenn-se

diouzhtu, met emskiant e oa an dud oa arabat leuskel an dachenn-se.»
Stéphanie : «Dija e penn-kentañ e oa an div a oa soñjet...»
Gregor : «Setu. 'benn ar fin e oa an teir zachenn vras, ar magourioù, ar magerezed hag ar familhoù.»
Stéphanie : «'benn ar fin, pal Divskouarn oa bet, war ar seblant, a zo bet sklaer dija e penn kentañ. Ne oa ket bet graet, savet tamm-ha-tamm...»
Gregor : «Brezhoneg a-raok ar skoliata, forzh pelec'h m'emañ ar babigoù ha neuze, evit resisaat 'peus an teir zachenn se. Neuze, evit ar magerezed, 'pezh a oa gant ar magerezed e oa empirique-kenañ d'ar poent-se, da larêt eo e oa anavezout un den «ha me 'm eus klevet diwar-benn egile a 'neus kavet egile»...dre gomz...Hag er vro, me 'gred e oa unan 'barzh ar jeu, e penn-kentañ Divskouarn, en emvodoù krouiñ ha tout met me, n'on ket en em gavet ganti morse.»
Stéphanie : «Kroget 't eus 'benn ar fin war dachenn ar magourioù evit kregiñ met c'hwi oa e sell e labourat gant ar magerezed ivez...»
Gregor : «An ostilhoù zo bet krouet da gentañ oa evit ar magourioù. 'giz ma lavare dit, pa 'z on en em gavet e oa prest karta Divskouarn dija.»
Stéphanie : «A-raok erruout?»
Gregor : «Labouret o doa war an dra-se. Enfin, al linennoù bras met ma labour kentañ a zo bet frammañ an dra-se, kadarnaat an traoù ha mont da welet an danvez sinerien kentañ.»
Stéphanie : «Ar raktresoù oa dija diouzhtu, magourioù oa dija a faote dezho sinañ ar garta?»
Gregor : «Yannick oa atav rener magouri Gouenou neuze e ouie mat e vije bet diouzhtu 'barzh ar jeu. Rener magouri Lesneven oa ivez 'barzh kuzul-merañ Divskouarn. Setu...»
Stéphanie : «Ar re e penn-kentañ a oa dija...»
Gregor : «Tost. Alors, bez zo unan pe ziv hon eus dizoloet, ne anaveemp ket anezho. E-mesk ar pemp, da vat ne oa nemet Konk Kerne ne anaveemp ket. E-barzh ur gelaouenn bennak 'm eus gwelet e oa brezhoneg e magouri Konk Kerne, martehe kelaouenn rouedad magourioù kevredigezhel. Bez 'z eus un dra e Bro C'hall a-bezh, an ACEPP, ha rann an ACEPP e Penn-ar-Bed zo an APFI, a zo ur rouedad magourioù kevredigezhel. Kreñv a-walac'h ar magourioù kevredigezhel e-pad pell a-walc'h e Penn-ar-Bed, peogwir eo savet tout ar re se er bloavezhioù 80/90. N'ouzon ket, martehe ez eus bet un dra lezenn. Bremañ ez eus nebeutoc'h evit an hanter anezho, peogwir ez eus ur bern o deus gouzañvet kudennoù-merañ hag all. Ha d'am soñj eo e kelaouenn an APFI 'moa lennet ur pennad bihan diwar-benn magouri Konk-Kerne, a oa deus ar rouedad-mañ. Setu on bet o welet anezho, da lâret dezho «Sell, ni e Bro Leon, 'meump lañset un dra bennak. Daoust ha kontant oc'h bezañ anavezet ganeomp?» ha deuet oant.»
Stéphanie : « Ha penaos, 'benn ar fin, oa bet degemeret ar gevredigezh dre vras, gant an dilennidi...Kroget 'peus gant ar re a oa dija anavezet 'barzh ar jeu met gant ar re all? Gant ar Velestradurezh da skouer?»
Gregor : «E Penn-ar-Bed hon eus bet chañs peogwir, enfin, gant rann ar brezhoneg, e penn kentañ tout, lakaomp ar bloavezh kentañ, n'o deus ket kredet re 'barzh an afer. Aze 'moamp bet kentoc'h ur sell un tammig gwall sellour, ma c'hellomp lâret. Da lâret eo, bez 'z eus traoù all d'ober gant ar skolioù hag all. Evel just eo dedennus met re kompliked, re bounner...Hag ur wech savet o deus soutenet ac'hanomp kalz dre ar PMI. Un afer tud eo, ret eo lâr. D'ar poent-se e oa e penn servij ar PMI, le médecin départemental, met rener ar servij eo, peogwir oa ur medisin, kar se zo, un tammig, reolennet eo. (...) Medisinez an Departamant, d'ar poent-se, oa dedennet...ez personel.»
Stéphanie : «Petra oa an anv? Soñj 'teus?»
Gregor : «Irène Le Gouilh, a zo aet war he leve abaoe. E fin he amzer labour oa, ar bloavezhioù diwezhañ. Setu, marteze en em sante frankoc'h d'ober ar pezh a felle dezhi. Gant ar plac'h se hon eus bet graet emvodoù e Kemper er PMI e brezhoneg penn-da-benn. Da vat he deus sikouret. An deknikourien zo aet da heul, pas an holl met...»
Stéphanie : «'oa ket ar choaz ganto..»
Gregor : «Setu. Da skouer, pa 'z hon eus savet «processus» sevel karta Divskouarn hon eus bet c'hoant lakaat anezho 'barzh ar jeu. Pe non pas lakaat anezho a-gostez kentoc'h, peogwir e bed ar vugaligoù, ma dremenez e-biou d'ar PMI ne ri ket berzh, peogwir eo int a ra ar reolennoù, int hag ar

C'HAF met surtout ar PMI, e-keñver ar reolennoù. CAF zo muioc'h un afer arc'hant, evit ar magourioù zo kaoz, met tout ar pezh a zo doujañ diouzh ar reolennoù, an normoù hag all pe ambroug an dud a-vicher eo ar PMI. Neuze hon eus graet div pe deir gwech emvodoù labour o kinnig d'an dud « Setu, an dra se a lakfemp e-barzh...» evit bezañ sur e vije 'barzh «les clous».» Ar mennozh a oa 'barzh hon pennoù ni, dont a-benn un dra a vije kensinet gant Divskouarn hag ar vagouri 'neus c'hoant lakaat brezhoneg, met ivez gant ar PMI, ma n'eo ket gant ar C'HAF. Met se zo chomet un dra etre Divskouarn hag...»
Stéphanie : «hag ar PMI...»
Gregor : «...hag ar vagouri. Ar PMI 'neus roet e sell, 'pad ur mare met bon. Ha 'pezh hon eus esaet d'ober eo e vije aktet en un doare ofisiel al labour e raemp a oa da vat gant sikour ha souten ar PMI. Se hon eus bet e 2007, peogwir eo bet lañset karta Divskouarn e 2007. (...) Lañset eo bet en diskar-amzer 2007. Goulennet hon eus abred a-walc'h un emvod un tammig «arbitrage» gant ar C'huzul departamant, gant ar prezidant, Pierre Maille. Degemeret 'neus ac'hanomp gant medisinez ar PMI, an dilennadez evit ar vugale oa ivez marteze. Bez e oa dilennad ar brezhoneg, a oa Andre Le Gac d'ar poent-se. Neuze, ni hon eus goulennet gantañ «'pezh a blijfe deomp eo kaout ur gonvensioñ ofisiel, etre Divskouarn hag an Departamant hag ivez e vije pep taol kensiner ar PMI». Hag e-keñver sikour ac'hanomp da vevañ, ur yalc'had mont en-dro hon eus goulennet e vije lakaet hon arc'hant b'ar linenn ar familhoù hag ar PMI. Ha n'eo ket war linenn ar sevenadur hag ar brezhoneg. Savet hon eus ar goulenn, degemeret omp bet. Ar pezh zo bet lâret deomp eo «Evit ar souten arc'hant, ganeomp ez eus ur mision ar brezhoneg, neuze 'vo war ar brezhoneg.» Ha chom a ra an traoù en o flas. Stratejikel eo e felle deomp bezañ 'b'ar politikerezh ar familhoù, peogwir ez eus ur budjed a zo kalz brasoc'h hag evit mont war ur spered treuz ar brezhoneg. Met bon, oa ket prest an traoù. Bremañ e vije disheñvel. Neuze o deus lâret «Ma 'peus c'hoant kaout alioù pe diskouez o zraoù d'ar PMI, grit met 'po ket gwenneg ebet ganto. Hag ho karta zo ho karta deoc'h. Lavarit oc'h sikouret gant ar C'huzul departamant ma plij deoc'h met...»
Stéphanie : «..evit ar bruderezh...»
Gregor : «Setu.»
Stéphanie : «Al liamm gant ar Rannvro oa kentoc'h evit ar post-labour met tout an traoù all a oa gant an Departamant?»
Gregor : «Daou dra hon eus bet diouzhtu gant ar Rannvro. Ma fost zo bet savet diwar kevradoù sikouret rannvroel, ha memes tra evit post Virginie, tost, d'ar mare-se oa 15000 euro, me gred, met ret eo vefe din furchal c'hoazh. D'am soñj e oa 15000 euro bep bloaz...An daou vloavezh kentañ ez eus bet roet deomp 15000 euro ha 10000 an trede bloavezh ha 7000 ar pevare bloavezh ha netra e fin ar pevare. Se zo spered ar c'hevradoù-se, krouiñ CDIoù, kevradoù didermenet met neuze, mennozh an dud, pevar bloavezh evit kavout an arc'hant evit padout. Se eo ar spered. Ha bez oa bet neuze, ar sikour-se met bez hon oa bet ivez, ouzhpenn ar sikour-se, ur sikour mont en-dro, a servije da glokaat. Pas penn-da-benn, Kuzul departamant Penn-ar-Bed a ro ivez un tammig peadra ha gant an dra-se e ra ur post leun, tamm pe damm.»
Stéphanie : «Ok. Ha gant an departamantoù all e oa liammoù d'ar mare-se?»
Gregor : «'oa ket. E-pad bloavezhioù e savemp goulennoù arc'hant memes tra. En Aodoù-an-Arvor hag er Mor-Bihan memes tra hon eus bet traoù abred a-walac'h. En Aodoù-an-Arvor e oa bet mat a-walc'h, n'eo ket e-keñver ar sammad met e-keñver eus pelec'h e teue an arc'hant. Eno hon eus bet, e-pad pevar pe pemp bloaz, ur yalc'had 1500 euro. Ar pezh zo dedennus e oa diwar budjed ar familhoù aze.»
Stéphanie : « Ha pegoulz oa bet kroget da sevel liammoù 'benn ar fin gant magourioù an departamantoù all?»
Gregor : «Buan a-walc'h. Da gentañ eo bet Penn-ar-Bed da vat, Leonad memes, ha d'am soñj an hini kentañ deus lec'h all e oa hini Bear, e Bro Dreger, «Ti Poupigoù», kar e oa deuet an danvez renerez d'un emvod-meur ganeomp, d'an soñj an hini ma oan bet tutaet, da lâret Kastellin e 2006, miz Du 2006. Ha d'ar poent-se, hi oa edukatourez vugaligoù ha lakaet he deus he anv evit ober ar stummadur brezhoneg e Gwengamp, an UCO.»
Stéphanie : «Hi oa dedennet gant ar brezhoneg.»

Gregor : «Ya, ha plac'h ar vicher. Ha bet he deus ar post buan war-lec'h, renerez ar vagouri-se, «Ti Poupigoù».
Stéphanie : «Ha neuze oa bet lañset traoù...»
Gregor : « Bet omp e Bro-Dreger da welet an dud. D'an soñj hon doa gouezet o doa da duta. Ma 'meus soñj mat, ur vagouri gevredigezhel e oa hag ur mare start eo bet. Neuze eo deuet an dilennidi da adpakañ an traoù, da adlakaat ur c'huzul-merañ evit derc'hel ar vagouri.(...) Setu oamp bet gant Yannick, da welet ar gumuniezh-kumunioù.»
Stéphanie : «'benn ar fin oa bet kroget evel ur raktres kevredigezhel ha treuzfurmet oa bet...»
Gregor : «Pas d'ar poent-se. D'ar poent o doa c'hoant an dilennidi e chomje c'hoazh kevredigezhel. Ha chomet eo betek warlene. Se oa e 2007, ha d'am soñj, e 2008 hon eus sinet karta Divskouarn ganto. Ha graet hon doa un emvod-meur eno, ha profitet evit sinañ ar garta.»
Stéphanie : «Penaos oa bet krouet al liammoù gant ar magourioù, renerien ar magourioù a zeu e darempred?»
Gregor : «N'eus reolenn ebet. N'eus ket un doare resis d'ober. Ken lies eo ar bed se, ur vagouri zo un ti evit degemer babigoù met an doare-merañ a c'hell bezañ publik pe brevez, da lâret eo kevredigezhel. Aze 'peus ur c'huzul-merañ pe ar vagouri gevredigezhel zo 'barzh ur rouedad bras. Neuze 'peus ket ur c'huzul-merañ lec'hel met ur c'huzul-merañ uheloc'h. Bez 'peus kevredigezhioù a 'z a en-dro e-giz melestradurezhioù bras. Da skouer, amañ, ni, e Penn-ar-Bed hon eus un dra a zo e anv «Dom Bosco» hag a oa kentoc'h war ar sokial, an dud ampechet ha tout, a zo deuet war ar magourioù abaoe 5 bloaz, 6 pe 7. Tapet o deus ur bern magourioù kevredigezhel...N'eo ket memes darempred ken. War-lec'h 'peus ivez ar re brevez «lucratif», da lâret embregerezhioù. Evit pep doare 'peus ur mod disheñvel. Neuze, e-pad pell e teue kentoc'h ganeomp, mont a raen war-raok, bevet hon eus ivez e-pad ur pennad diwar an dud a anavezemp, ar pevar kentañ da skouer a oa tud a oa tost deomp, a oa tost, koulz lâret, tud deus Divskouarn da vat. Neuze oa aes en ur mod met mat oa ivez evit loc'hañ. War-lerc'h, pa 'z eus anv da sevel raktresoù da vat e c'hell dont deus ur bern traoù. Pe en em ziazezañ war ul lec'h ma 'z eus ur bern skolioù, traoù a c'hell bezañ ur c'hriter. A-wechoù e e vezañ goulennet gant kevredigezhioù kerent justamant...»
Stéphanie : «E penn-kentañ oa c'hwi a oa e darempred gant ar re all, met goude e oa bet chomet e memes mod pe martehe oa tud a oa deuet e darempred ganeoc'h?»
Gregor : «Bremañ ez eus muioc'h. War-lerc'h ez eus bet graet evit distreiñ d'an istor, ez eus bet graet un taol, meur a daol-lañs hon eus bet 'benn ar fin. An taol-lañs kentañ a vije a fed bezañ staget deus raktresoù europat. War se e oa ar Rannvro a zo deuet da gerc'hat ac'hanomp, memes tud e penn-kentañ, da lâret eo Thomin, ha gant sikour ar gargadez evit ar brezhoneg, a oa Kristen Ar Gars d'ar poent-se. Int oa en ur strollad rannvroioù hag aozadurioù publik a rae war-dro yezhoù bihan en Europa. Ha bez zo bet ur raktres war ar re vihan, ha lâret zo bet deomp «Kit 'barzh ar jeu-se, bez 'po arc'hant ha ni 'lako ar peurrest. Evel-se e c'helloc'h krouiñ un eil post. Hag ouzhpenn e vo krouet ganeoc'h danvez evit Breizh ha prenet 'vo skiant ha prenet 'vo kred...Hag aze, gant an dra-se, ya, krouet hon eus danvez pedagogel, embauchet hon eus evit ar wech kentañ Virginie, a zo atav, evit 'michañs pell. Ha ya, war-lerc'h, pa 'z aemp da welet an dud gant hon plaketennoù, sigle «Komision Europa» ha tout...»
Stéphanie : «Sikour ar rae dija...»
Gregor : «Setu, ober a rae sirius, evit ur gevredigezh a oa tri pe bevar bloaz d'ar poent-se, tud bihan oamp c'hoazh. Neuze se n'eus roet deomp ur seurt kred ya, d'am soñj ur seurt skeudenn memes tra. War-lerc'h, e memes koulz ez eus bet kampagn kelaouiñ an Departamant. Se oa etre 2009 ha 2012. Neuze eo tostet ar Rannvro hag an Departamant evit ober ur bruderezh ispisial war an divyezhegezh, ouzh ar gerent deus un tu, hag an dud a-vicher en departamant deus an tu all. Ar pezh a oa e-barzh penn Thomin d'ar poent-se oa ober un taol-esañ e Penn-ar-Bed, a oa digoroc'h evit an departamantoù all, da gentañ.»
Stéphanie : «Ur sell oa dija gantañ war...»
Gregor : «Ya, hag evit mont da departamantoù all da c'houde emichañs. Neuze eo en em glevet mat gant an dud a oa d'ar poent-se, da lâret eo atav memes tud, André Le Gac, hag digor oa ar PMI peogwir e oa mare Irène Le Gouilh. Ha deuet int da gerc'hat ac'hanomp, evit sikour skrivañ an

danvez. Ni a lake se e-pad bloavezhioù 'barzh hon doserioù yalc'had «C'hoant hon eus ober ur «kit» evit ar gerent nevez a vije ingalet d'an holl evel e Galiza, Kembre...»
Stéphanie : «Lakaat a ra ur pouez ivez...»
Gregor : «Se a ziskouez, Thomin a grede e-barzh ar raktres da vat. Pa 'neus gallet, bep tro 'neus lakaet ac'hanomp 'barzh ar jeu. Setu lakaet omp bet e-barzh, 'barzh ur seurt komite heuliañ ha tout ha 'pad tri bloaz, div wech ez eus bet kaset d'an holl familhoù a zisklaerie gortoz ur bugel, gant ar PMI ez eus bet kaset ur blaketenn gant un DVD ma oa ur video, tud a zisplege penaos...Douget eo bet da vat gant an Departamant hag ar Rannvro. Graet en un doare «opérationnel» gant an Departamant, met sikouret gant arc'hant ar Rannvro hag un tammig spered a oa mesket etre an daou. 'pezh a oa ivez dreist evidomp d'ar poent-se eo an holl 'neus bet. Da lâret eo oa kaset e ti an dud hag a c'hortoze bugale. 'pad ar memes koulz o doa graet un tammig diverrañ deus an dra-se evit tud a-vicher Penn-ar-Bed, magourioù, permanences PMI, pédiatres hag all...Neuze div wech o deus graet an dra-se. Da c'houde ez eus bet graet ul levrig a oa tevoc'h c'hoazh hag a zo bet kaset, d'ar poent-se, war-lec'h ar ganedigezh, e 2012. Se ivez e servije deomp da vont war-raok e Penn-ar-Bed peogwir ne oamp ket tud dianav ken. Pa 'n em gavemp da welet un den, ur rener pe ur renerez vagouri, eñ en doa bet an traoù. Setu se n'eus lakaet ac'hanomp da vont war-raok hag e-kichen an dra-se, e 2010 me gred hon eus lakaet war-sav hon dispositif sikour abadennoù e Penn-ar-Bed, da lâret eo e oa eus un tu ar bruderezh ha deus un tu all ar moaienoù evit gallout respont d'ur goulenn vije savet diwar ar bruderezh. Hag aze oa an Departamant hag a lak an hanter deus priz un abadenn, pezh a ra deomp gallet gwerzhañ hanter-priz d'ar magourioù. Gant se hon eus gallet kreskiñ tamm-ha-tamm peogwir, er penn kentañ oa brav deomp mont da welet ur vagouri met lâret oa bet deomp «Dispar, met n'eus brezhoneger ebet. Penaos e ran?» Ha n'hon oa ket ur respont atav...Gant se neuze hon eus gallet lakaet buan a-walc'h ur mod d'ober. Neuze, d'am soñj hon eus prenet skiant hag un tammig brud dre ar fed e oa bet aes a-walc'h da labourat e Penn-ar-Bed. Pa 'z an bremañ da vroioù all, ma n'on ket anavezet, da nebeutañ 'm eus skiant-prenet Penn-ar-Bed da ziskouez. Goude, er broioù all, ar rouedad zo kalz gouzañvoc'h. Neuze eo diaesoc'h da vont war-raok. Pa 'n em gavont gant ur vagouri, a-benn kavout un animatour, luzietoc'h eo. Pep tra zo da sevel. E Penn-ar-Bed omp gouest d'en em harpañ ouzh kevredigezhioù o doa skiant-prenet d'ober tañva eus ar brezhoneg dija...Mervent, Sked, KLT, An Oaled ...Ar re se a ra abaoe 15 vloaz er skolioù unyezhek un tañva deus ar brezhoneg a zo ivez arc'hantaouet, evit an hanter, me gred, bremañ, gant Penn-ar-Bed. Neuze n'on ket bet pell o lakaat tud azezet er skolioù-mamm da vezañ gouest d'ober un dra evit ar babigoù. Memes ma n'eo ket gouest an holl, memes ma n'eus ket c'hoant zoken da vont, peogwir n'eo ket memes publik, nebeutoc'h a hent hon oa d'ober. E lec'hioù all, n'eus ket an dispositivoù-se.»
Stéphanie : «Ha n'eo ket diaesoc'h ba bro Naoned, evel eo ur rannvro all...»
Gregor : «E bro Naoned e labouromp muioc'h 'giz ma teu e teu. Da lâret eo, n'hon eus ket pleustret kalz a draoù. Memes tra ez eus traoù, bez ez eus ur vagerez he deus sinet karta Divskouarn ar bloaz-mañ. Bez zo abadennoù familh abaoe daou vloaz gant «Yezhoù ha Sevenadur», a zo bet savet diwar intrudu Divskouarn, memes m'eo graet ganto war-eeun bremañ. Bet omp bet o welet an ti-kêr, e Naoned, dre hanterouriezh un dilennad zo 'barzh ar jeu aze, Pierre-Emmanuel Marais. Neuze degemeret omp bet gantañ ha gant dilennadez ar vugale vihan e Naoned. N'eus bet netra war-lec'h met bet omp un tammig o tañva an traoù. Hag e-kichen an dra-se ez eus ur raktres magouri a zigoro e miz C'hwevrer, a zo ur raktres disheñvel. Aze e ur raktres «sevel ul lec'h» da vat. Neuze, war evezh emaomp ivez, evit sikour ma c'hellomp, evit gwelet penaos e reont...met un tammig disheñvel eo.»
Stéphanie : «Gwelet 'peus dilennidi all er vro-se dija?»
Gregor : «Er C'huzul-departamant, memes tra evit ar re all, kas a reomp ur goulenn yalc'had bep bloaz, evit bezañ anavezet, evit bezañ 'barzh ar rolloù, met n'omp ket bet james netra.»
Stéphanie : «Diwar-benn ar garta en-dro, pal ar garta oa kaout ur seurt label pe daoust hag-eñ oa ur pal all?»
Gregor : «Ar pal a oa dreist-holl reiñ ur stern d'ar raktresoù. Da lâret eo, evit reiñ un tammig pal justamant d'ar magourioù c'hoant ganto lakaat brezhoneg. Klasket hon eus soñjal sevel sternioù, karrezioù ma c'heller en em lakaat diouzh ar c'hoant, diouzh ar varregezh 'peus 'barzh ar skipailh ha

tout. Frammañ, kaout un diazez da sevel ur rouedad, da vat, lakaat da c'houzout 'pezh a 'z a e ti unan pe n'ez a ket, penaos eo bet diskoulmet an tra-mañ tra gant kamaladed ar vagouri a zo un tammig pelloc'h. Kaout ul liamm 'benn ar fin. Hent all, chom a ra dasparzhet an traoù en natur ha den ne oar piv a ra petra, nemet me 'barzh ma burev, ma gemeran amzer da heuliañ an traoù...Talvezout a ra neuze da c'houzout piv a ra petra ha pelec'h emañ a re hag a ra brezhoneg. Pelloc'h, an dalc'h ivez eo sikour an dud hag a glask ul lec'h gant brezhoneg. Aze, gant Divskouarn e c'hellomp gouzout pelec'h ez eus ur vagouri gant brezhoneg ha peseurt plas zo d'ar yezh 'barzh ar vagouri-mañ.»
Stéphanie : «Ha penaos e rit evit goût, da skouer, goude daou vloaz, ma oa bet kendalc'het?»
Gregor : «Er garta ez eus raktreset ur bilañs bloaz da nebeutañ, mont da welet anezho bep bloaz, tamm pe damm da deiziad deiz-ha-bloaz ar sinadur. Neuze, mont a ran, en em gavout a ran gant an dud 'barzh ar vagouri, sevel a reomp ur bilañs asambles. Diwar-benn ar gerent ivez. Degas a ran keleier ivez, dafar pedagogel pa 'mez. Sevel a ran ur rentañ-kont hag a vo diskouezet da guzul-merañ Divskouarn.»
Stéphanie : «Ha penaos oa bet savet ar garta? Diwar-benn patrom «Ya d'ar brezhoneg»?»
Gregor : «Ya. Un tammig, memes spered. Ar pezh a zo disheñvel eo n'eus ket kriterioù ken strizh. E «Ya d'ar brezhoneg» 'peus ur roll traoù da gochiñ. Ganeomp n'eus ket kriterioù da vat.»
Stéphanie : «Hag e-keñver ar magerezed, kroget oa bet goude 'benn ar fin peogwir ne oa ket liammoù gant ar magerezed pe...?»
Gregor : «Div dachenn disheñvel eo da vat peogwir eo disheñvel an dud ivez, an degemer a-stroll pe an degemer er gêr, n'eo ket memes tra. E penn-kentañ me 'm eus labouret war ar magourioù peogwir e oa ar bras deus an dud e Divskouarn tud ar magourioù ha peogwir eo ar magourioù un tammig aesoc'h. Ur seurt «marc'h-du» eo ivez e-keñver ar bedagogiezh, neuze labouret hon eus muioc'h war ar re-se da gentañ. Met abaoe ar penn-kentañ hon eus lavaret «Ret 'vo labourat gant ar magerezed. Neuze ur wech staliet mat an doare d'ober gant ar magourioù omp aet war-zu ar magerezed a oa un tammig a-gostez.»
Stéphanie : «Dija oa liammoù gant magerezed pa oa bet lañset Divskouarn?»
Gregor : «Gant an dud pe e rentañ-kontoù e ouzomp ez eus bet magerezed, met me ne 'm eus ket anavezet anezho, ar re-se. War-lec'h, ya, unan pe ziv ez eus bet, kentoc'h en un doare lec'hel peogwir e oa, un istor bro eo da vat, surtout evit ar magerezed, labourat a reont en o lec'h.»
Stéphanie : «Magerezed oa a oa deuet da vare emvodoù?»
Gregor : «Ya, peotramant tost diouzhomp pe memes ni, o klask kavout unan evit hon bugale ha lakaet oa bet an dud-se 'barzh ar rouedad. Ha bez zo bet unan, ur vagerez a zo bet a-bouez e-barzh istor Divskouarn eo Karine Bardy, neuze a zo e Plouzane. Cheñchet he deus micher, aet eo da zeskiñ brezhoneg hag e-pad he stummadur brezhoneg he deus soñjet «Bah tiens, perak ne rafen ket magerez e brezhoneg.» Neuze oa goude e oa deuet e Divskouarn, er c'huzul-merañ eo bet 'pad ur pennad zoken, en anv Div Yezh d'am soñj, peogwir he doa bugale en ur skol bublik divyezhek ivez. Evidomp oa extra peogwir oa ul liamm gant ar skolioù hag ur vagerez. Brezhonegerez ouzhpenn, neuze, mat-tre.»
Stéphanie : «Ha 'benn ar fin e oa ar magerezed a oa deuet e darempred ganeoc'h, kentoc'h eget c'hwi o vont e darempred...?»
Gregor : «An daou, met aze e kaozeomp diwar-benn un dornad tud, neuze, d'am soñj ez eus bet deus an daou.»
Stéphanie : «Oc'h anavezout tud e oa bet kaoz deus se...»
Gregor : «Ya ha tro-dro da skol Diwan Lesneven adarre. Peogwir ahe oa ur rouedad lec'hel tud a oa amezeien. Tud a oa e Divskouarn ivez a oa e skol Diwan Lesneven. D'am soñj ez eus div a oa mammoù e skol Diwan Lesneven hag an drede oa Karine Bardy, deus Plouzane. Neuze savet hon eus, ur wech ma oa un tammig «war roul» karta ar magourioù hon eus savet ur strollad labour evit mont war-raok war ar magerezed. Ar pezh a zo deuet buan war-lerc'h diwar an emvodoù-se e oa ur c'hoant, un ezhomm da sevel ur garta ispisial. Er strollad-se oa Yannick Robin, me, Karine Bardy zo deuet buan, tapet hon eus ivez un animatourez pe ziv RAM. Bez e oa ivez, d'am soñj, kevredigezh magerezed Lesneven. Ha neuze lavaret o deus «Ni ivez hon eus c'hoant da gaout ur garta. Neuze, graet 'vo ur garta.» Neuze, ar garta-se zo diouzh bed ar magerezed, da lâret eo, tud hag a laboure

'barzh o zi, met ivez, tud a c'hell profitañ eus servijoù zo dre bodañ magerezed evel ar RAMoù pe ar c'hevredigezhioù magerezed. Neuze, lakaet hon eus an dra-se 'barzh al liveoù. Da skouer al live kentañ zo daoubennek peogwir e c'hell ur vagerez hag a za d'an tañva gant ar vugale sinañ ar garta hag an aozadur hag a lak an animatour da zont a c'hell ivez bezañ anavezet evel unan hag a ra un dra bennak dre sinañ ar garta, 'pezh a ra ez eus el live kentañ, magerezed hag ivez RAMoù pe kevredigezhioù. Hag al liveoù all zo muioc'h war ar magerezed hag a implij ar yezh er gêr.»
Stéphanie : «Ha 'benn ar fin, evit echuiñ, goude kazi daouzek vloaz bremañ, petra a c'hellfe bezañ ar bilañs deus tout al labour a zo bet graet. Soñj a ra dit eo ur bilañs mat, hervez ar pezh a oa e soñj er penn kentañ?»
Gregor : «O keñveriañ gant ar pal e penn-kentañ ha bremañ...D'am soñj hon eus lakaet diazezoù evit tachenn ar magourioù ha memes tra ivez, nebeutoc'h met memes tra, evit ar magerezed. 'pezh a vank eo tachenn ar familhoù. Esaeet hon eus labourat met evit ar poent, n'hon eus ket savet un doare da labourat da vat. N'hon eus ket un ostilh evel ma 'z 'eus karta Divskouarn, evit ar magourioù, karta Divskouarn evit ar magerezed, dispositivoù arc'hantaouiñ evel hini Penn-ar-Bed hag all. Evit ar familhoù, n'hon eus ket un doare diazezet da vat evit mont war-raok.»
Stéphanie : «Pas c'hoazh...»
Gregor : «'giz ma teu e teu, pas c'hoazh, ya. Neuze hon eus lakaet an dra-se da bal evit ar bloavezhioù da zont, labourat muioc'h war dachenn ar familhoù, evit sikour an dud, kuzuliañ anezho, lakaat anezho da c'houzout ar pezh a zo, demokratelaat martehe an danvez skiantel a zo war an dra-mañ, penaos desevel en ur yezh vihan ur bugel, petra a c'heller ober, petra eo ret chom hep ober ha traoù evel se. Evit mont war-raok war an dra-se, gant a pezh a ouezomp, 'pezh o deus gwelet e lec'hioù all ha tout met mankout a ra danvez un tamm. Ha mont war-raok ivez e peurrest Breizh. Se zo loc'het mat e broioù zo, da skouer e santomp ez a war-raok er Mor-Bihan abaoe un nebeut bloavezhioù, kostez Roazhon ivez, memes tra. E Liger-Atlantel eo nevez met bez 'z eus traoù a za pell a-walc'h o tifoupañ, evel «Youn ha Solena». E Bro-Dreger hon eus komañset pell 'zo met mont a ra goustad-kenañ hag en Aodoù-an-Arvor ivez. Neuze n'hon eus ket tout ar peadra evit mont war-raok evel m'hon eus bremañ gant ar bloavezhioù e Penn-ar-Bed. Se zo ur pal ivez, mont war-raok e broioù all, hag evit gallout skignañ aesoc'h. Ur pal pedagogel ivez eo labourat muioc'h war emrenerezh yezhel ar magourioù peogwir omp deuet a-benn da lakaat brezhoneg, da vont e-barzh ur bern magourioù dre animatourien deus an diavaez, se zo extra met e-keñver treuzkas yezhel e chom dister. 'pezh vije mat eo gwelet muioc'h-mui a vagourioù o kaout brezhoneg bemdez, ma n'eo ket bezañ e brezhoneg tout evel just, met memes tra, tamm-ha-tamm, gwelet an dud oc'h en em stummañ, gwelet ar vagouri o tuta brezhonegerien evit ma teufe ar brezhoneg...kaout muioc'h a blas e-barzh al lec'hioù-se.»
Stéphanie : «Daoust hag-eñ 'peus ur sell a-dreñv war ar pezh a soñj ar familhoù diwar-benn kaout brezhoneg...»
Gregor : «Bez 'z eus un enklaskig war se, a zo bet graet e Penn-ar-Bed adarre, gant an Departamant, e 2014 d'am soñj, ur priziañ diwar-benn ar politikerezh yezh. Hag graet eo bet un nebeut enklaskoù, ha daou zo bet war dachenn ar vugaligoù, unan war-zu kerent al lec'hioù-se hag unan war-zu al lec'hioù o-unan. Ha neuze diskouezet 'neus an dra-mañ eo kontant ar bras deus an dud.»

Sturlevr micherel evit degemer bugale

dindan 4 bloaz e div yezh

Guide professionnel pour l'accueil bilingue

des enfants de 0 à 4 ans

Ur ger a-raok 3

Lodenn 1 : Kefridi an oadourien evel tud-dave yezhel 9

Lodenn 2 : Kenlabourat gant tud ar vugale evit a sell ouzh ar c'hrefen yezhel ... 15

Lodenn 3 : Darvoudoù ar vuhez pemdez hag endro danvezel 19

Lodenn 4 : Alioù evit evezhiañ ha lakaat war baper yezh ar vugale 23

Lodenn 5 : Kinnigoù obererezhioù da seveniñ e-barzh ur raktres tematek

pe ur raktres pedagogel 29

Lodenn 6 : Diorren komz ar vugale dre etreober ganto :

kaozeadennoù hag istorioù 35

Lodenn 7 : An obererezhioù-c'hoari evel binvioù da intrañ gant ar yezh 43

Lodenn 8 : Preder 49

Lodenn 9: Fichennoù obererezhioù 51

Roll levrioù hag alioù lennadennoù ouzhpenn 89

Geriaoueg ar gerioù implijet er sturlevr-mañ 95

Avant propos 3

Partie 1 : Rôle des adultes en qualité de référents linguistiques 9

Partie 2 : Collaboration avec les parents sur les questions d'ordre linguistique .. 15

Partie 3 : Événements du quotidien et environnement matériel 19

Partie 4 : Suggestions pour observer et consigner le langage des enfants 23

Partie 5: Propositions d'activités à réaliser dans le cadre d'un projet

thématique ou d'un projet pédagogique 29

Partie 6 : Développer l'expression orale de l'enfant par l'interaction :

conversations et histoires 35

Partie 7 : Les activités ludiques comme moyen d'imprégnation linguistique 43

Partie 8 : Réflexion 49

Partie 9 : Fiches d'activités 51

Bibliographie et suggestions de lecture complémentaires 89

Glossaire des mots utilisés dans ce guide 96

Authors: Johanna Sallinen and Veronica Hertzberg.
Graphic design: Lena Malm
Printed at: Unigrafia, Helsinki 2011

Les auteurs de ce guide souhaiteraient exprimer leur gratitude envers les partenaires du projet MELT qui ont apporté des idées très intéressantes et utiles de même que des solutions pour le guide durant ce projet. Nous remercions plus spécialement Idske Bangma, Catrin Champion, Margaret Francis, Lillemor Gammelgård, Virginie Pronost, Catherine Adam, Yannig Robin et Jennie Stolzmann-Frankenhaeuser, pour leur contribution au contenu de ce guide, et également Heledd Daniel, Jaana Hagelberg, Gari Lewis, Kristen Le Gars, Ronan Le Louarn, Osian Lleywelyn, Gregor Mazo, Luca Maurizi, Alex Riemersma et Jan van der West qui ont participé à l'élaboration de guide et au succès du projet. Les différents partenaires ont ajusté le texte afin de correspondre au mieux à la réalité dans leurs régions.

Ce programme a été financé avec le soutien du Conseil de l'Europe. Cette publication ne reflète que le point de vue de son auteur, le Conseil de l'Europe ne peut pas être tenu pour responsable de l'utilisation qui peut être faite de ces informations. Le Réseau pour la Promotion de la Diversité Linguistique (NPLD) a apporté des fonds additionnels ainsi qu'une assistance technique à ce projet.
Le projet MELT est mis en place par quatre régions européennes et cinq partenaires.

Ur ger a-raok

Disoc'h ul labour a zaou vloavezh war an dachenn europat eo ar sturlevr-mañ : MELT

Petra eo ar raktres MELT ha peseurt aozadurioù a gemer perzh ennañ ?

Ar raktres **MELT (Multilingual Early Language Transmission)** zo un taol kevelerezh etre peder c'humuniezh yezh – brezhoneg e Breizh, frizeg e Friz, svedeg e Finland ha kembraeg e Kembre. Ar raktres, arc'hantet gant Kengor Europa, a zo padet daou vloaz eus miz Du 2009 da viz Here 2011.

Daou eus palioù ar raktres-se e oa termenañ ar pleustradennoù gwellañ a-fet an doare da akuizitañ al lavar hag ar yezhoù (dre soubidigezh, e-touez traoù all), ha diorren barregezhioù ar berzhidi gant ar vugale vihan. Embannet eo an disoc'hoù er sturlevr-mañ.

E Breizh/ e Frañs :

Kuzul-rannvro Breizh eo an aotrouniezh ensavadurel karget d'ober war-dro rannvro velestradurel Breizh, enni pevar departamant : Aodoù-an-Arvor, Penn-ar-Bed, an Il-ha-Gwilen hag ar Mor-Bihan. Abaoe 2007 ez eo gant ar C'huzul-rannvro dreist-holl e vez lakaet da dalvezout ur politikerezh yezh evit harpañ yezhoù Breizh, da lavaret eo ar brezhoneg hag ar gallaoueg.

Divskouarn a zo ur gevredigezh hag a labour evit kas ar brezhoneg war-raok a-raok ar skol. Ganet e oa bet ar gevredigezh e 2005, diwar ar skiant prenet war an divyezhegezh gant un nebeud magourioù eus Bro-Leon (Norzh Penn-ar-Bed). Ledanoc'h eo labour Divskouarn hiviziken, rak kinnig a ra ober gant ar brezhoneg pa vez degemeret bugale er gêr gant skoazellerezed-mamm, eus ar c'hizidikaat d'ar soubidigezh, ha skoazellañ a ra ar familhoù ivez.

E Finland :

Folkhälsan a zo un AMG (aozadur e-maez-gouarnamant) svedek eus Finland hag a labour war dachenn ar servijoù skoazell sokial hag ar prederioù yec'hed. Pourchas a ra titouroù ha kuzulioù evit kas ar yec'hed ha kalite ar vuhez war-raok. Abaoe 1999 e harp Folhälsan akuizitadur al lavar gant ar vugale dindan 15 vloaz hag an deskadurezh dre soubidigezh. www.folkhalsan.fi/sprak

Avant-propos

Ce guide est le fruit d'un travail de 2 ans dans le cadre d'un projet européen : MELT

Qu'est-ce que le projet MELT et quels sont les organismes qui y participent ?

Le projet **MELT (Multilingual Early Language Transmission)** est un partenariat entre quatre communautés linguistiques – breton en Bretagne, frison en Frise, suédois en Finlande et gallois au Pays de Galles. Le projet financé par la Commission européenne, s'est déroulé pendant deux années du mois de novembre 2009 au mois d'octobre 2011.

Deux des objectifs de ce projet ont consisté à définir les meilleures pratiques en matière de méthode d'acquisition du langage et des langues (par immersion entre autres) et à développer les compétences des intervenants auprès des touts petits. Les résultats sont publiés dans ce guide pratique.

En Bretagne/ en France :

Conseil Régional de Bretagne est l'autorité institutionnelle en charge de la région administrative bretonne comprenant les quatre départements des Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille et Vilaine et du Morbihan. Depuis 2007, le Conseil Régional représente le principal acteur de la mise en œuvre d'une politique linguiste de soutien aux langues de Bretagne que sont le breton et le gallo.

Divskouarn est une association dont l'objet réside dans la promotion de la langue bretonne avant la scolarisation. L'association est née en 2005, à partir de l'expérience bilingue (français/breton) de quelques crèches du Léon (Nord du Finistère). Le travail de Divskouarn s'est désormais élargi à la proposition du breton dans le cadre de l'accueil au domicile des assistant-e-s maternel-le-s de la sensibilisation à l'immersion, ainsi qu'à l'accompagnement des familles.

En Finlande :

Folkhälsan est une ONG (organisation non gouvernementale) suédoise œuvrant dans les services d'aide sociale et de soins de santé et fournissant des services d'information et de conseil afin de promouvoir la santé et la qualité de vie. Depuis 1999, Folkhälsan soutient l'acquisition du langage auprès des enfants de 0 à 15 ans et l'enseignement par immersion. www.folkhalsan.fi/sprak

E Friz/ En Izelvroioù :

Fryske Akademy, dileuriet gant « **Mercator European Research Centre on Multilingualism and Language Learning** » (Kreizenn Europat Mercator evit Enklaskoù war al Liesyezhegezh hag an Deskiñ Yezhoù), a zo gantañ un hir a istor evit a sell ouzh an deskadurezh liesyezhek e Friz, en Izelvroioù. Ar Greizenn Enklask Mercator, bet diazezet e 1987 gant Kengor Europa, a labour en obererezhioù hag e raktresoù etrebroadel diseurt. E-barzh ar raktres MELT e kenlabour ar Greizenn Enklask Mercator gant ar « **Sintrum Frysktalige Berne-opfang (SFBO)** », anezhañ an aozadur a bourchas dafar frizek ha divyezhek d'an aozadurioù rakskol e Friz. www.fryske-akademy.nl ha www.mercator-research.eu.

E Kembre/ Er Rouantelezh-Unanet :

Ar « **Welsh Language Board** » (Ofis ar c'hembraeg) a zo un aozadur ofisiel bet diazezet gant gouarnamant Bodadeg Kembre. Savet e oa bet e miz Kerzu 1993 e-barzh framm ar « Welsh Language Act » eus 1993. E garg pennañ eo brudañ ha mont a-du gant implij ar c'hembraeg. E bal eo labourat evit mad ar c'hembraeg hag evit an amzer da zont anezhañ.

Mudiad Meithrin a zo un aozadur hag a labour a-youl vat. E bal eo reiñ da bep bugel e Kembre an tu da dennañ e vad eus servijoù hag eus taolioù-arnod evit mad ar c'hembraeg. Ar pourchaser a-youl vat pennañ eo evit ar servijoù da brederiañ ha da zeskiñ ar vugale yaouank. Pal « Cylch Ti a Fi » (strollad tud bugale ha bugaligoù) eo reiñ tro d'an dud a zo en-dro d'ar vugale da c'hoari e kembraeg ha da gaout darempred, diardoù, gant tud all er yezh-se. Gant ar rouedad ez eus ouzhpenn 1000 a strolladoù Meithrin hag a gelc'hioù Ti a Fi e Kembre.

En Europe :

An « **The Network to Promote Linguistic Diversity** » **(NPLD**) a zo ur rouedad holleuropat hag a stroll yezhoù broioù, rannvroioù ha stadoù bihan evit kas al liesseurted yezhel war-raok e-barzh Europa liesyezhek. Ouzhpenn 50 milion a Europiz, da lavaret eo 10 % eus poblañs UE, a gomz ur yezh rannvroel pe bihanniver.

Emichañs e vo talvoudus ar sturlevr-mañ deoc'h, hag e viot dudiet gant an divyezhegezh evit ar vugale yaouank. Labour vat deoc'h !

En Frise/ Aux Pays-Bas :

Fryske Akademy, représenté par le « **Mercator European Research Centre on Multilingualism and Language Learning** » (Centre Européen de Recherches sur le mulitlinguisme et l'apprentissage des langues, Mercator), dispose d'une longue tradition en matière d'enseignement multilingue en Frise, aux Pays-Bas. Le Mercator Research Centre, fondé en 1987 par la Commission européenne, agit dans le cadre de différentes activités et projets internationaux. Au sein du projet MELT, le Mercator Research Centre coopère avec le « **Sintrum Frysktalige Berne-opfang (SFBO)** », l'organisme fournissant du matériel en langue frisonne et bilingue en milieu préscolaire en Frise. www.fryske-akademy.nl et www.mercator-research.eu.

Aux Pays de Galles/ Au Royaume-Uni :

Le « **Welsh Language Board** » (Conseil de la langue galloise) est un organisme officiel fondé par le gouvernement de l'Assemblée galloise. Il a été constitué en décembre 1993 dans le cadre du « Welsh language Act » de 1993. Sa fonction principale est de promouvoir et favoriser l'utilisation de la langue galloise. Son but est d'œuvrer dans l'intérêt de la langue galloise et pour son avenir.

Mudiad Meithrin Meithrin est un organisme bénévole. Il a pour objectif de donner à chaque enfant du Pays de Galles la possibilité de bénéficier de services et d'expériences en faveur du gallois. C'est le principal prestataire bénévole de services de soins et d'enseignement aux jeunes enfant. Le but de « Cylch Ti a Fi » (groupe de parents et de touts petits) est de donner à l'entourage proche de l'enfant, l'occasion de jouer et de socialiser en gallois de façon informelle. Le réseau comprend plus de 1000 groupes Meithrin et de cylchoedd Ti a Fi au Pays de Galles.

En Europe :

Le « **The Network to Promote Linguistic Diversity** » **(NPLD**) est un réseau paneuropéen regroupant les langues de pays, régions et petits états pour promouvoir la diversité linguistique dans le cadre d'une Europe multilingue. Plus de 50 millions d'européens, soit 10 % de la population de l'UE, parlent une langue régionale ou minoritaire.

Nous espérons que ce guide vous sera utile et motivera votre intérêt pour le bilinguisme en faveur des jeunes enfants. Bon travail !

Bez' ez eo an teul-mañ ur benveg evit kas an divyezhegezh war-raok e-touez ar vugale dindan 4 bloaz. Graet eo evit an dud a vicher hag an dud all (tud a-youl vat, tud ar vugale...) e lec'hioù-degemer bugale yaouank pe e skolioù-mamm divyezhek, ha dreist pep tra evit ar re a ra gant ar brezhoneg. Daoust ma oa bet savet da gentañ evit un implij micherel e c'hallo ivez, evit ul lodenn vras anezhañ, bezañ implijet e-barzh ar familhoù. Kavout a reot ennañ un toullad kinnigoù gouest da binvidikaat endro yezhel ar vugale. Emichañs e sikourimp evel-se da greñvaat al liamm etre ho raktres da intrañ bugale gant brezhoneg pe deskiñ dezho brezhoneg – pe un eil yezh – hag ar vuhez pemdez e-barzh ho lec'h-degemer pe ho klas.

Le présent document constitue un outil EN FAVEUR du bilinguisme CHEZ LES enfants de 0 à 4 ans. Il est destiné aux professionnels et intervenants (bénévoles, parents...) d'accueil du jeune enfant bilingues, et en particulier à ceux qui utilisent la langue bretonne. Bien que conçu initialement pour un usage professionnel, il pourra également, dans une large partie, être utilisé dans un cadre familial. Vous y trouverez un certain nombre de propositions susceptibles d'enrichir l'environnement linguistique des enfants. Nous espérons par là même contribuer au renforcement du lien entre votre projet d'imprégnation ou d'apprentissage du breton, ou d'une seconde langue et la vie quotidienne au sein de votre lieu d'accueil ou de votre classe.

Bugale liesyezhek

Ret-holl e seblant bezañ, da vare an hollvedelaat, mestroniañ meur a yezh. Ur binvidigezh eo, ken evit an hiniennoù, ken evit ar gevredigezh a-bezh. Seul aesoc'h e vez an deskiñ-se ma vez kinniget abretoc'h. Bez' ez eus un toullad bugale hag a vev en un endro divyezhek en Europa. Un dra zispar eo evito da c'hallout skoulmañ darempredoù dreist an harzoù. Ar vugale desavet en un endro divyezhek, gant unan eus o zud (pe an daou) o kaozeal outo en ur yezh disheñvel (evel ar brezhoneg hag ar galleg), pe c'hoazh ar vugale a vez kaozeet galleg outo gant o zud met a c'hall bezañ soubet en ur yezh all pe deskiñ un eil yezh er-maez eus ar gêr, en ul lec'h da zegemer bugale yaouank, er skol-vamm pe c'hoazh dre vezañ gant yezherien all end-eeun, er-maez eus ur raktres furmel bennak, ar re-se zo en un endro a-du gant an deskiñ evit gwir. E Breizh, an darn vrasañ eus tud ar vugale ne gaozeont ket brezhoneg er gêr rak paouezet e oa bet da dreuzkas ar yezh er bloavezhioù 1950. Koulskoude e karfe muioc'h-mui a familhoù ober gant ar brezhoneg er gêr. Se zo kaoz ez eo pouezus-bras e vefent sikouret da dapout barregezhioù a-walc'h war ar yezh gant michereien ar vugale vihan ha kelennerien ar skolioù-mamm divyezhek.

Gant-se ez eo hollbouezus roll an dud a vicher a bleustr o obererezh e-barzh al 'lec'hioù-se, ha ret eo prederiañ warnañ da welet penaos gwellaat an endro hag an intrañ yezhel en un eil yezh.

Un toullad traoù a c'hall bezañ desket diwar ar studiennoù niverus a denn d'al liesyezhegezh* (Daveoù levrlennadur diwar-benn an dra-se a gavot e fin an teul-mañ). Diouzh un tu e tiskouez ar studiennoù ez eo mat kinnig div yezh, pe muioc'h zoken, d'ar vugale yaouank abred-kaer. Diouzh an tu all e tiskouezer enno e talvez un endro pinvidik ha broudus er yezh vihanniver*, ar brezhoneg en hon degouezh, da ziazez evit deskiñ yezh ar muiañ-niver, ar galleg evidomp-ni. Deskiñ a reer enno penaos, evit deskiñ mat ur yezh, e ranker kaout n'eo ket hepken eskemmoù etre bugale ha tud vras a ya o emzalc'h pozitivel e-keñver an div yezh a-du gant al liesyezhegezh, met ivez eskemmoù etre bugale.

Enfants multilingues

A l'heure de la mondialisation la maîtrise de plusieurs langues semble indispensable. Elle est source d'enrichissement tant pour les individus que pour l'ensemble de la société. Cet apprentissage est d'autant plus aisé qu'il est proposé précocement. L'environnement multilingue dans lequel vivent un nombre non négligeable d'enfants en Europe s'avère à ce titre un atout formidable pour la communication transfrontalière. Les enfants élevés dans un environnement bilingue, un parent (ou les deux) leur parlant une langue différente (comme le breton et le français); ou encore les enfants auxquels les parents parlent le français et qui bénéficient d'un bain linguistique ou de l'apprentissage d'une seconde langue à l'extérieur de la maison, dans un établissement d'accueil du jeune enfant, à l'école maternelle ou bien encore au simple contact d'autres locuteurs en dehors de tout projet formel, s'inscrivent à ce titre dans un environnement particulièrement favorable. En Bretagne, la majorité des parents ne parlent pas breton à la maison car cette transmission s'est arrêtée dans les années 1950. Pourtant, de plus en en plus de familles souhaitent avoir du breton à la maison; c'est pourquoi il est essentiel que les professionnels de la petite enfance et les professeurs des écoles de classes maternelles bilingues les soutiennent en acquérant des compétences suffisantes au niveau de la langue.

Dans ce contexte, le rôle des professionnels exerçant leur activité au sein de ces établissements s'avère essentiel et se doit d'être réfléchi du point de vue des conditions susceptibles d'améliorer l'environnement et l'imprégnation linguistique dans une seconde langue.

Un certain nombre d'enseignements peuvent être tirés des nombreuses études relatives au multilinguisme*. D'une part, les études montrent qu'il est bénéfique de proposer précocement deux langues ou même davantage aux jeunes enfants. D'autre part, on y démontre que l'existence d'un environnement riche et stimulant dans la langue minoritaire*, en l'occurrence le breton, sert de base à l'acquisition de la langue majoritaire, pour nous le français. On y apprend qu'une bonne acquisition du langage est non seulement conditionnée par les échanges entre enfants et adultes dont l'attitude positive à l'égard des deux langues favorise le multilinguisme, mais aussi par les échanges entre enfants.

Ur santimant surentez ha fiziañs

Ne c'haller ket distagañ diorroadur al lavar diouzh ur c'hraf ledanoc'h a denn d'an aozioù mat evit diorren ar vugale e kement ha ma'z int tud diouto o-unan. Tennañ a ra an aozioù-se d'ar santimant « en em gavout mat » a zo, evit ul lodenn vras, e dalc'h ur santimant surentez liammet ouzh an doare da zispartiañ ar vugale diouzh o zud, hag ouzh ar fiziañs roet gant ar re-se d'an dud a vicher. Dav eo da bep hini eus ar vugale santout ez eo degemeret hag anavezet en e zibarded ha kavout ur plas evitañ e-unan e-barzh ar strollad evit gallout tennañ gounid eus an traoù bevet gantañ bemdez. Muioc'h a efed o devez an aozioù-se war ar vugaligoù hag ar vugale nevez-deuet, ha dav eo liammañ anezho ouzh pouez ar surentez trivliadel a zo hec'h-unan, evit ul lodenn vras, e dalc'h ar merkoù-darempred (pouez an degemerer-dave) hag ar merkoù en egor hag en amzer (pouez ar boazioù, ar c'hinnig-mañ-kinnig d'ar c'houlz-mañ-koulz eus an devezh en ul lec'h anavezet mat).

Penaos lenn hag implijout ar sturlevr ?

Diouzh ar memes patrom eo frammet pep hini eus an eizh lodenn gentañ. Kavout a reot deskrivadur an endro, alioù ha kuzulioù gouest da sikour ac'hanoc'h en ho labour pemdez, krefen da brederiañ evit mont pelloc'h, hag ivez kinnigoù obererezhioù ha lennadennoù ouzhpenn.

En navet lodenn ez eus poelladennoù hag obererezhioù evit pinvidikaat ar yezh.

Un hollad kenstag eo ar sturlevr-mañ : displegañ a reer ennañ titouroù hollbouezus a-fet akuizitadur al lavar gant ar vugale d'ar pemdez hag an doareoù da lakaat obererezhioù war-sav evit ar vugale da vont war-raok war dachenn ar yezhoù.

Ur steredennig a zo gant termennoù'zo eus ar sturlevr. Talvezout a ra an dra-mañ e vo displeget hiroc'h diwar-benn an termenn pe an daveenn-se e dibenn an teul.

Un sentiment de sécurité et de confiance

La question du développement du langage ne peut être dissociée de celle plus large concernant les conditions favorables au développement de l'enfant dans sa singularité. Celles-ci procèdent du sentiment de « bien être » largement conditionné par un sentiment de sécurité relié à la qualité de l'accompagnement de la séparation entre l'enfant et ses parents et le niveau de confiance que ceux-ci accorderont aux professionnels. Chacun des enfants doit ainsi se sentir accueilli et reconnu dans sa singularité et jouir d'une place particulière au sein du groupe pour pouvoir tirer le plus grand profit des expériences quotidiennes. Ces conditions plus largement opérantes chez les tout-petits et nouveaux accueillis sont à relier à l'importance de la sécurité affective elle même grandement conditionnée par les repères relationnels (importance de l'accueillant référent) et spatiotemporels (Importance des routines, telle proposition à tel moment de la journée dans un lieu familier).

Comment lire et utiliser le guide ?

Ce guide comprend 9 parties.
Chacune des huit premières sont structurées sur le même modèle. Vous y trouverez la description du contexte, des suggestions et conseils susceptibles de vous aider dans votre travail quotidien, des points de réflexion pour aller plus loin ainsi que des idées d'activités et lectures complémentaires.

La neuvième partie se compose d'exercices et d'activités d'enrichissement du langage.

Ce guide constitue un ensemble cohérent révélant des éléments essentiels d'information en matière d'acquisition du langage de l'enfant au quotidien et les modalités de mise en place d'activités visant à faire progresser les enfants sur le plan linguistique.

Certains éléments du guide sont marqués d'un astérisque, elle indique qu'une définition ou une référence qui se trouve à la fin du document.

Petra eo ar palioù anezhañ ?

Emichañs e viot sikouret gant ar sturlevr-mañ da respont da c'houlennoù evel : « Penaos dont da vezañ un den-dave a-fet yezh evit ar bugel ? » pe « Penaos diazezañ ur c'henlabour gant tud ar vugale en akuizitadur al lavar ? », « Penaos prizañ araokadur lavar ar vugale ? », « Penaos krouiñ un endro mat evit ma vo tapet ul live mat a-walc'h er yezh gant ar vugale ? », pe c'hoazh « Peseurt obererezhioù yezh aozañ gant ar vugale, ha penaos aozañ anezho ? ».

Pal ar sturlevr-mañ eo diskouez dʼan dud a vicher ez eo spletus an divyezhegezh abred hag ar pleustr anezhi dʼar pemdez. Grit gantañ evel a garot, hervez hoc'h ezhommoù hag ar pezh emaoc'h o c'hortoz. Ma karit e c'hallit mont pelloc'h gant an tem-se dre lenn levrioù a zo ar roll anezho e fin HO sturlevr deoc'h-c'hwi.

Piaouañ ar sturlevr a-stroll

Un emvod a c'hallfe aesaat deoc'h al labour da gompren ar sturlevr a-stroll. Bez' eo an aozadur amañ da-heul ur c'hinnig evit sikour ac'hanoc'h da aozañ an dibun anezhañ :

- Pep perzhiad a lenn hag a biaou unan eus al lodennoù a-raok kaozeal a-stroll diwar he fenn ha prederiañ war an doare da lakaat anezhi da dalvezout en ho lec'h-degemer,
- goude-se, degemerit a-stroll un nebeud traoù a vo lakaet da dalvezout : alioù, kuzulioù er sturlevr hag obererezhioù evit ar vugale,
- kaozeit diwar-benn ar « c'hrefen da brederiañ » kinniget el lodenn e kaoz, hag an doare ma c'hallfec'h lakaat anezho da dalvezout en hoc'h endro.

Pour quels objectifs ?

Nous espérons que ce guide vous aidera à répondre à des questions telles que : « Comment devenir un référent linguistique pour l'enfant ? » ou bien « Comment instaurer une collaboration avec les parents dans l'acquisition du langage ? », « Comment apprécier la progression du langage des enfants ? », « Comment créer un environnement propice à l'acquisition d'un bon niveau dʼappropriation de la langue chez les enfants ? », ou encore « Quel type dʼactivités langagières organiser avec les enfants, et comment y les organiser ? ».

Le but de ce guide est dʼassurer les professionnels de l'intérêt du bilinguisme précoce et de sa pratique au quotidien. Vous êtes invités à l'utiliser librement, selon vos besoins et vos attentes. Vous pouvez si vous le souhaitez, approfondir cette thématique par la lecture dʼouvrages dont la liste figure à la fin de VOTRE guide.

Appropriation collective du guide

Une réunion pourrait permettre de vous faciliter lʼappropriation collective du guide. L'organisation à suivre constitue une suggestion pour vous aider à en organiser le déroulement :

- Chaque intervenant lit et sʼapproprie l'une des parties avant dʼen débattre collectivement et réfléchir à son application dans votre contexte dʼaccueil,
- validez ensuite collectivement le choix de la mise en œuvre de quelques suggestions, conseils du guide et activités pour les enfants,
- discutez les « points de réflexion à développer » présentés dans la partie concernée et la façon dont vous pourriez les mettre en application dans votre contexte.

Lodenn 1 :
Kefridi an oadourien evel tud-dave yezhel

Evit ur bugel da c'hallout c'hoari ha tennañ splet diouzh ar gwellañ eus e c'hoarioù eo ret dezhañ en em gavout dinec'h. Hollbouezus eo an dra-se evit a sell ouzh an diorren dre vras, ha ken hollbouezus all eo evit al lavar. En un doare hollekoc'h e tle an anaoudegezh eus an aozioù mat evit akuizitañ al lavar bezañ e-touez prederioù kentañ an dud zo en o c'harg ober war-dro al lec'hioù-degemer ha kinnig oberezhioù.

Dav eo stagañ deskiñ ar yezh gant ar bugel ouzh ar ret m'eo dezhañ kehentiñ gant an dud vras hag ar vugale en em gav ganto bemdez. Deskiñ a ra ar bugel ar gerioù en deus ezhomm, ha komz a ra ganto. Evit deskiñ ur yezh e tle ar vugale gallout selaou ar re all o komz ar yezh ha komz anezhi int o-unan. Evel degemerer en ul lec'h-degemer evit bugaligoù ez oc'h un dave pouezus evit ar vugale war dachenn ar yezh. Dre se ez eus ganeoc'h ur gefridi bouezus da c'hoari evit boazañ ha broudañ anezho d'ober gant ar yezh. Kemerit ar boaz da adlavaret ar gerioù hag ar frazennoù, rak ezhomm o deus ar vugale da biaouañ anezho evit lakaat anezho en o frezeg dezho.

Partie 1 : Rôle des adultes en qualité de référents linguistiques

Pour qu'un enfant puisse jouer et tirer le meilleur profit de ses expériences ludiques, il faut qu'il se sente rassuré. Ce paramètre essentiel au niveau de du développement en général, l'est aussi du point du vue du langage en particulier. Plus globalement, la connaissance des conditions favorables d'acquisition langagière doit pouvoir relever de préoccupations prioritaires des accueillants en charge de l'organisation des lieux d'accueil et de la mise en place des propositions d'activités.

L'apprentissage d'une langue par l'enfant est à rattacher à la nécessité de communiquer avec les adultes et les enfants qu'il rencontre quotidiennement. L'enfant apprend et s'exprime avec les mots dont il a besoin. Pour apprendre une langue, les enfants doivent pouvoir écouter les autres parler la langue et la parler eux-mêmes. En tant qu'accueillant dans un lieu d'accueil de la petite enfance, vous représentez pour les enfants une référence importante sur le plan linguistique, et avez à ce titre un rôle essentiel de « familiarisation et d'incitation linguistique » à jouer. Prenez l'habitude de répéter les mots et les phrases, car les enfants ont besoin de se les approprier pour les intégrer à leur propre discours.

Marteze n'eus nemet un nebeud oadourien eveldoc'h hag a gomz brezhoneg gant ar bugel…

Galleg a vez kaozeet er gêr gant an darn vrasañ eus ar vugale e Breizh, hag ar re a zo chañsus a-walc'h evit darempredi ul lec'h-degemer pe ur skol zivyezhek e brezhoneg ne glevont brezhoneg nemet en endro-se. Se a zo kaoz ez eo pouezus-kenañ ho toare da gomz ha da vont e darempred gant ar vugale. Ar gerioù hag an troioù-lavar implijet ganeoc'h eo a vez desket gant ar vugale. Ho pezet soñj ez oc'h ur patrom yezhel evito, ha pa vefec'h o kaozeal gant tud vras all. Evit aesaat ho labour prederiañ ha hini ho skipailh ez eus binvioù skoazell, liammet ouzh ar sturlevr-mañ, da gaout diwar hol lec'hienn genrouedad er yezh a garit.
(www.meltproject.eu pe http://divskouarn.free.fr)

Un oadour oc'h, ingal e vezit gant ar vugale ha meur a yezh a gomzit. Mat eo kemer dibarded ar blegenn-se e kont ha talvoudekaat anezhi. Ma vez komzet meur a yezh gant an dud vras en aozadur e c'haller dibab, marteze, ober gant ar bennaenn « un oadour, ur yezh ». Gant-se eo aesoc'h deskiñ ar yezh vihanniver hag an diforc'h etre ar yezhoù, ha plijusoc'h eo evit ar vugale.

Ma'z eus darn eus an oadourien el lec'h degemer ha/pe er skol-vamm a oar un tammig ar brezhoneg pe an eil yezh, e c'hallont ober gant ar yezh-se evit kadarnaat labour o c'henlabourerien. Er blegenn-se e vo komprenet aes gant ar bugel ne gomzont ket mat ar yezh nemet e vez implijet ganto abalamour ma plij dezho kaozeal anezhi.

Vous êtes peut-être seulement quelques adultes à parler breton avec l'enfant…

La majorité des enfants en Bretagne parlent français à la maison, et ceux qui ont la chance de fréquenter un lieu d'accueil ou une école bilingue en breton, n'entendent le breton que dans cet environnement. Pour cette raison, la façon dont vous parlez et communiquez avec les enfants est très importante. Les enfants apprennent les mots et les expressions que vous employez. Rappelez-vous que vous êtes un modèle linguistique pour eux, même lorsque vous parlez à d'autres adultes. Pour faciliter votre travail de réflexion et celui de votre équipe, des outils d'accompagnement en lien avec ce guide sont disponibles sur notre site Internet dans la langue de votre choix. (www.meltproject.eu ou http://divskouarn.free.fr)

En tant qu'adulte présent régulièrement avec les enfants parlant plusieurs langues, il est souhaitable de prendre en compte la spécificité de cette situation et de la valoriser ». Si les adultes parlent plusieurs langues dans l'établissement, l'un des choix peut être d'adopter le principe d'« un adulte, une langue » qui facilite et semble motiver davantage l'apprentissage de la langue minoritaire et la distinction des langues.

Si certains des adultes du lieu d'accueil et/ou de la l'école maternelle ont des compétences limitées en breton ou dans la seconde langue, ils peuvent s'en servir pour renforcer le travail de leurs collègues. Dans cette situation, l'enfant comprendra aisément qu'ils ne parlent pas la langue couramment mais qu'ils l'utilisent parce qu'ils aiment la parler

Alioù ha kuzulioù :

- Labourit plaen. Komzit brezhoneg gant an holl vugale. Roit anvioù an traezoù tost d'ar bugel, hag adlavarit anezho. Displegit ar pezh emaoc'h oc'h ober, ha deskrivit an traezoù a implijit,

- kaozeit ouzh pep bugel bemdez. Bugale zo ne gomzont ket brezhoneg a-walc'h c'hoazh evit gallout ezteurel o soñj. Lod all a zo lent ha ne gemeront ket ar gaoz. Azasait ho toare da selaou ouzh ezhommoù pep bugel hag ouzh ar pezh emañ o c'hortoz.

- grit frazennoù klok pa gomzit ouzh ar vugale. Dibabit ho kerioù gant aket pa gaozeit, ha taolit evezh da implijout gerioù anavezet mat. Broudit ar vugale da respont dre ober frazennoù klok,

- bezit "heklev" ar bugel. Sikourit ar vugale da echuiñ o frazennoù brezhonek hag adlavarit ar pezh a lavaront – evel ma lavarjent ma c'halljent – met hep reizhañ o fazioù,

- taolit evezh ouzh trivliadoù ar bugel, ha roit anvioù dezho. Da skouer : "O, souezhet out" ; "Gwelet a ran out dipitet" ; "Laouen out hag ez out, n'eo ket gwir ?". Evel-se ez eztaolit ar pezh a sant. Dre c'hoari gant ton e vouezh e c'hall an den sachañ evezh ar bugel, ezteurel e stad-spered ha lakaat ar bugel da gompren ar pezh emañ o c'hortoz pe ar pezh a fell dezhañ lavaret,

Suggestions et conseils :

- Faites preuve de régularité. Parlez breton avec tous les enfants. Nommez les objets proches de l'enfant, et répétez-les. Expliquez ce que vous êtes en train de faire, et décrivez les objets dont vous vous servez,

- parlez à chaque enfant tous les jours. Certains enfants ne parlent pas encore suffisamment breton pour pouvoir s'exprimer, et certains sont de nature timide et ne prennent pas la parole. Pensez à adapter votre écoute aux besoins et attentes de chaque enfant

- faites des phrases complètes quand vous parlez aux enfants. Choisissez vos mots avec soin quand vous vous exprimez, tout en vous assurant d'utiliser un vocabulaire courant. Incitez les enfants à répondre en faisant des phrases complètes,

- soyez « l'écho » de l'enfant. Aidez les enfants à terminer leurs phrases de l'enfant en breton et répétez ce qu'il dit – comme il le dirait s'il était en mesure de le faire – mais sans le corriger,

- soyez attentifs aux émotions de l'enfant, et nommez-les. Par exemple : « Oh, tu es surpris »; « Je vois que tu es déçu »; «Tu es vraiment content, non ? » De cette façon vous exprimerez ce qu'il ressent. Le fait de moduler sa voix et d'utiliser différentes intonations permet d'attirer l'attention de l'enfant, d'exprimer son état d'esprit et de faire comprendre ce que l'on attend ou ce que l'on veut dire,

- grit gant ar selaou oberiant*. Grit gant yezh ar c'horf evit lakaat ar bugel da gompren ho peus amzer da selaou hag ez oc'h dedennet gant ar pezh a lavar. Gallout a rit sevel en ho sav, mont e darempred gantañ dre ar sell, mont dʼe gaout ha kluchañ en e gichen,

- ma vez ur bugel na gomz ket brezhoneg c'hoazh o tont e-barzh al lec'h-buhez, klaskit selaou e ezhommoù hag e c'hoantoù, grit gant jestroù dezhañ da gompren gwelloc'h, displegit hag adlavarit gant gerioù all ar pezh a lavarit,

el lodenn-mañ e c'hallot kavout sikour gant **ar fichennoù obererezhioù** :

- evit ar vugale etre bloaz ha 2 vloaz « Rimadelloù ha kanaouennoù » (kizidikaat ouzh ar yezh) hag ar « Sac'had souezhadennoù » (reiñ anvioù dʼan traezoù);

- evit ar vugale etre 3 ha 4 bloaz, « Rimadelloù ha kanaouennoù » (kizidikaat ouzh ar yezh) ha c'hoarioù evit deskiñ reiñ anvioù dʼan traezoù.

- pratiquez l'écoute active . Utilisez le langage corporel pour faire comprendre que vous avez le temps d'écouter et signaler votre intérêt. Vous pouvez vous lever, entrer en contact visuel avec l'enfant, aller vers lui et vous accroupir à côté de lui,

- si un enfant qui ne parle pas encore breton intègre le lieu de vie, essayez d'être à l'écoute de ses besoins et désirs, exprimez-vous par gestes explicatifs pour qu'il comprenne mieux, explicitez et reformulez ce que vous dites,

Vous pouvez vous reporter **aux fiches d'activités à la partie 9 :**

- pour les enfants de 1 à 2 ans « Rimes, comptines et chansons » (activité de sensibilisation à la langue) et le « Sac à surprises» (activité de vocabulaire et de dénomination);

- pour les enfants de 3 à 4 ans, « Rimes, comptines et chansons » (sensibilisation à la langue) et des activités ludiques pour nommer.

Evit ar vugale dindan bloaz :

- Displegit e brezhoneg pe en eil yezh ar pezh a vezit oc'h ober pa rit war-dro ar bugel, pa freskit anezhañ da skouer,

- taolit evezh ouzh ar pezh a vez merzet gant ar bugel, ouzh ar pezh emañ o sellet outañ, ha komzit diwar-benn an dra-se gantañ – e gerioù all, kemerit perzh er pezh a zedenn anezhañ, da skouer : « Ya, ar gouloù eo, aze » pe « Ya, trouzus-kenañ eo ! » pe c'hoazh « Levr Enora an hini eo a zo kouezhet war al leur. »,

- ijinit kanaouennoùigoù ha rimadelloù diwar-benn al lodennoù eus korf ar bugel hag an traezoù a zo en-dro dezhañ,

- c'hoariit koach-koukoug ha daveit d'ur ganaouenn evit bugale (Sellit ouzh ar skouerioù kanaouennoù ha rimadelloù evit ar vugaligoù el lodenn 9, gant ar fichennoù oberezh.) pe da forzh peseurt c'hoari-jestroù all da atizañ spered ar vugale,

- lennit levrioù asambles gant ar bugel. Roit anvioù an traezoù a zo war ar skeudennoù ha kaozeit diwar o fenn. Laoskit ivez ar bugel da sellet ouzh al levrioù e-unan. Lakait anezho en ul lec'h aes da dizhout evit ar bugel, e-mesk ar c'hoariellou da skouer. Bez' ez eus levrioù evit ar vugaligoù gant skeudennoù fraezh ha livet-flamm hag a zo solut a-walc'h evit derc'hel mat, forzh peseurt doareoù e vefent embreget,

- grit dalc'hmat gant ar brezhoneg pe an eil yezh pa gomzit ouzh ar bugel. N'ho pezet ket aon ne gomprenfe ket ar vugaligoù : gouest int da gompren, ha pa ne vefent ket gouest c'hoazh da ezteurel o soñj gant gerioù.

Pour les enfants de moins d'un an :

- Expliquez en breton et dans la seconde langue ce que vous êtes en train de faire lorsque vous vous occupez de l'enfant, par exemple quand vous le changez,

- soyez attentif à ce que l'enfant perçoit ou regarde et parlez-lui en – en d'autres termes, partagez son intérêt, par exemple : « Ya ar gouloù eo amañ / Oui, c'est bien la lumière là-haut » ou « Ya, trouzus kenañ eo /C'est vraiment un bruit très fort! » ou encore « Levr Enora, an hini eo, a zo kouezhet war al leur / C'est le livre d'Enora qui est tombé par terre. »,

- inventez de petites chansons et comptines portant sur les différentes parties du corps de l'enfant et sur les objets qui l'entourent,

- jouez aux jeux de coucou/caché et faites référence à une chanson pour enfants ou à tout autre jeu d'éveil gestuel,

- lisez des livres avec l'enfant. Nommez les objets sur les images et parlez-en. Laissez également l'enfant regarder les livres tout seul. Mettez-les dans un endroit où l'enfant peut les atteindre, par exemple au milieu des jouets. Il existe des livres pour les tout-petits avec des illustrations vives et contrastées et résistant au traitement qu'ils peuvent leur faire subir,

- utilisez constamment le breton ou la seconde langue lorsque vous parlez à l'enfant. Ne craignez pas de ne pas être compris par les tout-petits, ils sont en mesure de comprendre même s'ils n'ont pas encore la capacité de s'exprimer par des mots.

Krefen da brederiañ :

- En em soñjit war bouez ar c'hizidikaat yezhel hag an doareoù kehentiñ,
- kaozeit diwar-benn ar pouezus m'eo ober frazennoù klok er memes yezh e-lec'h meskañ ar yezhoù,
- soñjit talvoudekaat an traoù lavaret gant an oadourien a zo o teskiñ brezhoneg pe ur yezh all ;
  Gallout a rit lakaat anezho da gemer perzh en un abadenn kaset en-dro gant un den a oar mat ar yezh. Gant-se e c'hallfe ar vugale kompren framm ar frazennoù, ha muioc'h a fiziañs o defe an deskerien en o barregezh d'ober gant ar frammoù-se,
- kaozeit diwar-benn an doare ma c'hallfec'h azasaat ho live yezh ouzh live pep hini eus ar vugale zo o teskiñ ar yezh. En em soñjit war an doare ma c'hallfec'h azasaat ho respontoù e brezhoneg,
- kaozeit diwar-benn pouez ar pezh a vez eztaolet gant an dremm, ar jestroù, yezh ar c'horf hag an doareoù all da gehentiñ gant ar vugale hep kaozeal ganto. Ma seblant diaes deoc'h e c'hallfe bezañ talvoudus mont da welet michereien all en o lec'h labour evit tapout muioc'h a fiziañs,
- en em soñjit war an doare ma c'hall bezañ levezonet akuizitadur al lavar gant ar vugale gant an eskemmoù dre gomz etre oadourien,
- en em soñjit war roll al lec'h da zegemer bugaligoù evel lec'h da brientiñ ar vugale d'ar vuhez-skol, e brezhoneg. Evit skoazellañ ho skipailh er preder-se e c'hallit pellgargañ al listennoù a renabl ar c'hrefen a gaver en darn vrasañ eus pennadoù ar sturlevr-mañ diwar hol lec'hienn genrouedad : www.meltproject.eu

Points de réflexion à développer :

- Réfléchissez à l'importance de la sensibilisation linguistique et des méthodes de communication,
- discutez de l'importance de faire des phrases complètes dans une même langue au lieu de mélanger les langues,
- pensez à valoriser l'expression des adultes qui sont en cours d'apprentissage de la langue bretonne ou d'une autre langue; Vous pouvez les faire participer à une activité animée par une personne qui maîtrise la langue. Cette expérience permettrait aux enfants de comprendre la structure des phrases et accroîtrait la confiance des apprenants en leur capacité d'utiliser ces structures,
- discutez de la façon dont vous pourriez adapter votre niveau de langue en fonction du niveau d'acquisition du langage de chaque enfant. Réfléchissez à la façon dont vous pourriez adapter vos réponses en breton,
- discutez de l'importance de l'expression du visage, des gestes, du langage corporel et autres modes de communication non verbale avec les enfants. Si cela vous paraît difficile, il peut être utile d'aller observer d'autres professionnels sur leur lieu de travail pour acquérir une plus grande confiance,
- réfléchissez à la façon dont les échanges verbaux entre adultes peuvent influencer l'acquisition du langage chez l'enfant,
- réfléchissez au rôle du lieu d'accueil de la petite enfance en tant que lieu de préparation à la vie scolaire, en breton. Pour aider votre équipe dans cette réflexion, vous pouvez télécharger les listes récapitulatives des points présents dans la plupart des chapitres de ce guide sur notre site Internet : www.meltproject.eu

Lodenn 2 : Kenlabourat gant tud ar vugale evit a sell ouzh ar c'hrefen yezhel

Degas a reomp da soñj deoc'h ez eo pouezus-kenañ ar c'henlabour gant tud ar vugale evit akuizitadur ur yezh gant ar bugel : tud ar bugel a dreuzkas dezhañ ar yezhoù a gaozeont, ha/pe ar c'hoant o deus da dreuzkas ar yezh-mañ-yezh, hag an dud a vicher a ro ton d'an implij anezho.

Pouezus eo an eskemmoù hag ar c'henlabour etre ar vichereien ha tud ar vugale. Ganto e c'haller anavezout gwelloc'h ar bugel ha kompren gwelloc'h savboent e dud. Mat eo, evit se, kinnig da dud ar vugale dont da welet obererezhioù zo. Displegit dezho ar pezh a rit, ha penaos en em sikour hag en em gloka an ensavadur ha familh ar bugel. Evit kreñvaat al liamm etre ar vichereien ha tud ar vugale e c'hallit ivez lakaat ar re-se da leuniañ ar roll-goulennoù a c'hallit pellgargañ ivez diwar hol lec'hienn.

Ret eo kadarnaat tud ar vugale en o dibab eus an divyezhegezh evit o bugel, ha ret eo dezho santout ez int lodek en argerzh. Ezhomm o deus tud ar vugale da santout e kemeront perzh er prantadoù ma vez diorroet ha desket ar yezh gant o bugel. Pouezus eo ivez, e-barzh an argerzh da akuizitañ ur yezh, e vefe kelaouet tud ar vugale diwar-benn ar pezh a c'hoarvez el lec'h da zegemer bugaligoù pe er skol-vamm, abalamour da c'hallout skoazellañ o bugel. Pouezus eo ivez evito gwelet ac'hanoc'h o kaozeal e brezhoneg pe en eil yezh* gant o bugel.

Se a zo kaoz ez eus bet savet ul levrig e-skeud ober ar sturlevr-mañ. Evit tud ar vugale hag evit an dud a labour en un endro divyezhek pe liesyezhek, war un dro, eo graet al levrig-se. Deskrivañ a ra prantadoù akuizitadur al lavar gant ar vugale adalek ar mare a-raok ar c'hanedigezh betek an oad a 4 bloaz. Kinnig a ra da dud ar vugale ha d'an dud kar all alioù, kuzulioù evit skoazellañ ar bugel en e zeskoni yezhel. M'ho peus c'hoant da resev ur skouerenn anezhañ, kit e darempred gant ar gevredigezh Divskouarn.

Partie 2 : Collaboration avec les parents sur les questions d'ordre linguistique

Nous vous rappelons que la coopération avec les parents est très importante pour l'acquisition d'une langue chez l'enfant : les parents transmettent à l'enfant les langues qu'ils parlent, et/ou l'envie qu'ils ont de transmettre telle ou telle langue, et les professionnels encouragent leur utilisation.

L'échange et la collaboration entre les professionnels et les parents est importante. Elle permet de mieux connaître l'enfant et mieux comprendre le point de vue des parents. Pour y parvenir, il est souhaitable de proposer aux parents de venir assister à certaines activités. Expliquez aux parents ce que vous faites, et de quelle façon l'établissement et le milieu familial de l'enfant se soutiennent et se complètent. Pour renforcer le lien entre les professionnels et les parents, vous pouvez également faire remplir aux parents le questionnaire qui se trouve en téléchargement sur notre site Internet..

Les parents doivent être confortés dans leur choix du bilinguisme pour leur enfant et ils doivent sentir qu'ils font partie du processus. Les parents ont besoin de sentir qu'ils participent aux étapes de développement et d'apprentissage de la langue chez leur enfant. Il est également important, dans le cadre du processus d'acquisition d'une langue, que les parents soient tenus informés de ce qui se passe sur le lieu d'accueil de la petite enfance ou à l'école maternelle, afin de pouvoir aider leur enfant. Il est également important pour eux de vous voir parler la langue cible* avec leur enfant.

C'est la raison pour laquelle une brochure a été rédigée parallèlement à ce guide. Cette brochure s'adresse à la fois aux parents et aux personnes travaillant avec des enfants dans un environnement bilingues ou multilingues. Elle décrit les différents stades d'acquisition du langage chez l'enfant depuis avant la naissance jusqu'à l'âge de 4 ans, et offre aux parents et aux proches de l'enfant, des suggestions, des conseils pour aider l'enfant au cours de son apprentissage linguistique. Si vous souhaitez en recevoir une copie, veuillez contacter l'association Divskouarn.

Alioù ha kuzulioù :

- Roit lañs d'ur gaoz diwar-benn ar yezhoù gant tud ar vugale a-raok d'ar vugale dont e-barzh al lec'h da zegemer bugaligoù pe ar c'hlas skol-vamm, ha kendalc'hit gant ar gaoz-se hed-ha-hed ar bloaz. Lavarit dezho pegen pouezus eo mont a-du gant ar yezh a vez komzet er gêr (ma'z eo disheñvel diouzh ar yezh kinniget e-barzh al lec'h a zegemer ar bugel). Kaozeit diwar-benn an doare ma c'hall ar familh skoazellañ ar bugel pa zesk ar yezh komzet el lec'h-degemer, pe e vefe honnezh e yezh kentañ pe ne vefe ket. Gallout a rit ivez implijout ar roll-goulennoù diwar-benn ar yezhoù a c'haller kavout er stagadennoù,

- an darn vrasañ eus tud ar vugale e Breizh ne gaozeont ket brezhoneg, setu m'eo pouezus broudañ anezho da skoazellañ o bugale pa zeskont ar yezh. Gallout a reont, da skouer, lenn levrioù brezhonek pe selaou kanaouennoù brezhonek. Gallout a rit skrivañ ar gerioù, ar c'hanaouennoù hag ar rimadelloù a lennit hag a selaouit, ha skritellañ anezho. Pourchasit da dud ar vugale ur roll eus an termenoù-se, dezho da c'hallout implijout anezho gant o bugel en diavaez. Gallout a rit goulenn diganto lenn levrioù eeun e brezhoneg, ar pezh a c'hall reiñ c'hoant d'ar bugel da skoazellañ anezho. Er gêr e c'hall o bugel selaou ivez levrioù da glevet, DVDoù pe sonerezh, ha sellet ouzh abadennoù brezhonek war ar skinwel pe war ar genrouedad. Soñjoù all a c'hallit kavout war ar genrouedad. (Sellit ouzh ar rubrikenn "soñjoù lec'hiennoù kenrouedad" e fin an teul-mañ evit kavout chomlec'hioù lec'hiennoù kenrouedad),

- aozit gouelioù boutin, un devezh dorioù digor, abadennoù hag emvodoù evit ar vugale, o zud hag o zud-kozh. Gallout a rit dougen enor d'ar yezh da-geñver un abadenn dematek bennak pe da-geñver gouelioù sevenadurel evel hini Nedeleg,

Suggestions et conseils :

- Amorcez un échange relatif aux questions de langue avec les parents avant que l'enfant n'intègre le lieu d'accueil petite enfance ou la classe maternelle et prolongez la discussion tout au long de l'année. Signifiez leur l'importance de favoriser la langue parlée à la maison (si elle diffère de la langue cible proposée au sein de l'établissement accueillant l'enfant). Discutez de la façon dont l'environnement familial peut aider l'enfant dans son apprentissage de la langue parlée dans le lieu d'accueil que celle-ci soit ou non sa première langue. Vous pouvez vous servir du questionnaire sur les langues disponible en annexe,

- Les parents ne parlant pas breton étant majoritaires en Bretagne, Il est important de les inciter à soutenir l'apprentissage de la langue chez leurs enfants. Ils peuvent par exemple lire des livres ou écouter des chansons en breton. Vous pouvez écrire les mots, les chansons et comptines que vous lisez et écoutez, et les afficher. Fournissez aux parents une liste de ces termes afin qu'ils puissent les utiliser avec leur enfant à l'extérieur. Vous pouvez leur demander de lire des livres simples en breton, ce qui peut donner à l'enfant l'envie de les aider. À la maison, leur enfant peut également écouter des livres audio, des DVD ou de la musique et regarder des émissions en breton à la télévision ou sur Internet. Vous pouvez trouver d'autres idées sur Internet. (Consultez la rubrique « idées de sites Internet » à la fin de ce document pour trouver des adresses de sites Internet),

- organisez des fêtes en commun, une journée portes ouvertes, des activités et des réunions pour les enfants et leurs parents et grands-parents. Vous pouvez mettre la langue à l'honneur lors d'un événement thématique ou lors de fêtes culturelles comme celle de Noël.,

- un dra vat e c'hall bezañ evit ar vugale degemeret digeriñ al lec'h-degemer pe ar c'hlas skol-vamm da unan eus o zud-kozh a oar brezhoneg pe un eil yezh. Dre c'houlenn skoazell un tad-kozh pe ur vamm-gozh er skol e c'haller pinvidikaat ar soubidigezh er yezh. Un oadour ouzhpenn e vo an den-se, gouest da gaozeal gant ar bugel ha da vezañ dedennet gant ar pezh a vev e brezhoneg pe en eil yezh. Gallout a ra bezañ unan eus e dud-kozh pe un ezel all eus ar familh, a zeuy bep sizhun. Ar pal eo teurel fed ouzh obererezhioù pemdez ar vugale ha kemer perzh enno, en ur zegas gerioù ha frazennoù frammet mat. Gallout a ra an den-se kemer perzh ivez en obererezhioù kaset en-dro gant michereien ar framm evit en em akoursiñ ouzh boazioù ar strollad bugale.

- gallout a rit ivez broudañ an dud-kozh hag an dud all a gomz brezhoneg da zont da c'hoari, lenn pe kanañ bep sizhun gant ar vugale.

E lodenn-mañ e c'hallot kavout sikour gant **ar fichennoù obererezhioù e lodenn 9** an teul-mañ :

- evit ar vugale etre bloaz ha 4 bloaz, ar « seier-levrioù »,

- hag evit ar vugale etre 3 ha 4 bloaz, « Un neñneñ oc'h ober ur weladenn ».

- l'ouverture du lieu d'accueil ou de la classe maternelle à un grand-parent parlant breton ou une seconde langue peut représenter un atout pour les enfants accueillis. Faire appel à un grand-parent à l'école permet d'enrichir le bain linguistique. Celui-ci représente un adulte supplémentaire susceptible de discuter avec l'enfant et s'intéresser à ce qu'il vit dans la langue cible. Il peut s'agir d'un grand-parent ou d'un autre parent, qui viendrait chaque semaine. L'objectif est de s'intéresser aux activités quotidiennes des enfants et d'y participer, en apportant du vocabulaire et des phrases structurées. Cette personne peut aussi participer aux activités animées par les professionnels de la structure afin de se familiariser avec les habitudes du groupe d'enfants.

- Vous pouvez également inciter les grands-parents et les autres personnes parlant breton à venir jouer, lire ou chanter chaque semaine avec les enfants.

Vous pouvez vous reporter **aux fiches d'activités à la partie 9 :**

- pour les enfants de 1 à 4 ans, les « sacs à livres », et les boîtes à histoires

- et pour les enfants de 3 à 4 ans, la fiche d'activité « Un doudou en visite" ». (« activité de description et de narration »).

Krefen da brederiañ :

- Kaozeit diwar-benn an doare m'ho pefe c'hoant da genlabourat gant tud ar vugale evit gwellaat barregezh o bugale war ar yezh, evit sikour ha broudañ anezho da gaozeal e brezhoneg,

- kaozeit diwar-benn an doare kenlabour gant tud ar vugale evit lakaat anezho da gemer perzh e deskoni yezhel o bugale. Marteze e c'hallfe tud ar vugale kemer perzh en oberezhioù e-barzh al lec'h-degemer pe ar skol-vamm, evito da vezañ broudet ? Petra a rit dija ? Petra a c'hallfec'h cheñch ? Peseurt stummoù etreoberiadegezh nevez a implijit ?

- Kaozeit diwar-benn an doare ma vez levezonet mad ha diorroadur ar bugel gant akuizitadur ar yezh hag ar barregezhioù war ar yezh-se. Grit anv eus ar c'hrefen-se gant tud ar vugale, ha pouezit war berzhioù mat an divyezhegezh,

- prederiit war ar pouezus m'eo ar c'henlabour, ar rannañ titouroù gant tud ar vugale hag o ferzh e deskoni ar yezh gant o bugel. Na zizoñjit ket lakaat roll tud ar vugale war wel, hag ivez ar pouezus ma'z int en akuizitadur ar yezh gant ar bugel, pe e vefe komzet ar yezh ganto pe ne vefe ket,

- kaozeit diwar-benn pleustr ar yezhoù gant ar bugel er familhoù divyezhek, ha pegen pouezus eo bezañ kempoell en implij ar brezhoneg pe an eil yezh,

- klaskit gouzout piv eo an den pe an dud a ra gant ar yezh-se er gêr. E peseurt plegennoù e vez ar bugel e darempred gant an eil yezh : pa c'hoari, pa brederier anezhañ, pa vez o lenn, h.a. ?

Points de réflexion à développer :

- Discutez de la façon dont vous souhaiteriez collaborer avec les parents pour améliorer le niveau de langue des enfants, les aider et les inciter à parler en breton,

- discutez du mode de coopération avec les parents pour les faire participer à l'apprentissage linguistique de leurs enfants. Les parents pourraient peut-être participer à des activités au sein du lieu d'accueil ou de l'école maternelle, de façon à les motiver ? Que faites-vous déjà ? Que pourriez-vous changer ? Quelles nouvelles formes d'interaction utilisez-vous ?

- Discutez de la façon dont l'acquisition de la langue et les compétences dans cette langue influencent le bien-être et le développement de l'enfant. Mentionnez également ces points aux parents et mettez l'accent sur les aspects positifs du bilinguisme,

- réfléchissez à l'importance de la collaboration et du partage d'informations avec les parents et de leur participation dans l'apprentissage de la langue chez leur enfant. N'oubliez pas de souligner le rôle des parents et leur importance dans l'acquisition de la langue chez l'enfant, qu'ils la parlent ou non,

- discutez de la pratique des langues par l'enfant dans les familles bilingues, notamment de l'importance d'être cohérent dans l'utilisation de la langue cible,

- Pensez à identifier la ou les personne (s) employant cette langue à la maison. Dans quelle situation l'enfant est-il en contact avec la seconde langue: temps de jeux, de soins, de lecture, etc…?

Lodenn 3 : Darvoudoù ar vuhez pemdez hag endro danvezel

Plediñ a ra al lodenn-mañ gant darvoudoù ar vuhez pemdez hag an endro danvezel e lec'hioù buhez ar bugel. Ar pezh zo d'ober eo fichañ hag annezañ ar salioù e doare da dalvoudekaat ha da vroudañ implij al lavar hag ar brezhoneg (pe an eil yezh).

Evit diorren barregezhioù yezhel ar vugale ez eo hollbouezus e c'hallfent pleustriñ ar yezh. Diskouezet ez eus bet gant ur studienn* ez a war-dro 70 % eus an amzer kaozeal gant ar bugel gant kaoz an oadour, ha 30 % hepken gant hini ar bugel*. Kement-se a ziskouez ez eo ret klask ur c'hempouez gouest da vont a-du gant kaoz ar bugel. Evit se e c'hallfe bezañ ur soñj mat kemer amzer da zielfennañ ar boazioù pemdez e-barzh al lec'h da zegemer bugaligoù pe ar skol-vamm. Bewech m'ho pez tro, klaskit rannañ ha treuzkas ar yezh.

Paot eo an digarezioù da gomz e-pad un devezh. Tennit ho mad eus pep hini anezho evit kaozeal eus an obererezhioù, reiñ o anvioù ha deskrivañ anezho. An obererezhioù pemdez zo kement a zigarezioù da doullañ kaoz, da skouer pa zegemerer ar vugale d'ar beure, pa wiskont pe pa dennont o mantelloù, pa walc'hont o daouarn, pa vezit o c'hortoz un dra bennak pe e-pad ar predoù pe ar gortozennoù, ...

Aozit an egor en-dro deoc'h e doare da vroudañ ar gomz. Ul lec'h leun a skeudennoù hag a destennoù a sikour da binvidikaat ar c'heriaoueg, ha dre se e sikour da ziorren barregezhioù ar vugale war al lenn hag ar skrivañ. Pa vez posupl, grit baleadennoù en ardremez. Cheñch lec'h – ha pa vefe evit mont betek korn ar straed – a ro tro d'ar bugel d'ober taolioù-arnod nevez ha da binvidikaat e c'heriaoueg hag e-se. Kaozeit diwar-benn ar pezh a welit, ha sachit evezh ar bugel war munudoù an traoù, evel e trepas an antre da skouer, el liorzh pe er straed.

Partie 3 : Événements du quotidien et environnement matériel

Cette partie porte sur les événements du quotidien et l'environnement matériel dans les différents lieux de vie de l'enfant. L'enjeu consiste à agencer et meubler les pièces de façon à valoriser et favoriser l'utilisation du langage et de la langue cible (du breton ou de la seconde langue).

Pour développer les compétences linguistiques des enfants, il est essentiel qu'ils puissent pratiquer la langue. Une étude* démontre qu'environ 70 % du temps de parole échangé avec l'enfant correspond à la parole de l'adulte, pour seulement 30 % à l'enfant*. Ce constat renvoie à la nécessité d'une recherche d'équilibre susceptible de favoriser l'expression de l'enfant. A ce titre, il pourrait s'avérer judicieux de prendre le temps d'une analyse des habitudes quotidiennes au sein du lieu d'accueil de la petite enfance ou de l'école maternelle. Chaque fois que vous en avez l'occasion, assurez vous de partager et de transmettre la langue

Les occasions de parler au cours d'une journée sont nombreuses. Tirez profit de chacune d'entre elles pour discuter, nommer et décrire les activités. Les activités quotidiennes sont autant d'opportunités permettant d'entreprendre une conversation comme par exemple l'accueil des enfants le matin ou bien lorsqu'ils mettent ou enlèvent leurs manteaux, lorsqu'ils se lavent les mains, lorsque vous attendez quelque chose ou lors des repas ou des pauses goûter, ...

Organisez l'espace de façon à favoriser la conversation. Un lieu rempli d'images et de textes favorise l'enrichissement du vocabulaire et par là même contribue au développement de ses compétences en lecture et en écriture. Lorsque c'est possible, faites de petites excursions ou promenades à proximité. Le fait de changer de lieu – même si c'est pour aller au coin de la rue – permet à l'enfant de faire de nouvelles expériences qui viennent enrichir son vocabulaire. Parlez de ce que vous voyez et soulignez-en les détails comme par exemple dans le hall d'entrée, dans le jardin ou dans la rue.

Alioù ha kuzulioù :

- Skritellit skeudennoù ha testennoù en uhelder ar vugale. Evel-se e vo sachet o evezh hag e c'hallint esmoriñ an titouroù skritellet war ar mogerioù,

- azezit war al leur gant ar vugale pa vezont o c'hoari. Gant-se e c'hallont chom e darempred ganeoc'h, ober goulennoù ha diskouez deoc'h ar pezh emaint oc'h ober. Gallout a rit ivez diskouez an traezoù a c'hoariont ganto, reiñ o anvioù ha kaozeal ganto diwar o fenn. Un digarez brav eo ivez d'ober e doare ma kendalc'ho ar c'hoari* e brezhoneg pe en eil yezh,

- gallout a rit ivez diskouez dezho traoù n'anavezont ket. Goulennoù ar vugale diwar-benn an draezenn nevez-se a aesa ar gaoz hag an deskiñ gerioù nevez. Gallout a rit, da skouer, ober gant ur voest a-ratozh evit kinnig dezho ingal un dra bennak a nevez,

- prientit frammoù frazennoù ha gerioù diazez evit pep oberezh. Kement-se a servijo war un dro d'ar vichereien zo o teskiñ ar yezh ha d'ar re a vestroni anezhi en un endro soubidigezh yezhel,

- lakait e-kerz ar vugale levrioù liammet ouzh an oberezh kinniget e lec'hioù ispisial hag ivez el levraoueg – da skouer, levrioù kelaouiñ diwar-benn an traezh, an dour, e korn ar c'heflusk pe e korn ar c'hoarioù, ha kement zo.

Ar fichennoù oberezhioù a glot gant al lodenn-mañ eo ar re-mañ :

- evit ar vugale etre bloaz ha 4 bloaz, « ar c'horn kaozeal » (Lavaret ha deskrivañ)

- evit ar vugale etre 3 ha 4 bloaz, « Deskriv al lec'h degemer, pe ar c'hlas » (Reiñ anvioù).

Suggestions et conseils :

- Affichez des images et des textes à la hauteur des enfants. Cela attirera leur attention, et ils pourront intégrer l'information affichée sur les murs,

- asseyez-vous par terre avec les enfants pendant qu'ils jouent. Cela leur permet de rester en contact avec vous, de poser des questions et de vous montrer ce qu'ils font. Vous pouvez également identifier et nommer les objets avec lesquels ils jouent et en parler avec eux. C'est aussi une excellente occasion de faire en sorte que le jeu* se poursuive dans la langue cible,

- vous pouvez également leur présenter des objets qu'ils ne connaissent pas. Le fait que les enfants se demandent ce qu'un nouvel objet peut bien être, favorise la discussion, et l'apprentissage de nouveaux mots. Vous pouvez par exemple vous doter d'une boîte spéciale pour leur présenter régulièrement quelque chose de nouveau,

- préparez des structures de phrases et du vocabulaire de base pour chaque activité. Cela servira indifféremment aux professionnels qui apprennent la langue et à ceux qui en maîtrise l'usage courant dans un contexte d'immersion linguistique.,

- mettez à disposition des livres en lien avec l'activité proposée dans des endroits spécifiques ainsi que dans la bibliothèque – par exemple, des livres d'informations sur le sable, l'eau, dans l'espace motricité ou l'espace de jeux etc.

Vous pouvez vous reporter **aux fiches d'activités à la partie 9 :**

- pour les enfants de 1 à 4 ans, « le coin à parlottes » (activité de description et narration) ;
- pour les enfants de 3 à 4 ans), « le jeu du bip» (activité de vocabulaire et dénomination)

Krefen da brederiañ :

- Kaozeit diwar-benn an aergelc'h labour gant ho skipailh. Klaskit gouzout e peseurt koulz eus an deiz e vez broudet ar muiañ an ober gant ar yezh, ha perak. Penaos e c'hallit kreskiñ lodenn ar gomz en hoc'h obererezhioù pemdez ?

- Sellit ouzh an implij-amzer pemdeziek diwar ur savboent yezhel. Daoust ha miret e vez amzer evit ar broudañ yezhel ? Daoust ha gallout a reer astenn an amzer-se ?

- Gant ho skipailh, kemerit amzer da sellet ouzh al lec'h-degemer pe ar c'hlas hag ouzh lec'hioù buhez ar bugel, en diabarzh hag en diavaez. Sellit outo gant ur savboent yezhel. Kaozeit diwar-benn an doare ma c'hallfec'h implijout al lec'hioù-se diouzh ur savboent yezhel,

- prederiit diwar-benn an doare ma c'hallfec'h implijout pep darvoud eus ar vuhez pemdez da gaozeal diwar e benn, da reiñ e anv ha da zeskrivañ anezhañ. Anavezit ha notennit an traoù a grou un endro mat evit deskiñ ar yezh dre ar soubidigezh yezhel,

- kaozeit diwar-benn an doare ma c'hallfec'h azasaat an obererezhioù ouzh tachenn ar yezh, ha stagit ar mennozhioù-se ouzh an temoù a vez graet anv anezho e-barzh al lec'h-degemer pe ar skol,

- diskouezit penaos e c'hallit harpañ ha gwellaat ar barregezhioù war al lenn hag ar skrivañ brezhoneg el lec'h-degemer pe er c'hlas.

Points de réflexion à développer :

- Discutez de l'atmosphère de travail avec votre équipe. Déterminez le moment où la stimulation linguistique est la plus grande, et pourquoi. Comment pouvez-vous accroître le temps de parole dans vos activités quotidiennes ?

- Examinez l'emploi du temps quotidien d'un point de vue linguistique. Du temps est-il prévu pour la stimulation linguistique ? Peut-on l'augmenter ?

- En équipe, prenez le temps d'une observation du lieu d'accueil ou de la classe et des différents espaces de vie intérieurs et extérieurs de l'enfant. Observez-les dans une perspective linguistique. Discutez et planifiez la façon dont vous pourriez utiliser ces lieux d'un point de vue linguistique,

- réfléchissez à la façon dont vous pourriez vous servir de chaque événement du quotidien pour les discuter, les nommer et les décrire. Identifiez et notez les facteurs créant un environnement propice à l'apprentissage de la langue par immersion linguistique,

- discutez de la façon dont vous pourriez adapter les activités dans une perspective linguistique et associez ces idées aux différents thèmes abordés au sein du lien d'accueil ou de l'école,

- montrez comment vous pouvez soutenir et améliorer les compétences en lecture et écriture en breton dans le lieu d'accueil ou dans la classe.

Lodenn 4 : Alioù evit evezhiañ ha lakaat war baper yezh ar vugale

Plediñ a ra al lodenn-mañ gant an doare da evezhiañ ha da lakaat war baper ar pezh a vez lavaret gant ar vugale hag emdroadur o yezh. Gant-se e c'hallot merzout gwelloc'h penaos ez a ar bugel war-raok gant ar yezh, ha sikouret e viot da selaou ar vugale ha da evezhiañ o implij eus ar yezh. Gallout a rit, da skouer, krouiñ ur « c'haier buhez hag evezh ar bugel » evit evezhiañ araokadennoù ar vugale, sellet outañ ingal hag implijout anezhañ da ziazez evit kaozeal. Ar « c'haier buhez hag evezh ar bugel » zo un doare evit ar vugale hag o zud da evezhiañ araokadennoù yezhel pep bugel. Gallout a ra ivez bezañ ur benveg kenlabour gant tud ar vugale evit kaozeal ganto diwar-benn emdroadur o bugel e brezhoneg pe en eil yezh.

Kaier-renabliñ yezhel

Gallout a rit implijout ho pinvioù renabliñ deoc'h-c'hwi da ziazez evit kaozeal gant ar vugale.

Elfennoù ouzhpenn evit ar c'haier-renabliñ yezhel :

- Tresadennoù ha luc'hskeudennoù, da skouer goude ur bourmenadenn pe ur veaj, diwar-benn un tem, pe diwar un istor kontet gant ur bugel,
- luc'hskeudennoù a skeudenn ul labour yezhel,
- skeudennoù tennet eus levrioù gwellañ-karet ar bugel, gant evezhiadennoù ar bugel diwar-benn al levrioù-se,
- rimadelloù ha kanaouennoù gwellañ-karet ar bugel,
- rimadelloù « an nanarzh e rimadelloù » lakaet da dalvezout el lec'h-degemer pe er c'hlas – gwelet al Lodenn 2,
- bommoù tennet eus ar c'haier istorioù – gwelet ar rubrikenn Alioù ha kuzulioù el lodenn-mañ,
- un alberz eus yezh ar bugel, evel er c'haier da evezhiañ yezh ar bugel (sellet amañ dindan)
- roll-goulennoù yezhel evit tud ar vugale, a laka war wel ar yezhoù a vez klevet gant ar bugel en e vuhez pemdez (gwelet ar stagadennoù).

Partie 4 : Suggestions pour observer et consigner le langage des enfants

Cette partie traite de la façon d'observer et de conserver par écrit ce que disent les enfants et leur évolution linguistique. Cela vous permet de mieux percevoir les progrès linguistiques de l'enfant et vous aide à écouter les enfants et à suivre leur utilisation de la langue. Vous pouvez notamment créer un « cahier de vie et de suivi de l'enfant » afin de suivre les progrès des enfants, le consulter régulièrement et l'utiliser comme base de discussion. Le « cahier de vie et de suivi de l'enfant » est un moyen pour les enfants et leurs parents de suivre les progrès linguistiques de chaque enfant. Ce peut être également un outil de collaboration avec les parents qui permet d'échanger avec eux sur l'évolution de leur enfant en breton ou dans la seconde langue.

Répertoire de langue

Vous pouvez vous servir de vos propres outils de consignation comme base de discussion avec les enfants.

Éléments supplémentaires pour le répertoire de langue :

- Dessins et photos, par exemple après une promenade ou un voyage, sur un thème, ou d'après une histoire racontée par un enfant,
- photos illustrant un travail linguistique,
- illustrations des livres préférés de l'enfant accompagnées des commentaires de l'enfant sur ces livres,
- les comptines et chansons préférées de l'enfant,
- comptines « le nounours à comptines » rapportées au lieu d'accueil ou dan s la classe – voir Partie 2,
- extraits du cahier à histoires – voir la rubrique Suggestions et conseils de cette partie,
- aperçu du langage de l'enfant, soit le cahier de suivi de langue de l'enfant. (voir ci-dessous)
- questionnaire linguistique pour les parents mettant en avant les langues auxquelles l'enfant est exposé dans sa vie quotidienne, (voir en annexes).

Kaier buhez hag evezh ar bugel

Gallout a ra « kaier buhez hag evezh ar bugel » bezañ ur benveg prizius evit ar vugale yaouankañ hag ar re na ouzont nemet un nebeud gerioù e brezhoneg pe en eil yezh. Gallout a rit renabliñ ennañ kement tra a denn da gehenterezh ar bugel evel, da skouer, deskrivadurioù berr eus ar pezh en deus komprenet ha lavaret – a-raok ma krogo ar bugel da gaozeal zoken. Pa grog da gaozeal e c'hallit notennañ ar pezh a lavar. Skrivit an notennoù-se ar buanañ hag ar pishañ ar gwellañ : aes eo ankouaat an troioù-lavar implijet gantañ. An doare aesañ d'ober an dra-se eo lezel ar « c'haier buhez » en amen deoc'h a-hed an devezh pe implijout follennoù post-it. Goude-se, p'ho pez amzer, e c'hallit adskrivañ gerioù ha frazennoù ar bugel.

Cahier de vie et de suivi de l'enfant

Le « cahier de vie et de suivi de l'enfant » peut être un outil précieux en faveur des plus jeunes enfants et ceux qui ne connaissent que quelques mots dans la langue cible. Vous pouvez y consigner tout ce qui a trait à la communication de l'enfant comme par exemple, de courtes descriptions de ce qu'il a compris et exprime – même avant que l'enfant ne commence à parler. Lorsqu'il commence à parler, vous pouvez prendre note de ce qu'il dit. Rédigez ces notes le plus exactement et le plus rapidement possible : il est facile d'oublier les expressions qu'il a employé. Le moyen le plus simple pour ce faire est de conserver le « cahier de vie » à proximité tout au long de la journée, ou d'utiliser des post-it. Par la suite, quand vous avez le temps, vous pouvez transcrire les mots et les phrases de l'enfant.

Ar pevar oberezh yezhel (3 bloaz ha muioc'h)

Amañ dindan e kinniger pevar oberezh yezhel a c'haller kompren gwelloc'h ganto diorroadur al lavar hag ar barregezhioù yezhel gant ur bugel tri bloaz. An oberezhioù-se n'int ket arnodennoù ; ar pal eo kentoc'h prizañ gant pep bugel ar barregezhioù yezhel-mañ : ar c'hontañ, ar c'henstrollañ, an anavezout hag an deskrivañ.

Kontañ :

Goulennit digant ar bugel, da skouer, ober un dresadenn ha kaozeal diwar-benn ur sujed, un istor en deus klevet, ul lec'h en deus gweladennet pe un darvoud all. Skrivit ar pezh a vez lavaret gant ar bugel gant e c'herioù dezhañ.

Kenstrollañ :

Goulennit digant ar bugel, da skouer, dibab div skeudenn (diwar gelaouennoù, pegsunioù) ha pegit anezho war ur follenn baper. Goude se lakait anezhañ da gaozeal diwar-benn ar skeudennoù-se ha goulennit digantañ implijout anezho evit ijinañ un istor. Skrivit ar pezh a vez lavaret gant ar bugel.

Les quatre activités linguistiques (3 ans et plus)

Ci-dessous sont présentées quatre activités linguistiques qui permettent de mieux appréhender le développement du langage et les compétences linguistiques d'un enfant de trois ans. Ces tâches ne sont pas un examen de contrôle ; leur objectif est plutôt d'apprécier chez chaque enfant les capacités linguistiques suivantes : la narration, la combinaison, l'identification et la description.

Narration :

Demandez par exemple à l'enfant de faire un dessin et de parler d'un sujet, d'une histoire qu'il a entendue, d'un endroit qu'il a visité ou d'un autre événement. Consignez par écrit ce que l'enfant dit en vous attachant à transcrire ses propres mots.

Combinaison :

Demandez par exemple à l'enfant de choisir deux images (à partir de magazines, d'autocollants) et collez-les sur une feuille de papier. Faites-le ensuite parler de ces images et demandez-lui de les utiliser pour inventer une histoire. Écrivez ce que l'enfant dit.

Anavezout :

Diskouezit d'ar bugel ur voest enni meur a draezenn vihan, tennit anezho eus ar voest ha roit o anvioù. Lakait er voest traezoù dis-heñvel evit pep bugel, hervez e ziorroadur dezhañ. Skrivit ar pezh a lakait er voest hag ar pezh a vez lavaret gant ar bugel diwar-benn an traezoù.

Deskrivañ :

Goulennit digant ar bugel deskrivañ un draezenn pe ur c'hoariell, da skouer, ul lapin gloan gant ur sac'h-kein. Marteze ez eo leun sac'h al lapin gant kartennoù-post. Goulennit digant ar bugel deskrivañ al lapin hag ar c'hartennoù-post. Skrivit an deskrivadurioù eus an traezoù graet gant ar bugel. E Kembre ez eo bet lakaet « Y Dewin » (an hudour) hag e gi en darn vrasañ eus al lec'hioù-degemer a-stroll evit bugaligoù. Liammit an obererezh-mañ ouzh an hudour ha kaozeit diwar-benn al lec'hioù a zo bet gweladennet gant an hudour.

Nëo ket dav seveniñ an holl obererezhioù gant pep bugel, ha gallout a rit ober kemmoù enno. Gallout a rit ivez lakaat an traoù adlavaret hag an evezhiadennoù enno (e-kerzh an amzer vak da skouer). Grit d'ar poelladennoù bezañ dedennus evit ar bugel, dezhañ d'en em gavout mat ha da voazañ ouzh ar brezhoneg.

Identification :

Présentez à l'enfant une boîte contenant plusieurs petits objets, sortez-les de la boîte et nommez-les. Placez dans la boîte des objets différents pour chaque enfant, en fonction de son propre développement. Écrivez ce que vous mettez dans la boîte et ce que l'enfant dit des objets.

Description :

Demandez à l'enfant de décrire un objet ou un jouet, par exemple, un lapin en peluche habillé se trouve dans un sac à dos. Le lapin peut avoir un sac rempli de cartes postales. Demandez à l'enfant de décrire le lapin et les cartes postales. Transcrivez les descriptions que l'enfant fait des objets. Au Pays de Galles , « Y Dewin » (le magicien) et son chien ont été introduits dans la plupart des lieux d'accueil collectifs de jeunes enfants. Faites le lien entre cette activité et le magicien et discutez des endroits que le magicien a visités.

Il n'est pas nécessaire de réaliser l'ensemble de ces activités avec chaque enfant, et vous pouvez les faire varier. Vous pouvez également y inclure les répétitions et les observations (au cours du temps libre par exemple). Rendez les exercices attractifs pour l'enfant afin qu'il se sente bien et s'habitue au breton.

Alioù ha kuzulioù :

- M'ho peus savet ur "c'haier buhez" dija evit pep bugel e c'hallit ouzhpennañ dezhañ ar pezh ho peus dizoloet dre ar c'haier-renabliñ yezhel, al levr-bourzh yezhel, hag ar pevar obererezh yezhel,

- rakwelit penaos kregiñ da evezhiañ ha da enrollañ ar yezh, ha pegeit amzer a c'hallit gouestlañ d'an dra-se. Gallout a rit rannañ al labourioù etrezoc'h,

- krogit ganti tamm-ha-tamm. Gallout a rit, da skouer, kregiñ en ur arnodiñ obererezhioù yezhel zo gant ar vugale goshañ. Gallout a rit sevel ul listenn gant anvioù ar vugale hag un deiziadur, hag askañ bemdez anvioù ar vugale ho peus kaozeet ganto. Kement-se a sikouro ac'hanoc'h da anavezout ezhommoù pep bugel hag ar pezh emañ o c'hortoz,

- krouit ur "c'haier istorioù" gant ar vugale evit broudañ anezho da gaozeal. Pa vezit azezet asambles e c'hallit goulenn ha fellout a ra d'unan eus ar vugale lavaret un dra bennak d'ar strollad. Skrivit e brezhoneg pe en eil yezh ar pezh a vez lavaret gant ar bugel ha lennit an dra-se a vouezh uhel goude-se. Broudit ivez ar vugale davedekañ da lavaret un dra bennak. Grit diouzh ma c'hallo kement hini en deus c'hoant da gaozeal lavaret e soñj. Gallout a rit ivez lenn a vouezh uhel hepmuiken ar pezh a zo er c'haier. Implijit stank ar c'haier-mañ – ur benveg talvoudus e c'hall bezañ, ha gallout a ra kas da stummoù deskoni all (niveriñ ha tresañ/graferezh). Dudius eo evit ar vugale ha broudañ a ra anezho da gaozeal muioc'h.

Ar fichennoù obererezhioù a glot gant al lodenn-mañ eo ar re-mañ :

- evit ar vugale etre bloaz ha 2 vloaz, « Ar pesketa » (Reiñ anvioù) ;

- evit ar vugale etre 3 ha 4 bloaz, « Ar pesketa » (Deskrivañ).

Suggestions et conseils:

- Si vous avez déjà constitué un "cahier de vie" pour chaque enfant, vous pouvez y ajouter ce que vous avez découvert par le biais du répertoire de langue, du journal de bord linguistique, et des quatre activités linguistiques,

- prévoyez comment commencer à observer et à enregistrer le langage, et le temps que vous pouvez y consacrer. Vous pouvez vous partager les tâches,

- commencez progressivement. Vous pouvez par exemple commencer par expérimenter certaines activités linguistiques avec les enfants les plus âgés. Vous pouvez constituer une liste des noms des enfants et un calendrier et cocher chaque jour le nom de chaque enfant avec lequel vous avez parlé. Cela vous aidera à identifier les besoins et attentes de chaque enfant,

- créez un « cahier à histoires » avec les enfants pour les inciter à parler. Quand vous êtes assis ensemble, vous pouvez demander si quelqu'un veut dire quelque chose au groupe. Écrivez en breton et dans la seconde langue ce que dit l'enfant et lisez-le ensuite à haute voix. Incitez aussi les enfants les moins bavards à dire quelque chose. Assurez-vous que tous ceux qui souhaitent ajouter quelque chose peuvent le faire. Vous pouvez aussi simplement lire à haute voix ce qui est dans le cahier. Faites un usage intensif de ce livre – ce peut être un outil utile et qui peut mener à d'autres formes d'apprentissage (numération et dessin/graphisme). C'est amusant pour les enfants et cela les invite à parler davantage.

Vous pouvez vous reporter **aux fiches d'activités à la partie 9 :**

- pour les enfants de 1 à 2 ans, « A La pêche » (activité de vocabulaire et dénomination) ;
- pour les enfants de 3 à 4 ans), « A La pêche » (activité de description et de narration).

Krefen da brederiañ :

- En em soñjit war pegen pouezus eo evezhiañ ha lakaat war baper emdroadur yezhel ar vugale,
- penaos evezhiañ ha lakaat war baper emdroadur yezh ar bugel pa c'hoari hag er vuhez pemdez,
- penaos evezhiañ ha lakaat war baper prezeg ar vugale en ur implijout al levr-bourzh yezhel ha/pe ar pevar obererezh yezhel (Kontañ, Kenstrollañ, Anavezout ha Deskrivañ),
- prederiit diwar-benn ar binvioù méo ar c'haier-renabliñ yezhel hag al levr-bourzh yezhel,
- peseurt implij a ray ar skipailh eus an teulioù evit evezhiañ emdroadur yezh ar vugale ?

Points de réflexion à développer :

- Réfléchissez à l'importance d'observer et de transcrire l'évolution linguistique des enfants,
- comment observer et transcrire l'évolution linguistique de l'enfant lorsqu'il joue et dans la vie quotidienne,
- comment observer et transcrire le discours des enfants en utilisant sle journal de bord linguistique et/ ou les quatre activités linguistiques (Narration, Combinaison, Identification et Description),
- réfléchissez aux outils qui peuvent vous aider à répertorier la production linguistique de l'enfant.
- quel usage fera l'équipe des différents documents pour suivre l'évolution linguistique des enfants ?

Lodenn 5: Kinnigoù obererezhioù da seveniñ e-barzh ur raktres tematek pe ur raktres pedagogel

Gant obererezhioù pe labourioù danzeet ha kinniget e-barzh raktresoù tematek pe pedagogel* e vo gallet liammañ gwelloc'h palioù pedagogel ar raktres, diorroadur ar bugel hag ar palioù yezhel a glasker tizhout.

Evel-se, diwar un tem dibabet pe ur bennaenn bedagogel ho peus c'hoant da brederiañ pelloc'h, en em soñjit en un doare pishoc'h war an obererezhioù/labourioù a vasto d'ho palioù pedagogel ha yezhel war un dro. Gant se e c'hallit liammañ pep obererezh eus ar raktres ouzh ar pezh a denn da ziorroadur ar bugel ha dre endro e-barzh hag e-maez al lec'h-degemer. Labourat a rit evel-se e-barzh un argerzh pedagogel lesanvet « dre ober »*.

Gant an doare-se da labourat e c'hallit ivez lakaat ho kinnigoù da glotañ gwelloc'h gant ar pezh a zedenn ar vugale hag an traoù a zo en o spered, ha lakaat anezho da gemer perzh el labour en un doare oberiantoc'h dre ma vo anv eus sujedoù tost dezho. Ouzhpenn-se e ro an argerzh dre ober* un digarez brav da evezhiañ araokadennoù ar bugel abalamour ma laka anezhañ d'ober eskemmoù, daou-ha-daou pe gant meur a hini. A-hend-all ez a d'ober ur prantad mat-kaer evit aesaat skrivadur araokadennoù ar bugel ha pinvidikaat ar c'heriaoueg implijet er c'hlas pe el lec'h-degemer. Er pempvet lodenn eus ar sturlevr-mañ e tispleger penaos lakaat da dalvezout seurtoù obererezhioù krouet diwar raktresoù tematek pe pedagogel, e-barzh un argerzh dre ober.

Partie 5: Propositions d'activités à réaliser dans le cadre d'un projet thématique ou d'un projet pédagogique

Des activités ou tâches réfléchies et proposées dans le cadre de projets thématiques ou pédagogiques*, permettront de mieux relier les objectifs pédagogiques du projet, le développement de l'enfant et les objectifs linguistiques visés.

Ainsi, à partir d'un thème choisi ou d'un axe pédagogique que vous souhaiteriez approfondir, vous réfléchissez de manière plus détaillée aux activités/tâches qui répondront simultanément à vos objectifs pédagogiques et linguistiques. Cet exercice vous permet de relier chaque activité du projet à différents aspects relatifs au développement de l'enfant et à son environnement au sein et à l'extérieur de l'établissement d'accueil . Vous travaillez ainsi dans une démarche pédagogique dite « actionnelle* ».

Cette approche permet également de mieux ajuster vos propositions aux centres d'intérêts et préoccupations de chacun des enfants et d'induire une participation plus active du fait de la proximité des sujets abordés. L'approche actionnelle* offre en outre un champ privilégié d'observation des progrès de l'enfant parce qu'elle le place dans le cadre d'échanges à deux ou à plusieurs. Elle constitue par ailleurs un moment facilitant la retranscription des progrès de l'enfant et l'enrichissement du vocabulaire de la classe ou du lieu d'accueil. Cette cinquième partie du guide constitue une présentation de la mise en œuvre du type d'activités réfléchies à partir de projets thématiques ou pédagogiques, dans le cadre d'une approche actionnelle

Steuñviñ ha kinnig ur raktres

Pa zivizit labourat war un tem pe ul linenn bedagogel ispisial gant ar vugaligoù, grit kentoc'h gant unan hag a zo tomm dʼo c'halon hag a zo liammet ouzh o endro pemdeziek evel, da skouer : ar familh, an amzer a ra, an treuzdougen, an dilhad, ar feurm, al liorzh. Rak seul dostoc'h e vo an obererezhioù/labourioù dʼar pezh a zedenn ar vugale ha dʼan traoù a zo en o spered, seul vuioc'h a se e vint broudet ganeoc'h. Gant se e vo gwelloc'h kalite an eskemmoù hag an darempredoù (en ur gontañ an darempredoù etre bugale hag oadourien), habaskoc'h e vo ar vugale, muioc'h a emfiziañs o do hag aesoc'h e vo dezho deskiñ.

Ar c'hinnigoù amañ dindan a zo o fal sikour an oadourien da glask an doareoù evit kompren gwelloc'h peseurt elfennoù a zo ezhomm da lakaat ur raktres-se evel-se da dalvezout, dre evezhiañ ar bugel, dre enrollañ ha notenniñ ar pezh a lavar, e dresadennoù hag an evezhiadennoù a ra diwar o fenn.

Ret-holl eo gouzout mont diouzh an traoù ha bezañ gwevn evit seveniñ ar raktresoù tematek-se. Evel-se e c'haller doujañ dʼar framm lakaet en-dro dʼan tem, met ivez enframmañ obererezhioù all bep un tamm ha/pe ober liammoù gant temoù all.

Soñjit ober ul liamm eeun etre an obererezhioù ha buhez pemdez (bevet pe faltaziet) ar vugale. Ar pal, gant an argerzh dre ober, eo "ober (obererezhioù) gant yezhoù".

Diwar ar programm a savot, lakait palioù sklaer da dizhout. Evit pep raktres ha pep obererezh/labour : klaskit termenañ (ur) pal(ioù) en deskiñ (« gouest e vo ar vugale da… ») ha goude-se palioù ispisial stag outo (palioù a denn dʼar yezh, dʼan distagadur, dʼar sevenadur(ioù), dʼan emzalc'h, palioù pleustrek). Da skouer, petra eo ar gerioù hag ar frammoù yezhel a blijfe deoc'h e vefe intret ar bugel ganto e-pad an obererezh/raktres-se ? Penaos e c'hallfec'h kinnig al labour-se dezho evit ma vint dedennet ? Peseurt goulennoù ho peus c'hoant e rafent ?

Planifier et présenter un projet

Lorsque vous décidez de travailler sur un thème ou un axe pédagogique particulier avec les jeunes enfants, privilégiez-en un qui leur tient à cœur et qui soit en lien avec leur environnement quotidien, comme par exemple : la famille, le temps qu'il fait, les transports, les vêtements, la ferme, le jardin. En effet, plus les activités/tâches seront proches des centres d'intérêts et préoccupations des enfants, plus vous développerez leur motivation. Dès lors la qualité des échanges, des relations (y compris enfants et adultes), leur tolérance mais également leur confiance en eux et ainsi leur apprentissage seront facilités.

Les propositions ci-dessous souhaitent aider l'adulte à rechercher les moyens de mieux cerner les éléments nécessaires à la mise en œuvre de ce type de projet par l'observation de l'enfant, l'enregistrement et la retranscription de ses paroles, de ses dessins et des commentaires qu'il y associe.

L'adaptabilité et la souplesse lors de la réalisation de ces projets thématiques sont indispensables. Cette attitude permet de respecter la structure définie autour de la thématique, mais aussi intégrer dʼautres activités au fur et à mesure et/ou effectuer des liens avec dʼautres thèmes.

Pensez à faire un lien direct entre le contenu des activités et le quotidien (vécu et imaginaire) des enfants. L'objectif inscrit dans l'approche actionnelle, consiste à "faire (des activités) en langues".

A partir du programme que vous établirez, définissez des objectifs clairs à atteindre. Pour chaque projet et chaque activité/tâche : essayez de définir un/des objectifs dʼapprentissages (« les enfants seront capables de… ») puis des objectifs spécifiques associés (linguistiques, phonétiques, (inter) culturels, comportementaux, pragmatiques, …). Quels sont par exemple, les mots et les structures de la langue dont vous souhaiteriez que l'enfant s'imprègne pendant cette activité/ce projet ? Comment pourriez-vous leur présenter ce travail de manière à ce que cela éveille leur curiosité ? Quelles questions voulez-vous qu'ils se posent ?

Aesoc'h e vo deoc'h, marteze, tizhout ar palioù ho peus lakaet ma tivizit en a-raok peseurt gerioù ha peseurt troioù-lavar ho peus c'hoant da lakaat e-barzh al labourse. Gallout a rit notennañ anezho ha lakaat anezho e tri rummad anez disoñjal reizhañ anezho diouzh ar vugale.

An tri rummad eo ar re-mañ :

1) ar gerioù a denn d'ar raktres pedagogel ha/pe d'an tem ho pefe c'hoant e vefent piaouet gant ar vugale (geriaoueg oberiat*)
2) ar gerioù ho pefe c'hoant e vefent komprenet gant ar vugale (geriaoueg c'houzañvat)
3) ar gerioù a gaver alies e-barzh ar raktres tematek pe pedagogel-se.

Gallout a rit kempenn ar rolloù gerioù-se e-pad ar raktres ha war e lerc'h. Gant al listennoù-se ganeoc'h e c'hallit meizañ war peseurt gerioù e tleit pouezañ muioc'h ha pegen ret eo adlavaret anezho e-pad an oberezhioù pemdez gant ar vugale.

Evit prientiñ al labour-se e tleer ivez istimañ an amzer a vo gouestlet da bep oberezh. Rak kemmañ a ra hervez natur ha diraez ar pezh zo bet dibabet. Raktresoù zo a c'hall padout teir sizhun, tra ma pado re all meur a viz. Pa vez ret, rannit al labour e meur a lodenn. Lezit ar c'hinnigoù da gemer o stumm ha da vont diouzh mad hag ezhommoù ar vugale. Reizhit ha kempennit ar c'hinnigoù diouzh c'hoantoù ha soñjoù ar vugale.

Gant ur raktres tematek pe ur raktres pedagogel graet hervez an argerzh dre ober, e c'hallot kaout digarezioù e-leizh da gaozeal diwar-benn skiant-prenet hag endro ar vugale en o familhoù. Dav e vefe d'ar vugale gallout ober o mad eus « soubadennoù yezhel tematek » ma c'hallfent kaozeal en endroioù liesseurt-kaer ha kompren an troioù-lavar implijet alies gant an oadourien. Gallout a ra an intrañ yezhel-se bezañ dre implijout levrioù, istorioù, e-pad ar c'hoarioù, ar pourmenadennoù, an ehanoù, dre gaozeadennoù, e-pad ar predoù, tal-ouzh-tal gant an oadour, ha kement zo.

Il vous sera peut-être plus facile d'atteindre les objectifs que vous vous êtes fixés si vous décidez au préalable des mots et des expressions que vous souhaitez inclure dans ce travail. Vous pouvez les noter et les classer en trois catégories en n'oubliant pas de les adapter aux enfants;

Ces deux catégories sont les suivantes :

1) les mots relatifs au projet pédagogique et/ou à la thématique que vous souhaitez que les enfants s'approprient (vocabulaire actif*)
2) les mots que vous souhaitez que les enfants comprennent (vocabulaire passif)
3) les mots relatifs que vous l'on retrouve souvent dans le cadre de ce projet thématique ou pédagogique.

Vous pouvez reformuler ces listes de mots pendant et après le projet. Le fait de disposer de ces listes vous permet de prendre conscience des mots sur lesquels vous devez insister davantage et de la nécessité de les répéter lors des activités quotidiennes avec les enfants.

La préparation de ce travail nécessite également une estimation du temps consacré à chaque activité. Celui-ci est en effet variable selon la nature et la portée de l'orientation adoptée. Certains projets peuvent se dérouler sur trois semaines alors que d'autres dureront plusieurs mois. Quand cela se révèle nécessaire, divisez le travail en sous parties. Laissez les propositions prendre forme et s'adapter aux intérêts et aux besoins des enfants. Laissez de la place à l'adaptation ou au réajustement des propositions en fonction des envies et des idées des enfants.

Le déroulement d'un projet thématique ou d'un projet pédagogique selon l'approche actionnelle, vous offrira de nombreuses opportunités d'échanges à partir des expériences et de l'environnement familier des enfants Les enfants devraient pouvoir bénéficier de "bains linguistiques thématiques" leur offrant la possibilité de s'exprimer dans des contextes très variés et de comprendre les expressions utilisées fréquemment par différents adultes. Cette imprégnation linguistique peut s'effectuer grâce à l'utilisation de livres, d'histoires, lors des jeux, des promenades, des temps libres, au travers de discussions, pendant le repas, en face-à-face avec l'adulte etc.

Evezhiañ hag ober ur rentañ-kont

Pa labourit war ur raktres pedagogel tematek e vez kalz a zoareoù disheñvel da evezhiañ ha da brizañ an implij eus ar yezh hag an emdroadur anezhi. Gallout a rit evezhiañ ar vugale pa vezont o c'hoari pe o kaozeal, ha notennañ ar pezh a lavaront ; posupl eo ivez plediñ gant ur bugel hepken pa vez o tornata c'hoarioù liammet ouzh ar raktres ha gwelet penaos e ra gant ar yezh. Gallout a rit ivez goulenn digant ar vugale tresañ ha goude-se kaozeal diwar-benn o zresadennoù, pe c'hoazh komz ganto diwar-benn ar sujed-se. Gallout a rit c'hoazh implijout ar memes c'hoari e deroù hag e fin ar raktres. Gant se e c'hallit prizañ gwelloc'h an emdroadur evit o implij eus ar yezh. Ur soñj all e c'hallfe bezañ luc'hskeudenniñ anezho e-pad oberezhioù liammet ouzh ar raktres (pourmen, c'hoari, livañ, keginañ hag all), diskouez al luc'hskeudennoù dezho hag adskrivañ an evezhiadennoù a reont diwar o fenn. Gallout a reer lakaat disoc'hoù an oberezhioù-se en o c'haier buhez.

Ret eo lavaret sklaer d'ar vugale pa vez echu an abadenn. Gallout a rit renkañ an dafar ganto, aozañ un diskouezadeg gant o oberennoù pe ur fest, lezel anezho da gas o labour d'ar gêr pe da gaozeal diwar-benn ar pezh ho peus graet asambles. Mirit ur roud eus ar raktres-se el lec'h-degemer pe er c'hlas a-hed ar bloaz evit ar vugale da zerc'hel soñj eus an traoù war-lerc'h fin ar raktres. Hollbouezus eo an talvoudekadur-se eus ar raktres evit ober ur bilañs eus an traoù akuizitet.

Observer et faire un compte-rendu

Lorsque vous travaillez dans le cadre d'un projet pédagogique thématique, il existe beaucoup de façons différentes d'observer et d'évaluer l'utilisation de la langue et son évolution. Vous pouvez observer les enfants quand ils jouent ou parlent, et noter ce qu'ils disent; il est également possible de se concentrer sur un enfant en particulier qui manipule des jeux en lien avec le projet et constater sa façon d'appréhender la langue. Vous pouvez également demander aux enfants de dessiner et ensuite de vous parler de leurs dessins, ou encore d'échanger entre eux sur ce sujet. Vous pouviez encore, utiliser le même jeu au début et à la fin du projet. Cette option vous permet de mieux évaluer l'évolution du point de vue de leur utilisation de la langue. Une autre idée peut consister à les photographier pendant des activités liées au projet (promenades, jeux, peinture, cuisine etc.) les leur montrer et en retranscrire les commentaires qu'ils en font Le résultat de ces activités peut être consigné dans leur cahier de vie.

La fin de la séquence, doit pouvoir être clairement signifiée aux enfants. Vous pouvez ranger le matériel avec eux, organiser une exposition de leurs œuvres ou une fête, leur offrir la possibilité d'emporter leur travail à la maison, et de discuter de ce que vous avez fait ensemble. Gardez une trace de ce projet dans le lieu d'accueil ou la classe durant toute l'année pour que les enfants s'en rappellent à l'issue du projet. Cette valorisation du projet est essentielle pour faire un bilan des acquisitions.

Alioù ha troioù-micher :

- Prederiit penaos e c'hall ar raktres pedagogel pe tematek klotañ gant ar programm aliet gant an FEBDY* ha penaos e c'haller danzen an intrañ gant ar yezh hag an deskiñ yezhel,
- grit ur roll eus ar gerioù hag an troioù-lavar ho peus c'hoant e vefe intret ar vugale ganto e-pad ar raktres-se,
- hed-da-hed ar raktres e c'hallit implijout meur a gorn el lec'h-degemer pe er c'hlas, kenkoulz hag an diavaez, d'ar vugale da grouiñ traezoù, da c'hoari gant danvezioù a bep seurt ha d'ober anaoudegezh gant obererezhioù pe labourioù nevez liammet ouzh an tem,
- grit « boestadoù tematek » gant traezoù, luc'hskeudennoù pe kartennoù-skeudennoù evit ma c'hallo ar vugale ober ganto ha sellet outo pa garint. Gallout a rit lezel anezho en o c'herz a-hed ar bloaz,
- krouit skorioù-gwelet gant ar vugale, gant skeudennoù ha gerioù, ha lezit anezho a-wel d'an holl a-hed ar bloaz. Evel-se e c'hallo ar vugale soñjal en tem en-dro ha kaozeal diwar e benn hed-ha-hed ar bloaz. Kement-se a ya d'ober un adpostadur* war ar pezh o deus desket dija, hag ar pezh a ouzont bremañ hag e-se,
- lakait tud ar vugale da gemer perzh er raktres-se : kelaouit anezho diwar-benn ar raktres pedagogel pe tematek a zo war ar stern hag an obererezhioù a zo liammet outañ en ur ziskouez dezho ar c'haier buhez pe ar c'haier kanaouennoù, pe c'hoazh ar skorioù-gwelet nevez, da skouer. Evel-se e c'hallo tud ar vugale reiñ ton dezho ha kaozeal ganto. Ur mennozh all e c'hallfe bezañ krouiñ fichennoù gerioù diouzh an tem, a c'hallo bezañ roet ganeoc'h da dud ar vugale. Pouezus eo ober al liamm etre al lec'h-degemer pe ar c'hlas hag ar gêr.

Gallout a rit sellet ouzh **ar fichennoù obererezhioù el lodenn 9** :

- evit ar vugale etre bloaz ha 2 vloaz, "ar voest istorioù" (obererezh memoriñ ha sipañ ar spered),
- evit ar vugale etre 3 ha 4 bloaz, e kavot ar "C'hoari koach-koukoug gant an dilhad" pe "lakaat an dilhad da sec'hañ" (diazezet eo an daou c'hoari-se war ar memoriñ hag ar sipañ ar spered).

Suggestions et astuces :

- Réfléchissez en quoi le projet pédagogique ou thématique peut correspondre au programme prôné par le CECR* et comment l'imprégnation et l'apprentissage de la langue peuvent être élaborés,
- faites une liste du vocabulaire et des expressions dont vous voulez que les enfants s'imprègnent au cours de ce projet,
- tout au long du projet, vous pouvez investir différents espaces du lieu d'accueil ou de la classe comme l'extérieur par exemple de sorte que les enfants y créent des objets, jouent avec différentes matières et découvrent de nouvelles activités ou tâches liées au thème,
- faites des "boîtes thématiques" avec des objets, des photographies ou des cartes-images dont les enfants peuvent disposer et regarder à leur guise. Vous pouvez les laisser à leur disposition toute l'année,
- créer avec les enfants des supports visuels, avec des images et des mots et laissez-les en exposition toute l'année, de cette façon, les enfants pourront repenser à la thématique et en reparler tout au long de l'année. Ceci constitue un réinvestissement* sur ce qu'ils ont déjà appris et de ce fait ce qu'ils connaissent maintenant,
- faites participer les parents à ce projet : informez-les du projet pédagogique ou thématique en cours et des activités qui y sont liées en leur montrant le cahier de vie ou de chant ou encore les nouveaux supports visuels par exemple. Ainsi, les parents pourront encourager leurs enfants et échanger avec eux. Une autre idée serait peut être de créer des fiches de vocabulaire selon la thématique que vous pouvez donner aux parents. Il est important de faire le lien entre le lieu d'accueil et la classe.

Vous pouvez vous reporter **aux fiches d'activités à la partie 9 :**

- pour les enfants de 1–2 ans, "la boîte à histoires" (activité de mémorisation et de concentration),
- pour les enfants de 3–4 ans, vous trouverez le "Jeu de cache-cache avec les vêtements" ou "mettre le linge à sécher" (ces deux jeux sont basés sur la mémorisation et la concentration).

Krefen da brederiañ :

- Pouezus eo kaozeal gant ar skipailh ha prederiañ petra eo al labour war ur raktres pedagogel tematek hervezoc'h, ha peseurt splet a c'hallit tennañ anezhañ,

- petra eo ar poent loc'hañ evidoc'h pa zibabit un tem ? Petra eo an dezverkoù pouezusañ evidoc'h : c'hoantoù ar vugale hag an traoù int dudiet ganto, un darvoud eus an deiziadur pe un obererezh pemdeziek, pe c'hoazh un dra o defe ar vugale ezhomm muioc'h a sikour evitañ en o diorroadur ? Penaos e tivizit peseurt gerioù ha troioù-lavar a vo e-barzh ar raktres-se ?

- Dibab un tem : penaos ez a an tem e-barzh ho raktres desavadurel* ? Peseurt kargoù a zo dezhañ ? Petra en deus levezonet ac'hanoc'h en dibab-se ?

- Penaos lakaat an tem-se da vezañ an dudiusañ hag al luskusañ ar gwellañ diouzh ur savboent yezhel ? Penaos e c'hallfec'h aesaat ar perc'hennañ gerioù nevez d'ar pemdez ? Kaozeit diwar-benn an doare ma c'hallfec'h en em soñjal war ar gerioù hag ar mennozhioù a zo liammet ouzh ar raktres pedagogel pe tematek-se, ha penaos e c'hallfec'h aozañ prantadoù kaoz hag obererezhioù gouest da reiñ ton d'ar gaoz hiniennel ha da gomprenezon ar yezh.

- Savit ur steuñv labour ha displegit penaos e vo gallet ober ul labour intrañ yezhel gant ar raktres-se. Aesoc'h e vo da skrivañ ma vez graet a-stroll, un tamm gant pep hini. Dre se e c'haller prederiañ war ar pouezus m'eo aesaat labour ar vichereien a gemer perzh en traoù hervez ar pezh int dudiet gantañ.

Points de réflexion à développer :

- Il est important de discuter en équipe et de réfléchir à ce que représente le travail sur un projet pédagogique thématique selon vous et des avantages que vous pouvez en tirer.,

- quel est le point de départ pour vous quand vous choisissez un thème ? Quels sont les critères qui vous importent le plus : les envies et les interêts des enfants, un évènement du calendrier ou une activité quotidienne, ou encore un point pour lequel les enfants ont besoin de plus de soutien dans leur développement ? Comment décidez-vous quels mots et quelles expressions vont faire partie de ce projet ?

- Le choix d'un thème : comment la thématique rentre-t-elle dans le cadre de votre projet éducatif* ? Quelles fonctions doit-elle remplir ? Qu'est-ce qui vous a influencé dans ce choix ?

- Comment rendre cette thématique la plus intéressante et motivante possible du point de vue linguistique ? Comment pourriez-vous faciliter l'appropriation des nouveaux mots au quotidien ? Discutez de la manière dont vous pourriez vous concentrer sur les mots et les idées qui sont liées à ce projet pédagogique ou thématique, et comment vous pourriez aménager des temps d'échanges et d'activités susceptibles d'encourager la prise de parole individuelle et la compréhension de la langue.

- Réaliser un plan de travail et expliquer en quoi ce projet va permettre l'imprégnation linguistique. La rédaction sera facilitée par la complémentarité du travail collectif. Cette donnée induit une réflexion sur l'importance de faciliter la participation des professionnels selon leurs centres d'intérêts.

Lodenn 6 : Diorren komz ar vugale dre etreober ganto : kaozeadennoù hag istorioù

Deskiñ a ra ar vugale pò devez tro da gaozeal ha da ezteurel o soñjoù. Setu eo pouezus bezañ sur e c'hall pep bugel kaout tro ha kaout amzer a-walc'h d'ober an dra-se. Dafar evit an intrañ yezhel eo an istorioù hag al levrioù, ha dre se e roont tro d'ar vugale da ezteurel o soñjoù : dre gaozeal, dre zeskrivañ pe dre brederiañ. El lodenn-mañ e tiskouezer deoc'h binvioù gouest da aesaat ar gaoz gant ar vugale. Displegañ a reer ivez penaos broudañ ar vugale da gomz dre implijout istorioù.

Ar c'haozeadennoù

Ar gerioù a seblant bezañ talvoudus dezho eo a vez desket gant ar vugale. N'eo ket a-walc'h komz ar yezh dirazo. Grit o mad eus pep degouezh evit kehentiñ ganto. Akuizitañ a reont al lavar pa c'hallont ezteurel o soñjoù, faltaziañ, prederiañ, kontañ istorioù ha displegañ anezho. Bezañ en un endro dinec'hus ha diogel a aesa al lavar.

Kendalc'hit gant ar gaoz en ur respont d'ar bugel. Deuet-mat e vez an erbed-se dreist-holl pa vez anv eus bugale a glev un eil yezh, pe un trede yezh zoken, el lec'h-degemer pe ar c'hlas. Diskouez dezhañ e komprenit anezhañ, reiñ ton hag ober gourc'hemennoù dezhañ pa implij gerioù ha troioù-lavar, kement-se a vroud anezhañ da gaozeal muioc'h. Disheñvelderioù a zo etre ar vugale er memes oad en o c'homz hag en o c'homprenezon pa grogont da implijout ar yezh. Se a zo kaoz ez erbeder adlavaret ar gerioù dezho ar muiañ ar gwellañ ha skoazellañ anezho a-hiniennoù. A-hend-all e tle ho live yezh deoc'h-c'hwi chom uhel a-walc'h evit aesaat araokadur ar bugel.

Partie 6 : Développer l'expression orale de l'enfant par l'interaction : conversations et histoires

Les enfants apprennent quand ils ont l'opportunité de parler et de s'exprimer. Il est donc important de s'assurer que chaque enfant peut avoir l'opportunité et le temps pour le faire. Les histoires et les livres constituent des ressources pour l'imprégnation linguistique et offrent de ce fait des occasions aux enfants de s'exprimer : en parlant, en décrivant ou en réfléchissant. Cette partie présente des outils susceptibles de faciliter la discussion avec les enfants. On y explique également la manière d'encourager l'expression linguistique de l'enfant par l'utilisation des histoires.

Les conversations

Les enfants apprennent les mots qui leur semblent utiles. Il n'est pas suffisant de parler la langue en leur présence. Profitez de chaque occasion qui se présente à vous pour communiquer avec eux. Ils acquièrent le langage quand ils peuvent exprimer leurs pensées, imaginer, réfléchir, raconter des histoires et les expliquer. Le fait d'être dans un environnement rassurant et sécurisant facilite l'expression du langage.

Continuez la conversation en répondant à l'enfant. Cette recommandation s'avère particulièrement opportune quand il s'agit d'enfants qui entendent une deuxième voire même une troisième langue dans le lieu d'accueil ou la classe. Le fait de lui montrer que vous le comprenez, de l'encourager et de le féliciter d'utiliser des mots et des expressions, l'encourage à s'exprimer davantage. Des différences d'expression et de compréhension existent entre les enfants du même âge lorsqu'ils commencent à utiliser la langue. C'est pourquoi il est souhaitable de leur répéter les mots le plus possible et les accompagner de manière personnalisée. Votre niveau de langue doit par ailleurs rester suffisamment élevé afin de faciliter la progression de l'enfant.

An istorioù hag an albomoù

Ouzhpenn ar c'haozeadennoù gant ar vugale ez eus obererezhioù all, mat evit an intrañ gant ar yezh, evel an istorioù, al lenn, ar c'hanaouennoù, ar barzhonegoù hag ar rimadelloù a c'hallit deskiñ dezho hag adlavaret asambles ganto.

Lenn a vouezh uhel, kinnig ul lennadenn d'ur bugel pe zaou a aesa ar selaou, e-skoaz ar pezh a c'haller ober dirak ur strollad brasoc'h. Rak diaesoc'h eo selaou un istor gant bugale all eget ma vez er gêr pa'z eer da gousket.

Dre implijout traezoù, merc'hodennoù pe forzh peseurt skor-gwelet all, e c'hall ar strollad en em soñjal gwelloc'h ha kompren gwelloc'h an istor.

Les histoires et les albums

Outre les conversations avec les enfants, il existe d'autres activités propices à l'imprégnation linguistique comme les histoires, la lecture, les chansons, les poèmes et comptines que vous pourrez leur apprendre et redire ensemble.

La lecture à haute voix, le fait de proposer une lecture à un ou deux enfants facilite l'écoute comparativement à ce qu'il est possible d'envisager en présence d'un plus grand groupe. Il est en effet plus difficile d'écouter une histoire avec d'autres enfants qu'au moment du coucher à la maison.

L'utilisation des objets, des poupées ou tout autre support visuel, améliore par ailleurs le niveau de concentration en groupe et la compréhension de l'histoire.

1/ Traoù da c'houzout evit prientiñ ul lennadenn :

- **Roll ar c'honter** : Un den-dave yezhel eo ar c'honter, ken evit an distagadur, framm ar frazennoù, ken evit an implij gerioù nevez ha troioù-lavar nevez.

- **Ur c'hoari e tle bezañ** : Ret eo d'ar c'houlz dibabet evit lenn un istor reiñ c'hoant d'ar vugale, bezañ dudius. Implijout margodennoù, skeudennoù, kanaouennoù a sikour da gontañ un istor, ha deskiñ a ra ar vugale pa ebatont.

- **Reiñ ton d'ar vugale** : evit ma vo aesoc'h dezho kemer ar gaoz ha kontañ o istorioù dezho o-unan.

2/ Splet an istorioù evit ar vugale :

- **Sipañ gwelloc'h ar spered** : selaou a ra ar vugale ar pezh a vez kontet gant ar c'honter en un doare oberiantoc'h, hag akuizitañ a reont yezh ar skeudennoù / ur vemor-welet.

- **Aesaat an anaoudegezh** : ur c'houlz emsav eo evit eskemm titouroù diwar-benn ar bed tro-dro d'ar vugale : an dud, al loened, an emzalc'hioù hag an darempredoù, ha gant-se e c'haller ober anv eus sujedoù all eus ar vuhez pemdez evel al levenez, an anken, an aon ha kement zo.

- **ur gounid sevenadurel** : gant an taolse e vez prenet skiant gant ar vugale war dachenn ar sevenadur ha lakaet e vezont d'ober anaoudegezh gant gwiskamantoù, hengounioù ha doareoù all da sellet ouzh ar bed.

- **Diorren ar goust evit al lennegezh evit ar re yaouank, hag ar sevenadur** : gallout a ra ivez broudañ ar vugale d'ober anaoudegezh gant al lennegezh hag ar sevenadur.

1/ Eléments de connaissance nécessaires à la préparation d'un temps de lecture :

- **Rôle du narrateur** : Le narrateur est un référent linguistique tant au niveau de la prononciation, de la structure de la phrase, de l'utilisation de nouveaux mots et de nouvelles expressions.

- **L'aspect ludique** : Le moment choisi pour lire une histoire doit être incitatif, engageant et amusant. Le recours à des marionnettes, des images, des chansons aide à raconter une histoire et les enfants apprennent quand ils s'amusent.

- **L'encouragement** : destiné à faciliter la prise de parole des enfants et l'expression de leurs propres histoires.

2/ Les bénéfices pour les enfants de l'exploitation d'une histoire :

- **Une concentration plus importante** : les enfants écoutent plus activement ce que le narrateur raconte, et acquièrent le langage des images/ une mémoire visuelle.

- **Un facilitateur de connaissances** : ce moment est propice à échanger des informations sur le monde qui l'entoure : les gens, les animaux, les comportements et les relations et permet d'aborder d'autres sujets de la vie quotidienne comme les joies, les angoisses, les peurs etc.

- **un bénéfice culturel** : cela devient une expérience culturelle qui les conduit à découvrir des coutumes, des traditions et des façons d'appréhender le monde.

- **Le développement de l'intérêt pour la littérature de jeunesse et la culture** : il permet également d'aiguiser la curiosité pour la littérature et la culture.

Seul yaouankoc'h ar vugale, seul vuioc'h o devez ezhomm skorioù-gwelet (implijout traezoù) e-pad ma konter dezho un istor evit gallout piaouañ anezhañ.

Pa'z eo bet klevet a-walc'h un istor gant ar vugale, ha neuze pó devez soñj anezhañ, e c'hallit neuze kontañ anezhañ hep skor-gwelet ebet. Da neuze ez int gouest da gontañ anezhañ en o doare dezho.

Plijout a ra d'ar vugale selaou ar memes istor meur a wech. Ur merk eo an adlavaret evito. Surentez a gavont gantañ. Gant an adlavaret o devez amzer da berc'hennañ ster ar gerioù, an distagadur, framm ar frazennoù ha ster an istor.

Evit an holl abegoù-se eo e plij d'ar vugale klevet ar memes istor e-pad ur prantad hir. Mat eo dibab un istor hervez ar pezh a zedenn ar vugale, o oad hag o barregezh war ar yezh. Gallout a rit ivez dibab ul levr liammet ouzh tem ar raktres tematek pe pedagogel a zo war ar stern. Da skouer, gant al levr "Ar viskoulenn a rae toulloù e pep tra", gant Eric Carle*, e c'hallit ober ul liamm gant temoù an natur, ar boued ha kement zo.
Sellit ouzh ar pempvet lodenn evit gwelet ar c'hinnigoù gant un tem hag un istor.

Pa zibabit un istor en em soñjit war ar gerioù hag an troioù-lavar a vo desket gant ar vugale. Grit, da skouer, ur roll eus ar gerioù hag an troioù-lavar-se, ha soñjit en doare ma c'hallfe ar vugale kemer perzh en istor. Gwell eo d'an istorioù a venner lenn da vugaligoù yaouank-flamm kaout ur framm sklaer, ha bezañ enno traoù adlavaret ha klotennoù.

Plus les enfants sont jeunes, plus ils ont besoin de support visuel (utilisation d'objets) pendant qu'on leur raconte une histoire pour pouvoir se l'approprier.

C'est seulement lorsque les enfants ont assez entendu une histoire et donc qu'ils s'en souviennent que vous allez pouvoir la raconter sans support visuel. C'est à ce moment-là qu'ils sont alors capables de la raconter à leur manière.

Les enfants apprécient de réécouter une même histoire à plusieurs reprises. Pour eux la répétition offre un repère. Elle est sécurisante. Cette répétition leur offre le temps de s'approprier le sens des mots, la prononciation, la structure de la phrase, et la compréhension de l'histoire.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que les enfants aiment entendre la même histoire sur une longue durée. Il est souhaitable de choisir une histoire en fonction des intérêts des enfants, de leurs âges et de leurs compétences langagières. Vous pouvez aussi choisir un livre qui est en lien avec le thème du projet thématique ou pédagogique en cours. Par exemple, grâce au livre "La chenille qui fait des trous"/ "Ar viskoulenn a rae toulloù e pep tra", d'Eric Carle*, vous pouvez faire le lien avec les thèmes de la nature, de la nourriture etc.

Reportez-vous à la cinquième partie pour voir les idées autour d'un thème et d'une histoire.

Quand vous choisissez une histoire, vous réfléchissez aux mots et aux expressions que les enfants vont apprendre. Faites par exemple une liste de ces mots et de ces expressions, et pensez à la manière dont les enfants peuvent participer à l'histoire. Les histoires que l'on souhaite lire à de très jeunes enfants doivent de préférence avoir une structure claire, et proposer des répétitions et des rimes.

Evit ar vugale da c'hallout kontañ an istor da oadourien gant o gerioù dezho o-unan, e c'hallit rannañ al labour-se e tri zennad : digoradur an istor, degas da soñj eus an istor war-bouez ur gaozeadenn gant ar vugale, hag erfin an istor kontet en un doare emren.

Gallout a rit deskiñ an istor evit gallout kontañ anezhañ hep lenn anezhañ. Tamm-ha-tamm e vez tapet barregezh gant ar gonterien. Dre gontañ un istor meur a wech e c'hallit diorren o stil deoc'h-c'hwi. Ur c'honter mat a zo ivez ur seller mat. Taolit evezh ouzh emzalc'h ho selaouerien, gwelit hag-eñ emaint e-barzh an istor, hag-eñ ez int dudiet gantañ. Gallout a reer soñjal ijinañ un istor war ar prim, evit ar selaourien da vezañ war evezh. Evit se e c'hallit kavout sikour gant margodennoù-bizied, ur c'hoariva savet war ar prim, pe c'hoazh "ur voest istorioù » pe luc'hskeudennoù ha skeudennoù.

Adimplijit an istor e stumm ur gaozeadenn gant ar vugale, dezho d'en em akoursiñ outañ. Gallout a rit ober goulennoù resis dezho e penn kentañ an istor : « Eus piv ez eus anv en istor-mañ ? Pelec'h e c'hoarvez ? Pegoulz e c'hoarvez ? ». Gallout a rit ivez ober goulennoù war munudoù an istor : « Petra a zo c'hoarvezet ? Penaos eo c'hoarvezet an dra-se ? Perak ? Petra a zo c'hoarvezet da-c'houde ? »

Pa gont ar vugale an istor en o doare dezho, e c'hallont implijout skeudennoù pe skorioù all evit aesaat al labour. Lezit anezho d'ober evel ma karont. Evit ar re yaouankañ anezho ez eo aesoc'h ober an dra-se pa vezont tal-ouzh-tal gant an oadour, pe en ur strollad bihan. Gallout a rafed ivez goulenn diganto kontañ an istor en ur dresañ hag en ur zisplegañ an tresadennoù-se. N'eo ket sur e c'hallo ar vugale yaouankañ kontañ an istor gant gerioù, met se ne vir ket outo da gemer perzh ennañ na da zezrevell anezhañ gant jestroù pe da zeskrivañ anezhañ gant skorioù.

Pour que les enfants soient capables de raconter l'histoire à des adultes avec leurs mots, vous pouvez diviser ce travail en trois étapes : l'introduction de l'histoire, le rappel de l'histoire grâce à un dialogue avec les enfants, et enfin l'histoire racontée de manière autonome..

Vous pouvez apprendre l'histoire de façon à pouvoir la présenter sans la lire. La compétence de narrateur s'acquière progressivement. En renouvelant cette expérience de raconter une histoire, vous pourrez développer votre propre style. Un bon narrateur est aussi un bon observateur. Soyez attentifs aux réactions de vos auditeurs, à leur degré d'implication et à leur intérêt. On peut envisager d'improviser l'histoire pour que l'auditoire soit à l'écoute. Vous pouvez pour cela vous aider de marionnettes à doigts, d'un théâtre improvisé, ou encore "d'une boîte à histoires" ou de photographies ou d'images.

Réutilisez l'histoire sous la forme d'un dialogue avec les enfants, afin qu'ils se familiarisent avec elle. Vous pouvez leur poser des questions précises au début de l'histoire ; "De qui s'agit-il dans cette histoire ? Où se déroule-t-elle ? Quand se déroule-t-elle ?" Vous pouvez également leur demander des détails sur l'intrigue: "Que s'est-il passé? Comment cela est-il arrivé ? Pourquoi ? Que s'est-il passé ensuite ?"

Quand les enfants racontent l'histoire à leur manière, ils peuvent utiliser des images ou d'autres supports afin de leur faciliter la tâche. Veillez à les laisser le faire à leur façon. Pour les plus jeunes d'entre eux, il est plus aisé de le faire dans une situation de face à face avec l'adulte ou en petit groupe. On pourrait également leur demander de raconter l'histoire en dessinant, et en commentant ces dessins. Les plus jeunes enfants ne seront pas forcément capables de raconter l'histoire avec des mots, ce qui ne les empêche pas de participer ni de la mimer ou de la décrire avec des supports.

Alioù ha troioù-micher :

- Ho pezet soñj atav e tle ur gaozeadenn bezañ graet gant meur a zen ; ret eo derc'hel kont eus ar goulennoù hag ar respontoù, komz pep hini dʼe dro. Evel oadour ez oc'h atebek war gement-se, ha deoc'h eo da sikour ar bugel da vont war-raok gant goulennoù digor a ro ton dʼar gaozeadenn, evel da skouer « Petra a zo c'hoarvezet 'ta ? Petra a fell dit lavaret gant se ? Petra en deus lavaret ? Kont din 'ta ! »,
- lezit amzer gant ar vugale. Pa fell dʼur bugel kemer ar gaoz evit displegañ un dra bennak, paouezit da gomz ha lezit ar gaoz gantañ. Lezit anezhañ da c'heriañ ar pezh a fell dezhañ lavaret. Dalc'hit kont eus e soñjoù hag eus ar pezh a zedenn anezhañ. A-wechoù e c'hall un traktor a dremen war an hent hag a vez gwelet gant ar vugale bezañ dedennusoc'h eget ar pezh a oac'h oc'h ober. Neuze e c'hallit tennañ ho mad eus an dra-se evit sellet ouzh an traktor, deskrivañ anezhañ hag ivez lezel ar vugale da gontañ ar pezh a soñjont diwar e benn,
- implijit, da skouer, « maen ar gaoz » pe un dudenn evel o zudenn-c'hloan gwellañ-karet. An hini a vez ar maen gantañ a gemer ar gaoz. Gallout a rit kregiñ ar boelladenn-se gant ar maen ganeoc'h en ho torn ha kontañ un dra bennak. Goude-se, roit ar maen dʼar bugel en ho kichen a c'hallo displegañ un dra bennak e-unan, hag a roio ar maen dʼe amezeg ivez. Kemerit ur skouer a glot gant barregezhioù ar vugale war ar yezh ; gant se e c'hallont kavout aesoc'h ar pezh a fell dezho lavaret,
- pa gaozeit ganto, implijit ur vargodenn, ur verc'hodenn pe ul loen-gloan na gomz nemet brezhoneg. Diskouezit an dudenn-se dʼar vugale. Gallout a rit ijinañ un istor evitañ, da skouer eus pelec'h e teu, petra eo e amzer dremenet ha perak eo erruet el lec'h-degemer pe er c'hlas. E meur a blegenn e c'hall en em gavout, hag evel-se e c'hall pinvidikaat geriaoueg ar vugale ha displegañ ivez gerioù diaes. Kontañ a ra istorioù pe goulenn a ra ster ar gerioù. Gallout a ray ivez kaout ur sac'h-kein pe ur sac'h gant ur c'haier notennoù. Talvezout a ray ar c'haier-se da skrivañ kemennadennoù pe istorioù hag a vo kontet dezhañ gant ar vugale,

Suggestions et astuces :

- Pensez toujours qu'une conversation doit se faire en interaction ; on doit tenir compte des questions et des réponses, parler chacun à son tour. En tant qu'adulte, vous êtes responsable de cela, en aidant l'enfant à progresser grâce à des questions ouvertes qui encouragent la conversation comme par exemple "Que s'est-il donc passé ? Qu'est-ce que tu veux dire par là ? Qu'a-t-il dit ? Raconte-moi !",
- laissez du temps aux enfants. Lorsqu'un enfant veut prendre la parole pour expliquer quelque chose, arrêtez-vous et donnez-la lui. Autorisez-le à formuler ce qu'il veut exprimer. Tenez compte de leurs idées et de leurs intérêts. Parfois, un tracteur passant sur la route et donc visible et vu par les enfants peut s'avérer être plus intéressant que ce que vous étiez en train de faire. Vous pouvez dans ce cas en profiter pour observer et décrire le tracteur et également laisser les enfants exprimer ce qu'ils en pensent,
- ayez recours par exemple à "la pierre de la parole" ou à un autre personnage comme leur personnage favori en peluche. Celui qui a la pierre prend la parole. Vous pouvez commencer cet exercice en tenant la pierre et en racontant quelque chose. Ensuite, donnez la à l'enfant près de vous qui va lui-même pouvoir expliquer quelque chose et qui va la transmettre également à son voisin. Prenez un exemple qui correspond aux aptitudes de langage des enfants ; cela leur permet de trouver plus facilement ce qu'ils veulent dire,
- quand vous parlez et interagissez avec eux, utilisez une marionnette, une poupée ou une peluche qui ne s'exprime qu'en breton. . Présentez ce personnage aux enfants. Vous pouvez lui inventer une histoire, par exemple d'où il vient, son passé et pourquoi il est arrivé dans le lieu d'accueil ou la classe. Il peut se trouver dans différentes situations et ainsi enrichir le vocabulaire et expliquer également certains mots difficiles, il raconte des histoires ou demande la signification de mots. Il pourra également avoir un sac à dos ou un sac avec un cahier de notes. Ce cahier vous servira à écrire des messages ou des histoires que les enfants lui raconteront,

- implijit ul lidig pe ur sin pa grogit da lenn un istor hag ivez pa vez echu an istor ganeoc'h. Krouet e vez evel-se ur framm sklaer hag ivez un aergelc'h « hud » evit ar vugale a vo prest neuze da selaou ha da sipañ o spered. Gallout a ra bezañ ur ganaouenn pe ur rimadell, ur c'hloc'hig pe c'hoazh ur voest-sonerezh, ur jestr, ur frazenn-alc'hwez. Gallout a rit ivez goulenn digant ar vugale tresañ an istor ha kaozeal diwar-benn o zresadennoù. Ur soñj all c'hoazh eo kemmañ un istor boas dre ouzhpennañ tudennoù nevez, lec'hioù nevez, dre gempenn an destenn hervez ar c'heriaoueg implijet gant ar vugale en ur lakaat anezho da gemer perzh en traoù ha da skrivañ asambles,
- savit ur gwasked, ur groc'h pe ul lochenn hag a vo ul lec'h sioul ma c'hallo strolladoù bihan a vugale selaou un istor. An dra-se a c'hall bezañ un digarez da gontañ un istor evit ar vichereien n'int ket sur eus o barregezh war ar yezh. Gallout a rafe al lec'h-se bezañ en diavaez ivez,
- lennit traoù d'ar vugale bemdez, ha n'eo ket hepken e-pad ar prantadoù diskuizh. Lezit amzer evit al lenn, evit kontañ istorioù d'ar vugale ha kaozeal ganto diwar o fenn,
- grit diouzh ma vo an aesañ ar gwellañ evit ar vugale mont betek ar boestoù pe al lec'hioù m'eo renket al levrioù, hag aozit ur prantad evit ar vugale da azezañ eno ha da lenn anezho. Gallout a ra al levrioù hag an istorioù bezañ lennet en diavaez ivez,
- kit d'al levraoueg ma c'hallit. Gallout a rit, da skouer, aozañ eno un abadenn lenn e brezhoneg,

Gallout a rit sellet ouzh **ar fichennoù oberezhioù el lodenn 9** :

- evit ar vugale etre bloaz ha daou vloaz "ar voest istorioù" ha "derc'hel soñj eus an istor" (oberezhioù memoriñ ha sipañ ar spered);
- evit ar vugale etre 3 ha 4 bloaz e c'hallit, da skouer, implijout al levr "Ar viskoulenn a rae toulloù e pep tra" gant Eric Carle ha "Lakaat an dilhad da sec'hañ" (oberezh deskrivañ ha kontañ).

- utilisez un rituel ou un signe quand vous commencez à lire une histoire et également quand vous avez terminé. Cela crée une structure claire de même qu'une atmosphère "magique" pour les enfants qui sont alors prêts à écouter et se concentrer. Ce peut être sous la forme d'une chanson ou d'une comptine, d'une petite cloche ou encore d'une boîte à musique, un geste, une phrase-clé. Vous pouvez également demander aux enfants de dessiner l'histoire et de parler de leurs dessins. Une autre idée est de modifier une histoire traditionnelle en y ajoutant de nouveaux personnages, de nouveaux lieux, et de fait en adaptant le texte au vocabulaire utilisé par les enfants tout en les faisant participer et en rédigeant ensemble,
- construisez une tanière, une grotte ou monter une hutte, qui sera un endroit calme ou des petits groupes d'enfants pourront écouter une histoire. Ceci peut être l'occasion pour les professionnels, moins assurés dans leur compétence linguistique, de raconter une histoire. Cet endroit pourrait également se situer à l'extérieur,
- lisez aux enfants tous les jours, pas uniquement au moment de repos. Prévoyez du temps pour la lecture, pour raconter des histoires et pour échanger avec eux autour de celle-ci,
- rendez le plus accessible possible aux enfants les boîtes ou les endroits où sont rangés les livres, et organisez un temps pour que les enfants s'y asseyent et les lisent. Les livres et histoires peuvent également être lus à l'extérieur,
- allez à la bibliothèque si possible. Vous pouvez par exemple y organiser un temps de lecture en breton,

Vous pouvez vous reporter **aux fiches d'activités à la partie 9 :**

- pour les enfants de 1–2 ans "la boîte à histoires" et "mémoriser l'histoire" (activités de mémorisation et de concentration);
- en ce qui concerne les enfants de 3–4 ans, vous pouvez par exemple utiliser le livre "La Chenille qui fait des trous" d'Eric Carle et "Mettre le linge à sécher" (activité de description et de narration).

Krefen da brederiañ :

- Kaozeal gant ar skipailh : perak eo lodek ar c'haozeadennoù gant ar vugale en o intrerezh yezhel ?
- Anavezout an ezhommoù da gaozeal gant ar vugale. En em soñjal evelto ? Broudañ ar vugale da implijout ar brezhoneg gant ar vichereien hag gant ar vugale all. En em soñjal war penaos e c'haller mont a-du gant ar c'hehentiñ etre bugale hag ar c'hehentiñ etre bugale ha michereien ;
- penaos ober evit ma vo ar c'haozeadennoù un obererezh pemdeziek,
- penaos ez implijfec'h an istorioù evit intrañ ar vugale gant ar yezh ?
- Deskrivañ penaos e c'hallfec'h pouezañ war an arvezioù yezhel pa gontit un istor,
- programmit hag aozit obererezhioù mó do tro ar vugale d'ober gant ar brezhoneg kenetrezo.

Points de réflexion à développer :

- Discuter en équipe : pourquoi les conversations avec les enfants font partie intégrante de leur imprégnation linguistique ?
- Identifier les besoins d'expression des enfants à parler. Réfléchir à leur manière ? Susciter les enfants à utiliser le breton avec les professionnels et les autres enfants. Réfléchir aux moyens susceptibles de favoriser la communication entre enfants, et entre enfants et professionnels;
- comment faire pour que les conversations soient une activité au quotidien,
- comment utiliseriez-vous les histoires pour l'imprégnation linguistique des enfants ?
- Décrire comment vous pourriez insister sur les aspects linguistiques quand vous racontez une histoire,
- programmez et organisez des activités dans lesquelles les enfants auront l'occasion d'utiliser le breton entre eux.

Lodenn 7 : An obererezhioù-c'hoari evel binvioù da intrañ gant ar yezh

Pinvidikaet e vez endro yezhel al lec'h-degemer pe ar c'hlas gant abadennoù c'hoari* gant ar yezh graet ingal. Posupl eo mont a-du gant akuizitadur ar yezh gant ar vugale dre obererezhioù-c'hoari* frammet a laka meur a varregezh yezhel da vont en-dro. Setu amañ skouerioù eus an traoù-se : didermenañ hag envel ; rummadiñ* ; deskrivañ ha kontañ ; kizidikaat ouzh ar yezh ; hag ezteurel e soñj dre gomz. Evit a sell ouzh ar vugale yaouankañ, mat eo plediñ dreist-holl gant savidigezh al lavar hag an envel.

Partie 7 : Les activités ludiques comme moyen d'imprégnation linguistique

Des séances régulières de jeux* autour de la langue enrichissent l'environnement linguistique du lieu d'accueil ou de la classe. Il est possible de favoriser l'acquisition de la langue chez les enfants par des activités ludiques* structurées faisant appel à différentes compétences linguistiques. En voici des exemples : déterminer et nommer ; catégoriser* ; décrire et raconter ; sensibiliser à la langue; et s'exprimer oralement. En ce qui concerne les plus jeunes enfants, il est souhaitable de se concentrer sur la construction du langage et le fait de nommer. .

El lodenn 9 e kavot skouerioù oberezhioù a denn d'ar sujedoù-mañ :

- ar c'hizidikaat ouzh ar yezh,
- deskiñ gerioù hag envel,
- rummadiñ
- memor ha sipañ ar spered,
- deskrivañ ha kontañ.

Evit an oberezhioù-se e vo implijet kartennoù-skeudennoù dreist-holl. Dibabet e vezont hervez oad ha live yezh ar vugale. Grit ganto hardizh da-geñver meur a seurt oberezhioù. Dav eo dezho bezañ splann ha dudius evit ar vugale, kement ha ma vo gallet.

Mat e vefe kinnig an oberezhioù-se da strolladoù bihan. Evel-se e c'hallo pep bugel sevel e vouezh ha kemer perzh a-zevri en oberezh. En ur strollad bihan e c'hallot azasaat aesoc'h ho live yezh ouzh pep bugel ha sikour anezho da esmoriñ gerioù ha troioù-lavar nevez hag e-se.

Mat eo enframmañ an oberezhioù-se, liammet ouzh implij ar brezhoneg, e buhez pemdez ar framm, dre ober gant c'hoarioù, kanaouennoù, oberezhioù-kefluskañ, ha rimadelloù. Mat e vo ivez ober diouzh ma vint an dudiusañ ar gwellañ evit ar vugale. Gallout a reot aozañ traoù war ar prim hag azasaat an oberezhioù evit sachañ evezh ar vugale. Pa vez ret, berrait pe astennit an abadennoù hep termal. Ar pep pouezusañ eo e santfe ar vugale o deus graet anaoudegezh gant un dra bennak en ur gemer perzh en oberezh, ha dav eo dezho kemer plijadur evit mód do c'hoant da gemer perzh en oberezh en-dro.

Dans la partie 9, vous trouverez des exemples d'activités concernant :

- la sensibilisation à la langue,
- vocabulaire et dénomination,
- catégorisation
- mémoire et concentration,
- description et narration.

Ces activités impliquent surtout l'utilisation de cartes-images. Elles sont triées en fonction de l'âge et du niveau de langue des enfants.. N'hésitez pas à les utiliser pour différents types d'activités pour qu'elles soient les plus significatives et les plus amusantes possible pour les enfants.

Il conviendrait de proposer ces activités à des petits groupes. Ceci permettra à chaque enfant de pouvoir prendre la parole et de participer activement à l'activité. Dans un groupe plus restreint, vous pourrez adapter votre niveau de langue plus facilement à chaque enfant et ainsi les aider à s'imprégner de nouveaux mots et expressions.

Il est souhaitable d'intégrer ces activités en lien avec l'utilisation de la langue bretonne, dans le quotidien de la structure, par des activités ludiques, des chansons, des exercices de motricité, et des comptines.. Il conviendra également de les rendre aussi amusantes que possible pour les enfants. Vous pourrez improviser et adapter leurs contenus afin d'attiser l'intérêt des enfants. Quand cela s'avère nécessaire, n'hésitez pas à raccourcir ou augmenter la durée des séances. Le plus important est qu'en prenant part à l'activité, les enfants sentent qu'ils y ont découvert quelque chose et qu'ils y aient pris du plaisir de sorte qu'ils veuillent y participer à nouveau..

Ar c'hartennoù-skeudennoù

E meur a zoare e c'hall ar c'hartennoù-skeudennoù bezañ implijet, e-pad obererezhioù ispisial ha/pe bemdez. Lakait anezho en uhelder ar vugale evit ma vint gwelet mat ganto.

Aesaet e vez ar c'hehentiñ gant ar skeudennoù rak gallout a reer diskouez ha displegañ ganto gerioù ha troioù-lavar na vezont ket implijet c'hoazh gant ar vugale ha na vezont ket komprenet ganto. Evel-se e vez kont dreist-holl pa labourit gant bugale yaouank-flamm (gallout a rit, da skouer, kemer kartennoù-skeudennoù a denn d'al loened pe d'ar boued...) Dre ziskouez kartennoù-skeudennoù liammet ouzh buhez pemdez ar bugel er framm e c'haller broudañ ar c'hehentiñ. E-kichen ar gwalc'herisoù, da skouer, e c'hallfed soñjal lakaat skeudennoù bugale a walc'h o daouarn, pe skeudenn ur serviedenn, pe c'hoazh skeudenn ur pod-kambr hag all. En antre, pe el lec'h implijet da wiskva, e c'hallfec'h ispilhañ skeudennoù dilhad, skeudennoù all a denn d'an amzer a ra, pe c'hoazh poltredoù eus o zud. E korn ar predoù e vo lakaet kentoc'h skeudennoù boued, pe skeudennoù listri ha loaioù.

Un teknik all eo skrivañ ar gerioù a glot gant ar skeudennoù en ur lakaat ar gerioù-mell a zere ("ar", "al" pe " an"). Ar vugale ne ouzont ket lenn c'hoazh met broudet e vint da glask gouzout petra eo ar ger skrivet ha petra a sinifi. Un tañva d'ar skrivañ ha d'al lenn eo ivez, dre al liamm skrivad/skeudenn. Evit ar vugale a oar brezhoneg mat dija e c'hallit implijout ar skeudennoù evit sachañ o evezh war an termen resis a verk pep traezenn – da skouer ar c'hemm etre ur werenn, un tas hag ur volenn – pe war termenoù hollekoc'h ha rummadoù gerioù (anv-kadarn, verb, anv-gwan...)

Gant ar re vihan e vo liammet ar skeudennoù ouzh an traezoù gwir e-pad an abadennoù c'hoari pe er vuhez pemdez. Dedennusoc'h e teu ar skeudennoù da vezañ evito, ha kompren a ra ar vugale al liamm etre ar skeudenn hag ar gwirvoud. Sellet ouzh skeudennoù ha keñveriañ anezho gant an traezoù a vroud anezho ivez da gaozeal ha da zeskrivañ an traoù.

Les cartes-images

On peut utiliser les cartes-images de plusieurs manières, lors d'activités spécifiques et/ou de manière quotidienne. Placez-les à la hauteur des enfants afin qu'ils puissent bien les voir.

Les images rendent la communication plus facile. En effet, elles permettent de présenter et d'expliciter des mots et des expressions qu'ils n'utilisent pas encore ni ne comprennent. C'est particulièrement le cas quand vous vous adressez à de très jeunes enfants (par exemple, vous pouvez prendre des cartes-images sur les animaux ou les aliments...).. Le fait de montrer des cartes-images liées au quotidien de l'enfant dans la structure permet d'encourager la communication. Notamment à proximité des lavabos, on pourra imaginer des images d'enfants se lavant les mains, ou l'image d'une serviette, ou encore d'un pot etc. Dans l'entrée ou le lieu qui sert de vestiaire, vous pourriez accrocher des images des vêtements, d'autres sur le temps qu'il fait, ou encore des photographies de leurs parents. Dans l'espace repas, les images se concentreront davantage sur les aliments, ou encore les récipients et les couverts.

Une autre technique consiste à écrire les mots qui correspondent aux images en y mettant les articles appropriés ("ar" ou "al" « an » par exemple)? En sachant que les enfants ne savent pas encore lire, cela les encourage à se demander quel est le mot écrit et ce qu'il veut dire. C'est également un éveil à l'écriture et à la lecture par l'association graphie/image. Pour les enfants qui peuvent déjà bien s'exprimer en breton, vous pouvez utiliser les images pour attirer leur attention sur le terme précis qui désigne chaque objet -par exemple la différence entre un verre, une tasse et un bol (ur werenn, un tas, ur volenn) ou des termes plus généraux et des catégories de mots (nom, verbe, adjectif...).

Avec les plus petits, l'idée consiste à relier les images avec les objets réels lors de moments de jeux ou même dans la vie quotidienne. Cela rend les images plus intéressantes à leurs yeux et les enfants comprennent la relation entre l'image et la réalité. Le fait de regarder des images et de les comparer avec les objets les incite également à parler et à décrire les choses.

Alioù ha kuzulioù :

- Evit lakaat ar vugale d'ober anaoudegezh gant ur ger nevez ha da glask kompren anezhañ e c'hallit lavaret ar ger a-raok diskouez ar skeudenn a glot gantañ. Goude-se, gortozit ur pennadig ha diskouezit ar skeudenn dezho. Gallout a rit adlavaret ar ger en ur ziskouez ar skeudenn da bep bugel evit ma vo klevet meur a wech ar ger nevez gant ar vugale,

- evit pouezañ war ar ger-mell e c'hallit lavaret anezhañ, ober un ehan berr ha goude-se diskouez ar gartenn-skeudenn en ur lavaret ar ger. Evel-se e kompren ar vugale ez eo liammet ar gerioù ouzh gerioù-mell hag e cheñch ar re-se hervez ar gerioù : « An... aval», « Ur... c'harr-nij»,

- gallout a reer ivez kavout awen er c'hartennoù-skeudennoù evit sevel kanaouennoù, barzhonegoù ha rimadelloù. Krouit kartennoù hag a skeudenn kanaouennoù ha rimadelloù ha lakait anezho en ur sac'h pe e meur a hini. Ispilhit ar seier el lec'h-degemer pe er c'hlas evit ma c'hallint bezañ implijet gant ar vugale e-pad an devezh. Lakait anezho da dennañ ur gartenn eus ar sac'h, ha neuze kanit pe dibunit ar rimadell asambles ganto. Gallout a rit ivez kinnig lennadennoù skeudennaouet dezho.

- gallout a ra ivez ar c'hartennoù-skeudennoù sikour ar vugale da zibunañ ar c'hontadennoù hag an istorioù. Ur mennozh all hag a c'hallfe bezañ graet gantañ eo reiñ kartennoù-skeudennoù d'ar vugale ha goulenn diganto kontañ un istor diwar ar c'hartennoù-se,

- skritellit ar c'hartennoù gant ur ger hag a vo ger ar sizhun (pe ar miz) en ul lec'h ispisial eus al lec'h-degemer pe ar c'hlas ; evel-se e vo aesoc'h d'ar vugale komz diwar e benn,

Suggestions et conseils :

- Afin que les enfants découvrent un nouveau mot et essaient de le comprendre, vous pouvez le nommer avant de montrer l'image qui lui correspond. Ensuite attendez un moment et montrez- leur l'image. Pour que les enfants entendent le nouveau mot plusieurs fois, vous pouvez le répéter en montrant l'image à chaque enfant,

- pour bien mettre l'accent sur un article, vous pouvez le nommer, marquer une courte pause puis montrer la carte-image en nommant le mot. Ainsi, les enfants comprennent que les mots sont associés à des articles et que ces derniers peuvent changer selon les mots: « An... aval», « Ur... c'harr-nij»,

- on peut également s'inspirer des cartes-images pour des chansons, des poèmes et des comptines. Créez des cartes illustrant des chansons et des comptines et mettez-les dans un ou plusieurs sacs. Vous pouvez inscrire les paroles de la comptine ou de la chanson à l'arrière des cartes. Accrochez les sacs dans le lieu d'accueil ou la classe pour que les enfants puissent les utiliser pendant la journée. Faites-leur tirer une carte du sac, puis chantez ou récitez la comptine avec eux, Vous pouvez également leur proposer des lectures imagées.

- les cartes-images peuvent aussi aider les enfants à raconter les contes et histoires. Une autre idée qui peut être exploitée consiste à distribuer des cartes-images aux enfants et à leur demander de raconter une histoire d'après ces cartes,

- affichez les cartes avec un mot qui sera le mot de la semaine (ou du mois) dans un endroit spécial du lieu d'accueil ou de la classe ; de cette façon les enfants pourront plus facilement en discuter,

- gant ho kenlabourerien, notennit war ur c'haier an obererezhioù hag ar c'hoarioù a zo bet graet, ar gerioù bet implijet hag ar c'haozeadennoù ho po graet. Un doare dedennus da ziazezañ ur c'henlabour etre an dud gour eo,

- gallout a rit lakaat war-sav ur bank skeudennoù boutin digor da holl vichereien ar framm, gant se e vo aesoc'h implijout ar binvioù-se.

Gallout a rit sellet ouzh **ar fichennoù obererezhioù el lodenn 9** :

- evit ar vugale etre bloaz ha 2 vloaz "Bras ha bihan" (obererezh rummadiñ), "Taolet eo an diñsoù " (obererezh kizidikaat ouzh ar yezh) hag an obererezhioù da sipañ ar spered ha da vemoriñ,

- evit ar vugale etre 3 ha 4 bloaz "An tri rummad" (obererezh rummadiñ) ha "C'hoari ar c'hlotennoù" (kizidikaat ouzh ar yezh).

- avec vos collègues, notez sur un cahier les activités et les jeux faits, les mots utilisés et les discussions que vous aurez eues. C'est un moyen intéressant d'instaurer une coopération entre les adultes,

- vous pouvez mettre en place une banque d'images commune disponible pour tous les professionnels de la structure, ce qui permettra un accès plus efficace à ces outils.

Vous pouvez vous reporter **aux fiches d'activités à la partie 9 :**

- pour les enfants de 1 à 2 ans "Grand et petit" (activité de catégorisation), "les dés sont jetés" (activité de sensibilisation à la langue) et aux activités de concentration et de mémoire,

- pour les enfants de 3 à 4 ans "les trois catégories" (activité de catégorisation) et "le jeu des rimes" (sensibilisation à la langue).

Krefen da brederiañ :

- Breutait ha displegit doareoù ar barregezhioù yezhel kenetrezoc'h : didermenañ hag envel ; rummadiñ* ; deskrivañ ha kontañ ; kizidikaat ouzh ar yezh ; hag ezteurel e soñj dre gomz.

- prederiit an doare ma c'hallfec'h tennañ gounid eus dedenn ar bugel evit ar yezh,

- kaozeit diwar-benn an doare da zibab an obererezhioù-c'hoari hag ar c'hoarioù : peseurt obererezhioù-c'hoari ha peseurt c'hoarioù a blij dʼar vugale ? Penaos e c'hall an obererezhioù-c'hoari hag ar c'hoarioù mont a-du gant akuizitadur ar yezh gant pep bugel ?

- sellit ouzh an elfennoù a zo arabat disoñjal pa brienter abadennoù obererezhioù-c'hoari : pegen alies e vezont graet, pegen bras e vo ar strollad ha piv a vo ennañ, al lec'h hag an eur, an dafar...

- kaozeit diwar-benn pegen pouezus eo skritellañ ar skeudennoù en uhelder ar vugale. Penaos e rit-hu ?

- peseurt skeudennoù a zo ganeoc'h el lec'h-degemer pe er c'hlas, penaos e c'haller ober ganto, daoust ha gallout a rafec'h renabliñ ha strollañ anezho ? Daoust ha gouzout a rit pelec'h kavout kartennoù skeudennaouet all ?

- en em soñjit war ar skrid a zo gant ar skeudennoù : perak ez eus ezhomm kaout skridoù war ar c'hartennoù ?

Points de réflexion à développer:

- Discutez et expliquez les différents axes de compétences linguistiques entre vous : déterminer et nommer ; catégoriser* ; décrire et raconter ; sensibiliser à la langue; et s'exprimer à l'oral.

- réfléchissez à la façon dont vous pouvez tirer profit de l'intérêt de l'enfant pour la langue,

- discutez de la façon de choisir les activités ludiques et les jeux : à quels types d'activités ludiques et de jeux les enfants aiment-ils jouer ? De quelle façon les différentes activités ludiques et jeux favorisent-ils l'acquisition de la langue chez chaque enfant ?

- examiner les éléments à ne pas oublier lors de la préparation des séances d'activités ludiques : fréquence, taille et composition du groupe, lieu et heure, matériel.

- discutez de l'importance d'afficher les images à la hauteur des enfants. Comment vous y prenez-vous ?

- quel type d'images avez-vous sur le lieu d'accueil ou en classe, comment peuvent-elles être exploitées, pourriez-vous les recenser et les regrouper ? Savez-vous où vous procurez d'autres cartes illustrées ?

- réfléchissez au texte accompagnant les images : (pourquoi) a-t-on besoin de texte sur les cartes ?

Lodenn 8 : Preder

Emichañs oc'h bet awenet gant ar sturlevr-mañ hag ho peus kavet ennañ mennozhioù nevez evit ho labour. Spi hon eus en deus roet deoc'h tro d'en em soñjal war ar peadra a zo ganeoc'h evit aesaat an intrañ yezhel hag akuizitadur div yezh gant ar vugale, ha war an doare da implijout anezhañ. Klaoustre ho peus gallet ivez sellet ouzh ho labour en un doare hollek, dre un argerzh yezhel ha dre ober. A-hend-all e c'hallit prederiañ an doare da ginnig ar brezhoneg evel ur c'hoari, en un doare naturel hag emlusk el lec'hioù-degemer pe er c'hlasoù.

El lodenn-mañ e kinnigomp deoc'h kendastum ho prederiadennoù. Emaomp o vont da zistreiñ war ar pezh a zo bet pledet gantañ dija ha da reiñ alioù deoc'h evit kas al labour-se pelloc'h.

Evel michereien eus an degemer bugale yaouank pe evel kelenner e klasoù skol-vamm e c'hallit klask gouzout hag-eñ eo bet kemmet ho labour yezhel hag ho toare da steuñviñ pleustr ar brezhoneg gant ar sturlevr-mañ, ha pegen bras eo ar c'hemm-se. Prederiit war an elfennoù ho peus c'hoant da deurel evezh outo dreist-holl. Penaos e c'hallit oberiañ an dafar pedagogel kinniget el lodennoù disheñvel eus ar sturlevr evit kas ar yezh war-raok el lec'h-degemer pe er c'hlas. Gallout a rit ivez sevel ur steuñv azasaet ouzh ar vugale a labourit ganto hag ouzh hoc'h endro.

N'eus nemedoc'h a oar ar pezh ho peus c'hoant da cheñch en hoc'h argerzh intrañ ha deskiñ yezhel. Evit tizhout ar palioù ho peus lakaet deoc'h-c'hwi hoc'h-unan ez eo talvoudus kenderc'hel da zielfennañ an obererezhioù ha da azasaat anezho ingal ouzh hoc'h endro evit ma klotint gant ezhommoù ar vugale ha gant ar pezh int dedennet gantañ. Dalc'hit soñj ez eo pouezus e vefe an holl vugale o santout emaint e-barzh ar strollad hag e-barzh an argerzh. Suraet en em gavont gant se, hag hollbouezus eo evit o diorroadur hag evit diorroadur al lavar dreist-holl.

Partie 8 : Réflexion

Nous espérons que ce guide vous a donné de l'inspiration et de nouvelles idées pour votre travail. Nous souhaitons également qu'il vous a donné, l'occasion, de réfléchir aux ressources dont vous disposez pour favoriser l'imprégnation ou l'acquisition bilingue chez les enfants, et à la manière de les employer. Gageons qu'il vous aura également permis d'envisager votre travail de manière globale, à travers une approche linguistique et actionnelle. Vous pouvez par ailleurs réfléchir à la façon de présenter le breton de manière ludique, naturelle et spontanée sur les lieux d'accueil ou en classe.

Nous vous proposons dans cette partie, de faire une synthèse de vos réflexions. Nous allons revenir sur ce qui a été traité dans les précédentes parties et vous faire des suggestions pour poursuivre ce travail.

En tant que professionnels de l'accueil du jeune enfant ou en tant qu'enseignant en classes maternelles, vous pouvez vous demander si le présent guide a modifié votre travail linguistique et la façon dont vous planifiez la pratique du breton, et dans quelle mesure. Réfléchissez aux éléments sur lesquels vous voulez plus particulièrement porter votre attention. Comment pouvez-vous fabriquer le matériel pédagogique présenté dans les différentes parties du guide afin de promouvoir la langue dans le lieu d'accueil ou la classe. Vous pouvez même établir un plan adapté aux enfants avec lesquels vous travaillez et à votre environnement.

Vous seuls savez ce que vous souhaitez modifier dans votre démarche d'imprégnation et d'apprentissage linguistique Pour parvenir aux objectifs que vous vous êtes fixés, il est utile de continuer à analyser et à adapter régulièrement les activités à votre environnement afin qu'elles répondent aux besoins et aux intérêts des enfants. Rappelez-vous qu'il est important que tous les enfants se sentent intégrés au groupe et dans la démarche. Cela les sécurise, ce qui est essentiel pour leur développement dont celui du langage en particulier.

Krefen da brederiañ :

En em soñjit war ar pezh a zo el lodennoù kent : gallout a rit adwelet pep lodenn unan-hag-unan.

- petra eo an elfennoù n'ho poa ket soñjet enno a-raok, hag a seblant bremañ pouezus ha mat da zerc'hel er spered ? Klaskit skouerioù. Penaos eo bet cheñchet aozadur ho labour gant an elfennoù-se ?
- petra ho peus pleustret ? Penaos ho peus gallet ober muioc'h a oberezhioù war an tachennoù-se ?
- daoust ha merzet ho peus un implij disheñvel eus ar yezh gant ar vugale ? Pegen disheñvel eo ?
- daoust hag en em gavet oc'h gant diaesterioù en ur bleustriñ pe en ur azasaat oberezhioù zo ? Pere ?
- petra oc'h eus graet evit cheñch en ho pleustr deoc'h-c'hwi evit bastañ da ezhommoù pep bugel ?
- kemerit amzer da lakaat war-sav ur sell hag ur steuñv-ober a-fet an diorren yezhel. Petra a lakaot da dalvezout e-pad ar 6 pe 12 miz da zont ? Grit kont gant an elfennoù-mañ pa savot ho steuñv-ober :

  - an oadourien evel skouerioù yezhel,
  - ar c'henlabour gant tud ar vugale a-fet ar yezh,
  - darvoudoù ar vuhez pemdez hag an endro danvezel,
  - al labour war ar raktresoù tematek ha/pe pedagogel, ar pouez lakaet war an elfennoù yezhel,
  - an alioù a denn d'an evezhiañ ha d'an doare da lakaat war baper produadurioù yezhel ar vugale,
  - ar c'hoari* hag an oberezhioù-c'hoari evel benveg intrañ yezhel,
  - penaos broudañ ar vugale da gomz ar yezh.

Points de réflexion à développer :

Réfléchissez au contenu des parties précédentes : vous pouvez revoir chaque section séparément.

- quels sont les éléments que vous n'aviez pas envisagés auparavant, et qui semblent désormais importants et pertinents à garder à l'esprit ? Trouvez des exemples. En quoi ces facteurs viennent modifier l'organisation de votre travail ?
- qu'avez-vous mis en pratique ? Comment avez-vous accru vos activités dans ces domaines
- avez-vous remarqué une utilisation différente de la langue par les enfants ? En quoi est-elle différente ?
- avez vous été confronté à des difficultés de mise en pratique ou d'adaptation de certaines activités? Si oui, lesquelles ?
- qu'êtes-vous en mesure de modifier dans votre propre pratique pour répondre aux besoins de chaque enfant?
- prenez du temps pour définir une vision et un plan d'action en matière de développement linguistique. Qu'allez-vous mettre en œuvre au cours des 6 à 12 prochains mois ? Prenez en compte les éléments suivants lors de la définition de votre plan d'action :

  - les adultes en tant que modèles linguistiques,
  - la collaboration avec les parents en matière linguistique,
  - les événements du quotidien et l'environnement matériel,
  - le travail sur les projets thématiques et/ou pédagogiques, l'accent mis sur les éléments linguistiques,
  - les suggestions concernant l'observation et la manière de consigner les productions linguistiques des enfants,
  - le jeu et les activités ludiques comme moyen d'imprégnation linguistique,
  - comment inciter les enfants à parler la langue.

Lodenn 9 : Fichennoù obererezhioù

Kavout a reot amañ skouerioù displeget eus obererezhioù a denn da bemp tachenn disheñvel eus akuizitadur ar yezh :

- Kizidikaat ouzh ar yezh, deskiñ gerioù hag envel
- rummadiñ,
- memoriñ ha sipañ ar spered,
- deskrivañ ha kontañ.

Gallout a ra an obererezhioù-se bezañ implijet evit klokaat pe lakaat da dalvezout al lodennoù kent eus ar sturlevr. El lodennoù 1 da 7 hon eus merket evidoc'h er rannbennad « alioù ha kuzulioù » peseurt obererezhioù a glot gant pep lodenn. Evit bugale etre bloaz ha 4 bloaz eo an obererezhioù, ha liammet int dreist-holl ouzh an implij eus kartennoù-skeudennoù. Dibabet int hervez oad ar vugale, met pouezus eo derc'hel kont ivez eus o live yezh pa brienter an obererezhioù. Implijit an obererezhioù-c'hoari-se ha kemmit anezho evit ma vint talvoudus ha dudius evit ar vugale.

Evit pep fichenn eus al lodenn 9 e resisaer ar rummad oad, met graet eo an dra-se evit henchañ ac'hanoc'h hepken. Obererezhioù zo, kinniget d'ar re vihan, a c'hall bezañ graet gant ar re vrasañ, ha ken gwir all eo ar c'hontrefed.

Partie 9 : Fiches d'activités

Vous trouverez ici des exemples expliqués d'activités portant sur cinq aspects différents en matière d'acquisition linguistique :

- Sensibilisation à la langue, vocabulaire et dénomination
- catégorisation,
- mémorisation et concentration,
- description et narration.

Ces activités peuvent être utilisées en complément ou en application des parties précédentes du guide. Dans les parties 1 à 7 nous vous avons indiqué dans le paragraphe suggestions et conseils, quelles activités correspondaient à chaque partie. Les activités sont destinées aux enfants de 1 à 4 ans et sont principalement associées à l'utilisation de cartes-images. Elles sont classées en fonction de l'âge des enfants, mais il est également important de tenir compte de leur niveau de langue lors de la préparation des activités. Utilisez ces activités ludiques et modifiez-les de façon à les rendre significatifs et amusants pour les enfants.

Pour chaque fiche de la partie 9, la classification selon la tranche d'âge est précisée et ne représente qu'une indication. Certaines activités proposées aux tout petits peuvent en effet être envisagées avec les plus grands et inversement.

Obererezhioù da gizidikaat ouzh ar yezh

Un den dezhañ ur « gizidigezh yezhel » a zo gouest d'ober ar c'hemm etre stumm ha danvez ar yezh. Kregiñ a ra ar vugale da ziorren ar gizidigezh yezhel-se war-dro 4 bloaz, met a-raok an oad-se dija e c'hallont c'hoari e meur a zoare gant ar stummoù yezh, ha gant meur a yezh peurgetket. Gallout a reer, da skouer, lakaat ar vugale da veizañ ez eus ur ster gant ar gerioù hag e klot ar re-se gant sonioù disheñvel. Ret eo d'ar vugale bezañ diorroet ur gizidigezh yezhel a-raok gallout deskiñ lenn ha skrivañ.

En em voazañ a ra ar vugale vihan ouzh ar stummoù yezh pa c'hoariont gant ar c'hlotennoù ha gant lusk ar yezh. Gant ar c'hanaouennoù, ar barzhonegoù hag ar rimadelloù e c'haller kehentiñ gant ar vugale en un doare naturel. Plijout a ra ar c'hanaouennoù hag ar rimadelloù d'ar vugale hag aes eo sachañ o evezh ganto. Ar babigoù zoken a blij dezho selaou rimadelloù, dreist-holl pa vezont liammet ouzh jestroù. Selaou prezeg an oadourien hepmuiken, ar c'hanaouennoù hag ar rimadelloù, kement-se a ya a-du gant diorroadur al lavar er vugale.

Evit diorren kizidigezh yezhel ar vugale, e tle obererezhioù zo lezel anezho da baouez ha da selaou en un doare oberiant, da lavaret eo sikour anezho da gompren ha da vemoriñ, ha pa ne gomzfent ket c'hoazh (da skouer : respontoù gant jestroù). Gant bugale dindan 4 bloaz zoken, e c'hallit implijout obererezhioù-c'hoari pe c'hoarioù da voazañ anezho da glevet ar sonioù disheñvel a zo en o endro. Diwezhatoc'h e c'hallint ober ar sonioù-se o-unan. Stlakal an daouarn, pavata pe hejañ ar penn en ur zistagañ silabennoù anvioù ar vugale a zo un doare dudius da gizidikaat ar vugale ouzh lusk ar yezh. Ar c'hoarioù da grouiñ gerioù kevrennek dre genstrollañ daou c'her (da skouer, doug + levrioù = doug-levrioù) a sach evezh ar vugale war stumm ar gerioù hag ivez war o ster.

Activités de sensibilisation à la langue

Une personne dotée d'une « sensibilité linguistique » est capable de faire la différence entre la forme et le contenu de la langue. Les enfants commencent à développer cette sensibilité linguistique vers 4 ans, mais ils peuvent même avant cet âge jouer de différentes façons avec les formes de langage et notamment avec plusieurs langues. On peut par exemple faire prendre conscience aux enfants que les mots ont une signification, et qu'ils correspondent à des sons spécifiques. Les enfants doivent avoir développé une sensibilité linguistique avant de pouvoir apprendre à lire et à écrire.

Les jeunes enfants se familiarisent avec les formes de langage en jouant avec les rimes et le rythme. Les chansons, les poèmes et les comptines permettent d'interagir avec les enfants de façon naturelle. Les enfants aiment les chansons et les comptines, et il est facile de les y intéresser. Même les bébés aiment écouter des comptines, en particulier lorsqu'elles sont associées à des gestes. L'écoute passive du discours des adultes, les chansons et les comptines favorise le développement du langage chez les enfants.

Pour développer la sensibilité linguistique des enfants, certaines activités doivent leur permettre de s'arrêter et d'écouter de façon active, c'est-à-dire les aider à comprendre et à mémoriser même s'ils ne parlent pas encore (exemple : réponses par des gestes). Même avec des enfants de 0 à 4 ans, vous pouvez donc avoir recours à des activités ludiques ou des jeux pour les habituer à entendre les différents sons de leur environnement. Ils pourront par la suite produire ces sons par eux même. Frapper dans les mains, taper des pieds ou hocher la tête en prononçant les syllabes des noms des enfants est une façon amusante de sensibiliser les enfants au rythme du langage. Les jeux de création de mots composés en combinant deux mots en un (par exemple, porte + livre = porte-livre) attirent l'attention des enfants sur la forme des mots ainsi que sur leur signification.

Klotennoù, rimadelloù ha kanaouennoù

Pal ar seurt obererezh-c'hoari-mañ* eo boazañ ar vugale yaouank ouzh stumm ar yezh dre implijout klotennoù hag ul lusk ispisial.

Kanit ha lennit rimadelloù gant ar vugale. Ar rimadelloù hag ar c'hanaouennoù a c'hallit implijout eo ar re a c'haller lakaat enno anvioù ar vugale, pe ar re a denn d'ar vuhez pemdez, evel ar re diwar-benn al lodennoù eus ar c'horf, an dilhad, al livioù hag ar c'hoariellou. Kalz a lusk a zle bezañ er c'hanaouennoù hag er rimadelloù, ha klotennoù eeun ha sklaer a zle bezañ enno. Un dra vat eo dibab kanaouennoù ha rimadelloù brezhonek gouest da aesaat liammoù gant an diavaez evit chom gwriziennet er sevenadur.

Setu amañ skouerioù eus rimadelloù ha kanaouennoù. Kavout a reot ar pozioù hag an enrolladennoù war lec'hienn genrouedad Divskouarn, pe gallout a rit goulenn anezho digant ar gevredigezh.

Evit ar vugale etre bloaz ha 2 vloaz :

- Ober a ran tro an ti (kanaouenn gant jestroù diwar-benn an dremm)
- Ayota (kanaouenn diwar-benn deizioù ar sizhun)
- Pikoù, pikoù, (lusk)
- Dav, dav, dav (rimadell gant ar bizied)
- Avel zo (lusk + jestroù)
- Marc'h Amon a ya da Vrest (lusk + c'hoari gant anvioù-bihan ar vugale)

Rimes, comptines et chansons

Le but de ce type d'activité ludique* est de familiariser les jeunes enfants à la forme du langage en utilisant des rimes et un rythme particulier.

Chantez et lisez des comptines avec les enfants. Les comptines et chansons que vous pouvez utiliser sont celles qui permettent d'intégrer les noms des enfants ou celles qui traitent de la vie quotidienne comme les différentes parties du corps, les vêtements, les couleurs et les jouets. Les chansons et comptines doivent être très rythmées et présenter un système de rimes simple et clair. Il est judicieux de choisir des chansons et des comptines bretonnes susceptibles de faciliter des liens avec l'extérieur pour l'ancrage culturel.

Voici des exemples de comptines et de chansons. Vous trouverez les paroles et l'enregistrement sur le site Internet de Divskouarn, ou sur demande auprès de l'association.

Pour les enfants de 1–2 ans :

- Ober a ran tro an ti (chansons à geste autour du visage)
- Ayota (chanson sur les jours de la semaine
- Pikoù, pikoù, (rythme
- Dav, dav, dav (comptine à doigts)
- Avel'zo (rythme + gestes)
- Marc'h Amon a za da Vrest (rythme + possibilité de jeu avec le prénom des enfants)

« Taolet eo an diñsoù »

Pal an obererezh-c'hoari-mañ* eo boazañ ar vugale yaouank ouzh stumm ar yezh dre c'hoari* en ur implijout ar c'hlotennoù hag al lusk.

Dafar :

- skeudennoù a denn d'ar rimadelloù ha d'ar c'hanaouennoù,
- ur vandenn « velcro » a-dreñv pep skeudenn,
- un diñs spoue bras.

Kemerit c'hwec'h skeudenn ha pegit anezho war an diñs war-bouez ar bandennoù velcro. Ur bugel a daol an diñs war al leur. Ret eo d'ar bugel ober ul liamm etre ar skeudenn war-c'horre hag ur rimadell pe ur ganaouenn. Pep hini dre dro e taol ar vugale an diñs, ha kanañ a reont ar ganaouenn. Gallout a ra ar vugale en em sikour dre ganañ a-stroll. Gallout a ra ar vichereien cheñch ar skeudennoù hervez ar c'hanaouennoù nevez a zegasont.

« Les dés sont jetés »

Le but de cette activité ludique* est de familiariser les jeunes enfants à la forme du langage par le jeu en utilisant les rimes et le rythme.

Matériel :

- des images en rapport avec les comptines et chansons,
- une bande « velcro » à l'arrière de chaque image,
- un grand cube en mousse.

Prenez six images et collez-les sur le cube à l'aide des bandes velcro. Un enfant lance le cube par terre. L'enfant doit associer l'image obtenue à une comptine ou une chanson. Les enfants lancent le dé à tour de rôle et chantent la chanson. Les enfants peuvent s'aider ou s'entraider en chantant à plusieurs. Les professionnels peuvent changer les images en fonction des nouvelles chansons qu'ils introduisent.

Klotennoù, rimadelloù ha kanaouennoù

Pal an obererezh-c'hoari-mañ* eo boazañ ar vugale yaouank ouzh ar yezh dre c'hoari gant ar c'hlotennoù hag al luskoù.

Kanit ha lennit rimadelloù gant ar vugale. Ar pep gwellañ eo ober gant rimadelloù ha kanaouennoù a c'hallit lakaat anvioù-bihan ar vugale enno hag a denn d'ar vuhez pemdez « amañ ha bremañ », evel ar re diwar-benn al lodennoù eus ar c'horf, an dilhad, al livioù hag ar c'hoariellou. Kalz a lusk a zle bezañ er c'hanaouennoù hag er rimadelloù, ha klotennoù eeun ha sklaer a zle bezañ enno. Un dra vat eo dibab kanaouennoù ha rimadelloù brezhonek gouest da aesaat liammoù gant an diavaez evit chom gwriziennet er sevenadur.

Setu amañ skouerioù eus rimadelloù ha kanaouennoù evit ar vugale etre 3 ha 4 bloaz. Kavout a reot ar pozioù hag an enrolladennoù war lec'hienn genrouedad Divskouarn, pe gallout a rit goulenn anezho digant ar gevredigezh :

- Tri femoc'h laouen (lusk plijus ha dudius)
- E Koad Keryann, (lusk ha jestroù)
- Yann Gorig, (lusk hag al lodennoù eus ar c'horf)
- Piv a oar plantañ kaol, (lusk ha jestroù)
- we hop ti we ho. (lusk ha jestroù)

Rimes, comptines et chansons

Le but de cette activité ludique* est de familiariser les jeunes enfants à la langue en jouant avec les rimes et les rythmes.

Chantez et lisez des comptines avec les enfants. L'idéal est de se servir de comptines et de chansons dans lesquelles vous pouvez intégrer les prénoms des enfants ou qui traitent de la vie quotidienne « ici et maintenant », comme les différentes parties du corps, les vêtements, les couleurs et les jouets. Les chansons et comptines doivent être très rythmées et présenter un système de rimes simple et clair. Il est judicieux de choisir des chansons et des comptines bretonnes susceptibles de faciliter des liens avec l'extérieur, pour l'ancrage culturel.

Voici des exemples de comptines et de chansons pour les enfants de 3–4 ans. Vous trouverez les paroles et l'enregistrement sur le site Internet de Divskouarn, ou sur demande auprès de l'association :

- Tri femoc'h laouen (rythme plaisant et intéressant)
- E Koad Keryann, (rythme et gestes)
- Yann Gorig, (ryhtme et parties du corps)
- Piv a oar plantañ kaol, (rythme et gestes)
- we hop ti we ho. (rythme et gestes)

C'hoari gant klotennoù

Er c'hoari-mañ e tle ar vugale teurel evezh ouzh son ar gerioù. Evit ar vugale war-dro 4 bloaz dreist-holl eo ar c'hoari-mañ. Evit a sell ouzh ar vugaligoù vihan, n'eo ket sur o deus diorroet a-walc'h o c'hizidigezh yezhel evit merzout ar c'hlotennoù a zo kenetre ar gerioù. Gallout a rit sachañ evezh ar vugale dre ober klotennoù a-wechoù. Klaskit ober an dra-se, ha lezit ar vugale d'ober anaoudegezh gant ar c'hlotennoù war o goar.

Dafar :

- ur rummad kartennoù-skeudennoù a ya daou-ha-daou hag a glot kenetrezo,
- ur sac'h,
- brikennoù a bep seurt livioù.

Displegit d'ar vugale petra eo ar c'hlotennoù. Roit un nebeud skouerioù, ha selaouit anezho gant ar vugale. Gallout a rit ivez lenn daou boz berr, enno gerioù a glot kenetrezo e fin pep poz. Pouezit war ar gerioù a zo klotennoù enno ha dibunit anezho gant lusk – sikouret e vo ar vugale da verzout ar c'hlotennoù. Da skouer, e galleg, « dans la PRAIRIE vit une petite SOURIS », « Il y a un CAFARD dans la BAIGNOIRE », « Il s'est pris les PIEDS dans le PANIER ») E brezhoneg : « Emañ al LOGODENN e-barzh ar BRADENN. Lakaet em eus ma ZROAD war gein an DAÑVAD ». Gallout a ra ar vugale klask ober klotennoù o-unan, betek gant gerioù na sinifiont netra, pe c'hoazh gant o anvioù-bihan.

Ledit war al leur ar c'hartennoù n'ho peus ket lakaet er sac'h ha lavarit anvioù ar skeudennoù asambles gant ar vugale. Goulennit diganto tennañ ur gartenn eus ar sac'h ha klask e-touez ar c'hartennoù war al leur ar ger skeudennet a glot gant ar gartenn a zo bet tennet. Lavarit anvioù an traezoù ha selaouit asambles ar gerioù a glot kenetrezo. Aesaet e vez labour ar bugel ma lavarit anvioù ar skeudennoù unan-hag-unan : « Pradenn – dañvad, n'eo ket mat… pradenn – troad, n'eo ket mat… pradenn – logodenn, MAT EO ! ». Skoazellit ar vugale, gwiriekait ar respont(où) mat ha lavarit dezho e teu brav ganto.

Jeu de rimes

Dans ce jeu, les enfants doivent être attentifs au son des mots. Ce jeu s'adresse plus particulièrement aux enfants autour de l'âge de 4 ans. Pour ce qui est des tout-petits, ils n'ont pas encore nécessairement développé une sensibilité linguistique suffisante leur permettant de remarquer quels sont les mots qui riment. Vous pouvez également susciter la curiosité des enfants en faisant parfois des rimes. Essayez-le et laissez les enfants découvrir les rimes à leur rythme.

Matériel :

- une série de cartes-images allant par paires et qui riment,
- un sac,
- des briques de différentes couleurs.

Expliquez aux enfants ce que rimer signifie. Donnez quelques exemples, et écoutez-les avec les enfants. Vous pouvez aussi lire deux courtes strophes contenant des mots qui riment à la fin de chaque strophe. Mettez l'accent sur les mots qui riment et récitez-les de manière rythmique – cela aide les enfants à percevoir les rimes. (Par exemple, « dans la PRAIRIE vit une petite SOURIS », « Il y a un CAFARD dans la BAIGNOIRE », « Il s'est pris les PIEDS dans le PANIER ») En breton: « Emañ al LOGODENN e-barzh ar BRADENN, Lakaet em eus ma ZROAD war gein an DANVAD ».Les enfants peuvent essayer de faire eux-mêmes des rimes, même avec des mots qui ne veulent rien dire ou encore leurs prénoms par exemple.

Étalez sur le sol les cartes que vous n'avez pas mises dans le sac et nommez les images avec les enfants. Demandez-leur de tirer une carte du sac, et de chercher parmi les cartes sur le sol le mot illustré qui correspond à la rime de la carte tirée. Nommez les objets et écoutez ensemble les mots qui riment. Ce travail est facilité pour l'enfant si vous nommez les images une par une : « Prairie – cafard, non...prairie – pieds, non...prairie – souris, OUI! ». Aidez les enfants, validez la ou les bonne (s) réponse (s) et signifiez-leur qu'ils y arrivent.

Gallout a rit cheñch ar c'hoari* dre ledañ da gentañ an hanter eus ar c'hartennoù war al leur. Goude-se, goloit anezho unan-hag-unan gant brikennoù a livioù disheñvel, e-ser lavaret o anvioù. Sachit evezh ar vugale war al livioù : « lakaat a ran ur vrikenn ruz war an ti hag ur vrikenn c'hlas war ar c'hazh… » pe c'hoazh « pelec'h e tlean lakaat ar vrikenn c'hlas ? » pe « Pe liv e tle bezañ ar vrikenn a ya gant al logodenn ? » Goude-se ledit an hanter all eus ar c'hartennoù war al leur ha lavarit o anvioù asambles gant ar vugale. Pep hini dre dro, goulennit diganto choaz ur vrikenn ha reiñ anv an draezenn war ar gartenn dindani ha goude-se klask ar gartenn a glot ganti. Skoazellit pep bugel evel ma tispleger deoc'h amañ a-us.

Vous pouvez varier le jeu* en étalant d'abord la moitié des cartes sur le sol. Ensuite, recouvrez-les une par une avec des briques de différentes couleurs, tout en les nommant. Attirez l'attention des enfants sur les couleurs : « Je mets une brique rouge sur la maison et une brique bleue sur le chat… », ou encore « où dois-je mettre la brique bleue ? » ou «de quelle couleur doit être la brique allant avec la souris ? » Étalez ensuite l'autre moitié des cartes sur le sol et nommez-les avec les enfants. Chacun à leur tour, demandez-leur de choisir une brique et de donner le nom de l'objet sur la carte en dessous, et ensuite de trouver la carte qui correspond à la même rime. Aidez chaque enfant comme expliqué ci-dessus.

Obererezhioù da zeskiñ gerioù ha da envel

Pa labourit war ar gerioù hag an anvioù gant bugale yaouank e c'hallit skoazellañ anezho dre zidermenañ da gentañ ar gerioù hag an troiennoù nevez. Goude-se e vo memoret an anvioù reizh gant ar vugale, hag enframmet e vint en o geriaoueg. Diwezhatoc'h e c'hallo ar vugale implijout ar gerioù en o frankiz ha diouzh o fenn o-unan. Boas eur da lavaret e tle ur bugel klevet ur ger nevez 60 gwech a-raok lakaat anezhañ en e c'heriaoueg pemdez.

Aesoc'h e tesk ar vugale ar gerioù pa gemeront perzh en deskoni en un doare oberiant. Da skouer, e c'hallont c'hoari gant un draezenn pe pleustriñ un obererezh a roer anvioù dezho. Pouezus eo evit ar vugale deskiñ gerioù nevez e plegennoù disheñvel, en ur ober gant o holl skiantoù. Mat eo lenn a vouezh uhel evit pinvidikaat geriaoueg ar vugale rak evel-se e klevont gerioù na glevfent ket a-hend-all.

Kalz kanaouennoù ha rimadelloù a ra d'ar vugale deskiñ gerioù nevez. Evel ma vez kont gant al lenn a vouezh uhel e c'hallont, gant ar c'hanaouennoù hag ar rimadelloù, c'hoari gant gerioù ha troioù-lavar n'anavezont ket c'hoazh. Gallout a ra ar vugale deskiñ penaos implijout ar gerioù hag an troioù-lavar-se dre ar c'hanaouennoù hag ar rimadelloù, ha pa'n em gavont gant ar gerioù-se e lec'h all, e teskont o ster tamm-ha-tamm. Skiantus eo dibab kanaouennoù ha rimadelloù brezhonek.

Activités de vocabulaire et de dénomination

Lorsque vous travaillez avec le vocabulaire et les noms avec de jeunes enfants, vous pouvez les aider en identifiant d'abord les nouveaux mots et formulations. Ensuite, les enfants vont mémoriser les noms corrects et les intégrer à leur vocabulaire. Plus tard, les enfants seront capables d'utiliser les mots librement et spontanément. On a coutume de dire qu'un enfant a besoin d'entendre un nouveau mot 60 fois avant de l'intégrer à son vocabulaire courant.

Les enfants apprennent plus facilement les mots s'ils participent activement à cet apprentissage. Par exemple, ils peuvent jouer avec un objet ou pratiquer une activité auxquels on donne un nom. Il est important pour les enfants d'apprendre de nouveaux mots dans des contextes différents, en engageant tous leurs sens. La lecture à haute voix a également un effet positif sur le vocabulaire des enfants, parce qu'ils entendent des mots qu'ils n'entendraient pas autrement.

Beaucoup de chansons et de comptines permettent aux enfants d'apprendre de nouveaux mots. De même que pour la lecture à haute voix, les chansons et comptines donnent la possibilité de jouer avec des mots et des expressions qu'ils ne connaissent pas encore. Les enfants peuvent apprendre à utiliser ces mots et expressions par le biais des chansons et des comptines, et lorsqu'ils rencontrent ces mots dans d'autres contextes, ils en apprennent peu à peu la signification. Il est judicieux de choisir des chansons et des comptines bretonnes.

"Ar sac'had souezhadennoù"

Un obererezh-c'hoari* dre ar selaou oberiant eo hennezh, hag ar pal eo sikour ar vugale da anavezout ar gerioù hag an termenoù nevez. Goude-se e vo memoret ar ger reizh gant ar vugale, hag enframmet e vo en o geriaoueg.

Dafar :

- ur strobad kartennoù-skeudennoù,
- an traezoù skeudennet war ar c'hartennoù-skeudennoù-se.

Ar pep gwellañ eo e vefe tennet an traezoù eus ar rimadelloù hag ar c'hanaouennoù ho po implijet da-geñver an obererezh da gizidikaat ouzh ar yezh.

Lakait ar skeudennoù e-barzh ur sac'h ; ingalit ar c'hartennoù ha roit pep a unan d'ar vugale. Kemerit ur skeudenn e-barzh ar sac'h ha roit hec'h anv : "Ar marc'h zo ganin". "Gant piv emañ ar marc'h ?"

Ar bugel a zo gantañ an draezenn a glot gant ar gartenn-se a ziskouez anezhi d'ar vugale all hag a adlavar asambles ganeoc'h : "Ganin emañ ar marc'h". Diorroet a-walc'h eo e yezh evit se. Lakait ar skeudenn war al leur evit ma vo gwelet gant an holl vugale. Kanañ a rit d'ar vugale, eilet gant ar re vrasañ, ur ganaouenn liammet ouzh ar skeudenn. Da skouer : "Marc'h Amon a ya da Vrest, dishouarn ha digabestr, dreist al lann ha dreist ar mein, hag ar bugel (anv ur bugel) war e gein ! ". P'ho po sellet ouzh an holl skeudennoù hag an traezoù a glot ganto, ha p'ho po kanet ar c'hanaouennoù a ya ganto, e c'hallo ar vugale adlakaat ar c'hartennoù-skeudennoù e-barzh ar sac'h, ha gallout a reot lavaret o anvioù a-feur ma vint renket en ur vroudañ ar re vrasañ d'ober ganeoc'h.

Ma ne vez ket anavezet ar gerioù gant ar vugale, e c'hallit goulenn diganto pleustriñ an obererezh en un doare all : Enora a choaz ar volotenn, ha Yann a choaz ar marc'h. E-pad an obererezh-se e tleot kaozeal diwar-benn an traezoù, sellet ouzh ar pezh a zedenn ar vugale ha derc'hel kont anezhañ, sikour ar vugale da sevel frazennoù, adlavaret ar gerioù hag implijout anezho en ho prezeg.

« Le sac à surprises »

Le but de cette activité ludique* d'écoute active est d'aider les enfants à identifier et reconnaître les nouveaux mots et termes. Ensuite les enfants vont mémoriser le mot adéquat et l'intégrer dans leur vocabulaire..

Matériel :

- un jeu de cartes-images,
- les objets représentés sur ces cartes-images.

Dans l'idéal, les objets sont extraits des comptines et chansons que vous aurez utilisé lors de l'activité de sensibilisation à la langue..

Mettez les images dans un sac ; distribuez les cartes et donnez-en une à chaque enfant. Prenez une image dans le sac et nommez-la: "Ar marc'h zo ganin" (j'ai un cheval). "Gant piv emañ ar marc'h ?" (Qui a le cheval ?)

L'enfant détenant l'objet correspondant à cette carte le montre aux autres enfants et répète avec vous: "Ar marc'h zo ganin" (j'ai le cheval) s son langage est assez développé pour le faire; mettez l'image sur le sol afin que tous les enfants puissent la voir. Vous chantez aux enfants, accompagné des plus grands, une chanson en lien avec l'image. Par exemple : "Marc'h Amon a za da Vrest, Dishouarn ha digabestr, Dreist al lann ha dreist ar mein, Hag ar bugel (nom d'un enfant) war e gein ! ". Une fois que vous avez regardé toutes les images et les objets correspondants, et que vous avez chanté les chansons équivalentes, les enfants peuvent remettre les cartes-images dans le sac et vous pouvez les nommer au fur et à mesure du rangement en encourageant les plus grands à le faire avec vous.

Si les enfants ne connaissent pas les mots, vous pouvez leur demander de réaliser l'activité d'une autre manière : Enora choisit la balle, et Yann le cheval. Pendant cette activité, vous devrez parler des objets, observer et tenir compte des intérêts des enfants, aider les enfants à construire des phrases, répéter les mots et les utiliser dans votre discours.

« O pesketa »

Mennozh an obererezh-c'hoari-mañ* eo lakaat ar vugale tal-ouzh-tal gant gerioù ha troioù-lavar anavezet mat ganto. Pa sellit ouzh ar skeudennoù ha pa gaozeit diwar o fenn, e c'hall ar vugale merzout ar munudoù anezho hag e c'hall ar re vrasañ deskrivañ anezho.

Dafar :

- ur walenn-besketa (bazh, neudenn, maen-touch),
- skeudennoù eus loened, bouedoù ha traezoù all eus ar vuhez pemdez, gant an traezoù liammet outo,
- pesked karton a bep seurt livioù,
- trombonioù.

Grit ur walenn-besketa gant ur vazh : pegit ur maen-touch bihan ouzh penn ur sifelenn, ha stagit ar penn all eus ar sifelenn ouzh penn ar vazh. Implijit skeudennoù pentet pe livet pe c'hoazh kartennoù-skeudennoù. Didroc'hit ar pesked, pegit ar skeudennoù outo, ha stagit un trombon ouzh pep pesk.

Lakait ar pesked war al leur en ur guzhat ar skeudennoù. Sikourit ar vugale da dapout ur pesk ha da lavaret anv ar gartenn a zo peget outañ. Goude-se, sellit ouzh ar skeudennoù gant ar vugale, ha deskrivit anezho. Gallout a rit ivez labourat war al livioù.
Da skouer : « Ur c'hi eo, bihan ha gell eo ».

Ur wech echuet ar c'hoari* e c'hallit kanañ kanaouennoù ha rimadelloù a-ziwar ar skeudennoù. Gallout a rit ivez kanañ ar c'hanaouennoù hag ar rimadelloù eus an obererezhioù kent.

Gallout a rit cheñch doare ar c'hoari dre guzhat an traezoù er sal ha goulenn digant ar vugale kavout anezho war-bouez titouroùigoù.

« A la pêche »

L'idée de cette activité ludique* est de confronter les enfants à des mots et des expressions familières. Lorsque vous regardez les images et en parlez, les enfants peuvent en identifier les détails et les décrire pour les plus grands.

Matériel :

- une canne à pêche (bâton, ficelle, aimant),
- des images d'animaux, d'aliments et d'autres objets du quotidien avec leurs objets associés,
- des poissons en carton de différentes couleurs,
- des trombones.

Fabriquez une canne à pêche avec un bâton : collez un petit aimant au bout d'une ficelle et attachez l'autre bout de la ficelle au bout du bâton. Utilisez des images peintes ou coloriées ou encore des cartes-images . Découpez les poissons, collez-y les images et attachez un trombone sur chaque poisson.

Disposez les poissons sur le sol et cachez les images face contre sol. Aidez les enfants à pêcher un poisson et aidez-les à nommer la carte qui y est collée. Ensuite observez les images avec les enfants, et décrivez-les. Vous pouvez aussi travailler sur les couleurs.
Par exemple: « C'est un chien, il est petit et marron. » « Ur c'hi eo, bihan ha gell eo ».

Une fois le jeu fini, vous pouvez chantez des chansons ou des comptines à partir des images. Vous pouvez également chanter les chansons et comptines des activités précédentes.

Vous pouvez adapter le jeu de manière différente en cachant les objets dans la pièce et en invitant les enfants à les rechercher à l'aide d'indices.

« Al lodennoù eus ar c'horf »

An obererezh-c'hoari-mañ* a zo e bal memoriñ ar gerioù hag aesaat an deskiñ anezho. Akuizitet e vo gerioù nevez gant ar vugale, ha kregiñ a raint da implijout anezho.

Krogit dre ganañ rimadelloù pe kanaouennoù diwar-benn ar c'horf. Gallout a rit implijout ar c'hanaouennoù hag ar rimodelloù eus an obererezhioù da gizidikaat ouzh ar yezh kinniget er fichennoù kent.

Dafar :

- ur verc'hodenn a vent etre pe un arzh-gloan,
- ur valizenn pe ur voest, hag ur pallenn pe ur goubenner,
- lienadoù-peg (kement ha ma'z eus a vugale er strollad).

Tennit ar verc'hodenn pe an arzh-gloan eus ar valizenn pe eus ar voest ha roit displegadennoù d'ar vugale : e/hec'h anv-bihan, ar pezh a gar, al lec'h ma vev hag all. Goude-se lavarit d'ar vugale en/he deus ezhomm eus o sikour abalamour m'eo gloazet. An arzh pe ar verc'hodenn a lavar « Aiou, aiou, aiou » hag a lavar deoc'h e pleg ho skouarn pelec'h en/he deus poan. Goude-se e lavarit d'ar vugale pelec'h en/he deus poan, ha dont a ra ar vugale unan-hag-unan da begañ ul lienad outañ/outi. Goude-se e c'hallit reiñ ur pok dezhañ/dezhi war al lec'h-se en ur adlavaret e anv d'an holl vugale. Ur wech ma'z eus bet lakaet ul lienad outañ/outi gant an holl vugale en em gav gwelloc'h hag e lavar n'en/he deus ket poan ken. Goude-se e lakait anezhañ/anezhi en e/he gwele gant ar pallenn pe an dorchenn, hag e lakait anezhañ/anezhi er valizenn pe er voest.

Ur wech echu ar c'hoari*, grit goulennoù ouzh ar vugale diwar-benn al lodennoù eus o c'horf. Grit goulennoù outo diwar-benn al lodennoù eus ar c'horf ez eus bet lakaet lienadoù warno (da skouer : « Pelec'h emañ da fri/gof/zorn ? »)

Ma n'eo ket aotreet an implij eus lienadoù el lec'h-degemer pe er c'hlas e c'hallit ober ar c'hoari-mañ o c'houlenn hepken ouzh ar verc'hodenn pelec'h he deus poan hag o c'hwezhañ war al lec'h-se da c'houde. Gallout a rit ivez didroc'hañ bandennoù gazenn ha skoulmañ anezho el lec'h m'he deus poan ar verc'hodenn.

« Les parties du corps »

Le but de cette activité ludique* consiste à mémoriser les mots et à en faciliter la familiarisation. Les enfants vont acquérir de nouveaux mots et commenceront à les utiliser.

Commencez par chanter des comptines et des chansons portant sur le corps. Vous pouvez utiliser les chansons et comptines de l'activité de sensibilisation linguistique proposée dans l'une des fiches précédentes.

Matériel :

- une poupée de taille moyenne ou un ours en peluche,
- une valise ou une boîte, et une couverture ou un oreiller,
- des pansements adhésifs (autant qu'il y a d'enfants dans le groupe).

Sortez la poupée ou la peluche de la valise ou de la boîte et donnez des détails aux enfants : son prénom, ce qu'il/ elle aime, où il/elle vit etc. Ensuite précisez aux enfants qu'il/elle a besoin de leur aide parce qu'il/ elle s'est blessée. L'ours ou la poupée dit : "Aïe, aïe, aïe" "Aiou, aiou, aiou" et vous chuchote à l'oreille "où il/elle a mal". Vous dites ensuite aux enfants où il/elle a mal, et les enfants viennent un par un lui mettre un pansement. Ensuite, vous pouvez donner un baiser à cette partie en répétant son nom à tous les enfants. Une fois que tous les enfants lui ont mis un pansement, il/ elle va mieux et déclare ne plus avoir mal. Enfin, vous le/la mettez au lit avec la couverture ou le coussin, et le/la rangez dans la valise ou la boîte.

Une fois le jeu* fini, posez des questions aux enfants sur les différentes parties de leur corps. Posez-leur des questions sur les parties du corps sur lesquels vous avez mis des pansements (par exemple :« Où est ton nez/ ton ventre/ ta main ? Pelec'h emañ da fri/gof/zorn ? »)

Si l'utilisation de pansements n'est pas autorisée dans le lieu d'accueil ou la classe, vous pouvez faire ce jeu en demandant uniquement à la poupée ou à la peluche où il/elle a mal et ensuite en soufflant à cet endroit. Vous pouvez également découper des bandes de gaze et les nouer à l'endroit douloureux de la poupée.

« C'hoari ar bip »

An obererezh-c'hoari-mañ* a zo e bal memoriñ ar gerioù hag aesaat an deskiñ anezho. Akuizitet e vo gerioù nevez gant ar vugale, ha kregiñ a raint da implijout anezho.

Dafar :

- 10 kartenn-skeudenn. Ma c'haller, kartennoù hag a skeudenn gerioù a gaver er rimadelloù hag er c'hanaouennoù anavezet gant ar vugale,
- 10 bouton.

Lakait ar c'hartennoù war al leur, gant ar skeudennoù kuzhet. Lakait pep a vouton war ar c'hartennoù. Evit pep kartenn, kemerit ar bouton, troit tu d'ar gartenn ha lavarit asambles gant ar vugale anv an draezenn a zo war ar skeudenn. Goude-se ez a ur bugel kuit eus ar sal. Ekeit-se e tibab ar peurrest eus ar strollad unan eus ar c'hartennoù. Ur wech méo en em glevet ar strollad war ar skeudenn da virout e tistro ar bugel en doa kuitaet ar sal. Kregiñ a ra da gemer ur bouton, treiñ tu d'ar gartenn dindanañ, hag ar vugale all da lavaret anv ar skeudenn dizoloet. Pén em gav ar bugel gant ar gartenn dibabet, e lavar ar strollad « bip » ha ret eo d'ar bugel adkavout anv an draezenn a zo war ar skeudenn. Troit ar c'hartennoù, adlakait ar boutonioù war ar skeudennoù ha kendalc'hit an obererezh gant ur bugel all.

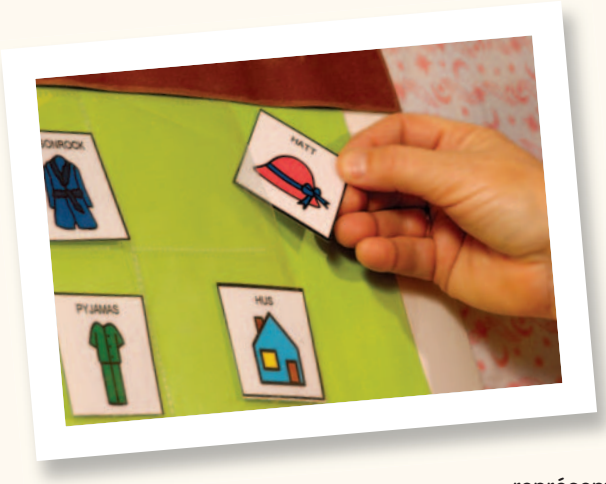

« Jeu du bip »

Le but de cette activité* ludique consiste à mémoriser les mots et à en faciliter la familiarisation. Les enfants vont acquérir de nouveaux mots et commenceront à les utiliser.

Matériel :

- 10 cartes-images. Dans l'idéal des cartes illustrant des mots présents dans les comptines et chansons connues des enfants,
- 10 boutons.

Disposez les cartes sur le sol avec les images cachées. Placez un bouton sur chaque carte. Carte après carte, prenez le bouton, retournez-la carte et dites avec les enfants le nom de l'objet se trouvant sur l'image. Un enfant sort ensuite de la pièce. Pendant ce temps; le reste du groupe choisit une des cartes. Une fois que le groupe s'est mis d'accord sur l'image à garder, l'enfant qui a quitté la pièce y revient, et commence à prendre un bouton, retourne la carte correspondante et les autres enfants nomme l'image découverte.. Quand l'enfant arrive à la carte choisie, le groupe dit "bip" et l'enfant doit retrouver le nom de l'objet représenté sur l'image. Retournez les cartes et replacez les boutons sur les images et l'activité se poursuit avec un nouvel enfant.

« Tikedennoù evit al lec'h-degemer pe ar c'hlas »

Fardañ tikedennoù evit al lec'h-degemer pe ar c'hlas. Pal an obererezh-mañ eo lakaat ar vugale da veizañ ar gerioù a zo en-dro dezho ha pinvidikaat o geriaoueg oberiat*.

Fardañ tikedennoù gant anvioù an traezoù, al lodennoù eus al lec'h, ar pezhioù arrebeuri, ar mogerioù, al leur, ha kement zo...

Goude-se e c'hallit lakaat anezho asambles gant ar vugale ha lezel anezho a-hed ar bloaz.

Daoust ma ne oar ket lenn ar vugale e vo sachet o evezh gant an tikedennoù-se, kaozeal a raint diwar o fenn hag evel-se e tiorroint o barregezhioù disheñvelaat/digejañ dre skrid*.

« Des étiquettes pour le lieu d'accueil ou la classe »

Réaliser des étiquettes pour, le lieu d'accueil ou la classe. L'objectif de cette activité est de faire prendre conscience aux enfants des mots qui les entourent et d'enrichir leur vocabulaire actif .

Réaliser des étiquettes présentant le nom des objets, choses, parties du lieu, les meubles, les murs, le sol, etc. ...

Dans un second temps, vous pouvez les disposer avec les enfants et les laisser en place tout l'année.

Bien que les enfants ne sachent pas lire, ces étiquettes vont éveiller leur curiosité, provoquer des discussions et développer leurs compétences de différenciation/ discrimination à l'écrit*.

Obererezhioù da rummadiñ

Pa renkit gerioù e rummadoù e sikourit ar vugale da ziorren o geriaoueg ha da aozañ anezhi. An obererezhioù-se a sikour ar vugale da gompren ster ar gerioù. Kompren a ra ivez ar vugale e c'hall ar gerioù bezañ rummadet en un doare hollek pe en un doare resisoc'h. Da skouer e teskont e talvez ar gador hag ar gador-vrec'h da azezañ hag e talvez an daol hag ar burev da zebriñ ha da skrivañ. Dre rummadiñ e c'hallont diorren o memor.

Enklaskoù o deus diskouezet ez eus ul liamm etre « tarzhadeg ar c'heriaoueg » hag ar varregezh da rummadiñ gant ar bugel. Al lankad-se, ma vez desket ur bern gerioù nevez gant ar vugale, a c'hoarvez war-dro an oad a 2 vloaz. Ma rit gant ar seurt obererezh-se, gwell eo labourat gant skeudennoù hag an traezoù a glot ganto evit sikour ar vugale da urzhiañ/rummadiñ.

Pa labourit gant bugale etre bloaz ha 2 vloaz e c'hallit chom gant ar gerioù « bras » ha « bihan » da skouer, rak termenoù sklaer hag aes da gompren ez int. Gallout a rit kregiñ en ur ganañ kanaouennoù pe en ur gontañ rimadelloù hag a zispleg an termenoù-se. Goude-se e c'hallit lavaret anvioù an traezoù ha rummadiñ anezho en ur implijout ar skeudennoù.

Evit a sell ouzh an obererezhioù evit ar vugale 3–4 bloaz, anv zo kentoc'h da lakaat ar skeudennoù e tri rummad, ha goude-se da gavout an nostant.

Activités de catégorisation

Quand vous classez des mots par catégories, vous aidez les enfants à développer leur vocabulaire et à l'organiser. Ces activités aident les enfants à comprendre et appréhender le sens des mots. Les enfants comprennent également que les mots peuvent être classés de manière générale ou plus spécifique. Par exemple, ils apprennent que la chaise et le fauteuil servent à s'asseoir et que la table et le bureau à manger et écrire. Le fait de trier leur permet de développer la mémorisation.

Des recherches démontrent qu'il existe un lien entre "l'explosion du vocabulaire" et la capacité de l'enfant à classer. Cette même phase au cours de laquelle les enfants apprennent un grand nombre de nouveaux mots, se déroule vers l'âge de 2 ans. Si vous avez recours à ce type d'activité, il est souhaitable de travailler avec les images et les objets correspondants pour aider les enfants à classer/ trier.

Lorsque vous vous adressez aux enfants de 1–2 ans, vous pouvez vous attarder sur les termes "grand" et "petit" par exemple, car ce sont des termes clairs et compréhensibles pour eux.. Vous pouvez commencer par chanter des chansons ou réciter des comptines qui expliquent ces termes. Dans un second temps, vous pouvez nommer et classifier les objets en utilisant les images.

En ce qui concerne ces activités pour les enfants de 3–4 ans, il s'agit plutôt de trier les images des objets en trois catégories et ensuite de trouver l'intrus.

« Bras ha bihan »

Pal an obererezh-c'hoari-mañ* eo kinnig dar vugale meizad ar rummadiñ, ha lakaat ar gerioù e rummadoù. E-pad an obererezh-se e vo labouret war an termenoù « bras » ha « bihan » rak bez' ez int termenoù sklaer hag aes da gompren evit ar vugaligoù.

Skouerioù kanaouennoù ha rimadelloù. Kavout a reot ar pozioù hag an enrolladennoù war lec'hienn genrouedad Divskouarn, pe gallout a reot goulenn anezho digant ar gevredigezh*:

- Me 'm eus un ti bihan,
- Al logodenn hag ar jirafenn.

« Grand et petit »

Le but de cette activité ludique* consiste à présenter aux enfants le concept de classement, et à classer les mots en différentes catégories. Lors de cette activité, on travaillera sur les termes "grand" et "petit" car ce sont des termes clairs et compréhensibles pour les tout-petits.

Des exemples de chansons et comptines. Vous trouverez les paroles et l'enregistrement sur le site Internet de Divskouarn, ou sur demande auprès de l'association* :

- Me 'meus un ti bihan,
- Al logodenn hag ar jirafenn.

An dafar :

- skeudennoù traezoù bihan ha traezoù bras anavezet mat gant ar vugale,
- an traezoù skeudennet war ar c'hartennoù,
- ur sac'h,
- ur voest vras,
- ur voest vihan.

Diskouezit ar skeudennoù unan-hag-unan d'ar vugale ha lavarit o anvioù asambles ganto. Kerkent ha ma lavarit anv un draezenn war unan eus ar skeudennoù, tennit eus ar sac'h an draezenn a glot ganti (pe goulennit digant ur bugel ober) ha lakait anezhi war al leur evit ma vo gwelet gant ar strollad a-bezh. Pa'z eo bet tennet an holl draezoù, lakait ur voest vihan hag ur voest vras war al leur. Pep hini dre dro e c'hallo ar vugale kemer ur skeudenn en ho torn, lavaret e anv hag adkavout an draezenn a glot ganti war al leur. Goude-se e tivizot asambles hag-eñ eo bras pe vihan an draezenn. Erfin e vo lakaet an traezoù bihan er voest vihan hag an traezoù bras er voest vras gant ar vugale. Gallout a reer ivez ober ar c'hoari-mañ gant bugale etre 2 ha 3 bloaz en ur implijout livioù ha traezoù bihan ha bras, da skouer ur volotenn ruz vras hag ur volotenn velen vihan.

Le matériel :

- des images d'objets de petite et de grande taille qui soient familiers aux enfants,
- les objets représentés sur les cartes,
- un sac,
- une grande boîte,
- une petite boîte.

Présentez les images une par une aux enfants et nommez-les avec eux. Dès que vous nommez un objet sur une des images, sortez du sac l'objet qui lui correspond (ou demandez à un enfant de le faire) et placez-le sur le sol pour que tout le groupe puisse le voir. Quand tous les objets ont été sortis, placez une petite boîte et une grande boîte sur le sol. A tour de rôle, les enfants peuvent prendre une image de votre main, la nommer et retrouver l'objet correspondant qui se trouve sur le sol. Ensuite, vous déciderez ensemble si l'objet est grand ou petit. Les enfants placeront enfin les petits objets dans la petite boîte et les grands objets dans la grande. On peut également jouer à ce jeu avec des enfants de 2 à 3 ans en utilisant des couleurs et des objets de petite et de grande taille comme par exemple une grande balle rouge et une petite balle jaune.

« An tri rummad »

An obererezh-c'hoari-mañ* a zo e bal kinnig meizad ar rummadiñ d'ar vugale, ha lakaat ar gerioù e rummadoù. E-pad an obererezh-mañ e vo lakaet skeudennoù traezoù e tri rummad.

Dafar :

- skeudennoù traezoù eus tri rummad disheñvel evel, da skouer, al loened, an dilhad hag ar frouezh,
- teir boest gant goloioù

Ret eo d'ar skeudennoù er c'hoari-mañ skeudenniñ traezoù anavezet mat. Ezhomm ho po ur gartenn evit pep boest ha kement a gartennoù ha ma'z eus bugale er strollad. Lakait an teir boest war al leur dirak ar vugale. E pep boest e tle bezañ ur skeudenn eus pep hini eus ar rummadoù ho peus kinniget a-raok. Gant skoazell ar vugale, digorit pep boest ha sellit en diabarzh.

Lavarit anv an draezenn a zo war ar skeudenn, ha lakait anezhi dirak ar voest evit ma vo gwelet gant an holl vugale.

Goude-se, kemerit ar bern skeudennoù traezoù a glot gant pep rummad. Pep hini dre dro e vo choazet ur skeudenn gant ar vugale. Lavaret a reont anv an draezenn a zo warni, ha lakaat anezhi er voest dereat. Kement-se a vago ar gaoz. Pa'z eo bet lakaet an holl skeudennoù er boestoù, tennit ar skeudennoù unan-hag-unan, kaozeit gant ar vugale diwar-benn ar rummadoù ha lavarit anvioù an traezoù war ar skeudennoù asambles ganto.

Gallout a ra ivez ar c'hoari-mañ bezañ graet gant skeudennoù teir stal : ur stal-loened, ur stal-dilhad hag ur marc'hadour frouezh ha legumaj, da skouer. Renket e vo ar skeudennoù gant ar vugale, ha lakaet el lec'h ma prenont ar produ. Implijit paneroù, da skouer, e-lec'h boestoù.

« Les trois catégories »

Le but de cette activité ludique* consiste à présenter aux enfants le concept de classement, et à classer les mots en différentes catégories. Lors de cette activité, nous classons des images d'objets en trois catégories.

Matériel :

- des images d'objets appartenant à trois catégories différentes, comme par exemple les animaux, les vêtements et les fruits,
- trois boîtes avec des couvercles

Les images de ce jeu doivent représenter des objets familiers. Vous aurez besoin d'une carte pour chaque boîte et d'autant de cartes que le groupe ne compte d'enfants. Placez les trois boîtes sur le sol devant les enfants. Chaque boîte doit contenir une image de chacune des catégories que vous avez présentées auparavant. Avec l'aide des enfants, ouvrez chaque boîte et regardez à l'intérieur.

Nommez l'objet qui se trouve sur l'image et placez-le devant la boîte de telle sorte que les enfants la voient.

Ensuite, prenez la pile d'images d'objets qui correspond à chaque catégorie. Les enfants choisissent une image chacun à leur tour, nomment l'objet qui s'y trouve et la placent dans la boîte correspondante. Cela va donner matière à discussion. Quand toutes les images ont été placées dans les boîtes, sortez les images une par une et échangez avec les enfants sur les catégories et nommez les objets se trouvant sur les images avec eux.

Ce jeu peut aussi être animé avec des images de trois magasins par exemple : une animalerie, un magasin de vêtements et un vendeur de fruits et légumes. Les enfants trient les images et les classent selon l'endroit où ils achètent le produit. Utilisez par exemple des paniers au lieu des boîtes.

« Piv eo an nostant ? »

Pal ar c'hoari-mañ eo kinnig meizad ar rummadiñ ha dreist-holl displegañ penaos lakaat ar gerioù e rummadoù ha kompren peseurt traezenn na glot ket gant ar rummad.

Dafar :

- traezoù hag a glot gant skeudennoù an obererezh kent (« An tri rummad » evit ar vugale 3–4 bloaz),
- tri sac'h.

A-raok kregiñ gant ar c'hoari-mañ, lakait an traezoù er seier. Lakait asambles traezoù eus ar memes rummad, hag ouzhpennit un nostant e pep sac'h. Pa grogit gant ar c'hoari*, roit ar seier d'ar vugale bodet e strolladoù daou zen pe muioc'h. Goulennit diganto tennañ an traoù eus ar seier ha kaozeit ganto diwar-benn an draezenn na glot ket gant ar rummad. Erfin e lavar ar vugale anvioù an traezoù asambles ganeoc'h, e strolladoù daou zen pe muioc'h, hag e tisplegont d'ar vugale all piv eo an nostant ha perak.

« Quel est l'intrus ? »

Le but de ce jeu consiste à présenter le concept de classement et plus particulièrement comment classer les mots dans différentes catégories et comprendre quel objet ne correspond pas à la catégorie.

Matériel :

- objets correspondant aux images de l'activité précédente (C"les trois catégories pour les 3–4 ans),
- trois sacs.

Avant de commencer ce jeu, placez les objets dans les sacs. Associez les objets d'une la même catégorie, et ajoutez un intrus dans chaque sac. Quand vous commencez le jeu , vous distribuez les sacs aux enfants réunis par groupe de deux ou plus; Demandez-leur de sortir les objets des sacs et discutez avec eux de l'objet qui ne correspond pas à la catégorie. Les enfants nomment enfin les objets avec vous, par groupe de deux ou plus et expliquent aux autres enfants quel est l'intrus et pourquoi.

Obererezhioù da vemoriñ ha da sipañ ar spered

Hollbouezus eo ar barregezhioù memoriñ ha sipañ ar spered evit diorroadur yezhel ur bugel. Roll hor memor war verr dermen eo tretañ ha stokañ an titouroù. Gant ar memor-se e vez levezonet an doare ma vez diorroet e lavar gant ur bugel. Stokañ a ra an titouroù en un doare dibad, tra ma vezont stoket en un doare pad gant hor memor war hir dermen. Er memor war hir dermen emañ ar reolennoù yezhadur, ar c'heriaoueg hag an traoù all a anavezer. Ar memor-se eo a vez lakaet da labourat gant ar bugel pa selaou un istor. Er blegenn-se e ra ar bugel gant taolioù-arnod graet gantañ, traoù a oar dija hag ivez gant gerioù anavezet mat pe reolennoù yezhadur.

Hor barregezh da sipañ hor spered hag hon diorroadur yezhel dre vras a vez levezonet gant hor memor war verr dermen. Levezonet eo an diorroadur-se gant barregezh ar vugale da sipañ o spered evit selaou en un doare oberiat, hag ivez kemer perzh e kaozeadennoù, selaou ha kompren kemennoù, selaou penn-da-benn istorioù ha kontadennoù boudiged hag all.

Activités de mémorisation et de concentration

Les capacités de mémorisation et de concentration sont essentielles pour le développement linguistique d'un enfant. Le rôle de notre mémoire à court terme consiste à traiter et stocker l'information. C'est cette mémoire qui influence la façon dont un enfant développe son langage. Elle stocke des informations de manière provisoire, alors que notre mémoire à long terme le fait de manière permanente. Cette mémoire à long terme est la gardienne des règles de grammaire, du vocabulaire et autres connaissances. C'est cette mémoire que l'enfant sollicite quand il écoute une histoire Dans cette situation, l'enfant mobilise des expériences et des connaissances antérieures ainsi que des mots familiers ou des règles de grammaire.

Notre capacité à nous concentrer et notre développement linguistique en général sont influencés par à notre mémoire à court terme. Ce développement est influencé par la capacité des enfants à se concentrer à écouter activement, et également à participer à des conversations, à entendre et comprendre des instructions, à' écouter en continu des histoires et des contes de fées etc.

« Ar voest istorioù »

Pal an obererezh-mañ eo kinnig un istor a c'hallo bezañ memoret gant ar vugale dre implijout bitrakoù.

Dibabit un istor gant ur framm ma tistro elfennoù zo meur a wech (kontadennoù chadennet*). Plijout a ra d'ar vugale vihan an istorioù a denn d'ar vuhez pemdez, d'ar pezh a anavezont mat, d'an traoù a c'hallont anavezout. Loened, da skouer, a c'hallit drevezañ en ur lenn an istor.

Dafar :

- bitrakoù, traezoù liammet ouzh an istor,
- ur voest gant ur golo, bras a-walc'h evit lakaat an holl vitrakoù,
- un draezenn hag a ra trouz (kloc'h, c'hwitell...).

Bodit ar bitrakoù a daolenn an elfennoù-alc'hwez eus an istor hag a laka anezhañ da vont war-raok. Renkit anezho er voest ha serrit ar golo. A-raok deoc'h kregiñ da lenn an istor, dibunit ur rimadell, lakait ur c'hloc'hig da seniñ pe grit gant ul lidig all evit diskouez emañ an istor o vont da gregiñ. Neuze e c'hallit kregiñ gant ho lennadenn en ur dennañ ar bitrakoù eus ar voest evit reiñ buhez dezho. E fin an istor e c'hallit implijout ur sin all evit diskouez eo echu.

« La boîte à histoires »

Le but de cette activité consiste à présenter une histoire que les enfants peuvent mémoriser en utilisant des accessoires.

Choisissez une histoire à structure répétitive (contes de randonnée*),. Les jeunes enfants apprécient les histoires qui traitent du quotidien, de ce qui leur est familier- de choses qu'ils identifient. Il peut s'agir par exemple d'animaux que vous pouvez imiter durant la lecture de l'histoire.

Matériel :

- accessoires, objets liés à l'histoire,
- une boîte avec un couvercle, assez grande pour contenir tous les accessoires,
- un objet sonore (cloche, sifflet...).

Réunissez les accessoires qui représentent les éléments clés de l'histoire et qui font avancer l'intrigue. Rangez-les tous dans la boîte en refermant le couvercle. Avant que vous ne commenciez à lire l'histoire, récitez une comptine, faites sonner une clochette ou utilisez un autre rituel pour indiquer que l'histoire va commencer. Vous pouvez alors débuter votre lecture en sortant les accessoires de la boîte pour de les animer. Lorsque l'histoire est terminée, vous pouvez utiliser un autre signal pour signifier la fin de l'histoire.

« Memoriñ an istor »

Dafar :

- bitrakoù, traezoù liammet ouzh an istor,
- ur voest evit ar bitrakoù.

Ingalit an traezoù ho poa implijet p'ho poa kontet an istor d'ar vugale. Goude-se, grit dezho goulennoù diwar-benn an istor evel « Petra a zo c'hoarvezet gant an dudenn ? Pelec'h eo aet an dudenn ? » hag all. Aze n'o devez ket ezhomm ar vugale da gontañ an istor adarre. Lakaat a reer anezho kentoc'h da gounaat ar pezh a zo c'hoarvezet, gant ho skoazell. Evel-just e c'hall ar vugale o deus c'hoant da gontañ munudoù e ober. Gallout a rit ivez adkregiñ gant an istor ha goulenn digant ar vugale sikour ac'hanoc'h da gontañ anezhañ tamm-ha-tamm gant an traezoù. Pedet eo ar bugel a zo gantañ un draezenn meneget en istor da renkañ anezhi er voest.

« Mémoriser l'histoire »

Matériel :

- accessoires, objets liés à l'histoire,
- une boîte pour les accessoires.

Distribuez les objets que vous avez utilisés en racontant l'histoire aux enfants. Ensuite, posez-leur des questions sur l'histoire comme : « Qu'est-il arrivé au personnage ? Où est allé le personnage ? Etc. A ce stade, les enfants n'ont pas besoin de raconter l'histoire à nouveau. Ils sont plutôt invités à se rappeler ce qui s'est passé avec votre aide. Les enfants souhaitant préciser un détail peuvent bien évidemment le faire. Vous pouvez également reprendre l'histoire et demander aux enfants de vous aider à la raconter au fur et à mesure au moyen des objets. L'enfant qui possède un objet cité dans l'histoire est invité à le ranger dans la boîte.

« C'hoari koach-koukoug gant an dilhad »

Pal an obererezh-mañ eo piaouañ termenoù war-bouez c'hoarioù liammet ouzh ar sipañ ar spered hag ar memoriñ.

Krogit gant ur c'hoari goulennoù-respontoù ma tiskouezot an dilhad a implijot en obererezhioù war-lerc'h. Lakait ar vugale da azezañ en ur c'helc'h. Grit dezho goulennoù-deskrivañ diwar-benn an dilhad a wiskont, evel : « Piv en deus loeroù gant tresadenn ur c'harr ? Piv a zo gwisket gant ur bragoù glas ? Piv a zo gwisket gant ur sae ruz ? Piv a zo gwisket gant ur stammenn roudennet ?» Ma vez re ziaes ar goulennoù evito, e c'hallit diskouez an dilhad gwisket gant ar vugale en ur c'houlenn : « petra eo ? » (en ur ziskouez ur votez ha kement zo).

Dafar :

- pemp pezh dilhad da nebeutañ, a-vent gant ar vugale ma c'haller,
- un davañjer, pe ul liñsel, pe ur mouchouer bras,

Lakait an dilhad war al leur unan-hag-unan ha lavarit o anvioù asambles gant ar vugale. Kuzhit an dilhad gant an davañjer ha lamit unan eus ar pezhioù dilhad hep gouzout da zen. Goulenn a rit neuze digant ar vugale adkavout ar pezh dilhad diank.

Gallout a rit kemmañ an obererezh-mañ dre lakaat tri pe pevar fezh dilhad lerc'h-ouzh-lerc'h ha cheñch o lec'h hep gouzout d'ar vugale. Lakait anezho da zivinout peseurt pezh dilhad en deus cheñchet lec'h. Gallout a rit ivez goleiñ an holl zilhad ha goulenn ouzh ar vugale petra eo anv an dilhad a zo kuzhet dindan an davañjer.

Gallout a reer ivez ober gant kartennoù-skeudennoù warno loened, boued, stummoù, karbedoù hag all, en ur implijout ar memes obererezhioù.

« Jeu de cache-cache avec les vêtements »

Le but de cette activité a pour but de s'approprier des termes à l'aide de jeux en lien avec la concentration et la mémoire.

Commencez par un jeu de questions-réponses dans lequel vous présenterez des vêtements que vous utiliserez dans les activités suivantes. Faites asseoir les enfants en cercle. Posez-leur des questions descriptives sur les vêtements qu'ils portent comme: « Qui porte des chaussettes avec une voiture ? Qui porte un pantalon bleu ? Qui porte une robe rouge ? Qui porte un pull à rayures ? » Si ces questions leur semblent trop difficiles, vous pouvez indiquer les différents vêtements portés par les enfants en demandant: « qu'est-ce que c'est ? » (en montrant une chaussure etc.).

Matériel :

- au moins cinq vêtements, de préférence à la taille des enfants,
- un tablier, ou un drap ou un grand foulard,

Placez les vêtements sur le sol un par un et nommez-les avec les enfants. Cachez le vêtement avec le tablier et enlevez un des vêtements discrètement. Les enfants sont alors invités à retrouver le vêtement manquant.

Vous pouvez varier cette activité en plaçant trois ou quatre vêtements à la suite et en inversant leur place à leur insu, en empêchant les enfants de voir duquel il s'agit. Faites-leur deviner quel vêtement a changé de place. Vous pouvez également recouvrir tous les vêtements et leur demander quels sont les noms de ceux qui sont cachés sous le tablier.

On peut également utiliser des cartes-images d'animaux, de nourriture, de formes, de véhicules etc. tout en utilisant les mêmes activités.

« Lakaat an dilhad da sec'hañ »

Pal an obererezh-mañ eo perc'hennañ termenoù war-bouez c'hoarioù liammet ouzh ar sipañ ar spered hag ar memoriñ.

Dafar :
- pezhioù dilhad ha skeudennoù hag a glot ganto (kement ha ma'z eus a vugale er strollad),
- ur baner,
- un neudenn,
- gwaskoù.

A-raok kregiñ gant ar c'hoari*, stegnit an neudenn er sal, en uhelder ar vugale. Diskouezit ar skeudennoù unan-hag-unan d'ar vugale, lavarit anvioù an dilhad a zo warno, ha pozit anezho en ur guzhat ar skeudennoù. Goude-se, kemerit ur pezh dilhad er baner ha goulennit digant ar vugale kounaat al lec'h mémañ ar gartenn a glot gantañ. Pa vez kavet un daouad gant ur bugel, lavarit anv ar pezh dilhad ha sikourit anezhañ da stagañ ar pezh dilhad ouzh an neudenn.

C'hoarioù all a c'hall bezañ ijinet diwar an diazez-se ha diouzh barregezhioù yezhel ar vugale. Gallout a rit, da skouer : lakaat ar vugale da zistagañ ar pezhioù dilhad ha da lavaret o anvioù ma karont. Da gentañ e c'hallit kounaat anvioù an dilhad asambles, en ur spisaat al lec'h mémañ ar pezhioù dilhad war an neudenn : a-zehou, a-gleiz, er c'hreiz hag all. Dibabit an dilhad hervez ar vugale a gemer perzh en obererezh, ha hervez ar c'houlz-amzer.

« Mettre le linge à sécher »

Le but de cette activité a pour but de s'approprier des termes à l'aide de jeux en lien avec la concentration et la mémoire.

Matériel :
- vêtements et images correspondantes (autant qu'il y a d'enfants dans le groupe),
- un panier,
- un fil à linge,
- des épingles à linge.

Avant de commencer le jeu , installez le fil à linge dans la pièce à hauteur des enfants. Présentez les images une par une aux enfants, et nommez les vêtements et s'y trouvant posez-les à l'envers. Ensuite, prenez un vêtement dans le panier et demandez aux enfants de se souvenir où se trouve la carte lui correspondant. Quand un enfant a trouvé la paire, nommez le vêtement, et aidez-le à l'accrocher le vêtement sur le fil à linge.

D'autres jeux peuvent être imaginés à partir de cette base et selon les compétences linguistiques des enfants. Vous pouvez par exemple : inviter les enfants à détacher les vêtements et les nommer s'ils le souhaitent. Vous pouvez préalablement vous remémorer les noms des vêtements ensemble, en indiquant le positionnement du vêtement sur le fil: à la droite du fil, à gauche, au milieu etc. Choisissez-les vêtements en fonction des enfants qui participent à l'activité, et des besoins de la saison.

Obererezhioù da zeskrivañ ha da gontañ

Liammet eo deskoni ar yezh gant ar vugale ouzh an implij anezhi. Se a zo kaoz e tleomp pinvidikaat lavar ar vugale, forzh peseurt oad e vefent. Evit deskrivañ un dra bennak ha kontañ un istor ez eus ezhomm eus ur c'heriaoueg oberiat*. Ur benveg dedennus eo ar voest istorioù evit se.

Ar boestoù-se a c'hall bezañ c'hoarivaoùigoù pe kastelloùigoù gant merc'hodennoù pe margodennoù a c'haller kinnig un istor e 3 ment ganto. Gallout a ra ar c'honter lakaat buhez er margodennoù er voest istorioù, ha kontet e vo an istor ganto. Aesoc'h e vo an istor da gompren evit ar vugale vihan evel-se. An taolennadurioù fizikel-se a sach o evezh hag a ya a-du gant o faltazi.

Evit ar vugale yaouank ez a an traoù adlavaret en un istor d'ober ur seurt merk a gemer perzh en o surentez trivliadel. Tamm-ha-tamm e vezont intret gant ster ar gerioù, o distagadur, ar yezhadur, framm ar frazennoù. Un istor hag a zo sklaer e framm evit a sell ouzh dibun an darvoudoù, hag a zo ennañ traoù adlavaret, a aesa ar memoriñ hag ar c'hompren.

Ur wech perc'hennet istorioù ar voest gant ar vugale e c'hallont kaout c'hoant da ijinañ istorioù o-unan. Ur bern doareoù all a zo d'ober an dra-se. Gallout a rit, da skouer, broudañ ar vugale da ijinañ o istorioù dezho ha da gontañ anezho e meur a zoare : e gerioù all, war-bouez margodennoù war ar bizied pe war ur sichenn, dre zic'hizañ ar margodennoù hag all. Gallout a rit ivez lezel ar vugale da ijinañ o istorioù, sevel anezho asambles ganeoc'h da skouer, ha c'hoari anezho dirak bugale all en un « deltenn istorioù ». Gallout a rit ivez filmañ an istorioù-se ha bannañ ar filmoù dirak tud ar vugale.

Activités de description et de narration

L'apprentissage de la langue des enfants est relié à son utilisation. C'est pourquoi nous favoriser l'enrichissement de l'expression des enfants quelque soit leur âge. Décrire quelque chose et raconter une histoire nécessitent du vocabulaire actif*. L'utilisation de la boîte à histoires représente un outil intéressant dans ce cadre.

Ces boîtes peuvent se présenter sous la forme de mini-théâtre ou mini-castelet avec des poupées ou des marionnettes permettant de présenter une histoire en 3 dimensions le narrateur peut animer des figurines dans la boite à histoire, qui y évolueront pour y raconter l'histoire. L'histoire est ainsi rendue plus accessible aux jeunes enfants. Ces représentations physiques captivent leur intérêt et favorise leur imagination.

Pour les jeunes enfants, la répétition dans une histoire représente une forme de repère qui participe à sa sécurité affective. Au fur et à mesure ils s'y imprègnent du sens des mots, de leur prononciation, de la grammaire, de la structure des phrases. Une histoire dont la structure est claire du point de vue de l'intrigue et qui contient des répétitions rend plus simple la mémorisation et la compréhension.

Lorsque les enfants se sont appropriés les histoires de la boîte, ils peuvent avoir envie d'en inventer à leur tour. Il existe une multitude d'autres façons de le faire. Vous pouvez par exemple, vous pouvez encourager les enfants à inventer leurs propres histoires et à les raconter de différentes façons : en d'autres termes, à l'aide de marionnettes à doigts ou à tige, en déguisant les marionnettes etc. Vous pouvez aussi laisser les enfants imaginer leurs histoires, les élaborer avec vous par exemple et les jouer devant d'autres enfants dans une « tente à histoires ». Vous pouvez également filmer ces histoires et organiser une projection pour les parents.

« Ar c'horn fistilhat »

Pal ar « c'horn fistilhat » eo kinnig d'ar vugale ul lec'h evit c'hoari rolloù ha kaozeal kenetrezo.

Dafar :

- un daol ha kadorioù,
- un nebeud bloc'hoù-notennañ, kreionoù, ha pellgomzerioù kozh lakaet dizañjer ganeoc'h da gentañ,
- tammoù kartoñs e stumm klogorennoù evel er bannoù-treset.

Roll an oadour eo sevel teulioù diwar gaozeadennoù ar vugale hag adskrivañ anezho war an tammoù kartoñs e stumm klogorennoù bras a vo skritellet war ar mogerioù a-wel d'an holl. Lakaet e vo anv-bihan ar bugel war bep meneg. Gant ar c'hinnig-mañ, e-touez traoù all, e c'haller prizañ penaos ez a ar bugel war-raok.

Gallout a rit ivez c'hoari gant ar vugale er « c'horn fistilhat », gwellaat o mestroni war ar frammoù frazennoù ha pinvidikaat o geriaoueg. Gallout a rit kemer skouer un den gloazet a zleit gervel ar medisin evitañ. Peseurt frazennoù ha gerioù a implijer ? Goude-se e c'hallo ar vugale adc'hoari ar c'hendiviz-se o-unan. Hollbouezus eo, koulskoude, prientiñ mat an obererezh-mañ ha lakaat ar barregezhioù yezhel liammet ouzh ar c'hoari-mañ e-kerz ar bugel da gentañ.

« Le coin à parlottes »

Le but du« coin à parlottes » est d'offrir aux enfants un espace pour jouer des rôles et discuter entre eux.

Matériel :

- une table et des chaises,
- quelques bloc-notes, des crayons à papier, et utilisez de vieux téléphones (que vous aurez pris soin de sécuriser au préalable),
- des morceaux de carton en forme de bulles comme dans les bandes dessinées.

Le rôle de l'adulte consiste à documenter les conversations des enfants et à les retranscrire sur les morceaux de carton en forme de grandes bulles qui seront affichées sur les murs à la vue de tous Chaque citation sera accompagnée du prénom de l'enfant. Cette proposition peut entre autres permettre d'apprécier les progrès de l'enfant.

Vous pouvez également jouer avec les enfants dans le « coin à parlottes », en enrichissant leur maîtrise des structures de phrases, et leur vocabulaire. Vous pouvez prendre l'exemple de quelqu'un qui se blesse et pour qui vous devez appeler le médecin. Quels types de phrases et de mots utilisent-ils ? Proposez-leur une Les enfants pourront par la suite rejouer cette scène seuls. Il est néanmoins essentiel que cette activité ait été préparée, et que les compétences linguistiques en lien avec ce jeu aient été préalablement mises à la disposition de l'enfant.

Un skouer obererezh ma implijer ul levr :
Ar Viskoulenn a rae toulloù e pep tra, gant Eric Carle.

Pal an abadenn-mañ eo kinnig d'ar vugale un istor o do soñj anezhañ. Da gentañ e konter an istor war-bouez ur « voest istorioù ». Goude-se e c'hallo ar vugale kenderc'hel da gemer skouer diwar an istor gant ar bitrakoù en ur ober c'hoarioù all.

Dibabet eo bet al levr-mañ abalamour ma'z eus ennañ traoù adlavaret meur a wech.

Dafar :

- bitrakoù, traezoù liammet ouzh an istor,
- ur voest gant ur golo, bras a-walc'h evit renkañ an holl vitrakoù,
- un draezenn hag a ra trouz (kloc'h, c'hwitell...).

Bodit ar bitrakoù a daolenn an elfennoù eus an istor, ha lakait buhez enno bep ma'z a an danevell war-raok. Evit an istor hon eus dibabet ho po ezhomm ur viskoulenn vihan hag ur viskoulenn vras, ur vi, ur valafenn, ur seizenn, frouezh ha meuzioù an istor. Lakait anezho holl er voest gant ar golo. Entanet e vo ar vugale pa zigorot ar voest a-raok kregiñ gant an istor. A-raok kregiñ da lenn an istor, dibunit ur rimadell pe lakait ur c'hloc'hig pe un draezenn all da dintal evit diskouez emañ an istor o vont da gregiñ. Gallout a rit neuze kregiñ gant ho lennadenn en ur gemer ar bitrakoù er voest evit reiñ buhez dezho.

Un exemple d'activité utilisant un livre :
La Chenille qui fait des trous d'Eric Carle

L'objectif de cette séance consiste à présenter aux enfants une histoire dont ils se souviendront. L'histoire est tout d'abord racontée avec l'aide d'une « boîte à histoires ».Dans un second temps, les enfants pourront continuer à s'inspirer de l'histoire avec ces accessoires en pratiquant d'autres jeux.

Le choix de ce livre est motivé par son caractère répétitif.

Matériel :

- accessoires, objets en lien avec l'histoire,
- une boîte avec un couvercle qui soit assez grande pour ranger tous les accessoires,
- un objet sonore (cloche, sifflet...).

Réunir les accessoires qui représentent les éléments de l'histoire et les animer au fur et à mesure du récit. Dans le cadre de l'histoire que nous avons choisie, vous aurez besoin d'une petite et d'une grande chenille, d'un œuf, d'un papillon, d'un ruban, des différents fruits et aliments de l'histoire. Disposez-les tous dans la boîte avec le couvercle. Les enfants sont très enthousiastes quand vous ouvrirez la boîte avant de commencer l'histoire. Avant que vous ne commenciez à lire l'histoire, récitez une comptine, ou faites sonner une clochette, ou tout autre objet permettant d'indiquer que l'histoire va commencer. Vous pouvez alors débuter votre lecture en prenant les accessoires de la boîte afin de les animer.

« Kontañ ha deskrivañ an istor »

Dafar :

- bitrakoù, traezoù liammet ouzh an istor amañ a-us,
- ur voest evit renkañ ar bitrakoù enni.

Diskouezit an traezoù pa lennit an istor, pe lezit ar vugale, pep hini dʼe dro, da zibab un draezenn ha da lavaret hecʼh anv. Grit goulennoù diwar-benn an istor hag an traezoù evel, da skouer : « Pelecʼh emañ ar vi bihan ? Da beseurt deiz e vez debret teir frunenn gant ar viskoulenn ? Penaos en em gav ar viskoulenn dʼar Sadorn goude bezañ debret ? Pe anv eo an ti a zo bet savet gant ar viskoulenn en-dro dezhi ? ». Pa respont ar vugale e cʼhallit kadarnaat o respontoù hag adlavaret anezho asambles ganto. Goude-se e cʼhallit distreiñ war al lodennoù eus an istor en ur lakaat ar vugale da gemer perzh enno.

Gallout a rit ivez ober goulennoù a denn dʼar bitrakoù : « Pegen bras eo ar viskoulenn-mañ ? Peseurt liv eo ar frouezhenn-mañ ? Peseurt livioù a gaver war askelloù ar valafenn ? » Pe cʼhoazh « Deskrivit an delienn vras a zo bet debret gant ar viskoulenn ». Ur wech mʼo do respontet ar vugale dʼar goulennoù e cʼhallint dastum ar bitrakoù er voest hag adserriñ honnezh.

« Raconter et décrire l'histoire »

Matériel :

- accessoires, objets en lien avec l'histoire ci-dessus,
- une boîte pour y ranger les accessoires.

Présentez les objets quand vous lisez l'histoire, ou laissez les enfants chacun à leur tour, choisir un objet et le nommer. Posez des questions sur l'histoire et les objets comme par exemple : « Où se trouve le petit œuf ? Quel jour la chenille mange trois prunes ? Comment la chenille se sent-elle le samedi après avoir mangé ? Quel est le nom de la maison que la chenille a construite autour d'elle ? » Quand les enfants répondent, vous pouvez confirmer leurs réponses et les répéter avec eux. vous pouvez ensuite revenir sur les différentes séquences de l'histoire en favorisant la participation des enfants.

Vous pouvez également poser des questions concernant les accessoires: « De quelle taille est cette chenille ? », « De quelle couleur est ce fruit ? », « Quelles couleurs trouve-t-on sur les ailes du papillon ? »... Ou bien encore « décrivez la grande feuille que la chenille a mangé ». Une fois que les enfants ont répondu aux questions, ils peuvent ramasser les accessoires dans la boîte et la refermer.

C'hoari deskrivañ « O pesketa »

Mennozh an obererezh-c'hoari-mañ* eo lakaat ar vugale da verzout an heñvelderioù a zo etre meur a luc'hskeudenn pe a skeudenn, hag ober en doare ma vint gouest da zeskrivañ anezho.

Dafar :

- ur waldenn-besketa (bazh, sifelenn, maen-touch),
- skeudennoù loened, bouedoù, ha traezoù all eus ar vuhez pemdez, gant an traezoù liammet outo,
- pesked kartoñs e meur a liv,
- trombonioù.

Grit ur walenn-besketa gant ur vazh : pegit ur maen-touch bihan ouzh penn ur sifelenn, ha stagit ar penn all eus ar sifelenn ouzh penn ar vazh. Implijit skeudennoù pentet pe livet pe c'hoazh kartennoù-skeudennoù. Didroc'hit ar pesked, pegit ar skeudennoù outo ha stagit un trombon ouzh pep pesk.

Lakait ar pesked war al leur en ur guzhat ar skeudennoù. Sikourit ar vugale da dapout ur pesk ha da lavaret anv ar gartenn a zo peget outañ. Goude-se, sellit ouzh ar skeudennoù gant ar vugale, deskrivit anezho ha kaozeit diwar o fenn. Goulennit outo petra a zo heñvel enno. Lezit ar bugel en deus tapet ar muiañ a besked da respont da gentañ. Goude-se e c'hallo ar vugale all deskrivañ ivez an heñvelderioù etre ar c'hartennoù all.

Jeu de description – « A la pêche »

L'idée de cette activité ludique* est de faire distinguer aux enfants les similarités existant entre différentes photographies ou images et qu'ils soient capables de les décrire.

Matériel :

- une canne à pêche (bâton, ficelle, aimant),
- des images d'animaux, d'aliments et d'autres objets du quotidien avec leurs objets associés,
- des poissons en carton de différentes couleurs,
- des trombones.

Fabriquez une canne à pêche avec un bâton : collez un petit aimant au bout d'une ficelle et attachez l'autre bout de la ficelle au bout du bâton. Prenez des images peintes ou coloriées ou encore des cartes-images . Découpez les poissons, collez-y les images et attachez un trombone sur chaque poisson.

Disposez les poissons sur le sol et cachez les images face contre sol. Aidez les enfants à pêcher un poisson et aidez-les à nommer la carte qui y est collée. Ensuite, observez les images ensemble, décrivez-les et discutez-en. Demandez-leur ce qu'elles ont de semblables. Laissez l'enfant qui a pêché le plus de cartes répondre le premier. Ensuite, les autres enfants pourront également décrire les similarités entre les autres cartes.

« Un neñneñ oc'h ober ur weladenn »

Gant an obererezh-mañ e c'haller kenlabourat gant tud ar vugale, ha broudañ ar vugale da gaozeal brezhoneg er-maez eus al lec'h-degemer pe ar c'hlas.

Dafar :

- an draezenn-dremen,
- ul luc'hskeudennerez,
- ur sac'h pe ur valizenn,
- ur c'haier.

Dibabit un dudenn, evel un « neñneñ », ha kontit d'ar vugale e plij dezhañ dastum ar skeudennoù, al luc'hskeudennoù hag ar rimadelloù brezhonek. Tro-ha-tro e vo kaset d'ar gêr gant ar vugale, asambles gant al luc'hskeudennerez, e-barzh ur sac'h pe ur valizenn. Tud ar vugale a ray luc'hskeudennoù a c'hallo bezañ peget en ur c'haier gant anv-bihan ar bugel. Gallout a reont ivez lakaat un nebeud displegadennoù. Plijout a ra kalz d'ar vugale en em welet war luc'hskeudennoù. Goude-se, kemerit amzer evit lakaat ar vugale d'en em ginnig d'ar re all ha da zeskrivañ al luc'hskeudennoù.

Gallout a ra an dafar-se bezañ un doare mat-tre da ziorren ar barregezhioù yezhel.

« Un doudou en visite »

Cette activité permet de favoriser la collaboration avec les parents et de favoriser l'expression des enfants en breton à l'extérieur du lieu d'accueil ou de la classe.

Matériel :

- l'objet transitionnel,
- un appareil photo,
- un sac ou une valise,
- un cahier.

Choisissez un personnage du type « doudou », et racontez aux enfants qu'il aime collectionner les images, les photos et les comptines en breton. À tour de rôle, les enfants l'emmènent chez eux avec l'appareil photo dans un sac ou une valise. Les parents prennent des photos qui peuvent être collées dans un cahier avec le prénom de l'enfant. Ils peuvent également y associer quelques lignes explicatives. Les enfants apprécient particulièrement de se voir en photo. Prenez le temps par la suite d'inviter les enfants à se présenter aux autres et décrire les photos.

Ce matériel peut représenter une excellente ressource pour le développement des compétences linguistiques.

« Ar sac'hadoù levrioù »

Pal an obererezh-mañ eo kenlabourat gant tud ar vugale evito da biaouañ al levrioù brezhonek.

Dafar :

- levrioù,
- un nebeud seier,
- ur c'haier evit pep sac'h.

M'ho peus meur a skouerenn eus al levrioù, e c'hallit lakaat anezho e-barzh seier evit ma c'hallo tud ar vugale amprestañ anezho e-pad ur prantad. Lakait un nebeud levrioù e-barzh ur sac'h gant ur c'haier. Gallout a ra ar vugale ober tresadennoù er c'haier ha kontañ ar pezh o deus lennet. Gallout a ra tud ar vugale ober evezhiadennoù ennañ diwar-benn al levrioù hag o lennadennoù. Dre bediñ tud ar vugale da amprestañ ur sac'had levrioù e c'haller kaozeal ganto diwar-benn al lenn a vouezh uhel, al levrioù, ar boazioù lenn er gêr, ha sujedoù all liammet ouzh al lavar hag an intrañ yezhel.

« Les sacs à livres »

Cette activité consiste à coopérer avec les parents pour aider les familles à s'approprier les livres en breton.

Matériel :

- livres,
- quelques sacs,
- un cahier par sac.

Si vous disposez de livres en plusieurs exemplaires, vous pouvez les mettre dans des sacs pour que les parents puissent les emprunter pendant un certain temps. Réunissez quelques livres dans un sac avec un cahier. Les enfants peuvent dessiner dans le cahier et y raconter ce qu'ils ont lu. Les parents peuvent y faire des commentaires sur les livres et sur leur lecture. Les sacs à livres facilitent l'accès des parents à des livres adaptés à leurs enfants. Inviter les parents à emprunter un sac à livres permet de discuter avec eux de la lecture à haute voix, des livres, des habitudes de lecture à la maison et d'autres sujets en lien avec le langage et l'imprégnation linguistique.

Roll levrioù hag alioù lennadennoù ouzhpenn

Levrioù teorikel :

Abdellilah-Bauer B., , Le défi des enfants bilingues : Grandir et vivre en parlant plusieurs langues, La Découverte, 2006. Skrivet eo bet al levr-mañ evit skoazellañ tud ar vugale hag an dud a vicher, displegañ dezho sklaer petra eo palioù an divyezhegezh hag al liesyezhegezh, ha lakaat war wel pegen pouezus eo treuzkas ar yezhoù bihanniver d'ar vugale.

David M., Appell G., Lóczy ou le maternage insolite, Embannaduriom érès, Tolosa, 2010. Displegañ a ra al levr-mañ petra eo meizad ar moumounerezh diorroet gant Emmi Pikler abaoe 1946 hag e vrud er mare-mañ.

Dalgalian G., Enfances plurilingues, Témoignage pour une éducation bilingue et plurilingue, Embannadurioù l'Harmattan, 2000. Gilbert Dalgalian a laka en amen d'an holl arvezioù psikoyezhoniel ha sokiologel an divyezhegezh hag al liesyezhegezh war-bouez e skiant-prenet.

De Boysson-Bardies B., Comment la parole vient aux enfants, Embannadurioù Odile Jacob, Pariz, 2010. Displegañ a ra al levr-mañ penaos eo gouest mab-den da gaozeal, ha da akuizitañ al lavar hag-se.

Denis P., Jeux de bébés, Dastumad Erès, 2007. Distreiñ a ra al levr-mañ war dermenadur ar c'hoari, petra eo e balioù, petra eo an aozioù gwellañ evit dont a-benn da c'hoari mat, ha reiñ a ra ivez skouerioù c'hoarioù.

Dolto F., Tout est langage, Vertiges du Nord, Carrère, livre de poche, 1987. C'hoarvezout a ra al levr-mañ eus bommoù tennet eus ur brezegenn graet gant an aozerez dirak psikologourien, doktored war ar vezegiezh ha labourerien sokial. Plediñ a ra gant pouez al lavar hag ar gerioù a zle bezañ implijet gant ar vichereien.

Fontaine A-M.,Observer en équipe dans les lieux d'accueil de la petite enfance, Développer l'observation-projet, 2008. Al levr-mañ a ro alioù, kuzulioù ha displegadennoù evit skoazellañ ar vichereien a fell dezho evezhiañ bugale el lec'hioù-degemer evit ar vugaligoù.

Bibliographie et suggestions de lecture complémentaires

Livres théoriques :

Abdellilah-Bauer B., Le défi des enfants bilingues : Grandir et vivre en parlant plusieurs langues, La Découverte, 2006. Ce livre a été écrit dans le but d'aider les parents et les professionnels et leur expliquer clairement les enjeux du bilinguisme et du multilinguisme ainsi que pour souligner l'importance de la transmission des langues minoritaires aux enfants.

David M., Appell G., Lóczy ou le maternage insolite, Editions érès, Toulouse, 2010. Ce livre explique le concept de maternage développé par Emmi Pikler depuis 1946 et son impact actuellement.

Dalgalian G., Enfances plurilingues, Témoignage pour une éducation bilingue et plurilingue, Editions l'Harmattan, 2000. Gilbert Dalgalian met à la portée de tous les aspects psycholinguistiques et sociologiques du bilinguisme et du multilinguisme à travers son expérience

De Boysson-Bardies B., Comment la parole vient aux enfants, Editions Odile Jacob, Paris, 2010. Ce livre explique comment l'être humain est capable de parler et donc d'acquérir la parole.

Denis P., Jeux de bébés, Collection Erès, 2007. Ce livre revient sur la définition du jeu, son but, les conditions optimales pour y parvenir ainsi que des exemples de jeux.

Dolto F., Tout est langage, Vertiges du Nord, Carrère, livre de poche, 1987. Ce livre est constitué d'extraits d'une conférence donnée par l'auteur devant des psychologues, des docteurs en médecine et des travailleurs sociaux et traite de l'importance de la parole et des mots que les professionnels doivent utiliser.

Fontaine A-M., Observer en équipe dans les lieux d'accueil de la petite enfance, Développer l'observation-projet, 2008. Ce livre fournit des suggestions, des conseils et des explications pour venir en aide aux professionnels qui souhaitent observer des enfants dans les lieux d'accueil petite enfance.

Kail M., Fayol M., L'acquisition du langage : le langage en émergence. De la naissance à trois ans volume I, Embannadurioù Puf, 2000. Displegañ a ra al levr-mañ diorroadur hag akuizitadur ar yezh adalek ar c'hanedigezh betek an oad a 3 bloaz.

Van Thiesen K. & Baggio R. (eds.), Hola! Une approche holistique de l'apprentissage des langues, Embannadurioù Doko, Bruxelles, 2009. Plediñ a ra al levr-mañ gant kelennadur ar yezhoù war-bouez an tostaat hollek evit skolidi ar skolioù kentañ derez. Bez' ez eo frouezh ur c'henlabour etre eizh skol eus seizh bro europat.

Pennadoù teorikel :

Cabrejo Parra E., "La construction du langage, dimension psychanalytique", prezegenn eus miz Genver 2005 http://microsites.afev.org/pdf/actes_coll _avl190907.pdf (page 5) Displegañ a ra ar pennad-mañ petra eo an tennadoù e diorroadur yezhel ar vugale. Kontañ a ra ivez pegen pouezus eo ober lennadennoù dezho.

Cabrejo Parra E., "Du babil au langage" http://www.passerelles-eje.info/dossiers/dossier_354_du+babil+langage.html Displegañ a ra ar pennad-mañ petra eo an tennadoù e diorroadur yezhel ar vugale.

Clausier M., « Collaboration entre parents et professionnels en lieux d'accueil de petite enfance", tennet eus ar c'hendiviz eus an 19 a viz Gwengolo 2007, http://microsites.afev.org/pdf/actes_coll_avl190907.pdf (pajenn 13). un tamm eus ur brezegenn eo an destenn-mañ. Deskrivañ a ra ar seurtoù darempredoù a vez etre tud ar vugale hag ar vichereien, ha penaos lakaat anezho da genlabourat.

Dolto C., "La sécurité affective acquise avant la naissance est un bagage précieux pour toute la vie", pennad e-barzh Le Monde, 11 a viz Meurzh 2011 http://www.lemonde.fr/week-end/article/2011/03/11/la-securite-affective-acquise-avant-la-naissance-est-un-bagage-precieux-pour-toute-la-vie_1491932_1477893.html Plediñ a ra ar pennad kazetenn-mañ gant surentez trivliadel ar vugale ha pegen pouezus eo.

Morissette, R., Le Rôle de la parole dans l'apprentissage, CRSDN: Groupe de travail sur la cognition, 2004.

Kail M., Fayol M., L'acquisition du langage : le langage en émergence. De la naissance à trois ans volume I, Editions Puf, 2000. Ce livre explique le développement et l'acquisition du langage de la naissance jusqu'à l'âge de 3 ans.

Van Thiesen K. & Baggio R. (eds.), Hola! Une approche holistique de l'apprentissage des langues, Editions Doko, Bruxelles, 2009. Ce livre traite de l'enseignement-apprentissage des langues par le biais de l'approche globale pour les élèves de l'école primaire. Il est le fruit de la collaboration entre huit établissements d'enseignement de 7 pays européens.

Articles théoriques :

Cabrejo Parra E., "La construction du langage, dimension psychanalytique", conférence de janvier 2005 http://microsites.afev.org/pdf/actes_coll_avl190907.pdf (page 5) Cet article explique les différentes étapes d'apprentissage du développement linguistique des enfants et l'importance de leur faire la lecture.

Cabrejo Parra E., "Du babil au langage" http://www.passerelles-eje.info/dossiers/dossier_354_du+babil+langage.html Cet article explique les différentes étapes d'apprentissage du développement linguistique des enfants.

Clausier M., « Collaboration entre parents et professionnels en lieux d'accueil de petite enfance", extrait du colloque du 19 septembre 2007, http://microsites.afev.org/pdf/actes_coll_avl190907.pdf (page 13). Cet extrait de conférence décrit les différents types de relation entre parents et professionnels et comment les faire collaborer.

Dolto C., "La sécurité affective acquise avant la naissance est un bagage précieux pour toute la vie", article dans Le Monde, 11 mars 2011 http://www.lemonde.fr/week-end/article/2011/03/11/la-securite-affective-acquise-avant-la-naissance-est-un-bagage-precieux-pour-toute-la-vie_1491932_1477893.html Cet article de presse traite de la sécurité affective des enfants et de son importance.

Morissette, R., Le Rôle de la parole dans l'apprentissage, CRSDN: Groupe de travail sur la cognition, 2004.

Geriaouegoù, dornlevrioù ha levrioù diwar-benn pe e brezhoneg :

Ar Bihan H., Yezh ar vugale, le Breton des enfants et des tout-petits, Embannadurioù An Alarc'h, Lannuon, 2005. Al levr-mañ a zo ur c'heriaoueg brezhoneg/galleg ha galleg/brezhoneg hag a renabl ar gerioù hag an troioù-lavar a vez implijet alies e brezhoneg gant ar vugaligoù.

Carle, E. , Ar viskoulenn a rae toulloù e pep tra, TES, Ti Embann ar Skolioù, 2006.

Emgleo Breiz, 100 mots bretons pour les parents, Emgleo Breiz, 2011. Levr troiennoù brezhonek evit tud ar vugale.

Kerrain M., Je parle breton à mon enfant, Komz Brezhoneg a ran ouzh ma bugel, Embannadurioù Sav Heol, 2010. Savet eo bet al levr-mañ evit ar gerent a fell dezho komz ouzh o bugel. Pourchas a ra troioù-lavar ha gerioù dezho.

Madeg M., Desevel bugale e Brezhoneg, dosier dastumet ha renket gand Mikael Madeg, Emgleo Breiz Ar Skol Vrezoneg, 1986. Al levr brezhonek-mañ a ginnig disoc'hoù un enklask graet gant an aozer en un 70 familh bennak.

Madeg M., J'éleve mon enfant en breton, Emgleo Breiz, 2011

NPLD, Guide de bonnes pratiques pour lieux d'accueil petite enfance utilisant le breton/ Levrig ar boazioù mat el lec'hioù a zegemer bugaligoù e brezhoneg, 2010. Dastumad divyezhek eus ar pleustradennoù micherel tennet eus raktres europat ar rouedad Network to Promote Linguistic Diversity (NPLD).

Vocabulaires, manuels et livres sur/ou en breton :

Ar Bihan H., Yezh ar vugale, le Breton des enfants et des tout-petits, Editions An Alarc'h, Lannuon, 2005. Ce livre est un glossaire breton/français et français/breton des mots et expressions utilisés de manière usuelle en breton avec et pour les tout-petits.

Carle, E. , Ar viskoulenn a rae toulloù e pep tra, TES, Ti Embann ar Skolioù, 2006.

Emgleo Breiz, 100 mots bretons pour les parents, Emgleo Breiz, 2011. Livre d'expressions en breton pour les parents.

Kerrain M., Je parle breton à mon enfant, Komz Brezhoneg a ran ouzh ma bugel, Editions Sav Heol, 2010. Ce livre a été conçu pour les parents qui souhaitent parler breton à leur enfant et leur fournit des expressions et du vocabulaire.

Madeg M., Desevel bugale e Brezhoneg, dosier dastumet ha renket gand Mikael Madeg, Emgleo Breiz Ar Skol Vrezoneg, 1986. Ce livre en langue bretonne présente les résultats d'une enquête effectuée par l'auteur auprès d'environ 70 familles.

Madeg M., J'éleve mon enfant en breton, Emgleo Breiz, 2011

NPLD, Guide de bonnes pratiques pour lieux d'accueil petite enfance utilisant le breton/ Levrig ar boazioù mat el lec'hioù a zegemer bugaligoù e brezhoneg, 2010. Recueil bilingue de pratiques professionnelles issues d'un projet Européen du réseau Network to Promote Linguistic Diversity (NPLD).

Levrioù saoznek :

Baker C., A parents' and teachers' Guide to Bilingualism, Third Edition, Multilingual Matters Ltd, Clevedon, 2007. Berzh en deus graet al levr-mañ er stalioù-levrioù. Un digoradur pleustrek dan divyezhegezh eo, evit tud ar vugale hag ar gelennerien.

Gammelgård L., Language strategy for day care centre, Helsingfors: Svenska kulturfonden. www.kulturfonden.fi Talvezet en deus al levrig-mañ da ziazez d'ar raktres MELT, tammoù mat. Da gentañ e oa bet graet evit al lec'hioù-degemer ma komzer svedeg e Finland. Kinnig a ra lakaat steuñvoù yezhel war-sav er frammoù-se. Ur stumm gallek anezhañ e c'heller kaout digant Divskouarn.

Pennadoù saoznek :

Cummins J., "Bilingual Children's Mother Tongue : Why is it important for education ? » Sprogforum n°19, 2001. http://www.fiplv.org/Issues/CumminsENG.pdf Plediñ a ra ar pennad-mañ gant kevelerien yezhel ar vugale : o zud hag an dud a vicher.

Dunk M., "Children under 4 learn from teachers and each other, extract from thesis "Discourse practices in Preschool. Young children participation in Everyday Classroom activities", University of Groningen, 2009. http://dissertations.ub.rug.nl/faculties/arts/2009/m.i.deunk/ Plediñ a ra ar pennad-mañ gant pouez an darempredoù etre ar vugale, rak deskiñ a reont an eil re gant ar re all, kement ha gant michereien al lec'hioù-degemer hag ar skolioù-mamm.

Poulain-Dubois D., Blaye A., Coutya J., Bialystok E., « The effects of bilingualism on toddlers' executive functioning », Journal of Experimental Child Psychology, 2010. Deskrivañ a ra ar pennad-mañ barregezhioù ar vugale zivyezhek ha dreist-holl o barregezh da vont en-dro ha da seveniñ.

Livres en anglais :

Baker C., A parents' and teachers' Guide to Bilingualism, Third Edition, Multilingual Matters Ltd, Clevedon, 2007. Ce livre est un succès en librairie et une introduction pratique au bilinguisme à l'intention des parents et des professeurs.

Gammelgård L., Language strategy for day care centre, Helsingfors: Svenska kulturfonden. www.kulturfonden.fi Ce livret a servi dans une certaine mesure de base au projet MELT. Il était destiné dans un premier temps aux lieux d'accueil suédophones de Finlande propose la mise en place de planification linguistique dans ces structures. Disponible en français auprès de Divskouan.

Articles en anglais :

Cummins J., "Bilingual Children's Mother Tongue : Why is important for education ? » Sprogforum n°19, 2001. http://www.fiplv.org/Issues/CumminsENG.pdf
Cet article traite des différents partenaires linguistiques de l'enfant : ses parents et les professionnels.

Dunk M., "Children under 4 learn from teachers and each other, extract from thesis "Discourse practices in Preschool. Young children participation in Everyday Classroom activities", University of Groningen, 2009. http://dissertations.ub.rug.nl/faculties/arts/2009/m.i.deunk/
Cet article traite de l'importance de l'interaction entre les enfants et du fait qu'ils apprennent les uns et des autres autant que des professionnels des lieux d'accueil et des écoles maternelle

Poulain-Dubois D., Blaye A., Coutya J., Bialystok E., « The effects of bilingualism on toddlers' executive functioning », Journal of Experimental Child Psychology, 2010. Cet article décrit les capacités des enfants bilingues et plus particulièrement leurs capacités de fonctionnement et d'exécution.

Lec'hiennoù Kenrouedad (Al lec'hiennoù gant ur steredennig* war o lerc'h a zo e saozneg hepken) :

http://www.meltproject.eu
Lec'hienn Genrouedad ar raktres MELT a zo tennet an teul-mañ anezhi.

http://divskouarn.free.fr Lec'hienn genrouedad Divskouarn, ar gevredigezh evit brudañ ha diorren ar brezhoneg a-raok ar skol.

http://www.bretagne.fr (rubrique les Politiques Publiques- sous rubrique langues de Bretagne).

http://www.byig-wlb.org.uk *
Lec'hienn Genrouedad « Bwrdd yr Iaith Gymraeg », ofis ar c'hembraeg.

http://www.mym.co.uk *
Lec'hienn Genrouedad « Mudiad Meithrin », aozadur da vrudañ ha da ziorren ar c'hembraeg el lec'hioù-degemer hag er strolladoù c'hoari.

www.folkhalsan.fi *
Aozadur svedek eus Finland, karget eus ar servijoù sokial, liammet ouzh ar vugaligoù peurgetket.

www.fryske-akademy.nl *
Ensavadur nederlandat evit an enklaskoù war ar frizeg.

www.sfbo.nl * Lec'hienn evit brudañ ha diorren ar frizeg el lec'hioù-degemer hag er strolladoù c'hoari.

http://www.bilingualforfun.com *
Pennadoù e saozneg, diwar-benn ar pouezus m'eo ober lennadennoù d'ar vugale, peurgetket.

http://www.canalu.tv/producteurs/universite_paul_verlaine_metz_sam/dossier_programmes/langues/a_l_ecole_je_parle_deux_langues_une_education_europeenne. Video sevenet gant P. Tominé, « A l'école, je parle deux langues », evit Kreizenn glewelet skol-veur Metz

N.B : Gallout a rit tapout an holl bennadoù-mañ dre bellgargañ anezho diwar lec'hienn Divskouarn : http://divskouarn.free.fr

Sites Internet (Les sites internet marqués d'un astérisque sont uniquement en anglais) :

http://www.meltproject.eu
Site Internet du projet MELT dont est issu le présent document.

http://divskouarn.free.fr Site internet de Divskouarn, l'association pour la promotion et le développement du breton avant la scolarisation.

http://www.bretagne.fr (rubrique les Politiques Publiques- sous rubrique langues de Bretagne).

http://www.byig-wlb.org.uk *
Site Internet du « Welsh Language Board », office de la langue galloise.

http://www.mym.co.uk *
Site Internet de « Mudiad Meithrin », organisme pour la promotion et le développement de la langue galloise dans les lieux d'accueil et les groupes de jeux.

www.folkhalsan.fi * Organisation Finlandaise suédophone en charge de services sociaux, notamment en lien avec la petite enfance.

www.fryske-akademy.nl *
Institut Néerlandais de recherches sur la langue frisonne.

www.sfbo.nl *
Site de promotion et de développement pour la promotion et le développement de la langue frisonne dans les lieux d'accueil et les groupes de jeux.

http://www.bilingualforfun.com *
Articles en anglais notamment sur l'importance de faire la lecture aux enfants.

http://www.canalu.tv/producteurs/universite_paul_verlaine_metz_sam/dossier_ programmes/langues/a_l_ecole_je_parle_deux_langues_une_education_europeenne. Vidéo réalisée par Tominé P., « A l'école, je parle deux langues », pour le Centre audiovisuel de l'université de Metz

N.B : Vous pouvez vous procurer l'ensemble des articles précités en les téléchargeant sur le site de Divskouarn : http://divskouarn.free.fr

Geriaoueg ar gerioù implijet er sturlevr-mañ

Er c'heriaoueg-mañ ez eus strollet un toullad gerioù ha troioù-lavar implijet er skrid-mañ, merket int gant ur steredennig. Lod eus an termenadurioù zo bet eeunaet diouzh o implij er sturlevr.

Digoradur

- **Yezh bihanniver** : ar yezh bihanniver eo ar yezh a vez komzet nebeutoc'h eget ar yezh trec'h (yezh muiañniver) en un endro divyezhek.
- **Divyezhegezh** : (en teul-mañ) perzh unan bennak a ra gant div yezh da nebeutañ.
- **Liesyezhegezh** : stad un hinienn pe ur gumuniezh yezhel a ra war un dro gant teir yezh disheñvel pe muioc'h.

Lodenn 1

- **Selaou oberiat** : « Gant meur a strategiezh e c'haller mont a-du gant ur gomprenezon eus ar gemennadenn, evit ul lodenn pe penn-da-benn, en un doare hollek pe dre ar munudoù. Bezet a vezo ez eo ret lakaat an desker en un emzalc'h selaou oberiat, da lavaret eo reiñ dezhañ ul labour resis da ober a-raok na selaoufe [an teul]. » in Cours de Didactique du Français langue étrangère et seconde, gant Jean-Pierre Cuq hag Isabelle Gruca, embannadurioù PUG, 2002,

Lodenn 2

- **Yezh pal** : en teul-mañ ez eo ar yezh a fell d'an den treuzkas ; en degouezh-mañ ar yezh bihanniver, ar brezhoneg.

Lodenn 3

- **An argerzh dre ober** : Termenet eoadurioù eus an argerzh dre ober hag eus keal an trevell e-barzh ar Framm Europat Boutin Dave evit ar Yezhoù (FEBDY) : « An argerzh (…) dre ober (…) a sell da gentañ-holl ouzh implijer pe desker ur yezh evel oberourien sokial a zle seveniñ trevelloù (na dennont ket d'ar yezh hepken) en ur blegenn hag un endro resis, war un dachenn obererezh ispisial. (…) Graet e vez an ober gant meur a hinienn a ra gant barregezhioù yezhel en un doare strategel, met ivez gant barregezhioù a denn d'ar pemp skiant, d'an trivliadoù, d'ar youl, evit tizhout un disoc'h didermenet. (…) « Trevell » a reer eus kement mennad ma soñj an oberour e tle tizhout un disoc'h resis hervez ur gudenn da ziskoulmañ, ur redi, pe ur pal lakaet d'an-unan. Se a c'hall bezañ, hervez an termenadur-se, dilec'hiañ un armel, kenkoulz ha skrivañ ul levr, bezañ trec'h pa vreutaer ur gevrat, ober ur bartiad kartoù, urzhiañ ur pred en ur preti, treiñ un destenn en ur yezh estren pe prientiñ un deizlevr-klas a-stroll. »

Lodenn 5

- **Framm europat boutin dave evit ar yezhoù** : deskiñ, kelenn, prizañ (FEBDY) (Disentez gant Kuzul Unaniezh Europa e miz Du 2001)- http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/cadre_fr.asp
- **Geriaoueg oberiat** : klotañ a ra gant an termenoù a zo anavezet o zermenadur gant ar c'homzer hag a vez implijet gantañ.
- **Raktresoù desavadurel** : en teul-mañ e ra dave an termen « raktres desavadurel » d'al labour graet diwar-benn temoù e skolioù Breizh/Frañs. Hervez an « FEBDY » (Framm Europat Boutin Dave evit ar Yezhoù) e rank ar raktresoù desavadurel-se doujañ d'ar reolennoù broadel.
- **Obererezhioù adpostañ** : obererezhioù ma vez adimplijet an traoù akuizitet.
- **Rummadiñ** : lakaat e rummadoù.

Lodenn 7

- **Ar c'hoari :** obererezh dudi, fizikel pe speredel, a zo e bal degas plijadur.
- **Obererezhioù-c'hoar**i : obererezhioù hag a ra gant ar c'hoari evit deskiñ.

Lodenn 9

- **Kontadennoù chadennet** : kontadennoù ma vez adlavaret ar memes formulenn meur ha meur a wech, evel : « Ar mevel a c'halv ar c'higer na fell ket dezhañ lazhañ al leue na fell ket dezhañ evañ dour ar stêr na fell ket dezhi lazhañ an tan na fell ket dezhañ deviñ ar vazh », ha kement zo.
- **Disheñvelaat pe digejañ dre skrid** : lakaat kemm etre an eil elfennoù skrivet diouzh ar re all.

Glossaire des mots utilisés dans ce guide

Ce glossaire regroupe un certain nombre de mots et d'expressions présents dans le document avec un astérisque. Certaines définitions sont simplifiées en fonction de leur usage dans le guide.

Introduction

- **Langue minoritaire** : la langue minoritaire est la langue qui est moins parlée que la langue dominante (langue majoritaire) dans un environnement bilingue.
- **Bilinguisme** : (pour le présent document) le fait de parler au moins deux langues.
- **Multilinguisme** : État d'un individu ou d'une communauté linguistique qui utilise concurremment trois langues différentes ou davantage.

Partie 1

- **Ecoute active** : Diverses stratégies permettent de favoriser une compréhension partielle ou totale, globale ou détaillée du message. Dans tous les cas, il est nécessaire de placer l'apprenant dans une situation d'écoute active, c'est-à-dire de lui donner une tâche précise à accomplir avant l'écoute [du document]." in Cours de Didactique du Français langue étrangère et seconde, de Jean-pierre CuQ et Isabelle Gruca, éditions PUG, 2002,

Partie 2

- **Langue cible** : dans le présent document il s'agit de la langue que l'on souhaite transmettre; dans le cas présent, la langue minoritaire, le breton.

Partie 3

- **L'approche actionnelle** : On retiendra la définition de l'approche actionnelle et de la notion de tâche telle qu'elle est définie dans le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues- CECRL : « La perspective (…) de type actionnelle (…) considère avant tout l'usager et l'apprenant d'une langue comme des acteurs sociaux ayant à accomplir des tâches (qui ne sont pas seulement langagières) dans des circonstances et un environnement donnés, à l'intérieur d'un domaine d'action particulier. (…) L'action est le fait de plusieurs individus qui mobilisent stratégiquement des compétences linguistiques, mais aussi des ressources cognitives, affectives, volitives, pour parvenir à un résultat déterminé. (…) Est définie comme tâche toute visée actionnelle que l'acteur se représente comme devant parvenir à un résultat donné en fonction d'un problème à résoudre, d'une obligation à remplir, d'un but qu'on s'est fixé. Il peut s'agir tout aussi bien, suivant cette définition, de déplacer une armoire, d'écrire un livre, d'emporter la décision dans la négociation d'un contrat, de faire une partie de cartes, de commander un repas dans un restaurant, de traduire un texte en langue étrangère ou de préparer en groupe un journal de classe. »

Partie 5

- **Cadre européen commun de référence pour les langues** : apprendre, enseigner, évaluer (CECR) (Résolution du Conseil de l'Union européenne de novembre 2001)-http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/cadre_fr.asp
- **Vocabulaire actif** : correspond aux termes dont le locuteur connaît la définition et qu'il emploie.
- **Projets éducatifs** : dans le présent document, le terme "projet éducatif" fait référence au travail autour de thèmes dans les écoles en Bretagne/France; en vertu du « CECR » (Cadre Européen commun de Référence pour les Langues), ces projets éducatifs doivent respecter la réglementation nationale.
- **Activités de réinvestissement** : activités de réemploi des acquis.
- **Catégoriser** : classer par catégories.

Partie 7

- **Le jeu** : une activité de loisirs d'ordre physique ou mentale dont le but essentiel est le plaisir qu'elle procure.
- **Activités ludiques** : activités utilisant le jeu comme vecteur d'apprentissage.

Partie 9

- **Contes de randonnée** : Les contes énumératifs, que l'on désigne parfois sous le terme de" randonnées" ou de "contes en chaîne" dans lesquels une formule est inlassablement répétée, du type: "Le valet appelle le boucher qui ne veut pas tuer le veau qui ne veut pas boire la rivière qui ne veut pas éteindre le feu qui ne veut pas brûler le bâton", etc.
- **Différenciation ou discrimination à l'écrit** : action de distinguer les éléments écrits les uns des autres.

(09), Voix11, CAF/Babigoù Breizh (Erwan Olier), 07/02/17

Stéphanie Le Pelleter : «Lâret oa bet din e oa pouezus o labour da vare krouidigezh Babigoù Breizh. Faot 'rae din goût penaos oa erruet an traoù, penaos oa bet posubl da lakaat an traoù da vont war-raok, peogwir, e penn kentañ oa bet nac'het ar raktres gant ar C'HAF. Faot'rae din goût penaos oa aet an traoù war-raok.»

Erwan Olier : «Kroget e voe gant an oberenn e 2006. Kaset e voe ul lizher da prezidant “CAF ar Morbihan” evit displegañ he doa c’hoant ar gevredigezh “Babigoù Breizh” sevel ur vagouri e lec’h ma vefe graet gant ar brezhoneg. Met n’eo bet digoret ar vagouri nemet e 2011. Ret eo bet pemp bloaz a-raok ma vefe graet war-dro tout an traoù, a-raok ma vefe deuet a-benn ar re a oa kiriek deus ar raktres da gaout an holl harpoù a oa ret evit lakaat an traoù da vont en-dro.»

Stéphanie Le Pelleter : «'benn ar fin oa deuet ar strollad e darempred ganeoc'h war-eeun?»

Erwan Olier : «Goulennet o deus ar re a rae war dro kaout un emgav ganin. Sur a-walc'h e anavezent ac'hanon. E doug an emgav eo bet goulennet penaos oa ret ober evit dont a-benn da lakaat an traoù da gregiñ. Adalek 2007, setu 'm eus bet darempredoù gant Frederic Ledouble, Jean Eric Balnoas ha Fabienne Couëpel. Divizet hon eus un tamm bihan, gwelet hon eus penaos e oa tu da lakaat an traoù da vont en-dro, penaos e oa tu da gaout arc'hant evit kregiñ gant an traoù.»

Stéphanie Le Pelleter : «Petra oa ar politikerezh d'ar mare-se? Petra oa skeudenn ar brezhoneg peogwir, er C'HAF, 'oa ket un dra bouezus? Penaos oa bet resevet ar raktres e penn kentañ?»

Erwan Olier : «E penn kentañ eo bet diaes an traoù. Bremañ e ya mat an traoù met n'eo ket sur c'hoazh e c'hello kenderc'hel da vat met mont a ra. Kempouez eo an traoù e-keñver an arc'hant, degemeret mat eo bet gant ~~an~~ Ti-Kêr Gwened. Un emgav a zo bet nevez zo (e miz kerzu 2016) gant maer Gwened, David Robo, evit ma vefe adsinet ar gevrad etre ar gevredigezh ha Kêr Gwened e gwengolo 2017. Lâret 'neus deomp e vimp kendalc'het da vezañ harpet met goulennet en deus deomp mont e darempred gant kerioù all eus tiriad Bro Gwened, e-ser da vezañ harpet ivez ganto. Ouzhpenn se, evit ar poent n’eo ket arc’hantaouet holl plasoù ar vagouri. War dek plas, eizh zo arc'hantaouet, c'hwec'h gant Kêr Gwened ha daou gant Kêr Pleskob.

Stéphanie Le Pelleter : «C'hwi oa liammet dija gant ar raktres Babigoù Breizh pe deuet oa Frédéric Le Double e darempred ganeoc'h?»

Erwan Olier : «N'on ket bet e orin ar vagouri. Deuet e oar mennozh gant kerent o doa bugale e Skol Diwan Gwened, d’am soñj. Frederic Ledouble, prezidant ar gevredigezh d’ar mare-se, eo a zo deuet e darempred ganin.”

Stéphanie Le Pelleter : «Ha petra oa ar politikerezh diwar-benn ar raktresoù se? Peogwir oa ar raktres kentañ ha gant ar politikerezh eo kentoc'h politikerezh ar Stad. Neuze, diwar-benn ar yezhoù all e c'hellfe bezañ bet diaes martehe?»

Erwan Olier : «Gwir eo eo bet diaes er penn kentañ gant CAF (KGT) ar Morbihan. Ar CAF (KGT) a oa an aozadur kentañ e oa ret kaout e ali, rak ganti e teu darn vrasañ an arc’hantaouiñ hag hervez ar pezh a zo divizet ar CAF (KGT) e ya war raok an traoù pe get gant an aozadurioù all a c’hell harpañ ar vagouri en doare merañ a oa bet

dibabet (un hent all a zo bet dibabet gant Youn ha Solena, met paeet e vez ar mont-en-dro gant ar gerent a resev evit-se arc’hant gant ar CAF). Un hent diaes eo a zo bet an hini dibabet gant ar gevredigezh e Gwened, met bihanaet e oar c’houst evit ar gerent ha rediañ a ra ar gumunioù da lavarout ma’z int a-du evit harpañ ar brezhoneg e degemer ar re vihan. Gant ar CAF eo ret derc’hel kont war un dro gant ur bolitikerezh c’hall broadel, gant dibaboù aozadurioù a zo er c’huzul merañ, ha mennozhioù an dud war ar brezhoneg. Derc’hel a ra da vezañ politikel tre an dibaboù a den da implij ar brezhoneg.”

Stéphanie Le Pelleter : «Petra oa d'ar mare-se mennozhioù ar pennoù bras o klevout kaozeal deus ur raktres evel se? Ne oa ket e galleg...»

Erwan Olier : «Bez e oa e-touez an administratourien re hag a oa a-du, re hag a oa a-enep ar brezhoneg. Marteze e vefe bet disheñvel an divizoù gant ur raktres sevel ur vagouri e saozneg. Diaes eo gouzout ma oa mennozhioù an dud pe mennozhioù an aozadurioù. Adalek ma vez kaoz eus brezhoneg, e vez soñjet en ur youl da wanaat ar stad hag ar sevenadur c’hall. Kizidik tre e oa an dud ivez war gudenn ar gevredigezhioù-distag (« communautarismes »). Setu eo bet kemeret abeg war ar redi a oa da zegemer forzh pe bugel gant an aozadurioù harpet gant ar CAF (KGT) evit lavarout ne oa ket Babigoù Breizh evit degemer pep hini dre ma oa graet gant ar brezhoneg er vagour.»

Stéphanie Le Pelleter : «C'hwi eo a neus lakaet an traoù da vont war-raok 'benn ar fin?»

Erwan Olier : «A-du e oan gant ar raktres dre ma soñje din e oa mat evit ar brezhoneg e vefe implijet e doug an amzer ma vez degemeret ar vugale vihan. Met ret e oa war un dro derc’hel kont eus mennozhioù ha diskleriadurioù ar CAF (KGT). Setu on bet o reiñ alioù teknikel dezho. evit lavarout dezho penaos sevel un doser evit ma vefe kinniget d'ar C'HAF...Ret oa din ivez treiñ an traoù, ober lizhiri evit displegañ petra oa mennozh ar C'HAF e-keñver an dra se. Setu eo bet ret din kas meur a lizher pa 'n em c'houlenne petra oa un admnistratour, petra oa ar raktres-se, evit an administratourien. Ret oa en un tu, chom hep bezañ re c'hroñs en o c'heñver hag en tu all, bezañ spis a-walc'h evit ma c'hellfe ivez an aozadur respond resis d'ar C'HAF. Ret e oa ivez reiñ titouroù sklaer d'ar c'hazetennoù, dre ma oa pouezus an dasson roet gant ar c’hazetennoù war ar raktres.”

Stéphanie Le Pelleter : «Levezon a zo bet gant ar c’hazetennoù war meizad an dud hag emzalc’h ar re giriek, peurgetket re ar CAF (KGT)?”

Erwan Olier :Ya, bras eo levezon ar c’hazetennoù war kudennoù a seurt se. Setu perak e oa pouezus kas lizhiri e-lec'h ma oa displeget en un doare spis perak e oa lakaet a-gostez raktres Babigoù Breizh. O lavarout e-barzh al lizhiri e oa graet gant ar brezhoneg, en em c'houlenner perak ha penaos e c'helle an traoù mont en-dro. Bez e c’helle tud ar gevredigezh displegañ e oa implij ar brezhoneg a lakae diaes ar CAF (KGT) evit reiñ e asant. Ar brud roet d’an afer gant ar c’hazetennoù he deus rediet ar CAF (KGT) da gadarnaat ha da spisaat an abeg ma oa a-enep ar raktres. Implij ar brezhoneg a oa an abeg, ha n’eo ket gwander an doser pe un abeg all. Politikel e oa an afer, ha n’eo ket teknikel. Ret e oa kavout neuze arguzennoù e darempred sklaer gant ar gudenn. Ouzhpenn-se, abalamour d’ar brud roet, e tenne an afer da bolitikerezh hollek ar CAF (KGT) ha n’eo ket hepken hini ar Morbihan. Setu eo aet

an aozadur broadel (CNAF – KBGT) e darempred gant CAF (KGT) ar Morbihan e-ser da gempenn un displegadenn a c’hellfe talvezout evit holl CAF (KGT) Bro C’hall. Pouezus e oa evit ar CNAF (KBGT) bezañ direbech gant he respont, dre ma oa trud a feson o doa roet o ali. Da skouer Xavier North, « délégué général à la langue française et aux langues de France », a 'neus skrivet ul lizher d'ar renerez. Ar renerez zo bet rediet da respont, da ziplegañ petra oa goulenn ar C'HAF. An abeg a oa neuze e tlee pep servij, arc’hataouet gant ar CAF (KGT), bezañ digor d’an holl. Setu ne c’helle ket ar vagouri nac’hañ e vije enskrivet ur bugel, peogwir ne oa ket ar gerent a-du evit ma vefe graet e brezhoneg gantañ. Setu ar pezh a zob et diskleriet ha skrivet da dud e-karg « Babigoù Breizh » gant prezidant ha renerez CAF (KGT) ar morbihan.. Goulennet eo gant ar C'HAF e vefe «universel» degemer ar vugale. Setu, ma n'eus nemet brezhonegerien o vont e-barzh, n'eo ket un aozadur digor d'an holl. Da heul eo bet ret da Vabigoù Breizh displegañ e oa bet aozet ar reolenn diabarzh («règlement intérieur») en un doare ma oa tu da zegemer ivez bugale lakaet gant kerent hag o dije goulennet e vefe graet gant ar galleg ganto.»

Stéphanie Le Pelleter : «Ha goude, pa oa bet anavezet an abeg-se gant tud Babigoù Breizh e oa posubl dezho lakaat an traoù da vont war-raok.»

Erwan Olier : «Ya met ret oa, a-raok lakaat an traoù da vont war-raok, kaout arc'hant ouzhpenn hini ar CAF (KGT). N’eo ket arc’hant ar CAF (KGT) trawalc’h evit lakaat kempouez budjet ar vagouri.-N'eus nemet an div drederenn deus priz ur vagouri hag a zo roet gant ar C'HAF. Hag an drederenn ouzhpenn ne c'hell ket bezañ roet gant ar gerent. Setu oa ret da dud ar vagouri goulenn gant an tiez-kêr piv oa a-du evit lakaat arc'hant war an aozadur. Setu ez eus bet darempredoù gant Kêr Gwened, tiez-kêr all. N'eus bet un asant nemet gant Kêr Gwened (6 plas), goude ti-kêr Pleskob (2 blas). Sant-Ave zo bet a-du ivez en deroù evit arc’hantaouiñ ur plas, met dre ziouer a vrud ne voe ket enskrivet trawalc’h a diegezhioù eus Sant Ave, pezh voe un abeg evit paouez da harpañ ar vagouri.»

Stéphanie Le Pelleter : «D'ho soñj, gant tud ar velestradurezh, mont a ra war-raok ar mennozhioù diwar-benn ar brezhoneg pe yezhoù all pe chom a ra serr?»

Erwan Olier : «Se zo hervez. Kizidik tre e chom an dud war gudenn ar brezhoneg. Peurliesañ, pa ne vezer ket a-du gant ar brezhoneg pe ar yezhoù vinorezhel, e vezer a-enep. Sellet e vez ar brezhoneg evel un doare da dagañ unanidigezh Bro C’hall. Mont a ra war-raok hervez ar «rapport de force» a zo etre ar re hag a zo deus ar raktres hag ar C'HAF. Met ur wech ma’z eo bet anzavet ar raktres n’eus kudenn ebet.”

Stéphanie Le Pelleter : «E-pad pet amzer oc'h chomet da labourat war raktres Babigoù Breizh?»

Erwan Olier : «Da gentañ eo bet ret kaout asant ar C'HAF, ret eo bet kavout ivez lec'hioù evit ma vije lakaet ar vagouri. Ne oa ket moaien da sevel ur batis neuze ret eo bet kaout darempredoù gant an ofis HLM. Goude eo bet ret mont da welout Tiez-Kêr, dont a-benn da gaout arc'hant ganto. Setu an dra 'neus goulennet kalz amzer, kalz stourm.»

Stéphanie Le Pelleter : « Ne oa ket an afer CAF a oa ar gudenn a n'eus tapet ar muiañ a amzer 'benn ar fin?»

Erwan Olier : «Eo. Daoust ma oa luziet an traoù eo bet diaes kaout asant an holl.

Met ar pep pouezusañ a oa kaout asant ar CAF (KGT). Ur wech roet e oa kalz aesoc’h kendrec’hiñ kevelerien (« partenaires ») all. Ouzhpenn se e oa enebidi strewet e meur a live er CAF (KGT): kuzul merañ, renerezh, servijoù … Ar pep pouezusañ evit lakaat an traoù da vont war raok eo rein brud d’ar raktres. Ma’z eus c’hoazh tud a chom a-enep ar brezhoneg en aozadurioù, emañ bremañ ar gevredigezh dre vras a-du gant ar brezhoneg hag ar yezhoù minorezhel. Setu perak eo ret bezañ e darempred gant ar c’hazetennoù hag ar mediaoù all.
Berzh a zo bet gant ar raktres sevel ur vagouri e brezhoneg. Met n’eo ket deuet a-benn ar re o deus kemeret an intrude da seveniñ pep tra. En deroù e oa bet soñjet sevel ur vagouri gant 20 plas. Darempredoù a zo bet gant 2 ofis HLM e Gwened (BSH- Bretagne Sud Habitat, ha VGH-Vannes Golfe Habitat. Kinniget eo bet ul lojeiz gant pep hini, peadra da zegemer 10 bugel e-barzh pep hini.
Met estreget ar CAF (KGT) n’eus nemet 2 ti kêr evit arc’hantaouiñ 8 plas (Gwened evit 6 plas ha Pleskob evit 2).
Ar brud roet gant ar c’hazetennoù hag ar mediaoù a zo mat evit sevel ar skoilhoù, met ret eo goude gounit arc’hant. Evit-se emañ ar gevredigezh e soñj tuta, gant harp Rannvro Breizh, unan e karg an diorren. Ret e vo dezhañ kendrec’hiñ kevelerien all (« autres partenaires ») da harpañ ha da arc’hantaouiñ ar vagouri e Gwened. War un dro e vo ret dezhañ skignañ ar mennozh evit ma vo savet magourioù e brezhoneg e lec’h all e Breizh.»

(12), Voix14, Babigoù Breizh (Alain Le Dem), 14/02/17

Stéphanie Le Pelleter : «Vous êtes membre du conseil d'administration de Babigoù Breizh depuis combien de temps?»
Alain Le Dem : «Depuis 2010, je ne sais plus précisément. En fait, l'association existe depuis 2007. J'en ai entendu parler quasiment de suite puisque j'étais à l'époque vice-président de Dihun 56. J'avais donc entendu parler de Babigoù Breizh qui était à la recherche de bénévoles mais, toujours est-il que, autant à Emglev Bro Gwened, autant à Babigoù Breizh, c'était des projets qui ont émergé un peu au même moment, qui ont été initiés par les mêmes personnes, qui ont lancé beaucoup de projets mais qui se sont assez vite retirées parce qu'ils ont été pris, soit dans la vie politique, soit dans d'autres structures et du coup, il y a des gens qui se sont retrouvés un petit peu avec le bébé sur les bras. Le tout premier président, je crois que c'était Jean-Eric Balnoas. Je ne suis pas sûr que ça soit le premier mais si c'est lui, il est resté quand même un certain temps. Par la suite, une personne qui était déjà impliquée dans le sujet, Fabienne Couëpel, une professionnelle de la petite enfance, directrice du multi-accueil de Grand-Champ et elle était éducatrice de jeunes enfants et directrice de crèche.»
Stéphanie Le Pelleter : «Donc elle connaît bien le sujet...»
Alain Le Dem : «Complètement. C'est elle qui a vraiment porté le projet d'un point de vue éducatif et c'est elle qui a participé aussi au recrutement de la responsable technique avec ce souci de cette pédagogie qui est assez proche de Montessori pour la partie développement de l'enfant. Il se trouve qu'elle a ses enfants à Diwan, donc elle croit nécessairement aux bienfaits du breton, notre besoin de reconnaissance de la langue, des racines et des ailes, l'apport du bilinguisme précoce. Ca c'est un peu l'historique. Et puis après, les choses ont été reprises par Sylvie Drouard, avec un besoin aussi de professionnalisation sur d'autres aspects, sur la technicité financière, les emplois, parce qu'on avait des emplois. Donc il fallait aussi bien gérer ces dimensions-là. Et nous avions parmi nos emplois cinq personnes qui s'occupaient de la crèche mais aussi une chargée de développement. Nous avons eu des soucis avec la personne en question malheureusement. Je ne vais pas refaire l'histoire. Il se trouve que c'est allé en justice, on a gagné. Ca nous a quand même pas mal plombé parce qu'on a bien vu qu'auprès des partenaires, on a perdu de la crédibilité, très nettement. Donc c'est ce à quoi on travaille, de retrouver cette crédibilité. Et puis Sylvie Drouard a aussi craqué parce qu'elle a donné énormément d'elle, comme Fabienne; elles ont vraiment donné énormément d'elles, comme Jean-Eric aussi d'ailleurs, et donc on a repris les choses. On était déjà membre du conseil d'administration et on a repris les fonctions en se partageant les choses à l'initiative d'une des administratrices qui se trouvait être une jeune maman aussi et qui a proposé une chose qui a déconcerté dans le milieu associatif, mais assez novatrice et vraiment pas mal du tout, c'était que le conseil d'administration soit constitué de co-présidents.»
Stéphanie Le Pelleter : «Mais c'est très ingénieux je crois, vu la charge de travail?»
Alain Le Dem : «On fera le bilan, on a fait un mini-bilan : on a exprimé ce que l'on trouvait de positif et ce qui devait être amélioré. Globalement, ce qu'on peut retirer de tout ça, c'est qu'on est paradoxalement moins responsables et plus responsables. Beaucoup plus responsables parce qu'on se sent impliqués, beaucoup plus, on a envie de savoir, de s'impliquer autant que faire se peut aussi, parce qu'on a tous d'autres activités. Mais du coup, c'est neuf co-présidents qui ont en fait chacun une ou deux lignes de délégation. Il y a un tableau avec les noms. Nous sommes responsables de chaque ligne, nous sommes solidairement responsables du tout donc ça n'est pas porté seulement par le président ou la présidente, ou seulement la secrétaire, ou ceci ou cela comme on trouve dans le milieu associatif. Tout le monde est responsable du tout et chacun de sa ligne. Donc c'est plus léger et en même temps, on se sent plus impliqué globalement.»
Stéphanie Le Pelleter : «D'accord. Et au niveau de la préfecture, il n'y a pas eu de souci?»
Alain Le Dem : «Si, bien sûr. On leur a expliqué que ça existait ailleurs et puis ils ont entendu.»
Stéphanie Le Pelleter : «Ca s'est fait quand même, il n'y a pas eu de soucis...»
Alain Le Dem : «Oui. Le plus difficile, je dirais, c'est pas vraiment le public finalement. On dit

l'Admnistration ceci cela, mais c'était les banques. Ca se gère. C'est une première année, on va faire le bilan lors de l'assemblée générale.»
Stéphanie Le Pelleter : «D'accord. Babigoù Breizh a été une association novatrice finalement à différents niveaux.»
Alain Le Dem : «Là-dessus aussi. Mais on retrouve beaucoup ça quand même dans le milieu breton, cette capacité à être novateur. Ca, c'est pour la gouvernance. Maintenant, sur l'association à proprement dit. L'association, elle a dès le départ deux projets. Le premier, qui est plutôt fédérateur, qui est de créer des crèches, partout en Bretagne. Elle doit être une fédération et non pas simplement une association qui gère une crèche.»
Stéphanie Le Pelleter : «Ca, c'était déjà l'objectif initial...»
Alain Le Dem : «Dès le départ, sans quoi nous n'aurions pas été aidés par la Région, qui a versé des sommes assez conséquentes. Donc, dès le départ, nous avions cette vocation. Ca a été un petit peu plombé au début malheureusement. Néanmoins, on y retravaille. Là, maintenant, se crée une mini-crèche à St-Herblain. Ca a l'air lourd, pas forcément simple, mais c'est en train de voir le jour. Nous savons que du côté de Rennes aussi, il y a un projet, en bilingue et puis il y a eu une tentative du côté de Bruz. Donc ça, c'est la partie association fédérative, en quelque sorte, que nous a rappelé le Conseil régional il n'y a pas très longtemps. On leur a dit «Oui mais, il fallait déjà sortir la tête de l'eau sur d'autres problèmes.» On retrouve cette dimension et qu'on va devoir justement peut-être réaffirmer un peu plus. L'autre dimension, qui est plus je dirais, opérationnelle, c'est vraiment la crèche à proprement dite où nous devions accueillir deux fois dix petits enfants, deux micro-crèches, l'un se trouvant à Kerbihan, du côté de Conleau et l'autre se trouvant du côté de Keranguen. Nous avions les demandes. Ce que nous n'avons pas eu malheureusement, c'est le nombre suffisant de partenaires publics et privés pour s'investir dedans.»
Stéphanie Le Pelleter : «D'accord. Parce que vous, depuis le début, vous êtes sous statut PSU et pas PAJE...»
Alain Le Dem : «Voilà. On avait deux fois dix places. Concrètement, on a réussi à avoir six places de la mairie de Vannes, une intention à un moment donné d'une collectivité dont je tairais le nom parce qu'elle n'a pas donné de suites, donc comme je ne trouve pas ça très louable, je ne préfère pas dire son nom. Il y a eu St-Avé aussi, mais qui s'est retiré, pour des motifs que je considère comme étant de la pure mauvaise foi. Le maire d'alors a vraiment engagé les choses, il n'y a pas eu de problèmes là-dessus. Il se trouve qu'il se présentait aussi aux élections législatives aussi, peut-être que ça avait un peu aidé.»
Stéphanie Le Pelleter : «C'était en quelle année?»
Alain Le Dem : «2011. Il y a eu ça et puis la collectivité a assez vite finalement, n'a pas, selon moi, fait la promotion qu'il convenait d'effectuer et dès lors ils ont dit «Non, finalement, on n'a plus personne à vouloir désirer y aller donc on se retire. En plus, on n'a plus d'argent. Voilà.» On avait déjà perçu que ça n'était pas franchement leur tasse de thé. Ils se sont retirés. Il se trouve que c'est bien tombé parce qu'au même moment, la ville de Plescop est passée d'une place à deux places. Ce n'est pas un gros secret, que le maire d'alors, pour la première place, était très pro breton, c'était Nelly Fruchard mais ça n'est pas du tout ça qui a emporté la décision, parce que c'est collectif une décision, c'est un bureau exécutif, c'est un Conseil municipal...Donc le maire, fut-il très puissant, ne peut pas à lui tout seul décider des choses. Donc il a fallu qu'elle convainque et l'argument a été surtout économique. Ca revenait moins cher d'acheter une place sur cinq jours, alors qu'ici, on avait des places sur quatre jours. Donc ça nous a intéressé. Et puis il y a eu une nouvelle équipe municipale qui a, toujours pour le même motif, développé les modes de garde, et après avoir vu le projet, a décidé d'une deuxième place. Donc à chaque fois, étrangement, ce sont des arguments pas liés à la culture, à la défense de la langue. C'était plus des arguments économiques, pragmatiques. Donc c'est aussi une carte qui est à jouer, à mon avis, et à défendre. Il y a ces deux dimensions et la première ne suffit pas, malheureusement. Il vaut mieux qu'on soit des Inuits, qu'on soit dans un musée, pour qu'on commence à défendre notre langue. Voilà. Donc il y a ces deux dimensions dans l'association, et à un moment donné, la Région nous demandait un peu de dissocier, d'avoir deux associations. On a dit «Peut-être que ça sera un jour. Comme Diwan, à un moment donné, à

commencer avec une école, deux écoles, trois écoles et puis après ils ont éprouvé le besoin de faire Diwan Breizh. Mais pour l'instant, on est en effectif restreint en bénévoles. On ne va pas multiplier les structures.»
Stéphanie Le Pelleter : «Il y a combien de membres actuellement?»
Alain Le Dem : «Globalement, les neuf. On a perdu quelqu'un en ligne récemment et puis on a deux personnes, assez précieuses, qui partent. Ca c'est une difficulté quand même. Et puis il y a une maman qui arrête. Et du coup, on va se retrouver à cinq. On a une chance, c'est d'avoir du personnel de grande qualité.»
Stéphanie Le Pelleter : «Il y a combien de membres du personnel?»
Alain Le Dem : «Cinq. Pas à temps complet, et ça n'est pas toujours les mêmes car certains sont justement partis. Ca a été notre grande difficulté, on a perdu du monde en ligne parce que, c'est toujours pareil, c'est pas des emplois à temps complet déjà, ça n'est pas payé forcément super bien, il faut reconnaître les choses. Donc, quand vous n'êtes pas à temps complet, que la paye n'est pas très intéressante, même si elle est alignée sur la convention collective, c'est forcément un peu plus dur de fidéliser les salariés. Mais pour les bénévoles que nous sommes, ça n'est pas toujours simple de gérer ça.»
Stéphanie Le Pelleter : «J'imagine. Tout le monde n'est pas formé pour être employeur de toute façon.»
Alain Le Dem : «Non. On est quelques-uns à avoir eu ces responsabilités-là, mais ça n'est pas toujours simple.»
Stéphanie Le Pelleter : «A l'origine, par contre, est-ce que vous savez si c'était plus des parents d'élèves, des «utilisateurs» si on peut dire, qui avaient lancé Babigoù Breizh?»
Alain Le Dem : «Non. A l'époque, sur la période 2006-2007, à peu près, ça a bouillonné sur le pays de Vannes. Je pense qu'il y avait aussi les municipales en ligne de mire mais plein de projets comme ça ont un peu émergé et donc, franchement, c'était un projet politique, mais dans le sens noble du terme. C'était vraiment relancer la langue bretonne et dire, affirmer qu'elle avait toute sa place du biberon jusqu'au cimetière, en quelque sorte.»
Stéphanie Le Pelleter : «C'était en fait une envie d'avoir un circuit complet, mais c'était une équipe qui a lancé ça.»
Alain Le Dem : «C'était plus une équipe de militants que de parents.»
Stéphanie Le Pelleter : «Puisqu'en fait, les acteurs sont assez actifs ici. Le milieu est bien vivant.»
Alain Le Dem : «Oui. Il l'était en fait, puisque je trouve que beaucoup se sont retirés. Quand on regarde, justement, il y a peut-être ce problème de militance un peu. Les parents, que ce soit Babigoù Breizh ou dans les filières, sont plus attirés par les crêpes que par le militantisme...»
Stéphanie Le Pelleter : «Il y a moins d'engouement...»
Alain Le Dem : «Il y a moins cet acte militant. Il n'y a pas de capacité à se mobiliser, faire une manif, occuper des locaux...Ce qui n'a rien de violent.»
Stéphanie Le Pelleter : «Ce qui était le cas en cas 2006/2007 quand l'association a été lancée?»
Alain Le Dem : «Non, ça ne s'était pas fait, mais c'était les mêmes gens qui avaient pu le faire dans d'autres structures.»
Stéphanie Le Pelleter : «D'accord. Et donc après, il y a eu des soucis avec la CAF...»
Alain Le Dem : «Alors, ça a ralenti aussi le dossier puisqu'il y a eu un certain nombre de choses comme ça. Il y a eu les locaux aussi. Ca n'était pas une mince affaire que de négocier des données de cette importance.»
Stéphanie Le Pelleter : «Parce que, dès le début, vous étiez dans l'optique d'avoir des locaux publics?»
Alain Le Dem : «Toutes les solutions avaient été envisagées. Il se trouve qu'il y avait des opportunités, des créations, et que la dimension sociale qui était celle de Vannes Golfe Habitat ou de Bretagne Sud Habitat, qui créaient des opérations de logements sociaux justement, on avait toute notre place à aller s'insérer dans des opérations de logement puisqu'on pouvait proposer une mini-crèche en pied d'immeubles, juste tout près des gens. C'était l'idéal.»
Stéphanie Le Pelleter : «Donc au niveau des chefs de toutes ces instances, la démarche passait

bien?»
Alain Le Dem : «Ca s'est bien passé. Je ne peux pas dire que le directeur de Vannes Golfe Habitat était un grand porteur du projet puisque lui-même était un gallésant et considérait que tout ça, le breton...Il nous l'a fait bien comprendre, quand à un moment donné, on a dû se séparer du deuxième établissement. Il y avait un peu une volonté de nous punir, jusqu'à nous mettre dans une situation difficile puisqu'à un moment donné, on payait un loyer à vide. Pendant un an et demi, deux ans presque, on payait un loyer. On avait même trouvé un repreneur. Il n'y a pas eu de suite. On avait vraiment le sentiment qu'on voulait nous punir. On a réussi à s'arranger, ça s'est bien fini puisqu'on a trouvé un autre repreneur.»
Stéphanie Le Pelleter : «Il n'y avait pas des oppositions trop franches mais ça n'était pas la priorité...»
Alain Le Dem : «C'est un des éléments auxquels il faut s'attacher parce qu'effectivement, ça va être le rôle du ou de la chargé(e) de développement que de brosser comme ça un historique de ce qui s'est passé et puis de pouvoir extrapoler et de pouvoir faire un modèle exportable et de pouvoir se dire «Attention, il y a des choses auxquelles il faut que je fasse attention. Si je travaille avec un acteur, il faut que je m'assure que tout le monde dans la structure est bien sur le projet, et que je n'ai pas des pollutions. Et si j'ai des pollutions, comment je les neutralise?» La vision du projet, c'est regardé toutes ses ressources mais aussi toutes ses contraintes. Donc on s'en est sorti. Et ce sont vraiment les présidentes successives qui ont tout porté, avec la responsable technique en plus et ça a été trop dur, parce qu'on ne porte pas tout seul des choses pareil. Donc, l'une comme l'autre, elles ont un peu, à un moment donné, «éclaté», et nous, on a notre part de responsabilité, on voyait les choses des fois d'un peu loin, on s'impliquait dans des choses mais plutôt ponctuellement or, on a cinq salariés, c'est du quotidien.»
Stéphanie Le Pelleter : «Donc il y a eu la recherche de locaux, ce qui freinait en fait, la recherche de salariés...et la CAF...»
Alain Le Dem : «Dès le début, parce qu'il y avait un président, Norbert Helluy, qui était assez contre. Il nous opposait très régulièrement, avec une insistance qui laissait bien comprendre qu'il n'était pas trop pour, le principe d'une universalité de la CAF, qui faisait qu'on ne pouvait pas faire, comme ça, enseigner que de la langue bretonne. « On a bien précisé les choses «L'enseignement est en breton. Si quelqu'un veut que l'on parle en français à son enfant, on lui parle en français.»
Stéphanie Le Pelleter : «Ca, c'était avant le premier dossier avec la CAF ou c'était quand il y a eu ces soucis de presse?»
Alain Le Dem : «C'était avant l'inauguration.»
Stéphanie Le Pelleter : «C'était déjà avant que la CAF accorde son investissement?»
Alain Le Dem : «Oui. Donc il a fallu déminer ça, parce qu'il y avait des choses de posées qui étaient des choses de principe et rien d'acté ni de signé. Donc on a eu cette discussion et puis, on a un peu relativisé, donc ça c'est bien passé.»
Stéphanie Le Pelleter : «Donc il y avait ces gros dossiers-là, les trois étaient en même temps, la recherche de salariés, les locaux et puis la CAF.»
Alain Le Dem : « Et la recherche de salariés aussi, parce qu'il y a eu une volonté de la part de la présidente, qui étaint éducatrice de jeunes enfants, Fabienne Couëpel, d'avoir des professionnels. D'abord des professionnels sachant parler breton et non pas des bretonnants faisant office d'agents de la petite enfance. Ce ne sont pas des choses qui s'inventent. Et ça n'est pas facile de trouver. Comme on a du mal avec les enseignants, alors qu'il y a tant de métiers qui peuvent s'ouvrir au breton mais comme il n'y a aucune dynamique pour créer le vivier, on se retrouve toujours avec une difficulté.»
Stéphanie Le Pelleter : «D'accord. Donc la recherche des personnes a mis combien de temps à l'époque?»
Alain Le Dem : «Ca a mis du temps parce qu'il y avait cette volonté de Fabienne Couëpel, d'avoir d'abord des professionnels. Ca a mis deux/trois mois, pour les recrutements à proprement dit. Et puis il y a eu un petit peu de cours de breton je crois pour la responsable technique. Je ne me souviens plus exactement.»

Stéphanie Le Pelleter : «D'accord. Donc tout le monde n'était pas forcément bretonnant dès le début mais après...»
Alain Le Dem : «Si, à part la responsable technique, qui était bretonnante, apprenante vraiment. Les autres, si, avaient un bon niveau de breton déjà.»*
Stéphanie Le Pelleter : «Donc ce qui a permis de mettre en place déjà les choses...»
Alain Le Dem : «Oui, et puis ils ont vraiment accroché au projet de la responsable technique qui est cette forme de pédagogie assez proche de Montessori. Ca n'est pas évident, il y a encore des fois des ajustements avec les nouveaux agents, bien expliquer que l'enfant peut tomber, il tombera et il apprendra que ça fait mal et puis il se relèvera et puis voilà...Ca c'est pas évident quand on est professionnel de l'enfance, on veut surprotéger. Mais ça n'est pas comme ça qu'on favorise l'autonomie de l'enfant.»
Stéphanie Le Pelleter : «Des soucis qu'on retrouve au final dans toutes les crèches...Et par rapport aux parents, le projet a été bien reçu? Il y avait beaucoup de demandes?»
Alain Le Dem : «Oui. On a eu beaucoup de demandes avant toute chose, d'accueil. Et pas simplement d'être dans un projet immersif. Donc on a eu des gens qui nous avaient même dit «Moi, je ne veux pas spécialement qu'on parle breton à mes enfants. Je veux même plutôt qu'on parle français.» «On va le faire, mais néanmoins, votre enfant entendra du breton.» «Oui, pas de problème.»Sauf qu'après, quand ils ont entendu les enfants parler un peu breton, ils ont voulu qu'ils parlent breton.»
Stéphanie Le Pelleter : «Donc ça s'est bien fait après, même pour ceux qui n'étaient pas forcément pour au début. Après, le lien s'est bien fait...Mais comme les parents n'étaient pas venus spécialement pour le breton, est-ce que vous pensez qu'il y a eu une influence sur les choix de scolarisation?»
Alain Le Dem : «Nettement. Moins, en ce moment, parce que ça c'est un petit peu effrité, mais dès le départ, on a à peu près 3/4 d'enfants qui continuaient, poursuivaient dans une filière bilingue, que ce soit Diwan, Dihun, Div Yezh...»
Stéphanie Le Pelleter : «D'accord. Et les parents peut-être aussi qui s'y mettaient? Vous pensez que certains, qui avaient peut-être des a priori sur la langue bretonne, ont pu évoluer dans le bon sens sur la question?»
Alain Le Dem : «Souvent. Je dirais même, c'est souvent les mamans, qui se sont mises au breton pour suivre la scolarité de leur enfant.»
Stéphanie Le Pelleter : «Donc le fait que l'enfant était déjà dedans, ça permettait de faire un lien social avec les parents?»
Alain Le Dem : «Oui et puis, il y a cette crainte de ne pas comprendre son enfant.»
Stéphanie Le Pelleter : «J'ai cru comprendre aussi qu'il y avait beaucoup d'enfants qui avaient une autre langue aussi à la maison?»
Alain Le Dem : «Oui, en particuliers dans la dernière étude, on a des ressortissants du Brésil, Norvégiens...»
Stéphanie Le Pelleter : «Et ces parents, est-ce qu'ils avaient des commentaires particuliers par rapport au breton? Ca avait dû les interloquer?»
Alain Le Dem : «Ils arrivent par hasard. Certains sont surpris qu'il y ait une langue, et certains surpris qu'on ne lui réserve pas une meilleure place. Ils ne comprennent pas qu'il y ait une langue, fut-elle locale, et qu'elle ne soit pas parlée.»
Stéphanie Le Pelleter : «Au bout de dix ans maintenant, quel bilan vous pouvez faire de Babigoù Breizh? Est-ce que vous pensez que ça a bien démarré, que c'est bien implanté maintenant?»
Alain Le Dem : «Ca reste fragile. Ca s'est extraordinairement professionnalisé, c'est bien, mais ça reste fragile. Parce que nous n'avons pas aujourd'hui des certitudes sur les financements. On a six places avec la Ville de Vannes, mais on peut tomber à trois.»
Stéphanie Le Pelleter : «D'accord, donc c'est l'incertitude au niveau du financement. Au niveau de la Région, vous continuez à être subventionnés?»
Alain Le Dem : «Oui, la seule exigence qu'avait la Région, c'était de s'inscrire dans le développement, qu'on ne développe pas suffisamment actuellement. Cela étant dit, l'argent qui nous

a été donné par la Région a été immobilisé et ne sert absolument pas à la gestion de la crèche. On n'a pas le droit. On a des présentations de comptes séparés. Mais nous inscrivons dans une volonté de développement avec le recrutement d'un(e) chargé(e) de développement avant l'été.»

LE TELEGRAMME

31 mars 2007

CAF DU MORBIHAN

Crèche en breton : c'est la crispation

Le refus de la Caf de financer leur projet de crèche fâche les parents de Babigou Breizh. Ils annoncent un recours devant le tribunal administratif.

Les ponts semblent rompus entre la Caf et les parents de Babigou Breizh. La rencontre qui s'est tenu mardi n'a pas permis de rapprocher les points de vue. Jeudi le conseil d'administration de la Caisse d'allocation familiale est resté sur sa position. Il refuse d'accorder un financement au projet en l'état. **« Le dossier pourra être réexaminé dans la mesure où l'association fera apparaître dans son projet une pédagogie basée sur le bilinguisme »**, martèle-t-on à la Caisse.

« Il y a volonté manifeste d'interdire le projet parce que c'est en breton, en déduisent les porte-parole de Babigou Breizh. **Nous avons assuré aux responsables de la Caf que la crèche serait bilingue : les relations avec les parents se feront en français (cahier de liaison...). Elle sera ouverte à tous, que les personnes s'intéressent à la langue bretonne ou non. Nous souhaitons développer le breton : il n'est pas donc dans notre intention de refuser les parents non-bretonnants ! »**

Babigou Breizh ne compte pas en rester là. Elle a lancé une pétition avec demande de soutien financier (1) et manifestera ce samedi à Lorient. **« Des crèches bilingues anglais-français et allemand-français financées par une Caf existent à Nantes. Des crèches immersives en basque sont également financées par la Caf à Biarritz et Ciboure »**, précise le président Frédéric Ledouble. **« Les exigences de la Caf dénaturent le projet. Il y a inégalité de traitement et discrimination vis-à-vis de la langue bretonne. »**

L'association entend déposer un recours devant le tribunal administratif de Rennes en début de semaine prochaine. Elle aurait jusqu'au 5 avril pour le faire. Babigou Breizh envisage aussi de saisir la Haute autorité de lutte contre les discriminations et d'engager, si nécessaire, des recours internationaux. **« Pour constituer nos dossiers nous avons fait appel à l'avocat Gilbert Collard qui vient de nous répondre positivement. »** Il n'a pas été possible hier soir de joindre ce dernier.

(1) Site web : ouiaubreton.com

Lire aussi page 7.

LE TELEGRAMME

14 juin 2007

SOCIAL / AUTRE CAF

Petite enfance

Véronique Aulnette. Suspension des subventions de la Caf !

La Caf (Caisse d'allocations familiales) d'Ille-et-Vilaine vient d'annoncer la suspension des subventions accordées au centre de loisirs des écoles bilingues de Rennes. Ce centre est pourtant animé et géré par des professionnels et il accueille les enfants des trois filières d'enseignement bilingue à Rennes. D'où l'inquiétude de Véronique Aulnette, vice-présidente de Diwan Rennes.

Quelles sont vos craintes aujourd'hui ?

La Caf de Rennes a suspendu la subvention de service accordée à notre centre de loisirs. Cette subvention, calculée en fonction du nombre d'enfants et des jours d'ouverture, est de 5.000€. Elle représente aussi, à nos yeux, une forme de reconnaissance du travail mené, et prouve que les jeunes bretonnants sont des enfants comme les autres. Nous sommes ouverts le mercredi, et pendant les petites vacances. Nous accueillons jusqu'à 25 enfants de trois à douze ans, issus des écoles bilingues de Rennes Diwan, Div Yezh et Dihun. Nos animateurs sont tous diplômés et nous avons assuré une formation professionnelle à notre directeur. La décision de la CAF nous a donc surpris !

Quels sont les arguments avancés par la Caf ?

L'utilisation de la langue bretonne dans un centre de loisirs ne répond pas aux missions prioritaires de la Caf. Ce ne sont donc pas des contraintes budgétaires qui ont amené cette décision. La CAF estime qu'un centre de loisirs doit répondre à la demande de n'importe quelle famille. Nous répondons que ce centre est ouvert à tous, y compris les non-bretonnants. Pour les petits, de 3 à 6 ans, la langue n'est pas une barrière. Ils se font au breton de manière naturelle. Il n'y a que les adultes pour penser que c'est un obstacle !

Quelle issue est possible à ce jour ?

Nous souhaitons que la CAF revienne sur sa décision, car nous sommes en-Bretagne, et il existe des besoins particuliers. Nous observons aussi que la Région Bretagne et la CAF subventionnent des formations d'animateurs BAFA bretonnants. À quoi cela sert-il s'il n'y a pas d'emplois à la clé ?

C'est assez contradictoire ! La direction de la CAF semble prête à rediscuter avec son Conseil d'administration. Nous attendons une réponse au mois de septembre. Elle est indispensable pour assurer la rentrée.

Précision

Contactée par Le Télégramme, la Caf 35 justifie sa décision car « Le principe de l'universalité de l'accès au centre de loisirs n'est pas respecté compte tenu de l'utilisation de la langue bretonne. Le " service public " peut donc difficilement se défendre. La CNAF (caisse nationale) a été saisie afin de regarder l'argumentation juridique au niveau national ». La Caf précise, cependant, que rien n'est définitif à ce jour. Mais elle suggère au centre de loisirs de se tourner plutôt vers les collectivités locales, comme la ville de Rennes ou la Région Bretagne, pour demander des subventions.

(05), Voix 06, Youn ha Solena (Katell Leon), 13/01/17

Stéphanie : «Pegoulz oa bet kroget gant ar raktres magouri?»
Katell : «Se zo ur raktres a-gozh, peogwir ez eo ur soñj a oa bet dija diorroet gant div blac'h a anavezen, marteze, dek vloaz zo.»
Stéphanie : «Dek vloaz dija?»
Katell : «Ya. Isabelle Guillou ha Marie-Christine Stevant. Neuze div blac'h, unan a laboure dija evit bed ar vugaligoù, a oa gant ar soñj ober ur vagouri. En he fenn, ne oa ket stummet...mamm e oa er gêr met c'hoant he doa d'ober un dra ha bez o doa bet e darempred gant Gregor eus Divskouarn d'am soñj hag an ti-kêr. Bez oa bet un emvod pe zaou ha dre ma n 'ez a ket an traoù war-raok, ne oant ket sikouret, 'benn ar fin o doa choazet ober traoù all. Goude se, me 'moa bet ar soñj se ivez, seizh vloaz zo d'am soñj da gentañ ha memes tra, bet oan e darempred gant Divskouarn, 'moa ket bet kalz titouroù pleustrek, enfin, me 'moa c'hoant un hentenn evit digeriñ ur vagouri hag int oa muioc'h war ar raktres, met ket kement-se war an traoù pleustrek evit diorren...d'ar mare-se bepred ha neuze 'moa lezel da gouezhañ...»
Stéphanie : «Peogwir oas da unan ivez, marteze oa ket aes da lakaat an traoù...?»
Katell : «Ya, 'moa ket kavet, 'oa ket ar mare, 'moa ket kavet un den evit mont ganin, n'em boa ket kavet harp gant tud all, setu, neuze 'm eus lezet a-gostez. Ha, dre gomz gant ur vamm anvet Claire Auger, ur vamm hag a oa e skol Diwan ivez eveldon e oa distroet ar mennozh se. Soñj 'meump memes tra, an dachenn-mañ, tachenn ar vugaligoù a zo un dachenn da zifrostrañ evit ar brezhoneg, bez 'z eus kalz traoù d'ober...ha bremañ, gant sistem ar vikromagouri, memes tra, un dra un tammig aesoc'h zo e-keñver al lezenn evit aozañ an traoù. Neuze, gant ur furmad vihannoc'h, nebeutoc'h a dud, spered familh...traoù a blije deomp, neuze...se oa e miz Mae 2013, un dra bennak evel se ha krouet hon eus ar gevredigezh e miz Here 2013.»
Stéphanie : «N'eus ket pell 'benn ar fin...»
Katell : «Nann, tri bloaz hanter...»
Stéphanie : «Gant ar mennozh, a-raok, labouret 'peus kalz...»
Katell : «Gwir eo, pa sellomp deus an traoù...enfin, dec'h oan tremenet er vagouri, o welet an den a labour er vagouri, gant an traoù zo oc'h erruout, ar pezhioù-arrebeuri, traoù koan, leun a livioù...tout al labour-se a zeu da vezañ se, ha se zo top!»
Stéphanie : «Ne labourez ket evit netra 'benn ar fin...»
Katell : «Hir eo bet hag ur mare zo e oa difennet-kenañ memes tra. Er penn-kentañ, o labourat war ar raktres e-unan, war ar paperioù...Ar bloavezh kentañ zo bet ur bloavezh a oa difetis a-walac'h.. Met dre ret, met...»
Stéphanie : «Ha c'hwi, Claire ha te, 'peus lañset «Youn ha Solena» 'benn ar fin?»
Katell : «Evit an istor bihan, ni a zo e-barzh ur greizenn sevenadurel breizhat, a zo anvet «Yezhoù ha Sevenadur», neuze, «Youn ha Solena» ivez, «Y» ha «S», ni hon eus miret..»
Stéphanie : «Mennozh mat !»
Katell : «Ya! Me 'gav..(c'hoarzhoù) 'vo ket lavaret ar c'hontrol!»
Stéphanie : «Ha, 'benn ar fin, ar skipailh all zo deuet e darempred ganeoc'h?»
Katell : «Tamm-ha-tamm...»
Stéphanie : «Gall'rez adlâr an anvioù a oa er skipailh kentañ, dek vloaz zo?»
Katell : «Isabelle Guillou hag Marie-Christine Stevan, ha bremañ Isabelle a labour en ur vagouri met unan vras, met e galleg...»
Stéphanie : «Domaj eo...Ha pegoulz oc'h deuet e darempred, graet 'peus traoù asambles?»
Katell : «E gwirionez, Visant Roue, ma mignon, a zo o labourat en Ofis Ar Brezhoneg, en doa sikouret un tamm anezho evit mont e darempred gant an ti-kêr neuze...Hag ouzhpenn se, div vamm bugale a oa e-barzh ma strollad c'hoariva pa gasen ur strollad c'hoariva evit ar vugale e Naoned. Ha neuze, gwelet a raen anezho ha komz a raemp deus ar raktres ivez...»
Stéphanie : «Ha kroget 'neunt da labourat war raktres «Youn ha Solena» goude ivez?»
Katell : «Tamm ebet, peogwir ez eus un diforc'h amzer bras-kenañ. Me 'm eus pellgomzet memes

tra da Isabelle, evit goulenn ganti titouroù pleustrek met, 'benn ar fin, n'he doa ket mui amzer evit se.»
Stéphanie : «Kroget oa bet just da gaout ur raktres ha goude, 'oa ket...»
Katell : «Setu.»
Stéphanie : «Ha, 'benn ar fin, penaos 'peus graet peogwir, evit krouiñ...unan all oa deuet?»
Katell : «Ya, bez e oa ur stummadur «Skol an Emsav». Ni hon oa graet bruderezh e-touez an dud a heulie ar stummadur, neuze, deuet oa ar plac'h anvet Catherine Le Goff, a zo deuet da vezañ ar brezidantez bremañ. Bez e oa ivez un den deus burev «Yezhoù ha Sevenadur» oc'h heuliañ ac'hanomp en diabarzh, Yannick Guillanton. Hag ar bloavezh kentañ ez eus deuet kalz a dud nevez d'an emvod-meur a oa e miz Genver 2015 d'am soñj, peogwir hon eus krouet e 2013, labouret hon eus gant ur burev war ur bloaz, hag aze, cheñchet hon eus prezidantez, Claire zo aet kuit met chomet eo er c'huzul-merañ ha Catherine zo deuet da vezañ prezidantez hag aze oa deuet kalz a dud. Daouzek den oa evit an emvod-meur, padal n'hon oa graet netra, just ur bajennig Facebook..»
Stéphanie : «Ha perak?»
Katell : «N'ouzon ket, d'am soñj oa un interest...Bez eus tud...»
Stéphanie : «Claire a faote dezhi paouez ivez gant ar raktres? Marteze oa re a zraoù ganti?»
Katell : «Claire oa dougerez ivez. Neuze, d'ar mare-se, n'he doa ket kalz amzer e gwirionez. Claire oa muioc'h an den gant ar soñj ganti, met evit an traoù pleustrek, ne oa ket an hini gant ar muiañ a «efedusted», lakaomp...Neuze, Catherine zo 'n em ginniget. Deuet ez eus war borzh ivez Aude Jorigny hag a zo tisavourez, neuze aozet he deus ar planioù evidomp...»
Stéphanie : «...a oa dispar..»
Katell : «Setu, plij a rae dezhi peogwir, dre ma oa tenn an traoù, evit dilojañ, e-keñver «Yezhoù ha Sevenadur», se zo bet ur sapr abadenn...Plij a rae dezhi ar fed, gant «Youn ha Solena» e oa kentoc'h sioul an darempredoù etre an dud, positivel, oa strivañ evit ober ar raktres ha setu. War-lec'h ez eus bet bopred traoù met...»
Stéphanie : «Re aes e vefe! (C'hoarzhoù)»
Katell : (C'hoarzhoù) «Ret eo lâr evel se...Ha neuze ez eus bet ul lodenn da vat war an temoù (traoù pedagogel...), bez ez eus bet un eil prantad a zo bet tenn evit choaz hag-eñ ez aemp diouzh ar PSU pe ar PAJE, peogwir hon eus klasket bezañ sikouret gant an ti-kêr, ti-kêr St-Ervlan...»
Stéphanie : «Just goude emvod-meur 2015 e oa bet lañset diouzhtu?»
Katell : «Ya, peogwir hon oa c'hoant e penn-kentañ da zigeriñ e 2016 neuze... (C'hoarzhoù)»
Stéphanie : «Ret eo kaout ur pal dija! (C'hoarzhoù)»
Katell : «Setu! Hag, n'omp ket bet a-du gant Catherine, hi a chome stag deus soñj ar PSU, peogwir eo un tammig aesoc'h evit ar gerent met, ur mare zo, pa ne oa nemet tri flas prenet gant unan...n'o doa ket sinet netra, ne oa ket skrivet, daou gant ti-kêr Sant-Ervlan, neuze...»
Stéphanie : «Peogwir, e penn-kentañ oa just ar vikromagouri 'benn ar fin, oa ket met dek plas a oa soñjet, peogwir e oa bet ur cheñchamant goude?»
Katell : « Nann, chomet omp war mennozh ar vikromagouri. War-lec'h, ar pezh a zo bet ur mare zo, ez eus bet kinniget deomp, gant an tisavourez, da gaout muioc'h a blas e ken kas hon nije c'hoant da dremen d'ur vagouri ur mare zo. Ha, war-lerc'h hon eus sellet deus ar sifroù, hon eus sellet deus ar raktres...D'am soñj e vefe cheñchet bras natur ar raktres ma vijemp tremenet da ugent plas. 'vije ket bet memes tra. Aze, dek war an dro, se zo, e-keñver al lec'h, e-keñver spered an traoù...d'am soñj e klot mat. Hag un emgann a zo bet war se, n'on ket bet a-du. Lâret 'meump «Ma c'hortozomp c'hoazh, james ne zigorimp e 2017 memes.» D'ar gwellañ hon eus bet promesaoù evit pemp plas, neuze just an hanter, o c'houzout ne c'heller ket meskañ an doareoù d'ober, neuze, ma n'eus ket ur plas PSU, normalamant, ne c'heller ket gwerzhañ...Neuze e oa ankenius evit dazont ekonomikel ar framm. Neuze, ur mare zo, 'benn ar fin ez eus bet ur votadeg hag an dud o deus choazet ar PAJE peogwir e oa aesoc'h. Me, ar pezh 'moa aon ivez eo, ma choazemp embregerezhioù pe tiez-kêr hag all eo d'en em droc'hañ deus an dud hag a zeufe da zarempredi̱ñ er greizenn war-eeun. Goût a ouien e oa mignoned din, kelennerien o dije ur babig. Int zo o chom e «La Chevrolière» a zo pell-kenañ deus Naoned...»
Stéphanie : « Faote ket deoc'h chom war Sant-Ervlan 'benn ar fin...»

Katell : «Setu. Ha soñjet 'm eus «An dud dedennet a vo da gentañ an dud a labour e-barzh ar greizenn, da lâret eo kelennerien, tud «Yezhoù ha Sevenadur», tud «KDSK», tud marteze stummadur dibaouez Skol An Emsav a c'hell lezel ar poupig a-raok mont d'ar stummadur, da eil, breudeur ha c'hoarezed ar skol Diwan a zo just 'kichen, a zo o paouez digeriñ (...), ha neuze, ma teu tud deus Gwinieg-Breizh pe n'ouzon ket pelec'h, d'ar re se e vije lâret «Bah nann, n'oc'h ket deus St-Ervlan!». Neuze, evidon-me e oa torr-penn ha soñjet 'meus e oa gwelloc'h...Aze 'meus pouezet kalz, lavarout a ran, me zo bet «chiantus» hag forzh penaos, 'moa divizet, ma kendalc'hemp evel se...se a lake war ma nervennoù peogwir ne avansemp ket war an traoù all. An dra-se a sune tout ar startijenn, da glask embregerezhioù pe tiez-kêr hag all. Padal hon oa da beurlipat tout ar peurest. Ha da glask tremen er c'homisionoù, PMI, CAF...»
Stéphanie : «Ha just a-walc'h, war an hent-se, penaos 'peus graet, gwelet 'peus diouzhtu skipailh an ti-kêr pe, bet oc'h bet o welout tud ar C'HAF marteze da gentañ?»
Katell : «Alors, an ti-kêr hon eus gwelet er penn kentañ tout, just a-walc'h, ar bloaz kentañ eo bet savet hag an eil...»
Stéphanie : «A-raok emvod-meur 2015 dija asambles...»
Katell : « Ya. Hag bet hon eus bet ur selaou mat. Intereset oant gant ar raktres, met santet hon eus n'o doa ket c'hoant da blantañ arc'hant e-barzh. Neuze e oant dedennet en ur mod seven, intereset gant ar fed ivez e oa un dra, memes tra, divoutin, da gaout ur vagouri e brezhoneg. War-lerc'h, an disoc'h a zo bet daou blas votet er c'huzul, neuze...setu...un tammig goap memes tra...»
Stéphanie : «Petra oa skeudenn ar brezhoneg? Penaos 'peus santet an traoù? N'eo ket aes eno?»
Katell : «Ne 'vez james aes e lec'h ebet evit ar brezhoneg forzh penaos. Memes e Breizh pevar departamant ez eus diaesterioù. War-lerc'h, d'am soñj e oamp erru d'am soñj kentoc'h mat peogwir hon oa ur prezeg sklaer hag goût a ouiemp ar pezh hon oa c'hoant...»
Stéphanie : «'Peus ket bet traoù diwar-benn raksoñjoù, rakvarnioù...?»
Katell : «Geo, raksoñjoù, ar raksoñj a zo an diouer a gemmesk sokial evit ar vugale. Da lâret eo, ur vagouri evel se zo o vont da zegas tud pinvidik nemetken, tud gant ul live sokial a-feson. Lavaret hon eus «Forzh penaos, ni zo staliet er ur c'harter paour, ne vefe ket fall e vefe tud un tamm pinvidikoc'h o tont peogwir, aze ez eus kemmesk e gwirionez, ma vez darempredet en ul lec'h...hag ouzhpenn-se hon eus diskouezet war meur a draoù hon oa c'hoant da labourat gant tud ar c'harter, levraoueg...ez eus ur seurt pol evit ar vugaligoù e diabarzh savadur Erv-Breizh, mui ur rouedad skoazellerezed-mammoù a zo bras-kenañ ha gall a rafemp marteze ijinañ traoù, ijinañ liammoù ganto, peogwir hon eus ur jardin bihan, peogwir hon eus traoù...Neuze, komzet hon eus deus tout se met, d'am soñj, ar soñj-se, ar brezhoneg, an divyezhegezh pe ar magourioù e saozneg pe alamaneg pe e brezhoneg zo evit «an elite».»
Stéphanie : «Ok, 'benn ar fin oa ar memes skeudenn ma 'vefec'h deuet gant ur raktres e saozneg e vefe bet memes mod?»
Katell : «Nemet «cooloc'h» eo e saozneg.»
Stéphanie : «'Blam d'an embregerezhioù?»
Katell : «Ya, ha 'blam da skeudenn hor yezh memes tra e penn tud all. Met d'am soñj, forzh penaos e oa mat ez afemp peogwir e oamp merc'hed, yaouank...»
Stéphanie : «Ya, ur skeudenn gwelloc'h 'benn ar fin?»
Katell : «Ya, ne oamp ket paotred varvek...(c'hoarzhoù)»
Stéphanie : «Ne oa ket skeudenn ar re gozh diwar-benn ar brezhoneg dija...»
Katell : «Setu...»
Stéphanie : «Sinet eo bet karta «Ya d'ar brezhoneg» gant ti-kêr Sant-Ervlan?»
Katell : «Sant Ervlan, ya, d'am soñj, peogwir ez eus panelloù divyezhek ha bremañ ez eus ar skol Diwan, ur skol divyezhek zo kroget ar bloaz-mañ, «Les Grands Bois»...Setu, neuze, mont a ra an traoù war-raok memes tra. Nemet, mont a ra war-raok en desped dezho, peogwir hon eus kalz a startijenn, neuze, n'o deus ket ar choaz.»
Stéphanie : «Ok, ur seurt «lobby» zo 'benn ar fin...»
Katell : «Yezhoù ha Sevenadur» zo kreñv memes tra, ha sikouret gant an Departamant.»
Stéphanie : «Darempredoù zo etre tud an ti-kêr ha strolladoù a bep seurt a zo o labourat war ar

sevenadur dre ret?»
Katell : «Ya, dre ret, ha bremañ «Yezhoù ha Sevenadur» zo ur beñveg deus meurgêr Naoned e diabarzh Sant-Ervlan gant ur sked departamant. Normalamant ne c'hellont ket chom hep gwelet a ac'hanomp hag, ouzhpenn se, gant tud evel Yves Averty...»
Stéphanie : «Tud zo evit pouezañ...»
Katell : «Setu, ha kendalc'h a raio, ha muioc'h-muiañ peogwir eo ar soñj...A-raok Yezhoù ha Sevenadur e oa ar greizenn a oa e-barzh un dachenn greantel, kuzhet e foñs un hent dall, ne oa ket hoalus evit an dud da vont di, evit ar sevenadur. Hag aze emaomp just e-kichen an tram, ur parklec'h bras zo e-kichen, bez ez eus Auchan, n'emañ ket pell (c'hoarzhoù).»
Stéphanie : «Evit an dud o vont kuit deus al labour...»
Katell : «Ya, setu. Simpl eo da zaremprediñ, plaset mat, ha kalz plijusoc'h. Ha glas. Bez ez eus letonennoù. A-raok e oa gris, gris, gris, betoñs.»
Stéphanie : «Gwelloc'h 'vo evit ar vugale, a-dra sur...»
Katell : «Hag evit ar skolajidi, plijusoc'h. Ha kement-se evit lavaret, un dro hon oa graet gant an ti-kêr. War-lec'h hon eus kejet gant KGT, gant ar C'HAF, hag un degemer mat-kenañ hon eus bet.»
Stéphanie : «Diouzhtu...»
Katell : « Diouzhtu! Ur paotr, Cédric Bernier, a 'neus bet un interest evit hor raktres...diouzhtu d'ac (...) ha dre ma ne oamp ket un embregerezh met ur gevredigezh ha ne oamp ket stummet war ar vugaligoù evit an darn vrasañ ac'hanomp, sikouret en deus kalz.»
Stéphanie : «Ok.»
Katell : «Neuze, n'ouzon ket, pevar pe pemp emgav hon eus bet gantañ ha bewec'h en deus roet sifroù, doareoù d'ober. Bez eo bet ezvezant e-pad c'hwec'h miz hag un eil den hon eus bet. Aze, 'oa ket tamm ebet ar memes kanaouenn, ar paotr a oa kalz strishoc'h, digalonek...(...) Gantañ 'meus komprenet e oa arabat kenderc'hel gant ar PSU da skouer, peogwir...»
Stéphanie : «Ah ya, strishoc'h, martehe kentoc'h war an hent, met pas war ar raktres...»
Katell : «Ha war ar gwirvoud ivez. Ur mare zo, ma 'teus ket kavet da blasoù, martehe ne gavi ket anezho...»
Stéphanie : «Ha pegoulz 'peus kavet al lec'h 'benn ar fin?»
Katell : «E gwirionez, a-raok kregiñ e ouiemp dija. Peogwir e ouiemp e oa Yezhoù ha Sevenadur o vont da zilojañ da Erv-Breizh. Se en deus ivez lakaet ac'hanomp da gaout c'hoant da adkregiñ gant ar soñj-mañ.»
Stéphanie : «Pegoulz oa an dilojañ?»
Katell : «An dilojadeg zo bet e miz Gwengolo aze ha labourioù zo c'hoazh, bez ez eus lodennoù n'int ket digor c'hoazh digoret d'ar publik...Hag ar fed da c'houzout e vefe kalz a blas, ha moaien da staliañ kevredigezhioù nevez hag oberezhioù nevez...»
Stéphanie : «C'hwi a ouie dija e oa posubl da gaout al lec'h-se e 2015 'benn ar fin?»
Katell : «Ya, e 2013 zoken.»
Stéphanie : «Peogwir oa e soñj da gaout an dilojañ abaoe meur a vloaz dija martehe?»
Katell : «Ya ha forzh penaos, e 2015, memes ma ne oa ket sklaer deiziad an dilojañ e ouiemp e tilojfemp. Ne ouiemp ket pelec'h...»
Stéphanie : «Ha sur eo e vefe bet posubl da gaout al lec'h-se 'benn ar fin?»
Katell : «Ya.»
Stéphanie : «D'an ti-kêr eo?»
Katell : «Ur skol oa, ul lodenn oa ur skol-vamm hag e gwirionez eo bet adprenet an dra gant meurgêr Naoned ha feurmet eo gant ur «bail emphytéotique», 35 bloaz...»
Stéphanie : «Hopala!»
Katell : «Setu, se zo hir dermen.»
Stéphanie : «Me, 'benn ar fin eo da veurgêr Naoned...»
Katell : «Ya, me ni a zo perc'henned memes tra. Gall a reomp ober an traoù, ober al labourioù..Ni zo mestr war an dachenn evit aozañ an traoù.»
Stéphanie : «Ok.»
Katell : «Ha neuze, gwir eo, ar fed da gaout al lec'h a frealz kalz peogwir, d'am soñj, evit ober ur

vagouri eo ar pep diaesañ da gaout, al lojeiz. Se hon eus gwelet e Roazhon, pegen skoemp e c'hell bezañ...»
Stéphanie : «Sur eo! E kalz lec'hioù disheñvel...(...)Evit bezañ sklaer e oa bet feurmet e-barzh ar greizenn ar vikromagouri. Marteze oa feurmet pe perc'henner oc'h? Feurmet eo?»
Katell : «Ni a feurm da «Yezhoù ha Sevenadur», ar perc'henn zo «Yezhoù ha Sevenadur», ar gourperc'henn zo Naoned Meurgêr (...), met e gwirionez, en ur mod pleustrek, ne raio netra, se zo just «Yezhoù» ha ni a bae ur feurm bloaziek, 9600 euro, ar pezh n'eo ket ker tamm ebet. Diouzh priz ar marc'had ...(...). War-lerc'h zo bet da vat an traoù pleustrek, ober ar planioù, mont da welet ar PMI, sevel ar budjed. War-lerc'h omp bet sikouret ivez gant, en ur mod diwezhat peogwir, da skouer, teñzorourez ar gevredigezh on ha ne ouzon netra diwar-benn an arc'hant. Abaoe tri bloaz hanter...met kavet 'meus tud an ADMR 44 hag a zo sikour evit ober fichennoù gopr, evit sevel ar rakbudjedoù...int a sikour ac'hanomp. Ha neuze tapet hon eus ur c'houmanant ganto...»
Stéphanie : «...a zo ur gevredigezh?»
Katell : «N'emaint ket er gevredigezh, ni a bren o servijoù evit sikour ac'hanomp. Int a zo «prestataires de service», met ur sapr disamm, ijinañ tout ar fichennoù gopr a zo graet gant tud a-vicher, tud a ouio ober tout ar jedadennoù mat..Ha memes sikouret o deus ac'hanomp kalz evit ober ma rakbudjed...pouez gwir an implijoù e-barzh an afer, pet poent a vez lakaet evit pep roll hag perak un tammig muioc'h homañ (...). E miz Gwengolo eo deuet da vezañ fetis-kenañ peogwir...»
Stéphanie : «an dilojañ...»
Katell : «Ni n'hon doa netra da zilojañ peogwir ne oamp ket staliet c'hoazh met neuze, lojañ ha tutañ. (...) Peder implijadez hon eus. Teir hag a oar ar brezhoneg mat-tre, o deus ar CAP Bugaligoù hag evit ar post den-dave technikel hon eus bet mille misères da gavout un den a ouife ar brezhoneg. Ha neuze hon eus emfredet, na oar ket ar brezhoneg, kroget he deus ar brezhoneg ar bloaz-mañ ha stummet vo ar bloaz a zeu, gant c'hwec'h miz...»
Stéphanie : «Ur rener 'vo? Ur paotr?»
Katell : «Ur plac'h, Justine Humeau, a zo super, ur plac'h he deus graet he c'hounskrid. N'eus ket pell zo emañ er-maez deus ar skol, ur bloaz hanter met graet he deus un dra war ar c'hemmesk, an degemer familhoù na gomzont ket ar galleg, traoù diwar-benn an diforc'h etre ar yezhoù.»
Stéphanie : «Humm, dedennus!»
Katell : «Ya, tre! (...) Bez on eus Lena Hery hag a zo deus skipailh magouri Babigoù Breizh a cheñch post...»
Stéphanie : «..a oar dija al labour...»
Katell : «Ur plac'h yaouank anvet Florence Philippe, a zo deus Skaer, a zo o chom e Sant-Nazer, deus desket ar brezhoneg betek fin ar skolaj, a zo plijus-tre, moutig-tre...»
Stéphanie : «Tud a oar al labour hag ar brezhoneg, peogwir eo tud a-vicher dija...»
Katell : «Ya, hag ur plac'h all a zo Maodan...'m eus ket soñj deus he anv familh...ur plac'h hag a zo gant ar CAP, enfin, setu.»
Stéphanie : «Ha kroget eo al labour gant an all?»
Katell : «Ket c'hoazh. Gant Justine e miz Kerzu, gant Florence, fin miz Kerzu, ha Lena en em gav' e fin miz Genver, peogwir he doa ur rakkemenn d'ober evit Babigoù Breizh. Ha d'am soñj, Maodan a erruo e miz Meurzh, miz Ebrel, peogwir, e penn-kentañ, tamm-ha-tamm ez eus c'hwec'h babig ha muioc'h-mui a dud a vo. E-giz se e vez un tamm kempouezhet ar c'hontoù.»
Stéphanie : «Mont a rit da gregiñ gant pemp 'benn ar fin? 5/6?»
Katell : «'benn ar fin ez eus 6/7 hag a zo enskrivet met erru a reont tamm-ha-tamm. E gwirionez, ma 'teus c'hoant, e miz Gwengolo hon eus graet un emvod gant ar gerent a oa dedennet. Neuze oa deuet eizh pe nav den memes tra, diwar ar pevarzek o doa lakaet o anv, o doa lavaret e oant intereset. Ha lavaret hon oa dezho «N'omp ket sur da zigeriñ d'ar C'hentañ a viz Genver.» peogwir ne oamp ket sur, neuze hon oa lavaret dezho «Na skarzhit ket ho nounou evit ar C'hentañ a viz Genver peogwir n'hon eus ket c'hoant d'en em gavfer hep diskoulm evit mirout ho pugel». 'vefe ket ur penn-kentañ mat-tre etrezomp. Ha neuze hon eus kelaouet anezho, e penn kentañ miz Kerzu e tigoremp e miz C'hwevrer.Leun a draoù a zo bet war an dro. Neuze, bez eus tud hag a zeuio e miz Meurzh, bez eus tud a erruo en eil pemzektez miz Meurzh, gant tud all, e miz Ebrel. Bez hon eus bugale dija

enskrivet evit 2018, ha gwelet 'moa Justine dec'h, ha lavarout a rae din «Klok e vo e miz Here.»
Stéphanie : «Mat! Mat-tre!»
Katell : «Me zo laouen-tre!»
Stéphanie : «'benn ar fin 'vo posubl deoc'h lâr d'ar familhoù «'benn ar fin 'vo ket posubl....»»
Katell : «Marteze 'vo moien deomp labourat war un eil lec'h. Mat 'vefe!»
Stéphanie : «Ur raktres a vefe dija?»
Katell : «N'eus ket.»
Stéphanie : «Pas evit ar mare...»
Katell : «Evit poent, ret eo diazezañ...Memes tra, se zo bet tri bloavezh hanter tenn. Ha pa welan pegen brav e teu al lec'h da vezañ, ouzhpenn-se, tud o deus c'hoant da sikour, ur vamm deus ar skol Diwan he deus roet din ur bern c'hoarielloù, peogwir e oa skoazellerez-vamm, kuitaat a ra ar vicher, aet eo skuizh. Ha neuze he deus lavaret «C'hoant 'm eus da skarzhañ ur bern traoù...», neuze levrioù, c'hoarioù a bep seurt, un transat...N'ouzon ket petra...traoù a goust ker memes..(...)»
Stéphanie : «Fetis eo an traoù bremañ...»
Katell : « Fetis eo, tud zo, an dud a labour...Se zo top!»
Stéphanie : «Abaoe oa bet krouet ar gevredigezh e oa bet graet buan 'benn ar fin...»
Katell : «Buan n'ouzon ket. Me gav din, an daou vloaz kentañ hon eus graet troioù ha distroioù met...»
Stéphanie : «'benn ar fin, martehe oa an afer PSU pe PAJE a oa...»
Katell : «...ur skoilh! Me 'meus santet da vat un neudenn d'ar mare-se e-barzh ar gevredigezh ivez ha pa 'z eo bet diskoulmet hon eus gallet mont war-raok. Me zo en em santet frankoc'h ivez evit kinnig traoù (...). Gounezet hon eus 20000 euro a-drugarez d'ar Redadeg, evit prenañ un nebeud dafar a-raok e errufe arc'hant KGT, se a ra ur sapr disamm!»
Stéphanie : «Ha liammoù 'peus gant Babigoù Breizh dija? Kaozeet 'peus, eskemmet 'peus asambles?»
Katell : «Ya, Catherine hag Aude, an tisavourez voe bet o welet anezho e 2015...distro-skol 2015, peogwir e oa bet lavaret gant Lena Louarn e oa pouezus mont da welet anezho...»
Stéphanie : «Lena Louarn he deus graet al liamm?»
Katell : «Ket dre ret, ni zo bet e darempred ganto met hi he deus kinniget. Ha ni zo bet. (...) Met aze omp bet e darempred en-dro ganto ha d'am soñj e vo labouret muioc'h ganto, gant ar skipailh nevez a zo e-barzh «Babigoù Breizh».»
Stéphanie : «Cheñchet eo ar skipailh?»
Katell : «Ya. Hag ar skipailh a youl vat zo cheñchet ivez. Enfin, war ar seblant ez eus tud nevez, ur prezidant nevez... (...) Ni zo gant ar c'hoant kaout sikour ganto peogwir e vo ur post gouestlet evit an diorren..(...). Evidon-me, labourat war dachenn ar vugaligoù zo a-bouez kenañ e Breizh...enfin, evit ar brezhoneg hag evit difraost un dachenn vicherel bras-kenañ. Gall a reomp touchañ ar mammoù a zegemer bugale er gêr, ar re a dremen ar CAP hag evidon-me eo ivez un doare da lakaat ar c'helenn micherel d'en em dreiñ ivez war ar yezhoù rannvro, evel ar brezhoneg neuze. Evidon-me, ar pal, an dra a lak ac'hanomp da vezañ al laouenañ, n'eo ket da gaout ar babiged...»
Stéphanie : «Ne oa ket diwar-benn da vugale 'benn ar fin...»
Katell : «Ah nann, re vras eo ma re (...)»
Stéphanie : «Ha gant ar re all, perak 'peus kroget gant ar raktres 'benn ar fin e penn-kentañ, peogwir ne oa ket evidoc'h, faote ket deoc'h kaout ur framm evit ho pugale 'benn ar fin?»
Katell : «Nann, evidon-me, ar pep pouezusañ oa digeriñ un dachenn nevez evit ar brezhoneg. Ar pezh a lake ac'hanon da dridal eo soñjal «Bez e vo tud stummet evit ober war-dro ar vugaligoù a gomzo brezhoneg!»
Stéphanie : «Ha gant ar re all e oa memes soñjoù d'ar mare-se?»
Katell : «Claire, ya met hi a oa c'hoazh gant ar soñj da gaout ur bugel neuze eviti hag hi a zo ivez kelennerez war ar sonerezh hag ar c'hanañ ha dedennet eo gant ar c'han gant ar vugale, neuze, hi, d'am soñj, he deus ivez c'hoant da ginnig servijoù e diabarzh ar vagouri. (...)»
Stéphanie : « Faot a rae deoc'h 'benn ar fin kaout un hentad «leun» deus ar re vihan betek...»
Katell : «Betek ar re gozh. Hag, evit tachenn ar re gozh, n'hon eus ket ur raktres c'hoazh e «Yezhoù

ha Sevenadur» war an tu-se met marteze e teuio un deiz ivez. Met gwir eo, ar poupigoù, memes tra, hag aze, soñjal hon eus bremañ e Naoned (...) 6 pol gant bugale a zesk brezhoneg. Neuze, gall a reer ijinañ memes tra e c'hellfe breudeur pe c'hoarezed an dud se bezañ dedennet. D'am soñj, ma fell d'an dud da vat, diorren en ur mod ekonomikel, ez eus moaien da ijinañ. Ha war-lec'h eo kudenn al lec'h, bepred. Ret eo kavout ul lec'h harp deus ur skol Diwan all, pe...»
Stéphanie : «Ha 'benn ar fin, te 'teus kroget da soñjal e se a-raok bezañ mamm pe ...?»
Katell : «Ya, 'benn ar fin, pa oa Isabelle ha Marie-Christine o soñjal e se, me n'em boa ket bugale. Pa 'moa adsoñjet e se e oa ma mab ur bloaz.»
Stéphanie : «Se oa ur sikour 'benn ar fin evit soñjal...?»
Katell : «Ya ha gwelet ivez penaos ez ae endro ar vagouri, rak, chañs 'meus bet da gaout ur plas en ur vagouri evit ma mab ha kavet 'm eus dreist an doare d'ober war-dro, da gaout ur skipailh a-vicher oc'h ober war-dro ar vugale, an endro...Neuze, soñjet 'm eus «Ah, me c'hellomp kaout se e brezhoneg!»
Stéphanie : «Peogwir oas un tammig war an dachenn 'benn ar fin e faote dit liammañ an traoù gant ar brezhoneg...»
Katell : «Ya, setu.»
Stéphanie : «Gant Claire e oa ur raktres babig...»
Katell : «Ya, ur raktres babig, ur raktres micherel un tammig muioc'h, memes ma 'z eo un tammig a-bell memes tra hag hi a gelenn ar sonerezh e skolaj Diwan, neuze eviti ivez eo lec'h he labour, neuze, gall a ra lezel he bugel war al lec'h labour ha se zo ur plac'h a gred kalz e-barzh ar brezhoneg ivez...Ha war-lerc'h, ya, an dud a zo deuet e-barzh a zo tud e rouedad Diwan. Nemet Catherine hag a zo (...) war al labour sokial. Hi a zo muioc'h o labourat gant ar re gozh. Deuet eo dre stummadur Skol An Emsav peogwir he doa c'hoant da zeskiñ brezhoneg abaoe pell.»
Stéphanie : «E-keñver an izili, kalz tud zo eus Diwan, pe tud a bep seurt a zo?»
Katell : «Muioc'h a dud deus Diwan met n'eo ket souezhus. Ar greizenn «Yezhoù ha Sevenadur» a zo bet douget da gentañ gant tud Diwan ha graet evit degemer ur skolaj Diwan. Neuze, memes tra, an dud a lak amzer e-barzh ar framm, pe e Diwan, pe a zo bet e Diwan...»(...)
Stéphanie : «Ha c'hoant 'teus da lezel ar raktres tamm-ha-tamm marteze goude?»
Katell : «Ya, tamm-ha-tamm, chom er c'huzul-merañ evit ar plijadur da heuliañ ar pezh a c'hoarvezo met pas bezañ er burev dre ret. Dreist-holl, me, n'on ket plac'h an arc'hant. Neuze ma c'hellfen paouez da vezañ teñzorourez e vefe un disamm (c'hoarzhoù).»
Stéphanie : «Pet den a zo bremañ?»
Katell : «Pemp.»
Stéphanie : «Chomet eo memes re?»
Katell : «Ya.»
Stéphanie : «Er c'huzul-merañ pe an niver a izili?»
Katell : «Un dek bennak a izili zo ha pevar den er burev, ha pemp den o sikour...»(...)

(10), Voix12, Neizhig_Laëtitia Crézé, 07/02/17

Stéphanie Le Pelleter : «Penaos oa bet kroget gant raktres Neizhig?»
Laëtitia Crézé : «Da gentañ e oa un dra gant Divskouarn hag Ofis Publik ar Brezhoneg peogwir, pa oa bet digoret ar skol Diwan e Keryann e oa ur vagouri e-kichen ha ne oa den ebet e-barzh ar vagouri. Gwelet eo bet gant Fulup ha Virginie ha e soñj oant en ober ur strollad evit sevel ur vagouri amañ neuze, pa vije posubl. Ur strollad a zo bet graet.»
Stéphanie Le Pelleter : «Ur galv a oa bet graet?»
Laëtitia Crézé : «Ya, evit kaozeal deus ar raktres-mañ.»
Stéphanie Le Pelleter : «Pegoulz oa?»
Laëtitia Crézé : «E 2014, e miz Kerzu. An emvod kentañ e oa. Goude an emvod-se e oa bet graet ur strollad bihannoc'h, gant tud dedennet-tre gant ar raktres. Ganin ha gant Claire da gentañ.»
Stéphanie Le Pelleter : «Pet den a oa dedennet e penn kentañ? Soñj 'teus?»
Laëtitia Crézé : «Evit an emvod kentañ e oa eizh pe nav den. Familhoù ha tud a vicher oa. Goude oa ar strollad ganin ha gant Claire, goude gant Denis a oa bet graet.»
Stéphanie Le Pelleter : «Pa oa bet lañset ar gevredigezh?»
Laëtitia Crézé : «Ya. Hag ar gevredigezh zo bet savet e miz Meurzh 2015 gant ar prefeti. Ha goude se, un emvod hon eus bet gant an Ti-Kêr, gant Laëtitia Médard, Laurence Guéguen,...evit displeg hor raktres, ar vagouri e-kichen Diwan ivez, peogwir ne oa den ebet 'barzh.»
Stéphanie Le Pelleter : «Ha penaos oa bet resevet ar raktres gant Laëtitia Médard?»
Laëtitia Crézé : «Mat e oa met ne oa ket sur evit al lec'h peogwir e soñje dezhi lakaat ur vagouri all el lec'h-mañ ha ne oa ket al lec'h evit Neizhig. Dedennet oa an Ti-Kêr peogwir e oa ur raktres all diwar-benn ur vagouri divyezhek gant an Ti-Kêr e La Courrouze, met ne oa ket aes da zigor ar vagouri-se 'blam da gudennoù pollution.»
Stéphanie Le Pelleter : «Ar raktres all a oa savet gant an Ti-Kêr?»
Laëtitia Crézé : «Ya, c'hoant 'noant da sevel ur pol gant ur skol, ur vagouri...met ne oa ket posubl d'ar mare-se 'benn ar fin. On est arrivé juste au moment où ils apprenaient que leur projet allait être un peu décalé. Mais à côté de ça, ils avaient des engagements avec la charte «Ya d'ar brezhoneg» qu'ils avaient signé quelques années avant. Un emvod zo bet gant ar C'HAF goude, e miz Mae 2015, gant tout an dud. On a rencontré aussi les gens de la CAF, du Conseil général, mais ça, c'était en 2016 plutôt, c'était un peu plus tard. Et puis c'était bien accueilli généralement, parce qu'on est sur un projet bilingue. N'eo ket ur raktres dre soubidigezh.»
Stéphanie Le Pelleter : «Ha gant tud ar PMI, komprenet oa bet mat ho raktres?»
Laëtitia Crézé : «Mat oa bet diouzhtu. Displeg a raemp un tammig met kompren a raent mat ar raktres peogwir ez eus kalz raktresoù divyezhek. N'eo ket e brezhoneg evel just met raktresoù divyezhek zo e saozneg dija e Roazhon hag en Elzas ez eus kalz raktresoù en alamaneg. Anavezet oa dija. D'am soñj, ar spered zo digor.»
Stéphanie Le Pelleter : «Neuze, resevet oa bet mat ar raktres met ar gudenn oa gant al lec'h kentoc'h?»
Laëtitia Crézé : «Ya met gant an Ti-Kêr oa da gentañ ha goude, lâret 'meump d'an Ti-Kêr «Dedennet omp gant kaout ul lec'h all evit sevel ar vagouri. E fin ar bloaz tremenet e oa bet lâret deomp e oa ul lec'h mat a vefe posubl met a-benn ar fin ne oa ket posubl. Cheñchet oa bet peogwir oa kalz kudennoù a lakae an traoù da chom hep bezañ posubl en ur mod divyezhek.»
Stéphanie Le Pelleter : «Martehe oa bet kinniget ul lec'h all?»
Laëtitia Crézé : «Ya, martehe 'vo ul lec'h all. Gortoz a reomp ur respont evit fin ar miz.»
Stéphanie Le Pelleter : «Tud all zo a sikour pe n'eus ket met c'hwi?»
Laëtitia Crézé : «Nann. Labourat a reomp kalz gant Virginie eus Divskouarn ha Fulup Travers eus an Ofis. Ur skoazell bras a zo bet gant an daou-se peogwir e oar Fulup an dachenn bolitikel ha Virginie a oar mat tout an traoù divyezhek gant ar re vihan. Sikouret omp ivez gant Ana Sohier ha Glenn Jegou eus an Ti-Kêr, peogwir e komzont eus ar raktres da vare an emvodoù en ti-kêr.»
Stéphanie Le Pelleter : «Ha war ar budjed, 'oa ket re ziaes da frammañ an traoù?»

Laëtitia Crézé : «Denis zo ur comptable, klasket 'neus sevel ur budjed mat evit tout ar skoazell d'ar C'HAF. Pa vez digoret ur vagouri e vez posubl da gaout ar PSU pe ar PAJE ha choazet 'meump da sevel ur vagouri gant ar PSU evit digor d'an holl.»
Stéphanie Le Pelleter : «Setu perak oc'h liammet gant an Ti-Kêr kentoc'h...»
Laëtitia Crézé : «Ya. Ar plasoù zo prenet gant an Ti-Kêr, ma vefe posubl. Hag ar budjed zo bet savet mat gant Denis. Met sikour 'vo gant ar C'HAF evit prenañ tout an arrebeuri.»
Stéphanie Le Pelleter : «Ha neuze, war ar budjed, soñj ket dit e vo diaes kaout tout an arc'hant?»
Laëtitia Crézé : «Marteze 'vo diaes un tammig, met gant ar budjed-mañ, mat e vo d'am soñj, peogwir eo un tammig just met faut y arriver!»
Stéphanie Le Pelleter : «Hag e-keñver ar familhoù 'peus bet anvioù familh dija a oa dedennet?»
Laëtitia Crézé : «Ya, kalz familhoù dre vail pe o pellgomz: «Pegoulz 'vo digor ar vagouri?» Tud dedennet gant an divyezhegezh met n'eus ket ur respont da lâr dezho evit ar mare. A-raok ar raktres, Virginie avait déjà beaucoup d'appels de familles qui demandaient s'il existait des structures.»
Stéphanie Le Pelleter : «Tro-dro da Roazhon?»
Laëtitia Crézé : «Ya.»
Stéphanie Le Pelleter : «Evit ar brezhoneg? Pas just evit an divyezhegezh, ma vefe saozneg e vefe...»
Laëtitia Crézé : «Evit ar brezhoneg. Neuze, gant ar raktres, n'eus kudenn ebet. Met evit Neizhig, un dra ispisial 'vo evit ar re eus Roazhon. Ne vo ket evit tout an dud peogwir e labouromp gant tud an ti-kêr ha pa vez prenet plasoù gant an Ti-Kêr e vo ur plas evit ur babig eus Roazhon. Digor 'vo d'an holl dud ivez peogwir ne vo ket an dud dedennet gant ar raktres ha setu tout, evit tud ne oaront ket ar brezhoneg ivez.»
Stéphanie Le Pelleter : «Goût a rit ar yezhoù kaozeet gant ar familhoù dedennet? Kaoz oa bet deus se? Familhoù a oar dija ar brezhoneg pe yezhoù all martehe?»
Laëtitia Crézé : «'oa ket bet kaoz deus se. Liammet 'vo an enskrivadurioù gant «L'Etoile». Kaoz a zo deus se gant an Ti-Kêr peogwir e soñjomp en ober un dra ispisial evit ar vagouri-mañ. N'ouzon ket c'hoazh penaos 'vo graet. Ar raktres 'vo displeget d'ar familhoù a-raok an enskrivadur peogwir hon eus c'hoant da gaout un projet pedagogique kreñv ha diaes 'vo ma 'vo familhoù a ne faoto ket dezho lakaat ho pugale da glevout brezhoneg. Neuze, displeg a rimp a-raok en enskrivadur. Met ne vo ket evit an dud a gomz brezhoneg ha setu tout.»
Stéphanie Le Pelleter : «Kaozeet 'peus deus ar raktres pedagogel diwar-benn penaos 'vo aozeet an devezh? Da skouer, daoust hag-eñ 'vo unan a gaozo nemet e brezhoneg pe mareoù 'vo a 'vo e brezhoneg, mareoù all 'vo e galleg?»
Laëtitia Crézé : «Tout ar strollad 'vo divyezhek met amzerioù 'vo e galleg hag amzerioù 'vo e brezhoneg.»

Neizhig
Magouri divyezhek e Roazhon - Crèche bilingue à Rennes

Sommaire - Taolenn

A. L'historique du projet - Istor ar raktres

B. La petite enfance en chiffres - Sifroù ar vugaligoù
1. Le territoire rennais - Tiriad Roazhon
2. Le territoire métropolitain - Tiriad ar veurgêr
3. Le territoire brétillien - Tiriad an Il-ha-Gwilen
a. Les EAJE sur le territoire - Al lec'hioù degemer bugaligoù en tiriad
b. Les assistantes maternelles agréées sur le territoire - Skoazellerezed-mamm aotret en tiriad

C. Le breton sur le territoire - Ar brezhoneg en tiriad

D. Le projet Neizhig - Raktres Neizhig
1. Les buts de l'association - Palioù ar gevredigezh
2. Les résultats de notre étude de besoins - Disoc'hoù hor studiadenn war an ezhommoù
a. Intérêt pour le projet - Interest evit ar raktres
b. Le type d'accueil privilégié - An doare degemer kavet ar gwellañ
c. L'implantation du futur établissement - Lec'h krouiñ ar vagouri da zon
d. Lien avec la langue bretonne - Liam gant ar brezhoneg
e. Enfants d'aujourd'hui et de demain - Bugale hiziv hag warc'hoarzh
f. Les besoins en mode de garde d'enfant de moins de 3 ans - An ezhommoù evit diwall bugale dindañ 3 bloaz
g. Composition des foyers - Doare an tiegezhioù
3. Prise en compte des résultats dans notre projet - Kemer an disoc'hoù e kont en hor raktres
4, Un lieu, un établissement, un projet d'accueil - Ul lec'h, un diazezadur, ur raktres degemer

E. On en parle - Koazeadenn
1. Neizhig
2. Le breton et la petite enfance sur le territoire et la Bretagne - Ar brezhoneg hag ar vugaligoù en tiriad hag e Breizh
3. Articles sur Divskouarn, Youn & Solena, Babigoù Breizh - Pennadoù diwar-benn Divskouarn, Youn & Solena, Babigoù Breizh

F. Annexes - Stagadennoù
1. Enquêtes sur les besoins des familles - Enklaskoù war ezhommoù ar familhoù

A. L'historique du projet - Istor ar raktres

C'est en 1998, à Landerneau, qu'à vu le jour la première crèche en Bretagne à proposer la langue bretonne comme langue de communication avec les enfants. Progressivement, au cours des dernières décennies, d'autres crèches bilingues se sont ouvertes sur le territoire breton.

Sur la Ville de Rennes, nous observons à chaque rentrée scolaire, un accroissement singulier de parents qui choisissent de scolariser leurs enfants au sein des filières bilingues breton-français et cela dès la maternelle.

Forte de son réseau scolaire bilingue performant, la ville de Rennes ne propose cependant pas d'établissement d'accueil du jeune enfant s'inscrivant dans la dynamique du bilinguisme breton-français, bien qu'une demande sociale forte se fasse entendre.

C'est en partant du constat qu'un besoin existait, qu'a germé l'idée d'ouvrir une structure d'accueil bilingue à Rennes sous le statut associatif.

A l'initiative de l'association Diskouarn, association oeuvrant au développement du breton avant la scolarisation et de l'Office Public de la Langue Bretonne, un groupe de travail s'est alors plus particulièrement investi afin de voir naître une crèche bilingue breton-français à Rennes : Strollad labour magouri divyezhek brezhoneg-galleg - Groupe de travail crèche bilingue breton-français.

En mars 2015, les personnes présentent à la toute première réunion s'associent et créent l'association Neizhig.

Selon les statuts, le but de l'association Neizhig est la création et la gestion d'un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant de 2 mois à 4 ans. Le bilinguisme breton/français fait partie intégrante de son projet pédagogique.

L'association est composée d'une dizaine de personnes à ce jour, notamment de parents intéressés par le projet, de professionnels de la petite enfance et de membres bénévoles.

A l'aube de ses un an, les membres de l'association travaillent sur la demande sociale et l'expression des besoins des futures familles accueillies, tout en cherchant un lieu d'accueil pour son projet.

DIVSKOUARN

OFIS PUBLIK AR BREZHONEG
OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE BRETONNE

Neizhig

- Les grandes dates :

17 décembre 2014
Réunion de présentation de projet de micro-crèche bilingue breton-français, à l'initiative de l'association Divskouarn et de l'Office Publique de la Langue Bretonne.

22 janvier 2015
Constitution d'un groupe de travail porteur du projet d'ouverture d'un EAJE bilingue breton-français sur Rennes.

9 mars 2015
Assemblée Générale constitutive avec la signature des statuts de l'association, naissance officielle de l'association Neizhig.

12 mars 2015
Réunion avec Laetitia Médard - élue à la petite enfance de la Ville de Rennes, Laurence Guéguen et Jean-François Auffray, - direction de la petite enfance de la Ville de Rennes et les membres de l'association Neizhig.

12 mai 2015
Participation à la réunion des porteurs de projet petite enfance proposé par la CAF de Rennes.

23 juillet 2015
Réunion avec Ana Sohier, élue aux langues de Bretagne à la Ville de Rennes et les membres de l'association Neizhig.

2 novembre 2015
Réunion publique afin de présenter le projet aux habitants de Rennes.

16 mars 2016
Réunion publique afin de présenter le projet aux habitants de Rennes.
Suivi de la première assemblée générale de l'association.
La réunion et l'assemblée générale s'inscrivent dans le cadre de la Semaine du breton 2016.

B. La petite-enfance en chiffres - Sifroù ar vugaligoù

1. Le territoire rennais - Tiriad Roazhon

Selon les chiffres édités par la Ville de Rennes[1] :
- 1 100 places dans 17 crèches municipales sont disponibles.
- 1 899 enfants sont accueillis de façon régulière.
- 100 enfants handicapés ou atteints de maladie chronique sont accueillis en crèche municipale à Rennes.
- La Ville de Rennes couvre 68 % des demandes de gardes d'enfants de moins de 3 ans.

2. Le territoire métropolitain - Tiriad ar veurgêr

Entre 2006 et 2011, le nombre d'enfant de 2 ans accueillis dans les maternelles d'Ille-et-Vilaine est passé de 4 738 enfants accueillis à 3 642 enfants soit 1 096 enfants qui sont susceptibles d'avoir besoin d'un mode d'accueil. [2]

Les besoins d'accueil régulier sur Rennes Métropole ont augmenté de + 28,6 % entre 2009 et 2010.

Rennes Métropole répond à 95 % des besoins d'accueil du jeune enfant tout mode de garde confondu en 2010.

L'offre a, certes, progressé mais la demande est plus forte.[3]

- *Palmarès des villes appartenant à Rennes Métropole et possédant un EAJE en 2012.*[4]

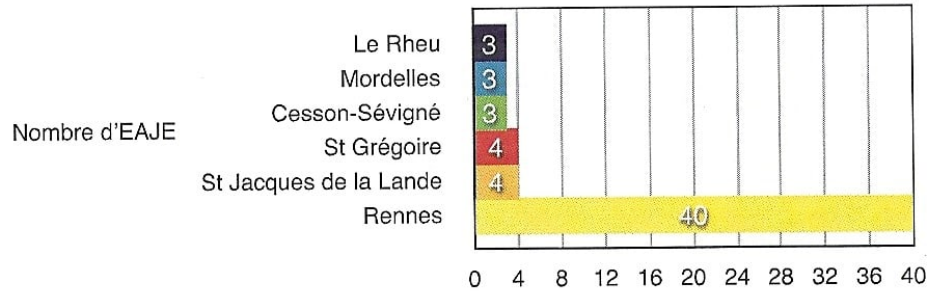

[1] *Sources : Article de Rennes Métropole du 5 octobre 2015. http://metropole.rennes.fr/actualites/institutions-citoyennete/institution/au-conseil-municipal-d-octobre/*

[2] *Sources : Rectorat, Académie de Rennes, Exploitation CAF d'Ille-et-Vilaine, Tableau de bord de la petite enfance en Ille-et-Vilaine, 2010*

[3] *Sources : Rectorat, Académie de Rennes, Explotation CAF d'Ille-et-Vilaine, Tableau de bord de la petite enfance en Ille-et-Vilaine, 2010*

[4] *Sources : CAF 2012, EAJE percevant une prestation de service CAF et nombres de places offertes*

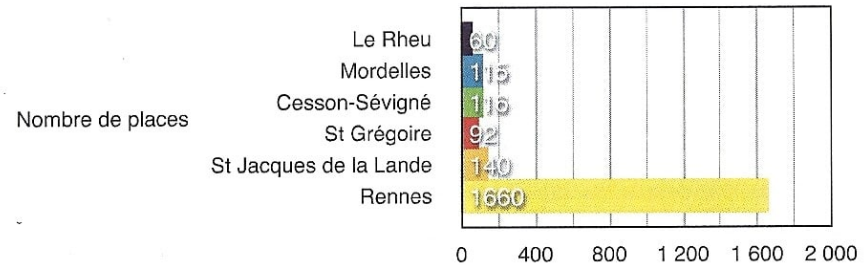

3. Le territoire brétillien - Tiriad an Il-ha-Gwilen

a. Les EAJE sur le territoire - Al lec'hioù degemer bugaligoù en tiriad

145 EAJE sont ouverts en Ille-et-Vilaine.
70 villes brétilliennes possèdent un EAJE soit en moyenne 2 EAJE par ville.
4 048 places au total sont proposées par les EAJE d'Ille-et-Vilaine soit en moyenne 58 places par EAJE et par ville.

- *Répartition des EAJE selon le type d'accueil en 2012 en %.*[5]

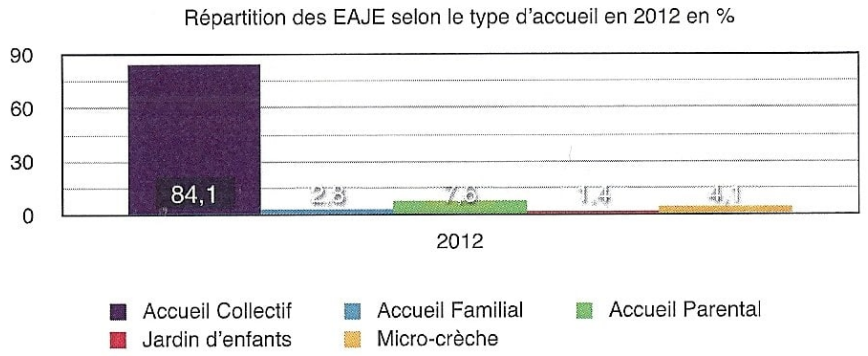

[5] *Sources : Atlas des EAJE, CAF, 2012 - Ille & Vilaine*

- *Gestion des EAJE en 2012 en %.*[6]

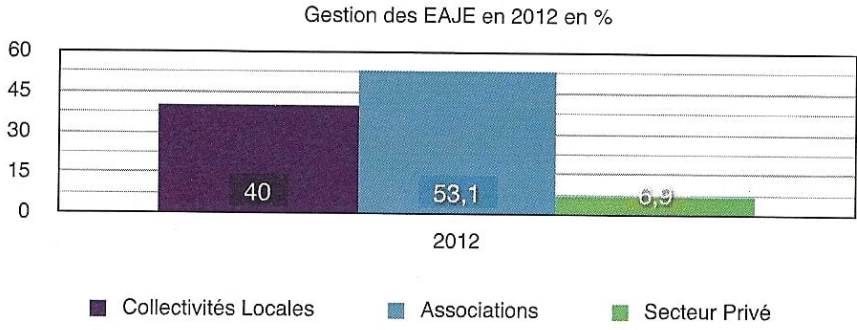

- *Caractéristique du fonctionnement d'une micro-crèche en 2012.*[7]
  - Nombres d'actes payés : 102 997 heures
  - Montant total dépenses de fonctionnement de la structure : 935 milliers d'euros
  - Prix de revient financier par heure d'un acte : 9,08 euros
  - Taux d'occupation moyen financier : 73 %

***Un acte** correspond à une heure facturée à la famille*

b. Les assistantes maternelles agréées sur le territoire - Skoazellerezed-mamm aotret en tiriad

13 338 assistantes maternelles étaient agréées en juillet 2011 par le Conseil Départemental.

18,5 assistantes maternelles pour 100 enfants de moins de 3 ans sont dénombrées sur le pays de Rennes en 2009.

Soit 5,4 enfants par assistante maternelle. [8]

Nous ne pouvons que constater que le nombre d'assistantes maternelles agrées ne pallie pas le manque de place en EAJE.

[6] *Sources : Atlas des EAJE, CAF, 2012 - Ille & Vilaine*

[7] *Sources : Atlas des EAJE, CAF, 2012 - Ille & Vilaine*

[8] *Sources, CAF d'Ille-et-Vilaine, Tableau de bord de la petite enfance en Ille-et-Vilaine, 2010*

- *Evolution des effectifs des classes bilingues et immersives en Bretagne de 1977 à 2015.*[9]

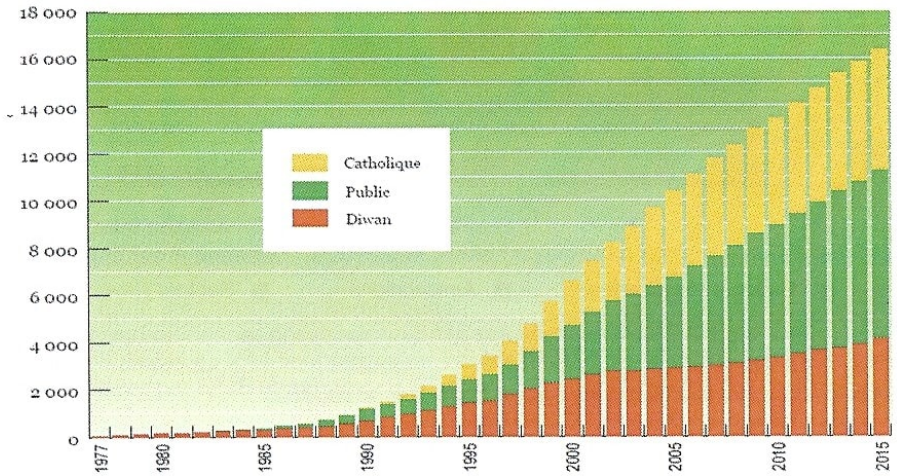

- *Chiffres clés de la langue bretonne en Ille-et-Vilaine en 2015.*[10]

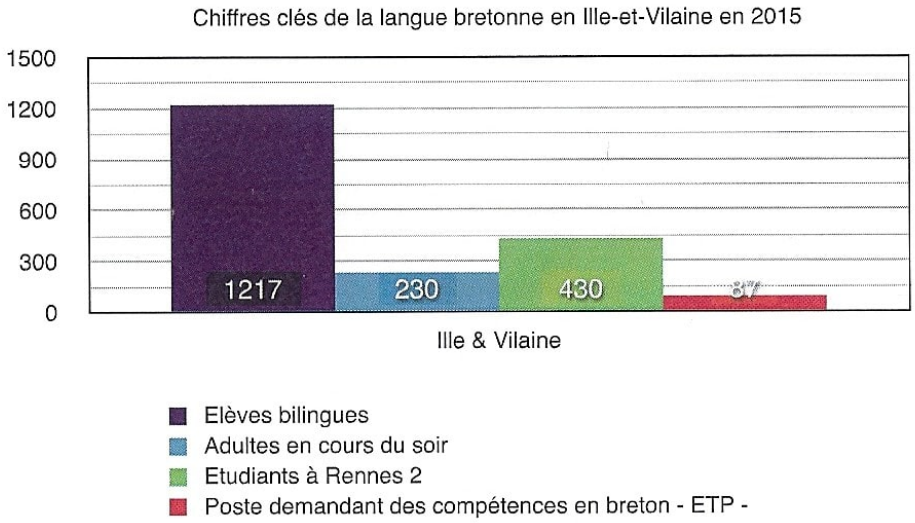

[9] *Sources, Office Publique de la Langue Bretonne*

[10] *Sources, Office Publique de la Langue Bretonne*

Chiffres clés de la langue bretonne à Rennes en 2015[11].

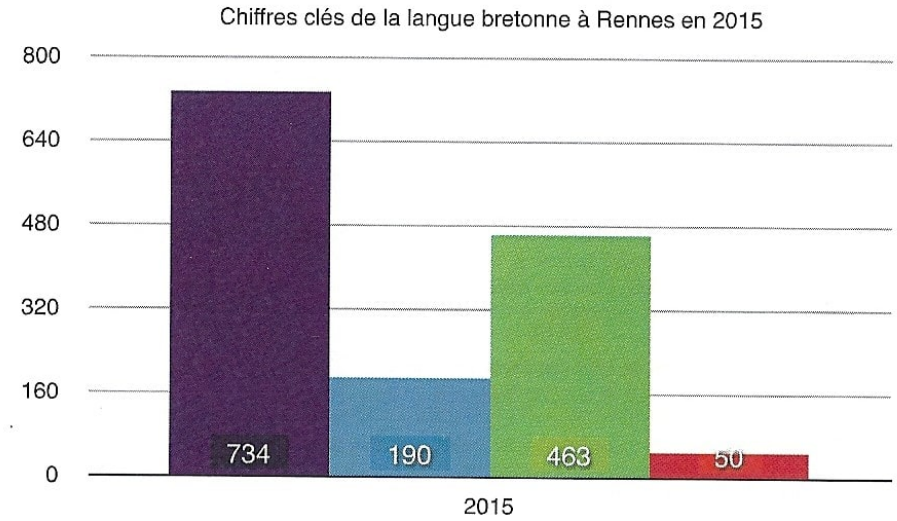

- *Dates clés de la langue bretonne à Rennes.*[12]
  - *1886 : Des cours de celtique sont assurés à la Faculté de Lettres de Rennes par Joseph Loth.*
  - *1969 : Mise en place de cours de breton pour adultes par Skol an Emsav.*
  - *1978 : 1ère école Diwan en Ille-et-Vilaine et à Rennes.*
  - *1981 : Création de la licence de breton à l'Université de Rennes 2.*
  - *1983 : 1ère filière bilingue publique en Ille-et-Vilaine et à Rennes.*
  - *1990 : Création de la filière bilingue publique au collège à Rennes.*
  - *1994 : Création de la filière bilingue publique au lycée à Rennes.*
  - *2000 : 1ère filière bilingue catholique en Ille-et-Vilaine et à Rennes.*
  - *2007 : Mise en place de la formation longue par Skol an Emsav.*

    ↓

  - *2017 : Ouverture de la 1ère crèche bilingue en Ille-et-Vilaine et à Rennes.*

[11] *Sources, Office Publique de la Langue Bretonne*

[12] *Sources, Office Publique de la Langue Bretonne*

- Les engagements de la Ville de Rennes en matière de politique linguistique.

Nous souhaitons ici, souligner le volontarisme de la Ville de Rennes en matière de politique linguistique.

En effet, depuis 2014, la Ville de Rennes s'est engagée, auprès de ses habitants, en signant le niveau deux de la Charte Ya d'ar Brezhoneg a aider financièrement et/ou techniquement à la mise en place d'une crèche en langue bretonne. Les délais de réalisation arrivant à terme en janvier 2017, nous souhaitons vivement que la mairie de Rennes nous soutienne dans notre initiative afin de réaliser nos objectifs communs.

Dans une même dynamique, les objectifs de la Charte Ya d'ar Brezhoneg se trouvent confortés et appuyés grâce à la délibération votée en novembre 2015 par le conseil municipal qui se fixe comme objectifs de «conforter et d'accroître le nombre de brittophones rennais» et en particulier à favoriser la mise en place de crèches en breton.

Nous le constatons, la Ville de Rennes souhaite impulser un nouvel élan en offrant son soutien aux projets liés à la langue bretonne et à la petite enfance.

L'association Neizhig souhaite elle aussi s'engager sur cette voie. Il ne reste plus qu'à collaborer ensemble afin de voir notre objectif commun voir le jour avant 2017.

D. Le projet Neizhig - Raktres Neizhig

1. Les buts de l'association - Palioù ar gevredigezh

Notre association a pour objectif d'offrir un lieu d'accueil pour les enfants de 2 mois à 4 ans dans un environnement plurilingue breton-français, dans le respect de leur épanouissement et de leur singularité.

En conformité avec le Code de la Santé Publique, nous souhaitons contribuer à l'éducation des enfants. Nous faciliterons l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints de maladie chronique. Nous aiderons les familles à concilier vie professionnelles et vie familiale.

Les familles seront parties prenantes de l'éducation de leurs enfants au sein même de la structure. Ils pourront prendre part à chaque grandes décisions de la vie de la structure en faisant parti du Conseil d'Administration de l'association Neizhig.

2. Résultats de notre étude des besoins - Disoc'hoù hor studiadenn war an ezhommoù

En ce début d'année 2016, les membres du conseil d'administration de l'association ont souhaité mieux connaître les attentes des familles. Ainsi, avons-nous réalisé une enquête [13] qui a été diffusé au sein de nos membres, de notre réseau et des contacts élargis de l'association.

Plus de 40 personnes ont répondu à notre enquête au cours du mois de janvier 2016.

Il en ressort les points suivants :

a. Intérêt pour le projet - Interest evit ar raktres :

- 93 % des personnes ayant répondu trouvent le projet «Neizhig» très intéressant.

b. Le type d'accueil privilégié - An doare degemer kavet ar gwellañ :

- 34 % privilégie l'accueil en crèche collective, 33 % en crèche associative, 15,5 % en micro-crèche, 17,5 % auprès d'une assistante maternelle ou au sein de la famille.

[13] Questionnaire en annexe.

c. L'implantation du futur établissement - Lec'h krouiñ ar vagouri da zon :

- Alors même que 39,6 % d'entre eux se déplacent principalement en voiture, les personnes ayant répondu souhaitent à 38,8 % que le futur établissement soit proche des transports en commun. On peut ajouter à cela que 25 % d'entre eux se déplacent également à pied.

- 36,3 % d'entre eux souhaitent que le futur établissement soit situé à proximité d'une école bilingue ou immersive.

d. Lien avec la langue bretonne - Liam gant ar brezhoneg :

- 29,6 % des personnes ont un lien avec la langue bretonne car ils ont déjà un enfant scolarisé en école bilingue ou immersive, 26,8 % des personnes ont un lien avec la langue bretonne car ils entendent ou parlent le breton dans leur environnement familiale, 25,4 % des personnes ont un lien avec la langue bretonne car ils entendent ou parlent le breton dans leur environnement socio-culturel, 14,1 % des personnes ont un lien avec la langue bretonne car ils entendent ou parlent le breton dans leur environnement professionnel, seul 4,2 % n'ont pas de lien avec la langue bretonne.

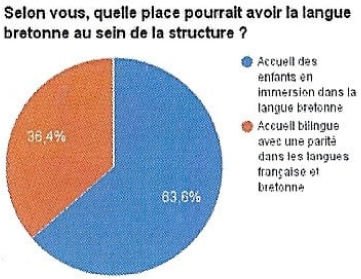

- Dans la continuité, ils sont 63,6 % à souhaiter un accueil en immersion en langue bretonne et 36,4 % un accueil avec une parité dans les langues française et bretonne.

- 93,2 % des personnes pensent que l'établissement pourrait être un lien vers les écoles bilingues et immersives bretonnes du territoire de Rennes Métropole, seul 4,3% pense que la notion de proximité est une condition indispensable.

e. Enfants d'aujourd'hui et de demain - Bugale hiziv hag warc'hoarzh :

- 42,3% des personnes ont des enfants entre 0 et 3 ans et 15,4 % ont une naissance de prévue dans les mois à venir.

- 41,9 % des personnes souhaitent avoir un enfant dans les 5 années à venir, pour 23,3% d'entre eux un enfant est peut être envisagé.

f. Les besoins en mode de garde d'enfant de moins de 3 ans - An ezhommoù evit diwall bugale dindañ 3 bloaz :

- 50% des personnes ont besoin d'un mode de garde pour un enfant de moins de 3 ans.

- 44,4 % des personnes ont besoin de 5 journées de garde, 33,3 % de 3 à 4 journées et 22,2 % d'une à 2 journées.

- 77,8 % des personnes n'ont pas besoin d'un mode de garde atypique. Cependant, 75% des personnes qui ont besoin d'un mode de garde atypique ont besoin d'un accueil après 18h30. Les 25 % restant ont besoin d'un accueil avant 7h30.

- 88,9 % des personnes sont intéressées pour mettre leur enfant dans le futur établissement.

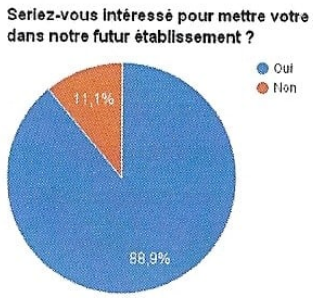

g. Composition des foyers - Doare an tiegezhioù:

- 89,4 % des personnes ayant répondu sont en couple (mariés, pacsés ou en concubinage).
- 76,8 % des personnes ayant répondu appartiennent à la catégorie socio-professionnelle cadre ou employé, les 23,2 % restant se répartissent entre artisant, étudiant, demandeur d'emploi ou au foyer.
- 77 % des conjoints sont des cadres ou des employés, les 23 % restant se répartissent entre artisant, étudiant, demandeur d'emploi ou au foyer.

3. Prise en compte des résultats dans notre projet - Kemer an disoc'hoù e kont en hor raktres

A la vue de ces résultats, nous pouvons affirmer que le projet d'ouverture d'un établissement d'accueil du jeune enfant bilingue breton / français est un projet qui est très attendu.

Près de 90 % des personnes sont prêtes à nous confier leurs enfants.
Les besoins de mode de garde en accueil de jour sont bien réels.
95,8 % des personnes ont un lien avec la langue bretonne.
Près de 64 % souhaite un établissement où la langue bretonne est la seule langue parlée.

Le projet de l'association Neizhig est un projet qui porte haut des valeurs pédagogiques fortes comme :

l'égalité grâce à un accueil de tous sans distinction
la bienveillance en respectant les différences de chacun
l'autonomie avec un accompagnement particulier de chaque enfant confié
l'aide à la parentalité avec un accompagnement particulier de chaque famille dans ses questionnement au quotidien

Plus que jamais, les membres de l'association souhaitent leur démarche aboutir dans les 3 années à venir grâce au soutien des collectivités.

4. Un lieu, un établissement, un projet d'accueil - Ul lec'h, un diazezadur, ur raktres degemer

A l'aube de l'année 2016, il apparaît comme une certitude que les familles rennaises sont sensibles à l'ouverture d'un établissement bilingue breton / français sur leur territoire, dès lors, il est indispensable de répondre à leurs attentes et d'ouvrir le plus rapidement possible un lieu d'accueil pour les plus jeunes.

En votant, le 23 novembre 2015, le plan de politique linguistique pour le breton, la Ville de Rennes s'est engagée à «favoriser la mise en place de crèche en breton en favorisant les projets associatifs de crèches par immersion ou bilingues afin de disposer d'une offre de proximité[14]». Neizhig répond aux ambitions politiques de la ville de Rennes.

Nous attendons aujourd'hui l'aide des partenaires publics afin de trouver un lieu où il nous sera possible de mettre en place notre projet d'accueil.

[14] Déclaration d'Ana Sohier lors du Conseil Municipal de la Ville de Rennes, le 23 novembre 2015.

E. On en parle - Koazeadenn

1. Neizhig

Première crèche bilingue franco-bretonne à Rennes

Rennes - Modifié le 14/03/2015 à 04:00 | Publié le 12/03/2015 à 04:09

écouter

Pour la rentrée 2015, l'association Neizhig espère ouvrir une crèche à Rennes qui bénéficiera d'un accueil universel. |

Facebook Twitter Google+ Achetez votre journal numérique

Créer un établissement bilingue pour les tout petits dès la rentrée 2015. C'est le défi que se donne l'association Neizhig, comprenez : Petits nids.

Depuis cinq mois, Neihzig a su réunir six membres motivés déjà bien sensibilisés à la langue bretonne. **« Étant tous personnellement investis dans le Divskouarn** (association pour la promotion et le développement de la langue bretonne avant la scolarisation), **nous avons souhaité nous retrouver autour d'une action concrète »**, explique Claire Corre, la secrétaire de l'association.

Lundi dernier, Neizhig obtenait la signature des statuts à l'Office public de la langue bretonne. C'est la première étape d'une **« grande bataille à livrer »**. Prochain cap : **« rechercher des partenariats financiers pour faire vivre la crèche »**. Ces aides permettront d'engager du **« personnel bilingue qualifié dans la petite enfance ». « Nous appelons donc à la mobilisation »**, conclut Claire Corre.

Contact et renseignements : neizhig@gmail.com, 06 49 62 37 97.

Des inexactitudes se sont glissés dans l'article du Ouest France :

Nous ne sommes pas investis dans « le Divskouarn » mais aux côtés de l'association Divskouarn qui nous apporte son expertise et son soutien professionnel afin de voir aboutir notre projet.

Nous n'avons pas « obtenu » la signature des statuts à l'Office Public de la Langue Bretonne mais nous avons bien signés les statuts de l'association Neizhig !

Cependant, nous pouvons d'ors et déjà affirmer que nous signerons la charte Divskouarn et la charte Ya d'ar Brezhoneg dès que nous serons prêts !

2. Le breton et la petite enfance sur le territoire et la Bretagne - Ar brezhoneg hag a vugaligoù en tiriad hag e Breizh

La filière bretonne dès la crèche

écouter

Facebook Twitter Google+ Achetez votre journal numérique

Il y a 25 ans, la filière Div Yezh français-breton naissait dans la commune. En septembre 1988, l'école élémentaire Romain-Rolland ouvrait une classe CP bilingue avec trois élèves. Le 9 février 1989, l'association des parents d'élèves pour l'enseignement du breton à l'école publique, l'Apeeb, voyait le jour sous la présidence de Rachel Le Franc.

Une filière qui a pris de l'ampleur peu à peu, avec des ouvertures de classes en maternelle, en primaire, au collège et enfin, au lycée, atteignant jusqu'à 228 élèves en 2004-2005.

« La filière bilingue continue à se développer dans la commune, a souligné le président de l'association, Claude Cadiet. **Depuis le mois d'avril, les enfants de la crèche font partie de la filière. Une intervenante va à leur rencontre plusieurs fois par semaine. »**

Bégard (22). Les tout-petits s'éveillent au breton à la crèche Ti-Poubigou

Bégard - Modifié le 25/09/2013 à 22:14

écouter

Facebook Twitter Google+ Achetez votre journal numérique

À la crèche Ti-Poupigou à Bégard (Côtes-d'Armor), on ne parle pas d'enseignement bilingue, mais bien plutôt d'initiation. Les activités sont proposées aux tout petits qui y sont accueillis en français, mais de temps à autres, le breton s'invite en chiffres, couleurs, animaux ou autres... Une manière ludique de partager la musique de la langue régionale.

Découverte ludique du breton dans une crèche pacéenne

Pacé - Modifié le 06/12/2013 à 04:10 | Publié le 04/12/2013 à 05:45

écouter

Facebook Twitter Google+ Achetez votre journal numérique

L'association Diskouarn (les deux oreilles, en breton), qui œuvre pour la promotion et le développement de la langue bretonne avant la scolarisation, chapeaute les cinq départements bretons. Animations en crèche et formations pour les métiers de la petite enfance font partie de ses prérogatives.

Virginie Pronost en est le développeur territorial et pédagogique. Récemment, trois crèches ont fait appel à elle : deux sur Rennes et le multi-accueil associatif Pomme d'api, à Pacé.

Mardi matin, Virginie Pronost et Christine Bon, violoniste du Symphonie, sont venues pour l'heure mensuelle qu'elles passent à la crèche tous les mois, depuis la rentrée jusqu'au mois de juin. Une dizaine d'enfants, entre 3 et 4 ans, ont droit à des chansons, des comptines, des jeux de doigts et des danses.

« Il s'agit d'une découverte ludique. On n'est pas du tout dans l'apprentissage de la langue, mais dans une ouverture sur le monde, note Virginie Pronost. **Beaucoup d'enfants, ici, sont déjà bilingues (allemand, arabe, vietnamien etc.) et nous défendons ce bilinguisme maternel, qui est une richesse culturelle à transmettre. Il ne doit pas y avoir de manque, de frustration. Certains parents prennent conscience qu'ils peuvent fort bien apprendre les comptines de leur pays à leurs enfants. »**

Les petits retiennent les chants rituels qui reviennent régulièrement, et les chantent aussi en mimant les paroles. Émilie Desdoit, directrice de la crèche, est enthousiaste : **« On est en Bretagne et le breton se perd, c'est dommage. Ici, on chante tous ces chants entre les passages de Virginie et les enfants en redemandent. »**

Alors, bien sûr, il n'y pas vraiment de continuité dans les écoles, mais Virginie Pronost pense qu'il leur en restera un goût particulier et une ouverture d'esprit qui, peut-être, les poussera vers des cours de breton ou d'autres langues.

Bienvenue à Babigoù Breizh !

Un accueil « petite enfance » pour le moins original a ouvert ses portes le 3 octobre dernier dans le quartier de Conleau. Babigoù Breizh, comprenez « bébés de Bretagne », est la première crèche entièrement bilingue inaugurée à Vannes.

Des tapis de jeux, du matériel de motricité, une dînette, des petites tables et chaises : pour le pas, une décoration très colorée... Rien, a priori, ne distingue la soixante-crèche Babigoù Breizh d'une crèche traditionnelle. Lorsque l'on tend l'oreille (Nouzañ, en breton), on comprend toutefois bien vite que la communication des auxiliaires de puériculture avec les petits bambins se fait en breton. Et exclusivement en breton. « *Babigoù Breizh est une crèche immersive : tout le monde parle en breton*, nous explique Gwenael Warbesson, directeur de l'établissement. *Notre structure a signé la charte de niveau 3 de l'association Divskouarn [les deux noms] lui impose que tout le personnel soit bretonnant. C'est ainsi la première crèche de niveau 3 en Bretagne.* » Ce parti pris n'est pas sans conséquences, puisqu'il s'avère souvent difficile de recruter un personnel adéquat avec la double compétence : être un professionnel de la petite enfance et parler parfaitement breton. Il a donc fallu prospecter bien loin de la Bretagne pour trouver des collaborateurs. Gwenael Warbesson, qui n'avait aucune notion de breton, a même dû prendre une année sabbatique afin de s'initier à la langue de manière intensive et pouvoir occuper ce poste.

Pas que des bretonnants

Parmi les 10 enfants accueillis à la crèche, qui ont entre 8 et 3 ans, nous ne sont pas la progéniture de fières bretonnantes. Seul un bambin a des parents originaires de bretonnants. Les autres familles sont sensibles à la culture bretonnante à un particulier, sans pour autant parler la langue, et elles n'ont pas forcément, à ce stade, le projet d'inscrire leurs enfants dans des écoles bilingues pour la suite de leur scolarité. « *Le choix de la crèche bilingue, c'est plutôt pour les enfants une ouverture à la diversité, surtout pas un enfermement dans une langue*, confirme Gwenael Warbesson, d'ailleurs *qu'il pense qu'un jeune enfant qui apprend une autre langue, témoignant une facilement d'une ouverture d'esprit et d'une sensibilité plus aiguë que la moyenne à la diversité culturelle.* » Pour les nommés, il est reconnu que le breton, assez proche du gallois, est une langue atypique, imagée, avec des sonorités très variées et uniques. Entourés d'une directrice et de trois auxiliaires de puériculture, les « *babigoù Breizh* » ont la chance de disposer de locaux flambant neufs. Ce sont d'ailleurs deux appartements loués par Bretagne Sud Habitat, qui ont été fusionnés et aménagés pour les besoins de la crèche : espace jeux, dînette, motricité, activités créatives, diététique... Les repas, quinze sont pas uniquement constitués de spécialités bretonnes (!), sont livrés en liaison froide et réchauffés sur place.

L'association Babigoù Breizh, qui a pour but la création de structures d'accueil pour la petite enfance, poursuit son action et a prévu d'ouvrir d'ici à la fin de l'année, voire début 2013, une seconde crèche bilingue, située avenue du Général Borgnis-Desbordes. Le projet, initié en 2007 par un collectif de parents qui souhaitait développer le bilinguisme plus tôt, a été long à mûrir. « *C'était le genre de un projet innovant qui est ni chapeauté d'un. Auprès des organismes parisien, de l'État, des collectivités. Il a fallu vraiment qu'ils [les] aident pour les démarches, notamment* », précise Jean-Eric Balanca, fondateur de l'association. Des parents volontaires non gardés par le militantisme, mais par-dessus tout convaincus que le bilinguisme est un bienfait.

» Babigoù Breizh résidence Ker Hiban, 125 avenue du Maréchal Juin (Conleau). Ouverture prochaine d'une seconde crèche située avenue du Général Borgnis-Desbordes (Vannes essez). ✆ 02 97 01 42 07. Courriel : babigoubreizh@laposte.net Site : http://dkskouarn.free.fr (rubrique Babigou Breizh).

VANNES (56) - N° 8744 - Mercredi 17 octobre 2012 - Hebdo - 1,20 €

Langue bretonne et petite enfance avec Divskouarn

Lancement - Mardi 9/07/2013 à 20h30 à Guer (Pleine de Guer) Ecouter
Facebook Twitter Google+ 0 Achetez votre journal numérique

Divskouarn est une association qui se consacre à la promotion et le développement de la langue bretonne avant la scolarisation. Elle travaille partout où se trouvent les enfants de 0 à 3 ans : auprès de familles, dans les lieux d'accueil petite enfance et dans le secteur des assistantes maternelles.

« Aujourd'hui nous travaillons avec quarante-deux crèches, dont vingt ont signé par la charte Divskouarn. Il existe aussi treize regroupements d'assistantes maternelles qui utilisent le breton, trois groupes d'éveil au breton en familles. Le tout représente un peu plus de 1 400 enfants éveillés au breton, de Brest à Nantes », indique le directeur Gregor Mazo.

Financièrement, l'association a réduit son déficit, les recettes augmentent plus vite que les dépenses. **« Un arrêt du financement du second poste étant prévu en 2016, l'enjeu sera de compenser par la vente de formation aux professionnels »,** souligne le directeur.

Youn ha Solenn
Merc'her 31 mezh 2015 · 🌐

Dreist e oa bet an emvod meur dec'h ! Tud nevez ha startijenn lEmgav da zont er CHGT d'an 06 a viz Ebrel 😊

Assemblée générale extra hier ! De nouvelles personnes, et la pêche ! Prochain rendez-vous avec la CAF, le 06 avril 😊

Une crèche bilingue français-breton en projet

Rennes - Mardi 9/07/2013 à 14:02 Ecouter
Facebook Twitter Google+ 0 Achetez votre journal numérique

Les parents ou futurs parents sont invités à venir échanger sur un projet de création de crèche bilingue français - breton dans la commune.

Cette réunion est organisée par l'association Bruzhoneg (promotion des langues et cultures de Bretagne à Bruz et ses environs) soutenue par Div Yezh Bruz. Des membres de Divskouarn, association pour la promotion et le développement de la langue bretonne avant la scolarisation seront présents à cette soirée.

Lundi 17 septembre, 20 h 15, maison des associations salle 14. Contact : Sandrine Madec, tél. 02 99 05 02 60, e-mail : sandrine.fr@orange.fr

Formation professionnelle

C'est d'ailleurs la grosse avancée de l'année : Divskouarn a été enregistré comme organisateur de formation continue pour les professionnels. La sortie du catalogue de formations pédagogiques *Langue bretonne et petite enfance* est prévue en octobre. À l'occasion des dix ans de Divskouarn, une journée est prévue à Plouguerneau, le 28 novembre.

Au menu, un bilan d'action pour le breton dans la petite enfance, une table ronde sur la transmission du breton en famille et un goûter d'anniversaire !

Projet de crèche bilingue breton/français sur le territoire rennais - Enquête sur vos besoins.

Le but de l'association Neizhig est la création et la gestion d'un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant de 2 mois à 4 ans. Le bilinguisme breton/français fait partie intégrante de son projet pédagogique.

Neizhig est née à l'initiative de Divskouarn, association œuvrant au développement du breton avant la scolarisation et de l'Office Public de la Langue Bretonne.

Aujourd'hui, grâce à vos réponses, nous allons pouvoir affiner notre projet et ainsi mieux le défendre auprès de nos différents partenaires.

Merci d'avance pour le temps que vous y aurez consacré.

Selon vous, le projet "Neizhig" est :
- ☐ Très intéressant
- ☐ Intéressant
- ☐ A développer
- ☐ Sans intérêt

Quel type d'accueil plébiscitez-vous pour vos enfants de moins de 3 ans ?
- ☐ Accueil familial
- ☐ Assistant maternel
- ☐ Micro crèche
- ☐ Crèche collective et/ou associative

Comment vous déplacez-vous au quotidien ?
- ☐ En transport en commun
- ☐ En voiture / à moto
- ☐ A vélo
- ☐ A pieds
- ☐ Autres

Selon vous, quels critères de proximité seraient idéal pour la future structure d'accueil ?
- ☐ A proximité d'une école bilingue ou immersive existante
- ☐ A proximité d'espaces culturels
- ☐ A proximité des transports en commun (bus, métro) pour une meilleure accessibilité
- ☐ A proximité d'espaces verts
- ☐ Autres : (précisez)

Selon vous, quelle place pourrait avoir la langue bretonne au sein de la structure ?
- ○ Accueil des enfants en immersion dans la langue bretonne
- ○ Accueil bilingue avec une parité dans les langues française et bretonne
- ○ Accueil en français avec des animations ponctuelles en breton

Pensez-vous que l'établissement pourrait être un lien vers les écoles bilingues et immersives bretonnes du territoire de Rennes Métropole ?
- ○ Oui, tout à fait
- ○ Oui, à condition de proximité
- ○ Peut être
- ○ Pas du tout

Quel lien avez-vous avec la langue bretonne ?
- ☐ Langue entendue ou parlée dans l'environnement familial
- ☐ Langue entendue ou parlée dans l'environnement professionnel
- ☐ Langue entendue ou parlée dans l'environnement socio-culturel
- ☐ Enfants scolarisées ou ayant été scolarisé en établissement bilingue ou immersif
- ☐ Pas de lien particulier

Combien avez vous d'enfants ?
- ○ Aucun
- ○ 1
- ○ 2
- ○ 3
- ○ 4 et +
- ○ Naissance prévue dans les mois à venir

Quel âge ont vos enfants ?
- ○ Naissance prévue dans les mois à venir
- ○ 0 - 3 ans
- ○ 3 - 6 ans
- ○ 6 - 10 ans
- ○ 10 ans et +

Souhaitez-vous avoir un enfant dans les 3 prochaines années ?
- ○ Oui
- ○ Non
- ○ Peut être

Avez-vous des besoins en matière de garde d'enfants de moins de 3 ans ?
- ○ Oui
- ○ Non

Si oui, quels sont vos besoins hebdomadaires ?
- ○ 1 à 2 journées
- ○ 3 à 4 journées
- ○ 5 journées

Avez-vous des besoins en garde atypique ?
- ○ Oui
- ○ Non

Si oui, quels sont vos besoins ?
- ○ Avant 7h30
- ○ Après 18h30
- ○ Le samedi
- ○ Le dimanche

Seriez-vous intéressé pour mettre votre enfant dans notre futur établissement ?
- ○ Oui
- ○ Non

Quelle est votre situation familiale ?
- ○ Marié.e / Pacsé.e
- ○ En concubinage
- ○ Séparé.e
- ○ Célibataire
- ○ Ne se prononce pas

Quelle est votre catégorie socio-professionnelle ?
- ○ Agriculteurs exploitants
- ○ Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
- ○ Cadres
- ○ Etudiants
- ○ Employés
- ○ Ouvriers
- ○ En recherche d'emploi
- ○ Au foyer

Le cas échéant, quelle est la catégorie socio-professionnelle de votre conjoint ?
- ○ Agriculteurs exploitants
- ○ Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
- ○ Cadres
- ○ Etudiants
- ○ Employés
- ○ Ouvriers
- ○ En recherche d'emploi
- ○ Au foyer

(04), Voix 04+05, Magouri Bruz (Erwan Galard, Catherine Dupont, Sandrine Madec), 10/01/17

Stéphanie: «Pour commencer, je vais juste resituer qui est qui, donc, le président, Erwan?»
Erwan: «Oui, moi je suis Erwan, président. J'ai deux petits qui ont 8 ans et 4 ans, qui sont en filière bilingue à Jacques Prévert, ici donc, en moyenne section et en CM1.»
Stéphanie: «Et donc Catherine, tu es la secrétaire?»
Catherine: «Je suis secrétaire de l'association Magouri Bruz. J'ai quatre enfants dont deux qui suivent la filière bilingue. Ils sont au collège bilingue à Rennes et puis au lycée.»
Erwan: «Et ils sont passés par Bruz, à Jacques Prévert...»
Catherine: «Et ils sont passés par Bruz, voilà.»
Stéphanie: «Et ils sont à quelle filière? Privée? Publique?»
Catherine: «Publique.»
Stéphanie: «D'accord. Et donc Sandrine, tu es la trésorière. Des enfants en filière bilingue aussi?»
Sandrine: «Deux.»
Stéphanie: «D'accord.»
Sandrine: «Un en CM2 et un en quatrième.»
Stéphanie: «Donc qui devaient à l'initial peut-être aller vers un projet de crèche au début?»
Sandrine: «Non, pas du tout.»
Catherine: «Non, ils étaient déjà trop grands. Le dernier peut-être, était concerné?»
Erwan: «Non, c'était trop juste...»
Stéphanie: «Alors, en fait, je voulais avoir une vue d'ensemble quand même, pour résumer. Quand est-ce qu'avait été lancé Magouri Bruz?»
Erwan: «On s'est appuyé sur un projet qui existait déjà depuis un ou deux ans, dans une association bruzoise qui s'appelle «Bruzhoneg», qui s'est montée (se tourne vers Catherine)...ça c'est toi qui en saura plus sur le montage de «Bruzhoneg»...»
Catherine: «...qui s'est montée à l'initiative en fait, de la mairie, qui allait signer la charte «Ya d'ar brezhoneg», et donc le maire a demandé à ce qu'il y ait un groupe qui se constitue, d'individus, d'associations, d'élus et que justement, ils réfléchissent sur cette idée de charte à signer «Ya d'ar brezhoneg». Et donc de ce groupe-là est né une association, «Bruzhoneg», de culture...promotion de culture et langues de Bretagne et puis, à l'intérieur de «Bruzhoneg», il y avait plusieurs projets dont un projet de crèche et donc, c'est pour ça qu'il y avait quelques personnes au sein de «Bruzhoneg» qui ont décidé de se consacrer uniquement à ce projet de crèche et on a créé l'association «Magouri Bruz».
Stéphanie: «Et ça s'est créé en quelle année?»
Sandrine: «J'dirai il y a 4/5 ans...»
Catherine: «Ca a été en réflexion bien avant aussi la création de l'association.»
Stéphanie: «Parce que là, c'est vrai que la demande venait carrément du maire en fait.»
Catherine: «Oui, de l'équipe municipale par rapport au projet de signature de charte «Ya d'ar brezhoneg». Et donc, il y avait une élue qui avait été chargée de piloter ce groupe.»
Erwan: «Le 29 janvier 2013, c'était la signature des statuts (de Magouri Bruz), mais ça faisait déjà quelques mois qu'on était à réfléchir...»
Catherine: «Mais «Bruzhoneg» a été créé auparavant, et auparavant il y avait le fameux groupe de pilotage lié à la charte «Ya d'ar brezhoneg».
Stéphanie: «D'accord.»
Catherine: «Donc «Ya d'ar brezhoneg», ça a été signé quand? C'est pas en 2011? Ah bah voilà, pour «Bruzhoneg», donc l'association, elle, existe depuis l'été 2012.»
Stéphanie: «D'accord.»
Erwan: «Pas plus?»
Catherine: «La création, mais elle était issue aussi du fameux groupe de pilotage.»
Stéphanie: «Et qui était le maire à ce moment-là?»

Sandrine: «C'était Philippe Caffin.»
Catherine: «Et la charte «Ya d'ar brezhoneg» a été signée en 2011.. septembre 2011.»
Erwan: «Oui, c'était juste à la rentrée.»
Catherine: «Voilà. Mais le groupe de pilotage existait depuis un moment. Moi je pense que c'était depuis 2009/2010...»
Erwan: «Tu étais là depuis le début Catherine, dans le pilotage?»
Catherine: «Oui mais je ne suivais pas ce groupe-là puisque je me consacrais à l'association de parents d'élèves donc je ne participais pas. Quand est-ce qu'il y a eu les élections (municipales)? Je pense qu'effectivement, dans le courant de 2009, il y a dû avoir le groupe de pilotage pour la signature de la charte «Ya d'ar brezhoneg» puis la signature en 2011, puis la création de l'association «Bruzhoneg» en 2012, puis la création de «Magouri Bruz» en 2013.»
Stéphanie: «Donc tout s'enchaînait à ce moment-là, il y avait un bon mouvement déjà...»
Catherine: «Il y avait d'autres projets aussi, mais qui n'ont pas eu de suites ou sont restés au sein de «Bruzhoneg», n'ont pas donné lieu à de nouvelles associations.»
Stéphanie: «D'accord. Et qu'est-ce qui vous a motivé tous les trois à vous engager plus particulièrement au niveau de «Magouri Bruz»?»
Erwan: «Ce qui est intéressant...On a trois profils très différents...»
Stéphanie: «D'accord.»
Erwan: «Moi je ne suis pas du tout bretonnant. Après, très sensible à la langue, la culture a cette importance-là et mes enfants, qui étaient petits...après, la crèche n'aurait pas été pour eux, mais moi qui étaient un peu concerné...»
Catherine: «Tu avais le regard de parent en fait...»
Erwan: « Voilà, j'étais parent mais les mains dans les couches...»
Stéphanie: «Très concerné...»
Erwan: «Et après, chacun donne un peu..»
Sandrine: «Moi je suis éducatrice de jeunes enfants donc j'avais déjà le regard «petite enfance»...»
Erwan: «Et peut-être un projet personnel aussi, enfin...»
Sandrine: «Oui, il y avait un peu de ça mais...»
Erwan: «Sans bosser directement à Bruz, te faire une expérience, te faire une idée...»
Catherine: «Oui, de voir comment tu pouvais concilier le breton en milieu professionnel aussi, puisque tu as suivi aussi la formation en langue bretonne donc...»
Sandrine: «...que je mets en place à la crèche et pas à «Magouri Bruz». En fait, «Magouri Bruz» n'a pas vu le jour parce que, c'est vraiment des histoires de financement. La petite enfance est un peu malmenée ces dernières années donc ça a été difficile pour nous, par rapport à un local, on ne pouvait pas trouver de local, sur la commune, c'était difficile. Le financement, on était pas suivi au niveau de la mairie non plus, et que, une association, si elle n'est pas suivie par la commune, le projet ne peut pas vraiment avoir lieu.»
Stéphanie: «D'accord.»
Sandrine: «C'était surtout ça qui nous a bloqué en fait.»
Stéphanie: «Il y a eu, enfin, j'y reviendrai peut-être un peu plus tard mais, il y a eu aussi un gros changement par rapport au fait qu'il y a eu un changement de maire?»
Sandrine: «Le changement de maire, c'est en 2014, mais du coup, je pense que...»
Stéphanie: «Même avant déjà, il y a eu...»
Sandrine: «On les a rencontré les nouveaux élus parce qu'on a rencontré M. Berthelot et Mme Lerussard.»
Catherine: «Mais, Philippe Caffin se représentait et il n'a pas été élu, mais des membres de «Bruzhoneg» sont allés les voir, comme ils étaient candidats, et Philippe Caffin s'était avancé sur le fait qu'il soutiendrait un projet de crèche. Mais comme il n'a pas été élu...»
Erwan: «Après, on avait quelque chose que nous, on a pensé favorable, en dehors du fait qu'il y ait la filière Jacques Prévert (public bilingue), c'est que, à Bruz, qui est une grosse grosse ville, il n'y avait pas assez de places en accueil collectif. C'est traditionnellement une ville d'accueil individuel, chez l'assistante maternelle mais il y a très peu de places de crèches, beaucoup moins que d'autres

villes, en proportion, donc on trouvait que c'était bien et c'était ce qu'on proposait aussi aux élus, c'est de dire «Bah attendez, il n'y a pas assez à Bruz, nous, on va vous monter un truc. Vous nous aidez.»
Stéphanie: «Et pourquoi, justement en plus, le breton, pourquoi pas forcément monter un projet de crèche classique, associatif ou...?»
Sandrine: «C'était aussi dans la continuité de ce que proposait l'école et aussi le souhait de certains parents qui avaient déjà un enfant en maternelle ou déjà scolarisé en bilingue, de pouvoir aussi le mettre à la crèche, le deuxième par exemple, dès la crèche en bilingue en fait.»
Stéphanie: «Il y avait eu une envie de continuité de filière?»
Sandrine: «On avait recensé les besoins des parents et leurs souhaits et il y avait ça.»
Stéphanie: «D'accord.»
Catherine: «C'est pour ça que je suis venue à «Magouri Bruz», parce que comme j'étais secrétaire, avant, pour la filière bilingue, et donc on avait des demandes en fait de parents sur la possibilité d'avoir du bilingue avant la scolarisation. Et c'est vrai que s'était installée une filière complète, du tout-petit jusqu'à l'université puisque, ici à Rennes, on peut avoir du breton jusqu'à l'université. Donc, le maillon qui manquait, c'était ce maillon là. Donc moi c'est pour ça que ce projet m'intéressait. Mes enfants grandissant et quittant le primaire, je quittais l'association de parents d'élèves. Par contre, je trouvais pleinement ma place dans «Magouri Bruz» puisqu'il y avait ce maillon qui manquait et qu'il y avait des demandes de parents.»
Stéphanie: «Il y avait une forte demande. Vous savez combien de familles?»
Catherine: «Non, pas exactement parce que, sur ce type de demande, ça concerne les trois premières années de vie de l'enfant donc ça bouge très vite.»
Erwan: «Ca bouge très vite mais on était sûr de remplir nos dix places. Parce que sur l'instant..»
Sandrine: «En fait, on était parti sur une micro-crèche, c'est pour ça qu'Erwan parle de dix places.»
Erwan: «Sur l'instant, on avait 5/6 places prises et les quatre suivantes, on sait bien que, soit par le choix du breton, soit par nécessité d'une place en accueil collectif, on les remplissait facilement. Alors, évidemment, le temps qu'une crèche se monte, il se passe 2/3 ans, mais, c'est à dire que, 2/3 ans après, ça n'aurait pas été les mêmes enfants, ça aurait été d'autres familles, mais on les avait, les 5/6 places, vraiment...Je pense que les gens auraient fait des bornes pour venir de Guichen, de Chartres de Bretagne...»
Sandrine: «C'est ce qui se passe déjà pour l'école en fait.»
Erwan: «Voilà, c'est ç.»
Stéphanie: «D'accord. Et par rapport à la micro-crèche justement, au niveau de la demande, vous étiez combien de personnes au début, quand l'association a été lancée? Vous étiez tous les trois ou il y avait plus de...?»
Catherine: «Il y avait plus, on était entre dix et vingt on va dire. Il y avait tous les membres de «Bruzhoneg» qui nous suivaient et qui peuvent nous apporter leur soutien, et puis il y avait des sympathisants.»
Stéphanie: «Et le nombre de membres de l'association est resté stable après, ou...?»
Catherine: «On a travaillé effectivement sur le statut de l'association puis un dossier pour présenter le projet, autant le projet financier que le projet pédagogique, avancer les arguments, c'est avec ce dossier qu'on allait voir les élus. Mais à part ce travail là, comme la mairie ne nous a pas soutenu...Nous, on ne peut pas faire s'il n'y a pas de soutien...»
Stéphanie: «D'accord. Parce qu'au début, quand vous vous êtes lancés, il y a eu peut-être un accompagnement de la mairie?»
Erwan: «Non.»
Catherine: « Ah non.»
Stéphanie: «Dès le début? En fait, comment ça s'était passé? Parce qu'il y avait eu les discours du maire mais après, il n'y a pas eu d'effets concrètement quoi?»
Sandrine: «En 2014, la municipalité a changé.»
Stéphanie: «Ah oui, ça a changé un an quasiment après en fait.»
Sandrine: «Faut dire que dans le domaine de la petite enfance, ça se bouscule à la porte. Il y a

énormément de porteurs privés qui viennent, qui ne demandent rien aux mairies, qui eux, ne demandent ni subventions ni local, ni rien du tout. Ils s'installent. Pour les mairies, c'est clé en main. Donc effectivement, ces périodes-là ont été propices à ce développement de structures, la preuve, depuis, il y en a deux à Bruz. Euh, trois, et c'est la même personne. Et cette personne-là était déjà en lien avec les élus à ce moment-là. Donc forcément, quand il y a eu le changement de municipalité avec d'autres projets politiques pour la petite enfance, l'associatif...»
Stéphanie: «Donc en fait, vous avez à peine eu le temps de naître et puis après, il y a eu le changement de municipalité et en parallèle, il y a eu d'autres crèches privées qui sont arrivées en même temps.»
Catherine: «Oui, c'est ça, ça nous a desservi le changement de municipalité. Mais le discours du maire, ça n'était pas un discours officiel. C'est ce qu'il a tenu comme promesse en tant que candidat pour un deuxième mandat, aux personnes de «Bruzhoneg». Mais je pense qu'il l'aurait sans doute tenu. Il nous connaissait...»
Erwan: «Ca aurait été plus facile de travailler avec de la continuité.»
Catherine: «Ca ne se serait pas fait tout de suite, d'un claquement de doigt, mais il y aura eu certainement une réflexion d'engagée.»
Sandrine: «Il avait déjà eu la signature de la charte, il y avait des choses qui étaient enclenchées en fait.»
Catherine: «Et que, parmi les actions qu'une mairie doit cocher pour la signature de la charte, pour notamment atteindre le niveau supérieur, bon, comme ils ont déjà les classes bilingues, l'arrivée d'une crèche bilingue, portée par une association, ça pouvait les intéresser, comme ça ils pouvaient cocher davantage d'actions et donc atteindre un niveau supérieur pour la charte «Ya d'ar brezhoneg». Donc ça les intéressait.»
Stéphanie: «Et en fait, quand il y a eu le changement de mairie, vous, vous étiez déjà en train de monter les dossiers.»
Sandrine: «On les a présenté, on a présenté le projet aux nouveaux élus.»
Catherine: «Ils ne nous connaissaient pas du tout et nous, on ne les connaissait pas du tout non plus, et ils avaient déjà eu des demandes pour des projets privés. Dont un projet privé qui était déjà monté et donc qui proposait une deuxième crèche. Donc ils ont accepté.»
Stéphanie: «D'accord, donc ils sont passés, comme eux, tout était déjà prêt, du coup ils ont plus été...»
Sandrine: «Par rapport au projet de micro-crèche bilingue, c'est pas le breton qui a mis en difficulté, c'est juste que le projet était associatif en fait. Sur Bruz, il y a un multi-accueil municipal, et un multi-accueil associatif. Après, les autres modes de garde, ce sont les assistantes maternelles, et maintenant, les micro-crèches privées. Donc voilà, et il y a une MAM aussi, qui s'est ouverte entretemps, vers Carcé.»
Stéphanie: «D'accord, donc en fait, la municipalité, ils vous ont accueilli au même titre que les autres, mais comme les autres ont été plus vite, du coup...»
Sandrine: «C'est surtout qu'ils n'ont rien demandé!»
Erwan: « Et puis, c'est du privé. Il n'y a pas d'argent à mettre.»
Catherine: «En même temps, pour l'ouverture de la deuxième crèche privée, là ils ont donné un local.»
Sandrine: «Donné ou loué?»
Catherine: «Oui mais je pense qu'il y a un arrangement très avantageux pour le gérant de la crèche privée.(...)Ils avaient notamment équipé en matériel et puis, il y avait eu d'autres arrangements qui faisaient que c'était assez avantageux.»
Sandrine: «Parce que ce local-là par exemple, nous on en avait parlé aux élus (...) et on nous a toujours, à nous, répondu «Non non non, ça ne sera pas pour une micro-crèche, c'est pour les assistantes maternelles, pour un espace jeux et tout ça.» Et au final, trois ans après, c'est une micro-crèche privée...»
Erwan: «Pas trois ans...»
Catherine: «Ca a été très rapide.»

Stéphanie: «D'accord, donc, au niveau de la municipalité, ils vous ont oublié après en fait.»
Catherine: «Ah non, mais ils n'ont pas voulu tenir compte de notre proposition.»
Erwan: «C'est un changement de vue politique, je pense que Caffin aurait...nous ou pas, peu importe, mais il aurait gardé ça pour des projets.»
Sandrine: «...associatifs..»
Erwan: «...municipaux...»
Sandrine: «Là c'est pas la même politique je pense, on n'est pas dans les mêmes projets politiques sur l'associatif, sur la petite enfance..»
Stéphanie: «Donc il y a eu des refus nets au niveau de la municipalité ou ils ont plutôt essayé de noyer le poisson peut-être?»
Sandrine: «On a vite compris quoi.»
Erwan: «Oui, et puis, on n'est pas des grands batailleurs non plus, enfin, on fait ce qu'on peut mais ...»
Catherine: «Ils ne souhaitaient pas soutenir un projet associatif. Je pense qu'ils n'avaient pas confiance du tout et ça leur faisait peur je pense. Donc, c'est vrai que le projet «Magouri», ce qui l'a desservi, c'est le changement de municipalité, on ne se connaissait pas, (...) ils avaient une autre politique et puis ils n'avaient pas du tout envie de soutenir un projet associatif. Alors, plus tard, l'adjointe à l'enfance, elle, a compris un petit peu qu'effectivement, ça ne coûtait pas plus cher un projet associatif qu'un projet privé mais en fait, on n'a pas réussi à avancer les arguments qui pouvaient la convaincre. Et puis on ne se connaissait pas, donc il n'y avait pas de relation de confiance d'établie.»
Stéphanie: «D'accord, donc en fait, vous avez été jusqu'à présenter votre projet à la mairie, et puis, après, c'est resté en stand-by?»
Sandrine: «Oui, on s'était renseigné sur des locaux, comment on pouvait financer les locaux, si on achetait, si l'association pouvait acheter des locaux...»
Stéphanie: «Ca pouvait demander du temps à faire les budgets aussi évidemment...»
Sandrine: «Voilà, mais après, sans soutien financier autre que la CAF (...), c'était un peu perdu quand même.»
Stéphanie: «D'accord, et est-ce que vous avez essayé de relancer à d'autres moments peut-être? Il y avait eu en 2014, j'imagine sur l'année 2015 quand même un gros travail?»
Catherine: «Oui, on les avait rencontré deux fois. Mais en fait, la deuxième fois, ça n'a pas été dit non plus, mai le projet pour la crèche privée était déjà signé.»
Stéphanie: «Bien avancé quoi...»
Sandrine: « C'était déjà dans les cartons.»
Catherine: «C'était déjà signé.»
Stéphanie: «Ils auraient peut-être pu dire les choses...»
Erwan: «Oui mais, ça n'est pas ...»
Sandrine: «Ca n'est pas leur politique...»
Catherine: «Oui donc, on a été bien reçu, écouté mais, poliment, mais en fait, ils ne voyaient pas, je pense qu'ils étaient à mille lieux de penser qu'un projet associatif comme ça, qui semblait petit...Ils n'y croyaient pas du tout. C'est ce que j'ai ressenti moi.»
Erwan: «Hum hum...(acquiesce)»
Sandrine: «Donc là, le projet, finalement, s'est plus ou moins arrêté, s'est mis en pause depuis 2015.»
Erwan: «Oui.»
Sandrine: «Après, il y a une association de créée, s'il y a de personnes motivées pour reprendre le projet, je pense qu'il n'y a pas de souci pour ...»
Erwan: «Ah bah, au contraire, on donne tout ce qu'on a.»
Stéphanie: «Peut-être en 2020, si l'ancien maire revient?»
Erwan: «Non mais après, soit un changement de politique ou d'affinités, des gens qui seraient très très copains, mais je ne dis pas ça de manière péjorative, très copains avec tel ou tel groupe de la mairie etc, ça peut fonctionner. Je ne sais pas moi, il y a un gouvernement qui arrive dans quelques

mois, le gouvernement peut dire «On va faire une grande politique petite enfance, on va encourager les projets...» j'en sais rien, ou la CAF qui prend conscience d'un truc sur la région...Ca peut reprendre.»
Catherine: «Après, depuis le nouveau maire, ils connaissent très bien l'association «Bruzhoneg» puisqu'on organise avec la mairie..Je fais partie de l'association «Bruzhoneg» aussi et donc on co-organise en fait la Fête de la Bretagne à Bruz. Donc là, ça va être la troisième édition donc, on se connaît bien, on travaille ensemble, on a une réunion quasiment mensuelle pour préparer cette fête, et donc il y a un climat de confiance qui s'est instauré, et là, j'étais aux voeux du maire et donc c'était vendredi dernier. En fait, la plus grosse animation annuelle de la ville maintenant, c'est la Fête de la Bretagne.»
Erwan: «Et là, tout avait été fait par «Bruzhoneg» au départ les premières années.»
Catherine: «Alors, «Bruzhoneg» l'avait pris en charge une année.»
Erwan: «Oui mais...»
Catherine: «...l'avait fait une fois, et ensuite, heureusement, en fait, il y a eu la nouvelle municipalité, parce que, pour l'animation, la nouvelle municipalité a été très ouverte à «Bruzhoneg» et aux projets d'animations «culture bretonne».
Stéphanie: «D'accord, ils sont un peu plus positifs, peut-être un peu plus au fait de la question...»
Catherine: «C'est une question de personnes, c'est parce que la fille qui est à l'animation et à la communication, l'élue à Bruz, elle était super partante pour ce projet-là. Donc elle plonge, elle connaît bien le dossier, elle le défend devant l'équipe municipale et ça change tout. C'est parce que le projet est porté par une personne qui y croit. Et donc du coup, là, on va faire la troisième édition et en fait, c'est super, parce que, c'est la mairie qui prend tout en charge au niveau des comptes-rendus etc, qui met à disposition en fait, du personnel municipal, en même temps, elle associe un très grand nombre de partenaires, autant des commerçants/artisans que des associations. Toute sorte d'associations. Donc c'est vraiment une co-organisation, c'est super agréable. Mais on est loin du dossier de «Magouri». C'est à dire que je ne peux pas le placer quoi! (rires)»
Stéphanie: «Et il y aurait des parents qui seraient «apparus», qui voudraient, qui reparleraient...»
Catherine: «Moi je ne suis plus du tout à l'école, donc moi je ne sais pas.»
Sandrine: «Moi je suis un peu en décalé avec...ils grandissent donc...»
Stéphanie: «Donc vous n'avez pas eu d'échos de personnes, de jeunes parents par ici, qui auraient voulu justement chercher ...?»
Catherine: «De toute façon, en tout cas, les parents directement concernés qui ont déjà fait le choix d'une scolarisation bilingue et qui ont inscrit leurs enfants, ceux-là, on les repère tout de suite puisqu'il y a l'association de parents d'élèves, Div Yezh. Ils sont identifiés ces gens-là, donc s'il y en avait, on le saurait.»
Erwan: «Oui, et du moment où il y a un nouveau projet, le simple fait d'en parler, il y a beaucoup de familles qui se manifestent.»
Stéphanie: «Là, pour l'instant du coup, ça reste quand même en stand-by depuis deux ans...»
Sandrine: «Oui parce que, les gens attendent quelque chose «clé en main», la crèche pas forcément...»
Stéphanie: «consommateurs..»
Sandrine: «Oui, voilà, de consommateurs, pas forcément de s'investir dans le projet (...). On était quand même peu nombreux dans le bureau.»
Stéphanie: «Parce qu'il y a plein de gens qui étaient prêts au début à vous accompagner, pas forcément à s'investir?»
Sandrine: «Quand on a parlé du projet, ça a été «Ca ouvre quand? Nous on veut une place!»(rires)»
Stéphanie: «Mais au final, c'était surtout vous trois qui portiez le projet...»
Catherine: «Au départ, on était un peu plus nombreux. Il y avait des gens qui étaient plus directement concernés, qui avaient des enfants en bas âge.»
Stéphanie: «Mais qui étaient prêts aussi à s'investir, pas juste à mettre leur enfant...?»
Catherine: «Mais ils ont rapidement quitté le navire.»
Sandrine: «La petite enfance, ça passe vite.»

Catherine: «C'est ça.»
Sandrine: «Ca peut paraître long sur deux ans/trois ans, mais après...le temps, c'est très court en fait.»
Stéphanie: «C'est un peu le souci du domaine de toute façon...mais du coup, tu disais que tu appliquais aussi au niveau de ton travail...»
Sandrine: «Oui.»
Stéphanie: «Comment ça se passe?»
Sandrine: «Il n'y a pas grand chose.»
Stéphanie: «Il y a quelque chose qui a été fait peut-être?...»
Sandrine: «En fait, j'ai fait la formation en breton de 6 mois, par rapport à un CIF, et donc...»
Stéphanie: «Tu travailles sur quelle crèche?»
Sandrine: «A St-Erblon. Et donc, ce qui est mis en place, c'est des comptines sur le temps de regroupement, à 9h30, il y a des comptines en breton.»
Stéphanie: «C'est toi qui anime?»
Sandrine: «Y a pas que moi, y a les collègues aussi parce que l'équipe a adhéré au projet, et d'ailleurs, fin août, on a fait une demie-journée de formation avec Virginie (Pronost).»
Stéphanie: «D'accord.»
Sandrine: «...fin août sur les comptines en breton. L'idée, la consigne, c'était, pas trop de «blabla» sur le vocabulaire mais c'est juste apprendre à chanter en breton, apprendre quelques comptines.»
Stéphanie: «D'accord.»
Sandrine: «Et depuis, c'est quelque chose qui est relayé que je sois là ou pas, il y a quelques chansons en breton...»
Stéphanie: «Il y a une animation quand même quotidienne...»
Sandrine: «Oui.»
Stéphanie: «C'est bien!»
Sandrine: «Ca n'est pas dix chansons, mais ça peut être deux/trois. Déjà on se dit bonjour en breton, et puis après, il y a trois/quatre chansons qui suivent et puis après, on continue en français, et on se dit au revoir...»
Stéphanie: «Il y a pas mal de crèches où ça n'est pas tant que ça!»
Sandrine: «Oui c'est tous les jours, après, tous les jours...en principe, il y a tous les jours. Après, il y a une fois où (...) l'équipe est peut-être moins motivée, où je ne suis pas là, je ne sais pas ce qu'elles font...»
Catherine: «Il y a combien de personnes qui ont été formées auprès de Virginie?»
Sandrine: «Quatre sur six en fait.»
Catherine: «Et ces personnes-là ont eu le souhait ensuite d'aller plus loin?»
Sandrine: «Non.»
Stéphanie: «En fait, toi, tu parles couramment?...»
Sandrine: «Au oui, couramment! Non, j'ai perdu, je ne peux pas parler en breton là.»
Stéphanie: «D'accord, parce que la formation a été faite en quelle année?»
Sandrine: «Ca va faire deux ans. Vu que je ne pratique pas, même avec mes enfants, ça reste des petites choses du quotidien, donc ça n'est pas...je ne peux plus parler en breton.»
Stéphanie: «Parfois il vaut mieux des petites choses que beaucoup, et qui ne soient pas forcément bien organisées.»
Catherine: «Et donc, s'il y a deux ou trois chansons, le stock, quand même, il est rapidement...»
Sandrine: «Là, avec celles que Virginie nous a appris...après, là, à Noël, c'est pas dur, sur le site de Divskouarn, il y avait une chanson sur Noël. On l'a apprise, on l'a chantée tout le mois de décembre. On a fait la chanson de Noël.»
Stéphanie: «C'est la crèche municipale de St-Erblon?»
Sandrine: «Non, c'est associatif.»
Stéphanie: «D'accord, et qui dirige? La personne qui dirige la crèche est motivée?»
Sandrine: «C'est moi. (rires)»
Stéphanie: «Oui, donc forcément, ça aide...»

Catherine: «Quels étaient tes arguments pour convaincre tes collègues?»
Sandrine: «Je n'ai pas eu à les convaincre en fait...»
Stéphanie: «Oui, elles ont trouvé ça sympa?»
Sandrine: «Les garçons étaient en bilingue, j'avais fait plusieurs demandes avant d'avoir le financement, voilà. Et puis, il y en a qui aiment bien chanter, que ça soit en breton, en français...»
Stéphanie: «Ca a été spontané en fait, une proposition spontanée...»
Sandrine: «Oui, il n'y a pas eu de...il y a juste une qui m'a dit que ça ne l'intéressait pas. Je lui ai dit «Si ça ne t'intéresse pas, tu ne viens pas, c'est tout.»...Et puis, on était quatre à le faire. Après, sur le site de Divskouarn, il y a plein de chansons, donc il faut juste qu'on soit...à un moment quand ça s'essoufle, qu'on relance une petite nouvelle et puis voilà.»
Catherine: «C'est plutôt toi la locomotive là-dessus, d'aller chercher les chansons.»
Sandrine: «Mais là, la chanson de Noël, c'est passé comme une lettre à La Poste.»
Catherine: «Et comment elles trouvent ça, les collègues alors?»
Sandrine: «Elles trouvent ça sympa parce que du coup, c'est aussi quelque chose que moi j'avais commencé à mettre en place avec les enfants donc c'est aussi un projet d'équipe, et puis elles voient bien aussi que les enfants mémorisent très vite et (...) chantent aussi les chansons en breton comme ils chanteraient en français...»
Stéphanie: «Et les parents, par rapport à ça, ils sont contents?»
Sandrine: «Ils sont...Il y en a qui sont «ni oui ni non» et puis, non, ils sont contents. Il n'y a pas de retour négatif, la présidente, c'est une nouvelle, elle est contente aussi de ce projet-là.»
Stéphanie: «Et il y a une envie de continuité dans ce projet? De faire sur la durée?»
Sandrine: «Oh bah oui, parce que là, ça fait déjà un moment qu'on le fait...»
Catherine: «C'est écrit dans le projet pédagogique?»
Sandrine: «Non, parce qu'il faut qu'on le refasse.»

Erwan GALARD, Président Magouri Bruz
Clément PICARD, Vice-président Magouri Bruz
contact@magouri-bruz.fr

Bruz, le 28/11/ 2013

A
Monsieur CAFFIN
Maire de Bruz

Objet : Demande de rendez-vous pour présenter l'état d'avancement
Du projet de création d'une micro crèche breton-français à Bruz

Monsieur,

Bruz, 2e ville de Rennes Métropole, est une ville jeune et en développement démographique. Les besoins en accueil petite enfance y sont importants. 4 structures gardent les petits bruzois :

- la halte-garderie multi-accueil municipale accueille 20 enfants et 6 places sont réservées à l'accueil occasionnel ;
- la crèche parentale associative Le Jardin des Lutins accueille entre 17 et 20 enfants ;
- 2 associations d'assistantes maternelles existent également sur la commune.

63 places maximum sont proposées en structures collectives à Bruz.
Pour comparaison : Cesson offre 83 places en structures collectives (98 espérées fin 2013), 20 en halte, 45 en crèche collective et 18 en crèche parentale pour une population équivalente.
La création d'une micro-crèche bilingue à Bruz permettrait de compléter l'offre existante.

110 enfants, de la maternelle au CM2, sont actuellement scolarisés en bilingue publique à Jacques Prévert. Le succès de cette filière bilingue créée en 2003 est croissant puisqu'une 5e classe a ouvert à la rentrée 2013. En outre, une demande parentale pour une structure petite enfance bilingue est recensée à Bruz. Des parents de jeunes enfants émettent en effet le souhait d'une langue seconde avant l'entrée à l'école de leurs enfants : ces parents et enfants se sont d'ailleurs réunis pour une séance de découverte au breton organisée par *Divskouarn*, association pour la promotion et le développement de la langue bretonne avant la scolarisation, à Bruz en 2012.
Une crèche bilingue serait cohérente avec la présence de la filière bilingue dynamique à Bruz.

De plus, *Ya d'Ar Brezhoneg*, charte d'engagement en faveur de la langue bretonne, a été signée par la Municipalité, au niveau 2. Une cérémonie rassemblant de nombreux Bruzois attachés à la langue bretonne a eu lieu en mairie le 1er octobre 2011 et les actions choisies sont progressivement mises en place :

- Signalétique bilingue dans les rues, valorisation du patrimoine par la création d'une nouvelle plaquette bilingue du Parc de l'an 2000
- Cartons bilingues des élus, communication de la filière scolaire bilingue
- Enquête auprès du personnel communal pour recensement des besoins en formation
- Programmation d'événements en langue bretonne, fonds d'ouvrages bilingues à la Médiathèque.

La langue bretonne est présente également dans la ville au travers des loisirs des bruzois :

- Cours du soir de breton pour adultes : 3 niveaux pour 20 adultes. *Skol An Emsav*, organisme de formation, dispense les cours.
- Café langues : rencontre le premier jeudi de chaque mois dans un lieu public bruzois. Ouvert à tous. Des groupes se retrouvent régulièrement pour parler anglais, breton, chinois, espagnol, italien, polonais, etc.
- Bruzhoneg, association pour la promotion des langues et cultures de Bretagne.

Le breton est aussi présent dans le monde économique à Bruz :

- Abaka Conseil, entreprise sur le campus de Ker Lann, a signé la charte Ya d'ar Brezhoneg, au sein de Produit en Bretagne.
- Expert, vente d'électroménager, a adopté une signalétique bilingue dans son magasin du Vert Buisson.
- Ar Redadeg : achat de kilomètres par des entreprises bruzoises pour soutenir la course pour la langue bretonne, Ar Redadeg, course dont le tracé prévoit un passage par le centre ville de Bruz à chaque édition.
- Intermarché et Bruzhoneg organiseront la fête de la Bretagne 2014 en invitant Romuald HERVE, jeune styliste d'Auray, pour un défilé-spectacle de vêtements « couture » EURVAD, présentant un nouveau regard sur la Bretagne et le costume breton.

Une crèche bilingue s'inscrirait dans la démarche globale favorable à la langue bretonne à Bruz.

La langue bretonne est liée à un territoire. Résider en Bretagne et communiquer en breton permet donc de mieux connaître et comprendre l'environnement et la culture bretonne.

Le projet serait innovant pour la Bretagne et l'Ille-et-Vilaine ainsi que pour le secteur de la petite enfance car, à ce jour, il n'existe aucune structure petite enfance français-breton en Ille-et-Vilaine. Le Conseil Régional de Bretagne fait de la formation à la langue bretonne le chantier prioritaire de son plan de politique linguistique, voté en mars 2012: il met en place, en 2013, un dispositif d'aides à la formation à la langue bretonne des professionnels de ce secteur (*Desk petite enfance*), secteur dont les besoins en salariés capables d'exercer leurs métiers en breton sont croissants. Il existe actuellement un vivier de personnes, compétentes et intéressées pour travailler dans le secteur petite enfance en breton. Grâce au Conseil Régional et à *Divskouarn*, ces professionnels pourront bénéficier de formations spécifiques. 4 ou 5 personnes seraient employées dans la crèche.

Magouri Bruz, pour une crèche bilingue à Bruz association Loi 1901 créée en 2013, souhaiterait vous rencontrer et vous faire part de l'état d'avancement du projet soutenu et accompagné par l'Office Public de la Langue Bretonne.
Les membres de Magouri Bruz souhaitent créer et gérer une micro-crèche associative, ouverte à tous les partenaires éducatifs de la commune et impliquée dans les projets de la Ville et la Région.

Ci-joint, le projet social, éducatif et pédagogique ainsi que le budget prévisionnel de la micro-crèche.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Erwan Galard
Clément Picard

03_Claire Figlarek

-Penaos ha pegoulz ec'h eus desket ar brezhoneg ?

Kroget em eus e 2011, e kentelioù noz da gentañ ha dre ur stummadur 6 miz goude e 2012.

-Abaoe pet amzer e labourez evel magerez ?

Kroget em eus d'ar 1a a viz Genver 2017.

Ur paotrig, F., 6 miz, zo evit poent. Mamm ar babig zo alvokadez hag an tad medisin.

Ha ma merc'h, K., 2 vloaz 1/2. Unan all a vo adal miz Gwengolo.

Ur c'hoant cheñch labour am boa abaoe ur bloaz hanter (Labourat a raen e Skeudenn Bro Roazhon a-raok, abaoe 2013). Ur master war ar sokioyezhoniezh am boa graet a-raok, e Roazhon 2.

-Perak e faote deit labourat gant ar brezhoneg ?

Un afer plijadur eo da gentañ, met ur varregezh ouzhpenn ivez.

-Ar familhoù : Deuet int e darempred ganit peogwir e ouient e labourez e brezhoneg pe kinniget eo bet dezho ober gant ar brezhoneg gant ar vugale?

Kinnig a ran d'ar familhoù ober gant ar brezhoneg gant ar re vihan met n'em eus ket graet bruderezh diwar-benn ar brezhoneg evit poent.

-Pa oa bet kinniget d'ar familhoù ober gant ar brezhoneg gant ar vugale, penaos oa bet degemeret da ginnig gant familhoù ar vugale ?

Mat, betek bremañ n'eus ket bet tud a-enep.

-Penaos e aozez an devezh e-keñver ar brezhoneg ?

(Bepred e brezhoneg ? Mareoù ispisial ? Ur wech ar sizhun evit abadennoù resis?)

Gwelloc'h eo ganin ober gant kanaouennoù, gerioù lidek, a-benn ober gant traoù sur.

N'em eus ket c'hoant d'ober dre ret met gant plijadur ar yezh, ne vo ket un afer emsav.

Plijet on o labourat gant dafar e brezhoneg (levrioù, malizenn Divskouarn, hag all...)

-O pourmen gant ar vugale er-maez, kaozeal a rez e brezhoneg dezho ivez ?

Ya.

-Petra eo ersav an dud o klevout ac'hanout o kaozeal brezhoneg gant ar vugale ?

Souezhet a-wechoù, met mont a ra. N'on ket ankeniet gant sell an dud er-maez.

-Sinet ec'h eus karta Divskouarn? Perak ?

N'em eus ket, kroget em eus gant al labour n'eus ket pell.

(13), Voix15, Karine Bardy, 03/03/17

Stéphanie Le Pelleter : «Pegoulz 'peus kroget da zeskiñ brezhoneg?»
Karine Bardy : «Trizek vloaz zo.»
Stéphanie Le Pelleter : «Familh 'peus dija a gaoz brezhoneg c'hwi?»
Karine Bardy : «Nemet ma zad-kozh. Me 'moa klevet anezhañ pa oan bihan o kaozeal gant e c'hoar, ha setu tout.»
Stéphanie Le Pelleter : «Nemet ho tad-kozh, 'oa ket ho mamm-gozh a gaoze brezhoneg?»
Karine Bardy : «Siwazh, marvet eo pa oan bihan-tout. Bevañ a rae gant war ar memes tachenn. Daou di oa, un ti gant ma zad-kozh hag he c'hoar, hag un ti all gant ho preur.»
Stéphanie Le Pelleter : «Eskemmoù oa etre ho mamm hag ho tad gant ho tad-kozh?»
Karine Bardy : «E brezhoneg, tamm ebet.»
Stéphanie Le Pelleter : «Faote ket dezhañ kaozeal martehe?»
Karine Bardy : «Ne oa ket tu tamm ebet.»
Stéphanie Le Pelleter : «Desavet oa bet ho tad e galleg kentoc'h?»
Karine Bardy : «Ya. E galleg nemetken. Me 'm eus klevet traoù diwar-benn ma zad-kozh hag a oa bet ampechet da gaozeal abalamour d'ar skol. Droug zo bet graet dezhañ er skol.»
Stéphanie Le Pelleter : «Deus ar vro oa?»
Karine Bardy : «Ya, e bro Gerne, e Konk Kerne. Desavet eo bet eno hag er skol e oa bet difennet. Ha skoet gant reolennoù ha traoù e-giz se. Difennet tamm ebet e oa kaozeal er gêr war-lerc'h.»
Stéphanie Le Pelleter : «Faote ket dezhañ kaozeal e brezhoneg deoc'h neuze?»
Karine Bardy : «Nann. Me 'm eus klevet ma mamm o lâr din e oa kaozeet brezhoneg etre ma zad-kozh ha ma mamm-gozh etrezo, pa 'no doa ket c'hoant da vezañ komprenet gant ar vugale. Pa 'z doa dizoloet e oa komprenet gant ar vugale, chomet o deus a-sav da gaozeal brezhoneg. Etrezo nemetken.»
Stéphanie Le Pelleter : «Soñj a rae dezho e oa fall kaozeal e brezhoneg?»
Karine Bardy : «Ya, ret e oa kaozeal e galleg nemetken, ur galleg brav hag ur seurt «fierté» oa da gaozeal galleg nemetken.»
Stéphanie Le Pelleter : «OK. Peogwir oa mennozhioù fall diwar-benn ar brezhoneg 'blam da se 'benn ar fin...»
Karine Bardy : «Me 'm eus atav klevet e oa evit ar «ploucs».
Stéphanie Le Pelleter : «Ha pegoulz 'peus kroget da labourat evel magerez?»
Karine Bardy : «Seizh vloaz zo.»
Stéphanie Le Pelleter : «Kroget 'peus gant ar brezhoneg a-raok...»
Karine Bardy : «Ya. Pa 'm oa klevet ma zad-kozh e-giz se, soñjet 'moa klevout ma zad-kozh o kaozeal e brezhoneg ha pa oan bihan, tro seizh pe eizh vloaz, me 'moa lavaret d'am mamm «Me, pa vin bras ha p'am bo bugale, e Diwan ez in! Peogwir, me, ne gomprenan ket perak n'hon eus ket droed ni da gaozeal brezhoneg.»
Stéphanie Le Pelleter : «Ha petra oa bet respontet gant ho tad-kozh?»
Karine Bardy : «Arabat e oa din lavar an dra-se d'am zad-kozh. Ma mamm 'deus lavaret din «Houlala! Arabat lavar an dra-se! A-enep Diwan eo da zad-kozh! War-lec'h me 'm eus bevet ma buhez, ma bugaleaj, mare ar grennarded ha pep tra hag e penn kentañ hon buhez gant ma gwaz omp bet betek Tahiti ha war-lerc'h omp deuet en-dro amañ. Hag o klask e oamp un dachenn evit sevel un ti hag e-touez an tachennoù e oa unan e-kichen ur skol Diwan. Hag ni hon oa lavaret «Oh bah perak pas! Mat e vefe! Pebezh mennozh mat! Evidomp e kavemp, e-kichen Portsall e oa d'am soñj ha Portsall oa un tammig re bell deus Brest. Setu hon oa dibabet kentoc'h, dont e Plouzane hag ur wech bennak e oamp amañ hag ur vaouez a zo chomet dre amañ ha lâret 'deus deomp «Demat!». Ne anavezemp ket anezhi tamm ebet! Un dra dic'hortoz, ur souezhadenn eo hag lavaret he deus deomp «Oh! Ur bugel bihan 'peus! Gouzout a rit, bez e vo ur skol Div Yezh hag a zigoro e miz Gwengolo hag enskrivadur hon mab a oa dija en ur skol all. Pa hon oa klevet e oa ur skol Div Yezh, diouzhtu, me 'm eus lavaret d'am gwaz «Ret eo cheñch ar skol!»

Stéphanie Le Pelleter : «Ha desevel a rit ho pugale e brezhoneg?»
Karine Bardy : «Ket, peogwir ne gomzen ket c'hoazh brezhoneg.»
Stéphanie Le Pelleter : «Pe oad int?»
Karine Bardy : «K. 16 vloaz hag E. 14. Ha setu me 'm eus kroget da zeskiñ gant Kentelioù Noz, pa oa aet K. d'ar skol-vamm.»
Stéphanie Le Pelleter : «Kaozeal a rit un tammig martehe etrezoc'h e brezhoneg? Pe 'faote ket dezho?»
Karine Bardy : «K. n'en deus ket c'hoant tamm ebet.»
Stéphanie Le Pelleter : «Plijet eo gant en hentad divyezhek?»
Karine Bardy : «Plijet eo penn-da-benn gant ar brezhoneg met buan-tre en deus lavaret din «'benn ar fin, ne gomzez ket mat ha me, kaozeal a ran trawalc'h er skol!» Setu, yezh ar skol eo hag evitañ e oa anat e-giz se. Pas pell zo en deus lavaret din adarre. Yezh ar skol eo evidon hag ma yezh karantez etrezomp a zo ar galleg.»Ha gant E. e vez disheñvel peogwir, me 'm eus kroget da zeskiñ pa oa ur babig ha setu, bep wech e c'hallen, me 'm eus lavaret dezhi traoù e brezhoneg. Ha setu, bremañ, plijout a ra dezhi kaozeal ganin e brezhoneg.»
Stéphanie Le Pelleter : «Peogwir oa dija yezh an endro pa oa bihan-tout.»
Karine Bardy : Pa 'z eomp er-maez ha pa kejomp gant brezhonegerien all, K. a zo barrek gant ar brezhoneg, laouen da gaozeal e brezhoneg. Soñj 'm eus d'ur mare o deus K. Hag E. o doa c'hoant koazeal brezhoneg ganin, met evit goulenn diganin traoù nonpas komprenet gant ma gwaz. Evit traoù kuzhet. Hag evit an dra-se, me 'm eus lavaret «Nann! Arabat eo ober gant ar yezh evit traoù kuzh.»
Stéphanie Le Pelleter : «Ha kaozeal a reont etrezo e brezhoneg?»
Karine Bardy : «Tamm ebet. 'benn ar fin, dija e galleg e vez diaes-tre da gaozeal etrezo, breur ha c'hoar, ki ha kazh. Ar pezh 'm eus lavaret dezho oa «Poanius eo bet evit ho tud kozh hag o yezh dezho a oa ar brezhoneg ha war-lerc'h, arabat oa kenderc'hel gant ar brezhoneg. Met 'moa ket c'hoant ober ar c'hontrol. 'benn ar fin, 'moa ket c'hoant oblijañ ma bugale da gaozeal brezhoneg. Me 'moa c'hoant evito e vefe ur yezh a blijadur kentoc'h. Evidon eo an dra-se, ur yezh a garantez hag a zo pouezus-kenañ met n'em boa ket c'hoant tamm ebet evit ma bugale lakaat ur reolenn «Ret eo kaozeal e brezhoneg! Pa oant bihanoc'h, graet o doa un tammig stajoù c'hoariva. Er mare-mañ e vez diaesoc'h met goulennet eo bet gant Enora ober ur c'hamp vakañsoù e miz Gouhere o tont, gant ur vignonez dezhi, e brezhoneg. Lorc'h zo enno memes tra, kaozeal brezhoneg. Pa 'vez lavaret traoù a-enep ar brezhoneg, n'int ket laouen tamm ebet.»
Stéphanie Le Pelleter : «Ha c'hwi neuze, evit al labour, faot a rae deoc'h labourat diouzhtu e brezhoneg?»
Karine Bardy : «Ya.»
Stéphanie Le Pelleter : «'oac'h ket ankeniet martehe evit «Ma, penaos 'vo posubl din kaozeal?»? Pe posubl oa deoc'h kaozeal abaoe ur mare hir?»
Karine Bardy : «Kaozet 'moa dija a-raok un tammig. Kroget hon oa abadennoù gant ar vagouri un tammig, peogwir e oa bet goulennet...un doare d'ober bruderezh evit ar skol e oa e penn kentañ peogwir e oa ar vagouri e memes karter eget ar skol Anita Conti amañ. Ar vagouri «Ti ar bugelig» a oa e-kichen ar skol divyezhek. E-giz kerent deus ar gevredigezh Div Yezh hon oa dibabet ober bruderezh er vagouri peogwir, pelec'h e vez kavet bugale evit mont d'ar skol war-lec'h? Er vagouri. Dibabet hon oa ober div pe deir abadenn da gentañ. Ha plijet eo bet ar skipailh, hag ar vugale a zo bet laouen ivez gant an abadennoù. E penn-kentañ tout e oa bet graet gant ar c'helenner hag a rae ar gentel evit an dud deuet.»
Stéphanie Le Pelleter : «Un eurvezh bep sizhun pe bep miz martehe, penaos oa aozet?»
Karine Bardy : «E penn kentañ, teir abadenn e-pad ar bloavezh, tro miz Ebrel pe miz Mae, e fin ar bloavezh skol. Ha setu tout. Ha war-lerc'h, me 'm eus graet Stumdi peogwir e oan dilabour, ne ouien ket petra ober ha me zo chomet un tammig, un nebeud mizioù on chomet e-giz se da lâr, d'en em c'houlenn «Petra a rin bremañ? Petra emaon o vont d'ober gant ma buhez? Peogwir e oan un tammig kollet peogwir 'moa kollet ma zud ha ma zud-kozh. E memes mare. Ur mare diaes-kenañ oa, gant babigoù bihan hag ur seurt toull. Mankout a rae un dra din. E-giz 'moa kroget da gemer ar

c'hentelioù-noz, me 'moa c'hoant mont pelloc'h gant ar brezhoneg memes tra. Goulennet 'moa evit ober Stumdi...»
Stéphanie Le Pelleter : «Pegoulz 'oa?»
Karine Bardy : «2008...Etre 2008 ha 2009. Hag er mare-se, me 'moa c'hoant kentoc'h, sevel ur raktres disheñvel met gant ar brezhoneg memes tra, evit sevel ur seurt leti, maison d'hôte pe gîte, evit labourat gant tud deus broioù estren e-pad an hañv ha sevel traoù e brezhoneg e-pad ar goañv, me 'moa c'hoant kavout ul lec'h bras a-walac'h evit ober stajoù pe dibennoù-sizhun pe traoù e-giz se evit ar familhoù. Peogwir, se zo un dra hag a vanke din pa oan o teskiñ. C'hoant 'moa kaout lec'hioù e-giz se evit ober traoù gant ma bugale. Ur gudenn arc'hant e oa, n'eus ket bet tu din mont pelloc'h gant ar raktres-se hag e-pad ar stummadur eo deuet Gregor e Stumdi, evit displegañ Divskouarn, an divyezhegezh, al liesyezhegezh ivez, ha traoù e-giz se ha me 'm eus kavet ar raktres se, bezañ magerez e brezhoneg, dispar!»
Stéphanie Le Pelleter : «'poa ket soñjet a-raok martehe oa posubl?»
Karine Bardy : «Nann. Me 'm eus lavaret dezhañ atav, abalamour dezhañ..Trugarekaat a ran anezhañ peogwir, evidon, eo un dra plijus-tre. Ha meur a wech 'meus lâret «Bezañ magerez nemetken ne vije ket bet a-walac'h. Se zo un dra ouzhpenn, un dra pinvidikoc'h hag un dra a blij din kalz ivez.»
Stéphanie Le Pelleter : «Un afer gant ar brezhoneg e oa. C'hoant da liammañ tout an traoù-se en-dro...»
Karine Bardy : «Ya.»
Stéphanie Le Pelleter : «Ha neuze, pa oa bet kroget gant al labour e brezhoneg, penaos oa bet graet gant ar familhoù? Deuet oa familhoù da welout ac'hanoc'h evit ar brezhoneg? Graet 'poa bruderezh pe kinniget oa bet d'ar familhoù martehe?»
Karine Bardy : «Ne ran ket kalz a vruderezh. Evit lavar ar wirionez e teu an dud e-giz ma yafent da welet ur vagerez all ha lod a gavont plijus ar raktres.»
Stéphanie Le Pelleter : «Kinnig a rit 'benn ar fin ar brezhoneg...»
Karine Bardy : «Ya peogwir, pa teuont ar gerent d'en em ginnig, kinnig a ran ur raktres degemer e galleg. Tout an traoù a zo e galleg peogwir eo gallegerien ar gerent kentoc'h. Me 'm eus ur raktres degemer e-keñver ar pezh hag a ran : penaos e tremen an traoù, e-keñver an traoù pedagogel pe ar vuhez en ti pe penaos me e welan an traoù ivez. Ha me 'm eus ur raktres pedagogel kentoc'h, nemet evit ar brezhoneg, hag a zo ken bras eget ar raktres degemer.»
Stéphanie Le Pelleter : «Aozet 'poa diouzhtu penaos labourat...»
Karine Bardy : «Ya peogwir, me 'm eus graet ma stummadur magerez er memes mare 'benn ar fin peogwir, me 'moa kroget d'ober Stumdi. Ha pa oa tost echu gant Stumdi, me 'moa kroget d'ober ar stummadur magerez. E-pad ar stummadur magerez hon oa d'ober traoù e-giz se. Un ali oa evidomp, sevel raktresoù ha penaos e welomp an traoù, evit diskouez d'ar gerent diouzhtu penaos e labouromp. Ur familh nemetken a zo tremenet dre Divskouarn hag en doa c'hoant ur vagerez vrezhonegerez.»
Stéphanie Le Pelleter : «Pet familh a zo bet betek bremañ o labourat ganeoc'h? Soñj 'peus?»
Karine Bardy : «N'ouzon ket ken met ar c'hwezekvet kontrad hon eus sinet. Se a dalv tro daouzek familh. Ober a ran war-dro pevar bugel. Kroget 'moa gant daou ha buan war-lec'h tri ha pevar.»
Stéphanie Le Pelleter : «'benn ar fin 'peus labouret gant daouzek familh met unan a oa hepken a oa tremenet dre Divskouarn evit dont e darempred ganeoc'h?»
Karine Bardy : «Ya. Mat eo met n'eo ket bet c'hoarvezet mat peogwir int deuet nemet evit ar brezhoneg. Ken laouen e oamp asambles da labourat e brezhoneg hag ar gerent a anaveze ar brezhoneg an daou. An dra-se a oa dispar. Met diaes eo bet peogwir hon eus laosket un tammig a-gostez an traoù pedagogel ha n'hon eus ket tamm ebet ar memes doare da sevel ar vugale.»
Stéphanie Le Pelleter : «Met se zo ur gudenn a c'hell bezañ gant tout ar familhoù 'benn ar fin martehe.»
Karine Bardy : «Ya met ur seurt echec eo bet memes tra peogwir, plijus-tre oa labourat gant kerent o kaozeal brezhoneg ha dispar e oa peogwir, evidon, evit kregiñ an dervezh, kavout kerent hag a zo gouest da lavar «Demat! Kousket 'teus mat? Mont a ra ganeoc'h?» a zo dija, lakaat ma spered din-

me e brezhoneg. Me zo kentoc'h sachet e-giz se gant ar brezhoneg peogwir, pa n'eus ket tud all o kaozeal ar memes yezh tro-dro, diaes eo memes tra. Kustumet on kaozeal e galleg, da skouer er gêr pe tout an dud a oar kaozeal e galleg, tro-dro deomp. Setu, dont a ra buan-tre ar galleg. Pa ne welan den ebet evit kaozeal brezhoneg, se zo un dra diaes-kenañ.»
Stéphanie Le Pelleter : «Met kaozeal a rit memes tra bopred e brezhoneg gant ar vugale?»
Karine Bardy : «Diaes eo. Ret eo din en em sachañ.»
Stéphanie Le Pelleter : «Gant ar familhoù, war daouzek familh, resevet oa bet mat ho kinnig gant ar familhoù?»
Karine Bardy : «Ya, mat-tre, gant an holl. Gant ar familhoù hag a zo amañ e lavaran dezho diouzhtu hag ur wech 'm eus bet un taol pellgomz... Ar peurliesañ, pa bellgomz ar gerent dija, klask a ran lavar diouzhtu ivez. Ur wech, ur vaouez 'deus lavaret din «Bon bah, ça a l'air intéressant, mais moi, mon mari est de la Normandie et pour lui, c'est hors de question en fait que notre fils apprenne le breton.»
Stéphanie Le Pelleter : «Labouret 'peus asambles 'mes tra?»
Karine Bardy : «Tamm ebet. Ur choaz din-me eo. Ma ne c'hellont ket an dud asantiñ e-keñver an dra-se...»
Stéphanie Le Pelleter : «Faot a ra deoc'h labourat penn-da-benn e brezhoneg gant ar vugale?»
Karine Bardy : «Ya. Muioc'h eget kant magerez zo e Plouzane ha ma 'z eus unan...Me 'm eus lavaret d'ar gerent. «Bez ez eus ur bern magerezed all, unan hag a zo o labourat e Plouzane e brezhoneg e-giz se...Ma ne blij ket deoc'h, arabat dont enni.» D'am soñj, se zo un dra hag a zo aesoc'h eget en ur vagouri hag a ginnig ar brezhoneg peogwir, da skouer, en ur skol divyezhek, bez ez eus tu evit ar gerent dibab ar c'hlasoù divyezhek pe ar c'hlasoù unyezhek. En ur vagouri ez eus raktres ar vagouri hag evel just, ma n'o deus ket c'hoant e vefe kaozeet penn-da-benn gant ar vugale e brezhoneg, ret eo asantiñ gant an dra-se. Evidon eo ar c'hontrol, ret eo d'ar gerent mont d'ul lec'h all gant unan all, ma n'o deus ket c'hoant. Hag ouzhpenn, me ne welan ket penaos e c'hallfen ober peogwir, kaozeet 'vez dija kalz e galleg met tout ar c'hanaouennoù, tout ar pezh hag a ran ouzhpenn e klaskan ober e brezhoneg. Ma 'm eus c'hoant sevel un dra plijus...»
Stéphanie Le Pelleter : «D'ho soñj, kaozeal a rit e brezhoneg 'pad tout an devezh pe martehe e mareoù «rituel»?»
Karine Bardy : «Ya, kentoc'h. Evit mont da gousket dija. Pa 'z eomp da bourmen gant magerezed all, ar pourmenadennoù zo kentoc'h e galleg hag ouzhpenn-se, labourat a ran gant teir magerez all a ne gomzont ket brezhoneg, ha ma 'z eont memes tra d'an abadennoù. E penn-kentañ, pa gomzen brezhoneg gant ar vugale e ran war-dro e oant un tammig chalet, ne gavent ket an dra-se plijus-tre. Displeget o doa din e vefe ur seurt bulle etrezon hag ar vugale hag evit leuskel anezho a-gostez.»
Stéphanie Le Pelleter : «Setu perak e rit e galleg pa vez tud all...»
Karine Bardy : «Ya.»
Stéphanie Le Pelleter : «Ha pa vec'h o pourmen gant ar vugale hoc'h-unan, penaos e rit?»
Karine Bardy : «Ar peurliesañ ez an gant tud all. Er gêr, kinnig a ran dezho c'hoarioù e brezhoneg, pe kanaouennoù. Klask a reomp pleustriñ ar c'hanaouennoù hag a zo bet kinniget gant Anne-Gaëlle e-pad an abadennoù. Lod a zo anavezet dija ganin. An abadennoù a zo pouezus ivez evit pleustriñ, evit adlakaat ma fenn e brezhoneg, adpleustriñ. Hag iskis eo peogwir, ul lodenn deus ma buhez eo bremañ, kaozeal brezhoneg.»
Stéphanie Le Pelleter : «Ha diwar-benn an abadennoù, penaos e aozit an traoù? Bopred teir abadenn pe ober a rit muioc'h bremañ?»
Karine Bardy : «Bremañ ne ran ket ken me, peogwir, evit an istor, ni hon oa kroget gant an abadennoù bruderezh, e penn-kentañ. Pa 'moa graet Stumdi, me 'm eus kinniget dezho mont meur a wech. Met e-giz 'moa kroget da vezañ magerez er memes mare, me 'm eus lavaret dezho «Marteze e vefe mat ur wech bep eil sizhun. Hag evit ar vagouri oa mat. Goude ur mare hon oa soñjet 'benn ar fin «Ur wech bep eil sizhun, n'eo ket a-walac'h, peogwir, ar vugale ne oant ket kustumet mat ha 'benn ar fin, ar pezh e aozen, e c'hallen ober bep sizhun 'benn ar fin». Laouen e oan er vagouri pediñ ac'hanon bep sizhun ha me, gant ma bugale e oan laouen mont ur wech bep sizhun ivez peogwir e oa tu, evit ar vugale hag a oa ganin, profitañ deus al lec'h. Ur mintinvezh bep sizhun, ur seurt

eskemm etrezomp. Ober a raen an abadenn ha gall a rae ar vugale dont en un doare digoust evit ar gerent. Tamm-ha-tamm hon eus kendalc'het e giz-se met kroget 'moa gant daou vugel, ha war-lerc'h 'm eus bet tri, ha war-lerc'h, me 'm eus bet pevar. Hag ouzhpenn-se, e penn-kentañ, ar vagouri «Ti ar bugelig» oa evit 18 bugel hag e oa ur gevredigezh kerent hag a rae war-dro an diwallerezh. Ha pemp bloaz zo bremañ en deus cheñchet an doare, peogwir, savet eo bet ur vagouri, da gentañ e oa un halte-garderie, ha bremañ, savet eo bet ur vagouri kentoc'h. Ha bremañ, lakaet eo bet tout an traoù asambles, ar vagouri hag an halte-garderie a zo ul lec'h liesdegemer, ur seurt «délégation de pouvoir public» hag a zo bet roet gant Dom Bosco. Evel just, disheñvel eo, peogwir, ma teuen gant pevar bugel en ur gevredigezh pe, pa teuen gant pevar bugel evit Dom Bosco, ne oa ket ar memes tra tamm ebet. Ne oa ket memes reolennoù hag ivez, me a rae an dra-se a youl-vat. Setu e lavaren ivez «Dont a rin bep sizhun, nemet e-pad ar vakañsoù. Koulskoude, pa vo ur bugel hag a vo klañv, ne c'hellin ket dont.» Hag evit al lec'h, ne oa ket plijus peogwir o doa c'hoant kinnig un dra resis, bep sizhun, bezañ sur e vefe un abadenn bep sizhun. Graet 'm eus ur bloaz pe zaou. Ne oa ket memes tra ober evit an halte-garderie, evit 18 bugel deus tout an oad ha bremañ, gant Dom Bosco, bez ez eus tri pe pevar strollad. Ha pa 'moa graet an abadennoù eno, ne c'hallen ket kinnig ar memes abadennoù evit ar re vihan tout, ar babigoù hag evit bugale a oa tost prest da vont d'ar skol, ne oa ket tamm ebet ar memes tra. Setu, muioc'h a labour evidon ivez. Labouret hon eus un tammig asambles ivez, kaozeet hon eus kalz diwar-benn an dra-se. Diaes oa evidon leuskel an traoù.»
Stéphanie Le Pelleter : «Ha neuze, e penn-kentañ oa digoust ha goude oa ret da skipailh ar vagouri paeañ. 'oa ket bet ur gudenn a-benn lakaat an dud...»
Karine Bardy : «Displeget oa bet mat gant Gregor. Kaozeet oa bet gant Gregor evit sevel an traoù ivez. E-keñver ar gudenn arc'hant memes tra e vez kemeret hanter-kant dre gant deus ar priz gant an Rannvro, evit kregiñ.»
Stéphanie Le Pelleter : «Ur wech bep sizhun e oa bet kendalc'het?»
Karine Bardy : «Ya. Setu, kendalc'het hon eus. Kinnig a raen div abadenn a youl vat ha 'benn ar fin oa dija Sked, gant div abadenn ivez. E penn-kentañ e oa an halte-garderie a zo chomet e-kichen ar vagouri ha goude daou vloaz eo bet lakaet tout ar vugale asambles. Tout ar strolladoù oa asambles. 'benn ar fin bez ez eus div abadenn graet gant unan a vicher er mare-mañ c'hoazh. Me ne ran ket ken. Ha bez ez eus ivez div abadenn bremañ dre ar RAM evit ar magerezed. Ar memes animatour eo. Hag ar pal o tont eo dija, kenderc'hel gant ar brezhoneg er vagouri, peogwir e teu ar fin evit ar skoazell arc'hant. Diskenn a raio. Ha sinañ karta Divskouarn, peogwir, gant kement-se a zo graet...»
Stéphanie Le Pelleter : «Ha 'benn ar fin, war an daouzek familh 'peus labouret ganto, soñj 'peus deus penaos oa graet goude, e peseurt skol e oa bet lakaet ar vugale?»
Karine Bardy : «E Div Yezh. Tost pe an holl. Ar re n'int ket bet en ur skol divyezhek zo en ur skol all peogwir e oa traoù all, 'blam d'ar skol, d'ar familh.»

KOUNSKRID_magerezed_Anna Dourlent (01/03/17)

-Penaos ha pegoulz ho peus desket ar brezhoneg ?

Desket am meus gant Kentelioù an Noz e Naoned, abaoe 2008, ha graet am meus stajoù ivez gant Stumdi (1) ha KEAV (2).

-Abaoe pet amzer e labourit evel magerez ?
Abaoe ur bloaz (miz Gwengolo 2015)

-Perak e faote deoc'h labourat gant ar brezhoneg ?
C'hoant am oa da lakaat brezhoneg e ma vuhez pemdeziek. Evidon e oa un davouldegezh ouzhpenn evit ma labour.

-Ar familhoù : Deuet int e darempred ganeoc'h peogwir e ouient e labourit e brezhoneg
pe kinniget eo bet dezho ober gant ar brezhoneg gant ar vugale?
ne 'meus ket graet bruderezh war an dra a ouien brezhoneg. Kinniget am eus gant pep familh.

-Pa oa bet kinniget d'ar familhoù ober gant ar brezhoneg gant ar vugale, penaos oa bet
degemeret ho kinnig gant familhoù ar vugale ?
Bep wech e oa degemeret mat : perak pas ? An dud a ouie e vefe mat evit empenn ar babig.

-Penaos e aozit an devezh e-keñver ar brezhoneg ? (Bepred e brezhoneg ? Mareoù ispisial ?
Ur wech ar sizhun evit abadennoù resis?)
Ne gomzan nemet brezhoneg gant ar babig. Klasket am eus da zeskiñ gerioù nevez tamm ha tamm.

-O pourmen gant ar vugale er-maez, kaozeal a rit e brezhoneg dezho ivez ?
Ya !
-Ya : Petra eo ersav an dud o klevout ac'hanoc'h o kaozeal brezhoneg gant ar vugale ?
Ne 'meus ket klevet netra evit poent... met ar babig ar gousk kalz c'hoazh, hag ne ran ket war dro anezhi nemet e-pad eurioù skol. Neuze n'omp ket kalz er maez deus an ti.

-Sinet ho peus karta Divskouarn. Perak ?
Ya, ha lorc'h zo ennon gant se ! C'hoant 'moa da bezañ ezel evit kaout sikour dre al lec'hien. Ha goude, soñjet am meus e vefe un dra vat evit stourm ar brezhoneg, evit diskouez plas ar brezhoneg e Liger-Atlantel, evit diskouez eo posupl labourat e brezhoneg gant ar babigoù.

-Diwar-benn ar vugale a zo er skol bremañ, choazet eo bet gant familhoù ar vugale
da lakaat anezho en un hentad divyezhek pe en ur skol Diwan goude ?
Ar babig diwallet ganin ne vo ket en ur skol divyezhek goude.

Marie-Pierre L'Hour (21/02/17)

-Penaos ha pegoulz ho peus desket ar brezhoneg?

Pa oan ur bugel m'eus klevet brezhoneg gant ma zud kozh hag ur zad kuñv ha ne gomze nemet brezhoneg.

Pa oan kozhoc'h, desket m'eus ar brezhoneg ma unan da gentan, gant an hentenn"le breton sans peine" etre ar bloavezhiou 1996 ha 2000. Goude, etre ar bloavezh 2001 ha 2003 m'eus heuliet kenteliou noz aman e Lesneven. Er bloavezh 2008 m'eus graet ar stummadur hir e brezhoneg aozet gant Stumdi e Landerne.

-Abaoe pet amzer e labourit evel magerez?

Labourat a ran evel magerezh abaoe 9 vloaz.

-Perak e faote deoc'h labourat gant ar brezhoneg ?

Labourat gant ar brezhoneg a oa pouezhus evidon, peogwir e oa yezh ar vro ha yezh va zud-kozh.

Ar familhoù : Deuet int e darempred ganeoc'h peogwir e ouient e labourit e brezhoneg pe kinniget eo bet dezho ober gant ar brezhoneg gant ar vugale?

Deuet int e darempred ganin peogwir e ouient e labouran e brezhoneg.

Pa oa bet kinniget d'ar familhoù ober gant ar brezhoneg gant ar vugale, penaos oa bet degemeret ho kinnig gant familhoù ar vugale ?

Degemer a ran ur bugel gant ar brezhoneg hag ur bugel all gant ar galleg. Bemdez e komzan brezhoneg ha galleg outo. Bemdez ez eus un abadenn kananouennou e brezhoneg hag e galleg.

O pourmen gant ar vugale er-maez, kaozeal a rit e brezhoneg dezho ivez ?

Ya. An dud o klevout a zo un tamm souezhet met a-du, war ar seblant.

> Sinet ho peus karta Divskouarn. Perak ?

Sinet m'eus karta Divskouarn evit ober un dra evit kreñvaat plas ar brezhoneg (peogwir e bro C'hall n'eo anavezet nemet ar galleg, n'eus ket kalz a blas evit ar yezhoù all).

> Diwar-benn ar vugale a zo er skol bremañ, choazet eo bet gant familhoù ar vugale da lakaat anezho en un hentad divyezhek pe en ur skol Diwan goude ?

Choazet eo bet gant ar familhoù da lakaat ar vugale en ur skol Diwan.

Noemie CUEFF (reaktres TSM)

Ar brezhoneg

- Pegoulz ha penaos ho peus desket ar brezhoneg?
- ***4 bloaz zo e skol an emsav e Roazhon.***

- M'ho peus desket ar brezhoneg o vezañ oadourez, perak ho poa c'hoant da zeskiñ ar yezh?
- ***Yezh va bro, yezh va mamm ha va mammoù gozh ivez!Pell zo 'moa c'hoant deskiñ ar yezh pe da nebeutañ kaout diazezoù. Chomet on pell e bro Maroco nebeut bloavezioù zo hag 'm eus desket an « tamazigh » (nebeut traoù evit eskemm gant ar re all) hag 'm eus soñjet 'vefe mat deskiñ yezh va bro ivez !***

Ho micher hag ar brezhoneg

- Magerez oc'h : abaoe pegoulz? ***N'on ket***
- Labourat a rit e brezhoneg dija? ***Ya vakaterez e skol Diwan Lesneven abaoe 3 vloaz ;***
- Perak ho peus choazet da labourat e brezhoneg?
- **Peogwir e blij din implijout ur yezh all war va zachenn labour. Ar sentimant e kasan war raok ar yezh, un doare da stourmañ bemdez....Lakaat pouez war ar bouezerez !**
- Penaos e aozit an devezh e brezhoneg (Penn-da-benn e brezhoneg? Mareoù kanañ hepken?)?
  Labourat a ran e brezhoneh ha komz a ran un tammig bihan d'am bugel e brezhoneg ivez.
- Anavezout a rit magerezed all o labourat e brezhoneg? **Siwazh n'anavezan den ebet !**

Ho raktres ti-skoazellerezed-mamm

- Pegoulz ha perak ho peus bet c'hoant da labourat en doare-se?
  2 vloaz zo gant ur vignonez, bremañ on va unan...Ar c'hoant da gaout ul lec'h

e brezhoneg penn da benn a-raok ar skol ha brasaat bed ar soubidigezh.

- Kroget ho peus hoc'h-unan pe gant tud all dija?
- **Aze on va unan. Goulenn 'meus sikour digant « Divskouarn » evit ober un tamm bruderezh met 'm eus bet 2 respont nemetken hag a benn ar fin 'oa ket tu labourat asambles (unan 'oa re bell eus an ti hag unan all 'doa ket ar memes menozhioù egedon tamm ebet). Neuze n'eo ket aes kaout youl va-unan mat 'vefe kaout un den all ganin evit reiñ startijenn d'ar raktres....Mankout a ra amzer din ivez !**
- Penaos e ya ar raktres war-raok?

  Ar mennozh em eus da vont da welet kreizennoù stummadur Penn ar Bed evit lakaat war wel ar raktres.

(11), Voix13, Christian Derrien (Langoned), 10/02/17

Stéphanie Le Pelleter : «Quand avait démarré le projet par rapport à l'initiation au breton à Langonnet?»
Christian Derrien : «Pour commencer, je vais reprendre l'historique de la crèche elle-même. La communauté de communes «Roi Morvan Communauté» existe depuis 1999/2000. En 2001, je me suis retrouvé maire de Langonnet et donc membre de la communauté de communes et nommé vice-président en charge de l'enfance et la jeunesse. Pendant pas mal d'années, on a developpé tout ce qui était Maisons de Jeunes, centre de loisirs et puis à partir de 2010 à peu près, même un peu avant, la réflexion s'est engagée, mais à partir de 2010, on est rentré dans le concret pour la petite enfance. On n'avait pas de politique petite enfance jusque là, on s'était occupé des 12-18 ans. Pour la petite enfance, il y avait déjà une crèche à Gourin et des multi-accueils, deux multi-accueils couplés entre Ploerdut et Guéméné. Projet communal qui s'est lancé à peu près dans ces années-là aussi, une initiative intercommunale entre deux communes. Et on a fait un diagnostic de territoire, on s'est rendu compte qu'il avait une vraie demande, forte, pour de l'accueil de la petite enfance. Et c'était forcément toujours délicat parce qu'il y a aussi le système des assistantes maternelles. On est sur un même «marché». On a trouvé une formule, qui nous paraissait intéressante, qui pouvait associer aussi des assistantes maternelles, qui étaient demandeuses aussi de ce type de structures, c'était la formule «micro-crèche». Formule plus souple pour l'encadrement, pour le nombre d'enfants également et en plus, pour un territoire comme le nôtre, c'était intéressant comme formule parce qu'on pouvait avoir une seule directrice diplômée, puéricultrice ou éducatrice de jeunes enfants, pour l'équivalent de trois structures, avec la direction tournant sur les trois structures. C'est ce qui a été mis en place, on s'est lancé comme ça. Et on a recruté des assistantes maternelles aussi. Pas seulement, parce qu'on est parti sur des emplois aidés aussi, c'était intéressant, pendant trois ans, des jeunes dont les salaires étaient pris en charge à 80%. Donc ça a permis de démarrer les structures. Mais on avait une association d'assistantes maternelles qui était presque moteur dans l'idée d'ouvrir des micro-crèches. Et donc les animatrices de cette association ont été embauchées. Il y en a deux voir trois qui ont été embauchées parce que finalement, ça faisait pas mal de postes.»
Stéphanie Le Pelleter : «Parce que la micro-crèche est donc gérée par une association?»
Christian Derrien : «C'est la communauté de communes qui garde la gérance. On a monté d'abord Le Faouët, puis Langonnet. Donc ces structures ont dû être ouvertes en 2013 et 2014, ou 2012/2013. Et Plouray qui s'est ouverte deux ans après. Donc là on a un ensemble de trois micro-crèches avec trois voir quatre employées sur chacune des structures et puis une directrice qui tourne sur les trois sites. Voilà pour le contexte général. Donc le tout a démarré, puis on s'est dit «Et si on introduisait de l'initiation ou du moins de la sensibilisation à la langue bretonne dans les structures?» Parce qu'on était sollicité par Babigoù Breizh et puis par Divskouarn. Donc on avait des contacts, on s'intéressait aussi au domaine.»
Stéphanie Le Pelleter : «C'est vrai qu'au niveau de la commune, il y a toujours eu un attrait pour le breton, un soutien...»
Christian Derrien : «Oui, donc c'est vrai que c'est venu assez naturellement, mais avec des difficultés, puisque la réflexion a démarré il y a pratiquement plus d'un an, un an et demi, et ça n'a toujours pas démarré.»
Stéphanie Le Pelleter : «C'est en fait, après le lancement de la micro-crèche que la réflexion s'est vraiment lancée concernant le breton?»
Christian Derrien : «Pas immédiatement. On a donné un nom en breton, ça, ça vient assez naturellement. Le Faouët aussi. Donc ça a démarré. Après, plusieurs mois sont passés avant qu'on ait vraiment le temps...et puis il y avait eu les élections. Donc le temps de relancer la nouvelle équipe. Donc le breton est arrivé en discussion il y a à peu près un an et demi. Et puis on s'est trouvé un petit peu coincé pour une raison assez simple puisque, c'est la commune qui a construit la structure mais la compétence de gestion de tout ceci, c'est la communauté de communes. Donc c'est elle qui embauche le personnel. Nous, on a mis le bâtiment à disposition. Et puis on s'est rendu

compte que ça n'allait pas de soi. On n'avait pas la maîtrise pour introduire du breton comme ça, aussi facilement que si la structure nous avait appartenu. Mais paradoxalement, je suis le vice-président en charge du domaine. Donc ça a aidé forcément. Donc j'ai ramené le sujet en bureau, au niveau de la commission Enfance-Jeunesse et en fait, je suis un peu «tombé de ma chaise», on va dire ça comme ça, puisque le bureau a refusé, parce qu'il y avait une prise en charge financière de cette affaire-là, qui n'était pas grand chose, quelques centaines d'euros. Et c'était en plein moment où il y avait un peu une panique budgétaire parce que baisse de dotations, etc...On était dans du serrage de boulons tout azimut. Et puis moi j'arrive avec mes trucs «breizhous», je me suis fait renvoyer dans les cordes.»
Stéphanie Le Pelleter : «Au niveau de l'image, parmi les élus, ça n'est peut-être pas forcément simple par rapport au breton?»
Christian Derrien : «C'est ça. Je me rappelerai toujours de la réflexion d'une maire, j'étais outré! Ses propos, c'était scandaleux, c'était un désintérêt...»
Stéphanie Le Pelleter : «Au niveau de la commune, de toute façon, depuis le début, l'idée avait été de partir de l'initiation directement? Il n'y avait pas une idée de vouloir faire un peu plus?»
Christian Derrien : «En fait, on savait qu'il fallait y aller doucement. On venait d'ouvrir la classe bilingue peu de temps avant. Donc on avait tous ces arguments comme quoi, sur Langonnet, on était en train de construire toute la filière, avec collège après, donc on était extrêmement intéressé..»
Stéphanie Le Pelleter : «Il y avait une envie de continuité en fait?»
Christian Derrien : «Voilà, toute la chaîne d'une certaine façon. Et on était assez coincé parce la communauté de communes avait donc décidé de ne pas financer, alors du coup, je suis revenu à la charge en disant «Si la commune prend en charge...» Alors du coup, «Oui mais, légalement, est-ce que ça fonctionne?» A un moment donné, je me suis retrouvé seul contre tous. Après, donc, on a travaillé l'idée quand même que la Commune de Langonnet puisse prendre en charge et j'ai dit «Bon, de toute façon, ça se mettra en place..» J'étais tellement décidé que j'ai dit «On trouvera bien la solution.» et après, une fois que ça avait été acté que Langonnet prendrait en charge, on passe le truc au conseil municipal etc... Je commence à en parler et puis là, je me suis confronté à des difficultés auxquelles je ne m'attendais pas. C'était au niveau de l'accueil par l'équipe en place de ce type de projet. Ca n'allait pas de soi.»
Stéphanie Le Pelleter : «Au niveau de Langonnet, ça venait peut-être d'ouvrir depuis quelques mois quand l'idée a été évoquée?»
Christian Derrien : «Déjà depuis peut-être un an oui. Donc la structure fonctionnait. Par contre, pas spécialement intéressés par le breton. Il fallait que ça rentre dans le projet pédagogique etc...Ce que moi j'entends parfaitement, puisque, ancien instit...mais en même temps...Bon, j'ai senti qu'il y avait des complications qui se présentaient puisque la directrice du service Enfance-Jeunesse, tout le monde était un peu en train de freiner des quatre fers. Heureusement, j'avais le pilotage de tout ce beau monde. Mais en même temps, on n'est pas là non plus pour aller contre le personnel. Ca fait depuis plus de six mois/un an qu'on est en train d'en parler, j'attends toujours le projet pédagogique..C'est quelque chose qui traîne. J'ai appris heureusement que ça va se mettre en place prochainement mais c'est anormal.»
Stéphanie Le Pelleter : «Donc au fil des échanges, ça a fini par faire son chemin quand même...»
Christian Derrien : «Il n'y a même pas eu d'échanges. Je n'avais pas envie de me prendre la tête non plus mais régulièrement je relançais. Je disais «Où est-ce qu'on en est?» donc elles ont compris que je ne lâcherai pas. Mais sans commencer à taper sur la table. Ca ne sert à rien de mettre en place des choses comme ça si ça va à l'encontre du personnel.»
Stéphanie Le Pelleter : «Est-ce qu'il y avait eu des échanges avec des parents de la crèche sur le sujet? Il y avait eu des avis?»
Christian Derrien : «Il y avait eu un petit peu mais le problème, c'est que nous, on n'est pas en contact avec les parents et puis même, on n'est pas censé même connaître le nom des parents.»
Stéphanie Le Pelleter : «Pour l'anonymat des attributions...»
Christian Derrien : «Oui, il y a des règles de confidentialité. On savait par contre, par ouï-dire, qu'il y avait tel ou tel parent qui mettait les parents dans la crèche. Il y a des contacts qui s'établissaient

avec une adjointe par exemple. Il n'y a pas eu de sondage, mais il y a des parents qui étaient demandeurs, indirectement par l'adjointe.»
Stéphanie Le Pelleter : «Donc là, maintenant, ça devrait être bon. Comment ça devrait être organisé?»
Christian Derrien : «Ca va se mettre en place tranquillement d'ici quelques semaines, ça sera une fois par semaine normalement. C'est Bod Kelenn qui doit s'en charger et Gregor Mazo qui a vu ça. Au début, ça devait être Tiphaine et puis elle est en congé maternité. Je suis ça d'assez loin. Moi j'étais là pour bousculer un petit peu le monde. Mais quand j'y pense, il y a un an, au même moment, on était persuadé qu'on allait pouvoir démarrer au même moment il y a un an. Et un an après, ça n'a toujours pas démarré.»
Stéphanie Le Pelleter : «Et donc c'est la personne du service «Enfance/Jeunesse» qui gère avec Bod Kelenn?»
Christian Derrien : «On a dit à Gregor d'aller négocier avec Bod Kelenn. On a fait des réunions. Dès lors qu'on m'a parlé de projet pédagogique, je me disais que j'étais tombé dans le piège de l'élu qui bouscule un petit peu les choses. C'est vrai qu'une Municipalité peut débarquer comme ça et dire «Il y a un plan «école numérique», on va vous équiper de ci, de ça, de ça, tout le matériel sera dans telle salle...» On sait qu'il faut complètement associer l'équipe pédagogique pour mettre en place des choses. Donc je me suis rappelé de ces fondamentaux et on a fait des réunions avec Divskouarn, Bod Kelenn, etc...»
Stéphanie Le Pelleter : «Et les contacts avec la micro-crèche étaient bons? Ils étaient à l'écoute?»
Christian Derrien : «Oui, mais toujours la même chose. La question de la langue bretonne est vécue un peu...Ca aurait été de l'anglais, la question ne se serait même pas posée. La question du breton, étant donné qu'elle est souvent portée par des militants, pour les gens qui ne sont pas sensibles à la question, il y a une sorte de résistance.»
Stéphanie Le Pelleter : «Les gens qui ne sont pas dans le domaine vont avoir une vue «imaginée», plus politique en fait?»
Christian Derrien : «Oui, je pense qu'il doit y avoir des résistances de cet ordre-là maintenant. Je dis maintenant parce que chaque période a connu ses difficultés. Mais là, je parle peut-être plus de contexte idéologique. Il y a eu les médias d'après-guerre, avec qui ça a été très compliqué. Et puis chaque période de l'Histoire a un rapport particulier avec la question, dès lors qu'on parle de la langue ou du développement de la langue.»
Stéphanie Le Pelleter : «Il y a encore un peu d'a priori sur le sujet...»
Christian Derrien : «Oui, mais là je découvrais en direct. Je n'avais jamais trop pris le temps de réfléchir au sujet. Je me disais «C'est pas possible qu'il y ait des résistances aussi primaires» parce que moi, j'appelle ça des résistances primaires.»
Stéphanie Le Pelleter : «Et tu penses qu'en discutant, peut-être que les résistances se sont peut-être un petit peu calmé?»
Christian Derrien : «Oui, du coup, je me suis dit «On ne va pas forcer les choses, il faut laisser les choses se faire. Puisqu'il n'y a pas suffisamment d'arguments en face pour le refuser, mais nous, on ne peut pas se permettre de l'imposer. Nous, on a forcément un respect à avoir aussi, le temps que les personnes intègrent au projet pédagogique. Sauf que si on ne fait pas attention, ces résistances peuvent se transformer en contournement. Au point que les personnes qui ne sont pas du tout emballées par ça se disent «Les militants attendront.» Mais ils n'ont pas d'arguments donc, moi je savais que je pouvais me permettre donc, là, c'était un peu l'autorité. Je rappelais l'engagement qui avait été pris.»
Stéphanie Le Pelleter : «Avec «Ya d'ar brezhoneg»?»
Christian Derrien : «Oui mais même eux. Tout le monde était bien d'accord que ça serait intégré dans le projet pédagogique mais tu demandes une fois, deux fois...Ca peut passer complètement à la trappe par de la résistance passive ou tu ne lâches pas. Là, je savais que j'étais en position d'autorité d'élu donc, pendant six mois, régulièrement je demandais où ça en était. Après, notre temps n'est pas celui des équipes pédagogiques, je l'admets. Mais quand on n'est pas motivé et puis avec ces résistances idéologiques, puisqu'on est un petit peu là-dedans. Mais pour le Nouvel An, je suis passé

les voir et on m'a dit «Ah bah tiens, on va mettre en place bientôt...» mais je ne sais pas quand exactement.»

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

Décret nº 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires)

NOR : *SANA0720308D*

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 133-6, L. 214-2 et L. 214-7 ;

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 335-6 ;

Vu le code de procédure pénale, notamment son article 776 ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 2324-1 et L. 2324-2 ;

Vu le décret nº 2000-762 du 1er août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat) ;

Vu l'avis du conseil d'administration de la Caisse nationale des allocations familiales en date du 3 octobre 2006 ;

Le Conseil d'Etat (section sociale) entendu,

Décrète :

Art. 1er. – L'article R. 2324-16 du code de la santé publique est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art. R. 2324-16.* – Sont soumis aux dispositions de la présente section les établissements et services mentionnés à l'article L. 2324-1, à l'exception des pouponnières à caractère sanitaire et des accueils mentionnés au troisième alinéa de l'article L. 2324-1, ainsi que des services d'accueil collectif recevant des enfants âgés de plus de deux ans scolarisés, avant et après la classe. »

Art. 2. – Après le dernier alinéa de l'article R. 2324-17 du même code, il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« Les établissements d'accueil collectif qui reçoivent exclusivement des enfants âgés de plus de deux ans non scolarisés ou scolarisés à temps partiel sont dénommés jardins d'enfants. »

Art. 3. – Les articles R. 2324-18, R. 2324-19, R. 2324-20, R. 2324-21 et R. 2324-24 du même code sont ainsi modifiés :

1º Les 5º et 6º de l'article R. 2324-18 sont supprimés ; les 7º et 8º de cet article en deviennent les 5º et 6º ;

2º L'article R. 2324-19 est ainsi rédigé :

« *Art. R. 2324-19.* – Le président du conseil général dispose d'un délai de trois mois, à compter de la réception d'un dossier complet, pour délivrer ou refuser l'autorisation prévue au premier alinéa de l'article L. 2324-1. Le refus d'autorisation ne peut être fondé sur des exigences supérieures à celles fixées par les articles R. 2324-18, R. 2324-29, R. 2324-30, R. 2324-31, R. 2324-33, R. 2324-35, R. 2324-36, R. 2324-37, R. 2324-37-2, R. 2324-41, R. 2324-42 ainsi que par les premier, deuxième, troisième et cinquième alinéas de l'article R. 2324-43 et par l'article R. 2324-44.

« Le président du conseil général dispose d'un délai d'un mois à compter de la réception du dossier pour demander les pièces manquantes. Il est accusé réception du dossier complet.

« Le président du conseil général demande, en complément des pièces énumérées à l'article R. 2324-18, copie des pièces justificatives de l'autorisation d'ouverture au public délivrée par le maire et attestant la sécurité et l'accessibilité des locaux et, le cas échéant, de la déclaration au préfet prévue pour les établissements de restauration collective à caractère social, ainsi que des avis délivrés dans le cadre de ces procédures. Il peut proroger le délai de délivrance ou de refus de l'autorisation jusqu'à ce que le gestionnaire ait porté à sa connaissance ces éléments, ainsi que le nom et la qualification du directeur ou, dans les établissements à gestion parentale, du responsable technique, lorsque celui-ci dirige l'établissement ou le service en vertu des dispositions de l'article R. 2324-46 ou de l'article 3 du décret nº 2000-762 du 1er août 2000.

« Le président du conseil général sollicite l'avis du maire de la commune d'implantation. Cet avis lui est notifié dans un délai d'un mois. A défaut d'une notification dans ce délai, l'avis est réputé avoir été donné.

« A défaut de réponse du président du conseil général dans le délai de trois mois, l'autorisation d'ouverture est réputée acquise. » ;

3° Au premier alinéa de l'article R. 2324-20, après les mots : « dirige l'établissement ou le service », sont ajoutés les mots : « en vertu des dispositions de l'article R. 2324-46 ou de l'article 3 du décret n° 2000-762 du 1er août 2000 ». Le dernier alinéa de cet article est supprimé ;

4° Au premier alinéa de l'article R. 2324-21, les mots : « complémentaires nécessaires » sont remplacés par le mot : « manquantes » ;

5° Après le premier alinéa de l'article R. 2324-21, il est inséré un nouvel alinéa ainsi rédigé :

« Il demande, en complément des pièces énumérées à l'article R. 2324-18, copie des pièces mentionnées au troisième alinéa de l'article R. 2324-19. Il peut appliquer la prorogation prévue à l'article R. 2324-19 dans les conditions prévues par cet article. » ;

6° A l'article R. 2324-22, les mots : « et dans le cas de multi-accueil, sur les modalités d'attribution des places, » sont supprimés.

7° A la dernière phrase de l'article R. 2324-24, les mots : « de la présente sous-section » sont remplacés par les mots : « de la présente section ».

Art. 4. – Au premier alinéa de l'article R. 2324-25 du même code, les mots : « qui reçoivent régulièrement des enfants de moins de trois ans ou occasionnellement des enfants de moins de six ans, » sont supprimés.

Le troisième alinéa de cet article est ainsi rédigé :

« Pour les jardins d'enfants, l'effectif de l'unité d'accueil peut atteindre quatre-vingts places. ».

Art. 5. – L'article R. 2324-29 du même code est ainsi modifié :

1° Le 2° est ainsi rédigé :

« 2° Un projet social, précisant notamment les modalités prévues pour faciliter ou garantir l'accès aux enfants de familles connaissant des difficultés particulières, en application des dispositions du sixième alinéa de l'article L. 214-2 et de l'article L. 214-7 du code de l'action sociale et des familles ; » ;

2° Le 3° est ainsi rédigé :

« 3° Les prestations d'accueil proposées, en précisant notamment les durées et les rythmes d'accueil ; ».

Art. 6. – L'article R. 2324-30 du même code est ainsi modifié :

1° Le 6° est ainsi rédigé :

« 6° Les modalités du concours du médecin, ainsi que, le cas échéant, de la puéricultrice ou de l'infirmier attachés à l'établissement ou au service, et des professionnels mentionnés à l'article R. 2324-38 ; »

2° Il est inséré, après le dixième alinéa, un onzième alinéa ainsi rédigé :

« Les dispositions du règlement de fonctionnement prennent en compte l'objectif d'accessibilité défini au sixième alinéa de l'article L. 214-2 du code de l'action sociale et des familles, ainsi que les dispositions de l'article L. 214-7 du même code. »

Art. 7. – L'article R. 2324-31 du même code est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Un exemplaire du règlement de fonctionnement est communiqué, à leur demande, aux familles dont un enfant est inscrit dans l'établissement ou le service. »

Art. 8. – L'article R. 2324-33 du même code est ainsi rédigé :

« *Art. R. 2324-33.* – Les personnes gestionnaires des établissements et services d'accueil s'assurent, dans les conditions prévues à l'article 776 du code de procédure pénale, que les personnes qu'elles recrutent pour exercer des fonctions, à quelque titre que ce soit, dans ces établissements et services, satisfont aux dispositions de l'article L. 133-6 du code de l'action sociale et des familles. »

Art. 9. – L'article R. 2324-34 du même code est ainsi rédigé :

« *Art. R. 2324-34.* – Sous réserve de l'application des dispositions des articles R. 2324-35 et R. 2324-37, la direction d'un établissement ou d'un service d'accueil peut être confiée :

« 1° Soit à une personne titulaire du diplôme d'Etat de docteur en médecine ;

« 2° Soit à une personne titulaire du diplôme d'Etat de puéricultrice justifiant de trois ans d'expérience professionnelle ;

« 3° Soit à une personne titulaire du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants, à condition :

« – qu'elle justifie d'une certification au moins de niveau II enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles prévu à l'article L. 335-6 du code de l'éducation, attestant de compétences dans le domaine de l'encadrement ou de la direction ;

« – qu'elle justifie de trois ans d'expérience professionnelle ;

« – que l'établissement ou le service comprenne dans son effectif une puéricultrice diplômée d'Etat ou, à défaut, un infirmier ou une infirmière diplômé d'Etat justifiant au moins d'une année d'expérience professionnelle auprès de jeunes enfants. »

Art. 10. – L'article R. 2324-35 du même code est ainsi rédigé :

« *Art. R. 2324-35.* – La direction d'un établissement ou d'un service d'accueil d'une capacité inférieure ou

égale à quarante places peut être confiée à un éducateur de jeunes enfants diplômé d'Etat justifiant de trois ans d'expérience professionnelle, sous réserve qu'il s'adjoigne le concours, dans les conditions définies par l'article R. 2324-40-1, d'une puéricultrice diplômée d'Etat ou, à défaut, d'un infirmier ou d'une infirmière diplômé d'Etat justifiant au moins d'une année d'expérience professionnelle auprès de jeunes enfants.

« La direction d'un établissement ou d'un service d'accueil d'une capacité inférieure ou égale à vingt places et la responsabilité technique d'un établissement à gestion parentale peuvent être confiées :

« 1° Soit à une puéricultrice diplômée d'Etat justifiant de trois ans d'expérience professionnelle ;

« 2° Soit à un éducateur de jeunes enfants diplômé d'Etat justifiant de trois ans d'expérience professionnelle.

« Les dispositions des deux alinéas précédents s'entendent sous réserve de l'application des dispositions de l'article R. 2324-41-1. »

Art. 11. – L'article R. 2324-36 du même code est ainsi rédigé :

« *Art. R. 2324-36.* – Le directeur d'un établissement ou d'un service d'une capacité supérieure à soixante places est assisté d'un adjoint répondant aux conditions de qualification et d'expérience prévues aux articles R. 2324-34, R. 2324-35 ou R. 2324-46. »

Art. 12. – L'article R. 2324-37 du même code est ainsi rédigé :

« *Art. R. 2324-37.* – Pour l'application des articles R. 2324-34 et R. 2324-35, les jardins d'enfants sont, quelle que soit leur capacité d'accueil, dispensés de l'obligation de compter dans leur personnel une personne titulaire du diplôme d'Etat de puéricultrice ou d'infirmier ou de faire appel à son concours.

« La certification de niveau II mentionnée au 3° de l'article R. 2324-34 n'est pas requise des personnes titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants assurant la direction d'un jardin d'enfants. »

Art. 13. – Après l'article R. 2324-37 du même code, sont insérés deux articles R. 2324-37-1 et R. 2324-37-2 ainsi rédigés :

« *Art. R. 2324-37-1.* – Sous réserve de l'autorisation du président du conseil général pour les établissements et services gérés par des personnes de droit privé, ou de son avis pour les établissements et services gérés par une collectivité publique, délivrés dans les conditions prévues aux articles R. 2324-19 et R. 2324-21, et du respect des dispositions du 2° de l'article R. 2324-30, la direction de trois établissements et services, chacun d'une capacité inférieure ou égale à vingt places, peut être assurée par une même personne, lorsque la capacité totale desdits établissements et services n'excède pas cinquante places.

« Le président du conseil général prend en compte, pour donner son autorisation ou formuler son avis, les difficultés éventuelles de recrutement, la capacité des établissements et services concernés, leur amplitude d'ouverture, la distance qui les sépare, ainsi que les compétences des autres professionnels qui y sont employés.

« Il est tenu compte de la capacité globale des établissements et services concernés pour l'application des dispositions des articles R. 2324-34, R. 2324-35 et R. 2324-46. Toutefois, le concours d'une puéricultrice ou d'une infirmière n'est pas requis dans ce cadre.

« *Art. R. 2324-37-2.* – La personne gestionnaire d'un établissement ou d'un service précise par écrit les compétences et les missions confiées par délégation au professionnel qu'elle a chargé de la direction de l'établissement ou du service.

« Une copie de ce document est adressée au président du conseil général du département qui a délivré l'autorisation ou donné l'avis prévus respectivement aux articles R. 2324-20 et R. 2324-22, ainsi que, le cas échéant, au conseil de l'établissement ou du service.

« Le document précise la nature et l'étendue des délégations notamment en matière de :

« 1° Conduite de la définition et de la mise en œuvre du projet d'établissement ou de service ;

« 2° Animation et gestion des ressources humaines ;

« 3° Gestion budgétaire, financière et comptable ;

« 4° Coordination avec les institutions et les intervenants extérieurs. »

Art. 14. – L'article R. 2324-39 du même code est ainsi rédigé :

« *Art. R. 2324-39.* – I. – Les établissements et services s'assurent du concours régulier d'un médecin spécialiste ou compétent qualifié en pédiatrie, ou, à défaut, de celui d'un médecin généraliste possédant une expérience particulière en pédiatrie, dénommé médecin de l'établissement ou du service.

« II. – Le médecin de l'établissement ou du service veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, ou d'autres situations dangereuses pour la santé. Il définit les protocoles d'action dans les situations d'urgence, en concertation avec le directeur de l'établissement ou du service et, le cas échéant, le professionnel de santé mentionné aux articles R. 2324-34 et R. 2324-35, et organise les conditions du recours aux services d'aide médicale d'urgence.

« Le médecin de l'établissement ou du service assure, en collaboration avec le professionnel de santé présent ou apportant son concours à l'établissement ou au service, les actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel et, le cas échéant, auprès des parents participant à l'accueil.

« III. – En liaison avec la famille, le médecin de l'enfant et l'équipe de l'établissement ou du service et, en concertation avec son directeur ou le professionnel de santé mentionné aux articles R. 2324-34 et R. 2324-35, le médecin de l'établissement ou du service s'assure que les conditions d'accueil permettent le bon

développement et l'adaptation des enfants dans l'établissement ou le service. En particulier, il veille à l'intégration des enfants porteurs d'un handicap, d'une affection chronique ou de tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière et, le cas échéant, met en place un projet d'accueil individualisé ou y participe.

« IV. – Le médecin de l'établissement ou du service assure la visite d'admission et donne son avis sur l'admission des enfants.

« A l'exception des enfants de moins de quatre mois et de ceux mentionnés au III ci-dessus, la visite d'admission peut également être assurée par le médecin de l'enfant. Un arrêté des ministres en charge de la famille et de la santé fixe les objectifs de la visite d'admission et le modèle de certificat médical à établir. Il fixe également les conditions de la transmission de ce document à l'établissement ou au service dans le cas où la visite d'admission est assurée par le médecin de l'enfant.

« V. – Pour l'exercice de ses missions et lorsqu'il l'estime nécessaire, le médecin de l'établissement ou du service, à son initiative ou à la demande du professionnel de santé présent ou apportant son concours à l'établissement ou au service et avec l'accord des parents, examine les enfants. »

Art. 15. – Après l'article R. 2324-40 du même code, il est inséré un article R. 2324-40-1 ainsi rédigé :

« *Art. R. 2324-40-1.* – I. – La puéricultrice, l'infirmier ou l'infirmière de l'établissement ou du service mentionnés à l'article R. 2324-35 apporte, chacun dans l'exercice de ses compétences, son concours au directeur de l'établissement pour la mise en œuvre des mesures nécessaires au bien-être et au développement des enfants.

« Il veille notamment, en concertation avec le médecin de l'établissement ou du service et la famille :

« 1° A la bonne adaptation des enfants et au respect de leurs besoins ;

« 2° A l'intégration des enfants porteurs d'un handicap ou atteints d'une affection nécessitant des soins ou une attention particulière ;

« 3° Le cas échéant, aux modalités de la délivrance des soins dont les enfants ont besoin et à la mise en œuvre des prescriptions médicales.

« En concertation avec le médecin de l'établissement ou du service et le directeur, il définit le cadre et les modalités d'intervention des soins d'urgence, assure la mise en œuvre des préconisations et protocoles définis par le médecin référent et enseigne au personnel de l'établissement ou du service les attitudes et les gestes efficaces en vue de la sécurité des enfants.

« II. – Les modalités et l'importance de ce concours sont définies en liaison entre le gestionnaire de l'établissement ou du service et le président du conseil général, à raison de quatre heures hebdomadaires par tranche de dix places d'accueil au minimum, et en fonction :

« 1° De la capacité d'accueil de l'établissement ou du service ;

« 2° De la durée et du rythme d'accueil des enfants accueillis ou susceptibles de l'être et, le cas échéant, de leurs besoins particuliers ;

« 3° Des compétences en matière de santé des professionnels présents dans l'établissement ou le service lui apportant leur concours. »

Art. 16. – L'article R. 2324-41 du même code est ainsi rédigé :

« *Art. R. 2324-41.* – Les établissements d'accueil collectif d'une capacité égale ou supérieure à vingt-cinq places disposent d'éducateurs de jeunes enfants diplômés d'Etat à raison d'au moins un demi-poste, auquel il est ajouté un demi-poste de plus par tranche complète de vingt places supplémentaires au-delà de vingt-cinq.

« Les services d'accueil familial d'une capacité égale ou supérieure à trente places disposent d'éducateurs de jeunes enfants diplômés d'Etat à raison d'au moins un demi-poste, auquel il est ajouté un demi-poste de plus par tranche complète de trente places supplémentaires au-delà de trente. »

Art. 17. – Après l'article R. 2324-41 du même code, il est inséré un article R. 2324-41-1 ainsi rédigé :

« *Art. R. 2324-41-1.* – Pour les professions autres que celles de médecin, d'infirmier et d'assistant de service social, couvertes par les articles L. 4111-2, L. 4311-3 et L. 4331-4 et par l'article L. 411-1 du code de l'action sociale et des familles, l'employeur peut procéder, dans le respect de la libre circulation des travailleurs et, le cas échéant, des dispositions statutaires ou conventionnelles applicables à l'emploi considéré, au recrutement de toute personne justifiant d'un diplôme de l'Union européenne permettant d'occuper un emploi équivalent dans son pays d'obtention. »

Art. 18. – L'article R. 2324-42 du même code est ainsi rédigé :

« *Art. R. 2324-42.* – Les personnels chargés de l'encadrement des enfants doivent être des puéricultrices diplômées d'Etat, des éducateurs de jeunes enfants diplômés d'Etat, des auxiliaires de puériculture diplômés, des infirmiers diplômés d'Etat ou des psychomotriciens diplômés d'Etat et, pour moitié au plus de l'effectif, des titulaires ayant une qualification définie par arrêté du ministre chargé de la famille, qui doivent justifier d'une expérience ou bénéficier d'un accompagnement définis par le même arrêté. »

Art. 19. – Les articles R. 2324-43 et R. 2324-44 du même code sont ainsi modifiés :

1° Au premier alinéa de l'article R. 2324-43, après les mots : « auprès des enfants », est ajouté le mot : « présents ».

2° Le quatrième alinéa de l'article R. 2324-43 est ainsi rédigé :

« Pour les établissements d'une capacité inférieure ou égale à trente places, la personne assurant la direction de l'établissement ou du service peut être partiellement prise en compte dans le calcul de l'effectif du personnel placé auprès des enfants. Cette prise en compte est limitée à un demi-poste au maximum pour les établissements ou services d'une capacité supérieure à seize places et inférieure ou égale à trente places. L'usage de cette faculté est subordonné à l'autorisation du président du conseil général pour les établissements gérés par une personne de droit privé, ou à son avis pour les établissements gérés par une collectivité publique, délivrés dans les conditions prévues aux articles R. 2324-19 et R. 2324-21. Le président du conseil général prend en compte, pour donner son autorisation ou formuler son avis, la capacité de l'établissement et son amplitude d'ouverture, les missions déléguées au directeur, les aides dont il dispose, ainsi que la qualification et l'expérience des personnels chargés des enfants. Cette possibilité ne peut être cumulée avec celle ouverte par les dispositions de l'article R. 2324-37-1. »

3° A la troisième phrase du deuxième alinéa de l'article R. 2324-44, les mots : « aux heures d'ouverture et de fermeture, » sont supprimés.

Art. 20. – Après l'article R. 2324-44 du même code, il est inséré un article R. 2324-44-1 ainsi rédigé :

« *Art. R. 2324-44-1.* – Les gestionnaires des établissements et services d'accueil garantissent contre les conséquences de leur responsabilité civile à l'occasion des dommages qu'ils peuvent causer aux enfants ou que ces derniers peuvent causer à autrui :

« 1° Les personnes qu'ils emploient ;

« 2° Les bénévoles et intervenants extérieurs non salariés, qui participent à l'accueil des enfants, sont présents dans l'établissement ou le service ou participent avec les enfants à des activités qu'il organise.

« Ils sont tenus de déclarer sans délai au président du conseil général tout décès ou tout accident ayant entraîné une hospitalisation survenu à un enfant qui leur était confié. »

Art. 21. – La sous-section 5 de la section III du chapitre IV du titre II du livre III de la deuxième partie du code de la santé publique est intitulée : « Dispositions particulières et dérogatoires ».

Art. 22. – L'article R. 2324-46 du même code est ainsi rédigé :

« *Art. R. 2324-46.* – I. – En l'absence de candidats répondant aux conditions exigées par les articles R. 2324-34 à R. 2324-37, il peut être dérogé, pour la direction d'un établissement ou d'un service d'accueil, selon la capacité d'accueil de celui-ci, aux conditions relatives à la durée de l'expérience professionnelle ou à la qualification prévues par ces articles, en faveur de candidats justifiant d'une qualification dans le domaine sanitaire ou social et d'une expérience de l'encadrement d'un établissement ou d'un service d'accueil de jeunes enfants, dans des conditions définies aux alinéas ci-dessous.

« II. – Pour les établissements ou services d'une capacité supérieure à quarante places, il peut être dérogé aux conditions relatives à la durée de l'expérience professionnelle pour les personnes satisfaisant aux conditions de qualification exigées pour cette catégorie d'établissements.

« Si ces conditions de qualification ne sont pas remplies, la direction de l'établissement ou du service peut être confiée :

« 1° A une personne titulaire du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants justifiant de cinq ans d'expérience professionnelle, dont deux au moins comme directeur, directeur adjoint ou responsable technique d'un établissement ou d'un service relevant de la présente section ;

« 2° A une personne titulaire du diplôme d'Etat de sage-femme ou d'infirmier justifiant :

« – de cinq ans d'expérience comme directeur ou directeur adjoint d'un établissement ou d'un service relevant de la présente section ;

« – ou d'une certification au moins de niveau II enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles prévu à l'article L. 335-6 du code de l'éducation attestant de compétences dans le domaine de l'encadrement ou de la direction et d'une expérience de cinq ans auprès d'enfants de moins de trois ans.

« III. – Pour les établissements ou services d'une capacité comprise entre vingt et une et quarante places, il peut être dérogé aux conditions relatives à la durée de l'expérience professionnelle pour les personnes satisfaisant aux conditions de qualification exigées pour cette catégorie d'établissements.

« Si ces conditions de qualification ne sont pas remplies, la direction de l'établissement ou du service peut être confiée à une personne titulaire du diplôme d'Etat d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé, de conseillère en économie sociale et familiale, de psychomotricien, ou d'un DESS ou d'un master II de psychologie justifiant :

« – de cinq ans d'expérience comme directeur, directeur adjoint ou responsable technique d'un établissement ou d'un service relevant de la présente section ;

« – ou d'une certification au moins de niveau II enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles prévu à l'article L. 335-6 du code de l'éducation attestant de compétences dans le domaine de l'encadrement ou de la direction et d'une expérience de cinq ans auprès d'enfants de moins de trois ans.

« IV. – Pour les établissements ou services d'une capacité inférieure ou égale à vingt places, il peut être dérogé aux conditions relatives à la durée de l'expérience professionnelle pour les personnes satisfaisant aux conditions de qualification exigées pour cette catégorie d'établissements.

« Si ces conditions de qualification ne sont pas remplies, la direction de l'établissement ou du service peut être confiée à une personne titulaire du diplôme d'Etat de sage-femme, d'infirmier, d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé, de conseillère en économie sociale et familiale, de psychomotricien, ou d'un DESS ou d'un master II de psychologie justifiant de trois ans d'expérience comme directeur, directeur adjoint ou responsable technique d'un établissement ou d'un service relevant de la présente section ou de trois ans d'expérience auprès de jeunes enfants.

« Pour les établissements et services gérés par une personne de droit privé, la direction peut être confiée à une personne ayant assuré pendant trois ans la direction d'un établissement ou d'un service relevant de la présente section ou la responsabilité technique d'un établissement à gestion parentale.

« V. – En outre, la direction d'un jardin d'enfants peut être confiée à une personne ayant exercé comme instituteur ou professeur des écoles justifiant de trois ans d'expérience professionnelle auprès de jeunes enfants. »

Art. 23. – Après l'article R. 2324-46 du même code, sont insérés un article R. 2324-46-1 et un article R. 2324-46-2 ainsi rédigés :

« *Art. R. 2324-46-1.* – Sont considérés comme des établissements et services d'accueil occasionnels ou saisonniers, soumis aux dispositions de l'article L. 2324-1, les accueils organisés de plus de six mineurs et fonctionnant pendant une durée supérieure à quinze jours et inférieure à cinq mois par an.

« Des dérogations aux dispositions des articles R. 2324-18, R. 2324-25, R. 2324-29, R. 2324-30, R. 2324-34 à R. 2324-41, R. 2324-42 à R. 2324-44, R. 2324-45 et R. 2324-46 peuvent être accordées aux établissements et services occasionnels ou saisonniers, qui rencontrent des difficultés pour satisfaire à ces dispositions. Ces dérogations tiennent compte des prestations proposées.

« Ces dérogations peuvent être assorties de toute condition, de nature à garantir la qualité de l'accueil, portant sur l'âge des enfants accueillis, les prestations proposées, les moyens à mettre en œuvre, ou la durée de la dérogation accordée.

« *Art. R. 2324-46-2.* – Les dérogations prévues aux articles R. 2324-46, R. 2324-46-1 et au deuxième alinéa de l'article R. 2324-47 sont décidées :

« 1° Pour les établissements et services gérés par une personne de droit privé, par le président du conseil général, après avis du médecin responsable du service départemental de protection maternelle et infantile ou d'un médecin de ce service qu'il délègue ;

« 2° Pour les établissements et services publics, par la collectivité publique gestionnaire, après avis du président du conseil général, sur avis du médecin responsable du service départemental de protection maternelle et infantile ou d'un médecin de ce service qu'il délègue.

« Le gestionnaire qui sollicite une dérogation justifie de ses recherches infructueuses pour trouver des candidats répondant aux exigences prévues aux articles R. 2324-34, R. 2324-35 et R. 2324-37. »

Art. 24. – L'article R. 2324-47 du même code est ainsi modifié :

1° Au premier alinéa, la référence : « R. 2324-33 » est remplacée par la référence : « R. 2324-34 » ;

2° Après le premier alinéa, sont insérés deux alinéas ainsi rédigés :

« En outre, à titre expérimental, il peut être créé, dans les conditions énoncées à l'article R. 2324-46-2, un établissement accueillant simultanément neuf enfants au maximum, dérogeant aux dispositions des 1° et 2° de l'article R. 2324-30, des articles R. 2324-38 à R. 2324-41, de l'article R. 2324-42, ainsi qu'à l'obligation de désignation d'un directeur et aux exigences relatives à la qualification des personnes chargées de l'encadrement des enfants. Le gestionnaire de l'établissement désigne une personne physique, distincte de celle accueillant les enfants, qui assure le suivi technique de l'établissement et l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du projet d'accueil. Si cette personne n'est pas titulaire d'une qualification mentionnée aux articles R. 2324-34, R. 2324-35 ou R. 2324-46, le gestionnaire s'assure du concours d'une personne répondant à l'une de ces qualifications. Les personnes accueillant les enfants dans ces établissements justifient d'une certification au moins de niveau V, enregistrée au répertoire national de certifications professionnelles prévu à l'article L. 335-6 du code de l'éducation, attestant de compétences dans le champ de l'accueil des jeunes enfants et de deux années d'expérience professionnelle, ou d'une expérience professionnelle de cinq ans comme assistant maternel agréé. Deux personnes répondant à ces exigences sont présentes à tout moment lorsque le nombre d'enfants présents est supérieur à trois.

« Une personne gestionnaire de plusieurs établissements mentionnés au deuxième alinéa est tenue de désigner un directeur dans les conditions prévues aux articles R. 2324-34 à R. 2324-37 et R. 2324-46 si la capacité globale des établissements concernés est supérieure à dix-huit places. »

3° Au quatrième alinéa, les mots : « Ces réalisations » sont remplacés par les mots : « Les réalisations mentionnées aux deux premiers alinéas ».

4° Après le quatrième alinéa, est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Le président du conseil général transmet copie des conventions mentionnées au quatrième alinéa au ministère chargé de la famille, afin de permettre à celui-ci d'assurer le suivi, l'évaluation et la diffusion des réalisations de type expérimental. »

Art. 25. – Il est inséré, après l'article R. 2324-47 du même code, un article R. 2324-48 ainsi rédigé :

« *Art. R. 2324-48.* – Dans le cadre de sa mission de contrôle prévue à l'article L. 2324-2, le médecin responsable du service départemental de protection maternelle et infantile demande aux personnes gestionnaires des établissements et services relevant de la présente section de lui transmettre chaque année des informations relatives aux enfants accueillis au cours de l'année précédente, ainsi qu'aux caractéristiques de l'accueil. Ces informations, ainsi que les modalités de leur transmission, sont définies par arrêté du ministre chargé de la famille. »

Art. 26. – Aux articles R. 2324-18, R. 2324-30, R. 2324-31, R. 2324-32, R. 2324-40 et R. 2324-44 du même code, les mots : « règlement intérieur » sont remplacés par les mots : « règlement de fonctionnement ».

Art. 27. – Les établissements et services d'accueil existant à la date de publication du présent décret disposent d'un délai de trois mois pour se mettre en conformité avec les dispositions de l'article R. 2324-37-2 du code de la santé publique et d'un délai de six mois pour se mettre en conformité avec les dispositions des articles R. 2324-29 et R. 2324-30 du même code.

Art. 28. – Les établissements et services d'accueil mentionnés à l'article R. 2324-46-1 du code de la santé publique existant à la date de publication du présent décret, dont la création n'a pas fait l'objet d'une autorisation ou d'un avis du président du conseil général, disposent d'un délai d'un an à compter de cette date pour solliciter l'autorisation ou l'avis prévus à l'article R. 2324-18 du même code.

Art. 29. – Les établissements d'accueil occasionnel en fonction à la date de publication du présent décret ne sont pas soumis à l'obligation prévue à l'article R. 2324-40-1 du code de la santé publique.

Art. 30. – L'article 3 du décret du 1er août 2000 susvisé est ainsi rédigé :

« *Art. 3.* – Les dispositions des articles R. 2324-34 à R. 2324-37 du code de la santé publique ne sont pas applicables au personnel en fonction dans les établissements et services existants à la date de publication du présent décret. »

Art. 31. – Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, le ministre de la santé et des solidarités et le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 février 2007.

DOMINIQUE DE VILLEPIN

Par le Premier ministre :

Le ministre de la santé et des solidarités,
XAVIER BERTRAND

Le ministre d'Etat,
ministre de l'intérieur
et de l'aménagement du territoire,
NICOLAS SARKOZY

Le ministre délégué à la sécurité sociale,
aux personnes âgées,
aux personnes handicapées
et à la famille,
PHILIPPE BAS

.Lecture :
Dans la colonne 1, les dispositions supprimées ou modifiées (en colonne 2) figurent en **gras souligné.**
Dans la colonne 2, les dispositions modifiées ou nouvelles figurent en **gras**

Décret n° 2007-230 du 20 février 2007	**Nouveau texte en fonction du décret du 7 juin 2010**
Chapitre IV - Etablissements d'accueil des enfants de moins de six ans Section 3 : Autres établissements	**Chapitre IV** - Etablissements d'accueil des enfants de moins de six ans Section 3 : Autres établissements
Article R. 2324-16. - Sont soumis aux dispositions de la présente section les établissements et services mentionnés à l'article L. 2324-1, à l'exception des pouponnières à caractère sanitaire et des accueils mentionnés au troisième alinéa de l'article L 2324-1, ainsi que des services d'accueil collectif recevant des enfants âgés de plus de deux ans scolarisés, avant et après la classe.	Article R. 2324-16. - **Sous réserve des dérogations prévues aux articles R 2324-46 et R.2324-47-1,** sont soumis aux dispositions de la présente section les établissements et services mentionnés à l'article L. 2324-1, à l'exception des pouponnières à caractère sanitaire et des accueils mentionnés au troisième alinéa de l'article L 2324-1, ainsi que des services d'accueil collectif recevant des enfants âgés de plus de deux ans scolarisés, avant et après la classe.
Article R. 2324-17. – Les établissements et les services d'accueil veillent à la santé, à la sécurité, et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement. Ils concourent à l'intégration sociale de ceux de ces **enfants ayant un handicap** ou atteints d'une maladie chronique. Ils apportent leur aide aux parents **afin que ceux-ci puissent concilier** leur vie professionnelle et leur vie familiale. Ils comprennent les établissements assurant l'accueil collectif non permanent d'enfants et les services assurant l'accueil familial non permanent d'enfants au domicile d'assistantes maternelles. *Cet accueil peut être régulier, le cas échéant à temps partiel, ou occasionnel.* Les établissements ou services peuvent assurer un multi-accueil, associant un accueil régulier et occasionnel, ou un accueil familial et collectif. Les établissements d'accueil collectif gérés par une association de parents qui participent à l'accueil sont dénommés établissements à gestion parentale. Les établissements d'accueil collectif qui reçoivent exclusivement des enfants âgés de plus de deux ans non scolarisés ou scolarisés à temps partiel sont dénommés jardins d'enfants dans la présente section.	Article R. 2324-17.- **Les établissements et les services d'accueil non permanent d'enfants veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale. Ils comprennent :** **1° Les établissements d'accueil collectif, notamment les établissements dits "crèches collectives" et "haltes-garderies", et les services assurant l'accueil familial non permanent d'enfants au domicile d'assistants maternels dits "services d'accueil familial" ou "crèches familiales" ;** **2° Les établissements d'accueil collectif gérés par une association de parents qui participent à l'accueil, dits "crèches parentales" ;** **3° Les établissements d'accueil collectif qui reçoivent exclusivement des enfants âgés de plus de deux ans non scolarisés ou scolarisés à temps partiel, dits "jardins d'enfants" ;** **4° Les établissements d'accueil collectif dont la capacité est limitée à dix places, dits "micro-crèches" ;** **L'ensemble de ces établissements et services peuvent organiser l'accueil des enfants de façon uniquement occasionnelle ou saisonnière en application de l'article R. 2324-46-1.** **Un même établissement ou service dit "multi-accueil" peut associer l'accueil collectif et l'accueil familial ou l'accueil régulier et l'accueil occasionnel.**

Décret 2007-230 du 20 février 2007	Nouveau texte
Sous section 2 - Création, extension et transformation	
Article R. 2324-18. - L'autorisation ou l'avis mentionnés à l'article L. 2324-1 du présent code doivent être sollicités auprès du président du conseil général du département dans lequel est implanté l'établissement ou le service demandeur. Tout dossier de demande d'autorisation ou d'avis doit comporter les éléments suivants : 1° Une étude des besoins ; 2° L'adresse de l'établissement ou du service d'accueil ; 3° Les statuts de l'établissement ou du service d'accueil ou de l'organisme gestionnaire, pour les établissements et services gérés par une personne de droit privé ; 4° Les objectifs, les modalités d'accueil et les moyens mis en œuvre, en fonction du public accueilli et du contexte local, notamment en ce qui concerne les capacités d'accueil, et les effectifs ainsi que la qualification des personnels ; 5° Le projet d'établissement ou de service prévu à l'article R. 2324-29 et le règlement de fonctionnement prévu à l'article R. 2324-30, ou les projets de ces documents s'ils n'ont pas encore été adoptés ; 6° Le plan des locaux, avec la superficie et la destination des pièces.	Article R. 2324-18. - L'autorisation ou l'avis mentionnés à l'article L. 2324-1 du présent code doivent être sollicités auprès du président du conseil général du département dans lequel est implanté l'établissement ou le service demandeur. Tout dossier de demande d'autorisation ou d'avis doit comporter les éléments suivants : 1. Une étude des besoins ; 2. L'adresse de l'établissement ou du service d'accueil ; 3. Les statuts de l'établissement ou du service d'accueil ou de l'organisme gestionnaire, pour les établissements et services gérés par une personne de droit privé ; 4. Les objectifs, les modalités d'accueil et les moyens mis en œuvre, notamment en ce qui concerne les capacités d'accueil, et les effectifs ainsi que la qualification des personnels ; 5. Le projet d'établissement ou de service prévu à l'article R. 2324-29 et le règlement de fonctionnement prévu à l'article R. 2324-30. Des projets de ces documents doivent être transmis s'ils ne sont adoptés à la date de la demande d'autorisation ou d'avis ; 6. Le plan des locaux, avec la superficie et la destination des pièces ; **7. Copie de la décision d'autorisation d'ouverture au public prévue à l'article L. 111-8-3 du code de la construction et de l'habitat et des pièces justifiant l'autorisation prévue à l'article R. 111-19-29 du même code ;** **8. Le cas échéant, copie de la déclaration au préfet prévue pour les établissements de restauration collective à caractère social et des avis délivrés dans le cadre de cette procédure. »**

Décret n° 2007-230 du 20 février 2007	Nouveau texte
Article R. 2324-19. - Le président du conseil général dispose d'un délai de trois mois, à compter de la réception d'un dossier complet, pour délivrer ou refuser l'autorisation prévue au premier alinéa de l'article L. 2324-1 du présent code. « Le refus d'autorisation ne peut être fondé sur des exigences supérieures à celles fixées aux articles R. 2324-18, R.2324-29, R.2324-30, R.2324-31, R.2324-33, R.2324-34, R.2324-36, R.2324-37, R.2324-37-2, R.2324-41, R.2324-42, ainsi que par les premier deuxième, troisième et cinquième alinéas de l'article R.2324-43 et par l'article R.2324-44. Le président du conseil général dispose d'un délai d'un mois à compter de la réception du dossier pour demander les pièces manquantes nécessaires. Il est accusé réception du dossier complet. *Il* demande, en complément des pièces énumérées à l'article R. 2324-18, copie des pièces justificatives de l'autorisation d'ouverture au public délivrée par le maire et attestant la sécurité et l'accessibilité des locaux et, le cas échéant, de la déclaration au préfet prévue pour les établissements de restauration collective à caractère social, ainsi que des avis délivrés dans le cadre de ces procédures. Il peut proroger le délai de délivrance ou de refus de l'autorisation jusqu'à ce que le gestionnaire ait porté à sa connaissance ces éléments, ainsi que le nom et la qualification du directeur, ou, dans les établissements à gestion parentale, du responsable technique, lorsque celui-ci dirige l'établissement ou le service en vertu des dispositions de l'article R. 2324-46 ou de l'article 3 du décret n°2000-762 du 1er août 2000. Le président du conseil général sollicite l'avis du maire de la commune d'implantation. Cet avis lui est notifié dans un délai d'un mois. A défaut de notification dans ce délai, l'avis est réputé avoir été donné. A défaut de réponse du président du conseil général dans le délai de trois mois, l'autorisation d'ouverture est réputée *acquise*.	Article R. 2324-19. - **Le président du conseil général dispose d'un délai de trois mois, à compter de la date à laquelle le dossier est réputé complet, pour notifier sa décision d'accorder ou de refuser l'autorisation prévue au premier alinéa de l'article L. 2324-1. L'absence de réponse vaut autorisation d'ouverture.** **Le dossier est réputé complet lorsque, dans un délai d'un mois à compter de sa réception, le président du conseil général n'a pas fait connaître au demandeur, par lettre recommandée avec avis de réception, les informations manquantes ou incomplètes.** **Après réception du dossier complet, le président du conseil général sollicite l'avis du maire de la commune d'implantation. Cet avis lui est notifié dans un délai d'un mois. A défaut de notification dans ce délai, l'avis est réputé avoir été donné.** **Les délais prévus aux trois premiers alinéas sont applicables aux demandes portant sur la transformation ou l'extension d'établissements ou services d'accueil existants.** **Le refus d'autorisation ne peut être fondé sur des exigences supérieures à celles fixées aux articles R. 2324-18, R. 2324-29, R. 2324-30, R. 2324-31, R. 2324-33, R. 2324-34, R. 2324-36, R. 2324-36-1, R. 2324-37, R. 2324-37-2, R. 2324-41, R. 2324-42, aux premier, deuxième, troisième et sixième alinéas de l'article R. 2324-43 et à l'article R. 2324-44.** **L'autorisation peut être délivrée, à titre conditionnel, si le nom et la qualification du directeur, du référent technique, ou, dans les établissements à gestion parentale, du responsable technique, ne sont pas connus à sa date de délivrance. En ce cas, le gestionnaire établit au plus tard quinze jours avant l'ouverture de l'établissement ou du service qu'il satisfait aux exigences des articles R. 2324-34, R. 2324-35, R. 2324-36 et R. 2324-46.**
Article R. 2324-20. - L'autorisation délivrée par le président du conseil général mentionne, **les modalités de l'accueil**, les prestations proposées, les capacités d'accueil et l'âge des enfants accueillis, les conditions de fonctionnement, les effectifs ainsi que les qualifications des personnels. ***Elle*** mentionne également le nom du directeur ou, pour les établissements à gestion parentale, du responsable technique, lorsque celui-ci dirige l'établissement ou le service en vertu des dispositions de l'article R. 2324-46 ou de l'article 3 du décret n°2000-762 du 1er août 2000. L'autorisation peut prévoir des capacités d'accueil différentes suivant les périodes de l'année, de la semaine ou de la journée, compte tenu des variations prévisibles des besoins d'accueil.	Article R. 2324-20. - **L'autorisation délivrée par le président du conseil général mentionne les prestations proposées, les capacités d'accueil et l'âge des enfants accueillis, les conditions de fonctionnement, notamment les jours et horaires d'ouverture, les effectifs ainsi que la qualification du personnel.** **Sous réserve de l'application du dernier alinéa de l'article R. 2324-19, l'autorisation mentionne également le nom du directeur, du référent technique ou, pour les établissements à gestion parentale, du responsable technique, lorsque celui-ci dirige l'établissement ou le service en vertu des dispositions de l'article R. 2324-46.** **L'autorisation peut prévoir des capacités d'accueil différentes suivant les périodes de l'année, de la semaine ou de la journée, compte tenu des variations prévisibles des besoins d'accueil.**

Décret n° 2007-230 du 20 février 2007	Nouveau texte
Article R. 2324-21. - Le président du conseil général dispose d'un délai de trois mois à compter de la réception d'un dossier complet, pour notifier à la collectivité publique intéressée l'avis prévu au deuxième alinéa de l'article L. 2334-1 du présent code. Il dispose d'un délai d'un mois à compter de la réception du dossier pour demander les pièces manquantes nécessaires. Il est accusé réception du dossier complet. Il demande, en complément des pièces énumérées à l'article R. 2324-18, copie des pièces mentionnées au 2ème alinéa de l'article R. 2324-19. Il peut appliquer la prorogation prévue à l'article R. 2324-19 dans les conditions prévues par cet article. A défaut de réponse dans le délai qui lui est imparti, l'avis du président du conseil général est réputé avoir été rendu	Article R. 2324-21. - **Le président du conseil général dispose d'un délai de trois mois à compter de la date à laquelle le dossier est réputé complet pour notifier à la collectivité publique intéressée l'avis prévu au deuxième alinéa de l'article L. 2334-1. L'absence de réponse vaut avis favorable.** **Les dispositions des deuxième et quatrième alinéas de l'article R. 2324-19 et, sauf dans le cas d'une demande formée par la commune d'implantation, du troisième alinéa de cet article sont applicables à la demande d'avis.** **L'avis ne peut être défavorable que dans les cas prévus au cinquième alinéa de l'article R. 2324-19.**
Article R. 2324-22. - L'avis du président du conseil général porte notamment sur les prestations proposées, sur les capacités d'accueil, sur l'adéquation des locaux, sur les conditions de fonctionnement de l'établissement ou du service, sur les effectifs ainsi que sur la qualification des personnels	Article R. 2324-22. - L'avis du président du conseil général porte notamment sur les prestations proposées, sur les capacités d'accueil, sur l'adéquation des locaux, sur les conditions de fonctionnement de l'établissement ou du service, sur les effectifs ainsi que sur la qualification des personnels
Article R. 2324-23.- Dans le cadre de la procédure d'autorisation ou d'avis de création, d'extension ou de transformation, une visite sur place de l'établissement ou du service est effectuée préalablement par le médecin responsable du service de protection maternelle et infantile, ou **par un médecin du même service** qu'il délègue. Cette visite a pour objet d'évaluer si les locaux et leur aménagement répondent aux objectifs et aux conditions définis à l'article R. 2324-28, compte tenu de l'âge et des besoins des enfants accueillis.	Article R. 2324-23.- Dans le cadre de la procédure d'autorisation ou d'avis portant sur la création, l'extension ou la transformation d'un établissement ou service d'accueil, une visite sur place est effectuée préalablement par le médecin responsable du service de protection maternelle et infantile, **par un médecin ou une puéricultrice appartenant à ce service ou, à défaut, par professionnel qualifié dans le domaine de la petite enfance, appartenant à ce service,** qu'il délègue. Cette visite a pour objet d'évaluer si les locaux et leur aménagement répondent aux objectifs et aux conditions définis à l'article R. 2324-28, compte tenu de l'âge et des besoins des enfants accueillis.
Article R. 2324-24. - Tout projet de modification portant sur un des éléments du dossier de demande d'autorisation ou d'avis, ou sur une des mentions de l'autorisation, est porté sans délai à la connaissance du président du conseil général par le directeur ou le gestionnaire de l'établissement ou du service. Le président du conseil général peut, dans un délai d'un mois, selon le cas, refuser la modification ou émettre un avis défavorable à l'exécution de celle-ci. Le refus est prononcé s'il estime que la modification ne respecte pas les conditions d'organisation, de fonctionnement et de qualification des personnels prévues par les dispositions de la présente section, ou qu'elle est de nature à compromettre la santé, la sécurité ou le bien-être des enfants accueillis.	Article R. 2324-24. - Tout projet de modification portant sur un des éléments du dossier de demande d'autorisation ou d'avis, ou sur une des mentions de l'autorisation, est porté sans délai à la connaissance du président du conseil général par le directeur ou le gestionnaire de l'établissement ou du service. Le président du conseil général peut, dans un délai d'un mois, selon le cas, refuser la modification ou émettre un avis défavorable à l'exécution de celle-ci. Le refus est prononcé s'il estime que la modification ne respecte pas les conditions d'organisation, de fonctionnement et de qualification des personnels prévues par les dispositions de la présente section, ou qu'elle est de nature à compromettre la santé, la sécurité ou le bien-être des enfants accueillis.

Décret n° 2007-230 du 20 février 2007	**Nouveau texte**
Article R. 2324-25.- Les établissements d'accueil collectif doivent être organisés de telle sorte que la capacité de chaque unité d'accueil ne dépasse pas soixante places. **Toutefois**, la capacité des établissements à gestion parentale ne peut dépasser vingt places. A titre exceptionnel, eu égard aux besoins des familles et aux conditions de fonctionnement de l'établissement, elle peut être portée à vingt cinq places, par décision du président du conseil général, après avis du médecin responsable du service de protection maternelle et infantile, ou d'un médecin du même service qu'il délègue. Pour les jardins d'enfants, l'effectif de l'unité d'accueil peut atteindre quatre-vingt places.	Article R. 2324-25.- La capacité des établissements ou services d'accueil collectif est limitée à soixante places par unité d'accueil. La capacité des établissements à gestion parentale est limitée à vingt places. A titre exceptionnel, eu égard aux besoins des familles et aux conditions de fonctionnement de l'établissement, elle peut être portée à vingt cinq places, par décision du président du conseil général, après avis du médecin responsable du service de protection maternelle et infantile, ou d'un médecin du même service qu'il délègue. **La capacité des jardins d'enfants est limitée à quatre-vingts places par unité d'accueil.**
Sous-section 3 : Organisation et fonctionnement	***Sous-section 3 : Organisation et fonctionnement***
Article R. 2324-26.- La capacité des services d'accueil familial ne peut être supérieure à cent cinquante places. Un établissement multi-accueil assurant à la fois de l'accueil collectif et de l'accueil familial ne peut avoir une capacité globale supérieure à cent places.	Article R. 2324-26.- La capacité des services d'accueil familial ne peut être supérieure à cent cinquante places. Un établissement multi-accueil assurant à la fois de l'accueil collectif et de l'accueil familial ne peut avoir une capacité globale supérieure à cent places.
Article R.2324-27. - Des enfants peuvent être accueillis en surnombre certains jours de la semaine, dans la limite de **10 %** de la capacité d'accueil autorisée pour l'établissement ou le service considéré et à condition que le taux d'occupation n'excède pas *100 %* en moyenne hebdomadaire.	Article R.2324-27. - **Sous réserve du respect des dispositions du premier alinéa de l'article R. 2324-17 et de l'article R. 2324-43 et à condition que la moyenne hebdomadaire du taux d'occupation n'excède pas cent pour cent de la capacité d'accueil prévue par l'autorisation du président du conseil général ou figurant dans la demande d'avis qui lui a été adressée, des enfants peuvent être accueillis en surnombre certains jours de la semaine, dans le respect des limites suivantes :** **1° Dix pour cent de la capacité d'accueil pour les établissements ou services d'une capacité inférieure ou égale à vingt places ;** **2° Quinze pour cent de la capacité d'accueil pour les établissements ou services d'une capacité comprise entre vingt et une et quarante places ;** **3° Vingt pour cent de la capacité d'accueil pour les établissements ou services d'une capacité supérieure ou égale à quarante et une places.**
Article R. 2324-28. - Les locaux et leur aménagement doivent permettre la mise en œuvre du projet éducatif. Les personnels des établissements doivent pouvoir y accomplir leurs tâches dans des conditions satisfaisantes de sécurité, d'hygiène et de confort, en portant aux enfants une attention constante et en organisant de manière adaptée à leurs besoins les repas, le sommeil, le repos, les soins corporels, et les activités de jeu et d'éveil. L'aménagement intérieur des établissements doit favoriser en outre l'accueil des parents et l'organisation de réunions pour le personnel. Les services d'accueil familial doivent disposer d'un local réservé à l'accueil des assistantes maternelles et des parents, d'une salle de réunion et d'un espace réservé aux activités d'éveil des enfants.	Article R. 2324-28. - Les locaux et leur aménagement doivent permettre la mise en œuvre du **projet d'établissement ou de service mentionné à l'article R.2324-29 de la présente section**. Les personnels des établissements doivent pouvoir y accomplir leurs tâches dans des conditions satisfaisantes de sécurité, d'hygiène et de confort, en portant aux enfants une attention constante et en organisant de manière adaptée à leurs besoins les repas, le sommeil, le repos, les soins corporels, et les activités de jeu et d'éveil. **Une unité d'accueil est un espace aménagé pour offrir, de façon autonome, aux enfants qui y sont accueillis l'ensemble des prestations et des activités prévues par le projet d'établissement. Un même établissement peut comprendre plusieurs unités d'accueil distinctes.** L'aménagement intérieur des établissements doit favoriser l'accueil des parents et l'organisation de réunions pour le personnel. Les services d'accueil familial doivent disposer d'un local réservé à l'accueil des assistants maternels et des parents, d'une salle de réunion et d'un espace réservé aux activités d'éveil des enfants.

Décret n° 2007-230 du 20 février 2007	Nouveau texte
Article R. 2324-29. -	Article R. 2324-29. -
Les établissements et services d'accueil élaborent un projet d'établissement ou de service qui comprend les éléments suivants :	Les établissements et services d'accueil élaborent un projet d'établissement ou de service qui comprend les éléments suivants :
1° - **un projet éducatif** pour l'accueil, le soin, le développement, l'éveil et le bien-être des enfants ;	1°- **Un projet éducatif précisant les dispositions prises** pour assurer l'accueil, le soin, le développement, l'éveil et le bien-être des enfants ;
2° - **un projet social, précisant notamment** les modalités prévues pour la mise en œuvre des dispositions du dernier (6ème) alinéa de l'article L. 214-2 et de l'article L. 214-7 du code de l'action sociale et des familles ;	**2°- Un projet social, précisant notamment les modalités d'intégration de l'établissement ou du service dans son environnement social et les dispositions prises** pour la mise en œuvre du droit prévu par le dernier alinéa de l'article L214-2 et de l'article L214-7 du code de l'action sociale et des familles ;
3° - les prestations d'accueil proposées, en précisant notamment les durées et les rythmes d'accueil ;	3°- Les prestations d'accueil proposées, en précisant notamment les durées et les rythmes d'accueil ;
4° - le cas échéant, les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants **atteints d'un handicap ou d'une maladie chronique** ;	4°- Le cas échéant, les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants **présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique** ;
5° - la présentation des compétences professionnelles mobilisées ;	5°- La présentation des compétences professionnelles mobilisées ;
6° - pour les services d'accueil familial, les modalités de formation des assistantes maternelles, du soutien professionnel qui leur est apporté et du suivi des enfants au domicile de celles-ci ;	6°- Pour les services d'accueil familial, les modalités de formation **continue** des assistants maternels, du soutien professionnel qui leur est apporté et du suivi des enfants au domicile de celles-ci ;
7° - la définition de la place des familles, et de leur participation à la vie de l'établissement ou du service ;	7°- Les modalités d'implication et de participation des familles à la vie de l'établissement ou du service ;
8° - les modalités des relations avec les organismes extérieurs ;	8°- Les modalités des relations avec les organismes extérieurs ;
Article R. 2324-30. -	Article R. 2324-30. -
Les établissements et services d'accueil élaborent un règlement de fonctionnement qui précise les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'établissement ou du service, et notamment :	Les établissements et services d'accueil élaborent un règlement de fonctionnement qui précise les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'établissement ou du service, et notamment :
1° - les fonctions du directeur ou, pour les équipements à gestion parentale, du responsable technique ;	1° - les fonctions du directeur ou, pour les équipements à gestion parentale, du responsable technique ;
2° - les modalités permettant d'assurer, en toutes circonstances, la continuité de la fonction de direction ;	2° - les modalités permettant d'assurer, en toutes circonstances, la continuité de la fonction de direction**, dans les conditions fixées à l'article R.2324-36-1 de la présente section**;
3° - Les modalités d'admission des enfants,	3° - les modalités d'admission des enfants ;
4° - les horaires et les conditions de départ des enfants ;	4° - les horaires et les conditions **d'arrivée et** de départ des enfants ;
5° - le mode de calcul des tarifs ;	5° - le mode de calcul des tarifs ;
6° - les modalités du concours du médecin, ainsi que, le cas échéant, de la puéricultrice ou de l'infirmier attaché à l'établissement ou au service, et des professionnels visés à l'article R. 2324-38 ;	6° - les modalités du concours du médecin, ainsi que, le cas échéant, de la puéricultrice ou de l'infirmier attaché à l'établissement ou au service, et des professionnels visés à l'article R. 2324-38 ;
7° - les modalités de délivrance de soins spécifiques, occasionnels ou réguliers, le cas échéant avec le concours de professionnels médicaux ou paramédicaux extérieurs à la structure ;	7° - les modalités de délivrance de soins spécifiques, occasionnels ou réguliers, le cas échéant avec le concours de professionnels médicaux ou paramédicaux extérieurs à l'établissement ou service d'accueil ;
8° - les modalités d'intervention médicale en cas d'urgence ;	8° - les modalités d'intervention médicale en cas d'urgence ;
9° - les modalités d'information et de participation des parents à la vie de l'établissement ou du service.	9° - les modalités d'information des parents ainsi que de leur participation des parents à la vie de l'établissement ou du service.
Les dispositions du règlement de fonctionnement prennent en compte l'objectif d'accessibilité défini au dernier (6ème) alinéa de l'article L. 214-2 du code de l'action sociale et des familles, ainsi que les dispositions de l'article L. 214-7 du même code.	Les dispositions du règlement de fonctionnement prennent en compte l'objectif d'accessibilité défini au dernier (6ème) alinéa de l'article L. 214-2 du code de l'action sociale et des familles, ainsi que les dispositions de l'article L. 214-7 du même code.
Dans les équipements à gestion parentale, le règlement de fonctionnement précise en outre les responsabilités respectives et les modalités de collaboration des parents et des professionnels assurant l'encadrement des enfants, ainsi que les fonctions déléguées au responsable technique.	Dans les équipements à gestion parentale, le règlement de fonctionnement précise, en outre, les responsabilités respectives et les modalités de collaboration des parents et des professionnels assurant l'encadrement des enfants, ainsi que les fonctions déléguées au responsable technique.

Décret n° 2007-230 du 20 février 2007	Nouveau texte
Article R. 2324-31. -	Article R. 2324-31. -
Le projet d'établissement ou de service et le règlement de fonctionnement sont transmis au président du conseil général après leur adoption définitive.	Le projet d'établissement ou de service et le règlement de fonctionnement sont transmis au président du conseil général après leur adoption définitive.
Ils sont affichés dans un lieu de l'établissement ou du service accessible aux familles.	Ils sont affichés dans un lieu de l'établissement ou du service accessible aux familles.
Un exemplaire du règlement de fonctionnement est communiqué, à leur demande, aux familles dont un enfant est inscrit dans l'établissement ou le service.	Un exemplaire du règlement de fonctionnement est systématiquement communiqué, aux familles dont un enfant est inscrit dans l'établissement ou le service.
Article R. 2324-32. -	Article R. 2324-32. -
Lorsqu'il existe un conseil d'établissement ou de service, le projet d'établissement ou de service et le règlement de fonctionnement lui sont soumis pour avis avant leur adoption.	Lorsqu'il existe un conseil d'établissement ou de service, le projet d'établissement ou de service et le règlement de fonctionnement lui sont soumis pour avis avant leur adoption.
Article R. 2324-33. -	Article R. 2324-33. -
Les personnes gestionnaires des établissements et services d'accueil s'assurent, dans les conditions prévues à l'article 776 du code de procédure pénale, que les personnes qu'elles recrutent pour exercer des fonctions à quelque titre que ce soit dans ces établissements et services, satisfont aux dispositions de l'article L. 133-6 du code de l'action sociale et des familles.	Les personnes gestionnaires des établissements et services d'accueil s'assurent, dans les conditions prévues à l'article 776 du code de procédure pénale, que les personnes qu'elles recrutent pour exercer des fonctions à quelque titre que ce soit dans ces établissements et services, satisfont aux dispositions de l'article L. 133-6 du code de l'action sociale et des familles.
R. 2324-34. -	R. 2324-34. -
Sous réserve de l'application des dispositions des articles R. 2324-35 et R. 2324-37, la direction d'un établissement ou d'un service d'accueil peut être confiée :	Sous réserve de l'application des dispositions des articles R. 2324-35 et R. 2324-37, la direction d'un établissement ou d'un service d'accueil peut être confiée :
« 1° Soit à une personne titulaire du diplôme d'Etat de docteur en médecine ;	« 1° Soit à une personne titulaire du diplôme d'Etat de docteur en médecine ;
« 2° Soit à une personne titulaire du diplôme d'Etat de puéricultrice justifiant de trois ans d'expérience professionnelle ;	« 2° Soit à une personne titulaire du diplôme d'Etat de puéricultrice justifiant de trois ans d'expérience professionnelle ;
« 3° Soit à une personne titulaire du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants, à condition :	« 3° Soit à une personne titulaire du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants, à condition :
- qu'elle justifie d'une certification au moins de niveau II enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles prévu à l'article L. 335-6 du code de l'éducation, attestant de compétences dans le domaine de l'encadrement ou de la direction ;	- qu'elle justifie d'une certification au moins de niveau II enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles prévu à l'article L. 335-6 du code de l'éducation, attestant de compétences dans le domaine de l'encadrement ou de la direction ;
- qu'elle justifie de **trois** ans d'expérience professionnelle ;	- qu'elle justifie d**e** trois ans d'expérience professionnelle ;
- que l'établissement ou le service comprenne dans son effectif une puéricultrice diplômée d'Etat ou, à défaut, un infirmier ou une infirmière diplômé d'Etat justifiant au moins d'une année d'expérience professionnelle auprès de jeunes enfants. »	- que l'établissement ou le service comprenne dans son effectif une puéricultrice diplômée d'Etat ou, à défaut, un infirmier ou une infirmière diplômé d'Etat

Décret n° 2007-230 du 20 février 2007	Nouveau texte
R. 2324-35. - La direction d'un établissement ou d'un service d'accueil d'une capacité inférieure ou égale à quarante places peut être confiée à un éducateur de jeunes enfants diplômé d'Etat justifiant de trois ans d'expérience professionnelle, sous réserve, qu'ils s'adjoigne le concours, dans les conditions définies par l'article R. 2324-40-1, d'une puéricultrice diplômée d'Etat ou, à défaut, d'un infirmier ou d'une infirmière diplômé d'Etat justifiant au moins d'une année d'expérience professionnelle auprès de jeunes enfants. La direction d'un établissement ou d'un service d'accueil d'une capacité inférieure ou égale à vingt places et la responsabilité technique d'un établissement à gestion parentale peuvent être confiées : 1° Soit à une puéricultrice diplômée d'Etat justifiant de trois ans d'expérience professionnelle ; 2° Soit à un éducateur de jeunes enfants diplômé d'Etat justifiant de trois ans d'expérience professionnelle. « Les dispositions des deux alinéas précédents s'entendent sous réserve de l'application des dispositions de l'article R. 2324-41-1. »	R. 2324-35. - **La direction d'un établissement ou d'un service d'accueil d'une capacité inférieure ou égale à quarante places peut être confiée soit à une puéricultrice diplômée d'Etat justifiant de trois ans d'expérience professionnelle, soit à un éducateur de jeunes enfants diplômé d'Etat justifiant de trois ans d'expérience professionnelle, sous réserve qu'il s'adjoigne le concours, dans les conditions définies par l'article R. 2324-40-1, d'une puéricultrice diplômée d'Etat ou, à défaut, d'un infirmier ou d'une infirmière diplômé d'Etat justifiant au moins d'une année d'expérience professionnelle auprès de jeunes enfants.** La direction d'un établissement ou d'un service d'accueil d'une capacité inférieure ou égale à vingt places et la responsabilité technique d'un établissement à gestion parentale peuvent être confiées : 1° Soit à une puéricultrice diplômée d'Etat justifiant de trois ans d'expérience professionnelle ; 2° Soit à un éducateur de jeunes enfants diplômé d'Etat justifiant de trois ans d'expérience professionnelle. « Les dispositions des trois alinéas précédents s'entendent sous réserve de l'application des dispositions de l'article R. 2324-41-1. »
R. 2324-36. - Le directeur d'un établissement ou d'un service d'une capacité supérieure à soixante places est assisté d'un adjoint répondant aux conditions de qualification et d'expérience prévues aux articles R. 2324-34, R. 2324-35 ou R. 2324-46.	R. 2324-36. - Le directeur d'un établissement ou d'un service d'une capacité supérieure à soixante places est assisté d'un adjoint répondant aux conditions de qualification et d'expérience prévues aux articles R. 2324-34, R. 2324-35 ou R. 2324-46.
	[Nouveau] **R.2324-36-1-** **Sous réserve du dernier alinéa du présent article, les établissements mentionnés au 4° de l'article R. 2324-17 sont dispensés de l'obligation de désigner un directeur. En ce cas, les dispositions des articles R. 2324-34, R. 2324-35 et R. 2324-40-1 ne leur sont pas applicables.** **Le gestionnaire de l'établissement est tenu de désigner une personne physique, dénommée référent technique, pouvant être distincte des personnes chargées de l'encadrement des enfants accueillis, pour assurer le suivi technique de l'établissement ainsi que l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du projet d'accueil.** **Le référent technique a pour missions d'accompagner et de coordonner l'activité des personnes chargées de l'encadrement des enfants.** **Si cette personne n'est pas titulaire d'une des qualifications mentionnées aux articles R. 2324-34, R. 2324-35 ou R. 2324-46, le gestionnaire s'assure du concours régulier d'une personne répondant à l'une de ces qualifications.** **Lorsque plusieurs établissements mentionnés au 4° de l'article R. 2324-17 sont gérés par une même personne, celle-ci est tenue de désigner un directeur dans les conditions prévues aux articles R. 2324-34 à R. 2324-37 et R. 2324-46 si la capacité totale de ces établissements est supérieure à vingt places.**

Décret n° 2007-230 du 20 février 2007	Nouveau texte
	R.2324-36-2- **En l'absence de la personne habituellement chargée des fonctions de direction, la continuité de ces fonctions est assurée par une personne présente dans l'établissement ou service, disposant de la qualification prévue à l'article R. 2324-42 et d'une expérience professionnelle auprès de jeunes enfants. Le règlement de fonctionnement prévoit, en application du 2° de l'article R. 2324-30, les conditions dans lesquelles cette personne est désignée et les conditions de suppléance.** **Ces dispositions ne sont pas applicables aux établissements mentionnés au 4° de l'article R. 2324-17.**
R. 2324-37.- Pour l'application des articles R. 2324-34 et R. 2324-35, les jardins d'enfants sont, quelle que soit leur capacité d'accueil, dispensés de l'obligation de compter dans leur personnel une personne titulaire du diplôme d'Etat de puéricultrice ou d'infirmier ou de faire appel à son concours. La certification de niveau II mentionnée au 3° de l'article R. 2324-34 n'est pas requise des personnes titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants assurant la direction d'un jardin d'enfants.	R. 2324-37.- Pour l'application des articles R. 2324-34 et R. 2324-35, les jardins d'enfants sont, quelle que soit leur capacité d'accueil, dispensés de l'obligation de compter dans leur personnel une personne titulaire du diplôme d'Etat de puéricultrice ou d'infirmier ou de faire appel à son concours. La certification de niveau II mentionnée au 3° de l'article R. 2324-34 n'est pas requise des personnes titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants assurant la direction d'un jardin d'enfants.
R. 2324-37-1- Sous réserve de l'autorisation du président du conseil général pour les établissements et services gérés par des personnes de droit privé, ou de son avis pour les établissements et services gérés par une collectivité publique, délivrés dans les conditions prévues aux articles R. 2324-19 et R. 2324-21, et du respect des dispositions du 2° de l'article R. 2324-30, la direction de trois établissements et services chacun d'une capacité inférieure ou égale à vingt places peut être assurée par une même personne, lorsque la capacité totale desdits établissements et services n'excède pas cinquante places. Le président du conseil général prend en compte, pour donner son autorisation ou formuler son avis, les difficultés éventuelles de recrutement, la capacité des établissements et services concernés, leur amplitude d'ouverture, la distance qui les sépare, ainsi que les compétences des autres professionnels qui y sont employés. Il est tenu compte de la capacité globale des établissements et services concernés pour l'application des dispositions des articles R. 2324-34, R. 2324-35 et R. 2324-46. Toutefois, le concours d'une puéricultrice ou d'une infirmière n'est pas requis dans ce cadre.	R. 2324-37-1- Sous réserve de l'autorisation du président du conseil général pour les établissements et services gérés par des personnes morales de droit privé, ou de son avis pour les établissements et services gérés par des personnes morales de droit public, délivrés dans les conditions prévues aux articles R. 2324-19 et R. 2324-21, et du respect des dispositions du 2° de l'article R. 2324-30, la direction de trois établissements et services chacun d'une capacité inférieure ou égale à vingt places peut être assurée par une même personne, lorsque la capacité totale desdits établissements et services n'excède pas cinquante places. Le président du conseil général prend en compte, pour donner son autorisation ou formuler son avis, les difficultés éventuelles de recrutement, la capacité des établissements et services concernés, leur amplitude d'ouverture, la distance qui les sépare, ainsi que les compétences des autres professionnels qui y sont employés. Il est tenu compte de la capacité globale des établissements et services concernés pour l'application des dispositions des articles R. 2324-34, R. 2324-35 et R. 2324-46. Toutefois, le concours d'une puéricultrice ou d'une infirmière n'est pas requis dans ce cadre.
R. 2324-37-2. - La personne gestionnaire d'un établissement ou d'un service précise par écrit les compétences et les missions confiées par délégation au professionnel qu'elle a chargé de la direction de l'établissement ou du service. Une copie de ce document est adressée au président du conseil général du département qui a délivré l'autorisation ou donné l'avis prévus respectivement aux articles R. 2324-20 et R. 2324-22, ainsi que, le cas échéant, au conseil de l'établissement ou du service. Le document précise la nature et l'étendue des délégations notamment en matière de: 1° Conduite de la définition et de la mise en œuvre du projet d'établissement ou de service ; 2° Animation et gestion des ressources humaines ; 3° Gestion budgétaire, financière et comptable ; 4° Coordination avec les institutions et les intervenants extérieurs. »	R. 2324-37-2. - Le gestionnaire d'un établissement ou d'un service précise par écrit les compétences et les missions confiées au professionnel chargé de la direction de l'établissement ou du service. Une copie de ce document est adressée au président du conseil général du département qui a délivré l'autorisation ou donné l'avis prévus respectivement aux articles R. 2324-20 et R. 2324-22. ainsi que, le cas échéant, au conseil de l'établissement ou du service. Le document précise la nature et l'étendue des délégations confiées, notamment en matière : 1. de définition et de mise en œuvre du projet d'établissement ou de service ; 2. d'animation et de gestion des ressources humaines ; 3. de gestion budgétaire, financière et comptable ; 4. de coordination avec les institutions et les intervenants extérieurs. »

Décret n° 2007-230 du 20 février 2007	Nouveau texte
R. 2324-38.- Les établissements et services veillent à s'assurer, compte tenu du nombre, de l'âge et des besoins des enfants qu'ils accueillent et de leur projet éducatif et social, le concours d'une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels qualifiés, notamment dans les domaines psychologique, social, sanitaire, éducatif et culturel.	R. 2324-38.- Les établissements et services **d'une capacité supérieure à dix places** veillent à s'assurer, compte tenu du nombre, de l'âge et des besoins des enfants qu'ils accueillent et de leur projet éducatif et social, le concours d'une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels qualifiés, notamment dans les domaines psychologique, social, sanitaire, éducatif et culturel.
R. 2324-39.- I - Les établissements et services s'assurent du concours régulier d'un médecin spécialiste ou compétent qualifié en pédiatrie, ou, à défaut, de celui d'un médecin généraliste possédant une expérience particulière en pédiatrie, dénommé médecin de l'établissement ou du service. II - Le médecin de l'établissement ou du service veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, ou d'autres situations dangereuses pour la santé. Il définit les protocoles d'actions dans les situations d'urgence, en concertation avec le directeur de l'établissement ou du service et, le cas échéant, le professionnel de santé mentionné aux articles R. 2324-34 et R. 2324-35, et organise les conditions du recours aux services d'aide médicale d'urgence. Le médecin de l'établissement ou du service assure, en collaboration avec le professionnel de santé présent ou apportant son concours à l'établissement ou au service, les actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel et, le cas échéant, auprès des parents participant à l'accueil. III - En liaison avec la famille, le médecin de l'enfant et l'équipe de l'établissement ou du service, et en concertation avec son directeur ou le professionnel de santé mentionné aux articles R. 2324-34 et R. 2324-35, le médecin de l'établissement ou du service s'assure que les conditions d'accueil permettent le bon développement et l'adaptation des enfants dans l'établissement ou le service. En particulier, il veille à l'intégration des enfants porteurs d'un handicap, d'une affection chronique, ou de tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière, et, le cas échéant, met en place un projet d'accueil individualisé ou y participe. IV - Le médecin de l'établissement ou du service assure la visite d'admission et donne son avis sur l'admission des enfants. A l'exception des enfants de moins de quatre mois et de ceux mentionnés au III ci-dessus, la visite d'admission peut également être assurée par le médecin de l'enfant. Un arrêté des ministres en charge de la famille et de la santé fixe les objectifs de la visite d'admission et le modèle de certificat médical à établir. Il fixe également les conditions de la transmission de ce document à l'établissement ou au service dans le cas où la visite d'admission est assurée par le médecin de l'enfant. V – Pour l'exercice de ses missions et lorsqu'il l'estime nécessaire, le médecin de l'établissement ou du service, à son initiative ou à la demande du professionnel de santé présent ou apportant son concours à l'établissement ou au service et avec l'accord des parents, examine les enfants. »	**R. 2324-39.-** **I. — Les établissements et services d'une capacité supérieure à dix places s'assurent du concours régulier d'un médecin spécialiste ou qualifié en pédiatrie, ou, à défaut, de celui d'un médecin généraliste possédant une expérience particulière en pédiatrie, dénommé médecin de l'établissement ou du service.** **II. — Le médecin de l'établissement ou du service veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, ou d'autres situations dangereuses pour la santé. Il définit les protocoles d'actions dans les situations d'urgence, en concertation avec le directeur de l'établissement ou du service et, le cas échéant, le professionnel de santé mentionné aux articles R. 2324-34 et R. 2324-35, et organise les conditions du recours aux services d'aide médicale d'urgence.** **III. — Le médecin de l'établissement ou du service assure, en collaboration avec le professionnel de santé mentionné à l'article R. 2324-35 présent ou apportant son concours à l'établissement ou au service, les actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel et, le cas échéant, auprès des parents participant à l'accueil.** **IV. — En liaison avec la famille, le médecin de l'enfant et l'équipe de l'établissement ou du service, et en concertation avec son directeur ou le professionnel de santé mentionné à l'article R. 2324-35, le médecin de l'établissement ou du service s'assure que les conditions d'accueil permettent le bon développement et l'adaptation des enfants dans l'établissement ou le service. En particulier, il veille à l'intégration des enfants présentant un handicap, d'une affection chronique, ou de tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière, et, le cas échéant, met en place un projet d'accueil individualisé ou y participe.** **V. — Le médecin de l'établissement ou du service établit le certificat médical autorisant l'admission de l'enfant. Toutefois, pour l'enfant de plus de quatre mois qui ne présente pas de handicap et qui n'est atteint ni d'une affection chronique ni d'un problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière, ce certificat peut être établi par un autre médecin au choix de la famille.** **VI. — Pour l'exercice de ses missions et lorsqu'il l'estime nécessaire, le médecin de l'établissement ou du service, à son initiative ou à la demande du professionnel de santé présent ou apportant son concours à l'établissement ou au service et avec l'accord des parents, examine les enfants.**

Décret n° 2007-230 du 20 février 2007	Nouveau texte
Article R. 2324-40. -	Article R. 2324-40. -
Les modalités du concours du médecin sont fixées par voie conventionnelle entre l'établissement ou le service et le médecin, ou l'organisme qui l'emploie, conformément au règlement de fonctionnement, en fonction du nombre des enfants accueillis et de leur état de santé, à moins que le médecin et l'établissement ou le service ne relèvent de la même collectivité publique.	Les modalités du concours du médecin sont fixées par voie conventionnelle entre l'établissement ou le service et le médecin, ou l'organisme qui l'emploie, conformément au règlement de fonctionnement, en fonction du nombre des enfants accueillis et de leur état de santé, à moins que le médecin et l'établissement ou le service ne relèvent de la même collectivité publique.
Dans le cas d'un établissement de vingt places au plus, et notamment dans les établissements à gestion parentale, un médecin du service de protection maternelle et infantile, non chargé du contrôle de la structure d'accueil, peut, par voie de convention, assurer tout ou partie des missions définies à l'article R. 2324-39.	Dans le cas d'un établissement de vingt places au plus, et notamment dans les établissements à gestion parentale, un médecin du service de protection maternelle et infantile, non chargé du contrôle de la structure d'accueil, peut, par voie de convention, assurer tout ou partie des missions définies à l'article R. 2324-39.
R. 2324-40-1. -	R. 2324-40-1. -
I. La puéricultrice, l'infirmier ou l'infirmière de l'établissement ou du service mentionnés à l'article R. 2324-35 apporte, chacun dans l'exercice de ses compétences, son concours au directeur de l'établissement pour la mise en œuvre des mesures nécessaires au bien-être et au développement des enfants, dans l'exercice de ses compétences.	I. La puéricultrice, l'infirmier ou l'infirmière de l'établissement ou du service mentionnés à l'article R. 2324-35 apporte, chacun dans l'exercice de ses compétences, son concours au directeur de l'établissement pour la mise en œuvre des mesures nécessaires au bien-être et au développement des enfants, dans l'exercice de ses compétences.
Il veille notamment, en concertation avec le médecin de l'établissement ou du service et la famille :	Il veille notamment, en concertation avec le médecin de l'établissement ou du service et la famille :
1° A la bonne adaptation des enfants et au respect de leurs besoins ;	1° A la bonne adaptation des enfants et au respect de leurs besoins ;
2° A l'intégration des enfants **porteurs d'un handicap** ou atteints d'une affection nécessitant des soins ou une attention particulière ;	2° A l'intégration des enfants **présentant un handicap** ou atteints d'une affection nécessitant des soins ou une attention particulière ;
3° Le cas échéant, aux modalités de la délivrance des soins dont les enfants ont besoin et à la mise en œuvre des prescriptions médicales.	3° Le cas échéant, aux modalités de la délivrance des soins dont les enfants ont besoin et à la mise en œuvre des prescriptions médicales.
En concertation avec le médecin de l'établissement ou du service et le directeur, il définit le cadre et les modalités d'intervention des soins d'urgence, assure la mise en œuvre des préconisations et protocoles définis par le médecin **référent** et enseigne au personnel de l'établissement ou du service les attitudes et les gestes efficaces en vue de la sécurité des enfants.	En concertation avec le médecin de l'établissement ou du service et le directeur, il définit le cadre et les modalités d'intervention des soins d'urgence, assure la mise en œuvre des préconisations et protocoles définis par le médecin **de l'établissement ou du service** et enseigne au personnel de l'établissement ou du service les attitudes et les gestes efficaces en vue de la sécurité des enfants.
II. Les modalités et l'importance de ce concours sont définies en liaison entre le gestionnaire de l'établissement ou du service et le président du conseil général, à raison de quatre heures hebdomadaires par tranche de dix places d'accueil au minimum, et en fonction :	II. Les modalités et l'importance de ce concours sont définies en liaison entre le gestionnaire de l'établissement ou du service et le président du conseil général, à raison de quatre heures hebdomadaires par tranche de dix places d'accueil au minimum, et en fonction :
1° De la capacité d'accueil de l'établissement ou du service ;	1. De la capacité d'accueil de l'établissement ou du service ;
2° De la durée et du rythme d'accueil des enfants accueillis ou susceptibles de l'être, et le cas échéant, de leurs besoins particuliers ;	2. De la durée et du rythme d'accueil des enfants accueillis ou susceptibles de l'être, et le cas échéant, de leurs besoins particuliers ;
3° Des compétences en matière de santé des professionnels présents dans l'établissement ou le service lui apportant leur concours.	3. Des compétences en matière de santé des professionnels présents dans l'établissement ou le service lui apportant leur concours.
R. 2324-41. -	R. 2324-41.
Les établissements d'accueil collectif d'une capacité égale ou supérieure à vingt-cinq places disposent d'éducateurs de jeunes enfants diplômés d'Etat à raison d'au moins un demi-poste, auquel il est ajouté un demi-poste de plus par tranche complète de vingt places supplémentaires au-delà de vingt-cinq.	Les établissements d'accueil collectif d'une capacité égale ou supérieure à vingt-cinq places disposent d'éducateurs de jeunes enfants diplômés d'Etat à raison d'au moins un demi-poste, auquel il est ajouté un demi-poste de plus par tranche complète de vingt places supplémentaires au-delà de vingt-cinq.
Les services d'accueil familial d'une capacité égale ou supérieure à trente places disposent d'éducateurs de jeunes enfants diplômés d'Etat à raison d'au moins un demi-poste, auquel il est ajouté un demi-poste de plus par tranche complète de trente places supplémentaires au-delà de trente.»	Les services d'accueil familial d'une capacité égale ou supérieure à trente places disposent d'éducateurs de jeunes enfants diplômés d'Etat à raison d'au moins un demi-poste, auquel il est ajouté un demi-poste de plus par tranche complète de trente places supplémentaires au-delà de trente.»

Décret n° 2007-230 du 20 février 2007	**Nouveau texte**
R. 2324-41-1. - Pour les professions autres que celles de médecin, d'infirmier et d'assistant de service social, couvertes par les articles L. 4111-2, L. 4311-3 et L. 4331-4 et par l'article L. 411-1 du code de l'action sociale et des familles, l'employeur peut procéder, dans le respect de la libre circulation des travailleurs et, le cas échéant, des dispositions statutaires ou conventionnelles applicables à l'emploi considéré, au recrutement de toute personne justifiant d'un diplôme de l'Union européenne permettant d'occuper un emploi équivalent dans son pays d'obtention.	R. 2324-41-1. - Pour les professions autres que celles de médecin, d'infirmier et d'assistant de service social, couvertes par les articles L. 4111-2, L. 4311-3 et L. 4331-4 et par l'article L. 411-1 du code de l'action sociale et des familles, l'employeur peut procéder, dans le respect de la libre circulation des travailleurs et, le cas échéant, des dispositions statutaires ou conventionnelles applicables à l'emploi considéré, au recrutement de toute personne justifiant d'un diplôme de l'Union européenne permettant d'occuper un emploi équivalent dans son pays d'obtention.
R. 2324-42. - Les personnels chargés de l'encadrement des enfants doivent être des puéricultrices diplômées d'Etat, des éducateurs de jeunes enfants diplômés d'Etat, des auxiliaires de puériculture diplômés, des infirmiers diplômés d'Etat ou des psychomotriciens diplômés d'Etat et, pour moitié au plus de l'effectif, des titulaires ayant une qualification définie par arrêté du ministre chargé de la famille, qui doivent justifier d'une expérience ou bénéficier d'un accompagnement définis par le même arrêté. »	R. 2324-42. - **Le personnel chargé de l'encadrement des enfants est constitué :** **1° Pour quarante pour cent au moins de l'effectif, des puéricultrices diplômées d'Etat, des éducateurs de jeunes enfants diplômés d'Etat, des auxiliaires de puériculture diplômés, des infirmiers diplômés d'Etat ou des psychomotriciens diplômés d'Etat ;** **2° Pour soixante pour cent au plus de l'effectif, des titulaires ayant une qualification définie par arrêté du ministre chargé de la famille, qui doivent justifier d'une expérience ou bénéficier d'un accompagnement définis par le même arrêté.** **Dans les établissements mentionnés au 4° de l'article R. 2324-17, les professionnels mentionnés au 1° peuvent être remplacés par des personnes qui justifient d'une certification au moins de niveau V, enregistrée au répertoire national de certifications professionnelles prévu à l'article L. 335-6 du code de l'éducation, attestant de compétences dans le champ de l'accueil des jeunes enfants et de deux années d'expérience professionnelle, ou d'une expérience professionnelle de trois ans comme assistant maternel agréé.**

Décret n° 2007-230 du 20 février 2007	Nouveau texte
Article R. 2324-43.- L'effectif du personnel **placé auprès des enfants** présents est d'un professionnel pour cinq enfants qui ne marchent pas, et d'un professionnel pour huit enfants qui marchent. Toutefois, dans les jardins d'enfants, l'effectif du personnel placé auprès des enfants âgés de trois à six ans est calculé de manière à assurer la présence d'un professionnel pour quinze enfants en moyenne. Les enfants et assistantes maternelles qui les accompagnent, présents occasionnellement dans un établissement d'accueil collectif, notamment dans le cadre d'une structure multi-accueil, ne sont pas comptés dans les effectifs des enfants et des personnels retenus pour le calcul des taux d'encadrement prévus aux alinéas 1 et 2 du présent article. Pour les établissements d'une capacité inférieure ou égale à trente places, la personne assurant la direction de l'établissement ou du service peut être partiellement prise en compte dans le calcul de l'effectif du personnel placé auprès des enfants. Cette prise en compte est limitée à un demi-poste au maximum pour les établissements ou services d'une capacité supérieure à seize places et inférieure ou égale à trente places. L'usage de cette faculté est subordonné à l'autorisation du président du conseil général pour les établissements gérés par une personne de droit privé, ou à son avis pour les établissements gérés par une collectivité publique, délivrés dans les conditions prévues aux articles R. 2324-19 et R. 2324-21. Le président du conseil général prend en compte, pour donner son autorisation ou formuler son avis, la capacité de l'établissement et son amplitude d'ouverture, les missions déléguées au directeur, les aides dont il dispose, ainsi que la qualification et l'expérience des personnels chargés des enfants. Cette possibilité ne peut être cumulée avec celle ouverte par les dispositions de l'article R. 2324-37-1. » Pour des raisons de sécurité, l'effectif du personnel présent auprès des enfants à tout moment dans la structure d'accueil ne doit pas être inférieur à deux, dont au moins un professionnel répondant aux conditions de qualification fixées par l'arrêté prévu à l'article R. 2324-42.	Article R. 2324-43.- L'effectif du personnel **encadrant directement les enfants** présents est d'un professionnel pour cinq enfants qui ne marchent pas, et d'un professionnel pour huit enfants qui marchent. Toutefois, dans les jardins d'enfants, l'effectif du personnel placé auprès des enfants âgés de trois à six ans est calculé de manière à assurer la présence d'un professionnel pour quinze enfants en moyenne ; Les enfants et assistants maternels qui les accompagnent, présents occasionnellement dans un établissement d'accueil collectif, notamment dans le cadre d'une structure multi-accueil, ne sont pas comptés dans les effectifs des enfants et des personnels retenus pour le calcul des taux d'encadrement prévus aux alinéas 1 et 2 du présent article. Pour les établissements d'une capacité inférieure ou égale à trente places, la personne assurant la direction de l'établissement ou du service peut être partiellement prise en compte dans le calcul de l'effectif du personnel placé auprès des enfants. Cette prise en compte est limitée à un demi-poste au maximum pour les établissements ou services d'une capacité supérieure à seize places et inférieure ou égale à trente places. L'usage de la faculté prévue aux alinéas quatre et cinq ci-dessus est subordonnée à l'autorisation du président du conseil général pour les établissements gérés par une personne de droit privé, ou à son avis pour les établissements gérés par une collectivité publique, délivrés dans les conditions prévues aux articles R. 2324-19 et R. 2324-21. Le président du conseil général prend en compte, pour donner son autorisation ou formuler son avis, la capacité de l'établissement, l'amplitude d'ouverture, les missions confiées au directeur, les aides dont il dispose, ainsi que la qualification et l'expérience des personnels chargés des enfants. Cette possibilité ne peut être cumulée avec celle ouverte par les dispositions de l'article R. 2324-37-1. **Pour les établissements ou services d'une capacité supérieure à soixante places, la personne assurant les fonctions de directeur adjoint peut être partiellement prise en compte dans le calcul de l'effectif du personnel encadrant directement les enfants dans la limite d'une quotité de travail égale au quart de son temps de travail.** **Pour des raisons de sécurité, l'effectif du personnel encadrant directement les enfants ne peut pas être inférieur à deux, dont, pour les établissements et services d'une capacité supérieure à vingt places, au moins un des professionnels mentionnés au 1° de l'article R. 2324-42.**
Article R. 2324-44. - Dans les établissements à gestion parentale, il est tenu compte de la participation des parents à l'accueil des enfants pour l'application du ratio défini au 1er alinéa de l'article R. 2324-43. L'effectif des personnes présentes dans ces établissements comprend au minimum et en permanence un professionnel répondant aux conditions de qualification fixées par l'arrêté prévu à l'article R. 2324-42, assisté d'un parent ou d'une deuxième personne. Ce professionnel assure, auprès des enfants, la responsabilité technique liée aux compétences définies par son diplôme ou sa qualification professionnelle. Exceptionnellement, ce professionnel peut être remplacé par un parent participant régulièrement à l'accueil des enfants, sous réserve que la responsabilité de celui-ci soit précisée dans le règlement de fonctionnement.	Article R. 2324-44. - Dans les établissements à gestion parentale, il est tenu compte de la participation des parents à l'accueil des enfants pour l'application du ratio défini au 1er alinéa de l'article R. 2324-43. L'effectif des personnes présentes dans ces établissements comprend au minimum et en permanence un professionnel répondant aux conditions de qualification fixées par l'arrêté prévu à l'article R. 2324-42, assisté d'un parent ou d'une deuxième personne. Ce professionnel assure, auprès des enfants, la responsabilité technique liée aux compétences définies par son diplôme ou sa qualification professionnelle. Exceptionnellement, ce professionnel peut être remplacé par un parent participant régulièrement à l'accueil des enfants, sous réserve que la responsabilité de celui-ci soit précisée dans le règlement de fonctionnement.

Décret n° 2007-230 du 20 février 2007	Nouveau texte
R. 2324-44-1. - Les gestionnaires des établissements et services d'accueil garantissent contre les conséquences de leur responsabilité civile à l'occasion des dommages qu'ils peuvent causer aux enfants ou que ces derniers peuvent causer à autrui : 1° Les personnes qu'ils emploient ; 2° Les bénévoles et intervenants extérieurs non salariés, qui participent à l'accueil des enfants, sont présents dans l'établissement ou le service ou participent avec les enfants à des activités qu'il organise. Ils sont tenus de déclarer sans délai au président du conseil général tout décès ou tout accident ayant entraîné une hospitalisation survenu à un enfant qui leur était confié.	R. 2324-44-1. - Les gestionnaires des établissements et services d'accueil garantissent contre les conséquences de leur responsabilité civile à l'occasion des dommages qu'ils peuvent causer aux enfants ou que ces derniers peuvent causer à autrui : 1° Les personnes qu'ils emploient ; 2° Les bénévoles et intervenants extérieurs non salariés, qui participent à l'accueil des enfants, sont présents dans l'établissement ou le service ou participent avec les enfants à des activités qu'il organise. Ils sont tenus de déclarer sans délai au président du conseil général tout décès ou tout accident ayant entraîné une hospitalisation, survenus à un enfant qui leur était confié.
Article R. 2324-45. - Le service d'accueil familial organise régulièrement, en collaboration avec le service départemental de protection maternelle et infantile, des rencontres d'information pour les assistantes maternelles, auxquelles les parents peuvent être associés. Il prévoit l'accueil des enfants lors de ces activités d'information.	Article R. 2324-45. - Le service d'accueil familial organise régulièrement, en collaboration avec le service départemental de protection maternelle et infantile, des rencontres d'information pour les assistantes maternelles, auxquelles les parents peuvent être associés. Il prévoit l'accueil des enfants lors de ces activités d'information.

Décret n° 2007-230 du 20 février 2007	Nouveau texte
Art. R. 2324-46. -	Art. R. 2324-46. -
I. - En l'absence de candidats répondant aux conditions exigées par les articles R. 2324-34 à R. 2324-37, il peut être dérogé, pour la direction d'un établissement ou d'un service d'accueil, selon la capacité d'accueil de celui-ci, aux conditions relatives à la durée de l'expérience professionnelle ou à la qualification prévues par ces articles, en faveur de candidats justifiant d'une qualification dans le domaine sanitaire ou social et d'une expérience de l'encadrement d'un établissement ou d'un service d'accueil de jeunes enfants, dans des conditions définies aux alinéas ci-dessous.	I. - En l'absence de candidats répondant aux conditions exigées par les articles R. 2324-34 à R. 2324-37, il peut être dérogé, pour la direction d'un établissement ou d'un service d'accueil, selon la capacité d'accueil de celui-ci, aux conditions relatives à la durée de l'expérience professionnelle ou à la qualification prévues par ces articles, en faveur de candidats justifiant d'une qualification dans le domaine sanitaire ou social et d'une expérience de l'encadrement d'un établissement ou d'un service d'accueil de jeunes enfants, dans des conditions définies aux alinéas ci-dessous.
II. - Pour les établissements ou services d'une capacité supérieure à quarante places, il peut être dérogé aux conditions relatives à la durée de l'expérience professionnelle pour les personnes satisfaisant aux conditions de qualification exigées pour cette catégorie d'établissements.	II. - Pour les établissements ou services d'une capacité supérieure à quarante places, il peut être dérogé aux conditions relatives à la durée de l'expérience professionnelle pour les personnes satisfaisant aux conditions de qualification exigées pour cette catégorie d'établissements.
Si ces conditions de qualification ne sont pas remplies, la direction de l'établissement ou du service peut être confiée :	Si ces conditions de qualification ne sont pas remplies, la direction de l'établissement ou du service peut être confiée :
1° A une personne titulaire du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants justifiant de **cinq** ans d'expérience professionnelle dont deux au moins comme directeur, directeur adjoint ou responsable technique d'un établissement ou d'un service relevant de la présente section ;	1° A une personne titulaire du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants justifiant de **trois** ans d'expérience professionnelle dont deux au moins comme directeur, directeur adjoint ou responsable technique d'un établissement ou d'un service relevant de la présente section ;
2° A une personne titulaire du diplôme d'Etat de sage-femme ou d'infirmier justifiant :	2° A une personne titulaire du diplôme d'Etat de sage-femme ou d'infirmier justifiant :
- de **cinq** ans d'expérience comme directeur ou directeur adjoint d'un établissement ou d'un service relevant de la présente section ;	- de **trois** ans d'expérience comme directeur ou directeur adjoint d'un établissement ou d'un service relevant de la présente section ;
- ou d'une certification au moins de niveau II enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles prévu à l'article L.335-6 du code de l'éducation attestant de compétences dans le domaine de l'encadrement ou de la direction et d'une expérience de **cinq** ans auprès d'enfants de moins de trois ans.	- ou d'une certification au moins de niveau II enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles prévu à l'article L.335-6 du code de l'éducation attestant de compétences dans le domaine de l'encadrement ou de la direction et d'une expérience de **trois** ans auprès d'enfants de moins de trois ans.
III. - Pour les établissements ou services d'une capacité comprise entre vingt et une et quarante places, il peut être dérogé aux conditions relatives à la durée de l'expérience professionnelle pour les personnes satisfaisant aux conditions de qualification exigées pour cette catégorie d'établissements.	III. - Pour les établissements ou services d'une capacité comprise entre vingt et une et quarante places, il peut être dérogé aux conditions relatives à la durée de l'expérience professionnelle pour les personnes satisfaisant aux conditions de qualification exigées pour cette catégorie d'établissements.
Si ces conditions de qualification ne sont pas remplies, la direction de l'établissement ou du service peut être confiée à une personne titulaire du diplôme d'Etat d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé, de conseillère en économie sociale et familiale, de psychomotricien, ou d'un DESS ou d'un Master II de psychologie, justifiant :	Si ces conditions de qualification ne sont pas remplies, la direction de l'établissement ou du service peut être confiée à une personne titulaire du diplôme d'Etat d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé, de conseillère en économie sociale et familiale, de psychomotricien, ou d'un DESS ou d'un Master II de psychologie, justifiant :
- de **cinq** ans d'expérience comme directeur, directeur adjoint ou responsable technique d'un établissement ou d'un service relevant de la présente section ;	- de **trois** ans d'expérience comme directeur, directeur adjoint ou responsable technique d'un établissement ou d'un service relevant de la présente section ;
- ou d'une certification au moins de niveau II enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles prévu à l'article L.335-6 du code de l'éducation attestant de compétences dans le domaine de l'encadrement ou de la direction et d'une expérience de **cinq** ans auprès d'enfants de moins de trois ans.	- ou d'une certification au moins de niveau II enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles prévu à l'article L.335-6 du code de l'éducation attestant de compétences dans le domaine de l'encadrement ou de la direction et d'une expérience de **trois** ans auprès d'enfants de moins de trois ans.
IV. - Pour les établissements ou services d'une capacité inférieure ou égale à vingt places, il peut être dérogé aux conditions relatives à la durée de l'expérience professionnelle pour les personnes satisfaisant aux conditions de qualification exigées pour cette catégorie d'établissements.	IV. - Pour les établissements ou services d'une capacité inférieure ou égale à vingt places, il peut être dérogé aux conditions relatives à la durée de l'expérience professionnelle pour les personnes satisfaisant aux conditions de qualification exigées pour cette catégorie d'établissements.

Décret n° 2007-230 du 20 février 2007	Nouveau texte
Article R.2324-46 'Suite) Si ces conditions de qualification ne sont pas remplies, la direction de l'établissement ou du service peut être confiée à une personne titulaire du diplôme d'Etat de sage-femme, d'infirmier, d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé, de conseillère en économie sociale et familiale, de psychomotricien, ou d'un DESS ou d'un Master II de psychologie justifiant de trois ans d'expérience comme directeur, directeur adjoint ou responsable technique d'un établissement ou d'un service relevant de la présente section ou de trois ans d'expérience auprès de jeunes enfants. Pour les établissements et services gérés par une personne de droit privé, la direction peut être confiée à une personne ayant assuré pendant trois ans la direction d'un établissement ou d'un service relevant de la présente section ou la responsabilité technique d'un établissement à gestion parentale. V. - En outre, la direction d'un jardin d'enfants peut être confiée à une personne ayant exercé comme instituteur ou professeur des écoles justifiant de trois ans d'expérience professionnelle auprès de jeunes enfants.	Article R.2324-46 (Suite) Si ces conditions de qualification ne sont pas remplies, la direction de l'établissement ou du service peut être confiée à une personne titulaire du diplôme d'Etat de sage-femme, d'infirmier, d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé, de conseillère en économie sociale et familiale, de psychomotricien, ou d'un DESS ou d'un Master II de psychologie justifiant de trois ans d'expérience comme directeur, directeur adjoint ou responsable technique d'un établissement ou d'un service relevant de la présente section ou de trois ans d'expérience auprès de jeunes enfants. Pour les établissements et services gérés par une personne de droit privé, la direction peut être confiée à une personne ayant assuré pendant trois ans la direction d'un établissement ou d'un service relevant de la présente section ou la responsabilité technique d'un établissement à gestion parentale. V. - En outre, la direction d'un jardin d'enfants peut être confiée à une personne ayant exercé comme instituteur ou professeur des écoles justifiant de trois ans d'expérience professionnelle auprès de jeunes enfants.
Art. R. 2324-46-1. - Sont considérés comme des établissements et services d'accueil occasionnels ou saisonniers, soumis aux dispositions de l'article L. 2324-1, les accueils organisés de plus de six mineurs et fonctionnant pendant une durée supérieure à quinze jours et inférieure à cinq mois par an. Des dérogations aux dispositions des articles R. 2324-18, R. 2324-25, R. 2324-29, R. 2324-30, R. 2324-34 à R. 2324-41, R. 2324-42 à R. 2324-44, R. 2324-45 et R. 2324-46 peuvent être accordées aux établissements et services occasionnels ou saisonniers, qui rencontrent des difficultés pour satisfaire à ces dispositions. Ces dérogations tiennent compte des prestations proposées. Ces dérogations peuvent être assorties de toute condition, de nature à garantir la qualité de l'accueil, portant sur l'âge des enfants accueillis, les prestations proposées, les moyens à mettre en œuvre, ou la durée de la dérogation accordée.	Art. R. 2324-46-1. - Sont considérés comme des établissements et services d'accueil occasionnels ou saisonniers, soumis aux dispositions de l'article L. 2324-1, les accueils organisés de plus de six mineurs et fonctionnant pendant une durée supérieure à quinze jours et inférieure à cinq mois par an. Des dérogations aux dispositions des articles R. 2324-18, R. 2324-25, R. 2324-29, R. 2324-30, R. 2324-34 à R. 2324-41, R. 2324-42 à R. 2324-44, R. 2324-45 et R. 2324-46 peuvent être accordées aux établissements et services occasionnels ou saisonniers, qui rencontrent des difficultés pour satisfaire à ces dispositions. Ces dérogations tiennent compte des prestations proposées. Ces dérogations peuvent être assorties de toute condition, de nature à garantir la qualité de l'accueil, portant sur l'âge des enfants accueillis, les prestations proposées, les moyens à mettre en œuvre, ou la durée de la dérogation accordée.
Art. R. 2324-46-2. - Les dérogations prévues aux articles R. 2324-46, R. 2324-46-1, et au deuxième alinéa de l'article R. 2324-47, sont décidées : 1° Pour les établissements et services gérés par une personne de droit privé, par le président du conseil général, après avis du médecin responsable du service départemental de protection maternelle et infantile ou d'un médecin de ce service qu'il délègue ; 2° Pour les établissements et services publics, par la collectivité publique gestionnaire, après avis du président du conseil général, sur avis du médecin responsable du service départemental de protection maternelle et infantile ou d'un médecin de ce service qu'il délègue. Le gestionnaire qui sollicite une dérogation justifie de ses recherches infructueuses pour trouver des candidats répondant aux exigences prévues aux articles R. 2324-34, R. 2324-35 et R. 2324-37.	Art. R. 2324-46-2. - Les dérogations prévues aux articles R. 2324-46, R. 2324-46-1, et **aux quatrième et cinquième alinéas de l'article R. 2324-47-1**, sont décidées : 1° Pour les établissements et services gérés par une personne de droit privé, par le président du conseil général, après avis du médecin responsable du service départemental de protection maternelle et infantile ou d'un médecin de ce service qu'il délègue ; 2° Pour les établissements et services publics, par la collectivité publique gestionnaire, après avis du président du conseil général, sur avis du médecin responsable du service départemental de protection maternelle et infantile ou d'un médecin de ce service qu'il délègue. Le gestionnaire qui sollicite une dérogation justifie de ses recherches infructueuses pour trouver des candidats répondant aux exigences prévues aux articles R. 2324-34, R. 2324-35 et R. 2324-37.

Décret n° 2007-230 du 20 février 2007	Nouveau texte
Article R. 2324-47.- Des réalisations de type expérimental, dérogeant aux dispositions de l'article R. 2324-17, et à celles des articles R. 2324-25 à R. 2324-27, et R. 2324-34 à R. 2324-44 peuvent être, selon le cas, soit autorisées par décision motivée du président du conseil général, après avis du médecin responsable du service départemental de protection maternelle et infantile, soit décidées par la collectivité publique intéressée, après avis motivé du président du conseil général. *En outre, à titre expérimental, il peut être créé, dans les conditions énoncées à l'article R. 2324-46-2, un établissement accueillant simultanément neuf enfants au maximum, dérogeant aux dispositions des 1° et 2° de l'article R. 2324-30, des articles R. 2324-38 à R. 2324-41, de l'article R. 2324-42, ainsi qu'à l'obligation de désignation d'un directeur et aux exigences relatives à la qualification des personnes chargées de l'encadrement des enfants. Le gestionnaire de l'établissement désigne une personne physique, distincte de celle accueillant les enfants, qui assure le suivi technique de l'établissement et l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du projet d'accueil. Si cette personne n'est pas titulaire d'une qualification mentionnée aux articles R. 2324-34, R. 2324-35 ou R. 2324-46, le gestionnaire s'assure du concours d'une personne répondant à l'une de ces qualifications. Les personnes accueillant les enfants dans ces établissements justifient d'une certification au moins de niveau V, enregistrée au répertoire national de certifications professionnelles prévu à l'article L. 335-6 du code de l'éducation, attestant de compétences dans le champ de l'accueil des jeunes enfants et de deux années d'expérience professionnelle, ou d'une expérience professionnelle de cinq ans comme assistant maternel agréé. Deux personnes répondant à ces exigences sont présentes à tout moment lorsque le nombre d'enfants présents est supérieur à trois.* *Une personne gestionnaire de plusieurs établissements mentionnés au deuxième alinéa est tenue de désigner un directeur dans les conditions prévues aux articles R. 2324-34 à R. 2324-37 et R. 2324-46 si la capacité globale des établissements concernés est supérieure à dix-huit places.* Les réalisations mentionnées aux deux premiers alinéas font l'objet d'une convention avec les principaux partenaires associés à l'expérimentation, qui en définit la durée, les modalités de fonctionnement, d'évaluation et de validation. Le président du conseil général transmet copie des conventions mentionnées au quatrième alinéa au ministère chargé de la famille, afin de permettre à celui-ci d'assurer le suivi, l'évaluation et la diffusion des réalisations de type expérimental.	Article R. 2324-47. *L'article R2324-47 est abrogé à partir du 1er janvier 2012*
	Article R.2324-47-1 **Dans les conditions prévues aux articles R. 2324-18 à R. 2324-24, il peut être créé un établissement relevant du 1° de l'article R. 2324-17 dit "jardin d'éveil". Cet établissement accueille simultanément entre douze et quatre-vingts enfants de deux ans ou plus en vue de faciliter leur intégration dans l'enseignement du premier degré.** **Au moins la moitié du personnel chargé de l'encadrement des enfants détient l'une des qualifications prévues au 1° de l'article R. 2324-42. L'autre partie du personnel détient une qualification ou justifie d'une expérience dans le domaine de la petite enfance, définies par arrêté du ministre chargé de la famille.** **La direction d'un jardin d'éveil est assurée par une des personnes mentionnées aux articles R. 2324-34, R. 2324-35 et R. 2324-46, ou à défaut par une personne détenant une qualification et une expérience dans le domaine de la petite enfance définies par arrêté du ministre chargé de la famille. Les fonctions de direction peuvent être exercées à temps partiel, pour une durée au moins égale au quart de la durée légale du travail.**

	Un jardin d'éveil accueillant moins de vingt-quatre enfants peut être autorisé à déroger aux ticles R. 2324-38, R. 2324-39, R. 2324-40 et R. 2324-41 dans les conditions prévues aux articles R. 2324-46-2. **Par dérogation au premier alinéa de l'article R. 2324-43, l'effectif du personnel encadrant les enfants est calculé de manière à assurer la présence d'un professionnel pour douze enfants.** **Les dispositions de l'article R. 2324-27 ne sont pas applicables aux jardins d'éveil.** **Le projet éducatif prévu au 1° de l'article R. 2323-29 répond aux conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la famille. »**

Décret n° 2007-206 du 20 février 2007	**Nouveau texte**
Art. R. 2324-48. - Dans le cadre de sa mission de contrôle prévue à l'article L. 2324-2, le médecin responsable du service départemental de protection maternelle et infantile demande aux personnes gestionnaires des établissements et services relevant de la présente section de lui transmettre chaque année des informations relatives aux enfants accueillis au cours de l'année précédente, ainsi qu'aux caractéristiques de l'accueil. Ces informations, ainsi que les modalités de leur transmission, sont définies par arrêté du ministre chargé de la famille.	Art. R. 2324-48. - Dans le cadre de sa mission de contrôle prévue à l'article L. 2324-2, le médecin responsable du service départemental de protection maternelle et infantile demande aux personnes gestionnaires des établissements et services relevant de la présente section de lui transmettre chaque année des informations relatives aux enfants accueillis au cours de l'année précédente, ainsi qu'aux caractéristiques de l'accueil. Ces informations ainsi que les modalités de leur transmission sont définies par arrêté du ministre chargé de la famille.

OFIS PUBLIK
AR BREZHONEG

OFFICE PUBLIC
DE LA LANGUE BRETONNE

LA LANGUE BRETONNE DANS LE MARCHE DU TRAVAIL EN 2012

OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE BRETONNE
OBSERVATOIRE DES PRATIQUES LINGUISTIQUES

2013

Méthodologie

En 2006, l'Observatoire des pratiques linguistiques a réalisé une première enquête sur *Les postes de travail et la langue bretonne*. En 2012, l'enquête a été renouvelée en utilisant la même méthodologie basée sur un questionnaire élaboré autour de 3 axes :

- **la situation** au 1er janvier 2012 (le nombre de postes de travail occupés par des brittophones pour des missions nécessitant la maîtrise de la langue bretonne),
- **les potentialités** (le nombre de postes qui gagneraient à être pourvus par des brittophones mais qui ne le sont pas encore ; quelle proportion des gens les occupant suivent une formation linguistique),
- **les perspectives** à 5 ans, à l'horizon 2017 (estimation haute et estimation basse).

C'est toujours **le nombre de postes équivalents temps plein** (**ETP**) qui a été demandé ; il en découle que le nombre de personnes employées est encore supérieur, certaines d'entre elles travaillant à temps partiel.

Le questionnaire a été envoyé à quelques 500 structures (associations, entreprises, collectivités publiques, etc.) dont on sait qu'elles emploient ou pourraient employer des brittophones. Il a été fait en sorte d'obtenir une réponse de toutes les structures importantes sur ce terrain (relance par courrier, par courriel et par téléphone). En conséquence, quand bien même il manquerait les réponses de quelques petites structures, les chiffres publiés ici sont fiables et il est possible de les comparer à ceux de 2006.

1 300 postes de travail “brittophones” en 2012

Dans le cadre de l’enquête, l’Observatoire des pratiques linguistiques a recensé 1 271,3 postes de travail ETP. Prenant en compte les quelques postes isolés qui ont pu échapper à l’enquête, il est possible d’affirmer qu’il y a, en 2012, **environ 1 300 postes de travail ETP** occupés par des brittophones pour des emplois demandant explicitement la maîtrise de la langue.

Répartition en fonction de la catégorie de métiers[1]

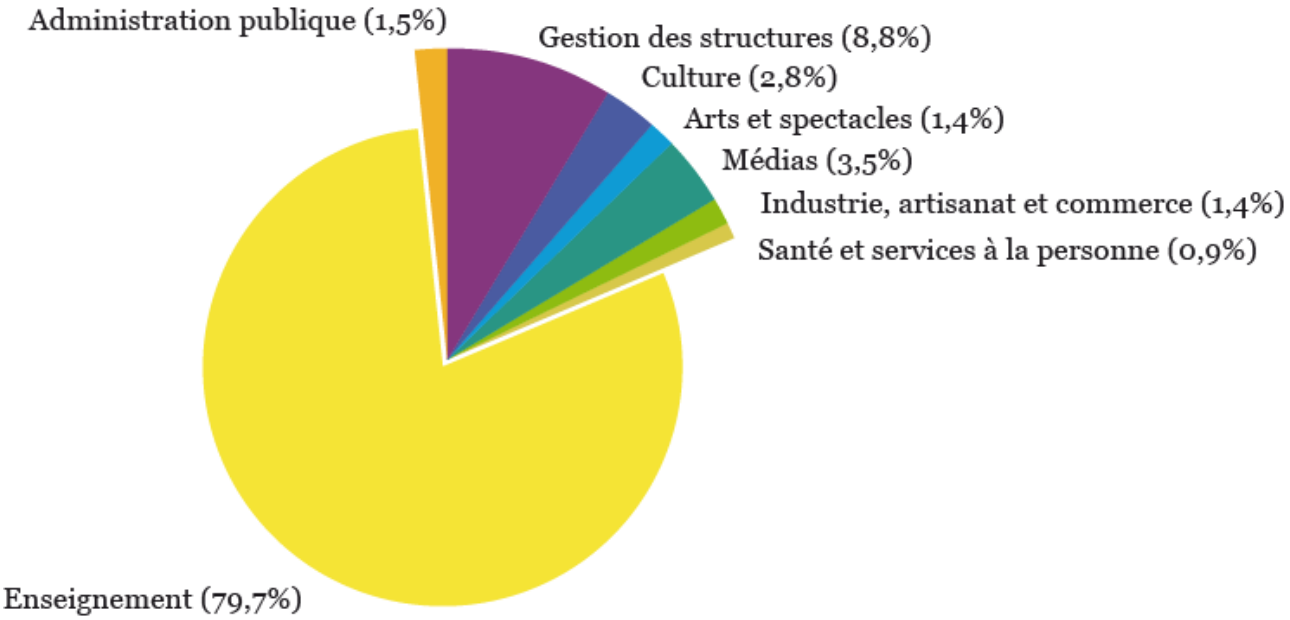

Plus de 1 000 postes de travail sont liés à l’enseignement. Ils représentent les 4/5 des postes en langue bretonne et se répartissent comme suit :

- 78% d’entre eux sont des postes de professeurs dans le primaire ou le secondaire (près de 800 postes),
- Les assistants maternels et les animateurs du secondaire représentent 14% de ce millier de postes (140 postes recensés),
- Des formateurs pour les adultes (46 postes, 4,5%),
- Des chercheurs et professeurs de l’enseignement supérieur (18 postes),
- Dans l’enquête de 2012, nous avons créé un groupe “Animateur en milieu scolaire (ou en crèche)” pour comptabiliser à part les salariés d’associations ayant en charge l’initiation dans les écoles du Finistère et/ou des animations en langue bretonne dans certaines crèches. 15 postes ETP rentrent dans ce cadre.

Outre l’enseignement, les autres corps de métiers les plus représentés ont trait à la **gestion des structures** (souvent dans le monde associatif : direction, secrétariat, comptabilité, chargés de missions, etc.), aux **médias** (journalistes, présentateurs d’émissions), ou encore à la **culture** (soit souvent les milieux de l’animation culturelle,

[1] Les catégories de métiers utilisées ici se réfèrent aux missions principales des postes recensés.

mais 1/3 de ces postes ont trait à la langue elle-même : traducteurs, collecteurs, etc.). Il est possible que les chiffres aient été sous-évalués pour l'industrie, l'artisanat, le commerce et la santé (il ne nous est pas possible de mesurer la pratique individuelle sur le terrain), ainsi que pour l'administration publique (les collectivités locales n'ont que peu répondu).

Environ 900 postes avaient été recensés en 2006. En 2012, on dénombre 400 postes de travail supplémentaires, soit **une progression un peu supérieure à 40% en l'espace de 6 ans**. **L'enquête confirme que le monde du travail en langue bretonne s'accroit rapidement**.

La répartition des postes en 2012 ressemble globalement à celle de 2006 mais on note des évolutions.

La majorité des postes supplémentaires concerne les métiers de l'enseignement, principalement grâce au développement des filières bilingues (+200 postes d'enseignants bilingues et près de +100 postes d'assistants maternels et d'animateurs[2]). Le nombre de postes d'enseignants salariés par une association (enseignement aux adultes, initiation) progresse lui aussi. Au final, **la catégorie des métiers de l'enseignement progresse de 54,7% en l'espace de 6 ans**, soit davantage que l'ensemble des postes.

Le poids de l'enseignement dans le marché du travail se renforce encore : on passe de près des ¾ des postes en 2006 à près des 4/5 en 2012.

Évolution du nombre de postes d'enseignants bilingues

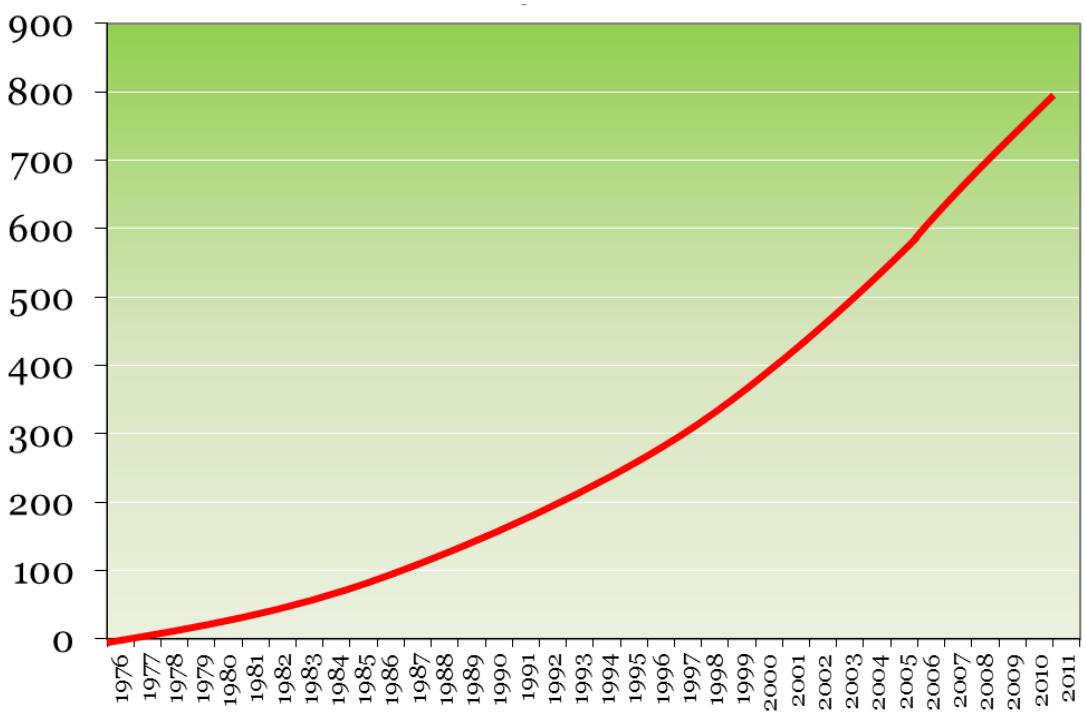

Le nombre de postes d'enseignants bilingues progresse depuis la mise en place de l'enseignement bilingue dans les années 70.

[2] Il est difficile d'établir un compte définitif de ces postes, il y a des raisons de croire qu'il aurait été sous-évalué lors de l'enquête de 2006.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des autres catégories de métiers entre 2006 et 2012.

Évolution de la répartition en fonction de la catégorie de métiers (hors enseignement)

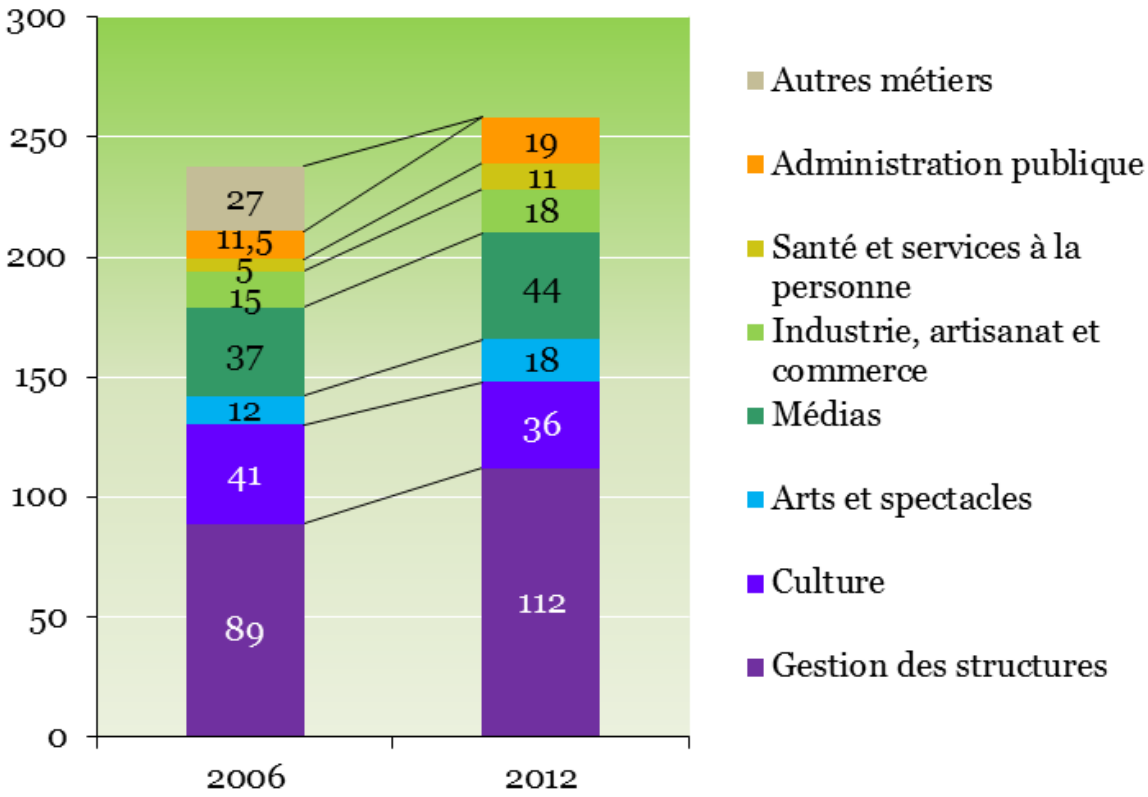

Nota bene : une catégorie "Autres métiers" existait dans l'enquête de 2006 ; elle a été conservée dans le questionnaire de l'enquête de 2012 afin de permettre à ceux qui en ferait usage de classer des postes à leur sens atypiques. Il nous a toutefois été apporté suffisamment de précisions pour que nous rangions ces postes sous d'autres catégories de métiers (particulièrement celle de l'enseignement et celle de la gestion des structures).

Outre l'enseignement, **le nombre de postes progresse dans**, pour ainsi dire, **toutes les catégories de métiers** présentées ici, notamment dans l'administration publique et dans les médias, ce qui est une évolution positive. Seule la catégorie des métiers de la culture paraît diminuer légèrement (elle passe de 41 à 36 postes) mais cette différence semble tenir davantage à des postes qui ont été comptés dans une autre catégorie en 2012 (comme des animateurs s'occupant de l'initiation dans les écoles, par exemple, qui ont été comptés dans l'enseignement en 2012) qu'à des postes qui auraient disparu.

Le 2ème corps de métiers qui emploie le plus de personnes après l'enseignement concerne **la gestion des structures (directeurs, secrétaires, comptables, chargés de missions, etc.)** avec plus de 100 postes de travail.

Répartition en fonction de la catégorie de métiers et par département

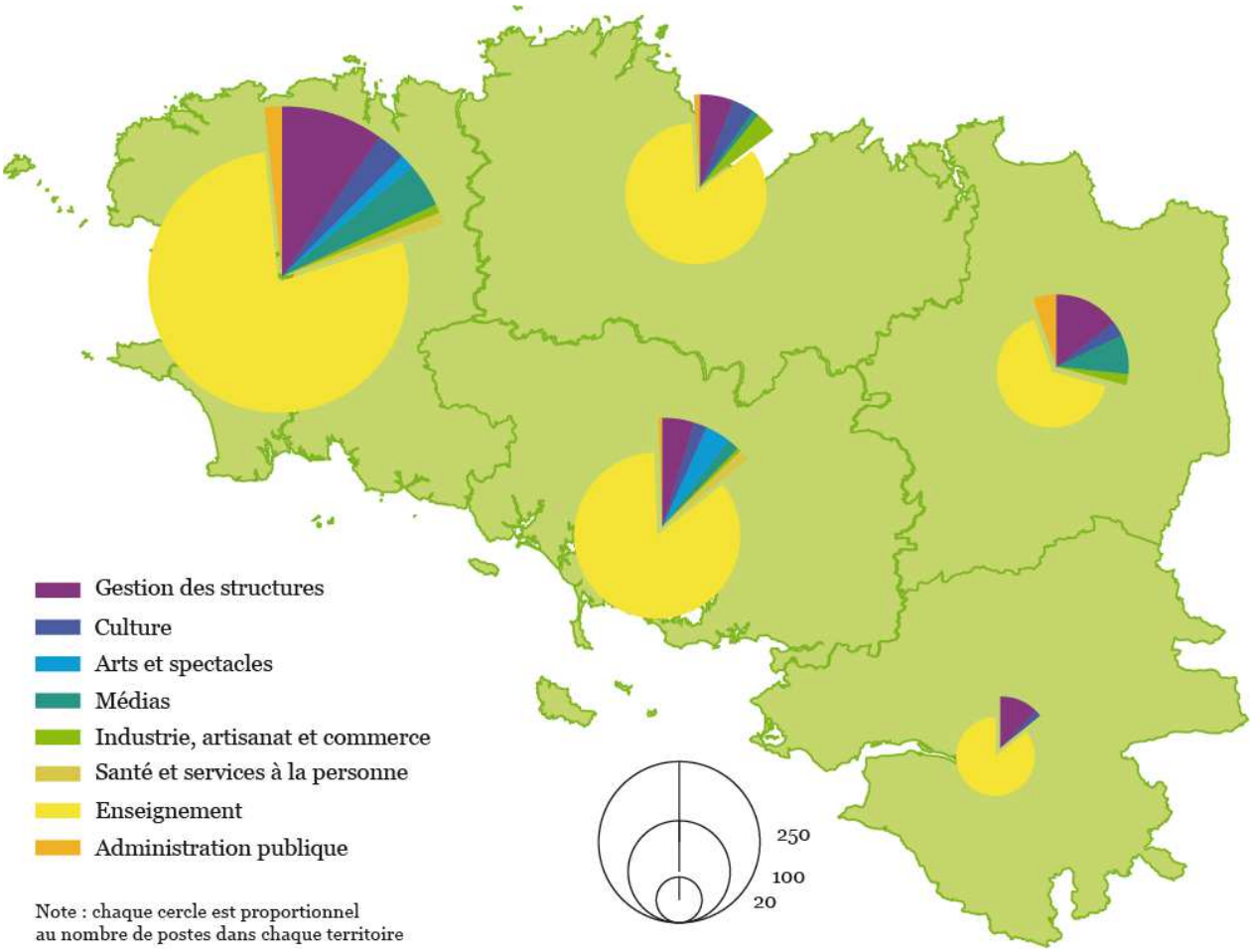

En 2012, plus de la moitié des postes de travail en langue bretonne sont situés dans le Finistère. Les métiers de l'enseignement constituent la majorité des postes dans chaque département. Par voie de conséquence, l'état de développement de l'enseignement bilingue a une grande influence sur la répartition des postes par département.

Plus de 80% des postes ont trait à l'enseignement dans les Côtes-d'Armor (84%), le Morbihan (84,9%) et la Loire-Atlantique (85,8%). Leur répartition est un peu plus variée Dans le Finistère (78,3% dans l'enseignement) et, surtout, en Ille-et-Vilaine (65,6%). Les structures d'envergure régionale et les associations professionnalisées installées à Rennes jouent beaucoup dans le résultat de ce département.

Evolution du poids de chaque département dans le marché du travail en breton

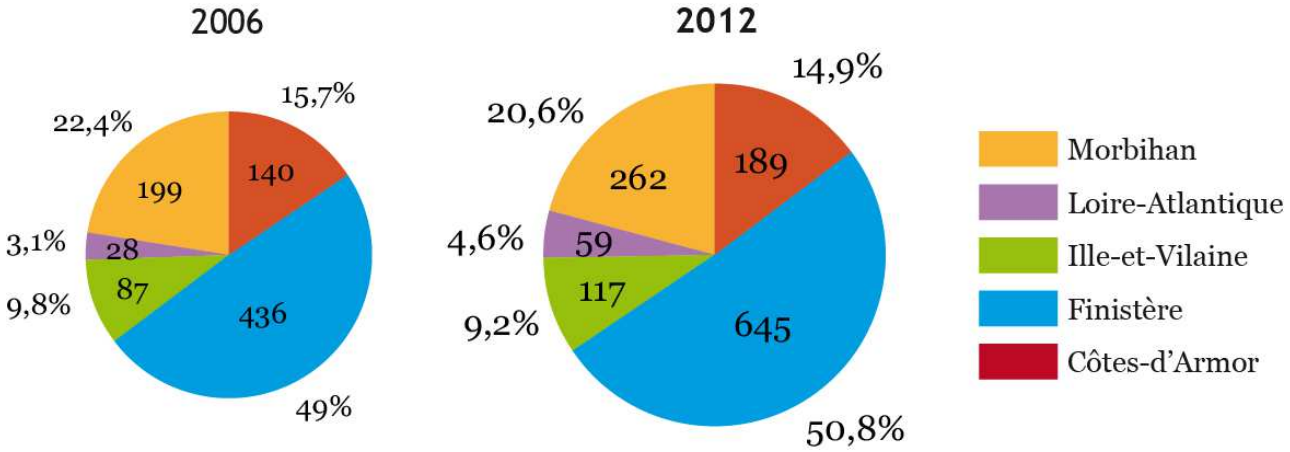

Le nombre de postes dans les Côtes-d'Armor a augmenté de près de 50 en l'espace de 6 ans (il est passé de 140 à 189 postes), mais le poids du département dans le marché du travail en breton a diminué de 0,8 point (il est passé de 15,7% à 14,9%) car les chiffres y ont progressé moins vite que sur l'ensemble de la Bretagne (notamment parce que moins de sites bilingues y ont été ouverts).

Par rapport à 2006, **le nombre de postes a progressé dans tous les départements**. Le poids du Finistère a légèrement progressé (+1,8 points) ainsi que celui de la Loire-Atlantique (+1,5 points) au détriment des autres départements. Le Morbihan reste le second département.

Chiffres clés par département et évolutions par rapport à 2006

	Postes ETP recensés en 2012	Nombre de postes supplémentaires	Croissance	*Evolution du poids de l'enseignement dans le nombre de postes (en points)*
Côtes-d'Armor	**189,2**	49,5	35,4%	*6,8*
Finistère	**645,5**	209,1	47,9%	*7,8*
Ille-et-Vilaine	**116,5**	29,2	33,5%	*4,9*
Loire-Atlantique	**58,5**	31	112,7%	*7,6*
Morbihan	**261,7**	62,7	31,5%	*3,4*

Lecture : on a recensé 645,5 postes ETP dans le Finistère, soit 209 postes de plus par rapport au chiffre de 2006 et une croissance de +48%. La part de l'enseignement dans la répartition des postes du département a progressé de 7,8 points (elle est passée de 70,5% à 78,3% en l'espace de 6 ans).

Les chiffres ont rapidement augmenté dans le Finistère (+48%). Par ailleurs, **en Loire-Atlantique, le nombre de postes a doublé** entre 2006 et 2012 (grâce notamment à la création du collège Diwan de Saint-Herblain) ; il s'agit du département où le chiffre a progressé le plus vite. Les 3 autres départements comptent environ 1/3 de postes en plus.

Le Finistère est le département où a été créé le plus de postes de travail en langue bretonne (plus de 200 postes supplémentaires). **Dans chaque département, le poids de l'enseignement dans le nombre de postes s'accroit** : cette tendance est particulièrement forte dans le Finistère (+7,8 points), la Loire-Atlantique (+7,6 points) et les Côtes-d'Armor (+6,8 points). En conséquence, bien qu'ils restent les 2 départements où la répartition des postes entre les catégories de métiers est la plus variée, la diversité des postes « brittophones » a un peu diminué dans le Finistère et en Ille-et-Vilaine entre 2006 et 2012, comme dans les autres départements.

Le retard pris par les **Côtes-d'Armor** se confirme. La comparaison des chiffres fait apparaître une différence de dynamisme entre le Morbihan (63 postes de travail supplémentaires) et les Côtes-d'Armor (seulement 49 postes créés), par exemple. Depuis longtemps, le développement de l'offre bilingue en milieu scolaire est moins rapide en Côtes-d'Armor que dans les autres départements de l'ouest. Toutefois, on remarque que **le corps de métiers de l'enseignement est le seul pour lequel des postes sont créés dans ce département** (51 postes créés dans l'enseignement à comparer aux 49 postes créés en tout), les autres catégories de métiers sont restées stables ou ont perdu des postes entre 2006 et 2012 ; il s'agit du seul département qui connaisse cette situation. Par exemple, les associations n'y sont pas aussi fortes et variées (la professionnalisation n'a pas autant progressé).

Répartition en fonction de la catégorie de métiers et par pays

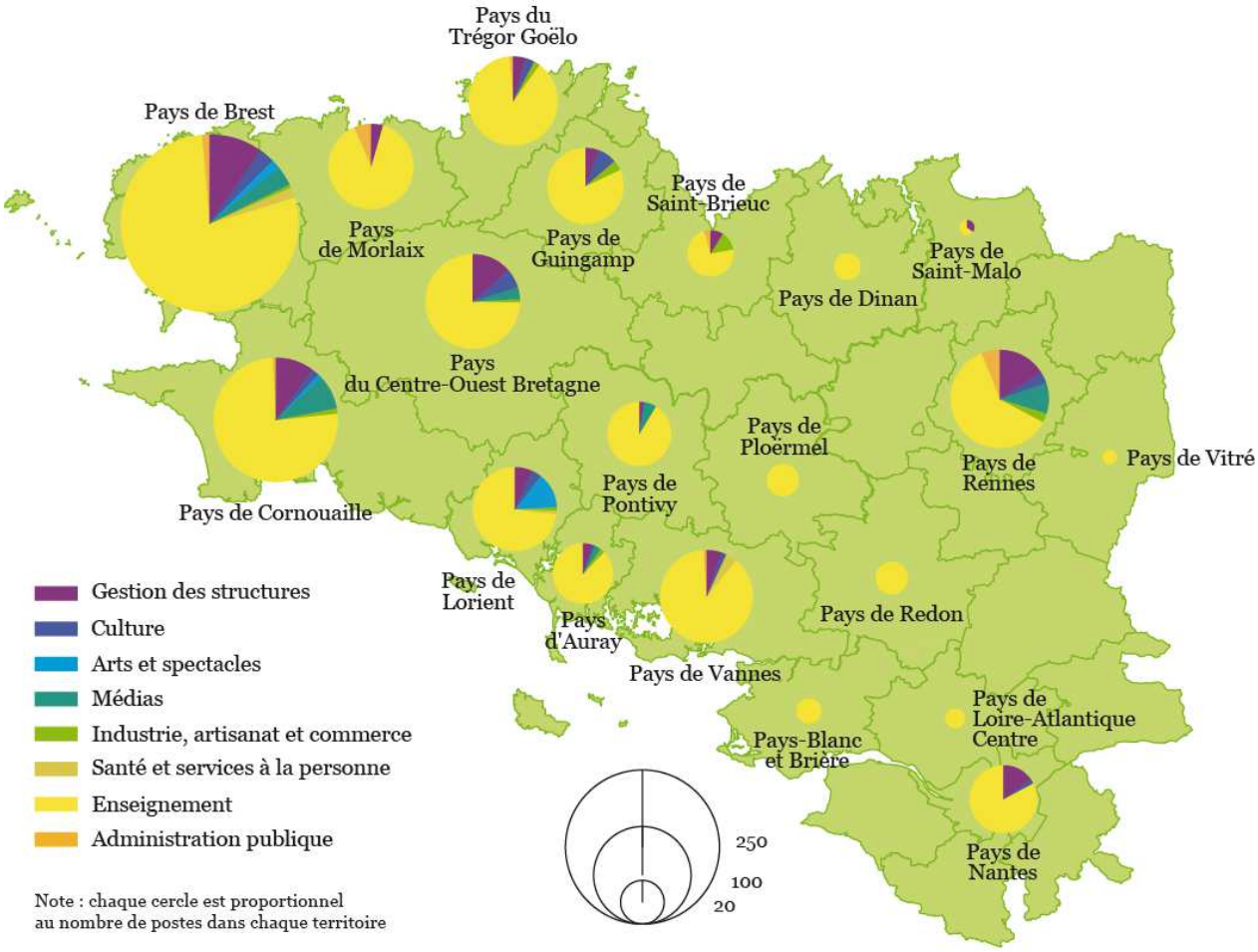

Le monde du travail en langue bretonne concerne toute la Bretagne. On a recensé des postes dans 20 des 29 pays. Toutefois, le nombre de postes est plus conséquent à l'ouest et autour des villes de Rennes et Nantes, il est bien moindre dans les zones rurales de Haute-Bretagne. Quand les postes sont peu nombreux dans un pays, ils ont trait à l'enseignement en premier lieu (6 pays ne comptent que des postes d'enseignants). Néanmoins, les catégories de métiers se diversifient assez rapidement à mesure que le nombre de postes augmente (14 pays comportent des postes de travail en dehors de l'enseignement).

Le classement des 3 pays les plus importants sur le marché du travail en breton n'a pas changé. Le pays de Brest est celui qui compte le nombre le plus élevé de postes « brittophones », suivi par le pays de Cornouaille, celui de Rennes se trouve à la 3ème place. Dans ce pays, la diversité des métiers où la langue bretonne est nécessaire atteint son plus haut niveau. Cette diversité est également remarquable dans le sud-ouest de la Bretagne (pays de Lorient, du Centre-Ouest-Bretagne, de Cornouaille, de Brest), ainsi que dans les pays de Saint-Brieuc, Guingamp et Nantes.

Chiffres clés par pays et évolutions par rapport à 2006

	Postes ETP recensés en 2012	Nombre de postes supplémentaires	Croissance
Pays de Brest	**333**	96	40,4%
Pays de Cornouaille	**163**	56	53,0%
Pays de Rennes	**101**	27	36,8%
Pays du Centre-Ouest-Bretagne	**94**	23	32,2%
Pays de Vannes	**90**	26	39,3%
Pays du Trégor Goëlo	**84**	28	49,8%
Pays de Morlaix	**76**	32	72,4%
Pays de Lorient	**74**	5	7,5%
Pays de Guingamp	**61**	18	41,2%
Pays de Nantes	**48**	24	102,9%
Pays de Pontivy	**43**	12	40,0%
Pays d'Auray	**38**	17	77,3%
Pays de Saint-Brieuc	**22**	-1	-5,1%
Pays de Redon et Vilaine	**11**	2	22,3%
Pays de Ploërmel	**11**	2	26,9%
Pays de Dinan	**7**	5	268,1%
Pays Blanc et de la Brière	**7**	3	82,1%
Pays de Loire-Atlantique Centre	**4**	4	
Pays de Saint-Malo	**2**	1	57,3%
Pays de Vitré	**2**	2	

Le nombre de postes progresse dans tous les pays (à l'exception de celui de Saint-Brieuc où il a légèrement diminué). Par rapport à l'enquête de 2006, 2 nouveaux pays comptent des postes en langue bretonne : des filières bilingues ont ouvert dans le pays de Loire-Atlantique Centre et dans le pays de Vitré.

Le pays de Brest compte près de 100 postes supplémentaires, celui de Cornouaille plus de 50. Le pays de Rennes passe la barre des 100 postes « brittophones ».

Les pays où le nombre de postes a le plus progressé par rapport à 2006 sont souvent ceux où l'enseignement bilingue a été le plus dynamique au cours des dernières années : ce nombre a doublé dans le **pays de Nantes**, il progresse beaucoup dans le **pays d'Auray** et dans celui **de Morlaix**. Dans chaque pays, l'enseignement bilingue a un poids important dans la répartition des postes ; par conséquent, c'est souvent dans les territoires où le réseau des écoles bilingues est le plus étendu que le nombre global de postes augmente le plus rapidement. Les pays de Brest, de Cornouaille et du Trégor Goëlo, par exemple, sont des pays où le réseau de l'enseignement bilingue était déjà assez dense en 2006 et où il continue de se développer.

A l'inverse, dans le pays de Saint-Brieuc où le réseau des écoles bilingues est, pour ainsi dire, inchangé depuis 2006, on remarque que c'est le seul pays où le nombre

de postes de progresse pas. Il n'y a que peu de postes supplémentaires dans le pays de Lorient ; ces 5 postes correspondent à 5 postes de professeurs des écoles.

Les domaines qui recrutent

Quand on classe les postes non plus suivant les catégories de métiers mais d'après le domaine d'activité de l'employeur[3], la prédominance de **l'enseignement** est à nouveau confirmée. Ce domaine se développe plus rapidement que les autres, en conséquence de quoi son poids progresse au détriment des autres domaines (81,2% contre 75,5% en 2006). Bien qu'il reste le 2ème domaine qui emploie le plus de brittophones, le secteur de **l'animation culturelle**[4] est le seul qui perde des postes (6,7%, soit 86 postes contre 98 en 2006). A l'inverse, le monde de **l'audiovisuel** est passé de 55 à 66 postes (soit 5,2% de l'ensemble des postes en 2012). Pour les collectivités publiques et le monde de la santé, le nombre de postes a assez bien progressé (mais il s'agit de domaines difficiles à mesurer).

Un nouveau domaine prend son essor : celui de la petite enfance. La première crèche immersive a été ouverte en 2011 (Babigoù Breizh à Vannes). Nous avons recensé 13 postes ayant trait à la petite enfance contre seulement 6 en 2006. Suite à la création de Divskouarn[5] en 2005, le développement de ce domaine a amené d'autres structures (comme Mervent, ou Sked) à proposer des animations en breton aux crèches qui n'ont pas encore de brittophones dans leur équipe. Nous avons compté 15 postes ETP d'animateurs intervenant dans les écoles et/ou les crèches. Par ailleurs, on peut aussi mentionner ici la centaine de postes d'Atsem/Asem[6] qui ressort de l'enquête (le CAP Petite enfance prépare également à ces métiers).

Des postes de travail généralement stables

Bien qu'elle soit difficile à mesurer, il est intéressant de prêter attention à la stabilité des postes en langue bretonne. **Plus des 4/5 des postes de travail ETP recensés en 2012 sont liés à un contrat à durée indéterminée** (81,2%). L'audiovisuel est le domaine qui fait le plus appel à des contrats à durée déterminée (pour plus d'1/3 de ses postes). En outre, 16% des postes appartiennent à une structure associative[7].

[3] C'est à dire quand on compte dans l'enseignement un poste de secrétaire au sein d'une association de parents d'élèves, ou dans l'audiovisuel un poste de technicien chez France 3, par exemple.
[4] Il existe bien sûr une différence entre « l'animation culturelle » en tant que domaine d'activité de l'employeur (englobant les postes de toutes les structures actives dans ce domaine, principalement des associations) et la catégorie de métier « culture » (qui recouvre des postes d'animateurs, de collecteurs, de traducteurs), bien qu'on retrouve certains postes dans les 2.
[5] L'association pour la promotion et le développement de la langue bretonne avant la scolarisation.
[6] Agent territorial spécialisé des écoles maternelles / Assistant spécialisé des écoles maternelles.
[7] Les postes d'enseignants chez Diwan et dans la filière bilingue catholique ne sont pas comptés dans ce pourcentage : la majorité des écoles privées sont sous contrat avec l'Etat, lequel rémunère les enseignants en conséquence.

Un potentiel de 1 400 postes en 2012

Outre les postes de travail occupés par des brittophones, l'enquête fournit des données quant au nombre de postes supplémentaires pour lesquels il serait utile qu'ils soient occupés par des personnes maîtrisant le breton. Ils seraient au nombre de 120 : près d'une 50aine de postes pour lesquels une formation à la langue bretonne est en cours ou au moins en projet, et plus de 70 postes supplémentaires sans projet de formation.

Au total, **le nombre de postes de travail en langue bretonne pourrait donc s'élever à environ 1 400** ; il faut souligner que le secteur de l'éducation n'a inscrit quasiment aucun poste d'enseignant dans cette partie de l'enquête.

Entre 1 500 et 1 900 postes de travail « brittophones » en 2017

Une part importante des participants à l'enquête ne s'est pas prononcée quant au nombre de postes ETP qui pourraient faire appel à des brittophones à l'avenir, soit parce qu'ils jugent que leur devenir est trop incertain (en particulier pour les associations), soit parce que les personnes ayant répondu n'étaient pas missionnées pour aller au-delà du constat de l'existant (dans le monde de l'éducation par exemple), soit parce que la connaissance de la langue bretonne ne sera pas obligatoire pour prétendre aux postes qu'ils envisagent de créer (bien qu'ils jugent cette compétence utile).

Les enseignants bilingues et les assistants maternels représentent les ¾ des postes de travail recensés en 2012. Les réponses que nous avons collectées ne sont pas complètes au sujet de l'avenir de ce type de postes mais, parce qu'ils sont liés à l'évolution du nombre d'élèves, il est possible d'évaluer dans quelles limites les chiffres vont évoluer dans l'avenir proche. Nous avons fait 2 hypothèses sur la base de l'évolution des chiffres de l'enseignement bilingue au cours des dernières années, une estimation basse et une estimation haute, afin de compléter les données récoltées par ailleurs et proposer le graphique ci-dessous.

Les postes de travail supplémentaires qui pourraient être créés d'ici 2017

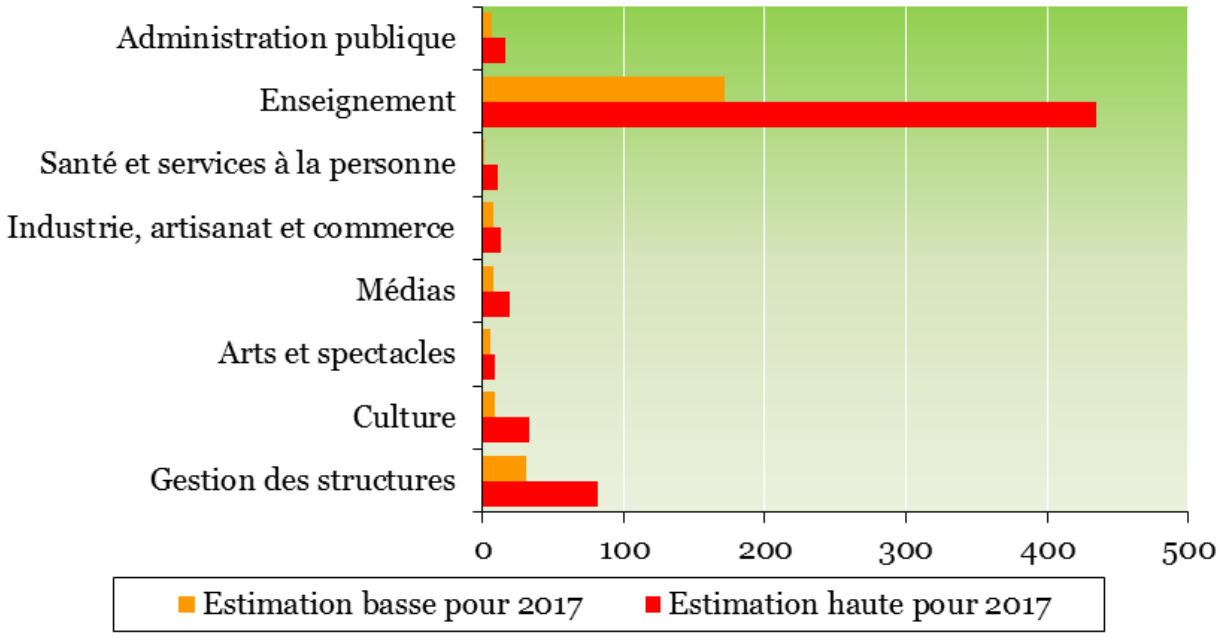

L'estimation basse s'élève à 240 postes supplémentaires (environ 170 postes dans la catégorie de l'enseignement et quelques 70 postes dans les autres catégories), soit une croissance de +19% en l'espace de 5 ans. L'estimation haute dépasse les 600 postes (environ 435 postes dans la catégorie de l'enseignement et quelques 180 postes dans les autres catégories), soit une croissance de +49% en l'espace de 5 ans. Ainsi, **il pourrait y avoir entre 1 500 et 1 900 postes de travail ETP en 2017**.

Elargir l'offre de travail

Près de 1 300 postes de travail ETP demandent actuellement la maîtrise de la langue, ce qui permet de dire que **« la langue bretonne » est l'un des grands employeurs de Bretagne**. Un employeur dynamique, qui plus est, puisque le nombre de postes qu'il propose progresse rapidement dans toutes les catégories de métiers et sur l'ensemble du territoire.

En 2006, les ¾ des postes appartenaient au monde de l'enseignement. Il s'est renforcé puisqu'il concerne à présent les 4/5 des postes. D'autres domaines se développent, comme celui de la petite enfance qui a trait lui aussi à l'éducation dans son sens le plus large, ou encore les postes variés qui se rapportent à la gestion des structures (directeurs, secrétaires, comptables, chargés de missions, etc.). **Le nombre de postes « brittophones » va continuer de croître dans les années à venir**. La part de l'enseignement restera prépondérante mais d'autres éléments doivent retenir l'attention.

C'est d'abord grâce aux efforts du milieu associatif et culturel que le monde du travail en breton s'est mis en place. La crise économique est une période difficile pour ce secteur (notamment en-dehors de l'enseignement) ; les structures ont souvent plus de mal à obtenir des subventions, ce qui peut entraver leur professionnalisation et le développement de leur activité. Le milieu associatif a besoin d'un soutien résolu pour continuer à étendre la place de la langue bretonne dans la société.

Pour consolider l'avenir de langue, il est important qu'il soit fréquemment donné de la voir et l'employer dans la vie quotidienne. Il est donc d'autant plus utile que le nombre de postes continue de croître, également dans les catégories de métiers autres que celle de l'enseignement. A titre d'exemple, le domaine de l'audiovisuel progresse de façon notable et constitue un domaine stratégique. Il est par contre très important que se renforce la part d'autres secteurs où il est encore rare de voir ou d'entendre la langue bretonne : les collectivités publiques, la santé, les services et le commerce. Dans ces milieux, beaucoup de structures ne mesurent pas encore l'intérêt de la langue dans le cadre des services qu'elles peuvent offrir à la population, notamment à destination des plus jeunes et des plus âgés. Le bilinguisme peut constituer un symbole fort de la qualité de leurs services ou de leurs produits, ainsi qu'un moyen simple d'affirmer leur originalité dans un marché qui se mondialise, par exemple.

D'autre part, de plus en plus de jeunes sortent des filières bilingues et les formations longues se multiplient depuis plus de 10 ans (la première avait ouvert en 1996, il y avait 4 sites de formation en 2006, ils sont aujourd'hui 10 sur les 5 départements). On trouve beaucoup de gens désireux de travailler en breton, mais ils n'ont pas tous la vocation pour travailler dans le domaine de l'enseignement pour autant. Qui plus est, l'essentiel de la population ignore encore trop souvent les débouchés offerts par la langue bretonne.

Chiffres clés

- Au 01/01/2012, il y avait **1 300 postes de travail** brittophones.
- Entre 2006 et 2012, quelques **400 nouveaux postes ont été créés**, soit une croissance un peu supérieure à +40%.
- Plus des 4/5 des postes recensés sont liés à un contrat à durée indéterminée (CDI).
- **Plus de 1 000 postes ont trait à l'enseignement** (+55% par rapport à 2006) : 800 d'entre eux sont des postes d'enseignants dans le primaire ou le secondaire (+200 par rapport à 2006), 140 sont des postes d'assistants maternels et d'animateurs.
- Avec aujourd'hui plus de 100 postes, la **gestion des structures** est la deuxième catégorie de métiers la plus importante.
- Le nombre de postes liés au secteur de la **petite enfance** a doublé depuis la dernière enquête.
- En Loire-Atlantique, le nombre de postes a plus que doublé entre 2006 et 2012.
- En l'espace de 6 ans, près de 100 postes supplémentaires ont été créés dans le pays de Brest.
- Outre les 1 300 postes effectifs, 120 postes supplémentaires ont été recensés pour lesquels il serait utile qu'ils soient occupés par des brittophones mais qui ne le sont pas.
- A l'horizon 2017, on pourrait compter entre 1 500 et 1 900 postes.

LIESDEGEMER TI POUPIGOU (30/03/2017)

Maïna Guillou-Le Roux, Directrice Multi-accueil Ti Poupigoù
tipoupigou@orange.fr
02.96.45.19.25

-Des animations en breton ont lieu dans votre structure, sous quelle forme ?

Sous formé d'activité d'éveil en langue bretonne (30minutes 2 fois par jour) comptines, lecture d'histoires, jeux + en langue du quotidien par un agent. 4 agents parlent breton,

2 en langue maternelle et 2 via formation Stumdi.

-Depuis combien de temps ont lieu des animations en breton à la crèche?

Depuis 2008, signature charte Divskouarn.

-Qui souhaitait à l'origine ces animations ? (Les parents? Le personnel?)

Les parents membres du bureau de l'association, moi en tant que directrice embauchée en 2007.

-Pour quelle(s) raison(s) ont démarré ces animations ? (Le lien avec le breton?
Un souhait d'ouvrir les enfants à la diversité linguistique?)

Pour l'intérêt du bilinguisme de manière globale + inscription sur le territoire du Trégor (écoles bilingue sur Cavan et Bégard).

-La proposition a-t-elle été bien reçue par l'ensemble de l'équipe pédagogique ?

Oui, il a fallu bien expliquer les choses, l'intérêt du bilinguisme breton-français, la non nécessité pour toute l'équipe de parler breton.

-La proposition a-t-elle été bien reçue par les parents ?

Oui, très bien. Certains ont dû être rassuré sur le caractère non immersif. De nombreux parents à la base non renseignés sur le breton poursuivent en scolarisant leurs enfants en filière bilingue.

-Y a-t-il eu des difficultés dans la mise en place ou la continuité des animations (Changement d'intervenant, souhait d'arrêt des animations, difficulté de financement de ces animations…) ?

Accompagnement de Divskouarn très intéressant, participation au projet MELT mais tout de même manque de supports pour la toutes petites enfance.

-Savez-vous si, pour les enfants ayant suivi ces animations et scolarisés maintenant, certains parents ont souhaité inscrire leurs enfants en filière bilingue ou immersive ?

Oui, à Cavan et Bégard en bilingue, et à Diwan Gwengamp.

demat,

setu chiffroù ar vugale **en oad da vont d'ar skol** o deus aet kuit ar vagouri:

2012: 4
- autre région monolingue: 1
- vannes monolingue public: 1
- aucune info: 2

En 2012, taux école bilingue : 0.00 %

2013: 7
- agglo monolingue: surzur1
- agglo bilingue: séné 1
- vannes monolingue public: 1
- vannes bilingue public: 2
- vannes bilingue associatif: 1
- vannes bilingue privé: 1

En 2013, taux école bilingue : 57 %

2014: 14
- agglo monolingue: /
- agglo bilingue: /
- vannes monolingue public: 2
- vannes bilingue public: 4
- vannes bilingue associatif: 6
- vannes bilingue privé: 1
- vannes monolingue privé: /
- aucune info: 1

En 2014, taux école bilingue : 78.60 %

Depuis l'ouverture: 25 départs en école,
- monolingue: 6 - bilingue : 16 - aucune info: 3
Taux école bilingue : 64 %

2015: 9
- autre région monolingue: 1
- agglo monolingue: 1 (privé)
- agglo bilingue: /
- vannes monolingue public: /

- vannes bilingue public: 4
- vannes bilingue associatif: /
- vannes bilingue privé: 1
- vannes monolingue privé: 1
- aucune info: 1

En 2015, taux école bilingue : 55.50 %

Depuis l'ouverture: 34 départs en école,
- monolingue: 9 - bilingue : 21 - aucune info: 4
Taux école bilingue : 62 %

2016: 8
- autre région monolingue: /
- agglo monolingue: 2
- agglo bilingue: /
- vannes monolingue public: 1
- vannes bilingue public: 1
- vannes bilingue associatif: 2
- vannes bilingue privé: /
- vannes monolingue privé: 2
- aucune info: /

En 2016, taux école bilingue : 37.50 %

Depuis l'ouverture: 42 départs en école,
- monolingue: 14 - bilingue : 24 - aucune info: 4
Taux école bilingue : 57 %